



HAL
open science

Châtelains et paysans de Saint-Hilaire. Transmission des terres et organisation sociale dans le Bocage vendéen.

1840-1995

Benoît Carteron

► **To cite this version:**

Benoît Carteron. Châtelains et paysans de Saint-Hilaire. Transmission des terres et organisation sociale dans le Bocage vendéen. 1840-1995. Anthropologie sociale et ethnologie. Université Paris X Nanterre, 1999. Français. NNT: . tel-01336939

HAL Id: tel-01336939

<https://shs.hal.science/tel-01336939v1>

Submitted on 25 Jun 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université de Paris X

CHATELAINS ET PAYSANS DE SAINT-HILAIRE

Transmission des terres et organisation sociale dans le Bocage vendéen
1840-1995

THESE

présentée et soutenue publiquement par

Benoît Carteron

en vue du grade de
docteur en ethnologie de l'université de Paris X

le 10 décembre 1999



Directeur de thèse : **Martine Segalen**

Jury : Jean-René Trochet	Professeur Paris IV	Président
Martine Segalen	Professeure Paris X	
Georges Augustins	Professeur Paris X	
Yves Pourcher	Professeur Toulouse le Mirail	Rapporteur
Hugues Lamarche	Directeur de recherche Paris X	Rapporteur

UMR 7535
Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative

1999

Avertissement

Le présent document est la thèse originale telle qu'elle a été imprimée pour la soutenance

Les coquilles ont été corrigées pour l'édition sous forme d'ouvrage :

CARTERON B., *Châtelains et paysans de Saint-Hilaire-de-Loulay. Transmission des terres et organisation sociale dans le Bocage vendéen, 1840-1995*, Maulévrier (49), Hérault Éditions, 2003, 420 p.

SOMMAIRE

Volume 1

REMERCIEMENTS	6
AVERTISSEMENT	8
INTRODUCTION	13

**PREMIERE PARTIE
ESPACE REGIONAL, ESPACE LOCAL**

CHAPITRE I : LA COMMUNE AUX SEPT CHATEAUX.....	42
I - LE TERRITOIRE	43
II - PROPRIETE AGRICOLE ET STRUCTURE FONCIERE.....	66
CHAPITRE II : STRUCTURE FONCIERE ET CONDITIONS PAYSANNES	100
I - LA STRATIFICATION SOCIALE.....	101
II - LA CONDITION DES FERMIERS ET METAYERS.....	106
III - LA CONDITION DES BORDIERS	139
IV - LA MAIN-D'OEUVRE TEMPORAIRE	156
CHAPITRE III : LA TERRE ET L'ECONOMIE.....	162
I - 1840-1890 : CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE ET EXPANSION AGRICOLE	166
II - 1890-1950 : EXODE ET TRANSITION.....	175
III - DEPUIS 1950 : LE DYNAMISME AGRICOLE ET INDUSTRIEL.....	195

<p>DEUXIEME PARTIE LES MODES DE DEVOLUTION DES BIENS DANS LA PAYSANNERIE : DES STRATEGIES DIFFERENCIEES</p>
--

CHAPITRE IV : L'ETHIQUE EGALITAIRE DANS LA TRANSMISSION DU PATRIMOINE..... 226

- I - LES SYSTEMES DE DEVOLUTION DES BIENS 227
- II - LE BOCAGE : COMPOSANTES D'UN SYSTEME EGALITAIRE 237
- III - EGALITE / INEGALITE : DES TENDANCES AUX FRONTIERES MOUVANTES 249

CHAPITRE V : METAYERS ET FERMIERS, LA COMMUNAUTE POUR PERPETUER LA LIGNEE..... 258

- I - MENAGES MULTIPLES ET MAIN-D'OEUVRE NOMBREUSE 259
- II - LES ALEAS DE LA TRANSMISSION..... 264
- III - SOCIETES AGRICOLES ET DEVOLUTION DU PATRIMOINE..... 278
- IV - DEVENIR DE GRANDES FERMES DEPUIS 1950..... 285

CHAPITRE VI : LA PROPRIETE PAYSANNE, HERITAGE EGALITAIRE ET DISPERSION DU PATRIMOINE..... 301

- I - PARTAGES, DISPERSIONS ET RECOMPOSITIONS D'EXPLOITATIONS 302
- II - FORTUNE ET INFORTUNE DES BORDIERS..... 317
- III - DE LA FERME AUX BORDERIES..... 341

CHAPITRE VII : SYSTEME DE TRANSMISSION ET CONCEPTION DE LA FAMILLE..... 353

- I - MARIAGE ET CELIBAT 354
- II - L'EQUILIBRE DE L'INDIVIDU ET DE LA COMMUNAUTE : DE LA FERME AUX RAPPORTS SOCIAUX 391

Volume 2

TROISIEME PARTIE EMPRISE ET DEPRISE DES CHATELAINS

CHAPITRE VIII : L'ORGANISATION DU DOMAINE CHATELAIN	424
I - LA TRANSMISSION DES BIENS FONCIERS	425
II - LE MONDE PRIVE DU CHATEAU.....	449
III - LE DOMAINE ET LA PRODUCTION ECONOMIQUE	475
CHAPITRE IX : LES CHATELAINS AU CENTRE DE LA VIE LOCALE ...	491
I - AU SEIN DE LA PAROISSE : L'EXPRESSION DE LA HIERARCHIE SOCIALE	491
II - FETES ET RITUELS.....	508
III - CODES DE CONDUITE.....	519
IV - PATERNALISME OU PATRONAGE ?	531
CHAPITRE X : UNITE CIVILE ET COHESION RELIGIEUSE.....	536
I - L'INSCRIPTION DU RELIGIEUX DANS LE PAYSAGE ARCHITECTURAL	537
II - L'HERITAGE CONTRE-REVOLUTIONNAIRE.....	543
III - PRETRES ET FIGURES DE SAINTETE DANS LA PAROISSE	548
IV - DE LA PRATIQUE OSTENSIBLE A L'ATTACHEMENT RELIGIEUX ...	566
CHAPITRE XI : CHATELAINS ET PAYSANS DANS LA REPRESENTATION POLITIQUE.....	587
I - DU TEMPS DES MAIRES-CHATELAINS.....	588
II - L'INSTAURATION DU NOUVEL ORDRE MUNICIPAL.....	634
III - PERMANENCES ET CHANGEMENTS	663
CONCLUSION : LA PERMANENCE SYMBOLIQUE DU CHATEAU.....	678
BIBLIOGRAPHIE.....	694
GLOSSAIRE	707
TABLE DES CARTES, FIGURES ET TABLEAUX.....	710
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	714
TABLE DES MATIERES	717

A la mémoire de Jean-Baptiste Boudaud,
dit Bas'thio, 1903-1956,
poète et chansonnier de Saint-Hilaire

A mon voisin, Jules Frémont,
dit P'tit Jules, 91 ans,
« poète-paysan »

En couverture : gravure du Baron de Wismes (in *La Vendée*, 1846), représentant le château du Fonteny à Saint-Hilaire-de-Loulay (cliché S. Bauchet, Conservation Départementale des Musées de Vendée) (voir agrandissement , chapitre VIII, p. 435)

REMERCIEMENTS

Mes remerciements s'adressent d'abord à tous les Loulaysiens qui m'ont reçu dans le cadre de cette recherche. Nos rencontres ont souvent débordé la seule transmission d'informations pour devenir des moments répétés d'échanges amicaux.

Je dois une dette particulière aux membres de l'atelier Mémoire Collective de l'Association Lolayo : Bernard Cousseau, Jean Haute, Pascal Huchet, Lionel Quelleux. Cette thèse sur Saint-Hilaire-de-Loulay a été engagée à partir d'un premier travail en commun et stimulée par leur enthousiasme. Agissant ou non avec Lolayo, je remercie les Loulaysiens amoureux de leur commune et de son passé : Louis Bossard, Elisabeth Mabit, Raymonde Poisson, Jean-Marie Richard, qui m'ont confié sans retenue pour cette recherche des notes personnelles et des documents patiemment rassemblés.

Pour les mêmes raisons et pour leur bienveillance encourageante, je remercie Messieurs André Pichaud et Jacques Bouchet, maire et premier adjoint de la commune. Je remercie aussi le personnel administratif de la mairie et le curé de la paroisse de Saint-Hilaire pour la mise à disposition des documents d'archives.

La thèse représente un long chantier, celui-ci est arrivée à son terme grâce à la confiance, aux encouragements et à l'intérêt toujours renouvelés du directeur de la thèse, Martine Segalen, que je remercie tout particulièrement.

Je remercie aussi les collègues de l'Institut de Psychologie et de Sociologie Appliquée qui m'ont soutenu au quotidien par leurs encouragements. Le temps accordé par l'Université Catholique de l'Ouest pour mener la recherche m'a été très précieux, de même que l'appui matériel du Laboratoire de Recherche Opératoire en Psychologie et Sciences Sociales et de l'Institut de Recherche Fondamentale et Appliquée.

J'exprime ma gratitude envers Janine Brouard qui m'a permis de découvrir l'ethnologie, de mener mes premières enquêtes sur le terrain, de réaliser de bout en bout plusieurs recherches dans le cadre du G.R.E.A. (Groupe de Recherches Ethnologiques de l'Anjou). Je dois aussi d'arriver au terme de la thèse aux ethnologues qui m'ont soutenu et encouragé dans mon parcours de formation, plus particulièrement Georges Augustins, Laurence Hérault, Martine Segalen et Michel Valière. Je remercie aussi mon compagnon de route, Gilles Raveneau, maintenant ethnologue confirmé, avec qui les échanges ont toujours été stimulants et fructueux.

Je remercie Marie-Noëlle Hoyeau, Jacqueline et André Chabot pour les corrections apportées au texte final. D'autres personnes m'ont aidé de façons diverses au long de la recherche : recopie d'informations, saisie informatique, transcription d'entretiens, prêt d'ordinateur, prêt d'une caravane... Elles se reconnaîtront dans ces remerciements que je leur adresse.

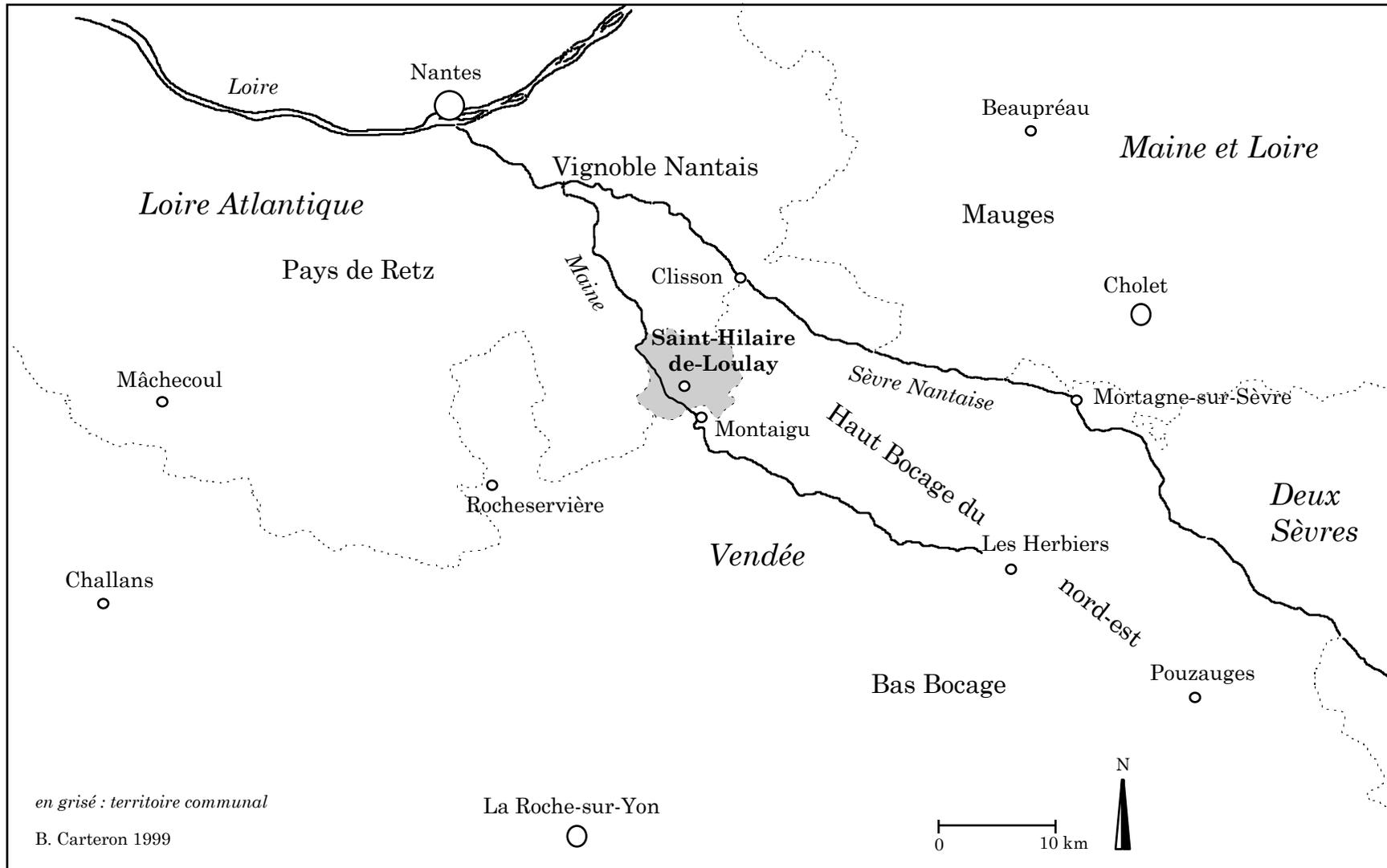
Mes remerciements vont enfin à ma petite famille. A Isabelle qui a tout fait, tantôt pour me permettre de prendre du temps, tantôt pour me pousser à la tâche ! A mes enfants, trop petits pour se souvenir du manque de disponibilité de leur papa, je remercie d'avance leur Inconscient de ne pas m'en tenir rigueur.

AVERTISSEMENT

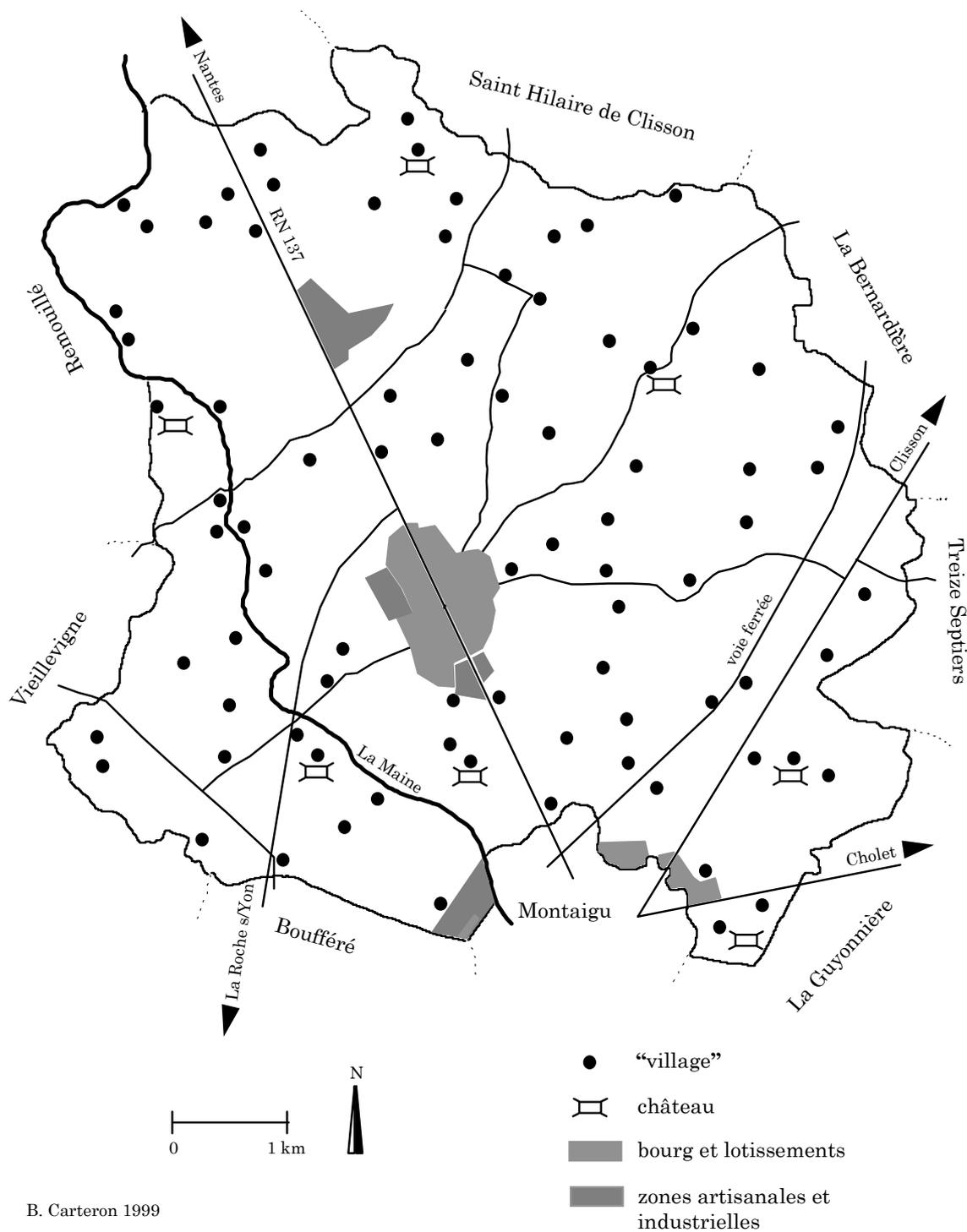
L'anonymat des propriétaires fonciers et des exploitants agricoles de Saint-Hilaire a été préservé dans cet écrit. J'ai procédé pour cela à une modification des noms de lieux-dits, quand s'y associe l'analyse d'un destin de domaine ou d'exploitation, et à une modification des noms des personnes qui vivent sur ces mêmes lieux aujourd'hui. Les véritables noms sont cependant conservés pour les familles anciennes qui n'ont plus de descendance patronymique sur place. J'ai maintenu également les noms authentiques des personnes ayant joué un rôle public : responsables municipaux, curés, experts fonciers... Cependant, le patronyme et le prénom de quelques personnages publics ont été aussi modifiés pour correspondre à ceux utilisés dans la description de l'histoire patrimoniale de leur famille.

Cette thèse se propose d'éclairer les modes de dévolution des biens fonciers dans le Bocage vendéen à travers l'exemple d'une commune. Comme pierre ajoutée à l'édifice de l'histoire locale, elle constitue secondairement une forme de retour de l'information auprès des habitants de Saint-Hilaire pour les multiples collaborations reçues de leur part. Au-delà, j'espère également que cette thèse contribuera à alimenter une réflexion sur l'identité locale, par la confrontation des descriptions et analyses qu'elle contient avec la façon dont les Loulaysiens se perçoivent et perçoivent leur histoire collective. Aussi, le choix de modifier les noms, s'il altère partiellement l'identification des individus et des ensembles familiaux, se veut une façon de relativiser la singularité des cas exposés, au profit d'une lecture « sociologique » de destins particuliers qui, ainsi, renvoient à la collectivité dans son ensemble.

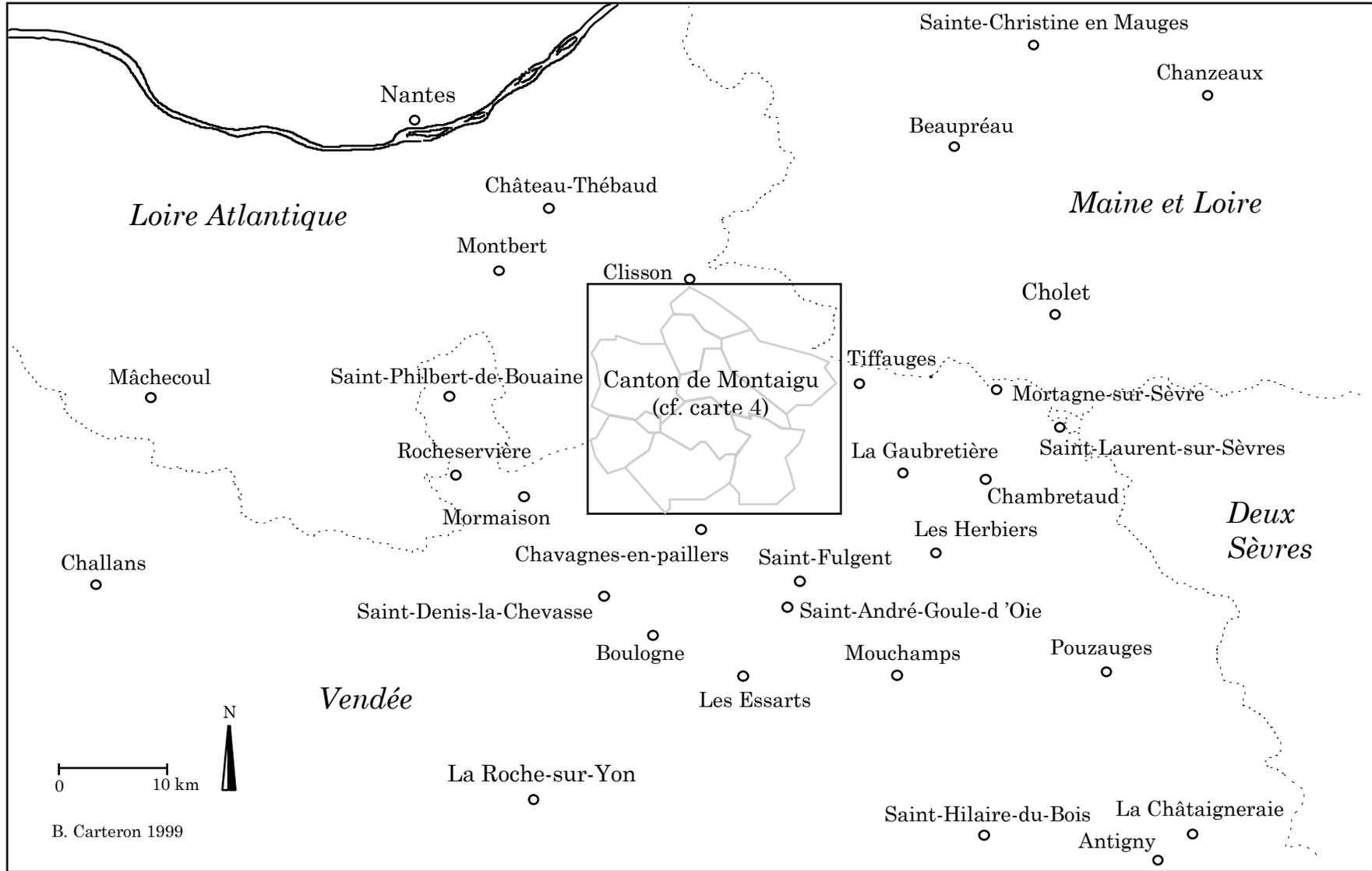
Carte 1 - Localisation géographique



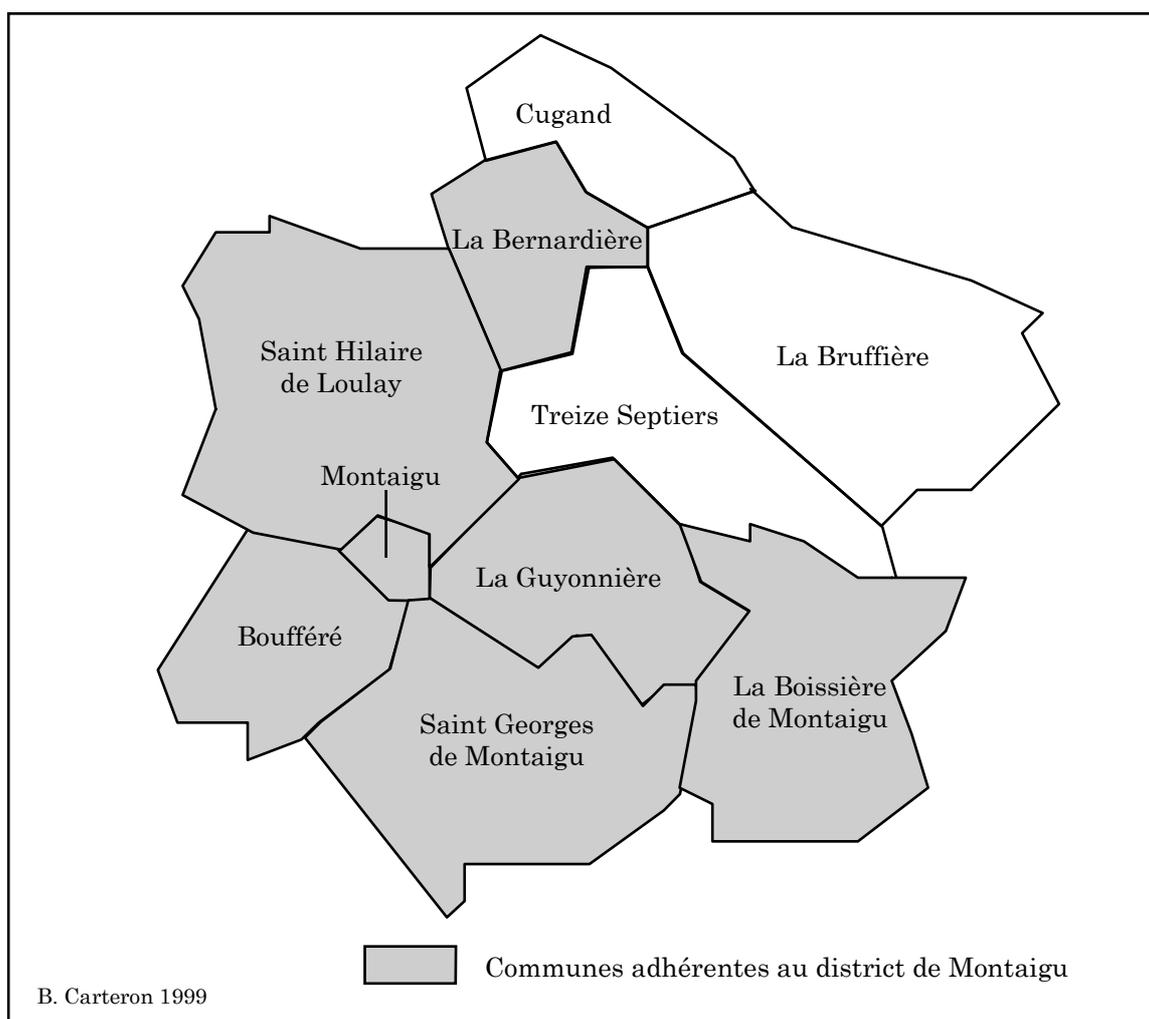
Carte 2 - La commune de Saint-Hilaire-de-Loulay



Carte 3 - Principales localités citées



Carte 4 - Le canton de Montaigu



INTRODUCTION

Mythe vendéen, dynamisme agricole et dynamisme industriel

Saint-Hilaire-de-Loulay est une commune située au nord du département de la Vendée et au coeur de la région historique et culturelle du même nom¹. Le Bocage vendéen, singulièrement le nord-est du département, fait figure d'une campagne privilégiée où le dynamisme économique s'harmonise avec l'identité locale. La vieille société rurale a assimilé depuis la seconde guerre mondiale la reconversion agricole et industrielle, sur un fond de permanence de sa cohésion sociale et de respect des valeurs héritées du passé.

Une description élogieuse de Saint-Hilaire, parue dans un quotidien local, évoque l'aboutissement de cette évolution pour la commune : *«Longtemps dépendante d'une économie essentiellement rurale, sa situation le long d'une nationale et une politique volontariste de développement industriel permettent, aujourd'hui, à Saint-Hilaire-de-Loulay d'offrir un paysage économique équilibré et d'aborder l'avenir avec confiance. La principale caractéristique de Saint-Hilaire est sa capacité à innover et à intégrer les transformations : intégration de plusieurs zones industrielles bien réparties sur le territoire et créatrices d'emplois, intégration réussie de lotissements successifs qui fleurissent à l'ombre des chênes centenaires de son bocage. Intégration, enfin, de la jeune et nombreuse population nouvelle à l'ancienne, au sein de ses institutions locales. D'où une vie associative extrêmement riche et dynamique et une qualité de vie que nombre de ses voisins lui envie[n]t [...] Saint-Hilaire-de-Loulay est en passe de réussir la quadrature du cercle : un développement harmonieux, respectueux du passé et porteur d'avenir, tout en revendiquant haut et*

¹ Par Vendée historique et culturelle j'entends la région des guerres contre-révolutionnaires. Elle chevauche quatre départements sans les couvrir complètement. Dépassant les frontières administratives, la Région-Vendée (voir Martin, 1989a) conserve une unité depuis le soulèvement de 1793 : histoire partagée, identité de conceptions et de comportements politiques et religieux, traits similaires du développement agricole et industriel... La commune de Saint-Hilaire se trouve à peu près au centre géographique de cette région, à la frontière de la Loire Atlantique et très proche du Maine et Loire. Parler de la Vendée renvoie donc à une double référence : l'entité administrative que constitue le département, l'entité historique, culturelle et économique de même dénomination, qui englobe dans un territoire plus vaste la quasi-totalité du Bocage de la Vendée départementale.

fort une ruralité, seule garante à ses yeux d'un trésor inestimable, la convivialité» (Coll., 1991, p. 218).

Au départ, il y a bien cette quadrature du cercle qui ne cesse d'interroger tous ceux qui s'intéressent à la région. Comment un pays longtemps réputé figé dans ses anciennes structures agraires s'est-il adapté avec autant de dynamisme à l'ère industrielle tout en y trouvant à réaffirmer des éléments d'une culture originale vécue en parfaite adéquation avec le passé ? Car le pays a su préserver une identité forte, dont l'expression dans un sentiment d'appartenance ouvertement affirmé se raccroche à une réelle continuité entre les comportements sociaux d'autrefois et ceux d'aujourd'hui.

La cohésion sociale est une de ces permanences qui surprennent, elle s'exprime dans la persistance des choix politiques, l'attachement à la foi catholique, la fréquentation des écoles privées, dans le passage sans véritables crises ni conflits d'une économie agricole à une économie industrielle, dans le dynamisme de la vie associative qui prolonge les anciennes solidarités... Cette société semble vivre en dehors des conflits internes qui agitent ou ont agité les sociétés paysannes et industrielles.

On sait qu'ici la cohésion sociale résulte d'un processus de construction historique qui a pour origine la guerre contre-révolutionnaire et le travail d'entretien et d'appropriation de son souvenir (Martin, 1989a). D'événement traumatisant, en raison de l'ampleur des désastres et de la répression qui a suivi, la guerre s'est muée dans la mémoire collective en mythe fondateur d'un ordre nouveau pour une société qui, depuis, ne s'est plus connue d'ennemis qu'à l'extérieur d'elle-même.

Fidèle à la monarchie et à la religion de ses ancêtres, le paysan vendéen est devenu par le biais du mythe l'acteur central du soulèvement. A l'initiative des premières révoltes, il se tourne spontanément vers son chef naturel pour être conduit : le maître noble auquel il renouvelle dans la guerre sa confiance de toujours. L'harmonie sociale est là, entre le château du hobereau et les métairies de ses paysans. L'absence d'éducation militaire du paysan est compensée par l'intelligence pratique : utilisation à son profit du bocage impénétrable, stratégie de harcèlement qui révèle une organisation efficace s'appuyant sur les hiérarchies et solidarités paroissiales.

Si le mythe de la Vendée blanche fait du paysan un « *héros fidèle, farouche et rusé, préférant la mort à la soumission et à la trahison, symbole d'une résistance inébranlable contre les empiétements d'un pouvoir tyrannique* » (Bucher, 1995, p. XIV), la version républicaine renvoie l'image du « *paysan retardé, incapable de penser par lui-même, berné par son seigneur et par son prêtre, et réfractaire aux lumières de la civilisation urbaine* » (ibid.). A l'affirmation de l'indépendance vis-à-vis de l'état républicain est opposée la dépendance vis-à-vis des autorités coutumières. L'histoire-mythe des guerres de Vendée exprime cette double réalité du dynamisme régional actuel : l'hostilité envers l'Etat, suscitant une vitalité propre de la région en dépit de ses handicaps de départ ; en revanche, cette vitalité s'inscrit dans une dépendance renouvelée à des modes anciens de régulation sociale. Autrement dit, dans un contexte d'adaptation réussie à la modernité, n'en finit pas de persister l'attachement à un ordre social du passé d'apparence paradoxale.

Le mythe du paysan vendéen ne rend-il compte que d'un passé révolu ? On pourrait facilement adhérer à cette idée en considérant la mutation économique sans précédent qu'a connue la région depuis la seconde guerre mondiale. Bénéficiant d'une situation géographique privilégiée, la commune de Saint-Hilaire-de-Loulay illustre cette mutation : les agriculteurs qui constituaient encore près de 80% de la population active avant la seconde guerre mondiale avoisinent les 10% aujourd'hui. Avec l'industrialisation, qui a véritablement décollé dans les années 60, la population ouvrière n'a cessé de croître pour atteindre près de 45% de la population active en 1990.

L'industrie locale se caractérise par son développement endogène. Ce sont au départ des artisans, utilisant leurs propres ressources, confortés dans leurs initiatives par les responsables politiques et religieux, qui ont donné une nouvelle expansion aux ateliers familiaux préexistants. Suscitée de l'intérieur de la société locale, l'industrie s'est fondue dans l'environnement rural sans le bouleverser. Dans la période de forte expansion démographique qui a suivi la seconde guerre mondiale, elle a permis de retenir une population jeune issue du milieu agricole, tout en facilitant le maintien de bon nombre de petites exploitations grâce aux revenus complémentaires apportés par un travail ouvrier en bonne partie féminin.

La région présente toujours cette configuration originale d'une population d'employés et d'ouvriers désormais majoritaire mais restée proche de ses attaches familiales. Les relations d'échanges de biens et de services, fondées au

départ sur les solidarités familiales et de voisinage, trouvent à se perpétuer et à s'élargir géographiquement et socialement, entretenant les liens entre urbains et ruraux comme entre univers professionnels éloignés. Loin de les déstructurer, l'industrialisation a indirectement conforté une économie informelle et un mode de sociabilité basés sur le don et contre-don que Bernadette Bucher (1995) a décrit en détail en les qualifiant d'un terme indigène de « coublage »².

Tout en se distinguant des autres zones rurales du département par ses implantations industrielles plus rapides et plus nombreuses, le Haut Bocage a également innové plus vite en matière agricole. L'avance acquise s'est depuis maintenue : la production y est plus importante, les agriculteurs s'installent en plus grand nombre et ils sont en moyenne plus jeunes qu'ailleurs, les friches d'abandon sont quasi inexistantes. Avec un transfert massif de main-d'oeuvre d'un secteur à l'autre, développement agricole et développement industriel sont allés de pair et contribuent l'un comme l'autre à la vitalité des bourgs et des campagnes.

Les structures sociales en ont été bouleversées. Les anciens notables, grands propriétaires terriens qui dominaient la vie politique, ont laissé la place aux nouvelles élites économiques, qu'il s'agisse d'agriculteurs innovants ou de créateurs d'entreprises. Pour autant la transition s'est opérée dans la continuité de l'attachement aux mêmes valeurs importantes. Même si les nouveaux notables élus après la seconde guerre mondiale, (dont certains ont prolongé jusqu'à aujourd'hui leurs mandats politiques) ont pour la plupart milité au sein de mouvements chrétiens progressistes, J.A.C.*³ J.O.C.*, les options politiques restent en apparence identiques. Dans une continuité massive du vote de droite, la vie politique locale perdure dans un climat de consensus, orientée par des considérations pragmatiques que ne réussissent pas à ébranler les oppositions nationales, singulièrement l'opposition droite / gauche.

Tous ceux qui se sont penchés sur le « miracle » de l'industrialisation vendéenne posent la même question : comment une région essentiellement rurale, réputée repliée sur ses traditions et un conservatisme religieux et politique, a-t-elle pu s'adapter avec autant de facilité et de rapidité à l'ère industrielle ? A ce niveau la

² Bernadette Bucher a mené son étude dans la partie est du Bocage vendéen, c'est peut-être pourquoi on ne retrouve pas ce terme de « coublage » dans le vocabulaire courant des Loulaysiens.

³ Les mots et sigles suivis d'un astérisque sont définis dans le glossaire en fin de volume. Seule la première occurrence est suivie d'un astérisque.

région choletaise et une partie de la Vendée départementale se singularisent par un discours d'autosatisfaction sur un développement économique respectueux de l'identité culturelle. Les leaders économiques et politiques n'hésitent pas à établir une filiation directe entre la réussite industrielle et les guerres de Vendée. Le mythe vendéen revient en force pour établir une proximité entre les capitaines des paroisses insurgées de 1793 et les « capitaines d'industrie » d'aujourd'hui. Comme les Vendéens d'hier ont résisté à la Révolution et n'ont pu compter que sur eux-mêmes pour mener la guerre et y survivre ensuite, les Vendéens d'aujourd'hui ont réussi leur conversion industrielle⁴ en s'opposant à l'Etat et sans soutiens extérieurs.

L'explication est simplificatrice et sa réalité objective contestable au regard du processus d'industrialisation (Martin, 1983, Raveleau, 1998). Pourtant le mythe opère et son efficacité n'est peut-être pas tant à mesurer au regard des causes de l'implantation industrielle que dans ses effets. Ne s'agit-il pas d'une grille de lecture pour interpréter et accepter les changements dans les modes de vie et l'entrée en force de la modernité ? Sa fonction n'est-elle pas de maintenir un consensus qui permet aux rapports sociaux anciens de perdurer dans un univers économique radicalement différent ?

Ainsi, le mythe du paysan vendéen est-il devenu le mythe de l'industrie, empruntant son argumentation aux mêmes références du passé contre-révolutionnaire. La société locale réaffirme son attachement au passé en faisant preuve de dynamisme économique, et tout en s'adaptant continuellement, elle semble en même temps se reproduire à l'identique. A cette réalité à double face correspond une double logique continuant de prévaloir dans les rapports sociaux : les liens de solidarité, à idéal égalitaire et démocratique, coexistent avec les liens hiérarchiques qui prolongent, sous la forme de relations de patronage, la dépendance aux autorités économiques et politiques (Bucher, 1995).

Des premières investigations au choix de l'objet d'étude

Je n'ai pas choisi Saint-Hilaire-de-Loulay comme on sélectionne un territoire à partir de critères préétablis. Le contact initial s'est noué en 1993 par la réponse, dans un cadre professionnel, à une demande d'intervention émanant des

⁴ Voir notamment la formalisation de ce type de discours chez Barbarit et Clenet (1990).

responsables d'une association culturelle de la commune⁵. Un premier volet de l'intervention consistait à aider les bénévoles de l'atelier « Mémoire collective » à informatiser les recensements anciens, dont une recopie systématique avait été entreprise en établissant la liste des résidents de chaque maison⁶. A côté de ce premier chantier, les animateurs de l'atelier m'ont suggéré d'entreprendre une étude sur les relations entre les châtelains et les autres habitants, singulièrement les agriculteurs. D'un commun accord, nous souhaitions compléter l'étude des recensements par la dimension vécue de témoignages oraux. Mais le thème ne fut pas pour autant choisi au hasard, il s'imposait en raison du nombre de châteaux et de la domination des grands propriétaires fonciers sur la vie économique et sociale de la commune jusqu'aux années 70.

Les habitants de Saint-Hilaire sont accueillants. Fiers de la réussite économique de leur commune, ils acceptent volontiers d'évoquer le passé dans une quête identitaire qui répond à l'urbanisation croissante⁷. Mais aborder les rapports châtelains / paysans touche à l'affectif, renvoie à un climat passionné qui ravive immédiatement le souvenir de la soumission paysanne, des expulsions abusives, des pressions sur la conduite religieuse et politique, de réparties et résistances individuelles célèbres, etc. En même temps ce passé, encore vif et douloureux pour ceux qui l'ont vécu directement, fait l'objet d'une retenue que les témoins ne souhaitent pas rompre ou qu'ils rompent difficilement. Les Loulaysiens âgés n'abordent pas le sujet facilement, ne voulant pas se faire porteurs d'accusations dans une collectivité qui continue à se vivre comme consensuelle et sans oppositions politiques majeures, malgré les changements dans les façons de penser et les modes de vie.

Voilà l'enquêteur ramené au coeur du paradoxe qui actualise à Saint-Hilaire la double face du mythe vendéen : l'indépendance acquise par rapport aux

⁵ L'association Lolayo.

⁶ Cette partie de l'intervention a été réalisée pour les recensements de 1911 à 1936 avec l'aide d'étudiantes-stagiaires en licence de sociologie à Angers.

⁷ En témoignent les actions menées à l'initiative du club du troisième âge et des bénévoles de l'atelier Mémoire collective de Lolayo, auxquels la municipalité apporte son soutien dans un souci d'intégration des jeunes et des nouveaux habitants. On peut citer depuis dix ans : l'édition d'un ouvrage de photos anciennes (Coll. 1988), d'un « Trivial Pursuit » inspiré de la vie rurale passée, d'un puzzle d'une scène champêtre au seuil d'un château, les fêtes du pain et du cheval, une exposition dans l'église des anciens objets du culte, la restauration des calvaires, les recherches sur les anciennes familles résidentes et des enquêtes orales sur différents thèmes.

châtelains reste associée à un attachement fait de respect et de reconnaissance à l'égard des anciens maîtres. L'animosité, quand animosité il y a, reste évoquée dans l'intimité, un cercle d'entre-soi qui ne la porte pas sur la place publique. Ce paradoxe s'exprime avec le plus de force dans le monde agricole où les grandes fermes, anciennes « métairies » dépendant des domaines châtelains, étaient nombreuses. Or ces exploitations, émanation de la grande propriété foncière, ont constitué le tissu sur lequel s'est greffée la modernisation de l'après-guerre. « *Le dynamisme agricole est venu des fermes des châteaux* », répète-t-on couramment à Saint-Hilaire. On le doit aux châtelains qui, y compris par le métayage, permettaient à des familles dépourvues de réserves financières de s'installer.

Bien sûr, tous les agriculteurs ne sont pas reconnaissants aux châtelains ; on trouve parmi eux, aujourd'hui comme dans l'histoire de la commune, ceux qui s'accommodent de la situation et ceux qui veulent en découdre. Or à Saint-Hilaire les premiers l'emportent, le consensus et la cohésion sociale s'imposent contre la rébellion et la discorde.

Auprès des agriculteurs, aborder ce thème des relations châtelains / paysans comportait donc des embûches. Avec les châtelains eux-mêmes la difficulté s'est avérée parfois redoublée. Les familles châtelaines anciennement installées ont perdu leur position de prestige et de pouvoir. Même si une partie des terres a été conservée, au sein de la commune leur cercle relationnel se limite aux anciens domestiques et aux fermiers qui leur sont restés proches. Là aussi, aborder les rapports châtelains / paysans suggère immédiatement l'emprise passée et la soumission imposée à la population. Les élections municipales de 1971, où le dernier maire noble de la commune a échoué face au fils d'un de ses fermiers, ont laissé une blessure qui ne s'est pas refermée dans certaines familles. On ne souhaite pas participer à une enquête où le noble se verra confirmé dans un statut de maître abusif, livré à des perceptions empruntes de revanche sociale. Cette image est d'autant plus violemment rejetée qu'elle brusque le mythe de l'harmonie régnant entre maîtres et paysans que les châtelains entretiennent toujours.

Il est probable que l'enquête s'est heurtée à la distance qui me sépare du milieu châtelain⁸. Je ne suis pas particulièrement proche de la terre et de

⁸ Béatrix le Wita (1988) a montré comment l'enquête ethnologique dans les milieux de la haute bourgeoisie est freinée par une culture intellectuelle et élitiste rejetant toute prétention à pouvoir les étudier en dehors du savoir sur eux produit par eux-mêmes.

l'agriculture, cependant mes racines familiales m'ancrent parmi les couches populaires du Bocage vendéen où je suis né. J'en ai conservé des manières de me comporter et de juger qui, pour l'ethnologue qui étudie sa propre société, restent continuellement un obstacle à surmonter⁹. Cette proximité spontanée avec les gens des milieux modestes s'accompagne à l'opposé d'un sentiment d'étrangeté radicale vis-à-vis des élites, singulièrement des anciens maîtres châtelains. Ils appartiennent à un autre monde, suscitant en bloc, en raison de mes apprentissages culturels, un mélange de curiosité et de méfiance, de respect et d'antipathie.

Il ne fait pas de doute que quand je me suis présenté aux châtelains de Saint-Hilaire, ils ont aussi conservé la distance qui s'impose vis-à-vis de quelqu'un n'appartenant pas au cercle relativement clos des familles de la noblesse et de la grande bourgeoisie régionale. A la première prise de contact téléphonique, une personne d'un château m'a répondu que « je ferais un très beau parti mais qu'aucune fille n'était à marier dans sa famille ». Dans ce cas précis l'obstacle a été levé sans trop de peine, mais dans d'autres le château a gardé portes closes¹⁰.

On ne peut pas demander à l'ethnologue de se mouvoir partout avec la même aisance, de la même façon qu'aucun statut ne garantit a priori à un enquêteur neutralité et objectivité. Connaissance préalable d'un milieu et étrangeté entraînent chacun leur part de simplification et d'obstacles, dans les échanges et dans la compréhension de l'autre.

Par la suite, l'attitude des châtelains ne fut cependant pas uniforme. Aussi, plus que des questions d'appartenances sociales, c'est le rapport des châtelains à l'histoire même de Saint-Hilaire qui s'est joué dans la relation d'enquête. Selon la place qu'ont occupée les familles châtelaines dans la commune, leur perception des changements sociaux, leur statut économique et résidentiel, j'ai pu ou non poursuivre avec eux la recherche. Le tableau noir brossé précédemment,

⁹ A ce propos, le livre de Bernadette Bucher, *Descendants de Chouans* (1995), m'a aidé à prendre de la distance à l'égard de la culture bocaine qui est la mienne. Avec son regard d'étrangère, l'auteur met à jour les valeurs des Bocains avec lesquelles je me suis senti familier. Je n'avais cependant pas complètement pris conscience jusque là de la façon dont elles m'imprégnaient.

¹⁰ La crainte du vol, justifiée par les pillages de châteaux, fut une raison plusieurs fois évoquée pour refuser de m'accueillir ou continuer à me recevoir. L'intrusion dans la vie privée a constitué un autre motif de refus. Affirmés sur un ton péremptoire, tous ces arguments masquent la volonté de distance, voire d'isolement vis-à-vis des étrangers, singulièrement ceux venant de conditions sociales moins élevées, le maintien du secret de la vie familiale et la préservation d'une identité (voir Mension-Rigau, 1994, et troisième partie de la thèse).

d'un sentiment de rejet et d'injustice affectant les anciens notables, ne concerne en fait que deux familles châtelaines, celles qui sont apparentées directement ou indirectement à la lignée des maires nobles de Saint-Hilaire. Mais à l'échelle d'une commune, deux familles sur cinq domaines châtelains potentiels d'investigation, cela compte. D'autant que ce sont les deux seules familles où résident encore en permanence des héritiers vivant de leurs rentes foncières. Ici, le château s'est figé dans la nostalgie du temps de sa puissance auquel il n'a idéalement pas renoncé. Ses occupants se réfugient dans l'ultra-conservatisme religieux et politique, dont les réseaux d'affiliation sont extra-communaux. L'enquêteur est d'avance supposé ne pas comprendre leurs positions, qu'il est donc inutile d'expliquer.

A l'inverse, certains occupants de châteaux ne vivent pas en permanence à Saint-Hilaire et le domaine qu'ils possèdent encore est détaché d'une certaine idée de prestige social et de pouvoir sur les hommes. Ils évoquent alors bien volontiers ce qu'ils savent du château d'avant. Dans un de ceux-ci, qui fut un ancien grand domaine noble de la commune, une attitude familiale, transmise de génération en génération, veut qu'on cultive l'ouverture d'esprit et le détachement vis-à-vis des choses de la terre et du pouvoir local auxquels s'accrochent tant ceux des châteaux voisins. Les châtelains renvoient ici leur propre idée de ce qu'ils sont.

Dans tous les cas, le démarrage de l'enquête sous l'égide de l'association culturelle a été un facteur d'implication supplémentaire. Il a permis d'ouvrir des portes mais en a fermé d'autres. Les enjeux de relations locales liés à Lolayo me sont apparus une première fois en allant voir un agriculteur recommandé par le président. L'entretien avec l'agriculteur en question s'est transformé en doléances à propos de la fourniture de vin pour une fête organisée par Lolayo, l'interlocuteur n'ayant pas été sollicité alors qu'il était responsable du syndicat viticole ! Vis-à-vis des châtelains, cette inscription posait tout autant problème. Le cadre associatif a accentué la crainte d'une mise à jour publique dans la commune de tous propos concernant les relations châtelains / paysans. De plus, il s'agit d'une association née depuis les changements municipaux et animée par des habitants d'origines modestes et des nouveaux arrivants.

Ceci explique pourquoi l'étude des rapports châtelains / villageois s'est prolongée différemment dans le cadre de cette thèse. La transmission des terres est l'angle le plus objectif que possible choisi. L'objet d'étude ainsi redéfini détache la recherche d'une évocation trop directe de souvenirs oraux. Choisir comme sujet de

thèse les usages de la terre sous ses formes d'appropriation, de transmission et de mise en valeur permettait de saisir autrement la nature des relations entre la noblesse et les autres couches sociales. De plus, dans le champ ainsi circonscrit, l'objet devient extérieurement observable, une réalité tangible (Mauss, 1909), qui se substitue à la réalité vaste et imprécise des relations châtelains / habitants.

L'étude de la transmission des terres conduit à celle du fonctionnement du système social dans son ensemble. On se demandera comment la société locale s'est reproduite dans ses principes organisateurs : façons de penser et rapports de pouvoirs entre les groupes qui la composent. L'emprise des châtelains¹¹, anciens maîtres de la terre et des hommes, est privilégiée, ainsi que leur déprise au profit d'autres groupes sociaux.

Pour autant la déprise est-elle totale ? Le mythe vendéen et les paradoxes du Bocage contemporain sembleraient montrer le contraire. Aussi ce sont les équilibres actuels que les évolutions étudiées ont pour objet d'interroger : quels sont à travers l'usage et la transmission de la terre les fondements des rapports sociaux d'aujourd'hui, ceux qui permettent aux habitants d'afficher un consensus et de vivre ensemble ?

La transmission du patrimoine foncier : des pratiques différenciées

La thèse est en premier lieu centrée sur les modes de dévolution des biens fonciers, dont l'étude n'avait pas encore été conduite dans le Bocage. L'étude de la transmission des terres permet de comprendre comment et pourquoi certaines familles ont pu se maintenir sur la commune, acquérir un patrimoine et accéder à une position influente. Elle cerne les stratégies individuelles qui, en lien avec des facteurs économiques, démographiques et idéologiques, ont contribué à la pérennité des propriétés et des exploitations.

¹¹ D'apparence floue, je reprends cependant le terme indigène de « châtelains » qui isole une catégorie bien distincte de propriétaires, tout comme celui de « château » désigne leur type de propriété. Nobles ou bourgeois, ils vivent dans une vaste demeure, le plus souvent entourée d'un parc privé, située au coeur d'un « domaine », ensemble plus ou moins important d'exploitations agricoles qui dépendent du « château » (voir chapitre I pour plus de précisions). Les châtelains à Saint-Hilaire se confondent aussi avec l'ancienne notabilité terrienne, autrefois détentrice du pouvoir économique et politique, supplantée depuis la seconde guerre mondiale dans le Bocage par les agriculteurs, artisans et industriels issus d'anciennes couches sociales défavorisées.

L'étude s'inscrit dans le prolongement d'une longue série de recherches dans le domaine français. Le sujet a déjà été abondamment traité par les ethnologues, géographes et historiens, permettant par la comparaison de dégager les grands principes de dévolution des biens dans les sociétés paysannes européennes (Augustins, 1989).

Cependant, dans les recherches sur la transmission du patrimoine foncier, la référence demeure le plus souvent celle de la paysannerie propriétaire et s'arrête généralement aux années cinquante, c'est à dire à l'entrée de l'agriculture dans la modernité. Il se peut ainsi que par effet d'amplification de la norme dominante dans une région donnée, on en oublie des stratégies différentes qui coexistent en fonction du statut socio-économique des acteurs.

Il s'agit au contraire dans le cadre de cette étude d'essayer de relier un mode de structuration de la société locale avec l'identification de stratégies de dévolution des biens, prises non pas sous le seul aspect de la coutume dominante mais aussi comme affrontement de modèles liés à la position des groupes à un moment donné. Le système de dévolution des biens dans la région est globalement celui de la coutume égalitaire propre à l'Ouest et au Nord de la France, mais l'examen des pratiques des familles selon leur niveau économique, leur statut de fermiers ou propriétaires, n'est-il pas susceptible de révéler des différences internes qu'on peut mettre en relation avec le problème plus général de l'accès au pouvoir local et la hiérarchisation des groupes sociaux ? A travers la dévolution des biens fonciers les groupes mettent-ils en oeuvre des stratégies complémentaires ou au contraire conflictuelles ?

A Saint-Hilaire, la structure foncière fait des classes bien distinctes d'exploitants et de propriétaires. Trois groupes remarquables sont en priorité traités à partir d'études de cas :

- les grands propriétaires nobles et bourgeois, maîtres des vastes domaines châtelains,
- les fermiers et métayers, locataires de grandes exploitations,
- les paysans propriétaires travaillant sur des surfaces modestes.

L'opposition de la première catégorie aux deux autres recoupe celle qui s'opère entre les « messieurs » et les couches modestes de la population paysanne et

des gens de métiers¹². Les premiers, classes aisées, vivaient de leurs rentes, accédaient à l'éducation et aux fonctions sociales qui leur assuraient prestige et notabilité. A l'intérieur de la seconde catégorie, la différence entre les fermiers et les paysans-propriétaires est moins affirmée. Ne s'agissait-il pas après tout de la même paysannerie à l'intérieur de laquelle les frontières ne sont pas hermétiques comme elles le sont entre paysans et messieurs ?

Comme l'opinion commune, l'ethnographie différencie peu les couches paysannes, assimilées avant tout à un même univers de civilisation (Bucher, 1995, Gautier et Gauvrit, 1980)¹³. L'analyse de la persistance ou la réappropriation des coutumes dites traditionnelles pourrait cependant tirer parti d'un examen plus attentif des origines sociales et conditions d'existence de ceux qui les portent. En tout cas, dans le domaine de la transmission du patrimoine foncier et de ses implications sociales, ne pas distinguer les nuances de niveaux socio-économiques, singulièrement celles passant par les statuts de propriétaires ou locataires de la terre, ferait courir le risque de passer à côté de ce qui contribuait à perpétuer la domination châtelaine. Il y a là une piste de compréhension des mécanismes de la reproduction sociale.

La sociologie et la géographie des années 50 à 70 ont opéré cette distinction dans l'évocation de deux types d'agriculteurs dont les attitudes face à la modernisation de l'agriculture permettaient de déceler les mécanismes du changement et les résistances aux innovations. Henri Mendras (1963) évoque le « paysan de tradition », rebelle aux changements du fait d'une mentalité d'attachement à son bien, si modeste soit-il, comme un bien inaliénable, entouré de significations familiales et sociales qui fondent une identité paysanne multi-séculaire. Centré sur une vaste couronne nantaise, Jean Renard (1975) désigne plus explicitement le petit paysan propriétaire, coincé dans des structures foncières inadaptées, aigri et résigné dans une position de repli défensif sur les valeurs et les comportements de l'ancienne civilisation paysanne.

¹² Bernadette Bucher (1995) parle des « travailleurs » pour qualifier la seconde. Renvoyant à une masse indifférenciée d'habitants, absent du vocabulaire à Saint-Hilaire comme terme classificatoire contrairement à celui de « monsieur », renvoyant aux oppositions de classes qui précisement font défaut dans cette région, ce terme fera l'objet d'une discussion au chapitre II.

¹³ Bien d'autres références pourraient être ajoutées. Si la tendance est assez générale dans l'ethnographie c'est aussi en fonction de son regard propre : définir un groupe par l'unité qu'il manifeste plutôt que recourir à des critères extérieurs.

Certains traits de la vie rurale apparaissent nécessairement alors comme des survivances dans une conception linéaire et irréversible des progrès techniques et sociaux¹⁴. L'ethnographie n'a pas échappé à cette problématique en s'intéressant de près aux laissés-pour-compte de la modernité et aux témoins privilégiés d'une culture paysanne et régionale en voie de disparition. Aussi, il ne serait pas étonnant que le petit paysan propriétaire, respectueux des coutumes, militant des traditions authentiques, ait plus souvent bénéficié d'une attention particulière dans cette perspective¹⁵.

Fermiers et métayers : entre dépendance et indépendance

La situation des fermiers et métayers est plus complexe et mérite par ce fait même de figurer au centre de nos analyses, parce que ce groupe est susceptible de fournir des explications aux paradoxes du Bocage contemporain. Jusqu'à l'effondrement des anciennes hiérarchies terriennes sous le poids de multiples facteurs, on a surtout vu dans le locataire de la terre le paysan soumis jusqu'à la servitude à son propriétaire. Selon Mendras, « *toute l'histoire agraire peut ainsi s'analyser comme une lutte des paysans pour la possession totale de la terre en se libérant des droits seigneuriaux et des servitudes collectives : libération accomplie juridiquement par la Révolution, mais qui avait commencé au Moyen Age dans la lutte des communautés paysannes contre les emprises féodales et qui s'est poursuivie à travers le XIXe siècle jusqu'à nos jours par le morcellement des grands domaines nobles et bourgeois, et leur rachat par les exploitants et les voisins* » (1963, p. 67).

On reconnaît assez largement que dans l'ancienne société rurale la terre est étroitement associée au pouvoir parce que non seulement elle constitue un élément de survie et un bien rare dans les périodes d'explosion démographique, mais aussi parce qu'elle est la possession la plus valorisée car source de considération et de prestige. Une poignée de propriétaires à Saint-Hilaire-de-Loulay cumule jusqu'aux années 70 la majorité des terres. Mais cette réalité ne doit pas en

¹⁴ Voir sur cette question Gosselin (1979). J'éviterai autant que possible de recourir de manière trop fréquente aux qualificatifs traditionnel/moderne connotés de cette référence à un partage du temps entre la modernité contemporaine et un avant de la tradition. Ce serait aller à l'encontre d'un objectif d'analyse des dynamiques culturelles et des ressorts des pratiques coutumières, d'apparences anachroniques et désuètes, mais qui n'en finissent pas de « survivre ».

¹⁵ Ce qui reste une hypothèse car en réalité l'ethnographie régionale ne rend pratiquement pas compte des statuts socio-économiques des personnes sollicitées dans les enquêtes, l'accent étant mis sur l'unité et l'originalité de la culture paysanne qui fond dans un même moule le magma des « travailleurs ».

occulter une autre : la petite propriété est omniprésente, fermiers et métayers y ayant aussi accès. Phénomène généralisé dans le Bocage, cette autre composante de la structure foncière souligne la valeur conférée à la propriété et son rôle dans la reproduction d'un système social basé sur la hiérarchie foncière (Renard, 1975).

Pourtant dans le Bocage, l'idéal d'indépendance que représente la possession foncière rencontre des réalités opposées : celle des fermiers dynamiques et novateurs déjà évoquée, celle du mythe vendéen qui fait du fermier ou métayer une figure idéale du paysan. A contrario de sa dépendance, le fermier¹⁶ incarne mieux que les autres la famille communautaire et solidaire, la stabilité de lignées paysannes renouvelant au fil des générations leur fidélité ancestrale aux maîtres reconnus et acceptés. Avec les fermiers, le modèle égalitaire de transmission du patrimoine et la solidarité horizontale de la communauté fermière s'accordent avec une logique lignagère, inégalitaire par l'avantage accordé au successeur. La recherche à Saint-Hilaire nous introduit dans un aspect nouveau ou peu souligné : ces fermiers ne connaissent pas la réussite de l'après-guerre comme une manne miraculeuse qu'ils ne devraient qu'à la chance de disposer de structures saines d'exploitation. Dans un système dominé par le château et son domaine, les fermiers, depuis longtemps et plus que les autres, se tiennent à l'abri de la misère, acquièrent des lopins de terre en grand nombre, accèdent à l'éducation, développent des formes d'influence et de considération dans la commune, étendent les ramifications familiales qui assoient le pouvoir de leurs parentèles sur le territoire.

Nous voilà de nouveau revenu au paradoxe d'une réalité dont décidément le mythe vendéen, comme tout mythe, parle sans en dévoiler toutes les facettes. Le prestige et la considération sociale des grands fermiers renvoient à des questions encore non résolues dans un système où une propriété paysanne équivalente aux grandes fermes n'existe pratiquement pas. On dit à Saint-Hilaire que les fermiers jouissaient d'une plus grande estime que les petits propriétaires exploitants, vivant plus à l'aise sur de bonnes terres, disposant de meilleures conditions d'exploitation et d'une main-d'oeuvre nombreuse comprenant occasionnellement celle des petits propriétaires et paysans sans terres des alentours.

¹⁶ Par raccourci, j'aurai souvent l'occasion d'utiliser le terme de fermier pour désigner aussi bien le fermier que le métayer quand il n'y aura pas lieu de les distinguer entre eux. C'est alors leur condition commune de locataires des terres châtelaines qui est désignée. Il ne s'agit pas de tomber dans une confusion des statuts mais j'aurai l'occasion de justifier une réelle proximité entre métayers et fermiers à Saint-Hilaire là où de façon plus globale on voit des différences radicales.

Devenir fermier était-il un but à atteindre compte tenu des avantages qu'apportait ce statut ou une étape intermédiaire vers l'acquisition de terres pour conquérir son indépendance ? Il semblerait que le système foncier châtelain ménage contre l'acceptation de la dépendance, l'alternative d'une reconnaissance sociale qui serait dans d'autres contextes le privilège des propriétaires uniquement (Dupuy, 1996).

Il y a tout lieu de soupçonner des ramifications de l'esprit propriétaire dans le Bocage contemporain. Phénomène déjà constaté dans le Midi toulousain (Thébault, 1995), des grandes propriétés se maintiennent contre toute attente. Des agriculteurs continuent à louer des parcelles à des multiples petits propriétaires qui ne cherchent pas à se défaire des terres. Cette région est de celles où se bâtissent le plus de pavillons individuels et il est étonnant de constater que Saint-Hilaire, dont la population s'accroît continuellement, ne propose qu'une poignée de petites maisons locatives. Possession économiquement dévalorisée, la terre prend dans la France contemporaine de l'importance en tant qu'héritage social et culturel (Gotman, 1988). Cet aspect, que l'étude ne fera qu'effleurer, a cependant peut-être été trop occulté pour des périodes anciennes en raison d'une attention excessive portée à la seule dimension utilitaire de la terre.

Des indices permettent de penser, qu'aujourd'hui encore, il reste quelque chose de l'attrait pour la terre comme patrimoine individuel ou collectif qui dépasse le seul monde agricole. Longtemps condition de l'ascension sociale, symbole du prestige et de l'autorité, l'esprit propriétaire et les comportements qui lui sont liés peuvent-ils cependant se prolonger de façon isolée ? Un attrait commun pour l'indépendance foncière a accompagné l'acceptation de hiérarchies qui découlent de la possession des terres. L'esprit propriétaire, pour perdurer, ne demande-t-il pas que se maintienne également un univers de pensée et une conception de l'ordre social largement influencés par les grands propriétaires mais qui imprègne l'ensemble du corps social ?

Ce brouillage des repères, pour être compris, n'exige-t-il pas de rompre avec une conception moderne de la propriété, héritée du droit romain, qui dissocie clairement la possession d'un bien de l'usage qui en est fait ? Dans cette région la possession de la terre est restée longtemps associée au pouvoir sur les hommes. L'usage du sol était attribué aux fermiers comme aux métayers contre des services

fournis au propriétaire¹⁷. Métayage comme fermage supposaient ici une réciprocité faite d'une contrepartie de contraintes et d'avantages. Ne peut-on pas considérer le droit au bail comme un bien qui, quoique acquis sans certitude de pérennité, fait aussi l'objet de stratégies de transmission ? Les « grands fermiers » avaient en effet intérêt à demeurer sur les mêmes terres et les propriétaires à s'attacher des lignées de paysans fidèles.

Comment fonctionne le double jeu de la dépendance et de l'indépendance dans les rapports sociaux ? Cette question constitue un des axes centraux de la thèse. Les relations entre paysans et grands propriétaires sont multiformes, elles mêlent inégalité et réciprocité, clientélisme et gratuité, distance et proximité, respect et insoumission... Ne peuvent-elles pas expliquer qu'un passé de domination absolue des premiers sur les seconds, plutôt que de susciter un renversement total de l'ordre établi, serve encore de refuge pour assimiler les transformations économiques et sociales ?

De la terre au pouvoir local : la prégnance du système châtelain

Saint-Hilaire-de-Loulay connaît, comme tout le Bocage jusqu'aux années 70, une sclérose foncière faite de la juxtaposition de grands domaines presque intacts et d'une petite propriété paysanne éclatée. Ce phénomène s'appuie sur le lien étroit entre la possession de la terre et le pouvoir local. Historiquement le lien n'est pas propre à la région, mais comme le note Jean Renard, le fait surprenant tient au « *maintien de cette suprématie du bien foncier jusqu'à nos jours, dans la hiérarchie de la considération et dans les fortunes des familles nanties de la région* » (1975, p. 168).

Comment passe-t-on de l'assise foncière à l'exercice du pouvoir local ? « L'alliance du noble et du curé » a fait l'objet d'études approfondies et de thèses controversées pour les régions bocagères de l'Ouest (Siegfried, 1913 ; Bois, 1960). Ce qui me préoccupe ici n'est pas de réexaminer des liens entre des mécanismes objectifs abordés à grande échelle (répartition de la propriété, modes de faire-valoir*, votes politiques), mais, sur la base de l'étude approfondie d'une commune ouvertement dominée par les grands propriétaires fonciers, de tenter de saisir les

¹⁷ Voir à ce propos (chapitre I) le « droit à complant » des « fiefs » de vignes qui supposait encore au XIXe siècle l'association du paysan à la propriété contre des obligations de façons de culture et des redevances dues au détenteur du sol.

conceptions qui guident les comportements sociaux au quotidien. Comment une éthique égalitaire dans l'héritage, plus globalement celle d'une société consensuelle et valorisant l'harmonie sociale, cohabite-t-elle avec une hiérarchisation poussée des rapports sociaux ? Quels sont les mécanismes qui permettent d'opérer le passage d'un niveau à l'autre sans qu'apparaissent la conscience de contradictions et des manifestations d'oppositions collectivement organisées ?

Les conceptions des rapports sociaux qui accompagnent la grande propriété terrienne nécessitent l'examen d'un « système du château », comme une forme d'exercice du pouvoir local qui s'appuie sur le grand domaine foncier. Le domaine est, avec l'Église, au centre de la vie collective. Il se présente comme un modèle pour l'économie et les relations sociales. Lieu à partir duquel se diffusent les normes dominantes, le château focalise l'attention des habitants.

Le château est resté généralement à l'écart des approches ruralistes contemporaines. Pour les sociologues et géographes il renvoie aux archaïsmes économiques et sociaux auxquels se sont opposés les acteurs des changements de l'après-guerre. Les ethnologues ont longtemps privilégié l'étude de la paysannerie, tenant de l'originalité des cultures régionales, tandis qu'ils se sont désintéressés du monde du château qui renvoie plutôt une image de la culture officielle et dominante tendant à s'imposer uniformément. Approfondir comment fonctionne en interne un domaine châtelain, c'est déjà accéder aux modalités d'exercice du pouvoir dans la localité communale et paroissiale qui, dans la conception châtelaine, constitue une plus vaste extension du domaine.

On ne peut pas penser la culture paysanne comme une culture complètement autonome sans en revenir aux façons par lesquelles elle est modelée par la culture nobiliaire. Au-delà de leur habituelle opposition, les proximités dans les comportements châtelains et paysans m'intéressent au premier chef. Comment se diffusent certains éléments du mode de vie châtelain dans la société paysanne ? Sur quelles pratiques et représentations, de l'autorité, de l'éducation, de la famille ou de la morale religieuse se fondent le sentiment d'attachement et l'acceptation de l'autorité châtelaine comme autorité légitime ?

Sur le plan de la vie politique locale, l'examen portera sur les conditions du maintien puis du renversement du pouvoir châtelain. En étudiant la façon dont le pouvoir est passé des nobles aux fermiers, ce sont les lignes de tension

entre permanences et changements qui peuvent être mises à jour. Comment la hiérarchie sociale a pu être bousculée tout en maintenant des valeurs d'autrefois et en reproduisant, avec des acteurs différents, des comportements qui semblent ceux du passé ?

Le spectacle du Puy du Fou qui se déroule chaque année à quelques dizaines de kilomètres de Saint-Hilaire offre en Vendée un terrain privilégié d'observation de cette problématique du lien entre présent et passé. Comme l'ont montré Jean-Clément Martin et Charles Suaud (1992 et 1996), le spectacle se présente comme une « *interminable réinvention du paysan vendéen* » qui permet aux gens du pays de « *vivre l'illusion de la continuation parfaite d'une société aujourd'hui disparue* » (1992, p. 23) et en dernier lieu remplit une fonction de protection prolongée contre les influences extérieures. En même temps son éclatante réussite ne peut s'expliquer que par la réitération des comportements coutumiers : volontariat des acteurs, sens du groupe, acceptation de l'autorité de leaders « naturels », consensus apolitique... Mise en scène d'une identité, le spectacle réalise comme phénomène social total la jonction du mythe et de la réalité. Il ne se contente pas de raconter une histoire, il donne à voir à travers sa réussite une société reproduisant la cohésion du passé où chaque individu sait tenir sa place dans la poursuite d'un idéal collectif.

Le spectacle du Puy du Fou est par son ampleur un exemple auquel on peut difficilement éviter de faire référence. Mais, même en dehors de cette grande manifestation emblématique, la vie associative, les loisirs ou les rapports quotidiens au travail (Bucher, 1995, Raveleau, 1997) renvoient la même question : comment le Bocage, dans son adaptation au monde moderne et son étonnant dynamisme, entre-t-il en contradiction avec ses références du passé tout en les renforçant ? La continuité des relations de patronage est une entrée possible pour comprendre ce paradoxe. Elles caractérisent les rapports coutumiers entre paysans et châtelains. En fournissant le travail, le maître pouvait imposer son autorité dans bien d'autres domaines : services au château, pratique religieuse, fréquentation de l'école privée... En même temps, le fermier qui se soumettait à cette autorité en retirait des avantages : protection, prêt d'argent, obtention d'une ferme plus grande... Ce type de relation s'est prolongé dans l'artisanat et l'industrie, où la proximité sociale et les aides concrètes sont la contrepartie du respect de l'autorité patronale. Plus qu'une domination unilatérale des châtelains sur les paysans, ne doit-on pas considérer ce cadre de patronage comme un ensemble de dépendances croisées où l'obtention du

pouvoir et sa reconnaissance se paye d'obligations matérielles et morales pour le maître ?

La personnalisation des rapports sociaux est une des dimensions du patronage. Sous cet angle, l'approfondissement de l'hypothèse de sa continuation peut s'avérer fructueuse. L'individu, fortement inséré dans des réseaux de solidarité, ne perçoit-il pas d'autant plus faiblement le poids de la collectivité qu'elle s'impose sous les traits d'une éthique de la cohésion sociale ? Les contraintes du fermage et du métayage s'opposent au départ à l'individualisation du patrimoine et insèrent l'individu dans un réseau de solidarités obligées et valorisées. Pour autant, le pouvoir et la réussite sociale s'incarnent dans des personnalités-cultes dont le charisme individuel va de pair avec une forte intégration sociale. L'approche ethnologique peut ici aider à identifier cette combinaison singulière du lien de l'individu au collectif qui prend corps dans des comportements individuels puissamment valorisés par le groupe. La société locale aurait ainsi tendance à se reproduire dans le déni de l'affrontement de groupes différenciés et le maintien d'une conception apolitique¹⁸ des rapports sociaux qui isole l'individu de la sphère collective.

L'étude d'une commune

La recherche n'est pas une monographie villageoise au sens de l'exploration extensive d'un territoire pris isolément. J'aborde ici un thème délimité pour l'étude duquel l'échelle communale apparaît pertinente. Il reste cependant de la méthode monographique en ethnologie le souci des descriptions détaillées. Il reste aussi celui de retrouver la cohérence des pratiques et des modes de pensée dans un ensemble culturel donné, en faisant appel à la complémentarité des méthodes et des disciplines et une explication de type systémique. Par l'approche directe du terrain et une entrée dans la recherche qui part de la spécificité des groupes étudiés, l'ethnologie cherche à éviter au chercheur de se laisser enfermer dans des catégories de description et d'interprétation arbitraires ou trop larges pour être opérantes.

¹⁸ Michel Bussi (1998) donne une définition claire de l'apolitisme dans l'Ouest. Il ne signifie pas que le notable s'affiche d'aucun parti, mais c'est « *« l'idéologie silencieuse » qui règne : méfiance envers les discours, les partis, les programmes, l'administration et l'état lointain, mais confiance en l'intérêt porté aux problèmes du quotidien, et au simple respect des valeurs de la famille, de la propriété et de la religion* » (1998, p. 265).

Une fausse conception serait de continuer à assimiler le village à une communauté relativement isolée comme ce fut le cas pour les premières études villageoises. Les termes de communauté et de village méritent de s'y pencher un peu en ce qui concerne le Bocage du nord-est vendéen et au-delà. On peut être surpris de voir que dans la littérature sur la région, le mot communauté est abondamment utilisé et dépasse largement le cadre communal. On y recourt notamment à chaque fois qu'on veut faire référence à cet ensemble historique et mythique qu'est la région insurgée des guerres de Vendée. La communauté n'est pas seulement communale ou paroissiale, elle en est une vaste extension.

Dans le contexte d'un Bocage où la cohésion sociale est une des grandes valeurs prônées, le seul emploi du terme de communauté fait sens et permet de signifier à la fois les valeurs qu'il sous-tend et l'opposition à des découpages administratifs venus d'ailleurs. En utilisant à outrance le terme de communauté ne serait-on pas cependant en train de participer du mythe vendéen, d'être pris par la fascination qu'il exerce auprès des autochtones comme des étrangers, de par sa double face qui fait osciller entre adhésion et rejet ? Même si modifier le vocabulaire ne suffit pas à renouer avec les vertus de la distance entre le chercheur et l'objet d'étude, je restreindrai dans cette recherche l'emploi du mot communauté à un sens précis et lié à la structure résidentielle de la famille polynucléaire de la grande ferme. Pour les autres niveaux, je préfère les termes plus neutres de collectivité ou société locale¹⁹. Ce qui ne veut pas dire que de proche en proche, il n'y ait pas une extension de l'idée de la communauté familiale à des niveaux collectifs plus larges.

La communauté du Bocage pourrait avoir quelque chose à voir avec la communauté villageoise tant que celle-ci est restée attachée à la nostalgie d'un paradis perdu : une société de petite taille, privilégiant l'interconnaissance et la solidarité, restée à l'abri des assauts déstructurants d'une modernité urbaine qui engendre la perte des repères identitaires. Cette représentation spontanée est la mienne. Cependant Saint-Hilaire-de-Loulay est loin de correspondre à l'image rêvée du village d'antan. Il s'agit d'une localité périurbaine de 3500 habitants, porte et

¹⁹ L'opposition n'est pas sans rappeler celle de Ferdinand Thönnies (1887) entre communauté et société ou la distinction qu'établit Emile Durkheim (1893) entre solidarité mécanique et solidarité organique. Il ne s'agit cependant pas dans mon propos d'opposer deux types idéaux de société, mais d'éviter de faire implicitement référence à la communauté en tant que collectivité dont les membres sont liés par un fort sentiment de participation.

extension nécessaire d'une petite ville commerçante et industrielle. Aucun charme directement apparent ne se dégage de la commune : une route nationale rectiligne et très fréquentée traverse le territoire et le bourg, ne laissant voir que la banalité des champs cultivés, des maisons de bord de routes et des ateliers industriels. Il faut sortir de cet axe pour découvrir le vieux bourg et, par les routes secondaires et chemins ruraux, un pont du moyen âge, un château du XVe siècle à l'architecture harmonieuse et les anciennes bâtisses rurales dispersées dans les innombrables « villages » de la vaste commune.

Bernadette Bucher souligne les évolutions foncières et l'éclatement de l'habitat dans le Bocage qui font que « *le village comme unité d'observation de la communauté rurale ancienne est ici un mythe [...]. C'est donc ailleurs, hors des divisions imposées de l'extérieur - paroisse ou commune -, qu'il faut chercher à définir la communauté bocaine* » (1995, p. 64). Il est indéniable que les réseaux de sociabilité actuels ont relativisé l'importance que revêtait autrefois l'appartenance communale ou paroissiale. Mais ce point de vue qui prend systématiquement le contre-pied des « community studies » me paraît exagéré pour deux raisons : l'une tient à la superposition des niveaux de sociabilité, l'autre à ce qu'il n'y a pas de bonne échelle de mesure en soi mais que tout cela est relatif aux objectifs poursuivis.

Le niveau de localité le plus restreint est celui du hameau, désigné dans le Bocage par le mot « village ». Pour Christian Hongrois (1992), aujourd'hui encore le village au sens du hameau reste une unité pertinente, intermédiaire entre la famille et le réseau plus large d'échanges entre villages, lieu mêlant relations de voisinage et relations de parenté où les rassemblements contemporains (fêtes de famille, pique-nique de village, noces...) prolongent les rassemblements d'autrefois. Son image des cercles concentriques autour de la famille est certainement plus proche de la réalité de la sociabilité dans le Bocage qu'une négation en bloc du niveau local. Il montre qu'à partir de la famille se tissent des relations qui élargissent le cercle territorial de base qu'est la maison et le hameau et, sur les anciennes manifestations disparues du hameau et de la commune, s'en greffent de nouvelles qui reprennent les mêmes élargissements territoriaux d'autrefois.

L'échelle communale reste pertinente pour saisir les interactions sociales qui découlent des rapports fonciers. En délimitant cet espace de façon restreinte, bien qu'en partie arbitraire, je me donne la possibilité de saisir les rapports qu'entretient la société locale avec la terre. A ce niveau peuvent être

établies les interactions entre l'usage familial de la terre et la construction des rapports sociaux et politiques, aspects qui à une échelle plus large seraient traités de façon indépendante. Ici l'espace local comme la longue durée sont deux éléments considérés comme déterminants dans la structuration des rapports sociaux.

C'est donc pour une raison pratique : traiter une unité suffisamment petite pour tenter d'en acquérir une vue d'ensemble, que je me restreins au cadre communal. Elle autorise une ethnologie de « regards croisés » permettant de multiplier les points de vue sur une réalité partagée. L'originalité de la recherche tient ici à l'accès à une vision globale des rapports fonciers qui prend en compte tous les groupes concernés. Selon les aspects abordés, le cadre communal se révélera pertinent ou non. Le monde paysan sera par exemple bien appréhendé sur une commune de 4000 ha qui comptait encore une centaine d'exploitations en 1975. Par contre l'étude des châteaux justifierait une échelle d'exploration plus vaste. Par l'étendue de leurs propriétés, les châtelains ignorent encore plus que les paysans les frontières communales, leurs réseaux familiaux s'étendent sur plusieurs départements si ce n'est à une échelle nationale ou internationale.

La question de la représentativité de l'étude se pose nécessairement. Les communes du Bocage prises une à une se ressemblent peu du point de vue de la structure foncière. Une configuration unifiée apparaît clairement à l'échelle régionale où a dominé, jusqu'aux changements agricoles, la juxtaposition d'une grande propriété châtelaine et d'une petite propriété paysanne (Renard, 1975). Cette double réalité est cependant bien présente sur le territoire de Saint-Hilaire. Si on peut parler d'une représentativité de Saint-Hilaire, elle se joue vis-à-vis des communes de même type, celles qui ont connu une emprise châtelaine comparable, au niveau foncier comme dans un exercice sans partage du pouvoir. Comme référence dominante des rapports sociaux, le système châtelain dans ses différentes dimensions est de même susceptible d'éclairer par une seule commune des modes culturels communs à toute la région.

L'enquête sur le terrain

Cinq domaines châtelains et une vingtaine d'exploitations agricoles ont été étudiés de façon approfondie. Tous les domaines châtelains de la commune sont concernés, les exploitations ont d'abord été choisies en fonction de la répartition grandes fermes / petites propriétés, puis en fonction de la possibilité de rassembler

une documentation suffisante et de rencontrer les occupants. La recherche consistait à remonter l'histoire des propriétés ou des exploitations à partir des témoins vivants, à établir une généalogie des familles qui les ont occupées et étudier le devenir des membres de ces familles au fil des générations. La procédure suivie a été la même que celle déjà rodée par les ethnologues de la parenté. Sur la base d'ébauches généalogiques constituées à partir de témoignages, des listes de recensements ou de l'état civil, je rencontrais les descendants pour compléter les informations et reconstituer le destin des familles et des patrimoines.

Les investigations remontent approximativement à 1840. Ce choix est lié à l'étude des listes de recensements, principales sources de départ, qui deviennent vraiment exploitables à partir de 1841 avec la notification systématique des lieux d'habitation des villageois. Pour le reste, la limite est arbitraire et n'exclut pas des incursions en amont. Cette durée, qui court en moyenne sur six générations, permet d'appréhender de façon significative les modes d'appropriation et de transmission des patrimoines fonciers.

La méthode des reconstitutions généalogiques présente l'avantage d'introduire l'ethnologue dans une relation d'échange d'informations au cours de contacts répétés. S'il est rare aujourd'hui de tomber sur des familles qui n'ont pas déjà un quelconque parent généalogiste, il y a toujours des détails qui échappent et une partie de mon temps sur le terrain a été consacrée à la recherche d'informations pour les personnes rencontrées, pas directement utiles pour la recherche mais qui correspondaient à des points d'ombre pour des Loulaysiens dans la connaissance de leur passé familial. Les dialogues instaurés autour du devenir de domaines, d'exploitations et de familles rejoignent ce type d'entretiens non structurés que pratiquent les ethnologues, plus proches de la conversation naturelle et de l'observation participante que d'une interrogation strictement dirigée. La prise de notes dans ce cadre est loin d'être exhaustive mais on y gagne dans l'appréhension de la globalité par l'évocation spontanée des liens terre-famille-société. Des séjours prolongés durant trois étés successifs, en plus des allées et venues de plus courte durée, ont facilité la mise en oeuvre d'une relation longue que privilégie l'ethnologie.

D'autres entretiens ont été enregistrés. Leur but était plus de se pencher sur des processus historiques à partir des positions de témoins privilégiés, le plus souvent autres que ceux rencontrés dans le cadre des histoires d'exploitations et de domaines : agriculteurs, conseillers agricoles, artisans et industriels,

domestiques de châteaux, élus municipaux... Ces entretiens ont permis de reconstituer des faits de la vie locale, d'approfondir les représentations attachées aux rapports fonciers et sociaux. Sur la base d'entretiens libres ou dirigés, par prises de notes ou enregistrements, une cinquantaine de Loulaysiens ont ainsi été rencontrés avec pour objet de relier les faits aux significations qu'ils prennent et de rattacher l'histoire « objective » aux représentations qui la transforment en mythe vivant.

Les temps forts de la recherche resteront attachés à l'enquête orale, comme la réunion, après une première entrevue, de deux anciennes voisines de hameau pour évoquer leurs conditions de vie alors opposées ; ou un entretien mené en présence de trois générations, dans une ferme où la notion de communauté exploitante n'avait pas encore perdu son sens. Des interlocuteurs ont tenu un rôle de porteurs de la mémoire locale que leur reconnaît déjà parfois la collectivité. Même si leur savoir est très éclectique, ils m'ont permis de cerner rapidement des points à approfondir. Dans certains cas, leur réflexion sur l'évolution de la commune, ou sur leur parcours personnel ou professionnel, leur permettait de proposer une sociologie réflexive de la situation fort utile. Ces relais de mémoire, qu'ils agissent dans un cadre privé ou collectif, collectent des documents d'archives qui m'ont évité des recherches, ont permis des échanges d'informations et de confronter des idées.

Archives cadastrales, notariales et judiciaires ont servi de support à la reconstitution de l'histoire foncière des propriétés et des exploitations. Les actes notariés étudiés : partage, vente, baux de fermage et de métayage, inventaires après décès, testaments, contrats de sociétés d'exploitation, ont en majeure partie été fournis par les familles. Quand une famille est restée sans discontinuer sur une exploitation (dans le cas contraire les archives se dispersent), on accède à une information plus riche que celle donnée par la consultation des archives de notaires. Une partie des actes se concluait en privé sous l'égide d'un expert foncier et les transactions s'opéraient rarement de façon continue avec le même notaire, ce qui rend difficile l'étude d'une même exploitation ou propriété par voie strictement archiviste.

Pour les domaines châtelains par contre, seules des voies d'archives publiques ont pu être explorées de façon complète. Sauf ceux possédés par les fermiers ou métayers (baux de location, carnets de comptes), les documents privés touchent au plus intime des familles châtelaines, et pour les raisons évoquées plus

haut, l'étranger y a difficilement accès²⁰. Parions qu'un jour ces archives s'ouvriront et qu'elles permettront de nouveaux approfondissements pour l'histoire agricole et foncière de Saint-Hilaire.

L'enquête ethnographique n'a volontairement pas obéi à un plan rigoureux : série systématique d'entretiens ou dépouillement exhaustif de données d'archives. Ce qui est perdu en exhaustivité est gagné en possibilités d'approfondissement et légitime une approche résolument qualitative, soucieuse du cas particulier décrit de façon détaillée. Par ailleurs, la consultation de sources diverses aboutit à ce qu'une partie des données ne sera pas exploitée dans ce cadre même si elle alimente indirectement la réflexion d'ensemble. Emettre des hypothèses de recherche par les croisements opérés entre des informations venant de sources variées reste toujours une richesse de l'approche ethnologique.

Saint-Hilaire-de-Loulay, commune dynamique, jeune, industrialisée, est aussi surnommée « Saint-Hilaire les sept châteaux », vaste territoire longtemps resté sous la coupe économique et culturelle de grands propriétaires fonciers. Dans ce cadre privilégié d'observation, l'objectif de la recherche est d'étudier les relations entre la transmission des terres, fermes et propriétés, et l'organisation sociale de la commune depuis 150 ans.

Dans la commune, les châteaux sont considérés comme des éléments du patrimoine et entrent dans la définition de l'identité locale au même titre que la vie paysanne d'autrefois. Mais relégués ainsi au passé, écartés ou désinvestis de la gestion directe des affaires de la commune, les châtelains ne constituent-ils pas pour autant une sorte de figure originelle d'un modèle culturel qui s'est diffusé dans les autres milieux et qui se perpétue sous d'autres formes et avec d'autres acteurs aujourd'hui ?

Les péripéties des débuts de l'enquête concernant les relations châtelains / paysans dans le passé à Saint-Hilaire m'ont introduit d'emblée à une dimension culturelle bien vivante et actuelle. La problématique privilégiée est donc

²⁰ Même avec un châtelain qui m'a bien accueilli et que j'ai revu à plusieurs reprises, il était hors de question de me confier des archives (en l'occurrence les baux à métayage) par crainte qu'il en soit tiré des conclusions tendancieuses.

celle d'une continuité à l'oeuvre dans les modes de pensée, en dépit des changements économiques et sociaux qui ont marqué la région depuis la seconde guerre mondiale. Elle sera abordée par une ethnographie régressive centrée sur la transmission des terres, point focal dans lequel s'ancrent les modes de régulation collective. Dans une perspective anthropologique qui relie le présent au passé, il s'agit ainsi de retracer la continuité dans les modes de pensée, susceptible d'expliquer des paradoxes apparents comme ceux qui dans la région font cohabiter dynamisme économique et respect des hiérarchies anciennes.

PREMIERE PARTIE

ESPACE REGIONAL, ESPACE LOCAL

Située au nord du département de la Vendée, Saint-Hilaire-de-Loulay appartient aux anciennes marches du Poitou et de la Bretagne qui se particularisaient par la présence de nombreuses seigneuries. Le territoire se situe aussi sur une frontière géologique qui sépare le Haut Bocage granitique du Bas Bocage schisteux. Administrativement Saint-Hilaire et le canton de Montaigu se rattachent au Haut Bocage vendéen dont ils forment l'extrémité ouest. Avec des collines aux pentes très adoucies, le paysage naturel seul en diffère. Sinon la commune et le canton possèdent toutes les caractéristiques économique, sociale et culturelle du Haut Bocage, micro-région dynamique et dominante dans le département de la Vendée. Plus largement, Saint-Hilaire relève de la zone d'influence du Choletais dont elle intègre une de ses couronnes d'extensions industrielles. Cette partie du Bocage se rapproche ainsi des Mauges dans le département voisin du Maine-et-Loire. Les découpages provinciaux et administratifs, un développement agricole et industriel plus tardif, ont longtemps fait du Haut Bocage un parent pauvre et ignoré des Mauges, malgré les nombreuses similitudes entre les deux régions. Limitrophe de la petite ville de Montaigu, éloignée de 40 kilomètres de Nantes, Saint-Hilaire-de-Loulay constitue aussi un espace rural à la porte du monde urbain.

L'originalité de Saint-Hilaire tient en partie à ces chevauchements de territoires qui la définissent. La présente partie sera consacrée à préciser cet environnement de la commune dans ses dimensions historique, démographique, économique, sociale et culturelle... Dans la perspective d'appréhender par la suite les modes de dévolution des patrimoines fonciers, les rapports économiques et sociaux liés à la terre constitueront le fil directeur de cette première partie.

La commune aux sept châteaux manifeste encore de nos jours une réalité étonnante : celle du maintien d'une grande propriété foncière organisée en domaines châtelains. La première question qui se pose est celle de savoir comment cette grande propriété a pu se maintenir, à contre-courant de la tendance, amorcée depuis le XIXe siècle en France, au passage des terres des nobles et bourgeois aux

paysans ? Il s'agira dans un premier chapitre d'éclairer les composantes de la structure foncière telle qu'elle s'est organisée à Saint-Hilaire et dans le Bocage.

A l'organisation foncière de cette région correspond également une organisation sociale et des comportements qui contribuent à la domination châtelaine. Dans le cadre de la Vendée bocagère et de son histoire propre, ne doit-on pas considérer autrement qu'on le fait habituellement la question de la dépendance paysanne ? Suffit-il d'être propriétaire de ses terres pour s'affranchir de la tutelle châtelaine ? A contrario, les grands fermiers et métayers ne tirent-ils pas avantage de la domination châtelaine derrière leur apparente soumission ? Le second chapitre aura pour objet d'apporter des éléments de réponses à ces questions.

Dans le chapitre III, j'examinerai les mutations de la société locale au cours du siècle et demi passé, en reliant à la terre, base matérielle des rapports sociaux et support d'identification à un territoire, les déterminants écologiques, démographiques, économiques, culturels qui expliquent les évolutions constatées. Le passage d'une économie essentiellement agricole à un « pays d'usines à la campagne » retiendra notamment l'attention du fait des filiations entre ces deux univers de travail et de modes de vie. Quelles continuités peut-on déceler en dépit des transformations radicales de la seconde moitié du XXe siècle ? Que sont devenues les métairies et borderies d'antan ? Quelle place occupe la terre dans l'économie d'aujourd'hui ? Comment se déplace le mythe vendéen des relations harmonieuses d'un univers à un autre ? Derrière ces questions s'abritent les réponses qui permettront de saisir les logiques des transmissions de patrimoines et l'organisation sociale qu'elles légitiment.

* *

*

CHAPITRE I :

LA COMMUNE AUX SEPT CHATEAUX

«Toutes les parcelles de terre s'entouraient de haies vives qui de loin donnaient l'impression d'un pays clos sur lui-même, d'un enchevêtrement végétal coupé seulement de sentiers et de chemins creux qui débouchaient soudain dans une cour, sans qu'on ait pu deviner par avance la présence d'une maison, sinon à la fumée qui montait de la cheminée...»

Michelle Clément-Mainard, *La fourche à loup* (1985, p. 60).

Le trait propre de Saint-Hilaire, ce qui distingue cette commune de ses voisines, c'est le nombre de châteaux répartis sur un vaste territoire rural. L'évocation des châteaux mobilise immédiatement d'autres idées : Saint-Hilaire, une terre de grandes propriétés et de grandes fermes, la dépendance prolongée des paysans envers les propriétaires terriens, le maintien tardif du métayage sur certaines exploitations... Le premier chapitre est consacré à la présentation du système foncier de la commune et de cette région de bocage. L'enquête ethnographique rapporte comment le territoire est aussi défini par ses habitants qui en façonnent une représentation, y renvoient un vécu humain qui le rend plus sensible à l'observateur extérieur.

I - LE TERRITOIRE

1) Le bocage transformé

Le milieu naturel est celui du bocage qui garde une petite partie de ses haies caractéristiques malgré l'agrandissement et l'ouverture des parcelles agricoles avec le remembrement. Le bocage d'aujourd'hui, s'il ressemble encore parfois à celui d'autrefois, c'est par volonté de conservation ou de recréation de la haie. Ses fonctions et enjeux se sont déplacés d'élément de l'économie rurale à celui d'élément du paysage visuel dont l'utilité naturelle sert aussi à justifier une nécessité culturelle (Antoine, 1998, Pascalon, 1999).

Comme dans le reste du Bocage vendéen, l'habitat est dispersé sur l'ensemble du territoire. Saint-Hilaire compte aujourd'hui 80 hameaux de 1 à 20 résidences. Certains sont très éloignés du centre de la commune qui conserve l'aspect d'un petit bourg rural malgré l'importance de la population municipale. L'habitat se caractérise également par de nouveaux lotissements excentrés, administrativement rattachés à Saint-Hilaire, en fait prolongeant directement la ville de Montaigu.

Le véritable paysage de bocage, fait de haies épaisses entourant des parcelles parfois minuscules, de chemins creux et de landes broussailleuses, devient rare aujourd'hui. Les grandes fermes, auparavant isolées et difficilement accessibles, sont souvent maintenant visibles de loin, entourées de parcelles avoisinant parfois les 20 ha. Comme dans bien d'autres communes du Bocage, c'est à proximité immédiate du bourg ou des hameaux qu'on peut rencontrer encore des éléments du paysage d'autrefois. Des terres d'anciennes petites exploitations qui n'ont pas été remembrées présentent encore l'aspect de petites parcelles enchevêtrées. Leur persistance tient parfois à l'attachement d'un vieux propriétaire à ses anciennes terres ou au désintéressement des exploitants d'aujourd'hui pour des parcelles trop étroites ou inaccessibles.

La mode de la randonnée pédestre a entraîné dans chaque commune la création de sentiers balisés. Celui de Saint-Hilaire-de-Loulay donne un aperçu du paysage et des cultures. Il part d'un des derniers lotissements créé à la périphérie

du bourg et suit un ancien chemin creux transformé en allée empierrée. En limite du lotissement, on a conservé de l'ancienne haie les vieux chênes qui apportent maintenant une touche paysagère. A la sortie du lotissement, la seule véritable portion de chemin creux, qui parcourt une centaine de mètres, voie étroite de terre, bordée de hauts talus qui clôturent des petites parcelles de prairies ou de bois.

Après la traversée d'une route devant un grand calvaire, le sentier débouche sur un autre paysage : celui des exploitations agricoles modernes. Les haies disparaissent, le chemin devient large et rectiligne. Au mois d'août, ce sont d'immenses étendues de maïs-ensilage que l'on découvre. Au passage d'une ancienne zone basse et humide, le sentier est bordé par une chaussée de terre d'une dizaine de mètres de haut. En quelques jours un étang a été creusé pour permettre l'arrosage intensif des cultures.

Le sentier traverse ensuite un « village », parmi des maisons rénovées, l'unique ferme restante et la stabulation libre. Au point culminant de la commune, à 70 mètres, le sentier longe un bois de quelques dizaines d'hectares, le seul bois relativement important qui ne soit pas directement lié au parc d'un château. Désormais, le chemin se confond souvent avec le bord d'un champ, une des deux haies ayant disparu pour ne pas gêner les cultures. Le sentier permet de longer le vieux mûr s'écroulant du parc du « château » de la Grassière, en fait grande maison bourgeoise construite au siècle dernier. Il passe ensuite aux abords de la partie viticole de la commune, la culture du muscadet commence ici et s'intensifie au nord, dès la commune de Saint-Hilaire-de-Clisson, du côté de la Loire Atlantique. Un ancien moulin à vent domine un point haut. Parmi les champs, des bâtiments isolés signalent encore la présence d'élevages intensifs de volailles que pratiquent quelques exploitants. Par d'anciens chemins creux et une petite route, le sentier nous ramène au bourg.

Cette description serait incomplète si l'on ne signalait les bords de la Maine. La rivière, qui descend des collines du Haut Bocage, traverse la commune du sud au nord en poursuivant son parcours vers la Loire. A Saint-Hilaire, elle passe parmi de grands domaines terriens. Peu de sentiers la longent ou permettent d'y accéder, faute d'anciens chemins le long de ses coteaux escarpés. La charmante rivière est de temps à autre traversée par une petite route. Celle de Sénard accède aux anciens moulins à eau par un pont de pierre à trois arches du XIIe siècle. De là on découvre la pente sauvage, boisée et broussailleuse des coteaux. La Maine reçoit

le ruisseau du Loulay qui traverse le bourg et ne mérite d'être cité que pour avoir été adjoint au nom de Saint-Hilaire, l'évangéliste du Poitou.

2) Les hameaux : métairies et borderies

L'habitat est le reflet des anciennes structures agricoles et de la division fondamentale entre métairies et borderies sur laquelle je reviendrai plus loin. Avec ses 4000 ha, Saint-Hilaire comporte de nombreux hameaux appelés villages²¹, habitat dispersé qui donne cette impression de « *mitage* » caractéristique du bocage (Martin, 1987, p. 320).

Le nombre des hameaux est important, ce qui n'est pas exceptionnel pour une commune du Bocage (Martin, 1987). Ce nombre a diminué au fil du temps, d'abord en raison des emprises de la ville de Montaigu sur Saint-Hilaire, plus récemment en raison de l'extension du bourg qui a fait disparaître ses « villages » immédiats. En 1891, avant que Montaigu n'ampute Saint-Hilaire de 65 ha, le territoire communal comptait 91 hameaux en plus du bourg. En 1936 il y avait encore 89 hameaux. Aujourd'hui on en compte 86, auxquels s'ajoutent 3 lotissements aux abords de Montaigu.

Trois hameaux ont disparu depuis la seconde guerre mondiale en raison de l'extension du bourg. Encore faut-il relativiser ce fait car, selon certains habitants, l'esprit de hameau persiste toujours, les mêmes familles y résidant depuis longtemps perpétuent d'anciennes sociabilités. Pour chacun d'entre eux, un panneau indique le nom de l'ancien village devenu quartier. Un habitat ancien les caractérise : minuscules maisons d'une ou deux pièces qui abritaient des bordiers, journaliers ou artisans, grandes maisons « *bourgeoises* » entourées parfois d'un petit parc muré, bâtiments de fermes. Le village de la Boninière est rassemblé autour d'une place, ses panneaux de rues sont singularisés vis-à-vis du reste de la commune. Bien que rattachée au bourg, la ferme de la Maritière, dont la cour est entourée de murs, est toujours le siège d'une exploitation agricole.

²¹ Comme en Bretagne, le hameau est qualifié de village dans le Bocage vendéen, quelle que soit sa taille, que l'habitat soit groupé ou que les fermes soit isolées. Les villages se définissent par rapport au bourg dont l'appellation peut aussi désigner l'ensemble d'une commune. J'utiliserai l'un ou l'autre des deux termes, hameau ou village, pour désigner cette unité de base. Et pour éviter les confusions, je n'utiliserai que le terme de commune pour parler globalement du territoire de Saint-Hilaire.

Si des hameaux sont vides d'exploitations agricoles depuis les années 70 (le plus souvent une seule subsiste là où on en trouvait plusieurs), les villages restent peuplés. La proximité immédiate de Montaigu favorise le maintien de la population et la venue de nouveaux habitants en quête d'un logement à la campagne dans une vieille maison rénovée. Les maisons ne restent pas inoccupées, les fermes à rénover sont recherchées pour devenir dans la grande majorité des cas des résidences principales (44 résidences secondaires pour 990 principales dans la commune en 1990). Un seul hameau est aujourd'hui complètement déserté. Ce n'est pas faute d'acquéreurs des anciennes bâtisses, mais la situation est due aux différends entre propriétaires et au droit de préemption que fait jouer l'unique exploitant du village.

La population des hameaux reste donc nombreuse dans la commune. Elle représente 36% de la population communale en 1990. En 1906 c'était 82% de la population qui habitait les villages et encore 53% en 1975. Le bourg en son centre se transforme peu, il garde son caractère de bourg rural accentué par les Opérations Programmées d'Habitat qui mettent en valeur ses anciennes bâtisses. L'extension de la commune se fait par les lotissements construits aux pourtours du bourg²². Trois lotissements sont complètement excentrés, situés en limite de commune, ils prolongent l'agglomération de Montaigu (un quatrième et le premier de ces lotissements avait été rattaché à la commune de Montaigu dans les années 50).

Les hameaux sont de deux types : la ferme isolée, auparavant appelée « métairie », et les hameaux de « borderies », désignant les anciennes fermes des petits propriétaires exploitants. La métairie est un terme générique qui a continué à désigner la grande ferme isolée même lorsqu'elle n'était plus exploitée par des métayers. L'origine féodale des grandes fermes et la prépondérance du métayage jusqu'au milieu du XIXe expliquent cependant le maintien prolongé de l'appellation (Vital, 1987, p. 93). Même si de nos jours on n'emploie plus les termes de métairie et borderie, ceux-ci sont toujours compris par les agriculteurs. En dehors du monde paysan, la métairie évoque inévitablement le statut de métayer et non la grande ferme en général. Le bordier était en général le petit paysan propriétaire de ses terres, il est identifié à des agriculteurs aujourd'hui retraités et qui sont restés en marge de la modernisation agricole.

²² Suivant un schéma directeur établi en 1983 par la municipalité avec l'appui d'un architecte urbaniste.



Illustr. 1 - Vue aérienne de Saint-Hilaire-de-Loulay en 1945

(On reconnaît ici le paysage de champs clos du bocage. En bas de la photo, sous le bourg et à droite, les deux domaines de La Filolière et du Fonteny sont reconnaissables à leur parc boisé. On peut voir le contraste entre les grands champs cultivés qui les entourent et les petites parcelles de village, notamment autour du bourg et dans les villages au dessus le Fonteny



Illustr. 2 - « Chemin creux » au départ d'un sentier pédestre

Illustr. 3 - A proximité d'un ancien village de bordiers : petite parcelle entourée de haies





Illustr. 4 - Vieille haie du bocage le long d'un lotissement

Illustr. 5 - « Haie bocagère » reconstituée aux abords d'une ferme





Illustr. 6 - Le bourg vers 1950
(dominé par l'église et la cure à sa gauche)

Illustr. 7 - Une partie du centre-bourg aménagé
(sur l'ancien emplacement du jardin de la cure - photo 1999)





Illustr. 8 - La route nationale
(traversant la commune et le bourg de Saint-Hilaire de part en part)

Illustr. 9 - Maison du bourg rénovée dans le cadre de l'O.P.A.H.*





Illustr. 10 - Ancien village de bordiers des Bretèches

Illustr. 11 - Ferme isolée du Chaillou





Illustr. 12 - Anciennes maisons de bordiers - journaliers à la Choriandièrre

Illustr. 13 - Un « creux de maison »

(« La maison de la Chironne » à la Burgaudière : une seule pièce, sombre et noircie de fumée, et un grenier. Les bâtiments appartiennent au couple Gouraud, pris sur la photo, anciens bordiers dont la maison est voisine de celle-ci)



En général, maison et bâtiments agricoles de la ferme isolée occupent une place centrale au milieu des terres exploitées. La ferme isolée est habituellement rattachée à la grande propriété, soit comme ferme relevant d'un domaine châtelain, soit comme ferme d'un propriétaire non résident mais possédant des métairies dispersées dans la région. Les bâtiments sont vastes et la maison, généralement allongée, comporte plusieurs pièces abritant 2 ou 3 ménages d'une communauté familiale élargie. Les bâtiments agricoles sont séparés de la maison et leur volume est à la mesure des récoltes et du cheptel (Vital, 1987, p. 94). A Saint-Hilaire, une ferme isolée contenait, avant les regroupements fonciers de l'après-guerre, de 20 à 65 ha de terres, en moyenne autour de 30 ha.

Les hameaux de borderies offrent un tout autre visage. Les vieilles maisons sont plus nombreuses et généralement petites. Parfois elles ne se composent que d'une seule pièce où vivait un vivait des familles simples ou des personnes seules. Ces « *grands villages* » comme on les nomme à Saint-Hilaire, forment des agglomérations désordonnées de maisons auxquelles s'accolent les granges et les étables, « *maison-bloc, image d'une activité restreinte dont les éléments sont souvent logés sous le même toit* » (Vital, 1987, p. 94). L'impression de bourg miniature est renforcé par les rues et ruelles qui séparent les blocs de maisons et d'ateliers. Ces hameaux abritaient les petits propriétaires-paysans, mais aussi la main-d'oeuvre pauvre des journaliers, cumulant métiers artisanaux et une activité agricole sur de minuscules propriétés ou dans les grandes exploitations voisines. On trouvait plutôt les principaux ateliers dans le bourg et les hameaux proches du bourg ou de Montaigu.

Comme je l'ai déjà signalé pour ceux qui jouxtent le bourg, chaque village a sa propre vie sociale et exprime un sentiment d'appartenance qui distingue ses habitants des autres. Dans certains de ces villages on organise toujours un pique nique annuel qui rassemble tous ses habitants. Là où la population est nombreuse, la vie sociale reste intense, prolongeant d'anciennes solidarités qui n'excluaient cependant pas de violents conflits de voisinage. Dans les cantons du nord-est vendéen, certains villages possédaient encore dans les années 60 une école et des commerces et atteignaient 200 habitants (Renard, 1966). L'esprit solidaire de l'ancien village de bordiers a pu même, paradoxalement, retrouver de sa vigueur avec la modernisation agricole de l'après-guerre, devenant le lieu de formes de résistance à la modernité, par les refus des changements techniques et le maintien de l'esprit de communauté. Ces villages étaient le siège de structures d'exploitations

inappropriées, or, en même temps qu'ils se vidaient de leurs forces vives, on y a affirmé davantage qu'ailleurs les vertus de la « tradition » paysanne avec son mode de vie et sa sociabilité propres.

L'examen des données chiffrées extraites des listes de recensements, entre 1911 et 1936, permet de retrouver la double structure fermes isolées / villages de borderies dans la répartition des feux²³. En 1911 par exemple, 48 hameaux sur les 89, soit un peu plus de la moitié d'entre eux, ne comptent que un ou deux feux. Il s'agit, dans leur grande majorité, des hameaux de fermes isolées (quelques grandes fermes sont situées parmi plusieurs petites exploitations et inversement quelques villages d'un ou deux feux ne sont pas des fermes). La structure des groupes domestiques y diffère fondamentalement de celle des borderies (voir des exemples aux chapitres V et VI) : les foyers, aux ménages multiples, comptent une moyenne de 10 à 15 personnes. Les hameaux de bordiers sont plus diversifiés : ils comptent de 2 à 22 feux avec une population allant jusqu'à 58 habitants pour le plus peuplé en 1911.

3) Châteaux et domaines

L'histoire de la commune est inséparable de celle de ses châteaux, des familles qui les ont occupés, des faits d'armes et événements historiques dont ils ont été le théâtre. Les chroniqueurs et historiens régionaux en font déjà, à la fin du siècle dernier, le côté original de la commune. Voici ce qu'en dit Marcel Baudoin (1895) : « *Saint-Hilaire-de-Loulay est l'une des communes de Vendée les plus typiques au point de vue des vieux domaines ! On peut dire que c'est l'une des paroisses à châteaux anciens et modernes les plus caractéristiques !* » Dans les Chroniques paroissiales, l'abbé Aillery évoque également ces nombreux châteaux avec lesquels se confond l'histoire de la commune : « *la paroisse de Saint-Hilaire est une de celles qui possèdent le plus d'anciennes maisons nobles : écrire l'histoire de ces maisons ce serait faire revivre la vie de cette paroisse dans le passé* » (1895, p. 782).

Localement, le terme de château est aussi bien attribué à la construction de l'Ancien Régime qu'à la grande maison bourgeoise érigée au siècle

²³ Feu : terme désignant le foyer ou le ménage dans les recensements anciens, au sens d'une maison d'habitation ou d'une section de maison formant un logement indépendant (voir chapitre III, note p. 158 pour les problèmes de comptabilisation liés à la notion imprécise de feu).

dernier. L'essentiel est qu'il s'agisse d'une grande demeure à laquelle s'associe la possession de fermes environnantes. Dans cette étude, je serai amené à distinguer le château comme bâtisse du domaine châtelain. Ce dernier renvoie à un type d'organisation sociale, de contrôle et de domination basé sur une forme spécifique de possession foncière. Le domaine se compose d'une grande propriété, concentrée autour d'une résidence châtelaine où vivent les maîtres de façon permanente ou semi-permanente.

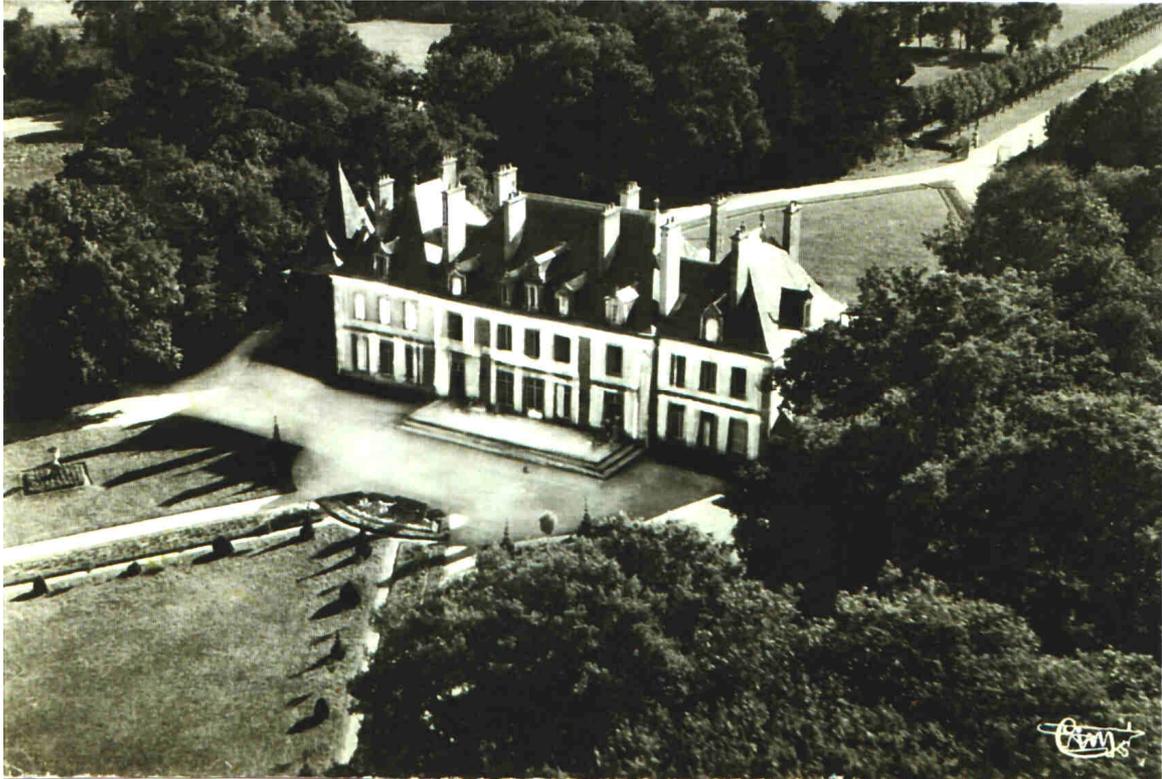
Dans ce sens, et contrairement à l'acception courante du terme, le domaine ne se confond pas avec la grande propriété (et / ou la grande exploitation) et j'utiliserai toujours ces expressions de façon distincte. Il existe, et a existé à Saint-Hilaire, des grandes propriétés avec plusieurs fermes plus ou moins regroupées, ou des fermes isolées appartenant à de grands propriétaires régionaux. Il s'agit souvent de propriétés liées à l'héritage ou à la vente des terres d'anciens domaines, mais les propriétaires ne visent pas une stratégie domaniale et ses attributs dans la commune : résidence au coeur du domaine et notabilité locale par la considération et le pouvoir. Les sept châteaux identifiés à Saint-Hilaire correspondent à la notion de domaine telle que je l'ai définie, soit de façon ininterrompue durant les XIXe et XXe siècle, soit de façon temporaire, en fonction du devenir des propriétés et des familles.

Dans un contexte où propriété terrienne et pouvoir sur les hommes se confondent largement, le domaine, dans sa création et son maintien, renvoie à une stratégie d'emprise locale du grand propriétaire. Elle passe par la constitution d'un type de propriété spécifique qui rassemble les fermes autour de la demeure du propriétaire. Vincent Thébault (1992 et 1995) définit dans cette perspective les trois critères du domaine :

- il s'agit d'une propriété d'un seul tenant, rappelant la puissance publique du propriétaire. De même que les terres sont regroupées autour d'une grande ferme, de même les fermes d'un domaine sont rassemblées autour de la résidence châtelaine. La création d'un domaine et ses aménagements successifs visent à ce regroupement ;

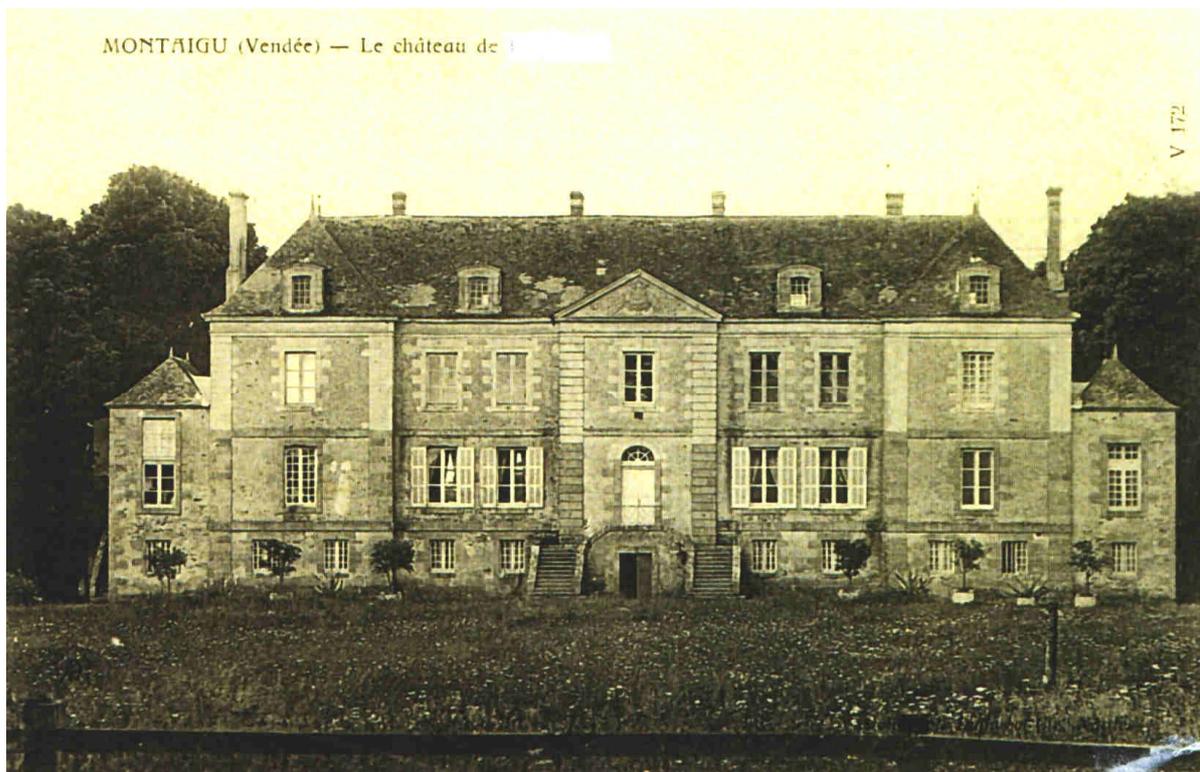
- le domaine « *doit avoir une inscription morphologique spécifique dans le paysage : autour du « château » ou de la maison de maître, espace social du domaine, s'articulent l'espace économique, divisé en exploitations agricoles, et l'espace récréatif recouvrant bois, parcs, étangs...* » (Thébault, 1995, p. 431) ;

- les propriétaires vivent de leurs terres sans y travailler, conformément à la segmentation dualiste qui oppose les messieurs et les couches modestes de la société.



Illustr. 14 - Château du Fonteny





Illustr. 15 - Château de la Filolière

Illustr. 16 - Château de la Voie





Illustr. 17 - Château de la Rondais

Illustr. 18 - Château de la Fuilerie





Illustr. 19 - Château de la Grassière

Illustr. 20 - Château de la Perverie



L'existence de tant de châteaux dans cette commune s'expliquerait par le régime de Marches communes qui concernait les paroisses environnant Montaigu au Moyen Age. La situation frontière du pays, entre la Bretagne et le Poitou, en a fait un lieu d'affrontements dont les terres ont été distribuées tardivement à la noblesse. Mis en place au IXe siècle, le système des Marches était destiné à protéger les populations qui subissaient des guerres fréquentes. L'installation des Marches leur a permis de bénéficier d'un régime spécial comprenant des avantages fiscaux et judiciaires (Laronze, 1958).

L'étendue du territoire de Saint-Hilaire n'est pas étrangère à la présence de tous ces châteaux que le hasard du traçage des frontières communales ou départementales aurait pu faire basculer dans une autre commune. Pour les trois châteaux situés à une extrémité de la commune, leur domaine s'étend ou s'est étendu sur les communes avoisinantes. Paradoxalement, les communes limitrophes n'ont qu'un seul château, voire aucun.

Le maintien plus ou moins tardif des grands domaines fonciers dans la région s'explique habituellement par le fait que les propriétaires résidaient ou non au château (Renard, 1966 et 1975). Il en va bien ainsi pour Saint-Hilaire où, jusqu'aux années 70, les grands propriétaires résidents de la noblesse qui tiraient leurs revenus de la terre, étaient fortement impliqués dans la vie locale et maintenaient des rapports de subordination avec les agriculteurs. Les familles bourgeoises se sont différenciées plus tôt au XXe siècle par l'exercice de professions qui entraînaient une plus grande alternance résidentielle et l'abandon des responsabilités communales et paroissiales. En fait, pour toutes les familles châtelaines possédant plusieurs domaines ou des appartements citadins, leur résidence a toujours été semi-permanente. Bien au-delà de la résidence, c'est un mode de rapport à la vie rurale et à la terre, dont on tient son identité, dont on tire revenus, pouvoir et prestige social, qui explique le maintien de la grande propriété. Aujourd'hui encore, plus que de résider sur place, la volonté plus ou moins affirmée de préserver le domaine autour des ressources de la terre différencie les châtelains entre eux.

a) Les châteaux de la noblesse résidente

Pour présenter les châteaux de Saint-Hilaire, on peut suivre l'évolution de la grande propriété et les origines sociales des familles possédantes. Il

convient de distinguer, parmi les châteaux, ceux qui en possèdent les caractéristiques architecturales et appartenaient à la noblesse d'Ancien Régime, des grandes demeures bourgeoises érigées au XIXe et XXe siècles. Des trois domaines appartenant à des nobles, deux, la Filolière et la Voie, sont restés pratiquement intacts jusqu'à nos jours, avec des propriétaires qui y résident continuellement et qui, pour les générations âgées, ont tiré leurs revenus de la rente foncière. La propriétaire du troisième, le Fonteny, se partage entre une résidence parisienne et le château.

La Filolière est le principal château de la commune. Il occupe le domaine le plus important, incluant même celui de la Voie entre les deux guerres. La position économique et sociale dominante de ses propriétaires s'est traduite par plusieurs générations successives de maires issus de la Filolière. Il est le château le plus proche du bourg et géographiquement, comme politiquement, sa situation, à mi-chemin entre Saint-Hilaire et Montaigu, en fait le bastion protecteur de la commune rurale contre la ville voisine. L'occupation du site par une des plus importantes familles nobles de la région est attesté depuis le XIVe siècle. Depuis la Révolution, il a changé deux fois de lignée patronymique par sa transmission à des filles aînées.

Le château du Fonteny est le rival de la Filolière. Il a été considéré comme un des plus somptueux châteaux de la région, son parc était envié et ses bois ont fait la renommée des parties de chasse qui s'y déroulaient. Sa position de domination n'a cependant pas été la même qu'à la Filolière. Le domaine se partage entre trois communes. Beaucoup plus proche de Montaigu que de Saint-Hilaire, ses occupants se sont référés aux deux paroisses. De tradition militaire, ses différentes générations n'ont pas résidé sur place en permanence et se sont peu impliquées dans la vie politique.

La construction châtelaine la plus ancienne et la plus belle de Saint-Hilaire, la Rondais, fut désertée par ses propriétaires nobles à la fin du siècle dernier. Le domaine se différenciait des autres par sa vocation viticole s'ajoutant aux fermes pratiquant la polyculture traditionnelle. Une famille vigneronne de la noblesse parisienne et tourangelle a repris le domaine viticole depuis un peu plus de 10 ans. Elle vient tout récemment d'acquérir le château qui était passé entre les mains de plusieurs familles bourgeoises au XXe siècle. La reconstitution du domaine viticole d'origine est en cours, bénéficiant de l'appellation contrôlée du Muscadet

pour une production à laquelle le château apporte une caution d'ancienneté et de prestige.

Entre ces châteaux, les mêmes familles se croisent par le jeu des alliances et des achats. Deux frères Cornulier, aîné et cadet d'une famille originaire de Bretagne, s'installent à Saint-Hilaire après la Révolution. L'aîné, le comte de Cornulier, prend possession du domaine de la Filolière en épousant l'unique héritière, Adélaïde de l'Espinay. Son frère cadet, le vicomte, s'installe sur le domaine du Fonteny racheté par les Cornulier. Tous deux se sont illustrés dans les guerres de Vendée en combattant auprès du général Charette. Un des enfants du vicomte devient propriétaire du domaine de la Rondais qu'il rachète à la fin du XIXe siècle. Le comte de Sauzaie quitte la Mayenne pour s'installer avec l'unique héritière du château de la Voie à la fin du siècle dernier. Un des garçons Sauzaie se marie avec une Cornulier de la Filolière qui devient alors propriété des Sauzaie au début de ce siècle. Des sept enfants issus du mariage Sauzaie-Cornulier, un, l'aîné, est resté à la Filolière tandis qu'une de ses soeurs occupe maintenant le château de la Voie.

Saint-Hilaire offre un terrain d'observation partiel d'un jeu d'échanges entre familles qui dépasse largement le cadre de la commune. Les nobles possèdent plusieurs domaines qui s'étendent sur un vaste territoire englobant au minimum les départements limitrophes. Certains sont reçus en héritage, d'autres sont achetés en bloc ou reconstitués par achats successifs. Ils font l'objet d'une redistribution entre les enfants au moment de la cession des biens. Les sept enfants Sauzaie à la Filolière (de la génération des parents de la propriétaire actuelle) ont eu chacun un château à leur mariage. Cela indique que si une propriété noble se divise peu sur la commune (la logique domaniale était au contraire jusqu'à une période récente d'essayer de regrouper les terres autour d'un château), l'héritage implique une série de domaines parfois très éloignés les uns des autres, dont le plus important, celui auquel est identifié la souche familiale, revient en principe à l'aîné.

b) La propriété bourgeoise

Trois autres « châteaux » relèvent de la propriété bourgeoise. Les familles qui les occupent ou les ont occupés ne portent pas de titres de noblesse. Originaire de la commune ou de communes avoisinantes, il s'agit d'une bourgeoisie enrichie dès avant la Révolution par l'exercice de professions libérales et adoptant des stratégies de création domaniale analogues à la noblesse résidente.

Le château de la Perverie, situé à l'extrémité sud de la commune est une grande demeure reconstruite au siècle dernier. Touchant Montaigu, seulement deux métairies de Saint-Hilaire y étaient rattachées.

Le château de la Grande Grassière a été construit en 1834 par Louis Armand Dugast, qui résidait déjà dans une maison de maître du hameau de même nom. Le domaine a changé de lignée patronymique mais a toujours été transmis en ligne directe. Partages et ventes ont cependant entraîné depuis deux générations un démembrement partiel de la propriété. Actuellement, ses propriétaires sont des personnes âgées qui se partagent entre leur appartement nantais et Saint-Hilaire. Leurs deux filles, qui vivent en dehors de la région, n'y viennent qu'aux congés d'été et ne s'intéressent pas à la possession domaniale.

La Fuilerie est ce château féodal, longtemps inhabité et dont une partie a été restaurée par la famille Lefevre. Le domaine a d'abord appartenu à un noble d'une commune voisine, puis il est passé entre les mains d'un médecin de Montaigu et d'un juge de la Roche sur Yon, avant d'échoir à la famille Lefevre. Notables d'une commune proche, ils arrivent en fait à La Grande Grassière par alliance avec une fille d'Armand Dugast. Ici, contrairement aux familles nobles, le domaine est partagé entre les trois enfants par tirage au sort de trois lots de cinq fermes, dont deux sont situés à Saint-Hilaire. Une fille a hérité des terres situées autour du château de la Grande Grassière, d'où un nouveau changement de lignée patronymique. Un héritier de la famille Lefevre a augmenté ensuite son patrimoine à Saint-Hilaire par l'achat de la Fuilerie. La Fuilerie est aujourd'hui en partie démembrée par des ventes aux exploitants réalisées par la génération actuelle.

En réalité, aucun domaine de Saint-Hilaire, qu'il soit d'origine noble ou bourgeoise, n'a échappé depuis la seconde guerre mondiale à un démembrement partiel par la vente entière de fermes, ou par la vente séparée de bâtiments et de terres aux exploitants. Ce qui n'empêche pas au moins six d'entre eux de se maintenir comme grandes propriétés domaniales dans la commune. Jean Renard notait à ce propos en 1966 que le « *mouvement d'accession du paysan à la propriété de grandes exploitations est freiné par le prix élevé de la terre ainsi que par le désir, chez beaucoup d'héritiers de famille, de conserver la terre, symbole de prestige et d'autorité en Vendée* » (1966, p. 13). Pour des raisons que j'examinerai de plus près

(voir plus loin et troisième partie), on peut surtout être surpris qu'en 1995 le mouvement ne se soit toujours pas accéléré à Saint-Hilaire.

Saint-Hilaire se situe cependant à un tournant. Les propriétaires résidents ou semi-résidents des trois plus grands domaines actuels sont âgés et il n'est pas certain que leurs enfants manifestent le même attachement pour la terre et les privilèges de la possession domaniale. Par ailleurs, ce pays d'agriculture dynamique ne connaît pas les friches d'abandon. La concurrence reste grande pour accéder aux terres cultivables et, en dépit du désintéressement affiché de la part des fermiers pour la propriété, ces derniers sont contraints d'acheter des terres pour se maintenir sur leurs fermes ou pour augmenter leurs surfaces. En réalité, des logiques contradictoires s'affrontent, qui oeuvrent tantôt à la pérennisation d'une forme de grande propriété domaniale, tantôt à son démembrement au profit des exploitants agricoles. On est cependant loin de la certitude affichée depuis le début du XXe siècle d'un mouvement irréversible d'accession de la terre aux paysans.

II - PROPRIETE AGRICOLE ET STRUCTURE FONCIERE

Comme le montre la structure des hameaux de Saint-Hilaire, le pays n'est pas seulement fait de fermes isolées aux mains des grands propriétaires fonciers, comme le suggère l'imagerie attachée à la Vendée militaire. Ainsi « *il serait faux de vouloir considérer les bocages de la région nantaise comme une entité homogène où la structure foncière simplifiée de grands domaines au milieu de leurs châteaux serait la seule réalité* » (Renard, 1975, p. 47). Grande et petite propriété sont les deux faces d'une réalité agricole qui se retrouve dans les deux types de paysage résidentiel et les deux types d'exploitations. A Saint-Hilaire-de-Loulay, la grande propriété domine plus qu'alentour et s'est maintenue plus longtemps. Cela conduit à identifier la commune à un pays de châteaux et de grandes exploitations agricoles. Pourtant, les habitants originaires de la commune le savent bien, la double structure foncière caractérise tout autant Saint-Hilaire, dont le territoire se partage en espaces clairement identifiables de hameaux de petits propriétaires exploitants et de fermes isolées, lesquels renvoient à des conditions sociales distinctes.

1) La propriété foncière de la Révolution à 1824

Une étude réalisée par Philippe Bossis (1973), portant sur trois groupes de communes de la Vendée culturelle (dont treize communes autour de Montaigu, soit l'intégralité du canton), nous permet de cerner les composantes de la propriété foncière à Saint-Hilaire et dans les environs durant les périodes révolutionnaire et post-révolutionnaire. Le cadastre napoléonien établi pour la commune en 1824 permettra de compléter ce tableau.

Selon l'étude de Philippe Bossis, il apparaît que l'aristocratie foncière détient 38 à 40% du sol en moyenne à la veille de la Révolution, mais « *la puissance maximum intervient autour de Montaigu dans des paroisses où les domaines sont nombreux et bien groupés et la résidence nobiliaire effective depuis longtemps* » (1973, p. 132). Dans une commune comme Chavagnes en Paillers au sud de Montaigu, la propriété noble couvre 55% du sol imposable, partagée entre cinq familles. A Saint-Hilaire 46% de la terre est détenue par la noblesse en 1824, on compte alors quatre familles de la noblesse résidente.

La double structure foncière, bien identifiable au niveau régional, se répartit très différemment d'une commune à l'autre. Ainsi, la petite commune de La Bernardière, limitrophe de Saint-Hilaire, n'a qu'un seul château en 1824 auquel ne sont rattachées que deux métairies, ce qui représente seulement 5% de la propriété. Même chose pour Saint Georges de Montaigu dont le seul domaine nobiliaire ne couvre que 10% de la propriété imposable.

L'importance de la propriété noble et le nombre de métairies sont en étroite corrélation. « *Plus les villages et hameaux de micro-tenures* paysannes sont abondants, moins le domaine et ses métairies ont d'importance* » (Bossis, 1993, p. 133). Les métairies ont été le produit d'un premier remembrement opéré par la noblesse de la fin du XVe au début du XVIIe au détriment des hameaux de bordiers (Merle, 1958). Lorsque ce remembrement a pu s'effectuer, les métairies ainsi créées ont permis le maintien de la noblesse, contrairement aux communes où dominent les propriétaires exploitants et leurs borderies. Les informations recueillies à Saint-Hilaire, concernant l'évolution des propriétés nobles au XIXe et au début du XXe siècles, vont dans le sens d'une prolongation de ce phénomène : extension des métairies au détriment des borderies par les opérations foncières réalisées par les

châtelains. Le phénomène serait en cela plutôt contraire au mouvement général d'éclatement de la grande propriété dans la région (Renard, 1975).

a) Les biens nobles

A la Révolution, la propriété noble est regroupée autour du château et sa superficie va de 180 à 350 ha. La résidence noble, souvent siège de seigneurie, « *est entourée de biens de prestige : parc, jardins, douves ou fossés, bois, futaies et taillis, étang* » (Bossis, 1973, p. 129). Le château est le siège d'une exploitation agricole comprenant, immédiatement alentour, vignes, champs et prés. Cette exploitation, cultivée par des journaliers ou des domestiques, prend différents noms : « pourpris », « réserve », « borderie de château », « la porte » ou, comme à Saint-Hilaire, « la cour » pour Le Fonteny et « le logis » pour La Filolière.

Le domaine est pour l'essentiel constitué des métairies, entre 6 et 10 selon l'étude réalisée par Philippe Bossis (1973), représentant 80% des terres du domaine. A côté des métairies, grandes fermes d'une moyenne de 30 ha, les domaines comportent aussi quelques borderies dispersées dans les villages, parfois jouxtant une métairie. A la veille de la Révolution les nobles possèdent peu de prairies isolées et de moulins. La superficie des bois varie selon les paroisses. A Saint-Hilaire, il n'y a pas de grandes forêts et les bois sont intégrés aux parcs des châteaux. Pour l'essentiel, le bois est réservé par le propriétaire, hormis quelques bosquets à l'usage des métairies (Bossis, *ibid.*).

Le cas des vignes

Limitrophe de la Loire Atlantique et du vignoble nantais, Saint-Hilaire-de-Loulay est un pays où la vigne occupe une place non négligeable. Le cas des vignes est intéressant pour évoquer deux de ses aspects qui en traduisent l'origine féodale : le fief, qui désigne un ensemble de parcelles réservées aux vignes, et le droit à complant* (voir plus loin). Au cadastre de 1824, les vignes représentent 255 ha, soit 6% des terres cultivables, proportion conforme à celle des communes autour de Montaigu (Bossis, 1973). A la veille de la Révolution, 85 ha de vignes appartiennent à la noblesse.

En 1852, plus de 90% du vignoble vendéen produit du vin blanc. A l'instar du pays nantais, on cultive surtout la Folle blanche qui produit le Gros Plant

à rendements importants (Cavoleau, 1978, Huguet, 1990). L'enquête agricole de 1869 indique que pour la région de Montaigu, « *les vins de gros plant sont de qualité très médiocre, mais certains crus de Saint-Hilaire-de-Loulay plantés en muscadet donnent des vins très estimés dans le pays* » (Coll., 1869, p. 306).

Le métier de vigneron ne s'exerce pas vraiment comme dans les pays viticoles. Exploitée par les agriculteurs, la vigne alimente une consommation familiale. Cependant, une partie de la production est retenue par les châtelains pour être commercialisée. Cette double destination de la récolte s'appuie sur le système de la vigne à complant qu'on retrouve dans chaque domaine nobiliaire au siècle dernier. Un seul château, La Rondais, touchant directement le vignoble nantais, fait figure à Saint-Hilaire de cas à part. Une bonne partie de ses terres étaient en vignes jusqu'à la crise phylloxérique de la fin du siècle dernier. Le seul vigneron exerçant à plein temps à Saint-Hilaire était, et est toujours, employé pour cultiver les vignes de ce domaine.

Les parcelles de vignes sont regroupées en « fiefs », enclos pouvant faire plusieurs hectares, mais « *en réalité émiettés, pulvérisés entre des dizaines de complanteurs ; pas une famille de la paroisse qui n'ait quelques rangées, voire quelques ceps* » (Bossis, *ibid.*, p. 131). Le droit à complant, ancien système de tenure des vignes seigneuriales, explique certainement la persistance du terme « fief » qui est encore usité de nos jours quelle que soit l'origine de la propriété viticole²⁴. Il indique la persistance, jusqu'à une période récente, d'un système équivalent au métayage où la jouissance du bien par le paysan s'accompagne en échange de services rendus au propriétaire. La notion de fief, à travers la pratique du droit à complant, renvoie ici à son acception moyenâgeuse qui distingue deux sortes de propriété : la propriété du sol, détenue par le seigneur, et la propriété liée à son usage, concédée au paysan contre redevances*.

Si le métayer exploite les vignes du propriétaire « *à moitié* »²⁵, comme les autres terres de la métairie, le droit à complant est une forme de location des vignes à de multiples exploitants, particulièrement aux petits propriétaires. Ils possèdent le plant de vigne, gardent les trois quart des récoltes et paient un droit

²⁴ Sauf dans son sens figuré de fief électoral, le terme n'est cependant plus employé pour désigner un domaine noble dans la région en dehors des groupements de parcelles viticoles.

²⁵ Réduction indigène de l'expression être « *à moitié fruits* » qui désigne le statut de métayer (voir chapitre II).

modique au détenteur de la terre (Bossis, 1973, p. 131). Jusqu'à la Révolution, le complant est considéré comme une copropriété, « *domaine congéable* », devenue ensuite propriété du seul foncier (ibid., p. 140). La redevance se paie en vendange que le paysan amène au pressoir du propriétaire où il fait son vin. La réparation et le charroi des fûts font aussi partie des services rendus par le paysan. Les « Usages locaux » (Coll., 1859 et 1897) précisent les droits et obligations liés à la vigne à complant. Dans le canton de Montaigu, le tenancier est évincé au bout de deux ans de défaut de culture. Le propriétaire des vignes paye les impôts. Le ban des vendanges (fixation de la date de leur lancement), d'origine féodale également, est en usage. Ainsi, on se souvient à Saint-Hilaire que c'est le propriétaire châtelain qui fixait le jour des vendanges à complant, et tous les complanteurs devaient s'y soumettre. Le sarment appartient au tenancier, le marc reste au propriétaire du pressoir.

Selon Cavoleau (1844), au début du XIXe siècle, dans la plupart des fiefs le complant ne se paie plus. Huguet (1990) prétend même que la Révolution a supprimé ce droit féodal. Pourtant, à Saint-Hilaire la pratique s'est perpétuée. Elle compose une propriété par association des nobles et des paysans qui est notifiée comme telle dans le premier cadastre. Les anciens agriculteurs de la commune ont connu ce mode de tenure qu'ils nomment « *faire la vigne au quart* », avec les devoirs qui lui étaient liés. On peut alors penser avec Cavoleau qu'à l'image de la Loire-Atlantique proche, « *après avoir établi que la redevance n'était pas féodale, il a été décidé que le bail à complant était une sorte de locaterie perpétuelle, et que la propriété du sol n'avait pas été transférée* » (ibid., p. 338).

La grande propriété de la Révolution à 1824

La période révolutionnaire voit se préciser la concurrence pour les terres entre la noblesse et la bourgeoisie enrichie durant l'Ancien Régime. Cette dernière se recrute surtout parmi des hommes de loi et tire profit de la confiscation des biens d'émigrés en les rachetant massivement. Alors que « *la paysannerie des laboureurs et des bordiers a soumissionné, mais elle n'a souvent obtenu que des miettes : petites borderies et parcelles détachées* » (Bossis, 1973, p. 136). Parmi ces derniers, les meuniers réussissent cependant acquérir les moulins, ce qui les libère des rentes foncières (A Saint-Hilaire ils continueront à constituer une catégorie à part, plus aisée que la masse des paysans). Les candidats à l'adjudication des biens

confisqués ne manquent pas et autour de Montaigu, ils « *sont si nombreux et si acharnés que la noblesse n'a rien conservé sauf des ruines* » (ibid., p. 135).

Pourtant Saint-Hilaire échappe à cette vue générale. Alors qu'en moyenne dans l'échantillon étudié par Philippe Bossis, la propriété nobiliaire représente 24% du sol en 1824 pour 38 à 40% avant la Révolution, dans cette commune l'assise foncière de la noblesse reste largement supérieure à l'ensemble du pays avec 46% des terres possédées. Le phénomène s'explique par le fait que là où la noblesse était déjà la moins bien implantée, elle a le plus souffert de la redistribution au profit de la bourgeoisie, comme dans les communes proches de Cugand, La Bernardière ou Saint Georges de Montaigu. L'attitude de la noblesse durant la Révolution a également été déterminante, « *lorsqu'une famille a maintenu en résidence au moins l'un des siens, ou l'a fait rentrer d'émigration sous l'Empire, elle récupère la plus grande partie de ses propriétés* » (ibid., p. 135).

Le comportement des familles des quatre châteaux de Saint-Hilaire appartenant à l'ancienne noblesse nous éclaire sur ce sujet. A la Filolière, principal domaine, la famille ne quitte pas le château malgré son incendie durant les troubles contre-révolutionnaires. Les biens ne seront pas confisqués et le domaine reste intact. Il en va de même pour la Voie. Par contre, les occupants du Fonteny et de la Rondais émigrent. Le Fonteny est racheté par un maçon pour le compte d'un général républicain dont il était le fermier général. Le général Travot se désintéressant du château, il est revendu au frère cadet du Comte de Cornulier, propriétaire de la Filolière, au tout début du XIXe siècle. Château et domaine repassent ainsi aux mains de la noblesse. A la Rondais, les propriétaires émigrent mais usent d'une stratégie que signale Philippe Bossis parmi les moyens auxquels recourent les nobles pour éviter la confiscation de leurs biens. Au moment de son adjudication, le domaine est racheté pour le compte de la fille célibataire qui n'a pas émigré comme son père et son frère aîné. Le château reste finalement dans la famille et le domaine n'est pas entamé.

A Saint-Hilaire, comme on le voit, la noblesse maintient son assise terrienne, alors qu'en général la bourgeoisie l'emporte dans la possession des métairies et borderies. Ce qui permet de dire pour la région que « *de concurrente et rivale au plan foncier, la bourgeoisie est devenue l'alter ego de la noblesse. Elle s'est en quelque sorte « féodalisée » tant il est vrai que les nouveaux propriétaires, souvent d'anciens « bourgeois vivant noblement », n'aspiraient qu'à l'imiter* » (Bossis, 1973,

p. 140). A Saint-Hilaire, seules trois métairies ont été perdues à la Révolution. En 1824, sur 58 métairies, 33 appartiennent à la noblesse, 14 à la bourgeoisie et une seule à la paysannerie.

A côté d'une domination des domaines nobles, le domaine bourgeois de la Grassière survit à la période révolutionnaire. Son propriétaire, royaliste, lui aurait évité le démembrement en le faisant acheter par un de ses métayers lui servant de prête-nom²⁶. Le nouveau « château » est construit en 1834 et le domaine prend de l'extension tout au long du XIXe siècle. Durant cette période, on retrouve Louis-Armand Dugast à plusieurs reprises à la tête du conseil municipal jusqu'à son décès en 1862. Son gendre, Alfred Lefevre, prend sa place au sein du conseil municipal. Il occupe la place de maire pendant de courtes périodes, en alternance avec les nobles de la Filolière avant que ces derniers n'investissent définitivement la fonction.

Tableau 1 - Les domaines châtelains en 1824

domaine	superficie	nombre de métairies	observations
La Filolière	502 ha	11	
La Fuilerie	231 ha	5	intégré au domaine d'une commune voisine
La Voie	218 ha	4	
La Rondais	212 ha	5	
Le Fonteny	205 ha	4	
La Grassière	125 ha	3	même domaine
Matifeu	113 ha	2	d'origine
Le Rorthais	67 ha	2	

nota : - le tableau retient non pas la notion de grande propriété mais celle de domaine supposant la résidence du propriétaire parmi ses terres dans un château ou une maison de maître.

- les surfaces indiquées ne comprennent pas les vignes, considérées en 1824 comme propriétés en association avec les tenanciers.

²⁶ Voir chapitre X pour la mémoire de la contre-Révolution à Saint-Hilaire.

Le relevé des propriétaires dans les matrices cadastrales de 1824 permet de constater que dix-huit propriétaires de plus de 40 ha se partagent 57% des terres imposables²⁷ et que huit propriétaires de plus de 100 ha se partagent encore 43% des terres (voir tableau 2). Ces huit propriétaires occupent les grands domaines de Saint-Hilaire. Parmi eux, on trouve cinq nobles et les trois propriétaires de la même famille bourgeoise des Dugast : deux frères et leur oncle qui possèdent le domaine de la Grassière. Les propriétés de 40 à 100 ha appartiennent à des nobles et bourgeois résidant en dehors de la commune, sauf pour les propriétaires des terres du château du Rorthais, dont l'ancien domaine est partagé entre trois parents proches qui résident à Saint-Hilaire.

En conclusion, on peut affirmer que Saint-Hilaire-de-Loulay est un de ces « bastions » de la noblesse qui a résisté à la Révolution. La commune est particulièrement concernée par cette remarque de Philippe Bossis : *« l'avantage stratégique demeure, le grand domaine est toujours groupé. Il contrôle la vie économique et sociale de larges fractions de la commune. Dans la psychologie et la sensibilité paysannes, la guerre civile a rapproché la noblesse et les travailleurs des campagnes »* (1973, p. 141).

b) La propriété foncière dans les trois catégories paysannes

Nous avons vu que la grande propriété occupe 57% du territoire à Saint-Hilaire-de-Loulay, détenu par un petit nombre de personnes. A contrario, si la petite propriété (moins de 10 ha) concerne une bien plus faible superficie, elle engage cependant un grand nombre de possesseurs de biens fonciers. Ce qu'on peut constater dans le tableau récapitulatif suivant :

²⁷ Les catégories chiffrées pour traduire les notions de grande, moyenne ou petite propriété sont toujours relatives. Pour adopter cette limite basse des 40 ha pour la grande propriété dans le contexte de l'agriculture pré-capitaliste, je me base sur les critères fixés par Jean Renard (1975) qui a porté attention à ce problème pour la région. L'auteur retient les 50 ha pour des raisons de comparaisons des statistiques contemporaines. Il admet cependant que la taille de 40 ha correspond également à une coupure fondamentale pour la Vendée bocagère entre la propriété rentière et la limite supérieure de la propriété paysanne. Les grandes métairies atteignent cette surface tandis que très peu d'agriculteurs réussissent à acquérir de telles exploitations avant la seconde moitié du XXe siècle.

Tableau 2 - Répartition de la propriété terrienne en 1824

taille des propriétés	nombre de propriétés	en % des terres	total par catégorie
<u>grande</u>			
+ de 100 ha	8	43,2%	
40 à 100 ha	10	13,7%	56,9%
<u>moyenne</u>			
20 à 40 ha	17	11,8%	
10 à 20 ha	20	7,4%	19,2%
<u>petite</u>			
1 à 10 ha	187 (dont 22 complanteurs)	14,7%	
- de 1 ha	1166 (dont 730 complanteurs)	9,2%	23,9%

Le contraste est saisissant entre les six cents propriétaires de petites exploitations (en excluant de ce chiffre les propriétaires de vignes à complant dont le fonds appartient à la noblesse) et les quelques dizaines de propriétaires de plus de 10 ha. Souvent, ces petits propriétaires possèdent moins de 1 ha, superficie insuffisante pour constituer une exploitation viable. Les chiffres fournis ici par le cadastre traduisent mal la dimension familiale de la propriété. Ils individualisent et figent à un moment donné la situation sans prendre en compte les regroupements et redistributions dans la parenté. Pour autant, le cas de Saint-Hilaire isole bien cette double structure foncière qui caractérise le pays : une grande propriété s'inscrivant dans le domaine châtelain subdivisé en métairies, la petite propriété des bordiers, journaliers et gens de métiers des villages et du bourg.

La tranche de 20 à 40 ha correspond toujours à une propriété de la bourgeoisie et de la noblesse. Parmi les vingt et un noms de propriétaires dans cette catégorie, nous ne retrouvons que trois ou quatre paysans. Ils sont déjà plus

nombreux, une dizaine, parmi les propriétaires de 10 à 20 ha de terres. La propriété paysanne reste essentiellement une petite propriété dépassant rarement les 10 ha, dispersée et émiettée en minuscules parcelles.

A travers l'étude d'actes notariés, Philippe Bossis (1972) éclaire les comportements fonciers des trois catégories paysannes : laboureurs, bordiers et journaliers pour la période pré-révolutionnaire. Comportements qui ne me semblent pas éloignés de ceux qui m'ont été décrits pour la première moitié du XXe siècle, (hormis ceux des journaliers, premières victimes de l'exode rural, qui disparaissent en tant que groupe clairement identifié au début du XXe siècle).

- **Les laboureurs** sont les occupants des fermes-métairies qu'ils louent « à moitié » (métayage) ou à prix d'argent (fermage). Parmi les paysans, ils disposent d'une plus grande réserve financière, ce qui fait d'eux les principaux propriétaires. Catégorie en majorité stable, « *ils se révèlent des acheteurs modestes de lopins et de rentes foncières médiocres [...]. Ils ne sont pratiquement jamais vendeurs* » (Bossis, 1972, p. 144). Les rares laboureurs-marchands se recrutent dans ce groupe, seuls laboureurs « *susceptibles d'accéder par la richesse à cette catégorie des « sieurs-marchands », premier échelon de la bourgeoisie rurale* » (ibid.).
- **Les bordiers** sont des exploitants de surfaces comprises généralement entre 5 et 15 ha, moins quand leur statut se rapproche de celui des journaliers. Les paysans-propriétaires se recrutent majoritairement dans cette catégorie. Mais il peut s'agir aussi d'exploitants en fermage, intégral ou partiel, sur des terres appartenant aux châtelains, à la petite bourgeoisie ou à d'autres paysans²⁸. Les bâtiments sont regroupés dans les villages, mais les parcelles de terres sont dispersées dans les environs : « *d'abord les jardins, près des habitations, puis quelques ouches* et pièces de terres labourables et non labourables, la plupart minuscules et dispersées* » (Bossis, 1972, p. 126). Les bordiers n'ont pratiquement pas de réserves d'argent et sont rarement propriétaires en propre de leur exploitation que beaucoup conservent en indivision. La tendance des borderies est au partage et à l'émiettement que renforce la pratique égalitaire de succession.

²⁸ Les bordiers peuvent recourir au faire-valoir mixte, contrairement aux exploitants des métairies, contraints de se consacrer exclusivement à l'exploitation de leur ferme (voir chapitre II).

- **Les journaliers** vivent de travaux intermittents et saisonniers dans les fermes et les châteaux, complétés par la culture d'un petit héritage et parfois par d'autres métiers (maçons, sabotiers ou tisserands). A la merci de ceux qui les emploient, mal payés, soumis à la charité publique, « *les journaliers représentent la catégorie économiquement et socialement inférieure* » (Bossis, 1972., p. 126). En conséquence, « *aux yeux des laboureurs et des bordiers - les vrais paysans - la condition de journalier est aberrante. Elle est quelque peu méprisante et sert de repoussoir car elle attend le petit bordier malchanceux qui, victime de la conjoncture, devra vendre ses menus héritages et abandonner son exploitation* » (ibid., p. 147).

Les borderies subissent les partages qui tendent à émietter le parcellaire agricole. Elles se reconstituent néanmoins par le jeu des transmissions dans les parentèles. Je serai cependant amené à montrer dans la seconde partie de cette recherche que les laboureurs jouent un rôle essentiel dans ce processus. Plutôt que de considérer les métairies et les borderies comme relevant de deux régimes fonciers séparés, on pourra voir que la condition de bordier est aussi une étape du cycle de la vie familiale dans un système global qui implique une complémentarité fermage / petite propriété.

Une petite partie des borderies relève de la moyenne propriété paysanne. Quelques paysans de Saint-Hilaire acquièrent ainsi un statut social privilégié (qu'ils font valoir en se déclarant propriétaires dans les recensements). Ils tendent à occuper la même exploitation de génération en génération et la transmettent préférentiellement à l'aîné des garçons. Ces borderies atteignent 15 à 25 ha, et sont complétées ou non par la location de terres à côté. Elles restent cependant minoritaires et la condition des bordiers est souvent plus proche des journaliers que des grands fermiers.

2) L'évolution de la propriété jusqu'en 1970

Pour la répartition de la propriété foncière, je passerai directement de la période révolutionnaire et du cadastre napoléonien de 1824 aux années 1960 et 70. Entre temps, les rénovations cadastrales n'établissent plus le relevé récapitulatif des terres possédées par chaque propriétaire. L'étude détaillée de cas de domaines,

grandes fermes ou borderies de paysans-propriétaires me permettront de rétablir les chaînons manquants et d'appréhender la logique des évolutions foncières.

En l'espace de plus de 150 ans, un fait domine dans le Bocage : la permanence de la structuration foncière déjà à l'oeuvre au début du XIXe siècle. On retrouve dans les années 70 la même coexistence de la petite propriété paysanne et des grandes exploitations en fermage (Renard, 1966 et 1975). A Saint-Hilaire en particulier, la domination de la grande propriété organisée en domaines châtelains s'affirme par sa constance.

a) L'affaiblissement de la grande propriété foncière à la fin du XIXe siècle ?

Sur un plan général en France, la vente de la terre par les bourgeoisies rentières s'est accélérée sous le Second Empire. Le coup de grâce est donné par la crise agricole de la fin du XIXe qui entraîne la chute des revenus fonciers avec l'effondrement des prix. Malgré un léger mieux au début du XXe siècle, les rentiers du sol ne retrouveront plus leur revenu d'avant les années 1870-75. Le capital et le revenu foncier en baisse provoquent la vente des grands domaines aux profits d'autres placements, accroissant du même coup la baisse du prix de la terre et permettant aux paysans d'acquérir les anciens biens des propriétaires rentiers (Désert, 1976).

Vincent Thébault (1995) conteste pour la région toulousaine cette perception globalisante de l'évolution foncière qui ne prend pas suffisamment en compte les différences régionales. Ainsi, il constate que si la crise agricole des années 1880-90 marque l'accélération du transfert de propriétés de la bourgeoisie vers la paysannerie, il n'en va pas de même sur le long terme. En fait, les biens fonciers changent de destinataires sans affecter profondément les structures foncières et leurs significations sociales : *« la crise agricole de 1880-1914 ne semble ni provoquer d'effets destructeurs sur la grande propriété foncière, ni marquer le recul brutal de la propriété bourgeoise, pourtant si souvent évoqués. La ruine des rentiers du sol provoquée par la crise agricole ne signifie pas davantage la disparition de leur patrimoine foncier. Cela marque simplement la fin d'un certain type de perception du revenu agricole par des catégories urbaines »* (Thébault, *ibid.*, p. 137). Ainsi, de grands domaines fonciers se maintiennent parfois intacts en changeant simplement de propriétaires, des domaines ruinés sont reconstitués ou des revenus urbains et professionnels assurent la stabilité des domaines. A contrario d'une perception globale de l'évolution foncière, laquelle insiste sur le mouvement irréversible de

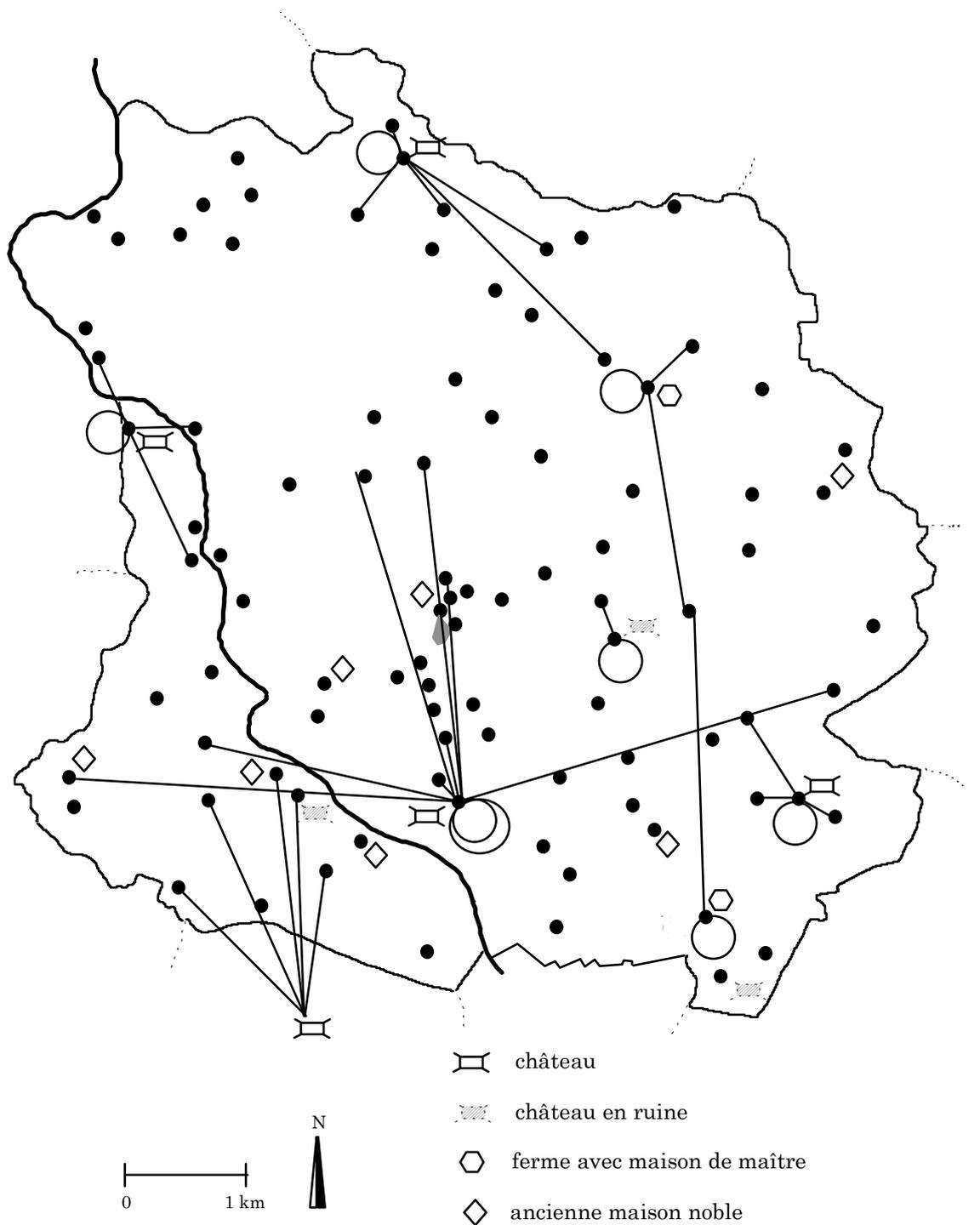
l'accès de la paysannerie à la propriété, selon Vincent Thébault, « *si l'on occulte ces dynamiques de conservation des domaines d'origine bourgeoise à la fin du XIXe siècle, on ne peut comprendre ni les structures foncières de la France du XXe siècle, ni le fonctionnement des fonciers, ruraux ou périurbains, dans la deuxième moitié du XXe siècle* » (ibid., p. 152) Ces stratégies de conservation doivent attirer l'attention sur la valeur extra-économique des domaines fonciers et leur relatif maintien pour des raisons sociales.

Les cartes 5 à 8 ci-dessous montrent à Saint-Hilaire le maintien du phénomène du grand domaine foncier châtelain en près de 150 années. Dans le détail, les domaines ont subi des évolutions importantes, allant de la disparition pure et simple, à la scission ou au regroupement. Les grands domaines de Saint-Hilaire font l'objet de mutations : phases d'accroissement ou de diminution, disparition de certains, apparition ou réapparition d'autres. Il s'agit en général d'un transfert de terres d'un domaine à l'autre qui n'affecte donc pas la répartition sociale de la propriété terrienne. Au XIXe siècle, Saint-Hilaire a suivi en cela un mouvement général : la construction de châteaux et grandes maisons bourgeoises par les propriétaires citadins dans toute la région bocagère a accompagné la consolidation et le regroupement des terres des grands domaines (Renard, 1975). Si le domaine de la Rondais a éclaté à la fin du XIXe siècle, les autres se sont plutôt étendus et le mouvement s'est poursuivi jusqu'à la seconde guerre mondiale.

Le nombre de grandes fermes châtelaines augmente au cours du XIXe siècle et, de nouveau dans les années 20 à 60, d'anciennes fermes éclatées et isolées sont regroupées et rattachées à un grand domaine voisin. Jusqu'à la seconde guerre mondiale, je n'ai par ailleurs pas de trace à Saint-Hilaire d'un accès significatif de la paysannerie à la propriété d'exploitations auparavant détenues par les grands propriétaires. Quelques cas existent mais ils demeurent exceptionnels.

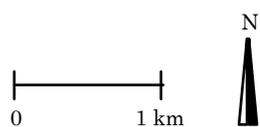
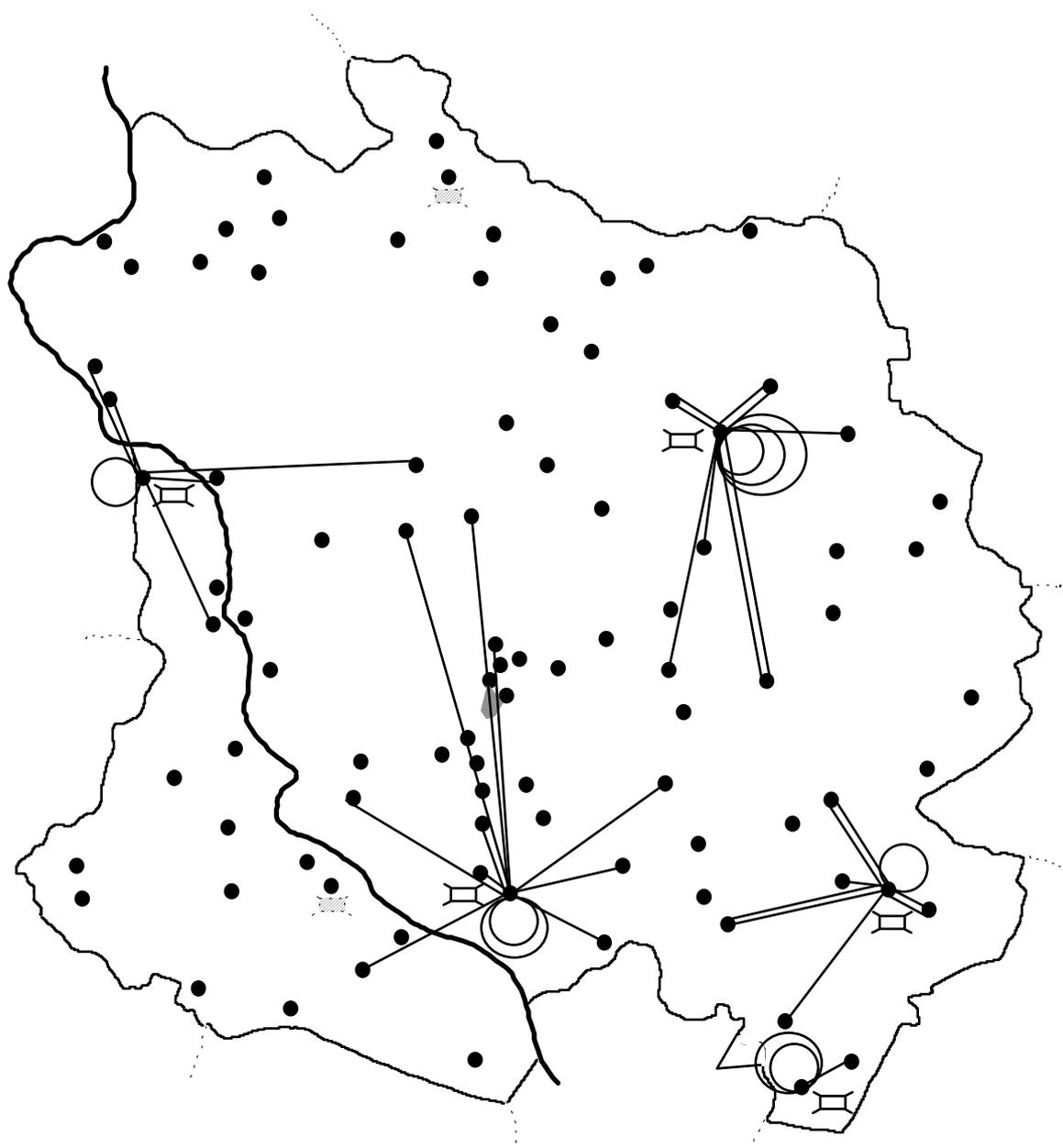
Comment expliquer une telle permanence ? On peut reprendre ici la remarque de Philippe Bossis (1973) pour la période révolutionnaire, constat dressé de nouveau par Vincent Thébault (1995) au moment de la crise agricole dans la région toulousaine : là où la grande propriété est déjà importante, elle a tendance à se maintenir. Mais il ne s'agit pas seulement de grande propriété, les domaines fonciers sont la condition et la manifestation d'une emprise sociale qui dépasse les seuls intérêts économiques. Il est fortement probable que, même affaiblis dans leur puissance économique par la crise de la fin du XIXe siècle, les châtelains ont pu maintenir leur domination foncière à Saint-Hilaire grâce à tout un système hiérarchique qui, dans les conceptions et les pratiques, s'oppose à ce que les paysans puissent tirer profit d'une telle situation.

Carte 5 - Fermes des domaines châtelains vers 1825



Les traits relient les "châteaux" aux grandes fermes (> 25 ha) du domaine. Les cercles sont les fermes de la "réserve"

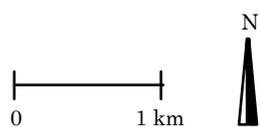
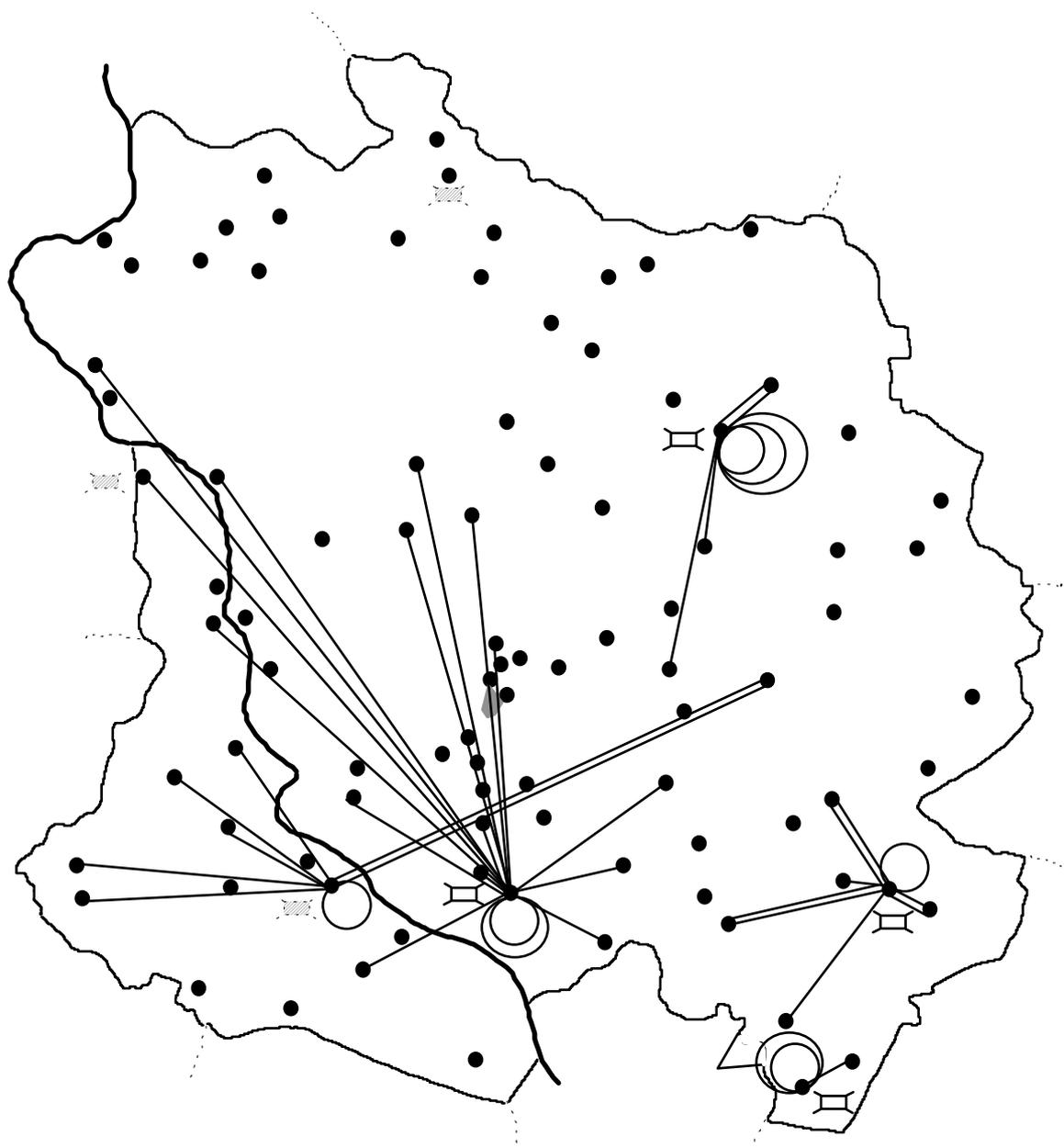
Carte 6 - Fermes des domaines châtelains vers 1895



-  château
-  château non habité

Les traits relient les "châteaux" aux grandes fermes (> 25 ha) du domaine. Les cercles sont les fermes de la "réserve"

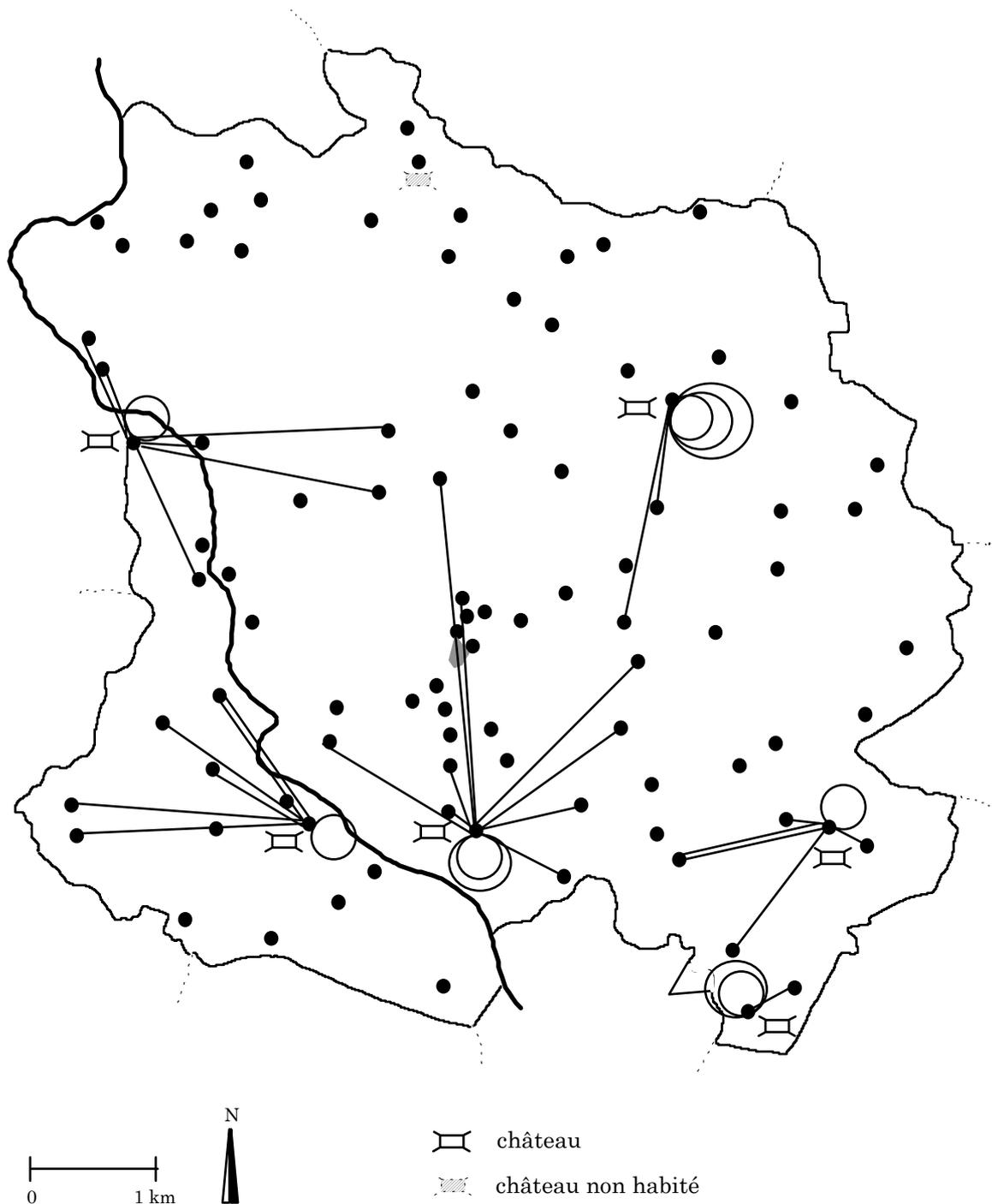
Carte 7 - Fermes des domaines châtelains vers 1930



-  château
-  château non habité

Les traits relient les "châteaux" aux grandes fermes (> 25 ha) du domaine. Les cercles sont les fermes de la "réserve"

Carte 8 - Fermes des domaines châtelains vers 1960



B. Carteron 1999

Les traits relient les "châteaux" aux grandes fermes (> 25 ha) du domaine. Les cercles sont les fermes de la "réserve"

b) La structure foncière de Saint-Hilaire vers 1970

Comme période charnière, la décennie 1965-75 est particulièrement intéressante pour aborder les comportements fonciers. Plus tardivement qu'ailleurs, il faut attendre la fin des années 60 pour que les nouvelles techniques agricoles commencent à s'imposer dans le Bocage vendéen. La commune voit également s'accélérer la hausse de sa population avec l'essor de l'industrie et de l'artisanat. Sur un autre plan, les nouveaux statuts du fermage et du métayage, promulgués en 1946, avantagent l'exploitant en place et ébranlent de ce fait la domination des grands propriétaires fonciers sur les métayers / fermiers.

La grande propriété : dominante

En 1966, la grande propriété (supérieure à 40 ha) représente 54,5% des terres, autrement dit, sa part est pratiquement équivalente à celle de 1824. L'explication tient en grande partie à la stabilité des grands domaines fonciers. En 1966, cinq domaines fonciers de 190 à 380 ha émergent toujours (voir tableau 3).

Tableau 3 - Comparaison des grandes propriétés en 1824 et 1966

taille des propriétés	1824	1966
	nombre des propriétés	
+ de 200 ha	4	5
100 à 200 ha	4	2
40 à 100 ha	10	6
	% de la propriété	
+ de 40 ha	56,9%	54,5%

Parmi ses voisines, la commune de Saint-Hilaire reste un cas particulier de maintien tardif de la grande propriété terrienne. Aux alentours la propriété supérieure à 40 ha ne représente en moyenne que 10 à 15% des terres

(Renard, 1966). A La Bernardière, Cugand et Treize Septiers, une ou deux propriétés seulement dépassent 40 ha. Dans une commune comme Saint Georges de Montaigu, 54% des exploitations font moins de 15 ha et la grande propriété n'atteint pas le quart des terres. A Saint-Hilaire à l'inverse, seulement 27% des exploitations ont une superficie inférieure à 15 ha. A l'intérieur du canton, seule La Boissière-de-Montaigu se rapproche de Saint-Hilaire dans ses caractéristiques foncières. Jean Renard (ibid.) constate pour les trois cantons du nord-est vendéen une diminution des superficies moyennes des grandes propriétés, du fait des partages successoraux, depuis le début du XIXe siècle.

Les communes limitrophes de Saint-Hilaire-de-Clisson et de la Bernardière, au nord de Saint-Hilaire, sont souvent citées par les agriculteurs pour relever les différences de comportement et d'état d'esprit entre les populations du fait de la quasi-absence de châteaux, et par conséquent de grandes fermes. Avec Saint-Hilaire-de-Clisson commence le pays des vignes dominé par la petite propriété paysanne. Pour autant, les comportements socio-politiques ne diffèrent pas du Bocage vendéen.

Dans sa forme, le domaine terrien type reste identique à la description qu'en faisait Philippe Bossis (1973) pour la période révolutionnaire : il s'agit toujours du « château », à l'écart du bourg, entouré d'un parc et plus ou moins au centre d'un ensemble de grandes fermes qui en dépendent. La ferme-métairie, rarement divisée dans les ventes et successions, contribue à la pérennité de la structure foncière (Renard, 1975). Comme à chaque fois où les domaines fonciers d'Ancien Régime ont façonné le paysage agraire, on constate une permanence des exploitations d'origine, singulièrement des fermes châtelaines. Elles constituent le socle de la propriété et des exploitations d'aujourd'hui au-delà des changements économiques et sociaux (Thébault, 1995).

La moyenne propriété : marginale

En 1966, sur 119 exploitations, 60 sont des fermes et 59 des borderies. Quatre exploitations seulement possédées par des agriculteurs dépassent 20 ha (Renard, 1966). Elles sont à ce moment-là les seules anciennes métairies qui sont passées aux mains des exploitants. Une a été acquise comme bien confisqué à une congrégation religieuse à la Révolution. D'abord dispersée par les héritages, elle est reconstituée progressivement au XXe siècle par trois lignées d'agriculteurs-

marchands de bêtes. Une autre a de même été vendue après la première guerre mondiale à un agriculteur-maquignon par un médecin de La Roche-sur-Yon. Les deux dernières sont vendues à l'exploitant dans les années cinquante par des propriétaires non résidents se désintéressant de la terre.

Ces quatre exemples, par leur rareté, soulignent la faiblesse persistante de la propriété paysanne d'importance à Saint-Hilaire. On n'observe pas dans cette commune le mouvement d'accession des paysans à la propriété, constaté après la première guerre mondiale dans le Bocage et s'accroissant après la seconde. Le phénomène n'est que la contrepartie du maintien des grands domaines tenus par des propriétaires résidents, restés attachés à la terre comme à leur inscription dans la vie locale. Le marché foncier est fermé, sauf quelques cas isolés, les anciennes grandes fermes n'ont commencé à se vendre qu'à partir des années 50, encore s'agit-il d'abord des fermes qui ne se rattachent pas aux propriétés domaniales. Le verrouillage du marché foncier atteint aussi bien les propriétaires-paysans, ne pouvant pas réaliser des regroupements et des opérations d'achats de grande envergure, que les fermiers et métayers.

Sur la soixantaine d'exploitations en fermage, un peu plus de la moitié seulement relève des domaines fonciers. Les autres sont des fermes isolées de grandes propriétés dispersées, mais aussi des possessions de la bourgeoisie rurale. Les ruraux non exploitants détiennent dans la région bocagère étudiée par Jean Renard (1975) 43% des surfaces. Il s'agit de commerçants, experts, marchands de bestiaux, notaires, médecins, pharmaciens, rentiers... dont la résidence est rurale et le genre de vie citadin. L'ascension sociale passe par l'accès à des professions libérales formant « *une classe sociale qui a souvent fait dans les bocages nantais, de la possession de la terre une fin en soi* » (ibid., p. 72). Habitants du bourg ou des villes voisines, cette bourgeoisie a acquis des biens fonciers depuis parfois la Révolution et avant. « *Ils ont assuré pendant tout le XIXe siècle et jusque vers 1950 de confortables revenus. Deux ou trois métairies, bien conduites et surveillées de près [...] assuraient la vie de tous les jours, payaient les pensions des enfants dans les écoles religieuses et permettaient de conserver un train de vie élevé* » (ibid., p. 68).

Là encore, du fait de la réalité de la grande propriété noble à Saint-Hilaire, cette classe bourgeoise, excepté les propriétaires de la Grassière et de la Fuilerie, y était moins installée et surtout moins influente que dans bien d'autres localités. Coopérant avec les châtelains, on les retrouve notamment sous la figure du

notaire, du régisseur ou de l'expert foncier. Ces derniers, acquéreurs de terres, ont parfois imposé leur intérêt contre celui du paysan.

Dans les limites inférieures de cette moyenne propriété, des bordiers, commerçants et artisans des bourgs, mettent en oeuvre des stratégies patientes destinées à augmenter progressivement un bien hérité. Bien que des borderies aient pu atteindre une taille correcte après plusieurs générations, elles souffrent toujours d'une dispersion des parcelles. Le bien se maintient rarement intact sur la longue durée. Je ne connais pas de cas à Saint-Hilaire, avant les années 70, de borderies qui ont pu se transmettre entières de génération en génération. Ces exploitations se font et se défont par le jeu de l'héritage égalitaire et de la redistribution des terres dans les parentèles.

La petite propriété : nombreuse et éclatée

La petite propriété se maintient également de façon étonnante dans un contexte de productivité agricole croissante. Le phénomène informe sur les attitudes à l'égard de la propriété foncière et l'importance qui est accordée à la possession d'un bien propre, si modeste soit-il. La disparition croissante des borderies après la seconde guerre mondiale n'atteint même que partiellement la petite propriété. Il existe encore de nos jours à Saint-Hilaire des exploitations formées à partir d'anciennes borderies dont le fermage est dû à 15-20 propriétaires différents. Un de ces anciens petits exploitants m'a expliqué son refus de vendre ses terrains, par attachement à ses terres et par sentiment de pouvoir encore décider à qui elles seront définitivement attribuées.

Sarrazin et Martin (1937) constatent à partir des enquêtes agricoles de 1909 et 1929, qu'entre ces deux dates, en Vendée, la petite propriété se développe et ce particulièrement dans le Bocage. Le phénomène est dû au démembrement de la grande propriété tout au long du XIXe siècle et s'accroît après la première guerre mondiale. Il a pour cause également la division des moyennes propriétés. Dans toute la Vendée la morcellement du sol est excessif, ce qui freine les améliorations culturales et cause des querelles et des procès entre paysans.

Après la seconde guerre mondiale, les petites exploitations, toutes ou presque en propriété directe, ont le plus souffert de la modernisation agricole. Consacrées au foncier et à l'entretien des bâtiments, les réserves financières sont

insuffisantes pour introduire la mécanisation et faire de nouveaux investissements. Le morcellement des parcelles et leur dispersion ont rendu difficiles les regroupements et la destruction des haies, d'autant qu'il n'y a pas eu de remembrement à Saint-Hilaire en raison du nombre important de grandes fermes aux terres bien regroupées. Les prix de location des terres volantes sont élevés compte tenu de la demande de terres, ce qui pénalise encore les petits exploitants dont les biens propres sont le plus souvent insuffisants.

Faute de pouvoir augmenter la surface exploitée ou de trouver une ferme libre, les familles tendent à y devenir aussi nombreuses que dans les grandes fermes. Cependant, les conditions de travail difficiles, l'absence de perspectives d'évolution, l'amertume des agriculteurs, des comportements anti-modernistes, n'incitent pas les enfants à continuer le métier.

Jusqu'aux années 60, les borderies sont plus nombreuses que les grandes fermes. Mais leur diminution est rapide après la guerre. Alors que le nombre de grandes fermes et de petites exploitations s'équilibre à Saint-Hilaire, le rapport de force fige définitivement les représentations attachées aux deux groupes : les grands fermiers sont porteurs de dynamisme et d'innovation, les petits paysans propriétaires incarnent le rejet du changement. L'attachement à leur bien qu'ils tiennent de leurs ancêtres et qu'ils connaissent parfaitement, la peur de perdre au change, font refuser aux petits propriétaires-exploitants un remembrement qui leur aurait été pourtant indispensable. Le bordier symbolise le paysan de tradition, uni intimement à sa terre et aux habitudes de vie ancestrales.

Néanmoins, les représentations attachées aux fermiers et aux paysans propriétaires sont aussi une forme d'expression idéologique des effets de sélection induits par les changements techniques et la productivité. Il faut justifier la nécessaire disparition d'exploitations en surnombre dans la région. Les grandes exploitations sont mieux adaptées au machinisme et à l'intensification du travail. La révision du statut du fermage donne la priorité au fermier pour l'usage de la terre, mais elle donne un coup d'arrêt à l'ancienne mobilité paysanne qui, au cours d'une carrière professionnelle, permettait de passer d'un statut à l'autre en fonction du cycle de la vie familiale (voir chapitre V). Le petit propriétaire se trouve coincé sur ses terres dont la possession n'a plus la même valeur économique et de prestige.

d) Répartition numérique des fermes et borderies

Préciser la répartition numérique des fermes et borderies est important pour la suite de mon propos. Même si la très grande propriété couvre plus de la moitié du territoire communal, les métairies qui lui sont liées restent minoritaires parmi l'ensemble des exploitations agricoles. La propriété paysanne atteint très rarement une taille concurrente à celle des métairies de châteaux, mais elles sont beaucoup plus nombreuses.

Il en résulte qu'accéder à une grande ferme est assez difficile et la concurrence est grande pour obtenir un bail car elle offre, malgré la dépendance et l'instabilité des positions de métayers ou fermiers, une meilleure aisance à ses tenanciers. Les raisons de rechercher une grande ferme sont économiques et idéologiques. Les grandes fermes permettent généralement d'être à l'abri du besoin car elles font mieux face aux aléas des récoltes et les fermiers peuvent escompter sur les arrangements avec les châtelains. De plus, comme le signalait déjà Philippe Bossis (1972) pour la période révolutionnaire, les grandes fermes offrent la possibilité de constituer des réserves financières réinvesties dans l'achat de terres, tandis que les bordiers tirent de leur travail tout juste de quoi vivre. Les raisons sont aussi idéologiques : tenir une grande ferme apporte la notoriété dans ce contexte d'emprise châtelaine. En dépit de toute attente, fermiers et métayers disposent à Saint-Hilaire d'un réel prestige dans la société locale, surtout lorsque des générations successives restent attachées aux mêmes propriétaires. Dans ces conditions, l'accès aux métairies et le maintien des lignées de métayers / fermiers font partie des stratégies de transmission du statut qu'on ne peut pas disjoindre de la dévolution de la propriété.

Les matrices cadastrales permettent d'identifier la répartition de la propriété mais pas sa division en unités d'exploitations. Dans sa première édition en 1824, le cadastre napoléonien présente cependant l'avantage de désigner les maisons et bâtiments agricoles des grandes fermes par le terme « *métairie de* », ce qui m'a facilité leur identification. Par ailleurs, la présence de grandes parcelles d'une même section de cadastre appartenant toutes au même propriétaire permet à coup sûr de savoir qu'il s'agit d'une grande ferme. Le comptage des métairies est aussi facilité par leur stabilité dans le temps. Leur morphologie varie peu et on trouve encore aujourd'hui des grandes fermes qui dans leurs limites sont

exactement celles d'il y a 150 ans. Les métairies qui se sont créées ou recrées au cours du XIXe et au début du XXe demeurent minoritaires.

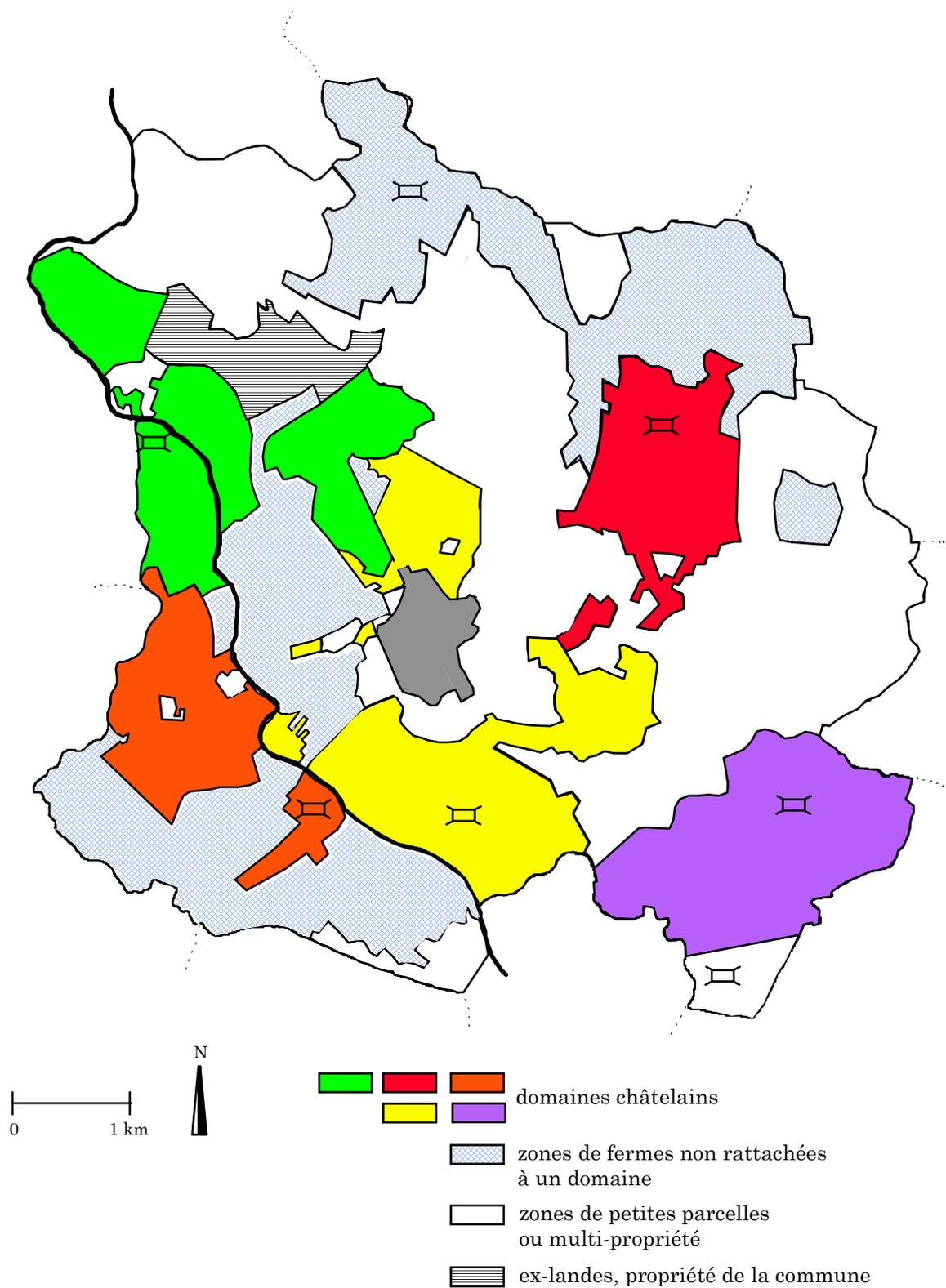
Pour les borderies, seuls les documents privés : actes de partage, baux de fermage, inventaires, contiennent l'information recherchée à une date donnée. Cependant, dans ma recherche, ces documents ont été recueillis pour approfondir le destin des terres et n'ont pas de valeur statistique. Par ailleurs, et contrairement aux fermes, la dispersion des parcelles, le mixage du fermage et de la petite propriété exploitante, l'instabilité des familles, aboutissent à une variation permanente du nombre et de la forme des petites exploitations.

Les recensements permettent malgré tout d'estimer approximativement la répartition numérique des foyers agricoles, selon qu'il s'agit de fermes ou de borderies. Là encore, la difficulté vient du fait que le feu ne correspond pas toujours à une exploitation. Le cas se présente notamment pour les grandes fermes. Certaines d'entre elles ont été scindées en deux ou trois exploitations au cours du XIXe siècle. Mais l'existence de communautés faites de groupes domestiques complexes entraîne tour à tour au fil des recensements un comptage des unités nucléaires dans un même feu ou en feux distincts. La connaissance approfondie de quelques grandes fermes révèle cette approximation parmi bien d'autres dans les recensements anciens. La maison d'habitation dans ces grandes fermes participe certainement de ce brouillage puisqu'il s'agit d'une maison allongée, avec plusieurs portes d'entrée qui peuvent être interprétées comme autant de logements séparés (voir plans d'une ferme et d'une borderie, chapitre II).

La répartition de l'habitat, fermes isolées ou hameaux d'habitations agglomérées, permet déjà de se faire une idée du nombre de grandes fermes. La moitié sont du type de la ferme isolée. Nous retrouvons les 48 métairies identifiées par Philippe Bossis (1973) dans le cadastre de 1824 parmi les 91 hameaux que compte alors la commune.

En 1841, le recensement permet de comptabiliser environ 75 métairies (apparition de nouvelles métairies, formées notamment à partir de borderies de villages et par division de métairies). Le nombre de foyers abritant des cultivateurs est de 162 et il augmente par la suite considérablement avec la croissance démographique : 192 en 1866, 281 en 1891 où la population est à son maximum. Parallèlement, le nombre de métairies augmente également mais non de façon aussi conséquente : on en compte 80 en 1891, moment auquel elles atteignent également leur nombre le plus important (voir tableau 6, chapitre III, p. 173).

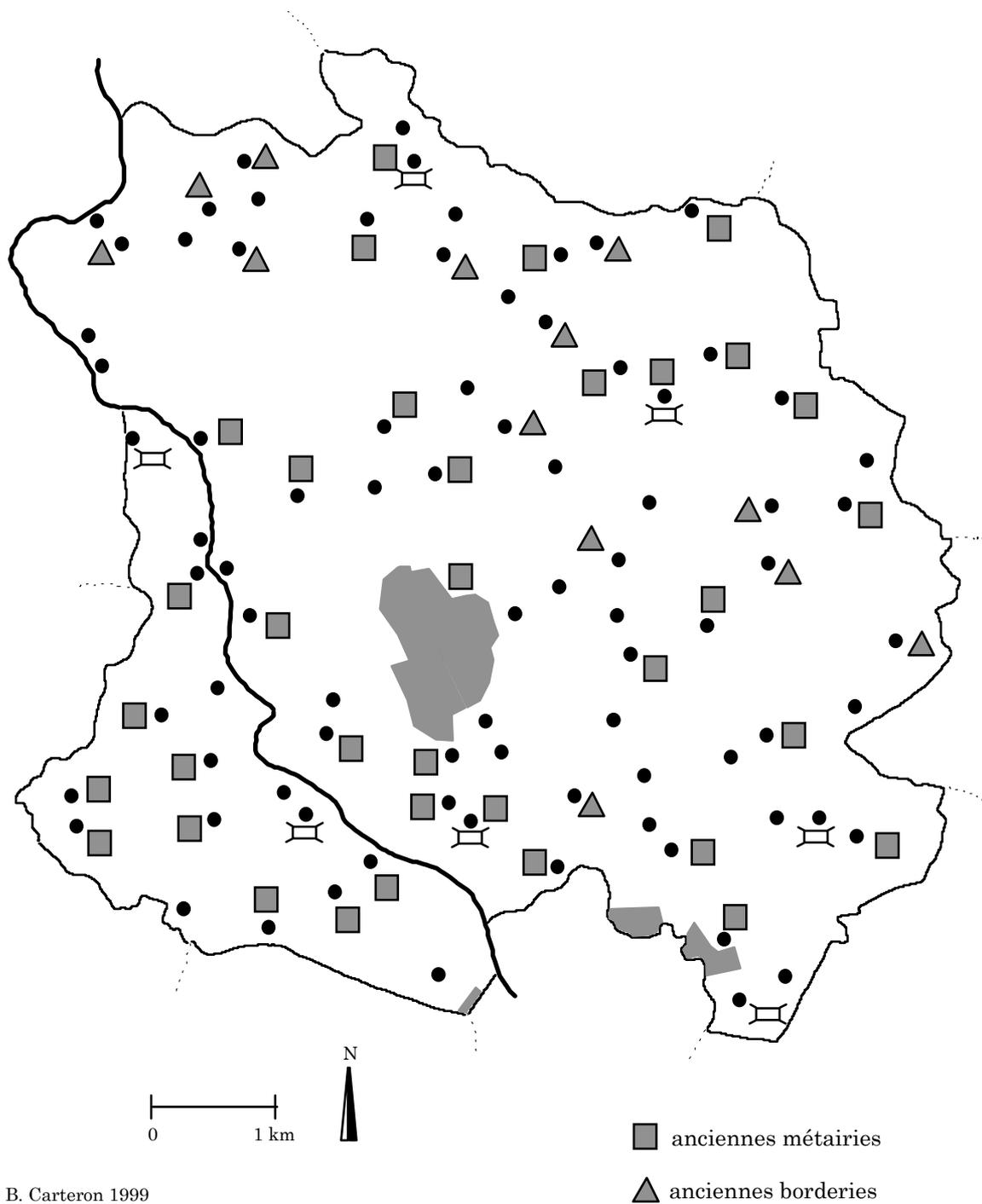
Carte 9 - Structure foncière de Saint-Hilaire en 1975



B. Carteron 1999

(carte établie d'après le parcellaire des exploitations dressé par la cellule foncière de la Chambre d'agriculture)

Carte 10 - Sièges des exploitations agricoles en 1995



B. Carteron 1999

La comparaison du nombre de fermes et de borderies permet d'établir que ces dernières représentent seulement un peu plus de la moitié des exploitations agricoles (54%) en 1841. Par contre, elles sont devenues beaucoup plus nombreuses au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle : 71 % en 1891, alors que le nombre de grandes fermes se stabilise. Cet accroissement des borderies se confirme par le grossissement des grands villages exclusivement occupés par les bordiers et journaliers. A la Thomasière on compte un seul feu de cultivateurs en 1841 pour 7 en 1891, à la Burgaudière ils sont 5 en 1841 et 9 en 1891, aux Roussais ils sont 4 en 1841 et 11 en 1891. Le phénomène est aussi particulièrement visible dans le bourg de Saint-Hilaire et ses villages immédiats. L'exemple du bourg est éloquent : aucun feu n'est occupé par des ménages d'agriculteurs en 1841 alors qu'on en compte 18 en 1891 : tous des bordiers ou des journaliers.

Accompagnant la baisse démographique et l'exode rural, le début du XX^e siècle marque la diminution du nombre de foyers agricoles : 230 en 1911, 188 en 1936. Les ménages de bordiers sont les premiers concernés : tous les gros villages voient leur nombre de feux diminuer et il n'y a plus aucun agriculteur recensé dans le bourg en 1936. Les grandes fermes sont encore 75, ce qui signifie que 60% environ des exploitations sont des borderies à la veille de la seconde guerre mondiale.

Les années 50 et 60 voient s'équilibrer les deux types d'exploitation. Les chiffres et la carte établie par Jean Renard (1966) indiquent alors 60 fermes et 59 borderies parmi les 119 exploitations agricoles. Le nombre de fermes diminue légèrement, ce qui s'explique par un nouveau regroupement de métairies autrefois scindées. Aux marges intermédiaires des deux types d'exploitation, on trouve une minorité de petites exploitations en fermage (3 font moins de 20 ha) et de propriétés paysannes de moyenne importance (4 font plus de 20 ha, dont 3 anciennes métairies vendues entre 1920 et 1960, alors que 34 font moins de 15 ha).

3) Saint-Hilaire, un cas particulier ? Les diversités communales dans le Bocage

Parmi les communes proches et dans le Bocage du nord-est vendéen où les grands domaines ont été pour la plupart démembrés, Saint-Hilaire-de-Loulay se présente comme un cas particulier de maintien tardif de la grande propriété terrienne. La commune n'est pour autant pas isolée si on considère le Bocage à une échelle plus vaste. Dans le sud du Bocage vendéen, le Pays de Retz et les Mauges,

on relève pour les années 70 des communes où la propriété de plus de 50 ha couvre 60 à 70% du sol. Certaines d'entre elles comprennent 9 à 11 propriétés atteignant plus de 100 ha (voir Renard, 1975). Ces communes disposent d'une grande propriété située largement au dessus la moyenne régionale qui s'équilibre par la présence de cas tout à fait contraires et la juxtaposition générale de la grande et de la petite propriété.

Sur ce point donc, les données chiffrées à l'échelle d'une région, d'un département et même d'un canton ont tendance à niveler les différences communales. Il suffit qu'un seul vaste domaine se maintienne dans une localité (biens ayant échappé à la confiscation ou repris après la Révolution, maintien de la résidence, non partage du domaine...) pour que la grande propriété domine massivement. Le maintien ou non des domaines entraîne des conséquences dans la vie sociale qui ne sont pas étrangères aux différences de comportements souvent constatées d'une commune à l'autre : pratique religieuse, implantation d'écoles libres ou laïques, votes politiques, comportements fonciers... Cette diversité invite à la prudence quant aux généralisations que l'on peut tirer des études villageoises alors que les structures foncières sont très diverses.

La présentation de la structure foncière de trois communes qui ont fait l'objet de monographies approfondies permet de cerner cette diversité. Il s'agit de Saint-André-Goule-d'Oie, commune du Bas Bocage vendéen située à 30 km au sud de Saint-Hilaire (Huitzing, 1979), des communes de Chanzeaux (Wylie, 1966) et Sainte-Christine (Brouard, 1978), dans les Mauges, à environ 50 km au nord-est de Saint-Hilaire. Ces communes tiennent lieu d'exemples parmi d'autres qui seront à l'occasion évoqués ici ou par la suite.

a) Saint-André-Goule-d'Oie

Saint-André-Goule-d'Oie est décrite comme « *une paroisse ou au cours des siècles la propriété paysanne a tenu une place importante, où résidait et a dominé longtemps une élite de propriétaires locaux, issus sans doute des familles paysannes qui avec de la chance, peu d'héritiers, des mariages arrangés et de la prudence ont rassemblé leurs terres* » (Huitzing, 1980, p. 75). Le visage de cette commune est à l'opposé de celui de Saint-Hilaire : en 1840, elle compte 10 métairies (de 40 à 60 ha) pour 90 borderies (de 2 à 15 ha). Une seule grande propriété, de 134 ha, est en fait l'extension sur Saint-André d'un domaine noble qui couvre 3 communes. Hors ce

domaine, les autres métairies appartiennent à des bourgeois-rentiers résidant à la Roche-sur-Yon pour la plupart. La présence d'une moyenne propriété est le fait d'agriculteurs possédant plusieurs borderies, d'où un fermage familial important. Jusqu'en 1880-90, la propriété foncière se morcelle au point que la petite propriété devient de plus en plus dominante : en 1890, 87 % des exploitations sont des borderies de 1 à 15 ha.

Au XXe siècle ce mouvement s'inverse et on assiste à une reconcentration de la propriété dont les agriculteurs sont les bénéficiaires. Les artisans et bourgeois se désintéressent du foncier tandis qu'une partie de la population agricole alimente l'exode rural ou se détourne de la profession agricole. Le domaine noble est démembré et vendu par métairies entre 1890 et 1912. Un marchand de bestiaux achète celles de Saint-André et devient le principal propriétaire de la commune. Le bilan fait par l'auteur en 1975 établit que la micro propriété est deux fois plus importante qu'en 1840 (mais pour des raisons nouvelles : fermage plus intéressant pour les agriculteurs, intérêt des non agriculteurs pour la propriété : construction de maisons et valeur foncière accrue des terres agricoles). Par contre, la très grande propriété n'existe plus et sur 56 exploitations, 18 seulement sont en fermage intégral.

Dans cette commune il n'y a plus de maire noble depuis 1870. Il est cependant intéressant de constater que, même en l'absence d'une domination foncière écrasante de quelques châtelains comme à Saint-Hilaire, Anne-Marie Huitzing note là aussi « *une hiérarchie sociale stricte et pas vraiment contestée [qui] provoquait une certaine résignation parmi la population* » (1980, p. 75). Si à Saint-Hilaire on voit de tout temps des fermiers présents au conseil municipal, à Saint-André il faut attendre 1950 pour qu'ils y apparaissent et le premier maire agriculteur n'est élu qu'en 1977. J'aurai à reprendre cette proximité dans la différence, qui fait qu'une même structure sociale s'impose dans des communes aux structures foncières opposées.

La commune des Essarts est limitrophe de Saint-André. Mes informations sur cette commune pour l'entre-deux-guerres sont basées sur des témoignages d'habitants de ma famille. Ils n'ont pas la valeur d'une étude approfondie mais ils prolongent bien le propos. Sur un vaste territoire, le domaine châtelain côtoie de très grandes propriétés acquises à la Révolution par des familles de bourgeois-marchands enrichis. La famille châtelaine ne réside plus sur place

depuis longtemps et n'exerce aucune influence. Le pouvoir local est détenu par des propriétaires-marchands de bestiaux, les Batiaud, qui sont connus pour avoir introduit la race Charolaise en Vendée. Ils sont de tendance républicaine et laïque, mais se font élire sur la commune alors que la grande majorité de la population reste cléricale et de droite. Selon les témoignages recueillis, cette apparente contradiction s'explique par la proximité sociale des marchands de bêtes, plus durs que les nobles mais vivant parmi la population et d'origine paysanne malgré tout. Ils imposent cependant aux enfants de leurs fermiers et métayers la fréquentation de l'école laïque comme en d'autres lieux les nobles imposent la fréquentation de l'école libre.

Un phénomène analogue est constaté sur le plan politique par Marie-Anne Rautureau (1980) à Saint Denis la Chevasse, toujours dans ce même secteur du Bas Bocage vendéen. Pendant plus de 100 ans, la mairie est d'abord détenue par les républicains, avant que le pouvoir ne passe en 1929 aux mains de la droite. Mais le passé républicain a laissé de profondes traces : le mutualisme se développe plus rapidement que dans les communes voisines et depuis les années 60 la commune fait figure d'exception en disposant d'une cellule du parti communiste. La vigueur des combats qui opposaient la population a fait qu'en naissant dans une famille, on devenait « *rouge* » ou « *blanc* », et ces appartenances se sont perpétuées. Par contre, comme aux Essarts, la pression collective est forte sur chacune des tendances et jusqu'aux années 50 « *les propriétaires terriens, de « droite » comme de « gauche », exigent que leurs métayers se soumettent à leurs opinions politiques et agissent en conséquence dans la vie quotidienne* » (ibid., p. 30) : fréquentation des écoles, recours au médecin, achats chez les commerçants de même tendance. Ainsi « *les clivages politiques entre nobles se perpétuent au niveau de la vie pratique des métayers* » (ibid., p. 31).

Il existe une proximité des groupes possédants, quelles que soient leur origine et leurs options politique et religieuse, par le prestige qu'accorde la propriété foncière et un pouvoir aussi investi par les uns qu'il est respecté par les autres. Anne-Marie Huitzing le signale notamment chez les paysans de Saint-André-Gouled'Oie où « *jusqu'à la première moitié du XXe siècle, le respect pour la propriété foncière était très grand et ne diminuait guère* » (1980, p. 70). Cependant, si prestige, pouvoir et respect sont indéniables pour les détenteurs de la grande propriété, les choses sont moins claires en ce qui concerne la petite propriété paysanne. A Saint-André, les contours sont relativement flous entre les groupes paysans, mais il

apparaît que « *les petits propriétaires exploitants étaient fiers de leur indépendance et étaient estimés, respectés, plus que les fermiers des grandes fermes* » (ibid.). La situation apparaît donc inversée de celle de Saint-Hilaire, commune dominée par la grande propriété châtelaine contrairement à Saint-André-Goule-d'Oie.

b) Chanzeaux

Réputées terres de grandes propriétés nobles, les Mauges connaissent comme le Bocage vendéen la diversité des structures foncières. A Chanzeaux, on retrouve la même opposition entre grandes fermes d'un côté et petites propriétés paysannes de l'autre et, du fait des grands domaines fonciers, les deux types d'exploitation occupent des secteurs bien délimités. En 1825, les propriétés seigneuriales de familles apparentées, perdues à la Révolution puis récupérées, occupent 1200 des 3000 ha de la commune. En 1926, avec les difficultés financières de l'après-guerre et l'effondrement des revenus agricoles, deux des trois châtelains partagent leurs terres entre leurs héritiers. Ainsi « *une seule année suffit à ébranler le système de propriété foncière qui avait régné à Chanzeaux pendant des siècles* » (Wylie, 1966, p. 108).

Dans le même temps, les châtelains ne résident plus sur place et perdent leur influence sociale et politique. Le ton diffère complètement du tout début du siècle où on note qu'un châtelain réunit tous ses fermiers pour aller à la messe et, de retour au château, les interroge sur le sermon. Un châtelain reste cependant maire de la commune entre les deux guerres, ce sera le dernier. « *Régnant en maître absolu* » (Wylie, 1966, p. 138), il appuie son autorité sur celle du curé. Depuis la Libération, tout en restant bien ancrée à droite, la commune ne soutient plus les anciens notables du pays aux élections.

En 1841, la propriété paysanne est importante en nombre mais pas en surface : 201 propriétaires possèdent à peine 5% des terres alors que les trois châtelains possèdent 31% des terres. La moyenne propriété (10 à 40 ha) ne représente que 20 personnes, dont la moitié seulement relève de la propriété paysanne, les autres propriétaires faisant partie de la petite bourgeoisie rentière, pour une grande part résidant à Angers et dans les communes voisines.

La dispersion des terres nobles a d'abord profité à la bourgeoisie qui a arrondi ses propriétés. En 1962 c'est le groupe qui possède le plus de terres. Lors de

cette même année-repère, 50% de la terre est détenue par les nobles et bourgeois et 50% par les paysans. Ces derniers se sont également portés acquéreurs des terres nobles entre les deux guerres, ce qui a favorisé alors le système du fermage familial que conforte le partage égalitaire des terres. Tout cela conduit à continuer le mouvement de parcellisation des exploitations, accentué par la jalousie et l'individualisme des habitants qui freinent les regroupements. Presque paradoxalement, des anciens fermiers de châtelains regrettent dans les années 60 d'être devenus propriétaires, alors que le nouveau statut du fermage a renversé les rapports de force entre fermiers et propriétaires.

c) Sainte-Christine-en-Mauges

La recherche sur Sainte-Christine ne contient pas de données historiques sur la structure foncière, mais en 1965, au moment de l'enquête, 86% des 900 ha agricoles de la commune sont aux mains de trois familles nobles, dont deux résidentes. Un château a disparu, mais chaque domaine est constitué autour de la maison de maître qui en occupe pratiquement le centre. D'une surface de 200 à 350 ha, les domaines divisent la commune en trois parties sans se chevaucher. La bourgeoisie, extérieure à la commune, ne possède que 7% des terres et 5% seulement de la propriété est aux mains de paysans.

Dans ces conditions, le fermage domine largement, il concerne 95% des terres. La stabilité des familles sur les exploitations est un fait notable et la moitié des exploitations de plus de 5 ha est occupée par les mêmes familles depuis 100 à 200 ans. Les exploitations ne sont cependant pas toutes de grandes fermes : en 1962, sur 42 exploitations, 18 ont entre 20 et 40 ha, mais 15 ont moins de 10 ha et 3 seulement atteignent 45 ha. La moitié des petites exploitations sont des propriétés paysannes que travaillent des agriculteurs exerçant en même temps un autre métier.

En 1965, le maire châtelain est en place depuis 30 ans et a succédé à son beau-père, lui-même maire pendant 40 ans. Comme à Chanzeaux, les habitants rapportent la toute puissance des nobles au début du siècle : on sonnait les cloches quand le marquis arrivait, on se mettait à genoux, les paysans « *saluaient respectueusement "not'maître"* » le chapeau à la main (Brouard, 1978, p. 163). Encore en 1965, le noble non résident conduit à l'église la fille d'un de ses fermiers lors de son mariage. Comme à Saint-Hilaire-de-Loulay, la gestion de la commune passe aux

mains des paysans aux élections municipales de 1971. L'ancien maire se retire, un autre châtelain, revenu exploiter en « *entrepreneur* » ses terres, se présente aux élections, mais il n'obtient pas assez de voix pour être conseiller municipal et c'est finalement un de ses fermiers qui est élu maire.

Le cas de Sainte-Christine-en-Mauges illustre celui d'une commune où le poids de la propriété nobiliaire y est écrasant. Sur le plan social, la commune se présente dans les années 60 comme « *une société hiérarchisée et traditionaliste* » (Brouard, 1978, p. 12), la fidélité aux maîtres nobles persiste et la pratique religieuse est en 1960 la plus forte du diocèse d'Angers. La petite propriété paysanne existe mais passe inaperçue. Cependant, la petite surface de Sainte-Christine (quart de Saint-Hilaire-de-Loulay) accentue inévitablement le poids des grands domaines fonciers.

Jusqu'aux années 70, Saint-Hilaire-de-Loulay partage avec le Bocage une sclérose foncière, avec une micro-propriété paysanne côtoyant de grandes propriétés qui se sont maintenues entières. Ce phénomène est accompagné d'un lien étroit entre la possession de la terre et le pouvoir local. Historiquement, la situation n'est pas propre à la région, mais comme le note Renard, son originalité tient au « *maintien de cette suprématie du bien foncier jusqu'à nos jours, dans la hiérarchie de la considération et dans les fortunes des familles nanties de la région* » (1975, p. 168). Il y a donc un lien étroit entre la permanence des structures sociales et la permanence de la structure foncière.

Sur la base d'un attachement massif à la propriété foncière, des comportements communs rapprochent les différentes couches sociales. Selon Jean Renard, ici « *la terre est un bien rare, puisqu'elle appartient à d'autres. D'où le prix que l'on attache à s'en assurer la possession. Ainsi s'explique-t-on la considération et le prestige qu'elle accorde dans ces régions, où il n'y avait jusqu'à ces dernières années guère d'autres moyens pour paraître [...] Il ne faut pas oublier que toutes les familles, même les plus démunies, sont propriétaires de quelque chose. Tout le monde se dit, se veut et se sent propriétaire. Il n'y a pas de gens sans terre dans la région nantaise. Et, dès que l'on possède le moindre lopin, on réagit en propriétaire. Un tel phénomène éclaire, nous semble-t-il, les comportements socio-politiques* » (1975, pp. 44 et 47).

Y a-t-il imitation des grands propriétaires par l'ensemble des couches sociales ? Des indices permettent de penser qu'aujourd'hui encore il reste quelque chose de cet attrait pour la terre, au-delà du seul monde agricole et malgré le déni qu'engendre généralement le raisonnement économique qui en fait un bien dévalorisé. Longtemps condition de l'ascension sociale, symbole du prestige et de l'autorité, l'esprit propriétaire et les comportements qui lui sont liés peuvent encore se prolonger. Mais cela peut-il se faire de façon isolée ? L'esprit propriétaire ne demande-t-il pas que perdure également un univers de pensée et une conception de l'ordre social communs aux différentes couches sociales et longtemps modelés par la classe possédante ? Les relations entre paysans et grands propriétaires sont complexes voire paradoxales, elles mêlent inégalité et réciprocité, clientélisme et gratuité, distance et proximité, respect et insoumission... Ce point sera abordé au cours des prochains chapitres. Les relations complexes entre grands propriétaires et paysans ne peuvent-elles pas expliquer qu'un passé de domination absolue des premiers sur les seconds, plutôt que de susciter un renversement total de l'ordre établi, serve encore de refuge pour assimiler les transformations économiques et sociales sans bouleverser les structures d'origine ?

CHAPITRE II :

STRUCTURE FONCIERE ET CONDITIONS PAYSANNES

« Il y avait, à parler juste, deux villages aux Pelleteries, Le Grand Village et le Bas Village. Les Grandes Pelleteries ne comprenaient que quatre maisons. On disait Grandes Pelleteries parce que ces maisons étaient des fermes importantes, avec de longs toits [...] Aux Basses-Pelleteries, il n'y avait que des creux-de-maisons, des gîtes de valets et de journaliers entassés au bord du chemin Roux »

Ernest Pérochon, *Les creux de maisons* (1913, p. 77).

Comment vivaient les agriculteurs de Saint-Hilaire ? Quelles contraintes pesaient sur eux ? Quel était leur degré de dépendance et d'indépendance à l'égard des grands propriétaires terriens ? Ces questions générales nous introduisent à la différenciation des deux statuts : locataires ou propriétaires, et à la stratification sociale qui lui est liée. Le point de départ de ce chapitre est à la fois un constat et une interrogation. Le constat est celui que posent les agriculteurs aujourd'hui : le dynamisme agricole de l'après-guerre est venu des fermiers exploitant les terres châtelaines. L'interrogation est la suivante : qu'est-ce qui pouvait bien conduire les fermiers à faire davantage preuve de dynamisme que les petits propriétaires exploitants ?

Ce chapitre aura donc pour but de réexaminer les différenciations internes à la catégorie générale de la paysannerie locale. Le mythe Vendéen a tendance à faire des paysans une catégorie unique et unifiée sous l'image dominante du fermier. Les approches ethnographiques du monde rural mettent de côté la hiérarchisation propre à la paysannerie, occultée par l'unité culturelle des modes de vie et l'opposition aux grands propriétaires. En explorant plus avant la diversité des

conditions dans le monde paysan, il s'agit d'éclairer les éléments sous-jacents aux comportements fonciers, qui seront abordés en seconde partie de la thèse.

I - LA STRATIFICATION SOCIALE

La société rurale de l'Ouest se distinguait autrefois par une double caractéristique dont elle porte encore les traces : une forte cohésion sociale et une hiérarchisation poussée des groupes sociaux. En dépit de ce paradoxe apparent, l'une s'accommode bien de l'autre car la cohésion sociale est aussi une nécessité qui naît de la précarité du monde paysan face aux détenteurs de la richesse et du pouvoir (Bucher, 1995). Comprise dans le système social, la cohésion renforce l'acceptation de la hiérarchie comme un état naturel de la société, un allant de soi. Dans cette situation, la religion, relayée par la famille, joue un rôle essentiel de « *ciment unificateur de cette structure sociale* » (Renard, 1975, p. 168), protégeant les résistances au changement et l'équilibre de la société foncière jusque dans les années 70. Dans un premier temps, je reprendrai de façon résumée les traits essentiels des groupes sociaux qui composent la hiérarchie de l'ancienne société rurale.

1) Grands et moyens propriétaires

Nobles ou grands bourgeois, les grands propriétaires fonciers se trouvent tout en haut de l'échelle. Détenteurs de domaines, ils dominent la société locale par la suprématie du bien foncier qui leur confère richesse et prestige. A partir du XIXe siècle, aux anciennes familles d'extraction noble se mêle la bourgeoisie de fortune récente. Sauf l'origine et l'ancienneté des familles, peu de choses les différencient dans leur rapport à la population paysanne et leur mode d'exercice du pouvoir. Jean Renard note « *l'étonnante pérennité de leur pouvoir social* » (1975, p. 168) jusque dans les années 60, qui fait que « *ces personnages occupent de « droit divin » les fonctions électives, patronnent les institutions charitables et sont restés les maîtres respectés* » (ibid.).

La catégorie intermédiaire de ceux qu'on appelle localement les « bourgeois » vient en dessous. Il s'agit de ruraux exerçant des professions libérales ou commerçantes qui leur ont permis leur ascension sociale (notaires, médecins, vétérinaires...). Pour s'assurer la considération et le prestige, ils habitent le bourg et possèdent des exploitations agricoles (Renard, 1975).

Ces deux premières catégories se regroupent sous l'appellation plus générale des messieurs, terme qui s'impose partout dans la France rurale du XIX^e siècle (Agulhon, 1976). Il désigne ceux qui vivent en tout ou partie de rentes foncières, accèdent à l'instruction et se différencient par leur mode de vie distinct de la masse de la population. Les termes de « bourgeois » et « petits bourgeois » sont encore présents dans le vocabulaire des gens du Bocage. On parle aussi des « gros » que l'on oppose aux « petits ». Celui de « monsieur » se rencontre aussi quand il s'agit de signifier de manière péjorative la distance qui sépare un individu de son groupe, quand il s'écarte de la norme par son niveau d'instruction, son langage... Les grands propriétaires résidents sont désignés par le terme générique de « châtelains ». Les termes « maîtres » et « propriétaires » sont employés également mais peuvent aussi concerner la petite bourgeoisie possédant des fermes.

2) Paysans et gens de métiers

Une troisième catégorie est formée des paysans, des petits artisans et des petits commerçants. Ce sont tous ceux qui doivent travailler pour vivre. Ils ont en commun le partage d'un même mode de vie et de faibles ressources. Dans le Bocage vendéen, selon Bernadette Bucher, la société est fractionnée en deux univers culturels qui s'opposent sur le plan des revenus, des modes de vie et des codes de conduite : les « *messieurs* » et les « *travailleurs* ». Ils forment « *une société bocagère très nettement structurée en deux classes parfaitement conscientes d'elles-mêmes avec leur système de valeurs propre* » (1995, p. 66). Les échanges entre les deux groupes sont strictement encadrés et codés et le rapprochement par l'alliance matrimoniale absolument inenvisageable.

Le terme « travailleurs » que propose Bernadette Bucher (1995) ne me semble pas approprié pour qualifier cette seconde catégorie. Il présente l'avantage de regrouper sous une même appellation l'ensemble des couches « populaires », et de rendre compte de cette différence radicale qui sépare ceux d'en bas aux messieurs,

détenant la richesse économique et le pouvoir. Le terme « travailleurs » n'est cependant pas dans le vocabulaire des Loulaysiens pour désigner un groupe social. Les seuls termes qui renvoient à une perception dichotomique de la société sont ceux de « petits » opposés aux « gros », ou de « pauvres » opposés aux « riches ».

Dans les Mauges proches, les choses sont peu différentes si on en croit Janine Brouard (1978). A Sainte Christine, l'auteur constate durant son enquête la référence unanime à une hiérarchie sociale acceptée où chacun a sa place. Ainsi, les habitants des classes modestes (agriculteurs, commerçants, artisans, ouvriers) désignent par un « *ils* » une vaste catégorie qui inclut les détenteurs du pouvoir local (châtelains, curés, familles riches) et les étrangers à la commune.

La nuance lexicale n'est pas anodine. Dans les faits, les habitants issus de la paysannerie et des métiers se reconnaissent appartenir à un même univers de conditions économiques, de comportements et de pensée. Mais ce sentiment d'identité ne fonde pas, sur un plan aussi large, une conscience de classe, antagoniste à celle des grands propriétaires fonciers et collectivement organisée dans ce but. L'opposition collective semble précisément ne pas s'être développée dans toutes ses conséquences au sein de la société bocaine (voir troisième partie)²⁹. Or le terme « travailleurs » renvoie, dans une perspective marxiste, à cette notion de classes sociales, notion partiellement applicable dans une région où précisément les rapports de classe sont effacés des rapports sociaux.

Le terme « travailleurs » connote aussi celui de prolétariat rural. Or si on entend par là des ouvriers rétribués sous une forme salariée, ces derniers ne sont pas majoritaires et leur statut n'est pas envié. La condition d'ouvrier est anciennement la plus basse qui soit pour les Bocains, chacun poursuit avant tout l'objectif de devenir « patron », maître chez soi, même si louer sa force de travail est occasionnellement un impératif. Le milieu paysan n'échappe pas à cette règle et la condition de domestique, si elle ne correspond pas à une période d'attente avant le mariage et la reprise d'une exploitation, est réservée aux moins nantis sur les plans matériel et intellectuel. Sauf pour quelques domestiques des châteaux, le travail de la terre n'est jamais rétribué sous forme de salaire par les maîtres. Il n'existe pas ici

²⁹ Le terme « travailleurs » est apparu sur la profession de foi d'opposants au maire-noble en 1925. Cette tentative de rassemblement des habitants de condition modeste, vivement réprimée, est restée sans effet sur la mentalité dépolitisée des habitants de l'époque (voir chapitre XI).

d'ouvriers agricoles sur de grandes exploitations que dirigent directement les propriétaires. Tous sont métayers ou fermiers.

Derrière son apparente unité, le milieu des travailleurs manuels cache pourtant une diversité de situations et des clivages qui sont rarement pris en compte³⁰. Cette couche sociale générique des « travailleurs » doit donc aussi être considérée dans ses différences internes et sur la base d'une référence idéale commune : la possession de biens fonciers, auxquels s'associent la richesse, le prestige et le pouvoir.

L'expression « couches sociales modestes » me paraît plus appropriée pour désigner cette grande majorité de la population qui fait face à la minorité des messieurs. Elle possède en effet en commun la modestie des moyens de subsistance et la modestie morale : l'acceptation de sa condition, faute de disposer des moyens permettant de rivaliser avec les messieurs sauf par la force physique et l'ardeur au travail (Morel, 1975, Bucher, 1980 et 1995).

Inversement, considérer les messieurs comme des non-travailleurs est également discutable. Comme le souligne Alain Guillemin, on a eu tendance « à enfermer la majorité de ces grands propriétaires, en particulier les représentants de la noblesse dans le stéréotype du rentier oisif et négligent » (1985, p. 54), en mésestimant leur rôle social, en particulier celui joué dans l'amélioration agricole. Norbert Elias (1969), à propos de la noblesse de cour sous l'Ancien Régime, signale que le travail en lui-même n'est pas méprisé, mais on a le mépris du travail pour gagner de l'argent. La richesse la plus considérée est acquise sans travailler, elle provient des rentes fournies par les domaines fonciers. La remarque est éclairante dans la mesure où, à Saint-Hilaire au moins, on ne rencontre pas de totale oisiveté chez les châtelains rentiers. Ils ne s'adonnent pas au travail manuel et leur travail n'a pas le caractère de permanence contrainte comme dans les couches modestes. Cependant, sous l'angle d'activités diverses qui naissent d'obligations sociales, on peut se demander si le travail ne renvoie pas ici aussi à cette valeur en soi qu'en a fait la société du Bocage (Bucher, 1995, G.R.E.A., 1996). Le « travail » des châtelains est dans ce sens à mesurer au regard de leur rôle social (agronomique, politique, action

³⁰ Outre la diversité des métiers, citons par exemple des différences essentielles entre pauvres et misérables ou entre habitants des bourgs et habitants des campagnes.

charitable, promotion de structures éducatives, tâches intellectuelles, présidence ou simple représentation dans diverses manifestations...) (voir troisième partie).

A l'intérieur de la paysannerie, qui nous intéresse ici plus particulièrement, les anciens clivages sociaux sont souvent gommés tant par les habitants eux mêmes que dans la littérature spécialisée. Lors d'une enquête menée en Anjou, nous nous sommes aperçus que les agriculteurs ayant vécu leur jeunesse avant la seconde guerre mondiale, relativisent les différences ayant existé autrefois entre les familles pour valoriser l'ascension sociale de l'ensemble du milieu et le grand mouvement de modernisation de l'après-guerre (G.R.E.A., 1996).

Cette impression est confortée par la littérature ethnographique qui, privilégiant la culture paysanne sous l'angle des coutumes qui lui donnent son originalité et son unité, a tendance à en délaisser les clivages internes. Bernadette Bucher (1995) signale les conditions de vie inégales chez les « travailleurs »: oppositions bourg / campagne, commerçants / paysans, existence d'une aristocratie paysanne constituée de grands fermiers et bordiers aisés. Pourtant, dans son analyse des transformations de la société bocagère qui suit, ces clivages sont écartés par la reprise de ce constat habituel que « *parmi les travailleurs, les inégalités d'argent ou de statut étaient relatives* », alors que « *entre les travailleurs et les messieurs, il y avait un abîme qualitatif que rien ne pouvait combler* » (ibid., p. 71).

Selon Jean Renard, « *les clivages se font selon le statut plus que selon la taille de l'exploitation agricole. Devenir propriétaire était, jusqu'à ces dernières années, le but suprême de tout agriculteur de ces bocages de l'Ouest intérieur. Alors que le fermier ou le métayer était peu considéré, avoir du bien à soi assurait non seulement la sécurité, mais surtout la respectabilité* » (1975, p. 167). Cette analyse est reprise également par Anne-Marie Huitzing (1980) pour la commune de Saint-André-Goule-d'Oie, dominée par la petite propriété exploitante. Comme je l'ai déjà signalé, on doit être beaucoup plus nuancé en ce qui concerne Saint-Hilaire de Loulay. Terre de grands domaines, la condition de locataire d'une grande ferme y est dans beaucoup de cas plus enviable que celle des petits propriétaires. La taille des exploitations leur permet de meilleures conditions de vie, et les grands fermiers sont des acquéreurs de biens fonciers. Ils mettent en place des stratégies à long terme pour maintenir leur descendance sur les fermes et les petites exploitations acquises au fil des générations (voir la seconde partie).

Dans cette commune où l'environnement est peu favorable au développement de la propriété paysanne, les bordiers s'en sortent difficilement. On rencontre bien, au XIXe et début du XXe siècle, quelques exploitations en faire-valoir direct de moyenne importance (atteignant 20 ha), mais il s'agit d'exceptions qui ont toutes en commun de ne pouvoir s'agrandir ou même se maintenir au-delà d'une ou deux générations. Par contre, les fermiers possèdent des borderies qu'ils louent à d'autres plutôt que de s'y installer. Les grands propriétaires aussi possèdent des borderies, sur lesquelles les exploitants vivent et ressentent plus durement que les autres la soumission aux maîtres.

Les grands fermiers, et plus exceptionnellement pour Saint-Hilaire, de riches bordiers et paysans-marchands de bêtes, ont pu se distinguer de la masse des agriculteurs. Ils ont atteint une richesse et une considération les mettant en position d'ascension sociale et d'intermédiaire avec la bourgeoisie bourgadienne. A l'inverse, tout en bas de l'échelle, la condition des plus pauvres est celle des domestiques et des journaliers. Entre journaliers et bordiers il n'y a qu'une différence de degrés, et si le journalier disparaît avec le début du XXe siècle, la condition de bordier demeure, jusqu'à la modernisation de l'après seconde guerre mondiale, la dernière marche avant l'abandon de l'activité agricole.

II - LA CONDITION DES FERMIERS ET METAYERS

On peut distinguer trois grandes catégories paysannes : les fermiers et métayers, locataires d'exploitations en général de grande étendue qui appartiennent aux messieurs ; les bordiers, propriétaires-exploitants pour la plupart modestes; les paysans sans terre, représentés par les journaliers et domestiques. J'aborderai successivement dans les points suivants la paysannerie locataire des grandes fermes, puis le cas des petits paysans, autour de la question centrale de la dépendance à l'égard des grands propriétaires terriens et de la société locale. Particulièrement, je m'intéresserai à l'interdépendance entre ces catégories paysannes, dont les frontières ne sont pas étanches, bien au contraire, dans un monde paysan qui se caractérise aussi par sa mobilité.

1) Qu'est-ce qui différencie fermiers et métayers ?

On fait souvent de l'opposition fermiers / métayers une opposition fondamentale, dans la mesure où le métayage renvoie à une pratique issue de l'Ancien Régime assurant le maximum d'emprise du propriétaire sur le paysan. Pourtant, à Saint-Hilaire, dans ce contexte de grande propriété châtelaine dominante, fermiers et métayers partageaient un niveau pratiquement égal de subordination, les usages locaux concernant les conditions de location rendant même difficile une séparation claire des deux catégories.

Le fermier verse annuellement en argent le montant de la location. Dans le cas du métayage, les produits de l'exploitation sont partagés entre le propriétaire et le colon* d'après des règles très précises qui relèvent de la coutume locale. « *Etre à moitié* », selon l'expression utilisée à Saint-Hilaire, correspond non seulement au partage à parts égales des produits mais aussi à celui de l'investissement dans le cheptel bovin. Cet aspect du métayage explique l'appréciation ambivalente que lui portent les agriculteurs qui ont connu le système : si le métayage est très généralement vécu comme l'expression de la soumission au propriétaire, il permettait cependant aux jeunes agriculteurs de démarrer leur carrière sans disposer des moyens que réclame une grande ferme. Le matériel d'exploitation, par contre, est apporté par le métayer. Telles sont les grandes caractéristiques du métayage dont je reprendrai le détail plus loin.

La différence apparemment claire entre fermage et métayage est en réalité brouillée par le cas intermédiaire qui veut que, tout en étant sous contrat de fermage, avec donc un paiement en argent, la moitié du matériel d'exploitation et du cheptel étaient quand même fournis par le propriétaire-châtelain. Un autre cas de figure m'a été décrit aussi par une châtelaine : l'estimation du montant de la récolte du métayer qui, au lieu d'en fournir la moitié au propriétaire, donnait l'équivalent en argent. Les produits et services dus au propriétaire, couramment appelées « *redevances* » et « *charrois* » dans les baux, « *corvées et mandées* » comme on l'exprime encore dans les Usages locaux (Coll., 1897, p. 30), touchent aussi bien les fermiers que les métayers. Ce qui tend à réduire encore l'écart entre les deux modes de faire-valoir dans l'échelle de la dépendance. Même après la promulgation des nouvelles lois sur le fermage et le métayage, qui en supprimaient officiellement le recours, la pratique des redevances s'est prolongée jusque dans les années 70 à Saint-Hilaire, tant pour les fermiers que pour les métayers.

Cependant, le métayage se distingue clairement du fermage par l'absence formelle de liberté laissée à l'exploitant. Comme le souligne un ancien métayer de Saint-Hilaire, « *en tant que métayer, c'est le propriétaire qui était chef d'exploitation* ». Les moments et les quantités d'achat et de vente de bétail sont décidés par le propriétaire. Alors que les fermiers peuvent investir librement dans la ferme, pour les métayers au contraire, les moindres achats, du fait qu'ils impliquent le partage de l'investissement, doivent être négociés avec le propriétaire. Le même ancien métayer cité a fini par abandonner son exploitation et l'agriculture (vers 1950). Travaillant sur de plus mauvaises terres que ses voisins mais avec les mêmes charges, il ne supportait plus d'avoir continuellement à quémander les moindres investissements. Là encore, les situations varient selon le degré d'emprise qu'exerce réellement le propriétaire sur l'exploitant, mais en général, être métayer suppose une plus grande acceptation de la soumission aux intérêts du propriétaire. Sa marge d'autonomie est des plus réduites. Le partage des récoltes est un autre moment d'expression de la soumission, il est parfois vécu sous le mode de la brimade (voir plus loin). Plus que par des différences de niveau économique entre fermiers et métayers ou par des différences d'obligations connexes, le métayage est le plus souvent rejeté en raison de la moindre distance qu'il implique avec le propriétaire³¹.

2) L'importance du métayage

Ces derniers cas de figure doivent nous rendre prudent à l'égard des statistiques présentant la répartition de ces deux modes de location. Dans son étude des baux de location extraits des archives notariales, Philippe Bossis ne constate à la Révolution qu' « *un seul bail à métayage contre 44 à prix d'argent de l'an V à l'an VI. Les abords du Haut Bocage vendéen et les Mauges choletaises sont pays de fermage exclusivement* » (1973, p. 134) ; et « *s'il existe encore un vrai métayer, il exploite la métairie du château, à côté ou dans la cour même, qui borde la gentilhommière du maître* » (1972, p. 124). Le métayage n'est plus dominant à la veille de la Révolution comme le constatent également Huitzing (1980) et Gérard (1990).

³¹ En comparant des fermes de surface et productions équivalentes, les géographes ont montré, pour le Bas Bocage vendéen des années 60, que le métayage ne désavantage pas particulièrement l'exploitant vis-à-vis du fermage sur le plan des revenus tirés de l'exploitation (Renard, 1975).

Ces auteurs prennent en cela le contre-pied de Bordonove (1974) qui affirme le contraire pour la même période. Sachant cependant, qu'à cette époque comme plus tard, le contrat de métayage se passant par oral ou sous seing privé, il est difficile de tirer des conclusions définitives des sources officielles. Selon Cavoleau, au début du XIXe siècle, « *la plupart [des métairies], particulièrement celles dont les propriétaires vivent dans le département, sont exploitées à moitié fruits* » (1844, p. 506). Dans l'édition augmentée du même ouvrage, Fontenelle de Vaudoré signale qu'avec l'amélioration des cultures, les métairies sont généralement affermées (Cavoleau, 1844). Ainsi les progrès de l'agriculture seraient à l'origine du « *lent recul du métayage à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle* » (Hello, Regourd, 1982, p. 353).

A l'échelle de la commune de Saint-Hilaire, le métayage était encore majoritaire dans les années 30 selon de vieux agriculteurs, puis s'est transformé en fermage avec redevances. D'après les mêmes témoignages, toutes les grandes fermes châtelaines étaient en métayage avant la guerre 14-18. Le père d'un agriculteur interrogé, a été selon lui dans les années 20, le premier du domaine de la Filolière à passer en fermage, les propriétaires mettant alors le système à l'essai. D'autres témoignages, et les baux que j'ai consultés, tendraient à montrer que métayage et fermage se répartissaient globalement de la façon suivante : la grande ferme-métairie relève plutôt du métayage, particulièrement s'il s'agit d'une métairie dépendant d'un domaine châtelain ; par contre les petites fermes, y compris celles appartenant aux châtelains sont plutôt louées en fermage.

Le partage du domaine du Fonteny en 1896 (voir chapitre VIII), fait apparaître que toutes les exploitations sont louées en fermage, alors que le témoignage oral de la châtelaine actuelle fait ressortir que les grandes fermes du domaine ont, à sa connaissance, toujours été en métayage jusqu'aux années soixante. Les crises agricoles de la fin du XIXe siècle et de l'entre-deux-guerres ont non seulement ralenti la régression du métayage, comme dans les autres régions françaises où il était déjà bien implanté (Duby, Wallon, 1977), mais, ce que tend à confirmer des témoignages d'exploitants, elles ont favorisé son retour au détriment du fermage afin d'éviter la faillite des paysans. Il s'agit aussi de la période où, depuis la Révolution, la puissance châtelaine s'affirme avec le plus de vigueur (voir chapitre III). Or, le métayage est aussi une manière de gérer les rapports sociaux entre

grands propriétaires et paysans ne se réduisant pas à la seule rationalité économique³².

En raison de l'importance du métayage, la commune se différencie certainement de l'ensemble du Haut Bocage vendéen où le fermage est plus répandu (Sarazin, Martin, 1937). Elle se rapproche alors plutôt du Bas Bocage, où le métayage se maintient, notamment en raison d'une résidence plus fréquente des propriétaires (Dupe, 1978). Les statistiques régionales et cantonales nous sont de peu d'utilité pour éclairer la situation de Saint-Hilaire, pour les raisons évoquées ci-dessus et compte tenu des variations importantes dans les structures foncières d'une commune à l'autre.

On peut tout autant s'interroger sur la fiabilité des témoignages oraux. Dans ce cadre d'emprise châtelaine, globaliser le métayage c'est aussi insister sur le symbole par excellence de la dépendance aux propriétaires. Modalité ancestrale de location, on perçoit l'évolution du métayage comme un mouvement de recul continu, alors qu'il y aurait plutôt eu recul au XIXe, puis un retour dans les années vingt du fait de l'inflation (Huitzing, 1980) et de l'emprise croissante des châtelains à Saint-Hilaire.

Je penche pour l'hypothèse d'un maintien plus important du métayage à Saint-Hilaire que dans le bocage proche, y compris au XIXe siècle, en raison d'une présence continue des châtelains sur la commune. Mais, comme le montrent par ailleurs des cas étudiés de fermes et de domaines, le fermage n'est pas arrivé brusquement avec les changements de la seconde moitié du XXe siècle. Il est fortement probable qu'il ait connu, ici comme ailleurs, une forte recrudescence avec

³² C'est dans ce sens que Francis Dupuy explique, à propos de la promulgation de la loi sur le colonage partiaire (métayage) en 1889, la volonté du législateur de renforcer un mode de faire valoir en régression. Il s'agissait de mieux encadrer une pratique jusqu'alors laissée dans le domaine des usages locaux et conventions orales. Sage association du capital et du travail, « *une bonne part de la société bien-pensante de l'époque se lamentait sur cette régression d'un mode d'exploitation qu'elle considérait comme idéologiquement et économiquement « sain »* » (1996, p. 123). Une volonté moralisatrice l'accompagne, « *d'une part, dans cette France qui craque sous les contradictions d'un capitalisme conquérant, il s'agit de trouver des formules qui inhibent les conflits de classes, qui favorisent non pas les affrontements mais les alliances de classes, pour l'émergence d'une société plus unie, et plus docile, marchant d'un même pas vers le progrès économique. D'autre part, il s'agit de trouver dans une campagne réputée immuable des modèles de comportements économiques et sociaux que l'on puisse proposer aux agités des grandes cités industrielles* » (ibid. p. 124). Modèle immémorial, le métayage n'est alors pas conçu comme un mode transitoire d'exploitation vers la propriété paysanne, mais comme un régime normal, qui préfigure sur le plan idéologique l'avènement du catholicisme social.

les crises agricoles successives qui ont marqué la fin du XIXe et le début du XXe siècle. A tel point que le métayage est devenu le régime normal d'exploitation des grandes fermes châtelaines entre les deux guerres, celui qui s'associe le mieux à la conception économique et sociale des rapports châtelains / paysans.

Les choses ont véritablement changé à partir de la seconde guerre mondiale, en raison des nouvelles lois qui avantageaient fermiers comme métayers, de la pression à la modernisation et à l'entrée dans l'économie de marché. Les exploitations sont passées progressivement du métayage au fermage à l'occasion de leur transmission du père au fils. Celles qui se sont maintenues le plus longtemps en métayage, jusqu'en 1970, étaient les plus proches des châteaux, permettant ainsi au châtelain de continuer à bénéficier de produits en nature, mais aussi comme le dit un ancien métayer : « *parce qu'ils y tenaient, ils auraient perdu quelque chose* ». C'est à ce titre que le métayage est indissociable d'une certaine idée, que se font les propriétaires, des relations avec les paysans, mêlant domination, proximité affective et proximité d'intérêts. Une ferme se serait maintenue encore récemment dans ce mode de location, mais dans un contexte de proximité liée au traditionalisme religieux partagé entre l'agriculteur venu d'un autre département et les châtelains.

3) Fonctionnement du métayage et du fermage

a) Les règles du métayage

Les *Usages locaux du canton de Montaigu* (Coll., 1897), à la rédaction desquels on retrouve attaché un des nobles de Saint-Hilaire, et l'exemple d'un bail à métayage établi en 1919, permettent de compléter les informations orales sur le fonctionnement du métayage.

Le métayage n'est pas seulement le partage des récoltes, il est aussi celui de l'investissement dans le cheptel vivant, déjà présent sur la ferme, dont le métayer acquiert la moitié³³. Le bail de 1919 précise ainsi, qu'en entrant, le métayer

³³ Le cheptel mort est toujours apporté par le métayer, ou alors, comme rencontré dans un cas de bail conclu à la suite de la faillite du métayer sortant, il est vendu par le propriétaire au nouvel arrivant. La possession « à moitié » du cheptel vivant rappelle la pratique du bail à cheptel que signale Louis Merle (1958) pour la Gâtine avant la Révolution, forme de crédit permettant de compenser le manque de moyens du métayer. Le cheptel que n'apporte pas le métayer lui est vendu par le propriétaire, sur la base d'estimations réalisées par des experts. La fourniture du cheptel vif, dont il contrôle l'achat,

trouve « *un cheptel vivant, composé d'animaux de race bovine, porcine, chevaline* ». Les volailles appartiennent entièrement au métayer mais font l'objet d'un partage indirect sous la forme de redevances. Un ou deux porcs sont laissés au colon pour sa consommation, les autres sont partagés. Le lait revient entièrement au fermier mais il fait l'objet de redevances sous la forme de fourniture de beurre. Selon un des derniers métayers de Saint-Hilaire, il lui a été, de ce fait, difficile d'intensifier sa production de lait durant la modernisation agricole, le propriétaire refusant l'introduction de nouvelles races laitières. En effet, si le contrôle de la production et le partage des produits est aisé pour la viande, il n'en va pas de même pour le lait qui, tiré chaque jour, échappe à la surveillance du propriétaire ou de ses intermédiaires³⁴. Dans le cas de ce métayer, le propriétaire préférait les races mixtes traditionnelles permettant la double production lait / viande.

Le matériel d'exploitation est celui du métayer. Cependant, les frais d'entretien des outils (recours au forgeron) sont partagés et le bois pour les instruments aratoires est fourni par le propriétaire. Mais du fait du partage, dans ce domaine comme dans d'autres, le métayer ne peut pas prendre d'initiative sans l'accord du propriétaire. Il en va ainsi pour l'achat et la vente de bestiaux ou pour convertir la destination initiale de telle terre à telle culture.

D'autres frais sont partagés : l'achat d'engrais si les fumiers sont insuffisants, l'achat de semences, vétérinaire et maréchal-ferrant. Mais le partage des frais peut suivre des modalités différentes : matériaux fournis contre la main-d'oeuvre et le transport par le métayer (barrières, bâtiments...), paiement des impôts afférents à l'exploitation contre le bénéfice du bois des arbres émondés dans les haies. Dans ces domaines, fermiers et métayers sont soumis aux mêmes conditions et, en général, l'entretien de l'exploitation : bâtiments, chemins, haies, fossés, débroussaillage..., revient au preneur qui apporte la main-d'oeuvre nécessaire.

rejoint le souci de spéculation du bailleur qui joue par là un rôle de banquier-prêteur. Louis Merle conclut que « *le peuplement de la métairie de Gâtine subit donc, de la fin du Moyen Age à la Révolution, une évolution continue qui a pour effet de substituer le propriétaire au métayer dans la possession du cheptel vif [...] Tout se passe donc comme si, au cours de ces trois siècles, le métayer s'appauvrisse graduellement au point de ne plus pouvoir se procurer par ses propres moyens le bétail nécessaire à l'exploitation de sa métairie* » (ibid., p. 117).

³⁴ Pour cette raison, dans la région les métairies étaient plutôt orientées vers la production de viande et les borderies vers le lait (Renard, 1975). Cet aspect ne se vérifie cependant que partiellement à Saint-Hilaire où la double production était, selon les agriculteurs, partagée dans les deux types d'exploitations.

Dans le bail cité plus haut, le partage concerne « *tous les grains et graines de quelque espèce que ce soit, croûts et profits des bestiaux, ainsi que tous les autres produits quelconques qui croîtront et seront récoltés sur la métairie* ». Le métayer conserve cependant les produits du jardin et des arbres fruitiers dont il doit assurer les soins. Des cas particuliers sont évoqués dans les *Usages locaux* : le lin est partagé mais les choux et pommes de terre sont laissés au colon. La vigne est *faite à moitié*, cependant les *Usages locaux* précisent que si chacun fait son vin, au moment de la récolte « *le propriétaire choisit [la vendange] qui lui convient* » (Coll., 1897, p. 20).

Les fermiers comme les métayers ne disposent pas du bois présent sur l'exploitation. Dans le cas du bail consulté, le propriétaire accorde cependant chaque année « *un chêne pour faire des bûches, un vergne ou un frêne pour faire des sabots* ».

b) Le partage détourné

Les métayers subissent une pression plus forte que les fermiers de la part des propriétaires, notamment sur le plan de la conduite de l'exploitation, des cultures à y pratiquer, des achats et des ventes à réaliser. Ainsi, dans le bail de 1919, l'absence de liberté laissée à l'exploitant est clairement exprimée : « *le propriétaire se réserve de façon absolue la conduite de la métairie, c'est à dire que le preneur se conformera exactement tant pour le bétail que pour les récoltes, cultures, engrais, etc... aux indications qu'il lui donnera* ». Des agriculteurs ont évoqué cette absence de liberté, particulièrement lorsqu'il a fallu abandonner une exploitation en fermage pour en retrouver une autre en métayage, comme l'exprime ici un ancien métayer : « *ça ne plaisait pas à mon père, ça rapportait gros au propriétaire, ça coûtait plus cher qu'un vrai fermage, c'était plus compliqué, on était moins libre* ».

Les griefs exprimés envers le métayage ne concernent pas seulement l'absence de liberté. Le système est plus avantageux pour le propriétaire et le métayage est vécu comme un vol du paysan : « *les conditions de métayage n'étaient pas encourageantes, plus le métayer travaillait, plus il en donnait* ». Cela conduit à ce que le métayer soit parfois vu comme un paysan peu courageux et trouvant avantage à un système qui ne lui profite pas, comme le traduisent ces extraits d'entretiens : « *ils étaient pas cher payés mais ils s'étaient pas donné beaucoup de peine pour avoir un truc à eux* » ; « *les métayers dans les châteaux ne travaillaient pas*

toujours assez, alors au moment du partage de la récolte le châtelain leur en redonnait une partie ».

Le métayage implique la surveillance et le contrôle des productions pour éviter les détournements. Aussi est-il l'occasion de développer la ruse et la lutte dissimulée contre la domination châtelaine. Parmi toutes les occasions de détournements, les battages sont décrits comme de véritables faits d'armes contre le représentant du propriétaire. Le souvenir en est renforcé probablement par la dimension de rassemblement collectif et d'ambiance festive des battages. C'est l'occasion de mettre à l'épreuve le régisseur qui est présent pour répartir la production : on essaye de distraire son attention pour dérober des sacs de blé, on le fait boire ; plus gratuitement on retire le sac de blé sur lequel il va s'asseoir. Pour gagner un peu de blé, la machine n'est pas secouée sur place mais vidée dans la ferme suivante.

Le vol est parfois décrit comme une nécessité vitale pour les métayers. Il ne pose pas de problème moral car c'est vol contre vol. Néanmoins, comme dans le cas des battages, l'enjeu n'est pas toujours véritablement le gain, mais « *le plaisir de baiser l'autre* ». Le système même est en cause, selon un Loulaysien « *le métayage portait en lui les germes de la tricherie, de la vexation* ». Tout en reconnaissant la difficulté d'organiser le partage en nature, un châtelain renvoie la balle aux paysans en décrivant le métayage comme « *un vol organisé* » du propriétaire, auquel participe le régisseur au profit du fermier. Vincent Thébault, qui a enquêté auprès de propriétaires terriens parle d'un jeu dont personne n'est dupe, les propriétaires acceptent « *par bienveillance, par charité ou par impuissance à se laisser abuser [...]* Cet accommodement participe d'une certaine forme de paternalisme : *aux yeux du propriétaire, le métayer se contente de profiter de la situation, mais sans remettre en cause le fonctionnement du système de la propriété rentière, ni l'essentiel de la rente qui lui est due* » (1995, p. 650).

Là encore cependant, la réalité n'est pas uniforme dans la tricherie et son acceptation, chez les propriétaires comme chez les paysans. Ainsi, une ancienne agricultrice d'une de ces exploitations jouxtant directement un château, et restée tardivement en métayage, met en évidence l'adhésion respectueuse aux règles fixées : « *on payait certainement plus cher qu'en fermage... On était certainement les domestiques mais on s'est jamais plaint... On donnait ce qu'on devait et c'est tout... On était très bien, on les a jamais trompés* ».

c) Le paiement du fermage

Avec le fermage, les arrangements avec le propriétaire sont plus restreints. Les gens de Saint-Hilaire considèrent à juste titre que le métayage offrait des facilités à l'installation, une chance pour ceux qui ne disposaient pas du capital de départ nécessaire. Jean-Clément Martin (1989b) note que non seulement les métayers ne sont astreints qu'à payer la moitié du cheptel, mais qu'en plus, dans nombre de cas, les propriétaires avancent les fonds. Il en va autrement avec la location en argent, le même auteur note la « *dureté des contraintes qui pèsent sur les fermiers : obligation de posséder le cheptel vif et mort, soit souvent de 10 à 12 bêtes, d'avoir de l'argent disponible pour payer le chaulage, ou avancer le coût d'un cautionnement* » (ibid., p. 36). Cette dureté se retrouve dans le paiement du fermage.

Pour le fermier, le paiement du fermage à l'échéance est impératif. C'est l'envers du moindre contrôle exercé sur la conduite de l'exploitation. Le métayage présente l'avantage de coller avec les aléas de la nature, une mauvaise récolte est partagée de la même manière qu'une bonne, et le métayer n'est pas explicitement astreint à un niveau de rendement. Par contre, le dernier article d'un bail à fermage de 1911 indique clairement l'exigence du propriétaire : « *en cas d'inexécution d'une seule de ces conditions ou en cas de défaut de paiement d'un seul terme, les preneurs seront tenus de vider les lieux, et cela sur simple commandement* »

Pour les fermiers, le paiement du fermage constitue une véritable obsession. Un ancien exploitant d'une grande ferme de 48 ha, reprise par son père après la faillite du précédent exploitant, le rappelle : « *pas de cadeau sur le fermage, vous devez payer votre bail quelles que soient les maladies, les feux du ciel ou ce que tu voudras... Mon père a toujours payé même quand il était dans la peine* ». Même tonalité dans le témoignage d'un ancien agriculteur d'une petite ferme de château : « *première chose à faire, les quelques économies, il fallait les garder pour payer le fermage... Les parents auraient mis un point d'honneur à pas reconstruire la maison mais à payer le fermage avant tout* ». Il ressort de ces propos l'enjeu d'éviter la déchéance économique et morale que représente la faillite, plus encore que la seule crainte de l'expulsion.

La ferme citée par le premier exploitant est celle de la Denisière, dont l'évolution des prix de fermage est reprise ci-dessous. Le « carnet de fermage »

montre en réalité que le propriétaire a plusieurs fois « fait cadeau » d'arriérés dus par les fermiers dans les périodes difficiles. La contradiction entre le discours du fermier et les remises de fermages s'explique, à mon sens, par la pression exercée par le propriétaire : ne pas pouvoir honorer sa dette, c'est potentiellement se faire expulser sans autre forme de procès. Le paiement du fermage apparaît donc un impératif intériorisé qui mêle la crainte du renvoi à la sauvegarde de l'honneur des fermiers. Cette représentation occulte la part de négociation et d'arrangements dans l'échange, surtout lorsque le propriétaire n'a pas intérêt à voir partir des fermiers qui lui donnent satisfaction malgré les aléas des récoltes ou de la vente.

Dans le plus grand domaine de la commune, le paiement du fermage suit un rituel précis aux deux échéances de la Saint Georges et de la Toussaint. Un ancien fermier le décrit : « *tous les fermiers étaient convoqués le même jour pour aller payer le fermage. Ce jour-là l'expert-gérant était là avec le propriétaire... Je me rappelle que mon père racontait : l'expert-gérant faisait les comptes et puis le fermier était de l'autre côté de la table. Bien entendu il alignait les billets sur la table, le propriétaire prenait la poignée de billets, y'avait un panier d'osier sous la table et puis il les jetait dans le panier d'osier* ». Pour une autre personne qui a connu directement ce mode de paiement, « *il a passé certaines années même où on avait le droit au déjeuner le midi* ».

Illustr. 21 - Les prix de fermage à la Denisière de 1915 à 1995³⁵

année	montant réglé	commentaires
1915	3000 F	dont 1200 F d'arriérés; les fermiers doivent encore 1200 F sur lesquels le propriétaire remet 600 F ; timbre fiscal : 40 cts
En 1916, l'arriéré de fermage est encore de 600 F; en 1917, le propriétaire exonère les fermiers des 800 F restant dus.		
1920	2800 F	
En 1921, les fermiers payent en plus « deux mille » ¹ de paille : 120 F, un chêne : 80 F ; en 1922, « deux mille » de paille en supplément : 120 F.		
1925	3800 F	timbre fiscal 1 F
1930	10980 F	

³⁵ Extraits du carnet des fermages, d'une ferme de 48 ha dépendant du domaine de la Filolière, voir chapitre V pour une description détaillée de l'exploitation.

A partir de 1932, du retard est pris dans le règlement des fermages.		
1935	6480 F	le fermier doit encore 1400 F
En 1938 le propriétaire retire 10% au prix de fermage; en 1939 il exonère les fermiers des 1861F restant dus.		
1940	15600 F	
1945	52581 F ²	
1950	192225 F	timbres fiscaux : 105,50 F
1955	297651 F	incluant 8010 F de prestations familiales agricoles ³
En 1957, 5840 F sont déduits du fermage suite à des gelées		
De 1958 à 1961, le propriétaire déduit des fermages les frais de réparation des étables avancés par les fermiers : 280950 F au total.		
1960	349730 F	le propriétaire a déduit sur le fermage de 443390 F une part de 92460F pour la réparation des étables et 1200 F de peinture pour la maison fermage incluant 12180 F de prestations familiales et 12620 F de taxes
1965	6898,50 F	(nouveaux francs)
En 1965, des réparations sont faites dans la maison d'habitation : 2584,57 F au total avancés par les fermiers. Les frais sont partagés, le propriétaire déduit sa part des fermages pendant deux ans.		
De 1967 à 1972, les allocations logement perçues par les fermiers sont ajoutées au fermage pour les réparations faites dans la maison.		
1970	9205,98 F	incluant 475,20 F d'impôts et 892,80 F d'allocations logement que les fermiers reversent au propriétaire pour les travaux effectués dans la maison
En 1971, 1000 F sont déduits du fermage pour des améliorations, et 23,75 F de peinture.		
1975	13595,45 F	
1980	18171 F	
1985	28763 F	
1990	20911 F	le propriétaire note que sans la sécheresse, le fermage était de 27136,15 F, les impôts fonciers : 6225,15 F ont été récupérés par les fermiers
1995	30026,32 F	

¹ = deux mille kilos

² jusqu'en 1945, le fermage se paye une fois en mai ou juin pour l'échéance de la Saint Georges du mois d'avril. A partir de 1945, le fermage se paye en avril et en octobre.

³ le propriétaire note chaque année ce qui lui reste de fermage une fois les frais déduits, ainsi en 1961 il reste 269300 F sur 299455 F de fermage (15500 F de taxes, 12820 de prestations familiales, 1785 F pour la chambre d'agriculture).

4) Les marqueurs de la dépendance

Sur d'autres plans, fermiers et métayers partagent les mêmes conditions que je vais passer en revue.

a) Le recrutement, l'installation sur une nouvelle ferme

Accéder à une grande ferme est une première difficulté. Plus rémunératrices, les fermes assurent une relative sécurité vis-à-vis des borderies. Mais du fait de leur nombre relativement réduit, les agriculteurs sont mis en situation de concurrence pour y accéder. Ensuite, le problème sera encore de s'y maintenir.

Le changement de ferme a lieu le 23 avril, jour de la saint Georges. Ce jour là, une habitante du bourg se souvient du remue-ménage exceptionnel : *« on voyait les voitures à cheval avec les armoires dessus, qui passaient »*. Un homme évoque le déménagement de sa famille en 1938 : *« je m'en souviens, encore gosse, suivre la charrette à boeufs, la vache, venir de Montaigu à Saint-Hilaire avec la charrette puis les quelques meubles et puis tout ce qui était dedans »*.

Une métairie exigeant beaucoup de main-d'oeuvre, la première condition pour y accéder est le nombre de bras dans la famille. Les familles fermières ont plusieurs enfants en âge de travailler, associent deux générations de couples ou des frères et soeurs mariés (frères*). Le propriétaire privilégie ces grandes familles. Elles sont une garantie de la rentabilité et d'une bonne tenue de la ferme, en dispensant du recours aux domestiques qui représentent une charge supplémentaire pour la famille. Dans les recensements du XIXe siècle, le changement de tenanciers d'une métairie correspond souvent au départ d'une famille qui a été réduite à une structure nucléaire (décès d'un garçon marié par exemple), et à l'arrivée d'une nouvelle « communauté » : parents et enfants dont certains sont déjà mariés ou sur le point de se marier. C'est un temps du cycle qui plus généralement conduit la famille agricole à passer de la borderie à la métairie, à partir du moment où la petite exploitation en propriété ou fermage familial n'est plus adaptée à la taille de la famille. Une personne traduit cette réalité de la manière suivante sans forcément relier les deux phénomènes : *« souvent les paysans affermaient une petite borderie et prenaient une ferme de château plus grande, ça avait une renommée »*.

On trouve donc ces familles complexes, étendues ou polynucléaires, au niveau de la métairie (voir Naud, 1977 et chapitre V). La grande ferme abrite également des parents veufs ou célibataires et les domestiques. De mémoire, les personnes évoquent la communauté d'autrefois : « *quand j'étais jeune y'avait deux ménages plus les grands parents... C'est bien simple, nous on était dix huit dans la maison* ». Une étude sur le recensement paroissial de 1847 à Saint-Hilaire de Loulay montre qu'environ 30% des groupes domestiques ont une structure complexe³⁶, chaque foyer abrite en moyenne 9 personnes, 4 au minimum et jusqu'à 20 personnes au maximum (Vital, 1987). Pour le recensement de 1846, Naud (1977) enregistre un taux de 20% de groupes domestiques complexes pour l'ensemble de la Vendée départementale, avec des chiffres allant jusqu'à 35 et 42% pour des communes du Bas Bocage où domine également la grande propriété foncière.

On n'accède pas complètement à une grande ferme par chance ou par hasard. Diverses circonstances le permettent. Ainsi ceux qui sont déjà issus de grandes fermes y accèdent plus facilement, ne serait-ce que par le jeu de la réputation et de l'interconnaissance qui leur permet, par l'intermédiaire des propriétaires châtelains, de bénéficier d'informations et d'appuis. Le propriétaire a tendance à choisir ses fermiers et métayers en connaissant déjà des parents ou selon la réputation des familles. Voici comment une famille de bordiers a accédé à une ferme proche : « *on avait à côté de chez nous un propriétaire, c'était Suire. Il nous connaissait, on avait un peu de terre à lui avant. Il est venu nous offrir sa ferme en 1939. Il avait un fermier, un métayer, il en n'était pas satisfait, il partait* ». Les grands-parents de Joseph Brochard sont arrivés à la Denisière en 1911, ils venaient avec plusieurs autres familles d'un secteur déjà bien connu d'un des grands propriétaires de Saint-Hilaire, puisque s'y trouvait aussi son domaine familial d'origine.

Bernadette Bucher apporte des descriptions concordantes pour la région des Herbiers à la Châtaigneraie : « *ces transactions se faisaient de bouche à oreille, bien souvent sur l'initiative du propriétaire qui choisissait ses métayers parmi les enfants de ceux qu'il connaissait déjà et dont la vaillance et la capacité avaient été mises à l'épreuve sur plusieurs générations* » (1995, p. 118). Elle situe le problème dans le cadre de l'adhésion aux valeurs dominantes du Bocage. C'est ainsi la famille,

³⁶ Groupes domestiques étendus ou polynucléaires. Pour la typologie des structures de groupes domestiques, voir chapitre V, note p. 238.

au sens de la maison, qui est évaluée, comme groupe domestique dans ses capacités de coopération entre hommes et femmes, et comme lignée porteuse d'une réputation de capacité et de moralité. Ceci dans un contexte où « *être en ferme est du reste un privilège qu'il s'agit de préserver pour soi et ses descendants à qui, normalement, le bail reviendra* » (ibid., p. 116).

A l'intérieur d'un même domaine on rencontre le passage de familles d'une ferme à l'autre, ou l'extension de branches collatérales sur plusieurs fermes. Arrivés dans les années 30, l'homme et la femme d'un couple de métayers du domaine de la Filolière ont d'abord été domestiques au château où ils se sont connus. Ils ont ensuite exploité une petite ferme du bourg appartenant au châtelain, puis la famille s'agrandissant, le propriétaire leur a proposé la métairie de 45 ha. Elle est toujours exploitée par un de leurs petits fils dont un frère occupe une autre grande ferme du même domaine.

La domesticité est un autre moyen d'entretenir le réseau d'interconnaissance et de faciliter l'accès à une ferme. Ainsi, Pierre Potier dans les années 50, prend une ferme où son père avait été domestique. Son père avait aussi connu sa femme à l'occasion de travaux communs, alors qu'il était domestique dans l'exploitation voisine qu'ils ont repris ensemble. Grâce à cette interconnaissance, Pierre est soutenu par les fermiers en place auprès des propriétaires pour reprendre l'exploitation, ceci bien qu'un châtelain ait aussi cherché à y placer un de ses fermiers.

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, les domestiques ne sont pas seulement issus de familles pauvres, placés comme enfants de bordiers ou journaliers. Dans les grandes fermes également, lorsque la main-d'oeuvre est suffisante, on envoie les enfants comme domestiques lorsqu'ils sont en âge de travailler. Le cycle est le suivant : les domestiques compensent la main-d'oeuvre manquante, les enfants remplacent les domestiques au fur et à mesure qu'ils arrivent en âge de travailler, les enfants partent comme domestiques jusqu'à leur mariage et leur installation à partir du moment où la main-d'oeuvre familiale est suffisante sur la ferme.

Par ailleurs, si dans les petites exploitations on envoie les enfants comme domestiques pour survivre, dans les grandes fermes la domesticité entre dans le jeu des transactions matrimoniales. Plusieurs de nos informateurs ont

connu leur conjoint ou conjointe comme domestique, sur la ferme où ils étaient placés ou sur l'exploitation parentale. Le choix d'une ferme pour y envoyer un enfant comme domestique pouvait obéir à des calculs matrimoniaux. Une informatrice âgée m'a rapporté le cas d'une de ses amies, contrainte d'épouser entre les deux guerres le domestique de la ferme, probablement parce qu'il n'y avait pas de successeur. L'exemple reste exceptionnel à cette époque, car on reconnaît que la guerre 14-18 a marqué la fin des mariages arrangés par les parents. Toutefois, la domesticité est demeurée une des façons de « découvrir » son futur conjoint, qu'il y ait ou non stratégie intentionnelle des familles.

Un travail ambitieux consisterait à identifier les réseaux de circulation des domestiques entre les fermes mais cela demanderait de sortir du cadre communal et une bonne connaissance des familles sur tout le secteur étudié. Pour Saint-Hilaire j'ai simplement constaté ponctuellement la présence des enfants d'une ferme comme domestiques dans des fermes voisines. On accueille aussi régulièrement des consanguins plus ou moins éloignés, ou les frères et soeurs plus jeunes du conjoint ou de la conjointe d'un enfant marié et resté dans la communauté de la ferme. La domesticité peut être comprise comme un élément de l'échange de biens et de services entre les fermes, elle suppose une réciprocité et favorise les échanges matrimoniaux entre agriculteurs de même niveau social.

Le recrutement des fermiers et métayers passe également par la prise de renseignements « *auprès du père-curé* » et concernant l'évaluation de l'observance religieuse.

L'usage local, confirmé par les agriculteurs rencontrés, prévoit un bail à fermage ou métayage de 3, 6 ou 9 ans, périodes triennales correspondant au système d'assolement. Le bail à métayage dont il a été question plus haut prévoyait cependant une durée annuelle prolongée par tacite reconduction.

b) La crainte de l'expulsion

L'instabilité des familles, qui fait que la maison n'est que l'abri provisoire d'une lignée, est une des grandes constantes du faire-valoir indirect dans le Bocage. Si cette instabilité est à nuancer dans les faits, la menace de devoir quitter la ferme plane constamment sur l'agriculteur.

Les causes de départ sont multiples : faillite, vente d'une exploitation, maladies et décès, litiges avec le propriétaire (travail mal fait, vol, mésentente...). Parmi toutes les causes de départ, celles qu'on considère comme des expulsions abusives sont les plus spontanément évoquées lors des entretiens avec les agriculteurs. Elles symbolisent la soumission au grand propriétaire, l'injustice et la fragilité du fermier ou du métayer devant ses maîtres.

Jusqu'à la seconde guerre mondiale, les agriculteurs ont connu des expulsions pour braconnage : « *fallait pas être pris à tuer un lièvre, alors là c'était la porte, un lapin, attention, c'était déjà beaucoup* ». La coupe non autorisée de bois est un autre motif de renvoi et, comme pour la chasse, les baux précisent bien l'exclusivité du droit du propriétaire sur les arbres de l'exploitation. Un cas m'a été cité de renvoi pour cette raison en 1946, mais l'interlocuteur a bien précisé que c'était le moyen trouvé par le propriétaire pour se débarrasser d'un fermier peu coopérant.

Les agriculteurs rapportent des exemples de renvois antérieurs à la première guerre mondiale qui ont été transmis par mémoire orale. Les expulsions pouvaient alors prendre des prétextes plus futiles et ne pas toucher directement les termes du contrat ou la conduite de l'exploitation. Ainsi un fermier fut renvoyé parce que sa fille, célibataire, s'était trouvée enceinte. Un autre exemple, remontant à 1911, m'a d'abord été communiqué sous forme écrite par un agriculteur (puis confirmé par d'autres témoignages). Voici le témoignage écrit : « *un certain fermier qui aimait bien les chevaux avait fait naître, élever et dresser une pouliche demi-sang. Un dimanche qui se trouvait être le jour de Pâques, le métayer comme chaque dimanche partait à la Grand-messe avec sa famille en voiture à cheval. Sa jeune jument trottait si bien qu'en cours de route il double la voiture du propriétaire... De retour chez lui à l'heure du repas de midi, le propriétaire vint rendre visite à son métayer et lui fait savoir qu'il lui faudra vendre sa jeune jument. Refus du métayer qui l'avait élevée et dressée. Sentence du propriétaire : « tu vendras ta jument ou tu prendras la porte. » Le métayer n'a pas voulu vendre sa jument. Il a été mis à la porte* ».

Il n'est pas impossible que ce récit soit en partie reconstruit dans ses détails. Il est cependant exemplaire à deux titres : dans la forme, par le caractère d'injonction sans appel que prennent à chaque fois les récits d'expulsion, soulignant l'inégalité du rapport de force ; sur le fond : la cause de l'expulsion rappelle

l'impossibilité pour le fermier de rivaliser avec le propriétaire ou de porter atteinte à ses privilèges. La possession d'une jument et d'une voiture nous indiquent ici qu'il s'agit d'un fermier aisé. Comme nous en retrouverons d'autres exemples, il manifeste des signes d'un empiétement sur les marques et les prérogatives de la classe propriétaire.

D'autres cas de renvois ont été cités. On ne peut cependant pas se baser sur les récits oraux pour en déduire une quelconque fréquence des expulsions autrefois. Il s'agit là d'un domaine où les exemples abondent, sautent facilement les frontières communales, et un même récit est répété en mélangeant les fermes ou les familles impliquées. Les récits d'expulsion sont incessamment repris pour fustiger la classe possédante d'autrefois. Ils démentent la relation de réciprocité et de confiance mutuelle que je reprendrai plus loin. Leur fonction est de souligner la soumission du fermier et le fait que, quel que soit le litige et la raison évoquée, « *on ne se privait pas pour l'envoyer et en prendre d'autres* ». Comme le souligne un agriculteur, « *il fallait filer droit* ».

Les Loulaysiens signalent cependant une variation importante, d'un domaine à l'autre, dans le traitement réservé aux fermiers et métayers. Le caractère plus ou moins conciliant du châtelain, qui va de pair avec une proximité relationnelle, entre notamment en ligne de compte. Ainsi, le dernier maire-châtelain a laissé le souvenir d'un « *bon propriétaire* », généreux ; à l'opposé d'un autre châtelain, venu par mariage d'une région éloignée, qui a immédiatement imposé un style intransigeant avec lequel les habitants pensaient en avoir fini.

On ne peut cependant pas, à partir des témoignages d'expulsions, faire du fermage et du métayage d'autrefois une condition essentiellement fragile qui a entraîné une rotation généralisée des exploitants dans les fermes. Avec les recensements de 1841 à 1936, on remarque bien qu'à côté de fermes où les familles changent régulièrement, d'autres se caractérisent par la stabilité des lignées en place. La fidélité au lieu et au maître est valorisée dans l'éthique vendéenne. Ainsi un bulletin paroissial de 1923 présente les 11 plus vieilles familles proposées à la récompense du mérite agricole . Elles sont toutes exploitantes de fermes de châteaux dont 9 métairies et 2 borderies. La plus ancienne est présente depuis 400 ans, 3 depuis 200 ans, les autres depuis 120 à 150 ans.

c) Les redevances et charrois

Jusqu'aux années 50, métayers comme fermiers se voient imposer des « redevances » et « charrois ». De cette manière, le château est approvisionné en produits frais (consommés ou redistribués dans les actions charitables) ; la main-d'oeuvre nécessaire aux grands travaux agricoles ou aux travaux d'entretien du logis et du parc est collectivement organisée et répartie. Le nombre et la nature des produits à fournir et les services demandés varient d'une ferme à l'autre. En dehors de la quasi-constante des volailles et du beurre à fournir en quantités variables, les redevances entrent dans une gestion du domaine et de ses ressources qui prend en compte l'éloignement de la ferme et son importance.

Dans le bail à métayage de 1919, les redevances sont par exemple les suivantes : « *dix poulets, dix livres de beurre et un mille³⁷ de paille* » à livrer au domicile du propriétaire. Pour les charrois, « *le preneur fera tant avec les boeufs qu'avec les chevaux tous les charrois et travaux que demandera Monsieur Lefevre* ». Autrement dit, il est difficile ici d'établir une limite aux services de transports dus aux propriétaires. Le bail à fermage de 1911, pour une exploitation de même contenance mais relevant d'un autre domaine, est plus précis sur les charrois et plus exigeant sur les redevances : « *chaque année 15 kg de beurre, mille kilos de paille que les preneurs conduiront à la Boissière, ils devront donner en outre 18 poulets et devront 6 charrois* ». Dans une exploitation éloignée du domaine de la Filolière, le bail à métayage de 1901 concerne uniquement la vendange de deux clos du propriétaire et inclut le travail et le transport des produits. Les métayers n'exploitent pas directement ces vignes, mais « *devront recevoir des colons la part de récolte revenant à Mme la Comtesse de Cornulier, transporter la vendange au pressoir, faire le vin et le conduire en la demeure de la bailleresse, ou à l'endroit qu'il leur sera indiqué, et généralement tous les travaux relatifs à la récolte du vin* ».

Dans ces grandes fermes, la main-d'oeuvre abondante, l'équipement en boeufs et charrettes permettaient d'exiger la participation à des travaux importants : refaire les chemins, « *rouler la vendange* » ou des matériaux lourds : arbres, terre, sable, pierre... Dans les petites exploitations, les corvées prenaient d'autres formes. Dans un bail à ferme d'une borderie de 5 ha en 1894, le châtelain n'exige que « *six bons poulets gras et en plume* ». Dans une autre, dans les années 40,

³⁷ Mille kilos.

le fermier devait « 2 ou 4 jours pour aller aider au moment des vendanges au pressoir avec un autre fermier ».

Les agriculteurs de Saint-Hilaire se souviennent de redevances plus ou moins importantes mais auxquelles on ne dérogeait pas, comme le dit cette femme qui a connu le métayage dans sa jeunesse : « *le propriétaire était servi d'abord. Puis on était trop bons parce qu'on donnait les meilleurs [poulets]* ». Une autre dans une exploitation en fermage se souvient : « *on donnait 6 poulets, mais il fallait, c'était des beaux... Ils étaient acharnés question de ça* ».

Lorsque les propriétaires sont éloignés, les produits sont expédiés par le train. Les *Usages locaux* donnent 10 km comme distance au-delà de laquelle on ne peut pas exiger du paysan qu'il transporte les denrées et précisent également que « *l'usage est de nourrir les hommes en cas de descente chez le propriétaire* » (Coll., 1897, p. 30). Il n'empêche que même si les propriétaires sont éloignés, les redevances sont tout aussi impératives. Chez des fermiers dont le propriétaire habitait assez loin en Loire-Atlantique, on affirme : « *ils n'aimaient pas donner, ils étaient acharnés question des redevances* ». Ainsi, ce même propriétaire n'a pas voulu retirer des redevances à devoir le poulet qu'il avait consommé à la ferme un jour de chasse.

Les redevances et charrois dus officiellement n'épuisent pas la totalité des services rendus au propriétaire. Certains prennent la forme de journées de travail, payées séparément ou qui viennent en déduction du fermage. Ce serait davantage le cas des petites fermes où l'exploitant doit chercher à compléter son revenu. Dans le but de montrer la soumission des fermiers aux châtelains, on m'a rapporté plusieurs fois (mais en citant des lieux différents) le service rendu par un fermier qui consistait à frapper avec un bâton, la nuit, sur l'eau d'un étang, afin d'empêcher les grenouilles de coasser et de troubler le sommeil des maîtres.

Redevances et charrois restent, dans l'esprit paysan, une des manifestations les plus injustes de l'assujettissement aux châtelains. Fermiers et métayers y sont soumis de la même manière. Quoique relative à une période plus reculée, voici une description des corvées et mandées que présente Louis Merle (1958) à partir d'actes notariés pour la Gâtine. Elles donnent une idée du rôle qu'elles ont pu jouer dans la puissance domaniale : « *Passe encore qu'ils soient contraints de faucher la « préé* » du logis et d'en serrer les foins, que leurs femmes soient requises d'aller aussi souvent qu'il est nécessaire « asseoir, couler et laver la*

bujée du château ! Ce sont là menus services qui ne tirent guère à conséquence. Quelques traits d'araire dans l'ouche du seigneur et quelques journées passées à sarcler ses « potages » ne risquent pas non plus de mener le métayer à l'hôpital ! En revanche, il y a les charrois, qui sont aussi nombreux que variés et qui le conduisent parfois loin de son domicile. On n'en dira jamais assez l'inconfort et le poids, surtout lorsque le seigneur est un bâtisseur et qu'il se met en tête d'apporter des embellissements à son château ou de le faire reconstruire. Il faut aller chercher les matériaux, abattre les arbres destinés à la charpente, aider aux terrassements et bien d'autres choses encore, puisque le bail stipule que le métayer est tenu « à toutes semonces du sieur bailleur ». Il faut se représenter qu'un grand nombre de ces châteaux et gentilhommières des XVII^e et XVIII^e siècles n'ont été édifiés ou embellis que grâce à la main-d'oeuvre fournie par les métayers du seigneur » (Merle, *ibid.*, p. 198). Les baux des XIX^e et XX^e siècle ne stipulent plus l'obligation pour les paysans de répondre à toutes semonces. Mais l'esprit reste, à travers des services soigneusement comptabilisés. Leur fonction essentielle est d'apporter au château, et au domaine dans son ensemble, des compléments de main-d'oeuvre et de denrées non rémunérés.*

d) Le respect et l'adresse

La relation d'autorité et de domination devient une relation de confiance à partir du moment où le fermier et le métayer respectent les maîtres et les règles qu'ils édictent. L'avis des agriculteurs de Saint-Hilaire oscille sur cette double composante : retenir la profonde inégalité des rapports sociaux ou valoriser l'harmonie des relations.

Un ancien fermier résume bien la situation : *« D'une façon générale le propriétaire considérait bien ses fermiers et métayers, puisque parfois plusieurs générations de la même famille restaient dans la même ferme. De son côté le fermier avait un profond respect du propriétaire, il avait été élevé dans le respect de la hiérarchie »*. Le respect est en quelque sorte devenu naturel, il ne pose pas question vis-à-vis d'un ordre immuable au fondement quasi-religieux : *« les châtelains c'était des dieux autrefois »*. La déférence envers le châtelain est récompensée par la reconduction des baux, les gestes charitables et une attitude mêlant la gratitude et la condescendance.

Il n'en reste pas moins que le manque de respect envers les propriétaires mettent non seulement en danger le maintien d'une famille sur une ferme, mais qu'il atteint aussi sa réputation. Comme le souligne un ancien fermier, les propriétaires-châtelains, dans une commune comme Saint-Hilaire, s'entendaient très bien entre eux. Du moins peut-on entendre par là qu'ils faisaient corps face aux paysans. Les grands propriétaires forment un réseau d'interconnaissance à l'intérieur duquel se passent les informations concernant les familles. Etre en mauvaise relation avec un propriétaire fait courir le risque de ne pas retrouver dans les environs une autre ferme en cas de départ ou de renvoi.

Le double visage de la relation châtelain-paysan ne relève pas seulement d'une époque très reculée. Dans leur carrière présente ou passée, les fermiers expriment la nécessité de la relation respectueuse : *« y'avait du respect parce que envers les personnes on se doit un respect et envers ces gens là, la noblesse, fallait avoir du respect, de la politesse, mais cela se passait très bien »* ; ou comme l'exprime même un jeune agriculteur, indépendant mais proche d'un château : *« sans être fermier direct, on était bien, la consigne était passée, fallait savoir dire bonjour »*.

Ceci explique aussi que les volontés revanchardes contre les anciens notables, notamment dans le cadre syndical, soient restées marginales. Un fermier nouvellement retraité exprime ainsi son sentiment : *« on était bien avec le propriétaire. Il fallait de toute façon. Et puis ils aimaient bien les fermiers... C'est normal. Mais avec l'évolution qu'il y a eu aussi, il faut quand même faire la part des choses, c'est tout »*. L'allusion faite ici concerne le développement agricole. Cet agriculteur critique ceux qui s'en prennent violemment aux nobles et voudraient profiter davantage de leur déchéance. Le phénomène s'est produit par exemple lors des débats autour du projet de remembrement, qui n'a finalement pas été mis en oeuvre. Les fermiers de châtelains, sans y trouver un intérêt direct, se sont montrés les plus favorables au remembrement, de façon à faire financer la création des nouveaux chemins par les propriétaires terriens (voir chapitre III).

Des différences entre les générations apparaissent sur ce terrain. Pour les jeunes agriculteurs, qui n'ont pas connu la domination châtelaine, on entretient des rapports économiques avec les nobles comme avec tout autre propriétaire³⁸.

³⁸ Ce discours est cependant contredit par d'autres éléments, notamment la transmission, par la mémoire familiale, des brimades subies dans le passé.

Pour les plus âgés, il reste quelque chose de la relation avec les anciens notables qui comporte à la fois de la reconnaissance, du respect et de la crainte.

L'attitude commune des paysans envers les châtelains est celle de l'esquive du conflit et l'opposition indirectement manifestée, ce qui la rend finalement toujours larvée. Elle entraîne également la marginalisation de ceux qui cherchent à en faire trop pour se faire bien voir. La description de cet agriculteur, né en 1923, traduit bien cette attitude : *« j'ai toujours porté le respect qu'on leur devait, mais ramper devant eux... Si vous rampez, on vous mettra le pied dessus, si vous êtes debout, on vous le mettra pas, moi je pars de ce principe. Donc on a pas à manquer de respect, pas plus à son propriétaire qu'à son voisin... J'ai des voisins, c'est le bon gars, ils sont très bien vus du propriétaire, enfin ils sont très attentifs au propriétaire, il leur fait pas mal de courbette, ils quittent leur chapeau. Moi je quitte jamais mon chapeau pour la bonne raison, c'est quand je vas le voir je n'en porte pas, comme ça j'avais pas besoin de l'enlever ».*

L'attachement aux valeurs de respect, de justice et d'égalité sont des constantes dans les propos tenus par les jeunes comme les plus anciens agriculteurs. Le respect est un terme qui revient continuellement quand on évoque la conduite à tenir envers les châtelains. Le mot traduit cette idée de contrainte acceptée, qui s'accompagne de réserve et de modestie face aux autorités économiques, morales et intellectuelles auxquelles on accorde une valeur supérieure. Le respect est à inclure dans un ensemble de valeurs et codes de conduite qui maintiennent la cohésion sociale, qui soumettent les intérêts individuels à ceux du groupe. On a le respect du pouvoir comme on a le respect de la famille, des anciens, des ancêtres.

En même temps, le passé d'inégalités sociales, les nouvelles dominations qui s'exercent aujourd'hui (industriels, gros agriculteurs qui ont réussi), laissent à certains le sentiment que la justice n'existe jamais. Il y a un fatalisme finalement qui résulte du fait que le respect s'impose en dépit du sentiment d'injustice, dans une société où, par le passé, le sens de la communauté et la cohésion primaient sur l'individu.

L'expression de la distance, du respect et de la déférence passe par des termes d'adresse codifiés. Anciennement, le châtelain est appelé *« Monsieur le*

maître» ou « *Monsieur notre maître* ». « *Autrefois c'était bonjour notre maître tout le temps* », puis la formule de politesse s'est éteinte progressivement. La guerre finie, un châtelain l'a de nouveau exigée de ses fermiers, mais cela a suscité de la moquerie et aurait aussi coûté sa place au fermier rebelle. Là encore, ce n'est qu'exceptionnellement et de façon marginale que quelques agriculteurs ou anciens domestiques très proches de leurs propriétaires peuvent user de cette expression. Pour les autres, son abandon symbolise plutôt une victoire sur une marque d'avilissement : « *on dit plus « notre maître », on dit plus rien. Pour eux ça a été une grosse punition* ». La littérature régionale retient largement cette expression comme le signe suprême de la soumission paysanne aux châtelains.

Les nobles exigent à côté ou à la place de « *notre maître* » l'emploi du titre : « *monsieur le comte* » ou « *monsieur le baron* ». Dans le registre de l'appellation, ces titres sont toujours largement usités à la place d'un nom de famille pour désigner un châtelain ou une châtelaine. Plus souple est l'emploi du nom de famille avec la particule. Dans le principal domaine, au milieu du siècle, le châtelain exige simplement qu'on l'appelle « *monsieur de Sauzaie* » alors que dans un autre domaine, les fermiers doivent toujours dire « *monsieur le baron* ».

Chez ceux qui vivent à proximité du château, qui ont des contacts fréquents et sont très bien connus des châtelains, le prénom se substitue au titre ou au nom de famille : « *monsieur Henri* » pour le comte par exemple. Cette façon de désigner les adultes de la famille châtelaine, comme on désigne leurs enfants, indique un degré de plus dans la relation d'interdépendance affective qui unit les châtelains avec leurs employés les plus proches, domestiques ou paysans, serviteurs fidèles considérés comme des amis.

Si l'adresse « *notre maître* » n'est qu'un souvenir à forte connotation symbolique, l'appellation « *maître* » pour désigner le propriétaire châtelain fait encore partie du langage courant. À côté des termes « *maître* » et « *propriétaire* » on trouve aussi celui de « *patron* ». D'un usage probablement plus récent, il tend à désacraliser les grands propriétaires et les assimiler aux autres catégories de dirigeants. Le patron est anciennement aussi bien celui qui mène la ferme, que le patron-artisan, et plus récemment le chef d'entreprise. Inversement, les termes « *maître* » et « *maîtresse* » étaient autrefois employés par les domestiques pour désigner le couple tenancier. On peut y voir la reproduction du modèle hiérarchique dominant venant des châteaux.

e) La surveillance

Selon la proximité des fermes, les propriétaires surveillent de plus ou moins près les paysans. A Saint-Hilaire, on en a tiré un proverbe : « *il vaut mieux user ses chaussures à aller voir son propriétaire que son chapeau à le saluer* ». Autrement dit, le fermier ou le métayer proches du château sont beaucoup plus surveillés que les autres, comme le précise l'un d'eux : « *on était trop près malheureusement, parce que les gens qui étaient à 2 km dans une ferme, ils étaient pas vus du propriétaire, ils fournissaient ce qu'il fallait c'est tout* ».

Ceux dont les propriétaires ne sont pas résidents subissent moins de contraintes, tel est le cas de ce fermier dont le propriétaire est nantais : « *fallait absolument rien lui demander, il nous embêtait pas autrement... Faites ce que vous voulez sur l'exploitation, fallait pas de frais, fallait pas toucher aux arbres... on le voyait 2 fois par an et puis c'est tout* ».

On retrouve ici cette idée générale qui veut qu'à partir du moment où le paysan respecte les règles, le propriétaire résidant sur place ou non, les rapports sont faciles et chacun reste à distance : « *si l'agriculteur n'avait pas de mauvaise référence, si c'était pas un ivrogne et puis que la terre était bien faite, le propriétaire ne venait pas voir* ». Au château du Fonteny, la femme de l'ancien régisseur précise que les fermiers n'étaient pas directement surveillés par la baronne de Taylor, même si elle se promenait beaucoup sur ses terres. La surveillance de la ferme, comme le contrôle moral des individus, s'exercent indirectement, ils passent par des intermédiaires : régisseur pour la conduite de la ferme, prêtre pour la conduite morale.

L'intrusion chez le fermier

La surveillance, comme la venue chez le paysan, varient encore une fois d'un château à l'autre et selon les manières de faire des propriétaires. Certains se mêlent beaucoup plus que d'autres de la façon de conduire une exploitation. Quelques uns ne viennent jamais chez les paysans, d'autres y sont comme chez eux, comme l'exemple donné par une femme à propos de la propriétaire-châtelaine, s'introduisant dans la maison et soulevant le couvercle de la marmite en disant : « *alors, qu'est-ce que vous mangez ?... Madame l'a fait bien des fois, c'est peut-être en amical quand même, mais enfin ça plaisait pas toujours* ». Dans une autre ferme, le

propriétaire non résident, et par ailleurs peu exigeant, se comporte vraiment en maître de la maison quand il vient chasser avec le régisseur :

« - ils étaient chez eux... Il fallait leur servir à manger, il fallait leur servir les rasées, une vraie bringue...

- il y a simplement 15 ans quand on était petits, ils s'installaient dans notre chambre pour manger le midi, ils fumaient, ça ne les dérangeait pas...

- ils rentraient là dedans comme si c'était chez eux, enfin ils étaient quand même, ils nous prenaient vraiment pour des petits ».

Ces deux exemples soulignent le déséquilibre de la relation : du côté du propriétaire, on peut passer outre les règles convenues du respect, manifestant par là une forme de supériorité, voire de mépris. Ce qui n'exclut pas les bonnes relations à chaque fois soulignées.

Les intermédiaires : régisseur, expert, notaire

Pour la gestion de son domaine, le grand propriétaire s'adjoint les services d'un homme de confiance, le régisseur, qui le représente pour toutes les affaires importantes avec les paysans : établissement des baux de fermage et métayage, partage des récoltes, vente des animaux... Le régisseur est dans certains cas un employé du château : garde-chasse ou vieux domestique apprécié et chargé de diriger l'ensemble du personnel. Le mari de Thérèse Micheau, une ancienne domestique au château du Fonteny, était régisseur. On est venu le chercher pour cette fonction alors que ses parents étaient des fermiers entretenant de bonnes relations avec les châtelains. « Homme de confiance », sa fonction consistait à percevoir les revenus des fermes et métairies, à gérer la réserve du château et en diriger le personnel. Lors des travaux effectués par les fermiers, comme la coupe de bois, le régisseur et sa famille se chargeaient de les nourrir.

Dans d'autres cas, le régisseur est un expert foncier travaillant pour le compte d'un ou plusieurs grands propriétaires. Il est lui-même propriétaire de métairies et appartient à la bourgeoisie aisée du bourg. Entre les deux guerres, un régisseur de cette sorte a marqué la commune par ses excès. Cas isolé dans la commune, il donne cependant une idée des rapports de force en présence. Cumulant les fonctions d'expert foncier, régisseur et secrétaire de mairie, Jean Delhommeau est resté dans les mémoires comme celui qui *« faisait marcher la commune, il faisait la pluie et le beau temps. Il faisait le marchand de biens, s'il avait décidé que*

quelqu'un n'aurait pas une maison, il ne l'aurait pas eu » ; « *c'était un type qui dominait à Saint-Hilaire, on aurait dit un maître* ».

Dans sa fonction de régisseur, Jean Delhommeau se caractérise par l'autoritarisme et la rigidité. Son rôle, intentionnel ou non, consiste à être plus dur que le maître et à ne rien céder aux fermiers. Chez d'anciens métayers on se souvient que « *le régisseur était tellement à cheval qu'il aurait pris jusqu'à la dernière goutte... Il prenait tout le bon grain puis quand c'était la saleté il laissait au fermier* ». Pour le propriétaire, ce régisseur apporte l'assurance que les fermiers ne le trompent pas. Selon un notaire ayant connu ce régisseur, il était apprécié des propriétaires parce qu'il était très droit et allait jusqu'au bout des contrôles avec les métayers, n'hésitant pas au besoin à fouiller une ferme. Pour le propriétaire, le régisseur-expert évite d'avoir à entrer en conflit avec les fermiers, lui permettant d'exercer un rôle d'arbitre et de faire preuve de largesse ensuite. Ainsi le propriétaire a accordé, en gage de sa confiance, aux mêmes anciens métayers cités, de ne plus avoir à passer par le régisseur Delhommeau.

On reproche dans le fond à ce type de régisseur de mener ses affaires personnelles sur le compte des paysans. Sur ce point, régisseurs-experts et notaires représentent pour les agriculteurs une même catégorie, proches des grands propriétaires grâce auxquels ils s'enrichissent. Possédant eux-mêmes des propriétés, leur intérêt est d'en augmenter la valeur marchande. Ainsi, ils font les prix et, vis-à-vis des grands propriétaires, « *ils les initiaient toujours à voir les choses plus hautes, à les faire mettre plus chères* ». Un ancien petit propriétaire-paysan explique que leur souci dans les borderies était de chercher à agrandir leurs minuscules parcelles mais, selon lui, Delhommeau mettait souvent la main sur les parcelles en vente et les revendait ensuite aux paysans avec une plus-value. En cumulant les fonctions d'expert foncier et de marchand de biens, Jean Delhommeau s'assure un contrôle du marché foncier sur la commune et devance les transactions. Les fonctions de régisseur, expert foncier et secrétaire de mairie lui donnent un pouvoir énorme et s'interpénètrent. Elles servent ses intérêts personnels tout en rendant service au maire-châtelain qui lui accorde sa confiance et lui délègue son pouvoir³⁹.

³⁹ A la fin de sa carrière néanmoins, Jean Delhommeau a acquis une telle autonomie qu'il a fini par être congédié de sa charge de secrétaire de mairie, ceci pour avoir contesté et refusé d'appliquer la décision du conseil municipal de vendre une parcelle communale. Cela faisait trente huit ans qu'il était en poste.

On respecte davantage le châtelain. Sa place est clairement définie et il fait jouer la réciprocité des relations. L'expert-régisseur est par contre soupçonné de voler des deux côtés. La figure de l'expert-régisseur-marchand représente l'abus de pouvoir détenir la terre sans la respectabilité du châtelain et le lien moral qui unit réciproquement châtelains et paysans. On reproche à Jean Delhommeau d'avoir fait la pluie et le beau temps. N'appréciant pas un de ses fermiers, il avait refusé par exemple de lui céder l'exploitation lors de sa mise en vente. Inversement, il avait pris sous sa protection un bordier avec une famille nombreuse et lui avait fait obtenir un fermage. Ce comportement excessif se rencontrait moins chez les châtelains où, à condition de se soumettre et de respecter les maîtres, la relation n'était pas remise en cause.

D'autres régisseurs ont à l'opposé laissé le souvenir d'hommes justes et prêts à rendre service. Mais jamais les agriculteurs n'ont évoqué de régisseurs prenant le parti des paysans au détriment des propriétaires. Un châtelain pense néanmoins que dans les derniers temps le régisseur arrangeait le fermier, car « *c'était rentré dans les moeurs de tromper le patron* ».

f) Nuancer la dépendance

L'idée d'un fermier ou d'un métayer complètement soumis au propriétaire est à relativiser. Dans la mesure où le paysan consent à respecter les règles, il peut faire preuve dans certains domaines d'une résistance acceptée, sinon valorisée par les maîtres eux-mêmes. Dans plusieurs cas de grandes fermes, il ressort des capacités de leurs tenanciers à défendre ardemment leurs positions face aux propriétaires, et acquérir de ce fait aux yeux de ces derniers une forme de respectabilité. Ce n'est pas simplement une question de structure d'exploitation qui a permis aux fermiers de se lancer plus rapidement dans la modernisation agricole et d'en être finalement les bénéficiaires. Il y a eu certainement, dans le cadre des fermes, une aisance et un environnement mental propices à l'adaptation à l'économie de marché.

Etudiant les notables agronomes de la Manche au XIXe siècle, Alain Guillemin (1985) évoque le lien privilégié qui s'établit entre les grands propriétaires fonciers et leurs fermiers. Les grands propriétaires, à la fois ils combattent l'esprit des paysans routiniers, et s'appuient sur les meilleurs agriculteurs pour transmettre le bon exemple du progrès. Ainsi « *ce n'est évidemment pas avec les pauvres, ni avec*

les ouvriers agricoles, ni avec les représentants de la petite paysannerie parcellaire, mais avec les « agriculteurs éclairés » que les aristocrates innovateurs entretiennent des relations privilégiées. Les fermiers des grands propriétaires, souvent lauréats des prix de culture, possèdent des exploitations d'une taille très sensiblement supérieure à la moyenne et c'est le résultat d'une politique délibérée » (ibid., p. 60). On retrouvera à Saint-Hilaire une figure de ce type de propriétaire chez Alfred Lefeuvre qui, au début du XXe siècle, rassemble encore des petites exploitations et « fait le tri » parmi les exploitants du domaine de la Fuilerie (voir chapitre VIII).

Des innovations agricoles, telles que la spécialisation dans l'élevage, relèvent dans ce même département de la Manche d'une « *stratégie des acteurs sociaux en conflit pour la maîtrise du champ économique. Plus précisément, il apparaît que ce type d'innovation agricole fonctionne non seulement comme instrument de domination et d'élimination de la petite paysannerie et des salariés agricoles, mais révèle encore les rapports de clientèle privilégiée qu'entretiennent aristocrates et représentants des couches supérieures de la paysannerie* » (Guillemin, 1985, p. 58), ceux mêmes qui « *sont à la fois les plus grands bénéficiaires et les plus chauds partisans de l'innovation* » (ibid., p. 60). Dans les contextes d'introduction de nouvelles techniques, au XIXe et au début du XXe siècles, ces exploitants sont les mieux informés et reçoivent à l'occasion une instruction agricole complémentaire. L'effort pédagogique et la volonté philanthropique des notables-agronomes n'est pas exempte d'intérêts économiques, ni d'une conception hiérarchisée de la société qui conduit à favoriser ceux qui disposent déjà des meilleurs moyens.

Voici comment un fermier, aujourd'hui retraité, justifie l'avance prise dans les grandes fermes par rapport aux borderies : « *la mentalité n'était pas la même, on n'était pas né dans la même notion d'entreprise, c'était une autre façon de vivre... Celui qui était dans une grande ferme, fallait bien qu'il était plus entreprenant que celui qui était sur un petit lopin, ça va de soi... Ils étaient plus en avant dans les techniques. Auront pris une grande ferme que des personnes qui avaient déjà quelque chose dans la tête quoi, mais celui qui était dans un petit truc, il y restait* ». Cette vision un peu élitiste du monde agricole est certainement réductrice, notamment par le fait que grandes fermes et borderies ne sont pas deux structures hermétiques l'une à l'autre mais complémentaires dans le système et les cycles familiaux. Les choses se sont plutôt figées avec la modernisation des années 50-70. Cependant, la concurrence pour devenir fermier, le mode de recrutement des propriétaires,

l'installation dans la durée de dynasties de fermiers, des nuances dans les modes de vie, donnent du crédit à ces affirmations.

Ces fermiers prennent le risque d'affronter le propriétaire et d'introduire la négociation pour défendre leurs intérêts, dans une relation qui, à priori, ne leur permet pas de discuter. Un jour de paiement, le père du fermier justifié repart du château sans avoir réglé son fermage, en désaccord avec le calcul effectué sur la répartition des impôts. Il obtient finalement gain de cause et évite à tous les autres de subir la même injustice. Ayant du mal à joindre les deux bouts dans des années difficiles, deux agriculteurs citent le cas de leur mère ayant obtenu auprès de la châtelaine d'être allégée du poids des redevances de poulets.

Une châtelaine évoque une famille fidèle et restée deux cent ans sur le domaine. Elle les décrit comme de très bons fermiers, mais durs en affaire, ainsi le passage du métayage au fermage, en 1957, demande deux heures et demie de négociation. Pour elle finalement, « *on était reconnaissant de voir que ces gens là étaient des gens bien... Il y a une certaine noblesse dans leur famille aussi* ». Ainsi, contre toute attente, l'excellence, qui est un critère fondant l'identité des nobles et des grands bourgeois (Mension-Rigau, 1994), se reporte sur le monde paysan qu'elle sert à juger. Elle participe ainsi à une perception harmonique des relations sociales et à une vision embellie du monde paysan.

Dans un ouvrage sur la crise agricole des années 30 en Anjou, qui tient plus du parti pris idéologique que de l'analyse objective, le marquis de Geoffre (1935) évoque, dans un cadre de communauté d'intérêts, la capacité des fermiers à défendre leurs intérêts : « *la pratique de son métier instruit le fermier dans l'art de marchander [...] Quand il s'agit de renouveler un bail, le propriétaire n'est souvent pas de force à se mesurer avec son preneur* » (ibid., p. 12). L'auteur adopte ardemment la cause des métayers et fermiers qu'il nomme également les « *grands fermiers* ».

Il ne s'agit pas tant chez le marquis de Geoffre de décrire objectivement une réalité que de défendre une vision des choses, celle des grands propriétaires nobles. Mais elle mérite à ce titre d'être retranscrite. Ainsi, selon lui, les fermiers se succèdent souvent de père en fils dans la même ferme, preuve de la fidélité et de la confiance réciproques. Davantage que les locataires d'une terre, les fermiers se voient confier un bien qu'ils considèrent comme un héritage à

transmettre et qu'ils gèrent donc avec respect. A ses qualités d'ardeur au travail et d'amabilité, le couple de fermiers ajoute la fondation d'une famille nombreuse fournissant les bras nécessaires pour établir sa « *fortune* » (Geoffre, 1935).

Le marquis de Geoffre ajoute des éléments qui constituent un des arguments de la présente thèse : « *les fermiers en Anjou forment une véritable corporation, mieux encore, une grande famille ; ils se connaissent tous dans un rayon de 10 à 15 kilomètres. Ils ont tous un certain amour-propre professionnel et même une petite pointe d'orgueil, bien excusable, dès qu'ils exploitent une terre importante. Les enfants de fermiers se marient assez fréquemment entre eux, ce qui contribue à resserrer encore les liens de cette famille sociale dont nous parlions à l'instant et à créer une sorte d'atavisme se traduisant par l'amour de la profession qui a procuré aux ascendants des situations honorables* » (1935, p. 31). La considération attachée au statut de métayer / fermier sur une grande exploitation châtelaine, les avantages matériels qui en sont tirés face à la majorité des paysans, s'accompagnent de la constitution des familles de grands fermiers en un réseau d'échanges matrimoniaux (voir chapitre VII). Pour le noble, c'est la preuve de l'attachement entre lignées de même condition et le résultat de la sélection qui s'opère naturellement dans le monde paysan. Pour les fermiers, il s'agira par ce biais de se maintenir sur des « métairies » rémunératrices et d'accroître leur patrimoine foncier propre (voir chapitres V et VI).

Certains fermiers manifestent un sens de la négociation plus poussé que d'autres dans les rapports économiques avec les propriétaires châtelains. Ce type de relations va à l'encontre de l'image du paysan soumis à son maître. Dans ces rapports difficiles, il semble plutôt qu'il y ait une forme de reconnaissance du châtelain envers des agriculteurs qui, par ailleurs, conduisent de manière exemplaire des grandes fermes dont la vitalité économique profite au château. Cette attitude se transmet au fil des générations et se prolonge encore de nos jours. Elle s'oppose à une autre attitude beaucoup plus ouvertement soumise et respectueuse de fermiers ou métayers, mais qui ne comprennent pas que leurs propriétaires ne leur manifestent plus aujourd'hui la même reconnaissance qu'auparavant.

5) Les évolutions récentes des relations propriétaires / paysans

L'après seconde guerre mondiale a marqué la fin de la tutelle des châtelains. Les pratiques et rituels manifestant la soumission : attitudes de respect et termes d'adresse, substitution du propriétaire au fermier-père d'une jeune mariée dans le cortège nuptial, corps du propriétaire défunt conduit par les boeufs des fermiers..., auparavant vécus de façon naturelle, sont devenus inacceptables.

Les fermiers donnent plusieurs explications aux changements de mentalité (voir aussi sur ce sujet l'ouvrage du G.R.E.A., 1996) :

- en premier lieu, sont évoquées les lois sur le fermage et le métayage de 1946, qui ont notamment protégé les tenanciers de l'expulsion et fixé les prix de location ;

- la guerre est une autre explication avancée, en raison des privations et de la régression sociale qu'elle a engendrée. Inversement, pour ceux qui ont été prisonniers, la guerre a représenté une occasion d'ouverture. Confrontés à d'autres modèles, voyant l'avance technique et le confort dans les fermes allemandes, leur condition en devient encore moins acceptable au retour, ainsi que le dit l'un d'entre eux : *« y'avait longtemps qu'ils avaient douche et salle de bain, ils étaient autrement plus évolués qu'on l'était. Nous, on était pris un petit peu sous la coupe de ces gens là qui nous empêchaient d'évoluer... Quand ils sont arrivés de là bas... C'était des gens qu'avaient déjà souffert, qu'en avaient ras le bol, le propriétaire n'avait pas trop à leur monter sur les doigts. y'a eu une grande évolution à partir de là »*;

- enfin, empêcher l'accès à l'éducation est évoquée comme un moyen qu'ont abusivement utilisé les anciens notables pour asseoir leur domination. Avant la guerre, bourgeois et châtelains envoient leurs enfants poursuivre des études alors que les fermiers peuvent difficilement se le permettre. Les agriculteurs expliquent facilement la docilité d'antan et l'acceptation de la domination par cette absence d'instruction. Elle est vécue comme une injustice avec, chez les plus amers, le sentiment que leurs aînés ont travaillé au bénéfice de l'éducation des autres : *« ils préfèrent laisser les métayers dans la mouise pour faire instruire leurs petits enfants avec le revenu de leurs fermes »*.

Si une plus grande égalité sociale s'est instaurée progressivement depuis la guerre, les châtelains ont conservé des attitudes tendant à rappeler au paysan son ancienne condition. Un agriculteur évoque la jalousie des propriétaires qui ne trouvaient pas normal qu'une de ses filles poursuive des études. *« Ca arrive*

que des enfants du fermier sont plus haut placés que leurs enfants... Ca c'est encore pas un truc qui plaît», évoque l'un d'eux. Le même interlocuteur parle de la remarque faite par la châtelaine à la construction de sa maison neuve, comparant la nouvelle bâtisse à « un château ». La femme d'un jeune fermier évoque la distance qui persiste : « *on essaie des fois de faire sympa, mais on sent quand même cette hiérarchie* », distance qui n'est plus compensée par les occasions de rencontres d'autrefois que permettait l'implication des châtelains dans la vie locale.

Les tensions nouvelles qui se font jour entre propriétaires et fermiers rompent avec l'harmonie d'autrefois et contribuent à accentuer les distances sociales et les replis corporatistes. Une personne a évoqué l'habitude conservée par le propriétaire de saluer ses paysans en ne donnant que leur nom de famille. Un fermier qui se faisait entendre dire « *bonjour Gallot* » à chaque rencontre a fini par répondre au châtelain : « *bonjour Béjarry* », au lieu de l'habituel Monsieur le baron. Ce qui a eu pour effet de couper la communication depuis. Une réunion a rassemblé propriétaires et exploitants de la commune pour le remembrement effectué à l'occasion de la construction de la déviation du bourg. A cette occasion, un fermier, dont la famille est établie depuis plusieurs générations, a apostrophé sa propriétaire châtelaine, ce qui aurait fortement vexé cette dernière. Si les rapports actuels portent les traces du style des négociations passées, les fermiers sont désormais en position de force et peuvent rompre avec l'échange de type clientéliste d'autrefois.

Comme je l'ai évoqué cependant, on garde le respect au propriétaire, avec la nuance qu'apporte un interlocuteur : « *comme toute personne qui doit être respectée, mais on va pas se mettre à genoux* ». De façon générale, les anciens fermiers et métayers, même s'ils ont connu d'importantes difficultés avec leur propriétaire, leur gardent respect, continuent de le voir, de s'intéresser à sa famille. Il y a là une différence importante entre les aînés et la jeune génération. Entre fermiers et anciens fermiers d'un même domaine châtelain, les informations circulent continuellement sur la vie du domaine et de la famille châtelaine.

Chez les agriculteurs en activité, les relations sont cependant dominées par la primauté des rapports économiques, strictement d'affaires. Un fermier dont les parents étaient déjà métayers sur la ferme du château, et proches affectivement des propriétaires, ne comprend pas cette évolution. Il n'admet pas la distance et le froid calcul économique que lui impose la propriétaire. La vie privée et les affaires sont pour lui difficilement disjoignables compte tenu du passé commun

entre sa famille et celle des châtelains. La proximité immédiate de la ferme justifie aussi cette non séparation des registres privé et professionnel. Il ne comprend pas alors que les propriétaires aient pour visée de récupérer ses terres pour un usage privé (chasse, pêche), dans une conception du domaine châtelain qui le privatise de plus en plus et le restreint aux terres proches (voir chapitre VIII).

III - LA CONDITION DES BORDIERS

La comparaison entre grands fermiers et bordiers est largement utilisée par les Loulaysiens pour définir la vie agricole ancienne, du fait que les deux statuts renvoient aux deux conditions principales du paysan, conditions à la fois opposées et complémentaires. Christophe Vital note ainsi que « *tous les rouages de la vie quotidienne en Vendée reposent sur cette dualité borderie/métairie et tout l'équilibre de la société rurale en dépend* » (1987, p. 94). La question qui se pose est celle de la position hiérarchique des uns et des autres, notamment du problème de la dépendance et de l'indépendance réelles liées à la possession ou non des terres exploitées.

1) Une indépendance très relative

Le bordier est avant tout un petit exploitant qui n'est pas toujours propriétaire de ses terres (voir chapitre I). Il symbolise cependant à Saint-Hilaire le paysan propriétaire dont les surfaces possédées sont très rarement équivalentes à la ferme-métairie.

La propriété représenterait le but ultime de tout paysan dans le monde rural français : avoir un bien à soi, libérant de la tutelle seigneuriale, garantissant la transmission familiale des biens fonciers, pérennisant l'attachement de la famille à un lieu (Mendras, 1963). Dans l'Ouest bocager, les chercheurs ont noté cet état de fait : la possession de la terre confère prestige et pouvoir (Renard, 1975) et le paysan propriétaire est plus estimé que le fermier (Huitzing, 1979, Renard, *ibid.*). La modernisation agricole a renversé cet état de fait, en révélant l'inadaptation structurelle de la petite propriété paysanne et l'état d'esprit

d'immobilisme qui domine dans sa population, tandis que les fermiers se sont distingués par leur dynamisme et l'adoption rapide des innovations.

Pour en rester au monde agricole ancien, il semble que l'indépendance acquise par la propriété soit à considérer avec prudence, singulièrement sur un territoire dominé par les grands domaines terriens. Je reprendrai ainsi à mon compte cette affirmation de Christophe Vital qui estime l'indépendance des bordiers relative : « *car les bordiers bénéficient d'une autonomie moindre et doivent se plier aux règles de la vie communautaire* » (1987, p. 100).

Ce qui est vrai de la pratique agricole l'est aussi pour l'indépendance politique et religieuse, domaines dans lesquels, dans une commune comme Saint-Hilaire, les bordiers se fondent tout autant que les autres dans les normes collectives. Leur indépendance foncière ne leur sert pas, comme on pourrait s'y attendre, de support à l'expression de choix politiques opposés. Ce que révèle par contre, à plus grande échelle, l'opposition nord / sud de la Vendée départementale. Ainsi on ne trouvera pas plus de rejet des grands propriétaires fonciers chez les bordiers que chez les fermiers. Un ancien bordier l'exprime bien, à propos des relents de vengeance de fermiers vis-à-vis de leurs anciens maîtres : « *Je dis : « c'est une chance que vous avez ces gens là pour vivre ». Ils étaient en train de les critiquer, moi j'ai dit : « c'est pas faisable, si vous aviez pas eu ces gens là ? » Parce qu'il fallait voir les avantages qu'ils avaient... Ils avaient la possibilité de travailler pour commencer* ». Plusieurs fois, je me suis trouvé face à d'anciens bordiers qui se faisaient les premiers défenseurs du système châtelain.

On reconnaît qu'être propriétaire apporte plus de considération : « *il y avait des fermiers qui étaient jaloux des petits propriétaires... Les petits propriétaires tout de suite c'était une classe supérieure* ». Un femme parle de ses parents arrivant d'une ferme sur une petite propriété familiale : « *ils étaient tout fiers de faire construire leur maison, d'avoir leur terre quand même qu'ils en avaient 4-5 ha, mais contents d'être chez eux* ». Quel que soit son statut dans cette société paysanne, les moindres économies sont consacrées à l'acquisition de biens à soi, le plus souvent sous forme de petites parcelles dispersées.

Les propos des Loulaysiens révèlent cependant des hésitations dans l'appréciation portée sur la propriété paysanne, et sa valorisation masque une autre réalité : celle du cadet qui doit laisser la grande ferme, dont le bail est transmis à

l'aîné, pour exploiter une petite propriété dans des conditions plus dures. L'ambivalence est bien exprimée par cet homme, né en 1912, rapportant le cas de son oncle qui est passé de la ferme à une propriété familiale : « *il a pleuré bien souvent mon oncle... Il était habitué dans une ferme avec 2 ou 3 valets, 5-6 personnes toujours à travailler... Il était propriétaire mais il s'emmerdait...* ». Dans les grandes fermes, « *Ils étaient peut-être pas propriétaires mais ils étaient aisés beaucoup plus* ». Niveaux économiques, moyens techniques et humains, mais aussi mise en oeuvre de valeurs communautaires et hiérarchiques dans la vie quotidienne et le travail, ce sont autant de différences sensibles qui avantagent les grands fermiers dans l'échelle du prestige et de la considération.

2) La vie de village : solidarités et rivalités

L'entraide des temps passés est largement valorisée chez les agriculteurs, rappelant des valeurs communautaires que la vie moderne a vu disparaître. Quel que soit le type d'exploitation, la solidarité s'exerce pour les grands travaux, comme les moissons, la mise en meule des gerbes, les battages, les vendanges, voire des événements imprévus comme un vêlage difficile.

La grande ferme dispose cependant d'une autosuffisance qu'on ne trouve pas dans la borderie. La solidarité dans la métairie s'exerce d'abord à l'intérieur de la communauté que forme la famille complexe et les domestiques. Elle se traduit par une organisation hiérarchique et une spécialisation des tâches dévolues à chacun. Dans les borderies, le cadre de l'entraide est celui du voisinage qui est en même temps un réseau de parenté plus ou moins proche. On y retrouve davantage le cadre de cette solidarité informelle et spontanée de voisinage qui se reproduit de nos jours sous des formes nouvelles de convivialité au village (Hongrois, 1988 et 1992).

Mais l'exiguïté des maisons et des bâtiments et leur enchevêtrement, la dispersion des parcelles agricoles parmi celles des autres, les minuscules « planches » de jardin accolées dont seuls les usagers connaissent les délimitations, l'usage commun de passages, fours, puits... sont autant de sources de conflits de propriété et de droits d'usage. S'y mêlent l'envie et la rivalité, donnant naissance à des haines tenaces à partir de faits parfois mineurs (volailles qui picorent chez le voisin, bêtes qui s'échappent...). Dans la grande ferme, le cadre principal des conflits

est celui de la communauté qui y vit, conflits pour l'autorité entre générations, opposition des « *pièces rapportées** » aux gens de la maison... Pour le bordier, le cadre des conflits est plus souvent celui du village : voisinage et parenté élargie.

3) De faibles moyens d'exploitation

La borderie dispose de petits moyens d'exploitation qui rendent le travail plus pénible et ses résultats aléatoires. Le bordier se contente de ses quelques vaches, qui à la fois produisent le lait et servent aux travaux des champs. Les conséquences néfastes sur le rendement sont inévitables : « *à la saison du travail, les vaches travaillaient toute la journée, le soir elles avaient plus de lait* ». Le bail à fermage d'une borderie, datant de 1890, comporte en même temps un bail à cheptel qui se décompose comme suit : « *2 vaches, 2 génisses d'un an, 2 veaux de l'année* ». Alors que dans une ferme-métairie autrefois on pouvait, selon un agriculteur, compter 4 boeufs de travail, 6 à 8 vaches et un taureau reproducteur, sans compter les jeunes animaux et les bêtes réformées.

« *Ils avaient plus de peine pour travailler dans les petites borderies⁴⁰* ». Du fait de la main-d'oeuvre d'abord, qui est moins nombreuse et moins organisée. Faute de bras, les femmes et les enfants travaillent plus souvent aux champs. Le petit paysan est seul face à la « *taille** », alors que dans les grandes fermes, les travaux importants se font en groupe sous la direction d'un meneur. Dans la grande ferme, le travail est à la fois moins routinier et plus spécialisé : les tâches sont réparties en fonction de l'ancienneté et de la position hiérarchique à l'intérieur de la famille et chez les domestiques. Le bordier, « *fallait qu'il va partout. [Dans les fermes] ils allaient bêcher les choux par exemple à la fin d'août. Ils étaient 5 ou 6 à bêcher ça les gros paysans. Il y en avait 2 ou 3 ha bien sûr mais ils étaient là tranquillement, ils suivaient. Tandis que le petit paysan, il y en avait trois fois moins mais fallait qu'il laisse son chantier pour aller ailleurs. Fallait faire tous les chantiers tous les jours* ».

⁴⁰ Les pléonasmes « petit bordier » et « petite borderie » reviennent souvent dans les conversations (la borderie désigne déjà la petite ferme). Il marque dans l'esprit loulaysien le double trait qui définit le plus fréquemment le bordier : petit paysan (par opposition aux fermiers et métayers) et petit propriétaire (par opposition aux grands propriétaires terriens). Ce double trait caractérise la grande majorité des bordiers.

Les borderies sont moins bien outillées, et surtout le labour n'est pas très bon car les instruments aratoires sont attelés avec des vaches. Un ancien bordier se souvient que faute de pouvoir casser efficacement les mottes de terre, son père passait la herse retournée pour donner l'impression d'une terre meuble. Pour amender la terre, le « petit bordier » dispose de trop peu de fumier et ne possède pas assez de réserves pécuniaires pour se fournir en engrais. Il travaille dans des parcelles étroites, mais encloses de haies comme les autres, ce qui limite encore les rendements. Le bois est indispensable et ces haies, parsemées de grands arbres, sont respectées. Pour les ex-bordiers, plutôt que la qualité d'origine, ce sont les véritables raisons d'une réputation de mauvaises terres dans les borderies, à l'opposé d'une autre version qui voudrait que les fermes de châteaux disposent d'avance des meilleures terres. La ferme de château a en fait de mauvaises terres parmi de meilleures, mais leur variété et les vastes surfaces permettent de mieux jouer sur l'équilibre de leurs destinations.

Illustr. 22 - Inventaires juxtaposés d'une grande ferme et d'une borderie

La Louisière ⁴¹	Le Plessis Duranceau ⁴²	
ferme de 34 ha fermage de 2000 F/an inventaire du 03 avril 1919 de tout ce qui a dépendu de la communauté Gallot-Borderon, après décès de Gustave Gallot	borderie de 9 ha 75 inventaire du 18 août 1920 de la succession de Mme veuve André et de la communauté de M. et Mme Jean Duret, après décès de Mme André	
Dans la maison (voir plan, p. 146)	Dans la maison (voir plan, p. 143)	
<i>Dans la pièce servant de cuisine</i>	<i>Dans une chambre servant de pièce principale</i>	
1° une crémaillère, un trépied, un gril, une pelle à pincer, un soufflet	5 F 1° un vieux lit garni	120 F
2° deux lampes pigeon, deux plaques à repasser	2° une table de nuit avec tiroirs	10 F
3° une glace	3° un trépied, un réchaud, une pelle à foyer, soufflet et divers objets sur la cheminée	
4° une pendule comtoise	4° une pendule comtoise	5 F
5° un buffet commode en cerisier	5° une table en chêne avec deux tiroirs	25 F
6° un crochet à peser	6° sept chaises en paille	15 F
7° un lit en cerisier forme bateau, garni de : une paillasse, deux couettes, une paire de draps, une couverture laine, une courte pointe, oreiller, rideaux cretonne	7° une machine à coudre Singer	15 F
8° une armoire cerisier, deux battants	8° une glace	15 F
9° une autre armoire	9° un lit garni avec rideaux en cretonne	1 F
10° un lit comme le précédent	10° une armoire en cerisier à deux portes	180 F
	11° une autre armoire	
	12° un fauteuil en paille	100 F

⁴¹ Pour une description détaillée de la ferme, voir chapitres V et VI.

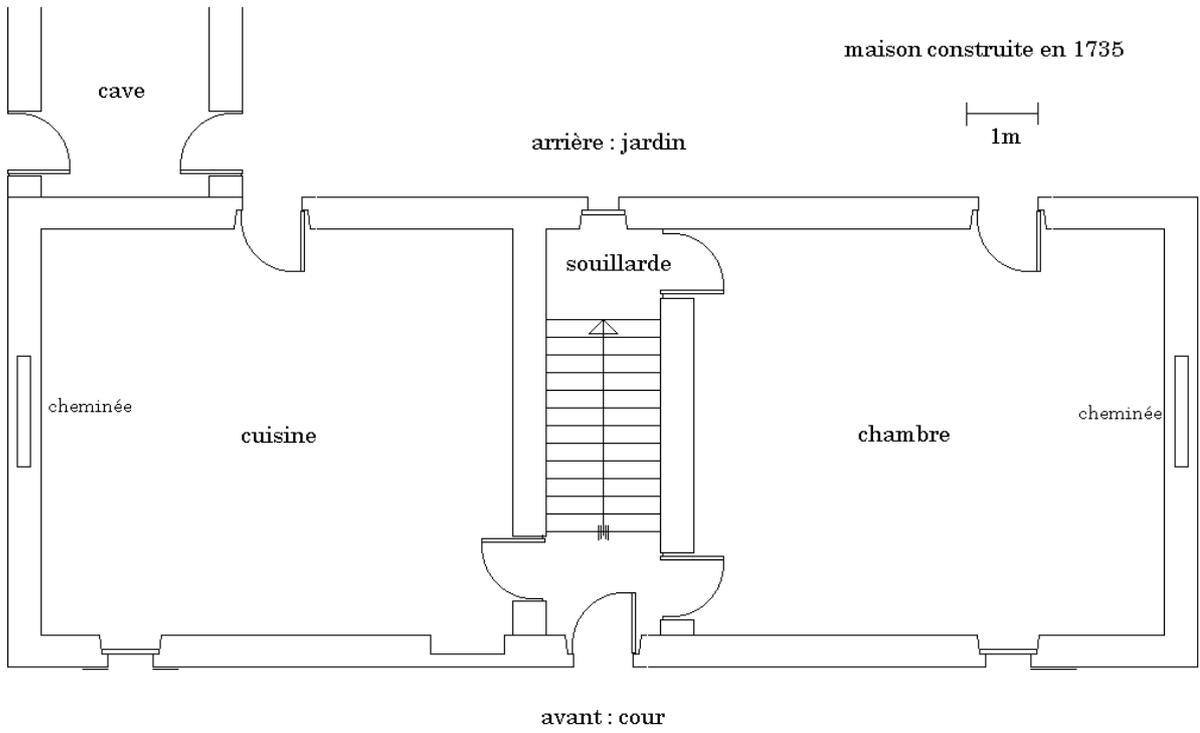
⁴² Pour une description détaillée de la borderie, voir chapitre VI.

Linge dans l'armoire :	100 F		95 F
11° vingt draps		<i>Dans une pièce à côté</i>	5 F
12° cinq nappes	100 F		
13° vingt napperons	10 F	13° un vieux bois de lit	
14° six taies d'oreiller	20 F	14° une armoire en cerisier à deux portes	
15° une lampe suspension	6 F	15° un buffet en cerisier à deux portes	15 F
	5 F	16° un vieux lit garni	
<i>Dans une souillarde</i>		17° une table de nuit	200 F
16° une écrémeuse		18° une glace	100 F
17° trois charniers cinquante kilos de lards estimés le tout	150 F	19° une vieille armoire en bois blanc	110 F
18° un moulin à beurre	170 F	20° une vieille table avec tiroir	5 F
19° un garde manger	5 F	21° trois chaises en paille	1 F
20° une jede*	3 F	22° un panier en osier	30 F
21° une vieille laiterie	3 F	23° un garde manger	3 F
22° batterie de cuisine	5 F	<i>Dans le grenier</i>	2 F
	60 F	24° une vieille armoire	1 F
<i>Dans une chambre adjacente</i>		25° un vieux meuble	
23° une armoire en cerisier		26° un bois de lit non monté	
24° un lit garni	100 F	27° une vieille armoire en bois blanc peint	2 F
25° un lit garni	60 F	28° un vieux buffet en bois blanc	6 F
26° une table ronde	80 F	29° un lit forme bateau	15 F
27° dix chaises	30 F	30° un rouet	
28° une table en chêne	20 F	31° deux chaises	15 F
29° quatre paniers	10 F	32° une bascule et autres objets	10 F
30° un lit garni	10 F	33° un lot de vieux harnais	15 F
31° une machine à coudre Singer	60 F	<i>Dans le Cellier</i>	0.50 F
32° une vieille armoire en bois dur	150 F	34° huit fûts	30 F
	30 F	35° deux charniers et un kilo de viande	3 F
<i>Dans le grenier</i>		36° un vieux bahut	
33° un double* et demi haricots		37° batterie de cuisine, verre et poterie	
34° un moulin à vanner	37 F	38° cent vingt cinq fagots de bois	60 F
35° une grêle* et un double décalitre	20 F		1 F
36° une bascule et poids	8 F	<i>Linge</i>	1 F
37° trente hectolitres froment	25 F	39° dix paires de draps usagés	50 F
38° deux doubles mil	2250 F	40° garde-robe des époux	100 F
39° six sacs toiles	20 F	41° six serviettes	
40° quatre vingt kilos son	12 F	42° vingt quatre mouchoirs	
41° douze doubles blé noir	40 F	43° douze torchons	150 F
42° un double seigle	84 F		100 F
43° quatre hectolitres froment	10 F	<i>Dans les écuries</i>	6 F
44° deux sacs farine	300 F		10 F
45° quatre doubles mil	150 F	44° quatre génisses	10 F
46° trois doubles jarosses*	40 F	45° une vache et son veau	
47° un demi double haricots	60 F	46° trois vaches	
48° une grêle et décalitre	12 F	47° deux boeufs	
49° une voiture d'enfant	6 F	48° un porc	1700 F
50° une vieille armoire de chêne	10 F	49° quinze poules et trente poulets	1000 F
	10 F		2100 F
<i>Dans les ruages</i>			3000 F
51° cinq cents fagots fournille*		<i>Récoltes en terre</i>	500 F
52° cinquante fagots genêt	75 F		100 F
53° un tas de bois	25 F	50° douze ares de pommes de terre	
54° une charrette	20 F	51° cinq ares de mil	

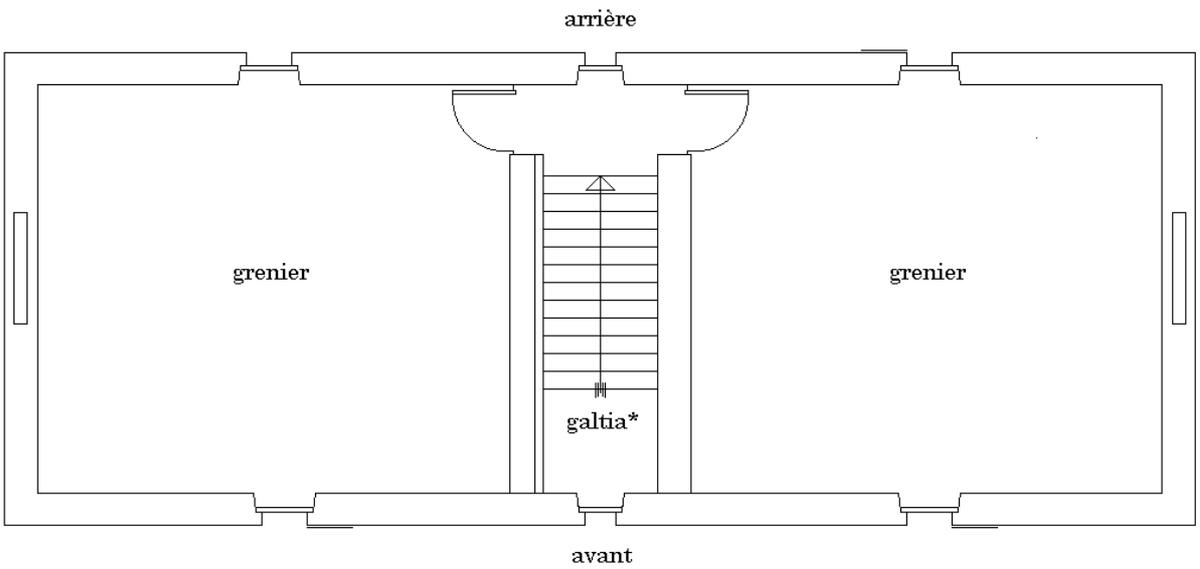
55° une autre charrette	150 F	52° vingt ares de haricots	
56° un rouleau en pierre	700 F		
	30 F	Dans l'aire	50 F
Dans la grange			15 F
		53° petits instruments aratoires	60 F
57° trente doubles pommes de terre		54° une charrette	
58° un lot de planches	120 F	55° une autre charrette	
59° un moulin à vanner	20 F	56° un rouleau et une herse	
60° un lot de betteraves	50 F	57° un grand pas	20 F
61° cent vingt doubles de pommes de terre	30 F	58° un butteur* et herse ronde*	400 F
62° petits outils de travail	480 F	59° une vieille charrue	300 F
63° mille kilos de foin	40 F	60° une voiture	60 F
64° une échelle et une civière	200 F	61° une faucheuse	60 F
65° deux jous	7 F	62° quatre mille kilos de foins	40 F
	10 F		50 F
Dans la boulangerie		Pailles et grains	300 F
			300 F
66° une lessiveuse		63° un tas de paille	400 F
67° outils de four et maie*	50 F	64° cent doubles de froment	
	10 F	65° cent doubles de méteil*	
Dans un hangar			200 F
			1600 F
68° cent fagots de bois			1000 F
69° un grand pas* et ruelles*	50 F		
70° une faucheuse et accessoire	50 F		
71° deux câbles	200 F		
72° trois fûts vides	40 F		
74° poules et poulets	30 F		
75° quatre-vingts fagots bois, un lien	150 F		
	80 F		
Récoltes en terre			
76° cinquante ares seigle			
77° un hectare vingt cinq en trèfle et coupage	100 F		
78° six hectares en froment			
	125 F		
Dans les étables	1800 F		
79° deux boeufs Manceaux			
80° deux boeufs de pays			
81° cinq vaches avec un veau	6000 F		
82° cinq taureaux deux ans	5400 F		
83° cinq génisses de un an	6800 F		
84° deux porcs	5900 F		
	3250 F		
	1500 F		
total de la prisée	38178 F	total de la prisée	14932 F

Illustr. 23 - Plan de maison de la ferme de la Louisière

rez-de-chaussée



étage

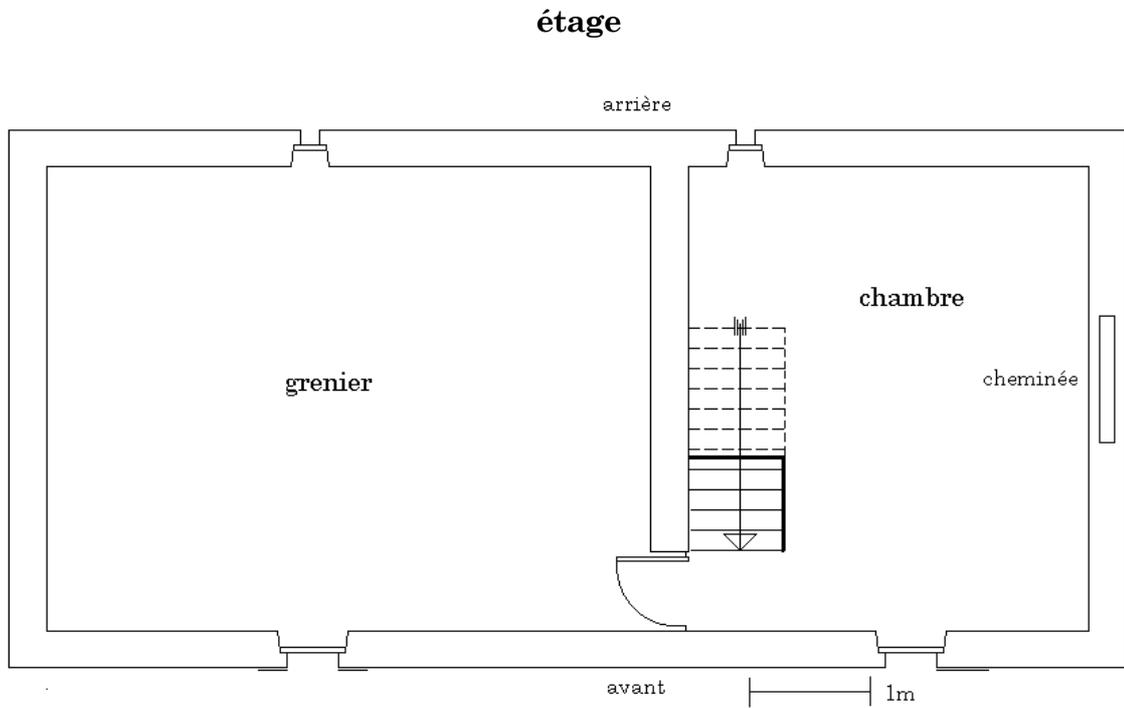
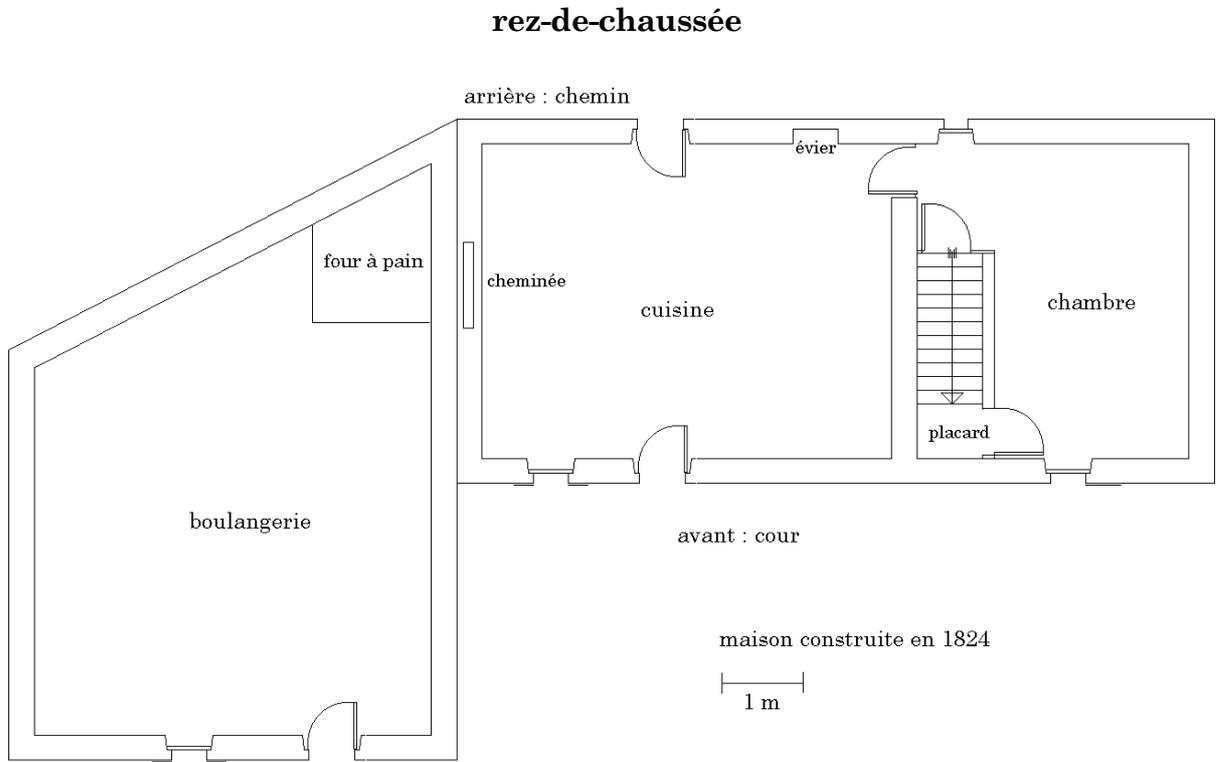




Illustr. 24 - Ferme de la Louisière
(depuis sa rénovation de 1947)



Illustr. 25 - Plan de maison de la borderie du Plessis Duranceau





Illustr. 26 - Borderie « Jean Duret » au Plessis Duranceau
(maison désormais à l'abandon)



Accentuant la difficulté, les terres des bordier sont dispersées, jusqu'à 3 ou 4 km du siège de l'exploitation. La rareté de la terre, la division et l'enchevêtrement des parcelles (conséquence des partages égalitaires), la possession jalouse du bien propre et les conflits de voisinage font obstacle au regroupement des terres et à leur extension aux alentours immédiats des bâtiments. Fréquemment, le bordier doit louer des terres pour compléter son exploitation. D'où cette conséquence, encore observable aujourd'hui, d'exploitations (issues d'anciennes) où l'agriculteur doit le fermage à un grand nombre de propriétaires. Les *Usages locaux* (Coll., 1897) précisent que les terres détachées, contrairement à la location d'une borderie ou d'une métairie, font l'objet d'un bail d'une saison. Avec les « *porte à coup* » (borderies avec une ou deux vaches où le travail se fait entièrement à la force humaine et où se pratique l'assolement annuel), le délai de congé des terres détachées n'est que de 3 mois alors qu'il est d'un an par ailleurs. Le bordier est dans ce cas à la merci des remaniements fonciers : ventes, partages, reprises de biens.

4) Faire des journées dans les fermes et les châteaux

Le « grand fermier » emploie les bordiers pour les travaux importants. C'est pourquoi l'aire de dépendance économique du domaine châtelain ne se limite pas seulement aux fermes. Chaque ferme utilise les services des bordiers et journaliers des villages alentours, et même chose pour le château. On aboutit ainsi à un système hiérarchique qui fait dépendre le fermier du châtelain et le bordier du fermier. La borderie n'échappe pas totalement à l'interdépendance propre au système du fermage / métayage, malgré le statut de propriétaires des petits paysans.

Le bordier a lui-même besoin du fermier pour l'aider. Louis Merle relève, avant la Révolution, cette dépendance des bordiers à l'égard des métayers du voisinage : « *les bras du chef de famille et ceux de ses enfants suffisent généralement à retourner les terres labourables qu'ils ont à ensemencher. Que si la borderie dépasse leurs moyens, ils sauront faire appel à un métayer voisin qui viendra, avec boeufs et charrue, façonner les terres que le pic, la bêche ou la besoché* sont impuissants à défoncer. Le même métayer, avec sa charrette, pourra faire les charrois qui se révéleraient indispensables. Le tout moyennant salaire* » (ibid., p. 195).

L'emploi des bordiers s'inscrit dans l'économie du troc. Le taureau reproducteur de la grande ferme sert pour tout le voisinage et le paiement s'effectue en journées de travail : rentrer les gerbes, planter, récolter... Un ancien bordier précise le mode de paiement des saillies qu'il faisait effectuer avec le taureau de la ferme voisine : « *fallait prendre une journée de travail pour chaque vache* ». Le besoin de main-d'oeuvre dans la grande ferme donne lieu à un va-et-vient constant des petits paysans d'alentour. Le fermier organise la rotation de cette main-d'oeuvre comme le châtelain organise les corvées de ses fermiers : « *ils venaient pas tous d'un coup, mais dans la journée il en venait un, puis deux jours après il en venait un autre* ».

Bien que les journées données aux fermiers puissent prendre la forme de l'entraide et de la solidarité, le bordier est bien toujours celui qui est redevable. Pour un ancien bordier, la hiérarchie s'établissait clairement entre les bordiers et le fermier voisin : « *si y'avait des petits pois à ramasser ou les vendanges, il tendait la main et puis tout le monde y allait* ». L'inverse se vérifie moins. Le même ancien bordier évoque le faux bond du fermier voisin ; il avait chaque année l'habitude d'aider son père à former son pailler, puis, du jour au lendemain, il n'est plus venu.

Du bordier au journalier

Le travail effectué sous forme de journées dans les fermes et châteaux n'entre pas seulement dans un cadre de contreparties. Certains bordiers, hommes et femmes, le font par nécessité, et apportent ainsi par des journées de travail le complément nécessaire à la subsistance de la borderie. Ce en quoi leur condition s'assimile à celle des journaliers. Les travaux sont de divers ordres : labours, récoltes, jardins... L'hiver, ils sont employés à entretenir les haies et les chemins. Une personne cite le cas de son père, bordier d'une exploitation de château qui, par nécessité et manque d'activité sur la ferme, est employé en journée l'hiver pour couper les arbres du parc. La tâche lui a été confiée grâce à un premier apprentissage du métier de charpentier. Les bordiers emploient aussi des journaliers. Un ancien bordier cite le cas de sa mère, veuve avec la charge d'enfants en bas âge, qui était contrainte de prendre un journalier pour les labours.

5) Le moindre niveau de vie

La dépendance économique va jusqu'à la mendicité. On se souvient ainsi que des familles de bordiers allaient parfois demander le pain dans les fermes voisines. La pratique des châtelains, accueillant occasionnellement les indigents au château pour distribuer de la nourriture, se répercute au niveau de la grande ferme. Cette reproduction à un échelon inférieur permet de pointer le privilège que représente la tenue d'une grande ferme : se tenir à l'abri du besoin et faire oeuvre de charité. Ainsi, les « patrons » sur la ferme, à l'image de leur propriétaire, sont les maîtres de la communauté familiale et exercent une certaine ascendance sur les petits exploitants d'alentour.

Parce qu'il leur reste parfois une amertume de leur condition, les anciens bordiers sont plus sensibles aux différences passées avec les fermiers : *« les gros fermiers ils étaient beaucoup plus riches, plus aisés. Puis il y en avait beaucoup, ils étaient peut-être pas propriétaires mais ils étaient aisés beaucoup plus. Tandis que là, ils avaient 1 ha, 1 ha ou 2 et puis c'est tout. Ça leur rapportait quoi ? C'était tout juste labouré, jamais fumé, rien du tout »*.

Voici, au contraire, le point de vue plus modéré d'un fermier qui relativise davantage ces différences. Il met l'accent sur le contraste entre la pauvreté d'autrefois, qui caractérise l'ensemble du monde paysan, et les évolutions sans commune mesure qui ont suivi la seconde guerre mondiale : *« le niveau de vie était le même ou à peu près... Mais on avait plus de possibilité de respirer, c'était pas un niveau de vie élevé mais ça respirait mieux... Pour celui qui avait mis le nez au dessus de la barre, qui n'était pas étouffé par les emprunts, il récoltait plus par rapport au travail d'un homme... Il n'était pas dans un carcan comme dans une petite ferme où il faisait juste le strict nécessaire »*.

Ces différences de niveau de vie entre grands fermiers et bordiers se révèlent aussi dans quelques faits repérés lors de la reconstitution des généalogies de familles de fermiers et la consultation des archives privées et publiques. Au siècle dernier, les fermiers, comme les plus gros propriétaires paysans, savent partiellement lire et écrire, ce en quoi contribuent la ferveur religieuse et le rôle éducatif joué par les prêtres, religieuses et missionnaires de la famille (voir Jolly, 1997, et chapitre VII). Les parents offrent parfois à leurs enfants un prolongement de la scolarité primaire par quelques années de collège en pension (voir aussi le

G.R.E.A., 1996, sur ce point). Des éléments de train de vie, comme la possession de chevaux, des tenues dominicales plus recherchées, l'obtention de meilleures places à la chaiserie⁴³, une donation pour l'édification du chemin de croix, la possibilité de faire le pèlerinage de Lourdes... sont autant d'indicateurs d'une aisance au-dessus du lot commun. Les réseaux de sociabilité des familles fermières ont tendance à dépasser le cadre du voisinage et de la parenté pour s'élargir vers des groupes influents sur le plan religieux et politique (Roux, 1990). Ce sont aussi ces fermiers qu'on retrouve exercer des responsabilités communales et qui sont acquéreurs de nombreuses parcelles de terres dispersées.

Les communautés familiales qui résident sur les grandes fermes, et sur quelques borderies aux surfaces importantes, représentent le modèle valorisé de la famille vendéenne : féconde, solidaire, pieuse. Auprès des autres, ils sont considérés comme « *fiers* », des « *gros* », des gens « *qui ne se croyaient pas rien* », « *un peu de la haute* ». On rencontre également des familles nombreuses chez les bordiers, mais l'exiguïté des exploitations devait les conduire à prendre des fermes mieux adaptées à la main-d'oeuvre disponible. Mais tel n'est pas toujours le cas et, dans un contexte où la fécondité des femmes est valorisée, où on pense compenser les faibles revenus de l'exploitation par le travail des enfants, l'association de la famille nombreuse à l'exploitation d'une borderie de petite taille est toujours synonyme de condition misérable⁴⁴. Les enfants des bordiers sont alors « gagés » précocement, dès 8-9 ans.

Comme l'ont souligné des fermiers, tous les exploitants des métairies n'ont pas connu des réussites équivalentes. On trouve des familles exemplaires, d'autres qui connaissent l'échec et la déchéance, qui, à terme, entraîne leur exclusion de l'exploitation. On a connu aussi à Saint-Hilaire des cas de gros bordiers vivant « *comme de petits bourgeois* ». Constituant une exploitation de plus de 15 ha et parfois 20, les gros bordiers arrivent ainsi à l'aisance et à la considération : se faire élire comme conseiller municipal ou fabricant*, jouer un rôle de tuteur ou d'expert-témoin dans les partages de terres, affermer sa terre à des voisins, faire

⁴³ Location annuelle aux enchères des places à l'église. Les familles châtelaines occupaient les bancs de devant et, du fait de l'importance de leurs donations, leurs places n'étaient pas soumises à la mise aux enchères. Des chaises du fond étaient réservées aux familles qui n'avaient pas les moyens de louer leur place (voir chapitre IX).

⁴⁴ Voir à ce propos le roman de Pérochon, *Les creux de maison* (1913). L'auteur, s'appuyant sur les souvenirs d'une enfance misérable à la fin du siècle dernier, démonte la mécanique de l'enfoncement dans la misère.

partie des quelques agriculteurs qui peuvent chasser... Pour l'entre deux guerres, on évoque un célibataire bénéficiant d'un héritage important et que l'on appelait « *le millionnaire* » en raison de la possession d'une automobile qui laissait supposer une grosse fortune. Dans tous ces cas, le niveau acquis par les bordiers ne perdure jamais vraiment sur un plan strictement agricole. Il se traduit sous la forme de capital scolaire, de mariages et d'ascension dans des professions marchandes, continués en dehors de la commune.

6) L'évolution des borderies : disparition ou développement original

En pleine période de développement agricole, dans les gros villages de Saint-Hilaire et dans les communes alentour où ils dominent, les bordiers se présentent généralement comme peu dynamiques, freinant le progrès, soucieux avant tout de préserver leur bien foncier.

A contrario de cette image dominante, une partie des bordiers a réussi à se maintenir malgré les handicaps de départ, grâce à son acharnement puisé dans les anciennes solidarités de village et la continuation d'un travail sans relâche. Ainsi, l'arrivée à Saint-Hilaire de la batteuse, plutôt adaptée aux grandes structures, a entraîné en 1950 le regroupement de petits agriculteurs en une coopérative destinée à se fournir en matériel adéquat. Dans cet esprit coopératif des bordiers, un conseiller agricole constate le succès des C.U.M.A.* dans les communes où ont dominé les anciennes borderies. Les bordiers ont adhéré à la formule des G.A.E.C.* avec un idéal de solidarité qu'on ne retrouve pas dans les grandes fermes, où cette forme de société est justifiée par un souci pratique de transmission du patrimoine (voir chapitre III).

Le travail acharné, l'ingéniosité, la pratique de métiers complémentaires (mécanique, maçonnerie..., charpente), ont permis à des bordiers de s'en sortir malgré tout et de compenser la faiblesse des moyens financiers, absorbés par les charges de propriétaire et la difficulté d'emprunter. Un ancien bordier décrit son parcours professionnel comme une succession d'innovations techniques dont il avait la primeur sur la commune : construction de son propre épandeur à fumier, construction seul d'une porcherie et d'un poulailler... ; tout en recourant aux coups de main de voisins et d'artisans, aux conseils techniques de spécialistes, aux observations de voyages.

Dans sa pratique actuelle, un agriculteur m'a rappelé la parenté qui le lie avec cet état d'esprit. Comme beaucoup d'autres fils de petits paysans, il n'a pas été incité à continuer un métier dont il ne voyait, à travers l'exemple de son père, que la pénibilité du travail et l'amertume d'une condition défavorisée. Sa volonté de persister dans le métier lui apparaît comme une revanche sur les conditions de travail difficiles de ses parents. Le G.A.E.C., formé avec deux voisins ne fait que 70 ha, le nombre relativement élevé d'associés pour cette surface étant compensé par une variété de compétences qui évite de recourir à des entreprises extérieures. Contrairement à la plupart des G.A.E.C., où chaque associé gère en propre et seul un atelier de production, ici les rôles sont interchangeables. Au sein du G.A.E.C., se perpétuent ainsi les habitudes de travail des borderies d'autrefois. Cette polyvalence et la multiplicité des tâches conduit à ce que perdure également cette attitude de « *fonceur* » au travail. De même, cet exploitant dit garder le souci de l'économie de la terre : utiliser la moindre parcelle, et plus généralement utiliser au maximum les ressources disponibles, humaines et matérielles.

Les grandes fermes à Saint-Hilaire sont généralement spécialisées dans la production laitière. Les anciennes borderies, petites et moyennes, ont régulièrement évolué vers d'autres productions. Certaines continuent l'élevage bovin ou la mixité lait / élevage. En raison des faibles surfaces possédées, des petits exploitants ont créé des élevages intensifs de porcs et de volailles. On trouve aussi plutôt parmi les descendants de bordiers, ces exploitants qui expérimentent des formes alternatives d'agriculture : vente directe, agro-tourisme, agriculture biologique.

Parmi ces agriculteurs, dont certains forment un réseau de travail en commun, le souci d'une agriculture moins intensive, prenant en compte les problèmes d'environnement et l'esprit d'entraide rattaché aux valeurs du passé, est particulièrement défendu⁴⁵. A ce contre-courant du productivisme agricole, sur le plan idéologique au moins, se rattachent d'anciens bordiers ayant toujours refusé le modernisme. Ils établissent une continuité directe entre leurs anciennes pratiques agricoles et les soucis écologiques actuels.

⁴⁵ Pour autant, il n'est pas sûr que les pratiques d'entraide diffèrent fondamentalement entre descendants de fermiers et de bordiers. Comme le note Tiphaine Barthélémy (1984) pour le Morbihan, sur le fond d'une même continuité de comportements, c'est plus au niveau des représentations, insistant, soit sur la rationalité économique, soit sur les valeurs d'autrefois, que se fait la différence entre agriculteurs,.

IV - LA MAIN-D'OEUVRE TEMPORAIRE

Catégories marginales par rapport à la question de la propriété terrienne, journaliers et domestiques complètent le tableau de la stratification sociale dans le monde paysan. Ils en constituent l'échelon le plus bas et les conditions les plus tôt disparues. En même temps, journaliers et domestiques ne forment pas, dans l'ancien monde agricole, une population distincte, mais ils s'intègrent dans le fonctionnement du système social et dans les cycles de la vie individuelle et familiale.

1) Les journaliers

La condition de journalier n'est qu'un lointain souvenir à Saint-Hilaire-de-Loulay. Les plus âgées des personnes rencontrées, nées entre 1905 et 1915, n'ont pratiquement pas connu directement de journaliers, mais ils en ont entendu parler par leurs parents. Du moins parce qu'ils assimilent les journaliers au cas des familles misérables, contraintes à la mendicité, disposant tout juste d'un toit et d'une vache sur un bout de terre. En fait, la condition de journalier s'est prolongée jusqu'à la modernisation agricole, elle se confond alors avec celle des plus petits bordiers, qui, comme nous l'avons vu, louent leurs services sous formes de journées dans les fermes et châteaux.

Pour Christophe Vital (1987), la crise agricole de 1880 à 1910 affecte en premier lieu les journaliers qui sont les premiers à émigrer vers la Garonne. Les journaliers habitent le bourg et les gros villages, dans de minuscules maisons (parfois une seule pièce et un grenier) qui s'enchevêtrent les unes dans les autres. A Saint-Hilaire-de-Loulay, en 1911, 75 personnes sont recensées sous cette dénomination pour 900 cultivateurs et cultivatrices. En 1936, ils ne sont plus qu'une vingtaine.

Les bordiers-journaliers exercent parfois d'autres métiers. Une personne se souvient par exemple d'un taupier dans son village. Dans les recensements on trouve les métiers de cuisinière, ouvrière, maçon, tisserands... Ce dernier cas est fréquent au XIXe siècle et correspond à cette double activité propre au Haut Bocage d'une population travaillant comme tisserands l'hiver pour le compte de négociants et se louant comme journaliers l'été aux moissons (Vital, 1987).

Les journaliers les plus pauvres n'ont plus d'attache terrienne et villageoise. C'est peut-être pourquoi aucun souvenir de telles familles, dispersées et condamnées à la mobilité permanente, n'est remonté parmi les Loulaysiens rencontrés. Dans une recherche comparant ses deux branches familiales, une de métayers du Bas Bocage, l'autre de journaliers-domestiques dans le Haut Bocage, Sandrine Roux (1990) évoque les conditions de vie de ces « *enfants de la grande misère* » entre les deux guerres. Mal considérés, ils se louent dans un grand nombre de fermes dans un rayon de 10 à 40 km, restant de quelques jours à 4 ans au maximum dans une même ferme. Tous les travaux les plus pénibles leur sont confiés. Marginalisés, ils échappent la plupart du temps aux réseaux matrimoniaux qui permettraient l'accession au statut de bordier ou fermier.

2) Les domestiques

Connaissant les conditions de vie les plus difficiles, journaliers et domestiques entretiennent une proximité de fait. Les domestiques ont cependant l'avantage d'être employés pour de plus longues périodes, d'être logés et nourris. Par ailleurs, le domestique est généralement jeune, célibataire et disponible 24 h sur 24, alors que le journalier a une famille à nourrir. Le statut de domestique correspond le plus souvent à une étape de l'existence, de célibat et d'attente d'une exploitation à reprendre, qu'à une condition définitive.

On aurait tort de considérer, comme le fait Christophe Vital (1987), que les domestiques sont seulement issus de familles modestes : fils et filles de bordiers, journaliers et domestiques. Cela ne se vérifie pas à Saint-Hilaire où on peut constater, à travers les recensements, que les domestiques sont également des enfants de fermiers (voir plus haut). Fille de domestique-journalier, devenue elle-même domestique dans un château, Marie Mercier évoque sa mise au travail précoce : « *j'ai eu mon certificat d'études à 10 ans et je suis partie... Huit jours après, j'étais à garder les vaches ! J'étais casée pour gagner trois sous pour nourrir mes frères et soeurs, parce que papa était très malade* ». Dans une métairie, quand le nombre de bras est suffisant, les enfants sont envoyés comme domestiques dans d'autres fermes, moins jeunes cependant que chez les bordiers pauvres. Comme je l'ai souligné, des réseaux interconnaissance et d'échanges entre grandes fermes sont entretenus par le biais de la domesticité.

La vie des domestiques laisse encore des traces vives dans les mémoires. Certains agriculteurs âgés sont passés par là dès l'âge de 12 ans. Pour

une métairie de 30-35 ha, on compte souvent deux valets et parfois une servante (en fonction de l'âge des enfants des patrons). Comme les journaliers, les domestiques effectuent les tâches les plus pénibles, mais cela dépend aussi de leur rang dans les grandes fermes. Les Loulaysiens âgés se souviennent ainsi de la hiérarchie des domestiques :

- le « *grand valet* », c'est « *celui qui tient l'ouvrage* », il commande les autres, les pousse dans le travail, « *dresse les jeunes* ». Il s'occupe en propre des labours, tâche noble, et soigne les boeufs. Il est aussi le plus âgé, 18-25 ans (selon Vital, 1987, leur limite d'âge se situe entre 30 et 40 ans). Homme déjà expérimenté, il a fait ses preuves et il a le sens des responsabilités ;

- le « *petit valet* » s'occupe de « *l'ouvrage de tous les jours* ». Il est soit plus jeune que le grand valet, soit très vieux et avec moins de compétences.

- Le petit domestique est parfois confondu avec le « *berger* », parfois il en est distingué. Enfant débutant, sa fonction principale est au départ de garder le bétail aux prés.

La servante peut aussi bien être employée à la maison que dans les champs. J'ai pu remarquer cependant dans les recensements anciens que sa présence est souvent liée à celle d'enfants en bas âge. Ou bien elle est employée dans les maisons où la maîtresse est décédée. Voici comment Marie, déjà citée, évoque son passage comme domestique de ferme : « *j'avais un patron qui était sensationnel, qui était très gentil, mais l'hiver comme l'été j'étais toute la journée dans les champs. Et l'hiver vous savez, à l'époque, on ramassait les topines*, on arrachait à longueur d'hiver pour les bêtes. On les lavait. Alors j'aime mieux vous dire, qu'est-ce qu'on prenait ! Alors un jour, on allait ramasser les choux, le lendemain c'était les topines, alors à longueur d'hiver c'était comme ça [...] J'étais toute seule, elle avait six enfants la dame. Et puis le matin j'étais debout tôt. Le matin j'étais debout à cinq heures parce que y'avait quatorze vaches à traire. Il fallait traire les vaches avant d'aller dans les champs.*

- *Et c'était surtout le travail dans les champs, c'était pas la maison, les enfants?*

- *Ah la maison, non ! Comme le ménage vous savez, on le faisait plus ou moins. Je rentrais le soir, on appelait ça de la fournille, parce qu'autrefois on faisait tout l'hiver, les domestiques ils faisaient de la fournille dans les champs. Et le matin, le soir, je rentrais cinq ou six fagots de fournille dans la cuisine, pour faire cuire le chaudron de patates pour les cochons ».*

Pour désigner la même fonction on trouve les termes de « valet », « domestique », voire « commis » et « ouvrier », qui sont des appellations certainement plus récentes dans le milieu agricole. Pour un ancien agriculteur, on parlait de valets dans les fermes par distinction avec les domestiques travaillant dans les châteaux. D'autres ne tiennent pas du tout compte de cette différence.

L'embauche se fait en principe pour un an, à partir du 27 juin (la saint Jean) le plus souvent, ou de la Toussaint. Le « *denier* » est une petite somme que verse le patron avant l'embauche. Il scelle l'engagement oral de commencer à la date prévue pour la rémunération convenue. Les *Usages locaux du canton de Montaigu* (1897) précisent un délai de rétractation d'un mois. Le patron perd les arrhes si c'est lui qui rompt le contrat durant cette période. Si c'est le domestique qui rompt, il doit rendre celles-ci en double.

Les domestiques sont mobiles, cependant à Saint-Hilaire, d'après les recensements, la plupart sont originaires de la commune ou de communes limitrophes. Il existe en outre pour tout le Nord Vendée une foire annuelle aux valets, qui se déroule dans la commune de Tiffauges, à 15 km de Saint-Hilaire.

A Saint-Hilaire, la main-d'oeuvre est abondante, au contraire du Choletais qui est désigné comme une région déficitaire où les gens partaient se gager comme domestiques. Ils y étaient plus recherchés⁴⁶ et mieux payés, mais on souligne le fait que le domestique était tenu à l'écart de vie de famille dans le Choletais, contrairement au Bocage vendéen. A Saint-Hilaire, il est intégré à la communauté, partage le repas de ses patrons, son linge est entretenu par la maîtresse de maison. Comme le dit une personne, « *tout le monde était à la même enseigne* » dans une ferme.

La rémunération des domestiques varie en fonction de leur statut hiérarchique. Elle comporte une partie versée en argent, mais elle est conçue surtout pour subvenir aux besoins essentiels : se nourrir, se vêtir, se loger. L'exemple suivant est tiré d'un livre de raison, « *cahier de notes et de renseignements* » selon son auteur, métayer sur une exploitation de 35 ha environ, qui note à la fin du siècle dernier, dans un bon français, ses astuces de culture et les « *gages* » donnés aux domestiques. En 1891 par exemple, le mieux payé des domestiques (les titres n'apparaissent pas) a reçu : « *2 chemises, 2 culottes et 1*

⁴⁶ Peut-être en raison d'un exode rural plus précoce qu'en Vendée, et d'un développement industriel qui a absorbé une partie de la main-d'oeuvre pauvre des campagnes.

blouson pour tous les jours, 3 paires de sabots, 150 francs » ; le second : « *2 chemises, 1 tablier, 1 pantalon pour tous les jours, 1 paire de chausse et de chaussons, 3 paires de sabots, de la laine pour faire chaussets et chaussons* ». La servante reçoit « *2 chemises, 1 habit de flanelle, 1 jupon de laine, 1 paire de bas, 1 paire de chaussons, 3 paires de sabots, 80 francs* ». Certainement parce qu'il est le plus âgé ou parce qu'il est en charge d'une famille (Vital, 1987), un domestique reçoit dans la même ferme à partir de 1899 « *285 francs d'argent, 1 journée à bêcher ses carrés, 1 sillon de choux* ».

Il est certainement faux de considérer que la présence de domestiques dans une ferme est le signe manifeste de l'aisance d'une famille. L'étude des groupes domestiques agricoles dans les recensements, et les informations orales, montrent que leur présence compense le manque de main-d'oeuvre familiale et serait plutôt l'indicateur d'une situation précaire dans une grande ferme. Au fur et à mesure que les enfants arrivent en âge de travailler, ils remplacent les domestiques. Ces derniers représentent une charge : il faut pouvoir les payer alors que les enfants ne reçoivent rien. On risque de tomber sur de mauvais domestiques, et du fait de leurs bas salaires, ils sont toujours moins motivés que les enfants du fermier. Ceci explique aussi pourquoi les domestiques performants étaient, selon un agriculteur, particulièrement recherchés et déjà retenus d'une ferme à l'autre avant même leur départ. Le père de Marie Mercier était de ces domestiques très demandés. Il lui était inutile de fréquenter la foire aux valets : « *papa n'y a jamais été parce que un mois avant la Toussaint, c'était à qui l'aurait eu ! Ah oui, je vois encore les propriétaires des fermes, hein, des fermes de Madame de Sauzaie : « bon Joseph, je voudrais t'avoir ». Alors, c'était à qui mettrait le plus cher !* ».

Dans ce chapitre, j'ai voulu montrer la diversité des conditions de vie au-delà d'une image unificatrice de la paysannerie d'autrefois. Si les écarts sont déjà bien reconnus entre exploitants et main-d'oeuvre d'appoint (domestiques, journaliers), ils méritent d'être mieux soulignés entre les fermiers et métayers occupant les grandes exploitations et les tenanciers des borderies modestes. Il en ressort surtout un réexamen de la question de la soumission, concernant fermiers et métayers, par opposition à l'indépendance supposée des bordiers-propriétaires. Il semble bien que, dans une commune dominée par la grande propriété terrienne, la dépendance soit la contrepartie d'un système social qui favorise le destin des

familles fermières. J'illustrerai ce point en seconde partie, à travers la présentation de transmission des terres dans des cas d'exploitations.

Il ne s'agit pourtant pas, loin de là, de catégories étanches ni de classes sociales distinctes. Au-delà des écarts soulignés, les réseaux de voisinage et de parenté, comme les manières de faire et de penser, sont largement partagés entre bordiers et fermiers. Au regard des changements survenus dans cette seconde moitié de siècle, tous les paysans partageaient des conditions de vie difficiles. La différence majeure reste celle qui oppose, sans commune mesure, la masse des paysans et des gens de métiers aux messieurs. Cette opposition est d'autant plus flagrante à Saint-Hilaire que la domination de quelques grandes familles possédantes s'exerce sans partage. En raison de la proximité immédiate de Montaigu où elle réside, la bourgeoisie moyenne des professions libérales et des commerçants aisés ne représente pas une force structurée et concurrente des maîtres des grands domaines. Quant à la paysannerie, elle reste dans son ensemble inféodée au système châtelain.

Grands fermiers et petits exploitants relèvent d'univers à la fois proches et opposés. Intégrés à un même système dont les éléments sont complémentaires, leurs relations respectives seront aussi à comprendre en termes d'évolutions conjointes et de rapports de parenté. L'étude de la transmission des terres, en seconde partie, permettra, à partir de cas d'exploitations et de familles abordés sur de longues périodes, d'introduire la dynamique des changements qui affectent les groupes domestiques et les statuts sociaux. Il s'agira alors de considérer le destin des individus et des familles exploitantes en les comprenant à l'intérieur des « cycles de la vie familiale » (Segalen, 1977, 1978, 1981), et non pas à partir de catégories figées et de coupes réalisées à un moment donné dans la composition socio-familiale de la commune. Les changements qui affectent la vie individuelle et familiale : mariage, arrivée des enfants, départ des jeunes adultes, veuvage, sont autant de transitions qui déterminent le devenir du groupe tout entier. C'est ainsi que la constitution d'une communauté formée du couple parental et de un ou plusieurs couples d'enfants mariés peut accompagner le passage du statut de petit propriétaire paysan à celui de fermier sur une grande exploitation châtelaine. Nous venons d'entrevoir de la même manière que la gestion de la main d'œuvre d'appoint des domestiques sur l'exploitation suit les évolutions de la taille de la famille. Le destin des familles et des exploitations répond également à des changements économiques et sociaux globaux affectant la société locale. C'est à l'examen de ces derniers que le chapitre III est consacré.

CHAPITRE III :

LA TERRE ET L'ÉCONOMIE

«Te souviens-tu de ces petits propriétaires qui exploitaient quelques parcelles en bordure de nos métairies, si petites qu'ils devaient se louer à nos métayers, à l'époque des moissons et qu'en morte saison ils allaient s'établir en lisière de la forêt de Mervent pour y fabriquer de la tuile ? Non, tu ne te souviens pas.»

Michel Ragon, *Le cocher du Boiroux* (1992, p. 178).

Thèmes classiques de la monographie de village, la démographie et les activités économiques seront traitées à travers le fil directeur commun à toute la première partie : l'usage des terres, singulièrement des terres agricoles. Les trois grandes périodes de référence pour le chapitre suivent celles du découpage de l'évolution démographique durant les 150 ans qui nous occupent (voir fig. 1) :

- une ascension lente mais continue de 1841 à 1886, faisant passer la population de 2080 à 2380 habitants, soit un gain de 300 habitants en 45 ans. 1886 représente un premier sommet du nombre d'habitants, qui ne sera rattrapé de nouveau qu'environ un siècle plus tard,

- à partir de 1891 et jusqu'en 1936, une décroissance continue fait descendre le chiffre de la population à 1672 habitants, niveau équivalent à celui de la première décennie du XIXe siècle,

- depuis la seconde guerre mondiale, la population augmente de manière spectaculaire, là encore sans discontinuer. En 1990, elle est de 3235 habitants avec un doublement depuis la seconde guerre mondiale. La progression se poursuit toujours avec environ 3500 habitants en 1995. Témoin du dynamisme démographique et économique : la jeunesse d'une population qui compte en 1990, à

l'image de l'ensemble du canton, plus d'1/3 de moins de 20 ans et plus de 2/3 de moins de 40 ans.

Au niveau démographique comme dans bien d'autres domaines, Saint-Hilaire ne se distingue pas particulièrement de son environnement et les recherches réalisées sur la région fournissent les explications nécessaires aux phénomènes généraux auxquels participe en particulier la commune. Ainsi, André Martin (1987) décrit l'évolution de la population du département de la Vendée en quatre phases, avec lesquelles coïncide globalement la courbe de Saint-Hilaire. La population augmente régulièrement du début du XIXe siècle jusqu'en 1891, ce qu'explique une forte fécondité à l'image de tout l'Ouest de la France. Suivent ensuite quinze années de stagnation pendant lesquelles la surcharge démographique agricole alimente l'exode rural. L'accentuation de l'exode et les pertes de la guerre 14-18 provoquent une baisse importante de la population entre les deux guerres. La reprise est d'abord timide après la seconde guerre mondiale pour s'accélérer et atteindre son maximum entre 1975 et 1982.

Sur ce dernier point, le canton de Montaigu se singularise par une hausse restée ininterrompue de sa population, progression liée à la vitalité du bassin d'emploi et, pour Saint-Hilaire, à sa situation de commune rurale aux portes d'une ville trop étroite. Cette singularité témoigne du dynamisme industriel, que nous allons donc suivre au fil de ce chapitre avec le passage d'une économie essentiellement agricole à un développement industriel qui s'est appuyé sur les caractéristiques rurales propres à la région. Implantée sous forme d'ateliers dispersés dans les petites villes et les communes rurales, l'industrie est devenue le secteur dominant à côté d'une agriculture restée productive. L'identité régionale, fortement ancrée dans le passé paysan et la guerre contre-révolutionnaire, intègre la dimension industrielle comme un prolongement des pratiques et des valeurs ancestrales. Décrire Saint-Hilaire et le canton de Montaigu de ce point de vue, c'est renvoyer à d'autres entités territoriales qui se superposent en cercles élargis : Haut Bocage vendéen, Choletais, Vendée militaire.

Fig. 1 - Evolution de la Population de 1841 à 1990

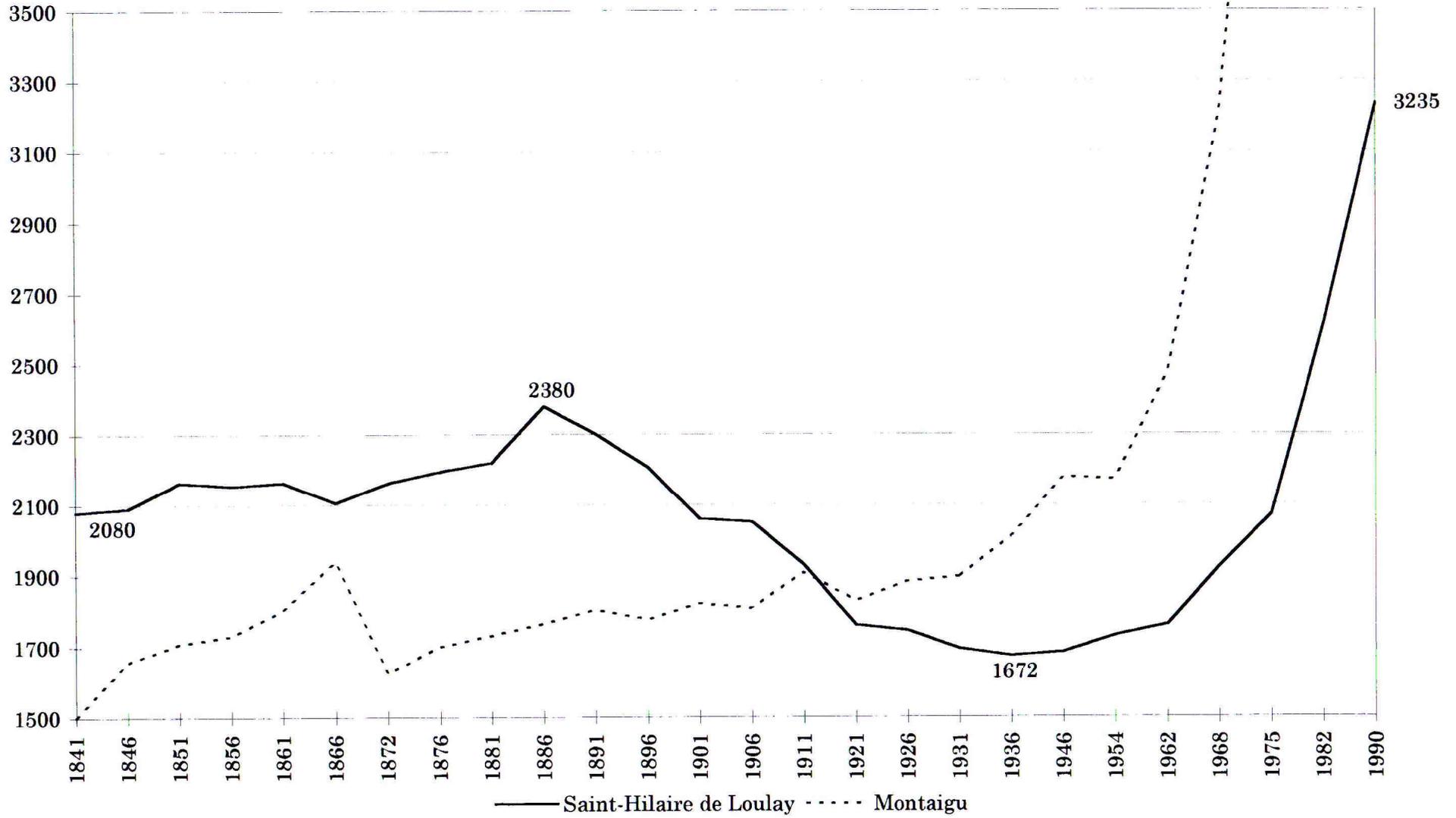


Tableau 4 - Natalité et mortalité à Saint-Hilaire-de-Loulay de 1841 à 1990

période ¹	population	taux de natalité (‰)	France ²	taux de mortalité (‰)	France ²	solde naturel ³
1841-1850	1846 : 2090	32,5	27,4	26,3	23,3	130
1851-1860	1856 : 2154	26,6	26,3	18,9	24	165
1861-1870	1866 : 2106	26,2	1861-69 26,4	18,4	1861-69 23,2	164
1871-1880	1876 : 2195	29,8	1870-80 25,2	22,6	1870-80 25,5	158
1881-1890	1886 : 2380	26,9	23,9	16,8	22,1	241
1891-1900	1896 : 2207	22,7	22,1	18,4	21,5	95
1901-1910	1906 : 2051	23,5	20,6	19,1	19,4	90
1911-1920	1911 : 1929	17,1	1911-19 13,3	21,4	1911-19 20,6	-84
1921-1930	1926 : 1744	22,8	1920-30 19	17,5	17	93
1931-1940	1936 : 1672	22,9	14,9	16,6	15,8	105
1941-1950	1946 : 1683	23,0	18,1	15,9	15	120
1951-1960	1954 : 1730	21,9	18,6	13,2	12,1	151
1961-1970	1968 : 1923	13,1	1961-65 17,9	10,3	1961-65 11,1	54
1971-1980	1975 : 2072	20,8	15	11,4	10,4	194
1981-1990	1982 : 2607	21,6	13,9	8,6	9,8	340

1 les taux de natalité et mortalité calculés sur des périodes décennales effacent les fluctuations liées aux courtes périodes (Segalen, 1985)

2 sources : Braudel, Labrousse (1993abc) ; I.N.E.D. pour 1971/1990

3 chiffres bruts, différence naissances / décès par période décennale

I - 1840-1890 : CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ET EXPANSION AGRICOLE

Le taux de natalité à Saint-Hilaire (voir tableau 4), comme dans l'ensemble de la Vendée, se maintient presque constamment au dessus de la moyenne nationale. Il est au plus haut dans cette seconde moitié du XIXe siècle, jusqu'à une dernière décennie qui marque un ralentissement de la natalité, signe de l'exode qui touche d'abord les jeunes adultes. La mortalité, à Saint-Hilaire, reste à un niveau inférieur ou équivalent à celui de la moyenne nationale. Il en résulte cette vitalité démographique marquée par un solde naturel constamment positif (à l'exception de la période de la guerre 14-18).

Deux phénomènes caractérisent l'évolution démographique et économique de la seconde moitié du XIXe siècle dans le Bocage : une surcharge démographique agricole et le déclin des petites activités artisanales et industrielles, aboutissant à une simplification de la structure économique au profit du secteur agricole (Renard, 1975). Pour le département de la Vendée, la population demeure essentiellement rurale et ne descend pas en dessous de 80% de 1856 à 1946 (Hello, Regourd, 1982). C'est pourquoi, l'évolution de la population au XIXe et au début du XXe siècle se relie directement à celle des progrès agricoles

1) Evolution agricole tardive et spécialisation bovine

A partir de 1840 le système agricole en France est bouleversé et manifeste ses transformations dans trois domaines :

- social, l'accès de la paysannerie à la terre,
- démographique, la surpopulation des campagnes trouve un débouché dans l'industrie et les grands chantiers, c'est l'exode rural,
- technique, avec l'apparition de nouvelles machines, le chaulage, les premiers engrais, l'amélioration de l'élevage... qui ouvrent un marché national à la production et entraînent la spécialisation des régions (Duby, Wallon, 1976).

Cette révolution ne transforme cependant pas en profondeur les comportements et modes de vie dans les campagnes. Elle ne permet pas non plus

l'enrichissement des paysans, à fortiori dans l'ouest bocager où les structures foncières et sociales restent inchangées.

La révolution agricole arrive tardivement dans le Bocage, ce qui entraîne une surcharge de population agricole. Si l'exode rural se manifeste généralement en France dès les années 1830 et 1840, il ne démarre vraiment dans la région qu'à la fin du XIXe siècle. L'économie agricole se transforme lentement sous l'effet du développement des moyens de communication (chemin de fer notamment) et sous le poids de l'accroissement démographique. Les transformations ne se manifestent qu'après 1870. Elles sont de trois ordres :

- la substitution du blé au seigle grâce au chaulage, lui-même permis par le développement du chemin de fer⁴⁷,
- la disparition progressive de la lande,
- l'essor des cultures fourragères, notamment le chou qui donne de gros rendements et exige beaucoup de travail. Elles ont permis le développement du cheptel et incitent à une spécialisation vers l'élevage, tout en retenant une main-d'oeuvre importante nécessaire à ce type d'agriculture (Renard, 1966).

Avec une population fixée à la terre, l'agriculture s'oriente vers le maintien des labours et la culture des plantes sarclées fourragères. La culture des choux, qui s'associe à l'image du paysan de la région, exige une main-d'oeuvre importante pour en effectuer la coupe à la main durant l'hiver. La récolte hivernale quotidienne des choux est évoquée encore aujourd'hui comme le travail le plus pénible que les agriculteurs, et pas seulement les plus âgés, aient connu.

A partir du milieu du XIXe siècle, la région se spécialise dans l'élevage bovin, favorisé par l'introduction de la race Maine-Anjou, la proximité du marché de Cholet et l'amélioration des techniques de cultures. Cette spécialisation ne s'accompagne pas cependant d'une extension des prairies, naturelles ou artificielles (voir tableau 5 pour l'accroissement des terres labourables et la diminution des prairies entre 1824 et 1913 à Saint-Hilaire). Elle repose sur l'intensification du travail humain et le maintien d'un personnel très nombreux sur les fermes (15 à 20 personnes pour 40 ha, Renard, 1975). La vocation pour l'élevage est renforcée par

⁴⁷ Ce point demanderait à être nuancé pour la région de Montaigu pour laquelle les *Usages locaux* (Coll., 1897) soulignent que le chaulage est tombé en désuétude. Ceci n'exclut pas cependant qu'il ait auparavant joué un rôle important.

l'arrivée du chemin de fer en 1866, qui permet le développement des marchés de Montaigu et Clisson et ouvre de nouveaux débouchés commerciaux.

Malgré tout, la région conserve un système de polyculture largement dominant dans les exploitations. Si on s'en tient à la description que fournissent les *Usages locaux de Montaigu* (Coll., 1897), l'agriculture, à la fin du XIXe siècle, repose toujours sur un modèle ancestral : assolement triennal et prairie naturelle. De grandes quantités de terres (1/3) restent incultes et les landes qui en résultent s'intègrent dans l'économie agricole : pacage pour les gros animaux, genêts et ajoncs qui servent d'engrais, litière dans les étables, bois de chauffe... En 1890, les engrais restent marginaux et on n'y a recours qu'en cas d'insuffisance de fumier. Pour faire des prairies artificielles, le métayer doit obtenir l'autorisation du propriétaire (Coll., 1897).

L'exploitation-type, dont le modèle est identique jusqu'aux années 50, est celle qui pratique la polyculture-élevage. Un nombre élevé d'exploitations produit un peu de tout : élevage bovin, animaux de basse cour, et pratique une culture associant céréales, prairies naturelles et plantes sarclées. La polyculture s'intègre dans une économie semi-autarcique, bon nombre de besoins sont satisfaits directement par la ferme⁴⁸, la plupart des transactions économiques sont basées sur le troc : pain contre blé, artisans payés en grain... Les surplus (petits animaux, oeufs, beurre) sont vendus au marché et permettent les achats pour la maison. Le système permet également de prévenir les défaillances d'une des productions, en cas de climat défavorable ou de maladie dans le cheptel.

2) L'appropriation conflictuelle des landes communes

De façon globale dans le Bocage, l'expansion démographique est contenue grâce au recul des landes. Une partie des landes est à l'origine des biens communaux, livrés à la vaine pâture et dont l'usage bénéficie surtout aux petits propriétaires exploitants. Le recul des landes commence avant 1850 dans le Haut Bocage vendéen, plus tardivement dans le Bas Bocage où, sous le contrôle de la

⁴⁸ On aurait cependant tort d'en déduire un isolement total vis à vis de l'économie de marché. Le travail à domicile des femmes pour le compte de fabricants industriels, ou la pluri-activité de petits exploitants-tisserands, introduisent au sein du monde agricole des activités rémunérées propres à une économie de type pré-capitaliste (voir plus loin).

noblesse, apparaissent de nouveaux hameaux et se créent encore de nouvelles métairies par défrichage des plateaux pauvres (Renard, 1975).

Tableau 5 - Le territoire cadastré de Saint-Hilaire-de-Loulay

	1824	1913	1963	1994
<u>Terres agricoles</u>¹				
terres labourables	2606	3152	2553	2510
prés	1193	453	884	833
landes	302	37	53	42
vignes	255	97	163	77
bois	176	92	136	139
pâtures	87	-	-	-
jardins	20	35	37	42
incultes	5	-	-	-
étangs	-	4	-	12
terrains d'agrément	-	-	10	38
<u>Bâti</u>²				
maisons	94	524	500	1320
ateliers / usines ³	14	14	19	44

source : cadastre

nota : le territoire cadastré reste équivalent malgré les changements de limites communales avec Montaigu

¹ en hectares

² en nombre

³ pour 1824, 1913 et 1963, les chiffres sont sous estimés car ils ne prennent pas en compte les ateliers confondus avec le domicile, un autre mode de comptage donnait 50 ateliers en 1939

Le relevé de la destination des terres, à l'aide du cadastre établi en 1824 à Saint-Hilaire, montre que les landes occupent peu de place (environ 8% du territoire cadastré, voir tableau 5) et on ne trouve pas de terres incultes. La commune se rapproche par là du Choletais, qui se caractérise par l'absence de nouvelles terres à conquérir et, de ce fait, par un exode rural plus précoce que dans le Bocage vendéen.

Les landes portées sur le cadastre de 1824 sont des propriétés communes qu'on trouve à proximité des villages de bordiers qui en ont l'usage. Il existe notamment un vaste plateau d'un centaine d'hectares, dit des « landes de Roussais », dont les péripéties autour de ses tentatives d'appropriation montrent bien le problème de la « soif » de terres.

De 1852 à 1858 une série de procès oppose la commune de Saint-Hilaire-de-Loulay à 88 agriculteurs et propriétaires. L'affaire commence en 1851 par le partage des Landes de Roussais, reconnu par le tribunal civil de Napoléon-Vendée⁴⁹, entre ceux qui en ont l'usage. Une délibération du conseil municipal, en septembre 1851, confirme que les landes doivent être partagées et que la commune ne prétend pas à au droit de propriété. La majorité dégagée lors de ce vote reflète cependant l'intérêt d'une partie du conseil municipal, acquéreur de parcelles, dont le maire noble. Le préfet fait annuler la délibération du conseil municipal et, après son renouvellement en 1852, le nouveau maire, grand propriétaire également mais opposé à son partage, fait interdire la jouissance individuelle des landes et intente un procès aux copartageants pour faire reconnaître la commune comme seule propriétaire. Les agriculteurs réclamant une parcelle passent outre la décision municipale et mettent les landes en culture plutôt que de continuer à en faire l'usage collectif habituel (coupes des landes et bruyères, pacage pour les animaux).

La défense des 88 copartageants est prise en charge par une famille noble de la commune limitrophe de Vieillevigne, dont plusieurs membres sont cités au cours des procès. La grande majorité des plaignants sont des fermiers et des petits propriétaires des hameaux proches des landes. Dans la liste, figurent cependant deux propriétaires châtelains, dont l'ancien maire de la commune, tous deux conseillers municipaux. Les grands propriétaires nobles de la commune voisine

⁴⁹ Ancien nom de La Roche-sur-Yon, chef -lieu de préfecture.

réclament la reconnaissance de la propriété privée des lieux, en s'appuyant sur d'anciennes rentes liées à un hameau et à un fief seigneurial.

En 1858, la commune obtient gain de cause par un recours en appel à la cour impériale de Poitiers. Le jugement est motivé principalement par les lois de 1792 et 1793 qui donnent droit de propriété aux communes des terres à usage collectif, estimant « *que les landes de Roussay, situées dans l'ancienne province du Poitou, sont des terres vaines et vagues dont la propriété a été rendue à la commune de Saint-Hilaire-de-Loulay que l'abus de la puissance féodale en avait dépouillée* »⁵⁰. Le conflit n'est cependant pas clos par ce jugement et le conseil municipal demande l'intervention de troupes en juillet 1858 pour enlever les récoltes des propriétaires, ce que ces derniers exécuteront finalement contre indemnités⁵¹.

A partir d'août 1858, les landes de Roussais sont divisées en parcelles d'un hectare environ et affermées, par adjudication, pour des périodes de neuf ans. Il s'agit d'une vaste étendue de terres pauvres, peu profondes, situées sur un plateau sans relief. Avant que les travaux de drainage ne les valorisent, ces terres étaient gorgées d'eau jusqu'en avril-mai. Pour un agriculteur issu d'une borderie, les petits exploitants trouvaient quand même là un moyen de combler partiellement leur manque de terres, même s'ils ne fumaient pas les parcelles louées aux Landes de Roussais par peur de ne pas les retrouver lors de l'adjudication suivante.

La municipalité a ainsi gardé le contrôle des landes de Roussais mais aussi de l'ensemble des communaux dispersés sur le territoire. Depuis leur mise en location, les landes de Roussais ont constitué une source de revenus appréciable pour la commune. L'abbé Aillery, à la fin du siècle dernier, note pour Saint-Hilaire que les landes sont « *une des causes de sa prospérité* » (1895, p. 782). Selon ce même auteur, elles auraient appartenu aux derniers seigneurs de Montaigu, dont un descendant en réclame la propriété encore en 1868⁵². Pour la commune, les landes ont encore leur utilité aujourd'hui pour l'installation d'industries et les échanges de terres avec les agriculteurs lors des remembrements partiels.

⁵⁰ Arrêt rendu par la première chambre civile de la Cour de Poitiers le 22 février 1858.

⁵¹ Registre des délibérations du conseil municipal.

⁵² Registre des délibérations du conseil municipal.

3) Avant l'exode : l'accumulation de main-d'oeuvre agricole

La situation de la deuxième moitié du XIX^e siècle est donc celle d'une surcharge d'actifs agricoles, alimentée par l'expansion démographique. A Saint-Hilaire, les défrichements des landes, dont la surface reste modeste, libèrent un peu de terres mais ne permettent pas la création de nouvelles métairies et de nouveaux villages. C'est alors par division des fermes existantes et l'intensification du travail que les nouveaux apports de population sont intégrés à l'économie agricole.

L'exploration des recensements sur ce point montre que le nombre de foyers d'agriculteurs augmente aussi bien dans les villages de borderies que dans les métairies (voir tableau 6 ci-dessous). Les petites propriétés se scindent facilement par le jeu des héritages égalitaires. De grandes fermes sont aussi coupées en deux unités d'exploitation distinctes, souvent occupées par des familles apparentées, mais avec une augmentation de la main-d'oeuvre globale. Le tableau permet de donner une idée chiffrée de l'augmentation de la main-d'oeuvre agricole et du nombre d'exploitations sur Saint-Hilaire. Il s'agit de comptages effectués sur les recensements, ils sont de l'ordre de l'approximation⁵³ mais permettent cependant de cerner les tendances principales.

Les grandes fermes se caractérisent par leur stabilité dans le temps. Même lorsqu'elles font l'objet de séparations en deux unités d'exploitation, leur nombre augmente peu, comme le montre le tableau. Ce sont par conséquent les borderies qui se multiplient avec l'accroissement de la population. Le mouvement est conforme à celui de l'ensemble du département de la Vendée dans lequel « *la grande propriété se maintient tandis que l'exploitation se morcelle* » (Hello, Regourd, 1982, p. 349). En 1886, année où le nombre d'habitants culmine à Saint-Hilaire, les ménages-exploitants se sont multipliés dans les gros villages de bordiers : une

⁵³ Pour le comptage des exploitations, j'ai retenu les feux comportant au moins un ménage dont le chef est cultivateur. Le postulat qu'à chaque feu agricole correspondrait une exploitation n'est pas tenable dans tous les cas, notamment pour les petites propriétés paysannes, continuellement mouvantes et aux contours flous. Par ailleurs, les renseignements donnés dans les recensements sont approximatifs sur le plan des notions de ménage et de feu. Dans la réalité complexe des familles et de la résidence, plusieurs ménages de proches parents cohabitent fréquemment à l'intérieur d'une même maison, et le feu n'est parfois qu'une pièce distincte d'une autre. Comment s'y retrouver dans l'enchevêtrement des ménages et des feux, doublé d'une proximité fréquente des liens de parenté ? Les enquêteurs ont certainement dû parfois se contenter d'approximations. On peut douter de plus de la bonne volonté de la population à se livrer aux enquêtes dans le climat entretenu d'hostilité envers l'état et l'administration (sur ces questions, voir Lenclud, 1979).

vingtaine d'entre eux compte 5 foyers agricoles et plus, jusqu'à 20 dans le bourg, 12 dans les gros villages des Bretèches et de la Haute Roulière.

Tableau 6 - Nombre d'exploitations agricoles à Saint-Hilaire-de-Loulay de 1846 à 1936

	foyers agricoles	métairies	borderies
1846	153	61	92
1861	178		
1881	201		
1891	281	80	201
1911	230		
1921	233		
1936	188	75	113

source : listes nominatives des recensements

4) Les bases de l'industrie locale

Bien que diffuse et faite de petites unités, l'industrie est ancienne dans la Vendée du nord-est. Son implantation est attestée dès le XVIII^e siècle et suit principalement les bords de la Sèvre Nantaise qui fournit l'énergie à diverses activités de moulins. La proximité de Cholet oriente l'activité vers l'industrie textile à partir d'une production abondante de laine, lin et chanvre. Dès avant la Révolution, on voit à l'oeuvre un système de production qui met au service des négociants choletais toute une frange de la population rurale plus ou moins spécialisée. L'ensemble de ce travail ouvrier s'appuie sur la population des journaliers qui alternent, dans l'année, travaux agricoles et travaux d'artisanat à la mauvaise saison. Le filage est l'activité des femmes de paysans et d'artisans, tandis que le tissage constitue l'activité principale des tisserands. Pour eux ce n'est pas une activité d'appoint et leur habitat est conçu avec un sous-sol aménagé en vue de la recherche de l'humidité nécessaire (Sauvaget, 1966, Liu, 1995).

A proximité de Montaigu, on notera surtout l'activité lainière de Clisson, Cugand et Vieilleville, constituée sur le même modèle que le Choletais mais avec un moindre rayonnement. Les fabriques textiles d'alors sont en réalité des centres où se regroupent les « fabricants » : négociants qui fournissent la matière première aux fileuses et aux tisserands, qui passent les commandes et collectent les étoffes pour les vendre. Autour de Cugand, « *beaucoup de tisserands spécialisés (plusieurs centaines en quatre paroisses) s'approvisionnent auprès de quelques « entreposeurs » et sont payés à la pièce en suivant la qualité de l'ouvrage par les fabricants* » (Sauvagat, 1996, p. 33).

Sur le même modèle qu'antérieurement, cette activité renaît au XIXe siècle après le choc révolutionnaire et l'Empire. La production se concentre cependant, seuls les centres de Cholet et Cugand émergent vraiment. A partir de Cholet, le « couloir de la Sèvre » se développe. Le textile reste la seule activité industrielle notoire. A Cholet, les premières manufactures groupées apparaissent. Le centre Clisson-Cugand accroît son activité lainière. L'industrie textile continue à faire vivre tisserands et ouvriers dispersés dans les campagnes. L'explosion démographique de la première moitié du siècle ne fait qu'accroître le phénomène, « *beaucoup de petits paysans se tournent pour survivre vers des activités saisonnières extra-agricoles [...] Apparaît ainsi en Vendée une proto-industrialisation durable qui permettra de combiner sur un même territoire des activités agricoles avec un travail industriel en atelier* » (Raveleau, 1998, p. 144).

A partir des années 1860, la crise du textile remet en cause cette organisation. Le manque de coton, jusqu'alors importé d'Amérique, l'accroissement de la concurrence avec d'autres régions, l'insuffisance des voies de communication et l'arrivée tardive du chemin de fer, sont responsables du déclin de l'activité textile. Avant le renouveau et la diversification industrielle, la crise textile entraîne une modernisation du secteur avec, notamment, l'introduction du tissage mécanique. Cette introduction tardive a pour conséquence de concentrer les manufactures : les anciens centres de fabrique regroupent au sein d'ateliers mécanisés les activités de tissage auparavant dispersées dans les villages. Les « tisserands à bras » sont directement touchés et leur nombre se réduit progressivement.

La région de Montaigu-Clisson-Cugand semble mieux résister à la crise textile que le Choletais proche. A Cugand, où on travaille déjà la laine moins touchée par la crise, la diversification s'opère plus aisément. Au niveau de Saint-

Hilaire, l'imprécision des professions dans les recensements anciens ne facilite pas une identification précise des effets de la crise. En 1851, on ne relève cependant que 59 personnes (14 hommes et 45 femmes) qui travaillent pour l'habillement. Ce chiffre, qui comprend aussi les sabotiers, représente quand même pratiquement les deux tiers des métiers familiaux (voir tableau 7, p.178). S'y ajoutent encore quelques journaliers déclarant l'activité de tisserand comme second métier. Le recensement de 1891 détaille mieux les professions : les tisserands ne sont que six (chiffres qui restera stable jusqu'à l'entre-deux-guerres) et on compte 34 couturières, ce qui ne représente plus que 16% des métiers familiaux et des ouvriers de fabrication. Le déclin textile du Choletais et du nord-est vendéen semble bien avoir affecté la commune de Saint-Hilaire.

II - 1890-1950 : EXODE ET TRANSITION

L'exode se manifeste par une chute brutale et quasi continue de la population de Saint-Hilaire entre 1886 et 1921. Tout en se poursuivant, cette chute se ralentit entre 1921 et 1936. Le solde naturel reste positif, signe de la vitalité démographique. Une partie de la population s'exile vers les villes : Nantes, Clisson, Montaigu. Dans cette dernière, l'évolution de la population suit une courbe inverse à celle de Saint-Hilaire (voir figure 1, p.164).

1) L'exode jusqu'à la première guerre mondiale

a) La surpopulation agricole

Le délestage des villages : journaliers, domestiques, bordiers...

En valeur relative, la population agricole se maintient à niveau constamment élevé de la fin du XIXe à la seconde guerre mondiale. En valeur absolue, la chute est cependant brutale entre 1891, où le nombre de foyers agricoles est le plus élevé, et 1911. Entre ces deux dates ce sont 40% de travailleurs agricoles en moins et environ 18% des exploitations qui disparaissent. Entre 1911 et 1931, la population agricole diminue moins rapidement et suit la moindre décroissance du

nombre d'exploitations : 16% de travailleurs agricoles en moins pour 7% des exploitations qui disparaissent.

Si la stabilité des structures foncières a plutôt fait porter sur les bordiers le poids de l'accroissement de la population rurale, ce sont eux, ainsi que la main-d'oeuvre précaire des journaliers et domestiques, qui alimentent l'exode. C'est en effet la population des villages de bordiers qui diminue, ainsi que celle des agriculteurs du bourg. Si ce dernier a compté jusqu'à 20 foyers agricoles en 1886, essentiellement des petits paysans-propriétaires, il n'en compte plus que la moitié en 1921 et aucun en 1936. Petits bordiers et journaliers, dont le statut se confond dans leurs marges, sont ceux qui disparaissent en premier. C'est donc la catégorie des plus misérables qui quitte la terre.

Le phénomène migratoire et l'attrait de la Garonne...

L'intensification du travail, la domesticité, les mariages tardifs, le célibat définitif, laïc ou religieux, l'exploitation de petites borderies familiales ne suffisent pas à maintenir l'équilibre de l'accès aux terres (voir la seconde partie sur ces questions). Outre l'ouverture apportée par l'industrialisation, il reste la solution de l'émigration. Elle s'effectue tardivement dans le département de la Vendée, entre 1890 et 1910, le maximum des départs étant enregistré après 1906 (Martin, 1989b). Selon Jean Yole en 1931, 40% des Vendéens quittent la terre pour s'employer dans la fonction publique, 8,5% sont employés par l'industrie locale, 6,5% partent vers les villes et 40% vers les départements agricoles du Midi (chiffres cités par Martin, *ibid.*).

Ces chiffres montrent que l'émigration est adoptée en désespoir de cause : la société bocaine de la fin du XIXe siècle et du début du XXe condamne l'exode vers la ville. Le Sud-Ouest : Charentes et départements de la Garonne, exerce alors une attraction qui permet aux ruraux de Vendée, comme pour les Bretons, de perpétuer la vie paysanne et les valeurs familiales qui s'y rattachent. C'est la seule voie qui leur paraît pensable. La migration se met en place grâce à de véritables filières organisées par les notaires et les experts fonciers. Dans le contexte d'alors, l'émigration vers le Sud-Ouest prend un caractère singulier :

- elle est familiale, c'est le groupe domestique en entier qui quitte la Vendée et qui reproduit sur le lieu de destination la structure familiale de la métairie,

- les migrants quittent une organisation sociale qu'ils recréent sur place, dans les associations sociales, amicales et religieuses, entretenant jusqu'à aujourd'hui un attachement fort à leur contrée d'origine (Martin, *ibid.*).

La migration vers les régions désertifiées s'intègre dans « *la logique de la paysannerie vendéenne en quête de promotion terrienne* » (Martin, 1989b, p. 65). Les terres bon marché du Sud Ouest permettent aux ruraux de ne pas quitter la campagne pour la ville, « *au contraire, ils tentent de réaliser leurs rêves de grande propriété ou de grande exploitation* » (*ibid.*, p. 36) inaccessibles en Vendée. La famille est cependant, selon Jean-Clément Martin, la véritable clé de cet exode au delà des causes économiques. L'émigration vers le Sud-Ouest ne rompt pas avec l'habitude de se déplacer pour trouver une ferme libre. Elle s'insère dans les cycles familiaux qui font qu'à chaque génération la communauté de la ferme se défait à la succession, moment crucial où les liens d'interdépendance et de proximité affective sont rompus brutalement. Il reste aux enfants qui ne succèdent pas sur l'exploitation familiale l'espoir de reconstituer une nouvelle communauté. La migration a pour cadre les stratégies terriennes qui alimentent les conflits ou une volonté d'exploiter une ferme plus grande pour maintenir ensemble plusieurs couples mariés. Elle permet ainsi de reconstituer ailleurs la communauté de la grande exploitation, et satisfait la faim de terres chez les paysans « *exclus de leur destin* » (Martin, *ibid.*, p. 35). « *L'exode est donc perçu comme un moment dans l'ensemble de l'évolution familiale, s'inscrivant dans une continuité. le départ ne rompt pas le destin collectif, mais l'affirme ; aussi dur qu'il soit, il permet le maintien d'une identité familiale et collective, l'appartenance à la paysannerie* » (*ibid.*, p. 66).

« Condamnable » dans son principe, la migration devient ainsi « acceptable » en même temps que salubre pour la Vendée d'alors : elle permet de maintenir les grandes exploitations, elle accélère la mécanisation à partir de 1929 du fait de la relative rareté de la main-d'oeuvre et de son coût à la hausse, elle agit comme un « *électrochoc sur les notables qui s'acharnent à trouver des remèdes à l'exode* » (Martin, 1989b, p. 36) : création d'ateliers industriels, dynamisation des ruraux. L'équilibre agricole est cependant maintenu, grâce à la baisse de la mortalité infantile la région demeure excédentaire sur le plan démographique. Le Bocage reste ainsi un réservoir de main-d'oeuvre.

Mais une domination constante de la population agricole

Dans l'ensemble de la région bocagère, la société rurale perd de sa diversité pour devenir essentiellement agricole à la fin du XIX^e siècle. Les agriculteurs se maintiennent nombreux car les surplus n'affectent pas la population agricole en place, mais ce sont les jeunes qui s'exilent vers les villes ou qui émigrent vers des régions manquant de main-d'oeuvre.

Généralement, dans le Bocage, la population augmente tout en demeurant agricole car, parallèlement, durant la seconde moitié XIX^e, les petites industries rurales et les métiers périssent, aboutissant à une simplification de la structure sociale (Renard, 1975). Ce phénomène est cependant compensé dans le Nord Est par le maintien plus important d'une activité ouvrière et des métiers familiaux. La commune, et plus généralement le secteur Montaigu-Clisson-Cugand, semblent plutôt suivre le mouvement du Choletais sur ce plan. Sur la base d'une industrie déjà présente et diversifiée, la région de Cholet renouvelle son industrie à partir des années 1870-1880 par la volonté des notables de retenir la population rurale. La composition socioprofessionnelle de Saint-Hilaire à différentes dates (voir tableau 7) montre que l'artisanat et le travail ouvrier progressent dans la seconde moitié du XIX^e, puis de nouveau après la première guerre mondiale.

Tableau 7 - Structure socioprofessionnelle de Saint-Hilaire-de-Loulay de 1851 à 1931

	1851	1891	1911	1931
propriétaires	12 (1%)	12 (0.5 %)	4	4 (0,5%)
pop. agricole	1119 (88,5%)	1659 (84%)	981 (82%)	823 (78%)
dont domestiques	225	242	161	70
dont journaliers	182	166	75	45
artisans¹	94 (7,5%)	252 (13%)	154 (13%)	183 (17.5%)
autres prof.²	36 (3%)	53 (2.5%)	59 (5%)	41 (4%)
total	1261 (100%)	1976 (100%)	1198 (100%)	1051 (100%)

¹ dont ouvriers et commerçants

² comprenant notamment les domestiques aux personnes, instituteurs, clergé

source : listes nominatives des recensements

b) L'apparition d'une nouvelle industrialisation

L'industrialisation de la fin du XIXe et de la première moitié du XXe siècle se met en place dans un contexte de surpopulation, de misère et d'exode rural. La renaissance industrielle s'inscrit dans une forme de continuité : celle des savoir-faire et des méthodes de travail des anciennes activités. Mais elle marque aussi une rupture : ce n'est plus la bourgeoisie des villes ou les dynasties protestantes des bourgades de la Sèvre qui détiennent les industries, mais « *l'industrialisation qui se met en place à la fin du XIXe siècle recourt essentiellement, pour ne pas dire exclusivement au patronat local, issu des bourgs et des petites villes* » (Martin, 1983, p. 40), avec l'assentiment voire le soutien des notables et du clergé local.

L'industrie reste à orientation textile, mais les produits se diversifient. Les filatures de lin disparaissent, la laine et le linge de maison se développent et, surtout, apparaît l'industrie de la chaussure et de la pantoufle (les « savates ») dans un contexte non concurrentiel. L'industrie de la chaussure démarre avec une production simple et bon marché. Le textile fournit la matière première et les tisserands, rendus disponibles par la transformation du tissage, s'adaptent bien à cette nouvelle production.

L'industrie qui naît est insérée dans le milieu rural et complémentaire de l'activité agricole. L'atelier, qui est créé par un ou plusieurs artisans associés, s'adjoint une main-d'oeuvre que l'agriculture ne peut pas absorber. La continuité avec la période précédente tient à l'abondance de la main-d'oeuvre des campagnes, son savoir-faire, son moindre coût et la flexibilité de son emploi. Le travail est surtout féminin, il s'effectue en partie à domicile et n'entrave pas l'activité agricole.

Les nouvelles industries se moulent bien dans l'organisation du travail à domicile menacé de disparaître. Dans la chaussure, « *différents travaux de piquêre, par exemple, peuvent être livrés à des ouvrières à domicile, tandis que l'atelier assume d'autres opérations, dont le montage de la tige sur la semelle* » (Sauvaget, 1966, p. 38). Pour le linge de maison, « *un des caractères de cette confection est l'emploi d'un grand nombre de femmes à domicile - plus tard il s'agira d'anciennes ouvrières des manufactures textiles, mariées ou retraitées - à des activités du type dentelle ou broderie. C'est un simple prolongement du travail à domicile dirigé par les fabricants choletais qui fournissent la matière première et collectent le produit achevé* »

(Sauvaget, *ibid.*, p. 36). L'activité est faiblement rémunérée, très spécialisée, et ses secrets sont transmis de génération en génération.

On sait peu de choses sur ce travail à domicile. Daniel Sauvaget (1966), tout en notant la disparition de cette activité, cite cependant une étude, réalisée en 1957, sur une entreprise choletaise dont le travail à domicile était dispersé sur 18 communes, certaines se situant dans le Bas Bocage vendéen, à 10-20 km au sud de Saint-Hilaire. Il est à peu près sûr, d'après les témoignages recueillis et à travers la lecture des recensements (voir plus loin), que l'activité textile des femmes pour le compte de fabricants est le fait des familles ouvrières, des journaliers et des petits paysans propriétaires. Dans les grandes fermes, les femmes sont trop absorbées par le travail agricole : champs et basse-cour. Les femmes font de la couture ou de la broderie pour la maisonnée, l'après-midi en hiver et le soir à la veillée où le travail ne cesse pas⁵⁴. Pour la confection du linge de maison, la matière première est fournie aux tisserands qui réalisent les ouvrages.

En ce qui concerne l'activité textile à domicile, on ne peut pas parler pour le Bocage d'une proto-industrialisation s'appuyant sur les groupes domestiques étendus, comme l'a modélisé Hans Medick (1976) à partir de plusieurs régions européennes. A Saint-Hilaire, les groupes domestiques étendus se trouvent presque uniquement dans les grandes fermes, et la structure élargie du groupe domestique tient sa raison d'être de la nécessité d'une main-d'oeuvre nombreuse où chacun est employé pour le travail de la terre (voir chapitre V). Le travail à domicile pour le compte de négociants et de firmes textiles est le fait de petits artisans, journaliers et ouvriers pauvres, exerçant souvent plusieurs activités. La communauté familiale de la grande ferme ne doit pas son maintien à la proto-industrialisation. L'industrialisation n'a pas modifié la structure sociale, en particulier la prééminence de la grande ferme dans le système agricole (voir plus loin). Elle a permis, par contre, à toute une population rurale éclatée en ménages simples de se maintenir sur place. Il faudrait alors examiner en quoi les solidarités s'exercent entre groupes

⁵⁴ Voir à ce propos dans la revue *Racines* (La Roche-sur-Yon, n° 73, mars 1999), l'importance de la couture réalisée à partir de la culture du lin chez les femmes du Bocage autrefois : confection des vêtements, constitution du « trousseau de jeune fille », linge des petits enfants. La transmission des savoir-faire de broderie et de couture, la transmission du linge de mère en fille, le cadre des veillées où avaient lieu les travaux de couture rattachaient directement cette activité féminine à l'intimité familiale et à l'histoire de la famille.

domestiques, redistribuant la pauvreté dans une parenté dépassant le cadre résidence commune examinée par Medick (ibid.).

Si l'initiative est locale, sans soutiens extérieurs, l'influence des notables et du clergé local est cependant déterminante. Dans les Mauges et en Vendée, ils appuient les créations d'entreprises venant d'artisans ou d'ouvriers. Ils y voient l'occasion d'enrayer l'exode rural et de maintenir la structure sociale. Pour Jean-Clément Martin (1983), les véritables racines de l'industrialisation du nord-est vendéen sont à rechercher dans le contexte idéologique de cette époque et non dans la proto-industrialisation qui a précédé. A la fin du XIXe siècle et au début du XXe, la crise économique, la misère, la surpopulation et l'exode rural (d'autant plus brutal qu'il survient tardivement), la mise en oeuvre des principes républicains dans la politique nationale, créent les conditions d'un repli défensif sur le plan idéologique qui se concrétise par l'ancrage du mythe vendéen.

Le légitimisme qui domine chez les notables, s'il n'est pas directement suivi par la majorité de la population, est cependant conforté par la reconduction des mandats électifs et imprègne l'idéologie politique des habitants. L'identité régionale se structure à cette époque : *« les retombées sociales des guerres de Vendée isolent et façonnent cette paysannerie qui est à elle-même sa référence. La ville devient antre de perdition ; l'usine lieu d'enfer (ce qui n'était pas dénué de fondements par ailleurs). les notables et le clergé qui diffusent ce discours entendent manifestement garantir leur ascendant sur une société restée rurale. les paysans trouvent dans ce discours l'écho de leurs craintes, ainsi que la compréhension de la spécificité de leur histoire proche, que la ville récuse. »* (Martin, 1983, p. 43). L'industrialisation de la Vendée culturelle naît dans le refus du modèle qu'en présente la ville. La Vendée n'est amenée alors à ne compter que sur ses propres forces pour faire face aux défis économiques et idéologiques qui se présentent.

Avec la fin du XIXe siècle et le début du XXe, se mettent en place les éléments qui allient en Vendée – et en font depuis un caractère dominant – l'idéologie conservatrice et le progrès économique et social. Jean-Clément Martin montre le rôle particulier que la mémoire des guerres de Vendée a joué dans cette configuration. Contrairement à d'autres régions en déclin, *« La Vendée combine essor industriel et agricole [...] La cohésion sociale et le volontarisme des notabilités ont impulsé un dynamisme dont l'enjeu et le moyen ont été la fidélité au passé vendéen, donnant naissance à ce qu'il est convenu d'appeler la « nébuleuse*

choletaise » » (1989a, p. 181). D'autres régions : Canada français, Léon, Roannais, Flandre flamande, centre de l'Italie... connaissent des conjonctions analogues qui allient le clergé, l'élite locale et les populations rurales pour s'organiser collectivement dans « *une atmosphère obsidionale* » (ibid., p. 183). L'originalité de la Vendée ne tiendrait ici qu'à la radicalisation du souvenir, « *langage commun aux notables, aux clercs et aux ruraux* » et « *identificateur majeur de la société* » (ibid.). Cette radicalisation a assuré la permanence du souvenir et ses nouvelles mobilisations depuis.

Ainsi, l'industrialisation est ici un mal nécessaire, une façon de maintenir dans ses racines terriennes et régionales une population qui ne cessera pas de se penser comme rurale. Le contexte de l'époque favorise cette cohésion qui dépasse les intérêts divergents des groupes sociaux, unis dans la défense de leurs valeurs communes sacralisées dans la fidélité aux attitudes des ancêtres durant la contre-Révolution. L'initiative de la création d'ateliers industriels devient une action positive, parce qu'elle vient de la base et s'inscrit dans la continuité avec les attitudes des paysans de 1793.

L'ensemble de la structure socio-politique se fait porteuse de l'industrialisation. La doctrine du catholicisme social imprègne aisément l'encadrement catholique d'une région où l'Eglise est massivement représentée (Minguet, 1985). Au moment de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, entre 1870 et 1905, la contre-offensive est menée pour défendre l'ancrage catholique de la région. L'Eglise joue un rôle d'encadrement social au niveau des communes, des associations, des écoles. Elle se mobilise contre l'exode rural par la promotion des Caisses rurales et en suscitant une mentalité d'entrepreneurs chez les ruraux. L'aventure industrielle des gens de métiers est aussi favorisée dans ce cadre (Martin, 1989a). Guy Minguet (ibid.) met en évidence le rôle joué par le catholicisme social dans l'esprit d'entreprise, rôle qui s'articule étroitement avec la structure hiérarchique de la société locale qu'elle renforce, l'organisation familiale et l'attachement au territoire. Le syndicalisme économique agricole est aussi maîtrisé par les notables dans ce sens.

Au sein de chaque paroisse, la vie collective dans tous ses aspects est encadrée par le clergé. Entre 1890 et 1930, l'espace social est balisé par l'Eglise qui incarne la résistance contre une société nationale vécue comme menaçante (Gérard, 1990). Mais l'Eglise n'incarne pas seulement le refus de la Révolution, puis celui de

la République laïque, elle agit au sein de chaque paroisse ou « *l'investissement religieux peut apparaître comme la sublimation de contraintes socio-économiques d'une exceptionnelle intensité* » (Gérard, *ibid.*, p. 226). L'église « *s'imprègne de ruralité* » (*ibid.*, p. 227) par le recrutement de prêtres ruraux et la participation aux pratiques religieuses populaires. La collectivité villageoise projette dans sa vie religieuse « *l'image rassurante et exaltante* » (*ibid.*) de la communauté soudée.

Inséré dans une conception morale du bien commun, le travail à l'usine participe des rituels chrétiens habituellement liés à la terre : « *chaque ouverture d'entreprise est précédée par une liturgie qui fait intervenir le clergé. Le curé félicite les uns et les autres, impose la bénédiction, appelle la bienveillance suprême pour assurer la fécondité de l'entreprise. Celle-ci reçoit les marques concrètes des personnages essentiels du catholicisme, le Christ et la Vierge.* » (Minguet, 1985, p. 44).

La réussite et le caractère durable de cette industrialisation tiennent à la cohésion sociale de groupes sociaux unis dans la défense d'intérêts communs. « *Le processus de création des entreprises est schématiquement le suivant. Un paysan, un artisan, aidé ou poussé par le curé, et éventuellement par les notables locaux, entreprend de créer un atelier qui va recevoir les enfants ou les femmes des paysans de la paroisse* » (Martin, 1983, p. 44). Les entrepreneurs se forment sur le tas. Ils engagent des ouvriers, principalement des femmes, qui acceptent le travail parce qu'il n'oblige pas dans un premier temps à travailler dans un atelier et qu'il est cautionné par le clergé local. La proximité sociale des entrepreneurs et des ouvriers, le caractère familial de l'encadrement, des relations fortement personnalisées, expliquent aussi l'absence de conflits de travail qui resteront un trait caractéristique de l'industrie vendéenne (Minguet, 1985). « *L'atelier ainsi renforce la société rurale, donne un exutoire à la population excédentaire sans qu'elle soit contrainte à l'exode, permet la coexistence des métairies agricoles et des borderies ou des villages où se mêlent ouvriers et paysans* » (Martin, 1983, p. 44).

L'éducation chrétienne encourage l'initiative et l'excellence individuelle dans la mesure où elles participent au bien commun et qu'elles restent dans un cadre admis. L'éducation familiale aménage une articulation analogue entre l'esprit de débrouillardise qui respecte les solidarités, l'ordre et la hiérarchie sociale. « *Les entrepreneurs ont su, remarquablement, s'appuyer sur ce système communautaire qui intégrait des élites, des familles dans un espace restreint avec des interrelations fortes fondées sur la parenté, le voisinage, la poursuite de buts*

collectifs» (Minguet, 1985, p. 54). Ainsi la collectivité rurale est faite d'une étroite interdépendance entre les groupes et les individus, les comportements et valeurs de référence se reportent de la vie agricole au travail industriel dans une même conception des choses.

Les centres de création industrielle proches de Saint-Hilaire-de-Loulay sont ceux de Cugand et Montaigu. A Cugand, à partir de la filature de laine, se crée une bonneterie. A Montaigu, l'entreprise de pantoufles « Hamon-Gaillard » est créée en 1909. Elle comptera, au maximum de ses effectifs, 115 salariés en 1954. Le « Tissage de Carheil », qui apparaît en 1908, est une création singulière. Seule manufacture de linge de maison utilisant l'énergie de la Maine, elle est une émanation directe du maire-châtelain de Boufféré. L'entreprise comptera jusqu'à 72 salariés en 1947 et disparaîtra à la fin des années 50. A Saint-Hilaire même, il n'existe aucun atelier industriel avant la guerre 14. Compte tenu de la proximité de Cugand, Montaigu et Clisson, le travail à domicile des femmes y est certainement une réalité. Les recensements anciens ne permettent pas cependant de relever précisément ce fait, compte tenu qu'il s'agit toujours d'une activité complémentaire et non déclarée comme profession.

c) L'apogée du système nobiliaire

La fin du XIXe siècle et le début du XXe marquent l'apogée de la puissance nobiliaire, qui tire parti de la forte fécondité et du maintien de la population à la terre. Pour les Loulaysiens, le début du siècle renvoie à une domination absolue des châtelains, alors que l'entre-deux-guerres manifesterà des signes d'affaiblissement de leur puissance.

Comme je l'ai signalé dans le premier chapitre, ici la crise agricole n'affecte pas véritablement les structures foncières et sociales, elle aurait eu plutôt pour effet de les renforcer. On compte bien parmi les bénéficiaires de la crise agricole des représentants de la bourgeoisie bourgadine : commerçants-artisans, paysans-marchands enrichis, experts... Nous en reverrons quelques exemples. Ils acquièrent des fermes entières dont se délestent une bourgeoisie urbaine avant tout soucieuse de spéculation. Cependant, aucun de ces nouveaux propriétaires d'importance ne rentre dans une stratégie de constitution domaniale. On ne voit pas apparaître à Saint-Hilaire cette montée d'une bourgeoisie terrienne identifiée à « *la troisième république opportuniste et radicale* » (Thébault, 1995, p. 494), rivalisant avec les

notabilités de l'aristocratie et de la grande bourgeoisie dans la détention du pouvoir local et de ses attributs. Les familles châtelaines restent globalement les mêmes et leurs domaines continuent de s'accroître jusqu'à la seconde guerre mondiale. En fait, si la crise affaiblit toute l'économie rurale, elle ne permet pas aux paysans, eux aussi durement touchés, de se porter acquéreurs de terres. Les terres mises en vente profitent à la bourgeoisie bourgadine et aux grands propriétaires résidents, groupes pour lesquels la terre reste attachée aux valeurs d'ascension sociale et de domination dans le monde rural.

Il faut voir dans cette persistance de la structure sociale un effet de renforcement conséquent de la crise agricole et de l'exode dans les campagnes (Thébault, 1995, Renard, 1975). Si les modifications de la structure foncière apparaissent comme très lentes, y compris jusqu'à aujourd'hui, c'est que les éléments d'ordre strictement économique sont insuffisants pour rendre compte des phénomènes de mutations ou de non mutations foncières. Selon Vincent Thébault, « *de fait, les crises agricoles n'entraînent ni de crises foncières, ni bouleversement de la répartition sociale de la terre. Elles ont un effet de ralentissement sur la demande et l'offre de la terre, et ainsi participent à une cristallisation de la répartition sociale de la propriété* » (ibid., p.566). C'est bien, semble-t-il, ce qui s'est passé ici. Y compris en période de hausse des prix agricoles, les mutations sont limitées dans la mesure où la terre devient un placement qui rapporte (Thébault, ibid.).

Mais cette rationalité économique n'est véritablement pertinente que dans un contexte où la terre reste une valeur de refuge, avec toute la symbolique qu'elle contient, pour des groupes sociaux dont l'identité et la survie sociale sont menacés par l'industrialisation et l'urbanisation de la société française. Comme on a pu noter en France un repli de l'aristocratie sur ses terres d'origine, avec l'avènement de la Seconde République qui l'écarte du pouvoir politique, un phénomène identique se répète et perdure jusqu'à la seconde guerre mondiale où l'élite foncière va rechercher à préserver voire renforcer sa position sur ses terres. Ce sont les circonstances, plutôt économiques, qui changent, et probablement une moindre extension du phénomène, réduit à des régions où la grande propriété n'a cessé d'être dominante. « *Le statut de "propriétaire" demeure une valeur de référence au sein de la société rurale et parmi les héritiers, même ruinés, de l'aristocratie. L'organisation de la société rurale reste dominée par la maîtrise du foncier, alors que la société urbaine s'en est affranchie entre la fin du XIXe siècle et le début du XXe siècle. Etre "propriétaire" n'a plus de sens dans les représentations sociales urbaines,*

mais reste "porteur de sens" au sein de la société rurale [...] Le sentiment d'un déclassement relatif au sein d'une bourgeoisie urbaine, plus mobile et plus diverse dans sa composition et ses représentations, pousse les héritiers de l'aristocratie à vivre sur leurs propriétés rurales, où la hiérarchisation sociale ne connaît pas de modification sensible » (Thébault, 1995, p. 507). Vincent Thébault conclut ainsi une longue analyse de l'évolution de la répartition de la propriété foncière dans la région toulousaine, qui corrobore finalement celle que des géographes et historiens de l'Ouest bocager ont menée quand au rôle joué par les notables ruraux dans le maintien des structures sociales (Siegfried, 1913, Renard, 1975, Martin, 1989a).

Du fait de l'augmentation beaucoup plus importante du nombre de borderies, la position des métairies se trouve renforcée dans le système. Bordiers et journaliers fournissent une main-d'oeuvre d'appoint aux métairies dont ils dépendent pour survivre. Par les travaux fournis dans les métairies et les activités ouvrières d'appoint, les bordiers se maintiennent cependant en nombre sur de minuscules exploitations.

La fécondité est encouragée par l'idéologie religieuse, dans un contexte où la famille possède un caractère sacré et dont la religion renforce l'unité et la cohésion. Les grandes familles catholiques voient leur image valorisée et légitimée au sein de la paroisse. Avoir une nombreuse descendance est un devoir religieux et une richesse pour la famille : les enfants apportent une force de travail sur la ferme et une garantie de prise en charge des parents à leur vieillesse. Dans le cas des familles installées sur les grandes exploitations, un nombre élevé d'enfants accroît la notoriété familiale. La logique de la forte fécondité a cependant son revers dans les familles les plus pauvres. Comme je l'ai déjà signalé, chez les journaliers et une partie des bordiers, où les enfants viennent en nombre sans calcul sur l'avenir ni tendances malthusiennes (Roux, 1990), les capacités de l'exploitation à les intégrer sont rapidement dépassées et le cycle de la pauvreté en est renforcé. La forte natalité est un phénomène qui traverse pratiquement toute la période de notre enquête, et la vertu de fonder une grande famille est encore louée de nos jours par les Loulaysiens, même si le nombre des enfants par couple se restreint. On valorise ces grandes familles du passé, d'autant plus méritantes qu'elles étaient pauvres. Les arbres généalogiques d'aujourd'hui établis autour d'un couple d'anciens (voir chapitre VII), la médiatisation locale des anniversaires de mariage (rassemblement festif avec cérémonie religieuse et mention dans les journaux quotidiens locaux),

rappellent ces vertus essentielles que sont la stabilité du couple marié et une descendance nombreuse.

Le nombre élevé d'enfants par famille et la baisse de la mortalité infantine font que « *sur chaque exploitation quatre ou cinq successeurs cohabitent. Aussi, même si l'un entre dans les Ordres, un autre gagne la ville, un troisième les pays de la Garonne, il en reste toujours un pour reprendre l'exploitation* » (Renard, 1975, p. 135). La concurrence pour accéder aux fermes reste vive et ne peut que conforter la position de force des propriétaires pour imposer leurs conditions.

Dans la ferveur catholique des Bocains , les nobles trouvent leur compte et exercent leur responsabilité sociale en référence à l'Ancien Régime : naissance, honneur, catholicisme (Gérard, 1990). Contre l'acceptation de sa domination économique, de la reconnaissance de son prestige, de ses choix idéologiques, la noblesse sert d'intermédiaire entre les paysans-électeurs et l'administration, fait oeuvre de bienfaisance, honore de sa présence et de sa présidence toutes les cérémonies. L'investissement de la noblesse dans la politique arrange une population hostile à l'Etat et à la politique nationale depuis les massacres révolutionnaires. Malgré une soumission qui fait passer les habitants du Bocage pour une population retardée, la noblesse leur permet de préserver leur identité à travers une culture rurale originale et créative (Gérard, *ibid.*).

Selon Jean Renard (1975), ce système qui perdure encore après la seconde guerre mondiale explique la sclérose des structures sociales et foncières de la région. La surcharge démographique agricole permet d'expliquer l'ordre social et le paternalisme en maintenant les bases matérielles de la dépendance au propriétaire terrien. « *Le métayage en sera l'expression concrète [...] Pour chaque ferme libre, le propriétaire ne verra-t-il pas affluer, et ce jusque vers 1960, 15 ou 20 agriculteurs qui se disputeront la chance d'affermier l'exploitation ? Bien entendu, aux conditions dictées par le propriétaire, lequel imposera plus des conditions morales, associées à une docilité généralement acceptée, que des conditions matérielles contraignantes* » (*ibid.*, p. 144). D'où aussi les vives réactions qu'ont manifestées dans la région les notables envers l'exode rural, en faisant l'apologie de la terre et en diabolisant la ville et l'ouvrier.

L'univers de pensée entretient les paysans dans des cadres étroits qui participent complètement de la reproduction des structures sociales. Toute une

pédagogie autour du passé des guerres de Vendée, déployée notamment par le relais de l'Église, mythifie les rapports paysans / châtelains comme des relations de solidarité et de bonne entente. La docilité est ainsi comprise dans un ordre du monde intangible et largement partagé, dont le refus ne peut qu'entraîner l'exclusion de la société locale.

2) La transition de l'entre-deux-guerres

a) L'état de l'agriculture et de la vie rurale

L'entre-deux-guerres voit la diminution du nombre des domestiques dans les grandes fermes, remplacés par une main-d'oeuvre familiale. Toutes catégories d'exploitations confondues, les domestiques, qui représentaient encore 16% de la population agricole en 1911, ne sont plus que 8,5% en 1931. Mais la chute la plus brutale a eu lieu entre 1911 et 1921 où ils ne sont déjà plus que 10%. La population précaire de la terre : domestiques, journaliers, bordiers les plus modestes continue d'alimenter prioritairement l'exode rural.

On assiste durant cette période à un mouvement de reconcentration des exploitations, qui n'affecte pratiquement pas les grandes fermes. Il s'agit plutôt d'une disparition des micro-exploitations dont les terres liées à la propriété paysanne sont absorbées dans la parenté et par les borderies voisines. Dans l'ensemble de la région cependant, ce processus est lent jusque dans les années 50, *« beaucoup de bordiers vont continuer à « bricoler » sur de minuscules surfaces, tout en donnant un coup de main aux métayers du voisinage au moment des grands travaux »* (Renard, 1975, p. 143). Sans être vraiment le fruit d'abandons, les disparitions sont alors plutôt liées au vieillissement et à l'absence de succession.

La petite exploitation domine toujours cependant (voir tableau 6, p.173). L'enquête agricole de 1929 montre que, partout, les petites exploitations sont majoritaires et leur nombre a particulièrement progressé dans le Bocage depuis 1909 (Sarazin, Martin, 1937). Dans toute la région bocagère, on aboutit ainsi à une accumulation de main-d'oeuvre agricole qui *« s'exprimait par la petitesse moyenne de l'exploitation, par le très grand nombre de borderies de quelques hectares où devaient vivre des familles possédant de nombreux enfants, borderies nées souvent de la division d'exploitations, par les nombreuses exploitations où coexistaient plusieurs ménages, associés par obligation, faute de trouver des fermes libres »* (Renard, 1966,

p. 6). Par ailleurs, bon nombre de petites exploitations survivent grâce au travail féminin, sous forme de travail à domicile et dans les ateliers des bourgs industrialisés. Le salaire rapporté contribue à équilibrer le budget familial.

Jusqu'au milieu du XXe siècle en Vendée, l'emploi des moyens chimiques et mécaniques dans l'agriculture, qui permettraient d'améliorer les productions, reste faible. On utilise toujours les boeufs et chevaux comme animaux de trait. Les engrais chimiques ne s'imposent qu'après 1918. « *Dans ces conditions, les rendements connaissent une quasi-stagnation, progressant néanmoins très lentement au début du XXe siècle, mais reculant pendant les guerres mondiales* » (Hello, Regourd, 1982, p. 355). Les progrès semblent d'autant moins pénétrer la commune de Saint-Hilaire qu'aucune grande exploitation ni aucun propriétaire terrien ne jouent pleinement un rôle pilote sur ce plan⁵⁵. Le premier tracteur, acquis par le maire-châtelain pour lui-même et deux de ses métayers n'arrive qu'en 1947, alors qu'ailleurs, on a pu voir des notables agronomes l'introduire entre deux guerres⁵⁶.

Les exploitants pratiquent tous les mêmes productions, ce qui renforce le sentiment actuel que rien ne distinguait un agriculteur d'un autre. Comme l'exprime un ancien agriculteur : « *on faisait un peu de tout et puis tout le monde pareil* ». L'assolement triennal faisait tourner invariablement les mêmes cultures : blé la première année, trèfle la seconde, choux et relais des petites cultures (pommes de terre, haricots, maïs, mil, sarrasin...) la troisième année. Les cultures servent d'abord à subvenir aux besoins de la ferme, hommes et animaux. Dans les borderies elles sont organisées pour tenir toute l'année et « *sans coups de bourre* » au travail. A cela s'ajoutent les vignes, dont les surfaces se sont reconstituées depuis le phylloxéra (voir tableau 5, p.169) pour la consommation familiale.

La dominante de l'élevage bovin s'inscrit dans la vocation à l'engraissement liée à aux conditions naturelles de la région. On utilise la race Maraîchine, bonne laitière, que les marchands de bêtes se procurent à Challans et qui est gardée pendant cinq ans avant la revente. Avec l'introduction du Charolais,

⁵⁵ Sauf pour le domaine de la Fuilerie pour des innovations qui restent toujours fortement ancrées dans des réflexes conventionnels (voir chapitre VIII).

⁵⁶ A Chambretaud par exemple, commune du Haut Bocage à proximité des Herbiers, le tracteur est introduit dès 1926 par le comte de Suyrot (voir *Chambretaud. Le temps des souvenirs*, association Culture et tradition de Chambretaud, 1991).

le croisement des deux races donne une production mixte de viande et de lait. Saint-Hilaire s'est cependant affirmée dans une spécialisation laitière qui n'est probablement pas indépendante de la création de la laiterie de Montaigu en 1932. La vocation laitière a concerné aussi bien les grandes que les petites exploitations.

Pour tous, le travail est pénible ; les anciens agriculteurs ont décrit un travail incessant et des récoltes exigeant une main-d'oeuvre supplémentaire. Les disparités entre exploitations sont cependant importantes, notamment entre les grandes fermes et les borderies. Dans les borderies, on se contente parfois encore des vaches comme animaux de trait. Entre les deux guerres, les grandes fermes sont mieux outillées, les premières moissonneuses lieuses tractées par des chevaux y apparaissent à partir de 1932. Alors que dans les fermes les battages se font à la machine depuis longtemps, dans les borderies, où les batteuses ne se déplacent pas faute de quantités suffisantes à battre, on a connu le rouleau de pierre jusqu'à la fin des années vingt.

En 1932, la crise du blé entraîne une chute des revenus agricoles et nos informateurs se souviennent de l'exploitation familiale sur la corde raide de 1932 à 1936, entre les rentrées d'argent qui ne se font plus et le fermage à payer. La crise n'est pas étrangère à la structuration des organismes de coopération agricole qui s'achève durant la seconde guerre mondiale (Hello, Regourd, 1982). Selon le plus ancien de nos informateurs, c'est la prise de conscience de la dépendance des agriculteurs au système commercial alors en place qui a entraîné la création des syndicats et coopératives. Le syndicalisme pénètre et leurs bulletins sont diffusés plus largement qu'avant la guerre 14-18. Ce qui fait constater par les observateurs d'alors le recul de la routine et l'ouverture aux progrès agricoles (Sarazin, Martin, 1937).

L'électricité arrive dans le bourg de Saint-Hilaire avant 1925, mais les fermes ne sont équipées que dans les années 50. Sur ce plan, comme ceux du service d'eau et de la vétusté de l'habitat, le contraste entre le bourg et les villages s'accroît. La conséquence en est qu'avec le développement des moyens de déplacement, le monde paysan tend à s'ouvrir à l'extérieur et à fuir par l'exode une condition difficile et dévalorisée. Les emplois offerts en ville exercent un attrait pour les ruraux ne connaissant qu'un travail pénible et un habitat inconfortable (Sarazin, Martin, 1937).

b) La spécialisation du bourg et le premier atelier industriel

La vocation artisanale semble un phénomène davantage lié à la Vendée du nord-est qu'à celle de l'ouest, préparant la reconversion et le dynamisme industriel de l'après-guerre. A Saint-Hilaire, alors que les artisans, ouvriers et commerçants représentent 8% de la population active en 1851, leur part passe à 12% en 1891 et 18% en 1931. Au fur et à mesure que la population agricole décroît, celle des artisans augmente. En même temps qu'il joue un rôle d'absorption des surplus agricoles, ce secteur crée les conditions favorables à la conversion des ateliers familiaux en ateliers industriels.

L'industrie, sous forme de grands ateliers, n'est pas présente à Saint-Hilaire avant la guerre. Il s'agit plutôt d'ateliers familiaux et d'une activité industrielle diffuse permettant, en raison de la proximité des usines de Montaigu, Clisson-Cugand, voire de Cholet, un travail à façon de journaliers-tisserands et des ouvrières de la couture, travail qui représente une part non négligeable de l'économie artisanale.

Le nombre de tisserands devient minime après la première guerre mondiale : 4 en 1921, 2 en 1931 à Saint-Hilaire. Premiers touchés par les fluctuations économiques, ils se maintiennent difficilement dans la région car ils sont trop dépendants des patrons choletais (Sauvaget, 1966). L'un d'eux néanmoins à Saint-Hilaire se spécialise dans le tissage de draps et commence à employer des ouvrières.

Durant l'entre-deux-guerres, on assiste « *dans tout le Choletais à une véritable fièvre d'entreprise. Les petits ateliers de pantoufles ou de galoches à semelles de bois se multipliaient* » (Sauvaget, 1966, p. 40). Les articles chaussants se sont développés le plus tôt, puis le linge de maison dans les années 30. La confection ne se développe qu'après la seconde guerre mondiale. Les fabricants sont d'origine modeste et recourent aux capitaux familiaux. A la fin des années 20, l'entreprise Méchinaud se crée à Saint-Hilaire à partir d'une cordonnerie familiale. Il s'agit d'une « savaterie » qui emploie 9 ouvrières en 1931. Elle compte 22 ouvriers en 1936, en grande majorité des femmes. Devenue l'entreprise de chaussures « La Vendéenne », elle atteint 20 ouvriers en 1949, puis 128 en 1966, tandis qu'un atelier secondaire de 40 salariés a été créé dans une autre commune.

Pratiquement tous les ouvriers habitent le bourg. Ce sont principalement des femmes et presque exclusivement des filles de journaliers ou de petits agriculteurs. Quelques-unes viennent des villages de bordiers proches du bourg. En aucun cas on y retrouve des membres des communautés des grandes fermes. De façon générale, le nombre d'ouvriers est insignifiant en 1921 dans le bourg : la population est majoritairement composée d'agriculteurs et de commerçants-artisans à leur compte. La population ouvrière augmentera par la suite tout en restant concentrée dans le bourg.

En 1936, une dizaine de personnes est employée chez Gaillard à Montaigu et cinq aux Tissages de Carheil. Par contre, il apparaît clairement que les ateliers qui se créent à Saint-Hilaire à cette époque permettent de retenir sur place la population ouvrière. Bien que la population de Montaigu suive une courbe inverse à celle de Saint-Hilaire, les transferts directs sont relativement peu nombreux. En 1876, 65 personnes nées à Saint-Hilaire vivaient à Montaigu, principalement des femmes de journaliers et artisans. En 1906 elles sont 85. En 1926 elles sont 76 et on ne compte que 6 ouvriers. En 1936, 7 ouvriers et ouvrières seulement de Montaigu sont nés à Saint-Hilaire. On peut évoquer la répulsion de la ville que représente Montaigu pour les habitants de Saint-Hilaire. Tout oppose ces deux territoires, l'un urbain, ouvrier et de tendances républicaines, l'autre rural, agricole et conservateur (voir chapitres VII et XI). Mais la proximité d'autres centres industriels, principalement la ville de Nantes, jouent certainement un rôle non négligeable, comme a pu être privilégié l'exode vers d'autres campagnes : domesticité dans le Choletais, reprises de terres libres dans le sud du département et dans « la Garonne ».

A Saint-Hilaire après la seconde guerre mondiale, le nombre de filles de bordiers devenant ouvrières en chaussures s'accroît. Les ouvrières sont dispersées dans les hameaux agricoles, mais il faut attendre le recensement de 1962 pour voir apparaître des ouvrières vivant dans deux familles exploitantes de grandes fermes. Dans les industries textiles, qui emploient massivement des femmes, la rotation de main-d'oeuvre est importante. Les ouvrières cessent de travailler au mariage ou au premier enfant. C'est seulement à partir des années 60 que Sauvaget (1966) note le début d'un retour des femmes mariées à un travail ouvrier, après plusieurs années d'interruption, ce qui s'explique par l'attrait du double revenu pour accéder à un meilleur confort de vie.

Le nombre de meuniers décline entre deux guerres. Le cadastre signale à Saint-Hilaire 13 moulins (6 à eau, 7 à vent) en 1824. En 1911 ils sont encore 9, répartis sur 5 villages, mais 4 seulement en 1936, répartis dans deux villages.

A l'inverse, les petits commerces de l'alimentation prennent plus d'importance dans la première moitié du XXe siècle. En 1931, on compte 3 débits de boissons, 2 auberges, 3 bouchers, 4 boulangers dont 2 dans des gros villages, 8 épicerie. En 1931 toujours, les métiers les plus importants numériquement (hormis les ouvrières de la couture) sont ceux de sabotier (14), maçon (13), charpentier (9), forgeron (7), menuisier (6). Certains métiers apparaissent par contre de façon tout à fait isolée : ferblantier, chiffonnier, tonnelier, chaisier, bourrelier, bottier, ajusteur.

De façon générale les métiers familiaux et ouvriers augmentent et se diversifient à l'entre-deux-guerres, tout en se concentrant plutôt dans le bourg. En 1921, 21 professions nouvelles apparaissent par rapport à 1911 et les trois quarts des professions recensées sont exercées par des habitants du bourg. Dans les villages, les agriculteurs représentent encore 90% des actifs. Les 10% restants sont quelques métiers familiaux et ouvriers (ouvrières de la couture, sabotiers, maçons, employés des chemins de fer, menuisiers, forgerons, meuniers...).

c) Sur le plan social : les indicateurs de la transition

La période de 1920 à 1940 apparaît comme une transition, car se mettent en place les conditions des changements qui surviendront à partir des années 60. Après les désastres de la première guerre mondiale, les agriculteurs, revenus amers du front, sont moins enclins à se laisser diriger par les propriétaires terriens. Même si à Saint-Hilaire on peut douter d'une régression du métayage entre les deux guerres (voir chapitre II), on a pu dire pour l'ensemble de la Vendée départementale que « *malgré les grands services qu'il peut rendre et qui le font considérer par de bons esprits comme une panacée sociale, le colonage partiaire paraît appelé à se raréfier de plus en plus, avec la diffusion des richesses et le développement des idées d'indépendance dans les campagnes* » (Sarazin, Martin, 1937, p. 316). Attirée par le catholicisme social, la campagne s'ouvre à l'extérieur et aux idées de progrès. Sur le plan politique, la première liste d'opposition au maire châtelain constituée à l'initiative d'artisans et agriculteurs apparaît en 1925 à Saint-Hilaire

La population bénéficie d'apports nouveaux. De 1911 à 1931 on passe de 71 à 60% de personnes nées à Saint-Hilaire. Les comptages sur les recensements de l'entre-deux-guerres montrent que pour un nombre croissant de couples, au moins un des conjoints n'est pas originaire de Saint-Hilaire, bien que les communes d'origine soient la plupart du temps limitrophes. Ce phénomène n'est pas étranger à la montée des métiers artisanaux et du commerce qui suscitent un mouvement d'immigration dans le bourg de Saint-Hilaire.

Jusqu'à la modernisation agricole cependant, le monde rural paraît comme figé dans ses anciennes structures et son développement est lent. A Saint-Hilaire, comme dans l'ensemble du Bocage, il ne s'est plus construit de maisons entre la fin du XIXe siècle et les années 60, leur nombre a même diminué entre les deux relevés cadastraux de 1913 et 1963 (voir tableau 5, p.169). La société locale repose sur un état d'équilibre que les notables considèrent comme harmonieux et qu'ils ne souhaitent pas voir changer. Le système social s'appuie, pour se perpétuer, sur la complémentarité des borderies et des métairies. Ainsi s'instaure l'image d'une société agricole immuable, « *image que les notables et les élites locales ont voulu populariser et conserver tout en en faisant un modèle de tous les temps* » (Renard, 1975, p. 227). A Saint-Hilaire, le pouvoir noble se maintient avec vigueur, en parfaite collusion avec le curé de la paroisse (voir troisième partie). Un phénomène similaire se produit à Chanzeaux (Wylie, 1966), représentant dans cette commune une régression vis à vis de l'avant-guerre. Avec la crise économique et la montée de la gauche dans les années 30, le légitimisme, accompagné d'une nouvelle réminiscence de la résistance des Vendéens de 93, reprend de la vigueur.

On comprend mieux alors qu'au moment des bouleversements agricoles, le monde précédant la seconde guerre mondiale apparaisse comme celui des traditions, dont les novateurs vont faire leur repoussoir à Saint-Hilaire comme dans l'ensemble de ces pays de bocage (G.R.E.A., 1996).

Bien que la population agricole soit encore en sureffectif, les notables militent pour le maintien à la terre du plus grand nombre. Le sénateur Jean Yole expose, dans la monographie agricole de 1937, l'idée de multiplier les exploitations de taille modeste et adaptées aux familles réduites (Sarazin, Martin, 1937). Dans la même monographie, les auteurs défendent les petites exploitations, « *qui ont surtout pour avantage d'offrir plus de résistance aux crises passagères ; la polyculture qu'on y pratique compense à la fois la difficulté d'y réunir tous les facteurs du progrès et le*

taux plus élevé de leurs frais généraux», et surtout la moyenne « *qui répond le mieux aux possibilités de main-d'oeuvre que peut fournir une famille moyenne en recourant le moins possible aux salariés*» (ibid., p. 306-307). La même argumentation est développée dans le département voisin du Maine-et-Loire par Jacqueline Dubreuil (1942). S'appuyant également sur les chiffres de l'enquête agricole de 1929, elle ajoute au familialisme ambiant et au repli sur les valeurs éternelles du monde rural l'adhésion aux principes du gouvernement de Vichy.

Saint-Hilaire s'inscrit, entre les deux guerres, dans ce monde figé que contiennent une classe notable s'imposant par le poids de la grande propriété foncière et un clergé omniprésent. La plus grande partie de la population s'identifie aux modèles proposés alors par les élites. La ville toute proche de Montaigu, tout en permettant l'ouverture commerciale, représente un univers urbain qui menace l'équilibre séculaire du monde rural.

III - DEPUIS 1950 : LE DYNAMISME AGRICOLE ET INDUSTRIEL

Durant la seconde moitié de notre siècle, le Bocage du nord-est vendéen connaît un développement sans précédent. Il se caractérise par une agriculture et une industrie dynamiques et l'accroissement de sa population, autant dans les villes-centres que dans les communes rurales. Dans les années 60 et 70, la haute fécondité se conjugue avec une faible émigration. Du fait des emplois industriels, la population active augmente, contrairement aux régions rurales voisines. La Vendée du nord-est, principalement les cantons de Montaigu, Mortagne, les Herbiers et Pouzauges, s'affirment comme le pôle dynamique du département qu'ils demeurent encore de nos jours. L'emploi agricole a considérablement régressé. Mais dans un département à vocation agricole, situé au premier rang national de la production bovine, au troisième de celle des volailles, le nord-est conserve le plus grand nombre d'exploitations et d'installations de jeunes agriculteurs, et on n'y rencontre pas de terres abandonnées (Coll., 1994b). Extension du Choletais industriel, la région est devenue un pays d'usines à la campagne. Sans centres urbains importants, l'industrie, essaimée dans les bourgs ruraux, fournit en 1990 40% des emplois et contribue à plus de 40% de la richesse locale (Raveleau, 1998).

1) La modernisation agricole

L'agriculture ne devient plus qu'une activité parmi d'autres et, dès la fin des années 60, le tiers des exploitations de l'avant guerre a disparu. Les agriculteurs représentent aujourd'hui moins de 10% de la population active de Saint-Hilaire (voir tableaux 9 et 10, p. 210). Mais signe parmi d'autres de la vitalité du secteur, les exploitants sont jeunes : en 1994, 31% ont moins de 35 ans et 68% ont moins de 45 ans. Cette même année, le canton de Montaigu compte parmi les plus forts taux d'agriculteurs de moins de 35 ans dans un département où les deux tiers des exploitants ont moins de 45 ans⁵⁷.

a) Les structures foncières

Accompagnant le délestage démographique, le nombre d'exploitations agricoles chute continuellement durant la seconde moitié du XXe siècle (voir tableau 8, ci-dessous). Même si on peut penser, à l'instar des responsables agricoles du département, qu'après les nombreux départs en préretraite du début des années 90, la diminution devrait se ralentir (Coll., 1994b). Les regroupements et les recompositions d'exploitation obéissent à une logique de la concentration et du productivisme ; la concurrence pour les terres reste vive et il n'existe pas de friches d'abandon.

Tableau 8 - Nombre d'exploitations agricoles à Saint-Hilaire-de-Loulay de 1966 à 1995

	nombre	dont G.A.E.C
1966	1181	non connu
1975	1032	non connu
1983	772	18
1995	562	22

¹ source : Renard, 1966.

² source : données fournies par les agriculteurs, évitant le gonflement artificiel du nombre d'exploitations des les statistiques officielles

⁵⁷ Source : Mutualité Sociale Agricole.

La disparition des borderies

Comme à la période précédente, ce sont les petites propriétés qui disparaissent d'abord, si bien qu'entre 1955 et 1970 dans l'ensemble de la région, elles deviennent moins nombreuses que les grandes fermes. L'enquête de Jean Renard (1966) montre qu'à Saint-Hilaire, sur les 118 exploitations recensées, 60 sont en location (dont 35 auprès de châtelains résidents). On retrouve l'essentiel des anciennes métairies, certaines de nouveau regroupées après avoir été jadis scindées. Moins de cinq d'entre elles sont passées aux mains des exploitants depuis le début du siècle. La moyenne des exploitations se situe autour de 30 ha. La tendance est à l'effondrement des anciennes borderies, tandis que les anciennes métairies se maintiennent et s'agrandissent (voir chapitre I, carte 10, p. 91). En fait les anciennes borderies restantes rassemblent petit à petit les terres des exploitations voisines, et se rapprochent par la superficie des grandes fermes, à l'exception de celles qui adoptent une spécialisation hors-sol peu exigeante en surface.

Avec les nouvelles lois qui les favorisent, la situation des fermiers est devenue plus avantageuse que celle des propriétaires exploitants. Stabilisés sur les terres qu'ils exploitent, débarrassés progressivement des anciennes redevances, disposant de grandes exploitations aux terres bien regroupées, n'ayant pas à investir dans la terre et pouvant rentabiliser plus vite le matériel, ils se lancent d'autant plus facilement dans la modernisation. Tout ceci s'ajoutant à tout un état d'esprit et des habitudes de travail, opposant depuis longtemps les tenanciers des grandes fermes aux petits propriétaires (voir chapitre II), qui ont aussi favorisé chez les premiers une adaptation plus rapide aux exigences de l'agriculture capitaliste.

La conséquence la plus forte est à mes yeux la mise en place d'une nouvelle donne qui fige d'une autre manière les structures agricoles : les fermiers restent sur leurs fermes, les exploitants-propriétaires n'ont plus d'autre recours que d'adapter tant bien que mal leurs structures d'exploitation désuètes. Tout l'équilibre ancien du système est déstabilisé. Les changements d'exploitations au long du cycle de la vie familiale permettaient d'ajuster la taille des familles à celle des terres exploitées. La petite propriété paysanne était complémentaire du fermage sur les plans du travail et de l'éthique de la transmission du patrimoine. Après la guerre, les bordiers ont beaucoup plus de mal à trouver des fermes libres, là où auparavant

le métayage (voire le fermage) permettait d'installer des familles nombreuses avec de faibles moyens financiers.

Le début du XXe siècle a marqué un ralentissement dans les améliorations techniques, les guerres ont provoqué des régressions temporaires. En plus d'un stéréotype « d'arriéré de la civilisation » que traîne le paysan français, dans les années 50 le Bocage est figé dans une image passéiste, entretenue par les symboles réfractaires de la guerre contre-révolutionnaire, de la ferveur religieuse et du maintien au pouvoir des grands propriétaires terriens.

Sur le plan de la compréhension du fonctionnement de la société rurale, l'après-guerre accentue le « grand partage » entre la modernité incarnée par le mode de vie urbain et le monde des traditions qu'incarne la « civilisation millénaire » des campagnes. Ainsi, les agriculteurs, qui ont connu cet avant et cet après de l'agriculture, expriment parfois l'impression d'être passés du moyen âge aux temps modernes (G.R.E.A., 1996). On comprend mieux que, dans le même temps, les catégories d'« agriculteur moderne » et de « paysan traditionnel » prennent sens localement à travers l'opposition fermiers / petits propriétaires. Pour les agriculteurs innovants comme pour les observateurs de la société rurale, le petit paysan propriétaire personnifie une tradition inadaptée aux progrès de l'économie agricole et sert de repoussoir sur le plan des rapports sociaux. Les agriculteurs ne se perçoivent plus autant comme partageant la même condition et le système peut désormais se passer du bordier.

Le remembrement

J'ai plusieurs fois fait allusion, dans les chapitres précédents, à l'absence de remembrement dans la commune de Saint-Hilaire. Du fait de la domination des grandes propriétés domaniales et des anciennes métairies, les 3/4 du territoire sont composés de grandes parcelles bien rassemblées. Un remembrement généralisé est alors considéré comme inutile, mais suscite un débat, à la fin des années 60, qui révèle le conflit latent entre propriétaires et fermiers. Le maire-châtelain est alors opposé au remembrement. Il organise une réunion en invitant un conférencier, lui aussi hostile au remembrement, pour convaincre les agriculteurs. Mais face aux oppositions qui subsistent, il décide d'organiser un référendum, sous la forme d'un cahier mis à la disposition des agriculteurs à la mairie, dans lequel chacun peut exprimer sa position et ses arguments. A 75%, les agriculteurs

s'opposent à un tel projet. Dans un contexte de contestation grandissante du pouvoir châtelain, ce sont surtout les petits propriétaires qui refusent le remembrement, tandis qu'une partie des fermiers voit l'occasion de faire supporter aux grands propriétaires les frais de création des nouveaux chemins.

Après le changement de municipalité, la question du remembrement est reprise une deuxième fois en 1975. Une étude du parcellaire est alors menée par les agriculteurs, en lien avec des conseillers de la Chambre d'agriculture (voir carte 9, chapitre I). On constate de nouveau une majorité d'exploitations disposant de terres bien regroupées. La solution choisie est alors celle des échanges amiables de terrains, localisés sur les zones de petites exploitations, et une réfection des chemins existants avec une participation financière des riverains. Deux des grands villages de bordiers sont remembrés. Le problème reste que nombre de petits propriétaires, qui s'étaient pourtant déclarés favorables aux échanges amiables, les refusent quand il s'agit de leurs propres champs. Si bien qu'aujourd'hui, le problème foncier se prolonge sur ces anciens territoires de villages, pour des exploitants dépendant d'une multiplicité de propriétaires, mais aussi pour des propriétaires non exploitants qui n'arrivent plus à vendre des parcelles trop petites et enclavées.

Le problème des anciennes structures foncières se pérennise dans les exploitations d'aujourd'hui. Il y a, d'un côté, des anciennes métairies qui maîtrisent leur environnement, y compris l'habitat du village ne comportant pas d'autres maisons que celles des agriculteurs. De l'autre côté, ce sont des fermes parfois mal situées, devant affronter des problèmes plus importants d'environnement et de voisinage du fait de la proximité d'habitations, avec des parcelles dispersées ou éloignées du siège de l'exploitation, et des bâtiments inadaptés aux accroissements de surface.

Les recompositions récentes des exploitations

Tous ces éléments jouent dans la recomposition des exploitations. L'abandon d'une ferme n'est pas complètement étranger à sa situation sur le territoire. La première grande ferme qui a disparu après la guerre est une exploitation excentrée, dont les terres étaient coupées par le passage de la voie ferrée. Les terres coupées par la route nationale d'une autre ancienne métairie, ont été partagées entre les deux exploitations situées d'un côté et l'autre de la route. Récemment, après le départ en retraite de l'exploitant, une ferme a été démembrée

parce qu'elle était coincée entre le parc du château de la Filolière et la zone industrielle.

L'habitat est un autre élément qui entre en ligne de compte. Après la guerre, des propriétaires ont vendu les maisons d'habitation et bâtiments aux exploitants en place, afin ne plus avoir à supporter les charges de réparation. Mais il est arrivé que l'exploitant, en cessant son activité, conserve pour lui les bâtiments, surtout en l'absence de successeur direct. Des fermes disparaissent ainsi par dispersion des terres, louées ou vendues aux exploitants voisins.

La disparition d'une exploitation ne tient donc pas seulement au fait d'avoir ou non un successeur. A Saint-Hilaire, il y a toujours des repreneurs pour la terre, mais les exploitations ne représentent naturellement pas toutes le même intérêt pour les agriculteurs.

Les disparitions d'exploitations n'entraînent pas d'abandon pur et simple des terres. Contrairement aux craintes que pouvait susciter la diminution continue du nombre d'exploitants agricoles, ceux qui restent ont toujours besoin de nouvelles terres. Le phénomène a plusieurs explications qui toutes rejoignent la question de la dominante de l'élevage bovin. La Communauté Européenne, par le biais de la P.A.C.*, impose des normes d'assainissement qui nécessitent des surfaces suffisantes pour épandre les déchets animaux et réaliser les aménagements de traitement des déchets. Toujours dans le cadre de la P.A.C., il peut être intéressant pour un exploitant de disposer de surfaces importantes, permettant d'équilibrer les cultures, entre celles qui sont à proprement parler productives et les friches ou autres cultures qui permettent de bénéficier de subventions. Par ailleurs, on cherche dans les grandes fermes d'élevage à augmenter les surfaces, de façon à produire soi-même les céréales composant la nourriture du bétail, réduisant d'autant les coûts d'achat de produits transformés. Pour envisager d'augmenter une production laitière, il faut aussi trouver de nouvelles terres auxquelles sont attachées un quota de production. Enfin, le coût peu élevé des terrains agricoles, environ 10 000 francs l'hectare à Saint-Hilaire, est un élément qui incite aux agrandissements.

Finalement, dans une région rurale bien loin d'être dévitalisée, la terre continue de constituer un enjeu, en dépit du discours ambiant qui en fait un patrimoine dévalorisé aux yeux même des agriculteurs. Encore n'en ai-je relevé que

l'intérêt strictement utilitaire qui n'épuise pas tous les ressorts de l'attachement à la terre.

b) L'évolution des productions

La modernisation agricole ne s'est pas faite du jour au lendemain, et il faut attendre la fin des années 60 pour que les changements s'accélèrent vraiment. La polyculture et l'économie semi-autarcique se prolongent encore après la seconde guerre mondiale : on a connu par exemple à Saint-Hilaire l'échange blé-pain entre le paysan et le boulanger jusque dans les années 50. Les « battages à l'ancienne » mobilisant une nombreuse main-d'oeuvre de fermes solidaires se poursuivent jusque vers 1965.

Le développement agricole s'est accéléré avec la spécialisation laitière dans laquelle se sont lancées les grandes fermes dans les années 50 et 60. Quelques agriculteurs de ces grandes fermes ont d'abord pris l'initiative, ils se sont constitués en réseaux de matériel en commun, de groupes de travail, et ils ont structuré les groupes locaux de développement : G.D.A.* puis G.V.A.*. Ce sont ceux qui collaborent le plus activement avec la Chambre d'agriculture, notamment par le biais du conseiller agricole du canton, qui joue un rôle incitateur primordial dans l'introduction des nouvelles techniques et la spécialisation dans le lait. Parallèlement à la mécanisation, l'amélioration de la production laitière commence avec la mise en place du contrôle laitier, puis surtout l'introduction de la race normande Frisonne à partir de 1962, l'ensilage d'herbe (le premier en 1963), la construction des stabulations libres (1967), enfin l'ensilage de maïs (1968) qui marque, dans l'esprit des gens, le véritable décollage de l'agriculture⁵⁸.

La participation aux groupes de développement a révélé les différences d'attitudes et a introduit une scission entre les agriculteurs novateurs et les « traditionnels ». Certains se souviennent qu'il a été nécessaire d'organiser deux voyages distincts pour faire découvrir l'ensilage de maïs : un pour les agriculteurs en pointe et un pour ceux qui résistaient davantage.

⁵⁸ Le drainage à partir de 1975 est une autre étape importante qui a permis d'assainir les terres humides et difficilement praticables de l'automne au printemps avec les engins agricoles.

Quoique n'ayant pas spécialement démarré plus tôt qu'ailleurs, la prise en charge de l'innovation agricole par les fermiers, puis leur réussite personnelle, ont imprimé à Saint-Hilaire cette image de dynamisme agricole venant des grandes fermes. C'est surtout par contraste avec des communes avoisinantes, à dominante de petits propriétaires exploitants, que cette image est attachée à la commune. Par ailleurs, l'environnement économique oeuvre à la bonne santé du secteur agricole : les exploitants ne vivent pas dans l'isolement des communes excentrées, mais leurs exploitations sont situées à proximité immédiate des ateliers de mécanique et du commerce para-agricole, concentrés à Montaigu et dans ses communes limitrophes.

La spécialisation des productions a accru les disparités entre régions agricoles de la Vendée. Celle de Montaigu, dynamique, concentre les exploitations « laitières » les plus performantes du département. Aux disparités entre régions s'ajoute une disparité entre agriculteurs. L'écart s'est creusé notamment entre les exploitations « laitières », dont les revenus se sont stabilisés grâce aux quotas instaurés en 1984 par la Communauté Européenne, et celles produisant les bêtes de boucherie, dont le revenu, au contraire, n'a cessé de chuter.

Globalement, les grandes fermes, qui ont plutôt privilégié la production laitière, continuent à prospérer, s'opposant ainsi aux fermes orientées vers la viande, dont les anciennes petites exploitations (sauf celles qui ont développé une productions hors-sol industrialisée). Ce sont surtout dans ces dernières que, des agriculteurs déçus, n'envisagent plus de succession et sont contraints de travailler à côté pour se maintenir sur leurs terres. Selon un ancien conseiller agricole originaire de Saint-Hilaire, on peut opposer sur la commune des agriculteurs novateurs qui se sont orientés vers la spécialisation laitière, les plus « conservateurs » restant à la « viande ».

Les quotas laitiers sont devenus une véritable richesse. On ne peut plus en obtenir de nouveaux, sauf en reprenant des surfaces de terres sur lesquelles ils ont été attribués⁵⁹. Ils sont actuellement un enjeu certain dans la reprise des

⁵⁹ Les quotas ont d'abord été attribués en fonction de la production laitière des exploitations. Dans un premier temps, de nouveaux quotas ont été distribués aux jeunes à l'installation puis n'ont plus été accordés à la fin des années 80. Les choix de productions avant et au moment de la mise en place des quotas ont été déterminants pour les agriculteurs et certains regrettent aujourd'hui leur orientation. On retrouve là encore en partie la scission entre grandes fermes et petits exploitants. Un héritier d'une

exploitations et des terres libérées, sachant que disposer d'un quota laitier c'est assurer à l'exploitation un revenu fixe. Dans certains G.A.E.C., c'est le quota laitier qui constitue l'ossature de l'exploitation, permettant de compenser les risques pris à côté ou les pertes éventuelles liées aux autres productions. Un G.A.E.C. s'est ainsi constitué à Saint-Hilaire en associant une exploitation « laitière » et une exploitation « viande », l'une apportant un important quota laitier, l'autre fournissant la main-d'oeuvre des nouveaux associés qui manquait à la première.

En dehors des disparités de revenus, les modèles de développement se diversifient. Chaque exploitation est organisée en un ou plusieurs ateliers spécialisés et les types de production orientent les réseaux d'interconnaissance et d'intérêts des exploitants. On est à l'opposé de l'agriculture d'avant-guerre où chaque exploitation, identique aux autres, donnait son unité au monde paysan. Ce contraste participe du sentiment d'écarts inacceptables dans le milieu agricole, compte tenu de la relative égalité des conditions de vie et des idéaux de solidarité qui ont prévalu dans le passé, y compris dans la phase de modernisation (G.R.E.A., 1996). La diversité laisse place à des productions très spécialisées, ou des formes originales de conduite des exploitations : tourisme rural, vente directe, lait cru, produits « bio », exploitations prenant en charge les activités de réparation ou de construction, jeux sur les primes de la P.A.C., etc...

c) Les mouvements de coopération

Si le Haut Bocage peut être considéré comme le « *centre dynamique du monde agricole vendéen* » (Martin, 1987, p. 352), le phénomène est à relier selon les spécialistes à une très forte implantation de la J.A.C. Elle a, en effet, formé les cadres qui ont pris les initiatives de développement contre les pressions conformistes du milieu et la résistance des autorités coutumières, constituant le « *ferment qui a permis aux agriculteurs de se libérer de la tutelle quelquefois pesante des propriétaires du sol* » (Chauvet, Renard, 1982, p. 432). Si le Haut Bocage a pris une avance dans l'innovation agricole et obtenu les meilleurs résultats économiques, il le doit à l'émulation provoquée au sein de la J.A.C.

borderie a ainsi abandonné sa production laitière compte tenu de l'éparpillement des terres qui rendait difficile les déplacements de troupeaux.

En amont, il existe déjà une forte solidarité qui s'enracine dans la communauté familiale et locale propre au Bocage (voir chapitre IV). Mais sous l'impulsion de la J.A.C., on passe d'une solidarité spontanée et de voisinage à une solidarité encadrée et institutionnalisée. Elle opère le passage à une logique de réseaux extra-communaux en favorisant les groupes de développement et le syndicalisme sous la conduite d'individus moteurs. En même temps, la J.A.C. reste ancrée dans l'univers religieux propre au Haut Bocage, et par sa vision chrétienne de l'économie, elle jette un pont entre les valeurs importantes dans le milieu local et les modèles de développement venus de l'extérieur.

La J.A.C. a joué un rôle primordial pour faire accepter les changements techniques, économiques et sociaux. Aux débuts de la J.A.C., le milieu pouvait paraître complètement verrouillé tant le consensus qui unit la population à ses élites économiques, politiques et religieuses paraît alors inamovible et sans remise en cause possible (Renard, 1975). Le tour de force réalisé par la J.A.C. vient de l'encadrement religieux du mouvement, qui a permis de travailler de l'intérieur la société locale avec la bienveillance de ses élites traditionnelles. La J.A.C. a ainsi favorisé l'épanouissement de personnalités qui ont pris en charge le développement de l'agriculture.

Aussitôt après la seconde guerre mondiale, alors que le recrutement des séminaristes atteint son summum, l'arrivée de nombreux jeunes vicaires d'origine rurale, acquis aux idées de progrès, donne une nouvelle impulsion au mouvement⁶⁰. L'implantation de la J.A.C. est inégale selon les communes car, là où ne s'y sont pas opposés des curés ou notables, elle tient justement à la rencontre de vicaires-animateurs et de jeunes agriculteurs décidés à transformer leur milieu. Mais partout où la conjonction des facteurs a été réunie, la J.A.C. laisse « *une empreinte durable et profonde [...] des pôles d'initiatives permanentes, voire de contestations de l'ordre établi, des pépinières de dirigeants de mouvements familiaux et syndicaux* » (Renard, 1975, p. 324).

Avec quelques années d'avance, la J.A.C. est personnalisée à Saint-Hilaire dans la figure d'un vicaire d'exception, l'abbé Giraudet, qui a marqué toute

⁶⁰ La J.A.C. est née en 1929 en France, en 1932 pour la branche féminine. Elle se distingue (avec la J.O.C.) des patronages par ses objectifs de promotion de la valeur professionnelle et du progrès technique. La valeur religieuse et la valeur professionnelle ne font plus qu'un, et le chemin de l'excellence chrétienne devient le militantisme et non plus la bienfaisance (Lambert, 1985).

une génération d'enfants et d'adolescents à la veille de la seconde guerre mondiale. Mort en martyr de la déportation en 1945, l'abbé Giraudet est considéré comme un saint pour ceux qui l'on connu de près. Sa mémoire fait l'objet d'un véritable culte, rassemblant annuellement ses anciens compagnons, des habitants de Saint-Hilaire et ceux de sa commune d'origine. Des démarches sont entreprises auprès de la hiérarchie catholique pour obtenir sa béatification. Je reviendrai ultérieurement sur ce qu'a pu représenter l'abbé Giraudet pour les Loulaysiens (voir chapitre X). Son statut dans la société locale mérite qu'on s'y attarde car il incarne une figure du leadership propre au Bocage⁶¹. Il personnifie ce paradoxe d'une société apparemment figée, repliée sur le passé, soumettant l'intérêt de l'individu à celui de la collectivité, mais permettant en même temps l'émergence de personnalités qui, acceptées malgré leurs écarts par rapport à la norme, exercent une action innovante et transformatrice.

Dans un premier temps, avant les années 50, la J.A.C. fédère indistinctement les idéaux de la jeunesse agricole : l'ouverture à la connaissance, la soif de justice, de dignité, la volonté de changer les conditions de vie des agriculteurs tout en valorisant la noblesse du métier. Les loisirs sont développés à travers des manifestations sportives, séances de variétés, rassemblements locaux et régionaux. L'autoformation est valorisée : promotion des cours d'agriculture par correspondance, incitation à une meilleure connaissance du milieu (par des enquêtes) avant de s'engager dans l'action. Dans une seconde phase, les années 50-60, le mouvement se spécialise et devient un relais du progrès technique auquel adhère sans réserve les jeunes agriculteurs de la J.A.C. Ses militants, formés à l'exercice de l'animation et des responsabilités, sont les premiers qui participent et prennent la tête des différents groupes de développement et de coopération impulsés par les organismes agricoles officiels⁶².

⁶¹ A propos des entrepreneurs industriels qui en sont une autre figure, Benoît Raveleau (1998) emploie l'expression de « leaders bornés ». Des individus imposent des modèles de développement étrangers au milieu mais leur action prend sens dans les valeurs locales auxquelles ils restent conformes et qu'ils contribuent à maintenir.

⁶² Animés par une volonté de hisser tous les agriculteurs vers le progrès technique, les militants de la J.A.C. se sont, selon Renard, illusionnés. Cette illusion est en partie responsable de l'éclatement du mouvement dont les premiers militants, tout en prenant les postes de responsabilités des syndicats et Chambres d'agriculture, refusaient de prendre en compte les contradictions et conflits nés du développement agricole (voir Renard, 1975, p. 327).

Une coopération de fait est un trait caractéristique du monde paysan dans le Bocage. Elle permet même d'expliquer le maintien tardif de la petite propriété. Jean Renard (1975) donne l'exemple d'exploitations, officiellement distinctes, mais où celle du fils produit le maïs en ensilage qui sert à l'alimentation du bétail de l'exploitation du père. Si bien que la coopération juridiquement organisée entre exploitations, principalement sous la forme des G.A.E.C. et C.U.M.A., a trouvé ici un terreau favorable à sa multiplication. En 1994, la Vendée est toujours le premier département français pour le nombre de G.A.E.C. (1/3 des exploitations) et celui des C.U.M.A. (Coll., 1994b). Là encore, ce sont dans les cantons du Nord Est que ces structures sont les mieux implantées.

En ce qui concerne Saint-Hilaire cependant, il n'existe pas de grosse C.U.M.A., et si les G.A.E.C. y sont nombreux (voir tableau 8, p.196), leur implantation y a été plus tardive que dans le voisinage. On retrouve de nouveau un effet de la structure foncière et de la dominance des grandes fermes. L'absence de C.U.M.A. s'explique par le fait que les fermes ont acheté le gros matériel en commun à 3 ou 4 exploitations, ou acquis rapidement leur propre matériel, ou disposent d'une assise suffisante pour faire appel aux entreprises de travaux agricoles. Ainsi, de nouveau, on oppose Saint-Hilaire aux communes voisines où dominait la petite propriété, notamment Saint-Hilaire-de-Clisson, où les exploitants, coincés dans leurs investissements, ont créé une grande C.U.M.A. dynamique. D'ailleurs, la seule coopérative importante, qui a marqué les esprits à Saint-Hilaire-de-Loulay, a été créée à l'issue de la seconde guerre mondiale à l'initiative et à l'usage de bordiers pour les battages. Ils pouvaient en effet difficilement participer aux réseaux de battages des grandes fermes, qui supposaient, pour une petite exploitation, de déplacer une machine surdimensionnée pour de faibles quantités de blé, nourrir une quarantaine de personnes et devoir des journées de travail en proportion.

Vis-à-vis des communes voisines donc, Saint-Hilaire se distinguerait par son individualisme qui renforce la dimension d'entreprises novatrices des exploitations agricoles. Selon l'ancien conseiller agricole du canton, on y est plutôt hostile aux groupes et on ne se fait pas de cadeaux entre exploitants. Il semblerait bien qu'à Saint-Hilaire, les formes de solidarité s'éloignent généralement de celles du passé si on entend par là un idéal de soutien entre exploitants. On pourrait même dire que c'est plutôt parmi les exploitations issues des borderies qu'on valorise encore une solidarité où l'amitié, le plaisir d'être ensemble, de « faire un tour à la

cave », de conserver de la vigne et faire les vendanges en commun, comptent encore beaucoup⁶³.

Le G.A.E.C. traduit cette différence car il y a, dans le choix du G.A.E.C., soit une volonté forte de coopération par idéologie de groupe, soit simplement une forme juridique pratique pour l'installation d'un jeune, l'organisation du travail ou la réalisation d'extensions⁶⁴. Ce dernier cas regroupe notamment les G.A.E.C. dits père-fils, qui offrent un cadre juridique à l'intégration du jeune dans l'entreprise familiale et à la transmission progressive de l'exploitation⁶⁵. A Saint-Hilaire, on explique également la fréquence des G.A.E.C. par le caractère contraignant des exploitations laitières, en créant des G.A.E.C., on peut accroître une main-d'oeuvre qui va se relayer, permettant à chacun de partir en fin de semaine et de prendre des vacances. Si dans des communes voisines, des pionniers des G.A.E.C. ont cherché dans cette structure à réaliser un idéal de coopération, à Saint-Hilaire, ils ont été adoptés plus tardivement et de façon beaucoup plus pragmatique. Ce qui n'exclut pas, comme j'aurai l'occasion de le reprendre plus loin, que même non reconnus en tant que tels, les G.A.E.C. prolongent des modes de coopération propres à la communauté des grandes fermes d'autrefois⁶⁶.

⁶³ Avec prudence car il est toujours difficile d'évoquer les notions de solidarité ou d'individualisme en évitant la part de subjectivité liée à ce que chacun veut bien mettre derrière. Le fait que d'anciens petits exploitants mettent en avant les relations amicales entre voisins ne veut pas dire que ça ne compterait plus pour les autres et qu'ils n'aient pas les mêmes modes de relations. Ce qui est en jeu c'est aussi le message à faire passer face à l'enquêteur : amertume, regrets du temps passé, ou au contraire donner une impression de modernité par le travail rationalisé.

⁶⁴ Jean Renard (1975) note dans les années 70 le caractère ambigu des G.A.E.C. où l'idéal de participation masque mal la logique capitaliste d'exploitants repreneurs de terres abandonnées. Ceux qui adoptent le G.A.E.C. sont poussés par une logique d'extension et apparaissent comme des « gros » aux yeux des vieux agriculteurs. Ils connaissent un endettement important qui les conduit à rentabiliser au maximum et agrandir les ateliers. Ils se heurtent au problème foncier lorsqu'un propriétaire désireux de reprendre ses terres remet en cause la viabilité du G.A.E.C. Pour l'idéal de coopération lié aux G.A.E.C., voir l'exemple que reprend Bernadette Bucher (1995) du récit d'un des pionniers des G.A.E.C. en Vendée.

⁶⁵ Les G.A.E.C. présentent un caractère familial dominant sous la forme d'associations père-fils, voire d'autres membres de la famille ; en 1986, ils concernaient les 2/3 d'installation de jeunes agriculteurs (voir Martin, 1987).

⁶⁶ Le G.A.E.C. prolonge un principe de prévalence de la communauté sur l'individu (voir chapitre V). A ce titre on ne parlera plus d'ambiguïté entre un idéal de coopération et la logique productiviste mais le G.A.E.C. ne fait que formaliser différemment chez les fermiers un mode ancien de coopération familiale au service de la rentabilité de l'exploitation.

d) La décohabitation

Les changements dans la vie domestique ont été considérables après la seconde guerre mondiale : arrivée progressive de l'électricité, du service d'eau et aspiration à vivre chacun chez soi. La vétusté des bâtiments, qui n'ont souvent plus fait l'objet de réparations depuis des décennies, et la priorité accordée aux investissements agricoles sur l'aménagement des maisons (G.R.E.A., 1996) ont retardé l'arrivée du confort.

La décohabitation reste un événement majeur pour les anciens fermiers et métayers. La communauté de la grande ferme reste surtout attachée dans le souvenir des ruraux à l'obligation de partager un espace restreint à plusieurs couples, leurs enfants respectifs et, parfois, des oncles et tantes célibataires. Dans l'enquête du G.R.E.A. (1996), réalisée auprès d'agriculteurs des Mauges et du Segréen en Anjou (également terres de grandes propriétés châtelaines), les témoins soulignent l'absence d'intimité. Les deux pièces habitables de la plupart des maisons sont encombrées de meubles et comportent plusieurs lits. A son mariage, une femme du Segréen rejoint ainsi son mari dans une maison où vivent les parents de ce dernier et ses cinq frères plus jeunes. Le nouveau couple doit partager sa chambre avec deux garçons, tandis que les plus jeunes couchent dans la même pièce que leurs parents.

Les évolutions décisives se réalisent entre la fin de la seconde guerre mondiale et les années 70, en fonction des possibilités économiques des familles. En attendant, des aménagements de fortune sont réalisés : séparation des pièces par des cloisons en bois ou la pause de rideaux, quand les enfants ne rejoignent pas les domestiques dans des coins de granges aménagés. Dans une maison comme celle de la Denisière (voir plan, chapitre II, p. 146), dès 1947, une cloison en briques⁶⁷ est montée dans chaque grande pièce du rez-de-chaussée et de nouvelles portes sont percées, permettant de constituer deux logements indépendants à l'intérieur d'un même corps de ferme. Le milieu agricole aspire, comme l'ensemble de la société française, au chacun chez soi.

⁶⁷ On vit de manière plus aisée dans cette ferme que dans le plupart des autres à cette époque (voir chapitre V).

Cette évolution, commencée par les aménagements de fortune, se poursuivra par la construction de maisons neuves, aboutissant dans un certain nombre de cas à l'abandon pur et simple de l'ancienne maison de ferme, reconvertie en lieu de stockages divers ou bureaux pour l'exploitation. Là encore, l'aménagement de l'espace traduit la volonté nouvelle de séparer les sphères privée et professionnelle dans la vie des ménages agricoles. Le couple âgé tend de plus en plus, durant la période de la modernisation agricole, à se retirer physiquement de l'exploitation. Au niveau de l'habitat, cela se traduit, avec le passage à la retraite, par la construction d'une maison neuve dans le bourg (ou l'occupation d'une petite maison de famille) ou un lotissement, tandis que le ou les enfants succédant font construire leurs maisons sur les terrains proches du corps de ferme. Après une période d'abandon des anciennes maisons de fermes, peu adaptées aux exigences nouvelles et attachées aux souvenirs pénibles de l'inconfort et de la cohabitation, ces vieilles maisons tendent maintenant à être de nouveau rénovées par les exploitants.

Comme beaucoup de choses, l'ancienne cohabitation suscite des sentiments partagés qui ne sont pas sans rapport avec le prolongement des modes d'autorité et des solidarités familiales. L'intrusion des grands parents dans l'intimité du couple successeur est devenue insupportable, mais on leur reconnaissait un rôle précieux de prise charge, d'écoute et d'initiation des petits-enfants (G.R.E.A., 1996). L'ordre et la hiérarchie ne souffraient pas les écarts. L'autorité écrasante qui s'exerçait notamment du père vers le fils et de la belle-mère vers la belle-fille étaient source de conflits plus ou moins larvés (voir les chapitres VII et VIII). En dépit de ces difficultés, il reste chez les anciens une nostalgie de l'aguérissement face aux conditions dures de vie et de travail et le respect des plus jeunes pour les plus anciens. Par ailleurs, dans les familles nombreuses et étendues, la solidarité fraternelle a marqué durablement les individus et tend à se transmettre dans les générations plus jeunes (voir chapitre VII). L'obligation de travailler ensemble, de partager, de s'épauler, de prendre en charge les petits enfants ont tissé des liens solides qui ne sont pas étrangers au prolongement, sous des formes formelles ou informelles, de pratiques solidaires dans la conduite des exploitations agricoles

2) Le développement industriel

Agriculture et industrie s'opposent au moins sur un point dans leur processus de développement : la première n'a pas eu besoin de recourir au mythe

vendéen, la modernisation s'est plutôt faite en rejetant des formes traditionnelles ou perçues comme telles d'agriculture. L'idéologie du progrès a servi de référence motrice (G.R.E.A., 1996). Le glissement du mythe des guerres de Vendée, d'abord mythe de l'harmonie sociale dans le monde paysan, vers sa reprise au niveau industriel, traduit pourtant une continuité forte de l'agriculture à l'industrie. C'est cette continuité que je vais privilégier dans un développement succinct sur le fait industriel local⁶⁸. Il s'agit d'approfondir, pour la grande couronne choletaise en général et à Saint-Hilaire en particulier, comment l'industrialisation se relie à la terre (entendue à la fois comme activité agricole et territoire d'identification) et aux rapports sociaux préexistants.

Jusqu'aux années 60, la grande industrie est restée balbutiante dans une région encore essentiellement agricole. L'activité industrielle est dispersée et repose sur de petites unités. On ne compte pas de grandes usines, mais un essaimage de petits ateliers et une continuation du travail des femmes à domicile pour le compte des entreprises de confection. Après une industrialisation encore au ralenti dans les années 50, le décollage industriel qui suit répète à plus grande échelle le même processus que celui de la période précédente : un développement de l'industrie sur la base d'activités artisanales, le bénéfice de l'extension du bassin industriel choletais, l'utilisation d'un potentiel financier et humain propres.

Tableau 9 - Structure socioprofessionnelle à Saint-Hilaire-de-Loulay de 1968 à 1990

catégories socioprofessionnelles	1968	1975	1982	1990
agriculteurs	46.6%	33,2%	13,8%	14.1%
artisans, commerc., chefs d'entr.	8.8%	6,5%	7,4%	9.5%
cadres, prof. libérales	0.2%	1,2%	3,9%	2.6%
profession intermédiaires	3.2%	4,4%	10,6%	10.9%
employés	5.4%	6,8%	16,3%	22.1%
ouvriers	35.6%	45,2%	48,1%	44.3%
autres	0.2%	2,7%	/	/

sources : recensements de l'I.N.S.E.E.

⁶⁸ Cette partie s'appuie notamment sur les travaux menés par Guy Minguet (1985) et Benoît Raveleau (1998).

Tableau 10 - Répartition de la population active par secteur d'activité à Saint-Hilaire-de-Loulay en 1954 et 1990

	1954	1990
agriculture	66,6%	14%
artisanat / industrie	22,3%	47%
commerce / services	11,1%	39%

sources : recensements de l'I.N.S.E.E.

Durant la seconde moitié de ce siècle, l'évolution de la structure socioprofessionnelle de Saint-Hilaire-de-Loulay reflète bien l'ampleur du changement qui s'est opéré dans l'activité économique de la région. Si le secteur agricole occupe encore 2/3 des actifs en 1954, en 1990, près de la moitié des emplois se situent dans le secteur dominant de l'artisanat et de l'industrie. Du point de vue de la répartition des professions, dès 1968, les ouvriers représentent 35% de la population active. En 1990, ils sont majoritaires avec 44% de la population active, alors que les agriculteurs s'approchent de la barre nationale des 10%. Signe de la tertiairisation grandissante de la société, les employés et professions intermédiaires augmentent fortement leur part.

a) Une industrie intégrée au milieu rural

Les nouveaux secteurs industriels en expansion sont la confection, l'ameublement et la mécanique, qui se structurent à partir des métiers familiaux : tisserands, menuisiers, forgerons. Les entrepreneurs sont issus du cru et la création d'entreprises est un moyen privilégié d'ascension sociale dans une société où les études secondaires restent le privilège des familles nanties ou restreintes au cadre de la vocation sacerdotale. La création est encouragée par le milieu, elle s'appuie sur l'imitation de ceux qui se sont déjà lancés et le soutien du réseau familial. « *Il est tout aussi « normal » d'être chef d'entreprise industrielle que d'être artisan ou chef d'exploitation agricole [...] Tout individu indépendamment de son rang, muni d'atouts personnels, relationnels, professionnels, pouvait créer son entreprise* » (Minguet, 1985, p. 176). Les chefs d'entreprise sont des leaders aux qualités hors du commun, mais ils sont en même temps reconnus et bien intégrés dans la société

locale. Ce qui permet de comprendre aussi que leurs valeurs culturelles épousent celles des anciennes élites terriennes et que le conservatisme des références politiques et sociales ne soit pas incompatible avec le dynamisme économique.

Le processus est régulièrement le même : un fils d'artisan reprend l'affaire familiale en lui donnant une nouvelle dimension. L'exemple de l'entreprise de confection Duguy, à Saint-Hilaire, ne varie pas du parcours de dizaines d'autres entrepreneurs de la région (voir notamment les descriptions de Benoît Raveleau, 1998). Depuis plusieurs générations, les Duguy sont installés comme tisserands dans un gros village jouxtant le bourg. Lorsque Paul Duguy succède à son père, en 1961, l'atelier, consacré au tissage de draps, emploie une quinzaine d'ouvrières. La reconversion est alors effectuée vers la confection et une unité est créée à Montaigu. En 1972, l'entreprise compte quatre unités et 340 salariés. 90% des ouvrières sont des femmes de Saint-Hilaire. Selon Paul Duguy, la Vendée était alors comparable aux pays sous-développés dans lesquels les industriels décentralisent leur production aujourd'hui. Les hommes d'affaires venaient chercher dans cette région « *sous-évoluée* » une main-d'oeuvre abondante, bon marché et volontaire. Du fait de la pratique de la couture à domicile, « *toutes les filles avaient leur machine à coudre en se mariant* » et l'usine était pour elles un débouché inespéré alors qu'elles n'avaient aucun espoir de travailler un jour en dehors de l'exploitation familiale.

Dans l'entreprise Ordo, qui a compté jusqu'à 400 salariés sur trois sites, la spécialisation et le décollage s'est fait par une demande de livraison de meubles de bureau pour un gros client parisien, alors qu'il s'agissait d'un petit atelier spécialisé dans l'ébénisterie de paquebots. Aujourd'hui, c'est une entreprise métallurgique, la Sermo, qui est la plus importante de la commune avec environ 300 salariés. Le paysage se compose d'une soixantaine d'entreprises artisanales et industrielles (commerçants non compris). Deux entreprises importantes ont disparu: l'usine de chaussures « la Vendéenne » et une boulangerie industrielle.

L'industrialisation du nord-est vendéen s'opère d'abord par glissement de « *la nébuleuse choletaise* »⁶⁹ vers l'ouest. On trouve ici la main-d'oeuvre qui fait défaut dans les Mauges. Les ateliers secondaires, notamment dans le textile, se

⁶⁹ La nébuleuse choletaise désigne un réseau disséminé d'usines sur le territoire rural. Spécialisées dans des activités gourmandes de main-d'oeuvre, les entreprises forment un réseau d'interdépendance où chaque unité est spécialisée au sein d'une chaîne de fabrication. Les gros bourgs concentrent les services aux entreprises, notamment le transport (voir Raveleau, 1998, p. 157).

développent pour le compte d'entreprises-sièges de Cholet. L'installation de nouvelles usines est encouragée par les notables, qui voient l'occasion de retenir les jeunes au pays et de favoriser le dynamisme du monde rural sans modifier la structure sociale. Le processus est idéalisé et « *l'arrivée de l'usine est la justification de la réussite de la municipalité. Les industriels choletais jouent pleinement le jeu et sont de connivence avec cet état d'esprit* » (Renard, 1975, p. 368).

Comme les autres communes limitrophes de Montaigu, Saint-Hilaire a bénéficié, pour son développement, de l'étroitesse de la ville voisine et de la déconcentration de ses activités industrielles. Avant la création du district, l'offre de terrains pour s'installer accroît une certaine forme de concurrence entre les communes limitrophes de Montaigu. Avec ses 250 ha, Montaigu est rapidement saturée et l'expansion industrielle ne peut se poursuivre qu'en dehors de son territoire. Les industriels tirent parti de cette situation. Dans les années 60, Duguay tente le rapatriement de l'unité de Montaigu sur Saint-Hilaire, mais il demande à la municipalité un terrain situé entre les deux agglomérations. L'opération échoue, le maire noble de Saint-Hilaire craint l'envahissement de Montaigu, qui représente alors encore « la ville », avec tout ce que cela comporte de menaçant pour les ruraux. Il avait de son côté essayé d'introduire une activité industrielle propre par le biais d'une société minière exploitant le kaolin. Les forages n'ont cependant pas été concluants et le projet est resté sans suite.

L'offre de terrains attrayants pour les industriels sera une tâche prioritaire de la nouvelle équipe municipale, qui renverse le maire noble et s'installe à la mairie en 1971. Saint-Hilaire a déjà pris du retard vis-à-vis d'autres communes, motrices dans la création du district. La nouvelle politique porte ses fruits notamment en 1982, année où la société Ordo déplace son siège social et sa production de Montaigu à Saint-Hilaire, laquelle offre la vaste étendue des landes de Roussais partiellement reconvertie en zone industrielle du district. La commune de Saint-Hilaire est alors choisie par le dirigeant d'Ordo car, sur les landes de Roussais, de nouvelles extensions pourront être envisagées. Par la suite, on note le déplacement de la Sermo en 1987, entreprise mécanique créée à Montaigu en 1966, qui s'installe sur une nouvelle zone industrielle de Saint-Hilaire.

L'installation des industries se fait sans véritable opposition avec le monde agricole. En fait, dans l'ensemble de la région, dynamisme agricole et dynamisme industriel vont de pair. La proximité des usines a favorisé le passage de

l'agriculture à l'industrie d'une main-d'oeuvre qui n'a pas eu besoin de se déplacer. L'ère d'expansion industrielle voit toute une population rurale jeune, faiblement scolarisée et majoritairement féminine, permettre le maintien d'exploitations agricoles par l'apport de revenus complémentaires. Indirectement, l'emploi industriel a stimulé l'agriculteur dont l'épouse a obtenu la modernisation du cadre de vie contre l'acceptation de rester sur la ferme (Renard, 1975).

L'expansion des bourgs-centres comme Montaigu ou les Herbiers a permis de leur donner un statut de petites villes, offrant à la population rurale une proximité de services professionnels et privés (Renard, 1975). Les usines ont été implantées dans les communes environnant les bourgs-centres, à proximité directe de la main-d'oeuvre dont les industriels avaient besoin. Cette présence continue d'ateliers industriels à la sortie des bourgs et au milieu des champs, inscrit les ateliers industriels dans le paysage rural, image d'usines à la campagne qui ne peut pas échapper à l'observateur extérieur.



Illustr. 27 - Les landes de Roussais

(à droite, la partie agricole ; de l'autre côté de la route, la zone insuatrielle)

Illustr. 28 - L'ancienne fabrique de chaussures dans le bourg

(les bâtiments abritent maintenant des entreprises artisanales)



b) Le prolongement des relations de patronage

La réussite de l'implantation industrielle, sans heurts avec l'économie rurale, s'explique largement par les structures sociales et les modes de régulation de la vie collective. Les industriels sont portés par l'élite locale. Mais ils sont également proches de leurs salariés par leur origine sociale, leur parcours éducatif, leurs modes de vie et de pensée. Les solidarités familiales, et plus largement les connivences entre groupes sociaux qui ont porté les initiatives industrielles, ont d'autant plus de force qu'elles s'exercent à l'intérieur du cadre privilégié de vie sociale que constitue le bourg rural et son environnement paroissial. Ici s'affirme le sentiment d'appartenance à une collectivité unie : « *si ces aspects socioculturels ont pu jouer un rôle important, c'est que le fait industriel est né et s'est diffusé dans le cadre territorial du bourg, élément de base de la vie religieuse (paroisse) mais aussi de la vie culturelle (rôle du patronage), de l'éducation (école privée catholique et mouvements de jeunesse comme la J.A.C.) et aussi de la vie économique et financière (rôle des caisses de Crédit Mutuel dans les années 50 et des prêts financiers accordés aux chefs d'entreprise locaux qui se lancent dans l'aventure industrielle)* » (Raveleau, 1998, p. 216). A l'image de l'essaimage des ateliers, la région tire elle-même son unité et la souplesse de son développement industriel de la juxtaposition de petites collectivités rurales, relativement autonomes, mais où, d'une commune à l'autre, se reproduisent à l'identique les mêmes comportements.

Les chefs d'entreprise coopèrent pleinement à la vie communale dont ils sont issus. Quoique ne résidant plus à Saint-Hilaire, Paul Duguy continue à participer aux banquets de sa classe d'âge. Pour un couple d'agriculteurs qui le côtoie à ces occasions, il reste un homme « *simple* », valeur essentielle de non distinction vis à vis de son milieu d'origine. Bernadette Bucher montre ainsi, à propos de la chasse à courre, le souci des industriels de rester proches des mondes paysan et ouvrier, au sein d'une pratique qui met en scène l'unité sociale au delà des disparités économiques et des hiérarchies sociales (Bucher, 1995). Loin de se marginaliser par sa réussite, le chef d'entreprise est reconnu par tous pour ses capacités d'initiative individuelle, au sein d'un milieu social qui les valorisent tant qu'elles restent étroitement liées aux intérêts collectifs.

La proximité des origines sociales, les réseaux familiaux et locaux de recrutement, facilitent les relations employés / employeurs et la reconnaissance de l'autorité patronale. Les relations se basent sur la proximité sociale et affective : on se tutoie, on se connaît en dehors de l'usine, on privilégie le contact direct aux

rapports formalisés. « *Comme le châtelain voisin, le chef d'entreprise est appelé par tous par son prénom, précédé d'un Monsieur respectueux ; il cumule les honneurs et les responsabilités, il fut longtemps le bienfaiteur de la paroisse, et n'est-il pas, quelque fois, un ancien de la J.O.C., formé par le vicaire du village !* » (Renard, 1975, p. 368). Les patrons apportent leur soutien financier aux associations et accordent des avantages aux ouvriers sous la forme de dons, prêts d'argent, ventes à prix avantageux de produits d'usine... Grâce à l'industrie, les ouvriers restent au pays et préservent le mode qui leur a été transmis : mise en culture des minuscules parcelles en propriété, échanges de biens et de services dans le réseau familial et amical.

La forte intégration locale des entrepreneurs inscrit les rapports sociaux ouvriers / patrons dans la continuité des relations paysans / propriétaires qui ont précédé. On assiste ainsi à une transposition, dans l'industrie, des modes d'autorité basés sur les modèles concordants curé / fidèle, châtelain / fermier et père / fils. Les relations patrons / ouvriers reposent sur un « *contrat de loyauté réciproque* » (Raveleau, 1998, p. 326) plus que sur une opposition revendicative. La main-d'oeuvre accepte facilement les faibles salaires et les conditions difficiles de travail, particulièrement dans les usines de confection, de chaussure ou de l'agro-alimentaire. Les conflits sont peu nombreux, le syndicalisme est marginalisé au profit des relations directes entre ouvriers et patrons. Si les oppositions de classes sont évitées, on reproduit aussi le mode d'autorité qui reliait auparavant l'élite terrienne à la population rurale. Cette relation faite d'intérêts réciproques, fidélité et soutien aux entrepreneurs contre avantages retirés par les ouvriers, interdit en même temps toute expression de revendication qui est interprétée comme une rupture du consensus (voir aussi Bucher, 1995, pour la transposition des relations de patronage de l'ancienne à la nouvelle société).

Les rapports patrons / paysans s'inscrivent dans un mode d'autorité qualifié par les auteurs de relation de patronage (Bucher, 1995, Raveleau, 1998) : « *le patronage vendéen, plus qu'une stratégie entrepreneuriale proprement rationnelle, est davantage un prolongement au niveau de l'entreprise d'une conception des rapports sociaux héritée de la société agraire traditionnelle. Les rapports de force existent mais ils trouvent à s'exprimer autrement que dans une vision opposant le monde ouvrier au monde patronal* » (Raveleau, *ibid.*, p. 327)⁷⁰. Associé au

⁷⁰ Dans le prolongement de ces propos, voir aussi au chapitre IX une discussion sur le lien et l'opposition entre patronage et paternalisme.

clientélisme, le patronage ne constitue-t-il finalement pas une donnée persistante des rapports sociaux et politiques dans le Bocage ?

c) La singularité de la « classe » ouvrière

Malgré la grande proximité des ouvriers avec le monde rural, le phénomène de l'ouvrier-paysan est peu courant. Historiquement, l'agriculture, gourmande de main-d'oeuvre, ne permettait pas la double activité des chefs d'exploitation. Ce sont d'autres membres de la famille vivant sur la ferme qui, dans un premier temps, entrent à l'usine. Dans les années 60, la pratique du travail féminin complémentaire de l'exploitation agricole reste d'actualité. Une enquête révèle que, dans les cantons du nord-est vendéen, le travail à l'extérieur est fréquent chez les enfants d'exploitants disposant de 5 à 20 ha. Il s'agit en majorité de jeunes filles, âgées de 15 à 20 ans et occupant des emplois industriels (Renard, 1966). Alors que les fils et filles de fermiers sont employés sur l'exploitation familiale, ceux des petits exploitants rapportent par leur travail ouvrier les compléments de revenus.

Si avec le textile l'emploi ouvrier était surtout féminin, l'arrivée des nouveaux secteurs industriels s'est accompagné à partir des années 60 d'un développement de l'emploi masculin. Une classe ouvrière « *détachée des choses de la terre* » (Renard, 1966) est en quelque sorte apparue, faite d'hommes et de femmes chassés de l'agriculture ou de la direction d'entreprises artisanales. Les couples d'ouvriers, tout en restant au pays se sont installés dans les lotissements créés à la périphérie des bourgs.

On peut signaler cependant pour le Bocage le phénomène du « *salarié à mi-viage* » qui désigne, selon Bernadette Bucher (1995), les passages d'une activité à une autre au cours de la vie active. Les modalités les plus visibles sont celles de l'agriculteur qui liquide l'exploitation agricole pour prendre un travail ouvrier, ou le salarié de l'industrie qui crée ou reprend une affaire familiale à son compte. C'est aussi l'activité des femmes d'exploitants agricoles qui, en fonction des étapes de la vie familiale ou de la santé de l'exploitation, prennent ou quittent un travail salarié parfois de façon répétée au cours de leur vie. Dans une des anciennes borderies que j'ai étudiée (voir chapitre VI), l'aîné d'une fratrie de sept enfants (nés de deux mariages successifs), a repris l'exploitation. Ceux qui suivent, filles et garçons, sont devenus ouvriers, dans un couvoir* voisin et dans une usine de confection. Un des garçons est devenu artisan-mécanicien. Le dernier de la famille avait repris une

exploitation voisine restée dans la parenté, mais il a fait faillite et a pris un emploi d'ouvrier dans une société de matériel électrique.

Entre la double activité et le salariat à mi-viage, la frontière est cependant ténue. Durant l'enquête, j'ai rencontré le cas du fils unique d'un agriculteur travaillant comme ouvrier garagiste, alors que son épouse, également fille d'agriculteurs, est ouvrière en confection. Le père du jeune homme est officiellement à la retraite et l'exploitation a été mise au nom de son fils. Tous les deux y travaillent cependant, le fils venant aider son père le soir et le samedi. Le couple, qui à terme désire reprendre l'exploitation, attend en fait de savoir s'il pourra vivre entièrement des revenus de la terre avant de laisser leur situation de salariés. Avant de devenir définitivement employé de la Chambre d'agriculture, un de nos interlocuteurs a continué, au début des années 60, à aider ses parents pendant plusieurs années. Il se partageait chaque semaine quelques jours sur l'exploitation, quelques jours à l'extérieur, en essayant, par l'introduction de nouvelles cultures, de rendre viable la minuscule borderie familiale.

Si une population ouvrière et plus généralement salariée est de plus en plus détachée des choses de la terre, au sens des choses de l'agriculture, ne reste-t-il pas cependant un lien fort avec la terre, au sens du territoire, support d'identification au monde paysan du passé ? Comment expliquer que la population ouvrière du Bocage soit aussi peu revendicative et accepte de rester vivre sur place avec des salaires très bas et des conditions de travail difficiles ? Pour les quelques Loulaysiens qui m'en ont parlé, devenir ouvrier d'usine reste déshonorant⁷¹ vis-à-vis de ceux qui, agriculteurs ou artisans, sont leurs propres patrons. En fait, comme le montre Bernadette Bucher (1995), les activités complémentaires de subsistance (jardinage au premier rang), l'utilisation des biens d'héritage, la pratique généralisée du don et du contre-don, entretiennent une qualité de vie supérieure à ce qu'autoriseraient les seuls revenus salariaux et permet une relation permanente entre ceux qui ont quitté la terre et ceux qui y sont restés.

La population ouvrière de la région reste, par son mode de vie, plus proche du monde agricole que de la classe ouvrière urbaine. L'habitat témoigne particulièrement de cette proximité. La Vendée est le premier département en

⁷¹ Autrefois, le déshonneur touchait plus au fait de quitter la terre pour la ville et un statut qui représentaient un monde de perte, maintenant c'est celui d'être obligé de laisser son exploitation ou son atelier.

constructions individuelles. A Saint-Hilaire, il n'existe que quelques petites maisons H.L.M. La propriété est la règle, on hérite d'une maison ancienne ou on acquiert une maison neuve pour y rester. Les autochtones n'ont généralement que le désir de demeurer au pays et à Saint-Hilaire, où on compte un taux de fixation de 80% de la population, les gens y reviennent pour faire construire⁷². Y compris chez les ouvriers, les maisons sont toujours spacieuses, suffisamment isolées des autres et dotées d'un terrain permettant de cultiver un jardin potager. L'ameublement et objets décoratifs rappellent le cadre rural ancien (voir à ce sujet les descriptions de Bucher, 1995).

Un lien patrimonial soude la famille ouvrière au pays, patrimoine matériel de terres et biens de famille, mais aussi patrimoine immatériel d'attachement à un style de vie. Les liens familiaux restent solides, se concrétisant par les échanges de produits de consommation et les coups de main répétés (Bucher, 1995, Roux, 1990). La nucléarisation de la famille et le chacun chez soi suit la même évolution que la société française dans son ensemble. Cependant, la famille n'est jamais très loin, on conserve le goût de l'entre-soi et les réflexes d'entraide d'autrefois dont la famille est le principal support (Roux, *ibid.*).

L'après seconde guerre mondiale a marqué une formidable ouverture vers l'extérieur dont souffrait particulièrement le monde paysan. De nouvelles sociabilités se sont définies, au réseau plus large que le cadre étriqué de l'ancienne paroisse (Bucher, 1995). Mais ce qui pourrait caractériser le mieux cette région, c'est la superposition des niveaux de sociabilité. Les nouveaux circuits relationnels, associatifs notamment, s'ajoutent sans les remplacer aux anciennes interdépendances familiales et locales. Comme par ailleurs, l'ouverture de la société locale ne contredit pas une continuité de comportements dont quelques indicateurs sont les forts taux de nuptialité, les faibles taux de divorces, la fréquentation des écoles privées et les votes politiques en faveur de la droite.

Ces propos sur l'industrialisation auraient certainement à tenir compte d'évolutions récentes, comme la mise à niveau de l'industrie locale avec le reste de la France. Benoît Raveleau (1998) souligne par exemple que le taux de chômage a rattrapé la moyenne nationale depuis 1983 dans le nord-Vendée. De nombreuses fermetures d'entreprises ont eu lieu et, dans l'habillement notamment, les compressions de personnel et les délocalisations ont été drastiques. D'un autre côté, on assiste à une nouvelle diversification des activités, une croissance des

⁷² Informations données par un conseiller municipal.

petites entreprises et une vitalité renouvelée des réseaux de création d'entreprises (Coll., 1994b). Comme l'affirmation de l'identité Vendéenne, les mécanismes anciens du dynamisme industriel semblent de nouveau se reproduire.

Saint-Hilaire-de-Loulay appartient à un bocage relativement pauvre et essentiellement agricole jusqu'à la seconde guerre mondiale. L'évolution agricole y est tardive au XIXe siècle et les crises qui frappent le secteur ont un effet de renforcement des structures foncières et sociales déjà en place. Limité dans ses effets, l'exode rural n'entame pas une dominante paysanne qui, au contraire, accroît le nombre de ses actifs. Tout ceci rend pour les paysans l'accès à la propriété et à l'usage de la terre encore plus difficile. Le constat dressé par les géographes, dans les années 50 et 60, du maintien d'une double structure foncière typique, grandes fermes et borderies, est le résultat de cette cristallisation qui a vu se maintenir, voire se renforcer dans le Bocage, l'emprise économique et sociale des grands propriétaires terriens. Saint-Hilaire en est un exemple éclairant.

De prime abord, le dynamisme économique de l'après-guerre contraste avec ce tableau. Il s'appuie cependant sur le maintien au pays d'une population jeune et nombreuse, sur la proximité du Choletais industriel et sur des comportements liés aux cadres idéologiques et sociaux. Sur le plan agricole, l'affaiblissement des grands propriétaires terriens n'affecte pas le devenir des anciennes métairies. Les grandes fermes confortent leur assise en s'adaptant plus facilement et plus rapidement aux exigences productives de l'agriculture. Si bien qu'aujourd'hui encore, on peut observer une certaine forme de maintien des anciennes structures foncières avec, cependant, un renversement de la domination agricole des châtelains au profit des fermiers. Sur les plans agricole comme industriel, la réussite économique tient à la cohésion sociale et ses soubassements dans l'univers des rapports sociaux coutumiers. Le rôle moteur de la J.A.C. en agriculture, l'ancrage dans la société locale des entrepreneurs industriels, la transposition à ce niveau des rapports anciens de patronage cimentés par des références idéologiques communes, en sont quelques aspects forts. Le passage de l'économie agricole à l'économie industrielle s'opère dans la continuité, comme continuent à s'ancrer dans les références paysannes d'autrefois les modes de vie d'une population, maintenant dominante, d'ouvriers et d'employés.

* *

*

Toute cette première partie m'a conduit à poser les cadres objectifs et vécus qui seront nécessaires à la compréhension des mécanismes de dévolution du patrimoine. Sur un plan subjectif c'est, paradoxalement, dans le discours tenu sur le « miracle vendéen » de la conversion industrielle, que la réécriture du passé, dans une histoire transmuée en mythe vivant, en « devoir de mémoire » de la tragédie d'il y a deux cent ans, semble trouver sa plus grande force opératoire. Lors d'une conférence tenue à Cholet⁷³, l'historien Jean-Clément Martin s'étonne, en réaction aux discours précisément tenus par des industriels, de la volonté tenace de considérer le Choletais comme une exception, explicable uniquement par le poids des guerres de Vendée et les réflexes similaires aux « géants » de 1793 qu'elles ont générés depuis. D'autres régions françaises et européennes ont présenté par le passé des traits communs d'isolement et de repli et ont aussi trouvé les sources de leur dynamisme dans l'opposition à l'Etat et la nécessité de ne compter que sur elles-mêmes. La question qui demeure cependant est celle de la forte persistance du pacte social qui continue à souder les groupes sociaux dans le Bocage.

Le constat d'un passé de faiblesse paysanne dans le Bocage, de son instabilité et de sa dépendance au système, quel que soit le mode de tenure des terres, peut nous introduire dans d'autres registres d'explication. Dans la seconde partie de cette thèse, j'aborderai, à travers les modalités de transmission du patrimoine un aspect peu connu des liens familiaux. La communauté de la ferme d'autrefois n'est-elle pas au centre d'un système qui oblige continuellement à la cohésion de ses membres tout en contraignant à l'adaptabilité pour se perpétuer ? Dans la manière dont la communauté gère et résout les contradictions qui se présentent à elle dans la transmission des patrimoines fonciers, pourront s'éclairer des comportements et des modes de pensée liés au dynamisme du Bocage d'aujourd'hui.

⁷³ A l'occasion du centenaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Cholet : « Histoire du développement industriel du Choletais », le 21 octobre 1998.

DEUXIEME PARTIE

LES MODES DE DEVOLUTION DES BIENS

DANS LA PAYSANNERIE :

DES STRATEGIES DIFFERENCIEES

L'examen des modalités de transmission des patrimoines fonciers à Saint-Hilaire ne peut se faire qu'en tenant compte, conjointement mais distinctement, de la double composante foncière des grandes fermes et des petites propriétés paysannes. Dans une société bocagère qui se rattache globalement à une large frange nord et ouest de la France égalitaire, quelles sont les concessions faites à l'éthique du partage équitable, en fonction des statuts socio-économiques et du rapport aux grands propriétaires ? Le chapitre IV a une ambition plutôt théorique, il s'agit de faire le point sur les traits du système égalitaire et ses variantes locales. Il permettra aussi de se demander comment on peut prendre en compte, et introduire dans les comparaisons, le cas des fermiers et métayers qui, parce que non propriétaires du foncier, sont laissés le plus souvent de côté dans les études concernant la transmission des biens. Les chapitres V et VI, en présentant de façon détaillée le destin d'exploitations et de familles de Saint-Hilaire, donneront lieu à l'approfondissement des traits saillants et des différences entre les deux catégories paysannes. En milieu châtelain, le fonctionnement de la transmission des terres sera laissé provisoirement de côté. Il sera développé en troisième partie, comme élément de l'influence châtelaine et du mimétisme qu'il induit dans la société locale.

Au-delà des modes de dévolution des patrimoines fonciers, il s'agit d'appréhender également les manières d'être, d'agir et de penser de la société locale et de se demander comment interagissent système de dévolution des biens, système de valeurs et stratégies des familles ? Ce sera l'objet du chapitre VII. Paysans-propriétaires et locataires, qui partagent largement les mêmes conceptions et les mêmes pratiques, ne seront plus traités ici de façon séparée, sauf par recours à l'exposé de cas. Avec les modes de transmission du patrimoine foncier, on dispose d'un autre angle d'approche du fait familial⁷⁴ pour aborder la conception de la

⁷⁴ La famille a surtout été ethnographiée dans cette région sous l'angle de la vie domestique et des rituels liés aux grandes étapes de la vie (Bucher, 1995, Hérault, 1984, Hongrois, 1988, A.F.R., 1989). Parce qu'elle touche à des aspects émotionnels forts (égalité des germains, justice, conflits potentiels ou réels...) et parce qu'elle est cantonnée à la sphère privée, la transmission du patrimoine est écartée tant des discours spontanés que des projets de recherche. L'étude de Bernadette Bucher (1995) aborde cependant la question pour le canton de la Châtaigneraie. Bien que n'apportant pas de cas

famille et de ce qui structure les relations en son sein. Etudiant le droit coutumier de l'ancienne France, Jean Yver constate ainsi : « *exclusion ou retour obligatoire des enfants dotés, stabilité ou instabilité foncière des établissements en mariage, caractère définitif ou provisoire de la rupture créée par eux au sein de la famille, tout cela touche à la conception même du groupe familial, à l'idée que l'on a pu se faire dans les milieux sociaux divers de la structure la plus intime de celui-ci, à tout le moins dans ses rapports avec les biens patrimoniaux* » (1966, p. 103). Comment se relient trois faits essentiels dans la région que sont la structure foncière, la structure familiale et la hiérarchie sociale ? Cette seconde partie a pour objet de poser les jalons d'un cas contrasté où les modes de dévolution des biens doivent être rapprochés de la complexité⁷⁵ du système social.

* *

*

véritablement approfondis sur le sujet, l'auteur pose des jalons, précieux pour la présente étude concernant la tendance égalitaire telle qu'elle se présente dans le Bocage vendéen.

⁷⁵ J'entends ici par « complexité » les multiples dimensions qui entrent en jeu dans la réalité étudiée. Pour la notion de complexité, voir Morin, 1990.

CHAPITRE IV :

L'ETHIQUE EGALITAIRE

DANS LA TRANSMISSION DU PATRIMOINE

«La lignée en était longue, des aïeux de Jeanne !... Alors, tout à coup, Michel se mit à penser à sa lignée à lui... Seule, l'image de son grand-père se présenta à son esprit. Il revit, précieusement conservé sur le devant de sa plus belle armoire, le petit daguerréotype que Michel Renou s'était fait faire, un jour de foire des Herbiers.»

Jean Yole, *Les Arrivants* (1909, p. 262).

Les comparaisons effectuées entre diverses sociétés paysannes françaises et européennes, nous offrent désormais un éventail de cas approfondis et de typologies élaborées par les historiens et ethnologues. C'est à l'examen des problématiques posées dans ce domaine que je vais consacrer ce chapitre avec la question de savoir comment, dans l'opposition désormais classique entre égalité et inégalité face à l'héritage, se situe la commune de Saint-Hilaire et le Bocage qui l'englobe ?

Le problème peut se poser de façon géographique : la France du Nord est identifiée aux pratiques égalitaires de transmission, celle du Sud à la tendance précipitaire*. Quelles influences s'exercent dans une zone oubliée de l'étude de la transmission des biens, située entre des régions aux conceptions diamétralement opposées ? Le problème peut aussi être posé sur un plan social : les stratégies de transmission du patrimoine ne sont-elles pas à considérer de manière différenciée selon la position et l'évolution des groupes sur l'échelle de la hiérarchie sociale ? Les distinctions opérées au cours de la première partie de ce travail entre grands propriétaires rentiers, paysans-locataires et paysans-proprétaires, en considérant ces groupes tant dans leurs traits propres que dans leurs interdépendances, seront

dans cette perspective d'un recours essentiel. En définitive, si une réponse positive est apportée, on peut se demander s'il n'y a pas lieu de reconsidérer, à travers le cas de Saint-Hilaire, l'idée d'unité liée à une aire géographique et de prendre en compte la diversité des situations sociales ?

L'étude de la transmission du patrimoine se limite dans ce chapitre aux pratiques qui ont eu cours jusqu'à la modernisation agricole des années 50-60. Au-delà, les changements économiques, les bouleversements dans la structure sociale, la « dépatrimonialisation »⁷⁶, ont des effets que je reprendrai dans les chapitres ultérieurs.

I - LES SYSTÈMES DE DÉVOLUTION DES BIENS

Avant la Révolution, la France se partage suivant une ligne approximative La Rochelle / Genève entre, au sud, un pays de droit écrit issu du droit romain et, au nord, des pays de coutumes orales formalisées plus tardivement au cours du Moyen Age. La volonté égalitariste et unificatrice de la Révolution n'a cependant pas empêché que se perpétuent les modes d'héritage et les systèmes familiaux qui précédaient. Revenir sur les composantes de chaque système permettra de mieux situer par la suite le cas de Saint-Hilaire-de-Loulay. J'insisterai particulièrement sur le système égalitaire auquel se rattache le Bocage vendéen dans sa tendance principale.

1) Le système préciputaire

Les pays de droit écrit sont caractérisés par la transmission intégrale du patrimoine à un héritier unique, pratique issue de la conception romaine de la famille fondée sur l'autorité absolue du père. Les régions concernées ont fait l'objet d'études plus nombreuses que la France du nord, à commencer par l'étude pionnière

⁷⁶ Terme employé par Charles Suaud (1994) pour signifier la séparation grandissante qui s'opère entre le capital de l'exploitation et sa transmission dans la lignée familiale (quoiqu'il soit noté que la conception dominante est encore celle qui associe l'exploitation à un patrimoine à transmettre à un enfant successeur).

de Pierre Bourdieu sur le célibat dans le Béarn (1962). Gévaudan, Rouergue, Pyrénées, Provence ont été examinés attentivement. Ce n'est pas l'objet de ce travail d'en dresser à nouveau la bibliographie, je me référerai aux synthèses proposées par Georges Augustins (1989) et Tiphaine Barthélémy (1988).

On peut résumer les composantes essentielles du système précipitaire par les traits suivants :

- le patrimoine foncier est transmis à un seul héritier (le plus souvent l'aîné des garçons, mais dans ce domaine les variations locales sont importantes) ;

- les puînés sont exclus du patrimoine, mais les stratégies matrimoniales leur permettent cependant, au mieux, de faire alliance avec un(e) héritier(e) grâce à la dot qu'ils reçoivent en dédommagement du renoncement à la part d'héritage. Le système global s'équilibre et permet le maintien des maisons par les mariages des héritiers avec des non héritiers, dans le respect de la hiérarchie des maisons et des ententes politiques ;

- la famille est dominée par l'autorité paternelle. Le modèle est celui de la famille souche où cohabitent couple parental, couple de l'héritier et leurs enfants, éventuellement frères et soeurs célibataires. L'héritier n'accède véritablement à la direction de l'exploitation et au patrimoine qu'au décès du père ;

- l'opposition héritier / non héritiers est essentielle et introduit celle entre aîné et cadets. Les non héritiers n'ont aucun droit sur l'exploitation. Exclus de l'héritage et sauf mariage avec un(e) héritier(e), ils sont condamnés à rejoindre les paysans pauvres, devenir artisans, s'expatrier ou rester célibataires sur l'exploitation avec un statut comparable à celui du domestique ;

- la maison est l'unité fondamentale (et unité pertinente d'observation). On englobe sous ce terme non seulement l'exploitation (résidence, bâtiments et terres), mais aussi des droits dans la collectivité (usage des biens collectifs, gestion des affaires communales). La maison est identifiée à la lignée⁷⁷ familiale qui l'occupe et au chef de famille qui est dépositaire du patrimoine et doit le transmettre intact à son héritier. La propriété paysanne ne se divise pas et la transmission du patrimoine va de pair avec la succession à la direction de l'exploitation.

⁷⁷ Je parlerai de lignée dans le cadre de la société paysanne française pour désigner la notion de rattachement à une chaîne d'ancêtres à travers laquelle sont transmis biens, fonctions, droits ou devoirs. Le terme de lignage est plutôt réservé aux sociétés à filiation unilinéaire où la transmission du lien de parenté et des droits qui en découlent est différenciée selon le sexe (Augustins, 1989 et Segalen, 1993).

2) Le système égalitaire

. Le principe éthique d'égalité se traduit dans un double registre : il impose le partage du patrimoine à tous les héritiers de façon égale, il accorde à chaque enfant le droit de devenir agriculteur et de s'installer de manière indépendante. Dans une logique abstraite, si cette éthique était respectée à chaque génération, on aboutirait rapidement à une parcellisation telle que les exploitations agricoles ne seraient plus viables. Si tel n'est pas le cas, c'est que des mécanismes compensateurs interviennent et jouent différemment d'une région à l'autre.

L'accès moins immédiat aux principes de fonctionnement du système égalitaire explique probablement que peu d'études lui aient été consacrées. La compréhension des mécanismes compensateurs de l'égalité demande à prendre en compte des paramètres nouveaux dans le cadre d'analyse : distinguer transmission des biens et transmission des statuts, considérer le réseau familial large représenté par la parentèle⁷⁸ et pas seulement le ménage et la résidence qu'il occupe à un moment donné.

La distinction entre succession et héritage a été introduite par Christine Delphy (1974) pour l'analyse du cas de Chardonneret, en Normandie, où le fermage est dominant. De façon large, la succession renvoie à la transmission du statut d'agriculteur, c'est à dire la possibilité ou non pour tous les enfants de continuer le métier du père. L'héritage renvoie à la transmission des biens, celle du patrimoine mobilier et immobilier. Pour Christine Delphy, si transmission et héritage sont liés l'un à l'autre, « *encore faut-il distinguer les deux phénomènes et ne pas les traiter comme un. Or souvent, on a l'impression que les deux sont confondus, et au profit de l'héritage ; qu'on connaît les règles de succession quand on connaît les règles d'héritage* » (ibid., p. 60).

Dans les pays de partage égalitaire, la notion de famille ne peut pas être réduite au groupe résidentiel, elle renvoie à la parentèle (Barthélémy, 1988). Si en zone précipitaire, la maison, l'unité d'exploitation et le patrimoine sont indissociables de la lignée familiale, tel n'est pas le cas en zone égalitaire. Dans cette

⁷⁸ La parentèle est un ensemble souple de parents avec lesquels on entretient des relations : entraide, échange de biens et de services, circulation d'informations, solidarité politique... Dans les régions où domine le principe égalitaire, les parentèles déterminent des ensembles relationnels et de mémoire généalogique plus puissants que les lignées (voir not. Segalen, 1985, Zonabend, 1980).

dernière, la perpétuation familiale ne repose pas sur la conservation de la maison et du patrimoine, divisibles à chaque génération, mais sur la stabilité des parentèles qui repose sur le maintien de solidarités de générations en générations.

Dans ces sociétés égalitaires, les stratégies⁷⁹ d'alliance matrimoniale interviennent au sein des configurations de parentèles que les alliances contribuent à définir et redéfinir. Mais, contrairement aux sociétés préciputaires, la transmission de la terre ne gouverne que partiellement les choix d'alliance. La règle est celle du mariage proche, juste au-delà de la limite de la consanguinité proscrite. Les renchaînements d'alliance⁸⁰, qui apparaissent comme un trait spécifique des sociétés égalitaires, permettent ainsi à Saint-Jean-Trolimon, dans le Finistère sud, de fermer les parentèles les plus aisées où les renchaînements se pratiquent plus fréquemment que dans les strates inférieures, permettant de conserver un temps prestige et patrimoine (Segalen, 1985). Mais ici, le regroupement du patrimoine n'est qu'un aspect de la « *multifonctionnalité de cette pratique* » (ibid., p. 160) généralisée à toutes les couches sociales, qui se prolonge en dehors de considérations patrimoniales, par goût de rester entre gens de connaissance. A Grand-Frau, en Lorraine, les stratégies matrimoniales révèlent une autre fonction : étendre les solidarités entre parentèles pour l'accès au pouvoir municipal (Karnouh, 1980). Les fonctions des renchaînements sont également sociales et symboliques : renforcer la cohésion, l'identité ou le rang de parentèles en déclin (Barthélémy, 1988).

Prenant en compte cette multifonctionnalité, Georges Augustins (1985) a mis en évidence l'existence de réseaux d'alliance à Saint-André-de-la-Marche dans le Morbihan. Ces réseaux clos s'organisent entre les hameaux sur plusieurs communes et respectent les hiérarchies sociales et les choix politiques et religieux. Ils permettent chez les paysans-proprétaires de regrouper les terres du mari et de la femme qui s'installent à l'endroit le mieux placé. Ainsi, à l'instabilité des groupes domestiques répond une stabilité des parentèles.

L'alliance n'est donc pas, loin s'en faut, la seule modalité par laquelle est évitée la dispersion du patrimoine et maintenue la viabilité des exploitations. Les sociétés égalitaires se caractérisent par leur souplesse : à l'intérieur d'un cadre

⁷⁹ Voir les précisions sur ce terme et la part des stratégies terriennes dans l'alliance au chapitre VII.

⁸⁰ Les renchaînements se présentent comme la répétition d'alliances dans de mêmes ensembles familiaux sur plusieurs générations, ou comme des mariages croisés entre familles au sein d'une même génération (voir chapitre V pour plus de précisions et la présentation d'exemples).

éthique général, de nombreuses stratégies sont possibles pour permettre que les exploitations se maintiennent viables en évitant leur dispersion. A l'intérieur de l'aire française du système égalitaire, les régions analysées, Bretagne, Jura, Bourgogne, Bassin Parisien, révèlent la variété des stratégies : introduction de la succession unique avec soultes versées aux non successeurs, augmentation du patrimoine par échanges et achats sur plusieurs générations, avantages divers accordés au successeur (calcul des années de travail fournies sur la ferme, dons en plus du partage, sous-estimation des biens mobiliers, achats anticipés au nom du successeur)...(Delphy, 1974, Pingaud, 1978 et 1981, Salitot, 1986 et 1988, Segalen, 1985). L'inégalité de fait est ainsi réintroduite tout en préservant le sentiment d'équité entre les germains.

Dans l'ouest de la France où le fermage est dominant, on peut signaler l'équilibre que permet la juxtaposition de la location et de la propriété paysanne. Dans le contexte de grandes propriétés foncières, la pérennité des domaines, la non-division des grandes fermes et la succession unique imposées au fermier ou au métayer, assurent la stabilité de la hiérarchie sociale. Se maintiennent ainsi des lignées de familles propriétaires au service desquelles restent attachées des lignées de paysans. A côté de cela, les constants démembrements et recompositions des petites propriétés paysannes n'affectent pas l'équilibre de l'ensemble.

Le passage du statut de paysan-propriétaire à celui de fermier ou métayer est à analyser dans ce contexte. Tiphaine Barthélémy (1985) a mis en évidence des cycles d'accumulation et de dispersion sur trois générations dans le centre du Finistère. Le patrimoine foncier rassemblé par la première génération est partagé à la seconde qui se contente de l'héritage et s'appauvrit. Certains individus à la troisième génération accèdent au statut de fermier sur de grandes exploitations, ce qui leur permet de s'enrichir et d'augmenter de nouveau leur patrimoine foncier. Ainsi l'existence du fermage autorise à jouer pleinement la règle de l'égalité dans le partage.

Ces derniers éléments retiendront particulièrement notre attention dans le cadre de Saint-Hilaire-de-Loulay avec cette double structure foncière : grands domaines et petites propriétés paysannes. Peut-on identifier des réseaux matrimoniaux permettant la transmission de droits au bail et la circulation des biens à l'intérieur de parentèles circonscrites ? Comment s'opèrent le passage entre les statuts de fermier ou métayer et celui de paysan-propriétaire ?

3) Systèmes purs et types intermédiaires

a) Un modèle comparatif des modes de dévolution du patrimoine

Comment traduire dans un modèle unique, qui en permet la comparaison, la diversité des solutions adoptées par les sociétés paysannes européennes en matière de dévolution des biens ? C'est à ce vaste projet que s'est attelé Georges Augustins (1989) en recherchant d'abord dans la masse des faits des critères comparatifs non ambigus.

Les deux pôles égalitaire et inégalitaire qui s'expriment dans les règles de succession et d'héritage renvoient à deux tendances plus profondes et antagonistes des systèmes de pensée des sociétés : « *l'une qui vise à instituer le groupe résidentiel en acteur privilégié de la vie sociale et l'autre qui tend au contraire à la magnification du groupe de parenté, l'unité résidentielle n'étant plus alors que l'abri, parfois éphémère, d'un segment du groupe de parenté* » (Augustins, 1989, p.22). Ainsi, dans le système inégalitaire, la maison est le point de référence privilégié, à tel point que toute la vie sociale se ramène à un jeu de relations entre maisons. Le principe parental domine au contraire dans le système égalitaire, le groupe domestique ne se définit pas par la maison mais par les relations avec d'autres groupes domestiques réunis en lignées ou parentèles qui orientent la vie sociale.

Le modèle comparatif adopté par Georges Augustins considère que la logique des transmissions entre générations s'exprime à travers les règles de succession et d'héritage qui reflètent au niveau éthique l'antagonisme entre les principes de parenté et de résidence. Les groupes domestiques dans leurs différentes formes ne sont finalement que les manifestations observables qui résultent de la position d'équilibre adoptée par chaque société entre les tendances résidentielles et parentales, elles-mêmes organisées dans les règles de succession et d'héritage.

L'héritage peut être selon le cas :

- précipitaire : un seul enfant est avantagé, les autres sont exclus;
- sélectif : plusieurs enfants, mais pas tous, sont avantagés ;
- égalitaire : principe d'une part équivalente à chaque enfant ;
- suspendu et différé : les biens ne sont soit, en principe, jamais partagés, soit partagés après plusieurs générations.

La succession se décline en trois tendances principales :

- unique : un seul des enfants est pourvu en moyens de subsistance agricole et reste sur l'exploitation. C'est la transmission du rôle de chef de maison qui compte ;

- fractionnée ou segmentaire : chaque enfant est pourvu en moyens agricoles et fonde son propre groupe domestique. Elle est agnatique* quand seuls les garçons sont concernés, cognatique* quand ce sont tous les enfants sans distinctions qui peuvent s'installer indépendamment. Elle permet la continuation d'un lignage ou d'une parentèle;

- indivise : agnatique ou cognatique, les garçons ou un ensemble indifférencié de germains et cousins restent sur l'exploitation et prolongent le groupe domestique dont est assurée ainsi la continuation et maintenue la cohésion.

En combinant les règles de succession et d'héritage, on aboutit à la mise en évidence de systèmes idéels de dévolution du patrimoine au sens weberien des idéaux-type. Trois types dominants se dégagent parce qu'ils allient des règles congruentes de succession et d'héritage :

- le système à maison : héritage précipitaire et succession unique qui légitiment la nécessité de perpétuer la maison ;

- le système à lignage : héritage sélectif et succession fractionnée agnatique, le lignage agnatique est maintenu par l'exclusion des soeurs et le traitement égalitaire des frères comme descendants d'un ancêtre commun ;

- le système à parentèle : héritage égalitaire et succession fractionnée cognatique, l'appartenance à la parentèle justifie la non-différenciation des germains, mais provoque aussi l'instabilité des groupes de parenté et des moyens fonciers.

Tableau 1 - Types de dévolution du patrimoine

héritage / suc- cession	précipitaire	sélectif	égalitaire	différé / suspendu
unique	<u>système précipitaire</u> (Pyrénées)	(Irlande)	(Lorraine)	?
fractionnée agnatique	?	<u>système à lignage</u> (monde méditerranéen)	?	
fractionnée cognatique	?	?	<u>système égalitaire</u> (Bretagne)	
indivise				(frèreche) / (Zadruga Slave) (communauté taisible*)

Tableau établi d'après Georges Augustins (1989, p. 126)

b) Le cas particulier de la comparaison des fermes et des propriétés paysannes

En quoi une perspective de comparaison des systèmes de dévolution des biens, située sur un plan de synthèse, est-elle utile dans un travail qui vise au contraire à la description et à l'analyse détaillées d'une société localisée ? On peut même reprocher à la production de telles synthèses de décontextualiser les faits en réduisant la richesse du réel à quelques variables manipulables. Pour autant, la typologie de Georges Augustins et les critères qui la fondent me permettent d'envisager sur le plan des groupes sociaux une comparaison effectuée par ailleurs en termes géographiques. En dépassant l'apparente simplicité des notions de succession et d'héritage, il me sera possible de ne pas considérer le cas des fermiers et des paysans propriétaires comme renvoyant à deux ordres de réalité incomparables et de rapporter l'équilibre entre tendances parentales et résidentielles aux moments du cycle de vie familiale et du cycle intergénérationnel.

De façon apparente, les fermiers ou métayers ne sont concernés que par des règles de succession tandis que les propriétaires paysans mettent à la fois en oeuvre des règles de succession et d'héritage. Cette représentation cadre très bien avec celle que renvoient régulièrement les fermiers sur le terrain lorsque, pour se dédouaner d'avoir à aborder un sujet délicat, ils renvoient à l'enquêteur le fait qu'ils ne sont pas impliqués dans des problèmes d'héritages de terres. George Augustins précise que son modèle d'analyse est applicable quelle que soit la forme de la tenure si on ne s'en tient pas à la seule conception romaine de la propriété, « *dans l'immense majorité des cas les faits de transmission entre générations seraient totalement incompréhensibles, voire même impossibles à décrire, si l'on s'enfermait dans une opposition tranchée entre paysans propriétaires et fermiers* » (1989, p. 134).

La distinction habituelle en ethnologie : héritage = dévolution des biens matériels, transmission = succession dans le statut, a quelque chose de réducteur qui ne traduit pas l'ampleur de l'enjeu que recouvre le fait de rester fermier ou métayer à Saint-Hilaire ou devenir paysan propriétaire. Je propose que l'on retienne comme fait d'héritage celui de succéder à la tête de l'exploitation parentale en location, distinctement de la transmission du statut d'agriculteur⁸¹. Or quand on parle de transmission, y compris dans la littérature spécialisée, on ne distingue pas toujours ces deux aspects : continuer le métier (acception large de la transmission), succéder sur l'exploitation familiale (acception restreinte).

Or, derrière ces différences, ce sont deux conceptions de la propriété qui apparaissent et qui dans l'histoire de la propriété foncière renvoient à la différence entre droit romain et droit féodal. La conception romaine associe le pouvoir sur la famille à la possession des biens ; c'est en héritant qu'on acquiert les droits absolus du père sur la famille et seul le père a des droits dans la société environnante. A l'inverse, la conception féodale renvoie à des rapports de subordination et d'échanges entre les hommes. Plusieurs façons d'être propriétaire renvoient à des usages de la terre qui se superposent et la propriété est relative au pouvoir de contraindre les autres à des services. Le seigneur tient (au sens de tenure) sa propriété par les privilèges qu'il a reçus du roi, le paysan tient l'usage agricole en échange de corvées ou service militaire. Dans cette conception mêlant rapports sociaux et propriété, « *si un objet a plusieurs usages, chacun de ceux-ci peut*

⁸¹ Dépasser la limite matériel/immatériel pour parler d'héritage rejoint de plus la position de la sociologie contemporaine qui considère qu'on n'hérite pas simplement de biens matériels mais aussi d'un bagage culturel qui transite notamment par l'éducation (Gotman, 1988).

donner lieu à une appropriation particulière et l'objet a autant de « propriétaires » qu'il a d'usages distincts [...] Dans un tel contexte la notion romaine de propriété n'a pas de sens : seuls comptent les rapports de subordination entre les hommes par le biais des choses» (Augustins, 1989, pp. 33-34). La notion romaine de propriété renvoie à une jouissance individualisée, entière et exclusive d'un bien, la notion féodale associe le bien à des droits et devoirs partagés dans une relation de subordination du paysan au seigneur.

On peut d'autant mieux prendre en compte les aspects de la conception féodale de la propriété que nous sommes avec Saint-Hilaire-de-Loulay dans le contexte d'une grande propriété foncière d'origine noble. En évitant les raccourcis historiques hasardeux, on pourra s'interroger sur les prolongements de la conception féodale de la propriété aux XIX^e et XX^e siècles. Après tout, quand les observateurs constatent qu'encore, en 1950, posséder la terre c'est posséder prestige et pouvoir, n'est-ce pas constater la permanence de l'association entre la propriété foncière et les relations de domination et de dépendance ?

Le droit au bail peut être considéré comme une propriété d'un type particulier, une propriété instable qui suppose chez le fermier ou le métayer de satisfaire aux exigences que le propriétaire peut poser par ailleurs. Le droit au bail renvoie pourtant bien à une forme de patrimoine acquis pour lequel sont mises en oeuvre des stratégies pour conserver dans une lignée une position sociale reconnue. Si d'un côté à Saint-Hilaire les propriétaires paysans mettent en oeuvre un système en général plutôt égalitaire, les fermiers ne peuvent pas de l'autre côté diviser l'exploitation. La ferme se transmet à un seul des enfants après généralement une phase d'exploitation en commun des frères et soeurs mariés par nécessité de maintenir une main-d'oeuvre adulte suffisante⁸². Rapporté au cycle de la vie

⁸² Si on devait illustrer la complexité d'un phénomène qui échappe continuellement aux catégories figées, signalons la découverte d'un double bail à fermage établi en 1901 pour une même exploitation. Une châtelaine de Saint-Hilaire a ainsi signé avec deux frères (dans un cas de mariage double de frères et soeurs de mêmes familles) pour une ferme d'une commune voisine de Saint-Hilaire, deux baux dont les termes sont strictement les mêmes, les deux frères se partageant le prix du fermage. Le cas est le seul de notre connaissance et certainement exceptionnel (le partage du bail semble dû dans ce cas au passage du métayage au fermage et à l'obligation pour les fermiers de racheter la part de cheptel du propriétaire dont ils partageront alors le montant). S'il repousse à plus tard la nécessité de scinder la communauté en désignant un successeur privilégié, ce double bail montre le lien étroit entre l'exploitation d'une grande ferme et la nécessité de maintenir la communauté sous formes de ménages à structure complexe pour l'exploiter.

familiale, la dévolution du patrimoine chez les fermiers oscille entre des tendances alliant succession égalitaire et héritage préciputaire ou différé.

Ces nuances nous ramènent à des formes marginales et des types charnières des systèmes de dévolution qui associent des règles divergentes de succession et d'héritage. La succession indivise cognatique retiendra par exemple particulièrement notre attention parce qu'elle s'observe de façon généralement transitoire dans la communauté de frères et soeurs mariés qui est un des aspects de la vie dans les grandes fermes de Saint-Hilaire. Or ce type charnière correspond à des groupes familiaux qui « *valorisent l'égalité des germains, mais à condition qu'ils restent solidairement unis, et privilégient la perpétuation d'une entité résidentielle, mais sous réserve qu'elle demeure un segment de parentèle* » (Augustins, 1989, p. 133). C'est donc plutôt à travers la manière dont est recherché l'équilibre entre les tendances contradictoires de la maison et de la parenté que je pourrai analyser le cas des grandes fermes.

II - LE BOCAGE : COMPOSANTES D'UN SYSTÈME EGALITAIRE

Le Bocage entre globalement dans l'aire des régions à coutume égalitaire. Mais comment accorder un principe éthique d'égalité entre les héritiers et la nécessité de ne pas diviser un patrimoine pour maintenir des domaines ou des exploitations viables ? Cette question justifie l'étude des pratiques de la transmission des biens qui seule peut révéler l'existence des stratégies sous-jacentes de reproduction sociale au-delà des principes éthiques et juridiques. L'appel aux systèmes « purs », fruits des synthèses sur les comportements dominants dans chaque région, risque de faire sous-estimer l'originalité des solutions que chaque société adopte pour concilier l'idéologie et la pérennité de ses structures sociales. D'où la nécessité d'examiner pour Saint-Hilaire et le Bocage comment fonctionne la transmission du patrimoine. Il ne s'agit là, assurément, que d'une première approche, appuyée sur la littérature et les données de terrain. L'analyse de cas d'exploitations et de propriétés me permettra de mieux détailler les mécanismes impliqués dans les chapitres suivants.

1) La transmission des biens

a) Inégalité noble, égalité roturière

A Saint-Hilaire-de-Loulay, comme dans toute la région, la règle d'héritage respecte le principe d'une part égale à chaque individu. Sur le plan historique, la rédaction du *Vieux coutumier du Poitou* (Filhol, 1956) nous permet d'en retrouver les racines ainsi que les points de rupture avec les autres coutumes des régions égalitaires.

La Coutume du Poitou, écrite au XVe siècle, précise qu' « *audit pays entre les rousturiers soit en meubles ou héritaiges entre les nobles au regard des choses immeubles ou héritaiges rousturiers n'a aucune différence soit en succession directe ou collatérale, soit filz ou filles, car tous succéderont per capita et pro rata* » (Filhol, 1956, p. 198). Cependant, au niveau de la succession dans les grands domaines fonciers nobiliaires, la règle préciputaire est patente dans la transmission du titre de comte ou de baron et des charges qui lui sont liées, de façon inséparable du domaine auquel s'identifie la lignée familiale. Le coutumier du Poitou précise bien cet aspect, qui rejoint le système préciputaire : « *et premièrement est assavoir que la baronnie ne se divise point. C'est à entendre que combien que plusieurs venans à la succession d'une baronnie [...] chacun d'eulx ne se dira pas baron et ne portera pas bannière, mes la portera l'aisné qui est en l'ommage, lequel sera baron [...] En tout Poitou, en matière de succession si et quant il y a enfant masle et fille ou filles, supposé que ledit inffant soit plus jeune que ses soeurs, néanmoins il sera héritier principal et emportera l'aisnéage, et aura les droitz appartenans à l'aisné* » (Filhol, 1956, p. 564 et 573).

La pérennité du titre de noblesse et du domaine sur lequel s'exercent les droits nobles explique la différenciation qui s'opère entre nobles et paysans sur le plan de l'héritage.

Pour Jean Yver (1966), les anciennes coutumes en pays égalitaires oscillent entre deux tendances opposées :

- un régime de la « *communauté familiale* » qui domine plutôt dans les basses classes. La préoccupation du ménage est mise en avant comme unité ne différenciant pas les individus, le bien est considéré comme un patrimoine du groupe familial lié à la communauté de gens vivant et travaillant ensemble;

- un régime de « *succession pure* », lié aux hautes classes. Les droits de chacun sont individualisés. La préoccupation de la lignée domine, le père organise durant son vivant le partage du patrimoine en répartissant les droits de chaque enfant. La succession pure est cependant plus ou moins appliquée selon la faculté qu'ont les enfants de remettre en cause les choix du père après sa mort. Ce sont les déclinaisons régionales de la règle égalitaire qui en décident, soit en admettant le principe de l'exclusion de l'héritage des enfants dotés (coutumes d'option), soit en obligeant à remettre les biens reçus en mariage dans l'ensemble à partager lors du décès des parents (coutume d'égalité stricte).

Ainsi en Normandie, la règle d'égalité stricte prévaut et ne différencie pas régime noble et régime roturier. Elle se traduit par l'interdiction d'avantager un enfant, l'obligation à la mort des parents de remettre la dot dans l'ensemble des biens à partager et l'impossibilité pour les puînés de vendre leur part à l'aîné. A l'inverse, en Anjou et Touraine, le partage se fait de manière égalitaire entre enfants roturiers sans exclusion des enfants dotés, par contre le régime noble permet d'avantager l'aîné en lui accordant la partie principale du patrimoine ancestral alors que le sort des puînés est décidé par le chef de famille.

La coutume du Poitou selon Yver traduit une situation géographique intermédiaire: « *tout se passe comme si la vague coutumière issue, au Nord des régions de la Loire, était venue mourir progressivement sur des régions, originellement, peut-être, nourries de romanisme et contiguës, en tout cas aux pays de droit écrit* » (1966, p. 125). Ainsi le Coutumier du Poitou précise l'interdiction pour le père d'avantager un enfant et de fixer les parts des enfants sans leur volonté. Cependant l'influence méridionale s'exerce sur le fait que « *toutes ces règles ne sont relatives qu'aux biens propres. les meubles et conquêts sont librement et totalement disponibles pour avantager tel des enfants et héritiers aux dépens des autres* » (ibid., p. 128).

Il n'en reste pas moins que l'étude d'Yver sur les anciennes coutumes, même en recherchant les volontés qui ont animé leur rédaction, s'en tient à des aspects formels. Surtout, elle ne permet pas d'éclairer davantage les pratiques d'une micro-région frontalière de l'Anjou, de la Bretagne et du Poitou dans les influences qu'elle a pu y recevoir.

Pour la fin du XIXe siècle, Brandt (1901) apporte des précisions sur les pratiques successorales en les reliant au régime foncier et à la démographie. L'Ouest (de la Bretagne à la Saintonge)⁸³, se distingue alors globalement par la grande propriété foncière, l'importance du métayage, l'influence considérable du clergé et de la noblesse, la vitalité démographique et une faible émigration.

La présence de la grande propriété nobiliaire est un élément déterminant. Résidant sur ses terres depuis l'Ancien Régime, la noblesse a maintenu sa domination. L'Ouest s'oppose sur ce plan au Nord-Ouest où l'absentéisme de la noblesse a permis la formation d'une classe antagoniste de fermiers qui se sont enrichis au XVIIIe siècle et solidarisés contre les grands propriétaires. Cet affaiblissement de la noblesse s'éclaire d'autant mieux qu'on le met en parallèle avec la coutume de Normandie n'opérant pas de différences entre biens nobles et biens roturiers (voir plus haut).

Dans l'Ancien Régime, Brandt identifie un droit d'aînesse chez les roturiers en Bretagne uniquement, mais examinant les explications du maintien du système nobiliaire, il constate pour toute la région « *que la grande propriété y était très étendue et que pour elle le droit successoral en vigueur, que la terre fut noble ou non, était celui des familles nobles* » (1901, p. 182). Au niveau de l'exploitation, la Basse Bretagne et la Mayenne se rejoignent sur l'idée de préservation de l'unité agricole qui, comme base de l'activité de la famille, ne doit pas être divisée. De la même manière que pour le Bocage vendéen, en Mayenne les grands domaines sont partagés en respectant l'exploitation agricole, passant, le cas échéant, par des arrangements de famille qui reconstituent des unités anciennement démembrées par adjonction de terres. Dans le sud de la Mayenne et le nord de l'Anjou (Segréen) où dominant les fermes moyennes, les familles de cultivateurs sont stables, exploitent en communauté sous forme de « *sociétés d'apartment* » et « *dans les familles de fermiers et de métayers, le fils aîné a le privilège de pouvoir reprendre,*

⁸³ On ne trouve malheureusement pas davantage de précisions concernant la transmission des biens en Vendée chez Brandt qu'on en avait avec Yver. Travaillant avec un réseau d'informateurs locaux, seuls, quelques cas épars dans le Grand Ouest sont biens détaillés, et on n'en trouve aucun en Vendée. Cela conduit forcément l'auteur à un certain amalgame des régions sur la base des caractéristiques foncières et démographiques dominantes. Il est dommage à ce titre qu'un auteur comme Michel Bussi (1998) en revienne aux sources de Brandt en pensant trouver plus d'exactitude que chez Todd dans l'examen des structures familiales et des pratiques successorales (voir chapitre VII). Il est vrai que les monographies locales dans ce domaine ne sont pas légion et qu'elles ne permettent pas de dessiner une carte exacte de la situation.

moyennant indemnité à ses cohéritiers, le contenu de l'inventaire agricole» (ibid., p. 189).

Ainsi, malgré le caractère éclaté des données pour l'Ancien Régime et le XIX^e siècle, on arrive au constat que les zones où domine la grande propriété foncière ont en commun un régime inégalitaire de leur transmission, associé à la présence de familles fermières ou métayères dont la stabilité est assurée par le travail en communauté et une forme lignagère de succession au droit au bail.

b) Conséquences sur la structure foncière

Deux logiques s'opposent depuis l'Ancien Régime : celle d'une classe noble adoptant le droit d'aînesse et l'indivisibilité des fiefs, celle de la paysannerie appliquant plutôt l'égalité stricte. La conséquence en est pour les petits propriétaires un affaiblissement régulier lié aux divisions des exploitations. C'est déjà l'extrême division des terres et la misère des petits paysans qui a ainsi rendu possible le premier remembrement du XVI^e siècle à l'initiative et au bénéfice de la noblesse par la dissolution et la réunion des petites tenures paysannes au sein de grandes exploitations (Merle, 1958)⁸⁴. Les paysans en surnombre n'ont pu se maintenir qu'en acceptant de devenir métayers sur leurs anciennes terres et selon Brandt (1901), à la fin du XIX^e siècle, ce sont ces mêmes régions qui ont connu le mouvement de concentration foncière qui conservent encore une forte implantation du métayage.

On voit ainsi se dessiner la ligne de partage entre le grand domaine foncier et les fermes qui en dépendent, caractérisées par la stabilité dans le temps, et les petites exploitations en propriété soumises à l'instabilité, aux recompositions à chaque génération.

Le principe de l'égalité entre les héritiers entre en contradiction avec la nécessité économique de maintenir des exploitations viables, ce que note Martine

⁸⁴ On peut cependant se poser la question s'il n'a pas existé antérieurement à ce remembrement une forme de transmission précipitaire dans la paysannerie propriétaire. La toponymie le suggère en tout cas : beaucoup de noms de lieux-dits reprennent des noms de famille ou sont pour partie formés de la racine d'un nom de famille à laquelle on a généralement ajouté le suffixe « ière ». Cela donne à Saint-Hilaire des noms comme le Chiron, l'Egronnière, la Pichaudière, le Poiron, la Richardière... Le plus surprenant c'est que les patronymes correspondants restent parfois fréquents dans les environs. Une étude historique demanderait ici à remonter au-delà du remembrement entrepris par les seigneurs pour établir une possible présence historique d'un système à maison et les causes de son abandon.

Segalen pour le Pays Bigouden Sud : « *Le système égalitaire porte en germe son autodestruction. A chaque génération se repose le conflit entre idéologie, pratique et reproduction sociale* » (1985, p. 83). Le même constat est repris par Bernadette Bucher pour la Vendée contemporaine. La société bocaine répond à deux principes idéaux « *qui s'avèrent souvent incompatibles et sources de conflits : partager le bien équitablement entre tous les enfants, garçons et filles [...] et en même temps assurer que ceux qui travaillent la terre puissent continuer de le faire de façon viable et restent donc maîtres des terres (que ce soit sous forme de bail ou de propriété)* » (Bucher, 1995, p. 87). Pour satisfaire à ces deux exigences on retrouve par exemple la pratique du partage égalitaire par lots équivalents estimés en argent, celui ou ceux qui restent sur la terre conservent les biens partagés mais versent une soulte à leurs frères et soeurs pour continuer à exploiter.

A Saint-Hilaire-de-Loulay, chez les petits propriétaires les cas d'enrichissement sont rares. Une ferme en propriété peut s'agrandir sur une ou deux générations puis se diviser de nouveau en unités plus petites. Les « *petites propriétés tournantes* », selon l'expression de Christine Delphy (1974, p. 60) sont ainsi l'objet de remaniements constants : achats, locations, héritages, dans la parenté et le voisinage, ce qui les rend foncièrement instables. Au contraire de ces petites propriétés des villages, les grands domaines fonciers se transmettent intégralement ou se partagent en conservant l'unité de chaque exploitation. Sur cette base ils se sont maintenus, étendus voire reconstitués jusqu'à une période récente. Dans les familles nobles et bourgeoises, les stratégies d'alliance permettent de maintenir le patrimoine. Les transactions concernent des domaines entiers répartis sur une vaste zone géographique, avec le souci à la fois de ne pas défaire le domaine principal tout en permettant à chaque enfant, par héritage, mariage ou achats, de disposer d'un domaine comprenant « *château* » et terres.

La ferme ou la métairie bénéficient de ce principe d'indivisibilité qui assure au domaine ses sources de revenu. Contrairement aux petites propriétés, les métairies sont transmises ou vendues en bloc et échappent au morcellement qui au contraire a frappé la petite propriété. Jean Renard note ainsi que « *la règle pour tous ces grands domaines, que la fortune du propriétaire soit récente, qu'il s'agisse d'un achat pour placement à long terme, que ce soit l'occasion de dissimuler des gains obtenus dans une profession déterminée, ou que le château et les terres soient passées de père en fils depuis plusieurs générations, c'est qu'ils sont constitués d'un nombre variable de métairies et que c'est cette unité d'exploitation qui correspond à la réalité*

fondamentale. Les achats, démembrements, héritages, alliances, respectent impérativement la métairie. L'on a vu ainsi des métairies se jouer, se perdre et se gagner lors de paris stupides, les donations à des oeuvres charitables lors du décès d'un propriétaire très pieux se faisaient aussi en métairies. Les dots se mesurent en nombre de métairies et les fortunes foncières s'apprécient encore par la même méthode de calcul.» (1975, p. 55).

c) La dot

Comme modalité anticipée de l'héritage, la dot n'apparaît véritablement que chez les châtelains et dans les familles paysannes les plus aisées. On ne trouve pas, comme à Chardonneret (Delphy, 1974) ou à Saint-Jean-Trolimon (Segalen, 1985), le recours systématique à la dot, sous forme de donations à l'installation qui servent de base à des calculs avantageant le successeur. Il s'agit toujours de donations à l'occasion du mariage et dans la plupart des familles paysannes, elles sont restreintes au trousseau* de la jeune fille constitué de linge de maison. La dot est ici une avance sur héritage et non comme dans les sociétés préciputaires une compensation en échange du renoncement aux droits sur la maison. Elle est destinée dans les familles nobles à compenser l'apport du mari et fournir une source de rentes au jeune ménage. Dans les familles paysannes aisées, propriétaires et fermières, la dot permet à la jeune fille, d'apporter sa part de capital dans la « société » formée avec son mari et ses beaux-parents.

L'absence de dot dans les familles de petits paysans, comme par ailleurs l'absence de généralisation de la pratique testamentaire, sont par contre des révélateurs d'une conception et d'une pratique égalitaires du partage. Le régime dotal renvoie plutôt à une logique inégalitaire, comme compensation à l'exclusion de l'héritage, alors que le système égalitaire privilégie le régime de la communauté qui combine les apports des époux pour fonder le ménage (Augustins, 1989). Comme dans le pays bigouden sud, la dot sert plus à installer le couple marié qu'à relier les mariages des frères et des soeurs par des modalités de compensations réciproques. Elle ne concourt alors pas vraiment à renforcer la structuration existante des groupes de parenté, elle individualise au contraire les nouveaux groupes domestiques et facilite un « *processus de fission généalogique* » (Segalen, 1985, p. 115).

2) La transmission des statuts

a) La préférence à l'aîné

Comme dans la plupart des régions relevant de l'éthique égalitaire, et c'est bien là qu'est l'égalité, tous les enfants ont le droit de devenir agriculteur et de s'installer de manière indépendante. Le devenir de chacun est cependant lié à la possibilité effective de s'installer et au type d'exploitation occupé. Devant l'excès de main-d'oeuvre agricole, constante de la seconde moitié du XIXe siècle à la deuxième guerre mondiale, l'inégalité de fait entre germains se traduit par les restrictions au mariage⁸⁵, la préférence accordée à un des enfants pour continuer sur l'exploitation familiale, la possibilité de reprendre une autre exploitation ou d'exploiter une petite propriété familiale. Dans ce dernier cas, l'avenir est beaucoup plus incertain et aboutit pour bon nombre de couples d'agriculteurs aux statuts mixtes, pour chaque personne et dans le couple, de journaliers / bordiers ou journaliers / ouvriers et, à terme, la sortie du monde agricole.

Dans son sens plus étroit de succession sur la ferme familiale, la transmission de l'autorité est inégalitaire et la préférence est accordée à l'aîné des garçons, ou, en l'absence de garçons, à l'aînée des filles ou plus exactement son mari. Encore ne s'agit-il que d'une préférence, ce que résume cette formule d'un agriculteur : « *en principe c'est l'aîné, mais enfin ça dépend des situations* ». En fait le système se caractérise par sa souplesse. Jusqu'à la seconde guerre mondiale l'aîné est porteur d'une charge matérielle et symbolique, celle de reprendre l'exploitation familiale et perpétuer une lignée. Dans les faits, les accidents démographiques, les capacités des uns et des autres, l'entente avec les parents, les opportunités de mariage et d'installation sur d'autres exploitations... sont autant de restrictions à la règle. Cette capacité d'adaptation de la famille aux contraintes de l'environnement, qui caractérise par ailleurs davantage les fermiers et métayers que les paysans propriétaires, n'est pas étrangère à la facilité des paysans du Bocage à s'adapter aux changements agricoles de l'après-guerre qu'on peut opposer à la relative rigidité du monde précipitaire et propriétaire du sud de la France.

⁸⁵ Le mariage conditionne l'installation et vice versa, ce qui se traduit par le célibat prolongé pour beaucoup et définitif pour certains enfants (voir chapitre VII).

Petites exploitations en propriété ou grandes fermes, la préférence à l'aîné se vérifie dans les recensements et les généalogies. La pratique est doublée de l'usage répandu dans toutes les familles agricoles d'attribuer le prénom du père à l'aîné des garçons en même temps désigné comme successeur dans la lignée. Avec la modernisation agricole de l'après seconde guerre mondiale, la pratique est devenue plus souple, particulièrement dans les grandes fermes où on a plutôt une inversion de la tendance, c'est le dernier des garçons qui reprend l'exploitation. Avec la décohobitation et la fin de la communauté agricole, les aînés qui continuent le métier se sont installés ailleurs. Ou alors, l'extension d'une exploitation, par les surfaces ou la multiplication des ateliers, permet à plusieurs enfants de succéder.

b) La communauté

Le terme de communauté appliqué à la famille et l'exploitation peut désigner deux réalités à Saint-Hilaire-de-Loulay :

- un mode de vie autour de la pièce d'habitation principale : cohabitation parents-enfants, ou cohabitation de plusieurs enfants mariés restant sous l'autorité du couple âgé. Vivre en communauté, c'est encore partager la table commune, « *le feu et le pot* », même si l'absence d'intimité de la communauté d'autrefois, où on partageait seulement deux pièces d'habitation, a disparu aujourd'hui,

- un mode d'exploitation de la terre où la main-d'oeuvre nécessaire est fournie par une famille élargie, à mi-chemin entre la famille souche et la frèrèche, et les domestiques vivant sur l'exploitation. Là encore les décisions concernant la conduite de l'exploitation appartiennent exclusivement au couple âgé, l'accès à l'autorité de chef d'exploitation intervenant plus tardivement que le mariage et même la reprise officielle. La communauté prolonge l'ancienne communauté taisyble médiévale et forme « *une sorte d'unité sociologique de base, unité à la fois résidentielle, économique et familiale, la "maison", lieu de ceux qui non seulement dorment et mangent ensemble, mais aussi coopèrent à une exploitation agricole et artisanale* » (Bucher, 1995, p. 79).

Dans les propos des habitants, la communauté renvoie à ces deux aspects de façon indistincte. On en a même oublié récemment dans les grandes fermes l'ancienne communauté de travail qui se constituait jusqu'aux années 20 devant notaire sous les noms de « *Société civile et agricole* », « *Société agricole de gains et pertes* », « *Société particulière de travaux et industrie* » pour ceux qui

désiraient « *continuer à habiter ensemble et vivre à la même table, en communauté de dépenses et de frais de nourriture* » (extrait d'un acte notarié de 1877)⁸⁶. L'impression qui reste de la communauté d'autrefois est celle qu'a laissée la modernisation et les revendications d'autonomie qui l'ont accompagnée. En dernier lieu, la communauté est le plus souvent devenue synonyme de cohabitation difficile, dans l'absence d'intimité et de confort, de jeunes couples d'agriculteurs vivant sous l'autorité abusive des parents âgés, hostiles aux changements du cadre de vie et des méthodes de travail.

L'intérêt principal de cette forme originale d'exploitation agricole dans la région, essentiellement associée au système de fermage / métayage, c'est de soumettre l'intérêt de l'individu à celui de la communauté familiale⁸⁷ et par là de contribuer au maintien de la famille sur la ferme. Parallèlement à la préférence accordée à l'aîné, la société forme un système d'indivision qui protège l'égalité des germains. Les frères et soeurs restent associés au successeur jusqu'à ce qu'ils quittent l'exploitation en cédant leur part. Dans le cycle de la vie familiale⁸⁸, la conduite de l'exploitation passe transitoirement par une association des parents et de plusieurs enfants mariés jusqu'à l'arrivée en âge de travailler des petits enfants qui entraîne le départ du couple du ou des cadets (sauf accidents démographiques : veuvage, absence d'enfants, voire absence d'aîné de sexe masculin). On peut déjà voir dans la communauté une fonction de conciliation entre deux impératifs antagonistes : désigner un unique reprenneur du bail et faire en sorte que la solidarité continue de s'exercer entre germains pour maintenir la famille sur l'exploitation.

⁸⁶ La Société précise à la fois l'apport en capital de chacun des associés et les droits et devoirs des uns et des autres. Dans ses rapports à la transmission du patrimoine et à la notion de communauté, je développerai le cas des Sociétés agricoles dans le prochain chapitre.

⁸⁷ Cette soumission de l'individu à l'intérêt de la communauté familiale et par extension à celui de la communauté sociale est un des traits du système de valeurs du Bocage. Bucher le traduit par la « *vaillance* » qui s'oppose au code de l'honneur méditerranéen (Bucher, 1995). Liée à la grande propriété nobiliaire, la vaillance vient de l'absence de pouvoir des paysans et travailleurs en général. Elle se traduit par des comportements de solidarité, de courage, d'adaptation, de ténacité, de ruse devant l'adversité. La communauté comme mode de vie et système s'impose à l'individu, le conduisant à privilégier la cohésion sociale au détriment de l'expression des conflits et des écarts à la norme.

⁸⁸ La notion de cycle familial renvoie à l'aspect dynamique du groupe domestique dont la structure ne peut être valablement saisie que relativement au moment où elle est considérée dans l'enchaînement des étapes de la vie du couple (Segalen, 1977, 1978 et 1993).

La communauté sous sa forme notariée s'est éteinte entre les deux guerres. Elle n'est cependant pas étrangère à l'implantation des G.A.E.C. dont j'ai souligné l'importance à Saint-Hilaire. Leur succès va à contre courant dans cette région, comme dans le Finistère, de leur déclin général en France (Bucher, 1995). Comme forme moderne de la communauté d'antan, on pourra voir dans le G.A.E.C. une façon de continuer d'assurer le primat de la communauté sur les individus qui en entrent et en sortent.

3) Un système de complémentarité fermiers / bordiers

Les fermes assurent une plus grande aisance économique. Leur relative rareté au regard de la population agricole expliquent par ailleurs que les familles cherchent à s'y maintenir au fil des générations. En même temps les choses fonctionnent comme s'il y avait la poursuite d'un double idéal : l'exploitation d'une grande ferme qui assure la sécurité et une position sociale enviable et devenir indépendant par la propriété. Fermiers et bordiers ne sont pas très éloignés les uns des autres ne serait-ce parce que les petits exploitants propriétaires alimentent en main-d'oeuvre les grandes fermes avoisinantes lors de grands travaux. L'achat des parcelles de terres qui permettent de constituer les borderies sont aussi le fait des fermiers et pas seulement du seul ressort des paysans propriétaires.

Dans la commune de Chardonneret étudiée par Christine Delphy (1974), la petite propriété permet l'installation des enfants qui ne succèdent pas à leurs parents sur l'exploitation familiale. Se jouent par ce biais une partie des mécanismes de compensation entre succession sur la ferme familiale et héritage de quelques lopins de terre. Chardonneret se situe dans une région de fermage où tout en étant locataire sur l'exploitation principale, l'agriculteur possède des terres à côté, souvent héritées, qu'il exploite ou qu'il loue. Dans cette région formellement égalitaire la règle d'égalité ne s'applique pas, comme il se doit aussi ailleurs, à la transmission du bail et l'avantage est donné aux derniers nés des garçons. Les petites propriétés tournantes remplissent trois fonctions : elles servent à installer les aînés jusqu'à ce qu'ils trouvent à leur tour à louer une ferme de taille supérieure, elles permettent aux parents de se retirer quand ils ont cédé leur exploitation, elles évitent que soit partagée l'exploitation principale.

Christine Delphy détaille par ailleurs le mécanisme inégalitaire qui est introduit par ce système. D'une part, le successeur sur la ferme familiale est avantagé dans l'héritage, les calculs avantageant le fils qui reprend dans le calcul qui est fait du prix du cheptel par rapport au montant de la dot attribuée aux non successeurs. D'autre part, la carrière de non successeurs devient plus aléatoire : changements d'exploitations, impossibilité d'investir et d'installer des enfants faute d'une exploitation suffisante. En définitive, par l'établissement des non-successibles sur de petites propriétés familiales, « *les règles de succession ont pour effet de créer ou d'alimenter la catégorie des paysans marginaux* » (Delphy, 1974, p. 63).

Les observations faites sur Saint-Hilaire-de-Loulay rejoignent sur ce point le cas décrit par Christine Delphy. La petite propriété permet l'installation des enfants qui ne restent pas sur la ferme, jusqu'à ce que l'augmentation de la taille de la famille nécessite la recherche d'une plus grande exploitation à louer. Chardonneret s'éloigne cependant nettement du cas de Saint-Hilaire où les agriculteurs sont eux-mêmes les principaux possesseurs de la terre et où le principe d'indépendance qu'ils mettent en oeuvre (installation jeune, indépendance vis-à-vis des ascendants et des germains) s'oppose à la dépendance de l'individu vis-à-vis de la communauté familiale et sociale qui caractérise le Bocage vendéen.

Les fermiers comme les petits propriétaires exploitants gardent en commun d'être du monde des paysans. Si la ferme reste stable dans le temps, rien n'assure à une famille de pouvoir s'y maintenir de façon durable, même si des cas existent de transmission du bail de parents à enfants sur plusieurs générations.

Cette instabilité commune aux paysans face aux grands propriétaires qui possédaient terres et pouvoir local, accentue l'image d'un passé aux conditions identiques d'existence. Les propos recueillis auprès des agriculteurs sont presque toujours des propos de minimisation des différences entre paysans au regard d'une classe notable relevant d'un autre monde. Contre cette opposition à l'intérieur du monde paysan se révèle aussi le fait que fermage et petite propriété sont deux facettes d'une même réalité où se jouent les cycles familiaux de transmission et d'héritage.

Les documents étudiés et les entretiens avec les agriculteurs ou descendants d'agriculteurs de Saint-Hilaire nous apprennent cependant que certains se différenciaient des autres par leur réussite (voir chapitre II). Dans les

grandes fermes, lorsqu'elles étaient bien tenues, on vivait relativement bien par rapport aux petites exploitations. A l'image du châtelain, le fermier pouvait assurer la distribution de pain aux paysans des villages alentour qui n'avaient plus d'autres solutions que mendier. Certains fermiers et propriétaires exploitants disposant de surfaces conséquentes, font « carrière » au conseil municipal, au conseil de fabrique ou comme experts fonciers, signe à la fois d'une plus grande aisance et d'une instruction dont a été longtemps exclus la grande majorité des paysans. Sans pouvoir prétendre accéder à un statut de notable, ils se distinguaient de la masse par leur capacité à gérer leurs affaires et à s'instituer comme intermédiaires entre les détenteurs du pouvoir économique, politique et religieux et la masse paysanne dominée.

III - EGALITÉ / INÉGALITÉ : DES TENDANCES AUX FRONTIÈRES MOUVANTES

La double structure foncière de la région, petites propriétés paysannes instables et grandes fermes peu démembrées, pose la question de l'existence conjointe de modèles de transmission suivant la position sociale et économique des individus. Il s'agit non seulement de savoir comment l'inégalité est réintroduite par nécessité dans un système dont l'idéal est égalitaire, mais aussi d'examiner comment égalité et inégalité peuvent coexister en fonction du mode de faire-valoir, du niveau économique de la famille, de l'évolution de l'exploitation.

1) En Bretagne : deux variantes de l'égalité

Dans deux articles où sont comparés pour le XIXe siècle le cas breton du pays bigouden sud, celui du pays léonard et le cas de Nanterre, Martine Segalen (1987 et 1994) suggère de reprendre la notion d'enfant avantagé en système égalitaire plutôt que l'opposition aîné / cadet qui prévaut en système préciputaire. L'entretien des parents âgés durant leur vieillesse réintroduit la distinction entre les enfants par l'avantage accordé à celui qui en assurera la charge, généralement le successeur. L'enfant avantagé peut être l'aîné ou le cadet suivant le moment de la succession. Ainsi même si on retrouve cette distinction aîné / cadet, constante dans

les sociétés paysannes européennes, elle se pose en des termes différents en systèmes égalitaire et inégalitaire où l'héritier-successeur n'accède à l'autorité et au patrimoine qu'à l'issue de la mort des parents. En système égalitaire, une souplesse permet des différences de traitement entre les enfants, expliquées par les variables du contexte de la production, du système agraire et de la démographie.

Je reprendrai ici les deux cas bretons du Finistère. L'un parce qu'il représente bien le système égalitaire dans sa version pure, c'est le cas de Saint Jean Trolimon dans le pays bigouden sud (voir égal. Segalen, 1985). L'autre, le pays Léonard, parce que les modes de transmission et les paramètres qui entrent en jeu sont très proches du cas de Saint-Hilaire.

Martine Segalen note le caractère très égalitaire du pays bigouden sud. Du point de vue de l'héritage, le système ne fait aucune différence dans la fratrie. « *C'est parce que les enfants héritent de leur père et de leur mère, c'est parce que les femmes transmettent leurs biens de leur propre chef que les deux lignées ont une importance équilibrée. Ni aîné, ni cadet, ni garçon, ni fille, dans le pays bigouden sud, rien ne distingue lequel des enfants sera le successeur ; ils sont tous des "héritourien"* » (1985, p. 87).

Sur le plan des fermes, même si toutes ne sont pas concernées, le pays bigouden sud se caractérise par la pratique du domaine congéable. Il fait deux propriétaires : l'agriculteur-domanier qui possède les bâtiments et « *droits réparatoires* » (haies et arbustes), tandis qu'une autre personne, généralement un bourgeois d'une ville, dispose de la propriété foncière. Le domanier peut cependant être congédié à la fin du bail par le propriétaire qui rachète alors les droits réparatoires. La transmission de l'exploitation suppose le rachat des bâtiments et droits réparatoires par le successeur pour pouvoir entrer en possession du bail. La somme perçue par le père pour la vente du domaine servira de soulte versée aux autres enfants.

Chez les fermiers comme chez les paysans propriétaires, le système est profondément égalitaire car il n'y a pas de préférence anticipée dans la succession. Elle a lieu généralement tard dans le cycle de la vie familiale, souvent après la mort du père. Comme les enfants sont déjà installés, la succession dépend des conditions d'installation des uns et des autres. Il n'y a pas de différences non plus entre les garçons et les filles, ces dernières pouvant succéder avec leur mari. Ici, la dévolution

égalitaire des biens s'accorde même mieux avec le fermage qu'avec la propriété⁸⁹ puisqu'il n'y a que des biens mobiliers à transmettre et que l'avantage accordé au successeur de conserver le bail peut toujours être remis en cause par le propriétaire.

Y compris au niveau des fermes, on constate une grande mobilité intrarégionale des ménages que favorise le système égalitaire. Même si le fermier essaie de transmettre le bail à un de ses enfants, « *dans les faits, rares semblent être les successions de fermiers. Les propriétaires n'hésitaient pas à se débarrasser d'un fermier ayant du mal à payer sa rente, en cas de mauvaise récolte* » (Segalen, 1985, p. 98). Sur des fermes qui paraissent en général de taille modeste, les fermiers se remplacent souvent les uns les autres par le jeu de la recherche d'exploitations adaptées à la taille de la famille.

L'égalité de traitement se retrouve dans l'entretien des personnes âgées qui repose collectivement sur les enfants. Le mariage est soumis à la même règle d'égalité, chacun à droit au mariage, on se marie jeune et le célibat n'existe pratiquement pas. « *Le système bigouden apparaît ainsi comme une des versions extrêmes du système égalitaire dans lequel les enfants sont traités de façon rigoureusement identique, sans distinction de sexe ou de rang de naissance* » (Segalen, 1994, p. 198). Les paysans sont devenus propriétaires après la première guerre mondiale. Continuant cependant à appliquer cette logique strictement égalitaire, la conséquence en a été l'émiettement des exploitations puis l'abandon de l'activité agricole (il ne subsiste qu'un très faible nombre d'exploitations aujourd'hui).

Dans le pays léonard au contraire la propriété est restée jusqu'à une période récente entre les mains de la noblesse résidente. Comme dans le Bocage vendéen, la propriété noble permet de maintenir des exploitations stables qui sont exploitées en fermage. Contrairement au pays bigouden, la situation est celle d'un blocage démographique : âge élevé au moment du mariage, forte proportion de célibataires dans chaque fratrie et « *au sein de chaque unité familiale, un seul ou*

⁸⁹ Par différentes stratégies, les paysans propriétaires tentent malgré tout de lutter contre la parcellisation de leurs exploitations. L'autorité parentale maintenue jusqu'à la mort, l'affirmation de la volonté du père dans le choix du successeur, permettent notamment d'éviter la dispersion prématurée du patrimoine (Segalen, 1985).

deux des enfants pourront se marier, à condition de constituer un groupe domestique protéiforme, au croisement de la famille-souche et de la frèrèche, dans lequel cohabitent la génération aînée, les enfants mariés et leurs propres enfants, ainsi que les frères et soeurs célibataires » (Segalen, 1994, p. 199).

La proximité avec le cas des fermiers et métayers de Saint-Hilaire-de-Loulay est frappante : parents et enfants vivent sous une forme communautaire et se constituent en « *Sociétés de ménage* » devant le notaire, système d'indivision qui protège l'égalité. Parents, enfants mariés et enfants célibataires ont des droits dans la Société. Les parts sont cédées progressivement au fils aîné, par les parents en se retirant, par les frères et soeurs en quittant l'exploitation. Ici « *les générations se chevauchent au lieu de se succéder. Et le problème de la retraite des parents âgés ne se pose pas dans la mesure où ceux-ci se retirent progressivement* » (Segalen, 1994, p. 200).

La transmission d'un fermage se fait d'aîné masculin à aîné masculin, « *nul doute ici que l'on observe une influence du système de dévolution noble qui accordait sous l'Ancien Régime un privilège à l'aîné et qui a été intégré par la pratique paysanne* » (Segalen, 1994, p. 200). Une stabilité des familles est ici relevée : en raison de l'insuffisance d'exploitations, les fermiers tiennent à ce que leur fils leur succède. A côté de cela les propriétaires tiennent à conserver la même lignée de fermiers, certains préférant même le fils au gendre pour ne pas à avoir à modifier le patronyme sur le bail de fermage. Ainsi « *indivision et égalité sont les clefs de ce système qui repose, par ailleurs, sur la distinction entre aînés et cadets, mariés et célibataires* » (ibid.).

Quel est le statut du cadet et du célibataire dans cette société ? Si on parle de « *droit d'aînesse* » dans le pays léonard, l'expression n'a cependant pas la même signification que dans les régions méridionales préciputaires. Le privilège accordé à l'aîné n'entraîne pas ici l'exclusion du cadet des droits d'héritage. Le privilège ne s'applique qu'à la succession sur l'exploitation. Comme célibataire sur l'exploitation, le cadet n'est pas cantonné au rang de domestique, il conserve ses droits dans la Société de ménage, est considéré comme exploitant et dispose de l'autorité sur ses neveux. Pays de forte religiosité, l'image du célibataire est valorisée à travers celle du prêtre. Les vocations religieuses sont fréquentes dans les familles paysannes, « *soutenues par la très forte religiosité, le respect porté à la soutane et le niveau d'éducation, assez exceptionnel dans la Bretagne rurale d'alors* »

[...] Le célibataire léonard, généralement cadet parmi les enfants, n'est donc pas le parent pauvre du système d'héritage et sa situation n'est pas vécue comme inférieure ou injuste » (Segalen, 1994, p. 200).

Dans son évolution, une autre caractéristique du pays léonard qui le rapproche de nouveau du Bocage vendéen : l'activité agricole est restée dynamique, toutes les exploitations ne sont pas passées aux mains des agriculteurs et les petites exploitations qui ont subi un morcellement ont pu se maintenir avec les productions de légumes.

Ces deux cas du pays bigouden sud et du pays léonard ont été détaillés parce qu'ils renvoient à deux figures de l'égalité que nous retrouverons à Saint-Hilaire. Avec toutes les nuances à y apporter, la première s'incarne dans les petits propriétaires chez qui l'instabilité et la continuelle recomposition des exploitations est la règle, la seconde dans les fermes des grands domaines châtelains. On peut se demander quand même si dans le cas de Saint-Hilaire la possible coexistence des deux modèles n'est pas soumise à une hiérarchie et un ordre social qui tient à la dépendance du monde paysan aux grands propriétaires nobles et bourgeois, la complémentarité fermage / petite propriété pouvant être considérée comme une modalité d'exercice de la domination sociale.

2) Egalité et inégalité à Saint-Hilaire-de-Loulay

Les fermiers occupant les exploitations de ces grands domaines ont tendance à transmettre le bail à fermage de père en fils, pratiquant ainsi une succession inégalitaire reproduisant celle des propriétaires résidents. Inversement, les petits propriétaires-exploitants s'assimilent plutôt aux caractéristiques d'un système à parentèle dans sa forme pure : les exploitations se défont et se refont au gré des mariages et des héritages. Pour autant entre fermiers et petits propriétaires des passerelles existent jusqu'à une période récente qui a vu finalement se figer avec l'agriculture moderne l'opposition entre petites propriétés paysannes et grandes exploitations dont la plupart sont les anciennes fermes des domaines châtelains.

Pour reprendre la distinction que propose Georges Augustins, on pourrait ainsi voir se dessiner sur un même territoire, une tendance de société à parentèle qui l'emporte sur la tendance résidentielle dans le cas des petites

propriétés. D'autres cas privilégient la tendance résidentielle et apparaissent comme des solutions de compromis ou relevant d'un système à la marge de l'égalité et de l'inégalité. Ce sont les fermes dépendant des grands domaines fonciers, mais aussi les exploitations en propriété de moyenne importance (ou alliant à la propriété un fermage conséquent de terres isolées), qui s'organisent autour d'une lignée et fondent ces dynasties de paysans plus aisés. On les retrouve jouant un rôle dans la commune et accédant à une position économique, sociale et symbolique stable et durable (Segalen, 1993, p. 72). Leur position est étroitement dépendante des familles dominantes nobles ou bourgeoises, sur le plan idéologique ou sur le plan économique, ne pouvant cependant jamais prétendre s'y substituer ou rivaliser avec elles. C'est ce qui distingue cette région à l'organisation sociale fortement hiérarchisée des cas des communautés de l'est de la France comme Minot où des lignées de propriétaires-paysans ont pu accéder aux positions les plus hautes sur le plan villageois (Pingaud, 1978 et 1981).

En définitive, il y a tout lieu de penser que le système à parentèle dans sa forme pure concerne les exploitations dont la position est la plus fragile, ou relevant d'une période transitoire dans le cycle familial. Inversement, dès lors que la viabilité d'une position économique ou sociale est menacée par le principe égalitaire (cas des fermiers et propriétaires-paysans aisés), des stratégies relevant de pratiques inégalitaires sont mises en place : émigration (Charente, Cher), installation sur les petites propriétés de famille, faible fécondité, célibat et vocation religieuse.

La période récente tendrait à confirmer ce point de vue car on peut constater une inversion des pratiques entre grands propriétaires et fermiers. Les grands propriétaires, résidant de moins en moins sur la commune et ne jouant plus de rôle politique ou social, ont tendance à morceler leurs domaines en partageant les fermes entre les enfants (seul le château, son mobilier et les terres directement attenantes restent en indivision ou sont transmis en bloc à un seul des héritiers). A l'inverse, les fermes modernisées et les plus rentables font l'objet d'une transmission unique, l'attention reste toujours portée à l'unité des exploitations, voir à leur extension, notamment à travers la constitution de G.A.E.C.

3) Le statut hybride de la communauté

Parmi les critères qui rapprochent la ferme du Bocage des sociétés inégalitaires, on peut noter ce lien spécifique qui relie la famille élargie à la résidence-exploitation que Bernadette Bucher (1995) qualifie de « *communauté de la maison* ». Par cette association, la grande ferme du Bocage se présente comme une entité originale où se relie à la fois l'exigence de la succession unique qui assure la continuité des générations et l'exercice des solidarités qui associent les individus dans un groupe domestique dont la composition est mouvante.

La communauté renvoie à l'horizontalité des relations d'alliance et l'interdépendance des individus dans la famille, et par extension dans la parentèle et la collectivité plus large. La maison renvoie à la verticalité de la perpétuation de la lignée, qui se traduit par la transmission du bail à fermage et la continuité des générations sur un lieu-dit qui sert de point de référence aux individus pour se situer et se définir. La succession unique introduit des structures familiales de type souche qu'on retrouve dans la maison méridionale, et frêrèche comme phase transitoire vers la reprise unique par le couple successeur.

Malgré tout, la communauté du Bocage sous cette forme se distingue nettement de la maison méridionale par le fait que l'individu reste dépendant de la communauté, comme la communauté reste elle-même dépendante de l'environnement que constitue la grande propriété foncière. Dans le système à maison sous sa forme pure, les maisons sont des entités indépendantes, très fortement ancrées dans un lieu-dit, jusqu'à assimiler le nom du lieu à celui de la famille qui l'occupe au fil d'une longue généalogie. L'aîné individualise la maison et accède à l'indépendance tandis que les puînés sont éloignés de l'agriculture ou restent comme domestiques célibataires sur la ferme familiale. À l'héritier dans l'oustal méridional revient la charge de transmettre à son tour l'exploitation. Il en va de son honneur de céder une exploitation intacte sur les plans matériel, terres et droits locaux, et immatériel, à travers le rang et la réputation de la maison parmi les autres. En cela la communauté du Bocage s'en différencie fondamentalement par le fait que « *l'espace social prime sur les membres du groupe domestique qui l'occupe à un certain moment et dont la composition, de par sa nature change* » (Bucher, 1995, p. 92). Dans les fermes, la reconstitution orale de la généalogie s'arrête généralement à l'ancêtre qui s'est installé le premier sur l'exploitation, au deçà on ne sait plus que vaguement d'où venait la famille. À ce titre, le cadre de la parenté

reste bien inscrit dans ces sociétés égalitaires où le primat de l'horizontalité se traduit par une connaissance large des parents en collatéralité mais faible en ascendance (Segalen, 1985, Zonabend, 1980).

On peut opposer l'indépendance de la famille méridionale à la dépendance de la communauté du Bocage. Autour de la non-propriété de la terre se cristallise les rapports complexes entre propriétaires et fermiers, faits à la fois de soumission et de réciprocité. C'est une réalité à double face, avec d'un côté une stabilité liée à la continuation de lignées de fermiers et métayers fidèles, d'un autre l'aléatoire d'une condition soumise aux mauvaises récoltes, aux accidents démographiques, à une observance stricte de servitudes... Cependant, même propriétaire le paysan n'accède que très rarement à l'indépendance. La propriété paysanne reste à Saint-Hilaire, jusqu'à une période récente, fragile et ne permet pas des ascensions sociales durables malgré certaines continuités intergénérationnelles.

4) Que faire de l'opposition égalitaire / inégalitaire ?

Les développements précédents apportent des nuances au schéma qui oppose système égalitaire et système inégalitaire dans ses généralisations géographiques. D'autres paramètres interviennent autour du mode de faire-valoir et du niveau économique. En ce qui concerne Saint-Hilaire-de-Loulay, contrairement à ce que Bernard Derouet constate pour l'Ancien Régime, la logique n'est pas forcément celle qui oppose propriétaires et locataires, d'autant que contrairement à ce que j'ai noté pour les fermiers de Saint-Hilaire, pour lui, l'inégalité serait du côté des propriétaires et l'égalité chez les fermiers (Derouet, 1989). J'ai suggéré une ligne de partage qui serait celle opposant paysans aisés et paysans pauvres, recoupant largement l'opposition des fermiers à une majorité de bordiers modestes. Cette question sera examinée en détail à travers les cas présentés dans les chapitres suivants.

En ce qui concerne la ferme, elle fonctionne comme si, tour à tour, elle pouvait se référer au système à parentèle par son horizontalité et au système à maison par sa verticalité, les deux logiques pouvant fonctionner conjointement ou tour à tour. On pourrait reprendre ici la remarque de Claude Lévi-Strauss : *« est-ce quelque chose que l'on peut définir ou bien est-ce quelque chose que les gens fabriquent au fur et à mesure de leurs besoins et en fonction des circonstances ? [...] »*

En ce qui concerne la dévolution des biens, la perpétuation de la maison, c'est certainement vertical ; mais pour la nécessité où se trouve la maison de se défendre, d'étendre son pouvoir, n'utilise-t-elle pas à volonté les cousinages, n'incorpore-t-elle pas n'admet-elle pas au cousinage des gens à qui dans d'autres circonstances on le refuserait, en fonction des besoins ? » (1987, p. 38).

L'opposition entre système égalitaire et système inégalitaire est-elle « *totale*ment schématique, voire inopérante et les paradigmes spatiaux caducs » (Segalen, 1993, p. 82) ? Ce constat, alimenté par la diversité des paramètres qui entrent en ligne de compte dans chaque région étudiée, peut conduire à poser le problème autrement. Notamment on peut tenter de mettre en relation le système de valeurs propre à une société et les modes de dévolution des biens. Qu'est-ce qui dans les valeurs qui fondent les relations intra et extrafamiliales conduit à privilégier une pratique de dévolution des biens ? L'étude de la transmission devient alors un paramètre de l'étude du système social dans son ensemble.

Ce chapitre introductif aux modalités de transmission du patrimoine a permis de situer le problème pour Saint-Hilaire en tenant compte des acquis de la recherche dans ce domaine. Pour l'étude de cette région bocagère que l'on sait globalement égalitaire, il s'agit de prendre en considération aussi bien le cas des fermiers et métayers que celui des propriétaires paysans. Dans ce contexte, la distinction classique entre succession (au statut) et héritage (des biens) est essentielle mais ne rend pas complètement compte de la logique inégalitaire qui prévaut de fait dans le fermage et métayage. Il s'agit alors d'approfondir comment se combinent sur un même territoire les schémas opposés qui décrivent habituellement sur des sociétés distinctes un choix d'égalité ou d'inégalité. Comme type charnière entre deux tendances principales, le cas de Saint-Hilaire suppose l'examen de l'application d'une préférence accordée jusqu'à une période récente à l'aîné-successeur, la complémentarité qu'elle entraîne entre la logique des grandes fermes et celle des petites propriétés, et le maintien de l'intérêt primordial de la communauté familiale sur l'individualisation du patrimoine.

CHAPITRE V :

METAYERS ET FERMIERS, LA COMMUNAUTE

POUR PERPETUER LA LIGNEE

« C'est une belle lignée, fit la grand 'mère, que celle des chefs de la famille Renou !... Ils s'appelaient tous Pierre ou Michel... C'était la coutume, chez nous. Ces noms étaient alternativement portés par les aînés, et c'était toujours le grand-père le parrain du petit gars...»

Jean Yole, *Les Arrivants* (1909, p. 304).

Quel sens prend l'héritage et la transmission chez des agriculteurs qui ne détiennent pas la terre ? On a souvent étudié le problème pour ne s'intéresser qu'aux paysans propriétaires dans leurs attitudes à l'égard de la transmission du foncier. Avec les fermiers et métayers, l'enjeu n'est pas tant d'acquérir un capital foncier que celui de perpétuer la position d'autorité sur une exploitation ; soit par succession directe, avec en quelque sorte un statut d'héritier de la « maison », soit par l'installation indépendante sur une nouvelle ferme ou une petite propriété familiale.

Jusqu'à la modernisation agricole, les fermiers ont été confrontés à une double contrainte : maintenir une main-d'oeuvre suffisante pour que l'exploitation soit viable et que la famille s'y pérennise, ne transmettre l'exploitation qu'à un seul des enfants qui « hérite » du droit au bail. Dans ce but, la grande ferme abrite une famille communautaire, formalisée jusqu'aux années 20 en société notariée pour l'exploitation de la terre. A travers les cas présentés, j'examinerai comment la communauté oeuvre à la préservation des deux exigences : verticale, par la prééminence d'une autorité unique transmise de père en fils, horizontale par la solidarité des germains sur l'exploitation.

I - MENAGES MULTIPLES ET MAIN-D'OEUVRE NOMBREUSE

L'étude des recensements permet de constater que dans les fermes il y a un ajustement continu de la communauté aux exigences de main-d'oeuvre. La ferme est structurée autour d'un ou de plusieurs couples et leur descendance. A certains moments une seule grande ferme peut abriter jusqu'à 15 à 20 personnes. Or, dans les grandes fermes, les couples ont aussi une descendance nombreuse sans être contraints de disperser rapidement des enfants qu'ils ne pourraient pas nourrir. La présence simultanée de plusieurs couples de frères et soeurs laisse, durant un laps de temps plus ou moins long (en général jusqu'à ce que leurs propres enfants arrivent à l'âge de s'installer), la succession ouverte, même si l'aîné est celui qui reprend en principe.

Une grande ferme est gourmande de main-d'oeuvre, le principal souci est de s'en assurer un nombre toujours suffisant et équilibré. Selon un de nos plus anciens interlocuteurs, jusqu'aux années cinquante on comptait un couple pour 10 ha de terres à cultiver. On pourrait à partir de là essayer de retrouver la contenance approximative des fermes. Le nombre de couples sur la ferme, soumis à l'évolution démographique de la famille : décès, enfants à marier, départs... n'est cependant pas toujours fixe et maîtrisable. Plus que le nombre de couples, la stabilité de la main-d'oeuvre sur la ferme se constate par le nombre de personnes en âge de travailler. S'adjoindre des domestiques, retenir ou "placer" dans une autre ferme les enfants de plus de 12 ans, prolonger le célibat ou garder un couple de non-successeurs, sont les principaux mécanismes d'ajustement et de compensation de la main-d'oeuvre.

Un exemple : la ferme de la Barre au XIXe siècle

Voici le cas de la Barre, ferme dépendant du château de la Rondais jusqu'au démembrement du domaine vers 1890. La contenance de la ferme est d'environ 40 ha, avec une division à partir de 1875 en deux exploitations de 20 ha chacune, division qu'on retrouve dans plusieurs autres fermes de la commune dans la seconde moitié du XIXe siècle.

Tableau 2 - Taille et structure des groupes domestiques de la Barre

date (1)	couple de référence	adultes mariés	adultes seuls (2) et enfants de plus de 13 ans	enfants de moins de 13 ans (3)	domestiques	total	structure du groupe domestique (voir note de bas de page, p. 261)
1841	François Egron et Marie Gautron	2	4		2	8	simple
1846		8	1	6	2	16	mixte
1861	François Egron-2 (fils aîné, veuf)	2	7	4	5	18	frèreche
1876		2	4	2	7	15	souche et étendue en asc.
1881 (4)	1) Henri Egron (fils aîné) et Marie Charrier	2		4	3	9	simple
	2) Jacques Egron (frère de François-2, veuf)	2	1	2	3	8	simple
1901	Henri Egron et Marie Charrier	2	6			8	simple

¹ les dates de recensements présentées correspondent aux changements de couple de référence ou de structure du groupe domestique.

² ascendants et collatéraux célibataires ou veufs

³ 13 ans est l'âge approximatif de l'entrée au travail

⁴ deux fermes à partir de cette date

Nous suivons la famille Egron sur soixante années, de son arrivée vers 1840, jusqu'à son départ en 1901. Les informations sont essentiellement extraites des recensements. Un descendant des Egron habitant dans une commune voisine a pu cependant évoquer le départ de son grand-père en 1901 et le devenir de la famille.

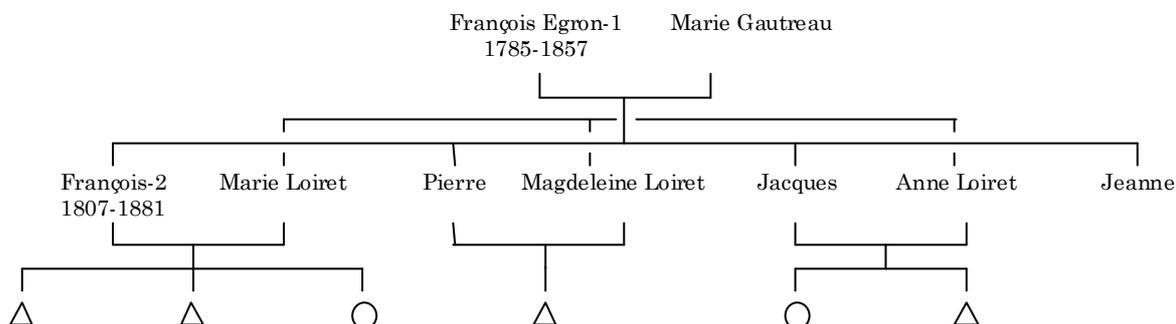
La famille Egron résume à elle seule bon nombre de paramètres de l'occupation familiale d'une ferme : âge au mariage, types de mariages, règles de la succession, circonstances d'arrivée et de départ, structures des groupes familiaux...

Lorsque les Egron arrivent à la Barre, il s'agit d'une famille à structure simple⁹⁰ avec des enfants célibataires âgés de 17 à 35 ans (voir tableau 1). Les Egron viennent d'une commune proche de Loire Atlantique. Bien que n'ayant pas davantage d'informations sur les circonstances d'arrivée des Egron, le cas présente les mêmes caractéristiques que plusieurs fermiers ont décrites pour leur famille. Pour permettre l'installation d'enfants en âge de se marier, une famille recherche une exploitation de taille plus importante que celle qu'elle occupe alors (souvent une petite propriété) et qui permettra de maintenir sur la même exploitation le couple parental et un ou plusieurs couples de descendants. De leur côté, les propriétaires recherchent ces familles dont la main-d'oeuvre adulte est suffisante et dont la continuité est en passe d'être assurée.

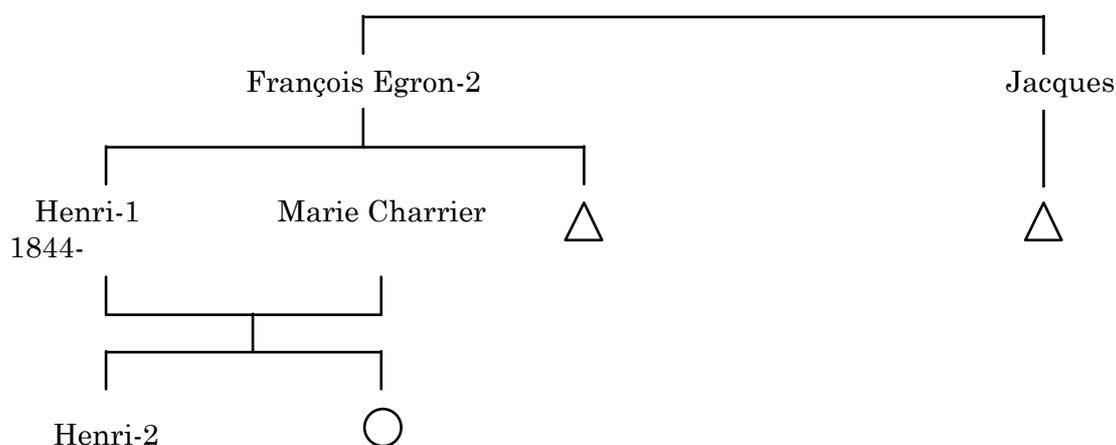
En 1846, les trois garçons sont mariés avec trois soeurs originaires de la même commune qu'eux (voir le schéma généalogique, fig. 1). Il est probable que le mariage ait été retardé jusqu'à la reprise de la Barre si on en juge par l'âge élevé du mariage. Le mariage équivaut toujours à une installation qui le conditionne, soit une installation indépendante, soit une installation en communauté avec les parents comme c'est le cas ici. Célibat et mariage tardif sont ici comme dans d'autres régions une manière de réguler la démographie agricole et d'éviter les inévitables conflits de succession qui pourraient naître de la multiplication des mariages sans possibilité immédiate pour un couple de s'installer.

⁹⁰ La typologie des structures des groupes domestiques que j'utilise est celle de Peter Laslett (1972). On y distingue :

- les groupes **sans structure** familiale : personnes seules ou sans liens de parenté,
- les groupes à **structure simple** : couple parental ou veuf ou veuve avec les enfants,
- les groupes **étendus** ou élargis: cohabitent avec le ménage simple des parents ascendants, descendants ou collatéraux,
- les groupes multiples ou **polynucléaires** : plusieurs ménages apparentés cohabitent, on distinguera dans cette dernière catégorie :
 - la **famille-souche** : le couple d'enfants mariés vit sous l'autorité du couple âgé
 - la **frèreche**: plusieurs couples de frères et soeurs mariés cohabitent,
 - et une catégorie intermédiaire, que j'appellerai **mixte**, dans laquelle plusieurs couples d'enfants mariés vivent sous l'autorité du couple âgé.

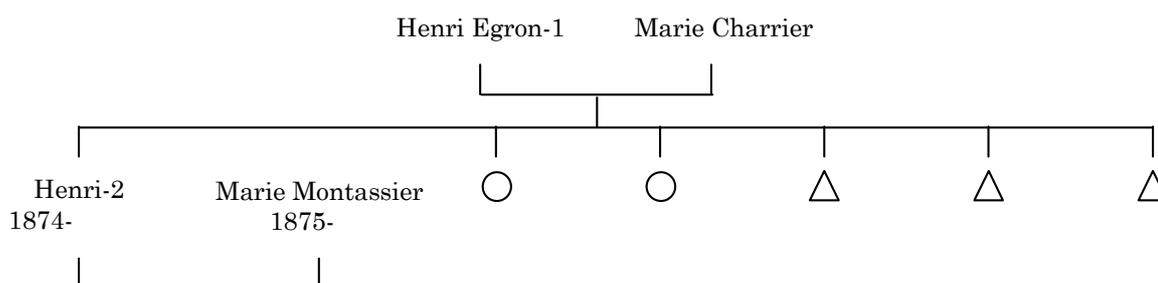
Figure 1 - Ménages de la Barre en 1846

De 1846 à 1856, le groupe domestique se présente sous la forme d'une famille à structure complexe. Après le décès du couple parental, le groupe domestique passe à une structure étendue regroupant les familles des trois frères dont deux sont veufs. Leur soeur cadette s'est mariée tardivement avec un agriculteur d'une ferme proche où elle est partie. Les familles sont nombreuses, contrairement à ce que pourraient laisser croire les deux schémas généalogiques de 1846 et 1876. François Egron et Marie Loiret ont eu six enfants, Pierre Egron et Magdeleine Loiret en ont eu huit dont au moins cinq sont morts en bas âge. En 1876, le fils aîné de François est marié, il a 32 ans. L'apparition de ce nouveau couple coïncide avec le départ de Pierre et de tous ses enfants. La structure du groupe domestique est entre la frèrèche et la souche et suit la lignée des fils aînés.

Figure 2 - Ménages de la Barre en 1876

Après le décès de François Egron-2 et la séparation des deux fermes, la famille retourne de nouveau à une structure simple jusqu'au départ de la ferme en 1901. Jacques Egron et son fils marié ont occupé peu de temps la seconde ferme. En 1901, tous les enfants sont en âge de travailler, les trois premiers sont mariés cette même année et le même jour avec des frères et soeurs de la ferme voisine. Des trois couples, seul celui du fils aîné reste sur la ferme parentale. Parents et enfants quittent cependant la ferme l'année suivante pour une autre située à quelques kilomètres, sur une commune voisine. D'après le fils de Henri-2, les Egron ont quitté cette ferme parce qu'elle était trop petite, mais n'en ont retrouvé une plus grande qu'avec la condition plus difficile de métayers, alors qu'ils étaient fermiers à la Barre.

Figure 3 - Ménages de la Barre en 1901



En résumé, l'exemple de la Barre montre que dans une ferme, la structure dominante est celle du groupe domestique polynucléaire correspondant au modèle de la communauté, famille-souche ou frèrèche suivant le moment du cycle familial. Le ménage simple coïncide avec des phases de transition : arrivée, départ, décès des parents âgés, mariage. On voit également avec les Egron de la Barre la préférence à l'aîné dans la succession à la tête de l'exploitation. Préférence qui se manifeste par l'attribution du même prénom du père au fils aîné (si on passe de François à Henri à un moment donné chez les Egron, c'est que le premier né s'appelant François est décédé jeune)⁹¹.

⁹¹ Donner le même prénom identifie le fils aîné à son père et à tous ses ancêtres qui portaient également le même prénom, « ainsi ces noms sont-ils chargés d'unir les vivants et les morts du groupe et constituent un mode de survie des uns par les autres » (Zonabend, 1987, p. 105). Derrière une pratique en apparence anodine s'exprime toute l'énergie investie dans l'aîné pour qu'il porte et transmette la lignée. En ce sens la pratique du même prénom transmis de père en fils est un élément

II - LES ALÉAS DE LA TRANSMISSION

1) Stabilité dans les fermes et structure foncière

Comme je l'ai décrit en première partie, la condition des fermiers et métayers est foncièrement marquée par l'instabilité. Aucune précaution durable ne peut garantir qu'une famille se maintiendra sur une ferme, alors que la relative rareté des grandes fermes font du statut de fermier et métayer un bien précieux qui met les familles à l'abri de la misère. On pourrait réduire la reprise d'un bail à métayage ou fermage à deux grands cas de figure : la succession au père ou au beau-père, la reprise d'une ferme libre. Ces deux modalités possibles mettent en jeu des éléments qui ont trait aux cycles des familles (naissances, mariages, morts), aux relations de parenté et aux réseaux d'interconnaissance qui permettent la circulation des individus et des familles au sein des fermes.

Il y aurait une étude chiffrée à mener pour connaître véritablement l'importance de la stabilité des familles dans les fermes. La tâche n'est pas aisée car, en dehors de la succession directe : fils ou fille, aisément identifiable dans les listes de recensement, il faudrait pouvoir cerner les liens de parenté entre les occupants successifs de chaque ferme, de façon à appréhender les mécanismes de reprise des fermes libres au niveau des parentèles. Provisoirement, nos observations, comme celles des Loulaysiens, s'en tiennent à un constat sur les familles prises indépendamment les unes des autres : certaines familles restent longtemps, d'autres pas.

Les fermes transmises de père en fils sur une longue durée sont assez rares. Sur la période étudiée, quatre ou cinq seulement se transmettent en ligne directe pendant plus de cent ans, soit sur quatre générations successives. La moyenne du maintien des familles de fermiers serait plutôt de deux générations. J'ai plusieurs fois constaté que les cinquante à soixante années que cela représente suffisent à créer un sentiment d'ancienneté de présence d'une famille, identifiée à la ferme qu'elle occupe. Aux yeux des autres habitants, dont la connaissance

d'une transmission symbolique en congruence avec la préférence accordée à l'aîné dans la transmission du statut.

généalogique se limite aux parents de l'occupant, ce sont toujours les mêmes qui ont vécu sur la ferme.

Un bulletin paroissial de 1923 présente les onze plus vieilles familles de Saint-Hilaire qui sont alors proposées à la récompense du Mérite agricole. Huit d'entre elles sont tenancières de métairies châtelaines. La plus ancienne est présentée comme occupant depuis 400 ans une exploitation du domaine du Fonteny, les autres se situent entre 120 et 200 ans et se répartissent sur à peu près l'ensemble des domaines de Saint-Hilaire. Parmi les trois autres exploitations, celle des roblinières allie une propriété familiale à un fermage de 25 ha contracté auprès de bourgeois non résidents (voir au chapitre VI la description du cas). Une borderie de 21 ha est occupée depuis 200 ans par la même famille, une autre atteignant alors 9 ha est occupée depuis 128 ans. Ces informations n'ont pas fait l'objet de vérifications, elles ont le mérite cependant de souligner l'importance que prend dans les représentations la stabilité et l'ancienneté d'une famille paysanne. Elles mettent plutôt en évidence les grandes fermes châtelaines et ne sont pas indépendantes d'une certaine idéalisation de la famille chrétienne d'alors.

Le maintien sur la ferme est soumis à de nombreux facteurs. Les fermiers quittent volontairement une ferme pour en prendre une plus grande ou, au contraire, une plus petite en fonction de la main-d'oeuvre disponible. Le départ vers une petite propriété par ceux qui ont en charge l'exploitation de la ferme est rare. A la Grande Pinaudière en 1930, Jean Gallot quitte la ferme de 35 ha occupée depuis trois générations pour exploiter la propriété de vingt ha de ses beaux parents. Le départ cependant a lieu en milieu de carrière alors que la communauté se restreint à la famille nucléaire avec un enfant unique. Dans ce cas il s'agit probablement d'un départ dû à une structure d'exploitation trop importante pour la famille. En général, les terres possédées en parallèle par les fermiers correspondent à une logique de placement foncier, pour l'installation des non successibles ou comme bien de sécurité, plus que dans le but direct de quitter une grande ferme.

A Saint-Hilaire, l'acquisition par les fermiers d'une grande exploitation est difficile jusqu'à la sortie de la seconde guerre mondiale. Les fermiers n'acquièrent le plus souvent que des petites parcelles dispersées liées aux borderies des villages, qui ne pourront être constituées en exploitations que sur le long terme par acquisitions successives ou par regroupement des héritages. En dehors du fait que les grandes fermes se vendent peu, le marché foncier est contrôlé par les grands propriétaires, notaires, marchands et experts. Des fermiers ont pourtant les moyens

d'acquérir des terres. C'est le cas de la famille Bretaudeau : tout en occupant, en communauté de deux frères, la grande ferme de près de 50 ha de la Martinière, ils acquièrent ensemble vers 1875 une exploitation de 25 ha voisine de la leur. L'achat est exceptionnel pour des fermiers et la venderesse, une vieille femme de la noblesse, est supposée avoir été abusée, ce qui provoque la réprobation des châtelains de Saint-Hilaire. Le bail de leur ferme n'est pas renouvelé et, après quelques années comme marchands dans le bourg, ils disparaissent définitivement de la commune.

Comme pour l'entrée dans une ferme, l'influence des propriétaires est déterminante pour le maintien sur l'exploitation. Pour ne s'en tenir qu'aux domaines châtelains, on cite à Saint-Hilaire le domaine de la Grassière, où les conditions dures entraînaient dans les années vingt et trente des changements fréquents de fermiers, par opposition à celui du Fonteny qui favorisait le maintien de véritables dynasties de fermiers. Dans ce dernier domaine, les maîtres étaient décrits comme proches de leurs fermiers et le régisseur avait la réputation d'être un homme juste.

Plus exceptionnellement, le destin d'une famille est lié aux changements de propriétaires. Comme à Saint-Hilaire les fermes passent de grands propriétaires à grands propriétaires, que ce soit par vente ou héritage, les fermiers en sont rarement affectés. Je ne connais qu'un seul cas d'une ferme vendue en 1920 par un notable de Montaigu à un marchand de bêtes de Saint-Hilaire qui a contraint les anciens fermiers à partir pour s'y installer. Par contre, les fermes sont parfois remodelées dans la logique domaniale des grands propriétaires. Les fermiers chassés de leur terre que je viens de citer ont retrouvé une exploitation à côté, mais dans des terres plus difficiles et en métayage. Le châtelain leur a repris régulièrement des terres afin de constituer une nouvelle ferme, diminuant l'exploitation de cinquante à trente ha, ce que prévoyait le bail à métayage sans recours possible.

Le même châtelain en réalité « déshabillait Jean pour habiller Paul ». Pour aussi curieux qu'il soit, le phénomène mérite d'être souligné, la taille de l'exploitation pouvait être adaptée à celle de la famille par la volonté du propriétaire. Le procédé tendait forcément à favoriser des exploitants au détriment d'autres. Un cas analogue m'a été signalé sur un autre domaine où les terres d'une ferme de 25 ha, lâchée par un agriculteur n'ayant qu'un fils, furent attribuées à un fermier voisin (qui s'était déjà distingué par son passage successif sur des fermes de

plus en plus importantes), exploitant déjà 45 ha et qui disposait de plusieurs enfants prêts à lui succéder. Cette adaptation des structures aux groupes domestiques n'était certainement pas monnaie courante compte tenu du caractère d'unité indivisible que constitue généralement l'ancienne métairie. Ces exemples sont antérieurs à la seconde guerre mondiale, mais à l'heure actuelle, le phénomène est fréquent au sein des domaines de Saint-Hilaire : les terres d'une ferme peu viable, gênante ou sans successeur sont systématiquement réparties entre les voisins performants du même domaine.

Les fermes passent par des périodes de force, celles où plusieurs couples permettent, par la communauté en place, de disposer d'une main-d'oeuvre adulte nombreuse et sûre. D'autres périodes sont marquées par la fragilité : veuvage, enfants trop jeunes, absence de mariage, mésententes qui entraînent le départ d'un couple... Une main-d'oeuvre adulte insuffisante est compensée par les domestiques. Il y a un équilibre constant dans les fermes entre la main-d'oeuvre familiale disponible et la domesticité, y compris dans la répartition des hommes et des femmes chez les domestiques.

Mais la domesticité n'est pas l'idéal, même si on présente le fait d'avoir des domestiques à Saint-Hilaire comme une situation sociale supérieure, accordant le statut de « patron » et le droit de commander. Contrairement à la main-d'oeuvre familiale dont la question de la rémunération est différée au moment de la succession ou de l'héritage, les domestiques doivent être rémunérés et leur engagement dans le travail est plus aléatoire que les fils ou filles de la maison.

Même compensée par des domestiques, la situation d'une grande ferme uniquement composée d'un couple âgé sans enfants ou d'adultes célibataires se traduit assez rapidement par le départ de ses occupants. En définitive, tout ce qui rompt la communauté élargie, souche ou frèrèche, et laisse sur la ferme soit un unique couple sans enfants, soit des célibataires, soit un couple avec des enfants trop jeunes, met en péril le maintien de la famille sur l'exploitation.

En dehors des aléas du maintien sur la ferme et de l'absence de successeur, le problème dans une grande ferme est celui de choisir le successeur parmi des enfants généralement nombreux. La règle de la transmission d'aîné à aîné ne s'applique pas systématiquement, il y a plutôt adaptation de la succession aux contraintes de la main-d'oeuvre sur l'exploitation, c'est à dire avant tout au maintien de la communauté, et à celle du droit de chaque enfant à s'installer

indépendamment. Une chose est sûre dans l'opposition de la logique des grandes fermes à celle des petites propriétés : ne disposant pas de la propriété foncière, le problème de la succession est réglé avant que le bail ne passe du père à un de ses enfants. Le droit de succéder sur la ferme parentale fait donc l'objet d'une négociation et d'un arbitrage de la part des parents âgés (et peut-être dans certains cas du propriétaire) qui ne laisse pas de place à sa remise en cause par la suite.

2) Continuité à la Louisière

Les cas d'exploitations en fermage ou métayage qui sont transmises au sein d'une même famille, en ligne masculine ou féminine, sont rares durant les cent cinquante ans étudiés. Celui que je présente pour Saint-Hilaire permet, au long de sept générations, de saisir les mécanismes qui entrent en jeu dans la succession.

La Louisière est une ferme d'écart qui, aussi loin que puissent remonter les occupants, relevait de propriétaires bourgeois résidant en Loire-Atlantique. Cela n'est pas étranger à une certaine indépendance de ses occupants à l'égard des châtelains dont ils ne subissaient pas directement la pression. On a même retrouvé l'un d'entre eux dans la liste municipale d'opposition au maire noble en 1925, ce que n'auraient pas pu se permettre bien d'autres fermiers de la commune. De mémoire, le fermage est le seul mode de faire-valoir que l'on a connu ici.

D'une superficie de 34 ha, la Louisière est le modèle même de la belle ferme : d'un seul tenant (toutes les haies des champs extérieurs se prolongeaient en une seule qui délimitait le finage*), des terres bien classées, les bâtiments exactement au centre de l'exploitation. Dans un quartier de la commune dominé par les hameaux de borderies, la Louisière est un îlot parmi les multiples petites propriétés avoisinantes que fait particulièrement ressortir la carte dressée en 1975 par les agriculteurs pour le remembrement. J'aurai l'occasion de revenir sur les liens avec les borderies voisines du fait de l'essaimage de la parenté parmi elles.

En 1841, la ferme est occupée par le père veuf, Jean Borderon, et deux garçons mariés avec deux soeurs issues du gros hameau voisin des Bretèches. Le mariage a eu lieu en 1839 et concernait en fait trois couples des deux familles. Le triple mariage se présente comme un échange équilibré pour la succession sur les deux exploitations. La fille aînée des Borderon a épousé tardivement (39 ans) l'unique garçon et dernier né des Jousseaume qui succède sur la borderie moyenne

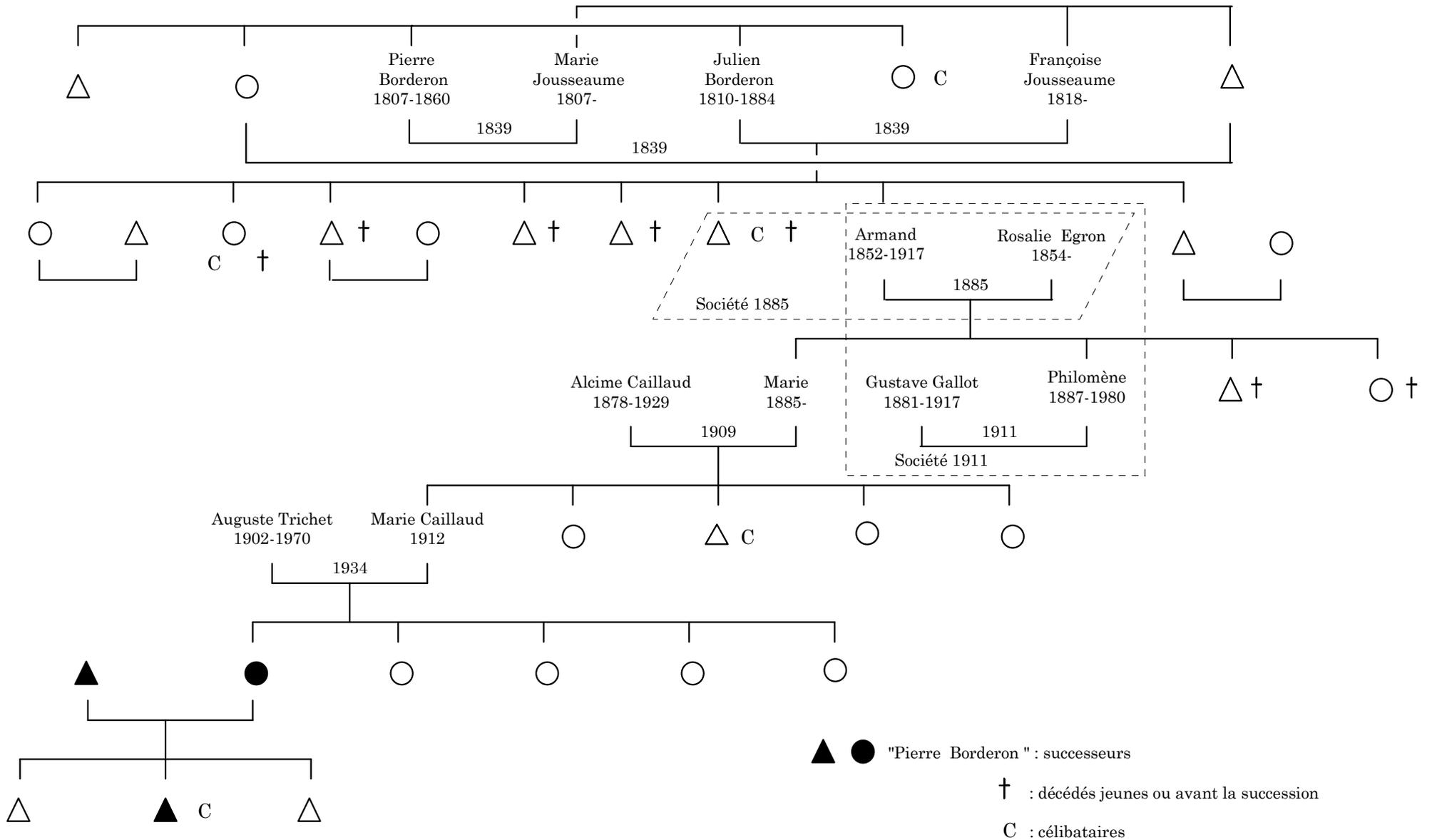
de ses parents. Les deux frères Borderon, Pierre et Julien, mariés aux deux soeurs Jousseaume, restent en communauté à la Louisière. Leur mariage arrive également tardivement : 32 et 29 ans. L'aîné des enfants est installé dans le bourg de la commune limitrophe de Boufféré où il exerce le double métier de sabotier et cultivateur sur des terres familiales.

A partir de 1856, Pierre Borderon a quitté la communauté. Il s'est en fait installé sur une nouvelle exploitation en petite propriété, située entre la ferme de ses parents et le village de ses beaux parents, avec l'aide des apports respectifs des deux familles. La ferme a compté jusqu'à quinze occupants en 1851 et le départ s'explique probablement par l'arrivée en âge de travailler des enfants dans chaque famille, obligeant à scinder la communauté. La soeur cadette des Borderon, restée célibataire, rejoint Pierre.

Des huit enfants de Julien Jousseaume et Françoise Borderon, quatre sont décédés jeunes ou avant qu'on ait trace d'une installation indépendante. La fille aînée est installée avec un bordier d'un autre village voisin. Au mariage tardif du successeur, Armand (à 33 ans), avec Rosalie Egron, originaire d'une commune limitrophe, une Société universelle d'exploitation est constituée avec un de ses deux frères célibataire. Il décédera quelques années plus tard, si bien que le couple reste seul sur l'exploitation. Les propriétaires ont proposé à Armand d'acquérir la ferme, mais il a refusé l'offre. Selon sa petite fille, Marie Caillaud, « *il était tellement saint qu'il aurait eu honte* », autrement dit, même disposant des moyens financiers, l'acquisition d'une grande ferme pour un fermier relevait de l'inaccessible et d'une faute morale du point de vue de la condition du paysan. L'achat d'une grande ferme ne pouvait être le fait que de personnes déjà riches, d'un autre statut social.

A la génération suivante, la quatrième que nous suivons, c'est la guerre 14-18 qui interrompt le cours normal de la succession. Armand Borderon et Rosalie Egron ont eu quatre enfants. La fille aînée est mariée avec un agriculteur qui succède à ses parents dans une grande ferme proche. Le seul garçon est décédé jeune et la ferme est alors reprise par la seconde fille et Gustave Gallot, cadet non successible d'une autre grande ferme proche. A leur mariage en 1911, une Société est constituée entre le couple successeur et le couple des parents. Cependant Gustave Gallot disparaît lors de la Grande guerre, la place est alors reprise par le couple de la soeur aînée tandis que la veuve est installée avec ses deux jeunes enfants sur une borderie toute proche de 9 ha constituée à partir de terres acquises par Julien et Armand Borderon.

Figure 4 - Généalogie Borderon à la Louisière



Aux deux générations suivantes, c'est encore l'aînée des filles qui reprend l'exploitation. Lorsque Marie Caillaud reprend la ferme avec Auguste Trichet en 1934 à leur mariage, son père est décédé depuis quelques années et son frère cadet et unique garçon de la famille est encore célibataire. L'urgence d'installer un nouveau couple a fait céder le principe de priorité aux garçons même si d'un autre côté celui de l'aînesse a joué. Auguste Trichet était domestique sur la ferme depuis deux ans et, contrairement aux générations précédentes, il n'était pas issu d'une grande ferme mais ses parents étaient des journaliers très pauvres d'une commune assez éloignée. Selon Marie Caillaud, ça ne s'est pas très bien passé alors avec son frère. Il s'est marié après la guerre, a repris une petite exploitation avant de laisser la terre pour devenir ouvrier. Auguste Trichet et Marie Caillaud n'ont eu que des filles et c'est de nouveau l'aînée d'entre elle qui succède.

La dernière passation de pouvoir a eu lieu en 1986. Sur les trois garçons, deux ont continué le métier d'agriculteur. L'aîné a rejoint un G.A.E.C du village voisin. Le deuxième des garçons, resté célibataire, a repris la ferme familiale et en est devenu propriétaire en 1993. L'acquéreur s'est entendu dire par une grand-tante qu'il avait réalisé l'achat que son arrière-arrière-grand-père aurait dû faire, aussi anodin que soit ce détail, il traduit malgré tout une dimension de mémoire lignagère qu'on rencontre peu dans les fermes. Le successeur travaille en G.A.E.C. avec la même exploitation des Bretèches évoquée plus haut à l'occasion du triple mariage de 1839. Du fait de l'essaimage familial dans les villages de bordiers jouxtant la Louisière, les solidarités et la coopération, anciennes comme nouvelles, mêlent relations de voisinage et relations de parenté (voir chap. VI, fig. 15, p. 349)⁹².

Il ressort de l'histoire de la ferme Borderon une logique de la succession qui dans une première période, prend peu en compte le droit d'aînesse mais fonctionne plutôt par le retard au mariage et l'installation du dernier garçon marié encore présent sur la ferme. Dans un second temps, au cours de ce siècle et sauf pour la dernière génération, la succession passe par l'aînée des filles en l'absence de garçon reprenneur avec des cycles plus courts d'exercice de l'autorité sur la ferme.

⁹² Un article de la *Vendée Agricole* vient d'être consacré (juin 1999) au G.A.E.C. associant les anciennes exploitations de la Louisière et des Bretèches. Le fait amusant est que celui-ci a précisément été choisi pour montrer que des G.A.E.C. fonctionnent bien en dehors de l'habituelle formule père/fils, donc de la parenté directe. On ne peut pas cependant oublier que le présent groupement, même en intégrant depuis peu un nouvel associé étranger aux lieux, s'enracine dans d'anciennes coopérations qui, en l'occurrence, concernent des liens de parenté et de voisinage établis depuis au moins 150 ans.

Avec la ferme des Borderon, je n'ai évoqué que la question de la succession en mettant de côté l'acquisition de terres et leur transmission que je reprendrai à propos de la petite propriété (voir chapitre VI). La Louisière a été une ferme en pointe dans l'entre-deux-guerres, disposant d'une avance matérielle et faisant travailler les bordiers et journaliers des alentours. A en juger par les achats répétés de terres chez Julien et Armand Borderon, la ferme permettait une aisance économique qui s'est traduite par le placement foncier. Il y a toujours eu une part de propriété en parallèle au fermage et redistribuée à chaque héritage. Chez Armand Borderon, de mémoire familiale, les acquisitions répétées de parcelles se faisaient grâce à des « *charrois* » qu'il effectuait contre rémunération en allant chercher de la chaux jusqu'à 20 km dans les Mauges, au point d'en négliger la conduite de la ferme.

L'absence de rupture familiale dans la succession apporte une autre originalité à la ferme Borderon. La mémoire familiale y est assez profonde car on peut rapporter des faits concernant Armand Borderon et sa façon de conduire la ferme, ce qui remonte à la fin du XIXe siècle. On y conçoit encore la vie en communauté avec une cohabitation des générations aujourd'hui disparue dans la plupart des fermes. La même maison d'habitation est toujours occupée sans autres constructions neuves à côté. Malgré l'avance acquise autrefois, la ferme ne s'est cependant pas placée parmi les fermes pilotes durant la modernisation. La structure de départ a cependant permis de prolonger la polyculture jusqu'en 1975 avec une stabulation construite en 1979 seulement, dix ans après les premières.

3) Ruptures à la Denisière

La Denisière est une des plus grandes fermes de Saint-Hilaire, 48 ha d'un cas type de métairie rattachée au même domaine châtelain durant toute la période étudiée. Trois familles se sont succédées en 150 ans et la même famille l'occupe depuis 1913 avec quatre générations qui se suivent de père en fils. C'est aujourd'hui un des principaux G.A.E.C. de la commune sur la base d'une production laitière intensive et un rôle pilote d'introduction des techniques nouvelles depuis la modernisation agricole.

a) De 1840 à 1913

De 1840 à 1913, deux familles ont occupé la ferme : Poiron et Bretaudeau. Pour ceux qui l'occupent actuellement la ferme avait la réputation d'être dure à cultiver : vaste étendue située dans des zones humides et avec des terres de moindre qualité. Un acte d'estimation du mobilier de la métairie indique que les Bretaudeau ont quitté l'exploitation pour cause de faillite, ce pourrait être le cas également pour les Poiron qui les ont précédé. Je ne dispose que des seules données des recensements pour suivre ces deux familles en supposant que la contenance de 48 ha retrouvée à partir de 1913 était déjà la même auparavant.

Tableau 3 - Taille et structure des groupes domestiques de la Denisière (1841-1911)

date (1)	couple de référence	adultes mariés	adultes seuls (2) et enfants de plus de 13 ans	enfants de moins de 13 ans (3)	domestiques	total	structure du groupe domestique
1841	François Poiron et Marie Augereau	4	3	2	3	12	frèreche et étendu en ascendance
1856		4	3	8	2	17	frèreche
1876	enfants célibataires		3		3	6	simple
1881	François Bretaudeau et Magdeleine Viaud	2	3		3	8	simple
1891		4	1	1	4	10	souche
1901	Constant Bretaudeau et Marie André	4	1	5	4	14	frèreche et étendu en ascendance
1911	Constand Bretaudeau		5	2	1	8	simple (veuf)

¹ les dates de recensements présentées correspondent aux changements de couple de référence ou de structure du groupe domestique

² ascendants et collatéraux célibataires ou veufs

³ 13 ans est l'âge approximatif de l'entrée au travail

On peut constater tout au long de ces années du XIXe siècle une main-d'oeuvre adulte nombreuse sur la ferme. La structure du groupe familial dominante chez les Poiron est la frèrèche. En 1841, y vivent la mère âgée, le couple du fils aîné, le couple de la fille aînée et un fils célibataire. A partir de 1846, le couple d'un autre fils a remplacé celui de la fille aînée. Les deux frères ont 7 et 8 enfants chacun qui restent sur la ferme, si bien qu'elle comprend jusqu'à 20 personnes en 1851. Et ces enfants grandissant, ce sont 15 personnes qui sont en âge de fournir la main-d'oeuvre adulte en 1866. En 1872, le frère cadet et sa famille ont quitté la ferme. Mais en 1876, dernière année où sont recensés les Poiron, il ne reste plus que les trois enfants célibataires de François Poiron et Marie Augereau et trois domestiques. Les éléments font défaut pour expliquer l'absence de successeur marié. Il est fort probable en tout cas que le manque de main-d'oeuvre familiale sur cette grande ferme est une raison du départ des Poiron, comme ce sera le cas pour les Bretaudeau ensuite.

François Bretaudeau (4ème garçon d'une famille occupant une autre métairie de Saint-Hilaire reprise en association par les deux aînés) et Magdeleine Viaud reprennent la ferme en s'installant avec 3 garçons célibataires dont le plus jeune a 19 ans en 1881. Par le mariage de Constand Bretaudeau, l'aîné, le groupe domestique prend la forme d'une famille-souche dans laquelle restent également les deux autres garçons célibataires. Mais cette structure est provisoire et en accord avec l'organisation communautaire qui prévaut dans ces grandes fermes, la structure familiale évolue vers la frèrèche avec le mariage d'un deuxième frère dont le couple remplace finalement celui de parents. En 1906, les frères cadets ont quitté l'exploitation. L'aîné, devenu veuf, y demeure avec ses sept enfants dont le plus âgé a 16 ans. Comme pour les Poiron en 1876, le recensement de 1911 montre une main-d'oeuvre familiale insuffisante avec un nombre d'adultes tombé à 6, au plus bas de toute la période 1841-1936. Là encore, le défaut de main-d'oeuvre n'est probablement qu'un élément parmi d'autres qui me font défaut pour expliquer la faillite des Bretaudeau qui quittent la commune ensuite.

b) Depuis 1913 : la famille Brochard

Les Brochard arrivent en 1913 à la Denisière. Ils viennent de la commune limitrophe de la Planche à l'est de Saint-Hilaire. Ils étaient auparavant bordiers sur une propriété familiale où ils exploitaient 15 ha. Comme pour bien d'autres agriculteurs, le changement d'exploitation s'explique par l'accroissement de

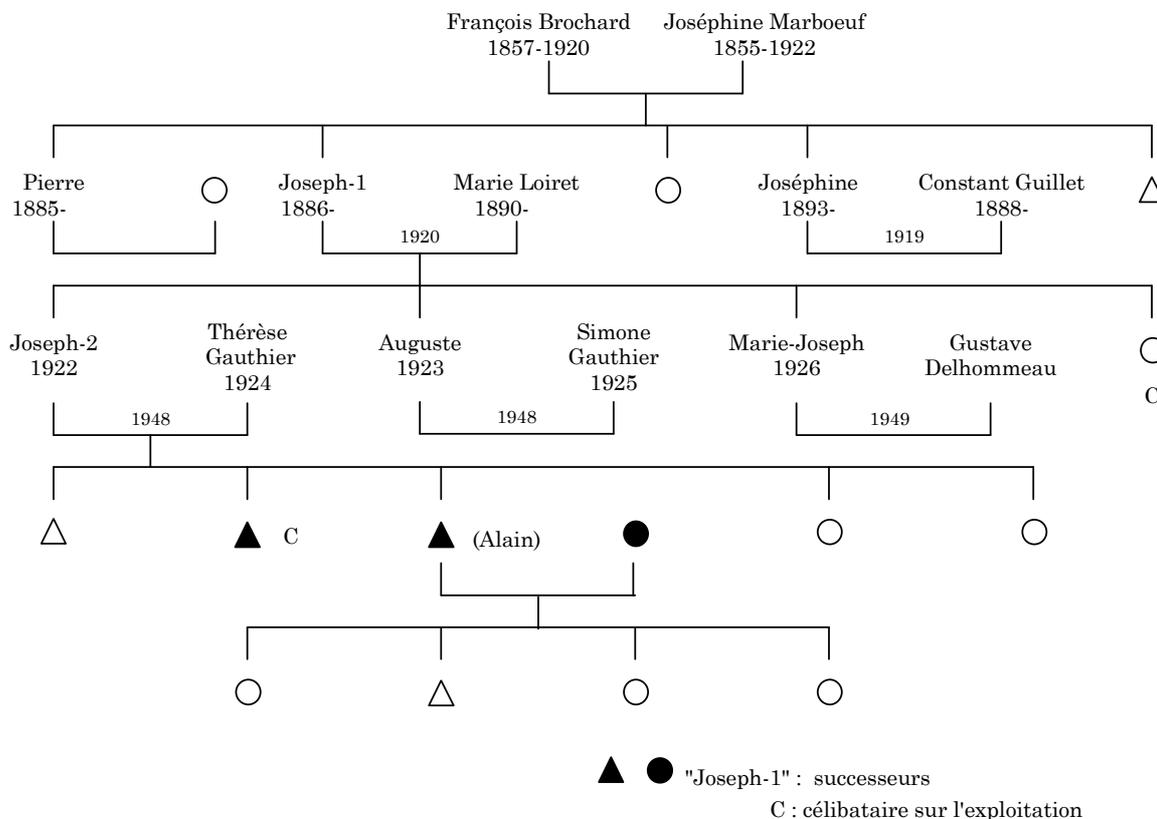
la famille et la recherche d'une ferme permettant d'installer avec ses parents le fils aîné qui se marie à cette occasion. Selon Joseph-2 (voir généalogie, fig. 5), l'opportunité de prendre cette ferme correspond à une période où il y avait de nombreuses faillites dans les fermes. Plusieurs familles venant de communes situées entre Saint-Hilaire et La Rocheservière ont pu s'installer ici grâce à la réputation acquise auprès des Lefeuvre, cette famille de propriétaires bourgeois qui a repris deux des grands domaines au cours des XIX^e et XX^e à Saint-Hilaire, et dont le "fief" d'origine se situait à la Rocheservière.

A leur arrivée, les parents Brochard ont plus de 50 ans. L'aîné est marié et derrière lui, les 3 autres enfants ont entre 18 et 23 ans. Les Brochard arrivent donc avec une main-d'oeuvre adulte suffisante pour une ferme de cette importance. La famille se présente au départ comme une famille-souche mais destinée ici aussi à devenir une frèrèche par l'entrée dans la communauté d'autres enfants mariés qui remplaceront les parents. Une Société est d'abord constituée entre le couple parental et celui de l'aîné.

Le statut des arrivants oscille entre le métayage et le fermage. Dans l'histoire qu'ils m'ont transmise de l'exploitation, Joseph-2 comme Auguste évoquent le fait qu'ils ont d'abord connu le métayage de 1913 à 1925. Même si le bail signé avec le châtelain stipule qu'il s'agit d'un fermage, la condition des occupants est la même que celle des métayers du fait que le cheptel et le matériel d'exploitation sont possédés « à moitié » avec le propriétaire qui les leur fournit. Le bail est consenti en 1913 à François Brochard et Joséphine Marboeuf pour 3, 6 ou 9 ans, avec les servitudes qui lui sont liées et dans des conditions difficiles pour le fermier (voir chapitre II pour une description de ce bail donnée en exemple).

Depuis 1921, à la suite du décès de François Brochard, la Société constituée pour l'exploitation de la ferme unit pour moitié la veuve et pour l'autre moitié et de façon indivise ses deux fils aînés. Joseph-1 vient de se marier cette même année, et tardivement du fait de la guerre. Sa femme est issue d'une autre grande ferme de Saint-Hilaire. Comme Joséphine Marboeuf ne peut pas fournir une main-d'oeuvre équivalente à celle de ses enfants, le contrat de Société prévoit qu'elle prenne à sa charge deux « *grands domestiques* » et un « *petit* ». Les trois autres enfants sont dédommés en argent des droits qu'ils possédaient dans la succession de leur père sur les objets de la Société.

Figure 5 - Généalogie Brochard à la Denisière



Au décès de Joséphine Marboeuf en 1922, les deux fils succèdent en héritant de façon indivise de la part la plus importante du capital de la ferme, le reste étant partagé entre les 3 autres enfants. L'acte de partage de 1922 précise que la masse à partager comprend quelques lopins de vigne de la commune de la Planche et les objets mobiliers de la métairie de la Denisière que les Brochard tiennent du propriétaire pour une valeur de 25000 F. Il s'agit d'une famille modeste, nouvellement arrivée au statut de fermage et qui ne possède pratiquement pas de biens fonciers.

En 1925, l'exploitation passe en fermage intégral. Le châtelain exige alors de la communauté le rachat de la part du propriétaire dans le capital mobilier. Par désaccord, l'aîné quitte la ferme et en reprend une nouvelle dans le Maine-et-Loire. Les autres enfants sont également partis : les deux filles avec leurs maris sur d'autres fermes hors commune, le dernier fils retourne sur une borderie à la Planche. Ce dernier hérite d'une part plus faible dans la Société mais conserve en échange les 30 ares de vigne que la famille avait en propriété à la Planche. Joseph-1

reste seul sur la ferme après une période où l'exploitation a conservé trois couples de frères et soeurs mariés.

Pour se maintenir sur la ferme, Joseph-1 doit s'endetter afin de racheter la part de ses frères et soeurs et celle du propriétaire. Pour Auguste, non seulement son père s'est énormément endetté mais en plus il devait rémunérer des domestiques car la seule main-d'oeuvre familiale est alors celle de sa femme et de sa belle-mère (accueillie du fait de sa mésentente avec ses brus sur sa ferme d'origine, mais âgée de plus de 60 ans alors). Le recours aux domestiques est un risque important à un moment où l'agriculture entre dans une période de crise. En 1921, la ferme occupait huit adultes de la famille Brochard et un domestique, en 1936, la main-d'oeuvre familiale se restreint à trois personnes pour quatre domestiques. Pour Auguste, son père a commencé à s'en tirer lorsque ses enfants ont pu le rejoindre, avec la chance également d'être tombé sur de bons ouvriers agricoles. Le défaut de main-d'oeuvre rencontré par Joseph lors du départ de son frère aurait pu mettre les Brochard dans une situation analogue à celle des deux familles qui ont précédé : devoir quitter la ferme.

Dès qu'ils sont en âge de travailler, Joseph-2 et Auguste remplacent les ouvriers agricoles. Après la guerre, les deux filles restent également sur l'exploitation. Ici la succession ne pose pas véritablement de problèmes : il y a encore de la place pour plusieurs couples mariés avant la vague de mécanisation de la modernisation agricole. Joseph et Auguste se marient le même jour, en 1948 avec deux cousines. La femme d'Auguste est fille unique dans une grande ferme voisine où le couple part vivre et travailler, il ne s'est ainsi pas posé de problème de choix du successeur à la Denisière.

Après son mariage, Joseph-2 reste sur la ferme avec ses deux soeurs. L'une demeure célibataire et quittera la ferme plus tard pour travailler en usine. L'autre se marie avec un agriculteur et le couple reste avec ses enfants à la Denisière jusqu'en 1958 où ils trouvent une ferme à reprendre. Joseph-2 est considéré comme ouvrier agricole jusqu'à ce que ses parents laissent l'exploitation en 1962, longue période où l'autorité est maintenue tardivement sur les enfants et la communauté. Lorsque le père se retire il est âgé de 76 ans et le successeur en a 40. Durant la période de cohabitation qui a suivi son mariage, c'est sa mère qui a été considérée comme la maîtresse de l'exploitation en détenant pouvoir de décision et

contrôle des finances. Elle maintient une autorité sans partage de type patriarcal qu'exercera également Joseph-2 à la génération suivante.

La famille Brochard a failli connaître le même sort entre les deux guerres que les familles qui l'ont précédée. Les raisons tiennent à la démographie : un manque de main-d'oeuvre familiale dans une communauté restreinte à une famille conjugale, des enfants encore trop jeunes et le recours obligé à la domesticité. En dehors des aléas du maintien de la famille sur l'exploitation, on peut noter chez les Brochard la multiplicité des mariages noués au sein de familles de grandes fermes de Saint-Hilaire. Sur les deux générations Joseph-1 et Joseph-2, six enfants sur les huit mariés ont trouvé leur conjoint au sein d'une ferme et se sont installés dans une ferme. Cet exemple illustre la formation des réseaux matrimoniaux sur laquelle je reviendrai, car en nouant de façon préférentielle les alliances entre grandes fermes, les familles qui les occupent conservent aussi plus de chances de s'y maintenir.

III - SOCIETES AGRICOLES ET DEVOLUTION DU PATRIMOINE

Comme nous le constatons avec ce dernier exemple de la Denisière, les fermiers et métayers sont aussi de petits propriétaires qui souvent n'exploitent pas directement leurs propres terres (et que leur interdit d'ailleurs souvent le contrat qui les lie aux grands propriétaires). Les Sociétés d'exploitation montrent une séparation claire de deux plans : les terres sont des propriétés individuelles qui se partagent de façon strictement égalitaire comme le font tous les petits propriétaires, alors que le capital mobilier : « meubles meublants », cheptel et matériel restent sur l'exploitation et reviennent à la fois au successeur et à la communauté qu'il dirige.

Sous l'angle de la gestion et de la transmission de la ferme, les contrats notariés de Sociétés agricoles permettent de définir les droits de chacun sur l'exploitation et les biens qui en dépendent. Une Société est toujours constituée ou modifiée en même temps qu'un mariage ou après le décès d'un parent. Pour la période révolutionnaire, Bossis constate déjà que cette forme d'association « *se pratiquait couramment dans les Mauges, liant parents et enfants, mais très rarement des personnes sans liens de parenté entre elles* » (1972, p. 123). En associant le

nouveau ménage à leur exploitation, « *la belle fille (bru) ou le gendre apportent respectivement dot ou économies, tandis que le fils ou la fille reçoivent de leurs parents non seulement une dot, mais encore, par l'intermédiaire de l'association, l'usufruit de leurs parts anticipées de l'héritage* » (ibid., p. 122).

1) Les Sociétés Egron-Montassier

Cette Société nous ramène à la famille Egron de la Barre décrite au début de ce chapitre. Le triple mariage simultanément de frères et sœurs allie les Egron avec les Montassier de la ferme juste voisine du Chaillou. Les mariages donnent lieu à la formation de deux Sociétés, une pour chaque ferme, impliquant les trois couples et leurs parents. Ce sont ces contrats, signés le même jour chez le même notaire que je vais présenter en détail.

a) Les Montassier du Chaillou

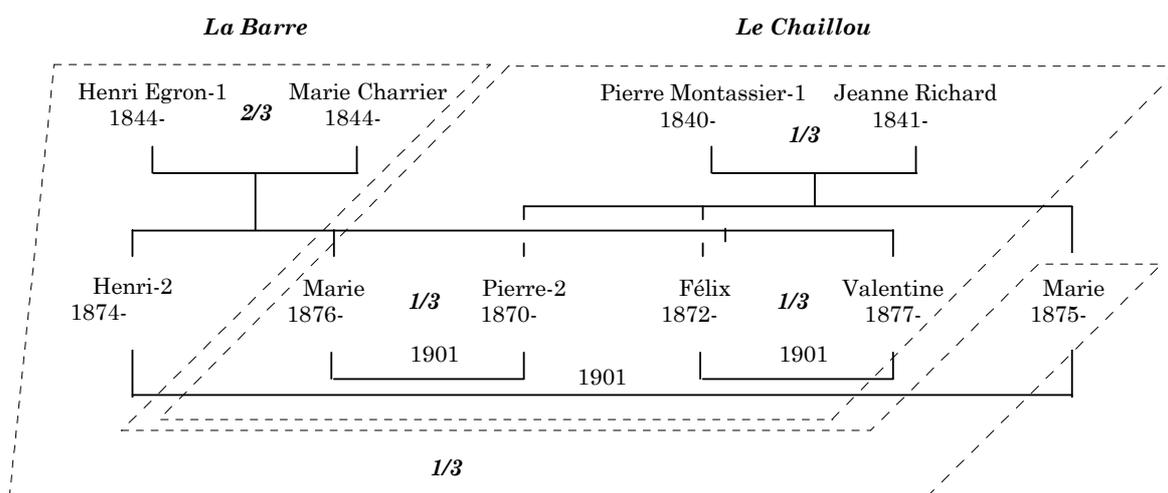
Quelques précisions auparavant concernant la ferme du Chaillou. Avec la Barre, il s'agissait d'une ferme dépendant du même domaine châtelain, toutes deux proches du château d'ailleurs. Mais en 1901, les fermes sont passées aux mains de propriétaires bourgeois extérieurs à la commune, suite au démembrement du domaine. Comme celle de la Barre également, Le Chaillou a été une grande ferme de plus de 40 ha, scindée au milieu du XIX^e siècle en deux unités à peu près égales.

La division de la ferme du Chaillou n'empêche pas que dans un premier temps ce soit à deux reprises deux branches de mêmes souches familiales qui occupent les lieux. Mais à partir de 1885, parallèlement à la vente du domaine châtelain, les familles qui arrivent n'ont plus de liens de parenté entre elles. C'est ainsi que les Montassier s'installent sur une des deux fermes en 1899. Ils viennent d'une commune de Loire Atlantique, à une dizaine de kilomètres de Saint-Hilaire. Comme les autres cas que j'ai décrits, les Montassier à leur arrivée fournissent une main-d'œuvre suffisante : cinq enfants, tous en âge de travailler et célibataires, le père a 59 ans et l'aîné a 29 ans. Les Montassier sont à une nouvelle étape dans le cycle de la vie familiale, celle où le changement d'exploitation va permettre l'installation des enfants dont deux sur cette nouvelle ferme. La proximité de dates entre l'arrivée au Chaillou et le mariage de trois enfants avec ceux de la ferme

voisine est d'ailleurs surprenante. On peut y voir là un indicateur de la soumission des choix matrimoniaux à l'autorité parentale et aux stratégies successorales jusqu'à la première guerre mondiale.

Pour les descendants des Montassier aujourd'hui, l'histoire de la famille commence quasiment en 1899, date à laquelle Pierre Montassier et Jeanne Richard « font souche » en instaurant une relation durable entre une famille et un lieu-dit. Les Montassier ont d'ailleurs pris possession de la seconde ferme en 1923. Deux branches exploitent à partir de là des exploitations considérées comme distinctes jusqu'en 1975 où la création d'un G.A.E.C. les relie en seule unité.

Figure 6 - Les Sociétés Egron et Montassier



b) L'échange équilibré entre deux fermes

Le huit octobre 1901, l'union est célébrée entre Henri Egron-2 et Marie Montassier, Pierre Montassier-2 et Marie Egron, Félix Montassier et Valentine Egron. Les Sociétés ont été conclues trois jours plus tôt : l'une concernant la Barre où Henri Egron-2 prend une option sur la succession, l'autre rassemble au Chaillou les parents Montassier et les couples de leurs deux fils. Le détail de ces Sociétés nous permet de connaître comment s'opère la séparation entre un registre individuel et celui de la communauté et comment se répartit l'autorité à travers les parts accordées à chaque associé.

Le contenu d'une Société

Une Société comprend au minimum tous les objets et animaux liés à la production agricole. La Société Montassier se compose ainsi « *de tous les bestiaux, matériel, instruments aratoires, outils de toutes sortes, foins, pailles, engrais et récolte situés sur la métairie* ». Les frais entraînés par l'exploitation relèvent aussi directement de la Société : paiement du fermage, des « *tâcherons* » et des domestiques, réparations, impôts... Sur le plan des personnes, seuls les associés sont pris en charge directement par la Société pour au moins la nourriture et le logement. Les autres enfants du couple âgé présents sur l'exploitation sont considérés comme domestiques au compte de la Société.

La Société empiète plus ou moins sur le plan personnel et la vie domestique. Chez les Egron, elle englobe pratiquement tout ce qui touche à la vie de la ferme. Du point de vue matériel, font partie de la Société « *tous les meubles meublants et objets mobiliers de toute nature appartenant aux associés* », bien que « *les associés entendent exclure de la société et se réserver propre à chacun d'eux, les effets mobiliers, linges et hardes, à leur usage personnel et composant leurs garde robes* » (mais dans d'autres cas, la part personnelle est réduite aux seuls vêtements). Chez les Montassier, tout mobilier personnel est exclu, jusqu'à préciser que cette exclusion concerne une armoire et un lit que Pierre-2 et Félix possèdent en propre. Dans les deux cas la Société prend en charge les soins de maladie des associés, la nourriture et les soins des enfants à venir du ou des jeunes couples d'associés. Cependant, la société Montassier exclut les frais de médecin et de pharmacie qui restent à charge personnelle.

Au moins formellement, une Société oblige à une gestion commune de la ferme : frais liés à l'exploitation partagés mais aussi administration « *confiée à tous les associés indistinctement* », qui « *devront toujours se rendre compte des affaires qu'ils feront, et ne pourront faire aucun marché ou autre chose, intéressant la société, sans l'agrément de tous* » (Société Egron)⁹³. A l'occasion de la constitution d'une société, il semble donc y avoir un transfert d'autorité des parents sur le ou les couples d'enfants associés. Dans la vie quotidienne, les effets en étaient certainement limités du fait de la prépondérance indiscutable de l'autorité des plus

⁹³ D'autres Sociétés cependant précisent que le père ou que le frère marié ou aîné (dans le cas de Sociétés entre germains uniquement) en est le chef et en a l'administration, mais toujours avec l'obligation de rendre compte des affaires aux autres associés.

âgés que nous rapportent tous les témoignages. On pourrait donc plutôt voir dans cette gestion commune la réaffirmation de la nécessité pour l'individu de se soumettre à la nécessité supérieure du groupe puisque de sa cohésion dépend la survie de l'exploitation. En cela, la part d'autorité transférée par le couple âgé à l'occasion de la signature d'une Société renvoie aussi à cette nécessité.

Société agricole et logique de la transmission

A travers le contrat de Société, la communauté est maintenue indivise de deux façons. Conclue pour une durée illimitée, la part détenue par chaque associé ne peut pas être cédée de son vivant à quelqu'un d'autre, sauf par dénonciation du contrat. Par contre les parts sont transmissibles après un décès et entrent à ce titre dans l'héritage. Parfois il est précisé dans le contrat qu'un décès n'entraîne pas la rupture de la Société. En général cependant, un décès, le départ d'un couple ou l'arrivée d'un autre couple sont l'occasion de former une nouvelle Société avec transfert des anciennes parts détenues. Par ailleurs, les parents maintiennent l'indivision en conservant une part égale ou supérieure à leurs enfants et en répartissant équitablement les parts entre eux. Chez les Egron, 2/3 d'un capital de 5460 francs reviennent aux parents, 1/3 au couple de jeunes mariés. Chez les Montassier, chaque couple détient 1/3 du capital de 3470 francs. La part de chacun des parents n'est définitivement transmise qu'après leur décès. Après seulement, dans le cas où plusieurs couples de germains mariés restent sur la ferme, l'un d'eux acquiert à la fois une part majoritaire dans les biens mobiliers de l'exploitation tout en devenant le nouveau bailleur.

La constitution d'une Société entre dans la logique de la succession propre aux fermiers et permet de concilier la double exigence face à l'héritage : faire un héritier unique du droit au bail tout en préservant l'égalité entre germains. Aussi, l'attribution et la transmission des parts dans une Société agricole est à mettre en relation avec l'héritage des biens fonciers. Les biens immobiliers propres et les revenus qui en dépendent sont toujours exclus des Sociétés et les quelques terres possédées à côté par les fermiers servent à dédommager ceux des enfants qui n'entrent pas dans la Société. Si les terres sont insuffisantes, il y aura dédommagement en argent des non successeurs pour compenser la part reçue.

La Société se présente comme une avance sur l'héritage du ou des successeurs possibles. On conçoit par conséquent que la part reçue par un enfant

entre dans sa dot au moment du mariage ou plus exactement que pour le conjoint il y ait apport équivalent en dot de sa part estimée dans la Société. Aucune dot n'entre en jeu dans le cas des Egron et Montassier parce que finalement le triple mariage se présente comme un échange équilibré entre les deux familles. Le capital de la ferme Egron est plus élevé que celui de la ferme Montassier. Mais ce que Marie Montassier devrait apporter en épousant Henri Egron est compensé par l'envoi de deux filles Egron comme épouses et nouvelles associées Montassier. Le double ou triple mariage répond donc aussi à cette fonction de mise en équilibre dans les échanges matrimoniaux qui précèdent les transferts de patrimoines ou l'accès aux droits sur les patrimoines. Cette fonction ne peut bien entendu se concevoir que tant que dans les mariages multiples, les stratégies patrimoniales surdéterminent les choix affectifs.

2) Sociétés de la Grande Pinaudière : dots et avantages

Un jeune couple entre dans une Société à l'occasion du mariage et apporte en même temps sa part au capital de l'exploitation. Un acte de 1885 précise même que les époux verseront la somme « *entre les mains du chef de la société le jour de la célébration du mariage* ». Pour le fils ou la fille de la maison, cette part est largement fictive et on fait correspondre la somme attendue au salaire qui aurait été reçu du fait du travail fourni dans l'exploitation jusqu'au mariage, augmentée à l'occasion de linge, mobilier personnel et économies. Pour le conjoint ou la conjointe, la part en argent correspond à une dot dont le montant dépend de l'importance de la part à fournir, ce qui renvoie à l'équilibre du niveau socio-économique des familles qui font alliance.

Dans la ferme de la Grande Pinaudière, Jean Gallot est le seul garçon d'une famille de trois enfants. Il est âgé de 30 ans lors de son mariage en 1878 avec Mathilde Duret. Celle-ci vient d'une des rares exploitations tenue en propriété paysanne dont la superficie est supérieure à vingt hectares. Le contrat de mariage qui est conclu entre les futurs époux prévoit la constitution d'une Société. Jean Gallot apporte en mariage 1700 francs de droits mobiliers lui revenant de la succession de son père décédé quelques années plus tôt, 3400 francs des « *gages* » estimés pour son travail sur l'exploitation, 900 francs d'intérêts et 100 francs de linge. L'apport de son épouse est de 1700 francs, dont 200 francs de linges et 1500 francs de dot reçue en avance d'héritage. Le contrat prévoit la séparation des biens

propres dont les apports respectifs de chacun, la communauté se trouvant réduite aux acquêts.

Le contrat de mariage permet de rassembler la part de l'épouse dans la Société formée avec la mère de Jean Gallot : 1/3 du capital dont les deux autres tiers sont constitués par le mobilier de l'exploitation que partagent déjà pour moitié Jean Gallot et sa mère. En définitive cependant, le jeune couple rassemble les 2/3 du capital et en plus de sa part, il reste en propre à la veuve Gallot les 1700 francs de dot qui seront retirés à la dissolution de la Société. Ce contrat de mariage et la Société qui l'accompagne résultent cependant d'un montage comptable qui préserve avant tout l'unité de l'exploitation et la prééminence de celui qui la dirige : Jean Gallot. L'arriéré de salaires qu'il reçoit au moment de son mariage est dans ce sens un artifice destiné à lui transférer intégralement le mobilier de l'exploitation tout en préservant l'égalité devant l'héritage.

Jean Gallot et Mathilde Duret ont eu deux garçons. En 1914, une nouvelle Société est formée, elle réunit le couple de Jean Gallot-père (entre temps veuf et remarié) et le couple de Jean Gallot-fils aîné. La Société n'est cette fois pas accompagnée de contrat de mariage. L'union de Jean Gallot-fils avec Marie Chiron, venant d'une grande ferme proche, a eu lieu en fait quatre ans plus tôt. Dans l'acte de constitution de la Société on trouve cependant parmi les apports du jeune couple, 1000 francs versée par Marie Chiron à son beau-père et qu'on peut considérer comme l'équivalent d'une dot. Pour le reste, les apports dans la Société sont imprécis. Chaque couple possède la moitié du capital. Le couple parental apporte « *tous leurs droits dans l'exploitation* ». De l'autre côté, l'apport est constitué de la somme versée par Marie Chiron, la part d'héritage de 3897 francs de Jean Gallot-fils venant de sa mère décédée et pour le reste, « *le produit du travail de Monsieur Gallot et de sa femme jusqu'à ce jour* ».

Pour l'enregistrement aux impôts, les valeurs de la Société sont estimées à 10000 francs. Par ailleurs, le contrat de Société implique la signature du frère cadet en ce qu'il « *reconnaît que cet acte ne contient aucune clause susceptible de préjudicier à ses droits, ni susceptible de former avantage au profit de son frère* ». Gustave a succédé en fait sur l'exploitation de la Louisière que j'ai présenté précédemment. Il a apporté 2000 francs dans la Société formée avec ses beaux-parents. L'avantage accordé à Jean-2 réside cependant dans la sous-estimation du capital de l'exploitation de la Grande Pinaudière. Au décès de Jean-1 en 1923, la

liquidation mobilière de l'exploitation se fait en effet sur la base d'un capital de 56000 francs. Mais s'agit-il vraiment d'un avantage dans la mesure où, par son installation sur l'exploitation de sa femme, Gustave bénéficie de son côté du même privilège de préservation de l'unité de l'exploitation au profit du couple successeur ?

Si, de fait, les terres d'une ferme ne se partagent pas entre fermiers qui n'en sont que les exploitants, il importe pour eux de ne pas diviser l'instrument de son exploitation : le capital mobilier dont ils sont propriétaires. L'acte de la liquidation mobilière de la Grande Pinaudière montre bien qu'il s'agit là d'un impératif que les Sociétés ont pour but de sauvegarder. Le mobilier de l'exploitation est préservé par les parts cumulées que reçoivent Jean-2 et sa mère. La part revenant aux deux enfants de Gustave (décédé alors) est constituée d'une somme liquide et de « *Bons de la Défense Nationale* », permettant donc de ne pas toucher à l'exploitation proprement dite.

IV - DEVENIR DE GRANDES FERMES DEPUIS 1950

Les grandes fermes d'autrefois n'étaient pas toutes équivalentes, de nombreux facteurs entraient en ligne de compte dans la réussite des exploitants : les surfaces, la qualité des terres, les exigences du propriétaire (redevances, prélèvements, facilités...), les capacités individuelles de travail, gestion, négociation, de choix... mais aussi la solidarité dans la communauté exploitante et son inscription dans une continuité familiale qui fonde une réputation. Ce dernier élément m'est beaucoup plus difficile à cerner sur les cas étudiés du fait de l'absence de témoignages directs pour les périodes reculées. On sait cependant que les relations dans une ferme et avec celles du voisinage faisaient l'objet de nombreuses tensions qui ne pouvaient pas être sans effet sur le devenir d'une exploitation. Il ne reste le plus souvent que la mémoire transmise de génération en génération de la réputation de tel ou tel « patron » de ferme à travers ses qualités personnelles : intelligence du travail, de la direction de la communauté, des relations avec le propriétaire, du négoce, participation aux affaires communales et paroissiales...

A l'entrée dans la phase de modernisation de l'après-guerre, ces différences ont éclaté en accentuant l'écart entre les fermes dynamiques et celles qui

ont adopté plus tardivement les innovations techniques. Deux grands atouts ont permis aux fermiers de se dégager de la masse des exploitants : une structure d'exploitation adaptée et un cadre familial porteur, en termes d'accès à des réseaux d'information, d'acceptation des changements techniques, d'expérience du travail sur une grande exploitation⁹⁴ et de sa conduite.

Rares sont les grandes fermes qui ont disparu avec la modernisation, même si beaucoup plus récemment le poids des anciennes structures s'est amenuisé. La stabilité des grandes propriétés foncières a maintenu un ensemble d'exploitations inchangées dans leur configuration de base et toujours conduites en fermage. Du fait de la concentration agricole : diminution du nombre d'exploitants, agrandissements et regroupements de fermes, celles qui sont passées en propriété directe des exploitants depuis la guerre ont rarement éclaté depuis. Contrairement aux petites propriétés paysannes dont la plupart ont disparu, à Saint-Hilaire les grandes fermes restent pour la plupart des sièges d'exploitations dynamiques, sur lesquelles se greffent les G.A.E.C. et auxquelles s'adjoignent de nouvelles terres.

1) La Denisière : transmission et extensions d'une ferme de château

Nous avons laissé la ferme de la Denisière avec la reprise de Joseph-2, exploitant de la troisième génération d'une famille arrivée en 1913 (voir plus haut, p.274). Après son mariage en 1948 suit une période de quatorze années de cohabitation où la communauté reste soumise à l'autorité des parents âgés. Joseph impose cependant des changements dans l'exploitation : arrachages de haies, installation d'une machine à traire en 1958, contrôle laitier. Les méthodes culturales restent cependant encore globalement les mêmes jusqu'à l'arrivée du maïs et ce malgré l'acquisition d'un tracteur en 1952.

a) La modernisation

La ferme entre parmi les premières dans la modernisation. Joseph fait partie d'un des premiers groupes de travail de la commune en s'associant avec six autres grandes fermes (dont celles de son frère et de son beau-frère). L'exploitation

⁹⁴ Voir sur le plan de l'aspect déterminant du cadre familial chez les « modernistes » la recherche du G.R.E.A. (1996) menée auprès d'agriculteurs angevins.

quitte le système de la polyculture pour s'orienter complètement vers la production laitière. Une salle de traite et une stabulation libre sont alors construites. La mécanisation puis le drainage à partir de 1976 résolvent le problème de terres réputées difficiles.

Une première extension de la surface de l'exploitation est réalisée en 1969. Joseph et son frère, Auguste, se partagent le fermage d'une exploitation voisine, mais qui avait l'inconvénient d'être coupée par la route nationale. Il s'agissait d'une métairie de château laissée par un fermier sans successeur. Joseph reprend en fermage les 11 ha situés de son côté en acceptant la condition mise par le propriétaire d'acheter les bâtiments. Les propriétaires sont des châtelains résidents mais qui ont décidé de vendre les bâtiments des fermes qu'ils ne pouvaient pas entretenir. Depuis, les bâtiments de cette ferme ont été en partie vendus, en partie transformés en maison de location. Joseph a fait construire sur les lieux une nouvelle maison pour sa retraite.

b) Successions et G.A.E.C.

Joseph a trois garçons d'abord puis deux filles. Les trois garçons sont tous susceptibles de reprendre l'exploitation et sont d'abord formés en Maison Familiale, ce qui leur permet de travailler une semaine sur deux avec leur père. Comme aux générations précédentes, l'importance de l'exploitation permet d'envisager l'installation de plusieurs enfants (Joseph a toujours recours aux ouvriers agricoles pendant les périodes d'absence des enfants ou pour les gros travaux). Le problème du choix du successeur ne se pose pas de façon cruciale. L'aîné cependant quitte le milieu agricole et devient réparateur en électronique. Les deux garçons suivants s'installent avec leur père en 1975, il est alors créé un G.A.E.C. père-fils sans autres raisons que financières selon Alain, l'exploitant actuel. Les deux filles quittent la ferme et le milieu agricole en se mariant respectivement avec un ouvrier et un maçon.

Comme aux générations précédentes, la ferme connaît une longue période de transition où l'autorité paternelle continue de s'imposer, même après le départ officiel du père. Il n'est cependant plus question de cohabitation au sens de la communauté d'antan. La ferme avait été agrandie sur une aile après la guerre permettant à 3 couples de vivre indépendamment. Lorsque Joseph quitte le G.A.E.C. en 1984 en cédant sa part à ses deux fils, il maintient cependant un droit

de regard du fait qu'il vit toujours sur place et qu'il a lui-même prêté à ses enfants la majeure partie de la somme nécessaire au rachat du capital cédé. Alain évoque le pouvoir paternel absolu qu'il a connu, rappelant que le silence était imposé face aux adultes durant son enfance et qu'il n'a eu droit de donner son avis sur l'exploitation qu'après son service militaire. Cette situation prend fin en 1990 avec un nouvel emprunt à la banque permettant de se détacher de la tutelle paternelle, et le départ de ses parents vers leur nouvelle maison du village voisin.

En 1989, Alain se retrouve seul sur l'exploitation. Après avoir repris une formation, son frère quitte finalement la ferme pour devenir enseignant. Sa situation était demeurée incertaine : entente difficile avec son père et situation de célibataire qui le mettait en marge. Finalement Alain se retrouve seul sur l'exploitation et connaît la difficulté de l'isolement avec une exploitation trop importante. Après l'essai d'un ouvrier-associé potentiel, il forme finalement un G.A.E.C. avec deux agriculteurs célibataires d'une ferme voisine et leur mère. Le nouveau G.A.E.C. devient le plus important de la commune en surface (150 ha) et en production. La complémentarité a permis cette association, un associé ayant besoin de main-d'oeuvre, les autres d'une activité complémentaire de sécurité (la production laitière : 450 000 litres de quotas pour la Denisière) et de surfaces.

Avec les G.A.E.C., on voit se prolonger ici la forme communautaire de l'exploitation qui prévaut historiquement dans les grandes fermes. Dans l'exercice d'une solidarité à la fois mécanique et organique⁹⁵, la grande exploitation repose toujours sur une conception en commun du travail agricole où les rôles sont strictement répartis dans une finalité économique rationalisée. Elle s'oppose en cela à l'entraide informelle que prolongent encore d'autres exploitants, refusant de régler leurs rapports au travail, ne concevant l'entraide que comme le coup de main ponctuel sur une base de relations amicales et de voisinage et dans un cadre d'échanges réciproques de services.

⁹⁵ Voir à ce propos la reprise des concepts de Durkheim par Tiphaine Barthélémy (1984) pour analyser en Basse Bretagne la reprise des valeurs et pratiques d'autrefois dans les enjeux liés aux nouvelles solidarités agricoles.



Illustr. 29 - L'ancienne maison de la ferme de la Denisière

Illustr. 30 - La Denisière : la nouvelle salle de traite et les anciennes étables





Illustr. 31 - Les maisons des exploitants à l'entrée du Chaillou

Illustr. 32 - Le Chaillou : boxes des torillons et une partie des bâtiments
(au fond : l'ancienne maison de ferme qui abrite maintenant le bureau du G.A.E.C., voir égal. illustr. p. 52)



c) Le besoin de nouvelles terres

Sur le plan des surfaces, de nouvelles extensions sont effectuées. Dans les années 80, 9 ha sont achetés dont 7 grâce au lien de parenté qu'a fait jouer le vendeur dans le choix de l'acquéreur. En 1993, le G.A.E.C. loue 16 ha d'une ferme voisine qu'un propriétaire exploitant laisse lors de son départ en retraite. Il conserve la maison d'habitation mais l'exploitation disparaît en se divisant en 4 lots de terres volantes affermées dans le voisinage.

A la Denisière, comme dans les autres fermes, on ne voit cependant pas l'intérêt d'être propriétaire des terres aujourd'hui. L'achat n'est effectué que lorsque l'exploitant n'a pas d'autre choix s'il veut accroître ses surfaces. Joseph-2, qui a mené sa carrière durant la modernisation, a déjà critiqué sévèrement les petits propriétaires refusant le remembrement - dont ils auraient été les premiers bénéficiaires - afin de conserver à tout prix leur bien. Les parcelles exploitées font maintenant jusqu'à 17 ha ici. Chaque parcelle a cependant toujours un nom, soit un ancien nom de la plus grande du groupe de parcelles rassemblées, soit le nom du propriétaire à qui elle a été rachetée. La génération d'Alain se différencie de celle de son père par le fait que les préoccupations 'environnementales' conduisent, avec les aides publiques, à replanter des haies alors que la génération précédente les a arrachées.

d) Usage des bâtiments et dépendance continuée au propriétaire

La ferme de la Denisière relève toujours du même domaine châtelain et de la famille possédante. Quoique locataires des bâtiments, les exploitants leur ont fait subir des transformations et en ont construit de nouveaux à leurs frais. C'est le principal objet de litige entre Alain et son propriétaire. Il construit sur un terrain qui ne lui appartient pas mais le propriétaire refuse de participer aux investissements compte tenu des sommes engagées. Le coût des installations (stabulations, salle de traite électronique, fosses de stockage du fumier) est tel qu'il dépasse sans commune mesure la valeur des terres. De plus ce sont des installations d'une exploitation de 150 ha sur une unité de propriété de 50 ha. La conséquence en est que le propriétaire est contraint de conserver son fermier. Son départ entraînerait l'obligation pour le châtelain de rembourser les investissements réalisés par l'exploitant dans les bâtiments. Par ailleurs l'exploitation ne serait plus sûre de perdurer compte tenu des diverses origines des terres.

Le père d'Alain avait refusé d'acheter les bâtiments à un moment où le propriétaire était décidé à les vendre. Il n'en voyait pas l'intérêt et jugeait le prix élevé. Maintenant c'est différent, alors que Alain souhaiterait se rendre acquéreur des bâtiments, le propriétaire refuse de les vendre car c'est prendre le risque d'une disparition de l'exploitation avec le départ de l'exploitant qui en serait alors devenu propriétaire. Assurer la pérennité d'une exploitation nécessite de maintenir les terres et les bâtiments dans un même ensemble de propriété.

Dans ce contexte, Alain a quand même obtenu d'acheter 30 ares pour construire sa maison dans le village-métairie. En fait, selon lui, le propriétaire n'a accepté de lui vendre le terrain qu'après la naissance de son troisième enfant, parce qu'il s'agissait d'un garçon et donc pour le propriétaire une meilleure assurance de succession familiale (parallèlement le propriétaire refusait la vente d'un autre terrain à son frère resté célibataire). Aujourd'hui l'ancienne maison à plusieurs logements de la ferme n'abrite plus que les bureaux du G.A.E.C. Alain reste cependant inquiet d'une volonté du propriétaire de mettre en location la maison, ce qui signifierait la nécessité d'avoir à faire cohabiter un espace résidentiel de non agriculteurs avec la proximité immédiate de l'exploitation et ses nuisances potentielles.

Les relations avec le propriétaire sont traduites par Alain comme de stricts rapports économiques, des relations d'affaires où rien n'est jamais acquis d'avance. La tradition familiale telle qu'elle m'a été rapportée ne valorise pas spécialement la culture du respect inconditionnel au propriétaire châtelain. Ici, comme dans d'autres grandes fermes, les rapports avec les propriétaires ont été faits de négociations âpres, autour notamment des questions des montants de fermage et des redevances. Aux générations de Pierre et Alain, l'inversion de la richesse économique et de la maîtrise de l'exploitation s'ajoutent à la libération de la tutelle châtelaine. Cette nouvelle richesse est perçue par les châtelains comme arrogante au regard des montants du fermage.

Pour une ferme restée liée à un domaine châtelain, propriétaire et fermier continuent finalement sous d'autres formes une relation d'étroite interdépendance. Il est difficile en effet pour le fermier de laisser une exploitation où de nombreux investissements dans les bâtiments ont été réalisés sur des terrains dont il n'est pas propriétaire. Pour le châtelain, le départ du fermier se traduirait

par le risque d'une régression de l'exploitation en surface et la difficulté de reprendre les investissements mobiliers dans la propriété.

2) Le Chaillou : parentèle et maîtrise du territoire

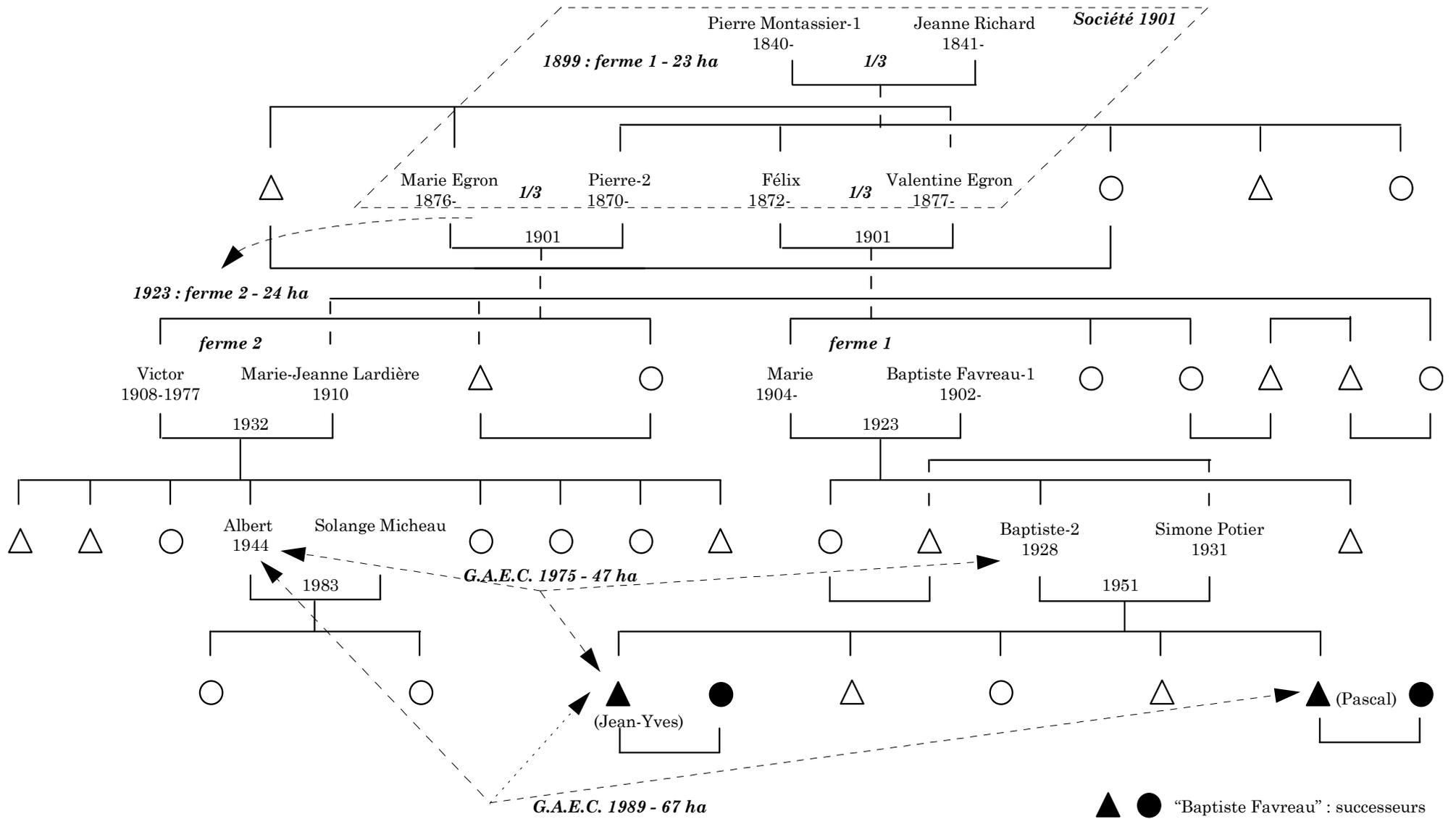
Depuis 1899, le Chaillou est occupé par les Montassier et leurs descendants, famille où s'est constituée une Société à l'occasion du triple mariage noué avec la famille Egron de la Barre (voir plus haut p.279). Contrairement à ce dernier village où les deux fermes ont désormais disparu en tant que sièges d'exploitation, on a avec le Chaillou comme à la Denisière un exemple type de la ferme innovante durant la modernisation agricole et devenue depuis une grande ferme laitière en continuelle expansion. Bien que restés fermiers, les Montassier ont acquis les bâtiments d'exploitation et des parcelles pour construire de nouvelles maisons, disposant du privilège de rester les seuls occupants du hameau.

a) L'occupation des deux fermes du hameau

Par le contrat de Société qui les lie à leurs parents, Pierre-2 et Félix Montassier (voir général., fig. 7) exploitent en commun la ferme familiale de 24 ha jusqu'en 1923. L'aîné a alors l'occasion de reprendre la ferme voisine de 23 ha que les occupants ont laissé pour devenir propriétaires d'une autre ferme. Outre le voisinage immédiat, la reprise a certainement dû être facilitée par le fait que les deux fermes continuent d'appartenir au même propriétaire, notaire d'une commune voisine.

La ferme parentale reste entre les mains du couple de Félix, le cadet. En fait dans la communauté initiale, le couple de Pierre-2 est remplacé par celui de la fille aînée de Félix. Dans cette famille qui ne compte que des filles, le mariage de Marie et Baptiste Favreau a eu lieu conjointement au départ de l'oncle sur la seconde ferme. Baptiste Favreau, venant d'une famille de journaliers pauvres, était alors domestique sur une ferme voisine. Tout en préservant l'équilibre de la communauté, le passage à une seconde ferme et la transmission des droits dans la Société de la première, montrent l'adaptation des modalités de la transmission chez les fermiers : succession par le cadet au lieu de l'aîné sur la ferme parentale, remplacement du couple de l'aîné par celui de sa nièce, mariée alors à un âge relativement jeune (voir chapitre VI).

Figure 7 - Généalogie Montassier au Chaillou



C'est un groupe domestique à structure simple, parents-enfants, qui occupe donc dans un premier temps la seconde ferme. A l'installation de Pierre-2 et Marie Egron, l'aîné de leurs deux enfants n'a encore que 15 ans. Deux domestiques sont employés dans cette ferme alors que celle d'à côté n'en compte aucun. Cependant, il serait artificiel de considérer séparément du point de vue de la main-d'oeuvre deux fermes côte à côte occupées par les membres d'une même famille. Victor, le fils aîné, se marie en 1932 avec Marie-Jeanne Lardière venant d'une ferme proche de Saint-Hilaire. Ce premier mariage est redoublé quatre ans plus tard par celui de Victorine Montassier et Eugène Lardière, frère et soeur cadets des précédents. On retrouve le même échange symétrique entre deux fermes que celui décrit pour 1901 (voir p. 280). Le double mariage n'est qu'un maillon d'une chaîne plus large de renchéissements d'alliance entre fermes distantes de quelques kilomètres seulement. Ce réseau matrimonial et de relations privilégiées trouve aujourd'hui son prolongement dans les G.A.E.C. et groupes de travail qui continuent de relier les mêmes exploitations et familles (voir chapitre VII, fig. 17, p. 373).

Bien que reliées par une parenté proche, les deux fermes sont exploitées de façon indépendante, tout en pratiquant les mêmes productions de polyculture-élevage. A partir de 1951, la propriété est scindée entre les deux enfants du notaire qui héritent chacun d'une ferme.

b) G.A.E.C. et prolongement des anciennes solidarités

C'est en 1951 aussi que Baptiste Favreau-2 reprend la première ferme en même temps qu'il se marie avec Simone Potier, venant d'une borderie du village directement voisin. Il s'agit de nouveau d'un double mariage simultané avec échange symétrique des soeurs qui rejoignent le successeur de chaque famille. Avec Baptiste, la ferme est une des premières de la commune à entrer dans la modernisation agricole. La spécialisation dans le lait est prise par les deux fermes dès la fin des années 50.

Le décalage d'âge entre les enfants des deux familles fait que la seconde ferme n'est reprise par Albert Montassier qu'en 1971. La ferme soeur de Baptiste Favreau a alors pris de l'avance du fait que le père d'Albert, proche de la retraite, ne cherchait pas à améliorer sa production. A son installation, Albert est

célibataire, il est le quatrième enfant d'une fratrie de huit mais le seul à rester agriculteur, bien que les deux premiers garçons soient un temps restés aide-familiaux avant d'adopter d'autres voies. La succession est désormais affaire de goûts et l'aînesse ne joue plus vraiment : tant que le père n'a pas atteint l'âge de la retraite et s'il n'y a pas possibilité de s'agrandir ou créer un atelier, les premiers s'installent ailleurs ou prennent un autre métier.

En 1975, Baptiste-2 installe son fils aîné. Sept ha sont repris en fermage d'une exploitation voisine et un G.A.E.C. père-fils est créé. Du fait qu'il est seul, Albert souhaite entrer dans le G.A.E.C. Le manque de surfaces est résolu par la création d'un élevage porcin dont Albert prend la responsabilité. Comme bon nombre de G.A.E.C., les moyens sont mis en commun mais chacun garde un secteur propre d'activité, ce qui fait qu'au quotidien les exploitations restent relativement indépendantes.

La part de Baptiste dans le G.A.E.C. est cédée à son second fils lors de son départ à la retraite en 1989. La ferme a connu de nouvelles extensions de terres par reprises de fermages qui portent les surfaces à près de 70 ha. Le G.A.E.C est relativement déséquilibré et source de tensions, en raison de l'écart d'âge entre Albert Montassier et Pascal Favreau (vingt ans) et de la modestie de l'élevage porcin, au regard des 400 000 litres de quotas laitiers et de la production annexe de jeunes taureaux pour la viande. Il est probable cependant que la place d'Albert Montassier, sans successeur potentiel, soit reprise par le fils aîné de Jean-Yves Favreau qui choisit de continuer le métier.

Dans plusieurs fermes, les G.A.E.C. se forment à l'intérieur d'un réseau de cousinage et parfois même reproduisent d'anciennes associations comme dans le cas du Chaillou. Pour autant, pour les agriculteurs en place, le G.A.E.C. se justifie par des intérêts communs entre exploitations proches et se constituent sur la base des affinités déjà existantes. Dans la logique rationnelle des exploitations, on ne privilégie pas particulièrement les réseaux de parenté dans les choix d'associés, seulement ces réseaux se confondent avec les proximités de voisinage et il y a malgré tout une tendance à prolonger entre mêmes fermes les solidarités instaurées aux générations précédentes. Les G.A.E.C. témoignent de l'importance que gardent les relations de parenté dans les associations d'agriculteurs et on peut transposer au Bocage ce que Michelle Salitot constate pour le Jura où ils continuent, comme les

associations informelles, à mettre en oeuvre « *des relations de fraternité préférentielles* » (1988, p. 157).

Les G.A.E.C. n'ont pas plus été constitués par volonté de prolonger les Sociétés agricoles du passé. Pour autant, les deux formes d'associations sont proches en ce qu'elles s'appuient sur un même fondement : la mise en commun de la main-d'oeuvre et d'un capital d'exploitation, indépendamment de la notion de propriété du foncier. La famille, ou plus précisément la communauté élargie qui avait la charge d'une terre rendait possible son exploitation quand une main-d'oeuvre nombreuse et soudée représentaient des problèmes cruciaux. On peut légitimement penser que c'est sur ce fond de l'ancienne communauté, avec la primauté de l'intérêt collectif sur celui de l'individu, que se sont greffés les G.A.E.C. actuels.

Au regard des textes qui les encadrent⁹⁶, les G.A.E.C. sont des associations de ménages exploitants que deux époux ne peuvent former à eux seuls. Comme les anciennes Sociétés agricoles, ils sont avant tout une société d'exploitation où les apports se font en meubles et numéraires mais peu en biens immobiliers qui restent propriété personnelle. Les bénéfices sont partagés selon les parts détenues par chacun. Liés à l'esprit de l'agriculture de groupe dans le projet qui leur a donné naissance, les G.A.E.C. concilient à la fois la sauvegarde de l'exploitation familiale de petite dimension et l'adaptation aux exigences de rentabilisation des hommes et du matériel sur de plus grandes surfaces (Duby, Wallon, 1977). Ils ont surtout rencontré le succès dans la formule père-fils qui donne au successeur le statut de co-exploitant et accorde autonomie et décision à un jeune couple. En cela on retrouve strictement ce qui avait cours déjà dans les Sociétés agricoles.

Comme le remarque Bernadette Bucher (1995), le succès des G.A.E.C. (ainsi que celui des C.U.M.A.) en Vendée s'explique par une convergence entre une initiative de l'Etat et l'organisation du travail agricole dans l'ancien Bocage. Le fait que, par contre, ils soient très largement majoritaires chez les fermiers⁹⁷ n'est pas à mettre au compte, comme le pense le même auteur, d'une volonté d'affranchissement de la tutelle des propriétaires par des solidarités horizontales qui

⁹⁶ Lois du huit août 1962 et du quatre janvier 1978.

⁹⁷ En 1985, 80% des G.A.E.C. sont le fait de terres en fermage contre 20% de propriétés (statistiques du Ministère de l'Agriculture indiquées par Bucher, 1995, p. 165).

vont « *radicalement à l'encontre de l'ancienne organisation hiérarchique de la production agricole* » (ibid., p. 168), singulièrement sous la forme de G.A.E.C. qui « *consacrent l'indépendance des travailleurs et leur libération des maîtres* » (ibid., p. 170). Ils ne sont ni responsables de la libération des fermiers ni un effet de cette libération, ne serait-ce déjà parce qu'ils n'apportent pratiquement rien de nouveau vis-à-vis des anciennes Sociétés agricoles. La prise en main par les agriculteurs du développement de leur secteur, leur affranchissement économique et social, n'est pas lié à une forme juridique d'exploitation mais à de multiples autres facteurs. On pourrait même affirmer au contraire que les G.A.E.C. font perdurer une forme d'emprise du groupe, le plus souvent familial, sur l'individu. Même dispensée de l'influence du propriétaire, la mise en G.A.E.C. suppose l'acceptation d'un ordre, la répartition des tâches et des fonctions, d'une répartition de l'autorité dont on pourrait retrouver la filiation avec le fonctionnement des anciennes communautés.

c) Habitat et exploitations agricoles

Les exploitants des deux fermes sont restés locataires des terres. Par contre les bâtiments sont passés aux mains des agriculteurs qui ont également acquis des terrains pour construire leurs propres habitations. Les terres d'une des deux fermes ont bien été mises en vente au début des années 80 mais c'est une personne issue d'un hameau voisin, ayant quitté l'agriculture et la commune, qui les a rachetées.

Une des anciennes maisons d'habitation sert de bureau pour le G.A.E.C. L'autre a été détruite et l'espace est occupé en partie par l'élevage de porcs. Lorsque les nouvelles maisons se sont construites, le propriétaire avait cherché d'abord à mettre la petite maison des Montassier en location, mais les exploitants s'y étaient opposés, craignant les problèmes de voisinage dus aux nuisances avec une maison enfermée parmi les bâtiments d'exploitation. Le propriétaire aurait souhaité vendre bâtiments et terres aux exploitants. Ceux-ci n'étaient cependant intéressés ni par les terres ni par la maison qui n'était plus entretenue depuis longtemps. Le manque d'entretien de l'ancienne ferme avait été une cause de conflit et d'un procès et s'était terminé par la cession aux exploitants de terrains pour construire. L'accord trouvé a finalement consisté à vendre séparément terres et bâtiments. En acquérant les bâtiments d'exploitation, les Montassier restent maîtres des lieux et ont écarté l'éventualité d'avoir à composer avec de nouveaux locataires.

Pour les terres, les lois liées au fermage donnent avantage à l'exploitant en place ou à sa succession. Si le propriétaire des terres n'est pas lui-même agriculteur ou ne dispose pas de bâtiments, il ne lui est guère possible de revendiquer une reprise des terres à son usage. En fin de compte, la propriété des instruments de travail : bâtiments, équipements et matériel, dont la valeur économique dépasse considérablement celle des terres, est essentielle aujourd'hui pour la perpétuation de l'exploitation. Dans le cas du Chaillou, la situation isolée vis à vis d'habitations autres que celles des agriculteurs du G.A.E.C. donne déjà une prime à la pérennité de l'exploitation agricole. De plus, avec la propriété du bâti, les fermiers acquièrent une indépendance totale vis-à-vis des propriétaires de la terre et maîtrisent le devenir de la ferme. Ce sont les accords ou désaccords familiaux qui joueront désormais un rôle important pour maintenir ou non une communauté de travail, continuer l'extension par association ou scinder de nouveau la ferme en deux ou trois exploitations.

Pour conclure provisoirement cette première approche des modes de transmission des terres chez les fermiers et métayers, je reviendrai ici au tableau synthétique des types de dévolution du patrimoine proposé par Georges Augustins (1989) (voir chapitre IV, p. 234). Si on considère la transmission du droit au bail comme relevant des règles d'héritage, les fermiers de Saint-Hilaire-de-Loulay donnent la base d'un système original alliant héritage unique (du bail) et succession fractionnée cognatique (tous les germains ont droit à diriger une exploitation indépendante par héritage de terres ou reprise de fermage), succession transitoirement maintenue indivise par l'exploitation en communauté de frères et soeurs mariés.

Contrairement aux systèmes purs, précipitaire et égalitaire, où les règles de succession et d'héritage sont congruentes, on a affaire à un système comportant deux logiques en apparence contradictoires et pour autant indissociables l'une de l'autre. La logique de la maison se traduit par la continuité des lignées sur une même ferme. Comme dans les systèmes précipitaires du sud de la France, l'aîné des garçons (jusqu'à la modernisation agricole) bénéficie d'une préférence dans la reprise du bail. Malgré l'instabilité liée aux difficiles conditions des fermiers et métayers, le système social valorise l'identification de lignées familiales à un lieu-dit et l'attachement prolongé entre grands propriétaires et locataires de la terre. Disposer d'une grande ferme et s'y maintenir au fil des générations, c'est accroître

son aisance matérielle et un capital symbolique de considération et de respectabilité attachées aux familles qui ont fait souche.

Pour autant, la logique inégalitaire qui exclut les cadets de leur part du patrimoine ne s'impose jamais ici. L'attitude à l'égard du patrimoine foncier reste strictement égalitaire (voir chapitre VI) et aucune pratique de la dot ne vient véritablement exclure définitivement de l'héritage un germain. L'aîné ne bénéficie que d'une préférence dans la reprise du bail qui peut aisément se voir remise en cause si la viabilité de l'exploitation ou la perpétuation de la lignée l'exige. L'absence d'enfants dans le couple de l'aîné, la mésentente, l'intervention du propriétaire... peuvent remettre en cause la préférence. Avec la communauté qui exploite la ferme, les parents âgés maintiennent tardivement leur autorité sur les enfants mariés et célibataires travaillant sur la ferme. C'est ce dernier aspect du fonctionnement interne de la communauté, jusqu'ici juste esquissé, qu'il m'appartiendra d'approfondir (voir chapitre VII). Comment les stratégies matrimoniales, le célibat et la vocation religieuse viennent-ils réguler la main-d'oeuvre et l'équilibre dans la transmission des patrimoines ? Comment les conceptions des rapports intrafamiliaux permettent-elles de maintenir l'emprise de la communauté sur l'individu ?

CHAPITRE VI :

LA PROPRIETE PAYSANNE, HERITAGE EGALITAIRE ET DISPERSION DU PATRIMOINE

« Les plus belles terres étaient rassemblées autour de la Trézanne, sur les coteaux dits “de la Clergerie”, quinze hectares d’un seul tenant, bien desservis par un chemin creux. Robert Martineau s’arrêta devant un rouvre énorme désigné comme le chêne des druides. Une partie de sa tête malade était creuse. Tout près se dressait l’oratoire du moine, une minuscule chapelle, soigneusement entretenue par les Martineau malgré leur réputation de païens.»

Yves Viollier, *Les Saisons de Vendée* (1996, p. 250).

Les situations sont plus variées dans le cas de la propriété paysanne que dans celui des grandes fermes. Comme il a déjà été souligné en première partie, tout le monde est propriétaire de quelque chose, même s’il s’agit de quelques lopins dispersés. Jusqu’à la modernisation agricole, tenir une grande ferme interdit cependant à l’exploitant, généralement, d’y adjoindre la culture de terres en propriété, ce qui contribue à faire des fermiers ou métayers une catégorie homogène et facilement isolable. A l’inverse, les paysans-propriétaires cumulent terres possédées et terres louées dans la parenté et le voisinage. On trouve également parmi les propriétaires l’exercice de doubles professions, quand il ne s’agit pas chez les mieux lotis de l’émergence d’une petite bourgeoisie terrienne qui tend à se détacher du travail de la terre pour la faire exploiter par d’autres. Du journalier et petit bordier au paysan-marchand la distance est grande dans l’échelle de richesse et de prestige. C’est pourquoi, en abordant la propriété paysanne, ce n’est pas à une catégorie uniforme d’exploitants que nous ferons référence mais à une variété de positions face à la transmission du foncier. Les pratiques et destins des terres sont-ils pour autant uniformes ? Ce chapitre a pour but de répondre à cette question.

I - PARTAGES, DISPERSIONS ET RECOMPOSITIONS D'EXPLOITATIONS

A l'insécurité des familles sur les grandes fermes répond l'instabilité des exploitations et des terres dans le cas de la propriété paysanne. Pourtant, comme sur les grandes fermes, on trouve à Saint-Hilaire, au sein de ce qu'on appelle les « grands villages », des lignées qui se sont maintenues très longtemps et se maintiennent parfois encore. Cependant, d'une génération à l'autre, le patrimoine peut varier considérablement et la difficulté reste pour les paysans-proprétaires de limiter les effets de la règle égalitaire de partage des terres. Un examen rapide des listes de recensements anciens permet de constater que les maisons des bordiers de villages changent souvent d'occupants. De nouvelles maisons apparaissent, d'autres disparaissent. Du fait des surfaces réduites, la taille des familles y est souvent restreinte, le groupe domestique simple domine. Les villages gardent encore les traces d'habitations minuscules et enchevêtrées les unes dans les autres qui abritaient les familles de petits exploitants indépendants.

L'histoire de la plupart des borderies est difficile à établir en raison de cette instabilité des exploitations. L'étude du cadastre engage à un travail de fourmi. Pour une même personne s'accumulent des dizaines de parcelles qui mises bout à bout ne font parfois que deux ou trois hectares. L'unité de base est le champ et les lots qui apparaissent par exemple au moment d'un partage n'ont aucune stabilité durable. De plus, en l'absence de traces écrites ou de témoignages oraux sur les fermages qui s'adjoignent aux lopins possédés, la contenance véritable d'une borderie reste difficile à apprécier. C'est par les documents de familles, en remontant l'histoire d'exploitations issues d'anciennes borderies, souvent parmi les plus grandes, que cette reconstitution est rendue possible.

La plupart des borderies subissent un même destin : des terres à un moment augmentées ou regroupées se divisent dans les générations qui suivent. Avec la pression démographique de la seconde moitié du XIXe siècle, tous les villages de bordiers ont vu leur nombre de familles d'exploitants augmenter. Une bonne partie des minuscules exploitations issues de l'explosion démographique se sont maintenues jusqu'aux années 50 malgré l'exode rural de la première moitié du XXe siècle. Dans un cas extrême comme le village du Butais, on ne compte qu'une seule ferme en 1841, elles passent à trois à la fin du XIXe siècle puis à sept de 1900

à 1936. Un acte de 1900 montre le partage d'une seule ferme entre les sept enfants dont cinq restent au village. Avant d'aborder les stratégies visant à éviter la dispersion du patrimoine, voici quelques exemples détaillés montrant la fragilité du patrimoine foncier.

1) La Brecholière : une division définitive

La Brecholière est une borderie qui fut importante au XIXe et au début du XXe siècle. Les documents familiaux et la mémoire de son histoire ont été perdus. L'exploitant actuel, bien qu'ayant un lien de parenté avec les Guieau qui l'occupaient, n'est pas en fait un de leurs descendants directs et il n'est pas reconnu comme successeur légitime. Dernier objet témoin de l'ancienneté de la présence des Guieau, une enclume dont on sait qu'elle avait servi à couper les chaînes d'un prêtre réfractaire pendant les guerres de Vendée⁹⁸. Tout au long du XIXe siècle, la ferme se transmet d'aîné à aîné portant le même prénom de Mathurin. Indicateur d'une situation sociale plus élevée que la majorité des paysans, les Guieau se considèrent comme propriétaires au fil des recensements et dans le conseil municipal où on les retrouve régulièrement élus jusqu'en 1949. Quelques témoignages rapportent une réputation de « bonne famille » des Guieau, on entend par là une famille très pratiquante.

Le cadastre fait état de 12 ha possédés en 1824 par Etienne Chiron, beau-frère de Mathurin-1 (voir fig. 8). Les deux couples d'Etienne Chiron et Mathurin Guieau vivent en communauté résidentielle et exploitent très certainement les mêmes terres. Mathurin-2 et Jean Chiron sont héritiers en indivision, mais la lignée des Chiron est interrompue faute de descendance et la pleine propriété revient aux Guieau. Avec les acquisitions réalisées en plus de l'héritage, Mathurin-2 est propriétaire d'un peu plus de 18 ha vers 1870. La propriété est partagée vers 1890 entre les deux fils alors vivants, Mathurin-3 et François. A l'issue de leur mariage, ils sont restés travailler avec le couple parental et continuent d'exploiter en frèrèche jusqu'au début du XXe siècle. François quitte alors l'exploitation pour une grande ferme châtelaine de Saint-Hilaire, il a eu treize

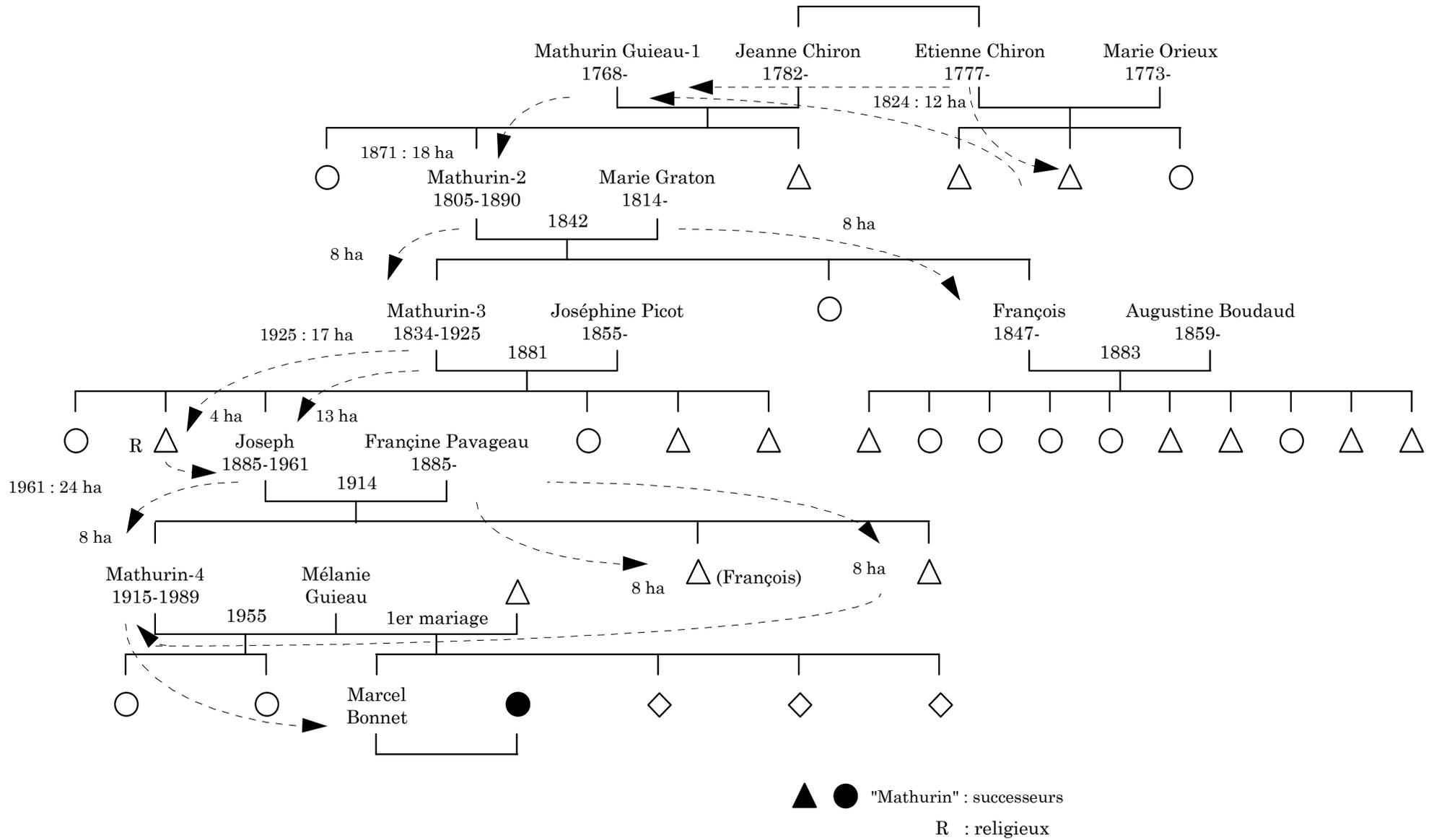
⁹⁸ En fait l'abbé Girard (voir chapitre X), prêtre réfugié à Saint-Hilaire où il était né, qui venait d'échapper aux gendarmes l'ayant fait prisonnier. L'histoire qui est rapportée de l'abbé Girard (Baraud, 1905) mentionne le fait et la reconnaissance de l'abbé Girard envers les Guieau de la Bréchoière.

enfants et à son départ plusieurs sont en âge de travailler. Au décès de Mathurin-3, la propriété s'est étendue et des achats de terres ont déjà été réalisés au nom de Joseph, le successeur. 8 ha sont repartagés entre les deux fils vivants, mais l'aîné est missionnaire et les terres reviennent en définitive entièrement à Joseph. La propriété connaît de nouveau une extension par héritages et achats répétés.

Au décès de Joseph Guieau en 1961, l'exploitation fait 24 ha. Les trois fils de Joseph sont restés agriculteurs. L'aîné, Mathurin, reste sur la ferme familiale comme semble le prédestiner, à l'instar des générations précédentes, son rang et son prénom. Comme ses aïeux il se marie tardivement, à 40 ans. Son épouse est une veuve qui sera difficilement acceptée dans la famille. Le second fils s'installe sur la borderie de ses beaux-parents à l'autre extrémité de Saint-Hilaire. Le dernier enfant, qui se marie avec une fille de la ferme voisine de la Rondais, émigre en Charente.

Les trois enfants héritent à part égale de 8 ha chacun. Celui qui a quitté le pays revend sa part à l'aîné. François, le second, ne dispose que de 12 hectares avec la borderie de ses beaux-parents, il conserve son lot à la Brecholière pour l'exploiter malgré les six kilomètres qui le séparent du siège d'exploitation. Après le décès de Mathurin, François compte reprendre l'exploitation familiale. Mais Mathurin avait transmis ses droits à son beau-fils qui prend alors la succession. Les deux familles sont restées brouillées depuis. Après avoir réussi à rassembler 30 ha dont quelques hectares en vignes d'appellation, Marcel Bonnet a cependant depuis peu officiellement cessé le métier d'agriculteur pour s'embaucher comme ouvrier dans un grand élevage avicole. Le fils de François Guieau continue le métier d'agriculteur à l'opposé de la commune sur une exploitation familiale restée mal structurée : 45 ha dispersés sur sept îlots qui appartiennent à 19 propriétaires différents.

Fig. 8 - Transmission des terres à la Brecholière

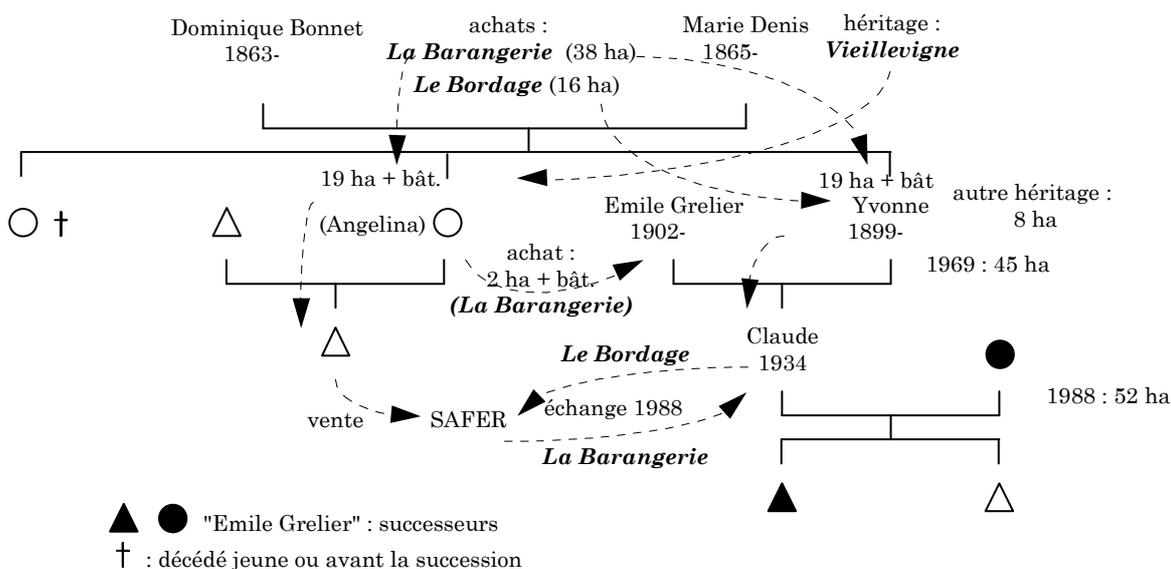


2) La Barangerie : un regroupement récent

La Barangerie était à l'origine une grande ferme de 44 ha qui dépendait d'un domaine châtelain d'une commune limitrophe de Saint-Hilaire. Elle est vendue successivement à plusieurs bourgeois citadins au cours du XIXe siècle. En 1919, 38 ha et les bâtiments sont vendus à Dominique Bonnet, agriculteur et marchand de bestiaux qui s'installe sur cette nouvelle ferme après avoir exploité celle de ses beaux parents. Il s'agit d'une des rares fermes de Saint-Hilaire qui passe aux mains de la paysannerie avant la seconde guerre mondiale.

Lors de la séparation de l'église et de l'état, Dominique Bonnet avait déjà acquis une ferme de 16 ha, le Bordage, confisquée à la Fabrique de Saint-Hilaire. Dans les souvenirs qui sont transmis de lui par les vieux habitants de la commune, on lui prête une réputation de ferveur religieuse intéressée, un des aspects du caractère malin et trompeur qui est prêté aux marchands de bêtes. La ferme du Bordage aurait ainsi été acquise dans le but de la restituer à l'Eglise dès que cela deviendrait possible, ce qui ne s'est jamais fait. Dominique Bonnet et Marie Denis laissent trois exploitations à leurs deux filles en 1940 : celle héritée de Marie Denis à Vieillevigne, La Barangerie et le Bordage. Le partage accorde la ferme de Vieillevigne à l'aînée et le Bordage à la cadette, mais à la Barangerie, bâtiments et terres sont partagées en deux parts équivalentes.

Fig. 9 - Transmission des terres à la Barangerie



Emile Grelier qui épouse la cadette est issue d'une famille de bordiers. Comme son beau-père, il est marchand de bêtes et agriculteur, tout comme le sera également son fils unique Claude. Ils reprennent une ferme amputée de la moitié de ses terres et bâtiments à la Barangerie où ils demeurent, les terres du Bordage qui complètent l'exploitation sont situées à cinq kilomètres. Angelina conserve pour l'exploiter la seconde moitié des terres de la Barangerie. Comme à la Brecholière, c'est une situation de concurrence entre frères ou sœurs installés à proximité de l'exploitation familiale qui empêche le regroupement des terres par le successeur. Avec 35 ha en propriété, les Grelier font cependant figure de petits bourgeois à Saint-Hilaire où une telle possession paysanne est une exception. Ils demeurent cependant agriculteurs même si le métier du commerce des bêtes maintient sur l'exploitation un « *commis* » à temps complet.

En 1951, Emile Grelier et Yvonne Bonnet rachètent à Angelina l'autre moitié des bâtiments de la Barangerie et deux hectares de terres aux alentours. Avec les terres acquises durant leur carrière, ils lèguent 45 ha à leur fils mais toujours séparés en deux îlots éloignés l'un de l'autre. C'est finalement en 1988 que le regroupement des terres de la Barangerie a pu s'effectuer. Le fils d'Angelina avait cessé son activité sans successeur et les terres de Vieillevigne ont été vendues au fermier reprenneur de l'exploitation. Du fait du climat conflictuel entre les deux familles, la transaction est effectuée par l'intermédiaire de la S.A.F.E.R.*⁹⁹. Il est alors procédé à un échange de terres : celles du Bordage sont revendues à un exploitant proche tandis que Claude Grelier reprend l'autre moitié de la Barangerie. Cinq années avant sa retraite, c'est pour lui une satisfaction qui marque un point d'aboutissement : avoir vu les terres de sa famille de nouveau rassemblées et pouvoir léguer à son fils une exploitation équivalente à la grande ferme qu'elle était au départ.

⁹⁹ Organisme semi-public chargé d'améliorer les structures agraires en limitant les effets pervers du marché foncier : cumuls, escalade des prix, etc. La S.A.F.E.R. procède par achats et revente de terres et dispose pour cela d'un droit de préemption. Les terres sont redistribuées dans le but de constituer des exploitations viables en fonction de critères liés à la situation sociale et professionnelle des repreneurs (Duby, Wallon, 1977, p. 640).

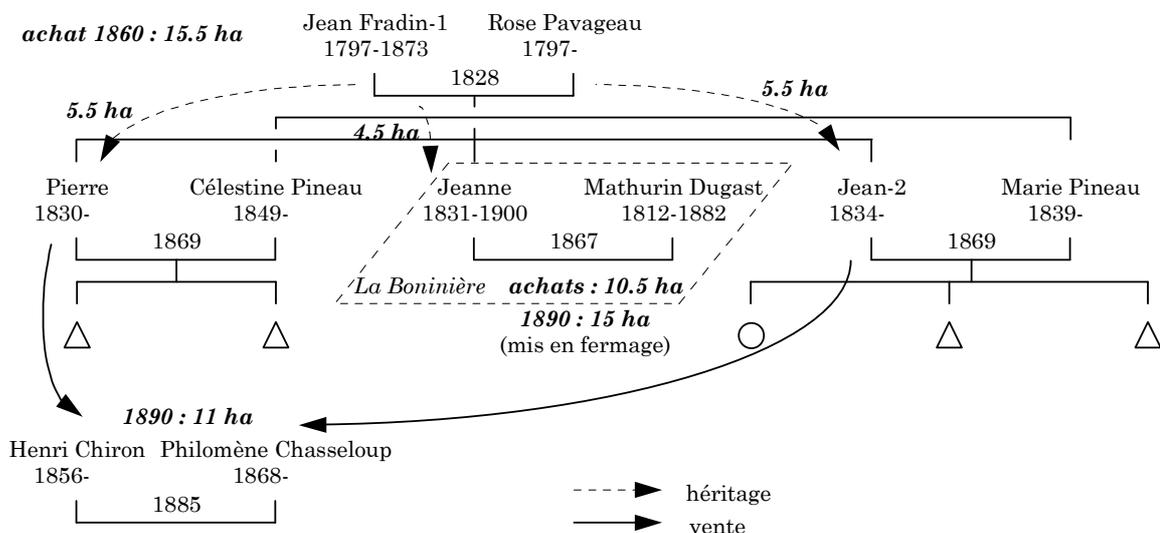
3) Concurrence pour les terres et conflits de passage au Beugnon

Le Beugnon est un village de deux exploitations agricoles issues du démembrement d'une ancienne métairie dépendant du domaine châtelain du Grand Rorthais, disparu dès le début du XIX^e siècle (voir chapitre I, p. 62). Jusqu'en 1860, les bâtiments sont occupés par une tuilerie que font fonctionner deux familles réunies dans une même Société. L'argile est extraite sur les terres de l'ancienne exploitation tandis que le bois attenant à la fabrique fournit l'énergie combustible. Avec la dispersion de la propriété du Grand Rorthais, d'une descendante célibataire vivant au bourg, la tuilerie du Beugnon ainsi que deux autres grandes fermes passent aux mains d'un noble nantais puis sont revendues à un spéculateur foncier. En 1858, la tuilerie et 15 ha de terres en dépendant sont vendus à un couple âgé venant d'une commune limitrophe. Jean Fradin et Rose Pavageau ont 68 ans, ils s'installent avec leurs deux fils et leur fille. Ils sont tous trois célibataires, l'aîné a 30 ans, la dernière 19 ans. La tuilerie redevient alors une exploitation agricole, deux domestiques complètent la main-d'oeuvre familiale, les bâtiments-ateliers sont détruits et une nouvelle maison d'habitation est construite par les Fradin. Le village compte à partir de 1860 trois logements indépendants.

Suite au décès de Rose Pavageau, Jean Fradin organise en 1864 la donation-partage des biens du Beugnon contre une rente viagère due annuellement par ses enfants. Chaque enfant hérite d'une part équivalente comprenant terres et bâtiments, les biens se situant tous au Beugnon, des parcelles sont mêmes divisées en trois pour respecter l'équilibre des parts¹⁰⁰. Jeanne est la première à être mariée en 1867, avec Mathurin Dugast, propriétaire-hongreur d'un village voisin jouxtant le bourg, de 20 ans son aîné. Elle vivait depuis quelques années chez son futur mari comme domestique. Compte tenu des conflits qui suivront, il est probable que le destin de Jeanne ne devait pas rester lié à l'exploitation agricole du Beugnon. Les deux frères aînés se marient en 1869 le même jour avec deux soeurs. Ce double mariage est une composante de la communauté solidaire sur l'exploitation parentale que forment les deux couples auxquels s'adjoignent les parents âgés des deux soeurs qui viennent résider au village.

¹⁰⁰ La division des parcelles au moment des héritages, qui explique historiquement l'émiettement des terres des villages, n'est pas une pratique que j'ai couramment observée durant la période étudiée. Elle serait même plutôt évitée en général au profit de la constitution de lots groupés de terres. La division d'un même champ s'applique plutôt aux parcelles les plus grandes, pour parfaire un équilibre des surfaces attribuées aux héritiers, ou comme l'affirme un ancien agriculteur pour attribuer équitablement des parcelles considérées comme les meilleures terres que chacun convoite.

Fig. 10 - Transmission des terres Fradin au Beugnon



Les Dugast, propriétaires bourgadins

Mathurin Dugast-2 appartient à cette catégorie de propriétaires bourgadins, vivant à la fois d'une activité commerciale ou artisanale et de revenus tirés de la terre. Ce lien terre-commerce leur assure un niveau de vie au dessus de la majorité des paysans et petits artisans. Les documents rassemblés par Louis Gendre, son arrière-petit-fils (voir généal., fig. 11), comprenant notamment des actes notariés et un cahier de comptes tenu par Mathurin en plus des éléments transmis par la mémoire orale, apportent quelques indications sur le niveau socioculturel des Dugast¹⁰¹.

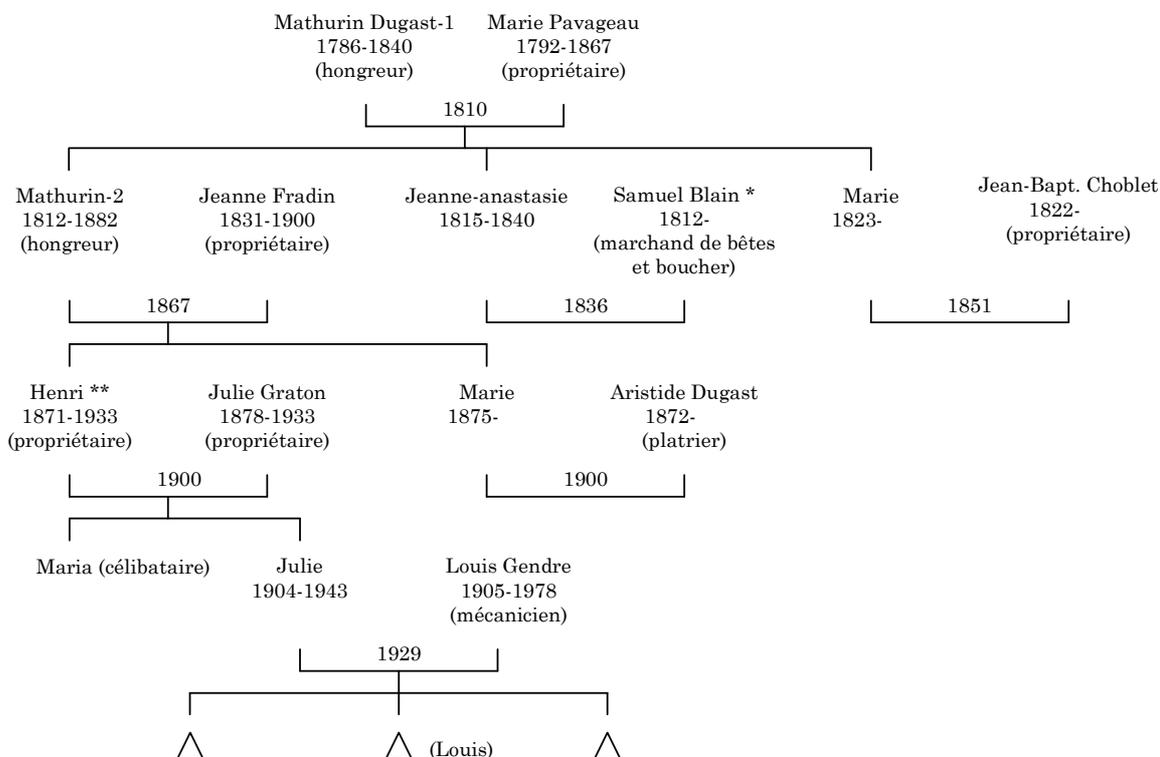
¹⁰¹ Louis Gendre recherche et conserve scrupuleusement tous les documents concernant à la fois les différentes branches de sa famille et Saint-Hilaire-de-Loulay sa commune natale. L'activité de généalogiste se double de celle d'historien amateur disposant de connaissances étendues sur la vie rurale et les familles de Saint-Hilaire. J'ai pu, par son intermédiaire, rassembler des informations détaillées concernant les Dugast et une famille de grands fermiers. La relation d'enquête se transforme dans ce cas en une relation d'échanges d'informations sur la commune. Louis Gendre qui, du fait de son activité professionnelle, habite une commune proche de Nantes, témoigne d'un nouveau type de lien avec son village d'origine, fait à la fois de relations familiales et amicales avec ceux qui sont restés et d'un lien avec le patrimoine qui passe par la conservation de documents qui rappellent le passé de Saint-Hilaire. En même temps que la communauté rurale a tendance à disparaître avec les transformations économiques et la mobilité de la population, elle se survit par un travail sur la mémoire à travers lequel se recrée un imaginaire de Saint-Hilaire à la fonction identitaire bien réelle.

Louis Gendre décrit ses ascendants Dugast comme relevant des petits propriétaires aisés et relativement indépendants entre le début du XIXe siècle et la seconde guerre mondiale. Leurs revenus leur permettent de s'adjoindre des domestiques, de mettre terres et possessions immobilières en location. Pour autant leur statut oscille entre l'exercice d'un métier, celui de paysan, et celui de rentier de la terre. Henri Dugast par exemple n'apparaît plus que comme propriétaire dans les recensements après plusieurs générations de hongreurs. Il fait travailler sa terre par des métayers et domestiques, tout en contribuant lui-même directement à la conduite de ses exploitations. Il s'agit de cette moyenne bourgeoisie propriétaire, tirant une partie de ses revenus de la rente foncière à un niveau qui reste cependant incomparable avec celui des châtelains de la commune.

Les Dugast habitent une maison « bourgeoise » à étage et à la toiture d'ardoises (matériau noble et réservé aux châteaux et édifices religieux dans une région où la tuile est utilisée massivement). Les possessions foncières restent relativement modestes à l'intérieur de la commune : au cadastre de 1824, Mathurin Dugast père et fils ne rassemblent qu'un peu plus de cinq hectares à Saint-Hilaire (15 ha cependant en 1890 sur la seule borderie du Beugnon). Cependant, l'activité de Hongreur entraîne la fréquentation des foires et l'acquisition de biens dispersés dans différentes communes. De plus un relevé de contributions foncières mobilières de 1848 révèle la possession de six maisons à Saint-Hilaire par Mathurin-1.

Le schéma généalogique ci-dessous montre la logique d'ascension sociale qui caractérise les Dugast. Les mariages sont noués avec des propriétaires fonciers, paysans d'abord puis à l'intérieur d'un cercle de commerçants et artisans du bourg de Saint-Hilaire et d'autres communes. Au troisième niveau par exemple, les Graton faisaient figure de « *bourgeois* » dans la commune voisine de la Planche. Issus d'une famille de fermiers, les Graton sont devenus propriétaires-exploitants et le père de Julie Graton laisse à ses quatre enfants au partage, 58 ha de terres réparties en cinq exploitations et quatre maisons de bourg. Contrastant avec la paysannerie, ces familles d'une génération à l'autre se caractérisent par une faible fécondité. L'homogamie sociale et la faible descendance coïncident avec une logique d'accroissement du patrimoine immobilier.

Fig. 11 - Généalogie Dugast



* conseiller municipal de 1844 à 1870

** conseiller municipal de 1900 à 1933

Comme le relève le cahier de comptes de Mathurin-1, les terres sont des parcelles dispersées, parfois de simples planches de jardin. Comme les possessions mobilières elles sont louées à des paysans et habitants du bourg. Voici un exemple d'une de ces notes : « *Moi Mathurin Dugast j'ai affermé à Samuel Blain mon gendre un pré contenant environ sept boisselées* et demi, un autre pré environ d'une boisselée et une planche de jardin et un morceau de terre contenant deux boisselées et demi et une pièce d'une boisselée, je lui ai affermé pour la somme de soixante douze francs, il est entré en jouissance à la Saint Georges 1836* ». Le français (corrigé pour la retranscription) est approximatif mais il témoigne d'un apprentissage scolaire en lui même rare. Avec les artisans et commerçants-proprétaires comme les Dugast, il s'agit d'une possession foncière éclatée et donc peu visible mais qui assure une rente venant s'ajouter aux revenus de l'activité professionnelle.



Illustr. 33 - A la Thomasière, l'imposante maison des Dugast



Cette position intermédiaire entre le paysan et le commerçant, travailleur et propriétaire-rentier se traduit bien dans l'usage que font les Dugast de leurs terres. La plupart des parcelles sont louées mais quelques unes sont aussi exploitées directement ou en faisant travailler un domestique. Voici encore des extraits du cahier de Mathurin-2 : « *j'ai labouré notre morceau du Pâtis* de l'Aveneau, fumé de fumier de fougères, j'y ai planté des choux mille têtes* » (1838), « *j'ai gagé Louis Chanson trois jours par semaine le lundi, mardi et mercredi, par jour soixante quinze francs d'argent et une chemise* » (1855). Mathurin a employé jusqu'à deux hommes, et une femme pour la maison. Par ailleurs, l'exploitation d'une quinzaine d'hectares constituée au Beugnon fait l'objet d'une mise en fermage accompagnée de redevances qui reproduisent à une moindre échelle la pratique des propriétaires de grandes fermes. Voici quelques exemples de fermages dus à Henri Dugast, officiellement propriétaire mais aussi paysan exploitant lui-même environ trois hectares dont la moitié en vignes : en 1912, le fermage est de 650 francs et douze journées de boeufs - en 1920 les redevances sont de dix journées de boeufs, quatre poulets et une personne pour vendanger - de 1924 à 1936 le fermage est de 1300 francs, quatre poulets, un homme pendant les vendanges et certaines façons de vigne.

Comme je l'ai déjà souligné à propos d'une grande ferme, il existe un décalage entre les baux écrits de fermage et la réalité des transactions économiques qui règlent les échanges propriétaires / paysans. Le cahier de comptes des Dugast fait état en 1890 de la situation du fermier du Beugnon. Il vit très difficilement sur l'exploitation. Il avait signé en 1884 un bail à fermage pour 700 francs par an. En 1889, le fermier doit encore trois années de fermage mais est passé entre temps « à moitié ». Les comptes font apparaître la reprise de la moitié de la « *chance*¹⁰² » du fermier par le propriétaire, les avances fournies pour l'achat d'un cochon et les frais de médecin pour soigner la femme du fermier. D'un autre côté, le fermier alors

¹⁰² Selon les explications fournies par Louis Gendre, la « *chance* » ou « *chancer* » serait « *la remise d'une somme d'argent par le propriétaire à son fermier pour que celui-ci puisse acheter des biens pour faire tourner l'exploitation, essentiellement du bétail . Si le capital fructifie sous l'effet du travail du fermier (association capital-travail) on partage à moitié le produit des ventes (boeufs gras, veaux, cochons ?, brebis, laines ?,...)* ; et s'il y a des pertes (maladie, manque de réussite des jeunes...) elles sont aussi partagées à moitié. Mais je crois qu'avant partage le fermier avait, parfois, droit à prendre quelque chose pour lui. Le résultat annuel (d'une Saint Georges à l'autre généralement) obtenu sur le cheptel, espéré bien sûr positif, correspondait à donner aux parties la possibilité, la chance, d'accroître leur part de bien ». Cette sorte d'intéressement au résultat d'une exploitation que constitue la chance confirme l'existence de modalités mixtes de faire-valoir entrevues au chapitre II, tenant à la fois du métayage et du fermage.

fortement endetté et qui quitte le Beugnon en 1890, se voit remettre sur ses dettes des journées de travail fournies au propriétaire.

Le même cahier fait état en 1877 d'une estimation des « *journées de maçon* » fournies par un locataire d'une de leurs maisons pour construire la grange du Beugnon. De sa location il est déduit l'équivalent de « *23 fermes de maison* ». La location des maisons peut donner lieu aussi à transactions en nature comme cet exemple de 1860 : « *j'ai affermé une maison à Moissard père et la moitié de la planche de l'ouche à Hourtoin pour le prix de ferme de 25 francs et quatre journées d'homme à vendanger par année* ». L'économie d'échange propre à la société rurale ancienne se traduit dans la relation propriétaire / locataire par l'échange de la jouissance d'un bien contre l'apport de main-d'oeuvre, qui prolonge à un niveau d'inégalité économique les échanges de produits et services communément pratiqués entre gens de même condition.

Reproduisant le comportement de la haute classe foncière, le propriétaire du bourg conditionne l'octroi d'une exploitation à des servitudes destinées à lui fournir une main-d'oeuvre complémentaire dans ses propres activités, de la même façon que les redevances apportent au châtelain les produits et la main-d'oeuvre permettant l'entretien du domaine. Il n'est pas sûr, cependant, que cette catégorie jouisse de la même considération que les châtelains ; d'autres exemples de commerçants-experts avides de terres semblent au contraire montrer un rejet, de la part des paysans, de ceux qui, tout en leur étant proches, les abusent en singeant les grands propriétaires (voir chapitre II, p. 131).

Une ferme de trop ?

Pour le Beugnon, la stratégie de Mathurin Dugast et Jeanne Fradin consiste, à partir d'acquisitions éparses et de l'héritage de Jeanne, à reconstituer une exploitation de taille moyenne destinée à être mise en location. Dès 1858 Mathurin Dugast acquiert du même spéculateur foncier qui a vendu la ferme aux Fradin deux hectares et demi des terres du Beugnon. En 1869, après le partage et le décès de Jean Fradin-père, le couple acquiert aux enchères, des héritiers de l'ex-domaine châtelain, cinq hectares jouxtant directement le village du Beugnon. Sur les treize acquéreurs des 47 ha mis en vente alors, on ne compte que deux cultivateurs (dont Pierre Fradin pour un hectare), huit d'entre eux sont des artisans-propriétaires du bourg et de Montaigu et les autres sont des châtelains de Saint-

Hilaire. En 1871, ils acquièrent toujours de la même famille 4 ha du bois tout proche. Avec d'autres petites acquisitions, l'exploitation atteint 15 ha avec des parcelles peu éloignées du village. Une grange est construite près de la maison héritée par Jeanne et la ferme est louée à un couple de cultivateurs.

Trois ans après le décès de Jean Fradin-père, peu de temps aussi, après l'installation de nouveaux fermiers des Dugast sur le village, débute en 1876 une longue série de procès (12 ans) entre les frères Fradin et les époux Dugast-Fradin. La cause du conflit est l'étendue d'un droit de passage dont bénéficie les époux Dugast. Pour atteindre les bâtiments de l'exploitation Dugast-Fradin à partir de la voie publique, il est nécessaire de passer entre ceux des frères Fradin et sur une aire leur appartenant. Le droit de passage prévu dans la donation-partage ne prévoit que la desserte des terres comprises dans la dite donation et non le passage pour exploiter d'autres terres, en fait celles acquises depuis par Mathurin Dugast et Jeanne Fradin.

Lorsque la propriété paysanne est partagée, tout doit être prévu pour que chacun continue à exploiter son bien et vivre au village : conditions d'accès aux parcelles, à l'eau des ruisseaux, puits et fours à pain qui demeurent dans l'indivision. L'acte notarié chez les Fradin donne une idée de la complexité des servitudes collectives entraînées par la donation-partage. En voici un extrait : « *Le canton de terre des Grands Gâts, près le chemin, compris au deuxième lot, livrera passage à tous les exercices, aux deux autres cantons des Grands Gâts, compris aux premier et deuxième lots ; et le canton du milieu compris au premier lot, livrera également passage au canton des Grands Gâts, compris au troisième lot; ces passages seront pris près la haie des Petits Gâts. [...] L'eau qui découle de l'ancien chemin de Montaigu et arrive à l'angle sud-est du pré Heudin, sera partagée moitié par moitié, au moyen d'une coche, entre les propriétaires des premier et deuxième lots; le propriétaire du troisième lot, n'aura point droit à cette eau, conservant pour lui seul l'eau du Douet* ».

La stricte interprétation du droit de passage, les agressions et brimades qui se suivent durant le conflit et qu'on retrouve partiellement dans les actes d'accusation et de défense, traduisent l'importance prise par l'usage du sol dans les conflits de voisinage au sein des villages de propriétaires. Le fermier des Dugast-Fradin est placé malgré lui au centre du conflit. Les conclusions de la défense en 1887 stipulent ainsi les faits dont voici un extrait : « *vers le*

commencement du mois de mai 1885, Loizeau exerçant son passage par où il devait le faire, Jean Fradin qui à cette époque était très bien avec lui, lui dit de passer par son ruage; [que] Loizeau lui ayant répondu que cela lui était défendu par les propriétaires, Jean Fradin insista et lui dit qu'il lui permettait de passer.[...] Les bonnes relations qui existaient entre les frères Fradin demandeurs et le sieur Loizeau fermier de la confluente se sont altérées, que par la suite le mercredi 23 février dernier, jour des Cendres, Pierre Fradin est allé au devant de Loizeau et lui a fait défense de passer à l'avenir sur son ruage pour les terres étrangères au partage dont il vient d'être parlé. [Que] le sieur Loizeau s'est strictement conformé à cette défense. Attendu qu'il n'y avait donc eu aucune difficulté lorsque, le 6 septembre dernier, des coups ont été portés par les sieurs Fradin au sieur Loizeau, un procès verbal a été dressé à cette occasion par la gendarmerie ».

Les raisons exactes du conflit opposant les frères et soeurs Fradin m'échappent. Les documents ne reflètent qu'une partie de la réalité, sa version officielle. Ils ne permettent pas de rendre compte de la complexité des relations familiales et la manière dont chacun vit et interprète les événements. L'hypothèse d'un conflit lié à l'impossibilité pour les frères Fradin de maîtriser le territoire du Beugnon est cependant à retenir comme une de ses véritables causes possibles. Le conflit débute en même temps qu'un nouveau fermier est installé sur le village. La création de cette exploitation par les époux Dugast-Fradin enraye la possibilité pour les Fradin d'étendre leurs terres. Or les frères Fradin exploitant en communauté une borderie qui ne contient que 11 ha ; la frêrèche, avec cinq enfants qui dans les années 1880 arrivent en âge de travailler, ne peuvent se satisfaire d'une surface aussi modeste. La perte du procès est certainement la raison de la vente par les frères Fradin de chacune de leur part de terres du Beugnon. En 1890 donc ils partent s'installer dans une autre commune et un nouveau couple acquéreur, alors avec deux enfants en bas âge et venant d'une grande ferme de Saint-Hilaire, s'installe à leur place.

Depuis lors le Beugnon a vu cohabiter les deux exploitations. Celle appartenant à Mathurin Dugast et Jeanne Fradin a été transmise à leurs descendants et elle est restée en fermage jusqu'à sa vente en 1976. Les bâtiments avaient déjà été achetés par le fermier. Aucun enfant n'ayant continué le métier, les terres ont été reprises par trois exploitants des alentours, dont la moitié par celui de la ferme voisine (l'ancienne ferme des frères Fradin) désormais seul agriculteur du hameau.

II - FORTUNE ET INFORTUNE DES BORDIERS

Le constat du mouvement constant des terres dans les borderies amène à tenter d'identifier les stratégies visant à limiter la dispersion du patrimoine.

1) Regroupement de deux exploitations aux Roblinières

Avec les exploitations dont nous suivons le destin aux Roblinières, il est possible d'approcher ce qui relève à la fois des stratégies et du hasard dans la perpétuation de borderies. Une des cinq borderies du village, qui sera présentée en particulier, s'est maintenue au détriment des autres. La présence de terres volantes en fermage relevant de la propriété bourgeoise lui ont permis une stabilité dans le temps. On constate aussi à chaque génération l'avantage accordé à l'aîné successeur associé au célibat de cadets. Par un mariage, les terres d'une grosse borderie voisine ont été adjointes. L'exploitation est passée en propriété paysanne depuis la première guerre mondiale et elle connaît depuis, dans son destin, les mêmes difficultés que bon nombre d'anciennes borderies.

a) Taille et structure des groupes domestiques du village

Situées à une extrémité de la commune, les Roblinières font partie d'un groupe de cinq villages essentiellement composés de petites propriétés paysannes. Les Landes de Roussais les isolent relativement du reste de la commune, par contre ce groupe de villages compose avec des villages aux structures identiques des communes limitrophes, un réseau relativement clos d'alliances et de transactions foncières. En fait, on constate sur ce groupe de villages la présence continue de quelques familles qui, à partir d'un noyau-souche, maintiennent une partie des descendants dans les villages alentour. Leur permanence s'explique en partie par le phénomène propre à la petite propriété paysanne en milieu égalitaire : les terres dans un premier temps dispersées sont à nouveau regroupées dans les générations qui suivent du fait des renchéissements d'alliances (voir chapitre IV).

Tableau 4 - Répartition de la population des Roblinières de 1841 à 1936

date	maison 1 Chatellier (bordiers) Chatellier (bordiers)	maison 2 Dabin (journaliers) Douillard (journaliers)	maison 3 Poilâne (journal.) Libaud (bordiers)	maison 4 Petit (journal.) Mornet (bordiers)	maison 5 Gouraud (bordiers et fermage)	total
1841	3	4	4		12 (1)	23
1846	5	3	3		10 (1)	21
1851	6	4	3		7 (1)	20
1856	4	4	3		8 (2)	19
1861	6 (1)	3	3	1	7 (1)	20
1866	5 (1)	3	3	1	8 (2)	20
1872	4	5	3		8 (2)	20
1876	5	4	5		6 (3)	20
1881	4	2	7 (1)		11 (4)	24
1886	3 (1)	3	9	8 (2)	6	29
1891	3 (1)	3	4	9 (2)	12 (4)	31
1896	3 (1)	4	3	7	8 (2)	25
1901	4 (2)		1	6	6	17
1906	3 (1)		3	7	6	19
1911	3 (1)		2	3	5 (2)	13
1921	3 (2)		3	← → 4 (1)	← → 6 (2)	16
1926	2		6 (1)	4	6 (1)	18
1931	5 (1)		6		5	16
1936	5		6		5	16

source : listes nominatives de recensements

(1)/(2)/(3)/(4) : dont 1/2/3/4 domestique(s)

_____ changement de famille (familles sans liens de parenté ou parenté non établie)

← → parenté par alliance

Un autre phénomène s'y ajoute : certaines des exploitations de ces villages atteignent les 20 à 25 ha avec une stabilité des familles exploitantes dont la succession s'effectue en ligne directe. L'exploitation des Guieau à la Brecholière, hameau directement voisin des Roblinières, décrite plus haut en est un exemple type. On peut alors se demander si ces propriétés moyennes n'occupent pas une position-centre analogue à celle des grandes fermes dont les petites borderies d'alentour constituent une réserve de main-d'oeuvre ainsi qu'un mode de régulation de l'usage des terres agricoles ? Les développements qui vont suivre concernant les propriétés paysannes moyennes permettront de montrer leur proximité à plusieurs niveaux avec les fermes de châteaux.

En se basant sur les recensements de 1841 à 1936 (voir tableau 4), le village des Roblinières permet de comparer la structure des groupes domestiques de borderies avec celle des grandes fermes. Village moyen, on y compte jusqu'à 31 habitants en 1891 qui se répartissent dans un maximum de cinq maisons. Ce sont cependant neuf familles qui résident aux Roblinières durant la période considérée en excluant les liens de parenté autres que la descendance directe.

Deux maisons sont occupées par des journaliers jusqu'en 1896 et 1911 (voir feux 2 et 3 du tableau). Une troisième maison est occupée pour une courte période par une femme âgée au statut identique (feu 4). Les occupants du feu 3 se signalent comme journaliers et tisserands jusqu'en 1851, puis cultivateurs jusqu'en 1891 et de nouveau journaliers à partir de 1896. Leur statut oscille entre les catégories les plus basses : petits bordiers, journaliers, artisans pauvres. Il est probable que les terres disponibles pour eux suivent ces changements. Ces groupes domestiques ont continuellement une structure nucléaire : parents et enfants non mariés, exceptionnellement le groupe domestique est étendu en ascendance par la présence d'un parent âgé. Dans un de ces groupes domestiques, on compte jusqu'à sept enfants en 1886, mais au recensement suivant il n'en reste que trois, tous âgés de moins de 13 ans, et en 1901 n'est plus recensé que le père veuf. L'impossibilité de garder sur l'exploitation les enfants oblige à leur départ précoce comme domestiques agricoles ou ouvriers chez les artisans. La subsistance de ces journaliers dépendait du travail fourni dans les exploitations avoisinantes, comme Jean-Baptiste Mornet en garde le souvenir : « *c'était des pauvres malheureux, ils venaient travailler ici pour avoir à manger, ils venaient voir s'il y avait du travail* ».

A côté de ces familles pauvres, les autres exploitations ont un caractère plus stable. Deux familles Chatellier se succèdent sur la ferme 1 (lien de parenté non établi). Vis-à-vis des foyers précédents, le nombre de personnes et la structure familiale sont comparables, cependant le chef de ménage est toujours signalé comme cultivateur et on peut remarquer la présence continue de domestiques, signe d'une plus grande aisance. L'exploitation s'est transformée après la guerre en un atelier semi-industriel d'élevage ovin.

La structure des familles Mornet et Gouraud (6 et 7) est détaillée dans les tableaux 5 et 6 ci-dessous. Le groupe nucléaire y domine de nouveau chez ces bordiers moyens. Chez les Gouraud où un fermage de 25 ha assure la permanence de la structure agricole, le groupe domestique s'étend même régulièrement en ascendance ou collatéralité. En 1841 la ferme se présente avec une structure souche qui associe le couple âgé et le couple successeur. Comme nous le verrons dans d'autres exemples, en ne permettant qu'à un seul des enfants de vivre marié sur la ferme avec le couple parental, les bordiers ont tendance à reproduire une structure familiale de type souche conforme aux habitudes préciputaires (voir égal. plus loin les borderies Duret du Plessis Duranceau). Cependant, l'absence de véritable pérennité des borderies et la transmission égalitaire des biens ont tendance à limiter cette structure familiale. On ne trouve pas non plus dans ces deux exemples des Roblinières l'association de frères et soeurs mariés. La frèrèche n'apparaît donc qu'exceptionnellement dans les borderies où elle se justifie peu en raison de la taille modeste des exploitations, ce trait les opposant nettement aux grandes fermes des domaines châtelains. Finalement, plus que la communauté élargie du groupe domestique polynucléaire des grandes fermes, la borderie se caractérise ici par un noyau unique renforcé par le célibat prolongé d'enfants, de collatéraux, voire d'ascendants. Ce dernier élément est à rapporter à la fois à la pénurie de terres pour placer les enfants qui ne succèdent pas sur l'exploitation, le caractère aléatoire de la contenance et de la viabilité des borderies (les célibataires restent ou partent en fonction des besoins de main-d'oeuvre) et la tentative de préserver les exploitations par une maîtrise de la nuptialité qui conditionne l'installation indépendante.

**Tableau 5 - Taille et structure des groupes domestiques de la borderie
Gouraud**

date (1)	couple de référence	adultes mariés	adultes seuls (2) et enfants de plus de 13 ans	enfants de moins de 13 ans (3)	domestiques	total	structure du groupe domestique (voir note de bas de page, chapitre V, p.261)
1841	Pierre Gouraud-1 et Magdeleine Poiron	4	4	3	1	12	souche
1846	Pierre Gouraud-2 et Magdeleine Poiron	2	2	5	1	10	étendu en collatéralité
1856	Pierre Gouraud-2 (veuf)		5	1	2	8	idem
1876	Pierre Gouraud-3 (célibataire)		3		3	6	étendu en collatéralité et ascendance
1881	Pierre Gouraud-3 et Euphrasine Gautier	2	2	3	4	11	idem
1886		2		4		6	simple
1896	Pierre Gouraud-3 (veuf)		4	2	2	8	idem
1921	Jean Mornet et Marie Gouraud	2	1	1	2	6	étendu en collatéralité
1926		2	3		1	6	simple

¹ les dates de recensements présentées correspondent aux changements de couple de référence ou de structure du groupe domestique

² ascendants et collatéraux célibataires ou veufs

³ 13 ans est l'âge approximatif de l'entrée au travail

**Tableau 6 - Taille et structure des groupes domestiques de la borderie
Mornet**

date	couple de référence	adultes mariés	adultes seuls (1) et enfants de plus de 13 ans	enfants de moins de 13 ans (2)	domestiques	total	structure
1886	Jean Mornet et Rosalie Chatellier	2		4	2	8	simple
1891		2	1	4	2	9	idem
1896		2	3	2		7	idem
1901		2	3	1		6	idem
1906		2	5			7	idem
1911		2	1			3	idem
1921	Armand Mornet et Marie Richard	2		1	1	4	simple
1926		2		2		4	idem

¹ ascendants et collatéraux célibataires ou veufs

² 13 ans est l'âge approximatif de l'entrée au travail

b) L'exploitation Gouraud de 1840 à 1916

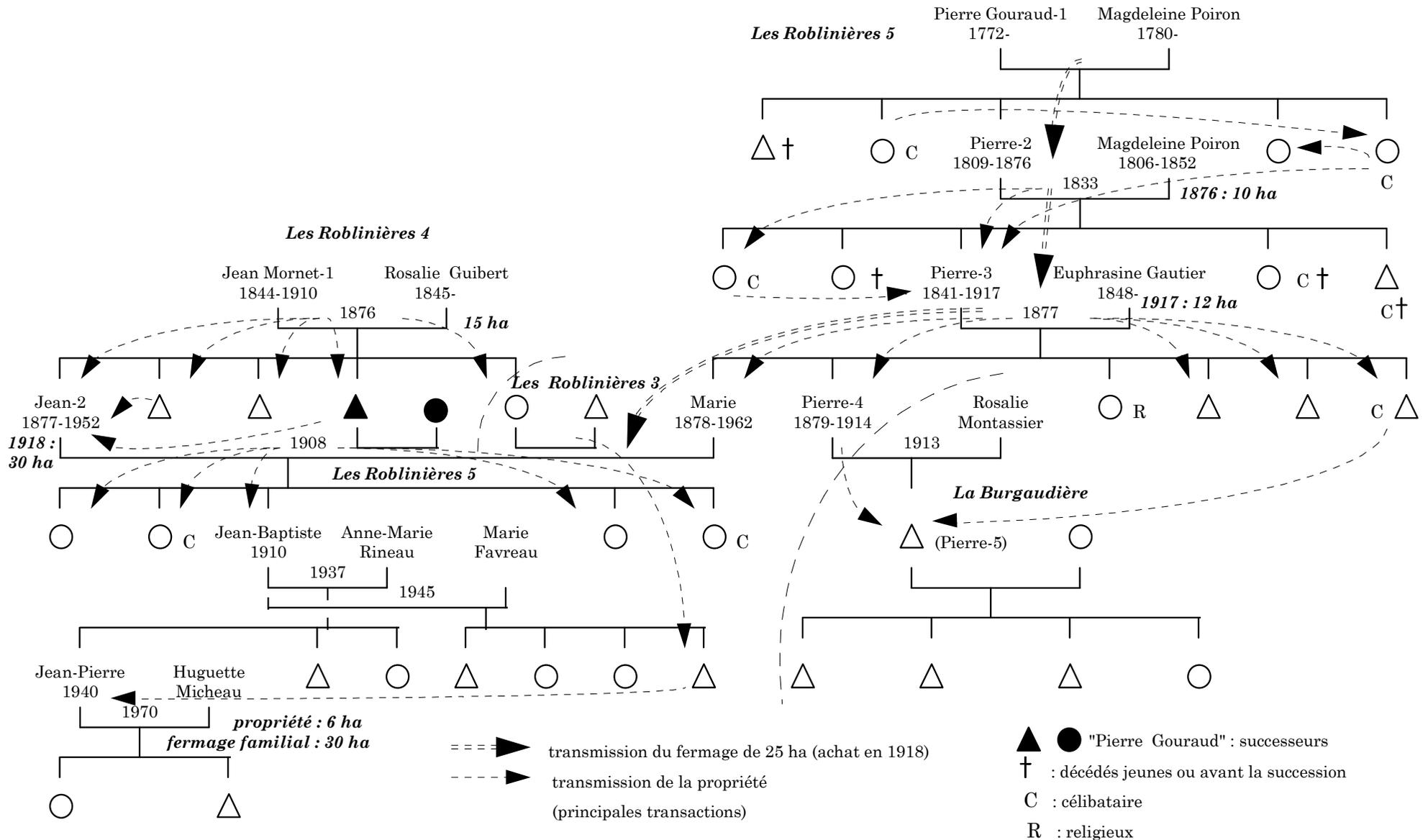
Les Gouraud des Roblinières passent pour être la plus ancienne famille paysanne connue de Saint-Hilaire. Quand le curé et l'Association Culturelle se sont lancés en 1985 dans l'exploration des archives paroissiales, ils ont en effet retrouvé Mathurin Gouraud aux Roblinières, ayant vécu de 1606 à 1703, ascendant direct de Pierre Gouraud qui vit aujourd'hui dans un village proche. A partir de 1840, ce sont cinq générations de Pierre Gouraud, aîné des garçons et successeur direct que nous pouvons suivre (voir généal., fig. 12).

En dehors du fermage qui se transmet en bloc (il s'agit de terres sans bâtiments d'exploitation d'une propriété bourgeoise citadine qui ne s'est jamais divisée), la dispersion de la propriété est principalement évitée grâce au célibat des non successibles. Au niveau de Pierre-2 et Magdeleine Poiron, la part revenant aux soeurs célibataires retourne en partie au successeur de la génération suivante. La fille aînée a d'abord donné sa part à sa cadette par testament, à charge pour elle « *de faire célébrer des messes et prières en mon intention après ma mort* », les biens de la cadette (3 ha) sont partagés entre Pierre-3 et sa tante vivant dans une borderie du bourg.

Pierre-3 ne se marie qu'après le décès de son père, il a 36 ans. Deux de ses soeurs et son frère sont décédés, sa soeur aînée est restée célibataire. Une Société est constituée en 1877 pour l'exploitation de la ferme entre le couple successeur et la soeur aînée. Comme dans les Sociétés liées aux grandes fermes, l'intérêt de la communauté et la prépondérance du successeur sont assurés par les termes du contrat. Pierre et sa femme disposent de 2/3 du capital, la soeur aînée alors célibataire entre pour 1/3 dans la Société. La part de Pierre et sa femme s'équilibrent entre les apports transmis à travers ses parents et son frère, et une dot de 1300 francs apportée par la conjointe.

Ici le fermage est essentiel pour le maintien d'une exploitation suffisante. Même avec la préférence accordée à l'aîné dans la succession, le retard au mariage et le célibat définitif de cadets ou cadettes qui restent sur l'exploitation, la dispersion des terres ne peut être évitée de façon durable. Il s'agit même là d'une caractéristique commune à toutes les borderies. A la fin de sa vie, Pierre-3 dispose d'une propriété d'environ 12 ha dont 8 sur la commune de Saint-Hilaire. Le partage effectué par testament en 1917 attribue de deux à trois hectares aux cinq des six enfants qui restent agriculteurs, celle qui est devenue religieuse reçoit une somme d'argent équivalente que les cohéritiers ont la possibilité de transformer en rente.

Fig. 12 - Transmission des terres aux Roblinières



Premier des garçons, Pierre-4 était le successeur légitime, il se marie en 1913 avec Rosalie Montassier (venant de la grande ferme proche du Chaillou et alors domestique sur une exploitation des Roblinières), laisse un enfant en disparaissant durant la Grande Guerre. La veuve est alors écartée de la succession aux Roblinières et le partage de 1917, tout en respectant l'égalité, organise en fait le destin de chacun des enfants. Chaque lot obéit à une logique de regroupement qui tient compte de la localisation géographique et contient ou non des bâtiments. Les bâtiments des Roblinières, instrument indissociable des terres affermées, et 2,7 ha de terres autour, sont attribués à l'aînée des filles. Marie Gouraud et Jean Mornet se retrouvent de fait héritiers du droit au bail alors que la position d'aîné des garçons de Jean Mornet devait les conduire à s'installer sur la borderie voisine. Les apports du côté de Jean Mornet permettront de constituer une propriété de 10 ha, en plus des terres affermées dont ils deviennent propriétaires en 1918.

Rosalie Montassier, à travers son fils Pierre-5, hérite des bâtiments et de 2 ha de terres à la Burgaudière, village de bordiers juste à proximité de la ferme de ses parents où elle s'installe. Les deux garçons qui suivent héritent d'à peine un demi hectare à Saint-Hilaire, le reste se trouvant dans la commune limitrophe. Pour l'un, il s'agit de la commune où il est déjà installé comme agriculteur, l'autre hérite de la maison qu'il occupe dans le bourg de Saint-Hilaire mais avec des terres qui en sont éloignées. Enfin, le dernier garçon, resté célibataire sur la ferme des Roblinières, hérite d'un dernier lot plutôt proche de celui de Rosalie Montassier, d'ailleurs principale repreneuse à son décès. Mêmes héritiers de parts équivalentes, les non-successibles sont éloignés de la prétention à reprendre l'exploitation par le jeu de l'attribution des bâtiments et la localisation des terres. Plusieurs des Gouraud de cette génération, tout en s'installant indépendamment, deviennent en fait de petits propriétaires dont l'exploitation ne pourra être maintenue. C'est le cas de celui qui est installé dans le bourg de Saint-Hilaire, signalé comme cultivateur-journalier dans les recensements et les matrices cadastrales, son exploitation disparaît après la seconde guerre mondiale.

Le dernier des Pierre Gouraud à la Burgaudière

L'exploitation de Rosalie Montassier puis de son fils Pierre-5 apportent un exemple du destin « sacrifié » de non successibles sur la ferme parentale et héritiers de micro-propriétés. Rosalie Montassier se retrouve sur une petite ferme d'une dizaine d'hectares, que son beau-père louait auparavant à d'autres. Le partage

ne lui en laisse que 2 ha avec la maison et les bâtiments. Elle est d'abord domestique dans une grande ferme puis vient s'installer en 1925 à la Burgaudière avec un statut social de journalière. Le cheptel est de deux vaches.

Jusqu'à son mariage en 1943, Pierre-5 est placé comme domestique en ferme (sa femme étant elle aussi issue d'une famille de bordiers de Saint-Hilaire). Lorsqu'il reprend l'exploitation de sa mère c'est avec 5 ha de terres et 2-3 vaches. Le manque de surfaces lui fait adopter la culture du tabac pour laquelle il monte un séchoir en bois. L'exploitation tourne avec peu d'investissements et peu de matériel. Le seul emprunt qu'a fait Pierre durant sa vie a été consacré à la rénovation de sa maison d'habitation.

Il a fini sa carrière d'exploitant avec 18 ha dont la majeure partie était louée à des agriculteurs du village. Aujourd'hui, il loue à son tour ses terres aux fermiers voisins. Il souhaiterait les vendre, mais il s'agit de petites parcelles éparpillées qui intéressent peu les grands fermiers. Les Gouraud ont eu trois fils et une fille. Aucun n'a repris, bien que deux fils célibataires vivent sur place et que l'un d'eux travaille comme ouvrier dans un élevage de poulets aux Roblinières. La carrière de Pierre Gouraud est marquée par l'amertume. Il a conservé les lettres du Front de son père et son testament. Pour lui, le destin normal qui aurait du conduire à la continuité du nom des Gouraud aux Roblinières a été injustement contrarié.

b) L'exploitation Mornet de 1916 à 1974

D'après les recensements, les Mornet sont signalés aux Roblinières à partir de 1886. Les Mornet sont de ces bordiers qui s'installent en suivant les terres et logements disponibles en fonction des héritages et locations dans la famille. Jean Mornet-1 et Rosalie Chatellier ont environ quarante ans l'un et l'autre quand ils arrivent aux Roblinières, après être d'abord restés sur l'exploitation parentale Mornet, laissée ensuite au frère cadet de Jean. Ils sont tous deux les aînés de familles de propriétaires moyens de villages voisins et leur mariage s'est doublé de celui de leur frère et soeur plus jeunes. Dans les borderies, l'installation définitive ne se fait véritablement qu'après le décès des parents âgés ; et ici comme dans d'autres cas, peu de temps après le mariage de l'aîné. Partis de 6 ha en pleine propriété à leur installation, l'exploitation Mornet atteint 15 ha par héritages et achats à la charnière des deux siècles.

Après le décès de Jean-1, Rosalie Chatellier organise en 1910 un partage anticipé des biens, cela lui permet d'abandonner l'usufruit à ses enfants contre une rente annuelle et du bois de chauffage pris sur les terres données. L'attribution de lots strictement égaux fait l'objet d'un tirage au sort laissant environ 3 ha de terres et une partie des bâtiments à chaque enfant. L'exiguïté de l'exploitation, contrairement à la ferme Gouraud, ne permet pas de retenir directement l'aîné : après son mariage avec Marie Gouraud, Jean-2 vit d'abord comme journalier dans un autre village, puis comme locataire d'une petite ferme châtelaine. Outre l'aîné, les deux garçons suivants sont également partis sur d'autres fermes, dont une ferme voisine dépendant d'un château. Le quatrième garçon, Armand, succède sur l'exploitation parentale dont il hérite de la maison. Au mariage de la dernière enfant une nouvelle exploitation agricole est créée à partir d'une maison voisine que le nouveau couple occupe.

La fusion des exploitations Gouraud et Mornet se fait par le départ d'Armand qui revend sa part d'héritage à Jean-2 pour acquérir une exploitation plus grande dans une autre commune. Un autre frère de Jean lui cédera également sa part d'héritage aux Roblinières. Avec l'achat en 1918 des 25 ha de terres et des bâtiments de la ferme, Jean Mornet et Marie Gouraud se retrouvent avec 30 ha en propriété entre les deux guerres, ce qui est considérable à Saint-Hilaire. L'exploitation semble d'ailleurs performante si on en juge par l'amélioration des bâtiments et l'achat de matériels nouveaux durant cette période. Jean Mornet gardera la maîtrise de l'exploitation jusqu'à sa mort en 1952. La succession n'oblige cependant pas à faire un choix parmi les enfants : Jean-Baptiste est le seul garçon. De ses quatre soeurs, deux quitteront le milieu agricole, les deux autres restent célibataires et vivent sur l'exploitation. Mais du fait du maintien tardif de l'autorité parentale, le successeur prend la direction de l'exploitation alors qu'il a déjà plus de 40 ans.

L'exploitation depuis 1974

En 1974, Jean-Baptiste cède l'exploitation à son fils aîné Jean-Pierre, pressé par la limite d'âge de ce dernier pour obtenir un prêt à l'installation. Le problème de la dispersion des terres ne se pose plus car un seul des enfants est resté agriculteur et la ferme est désormais la dernière du village. Les frères et soeurs de Jean-Pierre sont devenus ouvriers. Seul son dernier demi-frère avait repris l'autre exploitation Mornet puis l'a vendue à Jean-Pierre après avoir fait faillite en 1990.

Le restant des 35 ha d'aujourd'hui sont loués à ses tantes et à son père, Jean-Pierre ne se considère d'ailleurs pas comme exploitant-propriétaire.

Jusqu'à la reprise par Jean-Pierre, les cultures et les méthodes de travail avaient peu différencié de l'avant-guerre. L'avance prise avant la guerre ne s'était pas traduite par une entrée rapide dans la modernisation agricole. La nécessité de se moderniser sur une exploitation de taille désormais modeste et sans possibilité de s'agrandir a poussé l'exploitant vers le hors-sol : élevage de canards, abandonné ensuite pour le porc et les poulets. Maintenant la moitié des terres est utilisée pour la culture du blé et de tournesol, l'autre moitié est laissée en jachère et bénéficie pour cela du système de subventions européennes

Outre l'orientation vers le hors sol, qui distingue cette ferme des grandes exploitations issues de la propriété bourgeoise ou châtelaine, l'attitude à l'égard du travail agricole est ici aussi sensiblement différente. Il n'y a tout d'abord jamais eu de G.A.E.C.. Pour Jean-Pierre le G.A.E.C. se réduit à l'avantage d'avoir quelques jours de temps libre de temps en temps mais il ne croit pas à l'entente au sein d'un G.A.E.C.. La solidarité ne passe pas pour lui par une forme d'organisation officielle, G.A.E.C. ou C.U.M.A., elle reste attachée aux relations de voisinage informelles et à une main-d'oeuvre nombreuse et peu coûteuse aujourd'hui disparue. La logique est aussi davantage celle de maintenir l'exploitation en l'état que d'envisager d'autres investissements. Une indifférence est affichée face au devenir de l'exploitation et à la succession, Jean-Pierre est désenchanté par l'agriculture, il ne pousse pas son fils à reprendre, ce qui demanderait de plus un nouvel engagement financier.

2) Des exploitations en vases communicants au Plessis Duranceau

Le Plessis Duranceau est un village occupé par deux à quatre groupes domestiques suivant les époques. Deux borderies forment l'armature agricole du village. Elles se sont maintenues avec les mêmes familles, l'une jusqu'à l'issue de la seconde guerre mondiale, l'autre jusqu'à aujourd'hui, désormais unique exploitation du village. L'histoire de ces deux exploitations permet de comprendre les aléas de la transmission d'une propriété paysanne qui finalement n'arrive pas à s'étendre et à se maintenir définitivement, même si on rencontre à certains moments chez ces exploitants-propriétaires les traits d'une petite bourgeoisie agricole.

Les familles vivant sur ces deux exploitations portent le même patronyme « Duret ». A l'origine il s'agit de demi-frères (voir généal., fig. 13), les descendants actuels des deux branches ignorant ce lien jusqu'à notre enquête. Portant un même nom assez répandu, elles attribuaient au hasard le fait d'avoir habité le même village, ou bien mettaient un lien possible au conditionnel comme on se sait plus ou moins en parenté éloignée avec ses homonymes. On peut rattacher ici l'oubli aux ruptures induites par les décès et la dispersion des enfants qu'ont connu à des moments différents les deux familles. Ces liens rompus redéfinissent les parentèles et les relations vécues de parenté en dehors desquelles la mémoire n'a pas de prise. Les recherches généalogiques ont été un sujet d'intérêt et d'étonnement pour les membres de la famille Duret que j'ai rencontrés. J'ai eu le sentiment de leur faire découvrir une réalité inconnue de leur passé familial, contrairement à la plupart des autres familles dans lesquelles des généalogistes amateurs ont déjà réalisé ce travail.

Au Plessis Duranceau existait en fait une métairie appartenant à une congrégation religieuse de Clisson. Le village présente toujours d'ailleurs cette morphologie de la métairie isolée bien distincte du village de bordiers : bâtiments d'habitation et d'exploitation relativement grands et bien séparés (sauf pour la dernière maison construite entre les deux guerres et relevant typiquement de la borderie). Confisquée comme bien du clergé à la Révolution, la métairie est acquise par Douillard et Duret en 1791.

Il s'agit donc d'une propriété importante et rare pour des paysans au début du XIX^e siècle. Le cadastre de 1824 comptabilise 24 ha pour Jacques Duret et consorts sur la seule commune de Saint-Hilaire, alors que la très grande majorité des exploitations en propriété paysanne ne dépasse pas les 10 ha. Le village se situant à la limite nord de la commune, il y a tout lieu de supposer que d'autres propriétés ont été possédées parmi les terres du village qui prolonge le Plessis Duranceau sur la commune voisine.

**Tableau 7 - Répartition de la population du Plessis Duranceau
de 1841 à 1936**

date	maison 1 « Jacques » Duret (bordiers)	maison 2 « Jean » Duret (bordiers)	maison 3 (journaliers) / (journaliers) / (journaliers- tisserands) / « Jean » Duret (bordiers)	maison 4 Charrier (bordiers)	total
1841	8 (1)	10 (3)	3		21
1846	9 (1)	10 (2)	4		23
1851	7 (2)	8 (3)			15
1856	15 (1)	11 (2)	2		28
1861	11 (3)	12 (2)	2		25
1866	8 (1)	14 (2)	2		24
1872	9	12 (1)			21
1876		4 (1) ← →	8		12
1881		11 (1)			11
1886		10 (3)			10
1891	5	4 (2) ← →	6		15
1896	3	8 (3)			11
1901	6 (2)	7 (3)			13
1906	6 (1)	6 (3) ← →	4		16
1911	5	10 (3)			15
1921	7 (1)	4 (1)			11
1926	7 (1)	5			12
1931	7 (1)	7 (1)		4	18
1936	6 (1)	7			13

source : listes nominatives de recensements

(1)/(2)/ (3) dont 1/2/3 domestique(s)

_____ changement de famille (familles sans liens de parenté ou parenté non établie)

← → famille élargie occupant deux maisons

Les deux exploitations principales du village sont issues de l'ancienne métairie. Les terres avoisinant le village relevaient de la petite propriété, ce qui veut dire qu'autour d'un noyau d'une dizaine d'ha de propriété attachée à chaque exploitation, le reste relève de la location de terres volantes, pouvant varier fortement d'une génération à l'autre et impossible à reconstituer faute de traces. L'importance des deux exploitations peut cependant s'apprécier en fonction du nombre d'adultes y travaillant et la présence quasi-continue de un à six domestiques (voir tableau 7). Il n'est pas exclu que ces terres aient pu être très éloignées du siège même de l'exploitation comme c'était souvent le cas chez les bordiers.

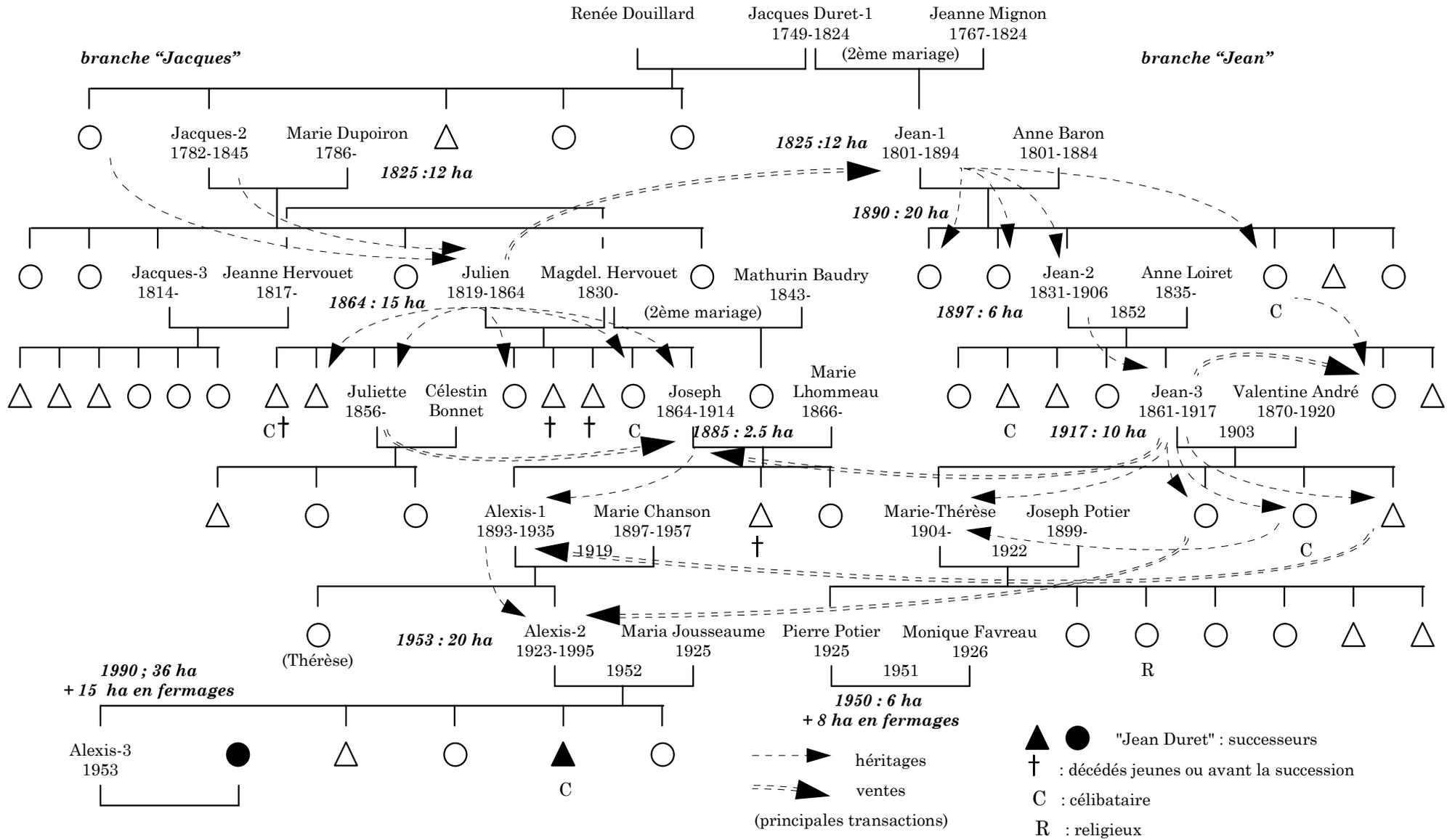
Une troisième maison était occupée par des familles de journaliers jusqu'en 1866. La quatrième maison apparaît beaucoup plus tardivement, elle est construite suite à un partage en 1928 et devient le siège d'une borderie de 8 ha qui subsistera jusque dans les années 60. Avec un à trois foyers agricoles selon les périodes, la population oscille de 10 à 28 habitants. Il n'y a plus aujourd'hui aucun habitant sur place et c'est le seul village de Saint-Hilaire qui présente un visage d'abandon avec une dernière exploitation dont la marche est chaotique.

a) La borderie « Jean Duret »

De ce qui n'était probablement au départ qu'une seule communauté vivant de la métairie, nous suivons le destin de deux familles vivant sur leurs propres terres durant sept générations. Le schéma généalogique (fig. 13) indique la circulation des principaux lots concernant les terres en propriété. Les deux exploitations subissent à des périodes différentes une dispersion du patrimoine où les effets du partage égalitaire sont accentués par des phases de fragilité démographique.

Jean-1 hérite de la moitié de la ferme d'origine de 24 ha, l'autre moitié revenant à son demi-frère. Durant sa longue vie (93 ans), il augmente le patrimoine qui passe de 12 à 20 ha à la fin du XIX^e siècle. A partir des années 1850, le groupe domestique prend la forme d'une famille souche où cohabitent le couple parental, le fils marié et les frères et soeurs célibataires qui demeurent sur l'exploitation. Le tableau 8 (voir p. 334) présente le détail de la structure du groupe domestique « Jean Duret » qui, en complément de ceux des foyers Gouraud et Mornet (voir tableaux 5 et 6) montre l'importance de l'organisation de type souche (ou y tendant) et du nombre d'adultes à chaque génération du fait du maintien prolongé sur l'exploitation d'enfants célibataires.

Fig. 13 - Circulation des terres dans les borderies Duret du Plessis Duranceau



Les Duret d'un côté comme de l'autre savent que Jean Duret-1 détenait une richesse importante avec une réputation de « *millionnaire* » restée attachée à sa mémoire. On réservait le qualificatif aux paysans détenteurs de biens fonciers et d'une fortune que l'on supposait cachée parce que jamais véritablement connue alors que le train de vie demeurait modeste. Jean Duret avait quand même fait bâtir sa propre maison dès 1824. En 1866, il apparaît comme un des trente propriétaires les plus imposés de Saint-Hilaire¹⁰³. On le retrouve parmi les paysans dont l'ascension se traduit par des marques de considération : présent au conseil municipal pendant plus de cinquante ans, régulièrement cité comme témoin dans les documents de transactions foncières. Lors de l'affaire des Landes de Roussais (voir chapitre III), dans le climat conflictuel qui opposait jusqu'aux membres du conseil municipal, il est nommé par le préfet en 1852 pour présider l'affaire du fait qu'il n'était pas directement intéressé par le partage. La logique aurait dû le mettre du côté de la multitude de petits paysans qui réclamaient alors une part des vastes landes, d'autant que le village du Plessis Duranceau se situe dans le secteur d'habitat des réclamants. En 1854, il fait élever une croix de granit à l'entrée du village, l'inauguration a lieu en grande pompe à l'occasion des cérémonies qui accompagnent la visite d'un ancien curé de la paroisse¹⁰⁴.

Avec Jean Duret, se précisent les traits entrevus précédemment du paysan propriétaire moyen dont l'ascension se fait en pleine harmonie avec le système social. On ne trouve jamais chez eux les signes d'une opposition au pouvoir noble¹⁰⁵ ou religieux. Au contraire, l'accès au pouvoir est conditionné par des marques de ferveur religieuse. Comment peut-il en être autrement dans une commune sans opposition politique et sans séparation des sphères religieuses et laïques ? L'indépendance foncière dont jouit le paysan propriétaire ne se traduit pas par une indépendance politique et on peut se demander si le modèle du grand propriétaire châtelain ne fonctionne pas comme un idéal à imiter d'autant plus fort que l'on commence à posséder quelque chose ?

¹⁰³ Registre des délibérations du conseil municipal, octobre 1866.

¹⁰⁴ Actes de l'Eglise de Saint-Hilaire-de-Loulay.

¹⁰⁵ La position de Jean Duret dans l'affaire des Landes de Roussais ne traduit pas une opposition à la noblesse elle-même divisée alors dans cette affaire.

**Tableau 8 - Taille et structure des groupes domestiques
de la borderie Jean Duret**

date (1)	couple de référence	adultes mariés	adultes seuls (2) et enfants de plus de 13 ans	enfants de moins de 13 ans (3)	domestiques	total	structure du groupe domestique
1841	Jean Duret-1 et Anne Baron	2	1	4	3	10	simple
1856		2	5	2	2	11	souche
1856	Jean Duret-2 et Anne Loiret	2	5		3	10	étendu en ascendance et collatéralité
1896		2	3		3	8	étendu en collatéralité
1906		4	1	2	3	10	souche
1911	Jean Duret-3 et Valentine André	3		4	3	10	étendu en collatéralité
1921			3		1	4	simple (parents décédés)
1926	Joseph Potier et Marie- Thérèse Duret	2	2	1		5	étendu en collatéralité
1931		2		4	1	7	simple

¹ les dates de recensements présentées correspondent aux changements de couple de référence ou de structure du groupe domestique

² ascendants et collatéraux célibataires ou veufs

³ 13 ans est l'âge approximatif de l'entrée au travail

L'aîné, Jean-2, accède tardivement à l'autorité sur l'exploitation. Le partage a restreint les terres de l'exploitant à 10 hectares. Jean-3 n'est que le troisième garçon de sa fratrie, l'aîné est resté célibataire et le second a rejoint la ferme de ses beaux-parents. Jean-3 et Valentine André se marient alors qu'ils sont déjà âgés de 42 et 33 ans. Une de nos informatrices, petite fille de Jean, explique la dispersion du patrimoine par ce mariage tardif. Lorsque Jean meurt, les enfants

sont encore mineurs et sont mis sous tutelle. Ils restent cependant sur l'exploitation sous l'autorité de la fille aînée, Marie. Son mariage dès 18 ans avec Joseph Potier, leur permet de reprendre l'exploitation. Ils se sont connus lors de travaux agricoles alors que Joseph Potier, issu d'une famille pauvre¹⁰⁶, était domestique dans une grande ferme voisine (un an cependant avant son mariage avec Marie Duret, il est signalé dans le recensement de 1921 comme domestique sur l'exploitation Duret). La borderie comprend 9 ha loués à une tante et aux frères et soeurs. La mise sous tutelle des enfants n'est certainement pas une explication suffisante à la dispersion du patrimoine, par contre elle a forcément entraîné une rupture dans la conduite d'une exploitation privée un temps d'adultes et du bénéfice de terres louées alentour. La mise sous tutelle veut dire aussi que le sort des enfants est décidé jusqu'à leur majorité par des parents plus ou moins éloignés qui n'ont pas forcément la même vision des intérêts de la famille.

Une petite maison de deux pièces prolongée d'une écurie se construit dans le village en 1928. Elle est destinée à servir à Joseph Potier et Marie Duret et à constituer une rente à la tante paternelle de Marie qui en est propriétaire. Ils restent cependant dans la maison familiale et c'est une nouvelle famille qui s'installe dans le village en exploitant une borderie de 5 ha. Après la guerre, les Potier reprennent la borderie entre temps délaissée et portent leur exploitation à 14 ha sur laquelle ils vivent difficilement avec leurs sept enfants. En 1950, l'opportunité se présente pour l'aîné, Pierre, de reprendre la grande ferme du village voisin où son père avait été domestique. La famille quitte alors le Plessis Duranceau et l'exploitation est définitivement abandonnée.

Progressivement le patrimoine de la ferme « Jean Duret » s'est dispersé sans qu'il soit repris par les successeurs. Comme dans les cas précédents, on peut faire le même constat de retard au mariage et de célibat prolongé ou définitif pour les enfants qui restent sur l'exploitation. En 1891, les quatre enfants qui sont restés sur l'exploitation sont âgés de 25 à 36 ans. En 1896, il reste encore deux garçons célibataires de 34 et 40 ans. La double égalité, devant l'héritage et devant l'accès au statut d'agriculteur indépendant, explique la dispersion du

¹⁰⁶ Alors que la logique avait été dans les générations précédentes de faire alliance parmi des familles possédantes ou des fermiers. Selon Pierre Potier, le mariage de son père avait été accepté bien que « *les Duret étaient descendants de beaucoup plus haut* » et alors que le père de Joseph était un employé communal « *qui n'avait pas toujours son pain* ». La question des stratégies d'alliance sera reprise pour ce cas comme pour d'autres dans le chapitre VII.

patrimoine. Chez les Duret, les terres partagées reviennent peu aux successeurs. Ceux qui en héritent et qui sont restés exploitants dans les environs les conservent pour leur propre usage et de nouvelles dispersions s'opèrent.

b) La borderie « Jacques Duret »

Dans la branche « Jacques », on assiste d'abord à une dispersion des terres au cours du XIXe siècle. Un nouvel essor de l'exploitation a lieu au cours du XXe siècle avec trois générations de paysans-maquignons qui allient une faible fécondité et une accumulation patiente de terres.

Exceptionnellement pour une borderie et peut-être du fait de la métairie d'origine, l'exploitation prend la forme d'une frèrèche après le décès de Jacques-2. Elle est alors composée de deux ménages (double mariage de frères et soeurs) et d'un couple âgé (beaux-parents du fils aîné). En 1856, la frèrèche atteint quinze personnes dont huit adultes, ce qui laisse supposer alors que l'exploitation était plus importante que ce que traduit le simple relevé des terres en propriété dans le cadastre. C'est le fils aîné, Jacques-3, qui quitte l'exploitation avec sa famille, son départ peut s'expliquer par la reprise d'une autre exploitation, en tout cas il disparaît comme propriétaire à Saint-Hilaire.

Julien, qui récupère les terres de son père et d'un oncle, arrive à 15 ha en propriété en 1860. Il meurt jeune (43 ans), l'exploitation est continuée par sa veuve, mais on ne note plus que la présence d'un seul domestique en 1866 puis aucun en 1872. Mais si la veuve est alors remariée cela signifie probablement que l'exploitation a dû être diminuée. Ensuite, les recensements ne relèvent plus aucun habitant jusqu'en 1891. J'ai appris par les descendants rencontrés que les enfants orphelins ont été placés dans différentes fermes de communes alentour. Pour les descendants Duret, cette dispersion de la famille a fait perdre non seulement le lien avec ceux qui ont précédé mais aussi le lien avec les descendants des frères et soeurs dispersés. Thérèse par exemple ignore totalement le destin des frères et soeurs de son grand-père, sauf les descendants de Juliette (fille aînée de Julien qui a repris pour une courte durée l'exploitation), qu'elle connaît bien et avec qui elle est toujours restée en contact bien qu'habitant dans le Segréen (Maine-et-Loire) depuis assez longtemps. Ce détail permet de noter que la mémoire des habitants n'est pas dissociable des lieux - particulièrement du village-exploitation - qu'ils ont occupés.

Juliette Duret et Célestin Bonnet prennent une ferme à Saint-Hilaire et laissent l'exploitation à Joseph Duret, le dernier des garçons. Il dispose des 2,5 ha de sa part d'héritage et des fermages de frères et soeurs. Il avait été placé dans une ferme à la Planche, avait appris le métier de sabotier puis s'était retrouvé domestique dans le hameau voisin du Grand Poiron. Avec lui commence une nouvelle expansion de la borderie, notamment par achats de terres dans la branche Jean Duret.

Une ascension de marchands-paysans

Dans l'entre-deux-guerres, l'exploitation est en expansion du fait de l'activité marchande d'Alexis-1. Les témoignages des membres des deux familles Duret du Plessis Duranceau concordent pour souligner la différence de niveau de vie dans deux borderies par ailleurs solidaires dans la vie agricole et domestique du village. Pas de richesse vraiment éclatante mais une activité plus rémunératrice chez Alexis Duret-1 qui faisait qu'on y arrivait mieux. Les signes en étaient une production plus importante de lait du fait de la présence de bétail en transit, la possession d'un matériel agricole plus performant, d'une charrette à cheval, d'une pompe à l'entrée de la maison au lieu d'aller au puits, l'emploi d'un domestique, des enfants qu'on pouvait envoyer à l'école plus longtemps...

Dans la ferme d'à côté il s'agissait de vivre sur 8 ha en élevant une famille de sept enfants. Vivre comme bordier sur 8 ha c'est être condamné à ne pas pouvoir dégager de revenus suffisants pour augmenter le patrimoine qui finalement s'effrite toujours plus. Les charges du petit propriétaire exploitant sont plus lourdes proportionnellement que pour les fermiers : il doit tout apporter lui-même, entretenir ses bâtiments et la location de terres volantes est proportionnellement plus coûteuse qu'une ferme.

L'activité de marchand de bêtes permet par contre de compenser les charges pesant sur le bordier et d'envisager des acquisitions foncières en vue de constituer de véritables exploitations, ce que seuls les grands fermiers peuvent se permettre par ailleurs. Joseph Duret inaugure le double statut de paysan-marchand. Il a trois enfants, les deux garçons continuent la même activité. Le cadet est installé sur une borderie du gros hameau voisin, il meurt jeune sans laisser d'enfants. La fille unique de Joseph épouse un domestique de la ferme et s'installe avec lui sur une exploitation acquise par ses parents dans la commune voisine. Elle

hérite de cette exploitation tandis que son frère aîné conserve le Plessis Duranceau. La transmission en bloc de deux exploitations à chacun des enfants permet finalement de ne pas « *départager* » le Plessis Duranceau, elle revient en pleine propriété à Alexis-1 qui continue à lui donner de l'extension, ainsi que le fera de nouveau son fils.

Comme l'autre famille Duret au siècle précédent et avec l'extension de l'exploitation, le groupe domestique prend la forme d'une famille souche dans l'entre-deux-guerres. Couple parental et couple du fils aîné vivent en communauté et constituent une société pour la vente des bêtes.

Le rachat de terres s'intensifie avec Alexis-1 qui arrive à porter les surfaces du Plessis Duranceau à 20 ha, relativement bien regroupés autour du village, ce qui suppose de nombreuses transactions dans un milieu de petites propriétés éclatées. L'évolution de la famille dans le milieu maquignon se traduit par le mariage de Thérèse, la fille d'Alexis-1, avec le fils de l'associé d'Alexis dans le commerce. Il est devenu lui-même marchand de bêtes et s'associe ensuite avec Alexis-2. La forte homogamie sociale ne signifie pas pour autant un mariage imposé comme l'a précisé Thérèse elle-même. Alexis-2 épouse par contre comme son père la fille d'un petit propriétaire paysan et continue également le double métier de marchand-paysan. Comme à la génération précédente, le partage évite la dispersion en donnant à la cadette un lot de terres acquis dans un autre village de Saint-Hilaire et en Loire-Atlantique alors que le Plessis Duranceau revient entièrement à Alexis-2.

Après la seconde guerre mondiale, les couples d'Alexis-2 et de Thérèse s'associent pour le commerce et prolongent ainsi la communauté au Plessis Duranceau. La mésentente des beaux-frères dans la société qu'ils avaient alors formée entraîne cependant sa dissolution quatre ans après. Thérèse et son mari partent alors exploiter une autre ferme indépendamment. Les rapports sont restés conflictuels entre les familles. Maria Jousseau rappelle encore sa condition de bru soumise à l'autorité abusive et aux brimades des autres femmes de la maison, d'« *avoir été pire que la bonne* » vis-à-vis de sa belle-soeur.

Grâce à une double activité rémunératrice et à l'effort de trois générations pour accroître et rassembler les terres, la borderie est devenue une exploitation moyenne et bien structurée. Les terres atteignent finalement les 36 ha

en propriété d'un seul tenant à la cessation d'activité d'Alexis-2 au début des années 90, complétés par des terres volantes en fermage qui portent la surface à 50 ha exploités maintenant par deux de ses fils.

Le métier : les hommes vendent, les femmes travaillent la terre

Pour les Duret, la vie agricole est associée à la pénibilité des travaux de la ferme de façon plus intense encore qu'ailleurs. Le père qui s'occupait du commerce de septembre à mai n'était pratiquement jamais là. Il partait acheter les bêtes jusque dans le Marais Poitevin pour les ramener sur l'exploitation avant de les conduire à la foire. La foire avait lieu le lundi et le marchand « *villageait* » le samedi et le dimanche, c'est-à-dire qu'il passait de ferme en ferme marquer les bêtes qu'il achetait. En même temps on parle d'un « *commerce au cul de la barrique* », où sans cesse le marchand était amené à traiter les affaires à la cave avec les paysans. Le rôle de l'alcool était d'autant plus important que tout marchandage demandait de longues palabres. On se souvient d'agriculteurs quittant le marchand à grand fracas puis revenant une heure après et concluant un marché. Plusieurs des hommes de la famille Duret ont connu d'importants problèmes d'alcool qui se sont transmis aux générations suivantes et ont nécessité des cures de désintoxication.

Le métier de marchand de bêtes réclamait une intelligence et un sens des affaires qui distinguaient les commerçants des autres paysans. Faire le commerce c'était déjà faire partie d'une élite qui permettait, en raison d'une plus grande aisance financière, de jouer un rôle de banquier auprès des autres paysans. Pour Thérèse, son père qui a développé le commerce a permis à des paysans de ne pas faire faillite en leur prêtant des bêtes qu'ils payaient à crédit. Le curé de la paroisse le consultait régulièrement comme une personne disposant d'une influence dans la commune. Elle évoque le jour de son enterrement où l'église ne pouvait pas contenir toute l'assistance, signe certain de sa considération. Ces marchands de bêtes ont pourtant la réputation de s'être enrichis en abusant des agriculteurs. Chez les Duret on défend l'honnêteté de la famille, mais on rapporte que le beau-père de Thérèse, marchand de bêtes également de la commune voisine et associé à Alexis-1, abusait les agriculteurs en leur vendant des bêtes tuberculeuses. A cette réputation facilement attribuée de voleurs aux marchands de bêtes, s'ajoute celle de savoir singer les convenances sociales dans leur intérêt. On raconte ainsi, à Saint-Hilaire, la mise en scène d'un autre marchand de bêtes de la commune qui face aux frères

d'une communauté religieuse, savait bien faire tomber un chapelet de sa poche en sortant son mouchoir lorsqu'il traitait avec eux.

Le travail sur l'exploitation c'était pour les femmes, aidées d'un commis et des enfants. La récolte des choux l'hiver, tâche déjà des plus pénibles, a laissé un souvenir particulièrement difficile. Il y avait aussi la traite qui non seulement se faisait sur des bêtes de passage, qu'on ne connaissait pas, mais encore était longue et pénible : 15 litres de lait par jour quand la borderie d'à côté en produisait à peine la moitié, lait qu'il fallait vendre ou transformer en beurre. Un travail lourd que supportaient seules les femmes alors que, selon Thérèse, les hommes « *allaient loin aux foires mais ne regardaient pas comment ça se passait à l'écurie* ». Chez ces marchands de bêtes, le travail de la ferme était délaissé au profit de la vente, il constituait une obligation dont s'occupait les autres : femmes, enfants et domestiques.

L'attitude ambivalente à l'égard du travail agricole ressort encore plus chez les Duret que dans les autres exploitations. On retrouve cette dévalorisation du travail de la terre dans le regret qu'exprime Alexis-3 à l'égard des études qu'il n'a pas continuées malgré de bonnes capacités. Alexis-2, qui était classé le deuxième du canton au certificat d'études aurait du continuer sa scolarité selon la volonté de son père, mais ce dernier est décédé jeune. Alexis-2 a alors pris le relais, sous l'autorité du grand-père qui souhaitait une continuité de l'exploitation et du métier de maquignon.

La même hésitation se reproduit au niveau du successeur actuel, Alexis-3 obtient le bac mais arrête ses études pour travailler avec son père. Problèmes familiaux et problèmes de santé lui font regretter maintenant de ne pas être devenu professeur de maths comme son frère cadet. Le plus jeune frère qui était entré dans l'exploitation également a dû arrêter pour des raisons de santé. Alexis n'habite plus sur place, il maintient l'exploitation en jouant sur les primes de la C.E.E. et la spéculation sur les céréales. L'ascension de paysans propriétaires finit par aboutir à un déséquilibre personnel et familial qui fait éclater l'exploitation aujourd'hui. Alexis-3 est dépositaire d'une tradition familiale marquée par une double activité au rythme effréné dont il refuse de supporter l'héritage. Il est devenu lui aussi paysan-marchand et comme aîné de la famille normalement destiné à reprendre l'exploitation. Cependant Alexis-3 vit le métier d'agriculteur comme un

choix forcé, ce qui alimente des rancœurs envers ses frères et soeurs ayant choisi une autre voie.

III - DE LA FERME AUX BORDERIES

Dans une grande ferme, deux possibilités s'offrent aux enfants qui n'héritent pas du droit au bail : prendre une autre ferme ou exploiter une borderie en propriété familiale. La reprise d'une grande ferme nécessite de former une famille nombreuse et généralement élargie à deux ou trois couples mariés. Elle intervient par conséquent après une période de travail en communauté sur la ferme d'origine ou suite à l'exploitation d'une borderie. Dans les deux cas c'est l'ajustement de la main-d'oeuvre à la taille de l'exploitation qui commande les changements : libération d'une famille sur une ferme exploitée en frèrèche où chaque couple apporte avec sa descendance une main-d'oeuvre supplémentaire, recherche d'une exploitation de plus grande taille pour permettre à un bordier d'installer ses enfants.

Les fermes étudiées au chapitre précédent apportent quelques exemples de passages de la ferme à une borderie pour des non successibles. C'est aussi le cas pour l'exploitation mixte des Roblinières dont il a été question précédemment. Dans certains cas, ce passage laisse encore une amertume chez les descendants de ceux qui n'ont pas pu prétendre au droit de reprendre à leur compte la ferme familiale. Les Roblinières et la Louisière donnent des exemples similaires où le décès du successeur lors de la guerre 14-18 a entraîné le départ de la veuve et des enfants vers une borderie de village. Dans les deux cas la malchance reste associée à une injustice pour des descendants ayant connu la difficile condition de bordiers alors que leur destin devait normalement rester lié à la grande ferme.

Le cas de la Louisière (voir chapitre 5, p. 268) permet une description assez précise du fonctionnement conjoint d'une double stratégie terrienne : rester sur une grande ferme tout en acquérant des biens fonciers dans les villages alentour où s'installent des non successibles à chaque génération. Le trait y est même grossi, la Louisière est cette ferme où à la fin du siècle passé, l'exploitant refuse la proposition d'achat de sa ferme alors qu'il se montre un acquéreur régulier de

petites parcelles de villages. L'observation de la Louisière est facilitée par la continuité familiale sur les mêmes lieux tout au long du siècle et demi étudié. On y voit comment les transactions terriennes instaurent le maillage du double réseau commun de parenté et de voisinage. Il y a là un élément non négligeable du fonctionnement de l'interdépendance fermes / borderies. Même si les témoignages directs sur les anciennes interactions fermiers / paysans-proprétaires font défaut aujourd'hui, on peut légitimement affirmer que les solidarités agricoles - l'apport de main-d'oeuvre pour les travaux dans les fermes comme les services rendus par les fermiers dans les borderies - s'appuient sur ce réseau de voisins-parents et en sont peut-être même solidifiées.

1) La Louisière : achats répétés dans les villages alentour

Les Borderon des trois premières générations (voir général., chapitre V, fig. 4, p. 270) sont acquéreurs de terres. Il ne s'agit jamais d'achats importants mais de petites parcelles qui atteignent exceptionnellement un hectare. Dans l'éclatement apparent des achats, le regroupement des parcelles par tènements^{*107} dans les actes notariés redonne un ordre en reliant chaque parcelle au village le plus proche. Les achats de Jean Borderon se font à l'Epinassière, village très éloigné dont les terres sont exploitées par son fils aîné, et aux Bretèches où sont deux autres enfants. Du triple mariage Borderon-Jousseaume, on retrouve ces deux enfants installés aux Bretèches, l'autre ayant repris la Louisière. Aux Bretèches, un couple succède sur la borderie Jousseaume. Pour l'autre il s'agit d'une borderie liée à la propriété des Borderon, la première que nous pouvons considérer comme une borderie constituée par le fermier pour ses enfants. La borderie qui atteindra 8 ha au milieu du XIXe siècle restera dans cette collatéralité des occupants de la Louisière jusqu'au début de

¹⁰⁷ L'emploi de ce terme dans les actes notariés du XIXe siècle rappelle l'origine féodale du mode d'occupation du sol dans les villages de bordiers. Le tènement était en effet la terre tenue du seigneur. « Chacun d'eux [les tènements] était, au XVIIIe siècle, divisé en un assez grand nombre d'occupants, qui n'étaient pas tous domiciliés dans la seigneurie ; cependant les rentes et corvées pesaient sur le tènement dans son ensemble et probablement les divers copartageants en étaient responsables. Parfois d'ailleurs, ils demandaient à se dégager de ce lien et obtenaient d'asseoir les redevances sur les parcelles une à une [...] Répandus sous des noms variables - tels qu'en Anjou, par exemple, celui de freresche ou fresche - dans beaucoup de provinces de l'Ouest et du Centre [...] De l'unité de tenure originellement indivisible et sans doute le plus souvent exploitée par une seule famille, de type patriarcal, les seigneurs n'avaient autorisé le fractionnement qu'à condition de maintenir, à leur profit, l'indivisibilité des charges. » (Bloch M., *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, tome 2, Paris, A. Colin, 1974, pp. 181-182, cité par Perrein, 1984).

ce siècle, avant de repasser dans une branche plus éloignée mais toujours apparentée.

Carte 1 - Localisation des villages autour de la Louisière

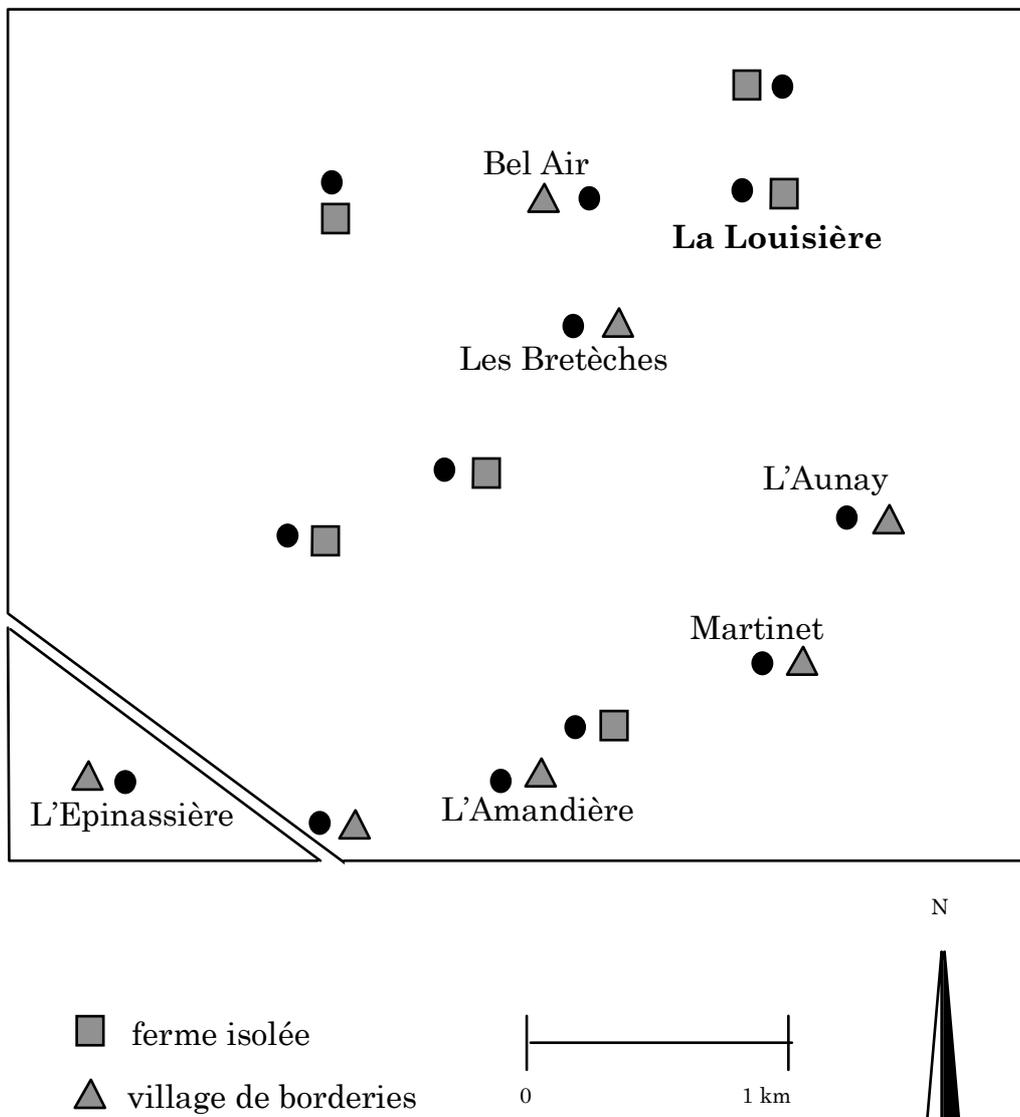
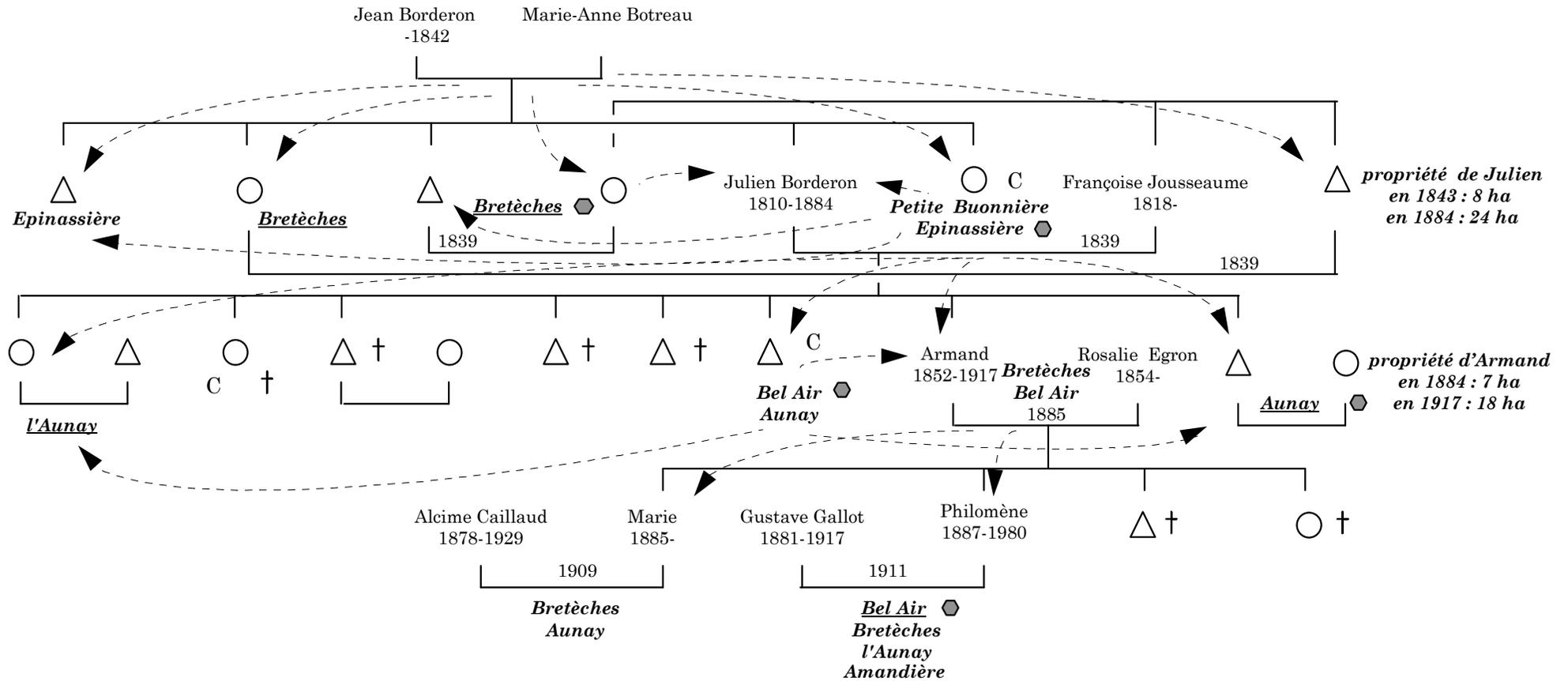


Fig. 14 - Héritages Borderon dans les villages



▲ ● "Pierre Borderon" : successeurs sur la ferme de la Louisière
 † : décédés jeunes ou avant la succession
 C : célibataires

Bretèches : localisation des terres héritées (lots supérieurs à 1 ha)
Bretèches ● : terres et bâtiments
Bretèches : lieu d'installation
 - - - ► : circulation des terres héritées

Les acquisitions de Julien Borderon se concentrent sur trois villages notamment : les Bretèches où il acquiert un peu plus d'1 ha 1/2, environ la même surface directement autour de la Louisière, et surtout à Bel Air où en trente années sont achetés 3 ha 1/2 de terres, deux « *chambres basses* » et un hangar, de quoi constituer déjà une borderie. A Bel Air, les achats arrondissent une part d'héritage de 4 ha reçus de sa soeur aînée, comprenant terres et bâtiment. Trois autres achats isolés se font dans le bourg de Saint-Hilaire pour une petite maison en indivision avec son frère, des terres pour 20 ares et 1/2 ha dans deux autres villages proches de la ferme. Toutes ces acquisitions, et ce sera la même chose à la génération suivante, se font auprès de petits propriétaires, souvent des descendants d'anciens habitants des villages, plus exceptionnellement auprès de parents proches. A son décès Julien Borderon dispose d'une propriété de 24 ha de terres et bâtiments plus ou moins dispersés.

Lors du partage des biens de Julien Borderon en 1884, les lots sont constitués en fonction de la proximité du lieu d'installation. Armand hérite de 4 ha aux Bretèches et de 3 ha à Bel Air, mais sans les bâtiments dans ce dernier village qui reviennent avec 6 ha de terres à son frère célibataire et associé, Henri. Les célibataires héritent différemment des autres car les biens qui leur reviennent sont constitués de terres et de bâtiments sur un même village destinés certainement à leur permettre une installation indépendante en cas de mariage. C'est le cas de Marie-Anne à la première génération qui hérite de cette manière à l'Épinassière mais qui reste avec un de ses frères comme domestique aux Bretèches. C'est aussi le cas de Henri à la seconde génération qui hérite à Bel Air mais qui reste à la Louisière. La fille aînée est installée dans le village de l'Aunay sur la borderie de sa belle famille et hérite de terres sur le tènement de ce village. Le dernier des garçons hérite également à l'Aunay où il vit dans un premier temps comme domestique-célibataire chez sa soeur aînée. Les terres et bâtiments hérités lui permettent cependant de s'installer indépendamment à son mariage.

Le cas des célibataires est remarquable chez les Borderon, à chaque génération les célibataires restent comme domestiques ou associés avec un de leur frère et soeur mariés. Mais si leur statut reste définitivement celui du célibat, les terres dont ils disposent reviennent à leurs germains ou neveux, ce qui a pour effet de compenser partiellement le phénomène de dispersion des terres à chaque génération. L'héritage d'un frère ou d'une soeur célibataire suit la même logique que

celle des parents : les lots sont répartis en fonction de la proximité de l'exploitation des héritiers.

Dans ses acquisitions, Armand continue à privilégier les villages directement voisins des Bretèches et de Bel Air. Entre 1880 et 1910 il acquiert 5 ha 1/2 aux Bretèches. A Bel Air, il acquiert 5 ha entre 1890 et 1913, des bâtiments et les planches de jardin qui leur sont liés : « *une vieille maison servant de bâtiment de servitudes composée d'une chambre à feu, une froide, écurie, grenier au dessus, poulailler, le tout se tenant [...] un toit à porcs* » (acte de vente, 1909). Au décès d'Henri, les bâtiments acquis à la génération précédente et environ 1 ha 1/2 de terres sont revenus à Armand lors du partage. De nouveau à Bel Air, le fermier est en position de constituer une borderie contenant plus de 10 ha de terres. Hormis aux Bretèches et à Bel Air, les acquisitions d'Armand Borderon se résument à une minuscule parcelle dans le village de l'Aunay et la reprise de la moitié indivise d'une maison héritée dans le bourg de Saint-Hilaire.

2) L'extension de la borderie de Bel Air

a) De 1920 à 1973 : la structuration difficile d'une petite propriété familiale

Comme bon nombre de terres des villages, celles de Bel Air, bâtiments et un peu plus d'un hectare de terres, sont d'abord louées par Armand Borderon à un petit paysan. Un accord signé entre le propriétaire et le locataire en 1914 révèle cependant la vétusté des bâtiments. Armand Borderon décharge le paysan en place du montant du loyer, normalement 70 francs par an pendant deux ans, à condition que le locataire n'exige plus les réparations de bâtiments qu'il voudrait rendre habitables et afin qu'il vide les lieux à la fin du bail.

A la Louisière, Gustave Gallot et Philomène Borderon étaient installés en Société avec Armand Borderon et Rosalie Egron depuis 1911 et devaient normalement succéder sur la ferme. Le décès de Gustave Gallot durant la guerre oblige cependant Philomène Borderon à laisser la place à sa soeur aînée. Avec le décès d'Armand, le partage des biens est organisé entre ses deux filles. Chacune hérite d'environ 9 ha. Le lot attribué à Philomène est destiné à lui fournir une exploitation à Bel Air où elle va désormais vivre avec ses deux enfants en bas âge. Les terres dont elle hérite sont majoritairement situées à proximité des bâtiments,

sur les tènements de Bel Air et des Bretèches, 2 ha se situent alentour des villages plus éloignés de l'Aunay et l'Amandière. Le lot de Marie comprend la maison du bourg de Saint-Hilaire, et des terres réparties majoritairement autour de la ferme. L'entretien et l'usage d'un pressoir est maintenu en indivision entre les deux héritières.

Une maison avec deux pièces et une souillarde est reconstruite à Bel Air. Quatre personnes y vivent : Philomène Borderon, ses deux enfants et sa mère qu'elle prend en charge. Les deux garçons de Philomène n'ont encore que huit et sept ans en 1920, si bien qu'elle est aidée par un journalier pour les gros travaux. Lorsque Henri Gallot a commencé à travailler sur la borderie, il se souvient des deux seules vaches qui composaient le cheptel et du travail acharné qu'on devait fournir dans cette ferme, comme dans les fermes voisines du village, pour s'en sortir (voir chapitre II).

Son frère aîné décédé jeune, Henri prend rapidement la direction de l'exploitation. Il succède officiellement à l'âge de 22 ans, onze années avant son mariage retardé par la guerre et une captivité de sept ans pendant laquelle il est remplacé par un domestique. Sa femme vient d'une borderie du même village, borderie qui continue d'être exploitée dans la même famille. Si les deux beaux-frères dirigent deux exploitations directement voisines, l'alliance à cette génération reste sans incidence sur la distribution des terres.

A la reprise par Henri, l'exploitation s'est agrandie par l'achat d'un hectare de terres à un petit propriétaire du village. Ces achats vont se répéter tout au long de sa carrière. Le plus important est d'environ 5 ha avec des terres et des bâtiments prolongeant directement son exploitation. Il est effectué auprès d'une famille de bordiers qui part s'installer alors dans une grande ferme du domaine châtelain voisin. Il s'agit toujours d'acquisitions de lots de petites parcelles parfois dispersées, un achat de 2 ha seulement contenait par exemple quatorze parcelles. Tous les bordiers de Bel Air sont de la même génération, avant et après la seconde guerre mondiale leurs difficultés à vivre de leurs terres sont de plus en plus grandes. Ainsi c'est l'abandon progressif des exploitations dans le voisinage, lié à de trop petites structures et l'absence de motivation à succéder chez les enfants, qui permet le rachat de terres du village. Pour autant Henri n'a jamais loué de terres et laisse une exploitation relativement bien groupée de 20 ha en propriété à son fils en 1973.

Par contre, ses parcelles les plus éloignées, héritées des Borderon, sont laissées en fermage à d'autres exploitants.

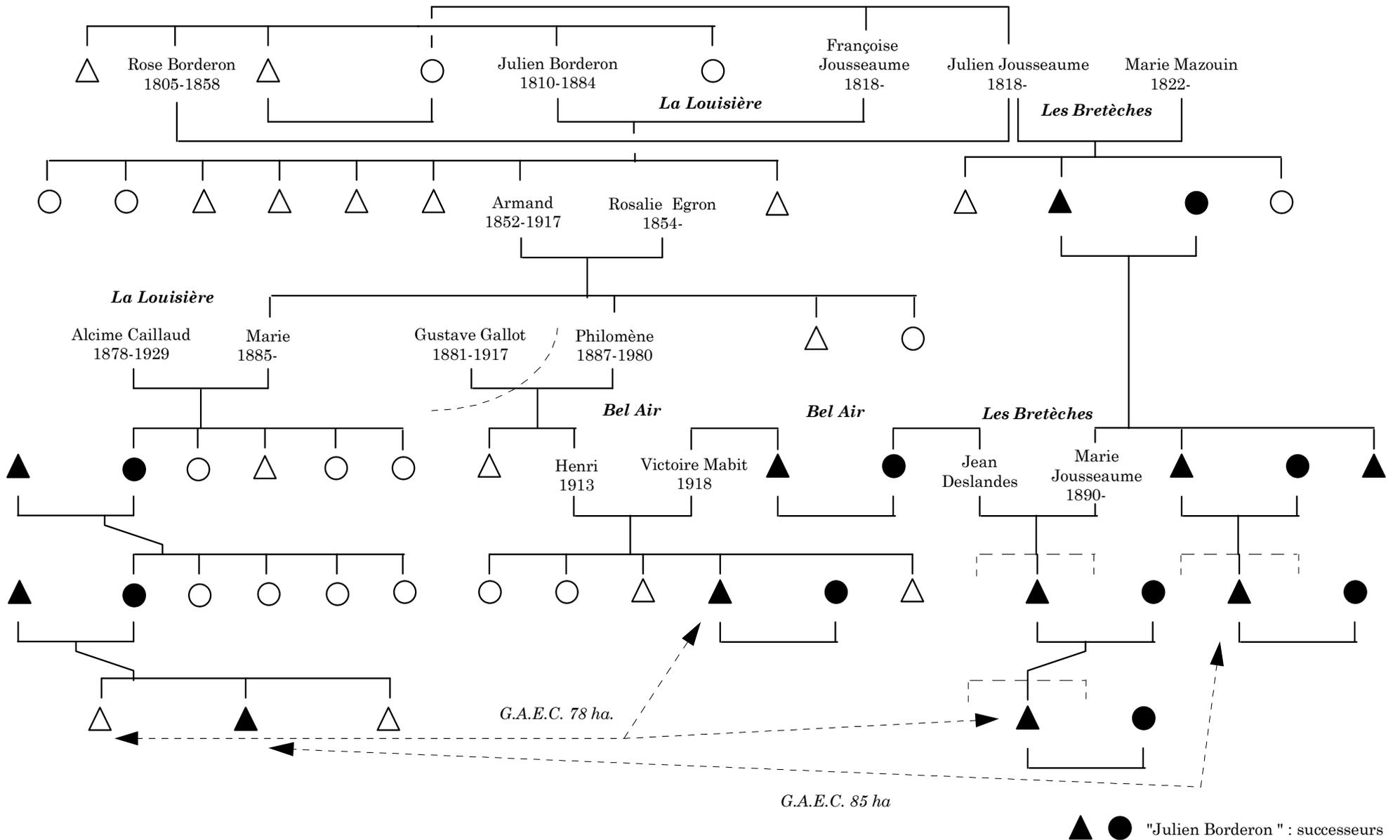
Henri garde le sentiment d'avoir dépensé beaucoup d'énergie dans la recherche de terres, ajoutant à l'amertume laissée par la condition de bordier besogneux et aux malheurs familiaux laissés par les deux guerres¹⁰⁸. Il a pratiqué les échanges de parcelles pour essayer de regrouper ses terres, échanges rendus difficiles par l'hostilité des petits propriétaires à toucher aux biens de famille. Il se souvient de la difficulté à rassembler mille mètres carré de terrain pour bâtir sa nouvelle maison. Il a dû échanger des champs avec un agriculteur qui venait d'acheter aux héritiers d'un habitant du village la parcelle manquante. Même encore dans son jardin, une bande de deux mètres de large ne lui appartient toujours pas.

b) Depuis 1973 : un G.A.E.C. original

De ses cinq enfants, un seul est motivé par l'agriculture. Rémy Gallot est l'avant dernier de la fratrie, il travaille sur l'exploitation familiale après une scolarité prolongée en Maison familiale. Lorsqu'il prend la succession au début des années 70, les méthodes de culture n'ont pas changé depuis l'avant-guerre. Comme beaucoup de petits propriétaires résignés, son père n'avait ni l'énergie ni le moral pour introduire les transformations nécessaires. Henri par contre voulait tout changer et il explique son énergie par une réaction à la « *culture de perdants* » de ses parents. Les successeurs de petits propriétaires gardent ainsi des traits communs fait d'un esprit de revanche, d'un sentiment fort de la nécessité de la solidarité professionnelle et de voisinage, l'obligation de se donner au travail de façon intense, l'utilisation du moindre carré de terres disponibles, une approche du travail basée sur la polyvalence des fonctions et des métiers en évitant de faire appel à d'autres professionnels.

¹⁰⁸ Comme aux Roblinières ou un destin est similaire, le premier contact avec Henri a été l'occasion pour lui de sortir les lettres de son père envoyées du front durant la guerre 14-18.

Fig. 15 - Parenté et G.A.E.C. dans trois villages



L'ensilage de maïs est introduit dès 1973 et l'exploitation s'oriente vers la production laitière. Les anciens bâtiments dispersés et vétustes font place à de nouveaux bâtiments en 1976. Cette même année, un G.A.E.C. se constitue avec le père et le fils d'une des exploitations voisines des Bretèches. Des huit vaches du départ, le cheptel monte à soixante bêtes et donne au G.A.E.C. aujourd'hui un quota de 500 000 litres de lait. Les agrandissements se poursuivent, ainsi que les échanges de terres. L'apport de nouvelles terres passe aussi désormais par leur location auprès des anciens agriculteurs du voisinage et dans la parentèle. Le G.A.E.C. actuel atteint 78 ha., il en compte une cinquantaine en propriété des associés et fermage familial, 15 ha. loués au propriétaire d'une ancienne grande ferme démembrée, le reste est loué à une dizaine de petits propriétaires.

Ce G.A.E.C., formé autour d'exploitations issues d'anciennes borderies, se distingue de ceux des grandes fermes de la commune. Sur une surface modeste, il emploie trois associés là où deux suffiraient. Mais plutôt que de recourir aux services ponctuels d'artisans et d'entrepreneurs de travaux agricoles, toutes les tâches sont assurées par les agriculteurs. Ils ont construit eux-mêmes les bâtiments, réparent leur matériel. Des gains sont réalisés sur les investissements en conservant plus longtemps du vieux matériel réparé. Sans C.U.M.A. officielle, du matériel est acheté en copropriété avec l'autre G.A.E.C. des Bretèches. Cette conception s'étend aux dépenses domestiques. Pendant que je rencontrais Rémy Gallot, ses associés étaient en train de réparer la toiture de la maison de l'un d'eux.

Rémy Gallot défend une agriculture moins dirigée par le profit mais orientée vers la qualité que permet une main-d'oeuvre plus nombreuse, il croit aussi à la diversification : le biologique, la vente directe... La production de ce G.A.E.C. reste cependant classique, mais dans le groupe d'ensilage, on retrouve associé au G.A.E.C. une exploitation de vente directe de poulets, une autre de vente directe de lait cru, une exploitation pratiquant le camping à la ferme. Au-delà du nivellement introduit par la modernisation agricole, il existe une forme de prolongement de ce qui distinguait auparavant grands fermiers et petits propriétaires. Cette continuité est perceptible dans les réseaux d'entraide. A partir du cas de ce G.A.E.C. et d'autres exploitations anciennement liées à la petite propriété, nous observons aussi la transmission familiale d'habitudes différentes de travail et la défense de conceptions alternatives à l'agriculture productiviste.

L'étude de la propriété paysanne m'a conduit à privilégier des familles notoires : exploitants moyens connus pour s'être maintenus durant plusieurs générations, exerçant parfois un second métier rémunérateur. Ces cas sont à la limite marginaux face au plus grand nombre de petits propriétaires, frange pauvre et mobile de la paysannerie et du petit artisanat, exerçant sur des propriétés familiales continuellement mouvantes. On pourrait faire la même remarque pour les fermiers : aisément identifiables, les grandes fermes me sont bien connues, mais les petites fermes, dépendantes de domaines châtelains ou de la propriété plus modeste des bourgades, m'échappe pour les mêmes raisons. La méthode utilisée : partir d'exploitations existantes pour remonter leur histoire et celle des familles qui les ont occupées induit cette particularité du regard. Pourtant une remarque s'impose : aucun des cas d'anciennes borderies étudiés (sauf depuis la seconde guerre mondiale) ne montre une progression qui se traduirait par une maîtrise durable des terres possédées, un enrichissement ou un changement de position durables dans l'échelle sociale.

Il ressort de l'étude de la petite propriété paysanne, un caractère instable qui n'est pas le propre des fermiers et métayers. Dans l'idéologie de la terre, la propriété donne un pouvoir sur les choses qui va de pair avec le pouvoir sur les hommes. Dans un pays de grandes propriétés foncières, le statut de paysan-propriétaire représente aussi un affranchissement de la tutelle des châtelains. Mais il s'agit là plus d'un idéal que d'une réalité : les paysans-propriétaires restent dépendants de leur environnement : du village où sont enchevêtrées les parcelles, de la parentèle dans laquelle sont réparties les terres disponibles, des grands propriétaires, rentiers et spéculateurs qui limitent leurs possibilités d'accroissements et de regroupements. La logique du partage égalitaire est faiblement compensée, comme le montre les cas étudiés, par les mécanismes démographiques (célibat, retard au mariage, faible fécondité) et l'avantage à l'aîné-successeur. Les réussites de propriétaires moyens se cantonnent à une ou deux générations, marquées par la personnalité exceptionnelle d'un chef de famille et des stratégies patientes d'acquisitions foncières. Il ne s'agit jamais de paysans qui se distinguent socialement par un mode de vie nouveau ou qui peuvent concurrencer les notables dans l'accès au pouvoir local. Le statut du propriétaire moyen et relativement aisé jusqu'à la modernisation agricole se rapproche plutôt de celui du grand fermier qui gagne la considération par la reconnaissance que lui attribuent les véritables maîtres : nobles et curé.

Comme pour les fermiers, j'ai momentanément laissé de côté la question du mariage. La petite propriété qui éclate à chaque génération selon la règle égalitaire se recompose-t-elle à plusieurs générations d'intervalle par le jeu des alliances proches ? Ce mécanisme difficile à saisir par l'examen de cas isolés a été mis en évidence dans les pays d'égalité pure (voir chapitre IV). A Saint-Hilaire cependant, la domination de la grande propriété foncière, la complémentarité des fermes et borderies et les passages des unes aux autres, n'empêchent-elles pas un véritable jeu de redistribution foncière dans la petite paysannerie comme elles freinent la constitution d'une bourgeoisie terrienne directement issue du monde paysan ? L'examen des modalités de l'alliance qui sera mené au prochain chapitre peut nous apporter des éléments de réponse à cette question.

CHAPITRE VII :

SYSTEME DE TRANSMISSION

ET CONCEPTION DE LA FAMILLE

« En mettant cent francs - non, cent cinquante francs - de côté par an, c'était une affaire de sept à huit ans ; après on serait chez soi au moins ; Delphine n'irait plus en journée, les enfants seraient élevés largement, et lui n'aurait plus à supporter des patrons comme ce Frédéric qui commençait à l'agacer beaucoup. Et, plus tard, quand les fils seraient en force, on pourrait peut-être affermer une terre plus grande, qui sait ? »

Ernest Pérochon, *Les creux de maisons* (1913, p. 84).

Se référer à la conception bocaine de la famille n'est pas étranger au problème de la transmission des biens. De façon générale, à la structure des groupes domestiques correspond une éthique de la famille qui en privilégie certaines formes : familles conjugales ou polynucléaires, nombre élevé ou restreint d'enfants, condition des célibataires... Plus spécifiquement, comme le précise Georges Augustins, il existe une relation nécessaire entre l'éthique familiale, singulièrement la représentation qu'on se fait de l'égalité, la solidarité et la justice entre enfants d'un même couple, et les modes dominants de dévolution du patrimoine : « *au principe de légitimité de la maison patrimoniale se trouve associée une conception profondément inégalitaire des relations entre germains : l'un d'entre eux prendra la suite de la maison, les autres en seront exclus. Au principe de légitimité du groupe de germains correspond, à l'inverse une conception égalitaire* » (Augustins, 1989, p. 21).

Le Bocage s'assimile en partie aux sociétés communément qualifiées d'égalitaires où l'instabilité patrimoniale valorise en contrepartie le groupe de parenté. Dans ce cas, « *la maison ne serait rien d'autre que le réceptacle provisoire*

d'un groupe domestique n'existant qu'en vertu de ses relations à d'autres groupes domestiques, tous les aspects de la vie sociale seraient alors conçus comme l'effet de l'imbrication des différents segments de lignage ou de parentèle» (Augustins, 1989, p. 22). A l'éthique égalitaire qui s'impose dans le Bocage vendéen s'associe le type familial idéal de la communauté comme association de plusieurs couples solidaires, manifestation d'une autre domination structurelle et symbolique : celle de la grande ferme châtelaine. Pour autant, comme le montre l'étude des transmissions des fermes et propriétés paysannes, la communauté agit au service d'un compromis entre le partage égalitaire des biens et l'inégalité de fait qu'exige la transmission du droit au bail et le maintien de la lignée sur la ferme.

A Saint-Hilaire la tenue d'une grande ferme assure une relative aisance économique et la reconnaissance sociale. On peut alors légitimement se poser la question de savoir comment les communautés fermières assurent leur propre reproduction ? Comment représentations et pratiques de la famille s'accordent-elles avec la pérennisation des familles sur les grandes exploitations ? Il s'agit d'examiner plus en détail des éléments déjà entrevus, en premier lieu les pratiques matrimoniales et la question du célibat dont il est banal d'affirmer le lien avec la préservation du patrimoine foncier. En second lieu et comme transition avec la troisième partie de la recherche, j'essaierai de démêler les fils d'un paradoxe qui associe une éthique égalitaire à un fonctionnement social profondément inégalitaire.

I - MARIAGE ET CÉLIBAT

Les comportements matrimoniaux informent directement sur les tendances privilégiées de la société locale en matière de pérennisation des patrimoines matériel et immatériel. Dans l'ancienne société paysanne, le mariage est une affaire collective : il engage l'avenir de l'exploitation, il contribue à réaffirmer la hiérarchie sociale et la position de la famille dans cette hiérarchie, il engage la famille autant que l'individu et le mariage est avant tout l'union de deux groupes de parenté. Aujourd'hui encore où dans le sens de l'évolution de l'ensemble de la société française le couple préserve son autonomie contre des rapports de parenté contraignants (Singly, 1993), il reste dans les rituels privés et publics du mariage vendéen coutumier cette prééminence de la rencontre de deux familles. Je

ne reviendrai pas ici sur la vitalité des rites de mariage qu'ont décrits et interprétés Bernadette Bucher (1995) et Laurence Hérault (1984, 1987a et b, 1992), autre facette du sujet traité ici.

Au souci de se marier entre gens de conditions proches participant à un « *sens actif d'opération consistant à placer ses enfants sur le marché matrimonial en vue de réaliser les meilleures opérations possibles* » (Zonabend, 1981, p. 313), s'ajoute la nécessité d'un équilibre global des alliances dans une famille. Les alliances dépendent de l'histoire des alliances antérieures et de celles nouées dans la fratrie : « *les choix matrimoniaux vont varier en fonction de la position occupée par chacun des enfants et vont donc être soumis à la taille de la fratrie et à sa structure selon le sexe. Si un agriculteur a deux enfants, que l'aîné se marie et quitte l'exploitation, le cadet doit y demeurer et nouer une alliance qui lui permette d'assurer ce devoir* » (ibid.). Mon but est à l'échelle de Saint-Hilaire d'éclairer cette part de détermination des alliances et du phénomène concomitant du célibat dans le devenir des exploitations.

1) La question des stratégies d'alliance et les évolutions du mariage

On ne peut pas réduire le mariage dans la société paysanne à des logiques de transmission du patrimoine ; elles en sont une composante qui intervient à des degrés divers selon les familles et les individus. Aujourd'hui le mariage ne peut pas se concevoir autrement chez les agriculteurs, comme dans la plupart des autres milieux, que comme une affaire sentimentale détachée des contingences économiques. Pour les périodes anciennes le problème est de savoir si la redistribution du patrimoine relève de stratégies conscientes ou si elle est l'effet non voulu du mariage proche : la proximité géographique, professionnelle et économique des conjoints entraîne inévitablement les renchaînements de liens parentaux et provoque des effets sur la redistribution du patrimoine.

L'approche du mariage comme stratégie telle que la définit Pierre Bourdieu (1980 b et 1985) donne une réponse satisfaisante au problème. Selon lui, les choix opérés par les individus ne sont pas une simple obéissance à des règles intangibles mais une adaptation aux situations qui tient compte de l'expérience pratique. Les aspects sentimentaux et la rencontre du conjoint s'intègrent dans un jeu social dont chacun apprend les règles dès l'enfance en participant à la vie sociale.

Par analogie avec le jeu de cartes, Bourdieu définit ainsi la stratégie comme un compromis entre les règles et l'expérience du jeu qui permet au joueur de maîtriser la partie. En devenant une seconde nature dans la vie sociale, les stratégies ne sont pas conscientes au sens d'un calcul rationnel, elles s'intègrent dans les habitudes, de ce qui paraît normal et sensé dans un univers culturel donné.

En ce sens, les stratégies matrimoniales ne peuvent pas être décelées dans les « raisons » explicites des rencontres que renvoie le discours des gens sur eux-mêmes ; elles sont en deçà : dans l'expérience non verbalisée des habitudes de vie en société. Ce sont les régularités dans l'association des caractéristiques de l'alliance et de la transmission du patrimoine qui permettent après-coup de reconstituer des stratégies. Pour autant, la tendance à l'homogamie sociale ne trahit pas le libre choix du conjoint et le sentiment amoureux. Ce sont les dispositions pratiques acquises dans un groupe social donné qui orientent les lieux de fréquentation, rendent plus sensibles à certains traits physiques et moraux du sexe opposé plutôt que d'autres, en définitive qui restreignent le champ des possibles (Bozon, Héran, 1987). C'est pourquoi, on est aussi en droit de prendre avec prudence l'argument souvent utilisé d'absence de moyens de communication comme le seul qui justifierait les anciennes pratiques de mariages proches.

Marié en 1948, un fermier relate indirectement ce jeu dans les processus de successions sur les grandes fermes. Sa femme est née dans la grande ferme directement voisine de celle de ses parents. Il n'a pas épousé sa voisine parce que la ferme était libre, mais son propos traduit le jeu entre les circonstances familiales et les opportunités de reprise de fermes : *« ça s'est trouvé comme ça, ma femme se trouvait toute seule, elle avait eu un frère et une soeur qui sont morts en bas âge, donc elle était restée toute seule, y'avait une place ici donc. Mais moi je suis venu là, mais si j'avais pris une femme qui aurait pas eu de place chez elle, j'aurais probablement resté avec mon frère un certain temps puisqu'après c'est un de mes beaux-frères qui est venu quand ma soeur s'est mariée, y'avait de la place pour eux [...] Il [le beau-père du locuteur] avait repris de son beau-père. Alors lui son beau-père il avait quatre filles et un garçon. Son fils était mort à la guerre de 1914, donc il restait qu'avec des filles et ce sont deux des ouvriers qui travaillaient là et qui sont restés prendre la succession de leur beau-père. Et sur les deux, y'avait mon beau-père qui avait donc trois enfants dont deux sont morts en bas âge. Et l'oncle lui, il avait pas d'enfants du tout, donc dans les années qui ont précédé notre mariage, j'apprends que l'oncle était parti. Mon beau-père restait seul avec sa femme, sa fille ».*

L'évolution des pratiques matrimoniales rend intelligible d'une autre façon la part prise par les stratégies familiales dans l'alliance. Cette évolution à Saint-Hilaire suit assez fidèlement celle dessinée par Tina Jolas et Françoise Zonabend (1970) à propos du village de Minot en Bourgogne. Ici comme là-bas elle se divise en trois périodes.

Les informateurs les plus âgés font remonter la pratique des mariages « arrangés » entre familles jusqu'à la guerre 14. Bien que ne disposant pas de témoignages précis, on peut supposer que, comme à Minot, l'alliance dans le cercle de la parentèle y est une règle admise, respectant un principe global du « *juste milieu, au sein de cette parentèle, entre le très proche et le pas trop loin* » selon l'expression de Françoise Zonabend (1981, p. 314). L'alliance se noue en général au delà des limites réprouvées de la consanguinité et caractérise le phénomène de renchainements sur lequel je reviendrai plus loin. Le cercle de l'alliance préférentielle mêle la parenté avec une endogamie professionnelle et géographique, dans un univers connu qui répond globalement à l'idée d'égalité des partenaires dans le mariage.

À l'entre-deux-guerres correspond une volonté d'ouverture qui se heurte encore au double poids des habitudes et, pour la plupart des gens, à l'impossibilité matérielle de se déplacer et de choisir le conjoint ailleurs que dans le cadre coutumier des relations de hameaux et rassemblements collectifs qui ont pour frontière la commune et les communes voisines. C'est pourquoi on note une persistance des pratiques antérieures d'alliance, notamment le mariage proche alliant à la fois voisinage et cousinage. La différence essentielle résidant dans le libre choix du conjoint, du moins sa tendance nettement affirmée. Des Loulaysiens se souviennent, entre les deux guerres, de mariages contractés sous la pression parentale pour la succession sur une ferme, mais déjà ils faisaient figure d'exceptions.

Pour autant le mariage reste un jeu subtil entre le désir parental et celui des futurs conjoints. Il ne fait pas de doute que l'éventail déjà restreint des partenaires potentiels est canalisé par la sociabilité familiale et locale. Une Loulaysienne née en 1910 a connu son mari lors d'une fête foraine à Clisson. Ce n'est que le jour de son mariage que sa mère l'informe alors du lien de parenté entre eux : mère et belle-mère sont cousines germaines, ce qui correspond à une consanguinité au troisième degré canon entre les époux. Ce seul exemple donne

trois informations : la réprobation de la consanguinité (exigeant normalement ici une dispense de l'église) car le lien est tu ; un même silence qui manifeste l'acceptation parentale du mariage entre deux familles fermières apparentées et distantes de deux kilomètres à peine ; une relative ignorance de la part des futurs époux de leur généalogie qui montre la faible profondeur de la connaissance généalogique ou une connaissance sélective privilégiant des branches au détriment d'autres.

Depuis la seconde guerre mondiale, la tendance s'est complètement inversée au point que tout ce qui touche à l'endogamie biologique et géographique suscite une forte aversion. Jusqu'aux années cinquante, le mariage a continué de se contracter dans des cercles bien délimités. L'évocation du mariage en termes de possibles liens de parenté devient un sujet tabou qui renvoie probablement aux représentations anciennes d'agriculteurs arriérés et centrés sur des intérêts terriens au mépris des règles morales. A Minot, « *le mariage dans la parenté proche, toléré il y a cinquante ans, soulève donc maintenant une réprobation qui l'assimile presque à un inceste ; le mariage dans la parenté diffuse, autrefois recherché, est maintenant dévalorisé en des termes qui l'assimile presque à un mariage dans la parenté proche. Minot est donc passé d'une endogamie de village à une exogamie de village* » (Jolas, Zonabend, 1970, p. 124). J'ai rencontré des agriculteurs en activité refusant de se laisser entraîner dans l'évocation de la correspondance entre relations de parenté et réseaux d'entraide en les attribuant au seul fait du hasard. Dans une volonté d'autonomiser le professionnel de la sphère familiale, mêler relations de parenté et relations de travail dans le monde agricole renvoie à un monde d'entre soi, un archaïsme qui n'est plus compatible avec la rationalité économique actuelle. Dans ce groupe, du fait de ses connotations inégalitaristes le rôle de la parenté a tendance à être dénié dans les relations économiques pour lesquelles il n'en est déjà en général qu'une face cachée (Déchaux, 1990).

2) Des conjoints de même condition

Quel est le poids des différentes formes de proximité (familiale, spatiale et professionnelle) dans les alliances matrimoniales ? Outre les cas d'exploitations étudiées, des données issues de différentes sources me permettent de

dresser quelques constats pour la commune de Saint-Hilaire¹⁰⁹. Ils sont peu surprenants pour les aspects biologiques et professionnels mais susceptibles de renforcer le poids de l'influence des grandes fermes et des domaines auxquels elles sont rattachées pour les aspects géographiques.

a) Une faible consanguinité proscrite

L'endogamie « biologique » est un phénomène mineur. Même si les registres paroissiaux ne dévoilent pas toutes les unions normalement tributaires d'une dispense, celles-ci apparaissent déjà très minoritaires au XIX^e siècle où elles avaient le plus de chances d'être nombreuses. Sur 790 mariages célébrés entre 1840 et 1890, 49 ont fait l'objet d'une dispense de consanguinité, ce qui représente 6 % des mariages. Elles se répartissent tout au long des cinquante et une années sans effet de diminution ou d'augmentation. Nous ne sommes pas à Saint-Hilaire dans une situation d'isolat culturel ou professionnel qui justifierait la consanguinité, et sa faible présence est conforme aux constats dressés pour l'ensemble de la France (Zonabend, 1981). Ce sont pour la moitié des alliances entre cousins issus de germains, plus exceptionnellement entre cousins germains (voir tableau 9). Deux de ces mariages prennent la forme du sororat*.

Tableau 9 - Fréquence et types de dispenses pour les mariages célébrés à Saint-Hilaire-de-Loulay entre 1840 et 1890

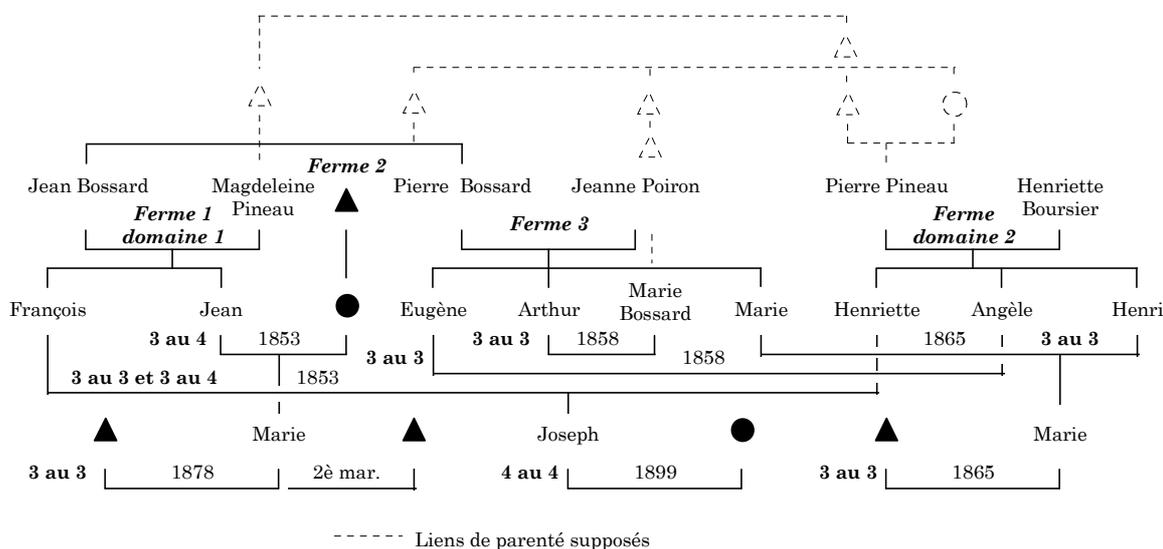
période	consanguinité					affinité		total
	2-2	2-3	3-3	3-4	4-4	1-1	4-4	
1840-1850	3		4	1	2	(1)		9 (+1)
1851-1860	1	1	7	2	1			12
1861-1870	1	1	5	1				8
1871-1880	2	1	3	1	1	1	1 (+1)	9 (+1)
1881-1890	2		6	1				9
total	9	3	25	6	4	1 (+1)	1 (+1)	49 ¹

¹ 45 dispenses de consanguinité, 2 dispenses d'affinité, 2 doubles dispenses (consanguinité + affinité)

¹⁰⁹ Examen des registres paroissiaux pour la consanguinité, utilisation des fichiers constitués à partir du registre communal des mariages de 1840 à 1890 et des listes nominatives des recensements de 1911 à 1936.

Parmi les mariages consanguins déclarés, la grande majorité, soit 46 sur 49, concerne des couples d'agriculteurs, deux autres des artisans et un couple de domestiques de maison. La forte proportion d'agriculteurs est conforme à leur écrasante majorité sur la commune et conforte l'idée courante de mariages entre cousins contractés autrefois pour la terre en milieu paysan. En considérant le type d'exploitation des familles concernées, ferme ou borderie, il apparaît une légère différence : seize couples sont des fermiers et vingt deux des bordiers. Compte tenu de la plus faible importance numérique des fermes ou métairies (environ une ferme pour deux borderies dans la seconde moitié du XIXe), cela voudrait dire qu'elles sont, proportionnellement, nettement plus représentées dans les couples consanguins. Par le fait même on ne pourrait pas non plus en tirer de conclusion quant au lien entre la pauvreté et les mariages consanguins, contrairement à ce qui a été constaté dans d'autres régions (Lamaison, 1979, Zonabend, 1981), les fermes et métairies offrent généralement de meilleures conditions de vie comme je l'ai déjà souligné.

Fig. 16 - Consanguinité Pineau-Bossard



Dans un seul cas les alliances consanguines sont répétées dans la fratrie et sur plusieurs générations et il s'agit de familles occupant de grandes fermes de deux domaines châtelains. Le caractère isolé du cas reproduit ci-dessous (voir fig. 16) indique cependant clairement l'exception que constituent ces alliances.

Elles sont généralement perçues négativement par suspicion d'inceste et crainte des effets sur la descendance, au profit d'une logique qui se situe entre « *le très proche et le pas trop loin* » (Zonabend, 1981) privilégiant l'alliance dans un réseau diffus de parenté et de voisinage (Segalen, 1985, Zonabend, *ibid.*). Cet exemple montre la tendance des mariages consanguins à se répéter dans les mêmes lignées, ce qui cantonne le phénomène à quelques familles. Le cas fréquent des mariages doubles et triples de frères et soeurs de deux familles que nous reverrons plus loin peut cependant être considéré comme une modalité intermédiaire entre le mariage consanguin et l'alliance dans la parenté plus diffuse. Ils n'entrent pas dans le cadre des mariages consanguins au sens des droits canon et civil mais restent circonscrits à des cercles familiaux restreints, ce qui les fait percevoir dans d'autres régions comme des mariages trop proches et suscitant le même rejet que la consanguinité (Zonabend, *ibid.*).

b) L'homogamie professionnelle

Les mariages noués dans un cercle restreint de proximités professionnelles et de lieux de résidence sont une modalité courante de la reproduction sociale. Sur le plan professionnel, l'endogamie est d'autant plus forte que cette société fortement hiérarchisée interdit pratiquement les alliances entre professions et statuts sociaux qui relèveraient de niveaux économiques éloignés entre les familles des époux.

L'analyse se base sur le recueil systématique des actes de mariages de 1840 à 1890 soit 790 alliances retranscrites sous forme de fiches individuelles et familiales. L'analyse des professions du conjoint, de la conjointe et de leurs parents y est très malaisée. Le milieu paysan qui représente la grande majorité des Loulaysiens réclamerait que l'on puisse, dans la perspective qui est la mienne, différencier les « petits » des « gros », les fermiers des bordiers, des journaliers et des domestiques. Mais les déclarations portées sur les registres font apparaître une catégorie massive de cultivateurs qui englobe largement les autres. La mention « bordier » ne figure jamais et celles de « journalier » et « domestique » sont largement sous-estimées. Une analyse plus fine nécessiterait de rechercher par d'autres sources (principalement les recensements) le statut de plus de 3000 individus au moment de leur mariage. Je me contenterai de présenter ici des tableaux qui reprennent les catégories usuelles bien qu'imprécises : cultivateurs, artisans, propriétaires.

Tableau 10 a - Professions des pères dans les mariages célébrés à Saint-Hilaire-de-Loulay entre 1840 et 1890

femmes hommes	cultivateurs		artisans		propriétaires		total	
	cultivateurs	174	(47%)	57	(15,4%)	0		231
artisans	77	(20,8%)	51	(13,8%)	2	(0,5%)	130	(35,1%)
propriétaires	4	(1,1%)	2	(0,5%)	3	(0,8%)	9	(2,4%)
total	255	(68,9%)	110	(29,7%)	5	(1,4 %)	370	(100%)

Nota : ne sont pris en compte que les mariages où la profession du père du conjoint et du père de la conjointe sont renseignés

Tableau 10 b - Professions des pères dans les mariages célébrés à Saint-Hilaire-de-Loulay entre 1840 et 1890 (pourcentages selon la profession du père de l'homme)

femmes hommes	cultivateurs		artisans		propriétaires		total	
	cultivateurs	75,3		24,7		0		100 %
artisans	59,2		39,2		1,5		100 %	
propriétaires	44,4		22,2		33,3		100 %	
total	68,9		29,7		1,4		100 %	

Une première remarque concernant cette période est l'absence totale de mariages impliquant les grands propriétaires châtelains. Les personnes qui se déclarent propriétaires uniquement relèvent de la petite ou moyenne propriété bourgadine (un plus grand nombre se déclare propriétaires mais associé à une profession agricole et artisanale et ont été pris en compte dans leurs professions). Contrairement à ce que l'on rencontrera après la première guerre mondiale où la présence plus soutenue de familles châtelaines se traduit aussi par des mariages

célébrés dans la commune, ils sont au contraire célébrés dans les villes de rattachements résidentiels durant cette seconde moitié de XIXe siècle.

Les cultivateurs sont ceux qui nouent le plus grand nombre d'alliances entre eux, que l'on prenne les chiffres de manière absolue ou relative. Pratiquement la moitié des mariages analysés sont le fait de deux familles où le père se déclare cultivateur. Les passerelles avec le monde artisanal ne sont cependant pas négligeables puisque les alliances agriculteurs / artisans représentent plus d'un tiers des alliances. Ce qui confirme si besoin en était la proximité culturelle au sein de cette même sphère de la paysannerie et des gens de métiers. Sous un autre angle, pour 3/4 des pères des époux qui sont cultivateurs, les pères des épouses sont également cultivateurs. La proportion d'endogamie n'est pas aussi importante chez les époux dont les pères sont artisans où près de 60 % des alliances restent contractées avec des familles de cultivateurs pour 40% parmi les artisans.

Tableau 11 - Profession du fils et profession du père dans les mariages célébrés à Saint-Hilaire-de-Loulay entre 1840 et 1890

fils \ père	cultivateurs	artisans	propriétaires	total
cultivateurs	370 (92,7%)	24 (6%)	5 (1,3%)	399 (100%)
artisans	38 (22,2)	133 (77,8)	0	171 (100%)
propriétaires	1 (25%)	1 (25%)	2 (50%)	4 (100%)
total	409 (71,3%)	158 (27,5%)	7 (1,2%)	574 (100%)

Ne sont pris en compte que les mariages où les professions du père et du fils sont mentionnées

Tableau 12 - Profession de la fille et profession du père dans les mariages célébrés à Saint-Hilaire-de-Loulay entre 1840 et 1890

fille \ père	père			total
	cultivateurs	artisans	propriétaires	
cultivateurs	412 (91,6%)	38 (8,4%)	0	450 (100%)
artisans	28 (37,8%)	43 (58,1%)	3 (4,1 %)	74 (100 %)
propriétaires	5 (27,8 %)	12 (66,7%)	1 (5,6 %)	18 (100%)
sans	33 (71,7%)	10 (21,7%)	3 (6,5%)	46 (100%)
total	478 (81, 3%)	103 (17,5%)	7 (1,2%)	588 (100%)

Ne sont pris en compte que les mariages où les professions du père et de la fille sont mentionnées

En considérant la profession du fils ou de la fille selon celle du père, la même image de reproduction professionnelle se dessine. Plus de 90% des fils et filles cultivateurs ont un père cultivateur. Les proportions sont de nouveau moindres chez les artisans où on constate une part non négligeable d'enfants de cultivateurs parmi eux (22% chez les garçons et 38% chez les filles). De nouveau ces tableaux ne font que confirmer une tendance déjà pointée par ailleurs concernant la seconde moitié du XIXe siècle : la sortie d'une partie des enfants du monde agricole pour alimenter les petits métiers artisanaux et le travail ouvrier.

c) La proximité géographique

Tableau 13 - Lieux de naissance des conjoints dans les couples mariés à Saint-Hilaire-de-Loulay entre 1840 et 1890

femmes \ hommes	lieux de naissance					total
	Saint-Hilaire	moins de 10 km ¹	10-20 km	20-40 km	plus de 40 km	
Saint-Hilaire	298 (37,7%)	133 (16,8%)	26 (3,3%)	9 (1,1%)	4 (0,5%)	470
moins 10 km	157 (19,9%)	45 (5,7%)	17	2	0	221
10-20 km	40 (5,1%)	16	5	1	0	62
20-40 km	15 (1,9%)	4	0	1	2	22
plus 40 km	8 (1%)	4	2	0	1	15
total	518	202	50	13	7	790

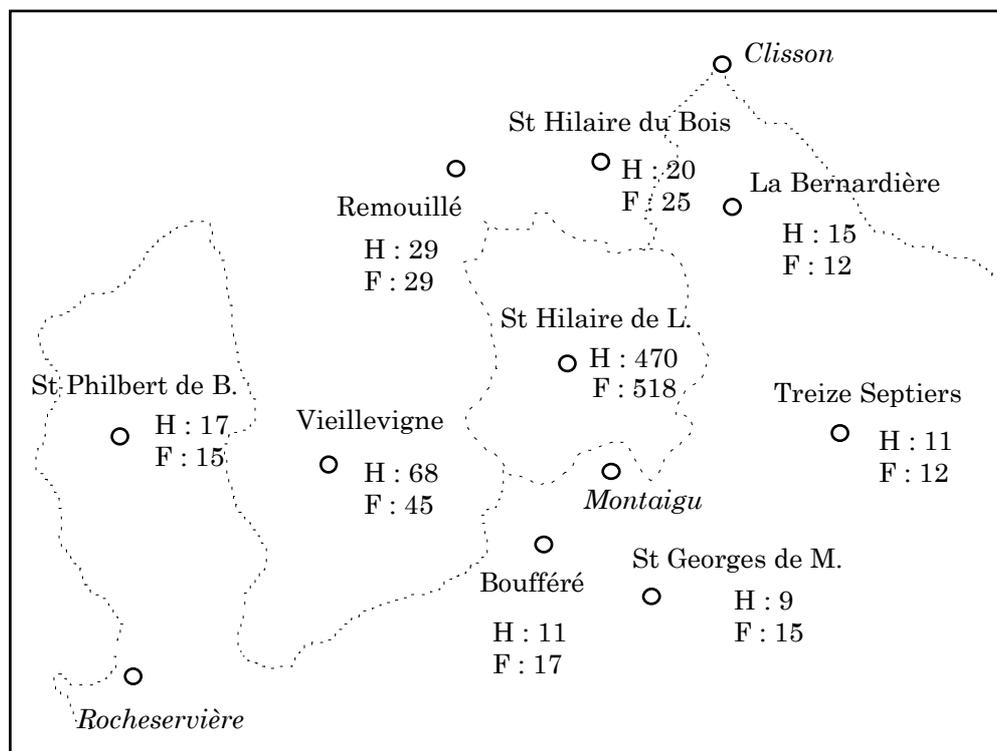
¹ distance du bourg de Saint-Hilaire

Dans une forte proportion des couples (plus du tiers), les conjoints sont tous les deux nés à Saint-Hilaire. Les couples qui se sont formés dans un cercle de 10 km (soit pour l'essentiel les communes limitrophes) représentent encore 42% des mariages célébrés entre 1840 et 1890. On arrive déjà à 80 % des couples dont les conjoints sont nés à Saint-Hilaire ou dans les environs proches et plus de 85% des couples dont au moins un des conjoints est originaire de Saint-Hilaire.

Constater une forte endogamie géographique pour la société paysanne du XIXe siècle n'est pas nouveau. Sur le plan des mariages intracommunaux, l'effet est ici renforcé par l'étendue du territoire. Pour les couples paysans, cette endogamie ne nous renseigne apparemment pas plus sur la mobilité dans les fermes et le passage des fermes aux borderies. Pourtant, en regardant de plus près la localisation des conjoints venant d'autres communes, la fréquence des alliances contractées avec les communes situées à l'ouest de Saint-Hilaire surprend (voir carte 2). Pour 113 couples au moins un des conjoints est issu de Vieillevigne, idem pour Remouillé avec 58 couples, 22 couples de la commune plus éloignée de Saint Philbert de Bouaine sont également concernés. S'agit-il là d'un effet des possessions foncières des grands propriétaires de Saint-Hilaire¹¹⁰ ? Le domaine de la Grassière (voir chapitre suivant) devient à partir de la moitié du XIXe siècle une possession secondaire d'une famille dont la souche se situe à la Rocheservière et des agriculteurs de Saint-Hilaire expliquent de cette manière l'installation à Saint-Hilaire de familles venant de l'ouest, parce qu'elles s'inscrivaient dans les réseaux de connaissance des châtelains. Le château de la Voie est situé en limite de commune et au moins deux fermes du domaine sont localisées à Remouillé.

¹¹⁰ Le cas de la commune de Vieillevigne surprend par la constance des échanges matrimoniaux avec Saint-Hilaire. Sans pouvoir expliquer précisément le phénomène on peut noter la proximité des caractéristiques foncières et sociales des deux vastes communes. Le métayage puis le fermage associés à la grande propriété foncière ont été à Vieillevigne très présents. L'agriculture y est aujourd'hui dynamique, dominée par les grandes exploitations laitières regroupées en G.A.E.C. Vis-à-vis de Saint-Hilaire, les agriculteurs de Vieillevigne se sont cependant singularisés par leur rôle avant-gardiste dans les évolutions agricoles, leur solidarité et une autonomie plus tôt prise à l'égard des anciens notables : lutte contre le métayage, remembrement pionnier dans la région, développement important des C.U.M.A., forte syndicalisation (Rineau, 1993).

Carte 2 - Principales communes d'origine des conjoints



Communes dont 20 personnes et plus sont originaires



Une analyse des recensements de 1911 à 1931 montre la même hiérarchie des origines géographiques, même s'il ne s'agit pas d'alliances nouvelles, mais de couples déjà installés à Saint-Hilaire et qu'on retrouve en partie d'un recensement à l'autre. Durant cette même période, avec le décloisonnement progressif du cadre communal et les changements dans les logiques matrimoniales, le nombre de couples dont les deux conjoints sont nés à Saint-Hilaire diminue rapidement : 40% des couples en 1911, 23% en 1931. Le milieu agricole est particulièrement affecté avec une part croissante de couples dont les conjoints sont nés hors de Saint-Hilaire (57% en 1911, 67% en 1931). Par contre les communes les plus pourvoyeuses de conjoints restent les mêmes qu'au XIXe siècle : en 1931 on y retrouve Vieillevigne, La Guyonnière, Boufféré, Saint-Georges-de-Montaigu, La Planche¹¹¹, Remouillé, Saint-Hilaire-du-Bois.

¹¹¹ Commune née en 1855 d'une division du territoire de Vieillevigne.

Les conjoints originaires de Montaigu sont quasiment absents dans les mariages analysés (seulement huit couples ou au moins un des conjoints est né à Montaigu). Le phénomène s'explique par l'opposition particulièrement tranchée ici de la ville et de la campagne : si Saint-Hilaire est essentiellement agricole, Montaigu ne l'est pas du tout du fait de son étroitesse. On pourrait pourtant s'attendre à ce que les échanges matrimoniaux avec Montaigu soient plus fréquents par l'intermédiaire des familles de l'artisanat ou du petit commerce. Or les passerelles du monde artisanal ont lieu avec le monde agricole et non avec les milieux équivalents de la ville voisine. Cette absence est à prendre en compte dans l'opposition ville / campagne et ses résonances politiques que stigmatise le rapport conflictuel Saint-Hilaire / Montaigu (voir chapitres X et XI). Outre que les campagnes environnantes se vident au profit de la petite ville en expansion, la quasi-absence de liens matrimoniaux est à inclure dans un cadre plus général de réseaux de parenté et d'interconnaissance définissant des groupes sociaux relativement hermétiques les uns aux autres.

3) L'importance des réseaux familiaux

a) Doubles et triples mariages simultanés entre deux familles

Le mariage de frères et soeurs de deux familles est un phénomène notoire dans les fermes de Saint-Hilaire dont plusieurs des cas présentés aux chapitres V et VI apportent des exemples (voir not. ch V le cas Egron-Montassier). Cette forme d'alliance concerne principalement les fermiers et métayers ou frères et soeurs mariés vont ainsi prolonger la communauté sous forme de frèrèches. Deux ou trois mariages sont célébrés souvent le même jour et s'accompagnent de la constitution d'une Société agricole.

J'ai recherché cette forme de mariage dans les actes d'état civil de 1840 à 1890, en comptabilisant les répétitions de mariages de frères et soeurs dans une même année¹¹². On constate 23 répétitions (22 doubles et une triple) de ce type, soit 47 mariages qui concernent 46 familles. L'examen du milieu professionnel des parents des époux et épouses montre clairement la nette domination des fermiers et

¹¹² Une partie des doubles ou triples mariages m'a probablement échappé. Certaines alliances sont redoublées ou retriplées à plusieurs années d'intervalles et dans une autre commune suivant le principe de la célébration de la cérémonie dans la commune d'origine de la conjointe.

métayers occupant les grandes exploitations (voir tableaux ci-dessous). Des bordiers sont parfois impliqués, mais on retrouve parmi eux les familles de bordiers déjà identifiés comme des propriétaires moyens, ceux qui arrivent au sommet de la hiérarchie de la propriété paysanne. Quelques familles meunières¹¹³ sont également impliquées et une seule répétition de mariages concerne deux familles de bordiers-journaliers. Autrement dit, les répétitions de mariages de frères et soeurs de mêmes familles sont plutôt le fait des familles relativement aisées.

Tableau 14 - Milieux professionnels et redoublements d'alliance dans les mariages célébrés à Saint-Hilaire-de-Loulay entre 1840 et 1890

en nombre de familles		en nombre de mariages par types d'alliances	
fermiers / métayers	37	fermiers / fermiers	30
bordiers	5	fermiers / bordiers	7
meuniers	3	fermiers / meuniers	4
propriétaires	1	bordiers / bordiers	4
		meuniers / propriét.	2
total	46	total.	47

Ces doubles et triples mariages participent du phénomène de renchaînement d'alliance dont ils sont un cas particulier et une forme directement observable¹¹⁴. La plupart des renchaînements se nouent dans un cercle éloigné de parenté, compromis entre la double exigence contradictoire de ne pas s'allier entre proches parents tout en excluant des alliances dans un monde trop

¹¹³ On retrouve les meuniers à Saint-Hilaire parmi les principaux « paysans »-propriétaires de terres. Des exemples sur la région des Herbiers montrent par ailleurs qu'ils forment des communautés de travail pour exploiter un ou plusieurs moulins sur le même modèle que les communautés paysannes (Brisseau, 1984). Comme pour bien d'autres métiers ruraux, les terres sont pour eux un moyen de subsistance complémentaire.

¹¹⁴ Fait de renouer des alliances entre familles déjà apparentées, le renchaînement d'alliance se définit plus précisément de la manière suivante : « deux couples d'ancêtres échangent des conjoints sur plusieurs générations » (Segalen, 1985, p. 126). Le renchaînement peut être identifié partiellement sur une ou plusieurs familles, mais en raison des croisements et recroisements de nombreux groupes de parenté à l'échelle d'une commune il suppose pour être appréhendé pleinement de croiser un grand nombre de généalogies sur une longue période (Segalen, *ibid.*).

étranger. En nouant des liens au-delà des alliances prohibées, les familles se « *renchaînent* » au fil du temps pour reprendre l'expression des habitants de Minot où ce fait de parenté propre aux sociétés égalitaires a été identifié (Zonabend, 1981). Ainsi, « *consanguins éloignés, consanguins d'alliés de consanguins, en fait c'est dans le cercle de la plus lointaine familiarité que vont se nouer le plus grand nombre d'alliances* » (ibid., p. 315).

Si les mariages consanguins et les mariages répétés de frères et soeurs de mêmes familles sont une figure possible du renchaînement d'alliance, ils ne peuvent se nouer en grand nombre au risque de faire obstacle à l'élargissement et au renouvellement d'une parentèle. La description d'un ancien fermier né en 1910 illustre ainsi la répétition des liens de parenté conséquents de doubles mariages et les resserrements des liens de parenté qu'ils entraînent : « *Eugène Lardière et Marie-Jeanne Lardière c'étaient mes cousins remue-germains. Alors Victor Montassier était mon cousin, pour ainsi dire on était deux fois cousins. Alors Victor Montassier était marié avec Marie-Jeanne Lardière qui était ma cousine remue-germaine déjà et puis en se mariant elle est devenue ma cousine germaine. Et moi après je me suis marié avec Marie-Louise Brachet qui était une cousine germaine à Marie-Jeanne Lardière et Pierre Lardière. C'est tout un embrouillamini dans la famille* ». Restreignant le nombre de parents nouveaux, mariages consanguins comme double et triple mariages risquent d'aboutir à un repli excessif des familles sur elles mêmes et à terme entraîner leur disparition. Les communautés taisibles du centre de la France auraient, entre autres raisons, ainsi été ruinées par de trop fréquents intermariages (Zonabend, 1981).

Les mariages répétés de frères et soeurs sont pour cette raison socialement réprochés à Minot selon Françoise Zonabend (1981). Si bien qu'au même titre que les mariages dans la consanguinité proche ils ne peuvent être répétés en grand nombre. On peut d'ailleurs noter à Saint-Hilaire comme à Minot la faible fréquence de ces mariages qui les met à un niveau analogue aux dispenses de consanguinité. Contrairement à la Bourgogne cependant, ils ne semblent pas soulever de réprobation particulière du fait d'un caractère ambigu d'alliance trop proche. Mais en dehors du cas d'un couple relativement jeune d'agriculteurs, rencontré dans une commune voisine de Saint-Hilaire, cette pratique relève le plus généralement d'un passé révolu, regardée comme une curiosité laissée par les ancêtres sans souci de se démarquer d'un fait qui n'est plus à l'ordre du jour depuis longtemps.



Illustr. 34 - 1901 : triple mariage de frères et soeurs Egron et Montassier

(les mariés de gauche à droite : Félix Montassier et Valentine Egron, Pierre Montassier et Marie Egron, Henri Egron et Marie Montassier)

Illustr. 35 - 1932 : mariage de Victor Montassier et Marie-Jeanne Lardière

(au premier rang de gauche à droite : Pierre Montassier et Marie Egron, les mariés, Pierre Lardière et Ursule Petit)
(leur soeur et frère respectifs : Victorine Montassier et Eugène Lardière, se sont épousés en 1936 (2ème couple au 3ème rang) ; voir généalogie, chapitre V, fig. 7, p. 294)



Comment interpréter la pratique des mariages doubles ? Comme l'ensemble des renchaînements d'alliance, on peut y voir le souci d'éviter la dispersion d'un patrimoine foncier. Cependant cette logique devrait concerner en priorité les propriétaires paysans. En l'absence d'un lien direct avec le maintien de la propriété terrienne, les renchaînements permettraient de renforcer la cohésion des familles et d'étendre les solidarités de parentèles (Barthélémy, 1988). Martine Segalen note la prolongation du phénomène jusqu'aux années 50 dans le pays bigouden sud avec une « *multifonctionnalité* » qui ne se réduit pas à une régulation des effets de dispersion du partage égalitaire : « *si le mariage dans l'affinité a servi un temps à lutter contre l'effritement des patrimoines, il se prolonge, même en dehors de considérations patrimoniales, renouvelant un contact entre deux lignées déjà alliées : c'est alors une manifestation purement symbolique qui marque le goût de rester entre soi* » (1985, p. 160).

Les mariages doubles ou triples dans le cas des locataires de la terre peuvent se comprendre de cette manière et en même temps nécessitent une interprétation propre. En situation de rareté des baux à ferme et métayage, le souci de maintenir la lignée sur une ferme peut conduire à une forme de repli parentéler. Ainsi on rejoint cette interprétation des doubles mariages fournie par Georges Augustins : ils répondent à l'exigence de solidarité des germains (des couples issus des mêmes familles ont plus de chance de rester solidaires) et « *ont pour effet de souder des éléments de parentèle très étroitement ou d'unir deux familles conjugales qui deviennent ainsi le noyau d'une nouvelle parentèle* » (Augustins, 1989, p. 139). Le renforcement d'une solidarité intrafamiliale correspond aux exigences de la communauté de la ferme : deux couples de frères et sœurs issus de mêmes familles vont en général devoir vivre et travailler sur la même exploitation. C'est aussi un renforcement de réseaux inter-familiaux qui permettent la reproduction d'une position privilégiée dans l'espace social en terme d'aisance économique et d'influence locale. On y retrouverait la même logique que celle qui veut qu'en Bretagne, « *l'espace matrimonial pourrait être représenté comme un ensemble de parentèles effectuant un nombre de renchaînements d'autant plus élevé que la catégorie de paysans concernés est plus aisée* » (Segalen, 1985, p. 149). En d'autres termes, les alliances redoublées participent de réseaux familiaux et locaux qui permettent l'accès aux fermes et aux solidarités qui s'organisent entre elles, soit directement par le mariage, soit indirectement par l'accès aux informations sur les fermes qui se libèrent.

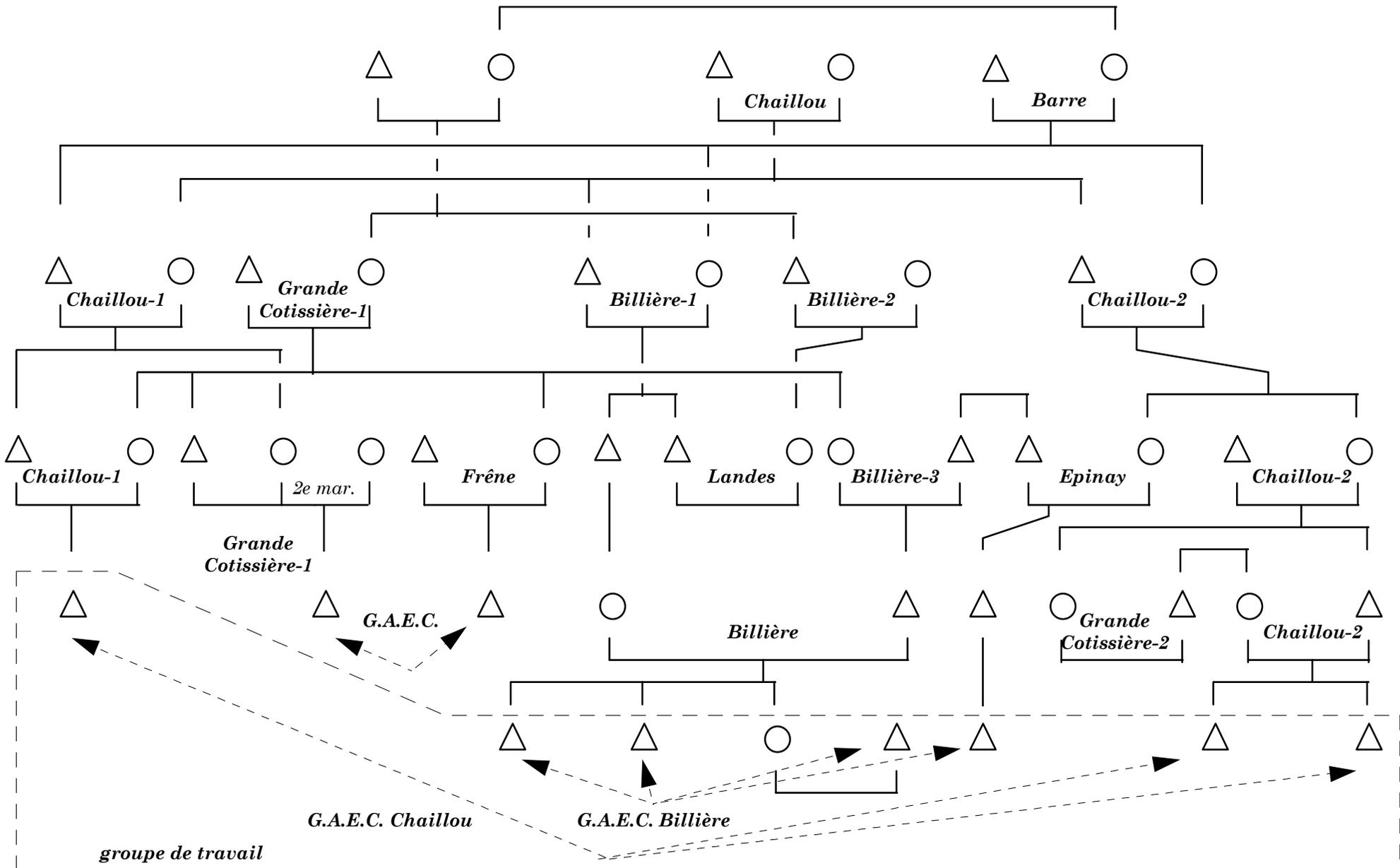
Cette idée de solidarité entre fermes est illustrée par les cas de la Barre et du Chaillou (voir chapitre V, p. 279 et p. 293). Nous pouvons noter que, dans le cadre des Sociétés qui l'accompagnent, le triple mariage Egron-Montassier (voir chapitre V, fig. 6, p. 280) se présente comme un échange équilibré : les apports de chaque famille dans les capitaux inégaux des deux fermes se compensent par l'échange de deux femmes contre une. Ici le triplement du mariage joue le rôle compensateur que tiendrait normalement la dot. Par la suite, la frêrèche de l'exploitation Montassier se scinde en deux exploitations autonomes mais solidaires avec à la génération suivante un triple mariage impliquant les deux familles et celle d'une autre ferme (voir chapitre V, fig. 7, p. 294).

On retrouve dans le renchaînement d'alliance la formule de l'échange généralisé de Lévi-Strauss (1949), sauf que contrairement aux sociétés exotiques qui le pratiquent, l'échange n'est pas renouvelé de générations en générations et il ne s'agit que d'une modalité possible du mariage préférentiel dans les sociétés complexes. Que ce soit l'échange généralisé des sociétés exotiques ou le renchaînement d'alliance dans le pays bigouden, le système est cependant toujours contraint de s'ouvrir au risque de retomber dans le piège de la consanguinité, il « *contient en germe la ruine de son principe* » (Segalen, 1985, p. 159). On peut pourtant sur ce dernier point se poser la question, sans réponse immédiate, des effets du procédé chez des paysans qui ne possèdent pas la terre. La logique de la reproduction entre-soi n'est-elle pas toujours compensée par le risque d'expulsion qui rend la performance et l'ouverture des fermiers ou métayers toujours plus ou moins nécessaire, évitant le risque du repli des lignées sur elles-mêmes ?

b) Des renchaînements d'alliance aux réseaux de parenté

Au cours du chapitre V, j'ai souligné à travers les cas traités la tendance des grands fermiers à nouer des alliances matrimoniales dans d'autres grandes fermes ou dans la tranche supérieure des propriétaires exploitants. La formule particulière des mariages redoublés entre mêmes familles en est une autre modalité qui s'inscrit dans une logique de fermeture du groupe. On peut se demander alors si les chaînages formés par les liens matrimoniaux ne tendent pas à constituer des réseaux d'exploitations à l'intérieur desquelles s'exercent les solidarités : travaux en commun, échanges de services, placement des enfants comme domestiques, circulation des informations sur les fermes à prendre, recommandations auprès des propriétaires... ?

Fig. 17 - Liens de parenté et réseau de trois G.A.E.C.



Le cas du Chaillou (voir chapitre V, p. 293) se présentait comme deux fermes occupées au début du siècle par deux frères mariés à deux soeurs de la ferme voisine de la Barre. A deux et trois générations de distance on retrouve un G.A.E.C. qui unit de nouveau les exploitants successeurs dans chaque branche de la famille. La Société d'exploitation qui accompagnait la frêrèche se retrouve dans une forme moderne d'association agricole qui mêle proximité de voisinage et proximité de parenté. Le schéma présenté ci-dessus (fig. 17) est l'extension du réseau à des fermes proches du Chaillou où s'entrecroisent G.A.E.C. et groupes de travail avec au départ une base commune de liens matrimoniaux et de parenté.

On retrouve dans la configuration que présente le schéma plusieurs doubles mariages qui interviennent à chaque niveau généalogique. C'est probablement ce qui rend l'identification du réseau relativement aisée, alors que les liens entre exploitations sont généralement plus larges et comportent des frontières floues. Dans ce cas les mariages doubles renforcent les renchéinements d'alliance avec des mariages au quatrième degré de consanguinité repérables au troisième niveau généalogique.

Les fermes impliquées sont directement voisines les unes des autres, à cheval sur deux communes mais éloignées au maximum de deux-trois kilomètres. Là encore la forte localité du réseau ne traduit certainement pas une situation générale des liens entre fermes dont les solidarités depuis la modernisation agricole n'obéissent plus aux règles du proche voisinage. Des cinq grandes fermes citées, les deux du Chaillou sont d'occupation ancienne, celles de la Grande Cotissière sont entrées dans cet ensemble de parenté plus récemment : juste avant et après la seconde guerre mondiale. Les autres exploitations concernées sont d'anciennes borderies de villages qui ont subsisté et se sont agrandies par reprises des exploitations voisines laissées vacantes.

Trois G.A.E.C. à vocation laitière se sont formés depuis les années 70 autour de ce groupe d'exploitations : le G.A.E.C. du Chaillou, un G.A.E.C. unissant l'ancienne ferme devenue propriété de l'exploitant de la Grande Cotissière-1 à l'ancienne borderie voisine du Frêne, le G.A.E.C. rassemblant les exploitations de la Billière et de l'Epinay. La seconde ferme de la Grande Cotissière reste une exploitation autonome qui a d'ailleurs adopté une formule de vente directe de lait et qui entre dans un réseau d'exploitations de mêmes sensibilités. Les G.A.E.C. du Chaillou et de la Billière forme un groupe de travail pour les travaux d'ensilage. Les

trois G.A.E.C. adhèrent à la même C.U.M.A. de la commune voisine de Saint-Hilaire qui forme également un réseau où s'organise les groupes de travail.

Peut-on tirer une règle générale du cas présenté ici ? Plusieurs éléments concordants au fil des développements concernant les fermiers et la tranche supérieure des paysans propriétaires permettent d'affirmer une tendance objective à s'allier. Ils forment des parentèles puissantes qui oeuvrent en commun au maintien des lignées sur les grandes exploitations, à l'accroissement des patrimoines fonciers et à l'influence exercée dans la vie locale (dans le même réseau présenté ci-dessus, plusieurs individus ont été conseillers municipaux et l'un d'eux maire de la commune voisine). Pour autant l'étude de cas ne met-elle pas en exergue des exploitations où l'ethnologue trouve son compte dans la perspective qui est la sienne d'identifier les continuités familiales au delà des bouleversements techniques, économiques et sociaux ?

Jusqu'à l'après seconde guerre mondiale, les fermiers sont susceptibles de se faire expulser, du fait d'accidents démographiques, de maladies, d'incapacités diverses, de fautes vis-à-vis des propriétaires... A côté de cas de maintien de lignées fermières pour lesquelles la réalité rejoint le mythe vendéen, on pourrait multiplier les exemples de fermes occupées transitoirement, entraînant l'expatriation de familles entières. Pourtant cette même raison de la fragilité fondamentale du statut de fermier et métayer a des chances à contrario de renforcer les logiques d'alliance qui accroissent les conditions de la stabilité. Cette hypothèse prend d'autant plus de force que nous sommes dans un contexte où les groupes sociaux ne peuvent guère se structurer sur d'autres bases que la parenté : pas d'oppositions politiques de type rouges / blancs identifiées dans d'autres sociétés paysannes (Segalen, 1985, Augustins, 1981 et 1985, Le Guirriec, 1988 et 1994) à l'intérieur desquelles s'allient les groupes de parenté, pas d'ascensions paysannes telles qu'elles donnent naissance à une bourgeoisie agricole rivalisant dans la conduite des affaires collectives avec les propriétaires nobles et grands bourgeois.

Une situation qui peut être considérée comme comparable à Saint-Hilaire est observée par Georges Augustins (1981 et 1989) à Saint-André dans le Morbihan. Dans une commune qui du point de vue foncier se partage également entre propriété paysanne et terres louées à des non paysans, les mariages entre cousins germains concernent les enfants de fermiers et les commerçants. « *La reconstruction des généalogies de ces familles de fermiers et de commerçants devait*

révéler des particularités intéressantes ; chacune d'entre elles en effet était insérée dans un réseau familial dense où, d'une génération à l'autre, ré-enchainements d'alliance et mariages entre cousins tissaient des relations multiples. Il était donc évident que ces alliances ne pouvaient être expliquées par la seule perspective foncière» (1989, p. 220). La vie municipale est dominée par quelques réseaux familiaux, identifiés par des patronymes qu'on retrouve plus fréquemment parmi les maires et conseillers municipaux. La parentèle prend ici tout son sens : *« une collectivité villageoise n'est pas aux yeux des paysans bretons, une simple collection de familles conjugales. Celles-ci ne sont perçues qu'à travers des ensembles de parenté plus vastes, à l'intérieur desquels se tissent des liens de solidarité multiples qui s'expriment tant dans le domaine agricole (entraide) que dans celui de la politique »* (ibid., p. 221). Outre le fait que les paysans-proprétaires et les fermiers apparaissent comme des groupes relativement indépendants les uns des autres, Saint Jean est également une commune dans laquelle, comme bien d'autres en Bretagne, se forment des solidarités de parentèles autour de la redistribution des droits sur les terres et autour d'oppositions politiques. A Saint-Hilaire-de-Loulay, par contraste, la domination économique, sociale et politique exclusive des châtelains suggère les mêmes stratégies parentélères autour des grands fermiers. L'enjeu en est l'accès aux baux à ferme / métayage et le maintien de ces droits et sur le plan politique et social une position reconnue et respectée par les notables locaux.

Un projet, juste entamé au cours de cette thèse par le relevé exhaustif des actes de mariage de 1840 à 1890, consistera à mettre en évidence, par une analyse statistique, la généralité des réseaux matrimoniaux s'organisant entre grands fermiers. Il s'agirait dans le prolongement des travaux de Georges Augustins (1981) sur les réseaux de parenté de montrer à l'échelle de la quasi totalité des exploitations de la commune ce que l'analyse des cas présentés nous apprend : des chaînages se constituant entre familles fermières et à contrario l'exclusion de ces réseaux des petits paysans propriétaires qui tendent à s'appauvrir toujours plus. La singularité du système foncier de Saint-Hilaire, qui interdit l'existence durable d'une propriété paysanne stable et concurrente des grands domaines, vient contredire ici les constats dressés dans d'autres zones égalitaires : l'effet de regroupement de terres au bout de plusieurs générations, par le jeu des alliances proches et de la mobilité des couples (Augustins, 1981, Barthélémy, 1985, Segalen, 1985). Les paysans propriétaires tendent à être exclus d'un système qui valorise la stabilité sur les grandes fermes. Par ailleurs, la cohésion idéologique interdit que se

constituent des groupes sociaux d'influence autres que ceux fondés sur la parenté, notamment ceux s'appuyant sur l'opposition blancs / rouges, qui semble être une variable commune aux études citées. Cette absence va dans le sens de la privation, pour les paysans propriétaires, d'une autonomie qui leur permettrait de s'imposer comme une force concurrente sur le marché foncier¹¹⁵.

4) Du célibat imposé à la vocation religieuse

a) Des mariages retardés

Dans une société des plus égalitaires comme celle du pays bigouden sud, on peut parler au XIXe siècle d'un « *droit au mariage* » du fait d'un âge au mariage très bas et d'un célibat quasi inconnu. Le contexte est surtout celui de petites exploitations indépendantes et les fermes font en partie l'objet de sous-location (Segalen, 1987). Par contre dans un contexte foncier figé de fermes rarement divisées la situation est celle d'un « *blocage du système matrimonial qui se marque par l'âge élevé des conjoints au mariage, d'une part, et la forte proportion de célibataires dans chaque ferme-famille* » (Segalen, *ibid.*, p. 181). Ce sont les deux variantes du système égalitaire signalées au chapitre IV, le cas léonard introduisant une notion d'avantage par la distinction aîné / cadet doublée de la distinction marié / célibataire.

Si on reprend les mêmes critères que ceux utilisés par Martine Segalen (1987), les taux de nuptialité, de fécondité et l'âge au mariage rapprochent le cas de Saint-Hilaire de celui de Sibiril, dans le Léon, où l'emprise foncière des grands propriétaires est comparable. Le taux de nuptialité à Saint-Hilaire oscille entre 11.9 et 15.5‰ jusqu'à la seconde guerre mondiale (voir tableau 15). Pour la

¹¹⁵ Les renseignements sont recueillis et enregistrés sous formes de fiches individuelles et familiales informatisées. Le temps de mise en oeuvre nécessaire au projet est cependant considérable et me contraint à le reporter après la rédaction du présent travail. Un traitement valable des informations demanderait en effet à séparer les familles agricoles selon les grandes catégories que nous connaissons localement : fermiers/métayers, petits/moyens paysans propriétaires. Or, les registres d'état civil ne rentrent pas dans ces détails. Il me faudrait donc, en m'aidant des listes de recensements, adjoindre la variable du mode de faire-valoir aux familles agricoles, avec les changements éventuels survenant dans chaque lignée durant la période considérée. La tâche est réalisable, connaissant déjà les lieux d'implantation des grandes fermes et en prenant comme critère la structure des groupes familiaux qui, dans les fermes, se présente toujours sous la forme de familles polynucléaires ou de ménages simples à main-d'oeuvre familiale ou domestique nombreuse. C'est à un prolongement ultérieur de l'étude que la réponse à la question de la généralité des réseaux matrimoniaux entre fermes, et ses conséquences, est par défaut renvoyée.

commune de Saint-Jean-Trolimon, il dépasse régulièrement les 18‰. En fait à Saint-Hilaire, ce n'est que de la seconde guerre mondiale aux années 70 que le nombre des mariages rapporté à la population s'est relativement accru. Il s'agit d'un élément constitutif de la vitalité démographique du Bocage d'après-guerre lié à un contexte nouveau de croissance économique, d'emploi pour tous et d'indépendance des jeunes couples.

Tableau 15 - Taux de nuptialité : Saint-Hilaire-de-Loulay et les cas bretons

période	nombre de nouveaux mariés	population	taux de nuptial. ‰	Sibiril (Léon) ¹	St Jean Trolimon (Pays bigouden sud) ¹	France ²
1841-1850	324	1846 : 2090	15,5	13,3	18,7	16
1851-1860	328	1856 : 2154	15,2	13,9	14,6	15,9
1861-1870	288	1866 : 2106	13,7	15,2	21,4	1861-69 16
1871-1880	310	1876 : 2195	14,1	17,4	18,4	1870-80 15,4
1881-1890	296	1886 : 2380	12,4	12,6	17,6	14,7
1891-1900	302	1896 : 2207	13,7	13,1	18,4	15
1901-1910	322	1906 : 2051	15,7		18	15,6
1911-1920	230	1911 : 1929	11,9		14,4	1911-18 12,6
1921-1930	270	1926 : 1744	15,5		22,9	17,8
1931-1940	226	1936 : 1672	13,5		16,9	1931-38 14
1941-1950	290	1946 : 1683	17,2		17,7	
1951-1960	290	1954 : 1730	16,8		17,8	14,3
1961-1970	308	1968 : 1923	16,0		20	14,2
1971-1980	386	1975 : 2072	18,6			
1981-1990	256	1982 : 2607	9,8			

1 d'après Martine Segalen (1987)

2 source : Braudel, Labrousse (1993abc)

Tableau 16 - Age moyen au premier mariage : Saint-Hilaire-de-Loulay et les cas bretons

période	Saint-Hilaire-de-Loulay			Sibiril ¹		St-Jean-Trolimon ¹	
	nombre de mariages	H	F	H	F	H	F
1841-1850	162	26,0	27,6	28,2	25,3	25,3	22,6
1851-1860	164	26,9	28,2	28,4	25,6	26,4	22,2
1861-1870	144	30,1	27,6	27,2	24,9	25,7	22,3
1871-1880	155	30,4	27,6	28,8	25,4	24,1	22,3
1881-1890	148	30,2	27,1	26,9	24,1	21,5	21,9

¹ d'après Martine Segalen (1987)

L'âge moyen au premier mariage entre 1841 et 1890 (tableau 16) est particulièrement éclairant, il atteste de l'importance du célibat prolongé à Saint-Hilaire. Il est plus élevé que celui de Sibiril tant pour les hommes que pour les femmes. Il n'est pas rare de voir des femmes se marier à plus de 40 ans durant cette période. Leur âge au mariage tend même à s'élever encore quand leur conjoint est veuf. Là comme ailleurs les hommes se remarient plus fréquemment que les femmes (sur 790 mariages, on compte 102 veufs et 38 veuves), mais l'écart d'âge d'un veuf avec sa conjointe reste dans les normes des couples célibataires. Les mariages des personnes les plus âgées unissent un veuf et une veuve. Seule la période 1841-1860 montre un âge au mariage étonnamment plus bas chez les hommes, ce qui pourrait s'expliquer par la mortalité masculine engendrée par les guerres de Vendée.

L'accentuation du retard au mariage est-elle liée à la rareté des exploitations disponibles ? Ce pourrait être une explication car l'installation indépendante est conditionnée par le mariage. Il faudrait y ajouter l'effet de la vie en communauté sur les grandes fermes où la main-d'oeuvre est apportée par les frères et soeurs célibataires et les domestiques. Un cas vécu est rapporté par un

homme né en 1925, ancien fermier d'une exploitation de château. Quoique le fait soit exceptionnel depuis la modernisation agricole, l'organisation de cette ferme prolonge une ancienne forme de communauté rassemblant une même fratrie comprenant des adultes mariés et d'autres restés célibataires :

« - *On était quatre enfants avec les parents sur une ferme de 35 ha... Deux soeurs qui ne se sont pas mariées et puis mon frère qui était marié... On était tous les quatre sur la ferme jusqu'à ce que je me marie. Je me suis marié y'a 15 ans, à 46 ans... Et puis c'est là qu'on s'est séparé. Mes soeurs sont parties, elles ont habité là bas à Saint-Hilaire, dans le bourg.*

- *Tandis que votre frère était déjà parti ?*

- *Ah non, il est resté avec moi, jusqu'à ce qu'il aille à la retraite ».*

Pour autant, un âge moyen élevé au mariage accompagne une grande variabilité des comportements. Certains se marient jeunes et d'autres plus tard. Il faudrait ici à nouveau reprendre les distinctions fermiers / bordiers / journaliers pour appréhender de manière plus précise les logiques de l'alliance. Dans une grande ferme, la constitution des frérèches se traduit par la pratique, par ailleurs courante, des mariages célébrés le même jour. Ils autorisent des écarts d'âge au mariage importants entre frères et soeurs d'une même famille. Entre en compte dans l'âge au mariage, une combinaison variable de la logique de la succession (le mariage intervient dans la perspective de remplacer le couple parental), de la logique de la communauté (comme groupe polynucléaire qui maintient et renouvelle la main-d'oeuvre sur la ferme), de la logique des alliances entre familles.

b) La semi-marginalité des célibataires

Le phénomène du célibat prolongé ou définitif est une réalité de l'ancienne société paysanne déjà rendue tangible par les généalogies présentées au cours des chapitres précédents. Les chiffres exposés ici ne font que le confirmer. On peut considérer le célibat comme un mode de régulation de l'accès aux terres. Cependant cette société se distingue fondamentalement des sociétés inégalitaires par le fait que le célibat n'équivaut pas à une mise à l'écart définitive de l'individu, autant en héritage qu'en succession, comme le veut la logique du système à maison.

Il me semble qu'on doit garder à l'esprit que le célibat des non successibles est, en dehors de la vocation religieuse, un statut idéalement provisoire. A travers l'exemple d'une ferme comme la Louisière (voir chapitre VI), on constate

que même les célibataires sont pourvus d'une exploitation indépendante au moment de l'héritage. S'ils ont tendance à rester définitivement avec un frère ou une soeur mariés, les célibataires sont toujours susceptibles de s'installer indépendamment. Cette installation est par contre impensable en dehors du mariage, hormis dans le cas de continuation sur l'exploitation des parents après leur décès en l'absence de frères ou soeurs mariés.

On peut, comme pour Sibiril, considérer qu'à Saint-Hilaire les célibataires ont une place reconnue sur l'exploitation où ils demeurent. Ils sont loin d'être des exclus de l'héritage et relégués à un rang de domestiques (Bourdieu, 1962). Dans une grande ferme, les célibataires conservent une part dans les Sociétés, ce qui fait d'eux des associés à part entière même si leur part reste secondaire au regard du couple détenteur du droit au bail. L'importance du retard au mariage (voir tableau 16) donne à voir pour le XIX^e siècle un célibat habituellement prolongé. Pour autant le célibataire est-il définitivement enfermé dans le statut de « vieux gars » ou « vieille fille » ? Les stratégies d'attribution d'exploitations autonomes dans les héritages laissent plutôt penser que le mariage est potentiel.

Je n'ai pas entendu à Saint-Hilaire de propos sur les célibataires (hommes) faisant d'eux des personnes « *plus libres de leurs mouvements [et] qu'ils jouissaient d'une vie plus agréable que leurs frères et soeurs mariés chargés d'enfants* » (Segalen, 1994, p. 201). On souligne par contre des exemples de célibataires vivant isolément, accumulateurs de biens familiaux et détenteurs d'une richesse dépensée de façon ostentatoire, tout en vivant dans une ferme intérieurement comme extérieurement délabrée. Comme à Sibiril, le statut de célibataire à Saint-Hilaire ne renvoie pas à des situations d'infériorité ou d'injustice. Contrairement au tableau brossé par Martine Segalen, il n'est pas sûr, par contre, que le célibataire jouisse ici d'une grande considération, même s'il conserve ses droits et une part d'autorité. Dans les Mauges, au cours des années 60, Janine Brouard présente les célibataires de Sainte Christine, comme « *à la fois intégrés et marginalisés : intégrés parce qu'ils ne sont l'objet d'aucun rejet (on les connaît, on connaît leurs familles, une célibataire est conseillère municipale) - et marginalisés parce que leur statut est anormal dans une société qui valorise tant la famille* » (1978, p. 280). Pour la période contemporaine, Christian Hongrois (1988) souligne pour le canton de la Châtaigneraie une situation de marge pour le célibataire jusqu'aux rituels de la Saint Nicolas à l'âge de 30 ans. Après quoi, et plus tard que l'homme

marié, il réintègre cependant une notoriété qui lui permet d'accéder aux mêmes responsabilités dans la vie sociale. Dans un contexte où la norme demeure celle du ménage marié, le célibataire est malgré tout considéré avec commisération et on ne lui accorde qu'une confiance limitée.

c) Les effets diversifiés de la vocation religieuse

Contrairement au célibat « laïque », statut plus ou moins malheureux et échec du cours normal de l'existence, la considération accordée aux religieux et religieuses ne fait aucun doute dans une commune fermement ancrée dans la foi catholique (voir chapitre X). Les vocations religieuses sont nombreuses. A l'occasion d'ordinations dans la première moitié de notre siècle, les curés de la paroisse recensent et dressent dans les registres paroissiaux la liste des enfants du pays entrés en religion. Ainsi en 1900, dix-sept prêtres en exercice sont nés à Saint-Hilaire, en 1924 ils sont dix-huit, dont quatre missionnaires. Les frères sont moins nombreux : six en 1924, huit en 1932. Le nombre de religieuses par contre est énorme, soixante-et-une sont natives de Saint-Hilaire en 1924, soixante-quinze en 1932.

A cette énumération des religieux natifs de Saint-Hilaire il faudrait ajouter le destin de femmes célibataires qui, sans quitter leur paroisse, choisissent de se consacrer à la vie religieuse et charitable, soit de façon isolée soit en formant de petites communautés. On trouve trace de ces femmes dans les Actes de la paroisse : l'école des filles est d'abord prise en charge par cinq femmes, filles de fermes, avant d'être relayées par la communauté des soeurs de Saint Gildas (Maine-et-Loire) en 1841 ; ce sont encore des femmes célibataires pieuses, dont Henriette Bossard qui restera localement un modèle de dévouement charitable (Bretaudeau, 1905), qui prennent en charge la Maison de la charité fondée en 1856. Leur rôle est particulièrement important dans l'entretien de la piété locale et les donations faites à la paroisse (voir chapitre IX). Qu'on songe notamment à l'influence que ces femmes ont pu exercer comme tantes et marraines dans la transmission du sentiment religieux.

La vocation religieuse peut-elle être considérée comme un phénomène permettant d'endiguer le surplus de main-d'oeuvre agricole et le manque de terres à reprendre ? Au premier abord, le rapport paraît trop simple et on se gardera de voir dans la vocation religieuse un effet mécanique d'une cause qui serait l'intention

délibérée d'écarter les cadets de la succession ou de l'héritage. Si elle est d'un point de vue extérieur une des voies possibles qui endiguent les surplus de main-d'oeuvre, la motivation religieuse n'est-elle pas d'abord une affaire de relation individuelle à Dieu ? En considérant le phénomène sous l'angle de l'émergence des vocations dans leur contexte culturel, on peut cependant expliquer comment le célibat religieux relie de manière cohérente les motifs individuels et la reproduction des modes de transmission des terres.

A travers l'étude de la vocation des prêtres ruraux dans le Bocage, Charles Suaud (1978) commence par examiner « *les relations particulières qui se sont tissées, du moins en Vendée, entre la condition paysanne et la vocation d'enfant* » (p. 35). Si le célibat est confirmé dans son statut dévalorisé, sa signification est par contre inversée dans la vocation : poursuivre une carrière religieuse accroît le capital culturel, le réseau relationnel et le prestige social pour un individu et sa famille. Plus qu'une carrière offerte à des célibataires de fait, la fréquence des vocations religieuses tient plutôt au poids de l'Eglise, par l'adhésion très large à l'idéologie religieuse et son omniprésence dans la vie quotidienne des Bocains.

Une idée largement répandue dans le Bocage consiste à penser que le séminaire a permis à bon nombre d'enfants des familles paysannes pauvres d'accéder à des études secondaires qui leur auraient été autrement impossibles. Pour le XXe siècle, il ne faut pas croire selon Charles Suaud que l'entrée au séminaire réponde à une stratégie consciente de réalisation d'études secondaires. Le contexte d'une foi vécue comme échappant à toute pression sociale et les procédés sévères de sélection utilisés par les prêtres ne peuvent que susciter des motivations solidement éprouvées et qui échappent au seul contrôle familial. En fait l'Eglise se livre à tout un travail de personnalisation de la vocation qui efface derrière le sentiment d'être élu de Dieu tout l'arbitraire culturel des conditionnements familiaux et religieux. Le processus de la vocation dévoile ce rapport singulier de l'individu à la collectivité que je reprendrai comme un trait primordial de la culture bocaine.

Le lien motivation religieuse / bénéfices culturels est éclairant pour la question du rapport célibat religieux / exclusion de la succession. On peut y voir le rapport qui relie fonction manifeste et fonction latente dans un cadre d'analyse fonctionnelle (Merton, 1957). Les motivations religieuses relèvent des intentions subjectives alors que la poursuite d'études secondaires comme l'exclusion de

l'héritage sont des conséquences sociologiques objectives (fonctions latentes). C'est dans ce sens qu'on peut lire l'affirmation de Suaud sur le lien entre vocation religieuse et renoncement des cadets au patrimoine dans les familles religieuses : « *la vocation sacerdotale, avec ses exigences, devenait pour eux l'un des modes privilégiés d'intériorisation de leur situation objective, qu'il s'agisse de leur exclusion hautement probable du droit de succession - qui se changeait alors en renoncement volontaire à la richesse ou même en recherche de la pauvreté - ou du statut de célibataire auquel les antinomies du système les vouaient* » (1978, p. 39).

Dans un contexte de rareté de la terre, l'Église n'est cependant pas ignorante des considérations patrimoniales des paysans (Pourcher, 1987). Une communauté de vue entre les prêtres recruteurs et des familles fait porter naturellement l'interrogation sur la vocation vers les cadets de famille (Suaud, 1978). Si pour les prêtres et religieux le choix individuel est celui d'un renoncement aux biens matériels, il n'en va pas de même secondairement des conséquences de leur choix pour les familles. Les religieux renoncent au foncier dans l'héritage ou en font bénéficier leurs neveux. Les prêtres peuvent se montrer acquéreurs de petits biens fonciers comme sources de revenus d'appoints qu'ils laissent en héritage dans la parenté (Thébault, 1995). Yves Pourcher (ibid.) rappelle que les mêmes principes que ceux du mariage ont cours pour l'entrée au couvent : choix d'une congrégation par la famille, fixation de la dot, cérémonial des vœux. En échange de la dot, le couvent renonce à toute participation à l'héritage. L'accès aux congrégations et le statut de la religieuse tient compte du niveau social d'origine. A Saint-Hilaire en 1932, parmi les 75 religieuses nées dans la commune, on trouve une fille de famille noble comme prieure d'une communauté grenobloise, une fille de commerçants est supérieure des Carmélites de Lisieux, la plupart des autres, d'origines modestes, se répartissent dans les communautés « populaires » de la région. Les Filles de la Sagesse à Saint-Laurent-sur-Sèvre en accueillent le plus grand nombre avec 25 des religieuses loulaysiennes.

De par la composition sociale du petit séminaire de Chavagnes en Pailliers, Charles Suaud note le retard dans la démocratisation du clergé vendéen. Le recrutement s'opère principalement au XIXe siècle dans la petite bourgeoisie des bourgs et villes (le petit séminaire n'est pas fréquenté par les classes supérieures). Puis on passe progressivement au XXe à une domination de la paysannerie auparavant handicapée par son isolement culturel et l'isolement géographique des

hameaux. La recherche des vocations s'oriente alors vers les familles nombreuses et modestes en excluant les trop pauvres et les trop riches.

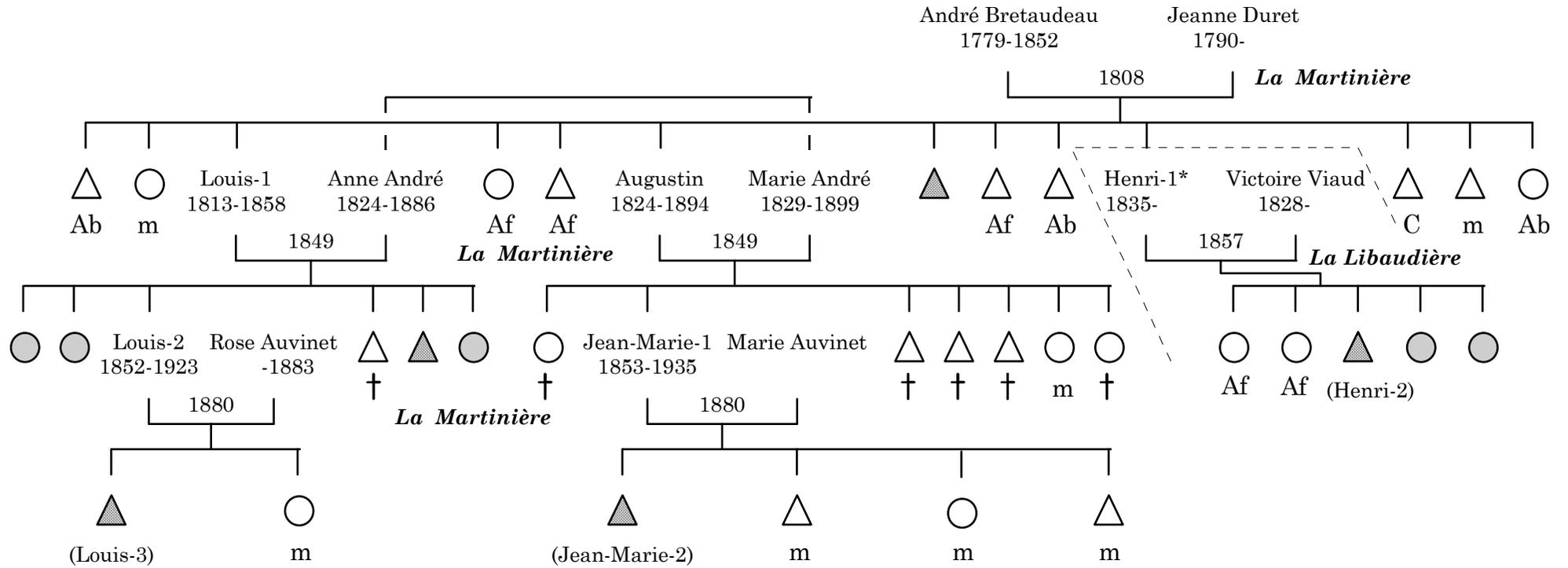
Les fonctions latentes dépassent les intentions individuelles, à ce titre elles ne sont pas nécessairement contrôlées ni cohérentes avec le système. Ainsi, à un niveau de collectivité large, la vocation religieuse est une sortie possible d'un milieu paysan en surnombre et où la terre ne peut être indéfiniment partagée. Un examen détaillé montre néanmoins que les vocations religieuses ne se répartissent pas de façon équilibrée : certaines familles fournissent à chaque génération leur contingent d'enfants à l'Église, d'autres pas du tout. C'est ce qui se passe à Saint-Hilaire parmi les familles de fermiers ou métayers et dans la couche supérieure de la paysannerie propriétaire. D'après les listes de prêtres et religieux dressées au niveau de la paroisse, ces catégories ne sont pas mieux représentées que les autres et beaucoup de familles de fermiers n'apparaissent pas. Cependant, certaines des familles des grandes fermes et de la propriété paysanne moyenne se singularisent par la répétition des vocations dans une même fratrie et sur plusieurs générations.

Il ne s'agit pas tant de considérations patrimoniales qui sont en jeu plutôt qu'un cadre culturel favorable mêlant une relative aisance matérielle, une éducation scolaire, même rudimentaire, et une tradition familiale de ferveur religieuse. Ces éléments sont indissociables de la considération et d'une position de respectabilité auxquelles accèdent ces familles. On peut à ce titre faire usage de la religion comme d'une marque de prestige parmi d'autres. Ainsi « *à travers le fils condamné à « quitter la terre » et à rester « vieux gars » qui s'en allait au séminaire pour devenir prêtre, c'était toute la famille qui accroissait son capital culturel, son réseau de relations sociales et son prestige dans la commune* » (Suaud, 1978, p. 40). Vincent Thébault signale que la prêtrise est un moyen d'ascension sociale, elle suppose des rudiments d'instruction et permet d'acquérir un statut de notable dans la société locale qui rejaillit sur la famille : « *une parenté avec un prêtre est, au XIXe siècle, un gage de réussite sociale pour des familles paysannes : celui-ci peut dispenser à ses neveux les rudiments d'instruction qu'il possède, et leur transmettre par héritage le petit patrimoine foncier qu'il a réussi à constituer* » (1995, p. 727). Si à Saint-Hilaire les vocations religieuses sont fréquentes dans certaines familles de fermiers, c'est en vertu d'une concordance d'éléments matériels, dont la succession unique par l'impossibilité de partager la ferme est un aspect, et d'éléments idéologiques qui ont trait à la conformité des grands fermiers avec le modèle idéal du paysan vendéen : familles avec de nombreux enfants, ferveur religieuse, acceptation de la hiérarchie

sociale, positions d'influence et de considération qui en découlent. Au cours du XIX^e siècle les vocations religieuses qui sont suscitées dans ces familles tendraient à les hisser au rang d'une certaine élite si on suit avec Charles Suaud le constat que la véritable démocratisation des vocations n'est apparue qu'au XX^e siècle.

La vocation religieuse ne se répartit pas de manière uniforme dans la population, elle n'est, par conséquent, pas une solution généralisée au problème de la succession. Ceci peut se comprendre par les mécanismes de diffusion de la ferveur religieuse. Que dans une famille il y ait un oncle, une tante, un frère ou une soeur entrés en religion et c'est toute une pédagogie de la foi qui prend le relais de la paroisse au sein même de la parenté. Si la pratique religieuse et l'adhésion à la foi catholique est quasi générale jusqu'à cette seconde partie de siècle, le zèle dans l'observance des pratiques distingue les familles entre elles et constitue un élément de la notoriété pour les plus fervents alors que son absence en marginalise d'autres. Sandrine Roux analyse ainsi l'influence des oncles et tantes religieux dans sa famille paternelle, métayers du Bas Bocage vendéen : « *Il y a des petites phrases, des attitudes familières, quelque fois des engagements concrets que l'on n'oublie pas et qui font leur chemin. Les différentes personnes des familles sont porteuses de valeurs. Ils indiquent la voie à suivre, les désirs à réaliser, les pièges à éviter, des choix à faire, les comportements souhaités, ceux non désirés. Ce sont des figures d'identification, pour nous, comme mon grand-oncle missionnaire (frère de ma grand-mère paternelle) qui a choisi l'aventure mais en rapport avec une idéologie. Par tradition, les missionnaires apparaissent dans la famille de ma grand-mère paternelle, ceci à partir des influences véhiculées par mon grand-oncle. Un neveu de celui-ci, cousin germain de mon père est missionnaire au Cameroun et le neveu de ce cousin, fils d'un autre cousin de mon père est également missionnaire au Tchad* » (1990, p. 28).

Fig. 18 - Prêtres et religieuses dans la parenté Bretaudeau



“ Louis Bretaudeau ” : fermiers / successeurs

▲ : prêtre

● : religieuse

† : décédés jeunes ou avant la succession

C : célibataire

Af : dans un couple d'agriculteurs sur une ferme

Ab : dans un couple d'agriculteurs sur une borderie

m : dans un couple de métiers artisanal ou commerçant

* : conseiller municipal de 1879 à 1888

Voici le cas des Bretaudeau, exemplaire à plusieurs titres et déjà évoqué dans les chapitres précédents. Il s'agit d'une famille de bordiers d'une commune voisine, probablement déjà assez aisée, qui prend une grande ferme châtelaine de Saint-Hilaire en 1849. Leur arrivée se fait dans des circonstances classiques : la famille est nombreuse, 13 enfants, et c'est à l'occasion du mariage de deux garçons avec deux soeurs d'une famille de bordiers aisés de Saint-Hilaire que les Bretaudeau s'installent sur la ferme de la Martinière qui faisait alors environ 50 hectares. Les Bretaudeau se singularisent par leur aisance matérielle (ils finissent par devenir propriétaires d'une ferme de Saint-Hilaire) et la transmission des vocations religieuses de génération en génération. Du point de vue de l'héritage et de la succession sur les exploitations, on retrouve chez eux à côté du célibat les mêmes stratégies que celles déjà repérées : mariages redoublés ou retriplés, alliances dans la parenté proche, acquisitions de terres en vue de constituer des propriétés secondaires.

Les Bretaudeau ont quitté au début du siècle la ferme de la Martinière pour habiter le bourg. Le changement résidentiel traduit leur promotion sociale, il correspond à l'abandon définitif de l'activité agricole et au passage du statut de paysans aisés à celui de commerçants et propriétaires-rentiers d'une borderie moyenne. Il ne reste pratiquement plus de leurs représentants aujourd'hui à Saint-Hilaire, plus personne ne porte en tout cas le patronyme. Les vieux agriculteurs se souviennent cependant de cette famille influente dans la commune. Un de leurs descendants a également conservé bon nombre de documents familiaux dont une généalogie établie par un des prêtres de la famille et une correspondance importante émanant des religieux et religieuses qui, a elle seule, permettrait d'approcher de façon détaillée les mécanismes de transmission familiale de la foi.

Le schéma généalogique (fig. 18) présente la répartition des religieux et religieuses dans trois branches de la famille restées sur deux grande fermes châtelaines de Saint-Hilaire (le schéma n'épuise pas l'ensemble des vocations religieuses dans la parentèle du fait que ne figurent pas toutes les branches collatérales). Au niveau d'une exploitation comme celle-ci la vocation religieuse ne relève pas de visées stratégiques car dans deux des branches familiales elle a abouti à une rupture dans la succession et l'abandon de la ferme. Au second niveau généalogique, la ferme de la Martinière est exploitée en Société par la frèrèche Louis et Augustin Bretaudeau. Au troisième niveau, la communauté s'est prolongée par l'association du fils aîné de chacun d'eux, mariés avec des cousines germaines.

La rupture intervient au quatrième niveau généalogique car les fils aînés des deux branches familiales deviennent prêtres. La transmission du patrimoine n'obligeait pas à faire un choix douloureux entre les deux familles associées. A l'initiative d'Augustin Bretaudeau, une ferme voisine de la Martinière, appartenant au même propriétaire, est achetée conjointement par les deux familles vers 1875. L'opération qui s'est faite avec une propriétaire noble âgée est considérée comme abusive par son fils-héritier et jette le discrédit sur Augustin Bretaudeau¹¹⁶. Les 17 ha de départ sont complétés par des achats auprès de petits exploitants et portent la surface de la ferme à 21 ha situés sur un même tènement. Avec la confiance renouvelée de la famille propriétaire Louis-3 doit normalement reprendre la Martinière. Cependant Louis-3 décide de devenir missionnaire, ce qui provoque un conflit violent avec son père mais qui n'entame pas sa détermination. Louis-2 avait perdu son épouse trois ans après leur mariage, il n'y a pas d'autre garçon dans la famille et la cadette se marie avec un artisan. C'est ainsi que la famille Bretaudeau laisse la Martinière.

Du côté de Jean-Marie, le fils aîné devient aussi prêtre et les autres garçons se sont lancés dans le commerce de grains. La soeur de Jean-Marie-1 hérite de la moitié indivise de la ferme acquise par la communauté. Elle ne sera en fait jamais exploitée par des Bretaudeau. Cette part finit par être achetée intégralement par l'autre branche Bretaudeau à travers la descendante mariée à un artisan-propriétaire du bourg. Elle rejoint une propriété bourgeoise faite de plusieurs exploitations moyennes mises en fermage. Après la seconde guerre mondiale, bâtiments et terres sont vendus séparément, les terres venant arrondir celles des fermes du domaine voisin de la Fuilerie.

Le même processus de rupture dans la succession par la vocation religieuse a déjà eu lieu dans une troisième branche Bretaudeau. Au deuxième niveau, Henri-1 devient fermier sur une autre exploitation du même châtelain possédant la Martinière, mais le seul garçon d'une fratrie de cinq enfants devient prêtre et deux autres filles entrent également en religion. Les deux filles aînées

¹¹⁶ Je ne sais pas si cet événement a été déterminant pour la renommée des Bretaudeau et le fait que tout un groupe patronymique finisse par disparaître de la commune. En tout cas, certains vieux agriculteurs de Saint-Hilaire savent encore que leurs propriétaires se renseignaient pour savoir si un Bretaudeau qui postulait à la reprise d'une ferme n'était pas un parent de ceux de la Martinière. Concrètement à la Martinière, d'après la correspondance entre le Comte alors propriétaire non résident de la ferme et les Bretaudeau, Augustin était complètement rejeté car considéré comme un voleur mais son frère Louis traité comme un proche ami. On sépare le bon grain de l'ivraie.

avaient épousé deux frères agriculteurs d'une commune proche qu'elles ont suivies sur leur exploitation. A la fin du XIXe, la grande ferme passe dans une autre famille.

4) Un double capital dans la hiérarchie de la succession chez les fermiers : la démographie et le travail

Etudiant les métayers toscans, qui formaient des frêrèches comparables à celles de la grande ferme du Bocage, Giorgio Solinas (1994) étudie l'importance du facteur démographique dans la succession à la tête de la *mezzadria*. L'auteur se pose la question de la compatibilité entre l'éthique égalitaire et l'inégalité lignagère qu'impose la sélection unique, donc la hiérarchie dans « *un système obligé de s'auto-sélectionner afin de s'assurer une stabilité tant professionnelle qu'identitaire* » (ibid., p. 112). Alors que l'absence de patrimoine foncier justifie une égalité formelle, alors que les membres d'une unité familiale polynucléaire et indivise se doivent soutien dans la prise en charge des nécessités quotidiennes, des situations difficiles et des événements importants de la vie (mariages, naissances...), sur quelle base peuvent s'instaurer des privilèges entre germains ?

La parenté suit la ligne agnatique dont l'ancêtre masculin vivant est la référence. La continuité du groupe est assurée par les enfants de sexe masculin tandis que les femmes sont dispersées dans des groupes familiaux extérieurs. Ainsi, « *cette forme inaccoutumée de lignée paysanne sélectionne ses membres : elle "expulse" les filles ; elle règle la séquence des mariages des fils* » (Solinas, 1994, p. 110) ; elle se scinde en expulsant des groupes de descendants, elle se fragmente lorsque les seuils de démographie compatibles avec l'exploitation sont atteints. Cette communauté paysanne poursuit un but d'expansion dans l'espace social et la durée. Comme dans certains cas observés à Saint-Hilaire, des profondeurs généalogiques de six ou sept générations sont régulièrement atteints. L'idéal de continuité familiale sur le même domaine ou la même ferme fonde des « dynasties » paysannes qui, de façon analogue à ce qu'on peut observer dans le Bocage, coexistent avec des familles instables et fréquemment mobiles.

La parité des groupes de descendants dans la communauté est affirmée dans l'équivalence face à l'héritage des biens meubles (tandis qu'il n'y a pas de biens immobiliers à partager). La hiérarchie implicite suit l'ordre des naissances, qui induit l'ordre des mariages. L'aîné dispose d'une position privilégiée qui le

prédispose à assurer la continuité. Il est le premier marié et à un âge moins élevé que les puînés. Avec les deuxième et troisième position dans la fratrie, les mariages interviennent à un âge plus tardif, instaurant le célibat prolongé ou définitif à mesure qu'on avance dans la fratrie. L'aîné prend de l'avance dans la fécondité et devient plus rapidement grand-père, ce qui accroît encore sa primauté dans la succession à la tête de la lignée. Ainsi, une « *hiérarchie naturelle* » vient contrebalancer le principe d'indifférence entre individus dans l'apport égal, par le travail de chacun, aux besoins de soutien et de subsistance de la communauté. La hiérarchie naturelle est donc de nature démographique, c'est non seulement l'ordre de naissance, mais aussi les circonstances et accidents démographiques dans chaque segment, comme la fréquence des naissances ou la survie des nouveau-nés, qui déterminent la succession au moment des scissions dans la communauté.

L'étude de Solinas apporte une justification stratégique à la nécessité de la forte fécondité dans les communautés métayères ou fermières. Il s'agit d'un élément de la « fuite en avant » qui oblige constamment les locataires de la terre à essayer de compenser par d'autres moyens l'absence d'un patrimoine foncier permettant d'assurer une stabilité de la lignée. Associée à la démographie, la quantité de travail que peut fournir une communauté ou une de ses unités nucléaires devient également une mesure de la capacité à maintenir la famille. Les différences du nombre de bras disponibles dans la descendance des couples d'une frèrèche, l'atteinte plus ou moins rapide de l'âge adulte et de la possibilité de se marier, introduisent un facteur hiérarchique dans la succession qui compense l'éthique de la cohésion communautaire et du partage égalitaire. Les nécessités objectives liées à la condition des fermiers et métayers et la production de normes idéologiques telles que l'équivalence des germains et l'éthique égalitaire dans l'héritage sont par conséquent complémentaires.

II - L'EQUILIBRE DE L'INDIVIDU ET DE LA COMMUNAUTÉ : DE LA FERME AUX RAPPORTS SOCIAUX

La communauté fermière comme groupe domestique polynucléaire nous intéressera particulièrement maintenant comme forme familiale dominant les pratiques et les représentations. La communauté de la ferme se présente ici comme

une entité à double face, où se joue sans cesse la contradiction entre d'une part les intérêts individuels et ceux du groupe familial, d'autre part entre ceux du groupe familial et de la société locale.

1) La communauté fermière comme prolongement des anciennes communautés taisibles

On peut considérer la famille communautaire des grandes fermes du Bocage comme un prolongement, sous une forme assouplie, des anciennes communautés taisibles du Moyen Age. Celles-ci, décrites par Henriette Dussourd (1978) vivaient au même pot et au même feu et cultivaient un territoire agricole commun. Elles se présentaient comme des regroupements solidaires, association de familles conjugales apparentées ou se considérant comme telles, créées au départ pour faire face à des conditions d'existence difficiles. Malgré des droits égaux sur les terres, l'indivision était maintenue comme seul moyen d'éviter la dissolution de la communauté qui, par ailleurs, subvenait aux besoins de ses membres. Dans ce groupe de nature patriarcale et patrilocale, les mariages étaient organisés par le maître de la communauté. Menaçant l'unité de la communauté par sa scission possible, les mariages faisaient l'objet de stratégies où on retrouve la consanguinité et les répétitions d'alliance de frères et soeurs de deux communautés.

Les communautés familiales se sont dissoutes à partir du XVI^e siècle et généralement au XVII^e siècle où les taxations obligèrent les paysans à vendre leurs terres aux nobles et bourgeois. On aurait là, d'après Louis Merle (1958) dans le bocage directement voisin de la Gâtine poitevine, une des raisons du remembrement qui a restructuré le bocage en métairies agrandies et rassemblées aux domaines proches pour en accroître les revenus. La logique poursuivie pendant les trois siècles qui précèdent la Révolution est celle du rachat des tenures paysannes pour les faire exploiter en métayage. Il se constitue ainsi dans cette région un prolétariat rural fait de métayers soumis à la précarité et l'instabilité, « *toujours à la recherche d'une exploitation vacante et à la poursuite d'un maître disposé à les y accueillir* » (ibid., p. 92). On est loin, selon le même auteur, de l'image, diffusée à l'issue de la contre-Révolution, de liens étroits établis sous l'Ancien Régime entre métayers et seigneurs. Le mythe vendéen a plutôt suscité une réalité nouvelle apparue avec le XIX^e siècle : celle de la conformité de la communauté fermière ou métayère à un

modèle familial idéal, en même temps qu'un mode d'exploitation de la terre plus viable et rentable que la propriété paysanne modeste.

Entre autres causes de la disparition des communautés figure également la recherche des bénéfices personnels qui entrent en contradiction avec l'intérêt de la communauté, notamment lorsque les conditions y sont favorables. Elles se sont maintenues cependant sous une forme locative à travers les contrats de métayage accordés par les grands propriétaires. Une main-d'oeuvre nombreuse et travaillant solidairement constitue la motivation du prolongement des communautés.

Dans le Bocage, la communauté s'accorde bien à la réalité foncière des grandes exploitations châtelaines. Le faire-valoir indirect oblige à la cohésion et fait obstacle à une logique individualiste ou centrée sur la famille nucléaire. Le statut de locataire avec un bail individualisé distingue la communauté familiale du Bocage, telle qu'elle s'est prolongée jusqu'à la dernière modernisation agricole, des anciennes communautés taisibles. La logique poursuivie est double : communautaire par le souci du maintien de la famille sur la ferme, individuelle par le souci de transmission du droit au bail et par la constitution d'une propriété foncière partagée à chaque génération. L'indivision en ce qui concerne le bail à fermage ou métayage n'est que passagère et l'alternance de différentes structures familiales, nucléaire, souche et frèrèche, caractérise un groupe de parenté qui tente un compromis entre ces deux exigences.

2) Principes verticaux et principes horizontaux

La communauté familiale du Bocage retient déjà l'attention en ce qu'elle s'oppose à la conception individualisée de la famille nucléaire et néolocale d'aujourd'hui. Bernadette Bucher (1995) note, dans les entretiens qu'elle a réalisés, l'opposition que font les habitants, entre la communauté d'autrefois et le chacun chez soi de la famille nucléaire, comme une opposition capitale entre avant et maintenant. L'opposition individu / collectif peut être lue à plusieurs niveaux et comme un dilemme fondamental de la vie de toute société. Elle ne peut cependant se réduire à l'apparition de l'individualisme contemporain, opposé aux sentiments collectifs et pratiques communautaires d'autrefois. Il semble que la communauté de la famille fermière et ses prolongements dans les relations familiales et entre les

familles révèlent un compromis entre des exigences contradictoires, elles-mêmes soumises aux modes de structuration et de hiérarchisation des liens sociaux.

Le problème de l'individualisation concerne la personne dans son groupe familial, le groupe domestique comme maison plus ou moins autonome, le groupe social local comme ensemble de maisons interdépendantes. La reconnaissance de l'individu dans son autonomie à l'égard du groupe est à relier au problème de la cohésion sociale et des possibilités réelles de l'indépendance. La société locale, comme je l'ai souligné, valorise une forte cohésion sociale et l'indépendance dans le milieu agricole n'est, anciennement, pas plus le privilège des fermiers / métayers que des propriétaires paysans, tous soumis dans une commune comme Saint-Hilaire à l'emprise économique et sociale des grands propriétaires terriens. On a affaire à une double logique qui singularise le compromis propre à la société bocaine : la logique verticale qui tend à instituer des rapports hiérarchiques poussés, intra et extra-familiaux ; la logique horizontale qui solidarise l'ensemble des individus des couches populaires, dans un cadre idéal d'égalitarisme et de cohésion sociale ne tenant sa raison d'être et sa cohérence que par opposition à la logique verticale. L'exploration de ces deux logiques me conduira dans un premier temps à réexaminer sous cet angle la question de la transmission patrimoniale. Mais la dévolution du patrimoine n'est qu'une facette de l'éthique et des pratiques de la famille qui amènera à élargir le regard sur la communauté de la ferme.

a) Le compromis des impératifs de la lignée et du groupe domestique : une synthèse de la transmission du patrimoine

Les descriptions des communautés familiales associées au faire-valoir indirect insistent sur leur caractère foncièrement éphémère et opposé à une logique de perpétuation patrimoniale. Selon Bernadette Bucher (1995), la communauté du Bocage tire sa raison d'être de la vie et du travail en commun, la maison n'est pas une entité durable qui associe un patronyme à un lieu auquel s'identifie une lignée familiale stable. La « *communauté de la maison* » comme groupe de parenté solidaire prime sur les individus qui le composent, elle est donc peu individualisée. L'absence d'enjeux patrimoniaux importants en fait un système « *nettement cognatique* » (p. 93) et les biens transmis sont essentiellement des biens meubles.

Un constat analogue est dressé à propos des métayers de la Grande Lande en Gascogne. Dans un contexte agraire radicalement différent des bocages de

l'Ouest, les « *tinels* » sont les familles polynucléaires qui rappellent également les communautés taisibles : frêrèches exploitant une ferme ou une métairie, main-d'œuvre nombreuse, répartition stricte des tâches sous la direction du maître de la communauté (Dupuy, 1996). Les tinels n'ont pour patrimoine que des biens mobiliers réduits et les revenus de l'année. La maison comme notion généalogique et patrimoniale à perpétuer n'a ici pas de sens concernant des paysans sans terres ; et, contrairement aux pays directement voisins du Sud-Ouest, l'héritage est égalitaire et ne distingue ni le rang ni le sexe des germains. Centré sur la production agricole, le groupe domestique prédomine sur le lignage, on n'y rencontre pas de stratégie de conservation et de transmission du patrimoine, « *seul compte ici le fait de survivre en s'adaptant au mieux à une terre que l'on ne possède pas et à une exploitation qui dicte ses contraintes* » (Dupuy, *ibid.*, p. 193).

Dans la Grande Lande, la composition sociale des propriétaires de métairies n'est par ailleurs plus celles des élites nobles et bourgeoises traditionnelles. Il s'agit, avec l'apparition de la forêt landaise, d'une bourgeoisie d'origine paysanne qui organise le métayage pour l'exploitation du massif forestier. Dans un contexte d'industrialisation de la production sylvicole, les clivages de classes remplacent l'ancien paternalisme des rapports propriétaires / métayers. Métayers pour la production agricole, salariés pour la production sylvicole, le système génère des contradictions économiques et idéologiques. Les métayers-gemmeurs adoptent les comportements d'une classe ouvrière en organisant des syndicats et la lutte collective contre les inégalités sociales de plus en plus criantes à partir de la fin du XIXe siècle. On est loin de la cohésion sociale qui prime dans le Bocage vendéen avec son revers : la continuation d'une dépendance acceptée des paysans aux grands propriétaires et à la classe dirigeante avec laquelle ces derniers se confondent.

L'image dominante de la communauté fermière, dans le Bocage vendéen comme ailleurs, est plutôt celle d'un groupe domestique davantage tourné vers sa survie immédiate qu'animé par des considérations de transmissions patrimoniales. Les cas présentés dans les chapitres précédents montrent cependant que, dans un contexte de grande propriété foncière organisée en métairies indivisibles, le système avantage des lignées de paysans locataires, eux-mêmes possesseurs de borderies jouant un rôle dans la reproduction du système. Tantôt décrits comme relevant d'un même monde indistinct d'une paysannerie pauvre et

dominée, tantôt renvoyant à des univers de pensée radicalement opposés, les deux groupes sont rarement abordés dans leurs interdépendances respectives.

Le fermage impose une transmission inégalitaire de l'autorité sur l'exploitation familiale qui se juxtapose à l'égalité dans la transmission des biens. Christine Delphy (1974) avait déjà montré pour Chardonneret le découpage de la transmission en deux registres : celui, officiel, de l'héritage des biens, où des règles formelles sont appliquées de façon rigoureuse, et celui, tacite, de la transmission du droit au bail qui, par son caractère informel, permet qu'une règle différente s'applique sans que cela soit perçu comme une contradiction. Comme je l'ai déjà souligné pour Saint-Hilaire, ne pas posséder la terre c'est conserver le sentiment de n'en être qu'un dépositaire occasionnel et on ne peut pas comparer, du point de vue émique, la succession sur la ferme et l'héritage des biens qui renvoient à des catégories de pensée diamétralement opposées. Pourtant dans les faits, les deux registres ne fonctionnent pas de manière aussi indépendante que cela et comme le précise Christine Delphy « *l'inégalité dans la succession, outre qu'elle modifie dans un sens inégalitaire le tableau général de la transmission, provoque leur inégalité dans le partage des biens lui-même* » (ibid., p. 61). Les biens transmis en héritage compensent pour les non repreneurs de la ferme familiale le capital dont dispose le successeur sur l'exploitation familiale. Cependant ce dernier n'a pas à redémarrer ailleurs avec les investissements et les incertitudes que cela comporte. Lorsqu'un non successible est installé sur une borderie familiale, ce n'est que provisoirement dans la perspective d'accéder à une exploitation plus grande en fermage. Saint-Hilaire est comparable à Chardonneret dans la mesure où on a d'un côté des successeurs sur les grandes fermes qui continuent à faire fructifier le capital, d'un autre des bordiers qui, s'ils n'ont pas la chance de retrouver une grande ferme ou d'accroître leurs terres par le jeu des redistributions d'héritage, connaissent un appauvrissement dès la seconde génération. Outre que le cheptel et le matériel, richesse vitale pour la conduite d'une grande ferme, ne sont pas partagés, rester sur l'exploitation familiale en fermage / métayage c'est disposer d'un capital d'expérience et d'un cadre relationnel déjà établi avec le propriétaire. Tous ces éléments laissent entendre que la transmission du bail renvoie à un véritable héritage comme transmission culturelle, difficilement cernable dans ses détails pour la grande ferme d'autrefois, mais sous-estimée dans la perspective utilitariste qui domine dans les descriptions du rapport des paysans d'autrefois à la transmission des biens fonciers. L'évaluation même du cheptel, du matériel, des services apportés par le successeur à ses parents, ne sont pas contrôlés par les frères et soeurs qui ont

quitté l'exploitation et tournent à l'avantage de celui qui reste tout en tâchant de sauvegarder un sentiment d'équité.

La notion d'avantage accordé à un enfant au détriment de ses frères et soeurs est bien ce qui distingue ce système de celui des sociétés les plus égalitaires, sans qu'on puisse pour autant l'assimiler à l'inégalité officialisée des sociétés préciputaires (Segalen, 1994). A Saint-Hilaire on note avant la modernisation agricole une préférence à l'aîné qui semble être une constante du Haut Bocage vendéen. Il est possible que cette préférence, présente aussi bien chez les fermiers / métayers que chez les paysans propriétaires aisés, soit liée à d'anciennes tendances préciputaires (voir chapitre IV, note p. 241) d'une région intermédiaire entre les influences du sud et celles du nord de la France. En fait plus que la préférence à l'aîné qui semble renvoyer à une pratique ancienne, c'est la souplesse de la transmission du bail qui, tout en privilégiant les aînés vis-à-vis des cadets, les hommes vis-à-vis des femmes, ressort comme un trait essentiel des modes de transmission du droit au bail chez les fermiers / métayers.

La souplesse fait désigner tardivement le successeur sur la ferme et il est tenu compte de paramètres démographiques, personnels, relationnels (absence de garçons, veuvage, capacités, entente...). Elle traduit surtout les capacités adaptatives de la communauté fermière pour son propre maintien sur l'exploitation. En même temps la souplesse substitue à une règle intangible des décisions conjoncturelles, qui pour ne pas entraîner le groupe dans une situation de désordre, suppose parallèlement sa cohésion et l'acceptation pour l'individu du primat de l'intérêt de la communauté. Comme le relève Bernadette Bucher (1995), la souplesse de la désignation du successeur est entre les mains du couple âgé qui maintient tardivement son autorité sur la maisonnée. Elle a un double effet : celui de renforcer l'autorité des parents et celui de susciter les rivalités entre germains. On se situe bien dans une « *fiction d'équivalence* » des germains que note Martine Segalen (1994) ; l'accès à la succession sur la ferme familiale n'est pas exempt de sélection parentale et de stratégies des frères et soeurs. L'égalité affirmée au niveau de l'héritage s'accompagne de tension, conflits et rancoeurs parfois évoquées qui renvoient aux sentiments d'injustice nés de la nécessité de ne faire qu'un successeur qui perpétue la place et la renommée d'une lignée.

Alors que nous avons jusque là une grande proximité entre le cas de Chardonneret et celui de Saint-Hilaire, ils se séparent nettement et se présentent

même comme deux figures opposées sur ce dernier point. Christine Delphy constate l'absence de groupes polynucléaires dans la commune normande « *et l'absence corrélativement de ces exploitations, fréquentes dans d'autres provinces, où un fils, sa femme et ses enfants travaillent sous la houlette du père, et de ces maisonnées que la mère dirige tandis que la bru reste l'invitée et l'étrangère* » (1974, p. 63). Les ménages de cultivateurs recherchent avant tout leur indépendance. Si cette indépendance de la famille nucléaire s'est généralisée un peu partout avec la modernisation, il semble bien qu'elle ne soit précisément pas « née de la dernière guerre » à Chardonneret malgré le caractère contemporain de l'étude réalisée.

Les petites propriétés tournantes ont là-bas pour fonction non seulement d'installer les non successibles mais également de permettre aux parents âgés de se retirer de la ferme et de s'auto-suffire par une semi-activité associée à la perception de rentes. Pour un couple âgé, être indépendant est une façon de ne pas déchoir, de se retrouver en position de subir la loi là où on a été le maître. On en arrive à des mécanismes inverses à ceux observés à Saint-Hilaire : le mariage intervient jeune et accompagne un démarrage rapide d'une carrière agricole indépendante, c'est plutôt le dernier enfant qui reprend la ferme, les parents sous-louent une partie de la ferme au couple successeur qui vit dans des logements séparés. Au contraire, la pratique de la sous-location d'une grande ferme est à Saint-Hilaire impensable ; comme l'exploitation de terres propres à côté du fermage (elle était d'ailleurs explicitement interdite par les grands propriétaires dans les baux de fermage et métayage). Les pratiques et stratégies successorales des agriculteurs de Chardonneret répondent à l'impératif éthique de l'autosuffisance et du chacun chez soi : « *sauf en cas d'invalidité, l'adulte, une fois installé, conserve son indépendance jusqu'à la mort [...] Si les jeunes ne cohabitent pas avec leurs parents, ceux-ci, en revanche même veufs ou veuves, ne sont qu'exceptionnellement hébergés par leurs enfants, soumis à un rythme et à un mode de vie étrangers* » (Delphy, 1974, p. 60).

On aurait là les traits d'une opposition entre deux tendances du système égalitaire fonctionnant avec l'association du fermage et de la propriété payante. Dans les deux cas l'avantage est accordé au successeur sur la ferme familiale, mais le moment et les modalités conjointes de la succession et de l'héritage révèlent des conceptions de rapports familiaux qui opposent les deux tendances. En reprenant la distinction d'Yver (1966, cf. chapitre IV), on aurait d'un côté, dans le cas de Saint-Hilaire, la primauté de la communauté familiale, qui ne différencie pas le groupe de germains, et de l'autre côté, dans le cas normand, une

« *succession pure* », qui individualise rapidement les droits des enfants et s'accompagne d'une éthique de l'indépendance. Au contraire de Chardonneret, les agriculteurs de Saint-Hilaire sont tenus dans des rapports de dépendance. L'éthique qui lui correspond est celle de la solidarité de l'individu envers le groupe familial et le principe hiérarchique qui impose l'autorité du couple âgé pratiquement jusqu'à sa mort. Ces rapports de dépendance et de soumission intrafamiliaux sont l'autre face de ce que la société locale valorise comme une éthique de la cohésion. Ils sont à comprendre dans le cadre de la domination des grands propriétaires et des rapports de clientèle qui s'instaurent avec la paysannerie. Le cas normand diffère encore sur ce point : les grands propriétaires sont absentéistes et de tendance religieuse (protestante) opposée à celle des paysans (catholiques). Rejoignant les constats de Brandt (1901) (voir chapitre IV), la paysannerie normande constitue une classe autonome, affranchie de la tutelle des grands propriétaires terriens et idéologiquement opposée.

b) Hiérarchies et solidarités obligées

Tout comme on peut déceler des éléments égalitaires et inégalitaires dans la transmission des biens, la vie quotidienne des occupants de la maison se modèle également sur l'articulation des deux logiques. Bernadette Bucher qui décrit de façon détaillée l'organisation de la maisonnée d'autrefois relève deux principes opposés : un principe hiérarchique vertical lié à la prééminence du couple âgé et l'attribution des droits en cascade selon le rang d'âge et la position dans la communauté, un principe horizontal se traduisant par l'équité entre germains et la protection équivalente qu'offrait la communauté à ses membres. L'auteur résume ainsi que « *hiérarchique du point de vue de l'autorité, du travail et du logement, l'organisation intérieure de la communauté suivait pourtant un idéal égalitaire* » (Bucher, 1995, p. 98). L'idéal égalitaire commence par l'absence de différences dans la satisfaction des besoins de chacun : nourriture, vêtements, frais de maladie ; elle s'incarne également dans les conduites d'abnégation de l'individu et se prolonge dans les manifestations de solidarité entre les maisons.

La hiérarchie au fondement de la cohésion

Tant que leurs facultés le permettent, les anciens conservent l'autorité sur la ferme. On les respecte et on ne conteste pas leurs décisions. « *Ils étaient respectés jusqu'à la mort* » dit un ancien agriculteur de Saint-Hilaire, prééminence

faisant parfois pratiquement sauter d'une génération la détention de l'autorité sur une exploitation. Le couple âgé prend toutes les décisions, au travail comme dans la vie domestique. La hiérarchie intérieure respecte le rang d'âge et le droit à la succession, ainsi en va-t-il de cet exemple éclairant que donne Bernadette Bucher concernant la répartition des lits : « *la place d'honneur, située dans la « maison », c'est à dire près du feu de cuisine, revient aux « patrons », ici le grand-père et la grand-mère, chefs incontestés de la communauté, puis, dans le second lit, au fils aîné et à sa femme, héritiers présomptifs de l'autorité. La fille cadette et son mari, qui sont dans la ligne de succession des biens, mais non des autres droits et titres, partagent la chambre attenante à la maison avec leurs propres enfants et les enfants du frère aîné. Le frère du grand-père, hébergé après son veuvage, couche, quant à lui, dans la dernière chambre avec les domestiques, étant, comme eux, à la fois hors de la ligne de transmission des biens et de celle des titres* » (1995, p. 96). La répartition des tâches dans la maison comme au travail suivent les mêmes règles de préséance.

A travers l'étude des changements dans une famille occupant une ferme de la commune de Boulogne (Bas Bocage vendéen), Marie-Anne Rautureau (1980) évoque les mêmes attributions hiérarchiques. De plus, le confinement de l'habitat (une cuisine et deux chambres dans lesquelles vivent une dizaine de personnes à la sortie de la seconde guerre mondiale) joue un rôle dans le resserrement des liens familiaux. La cuisine est le lieu privilégié des relations sociales. C'est la seule pièce chauffée par la cheminée l'hiver. Avec l'importance accordée au « *bien manger* », le repas de midi est un temps long au cours duquel s'échangent les informations sur le travail et la vie locale. La concentration de l'habitat crée des liens affectifs forts, « *les membres de la famille vivent dans la promiscuité quasi permanente. Les objets sont communs à tous et la personnalité collective l'emporte sur la personnalité individuelle* » (ibid., p. 59). Ainsi en exerçant une forte pression sur l'individu, le groupe devient prioritaire.

La communauté est entièrement soumise à l'autorité des « *patrons* ». Il ressort de ce mode de vie l'absence d'intimité, la dépendance prolongée à l'égard des anciens, l'absence même de contrôle d'un couple marié sur ses propres enfants. Dans ces familles à plusieurs noyaux, le couple âgé est un garant de la pérennité de la structure familiale avec une « *cohésion interne qui se fonde davantage sur l'autorité parentale que sur les liens de parenté proprement dits* » (Rautureau, 1980, p. 27). Bernadette Bucher note bien l'absence de nostalgie attachée à la vie communautaire de la ferme et l'amertume qui en résulte chez ceux qui ont gardé le sentiment de

travailler et vivre pour les autres. L'organisation qui prévalait comportait des aspects avilissants et dévalorisants, plus fortement encore pour ceux qui se trouvaient en position défavorisée dans la communauté. Les vieux Loulaysiens qui ont connu cette vie communautaire en parlent dans les mêmes termes, insistant particulièrement sur la difficulté d'être acceptés pour ceux qui se situaient le plus à la marge de la communauté : les domestiques et les belles-filles. L'autorité absolue qui prévalait dans l'ancienne société bocaine, source d'arbitraire et d'injustices, pouvait alimenter les rancoeurs et les rivalités fraternelles, éclatant après le décès des parents, notamment sous forme de conflits de succession et d'héritage.

L'autorité parentale absolue est évoquée par un agriculteur d'une grande ferme de Saint-Hilaire, né en 1952. Comme successeur, il parle de la manière dont il s'en est « sorti » vis-à-vis de ses frères et soeurs : *« c'était dur la relation, mais bon j'avais un moyen, je m'échappais par le travail, parce que j'étais rapide, fonctionnel, j'avais tout dans le travail qui pouvait plaire au père. Et puis bon il m'a éduqué d'une façon, je ne sais pas si c'est mauvais son éducation, mais à force de travailler toujours avec lui, je prenais ses mêmes manières, ça faut le reconnaître. Puis bon, je savais dire « merde » de temps en temps. Je l'ai dit en face, un jour, la relation a été trois fois mieux après. Et puis après le fait d'être marié aussi, j'étais plus normal, ce qui fait que mon frère qui n'était pas marié, ce n'était pas normal »*. Outre le célibat de son frère, le fermier évoque le vécu douloureux de sa soeur cadette. Si lui et ses frères pouvaient se réfugier dans le travail, en tout cas sortir de la maison, la jeune fille vivait plus intensément l'ambiance conflictuelle de la maison, prise entre l'autorité paternelle et celle des femmes âgées. Elle devait garder une tante malade et une grand-mère très exigeante, tandis que les garçons et les adultes, hommes et femmes, travaillaient aux champs.

Cet agriculteur reprend spontanément les différents éléments qu'une analyse des conséquences de l'autorité sans partage du couple parental pourrait montrer. L'arbitraire du pouvoir exercé fait désigner assez tôt celui qui dispose des capacités à relever le défi de la succession. Mais il ne s'agit pas d'une pression uniquement parentale ; les choses se jouent dans l'interaction, avec la part de séduction dans laquelle se lancent ou non les fils pour obtenir les faveurs du père, l'appréciation que ce dernier porte sur eux selon leur conformité aux normes du milieu (ici le mariage), la violence faite au père que suppose la prise de pouvoir. Un tel mode d'autorité permet de mieux saisir comment le successeur est chargé et se charge de la reproduction des comportements et modes de pensée parentaux.

Evoquant le destin des individus en termes de célibat et de mariage, Christian Hongrois (1992) parle d'un « *principe de communauté de biens et d'esprit* » qui a toujours cours dans la région de la Châtaigneraie. Le mariage est un service rendu à la communauté familiale : l'investissement affectif et économique que les parents ont engagé dans l'enfant implique une réciprocité dont le mariage est le point de départ. L'auteur explique ainsi que le choix du conjoint reste encore ancré dans les objectifs parentaux, du moins dans l'idée que les parents se font du devenir de chacun, se concrétisant par le regard porté sur les relations des jeunes et les efforts déployés pour décourager certaines alliances. « *Etre au service de ses parents* » s'entend comme un contrat qui lie les enfants mariés à leurs parents et justifie la continuité de leur tutelle. On retrouve les traits d'une éducation chrétienne « *ournée vers le respect, l'abnégation et l'admiration des générations plus âgées* » (ibid., p. 282). Le mariage comme rites et cérémonies de grande ampleur rappelle en lui-même la domination parentale et le caractère démonstratif du groupe familial.

La division sexuée est très marquée. Les champs, la culture, le commerce des gros animaux concernent les hommes. Le travail des femmes aux champs reste sur commande des hommes selon Hongrois (1992) mais avec les mêmes exigences de rendement. La hiérarchie des sexes qui rend mineur le statut de la femme, tend à minorer également son travail. Hongrois évoque le sentiment d'injustice conservé par les femmes dont le travail non reconnu aux champs s'ajoutait à leurs multiples tâches de la basse-cour et de la maison. Un vieux Loulaysien a évoqué cet aspect mais en retournant en sentiment de culpabilité une condition de la femme à laquelle on était, selon lui, pas assez attentif. Pour Hongrois (ibid.), la condition de la femme renvoie aux normes religieuses de secret et de silence qui entourent ses actions et ses émotions.

On peut difficilement évoquer la rigueur hiérarchique de la vie familiale sans faire référence aux préceptes chrétiens qui la soutiennent. Analysant les cahiers de chansons de jeunes filles des années 20 et 30 à Antigny et Saint Martin des Noyers, Christian Hongrois (1992) relève l'importance du thème de la famille. Les chansons reprennent des thèmes récurrents : ne pas rester célibataire, bien choisir son mari, résister à l'aventure. Il s'agit de préserver la famille par amour pour les enfants, faire preuve de patience et de fidélité au mari coûte que coûte et le préserver de la débauche. Marie-Anne Rautureau relève que « *la famille possède un caractère quasi-religieux et sacré. La religion renforce le maintien de son unité et sa cohésion* » (1980, p.67). Sandrine Roux (1990) évoque dans ses familles

paternelle et maternelle, les idéaux de respect de l'autre et de justice, à la fois héritage de la pauvreté, du nombre élevé d'enfants et de la prégnance du catholicisme. On est chrétien de père en fils dans ces familles et le pluralisme des idéaux individuels est peu toléré.

Le système hiérarchique interne renforce l'unité du groupe et tend inversement à individualiser les familles les unes des autres. A Boulogne (Rautureau, 1980), les qualités ou défauts attribués à quelques uns des membres d'une famille deviennent ceux de tout le groupe. Les réputations d'ivrognes, de bons travailleurs, etc. renforcent de l'extérieur l'effet de lignée, alors que de l'intérieur la cohésion familiale tend à reproduire de génération en génération les mêmes comportements ou modes de pensée. Marie-Anne Rautureau interprète également les conflits de voisinage comme suivant le même processus : « *en réalité c'est un prétexte utilisé par certaines familles pour se différencier, pour s'affirmer, montrer leur originalité ou leur supériorité. Ce qui est en jeu c'est le statut social dans un milieu où tout se sait, où l'on est parfaitement connu des autres, où existe une forte pression sociale égalitaire* » (ibid., p. 77).

Une cohésion qui se traduit en solidarités

La solidarité horizontale dépasse le cadre du groupe domestique pour s'instituer entre les fermes et les borderies afin de satisfaire les besoins réciproques de main-d'oeuvre et de services. Cette solidarité s'organise de proche en proche en réseaux de relations où s'entrecroisent proximité de voisinage et de parenté. Elle mobilise les maisons de chaque hameau et les hameaux entre eux au-delà des frontières communales et paroissiales. Elle inclut les commerçants et artisans par les liens qu'ils continuent d'entretenir avec les agriculteurs parents ou voisins et par les intérêts réciproques d'échanges de services et produits de subsistance.

A Boulogne (Rautureau, 1980), à la sortie de la guerre, les relations de parenté et de voisinage sont dissociées. La parenté définit un cercle de relations obligées. Les parents partagent l'intimité de la table à l'occasion des fêtes religieuses. Les « *bons voisins* » sont prêts à tous les coups de main en cas d'urgence, à l'exclusion de la période des grands travaux agricoles ils restent à distance de l'intimité quotidienne. Pour l'aide agricole que l'on peut prévoir, on préfère se tourner vers la famille, même distante de dix kilomètres. Marie-Anne Rautureau évoque l'ancienne frêrèche de la même ferme étudiée. La communauté s'est séparée à l'issue de la première guerre mondiale avec l'avancée en âge des enfants. Occupant

des fermes de deux hameaux voisins, les familles continuent cependant d'utiliser leur matériel en commun. Lors du premier pique-nique de famille en 1978, instaurant le passage des relations instituées dans un cadre religieux à une sociabilité profane, tous les membres de la parentèle sont invités mais les voisins et amis sont exclus.

Plus récemment, Sandrine Roux (1990) montre encore l'importance des rassemblements familiaux. Dans sa branche paternelle issue d'une grande ferme, les grandes réunions organisées ne sont pas détachées d'une manifestation du pouvoir et de la renommée de la famille dans la commune : « *elle [la famille] rassemble tous les descendants des enfants de mes arrière-grands-parents, parents de ma grand-mère paternelle. Les rassemblements se font surtout au moment du retour en France de l'oncle et de ses cousins missionnaires au Cameroun ou au Tchad. C'est l'occasion de grandes rencontres, d'échanges* » (ibid., p. 30). En général toutes les occasions sont bonnes pour rassembler les membres de la famille, principalement les anniversaires et rituels religieux de baptêmes, communions, mariages, enterrements. Comme la famille est étendue, les occasions de rencontres s'en trouvent d'autant multipliées. Les informations s'échangent à ces moments mais aussi les propositions de services mutuels. Dans sa branche maternelle évoluant dans des milieux ouvriers moins aisés, les gens se retrouvent pratiquement toutes les semaines et la famille garde un esprit très communautaire. Toutes les ressources et les compétences sont utilisées pour limiter les dépenses. On s'entraide pour trouver du travail, pour construire un logement et l'arranger, pour faire des vêtements d'enfants et les échanger, pour se passer des produits du jardin et des animaux de basse cour...

Les normes de conduite qui s'imposent aux Bocains sont celles de la cohésion de la communauté familiale et de la société locale. Ne pas être « *fier* » en se tenant à part du groupe, taire les conflits et les arranger en douceur, faire montre de ses qualités de travailleur, conduire ses affaires de manière économe sont quelques traits qui définissent la « *vaillance* » opposée à une logique de l'honneur de type méditerranéen (Bucher, 1980 et 1995). La vaillance tire principalement sa force du contrepois qu'elle représente face à la domination des grands propriétaires. Si le sens de la communauté prime sur le sentiment d'honneur individuel ou de la maison que représente un individu donné, c'est en raison de l'ancienne fragilité des maisons qui n'avaient d'autre recours pour survivre que de se solidariser, à l'intérieur d'elles-mêmes et entre elles.

La fragilité de la communauté de la ferme, à laquelle le droit d'exploiter pouvait être retiré, permet d'expliquer la coexistence des logiques inégalitaire et égalitaire. Le pouvoir du maître impose la cohésion de la communauté pour conserver le bail. Sans commune mesure avec celui du maître, le pouvoir du fermier ou métayer n'est pas pour autant nul. Conserver des bons fermiers et métayers impose aux propriétaires une générosité qui entraîne dans un cercle réciproque de dépendances se traduisant par l'attribution d'avantages concédés contre la fidélité et les services rendus au domaine. La réputation acquise par une maison, du fait de la solidité de la communauté et sa mise à l'épreuve durant plusieurs générations, permet d'entrer dans un cercle privilégié de familles avantagées dans l'accès à de nouveaux fermages. Selon Bernadette Bucher, cet avantage suppose l'accomplissement des valeurs de vaillance reconnues par les propriétaires dans une communauté fermière.

Le système bocager repose sur cette double composante mettant en oeuvre rivalités et solidarités sans que l'un des pôles puisse prendre le pas sur l'autre de manière affirmée. L'accès tardif à l'autorité dans une ferme fait que la préférence dans la succession ne peut jamais être tenue pour définitive. S'ils ne mettent pas toujours les successibles en position de concurrents potentiels pour l'accès au droit au bail, l'avantage et l'inégalité de fait introduits par la succession unique sont en tout cas sources de tensions. En même temps, la nécessité du maintien de la communauté sur l'exploitation et les normes de cohésion vont à l'encontre de l'éclatement des rivalités fraternelles. Entre maisons le processus est le même : la relative rareté des fermes, l'avantage qu'elles procurent quant à la place d'une communauté dans la hiérarchie économique et sociale, génèrent une situation de concurrence entre agriculteurs. Là encore la rivalité est compensée par une cohésion de la collectivité comme défense solidaire face la domination imposée par les grands propriétaires. Un vieil agriculteur souligne qu'à Saint-Hilaire les rivalités entre bordiers et fermiers ont été contrebalancées par le fait que les châtelains détenaient la terre et que tous leur étaient soumis, alors que selon lui, dans la commune voisine de Vieillevigne, l'émergence d'une classe de propriétaires-paysans aisés les a incités à marquer la différence et leurs distances à l'égard des « petits ».

Décrire cette double logique n'explique pas sa persistance que Bernadette Bucher met à jour dans des rituels contemporains bien vivants comme ceux du mariage et de la chasse à courre : *« tous deux visent à consolider les deux points les plus vulnérables de la nouvelle communauté : à l'horizontale, les liens*

*internes à la famille et ceux qui relient les familles entre elles ; à la verticale, ceux qui chevauchent la nouvelle stratification sociale*¹¹⁷ » (1995, p. 215). Le mythe de la Vendée soumise et fidèle à ses anciennes autorités et références morales est à la fois contredit et renforcé par le dynamisme du Bocage, « *c'est là que le paradoxe persiste [...] La prolifération et la force sans précédent des liens de coublage à idéal égalitaire, « démocratique », comme le disent les membres de la nouvelle communauté, s'accommodent en effet très bien des liens verticaux de patronage qu'on retrouve non moins vivaces sous d'autres formes* » (ibid., p. 278). Qu'est ce qui fait que la société locale n'a pas renoncé aux valeurs et comportements de cohésion comme l'adhésion à des modes anciens d'autorité et aux références idéologiques qui les sous-tendent ?

3) Un prolongement contemporain : de la communauté à la famille-référence

Mon propos n'est pas de décrire les changements des modes de vie qui ont affecté les Loulaysiens depuis un demi siècle. On trouvera dans l'ouvrage de Bernadette Bucher (1995) une description et une lecture explicative des modifications qui ont affecté les anciennes structures familiales et sociales du Bocage. Comme ailleurs la société locale s'est alignée sur des normes de la famille nucléaire, le repli sur soi et la privatisation des rapports familiaux. Pour autant une sphère de la vie familiale demeure publique par les manifestations qui en rappellent des aspects fondamentaux : la continuité du couple, sa fécondité, le lien intergénérationnel, le groupe soudé de la parenté. Les rassemblements contemporains que renforce l'engouement pour la généalogie tendent à maintenir une collectivité parentale de référence au-delà des dispersions individuelles et de la distension des anciennes solidarités et devoirs familiaux. A la communauté fermière d'autrefois, mode d'existence à la fois égalitaire et fortement hiérarchisé, peut s'opposer la grande famille comme support d'identification et d'imaginaire aujourd'hui.

Les Bocains se perdent dans les liens généalogiques. En cela ils se distinguent peu des autres régions à tendance égalitaires où les réseaux de parentèle fondent des solidarités larges sur le plan de la collatéralité au détriment d'une profondeur généalogique qui serait attachée à une maison stable dans le temps. La mémoire généalogique orale se borne au couple fondateur d'une lignée d'exploitants et quand cette lignée atteint une certaine ancienneté, on sait que la

¹¹⁷ En haut de laquelle se trouvent principalement les décideurs économiques.

famille a toujours été là. C'est tout et ça suffit, le sentiment d'appartenance n'a pas besoin d'être mieux justifié. Comme en général ces lignées sont peu profondes, les origines familiales se perdent avec d'autant plus de facilité. Avec le changement de ferme, ce sont aussi les supports de la mémoire qui disparaissent. Au cours de mon enquête j'ai remarqué que les actes notariés, les carnets de notes, les objets qui ont une importance dans l'histoire familiale, ne sont conservés que tant que la famille reste sur place. Plusieurs fois, les informateurs ont avoué avoir jeté tous les papiers lors d'un départ d'une ferme. Les histoires des familles sont faites aussi de ces ruptures qui redéfinissent les parentèles, on évoque le fait qu'il n'y a plus de « *suivi de famille* » quand une branche s'éloigne géographiquement de la souche ou que le côté paternel ou maternel est privilégié dans les relations au détriment de l'autre.

Chez les femmes âgées que j'ai rencontrées, les événements familiaux restent les points de repères pour situer les événements du passé en général. Au cours de deux entretiens avec des couples, il apparaissait que la femme pouvait beaucoup mieux situer que son mari les dates des changements dans l'exploitation, car ils sont tous restés associés à la proximité d'étapes familiales : naissances, mariages, maladies, décès. Les préoccupations de santé alimentent anciennement une bonne partie des conversations de la communauté (Rautureau, 1980). La santé est une condition nécessaire à la conduite de l'exploitation. Sa perte est synonyme de malheur, de départ de la ferme et d'enfoncement dans la pauvreté. Une autre Loulaysienne garde cette préoccupation dans ses conversations. Evoquer la parenté, proche ou éloignée, c'est rentrer dans ces événements douloureux, accidents, maladies, décès prématurés, qui ont marqué les familles dans le cercle de la parenté et du voisinage.

Les relations dans le cousinage se maintiennent tant bien que mal avec l'éloignement géographique et les changements de modes de sociabilité. Rencontrée à propos d'un rassemblement de la parenté autour de la ferme d'origine, une femme évoquait la perte des relations entre parents, rappelant avec nostalgie les visites d'autrefois. L'essentiel temps libre était consacré à rencontrer ses parents, même éloignés de plusieurs kilomètres. Pourtant la même femme évoquait sa satisfaction d'avoir fait se rencontrer, à l'occasion d'une fête de mariage, des neveux, maintenant adultes mariés, qui ne s'étaient vus que dans l'enfance. Au départ, ils ne voulaient pas trop se voir, ne se connaissant pas. Puis ils ont bu un verre ensemble et finalement les deux couples ont fini la soirée ensemble. Les solidarités familiales quotidiennes se maintiennent pour ceux qui vivent sur place ; les rites familiaux à

caractère plus exceptionnel restent cependant des occasions de rassemblement de larges parentèles dont les membres sont géographiquement éloignés.

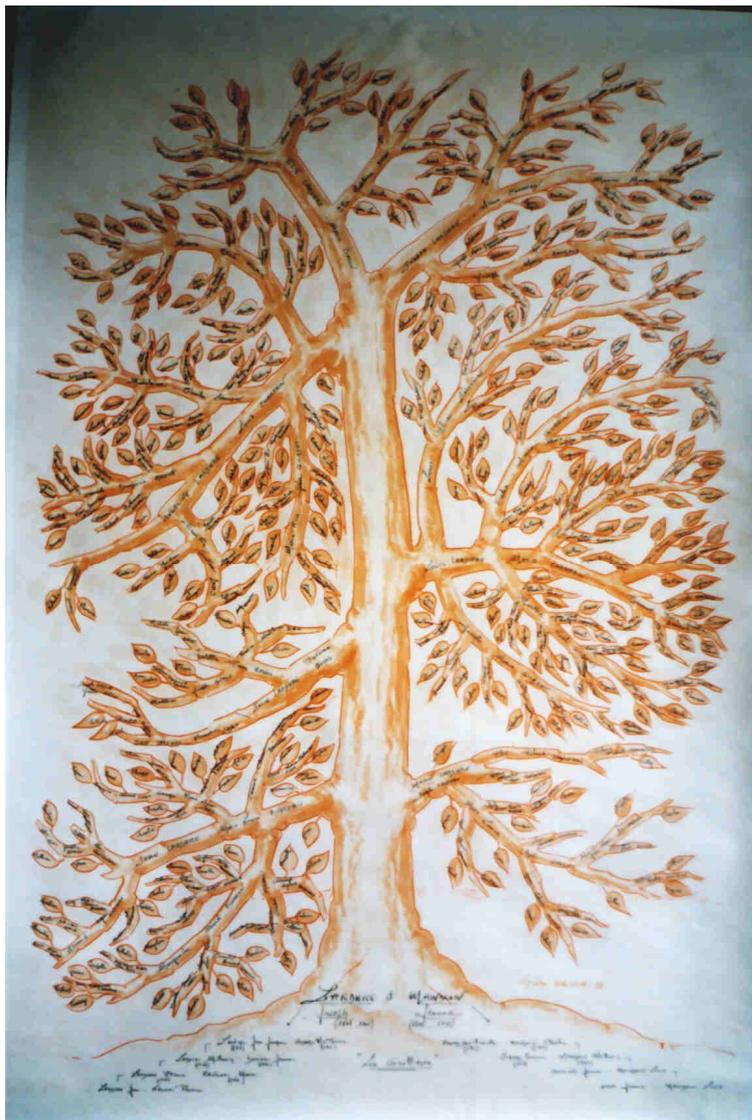
L'engouement pour la généalogie est un phénomène récent. Les Loulaysiens férus de l'histoire des familles rappellent l'indifférence qui avait été affichée face aux premières initiatives de recherches généalogiques au début des années 80. L'abbé Barbarit, un curé novateur, cherchait à tirer parti des archives paroissiales pour insuffler un dynamisme dans la vie paroissiale. Mais « *il parlait pour les murs* » lors des réunions et c'est finalement à travers la création de l'Association culturelle qu'un nouveau réseau d'habitants a repris cette première idée. Pour les paroissiens d'alors, le nouveau curé, habitué à officier dans la région parisienne, sortait d'un rôle convenu du curé de campagne duquel on attend l'application des règles habituelles d'exercice du ministère. Il y avait probablement contradiction entre le rapport habituel du curé aux habitants, fondé sur le respect de l'intimité des familles et l'indifférenciation des assistants aux offices, et des recherches personnalisées qui portaient, au vu et au su de tous, les histoires familiales.

Les rassemblements de famille et la recherche généalogique se relient doublement dans le Bocage. Les rassemblements prennent des allures diverses. Il peut s'agir d'une simple fête de famille qui s'organise autour d'un couple vivant d'anciens ou du dernier vivant dont les descendants sur trois générations se sont dispersés dans la région ou en dehors. Il prend prétexte d'un anniversaire, individuel ou de mariage, au cours duquel un arbre généalogique est offert par les enfants et petits enfants au couple ou à la personne âgée. La mode des arbres généalogiques peints, (voir illustrations) figurant à la souche d'un arbre le couple des anciens et une reproduction de leur maison d'habitation, n'est pas sans rappeler d'une façon imagée cette « *communauté de la maison [qui] sert de point de référence à l'individu pour se définir* » (Bucher, 1995, p. 93). La confection d'arbres généalogiques exposés comme objets du décor intérieur accompagne le mouvement de collecte et de rassemblement des documents familiaux auxquels se livrent les familles aujourd'hui. Un agriculteur de Saint-Hilaire né en 1922 consacre une pièce entière de sa maison aux photos de famille où se lit l'histoire de la ferme depuis le début du siècle. Plus souvent, photos aériennes de la ferme, photos de noces anciennes, arbres généalogiques... sont exposés au salon et participent, y compris dans les pavillons récents, de la recréation de l'atmosphère du passé.



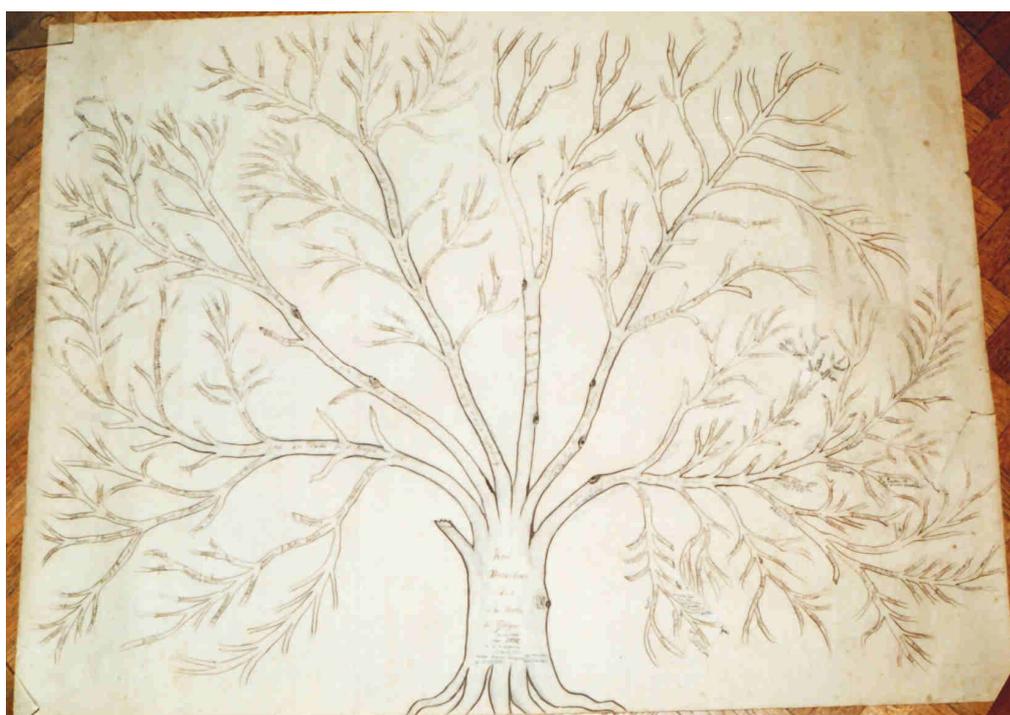
Illustr. 36 - Arbres généalogiques : La ferme comme point de référence

(l'arbre généalogique représente à sa souche le couple « fondateur » de la lignée, celui qui s'est installé sur la ferme. Ces deux arbres ont été dessinés par un artiste de la région, dans les années 1990, à l'occasion d'un anniversaire de mariage du couple âgé)



Illustr. 37 : Arbres généalogiques

(le dessin est classique, mais la souche représente toujours le couple qui s'est installé sur la grande ferme. L'arbre ci-contre a été réalisé vers 1990 à l'occasion d'un rassemblement des descendants ; celui du dessous a été réalisé en 1901 chez les Bretaudeau par un prêtre de la famille)



Les généalogistes amateurs interviennent à un second niveau, celui où les relations de parenté étaient simplement supposées voire méconnues. Ceux qui font des recherches généalogiques ont des buts individuels ou collectifs. Dans le second cas, l'établissement de l'arbre n'est pas qu'une fin en soi, il sert aussi à mobiliser les parentèles sur une base qui n'est plus d'entraide matérielle mais de reconnaissance et de plaisir de s'identifier à un même groupe. Quand les recherches ne se cantonnent pas qu'aux archives, les généalogistes rencontrent les personnes d'un même patronyme, suscitant de nouvelles vocations généalogiques. Tout ce travail est déjà en lui-même une activité d'entretien de la sociabilité parenténière. Quoique étranger aux familles étudiées, la recherche à Saint-Hilaire m'a amené à percevoir ces relations : si une personne était à cours de renseignements, son réflexe était de me renvoyer à telle ou telle personne qui a fait la généalogie de la famille, m'identifiant d'ailleurs au passage à la même catégorie de chercheurs. Au moment où nous nous sommes rencontrés, un ancien agriculteur né en 1931 venait d'avoir la preuve, grâce à un généalogiste, que tous les habitants passés et présents de Saint-Hilaire portant son patronyme avaient la même origine. C'était pour lui une révélation importante, « *on se situe mieux* » selon ses propres dires, il y a découvert des cousinages insoupçonnés et des renchaînements. Les liens attestés ici par la généalogie rétablissent une communauté qui n'avait plus de fonction concrète dans l'existence.

Le rassemblement de la parenté patronymique se fait autour d'un couple d'ancêtres communs qui se sont installés sur une ferme et ont essaimé à partir d'elle. On trouve encore dans ces rassemblements l'expression d'une représentation de la famille étendue du Bocage autour d'une souche commune et de ses différentes ramifications : « *ces derniers [les Bocains] en effet conçoivent la souche idéale, figurée sur le modèle de la famille communautaire à noyaux multiples, comme le centre, le point de référence, par rapport auquel la famille simple (dite « nucléaire » par les sociologues) apparaît au contraire comme un débris, une réduction, un rejeton ou une branche coupée qui ne prend sens qu'à partir de la souche, des migrations, des séparations, ou de la mort des autres branches, ou des rejetons et branches qu'elle produira pour en faire une autre souche* » (Bucher, 1995, p. 84). Le généalogiste à l'origine de la reconstitution des liens prend l'initiative d'une journée de rassemblement pique-nique au cours duquel il expose ses résultats, présente l'arbre et des documents. Cette conception groupale de la pratique généalogique est complémentaire de celle, privée, qui consiste à recueillir des informations et des

objets pour soi et les exposer dans une pièce spécialement aménagée (les deux pratiques pouvant aller de pair d'ailleurs)¹¹⁸.

Les relations créées à l'occasion des généalogies sont de nature symboliques, liées à l'imaginaire familial. Elles tiennent à des initiatives individuelles dont on peut se demander cependant si elles susciteront des liens durables (Segalen, 1991b, 1993). La recherche généalogique tient à une démarche identitaire, permettant à l'individu de se rattacher à la parenté dans l'espace et le temps tout en confortant une identité présente. Pour autant, le déracinement n'explique pas à lui seul l'engouement pour la généalogie dans le Bocage. Cet engouement concerne maintenant une large proportion de la population, et pas seulement des « expatriés » soucieux de retrouver leurs racines. Comme le montre Evelyne Ribert (1997), la recherche de son ascendance permet aussi aux généalogistes de préserver une cohésion familiale ou d'assurer le maintien d'une forte identité régionale. En cela la généalogie pratiquée désormais dans les classes moyennes pourrait se rapprocher de sa fonction ancienne dans la noblesse : affirmer l'appartenance à une lignée prestigieuse d'ancêtres.

4) A la recherche d'explications : quel est le poids des structures familiales dans la double logique égalité / inégalité ?

La rencontre des deux logiques, égalitaire et inégalitaire, tend, on l'a vu, à se manifester dans tous les aspects de la vie économique et sociale des Bocains. Elle est aussi le point de rencontre des pratiques et des valeurs qui tiennent à la fois de l'imposition de l'extérieur de l'éthique catholique et de valeurs propres aux Bocains, forgées dans le contexte agraire et social de la division entre les « gros », détenteurs des richesses et du pouvoir, et des « petits » dont la cohésion est une forme de résistance-survie.

Autant cet équilibre original des tendances égalitaristes et inégalitaristes s'explique bien dans le Bocage ancien, autant sa permanence dans la société renouvelée d'aujourd'hui comporte quelque chose d'anachronique et de paradoxal. Bernadette Bucher (1995) a parfaitement rappelé ce paradoxe de la Vendée contemporaine qui reproduit son passé au fur et à mesure qu'elle semble matériellement s'en détacher.

¹¹⁸ Un récent documentaire télévisé (F.R. 3, émission Des racines et des ailes du 30.09.98) a livré deux exemples de cette sorte.

Selon le démographe Emmanuel Todd (1990 a et b), le socle anthropologique des systèmes politiques en France et en Europe est constitué par les structures familiales. Celles-ci sont réductibles à deux grandes valeurs subdivisées elles-mêmes en deux pôles :

- celles organisant les rapports parents-enfants, de tendances autoritaires ou libérales, dont l'indicateur est la corésidence des générations
- celles organisant les relations entre frères et soeurs, avec les pôles égalitaires ou non égalitaires, dont l'indicateur est le mode de transmission des biens.

Les quatre pôles relationnels déterminent quatre types familiaux selon la combinatoire reprise dans le tableau suivant :

Tableau 17 - Typologie des systèmes familiaux selon Emmanuel Todd

rapport parents - enfants	libéral	autoritaire
rapport entre germains		
égalitaire	famille nucléaire égalitaire	famille communautaire
inégalitaire	famille nucléaire absolue	famille souche

Les structures familiales précèdent les idéologies religieuses et politiques, elles en expliquent le développement et la persistance jusqu'à aujourd'hui. Idéologies politiques et religieuses « *peuvent être considérées comme des reflets abstraits, dépersonnalisés, de conceptions latentes dans la vie familiale [...]* Rousseau veut fabriquer de la famille nucléaire égalitaire mais c'est en réalité la famille nucléaire égalitaire qui fabrique Rousseau, là où elle existe. L'Eglise croit défendre la famille souche, mais c'est au fond la famille souche qui, là où elle domine, permet la survie de l'Eglise » (1988, pp. 97 et 100). L'idéologie révolutionnaire française s'est ainsi appuyée sur la structure familiale propre au Bassin Parisien dont les conceptions sont libérales et égalitaires. Les enfants s'installent indépendamment (néolocalité), les biens sont divisés de façon strictement égalitaire.

A l'opposé, la famille souche résiste aux principes révolutionnaires du fait qu'elle associe une tendance autoritaire à la transmission inégalitaire des biens. Les enfants adultes demeurent soumis à l'autorité du père et un seul hérite du bien parental.

Entre ces deux types majeurs, deux groupes marginaux combinent différemment les pôles liés aux relations parents-enfants et les relations frères-sœurs : l'Ouest bocager où le type familial nucléaire absolu combine liberté et inégalité, une partie du Massif Central et de la bordure méditerranéenne où le type familial communautaire combine autorité et égalité. S'appuyant sur les analyses d'André Siegfried (1913), Emmanuel Todd attribue au fermage et à la domination foncière de la noblesse la responsabilité, dans l'Ouest bocager, de la résistance à l'idéologie révolutionnaire ; alors que la structure familiale, qui n'est pas de type souche, n'appuie pas directement l'idéologie religieuse inégalitaire. La valorisation de l'inégalité tient à une reproduction du système châtelain dont le type familial est la famille souche avec la primogéniture et le lignage aristocratique. Le château l'emporte sur la cure et si l'Eglise se maintient dans cette région, c'est par un effort politique et institutionnel lié au pouvoir politique noble. Instrument de la domination, langage commun entre les paysans et les maîtres, la religion remplit ici ce rôle déjà noté par ailleurs de « *ciment* » dans les relations sociales (Renard, 1975). Elle détermine des résistances aux changements sociaux mais n'en constitue pas pour autant une explication ultime.

Le type communautaire correspond à des régions où dominait le métayage et l'association de frères mariés. La solidarité des germains prend le pas sur l'autorité paternelle et persiste au delà du mariage, « *l'autoritarisme de la structure familiale communautaire est donc diffus plutôt que vertical. L'individu est tenu par la famille, mais non spécifiquement par ses parents* » (Todd, 1988, p. 105). L'Eglise ne se maintient pas dans les régions de type familial communautaire, l'autoritarisme jouant faiblement dans le sens père-fils. L'égalitarisme explique la déchristianisation de ces régions mais un autoritarisme familial, qui perdure, trouve son expression politique dans le communisme rural.

Saint-Hilaire et le Bocage tiennent des deux types « marginaux » de structures familiales décrits par Todd. Plus précisément que dans l'acception globalisée d'un bocage de l'Ouest, la micro-région relèverait de ces zones frontières du sud de la Loire caractérisées par « *un agrégat de types communautaires et*

souches» (Todd, 1990b, p. 51). La combinaison singulière garde ici le point commun d'une hiérarchie forte, familiale et sociale, associée à un égalitarisme plus ou moins aménagé des germains. La ligne de partage se dessinerait selon Emmanuel Todd entre les deux modes de faire valoir : fermage et métayage. Le fermage autonomise la famille exploitante, il porte en germe l'indépendance et tend à réaffirmer l'autorité paternelle et la structure souche. Le métayage est associé à la famille communautaire, il impose la division égalitaire des fruits et la division égalitaire entre frères dans un rapport de soumission au maître. En réalité, l'opposition fermage / métayage est très relative à Saint-Hilaire : le métayage comme le fermage s'accommodent d'avantages retirés par les familles dans le système foncier. Le fermage tel qu'il est pratiqué localement n'est pas tant cette formule de transition vers l'indépendance paysanne plutôt que ce que Todd décrit par ailleurs comme un « *fermage dur* » (1990b, p. 77), très lié à l'ancien métayage dont il se ne distingue pas au niveau des structures familiales et des services rendus aux propriétaires.

Pour cette micro-région un premier schéma pourrait être proposé pour décrire quelques traits spécifiques de l'alliance égalité-inégalité selon les deux principes verticaux (inégalité) et horizontaux (égalité) :

Tableau 18 - Le couple égalité / inégalité dans les rapports sociaux du Bocage vendéen

principes verticaux inégalitaires	principes horizontaux égalitaires
éthique chrétienne inégalitaire : soumission à l'autorité paternelle, inégalité des germains par la valeur personnelle (personnalité élue)	éthique chrétienne égalitaire : valeur de justice
hiérarchie familiale : soumission au couple d'anciens, dépendance du ou des couples mariés sur la ferme	cohésion de la communauté : but du maintien sur la ferme
transmission inégalitaire du droit au bail et de l'autorité sur la ferme, avantages matériels au successeur	partage égalitaire des biens
hiérarchie sociale : domination foncière des châtelains, soumission aux autorités religieuses et politiques	« vaillance » et « coublage » (Bernadette Bucher) : éthique laïque des échanges de biens et services, solidarité entre maisons
paternalisme, patronage et clientélisme dans les rapports maîtres / paysans	consensus social, étouffement des conflits, éthique religieuse « communautaire », mythe vendéen des relations harmonieuses

Les analyses d'Emmanuel Todd nous sont utiles pour classer le Bocage dans un ensemble national et international et identifier des grands facteurs explicatifs. L'ambition globalisante de la typologie oblige cependant à des raccourcis et des approximations sur les caractéristiques des régions analysées. La vertu explicative de la typologie proposée reste limitée car elle décrit des états de fait réduits à quelques variables. Les interrelations entre les variables dans une synthèse aussi globalisante se réduisent à des constats de corrélations entre phénomènes situés sur des plans différents.¹¹⁹.

Affirmer que la structure familiale précède et détermine les idéologies politiques et religieuses reste ainsi une position de principe Hervé Le Bras, avec qui Emmanuel Todd a étroitement collaboré, revient lui-même sur l'insuffisance d'un schéma causal qui renverse l'ordre des explications en substituant le primat de l'économie à celui des structures familiales dans la reproduction sociale : « *en substituant l'anthropologie à l'économie, on ne transforme pas le schéma causal ; on ne fait qu'inverser les rôles : une infrastructure en chasse une autre, reléguant toujours la politique, la religion et les moeurs au rôle peu flatteur de superstructure* » (Le Bras, 1986, p. 105). Au passage, ce sont aussi les hypothèses de démographes comme celles Peter Laslett qui sont visées, car elles portent les structures familiales antérieures à l'ère industrielles au rang d'invariants culturels influençant le devenir de chaque région. Chez Emmanuel Todd, la théorie des liens entre structures familiales et structures politiques se heurte à des obstacles théoriques et pratiques : transposition d'une grille d'analyse valable pour les Etats au niveau des régions, « *impossible de distinguer empiriquement les régions de familles souches des régions de familles patriarcales ; impossible de comprendre le rôle de la religion, impossible de situer l'évolution démographique et de développement économique dans ce cadre figé* » (Le Bras, *ibid.*)

Hervé Le Bras pense donc qu'il est nécessaire de ne pas s'en tenir exclusivement à la structure des ménages telles qu'elle est décrite dans les recensements, mais d'en revenir à la logique des cycles familiaux qui en sont à l'origine : « *chacun d'eux se développe avec certaines formes sociales, certaines particularités économiques et certaines relations interpersonnelles qui, toutes ensemble, assurent la stabilité de la société, d'une génération à la suivante* » (1986, p.

¹¹⁹ On trouvera chez Michel Bussi (1998) la critique très complète d'un spécialiste de la géographie électorale sur l'intérêt et les limites des thèses d'Emmanuel Todd, réexaminées à l'échelle du Grand Ouest.

105). Pour autant, l'application du programme tracé par Le Bras souffre d'insuffisances comparables à celles constatées chez Todd. Ainsi l'échelle départementale adoptée dans les cartes ne rend pas bien compte des différences entre « pays » ou micro-régions. Les données extraites d'études anciennes, comme celles d'Alexandre de Brandt ou les enquêtes agricoles du siècle dernier, sont fortement critiquables. Des relations extrapolées de façon rapide, par exemple le lien métayage / absence d'esprit d'entreprise / déchristianisation / émigration / communisme, tournent au stéréotypes explicatifs. Ces généralisations, nécessaires pour expliquer des évolutions à grande échelle, ne rendent en tout cas pas bien compte des phénomènes observés dans le Bocage.

La recherche du socle anthropologique des comportements sociaux dans le Bocage est bien le souci qui anime le présent travail, avec un point de vue qui privilégie le poids des structures familiales. Mais, pour préciser et expliquer les liens entre structures familiales et structures sociales, il y a donc nécessité de retourner à des processus localisés avant d'atteindre des généralisations valables. Ces processus tiennent à la fois de l'histoire des individus, des familles et de la collectivité locale considérés dans leurs interactions et agissant sous le poids de facteurs extérieurs. Dans ce chapitre, les variables démographiques et le poids de l'idéologie religieuse ont ainsi été rapprochées des cycles familiaux étudiés dans la transmission des exploitations. La troisième partie consistera dans ce même sens à préciser pour Saint-Hilaire les paramètres de l'environnement châtelain et ses conséquences pour la collectivité locale : interactions entre les châteaux et la paroisse, structuration de la vie politique, part de l'obéissance coercitive, des emprunts culturels et de l'imitation entre les milieux modestes et le milieu des grands propriétaires terriens.

Singulièrement dans le Bocage, il s'agit aussi de descendre au niveau de l'individu pour comprendre les liens avec son environnement social. Comment le milieu tend-il à la fois à insuffler la nécessité du groupe dans chaque personne et en même temps permettre à des individus d'être reconnus comme personnalités hors du commun et moteurs du dynamisme local ? C'est une question que je reprendrai dans le fonctionnement du « système du château », comme modèle dominant pour la société locale au même titre que la communauté fermière est la configuration dominante des relations familiales.

La communauté de la maison, qu'elle soit informelle ou sous forme de sociétés d'exploitation, maintient ce principe fort de soumission de l'intérêt de l'individu à celui du groupe. Comme les paysans se soumettent à leurs propriétaires, l'individu se soumet à la communauté familiale. Si les communautés plongent leurs racines dans une origine féodale qui faisait obligation de maintenir indivis les charges liées à une terre contre leur usage, elles ont continué depuis à s'opposer à une logique d'individualisation et d'indépendance paysanne.

Dans un système précipitaire, héritage et succession uniques permettent à l'aîné de devenir le seul dépositaire des biens et de représenter seul la maison dont il hérite. Le système lui-même est un ensemble de maisons indépendantes les unes des autres. La hiérarchie intangible de chaque maison est compensée cependant par une égalité dans la représentation de chacune d'elle dans l'assemblée communale (Augustins, 1989). Avec le système égalitaire, l'équivalence des germains et l'instabilité des parentèles ne permettent pas que s'établisse une différenciation sociale à un niveau individuel (Augustins, *ibid.*). La communauté de la ferme ne fait que renforcer cette équivalence par la solidarité qui s'impose entre tous. Ainsi la cohésion de la communauté, familiale et locale, qui selon Bernadette Bucher naît de la nécessité de faire face aux messieurs, conforte paradoxalement la hiérarchie sociale en privilégiant les liens de dépendance.

* *

*

Les modes de transmission des biens fonciers dans la paysannerie m'ont amené à considérer les différents statuts paysans comme dépendants les uns des autres et non pas comme des réalités opposées. La reproduction du système social se joue en partie dans la complémentarité des fermes et des borderies. Compris dans la logique des trajectoires familiales et des nécessités liées à la transmission des terres, le passage du statut de bordier à celui de fermier / métayer, et vice versa, s'éclaire sous un angle nouveau. Ici la tendance égalitaire dans la transmission des biens rencontre une réalité opposée : celle des métairies aux mains des grands propriétaires fonciers, qui ne se divisent pas et introduisent l'inégalité à travers la transmission unique du droit au bail. Complémentaires des fermes dans le travail, les borderies le sont aussi au niveau de la transmission du patrimoine. Ainsi dans les grandes fermes, des paysans disposant d'une relative aisance se constituent des petites propriétés à côté, prenant le statut d'exploitations secondaires qui permettent d'installer des non successibles.

Mais ce schéma ne peut se lire que dans le contexte spécifique à Saint-Hilaire et une partie du Bocage : celui de grands domaines omniprésents qui font obstacle à l'émergence d'une classe de paysans propriétaires qui deviendraient réellement indépendants grâce à une maîtrise foncière ou en détenant un réel pouvoir d'opposition politique. Les mécanismes compensateurs à l'effritement des terres familiales dus aux partages égalitaires ont du mal à jouer. Jusqu'à la modernisation qui a suivi la seconde guerre mondiale, dans aucune borderie le patrimoine foncier ne s'accroît durablement : des phases de régression sociale suivent des phases de prospérité au gré des redistributions de terres, des aléas démographiques, de facteurs personnels... Les métairies dominent le paysage, par les surfaces occupées, par l'organisation rationalisée de l'espace foncier et du travail, par un contexte idéologique magnifiant la communauté fermière comme modèle idéal de la grande famille solidaire et respectueuse des hiérarchies.

Or nous sommes ici dans une situation de métayage et de « fermage dur » pour reprendre l'expression d'Emmanuel Todd. Minoritaires parmi les exploitations, les métairies à reprendre sont relativement rares et y accéder comme

s'y maintenir ne peut se faire sans accepter les obligations matérielles et morales qui sont dues aux grands propriétaires. Mais à l'encontre de l'image du paysan soumis, ces mêmes métairies accordent un statut privilégié. En retour de leur allégeance, fermiers ou métayers et leurs lignées se tiennent à l'écart de la pauvreté et de la misère qui menacent les petits propriétaires paysans, ils reçoivent en outre une part du prestige et de la considération attachée aux maîtres de la terre. L'enjeu foncier véritable n'est par conséquent pas tant celui de la propriété que celui de l'accès au droit au bail et à sa transmission sur une grande ferme. C'est pourquoi la transmission unique du statut, le célibat et les stratégies matrimoniales, la constitution et l'entretien par ce biais de réseaux de grands fermiers et propriétaires moyens, sont des modalités dont on use efficacement dans les métairies et qui tendent à maintenir les mêmes familles aux mêmes places.

Si on peut considérer le droit au bail sur une grande ferme comme un bien précieux dont hérite le successeur, nous sommes pourtant loin de l'individualisation de la maison patrimoniale qui caractérise les sociétés préciputaires. A l'individualisation possible de la maison paysanne s'oppose constamment une logique communautaire, qui dans la grande ferme soumet les intérêts de l'individu à celui de l'exploitation familiale. La ferme est également prise dans un réseau de dépendances et d'obligations réciproques, au sein du domaine châtelain comme dans la collectivité villageoise. Le paradoxe qu'a contribué à éclairer Bernadette Bucher est ici un aspect primordial à prendre en compte dans la société bocaine. Il pose toujours aujourd'hui la même question : comment l'idéal démocratique égalitaire peut-il continuer de s'accommoder de références et de comportements inégalitaires liés aux anciennes hiérarchies ? Le compromis original entre égalité et inégalité que j'ai décelé dans la transmission des terres ne s'y restreint pas, il caractérise un vaste ensemble, à commencer par les comportements familiaux, où principes verticaux et horizontaux d'autrefois se perpétuent à travers les changements qui ont marqué cette société depuis un demi siècle.

Les rapports égalité / inégalité et individu / collectif, de la transmission du patrimoine foncier au fonctionnement du système social, nous introduisent à ce qui constituera la trame de la troisième partie. Cette dernière aura d'abord pour but de compléter l'analyse de la transmission des fermes et borderies par celle des domaines châtelains. Avec le grand domaine, et les rapports qu'il institue dans la société paysanne, ne sommes-nous pas au coeur du paradoxe vendéen ? Comment, à travers les grands domaines fonciers, l'emprise châtelaine s'est-elle maintenue si tardivement, mais aussi comment se sont forgés des modes de penser et d'agir dans les rapports sociaux et politiques qui tendent aujourd'hui à leur survivre ?

TROISIEME PARTIE
EMPRISE ET DEPRISE DES CHÂTELAINS

Le problème de l'indépendance paysanne est soulevé sous un angle différent dans cette dernière partie : pourquoi en dépit d'une hiérarchisation très poussée et foncièrement inégalitaire de la société, n'y-a-t-il pas eu une autonomisation des couches paysannes, passant par l'opposition politique ou le rejet de la religion dominante, observés en d'autres régions françaises ou européennes ?

Il s'agira donc désormais de mettre l'accent sur le monde châtelain après avoir longuement traité celui des paysans. Je commencerai par explorer le « système du château », univers mal connu du grand domaine foncier, sinon par l'histoire hagiographique. Le chapitre VIII est un examen des logiques internes au domaine : modalités de transmission du patrimoine, rattachées aux façons de vivre et aux conceptions économiques qui guident les châtelains. Les modes d'insertion des châtelains dans la commune feront l'objet du chapitre suivant, sous l'angle des rituels, civils et religieux, à travers lesquels ils manifestent les attributs de leur statut social. L'objet commun consiste ici à déceler dans quelle mesure la conduite exemplaire que les châtelains se donnent à penser d'eux-mêmes et donnent à voir aux autres se diffuse dans la société locale et imprègne réellement l'ensemble du corps social.

La commune ne serait-elle que l'extension naturelle d'un patrimoine familial que le maire noble domine de sa puissance comme il dirige son domaine ? Il s'agit d'abord pour cela de confronter le « système du château » au « système de la paroisse » (chapitre IX). A Saint-Hilaire, où les nobles ont exercé longtemps et tardivement leur emprise, quel degré de collusion rencontre-t-on avec l'ordre religieux, autre référence incontournable dans la hiérarchie des hommes et des valeurs dans le Bocage ? Malgré la distance qui les sépare, la vie paroissiale est le lien principal entre les châtelains et tous les habitants. Ce lien ne se mesure pas seulement en termes de contrôle et de sanctions. Aussi doit-on examiner comment l'histoire, l'action des prêtres, les références à des personnalités glorifiées, le vécu religieux participent ou non des valeurs communes.

La représentation politique est abordée dans le dernier chapitre. Tout en la reliant aux évolutions politiques de la région, la transmission des mandats est examinée dans ses liens avec les statuts socio-économiques et les destins des patrimoines. L'accent est mis sur les rôles individuels et la montée progressive des contestations qui ont permis le renversement du pouvoir châtelain. Il reste à faire la part des choses entre ce qui relève du changement et de la continuité dans le pouvoir municipal et d'expliquer comment, dans le domaine politique, le passage des nobles aux fermiers s'est accommodé depuis d'une nouvelle stabilité.

* *

*

CHAPITRE VIII :

L'ORGANISATION DU DOMAINE CHATELAIN

«Le château formait une sorte d'Etat miniature, de microsociété, avec tous les antagonismes que cela comporte. Les terres qui s'étendaient autour, et qui appartenaient au châtelain, prolongeaient l'indépendance. Les métairies, avec leurs prés, leurs champs, leurs récoltes, constituaient un réseau de demeures satellites. Du haut de ses tourelles, la baronnie n'avait pas de fin.»

Michel Ragon, *Le cocher du Boiroux* (1992, p. 169).

Comme modèle susceptible d'avoir influé sur les fermiers, l'étude de la transmission des grands domaines fonciers vise en premier lieu à approfondir cette logique inégalitaire qui permet la stabilité des maisons. La résidence châtelaine est ensuite abordée sous l'angle des groupes domestiques qui relient maîtres et serviteurs dans une même « famille ». C'est au château même qu'on trouvera l'expression la plus transparente de l'ordre et de l'harmonie sociale que valorise la noblesse. Dans ce sens, le point de vue des domestiques permet d'approfondir comment s'harmonisent la fidélité et la soumission. A travers l'exploration des conduites châtelaines, je rechercherai les principes économiques et les logiques sociales qui permettent de comprendre comment et pourquoi, même affaiblis, les domaines se pérennisent.

Bien que les informations recueillies sur la vie quotidienne au château soient éparées, elles fournissent un point de départ à un sujet qui reste pratiquement inexploré dans la région¹²⁰, et qui l'a peu été en France avant les études menées par Eric Mension-Rigau (1990 et 1994). L'intérêt de la présente recherche ne réside pas dans une approche isolée de la société châtelaine ; il est de tracer des lignes de rapprochements entre paysans et châtelains, qui sont considérés

¹²⁰ A l'exception du précieux recueil de souvenirs des habitants du Parc Soubise, à Mouchamps, effectué par Véronique de Chabot-Tramecourt (1981).

habituellement sous l'angle d'une harmonie mythique ou, tout au contraire, comme des mondes radicalement différents, certes en interaction constante, mais relevant chacun d'un univers de civilisation propre. Ces positions tendent à occulter les effets de leurs interactions : imitation et emprunts réciproques. Ce sont ces processus que je privilégie ici.

I - LA TRANSMISSION DES BIENS FONCIERS

1) La logique précipitaire dans la noblesse et la grande bourgeoisie terriennes

On peut appréhender les enjeux liés à la transmission du patrimoine foncier dans l'univers culturel propre aux grands propriétaires châtelains. Comme support matériel d'un héritage culturel auquel il est indissolublement lié, transmettre le domaine pour une famille noble ou de la grande bourgeoisie c'est en perpétuer le nom, la lignée, les valeurs morales ou le prestige liés à la famille. Dans ces milieux où « *le passé a une fonction instauratrice* » (Mension-Rigau, 1994, p. 19), le domaine inscrit la famille dans l'ancienneté et la permanence qui légitiment leur statut social. Le patrimoine foncier comme le patrimoine familial s'inscrivent dans la longue durée, chaque génération n'est que la dépositaire de biens qu'à défaut d'augmenter elle doit transmettre intacts à ceux qui suivent.

Dans la noblesse, l'ancienneté du nom a plus d'importance que le titre. Le patrimoine matériel s'inclut dans un « patrimoine de mémoire » plus vaste : connaissance de sa généalogie, objets qui témoignent du passage des ancêtres, histoire familiale associée à l'histoire nationale, choix idéologiques (Mension-Rigau, 1994). L'ancienneté de la famille et le culte qui s'y rattache est un des trois critères qui fondent l'identité aristocratique, selon Eric Mention-Rigau (1994), avec les pratiques de distinction et la revendication de l'excellence. Plus qu'ailleurs, on transmet des « traditions », la transmission s'inclut dans une logique de continuité du lien avec les ancêtres, objets de famille comme terres qui, dans leur dimension symbolique, permettent d'entretenir le culte du passé. On comprend alors que « *garder la propriété et la transmettre coûte que coûte, à tout prix, est considéré*

comme un devoir moral. Celui à qui elle échoit, en général l'aîné, n'en est que le dépositaire et il a d'autant moins le droit de la vendre qu'il a été, le plus souvent, financièrement très avantagé par rapport à ses frères et soeurs, afin de pouvoir précisément la maintenir en état et la transmettre à son tour à un de ses fils. La volonté de conserver le patrimoine [...] est considérée comme la condition indispensable pour ne pas déchoir au regard des ancêtres, des pairs et des descendants. Elle est présentée comme la résultante de l'éducation dont la première fonction est d'inculquer le sentiment de l'attache terrienne, c'est à dire l'idée que le maintien de la propriété constitue un devoir, une discipline, presque une ascèse» (Mension-Rigau, 1994, p. 110).

Les nobles et grands bourgeois interrogés par Eric Mension-Rigau sont des personnes assez âgées qui notent l'affaiblissement et la remise en cause du privilège accordé à l'aîné dans les jeunes générations. Ils nous donnent cependant une idée de l'importance accordée à une transmission intacte du patrimoine et la logique inégalitaire qui l'accompagne.

Dans la noblesse et la grande bourgeoisie, le mariage qui a des chances de réussir doit se faire dans le même milieu social, l'union matrimoniale s'inscrit « *dans une logique de raison [...] où le coeur n'a pas toute sa place* » (Mension-Rigau, 1994, p. 74). En raison de l'importance de la lignée masculine, on accepte cependant plus facilement le mariage des femmes en dessous de leur condition que celui des hommes. Idéalement, le mariage est l'alliance de deux familles qui se distinguent par leur rang, leur ancienneté, leurs références morales. Mais une attention très grande est portée à la richesse en raison du souci de préserver le patrimoine, ce qui autorise les passerelles entre noblesse désargentée et grande bourgeoisie fortunée. Un prétendant pauvre est soupçonné de vouloir s'enrichir par le mariage (Mension-Rigau, 1994) et on a décrit dans ce sens les pratiques visant à cultiver « l'entre-soi » et faciliter les rencontres entre jeunes de mêmes conditions de naissance ou de fortune (Le Wita, 1988).

Dans la plus grande partie de l'Europe, la succession unique, conçue d'abord comme moyen d'assurer la pérennité des places fortes, s'est, à partir du Moyen Age et pendant très longtemps, instaurée exclusivement dans la noblesse ; la primogéniture dans la paysannerie du sud de la France faisant figure d'exception (Augustins, 1989). Avec la limitation des naissances et le célibat des puînés, Vincent Thébault constate pour la période contemporaine la stratégie fréquente du partage

inégalitaire chez les grands propriétaires du Midi toulousain. « *Le domaine est considéré comme le symbole de la continuité de la famille qu'il convient de protéger de tout partage. Sa transmission est réservée prioritairement, dans la tradition salique, au futur chef de famille, le fils aîné* » (Thébault, 1995, p. 735). D'une manière ou d'une autre, les cohéritiers sont dédommagés et la transmission du domaine familial à un autre que le fils aîné, qui plus est une fille, est autant que possible évité. Ainsi la perpétuation du système précipitaire apparaît autant chez les grands propriétaires que dans les familles paysannes aux XIX^e et XX^e siècles dans le midi toulousain.

Dans les stratégies utilisées chez les grands propriétaires de la région toulousaine, on retrouvera la distinction opérée entre domaine principal et domaines secondaires, notamment ceux qui sont hérités en ligne maternelle. Une autre forme de compensation consiste à attribuer aux puînés les immeubles citadins, les biens mobiliers et des rentes diverses. Le versement de soultes aux puînés est aussi constaté.

Les terres de la lignée paternelle sont en priorité réservées aux garçons. Les filles sont dédommagées dans le Toulousain à partir des biens d'origine maternelle et, « *tant qu'on a la possibilité matérielle d'exclure les filles de l'héritage foncier, celles-ci sont systématiquement dotées ou désintéressées* » au profit du fils aîné ou des fils (Thébault, 1995, p. 736). Lors de leur mariage, les filles sont dotées en somme d'argent, rente, bien acheté ou valeurs mobilières équivalents à la part à laquelle elles auraient eu droit. Cependant, en l'absence de garçons, la terre est transmise aux filles sans que la reproduction de la lignée en souffre forcément : « *le fait que, par mariage des héritières, les propriétaires successifs du domaine changent de nom importe peu dans la mesure où les représentations familiales et de la société locale conservent le souvenir de la transmission par les femmes, qui garantit alors l'ancienneté de la lignée des propriétaires* » (ibid., p. 738).

Ces stratégies de conservation du patrimoine foncier châtelain fonctionnent tant que la puissance financière, que les apports patrimoniaux et matrimoniaux permettent de désintéresser l'ensemble des cohéritiers pour réserver le domaine dans son intégralité au successeur.

Yves Pourcher constate en Lozère l'importance accordée aux « *beaux mariages* ». Ici, « *souvent, la terre, signe extérieur de la richesse et placement noble,*

assure à chacun des enfants l'alliance prestigieuse à laquelle il n'aurait pu prétendre sans cette possession » (1987, p. 114). Malgré le désir des bourgeois d'accéder à la noblesse, leur condition de fortune et de rang est insuffisante pour permettre les échanges matrimoniaux. D'où chez les notables bourgeois la pratique de l'endogamie et des renchéissements d'alliance, tandis que les nobles se marient fréquemment en dehors de la région. Un seul des enfants hérite du domaine familial. Les autres sont dotés si les propriétés s'étendent sur plusieurs communes et les mariages entre héritiers permettent aux aînés de conserver la propriété familiale en versant des soultes aux cadets.

Mais dans cette « *terre de foi et de vocations* » qu'est la Lozère, la contrainte du célibat imposée aux cadets offre une alternative à l'appauvrissement de la maison en l'absence d'un patrimoine suffisant à redistribuer. Les vocations religieuses y sont nombreuses, et dans l'unanimisme religieux ambiant, elles contribuent à l'harmonie de l'Eglise et des notables. Pour les religieuses, en échange de la dot, la congrégation d'accueil renonce à toute participation à l'héritage. Les notables font bénéficier l'Eglise de leurs générosités, reçoivent en contrepartie une reconnaissance de leur place au sein des hiérarchies sociales et se voient conforter dans leur foi.

2) Tour d'horizon de la transmission des domaines à Saint-Hilaire

Qu'en est-il de la transmission des domaines à Saint-Hilaire-de-Loulay ? Ceux-ci ont été reconstitués après les confiscations et les ventes de la Révolution. Ils s'accroissent au cours du XIXe siècle et au début du XXe siècle (voir chapitre I). Ces modifications permettent non seulement de déceler des stratégies d'acquisitions foncières, mais aussi de transmission intégrale au profit d'un héritier privilégié qui garde la charge du domaine.

En fait, le destin des domaines châtelains est variable. Sur les sept châteaux identifiés d'ordinaire par les Loulaysiens, trois seulement se sont maintenus sans discontinuer tout au long de la période qui nous occupe. Il reste aujourd'hui cinq domaines. Ils conservent au minimum deux grandes fermes, sauf le domaine viticole de la Rondais, constitué d'une unique exploitation et seul domaine en extension par rachat des anciennes terres en vignes dont la culture fut abandonnée lors de la crise phylloxérique.

Les matrices cadastrales permettent de donner un aperçu d'ensemble du devenir des domaines châtelains et de leur transmission. Les mutations liées au jeu des relations de parenté sont un élément dominant. Même si nous ne nous situons qu'à l'échelle d'une commune, restreinte au regard de la dispersion des propriétés et de l'étendue des réseaux de parenté et de sociabilité des familles, la double stratégie qui les caractérise y est déjà repérable. Elle consiste à nouer des alliances matrimoniales dans un cercle restreint de grands propriétaires et à installer chaque enfant sur un domaine indépendant.

La distinction propriété principale / propriété secondaire peut ici être reprise à profit. On dit à juste titre à Saint-Hilaire, pour illustrer l'étendue de la fortune des châtelains de la Filolière, qu'il y a eu avant guerre sept enfants qui ont chacun hérité d'un château. Les enfants ont en effet pu s'installer sur des domaines indépendants répartis sur plusieurs départements de la Vendée à la Mayenne, domaines venant des héritages en ligne paternelle et maternelle.

Au niveau de la même génération à la Filolière, l'aîné de la famille a hérité du domaine principal, du titre de comte et a continué les charges liées à sa position familiale et sociale, principalement celle de maire de la commune. Comme dans l'ensemble du milieu noble, et en raison de l'importance de la lignée patronymique, l'aîné des garçons est avantagé de cette sorte. Au Parc Soubise, dans une autre localité du Bocage, Véronique de Chabot-Tramecourt évoque la déception de la famille en 1923 à la naissance d'une fille qui a suivi le décès de jumeaux. Mais la joie fut grande lorsqu'un garçon arriva, à sa naissance « *on dansa le soir aux cuisines et un Te Deum fut chanté à Mouchamps* » (1981, p. 42)¹²¹.

Ainsi la transmission des biens chez les châtelains de Saint-Hilaire suit une double logique. L'aîné, garçon de préférence, est privilégié. Pour autant l'éthique égalitaire est respectée par l'attribution de « biens secondaires » aux puînés. On se trouve avec les châtelains face à une logique en partie comparable à celle de leurs fermiers, sorte de forme marginale du système à maison permettant d'avantager un héritier à la succession sur le domaine familial sans pour autant déshériter les autres.

¹²¹ Marie de Waren, épouse du comte Henri de Sauzaie à la Filolière, est elle-même une petite-fille de la comtesse douairière et une nièce du comte de Chabot, alors maîtres des lieux à l'époque décrite par l'auteur.

Pour cela les domaines sont accumulés, autant que possible augmentés et leurs terres regroupées en vue de leur transmission à chaque enfant. Si bien que non seulement, comme l'affirmait Jean Renard (1966 et 1975), une ferme châtelaine ne se divise pas, mais tant que la puissance foncière et financière le permettent, le domaine ne se divise pas non plus et se transmet en bloc. Pour faire face aux risques d'affaiblissement et de démembrement des domaines, il y a nécessité de les accroître, ou bien d'en acquérir, voire d'en constituer de nouveaux à partir d'un ensemble de fermes regroupées.

L'examen du cadastre montre que les châtelains acquièrent indépendamment, et de façon apparemment dispersée, terres et bâtiments. Mais les bâtiments, acquis souvent de familles paysannes, sont le point central de la constitution d'une nouvelle ferme dont les terres seront ensuite complétées avec celles qu'ils possèdent déjà dans les fermes alentour. Le domaine « tournant » de la Fuilerie offre un exemple des stratégies de création domaniale que je détaillerai plus loin.

Le problème pour les châtelains sera de rassembler une fortune suffisamment vaste pour ne pas déshériter ceux qui ne succèdent pas sur le domaine et éviter les démembrements dus aux partages. Une des stratégies possibles est la maîtrise de la fécondité. A Saint-Hilaire les familles de grands propriétaires ont plutôt peu d'enfants (comme dans la petite bourgeoisie bourgadine (voir Naud, 1977), mais le cas contraire existe, comme celui des châtelains nobles de la Filolière (voir chapitre XI, fig. 3, p. 591). Or la protection de l'intégrité des biens n'est pas incompatible avec une forte fécondité. Comme le note Vincent Thébaud : « *dans l'aristocratie ou dans la bourgeoisie à prétention aristocratique, la tradition de forte fécondité et de dévolution lignagère du bien-fonds ne sont pas contradictoires ; au contraire, la seconde corrige les effets de risque de dispersion patrimoniale induits par la première. Dans l'aristocratie, l'essentiel de la transmission de la condition aristocratique repose bien plus sur l'immatériel (l'éducation, la culture, les principes, l'appartenance à un réseau relationnel) que sur les biens matériels. L'appartenance héréditaire à une sociabilité définit l'aristocratie. La richesse, la fortune comptent peu, ce sont là des références bourgeoises. Aussi, avoir beaucoup d'enfants ne nuit pas à la transmission du rang social. Au contraire, des enfants nombreux permettent de multiplier les alliances matrimoniales et de resserrer des liens familiaux qui seuls inscrivent les individus dans la pérennité aristocratique* » (1995, p. 734).

Comme dans les familles paysannes, les châtelains pratiquent le mariage proche, à l'intérieur d'un réseau de grands propriétaires nobles et bourgeois et dans le cousinage. Née en 1911, Marie de Waren a épousé un cousin issu de germain en la personne du comte Paul de Sauzaie. Sur une aire géographique beaucoup plus vaste, ce sont les mêmes phénomènes de renchéissements d'alliance que l'on rencontre déjà dans les familles paysannes. Véronique de Chabot-Tramecourt (1981) évoque pour l'entre-deux-guerres, les fêtes, réceptions et rassemblements de familles qui sont l'occasion chez les nobles de faciliter le rapprochement des jeunes garçons et jeunes filles. Les mères et les tantes jouent un ici un rôle primordial pour faciliter les unions qui leur paraissent souhaitables. Trouver son conjoint dans la même condition sociale a une importance capitale et y compris dans une période proche, on a rencontré le cas à Saint-Hilaire d'un fils déshérité par ses parents pour avoir épousé quelqu'un de condition plus basse.

Parce qu'ici la transmission familiale est clairement affichée à travers les choix matrimoniaux, l'imagination populaire prête facilement aux châtelains les pratiques d'endogamie occultées ailleurs. D'une famille de grands bourgeois de Saint-Hilaire, un fermier dit des descendants actuels qu' « *ils ne sont pas finis* », faisant le lien entre leur absence de beauté, le défaut physique de l'un d'eux et la tendance générale de ces familles à pratiquer l'endogamie¹²².

A l'échelle de Saint-Hilaire on peut observer les passages d'un château à l'autre des membres d'une même famille. Alors qu'Auguste de Cornulier arrive à la Filolière en 1810, par mariage avec Adèle de l'Espinay, son frère acquiert quelques années après le domaine alors diminué du Fonteny et y installe son unique fils. Ce sont deux familles apparentées qui occupent ensuite sans discontinuer les deux principaux domaines nobles de Saint-Hilaire. Le comte Henri de Sauzaie est d'origine mayennaise, il s'installe à la Voie en épousant la fille unique des châtelains en 1861, Marie de Monty. A la génération suivante, le dernier des neuf enfants Sauzaie devient le maître de la Filolière en épousant Laure de Cornulier, qui n'a qu'un frère décédé jeune. C'est ainsi que par alliance (et en raison d'autres décès), la Filolière et la Voie ne forment plus qu'un unique et immense domaine entre les deux guerres. Ils seront séparés de nouveau à la génération

¹²² En dehors de la réalité des pratiques endogamiques, je peux noter à ce propos que la référence au mariage consanguin qu'un groupe est censé adopter sert aujourd'hui à le déconsidérer. Dans les représentations des habitants du Bocage, la consanguinité stigmatise la noblesse et la grande bourgeoisie terrienne et justifie leur déclin.

suivante, celui de la Voie devenant domaine secondaire, c'est un des sept châteaux cédés à la dernière née de cette génération des Sauzaie. Elle y vit encore. Pour une raison inconnue, le domaine de la Rondais est vendu par la famille Nacquard à Stanislas de Cornulier, issu du Fonteny. Prélat portant le titre de Monseigneur (il fut camérier* secret de Pie IX), il meurt au domaine dans des circonstances troubles et non éclaircies (suicide ou meurtre). Château et terres reviennent alors à un de ses deux autres frères qui, installé en Mayenne, revend le domaine à plusieurs acquéreurs bourgeois. La Fuilerie est un domaine recréé par les Lefeuvre à partir du domaine principal de la Grassière. Une partie de l'ancienne ruine féodale qu'a héritée le cadet des Lefeuvre a été réaménagée en logement habitable au cours du XXe siècle et elle est devenue le centre d'un nouveau domaine. Ce tour presque complet des châteaux de Saint-Hilaire montre les transactions dont sont l'objet les domaines, où on retrouve les mêmes grandes familles possédantes et où la vente n'intervient qu'incidemment au profit du jeu des mariages et des héritages. Pour exceptionnel que soit le fait, il n'en est pas moins illustratif : le château de la Filolière n'a jamais été vendu aussi loin que l'on puisse remonter dans la connaissance de ses occupants, c'est à dire le XIVe siècle (Aillery, 1895).

Le célibat tient une place non négligeable. Qu'il prenne ou non la forme de la vocation religieuse, son effet est inévitablement, comme dans les familles paysannes, un retour de biens vers les neveux et nièces. On cite le cas du châtelain de la Voie qui n'ayant que deux soeurs, toutes deux devenues religieuses, dispose à lui seul d'une grande fortune. Même chose pour un châtelain de la Grassière qui a hérité de deux tantes célibataires. Quasiment chaque génération des châtelains de Saint-Hilaire a ses célibataires qui le plus souvent ne restent pas sur le domaine.

3) Trois domaines de 1840 à nos jours : égalité et avantages

Pour aller plus loin dans la description du destin des grands domaines fonciers, je prendrai deux exemples : Le Fonteny et la Grassière, auquel se rattache le troisième exemple de la Fuilerie. Ils permettront de mieux détailler les acquisitions et éléments clés de la transmission du foncier, jusqu'à aujourd'hui où les trois domaines n'ont pu résister aux ventes et divisions entre héritiers.

a) Le Fonteny : devenir d'un grand domaine noble

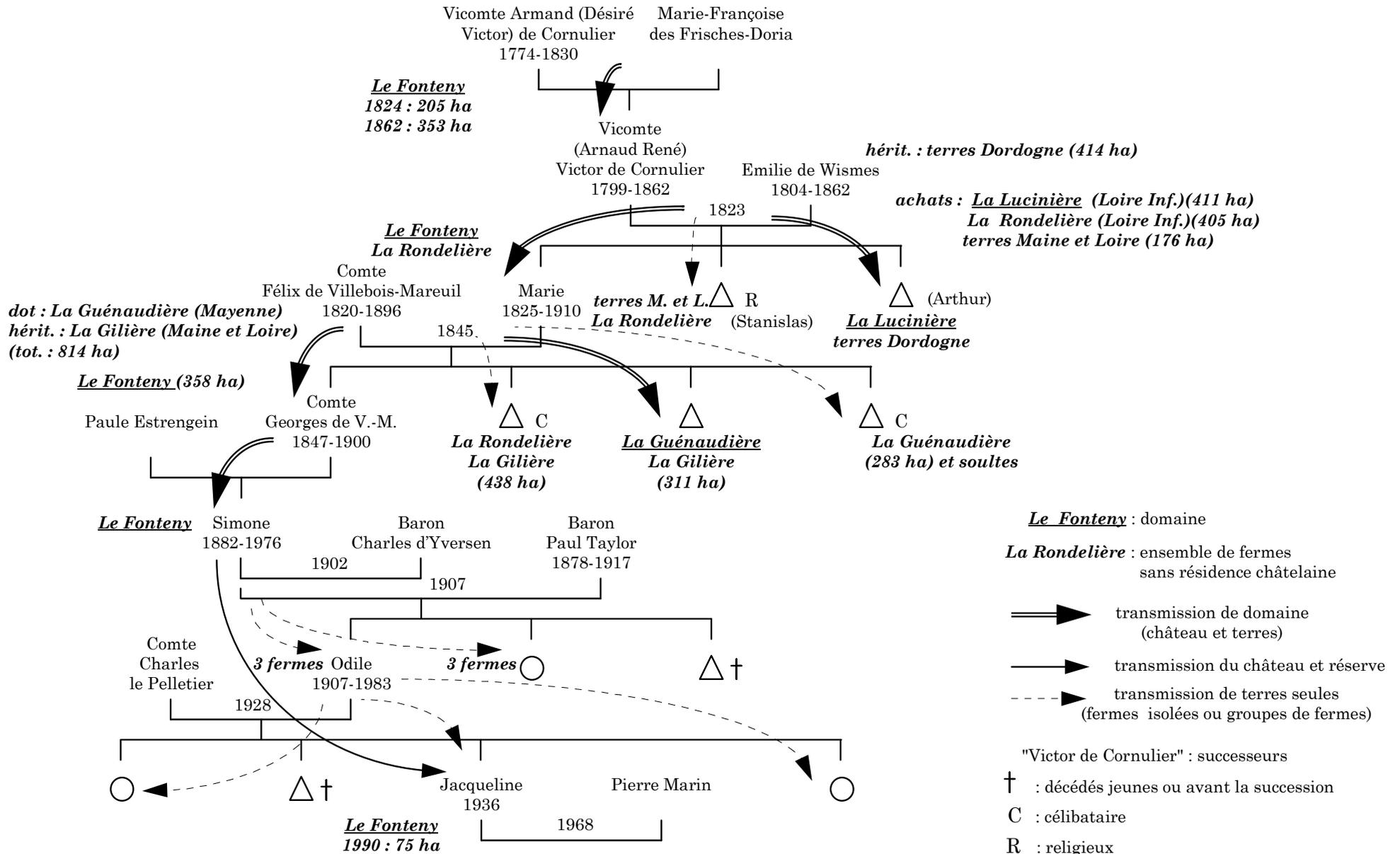
Lorsque Armand de Cornulier achète le domaine en 1817, le château qui avait été incendié et confisqué à la révolution n'est plus habité. Son ancien propriétaire n'utilisant alors le domaine que pour ses vastes bois permettant les parties de chasse. Lors de son achat par Armand de Cornulier, le domaine comporte quatre métairies autour du château sur Saint-Hilaire et une sur la commune voisine de la Guyonnière. Sa vente comme bien d'émigré à la Révolution avait fait perdre au moins deux autres métairies au domaine (voir Aillery, 1895). Cornulier rachète à l'ancien propriétaire noble, parallèlement à l'acquisition du château, des terres d'anciennes métairies qui avaient échappé à la confiscation.

Le XIXe siècle : la gestion domaniale d'une grande fortune

Son fils unique, Victor de Cornulier, hérite en bloc du domaine et s'y installe définitivement après son mariage avec Emilie De Wismes en 1823 (voir généalogie, fig. 1). Commence alors une période faste pour le Fonteny, que la propriétaire actuelle traduit ainsi : « *les nouveaux propriétaires ne tardèrent pas à restaurer le manoir pour y faire leur résidence habituelle. Victor acquiert de nombreuses terres autour du château [...] Une ère nouvelle commence pour Fonteny : un parc est créé, des serres construites, deux pavillons sont ajoutés de part et d'autre du bâtiment central, puis également une chapelle ogivale dédiée à Notre Dame du Sacré-Coeur* » (citée dans Raigniac, 1993, p. 69). L'embellissement du château et ses alentours se fait progressivement au cours du XIXe siècle. L'édification de la chapelle à partir de 1873, inaugurée en grande pompe en 1895, marque le point d'orgue de la notoriété des châtelains. La chapelle est un signe manifeste de la ferveur religieuse, mais elle est aussi le symbole de la puissance et du prestige d'un domaine qui devient pratiquement une petite paroisse (voir chapitre IX).

La gravure du baron de Wismes (voir illustration en couverture et page 435) donne du Fonteny une représentation idéalisée du domaine châtelain. On y voit sur le parc du château un groupe de paysans tournés vers le maître que l'un d'eux salue en tirant son chapeau. Près d'eux un prêtre encadre deux enfants. En arrière plan, un couple de cavaliers parcourt au pas une allée tandis que du bétail paît librement dans le parc. Le tableau met en scène des châtelains vivant paisiblement dans leur environnement rural : la civilisation raffinée (le parc, le château, les cavaliers) se mêle harmonieusement à la nature et à la vie des paysans (la scène champêtre). La gravure est l'image de l'ordre et de l'harmonie sociale telle que l'a construit la noblesse.

Figure 1 - Transmission des terres du Fonteny





Illustr. 38 - Le château du Fonteny (gravure du baron de Wismes)

Le domaine du Fonteny s'étend par achats progressifs. En 1831, une métairie jouxtant le domaine, accompagnée de 63 ha de terres, est achetée auprès d'une propriétaire nantaise. En 1836, une terre d'une superficie de 47 ha, touchant également le Fonteny, est acquise auprès d'un héritier de la Grassière vivant à Nantes et Montaigu¹²³. Il s'agit du « *domaine de Matifeu, situé en la dite commune, consistant en maison de maître, servitudes, cour, jardins, avenue et vignes, et une métairie composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, ruages, jardins, prés, pâtures, terres labourables et vignes* » (acte de partage de 1896). A côté de ces deux grandes métairies, des terres sont acquises en vue de regroupements : une borderie de 3 ha achetée à un petit paysan-propriétaire en 1843, des terres rachetées à trois propriétaires en 1858 qui permettront de constituer une borderie, 7 ha en 1832 dépendant d'un autre domaine noble mais rattachés avant la Révolution au Fonteny. De 205 ha en 1824, le domaine atteint 353 ha au décès du vicomte en 1862, avec des métairies bien regroupées autour du château qui composent un domaine d'un seul tenant. Avec les divisions de métairies qui ont pu être opérées grâce aux adjonctions de terres, le domaine compte alors neuf grandes fermes, toutes en métayage, et une borderie. Le Fonteny se présente aussi comme un modèle de belle propriété châtelaine, délimitée par trois calvaires plantés aux extrémités des terres.

Les acquisitions des Cornulier ne se limitent pas au Fonteny. Dès 1825 un domaine d'une commune située à proximité de Nantes, la Lucinière, est racheté aux enchères à la veuve du comte de Cornulier, parent des Cornulier de Saint-Hilaire. Le domaine fait 411 ha et comprend huit métairies. Un autre domaine, La Rondellière, probablement ancien domaine châtelain ruiné ou confisqué, situé entre La Rocheservière et Mâchecoul, est acheté en 1838 à un négociant nantais. Le domaine ne comprend pas ou plus de château, il s'étend néanmoins sur 405 ha avec neuf fermes en métayage. Des propriétés plus modestes sont acquises : 74 ha comprenant une métairie et une petite ferme près de la côte atlantique, achetés en 1841 à un propriétaire nantais, une propriété de 176 ha près de Cholet, comprenant trois métairies et deux fermes, achetés de nouveau aux enchères en 1842 à la veuve d'un propriétaire noble. Victor de Cornulier et Emilie de Wismes rassemblent une immense propriété, à laquelle s'ajouteront les biens

¹²³ Descendant de la branche républicaine des Dugast, opposée aux royalistes restés à la Grassière (voir chapitre IX). La perte de cette portion de propriété pour les Dugast est probablement liée à cette opposition politique dans la famille.

d'héritage en ligne maternelle qui comprennent encore un domaine foncier ; au total plus de 1800 ha de terres.

Le couple a trois enfants et c'est l'aînée et unique fille qui hérite du Fonteny. Un testament de Victor de Cornulier, rédigé peu de temps avant sa mort, lui accorde l'avantage préciputaire qui comprend : « *le château du Fonteny avec tous ses meubles et effets mobiliers qui le garniront au jour de mon décès, à l'exception seulement du linge, de l'argenterie et des deniers comptants lesquels objets seront partagés entre tous mes enfants* » Avec le château, le testament lui attribue le parc avec les 7 ha de bois, les deux cours « *à l'anglaise* », potager, verger, pré et massifs, les bâtiments et basses-cours qui composent les dépendances du château. Pour préserver l'intégrité du domaine, le vicomte exprime la volonté « *que ma fille ait le droit de se faire attribuer dans son lot de partage de ma succession, mais sur le pied de l'estimation qui en sera faite par deux experts choisis à l'amiable, ou à défaut nommés par la justice, tous les surplus de ma terre du Fonteny, située dans le canton de Montaigu* ». Il s'agit bien, à partir des possessions extérieures, de permettre à l'aînée de conserver intact le domaine principal tout en respectant l'égalité des germains face à l'héritage.

Une donation équivalente est faite au profit d'Arthur de Cornulier avec le domaine de la Lucinière dont il hérite, hors partage, de 65 ha, comprenant le château avec le mobilier, ses dépendances, réserves foncières et un bois de 26 ha. Il hérite également du titre de vicomte. De l'immensité des terres possédées, deux ensembles de propriétés seulement comportent un château habitable, mais comme Stanislas, le deuxième garçon devient prêtre, il n'y a pas nécessité de disposer de trois domaines au sens plein du terme. Les deux enfants mariés ont été dotés par une rente annuelle de six mille francs. Au partage définitif, Marie hérite de l'ensemble du Fonteny, cinq des huit métairies de la Rondellière avec le bail à cheptel leur correspondant, la part indivise d'un appartement nantais avec ses frères. Arthur hérite de l'intégralité du domaine de la Lucinière et d'une propriété de 414 ha, héritage maternel situé en Dordogne comprenant huit métairies et une petite ferme. Il dispose de la majeure partie des propriétés familiales en échange de quoi il doit verser une soulte à son frère et sa soeur, dont la plus importante va au religieux. Stanislas hérite des autres propriétés : huit métairies et trois petites fermes réparties en trois groupes éloignés d'une trentaine de kilomètres les uns des autres. Si pour ce dernier, l'héritage assurera une rente foncière, la logique domaniale comme assise d'un pouvoir châtelain n'est pas poursuivie en tant que

telle. Sur les six groupes de métairies, un seul a été divisé lors du partage, encore ne s'agissait-il que d'une vaste propriété sans résidence châtelaine.

A la génération suivante, avec Marie de Cornulier et le comte angevin Félix de Villebois Mareuil, le domaine conserve à quelques hectares près la même surface et le même nombre de métairies. En se mariant, Félix de Villebois Mareuil apporte en dot le château, fermes et dépendances d'un domaine situé en Mayenne, en plus d'une somme en argent et des meubles. Des quatre enfants du couple, deux restent célibataires, si bien que là encore les deux domaines du Fonteny et celui de la Mayenne reviendront aux enfants mariés. Au décès du Comte en 1896, le Fonteny et ses 358 ha échouent en intégralité au fils aîné, Georges. Christian a reçu en dot lors de son mariage en 1878 le château mayennais, avec dépendances et parc, où il s'installe. La promesse est faite par ses parents, à travers le contrat de mariage, de lui attribuer lors de leur succession, à hauteur de sa part d'héritage, « *les fermes, terres, bois et prairies avoisinant le plus le château* ». Avant qu'il ne soit transmis, ce domaine a été augmenté par héritage de métairies et par achats réalisés par le couple Villebois / Cornulier. Lors du partage Christian reçoit la plus grande partie du domaine mayennais : neuf fermes et métairies, deux bois, un four, une carrière, un moulin et des maisons sur une surface de 284 ha.

Les deux frères restés célibataires, héritent de terres réparties sur trois domaines. Roger, qui revient vivre au Fonteny après une carrière militaire, hérite de 438 ha sur deux ensembles de propriété : celle de la Rondellière en Loire Atlantique, l'autre en Maine et Loire. Le dernier enfant, qui poursuit également une carrière militaire, reçoit 311 ha, en partie sur le même domaine angevin, en partie sur le domaine mayennais.

Georges, l'aîné, n'a pas reçu de dot à son mariage avec Paule Estrengain, probablement en raison de l'avantage qui lui permet d'hériter du titre nobiliaire et du Fonteny. Georges de Villebois Mareuil est un général d'armée qui s'est illustré dans la guerre des Boers où il meurt en héros. Le domaine sera alors réattribué intégralement par Marie de Cornulier à la fille unique de Georges de Villebois.

Le château de la baronne au XXe siècle

Prématurément veuve, Simone de Villebois Mareuil est restée maîtresse du domaine durant plus de soixante ans. Elle est une figure de l'autorité

féminine (voir plus loin) dont se souviennent les vieux Loulaysiens et dont parle avec admiration sa petite fille. Elle est mariée dès l'âge de 18 ans avec un militaire de carrière, prolongeant ainsi la tradition familiale instituée au Fonteny avec les Villebois Mareuil. Son premier mari décède rapidement et elle se remarie de nouveau avec un militaire, le baron Taylor qui décédera durant la Grande Guerre. Ce second mariage est peu apprécié dans son entourage, la famille du baron n'ayant pas une ancienneté de noblesse suffisante. Mais il s'agissait selon une Loulaysienne d'un mariage d'amour après une première alliance de raison. Cela lui vaut en tout cas d'être « *déshéritée* » par son oncle Roger¹²⁴, liquidant ses biens avant qu'elle ne puisse en hériter comme cela aurait été le déroulement normal.

La baronne poursuit l'expansion du domaine jusqu'à la seconde guerre, par l'achat de terres permettant de créer une nouvelle ferme sur une commune voisine, dans le prolongement des terres du château. La vie châtelaine reste fastueuse selon sa petite fille, la baronne « *continua à oeuvrer dans le sens de la famille faisant du [Fonteny] une des maisons les plus accueillantes de la région* » (in Raigniac, 1993). Cela veut dire aussi la poursuite des oeuvres et du rayonnement de la famille à l'intérieur la commune, à Montaigu et au-delà. Paul Taylor et Simone de Villebois Mareuil ont eu trois enfants. Le dernier et unique garçon aurait dû reprendre le domaine et dans ce but la baronne lui fait une donation anticipée du château et de terres dans les années 30. Cependant, il décède prématurément de maladie. Le couple de l'aînée des filles reste finalement sur le domaine mais sans accéder véritablement à l'autorité qui reste entre les mains de la baronne. Alors qu'elle vivait plutôt à Paris, elle vient s'installer définitivement au Fonteny en 1935, après la mort de son fils. Elle restera la « matrone » du domaine jusqu'à sa mort, désignant son successeur parmi ses petits enfants.

L'expansion du domaine prend fin dans la seconde moitié de ce siècle. Pour autant, jusqu'au décès de Simone de Villebois, rien n'est vendu en dehors d'une trentaine d'hectares cédés aux communes de Montaigu et Saint-Hilaire pour y établir des lotissements et un terrain donné au diocèse pour la construction d'un collège privé. Même si dans les années 50, chacune de ses filles reçoit en donation une ferme de 50 ha située en bout de propriété, elles ne s'en débarrasseront pas du vivant de la baronne.

¹²⁴ On peut supposer aussi que, comme cadet du comte Georges de Villebois, il a pu prétendre à l'héritage du Fonteny. Comme précisé plus haut, il est revenu y vivre après une carrière militaire et il s'est engagé dans la vie politique locale.

Le fils du Comte le Pelletier et d'Odile Taylor aurait dû reprendre le domaine. Passionné par la terre après avoir poursuivi des études d'agronomie, il s'intéressait aux fermes et avait commencé à structurer la réserve en exploitation agricole liée au château. Il prévoyait de gérer le domaine en agrandissant le parc et la réserve dans l'idée d'une séparation inévitable des fermes par le jeu des héritages et ventes aux fermiers. La conception domaniale, ici comme ailleurs depuis la guerre, se concentre sur le château et son domaine privé, comme lieu de villégiature et symbole d'une origine familiale attachée à un terroir. De nouveau, la baronne fait une donation anticipée à son petit-fils à la fin des années 50, 80 ha comprenant le château et des terres alentour. De nouveau le successeur potentiel meurt accidentellement, accélérant du même coup la scission entre la résidence châtelaine et le domaine agricole qui lui était lié.

Sa soeur cadette reprend le château qui, une nouvelle fois, fait l'objet d'une donation par la baronne dix ans avant sa mort. Le domaine privé comprend 67 ha qui correspondent aux projets initiaux d'agrandissement de la réserve à partir de terres prises sur les fermes voisines. L'actuelle propriétaire, Jacqueline Marin, a été choisie par sa grand-mère pour lui succéder en raison de l'intérêt qu'elle manifestait pour la vie à la campagne en général et pour le Fonteny en particulier. Elle s'occupait de sa grand-mère dans ses vieux jours et avait pris en charge les terres et l'entretien du domaine.

Après le partage des fermes entre les deux filles de la baronne, tous les bâtiments et certaines terres ont été vendues aux fermiers en place. La ferme la plus proche, que la châtelaine actuelle a hérité de sa mère, est la seule à rester rattachée au domaine. Elle en a vendu les bâtiments et quelques hectares de terres qui dépendaient d'autres fermes. Jacqueline Marin se partage entre le Fonteny et son appartement parisien, mais l'avenir du château reste incertain car la propriétaire n'a pas eu d'enfants et les autres membres de la famille ne s'y sentent plus liés.

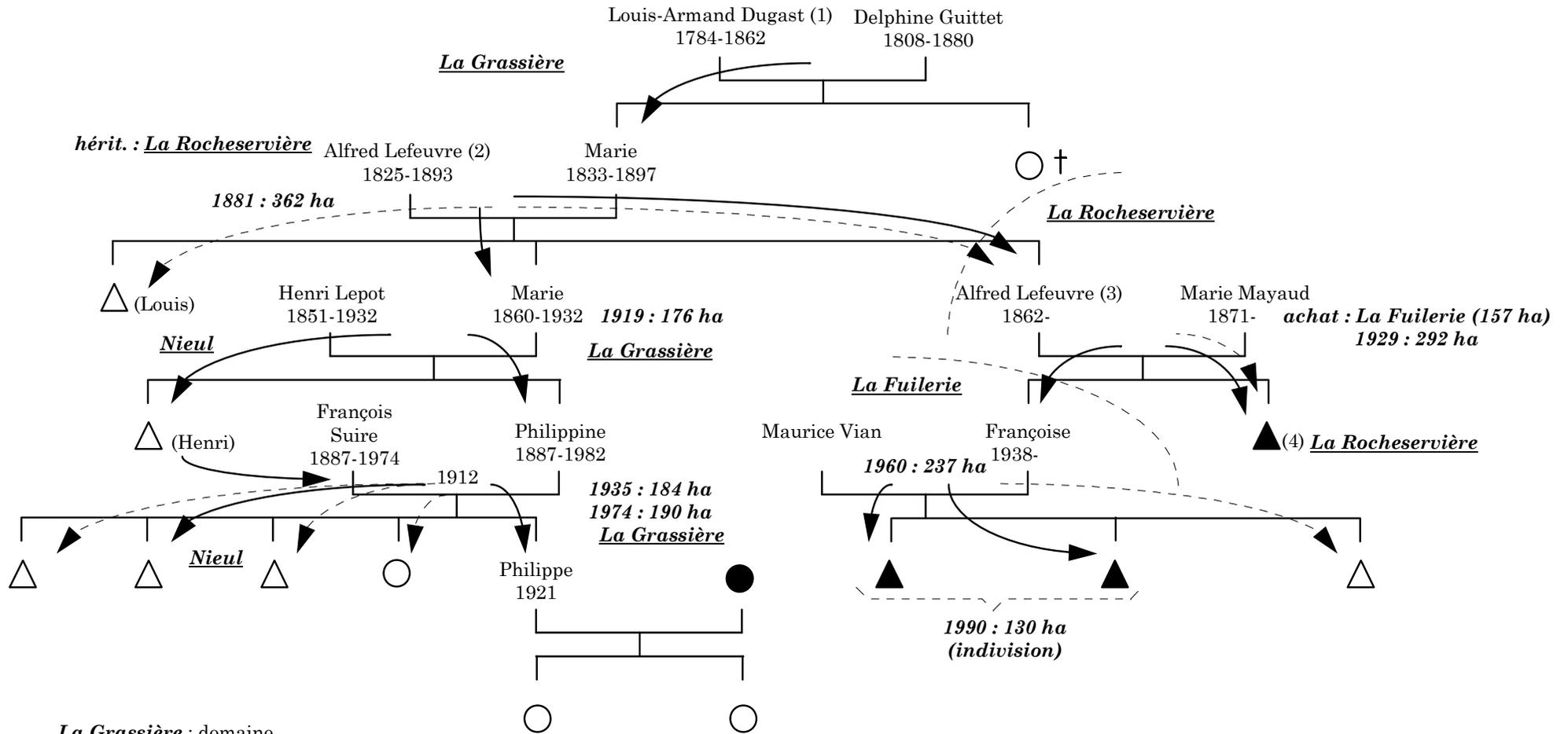
b) La Grassière : expansions et fragmentations d'un domaine bourgeois

Les Dugast sont les occupants d'origine de la Grassière qu'ils possèdent au moins depuis le XVII^e siècle. Il s'agit d'une famille de l'ancienne bourgeoisie exerçant de père en fils des professions juridiques à Clisson et Nantes. Le « château » actuel date de 1834, construit par Armand Dugast qui vit alors entièrement de ses rentes. Il s'agit d'une grande maison bourgeoise qui, dans l'esprit des Loulaysiens, est étiquetée de château en raison du vaste parc muré et du caractère de domaine foncier de la propriété qui l'entoure. Dans le passé, la famille occupait une maison de maître avec cour close dans le village de la Grassière. Avant la Révolution, le domaine aurait atteint 500 ha, couvrant toute la partie nord-est de la commune avec douze à quinze fermes. En 1824, Armand Dugast ne possède que 125 ha avec trois grandes métairies. Le cadastre indique un partage du domaine avec son frère cadet qui possède 108 ha. Un oncle qui réside à Saint-Hilaire possède 113 ha issus également de l'ancien domaine. Ces terres reviendront en partie à Armand Dugast.

Ici les divisions successives à chaque génération nous montrent que nous ne sommes plus dans un cas de grande fortune comparable aux occupants du Fonteny. Il ne peut être fait autrement que de diviser le domaine existant.

Armand Dugast se montre acquéreur de métairies : une de 59 ha achetée à son oncle, une de 23 ha acquise auprès d'un propriétaire du bourg de Vieillevigne, une de 52 ha acquise auprès du propriétaire noble du château de la Rondais. Mais comme pour le Fonteny, les acquisitions concernent aussi des terres dispersées, ainsi que des bâtiments dans les hameaux proches du domaine où sont situées déjà les métairies. Ces acquisitions précèdent les divisions de grandes métairies en plusieurs exploitations. On verra apparaître avec le domaine de la Grassière jusqu'à trois fermes de plus de 30 ha dans deux des villages proches du château. L'accroissement du domaine est accompagné de nouvelles marques de considération pour le propriétaire. L'ancienne maison de maître, intégrée aux fermes et bâtiments agricoles du village, est abandonnée au profit de la construction de la maison bourgeoise en amont du village, laquelle est entourée d'un parc muré de 7 ha, dessiné par un architecte parisien. Armand Dugast accède à la notabilité en devenant maire de Saint-Hilaire de 1844 à 1862, seule période où, avant 1971, le poste échappe à la noblesse.

Figure 2 - Transmission des terres de la Grassière et la Fuilerie



La Grassière : domaine

—▶ transmission de domaine ou d'une partie de domaine (château et terres)

- - -▶ transmission de terres seules (fermes isolées ou groupes de fermes)

▲ ● "Alfred Lefeuvre" : successeurs

† : décédés jeunes ou avant la succession

Mandats politiques depuis 1838 (voir ch. XI) :

- (1) maire de 1844 à 1848 et de 1852 à 1862
- (2) adjoint au maire de 1865 à 1879 et de 1881 à 1886
maire de 1879 à 1881 et de 1886 à 1889
- (3) adjoint au maire de 1896 à 1898
- (4) maire de la Rocheservière et conseiller général

L'aînée des deux filles d'Armand Dugast et Delphine Guittet est l'unique héritière de la Grassière. Elle épouse un cadet d'une famille de la grande bourgeoisie de la Rocheservière : les Lefeuvre. Le domaine poursuit son extension sur le même modèle que précédemment, avec notamment la récupération de deux métairies, 79 ha, du frère d'Armand Dugast. Par le jeu des acquisitions nouvelles et du retour au domaine des terres partagées dans la famille, la Grassière retrouve à la fin du XIXe siècle une consistance qui devait être la sienne un siècle plus tôt : vaste propriété de 363 ha d'un seul tenant ; onze fermes au centre desquelles se trouve la maison de maître et son parc.

Le partage entre les trois enfants d'Alfred Lefeuvre et Marie Dugast se fait par tirage au sort en 1897. Du fait des apports de la famille Lefeuvre, le partage comprend des possessions extérieures, deux lots sont cependant constitués à partir de la Grassière. Le château revient à la cadette avec cinq fermes, pour une superficie de 156 ha. L'autre grosse partie du domaine revient à l'aîné des garçons, également cinq fermes pour une superficie de 142 ha. Sans être dispersés ou revendus, les deux ensembles de propriété ne se rassembleront plus par la suite. Le dernier des garçons n'hérite que des 64 ha de deux fermes du hameau du Haut Malidor, le plus éloigné du château, mais il reprendra la succession sur le domaine de la Rocheservière d'où vient la famille Lefeuvre.

Le tirage au sort qui aurait été choisi comme règle d'arbitrage entre les trois enfants est à l'origine d'un conflit familial dont on commence maintenant seulement à parler avec sérénité, selon le propriétaire actuel du domaine. Le hasard avait mal fait les choses : une cadette et unique fille héritait de la maison de famille et, contrairement à ses frères, elle ne s'était pas préoccupée jusqu'alors de la gestion du domaine. On peut penser que, même en dehors de cet aspect, l'aîné des garçons se trouvait privé de sa prééminence et, en héritant de fermes isolées, il était aussi dépossédé de la base du prestige, la résidence châtelaine, qui offre la possibilité de jouer un rôle social et politique dans la commune.

Henri Lepot et Marie Lefeuvre se partagent entre leur résidence nantaise et la Grassière où ils passent quatre jours par semaine. Henri Lepot fait partie d'une famille possédante mais comme à la génération qui suivra il ne s'agit pas d'une classe rentière à proprement parler, il est devenu docteur en droit et exerce comme fonctionnaire des finances jusqu'à l'âge de 50 ans. Les deux enfants de Henri Lepot et Marie Lefeuvre héritent chacun d'un domaine. Comme dans bien

d'autres cas, plusieurs possessions permettent de constituer des ensembles de propriété rendus équivalents en valeur par l'ajout d'appartements, de maisons de bourgs ou de placements en argent.

La cadette, Philippine, hérite de la Grassière en bloc. L'aîné, Henri, hérite d'un domaine situé dans la commune de Nieul le Dolent au sud de la Roche-sur-Yon. Ce domaine est composé d'une maison de bourg avec un hectare de parc. Les terres, cinq fermes, sont regroupées mais excentrées par rapport à la maison de maître. Plusieurs autres maisons dans le bourg complètent la propriété. Ce domaine a ici bien un statut de domaine secondaire mais le partage n'est pas problématique : la Grassière revient naturellement à la cadette qui vit à Nantes, tandis que l'aîné est déjà installé au nord d'Angers et l'une ou l'autre propriété ne sont pas associées pour lui à la possibilité d'y résider de façon permanente ou semi-permanente.

Avec François Suire et Philippine Lepot, le domaine continue une lente extension, faite d'achats répétés de petites surfaces qui permettent d'arrondir les fermes existantes. Il passe de 172 ha en 1913 à 184 ha en 1935 et 190 ha en 1960 où cesse l'extension. François Suire avait d'abord commencé une carrière d'officier militaire puis est devenu directeur d'une chocolaterie à Nantes. Le même style de vie se continue à cette génération : partage entre la résidence nantaise et gestion du domaine loulaysien par des allées et venues permanentes.

Des cinq enfants des Suire, c'est le dernier, Philippe, qui hérite du château et de trois fermes attenantes du village. Les enfants s'entendent pour le partage sans procéder à un tirage au sort, et c'est de nouveau la proximité de la résidence à Nantes, où il exerce comme ingénieur puis chef d'une entreprise agro-alimentaire, qui permet naturellement à Philippe de reprendre la Grassière. La propriété de leur oncle, resté sans enfants, revient aussi dans le partage familial. Un des frères de Philippe qui vit à proximité en hérite principalement. Les autres lots sont constitués de fermes isolées et d'appartements citadins. Les propriétés foncières ne représentent pas d'intérêt pour les autres enfants expatriés de la région.

Philippe Suire a vendu une ferme excentrée du domaine. Les deux autres fermes, directement attenantes à la maison de maître, ont été regroupées et n'en font plus qu'une seule de 95 ha à laquelle se résume aujourd'hui le domaine de la Grassière.

L'autre partie du domaine, qui était revenue à l'avocat nantais Louis Lefeuvre, a continué aussi son extension. Une métairie de 25 ha est acquise en 1905 et là encore des terres sont achetées qui viennent arrondir les fermes existantes. Des 142 ha de la fin du XIXe, la grande propriété passe à 175 ha en 1935. Les terres sont transmises intégralement à la génération suivante, avant d'être divisées entre deux héritiers à la fin des années 60. Il s'agit de la Fuilerie que nous allons suivre maintenant.

c) De la Grassière à la Fuilerie : la composition d'un nouveau domaine au XXe siècle

La Fuilerie est un domaine mouvant dont les terres sont passées entre les mains de plusieurs grands propriétaires. Au début du XIXe siècle, l'ancien fief seigneurial, avec un château qui n'est plus qu'une ruine, est scindé en deux propriétés. Une partie appartient au comte Duchaffaud, châtelain de la commune voisine de Boufféré. Elle comprend la ruine féodale et cinq métairies qui forment une propriété de 231 ha. Elle passe successivement dans les mains de trois autres propriétaires nobles et bourgeois durant le XIXe siècle, elle est progressivement démembrée.

L'autre propriété comprend quatre métairies en plus de terres et bâtiments épars, 157 ha au total. Une famille de la noblesse angevine possède cette propriété depuis le milieu du XIXe siècle par alliance avec les Cornulier de la Filolière. L'ancienne possession des châtelains du puissant domaine voisin avait un statut de propriété secondaire attribuée comme lot d'héritage à une fille Cornulier. Pour les châtelains de la Filolière, ces terres gardent leur dénomination, même sans le château, de terres de la Fuilerie, considérées dans le souvenir comme anormalement perdues (avant la Révolution, la Fuilerie est occupée par des membres de la famille de la Filolière et réintègre toujours le domaine principal).

A partir du début du XXe siècle, le domaine est reconstitué autour de l'ancienne maison noble. Il connaît alors une extension nouvelle sous l'impulsion d'Alfred Lefeuvre, notable-agronome qui restructure le domaine et accroît la contenance des métairies. Alfred Lefeuvre établit le lien entre la Fuilerie et la Grassière. Retourné s'installer sur le domaine familial de la Rocheservière (arrivé dans la succession par des oncles et tantes sans descendance), il hérite aussi en ligne directe des deux fermes du Haut Malidor à Saint-Hilaire (voir plus haut). Il acquiert

par achat en 1909 l'autre partie de l'ancien domaine noble de la Fuilerie : un lot de 157 ha. dont se débarrassent leurs propriétaires angevins. Avec d'autres terres achetées de façon plus dispersée, la propriété de Louis Lefeuvre atteint 236 ha en 1914. Lors de la vente du patrimoine lié au château de la Fuilerie après la guerre, il acquiert l'ancienne demeure seigneuriale et la métairie attenante, le domaine atteint désormais 292 ha.

Le travail de Alfred Lefeuvre et de ses successeurs consiste, jusque après la seconde guerre mondiale, à recomposer de grandes fermes à partir d'acquisitions éparses. Alfred Lefeuvre a poursuivi des études d'ingénieur, mais il délaisse la carrière industrielle au profit d'un ancrage dans la notabilité : gestion de ses terres et fonctions politiques. Il devient maire de la Rocheservière et président du conseil général de la Vendée. Son fils lui succédera dans les mandats de maire et conseiller général.

Comme propriétaire terrien, il se comporte comme un agronome éclairé, soucieux d'améliorer la culture et de gérer rationnellement ses terres. Il s'appuie cependant sur des réflexes éprouvés : conserver sur les terres les grandes familles de métayers aux qualités reconnues de sérieux et d'ardeur au travail. Ces familles sont favorisées en accroissant leurs exploitations au détriment de petites fermes dont les tenanciers sont chassés. On retrouve là un fait étonnant et déjà souligné pour Saint-Hilaire : non seulement la logique veut que les familles paysannes adaptent leur main-d'oeuvre aux besoins de l'exploitation, mais dans des cas favorables de relation privilégiée entre métayers et propriétaires, c'est la taille de l'exploitation qui est adaptée à celle de la famille. Ici on considère que la descendance d'une lignée fermière reconnue est une main-d'oeuvre précieuse, il s'agit donc de la retenir.

C'est ainsi qu'à partir de bâtiments et quelques terres dans les villages de la Coquillère et la Grassonnière, deux fermes sont établies sur des hameaux comptant trois à cinq petites exploitations. A la Grassonnière, entre 1926 et 1929, un peu plus de cinq hectares de terres sont achetés à sept paysans propriétaires. Le complément est pris sur la métairie voisine de la Morelière, déjà reliée au domaine et alors pratiquement une des plus grandes de Saint-Hilaire avec 65 hectares. Après la seconde guerre mondiale elle n'en faisait plus que 35. L'ancien métayer de la Morelière a relaté, du temps de son grand-père, les diminutions successives décidées par le propriétaire alors que la ferme, reprise à la suite de plusieurs faillites

successives, comportait de mauvaises terres déjà dures à tenir. Un bail à métayage de 1919 concernant la même exploitation prévoit d'ailleurs expressément que « *le preneur ne pourra réclamer aucune indemnité, pour tous échanges, achat diminuant ou augmentant la métairie, ou pour toute modification de haies, chemins, limites ou changement de destination qui se produiraient sur l'initiative du bailleur, pourvu que l'importance des modifications ne diminue ou n'augmente de plus d'un quart le revenu de la métairie* ».

Le recours systématique au métayage sur le domaine renforce un cadre de soumission qui donne cette souplesse de manoeuvre au propriétaire. Le maître agit directement sur la conduite de l'exploitation en organisant le commerce des bêtes. Le petit fils d'Alfred Lefeuve, actuel propriétaire du domaine, évoque les voyages dans la Vienne effectués par son grand-père avec les métayers. Des bêtes étaient achetées à des paysans appauvris, ramenées en Vendée dans des wagons à bestiaux, puis revendues avec une bonne plus-value deux ou trois ans plus tard. Bien avant les techniques introduites par la modernisation agricole, le propriétaire avait déterminé les différentes natures de terres (et organisait ses ventes et achats de terres en conséquence) et fait creuser des canaux d'irrigation.

Dans la mesure où Alfred Lefeuve n'y a jamais habité, les terres de la Fuilerie, quoique bien regroupées, ne correspondent pas complètement à la définition du domaine châtelain. La Fuilerie conserve en fait un statut de domaine secondaire qui échoue à la fille aînée alors que son cadet, et unique garçon, reste sur le domaine de la Rocheservière. Ce dernier hérite quand même des deux fermes excentrées du Haut Malidor prises sur le domaine de la Grassière. Au début des années 60, Maurice Vian et Françoise Lefeuve détiennent 237 ha avec sept grandes fermes. Eux non plus ne résident pas sur le domaine dont le château reste une ruine.

Dans la fratrie des trois garçons de Maurice Vian et Françoise Lefeuve, les deux premiers conservent la majeure partie du domaine en indivision, 130 ha comprenant le château. Le troisième a hérité de trois fermes dont deux ont été vendues aux exploitants au début des années 70. L'aîné a repris le château dont il a récupéré la seconde partie indivise par arrangement avec son cadet. Comme son père il a, jusqu'à la retraite, poursuivi une carrière d'ingénieur industriel tout en restant attaché à ce domaine terrien. L'ancienne maison féodale est réaménagée en résidence habitable, occupée maintenant de façon permanente comme résidence de

retraite. Le raisonnement des propriétaires est pour ce domaine le même qu'à la Grassière : pourquoi vendre les terres alors que les prix ont chuté dans une proportion de 1 à 20 depuis la seconde guerre mondiale ? Le calcul économique repose sur le fait que le prix de la terre est anormalement bas et ne peut que remonter. Quelques terres continuent d'être achetées pour arrondir les fermes existantes et favoriser le regroupement des terres. Comme dans les autres domaines châtelains, les fermes restantes tendent à augmenter leurs surfaces par répartition des terres des exploitants du domaine sans successeur direct. Ici on pense le domaine dans la continuité. Contrairement à la plupart des autres châteaux, la résidence des propriétaires est un fait nouveau. Un fils du châtelain est familier de l'agriculture par son activité industrielle (plastiques de couverture des cultures et des silos) et il s'intéresse au domaine.

Quelques éléments significatifs sont à tirer de l'étude des modalités de transmission du patrimoine dans les domaines châtelains de Saint-Hilaire. En premier lieu, le droit d'aînesse et la priorité aux individus de sexe masculin, si souvent évoqués comme propres à la noblesse, n'ont pas le caractère aussi absolu que l'on pourrait attendre. Lorsqu'elle met en jeu plusieurs domaines, la transmission fait intervenir différents éléments qui aboutissent à la redistribution de domaines distincts et dans l'idéal indivisibles. Le Fonteny au début du XIXe siècle fut d'abord un domaine secondaire chez les Cornulier avant de prendre le statut de domaine principal d'une nouvelle lignée. Le phénomène fut le même plus tard avec les Lefevre de la Grassière. Le cas de Saint-Hilaire montre que l'élite ne fait pas exception au principe égalitaire qui prévaut dans la paysannerie. La préférence à l'aîné des garçons, ou à défaut l'introduction de la succession unique, interviennent cependant en protégeant une double unité : celle du château proprement dit et de son domaine privatif, jamais divisée et léguée à un seul des enfants par choix anticipé, celle du domaine agricole qui lui est rattaché et en assure le revenu, dont on évite le partage autant que possible.

Même si les filles n'héritent jamais d'un titre de noblesse, elles héritent du domaine parental comme cela s'est produit à plusieurs reprises dans les domaines de Saint-Hilaire. Le niveau de fortune et de considération du conjoint sont des éléments qui deviennent alors d'autant plus importants dans les stratégies matrimoniales. Ici, l'héritage égalitaire, s'il tend à préserver l'intégrité du domaine

principal et le rang de ceux qui l'occupent, s'accompagne aussi, autant que la puissance des familles le permet, de l'installation des autres enfants sur d'autres domaines auxquels sont attachés des privilèges analogues. Dans l'idéal, chaque nouvelle alliance, chaque nouvelle installation sur un domaine est le point de départ d'une nouvelle lignée. La préférence dans l'héritage ne veut pas dire exclusion, sauf dans des registres de valeur non économique attribuée aux différents domaines possédés.

Du point de vue démographique, on peut remarquer une tendance générale à la faible fécondité. Si chez les Cornulier et les Sauzaie, à la Filolière et à la Voie, on trouve à certaines générations des fratries de cinq à neuf enfants, dans les autres châteaux ce sont en général deux ou trois enfants avec même plusieurs cas d'enfant unique. L'exemple le plus curieux est même à cet égard celui de la Filolière où depuis le XIX^e siècle une génération avec une grande fratrie alterne avec une génération à enfant unique ou deux enfants. La propriétaire actuelle est enfant unique, sa mère était enfant unique, si bien qu'elle se trouve recueillir un patrimoine important qui sera dévolu par contre à cinq enfants. Il est indéniable que la fécondité fait l'objet ici d'une maîtrise ancienne qui s'oppose aux effets de dispersion du partage égalitaire.

II - LE MONDE PRIVE DU CHATEAU

Le château reste encore un univers mystérieux pour la plupart des habitants de Saint-Hilaire. Il convient d'abord d'examiner comme pour les fermes la structure des groupes domestiques châtelains telle qu'on peut la déceler derrière la mobilité résidentielle qui les caractérise. Dans l'espace protégé du château et de son parc privé, les domestiques sont considérés comme des membres de la famille. Ils entretiennent avec les châtelains une relation particulière qui allie proximité et distance, soumission et fidélité absolue, exagération en quelque sorte des traits relationnels déjà dessinés avec les fermiers. Ce monde est aussi celui de ses règles internes et de son apparat qu'ont évoqués d'anciens domestiques et une châtelaine de Saint-Hilaire.

1) Les groupes domestiques du château et des dépendances

Selon les évolutions propres aux domaines châtelains, les résidents d'un château et de ses dépendances varient : de la désertion totale à celle d'une nombreuse domesticité accompagnant la famille châtelaine, en passant par la seule présence d'un couple de gardiens. Le château n'est jamais la résidence unique de ses maîtres, même lorsqu'on peut considérer, comme c'est le cas à Saint-Hilaire, que les châtelains ne font pas de leur domaine un seul usage de placement foncier. Les châtelains de Saint-Hilaire font partie intégrante de la société locale à laquelle ils participent sur les plans social, politique et religieux dans le cadre qui est le leur.

Tous pratiquent la multi-résidence qui signifie non seulement la possession d'appartements en ville, Nantes principalement, mais aussi les déplacements d'un domaine à l'autre, liés aux diverses possessions et à la sociabilité parentale. Le domaine de la Voie reste par exemple inoccupé pendant près de vingt ans à partir de la fin du XIXe siècle, alors que dans le passé les Sauzaie y ont vécu avec leurs neuf enfants. Dans le recensement de 1911, une des filles, le couple de l'avant dernière de la famille réapparaît à la Voie. Avec la disparition du châtelain à la guerre 14-18, le château se vide de nouveau, le domaine intègre alors celui de la Filolière où est installé le dernier des Sauzaie par son mariage avec une Cornulier.

Marie Mercier, femme de chambre à la Filolière, décrit les déplacements résidentiels des châtelains juste avant la seconde guerre mondiale : *« l'été on était un mois à la Gaubretière, ou deux mois, avec sa maman, madame de Waren, et on venait six mois à la Filolière. Et l'hiver, nous allions à Nantes, place Louis XVI, passer deux mois »*. Saisons, déplacements liés à la gestion du patrimoine, loisirs, décident des fréquents changements résidentiels des châtelains.

Seul le couple propriétaire est une référence stable pour les châteaux, parfois le seul parent âgé survivant accompagné du couple successeur. Les autres membres de la parenté : enfants et adultes célibataires n'y demeurent que par périodes limitées. Les enfants quittent le domaine à l'adolescence pour poursuivre une scolarité en ville. Sauf le cas rare d'une cohabitation couple âgé / couple successeur, on ne voit jamais plusieurs couples en permanence sur un domaine. Le château de la Rondais est le seul cas où on rencontre, au XIXe siècle, un propriétaire célibataire. Il vendra son domaine au prêtre issu du Fonteny, Stanislas de Cornulier, qui est alors chapelain de la Rondais et qui y résidera seul aussi. La structure dominante du groupe domestique est donc celle de la famille conjugale, avec une inflexion vers la famille-souche du fait de la transmission lignagère du

domaine (avec une autorité du parent âgé sur le couple successeur maintenue jusqu'à la mort).

Tableau 1 - Habitants de la Filolière de 1841 à 1936

date	couple châtelain de référence	châtelains		autres ¹	total	structure du groupe domestique châtelain (voir note p. 261)
		adultes	enfants			
1841	Comte Louis de Cornulier et Adèle de l'Espinay	5		10	15	simple
1846		2		7	9	idem
1851	Comte Augu. de Cornulier et Caroline de Grimouard	3	4	10	17	étendu en collatéralité
1856		2	5	10	17	simple
1861		2	5	12	19	idem
1866		2	2	10	14	idem
1872		3	3	11	17	idem
1876		4		16	20	souche
1881		2		9	11	simple
1886		Comte Louis de Cornulier et Marthe de la Pervenche	3	2	13	18
1891	3			10	13	idem
1896	3			9	12	idem
1901	3		1	7	11	idem
1906	3			7	10	idem
1911	2			7	9	simple
1921	Comte Paul de Sauzaie et Laure de Cornulier	2	1	8	11	simple
1926		2	3	9	14	idem
1931		3	3	7	10	idem
1936	Comte Henri de Sauzaie et Marie de Waren	4	2	5	11	étendu en ascendance et collatéralité

(1) domestiques, instituteur, abbé... (enfants des ménages de domestiques non comptabilisés).

Tableau 2 - Habitants du Fonteny de 1841 à 1936

date	couple châtelain de référence	châtelains		autres ¹	total	structure du groupe domestique châtelain
		adultes	enfants			
1841	Vcte Victor de Cornulier et Emilie de Wismes	2	3	13	18	simple
1846		4		13	17	souche
1851		6	2	16	24	idem
1856				5	5	
1861		5	2	12	19	souche
1866	Comte Félix de Villebois et Marie de Cornulier	2	2	10	14	simple
1872		4	2	10	16	idem
1876		4	1	10	15	idem
1881		2		14	16	idem
1886		4		13	17	idem
1891		3		11	14	idem
1896		3		12	15	idem
1901		2		10	12	idem
1906		2		10	12	idem
1911		Baron Paul Taylor et Simone de Villebois			4	4
1921	1		3	10	14	simple
1926	1		3	8	12	idem
1931	1		1	9	11	idem
1936	1			9	10	idem

(1) domestiques, instituteur, abbé... (enfants des ménages de domestiques non comptabilisés).

Le comportement de mobilité résidentielle des châtelains rend donc peu pertinentes les données des recensements anciens en ce qui les concerne. Hormis le couple propriétaire, qui figure avec régularité d'un recensement à l'autre (bien qu'à la Filolière par exemple, la châtelaine disparaisse du recensement de 1886 pour réapparaître aux suivants), la présence des membres de la famille châtelaine est très variable. On trouvera quand même ci-dessus (tableaux 1 et 2) un condensé du nombre d'habitants et de la structure des groupes domestiques de la Filolière et du Fonteny, deux châteaux habités de façon quasi constante de 1841 à 1936. Le nombre des châtelains n'est jamais très élevé : sept individus au maximum dans les deux châteaux en 1861. A la Filolière il s'agit alors d'une famille nucléaire avec cinq enfants ; au Fonteny la famille-souche comprend deux couples et un adulte célibataire.

La comptabilisation des domestiques à travers les recensements pose le même problème que pour les châtelains. Une partie d'entre eux suit les maîtres dans leurs différentes résidences. Tous les domestiques ne demeurent pas au château, certains viennent y travailler en journée tout en vivant dans leur famille. Les dépendances d'un château abritent à la fois des domestiques et des familles de cultivateurs de la métairie la plus proche ou qui exploitent la réserve. Parmi ces derniers, certains sont employés au château ou ont un double statut de domestiques et cultivateurs. On pourrait aussi y ajouter les bordiers et journaliers à qui sont attribués des tâches précises d'entretien effectuées occasionnellement, tout comme les vieux employés qui continuent de venir aider les autres. Autant d'éléments que ne prennent pas en compte les recensements.

Dans les châteaux de la Filolière et la Voie, les domestiques oscillent entre cinq et seize personnes (indépendamment des familles de cultivateurs vivant dans les dépendances et de leurs propres domestiques agricoles). Ces chiffres sont en toute probabilité en dessous la réalité. De source orale, on a connu à la Filolière avant guerre jusqu'à dix-neuf domestiques, chiffre très éloigné de ceux des recensements. Un ancien métayer travaillant sur la réserve de la Filolière se souvient par exemple du vigneron du château qui habitait en fait dans le bourg et s'occupait du jardin en dehors des périodes consacrées au vin. L'homme et la femme de basse-cour, un couple marié, logeaient par contre dans les dépendances, il ne pouvait en être autrement pour eux du fait des soins constants à apporter aux animaux.

Contrairement aux fermes, le nombre de domestiques à demeure varie peu avec l'importance de la famille châtelaine, sauf si le château est déserté de façon durable. Un nombre élevé de domestiques, même peu occupés rentre dans le cadre d'un « *devoir d'employer* », rôle social que se donnent les châtelains, à mettre cependant en parallèle avec le signe de puissance et de distinction sociale que confère entre autres une nombreuse domesticité. On arrive même au Fonteny à la situation remarquable où la baronne est seule recensée parmi treize domestiques. Ceci indique que malgré une présence souvent réduite des châtelains, une nombreuse domesticité maintient au château les marques du prestige : entretien des bâtiments et du parc, capacité à accueillir à tout moment des personnes de passage : membres de la famille, hôtes en séjour, invités aux réceptions.

2) La condition des domestiques de châteaux

a) Le recrutement

Jusqu'à la seconde guerre mondiale, les domestiques de châteaux sont parmi les habitants de Saint-Hilaire les rares personnes à être parfois originaires de régions très éloignées. Ceci est lié aux déplacements de leurs maîtres, aux domaines qu'ils possèdent ailleurs et qu'ils ont habités. Des domestiques, régulièrement des couples, suivent les châtelains et restent à leur service toute leur vie (particulièrement les femmes de chambre qui restent au service d'une même personne ou d'un même ménage et les accompagnent dans leurs déplacements). Dans certains cas, l'institutrice est suisse, allemande ou alsacienne, suivant en cela dans la pratique d'éducation à domicile la coutume des familles aux moyens financiers importants (voir Mension-Rigau, 1994). Cependant la majeure partie du personnel est originaire de Saint-Hilaire et des environs. Le personnel n'est pas difficile à trouver et la concurrence est même importante pour obtenir une place au château. Tout en étant peu payé, le domestique l'est toujours mieux que dans une ferme et il en retire plus d'avantages matériels, ses conditions de travail sont autrement moins difficiles et il est considéré par ses maîtres. Une châtelaine considère aussi que c'était une référence pour les domestiques de servir dans un château, les filles y recevaient une éducation, des savoir-faire nouveaux et trouvaient facilement à se marier.

Les domestiques sont recrutés parmi les fils et filles de fermes par recommandation et réputation des familles. Après leur mariage certains restent en

couple servir au château. Les parents du dernier régisseur du Fonteny étaient fermiers sur le domaine, la baronne est venue le demander directement pour occuper ce poste. Il a commencé par épauler l'ancien régisseur avant de le remplacer. Selon sa femme, Thérèse Micheau, il avait été pris simplement parce que les familles « *étaient très bien ensemble* ». Le couple était logé dans les dépendances du château, ils y ont élevé leurs enfants jusqu'à leur départ en 1958 où avec la fin de la domesticité, le régisseur est devenu ouvrier en usine. Les parents pauvres de Marie Mercier ont été valets de chambre et cuisinière dans un château d'une famille bourgeoise de la Gaubretière. Son père est devenu ensuite toucheur de bêtes chez un marchand : il emmenait pour son employeur les bovins dans les foires, travail forcené sans horaires, tout en s'occupant de la ferme du même patron. Puis comme valet de ferme, en raison de ses qualités de travailleur, on se le disputait entre fermiers de la famille Waren à la Gaubretière. Alors que Thérèse avait déjà été domestique de ferme puis placée comme bonne dans une famille de boulangers en Deux-Sèvres, une religieuse venue soigner sa mère lui apprend que la châtelaine cherchait une femme de chambre et conseille à sa fille de se présenter. C'est comme cela que Thérèse est rentrée à seize ans comme femme de chambre de Marie de Waren, devenue la comtesse de Sauzaie à la Filolière. Elle a ensuite épousé le chauffeur de la baronne Taylor au Fonteny et a suivi son mari dans ce nouveau domaine où elle a continué à servir jusqu'à la sortie de la seconde guerre mondiale. Pour Marie, les châtelains se renseignaient et son embauche s'est faite parce qu'elle venait d'une « *bonne famille* », ses parents étaient estimés. C'est aussi la réputation de la famille de Marguerite qui lui a permis de rentrer à la Filolière où elle est restée domestique un an avant d'épouser un autre domestique du château et de s'installer comme métayers sur une exploitation du domaine. Elles étaient deux filles dans la famille, son père était fermier dans une commune voisine, conseiller paroissial et curial et le placement de Marguerite permettait à ses parents de ne garder qu'une fille sur l'exploitation.

Les circonstances de recrutement des domestiques et leurs parcours de vie montrent l'importance de l'interconnaissance, des liens de familles qui franchissent les barrières sociales et instaurent des relations privilégiées, de l'intimité qui se crée entre les châtelains et les plus fidèles de leurs domestiques.

b) Statuts et rôles

Lorsque les statuts des domestiques sont précisés dans les recensements, ils varient sensiblement d'un château à l'autre ou d'une date à une autre. Certains reviennent de façon quasi constante : cuisinières, valets de chambre, femmes de chambre, cochers, jardiniers. Ces fonctions correspondent à une domesticité réduite, entre trois et sept personnes, qu'on retrouve à la Grassière et à la Rondais où le nombre d'employés est constamment moins élevé que dans les grands domaines nobles de la Filolière, le Fonteny et la Voie. S'ajoutent à ces premières spécialités quelques autres qui se manifestent de façon plus aléatoire : contremaître, régisseur, garde-chasse, palefrenier, piqueur, femmes de basse-cour (hommes de basse-cour exceptionnellement), menuisier, maître d'hôtel, argentier, ménagère. Nourrice et bonne d'enfant apparaissent avec la présence d'enfants en bas âge. Des statuts ne relèvent pas vraiment de la domesticité, tout en faisant partie du personnel à demeure : abbé ou chapelain, précepteur (parfois l'abbé), institutrice, dame de compagnie.

Au Fonteny en 1856, la domesticité accompagnant l'unique couple propriétaire se répartit de la façon suivante : régisseur, cocher, jardinier, femme de basse-cour, maître d'hôtel, valet de chambre, femme de chambre, trois cuisinières ; auxquels s'ajoutent le prêtre et la dame de compagnie (ex. institutrice). En 1851 à la Filolière, avec une famille comptant trois adultes et quatre enfants de un à trois ans, on trouve parmi les domestiques : un homme à la fois piqueur et cocher, un jardinier, une fille de basse-cour, deux valets de chambre, une femme de chambre, une cuisinière, une nourrice, une bonne d'enfants et deux domestiques sans fonction précisée.

Voici une description du personnel de la Filolière avant la seconde guerre mondiale par une ancienne domestique : « *Philomène et Eugène à la basse-cour ; la Rosalie qui faisait la laveuse. Y'avait Guillemette qui était la lingère ; la luxembourgeoise, Nana ; Solange qui travaillait à la lingerie aussi ; y'avait donc Eugène le chauffeur ; y'avait Marie Bonnette la cuisinière ; y'avait une femme qui venait aider à la cuisine souvent parce qu'il y avait beaucoup de réceptions ; le jardinier, Louis, y'avait deux aides jardiniers. On était toujours treize à quatorze-quinze à table, je me suis vue quelquefois jusqu'à vingt [...] Paul le garde-chasse.* » A cette même époque, seuls les femmes de chambre et le chauffeur logent au château.

Les dépendances sont occupées par le couple de basse-cour et les deux aides jardinier. Le garde-chasse comme le jardinier ont leur propre maison dans le bourg.

Au château, chaque domestique remplit un rôle précis qui ne déborde pas ou peu sur celui des autres. Avec la main-d'oeuvre abondante du château, la vie est bien ordonnée et semble plus confortable qu'ailleurs. Le temps n'est pas compté pour le travail, le tout est de le faire. Marie avait le sentiment de n'avoir rien à faire en arrivant à la Filolière, après avoir connu le travail acharné du domestique de ferme et de bonne à tout faire dans une famille de boulangers. Cette tranquillité et ce rythme lent laissent à des Loulaysiens le sentiment que le domestique de château relevait d'une classe de « faibles » et de « soumis » ayant du mal à s'adapter à d'autres conditions de vie. Une personne les compare même aux manoeuvres que les communes embauchent dans un souci d'assistance sociale. Cette image colle certainement mieux à une réalité actuelle des châteaux qu'à celle d'autrefois. De vieux domestiques, souvent célibataires, restent encore attachés à leurs propriétaires faute de pouvoir s'insérer ailleurs ou même de chercher à le faire.

c) La rémunération

Etre domestique au château permet de bien vivre malgré les faibles salaires. Les repas sont pris à la table commune de la cuisine. Dans la cuisine du château de la Filolière déjeunent dix à quinze personnes tous les jours, domestiques habituels et journaliers effectuant différents travaux. Thérèse Micheau évoque les compléments au salaire que permet la vie dans les dépendances du Fonteny : la maison, l'électricité, des légumes pris dans le jardin du château, un terrain laissé pour leurs cultures, des lapins prélevés dans les clapiers dont elle s'occupait.

Le système du château est en interne un système d'échanges de services et de biens en nature, dans le cadre d'une gestion économe du domaine. Le troc ne renvoie pas seulement aux milieux populaires dans lesquels il est le plus souvent décrit. Aujourd'hui encore en Vendée, des dépendances et anciennes fermes de châteaux sont louées en l'état, à charge aux locataires d'y faire les réparations et améliorations qu'ils souhaitent contre la grâce d'un ou plusieurs mois de loyers. La pratique prolonge les arrangements effectués avec les fermiers en termes de retraits ou d'ajouts sur les montants de fermage (voir l'exemple de la Denisière, chapitre II).

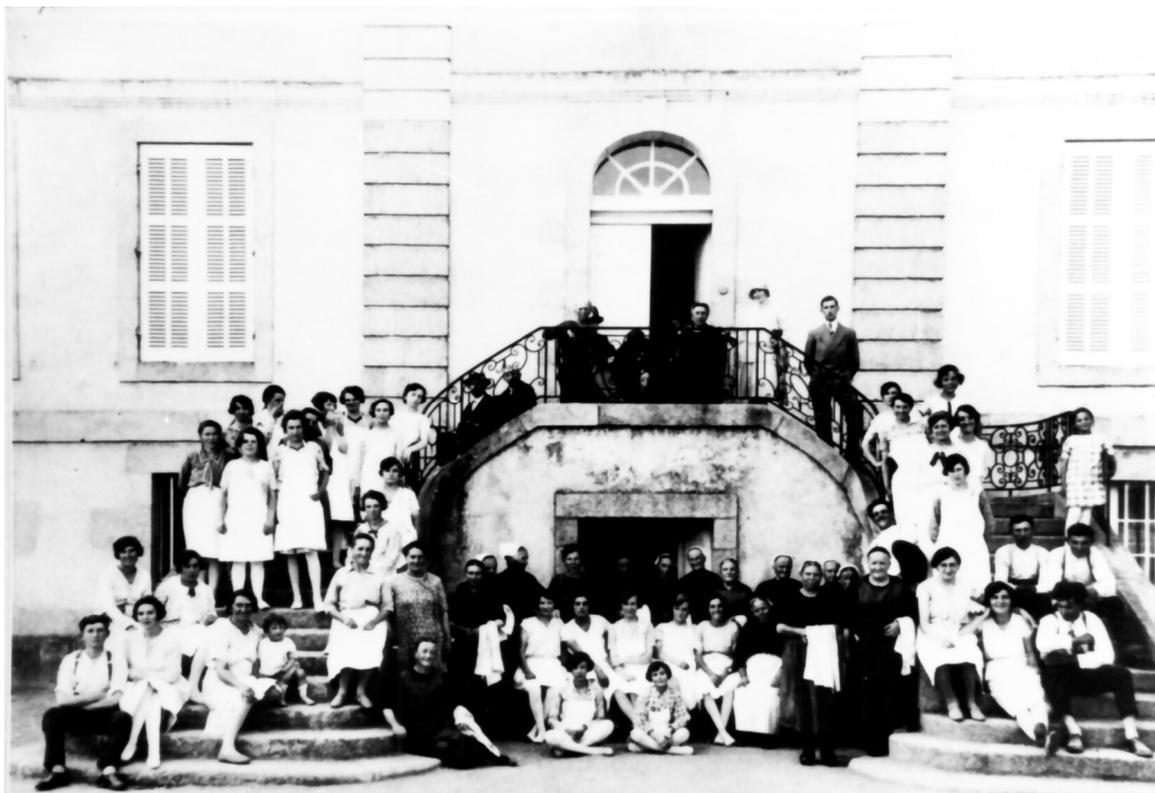
Les domestiques bénéficient aussi de cadeaux. A la Filolière, la comtesse douairière a offert à Marie son trousseau de mariée et vingt mètres de tissu pour confectionner sa robe nuptiale : « *elle était très bonne, elle avait un coeur*

d'or cette dame, elle donnait beaucoup en cachette ». C'est au Fonteny que Marie a appris à coudre avec la baronne Taylor : *« c'est une femme qui travaillait à la perfection. Elle faisait de la couture, elle habillait toutes ses filles. Elle faisait leurs robes et elle m'a appris à coudre d'une façon formidable, si bien que je faisais toutes mes affaires »*.

Le rite annuel des étrennes est l'occasion d'offrandes gracieuses de la part des maîtres. Véronique de Chabot-Tramecourt décrit le rituel au Parc Soubise dans les années 20 : *« le premier de l'an, à la sortie de la messe du Parc, les domestiques se mettaient sur deux rangs et chacun souhaitait la bonne année aux maîtres. Madame la Comtesse douairière portait un grand panier rempli de dragées et elle remplissait les poches des enfants et des jeunes. Pour tous, c'était la seule occasion dans l'année où ils avaient des friandises ; alors, quelle aubaine !... »* (1981, p. 102). Aux vœux de la Filolière, les châtelains organisent un vin d'honneur pour le personnel. La comtesse offrait à cette occasion des mouchoirs aux enfants ou d'autres cadeaux ; mais toujours des choses utiles selon Marguerite Poiron, ancienne métayère sur l'exploitation directement attenante au domaine privé.

Les conditions de vie des domestiques de château ne confinent pourtant pas au luxe. Marie décrit des conditions de logement exécrables dans les dépendances du Fonteny pendant la seconde guerre mondiale : des plaques de tôle pour boucher les *« trous à rats »*, dix-huit marches à monter pour emmener l'eau au logement avec des seaux, pas d'électricité, un poteau métallique traversant le milieu de la chambre de haut en bas. Elle refusait d'y suivre son mari, réclamant des travaux d'aménagement auprès du régisseur, pourtant rien n'y a été changé. Les domestiques, dans les dépendances, ne disposent pas de meilleures conditions de logement que les fermiers, qui ont aussi les mêmes peines pour obtenir l'amélioration des vieux bâtiments.

C'est qu'en dehors de l'apparat luxueux, la vie châtelaine est aussi une vie austère. Marie et son époux ont quitté le Fonteny pour cette raison, préférant, dès les lendemains de la guerre 39-45, prendre un autre métier à Montaigu. L'autre raison de leur départ était la faiblesse des salaires : *« on avait 700 francs par mois anciens, on était quatre, vous savez, quand j'avais acheté mon pain, une livre de beurre par semaine, un litre de lait pour mes petites filles tous les jours, on pouvait pas s'habiller ni rien [...] Si je vous disais que j'avais fait 55 heures et demie de travail, à frotter les parquets pendant que mes petites dormaient le tantôt, pour gagner 3 francs »*. Les années 45 à 50 ont vu le Fonteny se vider de sa nombreuse domesticité.



Illustr. 39 - Châtelains et domestiques à la Filolière

Illustr. 40 - Châtelains et paysans : une battue aux blaireaux à la Filolière (1938)



d) Hiérarchie, attachement et fidélité chez les domestiques

Une vie de famille

Les anciens domestiques des châteaux de Saint-Hilaire ne dépeignent pas le tableau habituel de rigidité des relations et de hiérarchie poussée à l'extrême, sorte de miroir de la hiérarchisation sociale imposée entre les messieurs et les couches modestes de la société. Pour les gens de l'extérieur, le régisseur dispose d'une autorité sur les travailleurs du domaine du fait de sa position d'homme de confiance et d'intermédiaire entre le châtelain et les fermiers. En fait la hiérarchie entre domestiques est renvoyée à un ordre supérieur, une donnée qui s'impose avec une telle force qu'elle n'a pas à être affirmée au quotidien.

A la Filolière, avant guerre, la lingère a l'ascendant du fait de son âge élevé et de son ancienneté. Entre domestiques, Marie parle d'absence de hiérarchie du fait que « *chacun avait son travail* ». Mêmes propos de la part de Thérèse pour qui les maîtres faisaient confiance à leur personnel: « *chacun avait son rôle bien défini, et on remplissait notre rôle, parce que à l'époque on était très consciencieux, on avait toujours peur de pas bien faire, moi j'ai été élevée dans ce style là* ». On retrouve cette idée d'ordonnement et d'un temps qui se présente comme un éternel recommencement de tâches réglées, où chacun, maître comme domestique, remplit les rôles dévolus à sa position. Pour un Loulaysien regardant ce monde de l'extérieur, être domestique supposait d'avoir « *l'échine souple* », c'est à dire se plier à toutes les exigences. Mais cette autorité n'est pas vécue comme contraignante de la part des domestiques restés attachés à l'esprit du château : « *madame de Sauzaie me commandait. Elle me dit : « tenez, Marie, vous allez me faire ça aujourd'hui », bon, ben on va faire ça, je faisais mon travail* ».

Le système n'est cependant pas sans failles ; Marie évoque ces domestiques qui bâclaient leur travail, l'obligeant à passer derrière. Alors qu'elle était âgée et vivait seule au château du Fonteny, la baronne Taylor avait été volée par ses propres domestiques. Plusieurs fois des Loulaysiens ont évoqué le fait que les châtelains tombaient sur des domestiques rebelles ou peu volontaires au travail malgré les précautions prises dans le recrutement. Cependant, la proximité relationnelle, l'attachement et la valorisation de la fidélité, aboutissent plutôt à ce que, seules, les personnes de confiance restent durablement au château. Comme dans les fermes, les châtelains s'attachent, à côté d'un personnel de passage, des

lignées de domestiques fidèles qui demeurent au service de leurs maîtres pendant plusieurs générations.

La fidélité des domestiques est importante aux yeux des châtelains, tout comme celle des paysans ; mais contrairement à ces derniers, les domestiques ne peuvent pas feindre durablement l'attachement ou adopter un double registre relationnel (voir chapitre II). La fidélité, quand elle s'instaure, est totale et sans failles. Des domestiques sont gardés jusqu'à leur mort et sont pratiquement considérés comme des membres de la famille. Marie évoque ainsi ses anciennes collègues : *« elles sont mortes là-bas au château, toutes. Elles ont été très gâtées. Marie-Bonnette est restée avec madame la comtesse de Sauzaie-mère, elle est restée jusqu'à la mort avec elle, elles sortaient à Saint-Hilaire dans le bourg. Elle avait une maison dans le bourg madame la comtesse et elle emmenait Marie Bonnette avec elle, qui est morte avec elle »*.

Là encore, le Parc Soubise à Mouchamps apporte un exemple qui va dans le même sens. La comtesse douairière a accepté de garder comme domestique la fille unique, âgée de 17 ans, de métayers du domaine qui se résignaient à partir exploiter des terres familiales. La jeune domestique est malheureusement aussitôt tombée malade, mais elle a été gardée et soignée par le personnel. A sa guérison, la comtesse *« lui offrit un chapelet et lui dit : « Quand mes domestiques rentrent ici, ils font partie de ma famille : ils ont une place. S'ils sont malades, je les soigne ; s'ils meurent, je les enterre. » Elle voulait dire par là qu'elle payait tous les frais de maladie et d'enterrement »* (Chabot-Tramecourt, 1981, p. 76).

Le régisseur de la Filolière est, au début du siècle, un ex-fermier du domaine venu vivre avec sa famille dans les dépendances. Puis le châtelain lui a donné pour ses vieux jours une petite maison dans un gros village jouxtant le bourg. Fidélité, attachement réciproque, confiance *« absolue »*, sont les termes que reprend le marquis de Geoffre (1935) pour évoquer les domestiques du château. Jusqu'à la fin de leurs jours, le châtelain leur trouve des emplois pour subvenir à leurs besoins et, *« même si, ayant réalisé quelques économies, ils voulaient se retirer, il était de tradition de leur donner à vie une petite maison et un peu de terre, le nécessaire pour se constituer un « chez eux » où paisiblement ils achèveraient leurs jours »* (1935, p. 10).

Le traitement des domestiques se conçoit dans une conception idéale des rapports économiques : la protection offerte par le maître et la sympathie mutuelle dispensent des interventions de l'Etat se traduisant en termes d'une législation garante de justice sociale. L'Etat représente la puissance extérieure et égalitariste que les châtelains rejettent au profit d'une idée de charité. Dans la relation de fidélité maître / domestique, la dépendance et l'asservissement sont complètement effacés par la dimension affective. Pour avoir demandé à une châtelaine d'interroger une cuisinière âgée, qui travaille au château depuis sa jeunesse, je me suis fait reprendre sur l'expression « *employée du château* », la châtelaine considérant qu'une personne comme cela n'était plus une employée mais une amie.

Régulièrement, la fidélité et l'attachement se prolongent après le passage au château. Marguerite, l'ancienne métayère, a continué de rendre régulièrement visite à la comtesse de Sauzaie bien qu'habitait maintenant dans le bourg. Elle a également continué à lui offrir ses vœux au nouvel an, prolongeant le rituel autrefois institué par les châtelains. Une autre habitante du bourg dont ce sont pourtant les grands-parents qui servaient au château rend également régulièrement visite à la comtesse. Marie Mercier manifeste un sentiment d'attachement toujours renouvelé envers ses anciens maîtres-employeurs. Devenue elle-même indépendante en montant un commerce de fleurs, qu'elle a tenu pendant plus de trente ans, elle entretient toujours des relations avec les châtelains, partageant notamment avec eux le traditionalisme religieux. Même depuis sa retraite, elle a continué à servir lors de réceptions au château de la Filolière. Elle a gardé pendant plusieurs mois chez elle en convalescence un châtelain âgé dont la femme ne pouvait lui donner les soins nécessaires. La fidélité et l'attachement ne mettent pas de limite à un service volontaire aux maîtres d'autrefois, vécus aujourd'hui comme des proches avec qui sont partagés les mêmes idées, rencontrés régulièrement en visites privées et dans un cercle restreint de rituels et retraites traditionalistes qui se déroulent dans des châteaux.

Marie compare la considération des châtelains avec les boulangers d'un bourg qu'elle a servi dans sa jeunesse. Chez eux, du jour où elle était rentrée comme bonne, les relations de familiarité ont disparu « *je les connaissais bien parce qu'ils venaient à la Gaubretière, ils avaient deux enfants qui venaient en vacances tous les ans et je m'amusais avec eux [...] Et rendue là-bas, elle m'a dit « tu l'appelleras monsieur Brochoir », moi j'étais la petite bonne [...] Un dimanche, j'avais*

fini mon travail et puis ils sont venus me chercher comme tout le temps. Et lui avec qui je m'étais amusée pendant des années, il vient à côté de moi et puis il me donne des coups de pied comme ça et puis il me dit : « allez la boniche, va me chercher mes cigarettes dans ma chambre » [...] J'ai pleuré tout l'après-midi dans ma chambre, parce que je me suis dit vraiment je suis la dernière des dernières ».

Paradoxalement, chez les châtelains où la distance sociale est maximale et irréductible avec la domesticité, Marie conserve le souvenir d'une grande familiarité relationnelle et d'une étroite solidarité avec les maîtres. Les châtelains entretiennent une ambiance bon enfant avec le personnel, suscitant aussi des relations fraternelles entre domestiques. Marie cite en exemple la familiarité poussée des châtelains à la Filolière, plus exactement des frères célibataires du comte, probablement plus libres à l'égard des conventions : « alors Michel c'était un vrai boute-en-train. Louis, monsieur Louis, on l'appelait « pépé » [...] On riait beaucoup et Michel, il était très familier, il venait en ville, il nous rapportait trois éclairs au chocolat à Guillemette, à l'autre femme de chambre puis à moi ». Le sentiment lui reste d'avoir connu un temps de bonheur où elle n'était pas considérée comme une domestique.

L'adresse et l'étiquette

Malgré une proximité comparée à une vie de famille, les conversations se limitent entre maîtres et domestiques au registre des relations de travail. Une certaine familiarité ne se conçoit pas sans une distanciation en parallèle qui passe notamment par le respect de règles d'adresse.

La façon qu'ont les domestiques de s'adresser aux châtelains varie sensiblement d'un château à l'autre. A la Filolière, « monsieur de Sauzaie n'a jamais exigé qu'on l'appelle monsieur le comte, c'était monsieur Henri souvent, monsieur de Sauzaie pour les autres » (Marguerite). A la même époque, Marie Mercier continue de s'adresser aux maîtres de la Filolière en disant « monsieur le comte » et « madame la comtesse » comme avec la précédente génération de maîtres. La pratique demeure imposée au Fonteny et à la Voie. Dans ce dernier château le baron y a par ailleurs la réputation d'être « imprégné de cette noblesse, du rang qu'il avait dans la société » (habitante du bourg). Ici, tous les domestiques s'adressent au châtelain à la troisième personne et continuent à le faire même dans le cadre d'une relation amicale poursuivie depuis avec eux.

A la Filolière, les domestiques sont appelés par leur prénom, à la Voie par leur nom de famille. Exposant les détails de la rénovation des calvaires dans les années 80, un ancien agriculteur évoque la même manière de s'adresser à lui qu'utilisait toujours la châtelaine de la Grassière : « *elle vient me trouver en sortant de la messe, elle me tape sur l'épaule : « eh dites donc! - elle m'appelait jamais monsieur Micheau - eh dis donc Micheau, faut venir voir ma Sainte Anne ».*

Marie traduit les relations avec les châtelains de la Filolière par une référence commune aux habitants du Bocage : « *ils étaient très simples* », absence de fierté qui avec la vaillance et le devoir d'entraide sont les trois principes de valeurs dominants chez les paysans (voir Bucher, 1995). La simplicité est une vertu qu'on trouve aussi chez les messieurs, renvoyant selon Bucher au conformisme social. Il s'agit aussi chez les châtelains de montrer leur adaptation au monde paysan, se faire comprendre et apprécier dans l'exercice de leurs responsabilités communales et conforter l'idée qu'ils se font de l'harmonie sociale.

Pourtant cette « *vie de famille* » n'est pas partagée de la même façon dans tous les châteaux. Par comparaison, Marie évoque un respect beaucoup plus strict des protocoles au Fonteny : « *quand c'était l'heure du déjeuner, mon mari était habillé en valet de chambre, avec le noeud papillon, les gants blancs et il ouvrait la porte de la salle à manger : « madame la baronne est servie »* ». A la Filolière, à l'opposé, il arrivait au châtelain, pressé, de manger sur le coin de la table de la cuisine. Le contraste se révèle aussi entre la famille châtelaine et les invités lors de réceptions. La distance sociale s'affirme alors dans toute son envergure par le dédain et l'attitude hautaine des hôtes à l'égard des domestiques de la maison : « *j'ai connu beaucoup de gens de la noblesse, comte, baronne ou princesse et compagnie, ils nous parlaient comme des chiens, quand ils nous demandaient leur manteau à la réception y'en avait qui étaient très méprisants. Et on trouvait ça dur parce qu'à côté des enfants de Sauzaie qui étaient d'une simplicité. « Le baron c'est moi », on était des domestiques, moi je ne me suis jamais formalisée, mais enfin j'en connais qui étaient avec moi qui le prenaient pas toujours très bien* ». Cette dialectique des rapports familial / étranger, privé / public permet de lire les variations de la distance affichée entre les châtelains et les autres.

Les paysans voyaient d'un mauvais oeil les vieux domestiques restés fidèles et bien considérés par leurs maîtres. On les soupçonnait à tort ou à raison d'espionner les fermiers pour rapporter ce qui se passait à leurs patrons. Un

agriculteur évoque aussi le « *mouchardage* » entre domestiques dans la concurrence pour obtenir la considération. Ces propos traduisent un regard négatif des agriculteurs vis-à-vis des domestiques fidèles, perçus comme trop acquis à la cause des maîtres. A la Filolière les relations sont bonnes entre les métayers immédiats et les domestiques. Ils travaillent régulièrement ensemble, sont reçus au château et fréquentent la cave avec le châtelain.

Le témoignage de Marie me paraît exemplaire du paradoxe de la distance et de la proximité dans les relations avec les châtelains. Même après avoir évoqué le climat de familiarité et de proximité affective régnant au château entre maîtres et domestiques, l'amitié prolongée depuis et une communauté de vue sur les plans politique et religieux, il s'agit bien, malgré tout, d'un milieu radicalement opposé au sien : « *ils avaient une certaine valeur pour leur monde, pas pour l'ouvrier. Ils ont peut-être changé maintenant mais à l'époque l'ouvrier c'était l'ouvrier. Eux c'étaient les rois et nous, nous étions les esclaves. Mais je vous dis, exceptionnellement, chez madame de Sauzaie c'était des gens qui étaient gentils, qui étaient simples* ». Même discours chez Marguerite qui, tout en louant les bons rapports avec les châtelains, trace sans équivoque possible la frontière entre « *eux* » et « *nous* » lorsqu'elle rappelle que même dans un très bon climat, ils restaient des domestiques.

Ainsi, on retrouve au niveau des domestiques ce paradoxe déjà souligné à propos des fermiers : la conscience de la domination cohabite avec un profond respect de l'ordre établi. En général, la primauté de l'intérêt collectif, les normes de simplicité, la vaillance, c'est à dire l'adaptation aux contraintes, leur contournement par la ruse ou leur retournement ironique, viennent étouffer les sentiments de révolte. Chez les domestiques et les métayers les plus proches, ces traits se doublent d'un véritable attachement affectif, partagé avec autant de sincérité par les maîtres. Ce n'est que lorsque l'on sort des cercles d'extension des liens familiaux, que la distance sociale et la hiérarchie s'expriment le plus ouvertement.

3) Fragments de vie quotidienne des châtelains

a) L'éducation et l'apprentissage de la vie rurale

Les enfants vivent au château jusqu'à ce qu'ils quittent le domaine pour poursuivre leur scolarité secondaire en ville. L'apprentissage au château est cependant un temps privilégié où est transmis le goût pour la vie rurale, traduction châtelaine des valeurs liées à la nature et à la proximité paysanne.

Dans le Maine-et-Loire voisin, le marquis de Geoffre exprime bien l'attachement que suscite l'éducation châtelaine sur le domaine familial : « *De père en fils, ils sont nés là, dans le calme des campagnes. Enfants, ils ont grandi au milieu des laboureurs et des vigneron ; ils ont joué avec le chien de la ferme, ils se sont roulés dans le foin fraîchement coupé. Puis ce furent les promenades sur l'âne et le galop sur le poney. Dès qu'ils eurent la force de porter un fusil, ils parcoururent les bois et les étangs en compagnie du Père et du vieux garde [...] Ils y sont attachés [à la terre natale] par les liens que la nature a rivés à leurs berceaux. Ils y sont enracinés par des fibres qui s'étendent, depuis la demeure où tant de souvenirs sont entassés jusqu'au petit cimetière où dorment leurs ancêtres* » (1935, p. 7). La proximité avec les domestiques et les paysans se mêle avec l'apprentissage de la nature, l'inculcation du souvenir des ancêtres, le sentiment de la lignée qui attache la famille aux lieux, aux devoirs d'encadrement social. Ces différents éléments forment un tout indissociable dans lequel l'amour filial se confond avec l'attachement à la terre et à ses habitants.

Certains fréquentent l'école primaire catholique de la commune, d'autres sont instruits au château. Jacqueline Marin relate ainsi ce qu'a été son parcours scolaire et celui de ses frères et sœurs : « *Et donc nous avons été élevés ici jusqu'à 10 ans, mes sœurs et mon frère aussi. Et après nous sommes allés dans un collège à Paris. Ma sœur aînée était plus vieille mais enfin pendant la guerre, elle suivait des cours de latin avec le maire de Montaigu. Et puis mon frère a été dans une école à Montaigu, école privée, mais comment dirais-je, cela devait être des toutes petites classes, pendant six mois. Et puis moi et mon autre sœur nous avons eu l'institutrice. Ma dernière sœur qui a un an de moins que moi a appris à lire aussi. Après on est allés en classe à Paris en 46-47* ». Dans ce même château du Fonteny il y avait deux institutrices : une anglaise et une allemande.

Comme le souligne Eric Mension-Rigau (1990 et 1994), l'enfance passée au château permet les interactions et une proximité de jeux avec les enfants des autres classes sociales, principalement les petits paysans. La proximité avec les enfants des alentours est acceptée, voire encouragée, jusqu'à ce que l'adolescence y mette fin. Surtout à l'occasion de la visite des fermes, Jacqueline se faisait des camarades parmi les enfants des métayers. A la Filolière, les enfants de Marguerite Poiron ont joué avec ceux des châtelains, manifestation pour elle de la bonne entente qui régnait. Une agricultrice née la même année qu'une châtelaine et pensionnaire à l'école primaire était invitée avec ses camarades à venir jouer au château le jeudi. Elles pouvaient jouer dans les dépendances. Un goûter leur était servi dans la cuisine du château. L'enfance au château et le partage des jeux avec les autres petits enfants ont certainement été un ressort puissant de l'attachement des châtelains au monde paysan, superposant à un mythe collectif du paradis perdu (la vie harmonieuse sous l'Ancien Régime), la nostalgie du paradis perdu de l'enfance¹²⁵.

Pour la châtelaine du Fonteny, l'éducation consistait aussi découvrir la nature et la vie à la campagne, avec sa grand-mère qui l'emmenait dans les fermes : *« pour nous c'était une grande sortie d'aller à travers champs, dans les petits chemins, aller goûter ou dire bonjour aux fermiers de la Lairière ou de la Ménardière. Et puis on allait dire bonjour, on était ravis. C'était une vie naturelle, campagnarde, je me souviens de ça. Et puis on avait des petits amis, des petits enfants du village qu'on invitait un peu [...] On vivait beaucoup la vie de la campagne avec des chiens, on goûtait, on allait ramasser des châtaignes, vous savez faire des choses lointaines maintenant mais qui étaient très nature. Il y avait au village de la route de Clisson je me souviens un ruisseau, on allait goûter là-bas par exemple, c'était une sortie. C'était une affaire de trouver l'eau qui courait à travers les cailloux. Je me rappelle des trucs comme ça qui me reviennent, on faisait des petits bateaux. Et voilà, c'était des distractions que l'on avait. Mais enfin, après 10-11 ans on est donc allé à Paris. On ne revenait ici qu'aux vacances, Noël, grandes vacances et à Pâques ».*

¹²⁵ Le roman de Michel Ragon, *Le cocher du Boiroux* (1992), dont l'action est située dans le bocage proche de Fontenay le Comte, tire parti de cette enfance commune entre un cocher, « bâtard » adopté au domaine, et le fils d'un baron en déchéance économique, morale et physique. Sur fond d'opposition manichéenne entre la tradition et la modernité, l'héritier hésite entre reprendre un domaine à l'agonie dans une campagne dégradée, mais auxquels les relie encore ses souvenirs d'enfance, et poursuivre une brillante carrière d'ingénieur industriel.

b) Les relations parents-enfants

Dans les fermes comme dans les châteaux, les relations parents-enfants sont marquées par la rigueur et le respect absolu des aînés. Des enfants aux parents, le vouvoiement s'impose dans les deux milieux. Il persisterait selon Eric Mension-Rigau (1994) en milieu noble. Dans le milieu agricole du Bocage, des personnes continuent toujours de vouvoyer leurs parents, mais la pratique disparaît dans les jeunes générations. A table, au château comme dans la communauté de la ferme, le silence est imposé aux enfants : *« Quand on était tout petits, on ne disait rien. Comme il y avait déjà les trois familles dont je vous ai parlé, plus la tante, plus l'ouvrier qui était là, bon cela faisait déjà du monde autour de la table. Et après, un coup que l'on a commencé à aller en maison familiale, je crois qu'on a eu droit à avoir la parole, c'est-à-dire un coup que moi j'ai eu 14 ans. On pouvait dire peut-être pas ce que l'on pensait, mais on pouvait parler à table »* (agriculteur).

Dans les châteaux, les enfants sont tenus séparés des plus anciens : *« il y avait une institutrice, il y avait une personne pour s'occuper de nous et puis on ne se mêlait pas de la conversation des grandes personnes [...] On ne se mêlait pas de tout comme les enfants maintenant, beaucoup d'enfants sont au courant de tout. Nous c'était pas ça, on ne parlait pas à table, on ne mangeait pas à table avec tout le monde, vous comprenez on mangeait avec les enfants [...] Tout le monde était pareil, on n'avait pas de cadeaux, on n'avait pas de choses comme ça [...] Et puis voilà, quand on était petits, les enfants étaient d'un côté, les grandes personnes de l'autre »*.

Les places que chacun occupe de manière claire s'intègrent dans une conception ordonnée des choses. Au Fonteny, l'ordre est inscrit dans les rythmes quotidiens, qui suivent un protocole précis sous l'autorité de la comtesse, comme l'exprime ici Jacqueline, sa petite-fille : *« il y avait le traditionnel petit déjeuner à 8h30, il fallait que tout le monde soit descendu ; et puis le déjeuner, le thé et le dîner, à heures fixes. Quand nous étions déjà un peu plus grands, pour le dîner on se changeait, tout le monde se changeait, mettre une robe propre, les garçons mettaient un pantalon. Alors il y avait une cloche ici, à la première cloche il fallait se rendre prêts, à la deuxième cloche il fallait que tout le monde soit descendu parce qu'on se mettait à table, il ne fallait pas être en retard. Ca c'était du vivant de ma grand-mère qui avait bon pied bon oeil. Personne ne mouftait et nous, nous étions les petits enfants et ma mère qui était adulte marchait au doigt et à l'oeil [...] On a été élevés dans cet esprit là et c'était elle qui dirigeait. Et quand nous étions jeunes, j'étais petite*

mais par exemple jamais on allait voir à la cuisine, c'était la cuisinière et ma grand-mère qui dirigeait, qui commandait les plats et les enfants n'étaient jamais là. C'était très militaire et puis voilà, la vie était comme ça ».

Ce côté militaire dans l'éducation qu'évoque Jacqueline s'inscrit dans la tradition familiale des Villebois Mareuil et Taylor. Elle coïncide cependant de façon générale avec une séparation opérée entre la vie privée des adultes et la vie des enfants dans les milieux de la noblesse et de la haute bourgeoisie (Mension-Rigau, 1994). Les relations avec les enfants sont marquées par la distance, orientées avant tout vers la nécessité d'intégrer le sentiment du rang et les bonnes manières, en passant par une discipline sévère qui apprend la soumission à l'ordre des choses. Dans la noblesse singulièrement, l'enfant n'est pas éduqué pour sa propre promotion, mais pour qu'il transmette sans changement le passé glorieux du groupe, il doit donc intégrer ce passé de la manière la plus forte qui soit (Mension-Rigau, 1994).

c) L'autorité féminine dans les fermes et les châteaux

L'autorité est dans les fermes comme dans les châteaux avant tout de type patriarcal, ancrée de manière profonde, comme dans l'ensemble des sociétés catholiques, dans la figure divinisée du père. On peut suivre Bernadette Bucher (1980 et 1995) qui insiste, pour la Vendée, sur la coopération des hommes et des femmes vis-à-vis des tâches productives sur la ferme et, partant, sur l'absence d'un sexisme domestique machiste de type méditerranéen. Il sera plus difficile d'accepter l'idée qu'« *il existait, certes, une division sexuelle du travail, mais aucune supériorité ou infériorité n'y était attachée* » (1980, p. 12).

La question de l'autorité féminine ou masculine reste toujours un sujet de polémiques quelles que soient les sociétés considérées. Cela tient à l'imprécision des concepts de pouvoir et d'autorité et à la variété des domaines dans lesquels ils s'exercent. Il ne fait pas de doute que chacun, dans le couple, dispose de zones réservées et plus ou moins étendues d'autorité. Il n'en demeure pas moins qu'anciennement la société vendéenne relègue d'abord la femme au statut de procréatrice et d'éducation des jeunes enfants. Il suffit que la femme sorte de son cadre familial pour travailler ou qu'elle subisse une maternité hors mariage pour que s'attache à elle l'image de la tentation sexuelle interdite et de la faute impardonnable (Roux, 1990). Au niveau des enjeux fonciers comme dans les

responsabilités locales, la femme s'efface derrière la tutelle masculine¹²⁶. Les actes notariés de partage et de vente ne font référence à une femme concernée que comme « *épouse assistée et autorisée* ». Seul un raccourci rapide permet d'affirmer que le sexisme contemporain dans le Bocage est le produit de conditions nouvelles d'existence qui ont relégué la femme au foyer (Bucher, 1980 et 1995). Les observations réalisées dans le cadre du G.R.E.A. (1996) dans l'Anjou voisin contredisent presque totalement de telles conclusions. Il semble même, au contraire, que c'est à partir du moment où on a distingué le domestique du professionnel en milieu agricole, où on a, avec la gestion comptable des exploitations, calculé les temps de travail féminin, que les femmes ont mieux pris conscience de leur condition et aspiré à plus d'équité (G.R.E.A., *ibid.*).

Dans les fermes « *on disait quelquefois, la femme portait la culotte dans les maisons* » (ancien agriculteur). Tous les vieux habitants en ont connu des exemples qui restent cependant plus ou moins marginaux. Un fermier précise que la femme jouissait en général de plus d'autorité dans les cas de matrilocalité (succession du couple aux parents de la femme). Mais il ne s'agit pas de la situation la plus fréquente ni d'une situation recherchée, et la femme est plus généralement la « *pièce rapportée** » de la famille. On cite régulièrement les rapports tendus et les brimades venant de la belle-mère et des filles de la maison à l'égard de la nouvelle venue dans la communauté, souvent pas mieux considérée qu'une domestique.

Pourtant à travers la veuve du couple dirigeant une maison, il existe une véritable figure de l'autorité féminine. Le fréquent veuvage des femmes rend cette situation favorable et dans ce cas, la hiérarchie des âges se substitue à celle des sexes. La femme dispose alors d'un statut de matriarche, en fait autorité paternelle inversée, détenue par une personne sur laquelle ne s'attache pas de sentiments ambivalents (matrone sans pouvoir être considérée comme une partenaire sexuelle potentielle). Avec les changements agricoles de l'après-guerre, les conflits de cohabitation et d'autorité qui ont été exacerbés n'en révèlent pas moins cette réalité, comme la passation des pouvoirs que relate un agriculteur du

¹²⁶ Dans un cadre marital uniquement pour les questions foncières, car les femmes célibataires qui restent attachées à l'exploitation familiale gèrent leurs biens de façon indépendante, tendant parfois à adopter des stratégies accumulatrices ou de regroupement de terres. Par contre je n'ai pas rencontré dans les familles paysannes de cas de veuves continuant à acquérir des terres après le décès de leur conjoint.

temps de son père : *« C'était déjà des décisions qu'il avait prises sans le pouvoir de ma grand-mère [...] C'est elle qui portait la culotte comme on dit [...] Mais du jour où mon père a pris l'exploitation dans ses mains, ma grand-mère a eu le droit de la fermer sur l'exploitation et c'est ma mère qui l'a remplacée. Mais avant, ma grand-mère, elle commandait ma mère, et du jour au lendemain c'est ma mère qui a commandé. Elle a jamais supporté ça en fin de compte, d'être commandée par une plus jeune qu'elle. Elle avait tellement un pouvoir et un caractère très fort, qu'elle a jamais pu admettre ça. Et puis bon ça lui a tourné la tête ».*

Au niveau du château on rencontre également cette figure de l'autorité féminine. La baronne Taylor au Fonteny en est un exemple. Son statut de matriarche a d'autant plus marqué le souvenir des Loulaysiens qu'elle a connu tôt le veuvage et vécu tout le reste de sa longue existence comme seule autorité de référence au domaine. Sa petite fille la décrit comme une femme très rigoureuse et d'une forte personnalité, comme déjà évoqué dans une citation concernant les rythmes quotidiens. Sa rigueur commençait par le silence, ne parlant jamais de ses malheurs passés alors qu'elle avait perdu deux maris, un enfant en bas âge, un fils et un petit fils qui devaient lui succéder. Elle a continué à étendre le domaine avant la seconde guerre mondiale, par rachat de terres, permettant de reconstituer une grande ferme sur la commune voisine. Son action publique s'est traduit par un investissement reconnu dans les oeuvres sociales (voir chapitre IX). Avec la baronne, la succession a sauté une génération et sa petite fille précise bien que, même héritière du château : *« du temps de ma grand-mère je n'ai jamais dit « je suis propriétaire », c'était elle et puis c'est tout ».*

Véronique de Chabot-Tramecourt donne aussi l'exemple de la comtesse douairière du Parc Soubise dans les années vingt. On y retrouve certains des traits décrivant les matriarches de Saint-Hilaire : *« elle présidait à tout en 1920. Rien ne se faisait sans son accord. Elle était la maîtresse de maison, le faisait savoir et valoir [...] Comme elle n'avait pas de frère, son père l'avait élevée comme un garçon [...] Une personnalité hors du commun [...] de ces femmes devant lesquelles on pliait. Sa grande beauté, sa formation complète et pratique et une forte personnalité attiraient la considération et le respect »* (1969, pp. 19-25). Son ascendant est tel qu'elle détient véritablement l'autorité sur le domaine, au point que le comte de Chabot n'a vraiment été maître chez lui que durant les trois ans qui ont séparé sa mort de celle de sa mère.

Les comtesses du Fonteny et du Parc Soubise se distinguent cependant des matriarches de la paysannerie par l'avant-garde féminine qu'elles représentent et que Eric Mension-Rigau (1994) décrit pour les femmes de la haute société d'avant-guerre. Elles s'immiscent dans des domaines habituellement réservés aux hommes d'une façon acceptée par l'entourage. Véronique de Chabot-Tramecourt signale le goût pour la chasse chez la comtesse et les capacités rares pour une femme de savoir conduire quatre chevaux. Elle prend en charge la gestion du domaine du vivant d'un mari que les aspects matériels ne préoccupaient pas.

d) Les réceptions

Le château et ses salons sont les lieux de la sociabilité châtelaine à l'occasion de nombreuses réceptions réunissant tout au long de l'année la haute société. Les domestiques gardent le souvenir de cette agitation permanente autour du château : *« ces gens là ils reçoivent beaucoup aussi » ; « beaucoup de va et vient et des gens de leur rang bien sûr qu'ils recevaient » ; « pour un oui ou pour un non il y avait des réceptions [...] C'était toujours la noblesse qui était invitée, tout le temps [...] Le châtelain était le châtelain à l'époque, attention! ».*

L'été et les vacances sont des moments privilégiés pour les réceptions et une occupation du château par les membres de la parenté. Pour les adolescents scolarisés au loin, les vacances sont les seules périodes où ils retrouvent les lieux de leur enfance. Voici comment Jacqueline décrit cette ambiance estivale : *« Ma grand-mère recevait beaucoup, l'été il y avait beaucoup de monde, des cousins et puis des amis [...] Ma grand-mère invitait beaucoup les gens à demeure, elle recevait aussi bien des jeunes, je veux dire des enfants, des familles avec les enfants. Et c'était une vie très importante, c'est-à-dire qu'il y avait beaucoup de monde, certainement trente personnes tous les jours à dîner, à déjeuner ».*

La fonction de rassemblement familial du château l'été est demeurée. Depuis le départ des domestiques, Jacqueline explique que ceux qui sont restés au château s'occupaient de préparer la venue de la famille l'été. Mais le comportement des hôtes a eu tendance à rester le même qu'au temps des serviteurs, manifestant une grande nonchalance, jouissant du parc et de ses plaisirs sans se soucier de partager les tâches quotidiennes ni les frais qui sont habituellement pris en charge par ceux qui reçoivent. Pour ces urbains, le château de campagne l'été c'était pour se faire servir alors qu'ils travaillaient le reste de l'année. Au Fonteny, on reçoit

désormais davantage des amis. La famille s'est dispersée et le lien affectif avec le château se distend de plus en plus, sachant en même temps que nous restons dans le cas particulier de propriétaires sans descendance directe.

Le 14 juillet a été un temps fort pour la vie châtelaine, non pas en raison de la fête républicaine, longtemps écartée à Saint-Hilaire, mais pour les courses de chevaux se déroulant dans la commune voisine de Boufféré, sur les terres d'un autre grand domaine châtelain. Un vieil agriculteur cite ces courses comme une attraction pour le pays où il existait peu de distractions. Une grande réception est organisée à la Filolière à cette occasion : « *Monsieur Henri était le président du reste de ça [...] Alors le 14 juillet c'était traditionnel, y'avait une réception formidable à la Filolière [...] Madame de Sauzaie en a fait encore une y'a deux ans, on était quatre-vingts encore* » (Marie). Le choix du 14 juillet n'est pas anodin, il symbolise une opposition réitérée à la Révolution et permet de détourner la population rurale des fêtes républicaines. Dans le même but au Parc Soubise, le domaine privé est ouvert à tous les jeunes des écoles ce jour là : « *le Parc ouvrait grand ses portes et les maîtres organisaient courses à pied, sketches, chansons sur une estrade devant le vieux château. Le soir, les tables de battage étaient dressées en plein air et un goûter servi : omelette, mojette*, jambon, viandes diverses et le traditionnel caillebot*, le tout arrosé par des sirops de fruits servis par les Bossard dans un arrosoir. Mais on n'avait le droit de prendre sa place à table qu'après être passé à la chapelle pour remercier le bon Dieu de cette journée* » (Chabot-Tramecourt, 1981, p. 107).

La période de chasse est une période propice à l'invitation des membres de la famille élargie. Les témoignages à Saint-Hilaire sur la chasse pratiquée par les châtelains sont anecdotiques. Véronique de Chabot-Tramecourt en parle de façon détaillée par contre pour le Parc Soubise qui est toujours le siège d'une société de chasse à coudre, « *ces chasses [à coudre et au fusil] étaient de véritables fêtes, fréquentes et régulières : deux ou trois fois par semaine, de la Saint Hubert à mars, mais surtout elles motivaient « la famille » pour venir faire des séjours au Parc* » (1981, p. 117).

Les réceptions ont lieu dans les salons qui sont l'objet d'admiration des quelques Loulaysiens les ayant vus. La cuisine est un lieu intermédiaire. Autrefois s'y regroupait la domesticité aux repas. Aujourd'hui s'y concentre une partie de la vie châtelaine et, à la Filolière comme au Fonteny, c'est là qu'on y reçoit aujourd'hui des personnes étrangères au domaine ou sans distinctions particulières. Si à la

Filolière, la cuisine reste un lieu chaud avec grandes plaques de cuisson, les ustensiles de cuivre et une vaste table au centre, au Fonteny, le lieu est austère, décoré de reproductions de gravures et comme dans bien des intérieurs vendéens, d'une carte des hauts lieux des guerres de Vendée.

Par contre le salon du Fonteny est un lieu soigné dont la richesse de l'ameublement contraste avec le vide des vastes couloirs. Il n'est ouvert que l'été car l'hiver il y fait trop froid. Y sont exposés les souvenirs de famille, les objets s'y accumulant depuis la première génération : portraits peints, photos anciennes agrandies du Fonteny, buste d'un ancêtre créateur de l'Académie Française... Une habitante du bourg ayant visité l'intérieur du château de la Filolière compare les tableaux d'ancêtres avec le peu qu'elle possède dans son propre salon. L'entretien du passé et de la mémoire familiale par les supports de l'identité que sont les lieux, les objets, la figuration généalogique... érige le monde châtelain en modèle qui a trouvé à se généraliser à toutes les couches sociales, mais sous d'autres formes (bibelots, souvenirs de voyages...) . Il y a cependant depuis assez longtemps une imitation de ces pratiques dans des couches moins élevées, ainsi chez les Dugast, ces artisans-propriétaires du bourg (voir chapitre VI), chez qui des tableaux de famille ont été peints au début du siècle.

Le style de vie châtelain avec son appareil suscite l'admiration. Le luxe de ces gens chez qui on a vu pour la première fois voiture et moto, incite à une forme d'envie, comme le comportement en société et le langage qui, bien que radicalement opposés au monde paysan, fascinent parce qu'attributs de la noblesse. Marie exprime ainsi ses sentiments : *« j'ai vu tous les grands tableaux sur les murs, y'avait des tableaux immenses dans la salle à manger [...] tout ça est parti, ils les ont enlevés, chacun a pris ses tableaux. Y'a que madame de Sauzaie, quand elle était jeune fille, quand elle s'est fiancée, jeune encore, elle a été prise en grand, en peinture, mais superbe ! Alors avec sa bague de fiançailles. Et ça, ça m'a toujours marquée, parce qu'elle avait une bague, c'était une bague de famille, mais splendide [...] Et quand tous les jours il y avait des réceptions, alors vous savez, un jour c'était l'un, un jour c'était l'autre, enfin y'avait toujours trois ou quatre personnes, et mon regard, la première chose c'était les bijoux, je regardais les bijoux, les toilettes j'en avais rien à fiche, mais les bijoux, j'adorais les bijoux »*. Les objets, les marques vestimentaires et comportementales de la distinction ne sont pas considérés comme une manifestation d'oppression tant que l'ordre social va de soi. Au contraire, on retrouve encore chez les Loulaysiens qui ont connu le système ancien du château, ce respect déjà évoqué

à l'égard des châtelains dont une expression est la considération portée envers ceux qui parmi eux « *tiennent leur rang* ».

III - LE DOMAINE ET LA PRODUCTION ÉCONOMIQUE

1) Les cercles d'influence châtelaine

On pourrait reprendre l'image des cercles concentriques pour rendre compte du domaine châtelain et des limites qui s'instituent entre le privé et le public. Les châtelains, dans la noblesse principalement, opèrent un cloisonnement soigneux entre l'interne et l'externe, le groupe familial et social et le hors-groupe, dont la lecture peut déjà s'effectuer au sein de l'espace.

La résidence châtelaine est le lieu d'une intimité que, du point de vue spatial, ne peuvent approcher que les parents ou les gens de même appartenance sociale. Au centre se trouve le château lui-même, lieu le plus fermé, l'entrée y est réservée à la famille et aux hôtes d'honneur : châtelains, notables, personnages importants de la commune comme l'instituteur ou le curé. Certaines pièces sont cependant plus largement ouvertes, ainsi à la Filolière, la majeure partie des personnes est accueillie dans la cuisine et un petit salon réservé à cet usage.

Le premier cercle autour du château comprend le parc privé : dépendances, jardins d'agrément, jardin potager, bois et prairies. Sur le parc sont concentrées les activités des domestiques et journaliers. A l'exception de la famille exploitant la métairie de la réserve, les paysans ont peu affaire au château lui-même, n'y venant que pour apporter les produits des redevances, effectuer des corvées, payer le fermage, demander un service. Ce premier cercle comprend le personnel le plus fidèle à la famille châtelaine. C'est un lieu encore assez secret pour la plupart des habitants de la commune qui n'y viennent qu'à des occasions exceptionnelles.

Le second cercle comprend les fermes dépendant du domaine. C'est l'espace de production dont dépend l'économie châtelaine. Espace intermédiaire qui

a sa propre autonomie tout en étant étroitement lié au château. Sur le plan des rapports sociaux, plus on s'éloigne du centre et plus les fermes paraissent indépendantes. Les dernières fermes restées en métayage sont les plus proches du château, permettant au propriétaire d'influer plus directement sur la marche de l'exploitation. Sur le plan des rapports sociaux, la fidélité n'est généralement pas aussi forte, avec des relations châtelains-paysans marquées du sceau de l'ambiguïté. On n'est plus dans la proximité et la fusion observée avec des domestiques et métayers fidèles mais dans un rapport de force supposant l'acceptation du jeu de la soumission et la négociation des avantages retirés par le paysan. Les vignes exploitées sous la forme du droit à complant pour une multitude d'exploitants font partie de ce cercle de production, ainsi que les moulins dépendant du domaine (dont les traces n'apparaissent à Saint-Hilaire qu'au début de la période étudiée).

Un troisième cercle comprend les satellites du domaine. En premier lieu les borderies dépendant du château : elles fournissent un faible revenu mais permettent notamment un surplus de main-d'oeuvre journalière sous forme de redevances. Ce sont aussi les artisans, bordiers et journaliers qui comptent pour survivre sur le travail fourni par les grands propriétaires. Des cas de figure ont déjà été évoqués à Saint-Hilaire. Les exemples du Parc Soubise donnent une bonne idée des tâches et métiers concernés. En plus d'une nombreuse domesticité attirée, on compte « *les trois frères Buffet, de la Bonnière, menuisiers du Parc, les Berthelot, du Plessis, maçons qui entretenaient les bâtiments à longueur d'année, le « Prussien » du Gué Jourdain, qui travaillait dans la forêt [...] Joseph Gaborieau, accompagné de son fils, venait de Mouchamps tailler les arbres fruitiers deux fois huit jours par an [...] Le tailleur de Mouchamps, M. Gauducheau, était souvent requis pour habiller les maîtres et les domestiques [...] Anne Papin venait souvent à la lingerie pour les robes de tous les jours et celles des domestiques [...] Le cordonnier et le bottier de Mouchamps, Louis Gauducheau, venait pour les essayages* » (Chabot-Tramecourt, 1981, pp. 88-90). Tout ce monde est le plus souvent nourri sur place au repas de midi. Uniquement pour la chasse au Parc Soubise, six corps de métiers dans la commune sont concernés : tailleur, bijoutier, bottier, sellier, boucher et boulanger. D'autres journaliers qui travaillent au château sont employés par charité, une personne atteinte de paralysie qui « *faisait des petits fagots avec du menu bois ou des sarments qui permettaient d'allumer les feux l'hiver [...] Il les entassait au bûcher, prenait son repas à midi puis repartait vers trois heures avec son morceau de pain pour dîner. L'hiver, il était fourni en bois qu'on lui apportait tout coupé, prêt à être brûlé* » ; une vieille qui « *fendait du bois, déjeunait, chargeait sa brouette de bois et*

repartait avec son pain » (Chabot-Tramecourt, 1981, p. 89). Conformément à l'idéal châtelain d'harmonie sociale, il ressort une atmosphère bon-enfant, « *synonyme de bon accueil, de bonne ambiance, de bons fous rires* » où chacun tient sa place et où les plus misérables « *sont heureux comme cela* » (Chabot-Tramecourt, 1981, p. 90).

Les borderies des hameaux gravitant autour des grandes fermes forment elles-mêmes un cercle d'influence de ces dernières et sont, à ce titre, des satellites du domaine. Ce serait déjà là une bonne partie de la commune qui relève directement ou indirectement de l'organisation domaniale.

Le dernier cercle comprend le territoire communal du fait du lien étroit qu'entretiennent les châtelains avec la gestion des affaires municipales et la vie religieuse (voir chapitres suivants). La commune reste avant tout l'ancienne paroisse et dans un contexte de ferveur de laquelle très peu s'extraitent, l'exercice du pouvoir passe par le respect des obligations religieuses auxquelles participent activement les châtelains. Ils sont les principaux « banquiers » de la commune : participation aux souscriptions, construction des écoles et dons pour leur fonctionnement, oeuvres sociales, dons de terrains... Les châtelains sont naturellement à la tête des instances de décision dans la commune : municipalité comme gestion de la paroisse. L'économie locale et l'influence sociale reposent de nouveau sur le domaine. Au-delà, c'est sur l'organisation sociale de toute une région que le modèle châtelain tend à s'étendre, par de multiples ramifications économiques, politiques, dans les oeuvres catholiques, les institutions éducatives, etc.

2) Le domaine en semi-autarcie

L'économie semi-autarcique concernant les exploitations agricoles d'autrefois est également un trait du domaine châtelain. L'accès plus maîtrisé aux milieux commerciaux, par la vente des produits des métairies et l'achat d'autres produits, principalement le bétail, différencie cependant le domaine de la ferme en qualité et en quantité. La vigne à complant a donné lieu ainsi à toute une production viticole destinée à la vente. La proximité de la place marchande de Montaigu et du chemin de fer facilitaient l'écoulement de la production. Par ailleurs, le surplus dégagé permet aux châtelains d'entretenir un train de vie sans commune mesure avec la satisfaction des besoins essentiels qui caractérise les exploitations agricoles.



Illustr. 41 - Dépendances du Fonteny : la cour

Illustr. 42 -Dépendances du Fonteny : la basse-cour





Illustr. 43 - Entrée et dépendances de la Grassière

Illustr. 44 - Une dépendance de la Fuilerie





Illustr. 45 - Dépendances en forme de rue de la Voie

Illustr. 46 - Dépendances viticoles de la Rondais



Cependant, le château vit de façon relativement autonome, en pourvoyant grâce aux produits du domaine à la plupart des besoins de ses résidents. Au Fonteny et à la Filolière, le jardin potager couvre un hectare, il est cultivé pour nourrir châtelains et domestiques. A la Filolière, 20 ha de la réserve et 5 ha de vignes sont cultivés directement par les domestiques, faisant déjà du château une exploitation agricole. Les redevances des fermes et métairies permettent de fournir au château des produits directement consommés ou mis en réserve. Les charrois et les journées de travail mettent au service du domaine une main-d'oeuvre gratuite (voir chapitre II). Ainsi, la dépense en numéraire est évitée, même dans leurs déplacements dans les résidences urbaines, les propriétaires se font livrer du domaine les produits de nécessité (Thébault, 1995). Cette gestion renvoie ainsi à toute une conception de l'économie du domaine où la limitation des dépenses et la recherche de l'autosuffisance cohabitent avec des éléments de richesse éclatante. Une certaine modestie du train de vie poursuit ainsi un but d'accumulation des économies qui, comme dans le milieu paysan, seront reconverties en achat de nouvelles terres.

Le château est organisé pour engranger et gérer les productions qui émanent du domaine. Alors qu'entre les deux guerres, le château de la Filolière rassemble deux domaines, les vastes bâtiments des dépendances sont conçus pour recevoir les produits des métayages. Voici comment deux anciens agriculteurs exploitant des fermes du domaine décrivent les dépendances : « *dans la cour du château, y'avait presque tout, depuis le bâtiment pour les vaches, les bâtiments pour la basse-cour, quelques cochons, quelques volailles. Après, y'avait les greniers, grenier à foin, grenier à blé, les caves, le pressoir* » ; « *y'avait en rentrant dans la basse-cour deux ou trois genres d'ateliers côte à côte où étaient entreposés les outils pour aiguïser, pour les travaux, et qui étaient là dans trois ou quatre pièces. Y'avait ensuite toute une autre partie. Le dessus c'était tous les greniers où les métayers emmenaient le blé au moment de la récolte [...] Vous aviez toute la partie sellerie où étaient les chevaux puis le cuir et les charrettes. Vous aviez toute la partie du fond qu'étaient les pressoirs, la cave [...] C'était immense, fallait voir un peu ce qui pouvait rentrer comme vin et comme blé [...] Y'avait deux meutes de chiens, vingt ou trente chiens en permanence, le garde-chasse était responsable de tout ça* ».

Bien que relativement clos sur lui-même et isolé vis-à-vis de l'environnement paysan, le château n'en reproduit pas moins certains des aspects de la vie de la ferme ou du hameau. Les dépendances ont l'aspect d'une grande

exploitation, toutes les activités y sont présentes, plus des ateliers de réparations. Au Fonteny, on tue le cochon tous les ans comme dans les fermes (voir aussi Chabot-Tramecourt, 1981, pour un exemple analogue). Les vendanges sont l'occasion de rassemblement d'hommes avec repas et fête. La nostalgie du contact avec la nature et la vie paysanne correspond aussi à ce vécu, il vient de cette proximité avec le monde des dépendances qui est fréquenté quotidiennement par la famille châtelaine.

La gestion du domaine tient à la fois de la parcimonie et de l'abondance. La comptabilité des métayages, fermages, redevances, modes de paiement habituels des domestiques et journaliers ne laisse rien au hasard et se pratique au plus juste. Pour autant, les abondantes productions du domaine génèrent des surplus qui sont alors redistribués par le biais d'actions charitables. Au château, on ne manque jamais de rien et le personnel qui bénéficie de cette abondance est envié pour cela à l'extérieur, leurs conditions de vie tranchent avec celle des bordiers et journaliers au bord de la misère. En hiver, les parties de chasse sur de multiples domaines amènent en permanence du gibier sur la table. Une domestique du château se souvient du maître revenant de deux jours de chasse avec cinquante quatre lapins. L'abondance se manifeste à la cuisine, dans les signes extérieurs de richesse et les réceptions données au château où le gaspillage est alors permis.

Cet aspect rejoint l'économie d'abondance des sociétés exotiques qui échappe à une logique strictement utilitaire (Sahlins, 1980). Elle a été mise en évidence également chez les paysans bretons (Segalen, 1985). Elle n'est pas étrangère non plus à l'économie du domaine châtelain. Il s'agit certainement d'une économie intermédiaire, comportant une rationalité accumulatrice mise au service de l'extension du domaine et de la fortune familiale, et une rationalité culturelle : la richesse s'affiche de façon ostentatoire par des actes de générosité qui entrent dans un ensemble de rapports sociaux, de relations de parenté, dans les obligations sociales des maîtres qui légitiment leur statut et leur pouvoir au regard de la société locale.

L'économie châtelaine relève d'une rationalité cohérente, irréductible à l'économie capitaliste et que Alain Guillemin traduit pour le XIXe siècle comme « *un type de société intermédiaire entre le mode de production dit « féodal » et le mode de production capitaliste* » (1985, p. 61). L'auteur prend soin pour cela de définir le

mode de production féodal comme « *un système économique et social à dominante agraire, aux forces productives médiocres et à commercialisation restreinte, où le prélèvement du surproduit du travail sur les petites exploitations paysannes majoritaires est assuré par une contrainte à la fois économique et extra-économique, au profit de catégories dominantes définies juridiquement* » (Guillemin, 1985, p. 66). Contrairement au modèle capitaliste, le grand propriétaire foncier, particulièrement dans l'ancienne noblesse, ne considère ni la terre ni le travail des fermiers comme des marchandises. Là encore, le même auteur souligne la finalité de la gestion d'un patrimoine familial, signe tangible et support de la supériorité sociale accordée par la naissance. L'activité économique est dominée par ce principe et ne poursuit pas la maximisation des coûts repérable dans le modèle capitaliste.

Cette économie rappelle aussi le système de la Cour Royale décrit par Norbert Elias (1969) et les dépenses de prestige auxquelles il contraint l'aristocratie. Les dépenses de luxe entrent dans une consommation ostentatoire qui obéit à deux nécessités : se maintenir dans la compétition pour le rang et le prestige, satisfaire aux obligations de représentation. Le statut social élevé et le prestige sont sanctionnés par la preuve publique de la représentation somptueuse et onéreuse. Il est toujours un peu hasardeux de vouloir raccrocher les comportements nobles des XIXe et XXe siècles aux logiques de l'Ancien Régime qu'ils prolongeraient. Une différence essentielle tient ainsi au caractère de système généralisé partant du Roi vers ses sujets que note Elias, alors que dans le monde contemporain, les dépenses de prestige des couches élevées ont un caractère plutôt privé.

Comme le constate Vincent Thébaud à propos de la fortune terrienne du ministre de la Restauration, Joseph de Villèle, les grands propriétaires participent cependant à la « *réaction seigneuriale* » des nobles de l'Ancien Régime (1995, p. 447). L'emprise foncière, qui outrepassa les fluctuations économiques du placement dans les terres, symbolise la puissance nobiliaire et ce faisant, souligne la continuité entre l'ancienne propriété seigneuriale et le domaine du XIXe siècle. Ainsi « *La fonction de fief originellement dévolue à la terre nobiliaire est ainsi largement réaffirmée, même si le domaine n'est plus essentiellement qu'un fief familial* » (ibid.).

Des dépenses festives onéreuses m'ont été signalées pour une période récente à Saint-Hilaire dans un domaine où, pourtant, l'austérité est de règle en temps ordinaire. Eric Mension-Rigau signale chez les nobles et grands-bourgeois l'art de faire des économies, « *d'user jusqu'à la corde les objets anciens* », « *de produire*

un maximum d'effet avec un minimum de moyens» (1994, p. 371), de mettre à contribution son réseau d'amis et de parents pour obtenir des avantages. Il ajoute que *« l'art de l'économie s'explique par la nécessité de compenser les dépenses par ailleurs considérables liées aux pratiques mondaines et au fait que les familles comptent souvent plusieurs enfants »* (ibid.). Il s'agit aussi d'une façon de s'opposer à l'argent facile des nouveaux riches et de se rapprocher du monde paysan dont on pense partager le sens de l'économie et l'austérité. L'argent n'occupe pas de place dans le système de valeurs même si l'aisance financière est une condition indispensable ; cela se traduit, par exemple, dans le mépris de l'activité professionnelle consacrée à l'enrichissement, la valorisation des activités de dévouement pour le bien commun, la dévalorisation de la valeur économique du château aux yeux des autres en mettant en évidence la charge qu'il représente.

Dans le système châtelain tel qu'il s'est prolongé jusqu'au moins la guerre 39-45, on reste dans un cadre pré-capitaliste où la richesse n'est pas accumulée pour elle-même, mais se conçoit comme un moyen au service d'un statut social et de sa reproduction. Aux yeux des autres, la rente foncière, l'établissement ou résidence au coeur du domaine, le privilège de ne pas travailler pour gagner sa vie, le respect d'un ensemble de règles de conduite, sont à la fois les conditions et les signes de la puissance et du pouvoir châtelain. Comme le souligne Norbert Elias pour la société de cour, la détention de capitaux *« était importante surtout pour permettre le maintien d'une « réalité » sociale au centre de laquelle figurait le sentiment de planer au-dessus de la « masse », de faire partie d'une couche privilégiée, de se distinguer dans toutes les situations de la vie par une attitude particulière, bref d'être un membre de la noblesse »* (1969, p.87). Toutefois, les châtelains dégagent à chaque génération un surplus en capital qui est mis au service de l'accroissement de la propriété foncière.

Cette rationalité économique se caractérise, contrairement à la rationalité capitaliste, par l'interdépendance entre vie « professionnelle » et vie privée. Dans la société industrielle, les calculs dans la vie professionnelle sont séparés de la sphère privée, le capital fonde la puissance et les interdépendances sont d'ordre économique. Dans la société de cour, la dépendance au roi amène les sujets à penser comme il veut, en échange des avantages qu'il distribue sans jamais leur assurer de les maintenir. Une interdépendance sociale caractérise ces élites. Au niveau d'une commune comme Saint-Hilaire, les grands propriétaires fonciers instituent ce type d'interdépendance, avantages et contraintes fondées sur des

relations personnelles qui lient les paysans aux maîtres, et plus généralement les habitants aux châtelains. L'interdépendance se situe cependant aussi dans les relations mondaines qui obligent auprès des semblables à des manifestations coûteuses actualisant le rang et le prestige.

Ce dernier aspect n'est pas à négliger. Contrairement à l'idée du châtelain-maître absolu, ce dernier dépend d'un univers familial et social qui le contraint à une excellence coûteuse et relativise son prétendu détachement à l'égard des règles sociales qu'il semble édicter.

3) Le devenir des domaines châtelains

Aussi solide qu'ait été le système châtelain à Saint-Hilaire-de-Loulay, les domaines sont passés par des périodes plus ou moins fastes avant les évolutions décisives de cette seconde moitié de siècle.

Bien que l'information soit à vérifier avec précision, le phylloxera en détruisant la vigne à la fin du siècle dernier, aurait affaibli considérablement les grands domaines, notamment celui de la Filolière où le commerce de vin a représenté un débouché important.

Le phylloxera n'est pas la cause de la première vente du château de la Rondais, qui est intervenue plus tôt que les ravages causés par la maladie. Le domaine comptait alors 40 ha de vignes. Ce pourrait, par contre, être la raison de la seconde vente vers 1885 alors que la maladie avait déjà atteint les vignes de la région. Cette deuxième vente marque le passage du domaine d'une famille noble à des commerçants bourgeois et le début du démembrement du domaine. Le château s'est séparé de ses anciennes fermes, sauf les terres de la réserve, et la demeure est restée inhabitée pendant plus d'un siècle. Depuis une dizaine d'années cependant le château fait l'objet d'une nouvelle reconquête domaniale autour de son ancienne vocation viticole. Les anciennes terres de la réserve ont été acquises par une famille de propriétaires viticoles tourangeaux et sont exploitées par le fermier déjà en place. Depuis, d'autres terres ont été rachetées alentour avec le souci des propriétaires de reconstituer les surfaces viticoles d'origine. Un musée est improvisé dans les dépendances à partir des outils vigneron d'autrefois retrouvés sur place. Tout en restant dans les mains des anciens propriétaires, le château est devenu un élément

indissociable de l'exploitation qui produit un vin de prestige destiné aux grandes tables et à l'exportation. Les références publicitaires du domaine font côtoyer les éléments d'architecture et d'histoire du domaine, la profonde lignée de la famille vigneronne et la technique oenologique. Dix ans après le rachat des terres, le château vient de passer dans les mains des nouveaux venus, aboutissement d'une logique qui relie une entreprise économique à la notoriété d'une famille de propriétaires viticoles et à un patrimoine châtelain ancien.

Le devenir des domaines de la Grassière et du Fonteny ont été évoqués précédemment à propos de la transmission des biens fonciers châtelains, d'où il ressort désormais une logique d'abandon des terres agricoles et un repli sur l'espace privé. Deux des autres châteaux se sont maintenus sur le système de la rente foncière en conservant pratiquement l'intégralité des fermes d'origine du domaine. Le changement se manifeste par l'apparence dégradée du parc et de la résidence. La façade d'un château de Saint-Hilaire n'a été rénovée que sur la partie visible de la route, laissant en l'état l'autre face. Les châteaux sont entretenus à minima et les châtelains renoncent aux éléments de confort apparus depuis ailleurs.

Cette vie austère dans des demeures en partie insalubres n'est cependant pas incompatible dans ces familles nobles avec des valeurs de sacrifice et de mépris à l'égard du luxe tapageur des nouveaux riches. Eric Mension-Rigau signale aussi le souci de préserver au maximum, dans l'architecture extérieure comme dans la décoration intérieure tout ce qui fait « *vieilles-campagnes-qui-s'en-vont [...] C'est un moyen pour eux de montrer que les propriétés leur sont échues sans qu'ils les aient choisies* » (1994, p. 369). Ces deux châteaux loulaysiens sont cependant habités par des ménages âgés qui ont connu en partie le faste de la vie châtelaine du passé. Leurs enfants exercent tous une activité professionnelle.

Deux industriels rencontrés à Saint-Hilaire renvoient un regard négatif sur la manière dont les châtelains s'occupent de leur patrimoine. Pour eux, cet aspect dégradé des châteaux reflète une incapacité à gérer rationnellement leurs biens. Mais leur discours s'en tient à la valeur marchande de biens qui pour eux n'évoquent pas un passé familial. Le contraste est saisissant entre l'habitat des anciens et des nouveaux riches, ces derniers gardent de leurs origines sociales modestes un habitat assez commun. Constructions modernes, leurs maisons ne se distinguent de celles des employés et ouvriers que par leurs vastes proportions, un

terrain qui occupe l'emplacement de plusieurs parcelles à construire et de multiples commodités technologiques.

On peut noter un activisme des châtelains aujourd'hui qui tranche avec les rythmes lents d'autrefois. Il est difficile d'obtenir un rendez-vous avec des personnes effectuant par elles-mêmes une partie des tâches qui occupaient dans le passé une nombreuse domesticité. Le phénomène est renforcé par la possession et l'occupation alternée de plusieurs résidences. Des Loulaysiens citent comme symbole du renversement de l'ordre des choses la châtelaine du Fonteny se servant elle-même d'un tracteur pour entretenir le parc. A la Voie, les châtelains se sont occupés un temps d'un élevage de lapins. On est loin de l'oisiveté d'autrefois qu'on confond peut-être d'ailleurs trop avec l'absence totale d'activités ou des activités uniquement tournées vers la sociabilité. La propriétaire de la Filolière affirme envier la possession d'une simple maison où elle n'aurait pas une telle charge d'entretien qui la submerge d'autant qu'elle possède plusieurs propriétés. Il s'agit là d'un discours défensif qui s'intègre dans cette apparence de détachement affiché face à l'argent et la richesse (Mension-Rigau, 1994), mais énoncé parallèlement à un refus idéologique de l'égalité sociale et une nostalgie de la domination passée, perçue comme un ordre naturel des choses.

Le domaine châtelain classique tend à se replier sur une conception élargie de l'espace privé. Les fermes du Fonteny ont été vendues mais en gardant des terres qui sont venues accroître la superficie du parc. Tout l'effort de la propriétaire du Fonteny est consacré à préserver intact le château du Fonteny et ses dépendances. Ces dernières sont remarquablement entretenues en bon état de conservation et de propreté, avec tous leurs logements, greniers, buanderie, boulangerie, atelier, basse-cour...¹²⁷ La vie humaine ne s'y restreint cependant plus qu'à celle des gardiens dont un appartement a été aménagé dans d'anciens logements de domestiques.

Une stratégie analogue de réaménagement du domaine est poursuivie à la Filolière. Contrairement à autrefois, ce ne sont plus les fermes juste à côté du château qui sont privilégiées. A la retraite d'un fermier dont les terres touchent le domaine privé, l'exploitation agricole a été abandonnée, des terres venant là aussi

¹²⁷ Bernadette Bucher (1995) signale la propreté sur soi et dans la maison comme un nouveau signe extérieur du savoir-vivre dans les campagnes. L'exemple du Fonteny tendrait à montrer que ce signe, comme bien d'autres, n'est pas le propre d'un seul groupe social.

accroître le parc, tandis que d'autres ont été redistribuées dans les fermes voisines du domaine, et la maison a été louée à des non-agriculteurs. Un autre fermier, dont l'exploitation est également voisine du château, connaît mille difficultés de cohabitation avec les pêcheurs et chasseurs auxquels le propriétaire loue étang et terres. A tort ou raison, son hypothèse est que le propriétaire cherche à le décourager de vivre sur cette exploitation. Selon un notaire de Montaigu, un château doit préserver 20 ha de terres pour conserver sa valeur marchande. Il considère aussi que garder des fermes est un placement de sécurité, justifiant le principe qu'il n'est pas bon de mettre tous ses oeufs dans le même panier. Même diminué, le domaine pourrait garder une valeur refuge, économique et identitaire, contredisant de nouveau la théorie du domaine « survivance » d'une époque révolue et amené irrémédiablement à disparaître (Thébault, 1995).

A la Grassière, Philippe Suire évoque trois raisons de conserver les terres plutôt que de s'en débarrasser. Le premier argument est économique. Le prix des fermages est moyennement rentable mais ces prix ont tendance à remonter. Même si le prix de la terre lui-même est bas en France, on peut penser que, par alignement sur l'Europe communautaire, il ait tendance également à monter. D'autant que l'évolution actuelle de l'agriculture entraîne dans une commune comme Saint-Hilaire un besoin croissant de terres pour les exploitants. Le deuxième argument tient à l'usage de loisirs de la propriété. Comme à la Filolière, le propriétaire pratique la chasse. A la fonction, déjà ancienne pour le « château », de maison de campagne et de vacances à la porte de Nantes, s'ajoute la possibilité de disposer de surfaces conséquentes pour chasser. Enfin le troisième argument tient à la pérennité d'un sentiment propriétaire. Avec les terres qui entourent le parc privé, Philippe Suire évoque l'impression de rester chez soi. Les terres agricoles directement attenantes y apparaissent ici comme une protection du domaine contre l'expansion générale des exploitations, voire de la ville. Le propriétaire de la Grassière pense acquérir 10 à 20 hectares de terres pour arrondir son domaine plutôt que de voir d'autres propriétaires se rapprocher du château. Placement de sécurité, préservation du domaine... Il est difficile de ne retenir ici que la logique économique rationnelle sans y adjoindre la signification symbolique de la grande propriété.

Les raisons économiques de conserver une partie des terres se mêlent étroitement à des raisons affectives : usages non agricoles continués mais aussi conception héritée du lien à la terre comme propriété étendue autour de la maison

ou du château. Un château comme celui de la Filolière, autrefois principal domaine de Saint-Hilaire, occupe une position intermédiaire entre Saint-Hilaire et Montaigu. Ses terres représentent encore un bastion contre les extensions de la petite ville et la tendance naturelle que les deux communes auront à se rejoindre en une seule unité urbaine. Mais à la Grassière excentrée on retrouve quand même cette logique d'auto-protection du domaine privé par ses terres environnantes.

On peut se demander si, plus qu'un environnement naturel, il ne s'agit pas d'une conception sociale de l'espace qui est défendue. S'il existe bien une représentation nostalgique de la grande propriété terrienne et du domaine comme source et manifestation de pouvoir et de prestige sur la commune, cette conception est aujourd'hui minoritaire et n'a pas de raison de perdurer, sinon sous forme marginale et comme repli face à tous les changements qui ont affecté les structures économiques et sociales de la région. Par contre, le territoire d'une commune périurbaine comme Saint-Hilaire fait de plus en plus l'objet d'appropriations collectives qui font cohabiter, à côté de la destination agricole originelle des terres, des usages de loisirs gérés collectivement : chasse, randonnée pédestre, conservation de la nature et du paysage, etc. Le domaine est une forme de défense contre ces incursions de la collectivité dans la propriété privée et il se reproduit ainsi une forme d'exclusivité d'usages sur un territoire individualisé et réservé à une élite. On peut émettre l'hypothèse qu'ainsi l'ancienne élite terrienne continue à se distinguer du reste de la collectivité par le contrôle de son environnement et la limitation de l'accès à son usage.

Vincent Thébault (1995) met en cause le primat de la logique économique dans les explications de l'évolution de la grande propriété foncière. Il relève dans le Toulousain que « les enjeux de la conservation domaniale renvoient à la place du domaine dans les représentations sociales des héritiers plus qu'à un calcul capitaliste fondé sur la valeur économique de la terre » (p. 760). Plutôt que de rechercher des placements plus profitables, les terres sont gérées en cherchant seulement à joindre les deux bouts, avec « une stratégie de conservation de la terre à des fins de transmission et de reproduction sociale » (Thébault, 1995, p. 761). En situation périurbaine, les grands propriétaires fonciers opposent ainsi une résistance à l'urbanisation.

Par ailleurs, le domaine n'est pas évalué comme une richesse économique mais comme une « charge » patrimoniale, héritage qu'on se doit à son

tour de transmettre par tradition familiale, avec comme objectif principal de conserver la demeure familiale. L'affaiblissement économique et la régression sociale des propriétaires qui en a résulté tend à renforcer le sentiment identitaire par le poids du souvenir de la splendeur passée (Mension-Rigau, 1994). En perdant de sa valeur économique, le domaine se voit renforcé dans son statut de patrimoine familial et social à protéger.

La transmission du patrimoine foncier dans les familles châtelaines ne suit pas la logique précipitaire qu'on aurait pu attendre. Sur le plan des terres, elle serait plutôt conforme à l'éthique égalitaire, en distinguant comme chez les paysans, entre le domaine principal, celui par lequel passe la transmission du pouvoir, du prestige et de la mémoire familiale, et les propriétés secondaires. Tant qu'une puissance foncière et financière suffisante le permet, les domaines sont maintenus en l'état, faute d'être augmentés, et transmis intégralement. La période actuelle révèle cependant des stratégies différentes où, sur fond de pérennisation du patrimoine familial, le domaine tend à se replier sur une conception élargie de l'espace privé qui maintient une distinction entre les élites et la population locale.

L'économie ancienne du domaine n'est ni l'autarcie totale, ni l'adoption du modèle capitaliste d'échanges. L'austérité côtoie le luxe, révélant à la fois la nécessité de pérenniser le domaine par l'investissement foncier et la redistribution d'une partie de la richesse au bénéfice de la collectivité locale et dans des dépenses de prestige.

Les châtelains poursuivent une excellence sociale qui les rend à la fois proches et distants des habitants. Les principes familiaux d'autorité et de verticalité sont communs avec la paysannerie, avec cependant une idée plus poussée de distance entre parents et enfants qui, dans l'éducation, préfigure la reproduction de la hiérarchie sociale et la conscience d'appartenir à l'élite. Le château est un lieu où chacun tient sa place. L'ordre et l'harmonie qui y règnent, l'attachement affectif entre maîtres et domestiques, peuvent ainsi donner le sentiment aux châtelains de vivre en parfaite communion avec le monde rural, et ainsi d'être les plus aptes à incarner leurs intérêts.

CHAPITRE IX :

LES CHATELAINS AU CENTRE DE LA VIE LOCALE

« Tu étais toute petite, quand ta mère mourut. Elle était Krossec, de la branche de Bretagne, et Krossec était vieille manière comme Roydan. Comme toi, elle allait visiter les pauvres, soulageait les misères, seulement, elle faisait cela... par devoir, pour ainsi dire. C'était son rôle, sa fonction sociale, sa raison d'être à elle. Elle portait l'aumônière comme les hommes de sa famille tenaient l'épée. »

Jean Yole, *Les arrivants* (1909, p. 381).

Les propos précédents ont fait insister sur l'organisation et la vie propre au château, monde plus ou moins clos, étranger et secret pour la majeure partie des habitants. Les occasions de contact entre châtelains et habitants ne sont pas aussi fréquentes que pourraient le laisser penser l'image de la proximité châtelains / paysans et celle d'un pouvoir exorbitant des grands propriétaires sur les fermiers. Comment se manifeste la présence des châtelains dans la commune lors des contacts, ordinaires ou exceptionnels ? De quelle estime jouissaient-ils auprès de la population du temps de leur puissance ? C'est de nouveau dans l'équilibre et le paradoxe de la proximité et de la distance que nous introduit cet examen.

I - AU SEIN DE LA PAROISSE : L'EXPRESSION DE LA HIÉRARCHIE SOCIALE

Le fait religieux est si massif à Saint-Hilaire-de-Loulay qu'il n'est pas possible de le réduire à quelques lignes. Le pouvoir du châtelain passe par la paroisse et une ferveur religieuse partagée par tous. En raison du poids du religieux dans la cohésion sociale, ce chapitre sera consacré aux principaux développements

au cours du prochain chapitre, sous l'angle des pratiques individuelles et collectives et comme univers global de représentations. Dans celui-ci la religion est abordée du côté de l'implication des châtelains dans la vie paroissiale : dons, oeuvres, occasions solennelles de mise en représentation face à la société locale.

1) Les dons et l'opulence de l'église loulaysienne

L'église, détruite lors de la Révolution, avait déjà été rebâtie une première fois en 1801 grâce aux souscriptions, fourniture de matériaux, charrois et journées de travail offerts par les habitants de la paroisse. Mais, parce qu'elle était trop petite et qu'elle menaçait à nouveau de tomber en ruine, en 1835 le conseil de fabrique décida de la reconstruire à neuf, excepté le clocher. Le conseil de fabrique est alors présidé par le Vicomte de Cornulier du château du Fonteny, les quatre autres membres étant des paysans, trois exploitants de grandes fermes châtelaines et un gros bordier, (voir le chapitre XI pour la composition du conseil de fabrique). On retrouve le maire de la commune associé à la décision du conseil de fabrique, ce qui est une constante dans la paroisse de Saint-Hilaire où les sphères de décisions politiques et religieuses s'entrecroisent.

La reconstruction de l'église est notamment permise par le don de Marie de Jousbert, célibataire vivant dans le bourg et dernière représentante d'une famille noble ayant occupé le château du Rorthais (voir chapitre I). A elle seule, elle fit un don de 25000 francs sur 31000 francs que la souscription volontaire permit de récolter. Les souscripteurs qui viennent ensuite sont les familles nobles de la commune. Le fait est rappelé dans la retranscription de la cérémonie de consécration de l'église, en présence de l'évêque, de la hiérarchie catholique « *et d'un grand concours de fidèles, tant de cette paroisse que des paroisses voisines* ». La reconstruction de l'église est ainsi due « *à l'admirable générosité de Mme de Jousbert, au noble désintéressement de M. de Cornulier de la Filolière, de M. le Vicomte de Cornulier du Fonteny, de M. de Monti de la Voie, de M. de Nacquard de la Rondais, ainsi qu'aux nombreux sacrifices de tous les paroissiens* »¹²⁸.

La reconstruction de l'église et son aménagement engagent une bonne partie de la collectivité locale dans des donations. Bien sûr, la contribution des

¹²⁸ Actes de la paroisse, le 7 novembre 1837.

familles châtelaines est la plus importante. Derrière elles, se retrouvent les familles les plus aisées de la paysannerie et des artisans. Parmi les dix-huit donateurs des stations du chemin de croix installées dans l'église en 1838, on trouve huit familles de fermiers et bordiers, dix familles vivant dans le bourg, dont on reconnaît des artisans et commerçants d'alors. Une partie des donateurs sont des veuves et des femmes célibataires. Dans les Actes de la paroisse, le curé note, en 1851, un don anonyme : « *le quinze du mois de juin, fête de la très Sainte Trinité et jour de la première Communion des enfants, une jolie petite lampe en cuivre verni, avec figures d'anges et festons, a été offerte par une simple métayère de la paroisse à la très sainte Vierge, et suspendue devant son autel comme un faible gage de sa tendre dévotion et de sa reconnaissance envers cette bonne mère* ».

Mais la contribution, en dons d'argent ou en services, est quasi généralisée. En 1838, le président du conseil de fabrique, le vicomte Victor de Cornulier, conclut les marchés avec les ouvriers et dirige les travaux de construction de l'église. Dans ce cadre, les paroissiens sont « *invités à tour de rôle à faire les charrois que nécessitent les ouvrages restant à faire* »¹²⁹.

Les donations des familles châtelaines sont sans commune mesure avec celles des autres habitants. Elles entretiennent ainsi les privilèges qui les distinguent du reste des paroissiens. Grâce à leurs importantes donations, les châtelains disposent des premiers bancs dans l'église pour assister aux offices, échappant à la « chaiserie » qui met aux enchères l'attribution des places chaque année (voir plus loin). Mme de Jousbert, principale fondatrice de l'église, bénéficie ainsi d'un banc gratuit toute sa vie durant, à choisir à sa convenance. D'autres bancs ne sont pas soumis à l'adjudication et sont gratuitement concédés à titre de bienfaiteurs, moyennant une rente annuelle de cinq francs pour chaque place. Les bénéficiaires sont les familles châtelaines de Saint-Hilaire : M. et Mme de Cornulier de la Filolière, M. et Mme de Cornulier du Fonteny, M. de Monti et Mme de Rorthais de la Voie, M. et Mme de Nacquard de la Barre, M. Borgnet de l'Espinay du Grand Rorthais, M. et Mme Dugast de la Grassière¹³⁰. Le conseil de fabrique vote, en 1838, « *des remerciements à M. le vicomte de Cornulier et à M. le comte Louis de Cornulier de la Filolière dont le bon exemple a produit de très heureux effets, et*

¹²⁹ Registre des délibérations du conseil de fabrique, le 02 avril 1838.

¹³⁰ *ibid.*

applaudit avec une vive reconnaissance à l'offre généreuse par laquelle ils s'engagent à faire à leurs frais et dépens le dallage du sanctuaire en carreaux blancs et noirs»¹³¹.

La réfection de la vieille tour de l'église, décidée en 1843, est engagée « *après l'adjudication à vie des bancs affermés à deux personnes* »¹³². La somme de 5000 francs, récoltée lors de l'adjudication des bancs, oblige cependant « *à régler les dépenses d'après les ressources de la fabrique, à conserver la base de la vieille tour, à donner à la flèche une hauteur moins élevée que ne demande la grandeur de l'église* »¹³³.

Si les dons des familles châtelaines sont importants, ils restent cependant circonscrits à un cadre acceptable. Des donations exceptionnelles interviennent, comme c'est le cas pour la réfection de l'église puis de sa tour, dans une situation d'urgence qui les justifient. En d'autres circonstances, le curé signale, dans les Actes de la paroisse, un don anonyme venant combler les manques financiers, de la part de « *personnes charitables dont les noms sont inscrits au Livre de Vie bien qu'inconnues des hommes* »¹³⁴. En 1838, une somme de 9000 francs est donnée de cette manière, « *à employer suivant la pieuse restriction de la personne charitable qui veut rester inconnue* », pour le dallage, les lambris, la corniche, la décoration du coeur, et 700 francs pour l'achat d'une sainte bible¹³⁵. En situation normale, la gestion des biens paroissiaux semble obéir à la même logique que celle d'un domaine châtelain : l'économie prime. La richesse des châtelains n'autorise ni l'étalage désordonné des dépenses, ni l'absence de contribution de l'ensemble de la communauté paroissiale.

Les dons des familles nobles se font, de façon habituelle, à l'occasion de cérémonies ; ils servent alors le prestige de ces mêmes familles, en même temps que celui de la paroisse. L'installation des cloches dans le nouveau beffroi en est une bonne illustration. Pourvoir l'église de nouvelles cloches correspondait déjà à une nécessité de « *mettre la sonnerie en rapport avec l'église, la flèche et la réputation de*

¹³¹ *ibid.*

¹³² Actes de la paroisse, le 15 juin 1843.

¹³³ *ibid.*

¹³⁴ Actes de la paroisse, le 29 septembre 1845. L'exemple cité ici concerne l'achat de deux nouvelles cloches (voir plus loin) pour lequel la somme de 5600 francs est donnée.

¹³⁵ Registre des délibérations du conseil de fabrique, le 02 avril 1838.

la paroisse»¹³⁶. Les cloches ont leurs parrains et marraines dans les familles châtelaines de Saint-Hilaire. Les prénoms en usage dans ces mêmes familles sont attribués aux cloches à cette occasion : « 1° *la Grosse, Victorine Adélaïde, par M. le Vicomte Joseph de Monti de la Voie, représentant M. le Vicomte Victor de Cornulier du Fonteny et, par Mme la Comtesse Louis de Cornulier de la Filolière ; 2° la Petite, Dominique Marie Delphine, par M. de Nacquard de la Rondais et par Mme Dugast de la Grassière* ». La bénédiction des nouvelles cloches donne lieu à des cadeaux offerts à la paroisse par les parrains et marraines : « 1° *M. le Vicomte du Fonteny, une chape en drap d'or ; 2° Mme la Comtesse de Cornulier de la Filolière, un ornement rouge velours cramoisi, brodé en bosse, avec une très belle aube brodée ; 3° M. de Nacquard de la Rondais, une chape en moire blanche ; 4° Mme Dugast de la Grassière, une écharpe en drap d'or, avec une aube dorée* »¹³⁷.

Les cloches ne sont pas seulement un moyen de communication dans la paroisse, elles rythment la vie quotidienne à partir d'un temps religieux et elles expriment la ferveur paroissiale pour l'extérieur. Une habitante du bourg le rappelle : « *elles sonnaient tout le temps les cloches* », pour les événements ordinaires (par exemple quand le prêtre allait visiter un malade) et exceptionnels (par exemple lors d'un départ en pèlerinage à Lourdes) ; elles sonnaient pendant toute l'heure précédant une cérémonie de mariage. Cette même habitante évoque spontanément le « *son extraordinaire* » qu'elles avaient par opposition à celles de l'église de Montaigu. Un son dont la beauté n'est aujourd'hui plus rendue du fait de l'électrification.

Le prestige des grandes familles est attaché à celui de la paroisse, à travers la ferveur religieuse qui s'y exprime et la richesse de l'ornementation de l'église. A Saint-Hilaire, la paroisse est bien pourvue grâce aux dons des châtelains. Les cérémonies comme les mariages, les ordinations ou les missions, sont autant d'occasions pour les familles châtelaines de faire montre de générosité pour leur paroisse. Par leurs donations, les familles châtelaines affermissent leur statut : la hiérarchie est réaffirmée et la distance est marquée avec le commun des paroissiens par l'importance des dons. En même temps, il s'agit d'actes généreux qui matérialisent la ferveur châtelaine et entraîne, par l'exemple, celle de l'ensemble des habitants.

¹³⁶ Actes de la paroisse, le 29 septembre 1845.

¹³⁷ Registre des délibérations du conseil de fabrique, 1846.

Le mariage de Odile de Taylor, en 1928, avec le comte le Pelletier, est l'occasion de la donation à l'église « *d'un grand tapis pour le grand autel* »¹³⁸. Cette même année, « *M. le comte de Sauzaie a offert à l'église un splendide luminaire pour le mariage de Mlle de Sauzaie et de M. le comte de Montéclair* »¹³⁹.

Parmi les donations de nobles, les tableaux offerts par Stanislas de Cornulier, le prêtre-camérier de Pie IX, sont bien connus des paroissiens par leur valeur et leur présence exceptionnelle à titre d'ornementation d'une simple église paroissiale. Voici comment ce don est relaté par le curé de l'époque : « *Monseigneur Stanislas de Cornulier du Fonteny promu au Sacerdoce à Rome le Samedi-Saint 1858, voulut donner à son Eglise paroissiale un souvenir de son Ordination et fit faire à Rome trois magnifiques copies de tableaux des Galeries du Vatican. L'une du tableau d'Andréa Sacchi représentant un miracle de la Présence Réelle ; encadrement compris elle a coûté trois mille francs ; la seconde représentant la Vierge de Raphaël ; la troisième représentant St Michel de [?]; ces deux tableaux coûtent mille francs l'un [...] La paroisse devra la plus grande reconnaissance à son Bienfaiteur, Monseigneur de Cornulier pour un présent si édifiant et si précieux* »¹⁴⁰.

Un autre exemple concerne un des plus grands calvaires de Saint-Hilaire, celui du Rorthais, érigé à l'occasion d'une Mission en 1860. Un calvaire se distingue des simples croix situées à proximité des villages, en bout de propriété ou à la croisée de chemins, que font autant élever les familles paysannes les plus ferventes et les plus aisées, que les familles châtelaines. Un calvaire est de taille beaucoup plus imposante et reproduit parfois la scène complète de la mise en croix du Christ. Il est installé sur un terrain communal ; les cérémonies qui entourent son installation sont plus importantes que la plantation d'une simple croix et elles engagent l'ensemble des paroissiens. L'emplacement du calvaire en question, à quelques pas du bourg, et le chemin qui l'en sépare, sont censés rappeler, par la configuration des lieux, le parcours du Christ la veille de sa mort. Voici comment se répartissent les donations du calvaire du Rorthais : « *Le terrain où fut plantée la Croix a été cédé à perpétuité par Mlle de Borgnet de l'Espinay, par lettre adressée en son nom à M. P. Gendron curé, par son neveu M. de Tinguy de la Giraudinière, paroisse d'Aizenay. L'arbre qui forme le pied de la Croix est un don du Comte de*

¹³⁸ Actes de la paroisse, le 03 mai 1928.

¹³⁹ Registre des délibérations du conseil de fabrique, le 29 janvier 1928.

¹⁴⁰ Actes de la paroisse, le 14 mai 1862.

Nacquard, seigneur de la Rondais et autres lieux. La tête et le croisillon ont été donnés par le Vicomte du Fonteny, Victor de Cornulier, ex-président du Conseil de Fabrique de l'église de Saint-Hilaire pendant 25 ans. Les autres dépenses faites à ce Calvaire ont été acquittées par une souscription pleine d'enthousiasme faite par toutes les familles de la paroisse. A la plantation de la Croix assistaient vingt-quatre prêtres et plus de trois mille fidèles»¹⁴¹. A côté des donations principales effectuées par quelques familles nobles, de nouveau la participation des paroissiens est massive.

Le grand calvaire situé dans le bourg de Saint-Hilaire, considéré comme le calvaire de la paroisse, est érigé à la place d'une croix de mission « *abattue par la hache révolutionnaire de 1793* ». On y voit encore comment les contributions se répartissent entre les habitants pour le réaliser : « *la présente Croix du Jubilé a été élevée par la charité des habitants de toute la paroisse qui ont contribué chacun selon ses facultés dans la quête faite à cette fin, à l'achat du Christ et à la décoration de la Croix dont l'arbre, pris sur la métairie de la Morinière en cette paroisse, a été donné par M. d'Amour de la Richerie, et le croisillon et la tête par François Pasquier, charpentier, qui a fait la Croix. La même quête a servi aussi à la construction des chapelles latérales du Calvaire dont l'une, celle qui est destinée à recevoir la statue de Saint Jean, occupe une partie de la place où était jusqu'à ce jour un cabaret, bâti depuis la Révolution, à toucher au Calvaire, ayant vue dessus, et dont le voisinage ne permettait plus la piété des fidèles d'aller adorer la Croix. Cette maison a été achetée avec le terrain du Calvaire qui en dépend, par les principaux propriétaires de la paroisse, et abattue aussitôt pour donner un libre accès au Calvaire* »¹⁴². Le produit de la quête réalisée pour l'érection de ce calvaire se répartit ainsi : les donations les plus importantes proviennent du curé (30 francs) et des châtelains (de 10 à 25 francs) ; les cultivateurs des grandes fermes châtelaines et les rares propriétaires paysans aisés ont donné de 5 à 10 francs, les autres paroissiens ont donné des sommes allant de 10 centimes à 5 francs, pour une collecte totale de 594 francs. Les donations se répartissent donc dans des catégories bien définies et chacun sait où se situer. Quelques-uns font exception : la servante de la cure qui donne 10 francs, et des personnes ne vivant pas à Saint-Hilaire : un prêtre, Benjamin Gouraud,

¹⁴¹ Actes de la paroisse, le 30 janvier 1860.

¹⁴² Actes de la paroisse, le 27 décembre 1833.

supérieur du séminaire de Luçon et originaire de Saint-Hilaire, qui donne 20 francs, une propriétaire non-résidente, Mlle de Mélien, qui donne 10 francs¹⁴³.

2) Les bancs

Dans ce cadre où l'ordre établi est accepté et reconnu dans sa légitimité, l'autorité châtelaine est réaffirmée également à travers les cérémonies religieuses. L'attribution des places dans l'église, jusque dans les années 60, se fait en fonction de la contribution financière des habitants. Elle révèle la hiérarchie sociale, et reste dans le souvenir des Loulaysiens une des expressions de la domination abusive des châtelains. Du fait de l'importance de leurs dons, les châtelains échappent à « la chaiserie », cette mise aux enchères annuelle des places dans l'église. Cet extrait de dialogue, entre un ancien agriculteur et sa femme, relate les sentiments suscités par l'attribution des bancs de tête aux châtelains :

« - Même à l'église ces gens là étaient en premier, c'était toujours eux qui avaient les premiers bancs, il n'était pas question de prendre leurs places, ils étaient devant, - même on a connu faire sortir d'autres personnes de ces bancs là pour se mettre, - oui, par exemple au moment de la mission, y'avait beaucoup de monde... Mais même, c'était même pas que les riches qui faisaient ça. C'était leur place, fallait pas la prendre, c'était leur place et leur place était devant ».

Les Loulaysiens se souviennent de l'occupation des bancs de tête. A droite du chœur, se trouve la famille du maire, de l'autre côté la famille du Fonteny. Derrière la famille du maire, deux autres familles châtelaines occupent les bancs qui suivent. Même en leur absence, les bancs ne sont pas pris et, lorsqu'un château reste longtemps inoccupé, comme ce fut le cas de la Voie, les places restent libres, ou alors seules les religieuses sont autorisées à s'y mettre.

« La chaiserie » montre la distance qui sépare les châtelains du reste de la population. Seules les familles châtelaines ne renouvellent pas l'attribution de leurs bancs chaque année, leur place n'est jamais remise en cause. Pour les autres bancs, les familles obtiennent leurs places en fonction de leurs revenus, de leur piété et des habitudes prises. Mais ces places ne sont jamais définitivement acquises. Comme le montre l'extrait d'entretien précédent, les familles qui ont acheté un banc

¹⁴³ *ibid.*

y tiennent aussi bien que les nobles et refusent tout autant qu'elles soient occupées par d'autres. Les chaises du fond de l'église sont laissées aux familles pauvres. Aucune place n'y est réservée et on s'acquitte de sa place à chaque office, « *y'avait un vieux sacristain qui passait et puis il ramassait l'argent des chaises seulement* ». Les jeunes se retrouvent aussi dans les chaises, occupant un fond de l'église où ils peuvent plus librement discuter et suivre distraitemment l'office.

Dans le déroulement même des cérémonies, les châtelains conservent la prééminence. Un Loulaysien rappelle qu'aux processions de la Fête-Dieu, les châtelains portaient le dais à la grand-messe et aux vêpres, ensuite, c'était des bourgeois ou des conseillers municipaux. Beaucoup plus anciennement, le curé note dans les Actes de la paroisse, à l'occasion de la cérémonie de consécration de la nouvelle église en 1837, le rôle particulier des nobles : « *une quête abondante a été faite par Mme de Nacquard, assistée par M. le Vicomte de Cornulier du Fonteny, et par Melle de Monti, conduite par M. de Cornulier de la Filolière* ». Les places d'honneur lors des cérémonies mettent en scène une hiérarchie intangible.

3) Au cimetière

Transféré en 1895 de l'actuelle place de l'église à la sortie du bourg, le cimetière reflète également la hiérarchie sociale de l'époque. Il forme un carré muré, parcouru de quatre allées perpendiculaires, qui se rejoignent à l'emplacement de la grande croix centrale de granit. L'ancienneté des tombes montre que le cimetière est occupé à partir du centre vers la périphérie, et de chaque côté des allées vers l'intérieur des quadrilatères. Une allée fait le tour du cimetière, séparant les tombes des familles de celles des enfants morts en bas âge, dont les petites tombes sont disposées le long du mûr d'enceinte.

Les tombes des familles châtelaines, et celle qui abrite les prêtres de la paroisse, sont les plus proches de la croix centrale, à l'angle de chaque quadrilatère. Les tombeaux des châtelains de la Filolière et du Fonteny se font face. Ils sont plus hauts et plus larges que la plupart des autres tombes, sans pour autant les écraser de leur présence. Une petite chapelle, beaucoup plus fastueuse, a été érigée depuis par une famille bourgeoise. D'autres tombeaux plus récents, de familles de la bourgeoisie bourgadine, sont aussi imposants que ceux des châtelains. Autour du premier tombeau, qui abrite la première génération des châtelains, des tombes plus

petites, disposées de chaque côté, accueillent les défunts des générations suivantes. Les Sauzaie et les Béjarry prolongent ainsi le tombeau des Cornulier de la Filolière.

Après le centre du cimetière, qui reflète la place centrale dans la société des prêtres et des familles nobles, l'allée principale, de la grille d'entrée à la croix, est bordée d'une première rangée de tombes des familles les plus riches et les mieux considérées après la noblesse. A gauche de la croix, vers la grille, on trouve ainsi, après les Cornulier et Sauzaie de la Filolière, les tombeaux des Dugast et Lefeuvre de la Grassière, puis les tombes de familles fermières : Gouraud de la Fuilerie, Bretaudeau de la Martinière (voir chapitre VII), et celle de paysans-propriétaires aisés comme les Duret du Plessis Duranceau (voir chapitre VI). Au bout de l'allée, on avait disposé la tombe des Nacquard, anciens châtelains de la Rondais. De l'autre côté de l'allée, on retrouve, de nouveau, des tombes des familles de la bourgeoisie du bourg et de paysans-propriétaires. La descendance de ces familles occupe les emplacements de la seconde rangée, derrière la première tombe de la famille.

4) Le devoir de charité

Participer activement aux oeuvres charitables est un devoir moral pour les familles châtelaines. La morale catholique veut que la richesse matérielle se paie en contrepartie de culpabilité et de devoir d'assistance aux pauvres. La liturgie oppose richesse matérielle et richesse spirituelle et, si les possédants sont reconnus dans leur position dominante par l'Eglise, c'est en contrepartie de leur engagement dans les oeuvres. Chez les grands propriétaires, la charité accompagne un conservatisme politique qui fait l'objet d'enjeux idéologiques et électoraux (Pourcher, 1987). Les oeuvres chrétiennes s'opposent ainsi à l'autre conception de la justice sociale : celle qui, dans une volonté égalitaire, prône l'intervention de la puissance publique pour répartir les richesses. Pour les grands propriétaires au contraire, la hiérarchie sociale doit être respectée : on ne peut pas s'extraire de sa condition, sauf à courir le risque de la punition divine. De tout temps il y a eu des malheureux et aux riches incombent des devoirs de riches, aux pauvres des devoirs de pauvres (Pourcher, *ibid.*).

La valeur des châtelains se mesure à l'engagement religieux et du don de soi au service des autres. La réputation des châtelains tient à ces qualités, ce que

souligne l'abbé Aillery, à la fin du XIX^e siècle, à propos des châtelains de la Filolière : « *tout le monde connaît les éminentes qualités et les signalés services de M. de Cornulier, et la paroisse de Saint-Hilaire lui doit une profonde reconnaissance pour le bien qu'il n'a cessé de faire autour de lui. Les pauvres n'ont pas oublié sa générosité, et ceux qui ont eu besoin d'un bon conseil, ont toujours trouvé chez lui une sagesse éclairée par une longue expérience [...] Si nous ne craignons d'être indiscret, nous à parler des oeuvres charitables de Mme la comtesse de Cornulier, surtout il nous serait doux de dire son dévouement pour les séminaires et les écoles catholiques ; mais elle ne nous pardonnerait pas nos éloges, étant de ces âmes vraiment chrétiennes qui ne veulent faire le bien que sous le regard de Dieu* » (Aillery, 1895, p. 795). A propos des châtelains du Fonteny, le ton est analogue : « *tous les habitants de Saint-Hilaire qui ont un certain âge gardent le souvenir du « bon Monsieur Victor » et de Madame de Cornulier, née de Sainte-Croix de Wismes. Ils ne tarissent pas d'éloges sur leur bonté parfaite, sur leur exquise urbanité, sur leur charité chrétienne envers tous les malheureux* » (ibid., p. 816). La littérature ecclésiastique de cette époque abonde forcément dans l'éloge des seules familles qui valent d'être distinguées.

Qu'elle soit reconnue ou non dans la paroisse, la charité est liée à la condition châtelaine. Dans le château de la Filolière, une personne évoque le souvenir de la distribution de pain aux paysans pauvres qui défilaient aux moments prévus. Véronique de Chabot-Tramecourt rappelle une pratique analogue au Parc Soubise : « *le jeudi était la « Journée du Pain ». Des pauvres venaient dans l'après-midi, connus ou inconnus. Ils recevaient du pain et l'abri pour la nuit dans la grange. Le soir, le régisseur faisait le tour et collectait briquets, couteaux et allumettes qu'il rendait le lendemain. Dès l'aube, ils repartaient en emportant les restes de la cuisine* » (1979, p. 100). De même, les Actes de la paroisse de Saint-Hilaire relatent une « *donnée de pain* » faite aux pauvres à l'issue de la messe de huitaine qui a suivi, en 1919, les obsèques du comte de Cornulier.

La charité n'est pas distribuée de façon égale ; en bénéficient surtout ceux qui sont reconnus et appréciés des châtelains. Ainsi, Marie Mercier, dont le père travaillait comme journalier-domestique sur le domaine des Waren à la Gaubretière, évoque indirectement cet aspect : « *madame de Waren était très bonne pour mes parents, elle nous aimait beaucoup, dès qu'elle avait des petites choses, elle les envoyait au père Brun, parce qu'on était une famille très misérable* ». Comme le souligne Yves Pourcher (1987) pour le début du XX^e siècle en Lozère, le devoir de

charité s'adresse aux « bons pauvres », ceux qui sont connus, soumis, croyants, manifestant respect de la religion et reconnaissance à leurs bienfaiteurs.

La charité noble décharge la société civile d'une prise en charge de la pauvreté. A ce titre, on peut la considérer comme un des avantages que retirent les habitants du pouvoir châtelain. En 1854, le bureau de bienfaisance est formé suite à un legs, cent francs de rentes, d'une demoiselle noble destinés aux pauvres de la commune. En 1857, le don d'une autre demoiselle de la noblesse permet de supprimer l'impôt spécial qui avait été levé deux ans plus tôt pour aider les pauvres. Comme pour l'église et l'école, la puissance financière des châtelains et le réseau de grands propriétaires, non-résidents mais bienfaiteurs, substituent leur intervention à celle des habitants ou à celle de la commune comme instance collective de solidarité, contrepartie notoire à la reconnaissance de leur emprise effective.

Le soutien financier qu'apportent les châtelains à l'Eglise justifie la reconnaissance qu'ils en reçoivent en retour. Quand, en Vendée, on parle de la primauté que représente la religion ou le prêtre vis-à-vis des nobles, on devrait aussi prendre en compte cet aspect. La religion populaire aurait-elle été aussi forte sans le soutien actif des notables ? Dans la continuité des exemples donnés pour Saint-Hilaire, l'exemple de l'éloge funèbre de la comtesse de Chabot, au Parc Soubise, donne un aperçu des liens châtelains-clergé : *« on sait le cas qu'elle faisait de l'éducation chrétienne de l'enfance et la place que tenaient dans son esprit les écoles libres, qu'elle soutenait au prix des plus grands sacrifices. Les vocations ecclésiastiques, les séminaires, les missions, toutes les oeuvres catholiques, en un mot tout ce qui pouvait contribuer au salut des âmes, faisaient l'objet de ses plus grandes préoccupations »* (cité par Chabot-Tramecourt, 1979, p. 35).

Dans la tradition française, les femmes sont exclues des fonctions de représentation politique jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale. Cependant, dans les familles châtelaines, la division sexuelle des tâches leur attribue en propre l'action charitable, ce qui est une manière différente d'exercer la fonction de représentation dévolue aux familles de notables.

Mais la division des tâches entre hommes et femmes rejoint plus généralement la conception châtelaine de l'ordre, où chacun occupe sa place selon les dispositions qui lui viennent de la nature. Comme l'exprime le marquis de Geoffre, si le mari est absorbé par ses devoirs de représentation politique, sa femme « *donne*

l'exemple de l'ordre et de la vie de famille» (1935, p. 9). Elle s'occupe de la maison qu'elle agrmente à partir « *des vieilles choses qu'elle sait mettre en valeur* » (ibid.), organise les réceptions, effectue des travaux de couture pour sa famille et pour ses oeuvres charitables. Il s'agit là de sa principale préoccupation, « *elle organise des oeuvres locales, sociales et son existence est toute faite de dévouement, voire même de renoncement, car la femme, plus sensitive que le mari et qui aurait un plus réel besoin de distractions, ne connaît guère que la promenade au village, quelques visites aux environs et de rares échappées à la ville !* » (ibid.). Ne nous y trompons pas cependant, le marquis exprime ici un stéréotype de la femme soumise, que la réalité des milieux nobles de cette époque contredit (Mension-Rigau, 1994, Chabot, 1981).

L'abbé Aillery vantait les mérites de la comtesse de Cornulier (voir plus haut). Les faits et gestes de la baronne de Taylor sont un autre exemple d'action charitable soutenue et influente. Ceux qui l'ont connue parlent de ses nombreux déplacements au service des oeuvres, du don de soi qui l'animait, privilégiant ses actions et les réunions à la vie mondaine. Décrite comme une femme intelligente, et qui « *pouvait parler aux gens* », elle a occupé la présidence de la Ligue d'action catholique de Vendée. Cette position lui permet d'être proche de l'évêque, de ses chanoines et de tout un réseau de personnes impliquées dans les oeuvres catholiques, dans le département et au-delà.

La petite-fille de la baronne Taylor évoque la formation que représente l'accompagnement de sa grand-mère durant l'enfance. Au pèlerinage départemental de Lourdes, dont la baronne est une organisatrice, ses petits-enfants l'accompagnent comme brancardiers : « *elle était le chef, naturellement chef, alors nous, nous étions en tant qu'infirmières, et pour nous aussi c'était très bien, on était très fiers de rendre service* ». Outre ce grand rendez-vous annuel, les déplacements se font ordinairement dans les paroisses et les orphelinats de Vendée ; ses petits-enfants l'accompagnent là aussi pour offrir des cadeaux aux enfants pauvres.

Quoique particulièrement investie dans le domaine de la charité et des oeuvres religieuses, la baronne Taylor exprime à nouveau cet idéal du don de soi, de vie exemplaire au service des autres. Chez les châtelaines, cet investissement se fait cependant toujours sur un mode de la domination, par l'animation des associations et le bénéfice apporté par l'étendue de leurs réseaux d'influence et d'action. En ce sens, la charité prend une dimension politique, en contribuant à renforcer les liens entre l'Église et les châtelains.



Illustr. 47 - Dans le bourg, maison des familles Cornulier - Sauzaie

Illustr. 48 - Au cimetière : une tombe de châtelains près de la croix centrale





Illustr. 49 - Chapelle du Fonteny



5) Les chapelles

Même s'ils sont très investis dans la vie religieuse paroissiale, doter le domaine de sa propre chapelle répond à l'idéal d'autosuffisance du domaine (voir chapitre VIII). La chapelle du château du Fonteny est rénovée et agrandie à la fin du siècle dernier, sur la base de l'ancienne chapelle du XIII^e siècle, située juste à côté du château, et qui était devenue une volière. La propriétaire actuelle rapporte que son arrière-grand-mère avait voulu cette chapelle *« parce qu'elle était très pieuse et elle voulait avoir son chapelain. Grâce à cela, ils avaient la messe tous les jours »*. Voici comment l'abbé Aillery décrit cette chapelle, dont la beauté, pour le chroniqueur religieux, est le reflet direct de la religiosité exemplaire des propriétaires : *« ornée avec un goût exquis, [la chapelle] unit sa délicatesse et sa grâce à la beauté grave de la maison pour former un tout parfaitement harmonieux. Ce serait ici le lieu, si nous craignons d'être indiscret, de dire avec quel sentiment de piété et d'art tout a été combiné dans cette chapelle qui est un bijou d'architecture ; depuis le pavé en mosaïques jusqu'aux vitraux artistiques, jusqu'au chemin de croix sur lave du Vésuve, tout est d'une sobriété et d'une richesse à la fois que nous aimerions à voir dans tous les sanctuaires particuliers. Et nous comprenons quelle joie éprouvent les âmes pieuses dans le recueillement de ce sanctuaire intime où Notre Seigneur repose, et où l'on aime à l'entretenir dans un coeur à coeur ineffablement doux »* (Aillery, 1895, p. 816). Sa première pierre bénite en 1873, la chapelle est consacrée en grandes pompes en 1896. Au-delà des motivations religieuses, une chapelle comme celle du Fonteny est une manifestation à la fois de puissance économique et d'un goût artistique qui distingue l'élite noble.

Avec la transmission de la piété familiale, la chapelle a continué à servir pour les messes et les prières du matin et du soir jusque dans l'enfance de l'actuelle propriétaire. Avant la seconde guerre mondiale, la baronne Taylor, qui avait son chapelain, y faisait dire la messe tous les jours. Durant la guerre et pendant quelques années qui ont suivi, la messe y était célébrée tous les dimanches par les prêtres de Saint-Hilaire ou Montaigu. Les fermiers du domaine se joignaient à ce moment-là à la famille châtelaine, leur évitant le long déplacement à l'église de Saint-Hilaire.

Dédiée à Sainte Anne, la chapelle de la Filolière fut un lieu de pèlerinage dont les Actes de la paroisse se font écho dans la première moitié du XIX^e

siècle. Une nouvelle fonction de commémoration du souvenir de la déportation lui est donnée après la seconde guerre mondiale, conjointement à la kermesse locale.

II - FETES ET RITUELS

Les occasions de rassemblements publics, principalement les fêtes religieuses, mettent en contact les châtelains avec les autres couches de la population. Les rites du cycle de la vie, les mariages et funérailles sont, par leur organisation, un reflet de la manière dont les châtelains conçoivent les rapports sociaux. De même que la kermesse et les remises de prix dans les écoles placent encore, d'une autre façon, le château au centre de la vie locale.

1) Noces et funérailles

a) Les mariages

Avant la première guerre mondiale, on ne trouve pas de traces de mariages de châtelains célébrés dans la commune, ceux-ci ont lieu dans les villes de résidence hivernale. L'entre-deux-guerres marque une évolution notoire, avec des mariages qui se déroulent à Saint-Hilaire et l'invitation de toute la population aux festivités. Depuis la seconde guerre mondiale, seuls les fermiers sont invités aux mariages des enfants de leurs propriétaires, qu'ils se déroulent à Saint-Hilaire ou dans une autre commune.

Les mariages dans la famille du maire sont ceux dont on se souvient le mieux. Ainsi en est-il de l'union, en 1929, de Henri de Sauzaie, fils aîné et héritier-successeur du comte Paul, avec Marie de Waren (voir généalogie, chapitre XI, p. 591). Comme le mariage est célébré dans une autre commune, un « *retour de noces* » est organisé à Saint-Hilaire par les familles des époux. L'invitation de l'ensemble des habitants se fait par « porteur » et par annonce à l'église. Les invitations sont différenciées et respectent la hiérarchie sociale, tout au moins la hiérarchie établie du point de vue des châtelains. Voici cette invitation, reprise par le curé dans un bulletin paroissial précieusement conservé par une habitante :

« M. le Comte et Mme la Comtesse de Sauzaie invitent, en l'honneur du mariage de M. le Vicomte de Sauzaie, à déjeuner, à la Filolière, Jeudi prochain, à midi.

1° Tous leurs fermiers et fermières et leurs enfants.

2° Les Conseillers municipaux et paroissiaux et leur famille.

3° Les Patrons ouvriers travaillant pour la Filolière et la Voie et leur famille.

4° En plus, les Conscrits de la Classe de M. Henri, et leurs femmes ou fiancées.

5° Et enfin, une personne par chaque autre maison de la paroisse.

Cette invitation si aimable est en même temps si précise et si claire qu'elle sera comprise de tous. C'est à chaque famille du reste à voir, en délicatesse dans quelle catégorie elle se trouve placée pour y répondre.

Nous espérons bien que tous ceux qui prendront part à cette fête comme invités, assisteront à la Ste messe, jeudi prochain à 10 heures, et prieront aux intentions des familles de Cornulier de Sauzaie et de Waren.

La Messe terminée, on se rendra en groupes au Château de la Filolière, pour y passer quelques bons instants avec Ceux qui nous font l'honneur de nous inviter». ¹⁴⁴

On distingue dans ce texte trois niveaux d'invitations : soit toute la famille est conviée, soit uniquement le couple parental, soit une seule personne représentant un foyer. L'invitation suit les degrés de proximité avec la famille châtelaine et le futur marié. Ceux qui sont en contact direct avec le maire-châtelain et les membres de sa famille sont les principaux concernés. Dans la rédaction de l'annonce, les fermiers tiennent une place privilégiée en figurant en premier lieu. Compte tenu de la structure familiale élargie des fermes, ce sont ceux qui viendront les plus nombreux. Pour eux, le lien de descendance, qui peut concerner trois générations, est souligné en parlant des fermiers et de « *leurs enfants* », contrairement aux Conseillers et Patrons ouvriers qui sont invités « *avec leur famille* ». La personnalisation des rapports économiques et sociaux, soulignée ici par le rassemblement de familles, est appuyée encore par l'invitation des artisans qui travaillent au service des deux châteaux de la Filolière et de la Voie que possèdent alors les Sauzaie.

Les hommes de la classe d'âge du vicomte sont invités avec leur femme ou fiancée. Le lien privilégié entre le futur marié et d'autres habitants apparaît ici

¹⁴⁴ Bulletin Paroissial du 1er septembre 1929. Les passages soulignés le sont dans le texte original.

dans cette quatrième catégorie d'invités. Elle souligne la pleine appartenance, ou la volonté de notifier l'appartenance du jeune homme à la collectivité locale. Cette inscription passe par celle du groupe d'âge, à l'intérieur duquel sont effectués les rites qui marquent le passage de l'enfance à l'âge adulte, liens qui sont réaffirmés jusqu'à la mort. On souligne ici l'étape de conscription qui précède normalement celle du mariage. Le groupe d'âge a cependant préalablement été le groupe de la scolarisation primaire et des rituels de communions. Les membres de la classe d'âge du châtelain sont distingués par cette appartenance commune, que la famille châtelaine honore par des cadeaux distribués aux camarades de même âge durant les grandes étapes de l'enfance.

Le dernier groupe d'invités est l'ensemble des autres habitants, représenté par une personne de chaque maison. La seule restriction qui est contenue dans l'invitation est celle de l'assistance à la messe. L'adhésion religieuse, le respect des rituels, l'encadrement du clergé paroissial, rappellent ici le lien étroit entre la cure et le château : l'annonce de l'invitation transite par la paroisse ; les conseillers paroissiaux sont invités au même rang que les conseillers municipaux ; les clercs organisent, après la messe, le départ vers le château où se déroulent les festivités.

Des fermiers se souviennent de cette fête qui a marqué leur enfance : *« quand le maire s'est marié, je me souviens qu'on avait un repas sur la pelouse, il avait monté une tente, je devais avoir six ans quand le dernier des maires de Sauzaie s'est marié. Mes parents ont été au mariage et puis mes frères et soeurs, on est allé au mariage toute la journée. Y'avait un repas et des chevaux de bois, et puis y'avait une tente de tous les fermiers, et puis devant le château y'avait une autre tente où c'étaient ces messieurs »*. Les manèges pour les enfants, plaisirs alors inconnus dans la commune, ont surtout retenu l'attention de ces jeunes témoins de la fête. La somptuosité, faite d'éléments importés, rompt avec les mariages paysans qui tirent parti des ressources alimentaires et festives propres à la ferme et à son voisinage (Bucher, 1995). Le compte-rendu du curé, dans le bulletin paroissial, évoquera un banquet de plus de sept cents couverts et le champagne servi au dessert. L'éloge des familles nobles est célébré par les chantres et chanteuses de la paroisse dont l'hymne *« glorifie les noms bien connus de l'histoire des Sauzaie, des Cornulier, des Waren, des Montéclair, des Boux de Casson »*¹⁴⁵. Les témoignages et les extraits du

¹⁴⁵ Bulletin Paroissial du 8 septembre 1929.

bulletin paroissial rappellent le cadre d'une fête strictement organisée et canalisée, les hiérarchies sociales sont respectées, les familles nobles en sont les principales actrices et les sujets honorés par la foule des assistants.

Dans les mariages anciens, comme dans les plus récents, la séparation entre, d'une part les fermiers et les habitants, et d'autre part les familles châtelaines, demeure une constante. A chaque fois sont évoquées les deux tentes séparées, ou bien une tente est spécialement dressée à l'extérieur pour les fermiers, tandis que les familles nobles ou bourgeoises sont rassemblées dans le château. En réalité, ce sont bien deux fêtes qui se déroulent en parallèle, sans qu'il y ait de mélange entre les deux grandes catégories d'invités. Au mariage de Jacqueline le Pelletier, au Fonteny en 1968, un vin d'honneur est organisé pour les habitants de la commune. Pour le repas, les quarante ou cinquante invités des fermes ont leur tente à part, avec des musiciens qui animent spécialement leur soirée à côté de celle se déroulant au château. Au mariage d'une fille du Comte Paul de Sauzaie, une personne de sa classe d'âge évoque l'autorisation de rentrer dans le château uniquement pour admirer les cadeaux exposés dans une pièce.

Le cadre des rapports châtelains / paysans, équilibrant la proximité et la distance, permet que soient ménagées des occasions de se côtoyer qui respectent les codes de conduite et l'encadrement châtelain et religieux. Plutôt que de susciter l'opposition et l'hostilité, en raison des décalages de conditions de vie et de l'étalage des richesses, les occasions de contact comme les fêtes de mariage, entretiennent le climat de bonne entente et l'admiration des notables.

La conception de la fête de mariage traduit, chez les châtelains, la manière dont ils cherchent à s'inscrire dans la collectivité locale. Au château du Fonteny, Jacqueline évoque le mariage de sa soeur, lequel, contrairement au sien, n'a donné lieu qu'à une messe dans l'intimité de la chapelle du château. Les festivités ont eu lieu à Paris et n'ont pas du tout concerné les gens de Saint-Hilaire. De plus, ce mariage avec un protestant avait été difficilement accepté dans la famille. Le mariage de Jacqueline, qui a succédé à sa grand-mère à la tête du domaine est, au contraire, volontairement pensé « en grand » et organisé pour les gens de Saint-Hilaire et des environs. Outre les fermiers, beaucoup de gens de la région sont invités. La messe se caractérise par la présence de nombreux prêtres, du fait des engagements dans les oeuvres catholiques de la baronne de Taylor, et un repas est spécialement servi pour eux.

Aux mariages des enfants des fermiers, les propriétaires sont également invités. Auparavant, le châtelain tenait là encore la place principale. Un fermier, né en 1923, a connu, chez des gens de sa génération, des mariages où le propriétaire, en tête du cortège, emmenait la mariée par le bras à la place de son père, du domicile à la mairie et de la mairie à l'église. Alors que « *ça se faisait naturellement* » autrefois, la coutume, comme d'autres faits d'autorité et de soumission, a disparu depuis la seconde guerre mondiale. Elle mettait en oeuvre cette conception de l'autorité châtelaine sur les paysans comme extension de l'autorité du père sur la famille. Le paternalisme dans les rapports avec les paysans et les habitants de la commune trouve ici une de ses expressions les plus visibles. Comme d'autres symboles de la soumission aux maîtres, les fermiers se sont élevés après la seconde guerre mondiale contre cette pratique. Le même fermier cité rapporte ainsi le refus d'un paysan de sa connaissance de voir le propriétaire conduire sa fille, affirmant : « *j'ai été à la peine pour élever mes enfants, s'il y a un jour d'honneur, c'est moi qui l'aurai* ». Il a conduit ses propres enfants à la mairie et l'église.

b) Les enterrements

Les enterrements de châtelains, principalement les nobles, sont aussi des événements importants parce qu'ils sont marqués d'une grande solennité. Ils rassemblent une foule nombreuse, les familles nobles et les personnalités politiques et religieuses de la région, soit une présence à la mesure de la réputation et de l'influence des familles. A l'église, on met toutes les tentures, celles réservées aux familles qui apportent une contribution financière importante à la paroisse.

La coutume de faire tirer le char funéraire par une paire de boeufs de chaque ferme conduits par les fermiers, s'est ici prolongée jusqu'au décès du dernier maire châtelain, au début des années 70. On s'en souvient pour chaque enterrement de châtelain, mais pour « *le dernier maire de Sauzaie qu'on a eu, il a fait la même chose, lui il a fait mieux parce qu'il a mis deux boeufs par fermier, alors c'était plus quatre boeufs, c'était toute la liste, y'avait eu un défilé de boeufs, y'avait sept ou huit paires de boeufs* ». En dernier lieu, les habitants ont eu tendance à considérer cela comme du folklore, n'adhérant plus aux signes de puissance et de prestige manifestés de cette manière.

Pour l'enterrement du dernier maire noble, le plus âgé des fermiers portait la croix. Aux obsèques du jeune comte le Pelletier, en 1957, le char est tiré du

château du Fonteny au bourg par quatre boeufs, conduits par deux fermiers du domaine. Dans le cortège, à partir de la levée du corps à l'entrée du bourg, le cierge d'honneur est tenu par un noble ; par contre les autres porteurs (croix, cierges, cercueil, fleurs) sont des habitants, dont des membres du personnel du château et des fermiers.

L'éloge funèbre prononcé pour les membres des familles châtelaines est une occasion de souligner le caractère exemplaire de leur conduite aux yeux des paroissiens, ainsi que celle de leur lignée. En 1935, l'allocution prononcée par le curé, aux obsèques du baron Georges Taylor, mêle différents ingrédients de l'adhésion aux valeurs communes et du respect de l'autorité châtelaine. Le curé rappelle d'abord les paroles mémorables de son père, militaire mort avec les honneurs au combat : « *prisonnier, jamais* ». La participation du jeune baron à la vie de sa paroisse avec les enfants de son âge, à la communion et à la confirmation, est ensuite soulignée, de même que sont rappelés les dons faits à l'église par la famille à ces occasions. L'éducation familiale « *dans une atmosphère toute imprégnée de religion* » tient lieu aussi d'exemple. Décédé jeune, le baron devait succéder sur le domaine familial. Dans la lignée de son père, il était devenu sous-lieutenant à vingt-et-un ans. Ses engagements dans les oeuvres chrétiennes étaient prometteurs, et l'évêque « *avait rêvé d'en faire un chef de l'action catholique* ». En dernier lieu, le baron se révélait attaché et fidèle à sa terre natale, tout en étant proche des habitants : « *il était de traditions [...] Notre Vendée, il l'aimait avec son histoire et ses légendes - notre terre qui ne veut pas mourir, il l'aimait profondément, et son grand plaisir était de causer avec les gens de chez nous, ouvriers, paysans et autres, sachant faire apprécier le nom qu'il portait, et les qualités qu'il gardait pour l'avenir* »¹⁴⁶.

Au-delà de l'exemple pour les habitants, l'éloge funèbre montre ici comment un héritage social est traduit en qualités personnelles reçues par le rang et la lignée. A ces qualités, se mêle l'attachement au pays, adhésion au mythe de la Vendée éternelle, exprimé ici par la fidélité du châtelain à sa terre et par sa proximité avec les habitants. Les éléments d'une position sociale favorisée, comme le statut de grand propriétaire, l'appartenance à une lignée prestigieuse, le parcours éducatif et les bonnes actions typiques d'un jeune homme de son milieu, sont retraduits dans une double composante idéologique : la référence religieuse et la défense de la terre historique. C'est probablement ce second aspect qui rend crédible l'autorité noble, la fait reconnaître comme légitime et emporte l'adhésion des habitants.

¹⁴⁶ Actes de la paroisse, le 17 février 1935.



Illustr. 50 - Convoi funèbre lors de l'enterrement du Comte de Sauzaie en 1936

2) La kermesse

Il aurait probablement été superflu d'évoquer la fête locale de la kermesse si elle ne s'était pas déroulée dans l'allée du château de la Filolière. Organiser la fête dans ce lieu correspond à un vœu du maire, durant la seconde guerre mondiale, d'offrir pour la kermesse le parc de la Filolière si les prisonniers reviennent de captivité. La fête existait à Saint-Hilaire depuis 1934 et avait lieu tous les deux ans.

Son organisation au château a entraîné un changement de date pour s'accorder avec la fête de la sainte à laquelle est dédiée la chapelle de la Filolière. La dimension religieuse est, de ce fait, réintroduite dans la fête. Le lieu ordinairement privé du parc mêle à cette occasion l'espace du château à la vie publique. Mais la fête est alors l'opportunité de donner une solennité religieuse et politique à ce qui n'était qu'un simple rassemblement populaire. La dimension religieuse est marquée par une messe donnée à la chapelle et une procession faite avec les anciens prisonniers. La religion reste ainsi présente dans le seul moment d'amusements organisé dans l'année à l'échelle de la commune. Son organisation dans le parc du château prolonge les grandes processions religieuses du XIXe siècle, elle marque la prise en charge de la vie collective par le maire-châtelain et se présente de nouveau comme une manifestation de sa générosité à l'égard de la population.

Illustr. 51 - « Vers l'allée d'la [Filolière] » (extrait)

Saint-Hilaire-de-Loulay - 25 juillet 1954
Fête de Sainte Anne et Kermesse paroissiale
(Chansonnette par le Père Boudaud...
air : « Le Rouet », de Botrel)

1er
De Sainte Anne, c'est le jour !...
Acclamons Saint'Anne !
Qui sauva... par son amour :
Soldats, corps et âmes !
La sainte, que nous aimons...
La sainte bien agréable...
La sainte que nous voulions,
La sainte que nous avons !

2ème

Sainte Anne nous aidera,
 En notre Kermesse...
 Du beau temps nous donnera
 Voilà sa promesse...
 Le beau temps que nous aimons
 C'est le beau temps agréable !...
 Le beau temps que nous voulions,
 Le beau temps que nous avons !

3ème

Ah ! venez de tous les coins...
 De tous les villages ...
 Venez par dix et par vingt !...
 Et bien davantage !...
 Aux fêtes que nous aimons ...
 A nos fêtes agréables...
 Aux fêtes que nous voulions,
 Aux fêtes que nous avons !...

4ème

Le pas emboîterons bien
 Des gars de la clique !...
 Bravo pour les musiciens !...
 Vive la musique !
 Musiciens que nous aimons...
 Des musiciens agréables !
 Musiciens que nous voulions,
 Musiciens que nous avons.

5ème

Marcherons, gais et contents,
 En joyeuse bande !
 Marcherons, tous en chantant...
 Vers l'allée de la [Filolière],
 Une allée que nous aimons,
 Vers une allée agréable !
 Une allée que nous voulions,
 Une allée que nous avons.

Aujourd'hui l'allée de la Filolière n'accueille plus de fêtes locales. Les châtelains de la Filolière ne sont plus investis dans la commune et l'ouverture d'un parc à la collectivité est fonction de la participation des châtelains à la vie locale. Le château de la Rondais, siège du nouveau domaine viticole, remplit par contre cette fonction d'accueil de fêtes et de manifestations culturelles. L'organisation d'une fête

du vin, sur l'initiative de l'association culturelle Lolayo, et en lien avec le propriétaire-viticulteur, a échoué en 1994, en raison de l'hostilité des petits viticulteurs qui y voyaient une promotion déloyale de la production du château. Par contre, à la fin de l'été 1996, un bal folklorique public est organisé par la même association culturelle dans la cour close des dépendances du château. Ces mêmes dépendances abritent un petit musée improvisé de vieux outils viticoles retrouvés sur les lieux. Il faut dire que le château de la Rondais fait figure de cas particulier à Saint-Hilaire. Domaine démembré à la fin du siècle dernier, il n'est pas entouré comme les autres d'un parc privé clos. Sa vocation viticole, réintroduite par les nouveaux propriétaires, en fait le siège d'une activité économique dont le château est un emblème. Ses propriétaires y résidant de plus en plus fréquemment, multiplient les initiatives pour se rapprocher de la population et mettre en valeur la dimension patrimoniale du château, aussi bien dans l'environnement local que pour l'exportation de la production.

3) Cadeaux et remises de prix dans les écoles

S'ils vont à l'école primaire, les enfants des châtelains partagent la vie de leurs petits camarades de même âge (voir chapitre VIII). Thérèse Duret, qui se trouvait dans la classe de la future châtelaine de la Voie, évoque, outre les invitations à jouer le jeudi au château, les avantages que procurait cette situation. Il arrivait que la petite châtelaine apporte des bâtons de sucre d'orge, que la maîtresse distribuait ensuite à la classe. A la communion privée, le chapelet avait été offert par la famille châtelaine à toutes les communicantes. Ce même jour de communion, les jeunes filles se sont retrouvées à l'école pour un goûter offert par les châtelains. Là encore, le caractère exceptionnel et luxueux des cadeaux a marqué le souvenir de Thérèse : les perles bleu-pâle du chapelet, les gâteaux et le chocolat du goûter. A cette même occasion, la famille châtelaine a offert à la paroisse les portes du tabernacle de l'église.

En 1922, le curé signale dans le registre des actes paroissiaux un arbre de Noël offert par le comte et la comtesse de Sauzaie, avec cadeaux, « *goûter plantureux* » et spectacle de guignol. A Mouchamps à la même époque, dans un contexte d'opposition entre l'école catholique et l'école laïque, le rituel des voeux permet aux maîtres de renforcer la différenciation entre les élèves du privé et ceux du public : « *M. le Comte allait à l'école et emplissait les mains des enfants de dragées.*

*Quand il entrait, c'était la joie, tous riaient et criaient un « Bonjour Monsieur le Comte » qu'on aurait entendu à une lieue... Quand M. le Comte entrait, « c'était pire que le bon Dieu » [citation d'une domestique du château]. Il aimait tant ses écoles ! Et puis il distribuait les fameux « bonnets à peteuil » et les « mimis » [confectionnés par la comtesse] qui permettaient à chacun de montrer à quelle école il allait ! Quelques jours plus tard, une petite fête était organisée pour offrir les voeux à M. le Curé de Mouchamps et à Madame la Comtesse. Mademoiselle Jeanne et Mademoiselle Clotilde accompagnaient leur grand-mère et offraient à chaque enfant une gourmandise en sucre : soit un *Enfant-Jésus*, soit un ange, soit encore un sabot. Ces friandises de vingt-cinq centimètres, roses, bleues ou blanches, ravissaient tout le monde, même nos demoiselles, qui n'avaient, pas plus que les autres, cela chez elles » (Chabot-Tramecourt, 1979, p. 102).*

Chaque famille noble est bienfaitrice d'une école libre de la commune. Avant la seconde guerre mondiale, les châtelains de la Filolière, qui ont donné les murs pour l'établissement de l'école des garçons (voir chapitre X pour l'historique des écoles), fournissent les prix dans cette école ; ceux du Fonteny offrent les prix à l'école des filles. La remise des prix est l'expression officielle du soutien apporté par les châtelains aux écoles. C'est le seul moment où ils sont présents dans l'éducation des enfants, mettant en représentation leur ascendant sur les plans du savoir intellectuel et de la morale.

Les Loulaysiens se souviennent plus ou moins précisément des remises de prix : « *une dame du Fonteny venait, on allait présenter notre prix* », « *on avait un prix plus ou moins gros suivant les notes qu'on avait* ». Les livres offerts à cette occasion correspondent assurément à une littérature soigneusement sélectionnée : « *c'était édifiant en général* ». Dans un milieu paysan peu cultivé, ces livres « *ont fait les lectures de l'enfance. C'est tout ce qu'il y avait dans les fermes [...]* C'était parfois les seuls livres qui rentraient dans les maisons ». A l'occasion du certificat d'études, Véronique de Chabot-Tramecourt donne pour Mouchamps les précisions qui nous manquent à Saint-Hilaire, les lauréats « *recevaient de beaux livres rouges ou bleus aux lettres dorées, ainsi que les récits vendéens de la « Grande Guerre », écrits par le comte de Chabot et publiés en 1892 pour ses « enfants » des écoles. Le prix d'instruction religieuse, remis par le curé de Mouchamps, était un livre relié et doré, « L'imitation de Jésus-Christ » (1979, p. 106).*

Le dernier maire-châtelain consacrait son traitement de maire à l'achat des prix pour les écoles. La pratique illustre bien la conception charitable de la gestion de la commune qui anime le châtelain (voir chapitre XI). Cette conception charitable, qui se traduit aussi par le don de soi, mêle le public et le privé, la gestion communale et celle de ses richesses personnelles. Le châtelain continue ainsi à affirmer une ascendance morale et à faire appel, par le don de son indemnité de maire, au sentiment pour les habitants de lui être redevable et, en retour, à la reconnaissance de son autorité.

III - CODES DE CONDUITE

Les habitants éprouvent des sentiments partagés envers les châtelains et le passé de leur domination. A côté d'un discours d'hostilité, de la prise de conscience du caractère inacceptable de la soumission d'autrefois, de multiples nuances se font jour (voir chapitre II). L'appréciation des familles châtelaines les distingue entre elles ou distingue ses membres. Le discours révèle, sous cet angle, des attentes de comportements réciproques, ce qu'on considère comme digne ou non d'une personne en fonction de son statut. La relation des habitants aux châtelains n'est pas une relation unilatérale faite uniquement de soumission. Il s'agit d'un rapport d'obligations réciproques qui, bien qu'inégalement partagé, oblige les châtelains à se soumettre à certaines des règles de la collectivité pour se faire accepter.

1) Les relations aux habitants : distance et déférence

a) L'adresse et le respect

Même sans être directement en relation avec les châtelains, tous les habitants de Saint-Hilaire ont l'occasion de les côtoyer, notamment lors des cérémonies religieuses, habituelles ou exceptionnelles, auxquelles une infime minorité se soustrait. La fonction de maire, occupée par les châtelains de manière continue, est une autre source de contacts. J'ai abordé le respect et l'adresse à propos des relations châtelains / fermiers (voir chapitre II), des relations châtelains /

domestiques (voir chapitre VIII). En voici un prolongement concernant l'ensemble des habitants.

Le comportement des châtelains à l'égard des habitants est lu à travers leurs marques d'attention aux « petits ». Une ancienne commerçante relate le mépris affiché par une châtelaine qui ne disait bonjour qu'au commerçant, ignorant systématiquement sa femme et les clients, même s'il y avait dix personnes dans le magasin. Le dernier maire châtelain est évoqué au contraire comme quelqu'un de bon et d'attentif aux gens, quel que soit par ailleurs le jugement porté sur son action publique.

Si une châtelaine peut se soustraire au salut, il y a par contre une obligation incontournable pour un Loulaysien de saluer un châtelain, en enlevant son chapeau. S'y refuser ne peut être interprété que comme un affront à l'autorité. La déférence passe aussi par les marques vestimentaires du rang social. Dans une famille de fermiers aisés, une tante religieuse avait offert un chapeau, alors attribué des familles aisées, à sa nièce. La comtesse qui l'avait remarqué à la messe lui en avait fait le reproche à la sortie, lui demandant de porter le bonnet comme les autres filles.

Bernadette Bucher rapporte des exemples analogues en signalant que certaines distinctions vestimentaires, comme les soieries et les tissus de luxe, étaient l'apanage jalousement protégé des messieurs. Elles ressortent des démarcations symboliques qui marquent la hiérarchie entre les uns et les autres, avec la barrière du langage (patois contre français), les termes d'adresse, les gestes de respect et les moyens de transport (1995, p. 126 et 187).

Les démarcations sociales supposent un apprentissage qui vise à imposer la distinction comme un trait naturel du rang et de la naissance. Selon Eric Mension-Rigau (1994), le langage fait l'objet d'un tel apprentissage. Il ne s'agit pas seulement, selon cet auteur, d'une différence dialectale, les châtelains savent aussi s'exprimer en patois, ils montrent ainsi une qualité valorisée chez eux d'adaptation aux autres et à des situations variées. Le « *langage du monde* » repose en fait sur des procédés tels que le recours à l'hyperbole, la redondance emphatique, le ton péremptoire, la recherche du Beau, le mélange de correction et d'écarts grossiers, le silence... Ces effets dramatiques expriment l'autorité des nobles et grands bourgeois, « *leur absence de doute sur eux-mêmes, leur prétention à détenir la légitimité morale*

ou culturelle, à s'ériger en parangon du bon ton, du bon goût, du beau, du bien, du vrai... » (ibid., p. 221).

La distinction passe aussi par le savoir-vivre, règles codifiées de politesse, de respect, de rigorisme des attitudes, de discrétion des gestes, de contrôle de soi. Les bonnes manières et le savoir-vivre renvoient à une notion de beauté dans la vie sociale. Ils expriment aussi une conception ordonnée et hiérarchisée de la société. Ils marquent les différences entre l'âge, le sexe et le rang social et rejoignent un idéal où chacun vit à sa place. Comme éléments codés et maîtrisés uniquement par ceux du groupe, les bonnes manières tracent une frontière entre ceux qui en sont et ceux qui n'en sont pas. Le savoir-vivre est vécu comme naturellement lié à l'individu, ne séparant pas « l'être » de sa représentation en « paraître ». Vécu comme privilège du rang, il engage en retour les autres à reconnaître ce rang comme supérieur et à le respecter (Mension-Rigau, 1994).

Chez les habitants de Saint-Hilaire, le respect du rang et de l'autorité châtelaine sont vécus comme un allant de soi : *« Ca nous paraissait naturel, mais on les respectait, on disait « bonjour monsieur, bonjour madame » parce qu'ils sont riches, on ne se posait pas la question où ils avaient pris la richesse, je ne me la suis pas posée non plus, c'était comme une chose naturelle »* (ancien bordier). Le dialogue suivant, enregistré lors d'un entretien avec un ancien agriculteur et sa femme, va dans le même sens :

« - Ils étaient bien considérés sinon sur la commune les gros propriétaires ?

- ben oui, on n'osait pas d'abord, on n'aurait pas osé...

- voilà, les gens admettaient,

- on n'aurait pas osé leur dire quoi que ce soit,

- A ce moment là, y'avait ceux qu'avaient une voiture par exemple, tout le monde sur le trottoir retirait son chapeau pour dire « bonjour monsieur »,

- mais on était habitué, on était...

- élevés comme ça,

- on était élevés comme ça, on n'était pas méchants. »

Les châtelains font partie de la catégorie des messieurs, tous ceux qui ont l'instruction et exercent des fonctions dont ils tirent prestige. Pour un vieil habitant, les châtelains comme les médecins étaient des gens supérieurs, *« on n'aurait même pas osé leur parler »*.

L'attachement au propriétaire ne veut plus rien dire chez les jeunes fermiers, mais reste, chez les anciens, directement lié à trois objets mêlés du respect : le statut social, l'argent et le savoir. En complément à cette dernière remarque rapportée d'un Loulaysien, on pourrait ajouter que l'autorité s'impose : par la propriété, comme source de richesse et d'un lien privilégié à la terre comme territoire d'appartenance, par le lien privilégié avec l'Eglise et les réseaux extra-communaux de notables, par l'exemplarité religieuse et le rôle de référence morale des châtelains, enfin par un mode de vie et des comportements qui représentent pour tous *la* culture et un raffinement imposant la distance.

Comme je l'ai déjà signalé à propos des fermiers, l'ironie et la ruse sont la forme d'intelligence qu'utilisent les Bocains pour se jouer des contraintes sans bouleverser l'ordre établi. Dans ce contexte de soumission à demi acceptée, se diffusent, à propos des châtelains, des mots d'esprit, comme celui prononcé par un fermier à l'occasion de l'enterrement d'un noble, à propos des paires de boeufs tirant le char mortuaire : « *y faudra ben moins de paires de boeufs pour transporter ses bonnes actions au ciel* ». Au-delà de la simple anecdote, on retiendra une façon singulière d'exorciser la soumission par l'humour, que nous retrouverons aussi lors de l'élection municipale mouvementée de 1925 (voir chapitre XI). Dans le prolongement de ces élections, le poème de Jean-Baptiste Boudaud, reproduit ci-dessous, est un autre exemple de l'humour employé à l'encontre des grands propriétaires.

Illustr. 52 - « Les deux boeufs rouges »

Dialogue de Jean-Baptiste Boudaud¹⁴⁷

Pierre

Tu vas certainement à l'enterrement du Comte, toi aussi ?

Joseph

Eh ! certainement ; d'ailleurs c'était un bon ami.

Pierre

Alors, tu viens jusqu'à la [Filolière] ?

¹⁴⁷ Se reporter au chapitre XI pour comprendre les aspects politiques de l'ironie du dialogue. L'enterrement du comte a eu lieu en 1936.

Joseph

Pour sûr : je veux suivre la bande.
 Il y aura du monde de partout.
 Puis : rien que pour l'oeil ça vaudra le coup.
 Il faut arriver à temps
 Pour ce bel enterrement.
 Le départ sera en bas du perron.
 C'est de là que les groupes partiront...

Pierre

Ca ne doit pas être un petit manège
 Que de préparer un pareil cortège ?

Joseph

Dame ! il faudra ouvrir les yeux.
 Le clergé, la foule, les boeufs.
 On n'avait jamais vu ça,
 Et jamais on le verra...
 Tiens ! sur le perron repose le cercueil.
 Tu vois : il est là comme sur un écueil.
 A côté lis ces paroles,
 Ou plutôt ces paraboles :
 « De Saint-Hilaire, tu fus le maître oh Paul.
 Tu gouvernais et tu adorais son sol.
 Mais un jour, la mort t'as vaincu.
 Tu es tombé, et tu n'es plus. »
 Derrière comme fond
 C'est le petit salon.
 Là, où toujours très gentiment
 Le défunt recevait les gens...
 Et puis, tout auprès pour qu'on la lise,
 Il y a sa superbe devise :
 « Qui aime bien,
 Châtie bien. »
 Tiens ! le cortège qui part sans encombrement.
 Les boeufs tirent le corps majestueusement.

Pierre

Vous dites vingt-quatre boeufs ?

Joseph

Non ! il y en a vingt-deux.
 On n'a pas voulu des deux boeufs rouges.
 Ils sont là, à l'écart sur la p'louse.
 Cette couleur, le défunt ne l'aimait pas.
 On lui obéit, jusqu'à son trépas.

Pierre

Mais le cortège prend du retard.
Je crois qu'on retarde son départ !

Joseph

Les gens ont l'air troublés :
Que s'est-il donc passé ?

Pierre

Un revenant est dans le château.
Et on l'entend qui parle tout haut.
De monsieur de Cornulier on reconnaît la voix,
Et les personnes qui l'entendent sont aux abois.
Elles comprennent qu'il dit : je veux prendre
Un fouet, et fouetter l'âme de mon gendre.

Joseph

Il ne faut pas l'écouter du tout.
C'est tout simplement un vieux jaloux.
Que son âme retourne où il fait beau,
Et que son corps reste dans le tombeau.
Il aurait bien voulu semblable défilé.
Jamais du grand jamais, il ne l'a mérité.
Il détestait son gendre bien à tort.
Et il le poursuit jusqu'après la mort.

Pierre

Mais enfin : pourquoi tous ces boeufs ?
Ce n'est pas un Napoléon premier
Qui doit sans doute être rageux.
Voudrais-tu bien me l'expliquer ?

Joseph

Napoléon, il n'était même pas maire,
Rien dans ce cortège ne peut lui déplaire.
Napoléon était un homme sensé,
Mais le mort d'aujourd'hui l'avait surpassé,
Sans le défunt, hélas ! et ça aurait été triste,
Saint-Hilaire-du-Loulay était communiste...
D'un coup d'épaule il a détruit la liste.
Ces grands honneurs, eh bien ! il les mérite.

Pierre

Les boeufs vont-ils rentrer dans l'église ?

Joseph

Mais non ! tu causes comme un âne.
 Tu sais bien que les boeufs n'ont pas d'âme :
 Ils représentent force et beauté,
 Mènent en terre, gloire, bonté.

Pierre
 Tiens ! mais voilà un joug qui se brise.
 Peut-être le poids des vertus ?
 Ou bien quelque chose de plus ?

Joseph
 Non ! c'est un coup d'aiguillon un peu fort
 Qu'un fermier vient de donner bien à tort.
 Il faut patienter un petit instant.
 Tout à l'heure ça ira tranquillement.

Pierre
 Eh bien ! écoute-moi, cher camarade,
 Jamais d'une semblable promenade,
 Si vraiment : tu trouves cela très bien.
 Tes goûts ne sont pas du tout les miens...

b) La perception des changements

Après la résignation dans la soumission, le côté plus ou moins accepté comme naturel et allant de soi des hiérarchies sociales, les changements qui ont suivi la seconde guerre mondiale donnent l'impression d'un juste retournement des choses aux Loulaysiens. Si « *ces gens là ils se croyaient supérieurs aux autres [...] ça ne porte pas le grand comme autrefois* ». Les anciens fermiers surtout expriment le sentiment d'un monde renversé et de prendre leur revanche : « *c'est notre tour maintenant* », *on entend ça souvent* ». D'où notamment chez les fermiers, y compris les jeunes, des relations avec les châtelains qui restent marquées de fortes résonances affectives, avec des débats qui continuent à les agiter sur la conduite à tenir, entre respect et rejet.

Le changement est parfois apprécié sans sentiment de révolte particulier, comme l'exprime cet ancien bordier : « *heureusement que ça n'a pas continué comme ça parce que les petits [paysans] seraient des malheureux. Ah oui, ils voulaient tout dominer ! Aux réunions personne disait rien, tout ce qu'ils disaient*

fallait l'accepter ». Une habitante, ancienne domestique de château, a le sentiment qu'à Saint-Hilaire on ne critiquait pas tellement.

Des images sont emblématiques du retournement des hiérarchies : le château dont seule la façade visible de la route est rénovée, la châtelaine qui entretient elle-même son parc, les enfants des châtelains qui sont maintenant obligés de travailler pour gagner leur vie. Le sentiment d'une notoriété inversée ressort dans les propos tenus : « *maintenant on peut dire que ces gens là sont, à part le fermage, en dehors de tout, ils sont au bas de l'échelle* » ; « *aujourd'hui ils sont comme les autres [...] on voit ces châteaux aujourd'hui, ça va tomber en ruine* » ; « *les châtelains autrefois étaient certainement beaucoup plus élevés. En proportion il y avait beaucoup plus de différences qu'aujourd'hui avec les gens. Ils ont été obligés de changer de vie quand même [...] On sent qu'ils sont davantage parmi le monde [...] Vous savez, ça tombe dans tous les châteaux, partout ça tombe* ». D'où aussi l'incompréhension que les Loulaysiens expriment envers les châtelains qui se tiennent à l'écart : « *ce que je sais maintenant : ils ont tort de se bloquer sur ces titres, car ces gens-là n'ont pas les fortunes assez importantes pour le train de vie qu'ils menaient autrefois* » ; « *du jour où ils travailleront ces gens-là, ils seront obligés de se confondre avec la masse et leurs titres, d'ici une génération ou deux, on n'en parlera plus* ».

Une personne a fait référence à une famille noble de la commune de Chambretaud, près des Herbiers, en l'opposant à celles de Saint-Hilaire qui se sont repliées sur elles-mêmes. Reconvertis dans l'industrie où ils ont réussi, ces nobles sont restés en bon rapport avec la population et, selon l'informateur, ne se préoccupent pas d'idéologie. Il cite l'invitation de toute la commune au mariage de la fille des châtelains. Pour autant, on retrouve dans ce mariage, comme pour ceux qui ont eu lieu à Saint-Hilaire, les deux fêtes parallèles dans des salles séparées. La distance et la hiérarchie sociale sont reproduites, derrière ce que l'interlocuteur présente comme un jeu bon-enfant, pour les habitants de Chambretaud, d'avoir accepté positivement l'invitation au mariage.

2) Les châtelains et leur réputation : être simple et tenir son rang

A travers les sentiments éprouvés à l'égard des châtelains que les uns et les autres ont connus, se dessinent différents registres de valeurs morales qui

permettent de classer les grands propriétaires. Ce regard, qui est ici principalement celui des anciennes couches modestes, nous indique en retour comment les châtelains ont cherché à se rapprocher ou à se démarquer des habitants.

Concernant la Filolière, les Loulaysiens rappellent surtout les deux dernières figures marquantes de la famille Sauzaie : le comte Henri, dernier maire noble de la commune, et son épouse, la comtesse Marie. Impliqués dans la vie paroissiale et municipale, beaucoup de gens les ont connus et côtoyés. Les Sauzaie sont estimés dans la commune par un trait qui ressort continuellement dans les discours : leur simplicité, s'opposant à d'autres nobles au contraire « *très méprisants* ». Madame de Sauzaie était « *toute simple* » et le comte apparaît comme « *un bon garçon* », « *un homme bien* », « *pas fier du tout* ».

Dans sa position de maire, les habitants apprécient chez le comte son intégrité morale, sa charité, son engagement pour la commune, sa proximité avec les gens et son caractère affable : « *il retirait son chapeau pour dire bonjour* » (femme du bourg); « *c'était un homme qui était droit, oui que j'estimais... C'était pas vous qui lui auriez dit bonjour en premier, vous pouviez pas lui dire bonjour en premier ! Il y avait des malades dans la maison, il allait les voir, c'est pour vous montrer, c'était extraordinaire* » (ancien bordier) ; « *à la maison on respectait bien de Sauzaie, parce qu'on n'avait pas de rapport de sujet avec lui aussi. Rapport de travail, au conseil municipal, d'assurance et d'engagement pour l'électricité, de Sauzaie avait fait des choses* » (ancien bordier) ; « *j'ai vu le propriétaire chez moi plusieurs fois. Et puis le dernier, pas tout à fait le dernier, le père de la propriétaire actuelle, je me souviens avoir vu mon père lui offrir un verre à la cave. Et il venait à la cave, il n'était pas fier, il était maire, il était assez bien, ça se passait bien avec lui* » (ancien fermier).

La défaite de Henri de Sauzaie aux élections municipales de 1971 entérine une rupture dans les relations entre les châtelains et les habitants. Si d'un côté on considère, peut-être par excès, que c'est la défaite de l'ancien maire qui l'a fait mourir un an plus tard, d'un autre côté on souligne l'absence de rancune chez la comtesse, qui continue à recevoir les fermiers et ses anciens employés, qui participe aux groupes paroissiaux, qui se déplace aux réceptions organisées par le nouveau maire.

Quelques personnes ont évoqué la figure de la comtesse Laure de Cornulier, mère de Henri de Sauzaie (voir généalogie, chapitre XI, p. 591). Elle est

connue surtout pour avoir passé les dernières années de sa vie dans une maison de la famille située dans le bourg. Elle suscite l'admiration pour ses manières très polies, sa noblesse de coeur et d'âme, bref, rentrer parfaitement dans la peau de la « *très grande dame* ». Elle représente une autre figure de la noblesse : celle d'un côté « *volage* », sans souci du bien matériel malgré sa fortune, « *à la limite, qui n'a jamais su ni compter, ni gérer. Elle se ruinerait aujourd'hui* ». Venue dans le bourg en raison de mésententes avec sa famille, elle se retrouve dans une situation un peu marginale, ce qui a entraîné des complicités avec d'autres habitants. Cette autre face de la vie des châtelains, et leur implication parmi les habitants, est contraire aux images dominantes d'autorité, de distance et de rigidité dans le respect des hiérarchies. D'autres personnes des châteaux ont aussi incarné ces figures marginales, on en conserve de vagues traces dans la mémoire collective.

Ainsi on attend des châtelains, comme toutes les personnes jouant un rôle politique, ou représentant d'une manière ou d'une autre les valeurs de la communauté, qu'ils adhèrent à la norme de simplicité. Ceci n'est pas sans faire oublier que les châtelains, par leurs manières distinguées, représentent aussi la culture légitime : connaissances intellectuelles, un savoir se comporter et un savoir parler qui justifient l'exercice du pouvoir et l'accès à des fonctions de prestige. Cette culture fait d'autant plus objet d'admiration et de respect que les habitants s'en sentent étrangers et incapables d'y accéder. C'est pourquoi, « savoir tenir son rang » reste pour les Loulaysiens un critère d'appréciation des qualités châtelaines, à condition que l'imprégnation de la noblesse et du rang ne se transforme pas en « fierté » et en exigences abusives de soumission. Pour les nobles, il s'agit donc d'un équilibre à tenir tant qu'ils se sentent investis d'une mission dans la collectivité locale.

La baronne Taylor, au château du Fonteny, renvoie cette image du rang et de la distance. Il s'agissait d'une « *femme stricte* », « *pas du genre à s'amuser* ». Mais par ses engagements dans les oeuvres et la défense de l'école privée, son autorité, son esprit et sa prestance dans les réunions publiques, elle est aussi jugée comme une femme « *fantastique* » (habitante du bourg).

Entendus comme maîtres de vastes domaines, résidant dans un véritable château ou dans une grande maison bourgeoise, les châtelains forment bien une catégorie uniforme des détenteurs des terres et du pouvoir. Sur le plan de leurs conduites, on distingue néanmoins clairement les véritables nobles, comme les

Sauzaie précédemment évoqués, des bourgeois, sur lesquels on ne porte pas le même regard. Il se trouve qu'à Saint-Hilaire, les familles d'origine bourgeoise des châteaux de la Grassière et de la Fuilerie, n'ont pas été aussi présentes et investies dans la vie de la commune au XXe siècle que les familles nobles des châteaux de la Filolière et du Fonteny. « *D'abord c'était pas des nobles* » dit en préalable un ancien fermier des châtelains de la Fuilerie. Un autre qualifie ceux de la Grassière de « *petits bourgeois* » et, de ce fait, proches de leurs exploitations (entendu comme plus regardants et tatillons à l'égard de leurs fermiers ou métayers comme des domestiques). Il n'est pas étonnant donc que le lien entre l'absence de noblesse et un moindre scrupule à renvoyer les fermiers soit établi entre les deux guerres pour la Grassière et la Fuilerie. Imaginairement, l'absence de lignée noble rend ces bourgeois moins susceptibles de respecter la confiance envers le fermier, contrairement aux vrais nobles, dont l'origine ancestrale est portée en mythe des relations harmonieuses.

3) Du côté des châtelains : la nostalgie des relations harmonieuses

Il est dans l'intérêt des châtelains de cacher leur domination économique et sociale sous des rapports vus comme des relations de fidélité réciproque et d'harmonie. Véronique de Chabot-Tramecourt ne procède pas autrement lorsqu'elle justifie l'emploi de l'appellation « notre maître » : « *au parc Soubise, les Chabot étaient les maîtres. Oh ! ne croyez pas que cela fût déshonorant d'employer l'expression « Not'Maître » : chacun avait sa place, voilà tout, au salon, au fumoir, au piano, à la lingerie, à la cuisine, à la ferme ou au moulin.* » (1981, p. 11).

Dans les châteaux, on entretient une vision nostalgique des rapports paysans-proprétaires d'autrefois. La châtelaine du Fonteny décrit le courage, la fidélité et la reconnaissance des familles restées très longtemps sur le domaine. A la veille des grands changements agricoles, plusieurs mariages ont rassemblé des enfants des différentes fermes du domaine, ce qui est vu comme l'aboutissement des relations harmonieuses, des fermiers avec leur propriétaire et des fermiers entre eux. Cette nostalgie s'ancre dans celle, plus générale, de la vie campagnarde d'autrefois, harmonie avec la nature et harmonie des relations sociales.

Là encore, le mythe vendéen vient renforcer cette impression d'harmonie. Lors d'une enquête sur les souvenirs des guerres de Vendée¹⁴⁸, cette époque est décrite par une châtelaine de Saint-Hilaire comme une époque où « *tout était imbriqué, c'était extraordinaire, il n'y avait pas de différences [...] Les malheurs et les joies des uns se reportaient sur les autres, c'était extraordinaire* ». Rappelant un fait de protection d'un maître noble par une famille paysanne, à la question de savoir si pour se cacher, le noble s'était déguisé en paysan, la châtelaine répondit à l'enquêteur pour souligner le respect dû aux paysans : « *pas déguisé, habillé !* ».

Eric Mension-Rigau (1994) constate que dans son discours, la noblesse entretient encore aujourd'hui l'image de liens étroits avec la paysannerie comme façon de justifier sa prééminence. « *Etre quelque chose* » pour les nobles châtelains comporte trois significations : l'ancienneté de la famille et de sa demeure qui témoigne d'une présence séculaire, des relations tout aussi anciennes et « *fraternelles* » avec les paysans du domaine et la société villageoise, des relations de déférence des habitants envers les châtelains (Mension-Rigau, *ibid.*). Le discours des nobles fait référence au lien privilégié avec la campagne comme lieu de « *préservation des traditions du groupe, de sa mémoire collective et de son statut* » (*ibid.*, p. 166). Les châtelains justifient ainsi un statut hors du commun qui met en avant la défense des intérêts de la communauté rurale, incluant un sentiment de supériorité et une volonté d'immobilisme social. Même si la considération respectueuse a largement disparu, la présence imposante du château dans l'espace maintient ce lien ancestral avec la paysannerie que la demeure noble perpétue symboliquement.

L'identité noble repose en partie sur un lien privilégié, mais entretenu fantasmatiquement, avec le monde rural. En cela, le maintien de cette identité se joue, comme pour tout groupe minoritaire, dans des contradictions : à la fois on se présente comme proche des autres, « *en jouant la simplicité et le naturel* », à la fois on se croit par nature différents. La noblesse vit dans « *un antagonisme constant entre le même et l'autre* », se présentant comme proches des autres tout en se distinguant par ses manières de vivre (Mension-Rigau, p. 295).

¹⁴⁸ Entretien réalisé par Alain Bourras (voir aussi Bourras, 1986).

IV - PATERNALISME OU PATRONAGE ?

Après avoir décrit les façons réciproques de se conduire entre châtelains d'une part, fermiers, domestiques et autres habitants de la commune d'autre part, il est utile de faire le point sur les termes de paternalisme et de patronage, largement utilisés pour qualifier, de façon générale, le type d'autorité des châtelains.

Se référant à Le Play¹⁴⁹, Benoît Raveleau (1998) prend soin de justifier le mot patronage pour le monde industriel vendéen, par opposition au paternalisme qui sert fréquemment à qualifier l'autorité patronale traditionnelle. Les deux modes d'autorité s'appuient sur la proximité affective, mais le paternalisme relève d'une relation déséquilibrée, qui réduit l'ouvrier à l'état de domestique, alors que le patronage substitue le rapport forcé au lien volontaire et à la dépendance réciproque. Le passage à l'économie industrielle dans le Bocage justifie qu'on parle de patronage du fait du mode de rémunération salarial qu'il implique. Bernadette Bucher (1995) recourt aussi au terme de patronage pour qualifier les relations maîtres / fermiers : relation déséquilibrée impliquant contraintes et avantages dans un cadre hiérarchique, qu'elle oppose aux échanges égaux de biens et services entre « travailleurs ».

L'autorité des maîtres vis-à-vis des métayers ou fermiers à Saint-Hilaire ne peut pas se réduire, en effet, à un simple paternalisme. L'examen des modes de collaboration fait ressortir, malgré un déséquilibre fondamental, une dimension de dépendance réciproque (voir chapitre II) dans laquelle chacun a intérêt à rester lié à l'autre, et cherche à tirer avantage de sa situation par la négociation et des concessions réciproques. Dans le même sens, Bernadette Bucher rappelle le mélange de contrainte exercée par les maîtres sur les fermiers et de soumission consentie chez ces derniers. Les avantages : avances de fonds, assistance en cas de problèmes, services divers rendus par les maîtres, petits cadeaux aux fêtes et rituels, accès aux fonctions électives, aide à trouver une ferme pour un membre de la famille... compensent la dureté des règles du bail, l'obligation des charrois et redevances et l'intransigeance quand au respect des règles de conduite religieuse et politique. Situés dans un rapport économique déséquilibré, mais où chacun trouve

¹⁴⁹ Le Play F., *La réforme Sociale en France*, Paris, Dentu, 1867 (cité par Raveleau, 1998).

son compte, « *les rapports entre messieurs et travailleurs reposaient sur ces arrangements à l'amiable, mélanges de coercition et de consentement mutuel caractéristiques des rapports entre patrons et clients* » (Bucher, 1995, p. 102).

Avec les métayers proches et plus encore avec les domestiques, s'y ajoute une véritable affection réciproque, qui va dans certains cas jusqu'à effacer la relation économique. Le domestique se donne alors à ses maîtres sans compter. Avec un sentiment partagé d'attachement et d'amitié profonde, il reçoit en échange de ses maîtres la protection matérielle et une véritable considération personnelle. Le paternalisme, lorsqu'il associe à un point extrême la soumission au maître à la proximité affective et à l'oubli de ses intérêts propres, ne concernerait donc réellement que les domestiques et les métayers les plus attachés et les plus fidèles. En ce sens, qualifier l'autorité du maître vis-à-vis des paysans uniquement sous l'angle du paternalisme, comme on le rencontre fréquemment dans la littérature sur le sujet, apparaît comme réducteur et va dans le sens d'une idée de soumission absolue des paysans qui n'est pas tout à fait conforme aux faits.

Dans les rapports paysans-châtelains, tels qu'ils sont traduits du côté du château, le paternalisme demeure cependant une référence implicite. Le domaine est vu comme rassemblant une grande famille. Le châtelain escompte, en échange des relations d'affection et d'ascendance, la reconnaissance et la fidélité des fermiers / métayers. La relation personnelle est renforcée par les lignées de familles exploitantes attachées à des lignées de maîtres. Ainsi, le paternalisme se caractérise avant tout par la transposition sur le plan extra-familial de relations relevant du champ de la parenté.

A propos d'une enquête concernant les Landes de Gascogne, Francis Dupuy souligne cet aspect dans la loi sur le métayage de 1889. Dans une perspective d'inspiration marxiste privilégiant les modes de production, il établit un lien entre métayage et occultation des rapports de classe. Dans la loi de 1889, qui explicite pour la première fois les règles du métayage, on demande au métayer « *d'avoir à l'égard du « maître » - du propriétaire - le même respect qu'un fils doit à son père* » (1996, p. 107) et de gérer son exploitation « *en bon père de famille* »¹⁵⁰, autrement dit comme s'il s'agissait pour lui d'un bien propre qu'il aura à transmettre. Cette loi s'établit sur un fond idéologique qui tend à substituer à une

¹⁵⁰ Comme le stipulent aussi les anciens baux à ferme.

domination économique et des rapports de classe un rapport de personne à personne : *« en prenant ses références et en plaçant ses acteurs dans le modèle des relations familiales, le paternalisme a cette faculté d'anesthésier toute velléité de rébellion et toute tentative d'organisation collective contre une situation de domination [...] Le paternalisme attache les notions de respect, de déférence, de reconnaissance aux comportements nécessaires que doit témoigner le métayer envers son « maître ». Le paternalisme a cette capacité de recouvrir d'un voile de morale - sinon de moralité - des rapports de domination et d'exploitation. Les rapports de domination n'apparaissent alors jamais dans leur nudité, enchâssés qu'ils sont dans l'édifice idéologique »* (ibid., p. 160).

Quand on évoque le patronage, on peut difficilement faire abstraction du paternalisme qui en est une dimension. Une façon de dissocier les deux registres, sans pour autant les opposer, serait de considérer que le paternalisme s'exerce sur le plan des interactions entre individus et qu'il se mesure en terme d'attitudes paternelles : sanctions morales, bienveillance, infantilisation... Il découle de la transposition des rapports familiaux à d'autres individus que ceux de la famille. Tandis que le patronage renvoie à des dimensions collectives plus larges, singulièrement les rapports de tutelle économique et politique d'un groupe sur un autre. En ce sens, le paternalisme dont parle Francis Dupuy à propos du métayage équivaut au patronage, car il puise son idéologie et ses références morales dans la société ambiante. On peut penser que l'accord autour de ces références, mais aussi l'équilibre entre les avantages qu'on en retire réciproquement et les contraintes que ce mode d'autorité fait peser, déterminera ou non la persistance du patronage¹⁵¹.

Dans la Grande Lande étudiée par Francis Dupuy (1996), des rapports antagonistes de classes se sont substitués aux rapports personnels du métayage. L'arrivée dans la seconde moitié du XIXe siècle de l'activité industrielle sylvicole, orientée vers l'économie de marché, a introduit dans le monde des gemmeurs le double statut de métayers (partageant les récoltes en nature pour l'activité agricole) et d'ouvriers (percevant une rente en argent pour l'activité sylvicole). Les clivages de classes sont apparus au début du XXe siècle. Les raisons principales en sont, d'une part, la monétarisation du travail des gemmeurs et, d'autre part, la montée d'une

¹⁵¹ C'est ainsi que dans la Grande Lande étudiée par Francis Dupuy, des rapports antagonistes de classes se sont substitués aux rapports personnels du métayage, par l'introduction d'une activité industrielle qui a introduit dans le monde des gemmeurs le double statut de métayers (partageant les récoltes en nature) et d'ouvriers (percevant une rente en argent).

bourgeoisie terrienne d'origine paysanne, devenue dominante, mais rompant avec les rapports de proximité anciennement établis entre maîtres et paysans. Les gemmeurs vivent une contradiction entre leur statut d'ouvrier et celui de métayer, qui commande des rapports de soumission. Ils se rapprochent de la classe ouvrière, dont ils se façonnent une conscience par l'action collective organisée en lutte syndicale. Ici, l'affranchissement avec l'ordre paternaliste se réalise progressivement à travers le conflit entre deux classes antagonistes.

Il faut souligner, dans ce contexte propre à la Grande Lande, la forte soumission à laquelle sont soumis les métayers. L'auteur décrit des faits relatant « *une immixtion constante du propriétaire dans la vie familiale et privée de ses métayers* » (Dupuy, 1996, p. 162) (intrusion inopinée dans les maisons, le maître est le parrain de tous les enfants des métayers, bulletin de vote récupéré au château, droit de cuisson...), qu'on ne rencontre pas, à ce degré, à Saint-Hilaire, y compris pour des périodes anciennes¹⁵². Les métayers forment un groupe de paysans pauvres et instables. Le rapport paternaliste, sous forme d'infantilisation, est ici particulièrement poussé. On ne retrouve donc pas dans la Grande Lande, ni une puissante idéologie commune qui surpasse les clivages de classe, ni cette dépendance réciproque entre propriétaires fonciers et paysans-locataires, avec des métayers-fermiers qui tirent aisance et considération de leur position. Il est d'ailleurs significatif de constater que dans la Grande Lande, l'idéal du métayer n'est pas de devenir propriétaire ou fermier, mais salarié. Ce qui sera la raison de la disparition du métayage après la seconde guerre mondiale, par défaut de repreneurs des exploitations agricoles.

Le patronage prolonge donc le paternalisme¹⁵³. Il relie par l'intermédiaire des valeurs du groupe des attitudes familiales à des comportements admis et reconnus dans l'ensemble du corps social. Le poids singulier de la religion sera étudié dans ce sens au cours du prochain chapitre.

¹⁵² Certains faits comparables de soumission ont cependant été relevés dans d'autres communes du Bocage.

¹⁵³ Voir dans le prolongement de ce point, l'exercice du pouvoir noble dans la commune (chapitre XI).

Dans un contexte de ferveur religieuse qui rassemble les grande majorité des habitants, les châtelains se rendent visibles dans la paroisse par l'importance de leurs donations. Ils montrent à cette occasion aux yeux de tous l'importance de leur richesse et les largesses qu'elle autorise. Leur place au sein de la paroisse respecte les hiérarchies sociales et la prééminence châtelaine : les cérémonies mettent à l'honneur les grands propriétaires, nobles en tête, et leurs familles. Ils y affirment un rôle d'exemple dans les conduites à tenir. Si bien que la gestion des biens de la paroisse, tout comme la ferveur religieuse, suppose une participation de tous les habitants, à laquelle ne doivent pas se substituer les grands propriétaires, sauf de manière discrète.

Dans un strict encadrement paroissial, le devoir de charité des grands propriétaires s'intègre aux avantages procurés aux habitants, en contrepartie de leur soumission et de la reconnaissance de la prééminence noble. Les châtelains tendent ainsi à se substituer à la collectivité, que ce soit au niveau de la commune ou que ce soit sous forme de subsides venant de l'Etat. On aperçoit ici, comment au niveau d'une localité, la défiance vis-à-vis de la nation et l'isolement relatif des habitants sont permis par une prise en charge des solidarités collectives qu'exercent les nobles dans une conception élargie de la gestion domaniale.

L'exemple des nobles s'exerce également dans la vie quotidienne, par la mise en acte des valeurs que défendent les châtelains, en interaction avec celles des habitants des couches modestes. C'est de nouveau dans un subtil mélange de proximité et de distance que les châtelains suscitent un respect et une admiration qui l'emportent sur leur rejet. L'adhésion religieuse et le sentiment d'attachement au territoire vendéen agissent ici comme des éléments déterminants de la solidité de l'édifice social. Ils permettent que les inégalités de positions dans la société soient fondues dans des qualités individuelles et des relations paternalistes et patronales reliant, dans un ensemble cohérent, les groupes familiaux et les groupes sociaux. Dans ce sens, le poids de la religion et du passé des guerres de Vendée seront examinés dans le prochain chapitre.

CHAPITRE X :

UNITE CIVILE ET COHESION RELIGIEUSE

« [...] le prêtre essayait de lire les mots presque effacés qui relataient, en termes de vieille procédure, les états de service des Renou dans les « quatre cents boisselées » de Gâtine... Les plus vieux remontaient au dix-septième siècle ; mais la tradition rapportait (au dire de l'aïeule) que, bien avant cette époque, la famille de Michel Renou cultivait cette terre.

- [...] Le vieux initiait le petit, et la leçon a dû être bonne, monsieur le curé, pour avoir rivé si longtemps cette race aux mêmes sillons... Il me semble qu'une famille noble, voyez-vous, est une famille dont tous les membres ont toujours pensé pareil et fait les mêmes choses, sans qu'aucun ne défaille... Lisez ceci encore... C'était une lettre écrite, en 1793, à la fermière de Gâtine, par Pierre Renou, soldat de l'armée vendéenne, quelques jours avant l'attaque de Saint-Fulgent. »

Jean Yole, *Les arrivants* (1909, p. 303).

La foi catholique fait partie intégrante de l'identité bocaine et on ne peut pas aborder la question politique dans le Bocage sans la relier d'abord à sa dimension religieuse. Les auteurs s'accordent généralement sur l'idée qu'entre le XIXe siècle et la première moitié du XXe siècle, les paysans ont fait confiance aux nobles pour les diriger, non pas par adhésion aveugle aux intérêts des grands propriétaires, mais pour sauvegarder leurs valeurs religieuses. La guerre contre-révolutionnaire et son souvenir ont été décisifs dans l'attachement au catholicisme, devenu un emblème de la résistance régionale face à une nation perçue comme menaçante.

Depuis l'étude de géopolitique menée par André Siegfried (1913), l'alliance objective des grands propriétaires et de l'Eglise dans le maintien de la domination sociale nous est bien connue. Cette alliance, prise sous l'angle d'une pure domination des châtelains, a aussi été exagérée et à juste titre critiquée. On connaît désormais mieux le rôle joué autrefois par les curés ruraux, et parmi eux ces missionnaires de la foi issus des couches modestes (Vrignaud, 1998), dans la

structuration d'une région désemparée en communautés paroissiales soudées et ferventes. La pratique religieuse est unanime jusqu'aux années 60, seuls quelques marginaux y échappent, et toutes les activités sont encadrées par les prêtres ou organisées sous l'égide de la paroisse. Saint-Hilaire ne fait pas exception à la règle dans le Haut Bocage.

Aussi ce chapitre ne vise pas à reprendre une description des pratiques collectives, mais à explorer la manière dont les individus interagissent dans le cadre religieux. Comment intervient le religieux dans les relations entre les châtelains et le reste de la population ? Quels rôles jouent les curés ? Comment la religion met en valeur des comportements exemplaires ? En dernier lieu, il s'agit non seulement de savoir par quels processus la religion s'est imposée aux individus, mais aussi comment les individus se l'approprient ?

I - L'INSCRIPTION DU RELIGIEUX DANS LE PAYSAGE ARCHITECTURAL

L'omniprésence passée de la religion reste inscrite dans le paysage et les éléments d'architecture du bourg de Saint-Hilaire.

Une trentaine de croix ont été plantées au fil du temps le long des routes de la commune, dont des calvaires imposants dans le bourg et à proximité.

L'église de style néogrec, de vastes proportions, a été reconstruite dans la première moitié du siècle dernier (voir chapitre VIII). On lui a conservé le clocher de l'ancienne construction romane, si bien que, contrairement à bien d'autres églises du Haut Bocage, on ne lui a pas flanqué un de ces hauts beffrois qui dominent le paysage.



Illustr. 53 - Le presbytère

Illustr. 54 - La partie ancienne de la mairie





Illustr. 55 - L'école publique

Illustr. 56 - Calvaire du bourg (1833)



Illustr. 57 - A l'intérieur de l'église : le monument aux morts



Illustr. 58 : croix de famille aux Bretèches (1986)
(sur un socle réalisé à partir d'un ancien rouleau à battre)



Illustr. 59 - Sainte Anne (1894, château de la Grassière)



Illustr. 60 : Le chêne creux de la Grassière
(voir plus loin : « l'héritage contre-révolutionnaire »)



Située face à l'église, la cure de Saint-Hilaire est une grande maison de granit à étage et couverte d'ardoises. Le vaste jardin clos qui l'entourait ayant servi à aménager une place et un centre commercial, la cure est maintenant directement ouverte sur le domaine public et, bâtiment isolé, elle continue de s'imposer dans le paysage bourgadin. Illustration supplémentaire de l'attachement des habitants à leur paroisse durant la Révolution (voir plus loin), après sa confiscation comme bien du clergé, la cure avait été rachetée en 1800, après sa vente aux enchères, par un groupe d'habitants agissant au nom de tous les habitants « *qui par la quête faite dans la paroisse à l'époque du 10 août 1800, contribuèrent selon leurs moyens au paiement final de la dite cure et de ses dépendances* »¹⁵⁴. Elle fut ensuite acquise par la municipalité en 1820. La cure est à la mesure de la paroisse : elle a abrité jusqu'à cinq prêtres, bonne, cuisinière et cocher. Elle a servi comme bâtiment d'école à la fin du XIXe siècle et de logement pour les frères-enseignants.

Sortis de leur contexte historique, les bâtiments de la mairie et de l'école publique suscitent un sentiment d'incongruité chez l'observateur extérieur. La mairie a été construite dans sa partie ancienne dans le style d'une chapelle, à côté de la cure et de l'église qui l'écrasent par leurs proportions imposantes. A l'intérieur de la mairie, la statue du Christ occupait la place qui aurait dû être attribuée à Marianne de 1936 aux années 70. Dessinés par l'architecte du département de la Vendée, les plans de la mairie avaient été conçus sous l'égide du maire bourgeois Louis-Armand Dugast. Elle fut édifiée en 1877, du temps du maire noble Auguste de Cornulier. Témoignage de l'histoire mouvementée des écoles (voir plus loin), le bâtiment de l'école publique est dominé par une statue de la Vierge placée sur son fronton.

Quoiqu'assez discret, le monument aux morts a été placé à l'intérieur de l'église. Avec la mairie et l'école publique, il témoigne du fait que les affaires publiques et le sentiment national ont été pensés de manière inséparable de la pratique et des valeurs religieuses qui primaient sur tout le reste.

¹⁵⁴ Actes de la paroisse, le 23 février 1843.

II - L'HÉRITAGE CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE

Le soin que la société locale a consacré à l'édification des monuments religieux est déjà un indicateur de la place qu'occupe la religion. On y retrouve une expression de la hiérarchie sociale mais aussi celle d'une véritable participation populaire. L'image d'une religion convenue, où la participation des paroissiens ne serait due qu'à la conformité et la pression des curés et des châtelains, serait ici une vue simpliste. Par la participation à la vie religieuse paroissiale, les habitants réaffirment une identité par fidélité à des valeurs essentielles.

La Révolution et la guerre contre-révolutionnaire ont contribué à donner une nouvelle dimension à la ferveur religieuse : celle d'exprimer une résistance à l'ordre républicain et à un Etat hostile et persécuteur. L'opposition est aussi celle de la campagne à la ville qui, dans le cas des rapports entre Saint-Hilaire et Montaigu, s'inscrit directement dans ce cadre d'héritage contre-révolutionnaire. Il n'est pas de mon ambition dans cette recherche d'établir quelle a été la participation exacte des habitants de Saint-Hilaire dans la guerre de Vendée. Le regard sera porté par contre sur la mémoire des événements qui continue de jouer un rôle dans la façon dont les habitants se représentent leur lien avec le passé.

En 1793, Montaigu est un bastion républicain tandis que la campagne proche se soulève contre la Révolution. Le 13 mars 1793, des habitants des environs, dont une majorité d'hommes de Saint-Hilaire, se joignent à une troupe de royalistes qui prend d'assaut la ville fortifiée et exécute des républicains (Laronze, 1958). Cet événement marque le début de l'insurrection vendéenne dans le secteur. Jusqu'à la reprise de la ville en septembre, et au-delà, le territoire environnant Montaigu est le théâtre d'affrontements entre blancs et bleus. Le pays n'a donc pas été épargné par les désastres de la contre-Révolution et par sa répression, d'autant que Montaigu est devenue un des sièges des colonnes républicaines chargées, sous la Terreur, de nettoyer le pays par une politique de la terre brûlée et l'extermination systématique des populations.

Durant la Révolution, Saint-Hilaire s'affirme clairement du côté de la foi, aucune concession n'est faite à l'idéal républicain L'abbé Aillery note que « *dès le mois de mars 1792, faute de prêtres catholiques [non assermentés] dans les paroisses environnantes, surtout de la Loire Inférieure, de Château-Thébaud, du Bignon, de*

Montbert, on apportait les enfants pour leur faire recevoir le baptême à Saint-Hilaire et les personnes qui voulaient se marier y venaient recevoir la bénédiction nuptiale» (1895, p. 850). Après la prise de Montaigu, les habitants des paroisses voisines veulent retrouver leurs prêtres emprisonnés pour avoir refusé de prêter serment à la République.

L'opposition entre la ville, républicaine, et la campagne, fidèle aux idéaux royalistes, s'affirme au cours du XIX^e siècle. En 1832, à l'occasion d'une seconde crise chouanne, la ville de Montaigu, comme d'autres grosses bourgades du Haut Bocage, est décrite comme entourée d'une population hostile (Martin, 1989a). Les habitants de Montaigu se rallient alors au pouvoir philippiste qui réprime la chouannerie. Sous la seconde république, ils affirment leur esprit patriotique (Laronze, 1958). L'opposition entre classes sociales et l'opposition politique, qui semblent absentes à Saint-Hilaire, se retourne en une opposition de la ville à la campagne : la première regroupant une bourgeoisie commerçante et une population ouvrière acquises aux idées républicaines, la seconde voyant se souder la population paysanne aux maîtres de la terre, dans la foi et la fidélité à l'ordre passé.

La continuité de l'exercice du culte, durant la contre-Révolution, est surtout marquée par la figure du curé réfractaire Jean Girard. Originaire de Saint-Hilaire et officiant sur la côte vendéenne, il revint se réfugier dans sa famille, après s'être échappé de prison où il était enfermé pour avoir refusé de prêter serment. Le panégyrique qui lui est consacré (Baraud, 1905) montre le courage et les ruses du prêtre pour échapper, à de nombreuses reprises et durant plusieurs années, aux soldats républicains. Il fut aidé en cela par la complicité d'un grand propriétaire et de paysans de Saint-Hilaire et des alentours. En la personne de l'abbé Girard, la paroisse de Saint-Hilaire a pu conserver un prêtre « *vers lequel on accourait de toutes parts* » (Aillery, 1895, p. 850) et « *longtemps, il fut le seul prêtre dans le pays pour administrer les sacrements à plusieurs lieues à la ronde* » (Baraud, 1905, p. 280).

Le souvenir de l'abbé Girard fut entretenu par la mémoire orale, si on en croit l'écrit de Baraud. Il note qu'en la paroisse de Saint Georges de Montaigu, où il officiait en dernier lieu, « *le 31 octobre 1867, pendant qu'on enlevait les terres de l'ancien cimetière de Saint Georges, les restes mortels de M. Girard, parfaitement reconnaissables aux ornements qui le recouvraient, furent recueillis religieusement en présence de M. Remaud, curé de la paroisse, du maire et d'un grand nombre*

d'habitants qui avaient connu le défunt. Plusieurs d'entre eux voulurent posséder et conservèrent avec vénération des parcelles et fragments de son chapelet, de son bréviaire et des ornements sacerdotaux qui furent à son usage. Sa mémoire est encore en vénération dans le pays, surtout parmi les vieillards » (1905, p. 297).

Le travail du souvenir autour de personnages comme l'abbé Girard réactualise une appartenance religieuse et une ferveur qui font partie intégrante de l'identité paroissiale et régionale. La fin du XIXe et le début du XXe siècles marquent, pour l'ensemble de la région, un temps de revivification prononcée du souvenir des guerres de Vendée qui s'inscrit dans l'opposition à l'ordre républicain qu'impose alors la nation (Martin, 1989a). Un ouvrage comme celui de Baraud (1895), mais aussi toute une littérature régionale hagiographique, s'inscrivent dans une pédagogie systématique de ralliement à la cause vendéenne. Elle fait contrepoids à la pédagogie républicaine d'ancrage de la nation dans l'héritage révolutionnaire. La description de l'histoire de l'abbé Girard se situe directement dans la lignée de ces nombreux ouvrages où « *c'est le paysan vendéen qui est exalté* », qui « *racontent les initiatives paysannes allant chercher les nobles et les commandants* » et qui « *rappellent l'inversion sociale qui fit déguiser les clercs en valets de ferme pour leur permettre d'échapper aux bleus* » (Martin, 1983, p. 43). La cohésion sociale des campagnes se maintient et perdure sous l'influence de ce discours diffusé par les notables et le clergé.

En même temps, s'il fait oublier la domination qui s'exerce par ce biais, le message est pleinement reçu par les ruraux, car il fait écho à leur propre représentation de l'histoire (Martin, 1983). Il est probable que la littérature s'est contentée ici de relayer une mémoire orale bien vivante. Les faits héroïques accomplis par des gens ordinaires, même transformés par la mémoire orale, ont trouvé par cette littérature à s'inscrire dans la durée, à élargir l'espace de la transmission, avec la caution intellectuelle qu'apporte une transcription écrite et publiée des événements. Il est significatif de constater comment aujourd'hui, à Saint-Hilaire, l'histoire de l'abbé Girard, celle de la commune écrite par l'abbé Aillery (1895) ou les *Souvenirs d'une héroïne de la charité* (Bretaudeau, 1905), circulent « sous le coude » sous forme de photocopies, comme des documents précieux que détiennent notamment les relais de mémoire que sont les habitants férus d'histoire locale. Ces écrits se rejoignent dans le rappel des valeurs capitales qui lient les habitants du pays aux familles et aux individus héroïques du passé. La fidélité, dans la foi, aux références d'autrefois passe aussi par ce relais.

La mémoire des guerres de Vendée s'inscrit également dans des monuments religieux érigés en leur souvenir. Le calvaire du bourg a, par exemple, été érigé à l'emplacement d'une ancienne croix abattue par les bleus (voir plus loin). Dans le village de la Marionnière, une croix en granit est « *érigée par la piété des habitants du village et le concours de M. le Curé* » en hommage à un illustre combattant. Le curé de Saint-Hilaire en relate ainsi l'histoire : « *la Croix en bois qui avait occupé le même emplacement mais qui était tombée de vétusté, avait été plantée par un nommé Luneau, originaire du village de la Marionnière et qui, lors des Guerres de la Vendée, avait suivi l'armée royaliste et catholique de Noirmoutier. Après le départ du gros de l'armée, l'île fut reprise par les Bleus, d'Elbée fusillé ; Luneau, caché jusqu'au cou dans l'eau dans un marais de roseaux, avait fait voeu de faire planter une Croix si le Bon Dieu lui accordait la grâce d'échapper au danger qu'il courait et de rentrer dans son village. Cette grâce lui ayant été faite, il avait fidèlement exécuté sa promesse. C'était, parmi les fidèles du village et du voisinage, une tradition que toutes les grâces qu'on allait demander à Dieu au pied de cette Croix avec confiance étaient accordées. M. Gendron curé, originaire de Noirmoutier, ayant ouï tous ces édifiants détails, avait encouragé les habitants du village à relever cette Croix et s'était inscrit à la tête de la souscription* »¹⁵⁵. L'exemple montre bien ici la pédagogie mise en place par les clercs pour entretenir le souvenir des guerres, et l'inscrire dans une finalité religieuse qui fonde les aspects politiques dans la foi réaffirmée des habitants.

Le souvenir des guerres de Vendée est constamment en arrière-plan de la vie religieuse du passé. Ainsi, un curé de Saint-Hilaire a rédigé dans les Actes de la paroisse sa propre version des guerres de Vendée, relatant les pratiques d'autres curés de la région insurgée (Martin, 1989a). Cet encadrement religieux du souvenir légitime la fidélité à la religion des ancêtres, au nom de la mémoire des combattants de 1793. Il solidifie la pratique religieuse coutumière contre l'oubli d'une tragédie minimisée par l'ordre républicain.

Le souvenir se perpétue aujourd'hui par la conservation d'objets et lieux-symboles de la guerre : un chêne creux au Rorthais qui a permis à un blanc de se cacher, la découverte d'un charnier dans le village des Bretèches, une armoire fendue d'un coup de sabre des bleus (Bourras, 1986) , l'enclume qui a permis de libérer l'abbé Girard de ses chaînes. Dans le domaine du souvenir et de ses supports,

¹⁵⁵ Actes de la paroisse, le 15 janvier 1865.

la vérité historique se mêle aux légendes suscitées par le mythe vendéen¹⁵⁶. Tous ces éléments, présents dans la vie quotidienne des Bocains, continuent de faire de la guerre de Vendée un symbole vivant, donc efficace.

Jean-Clément Martin évoque l'efficacité du souvenir de la Grande guerre, relayé par le discours religieux et mis en scène dans les cérémonies catholiques à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle. La pédagogie du souvenir menée dans le cadre de l'Église emprunte les voies de la force émotionnelle des cérémoniels religieux, établissant un lien entre la symbolique chrétienne, vécue dans l'exaltation collective, et les événements de 1793. Ainsi, « *le souvenir différencie la Vendée des communautés rurales voisines : langage commun aux notables et aux paysans, en deçà des différences sociales, il relève des valeurs implicites et indiscutables que les ruraux reçoivent à la naissance. La festivité vendéenne, le vote à droite, le travail exténuant et la discipline familiale sont autant de données brutes qui s'imposent aux vendéens, comme le 14 juillet, la lutte syndicale et le travail en usine forment, dans le même temps, l'horizon des ouvriers de la Basse-Loire.* » (1989a, p. 174).

Le souvenir contre-révolutionnaire est un aspect primordial de l'entretien de la foi, inscrite dans une vision globale de la société bocaine et de sa place particulière dans la France. Cependant, comme Jean-Clément Martin le reconnaît, il serait trop simpliste d'opposer un machiavélisme des élites religieuses et politiques, « *masquant la brutalité des rapports socio-économiques par une idéologie dominante* » (1989a, p. 178), à une masse soumise et naïve de paysans. La cohésion religieuse et sociale tient d'un ensemble complexe d'interactions que je continuerai d'examiner à l'échelle de Saint-Hilaire.

¹⁵⁶ Ainsi, le chêne creux de la Grassière est une variante du thème du « chouan dans le chêne » que l'on trouve en de nombreux lieux (Bourras, 1986, Le Quellec, 1996). D'ailleurs, concernant celui de Saint-Hilaire, les versions divergent complètement. La plus conforme au mythe vendéen rapporte la fidélité d'un métayer protégeant son maître caché dans le chêne, prenant en charge le fils du châtelain et protégeant les terres de leur vente. La fidélité du métayer a été récompensée par la longévité de la famille sur la ferme, les maîtres successifs respectant une promesse faite alors au métayer en remerciement de ses services. Selon une autre version, le maître châtelain se serait caché dans le chêne creux parce qu'il avait été trahi par l'abbé Girard. Selon une troisième version, certainement plus conforme à la réalité, c'est l'abbé Girard qui aurait utilisé ce chêne pour se cacher (cf. Baraud, 1905).

III - PRÊTRES ET FIGURES DE SAINTETÉ DANS LA PAROISSE

La mémoire contre-révolutionnaire n'épuise pas, à elle seule, la force particulière du système paroissial dans le Bocage. Les actes de la paroisse, à travers les grands événements qui y sont retranscrits, relatent le travail des clercs pour susciter et entretenir la cohésion sociale autour des exercices de la foi et dans le respect des hiérarchies en place. On peut aussi examiner par cette voie comment le système paroissial et le système du château se renforcent mutuellement.

1) Le pouvoir du clergé local

Dans l'exercice du contrôle social, l'étroite entente entre les familles châtelaines et le clergé paroissial est une réalité à laquelle n'a pas échappé Saint-Hilaire. Le curé, comme l'instituteur et les religieuses des écoles, font partie de ces rares personnes à être reçues dans les châteaux. Des informateurs ont évoqué la connaissance que les curés avaient de l'intimité des familles, au détriment des paysans et au profit des grands propriétaires. Intermédiaires entre les châtelains et les paysans, ils étaient consultés pour l'attribution d'une ferme, faisaient pression sur les conduites individuelles, intervenaient directement pour corriger des velléités d'oppositions politiques ou des ambitions foncières. L'abbé Babarit, ce curé « novateur » arrivé à Saint-Hilaire en 1983, rappelle qu'il a dû affronter des familles châtelaines habituées à recevoir son prédécesseur toutes les semaines, exerçant ainsi un contrôle et une influence sur l'activité du prêtre.

L'actuel curé de Saint-Hilaire précise néanmoins que les prêtres n'aimaient pas les nobles. S'ils les congratulaient en façade, c'est en raison de la dépendance des prêtres aux châtelains, pour assurer leur propre subsistance, pour entretenir l'église, pour faire vivre les écoles et pour obtenir les moyens d'organiser la générosité publique. Mais « *par-derrière, ils en pensaient du mal car ils voyaient bien qu'ils exploitaient les paysans* ». Cette perception, contestée par des Loulaysiens ayant le souvenir du comportement de prédécesseurs du curé actuel, n'est pas exempte d'un souci de revalorisation du rôle des clercs. Il n'est pas exclu néanmoins que les différences sociales entre les châtelains et le clergé rural, à partir du moment où ce dernier s'est recruté dans les milieux modestes, se soient accompagnées dans certains cas d'une acceptation « à contrecœur » de l'emprise châtelaine. Bien que

faisant corps avec les châtelains, les curés n'étaient pas dupes de l'exploitation dont les paysans étaient l'objet.

En tout état de cause, on ne peut pas nier les proximités entre châtelains et curés. Ils forment une élite se retrouvant dans une mission commune d'encadrement des habitants. Ils sont les « leaders naturels » de la collectivité locale. Si dans la religion chrétienne, le prêtre remplit le rôle de guide spirituel de la communauté paroissiale, qu'il dirige comme le berger au milieu de son troupeau, le châtelain doit donner l'exemple de la piété, du respect des devoirs de chrétiens, de la charité et de l'engagement dans le service apporté à la collectivité.

Comme le précise Yves Lambert (1985) pour Limerzel¹⁵⁷, au début du XXe siècle, les notables et le clergé font corps et sont portés par la population dans leur rôle de direction : « *la ville symbolise toujours le pouvoir, l'argent, la supériorité, les « Messieurs », et, de plus en plus, les fonctionnaires, l'anticléricalisme, les grèves et le socialisme. En revanche, les nobles et grands propriétaires apparaissent toujours comme les représentants naturels d'un monde rural où les "enfants du peuple" n'ont ni le temps, ni l'argent, ni le savoir, ni les relations nécessaires (on s'en remet d'ailleurs aux bourgeois en pays républicain) : ruraux de goût et d'intérêt, prestigieux ou tout au moins respectés, les aristocrates forment l'élite sociale, à la pointe du progrès agricole, à la tête des syndicats, aux fauteuils de conseillers généraux et de députés, aux premiers rangs dans les paroisses, et, avant la républicanisation, aux postes de l'administration départementale ; ils savent préserver leur influence par leur cohésion, leurs liens avec l'Eglise et les multiples services qui les rendent indispensables* » (Lambert, 1985, p. 151).

Les pouvoirs des prêtres et des châtelains s'interpénètrent largement. Le langage commun de la foi chrétienne maintient la cohésion sociale. L'influence spirituelle des prêtres s'appuie matériellement sur les donations des châtelains. Le mandat de maire-châtelain est reconduit avec l'appui du clergé et il est légitimé par le fondement spirituel de son pouvoir. La ferveur religieuse des châtelains leur donne une crédibilité aux yeux de tous et leur fait jouer un rôle essentiel pour le maintien de l'unanimité religieuse parmi les habitants. On ne connaît pas à Saint-Hilaire de familles châtelaines qui se seraient opposées entre elles sur les plans

¹⁵⁷ Commune du Morbihan situé dans une zone dont les comportements socio-politiques sont très proches de ceux du Haut Bocage vendéen, d'après les cartes présentées par l'auteur : forte pratique religieuse, forte scolarisation privée, permanence du vote politique à droite.

politique et religieux. L'unanimité commence à leur niveau et évite que se radicalisent les deux tendances, blanche et rouge, calotine et anticléricale, qu'on a pu observer dans d'autres localités (voir chapitre I). Toute opposition à l'Eglise et aux châteaux est ici marginalisée.

Les pouvoirs se renforcent mutuellement. Avec l'appui des châtelains, les prêtres conservent une influence considérable dans la commune jusqu'à la seconde moitié de ce siècle. Ils interviennent largement dans la vie individuelle et collective du fait de leur rôle reconnu de guide et de « père » de la communauté. Ils restent longtemps dans la paroisse, acquièrent une connaissance intime de chaque famille, encadrent les loisirs, les groupes d'âge, les associations et confréries spirituelles... Alors que la religion balise le temps et l'espace, qu'elle s'impose dès le plus jeune âge et dans les moindres actes de la vie quotidienne, le prêtre apparaît comme un personnage hors du commun suscitant la soumission et le respect. A Limerzel, une personne évoque ainsi ses souvenirs d'enfance : « *“Si le recteur venait à la maison, nous, les enfants, on se taisait, ou alors il fallait faire bien attention à ce qu'on disait s'il nous posait des questions. Tout le monde enlevait son chapeau avec respect. Il était craint.”* » (Lambert, 1985, p. 53). Les adultes s'arrêtent et se signent au passage du prêtre lorsqu'il vient porter l'Extrême Onction. Dans les écoles dirigées par la paroisse, la fête du recteur est un événement plus important que celle des instituteurs (Lambert, *ibid.*).

La dimension religieuse acquiert une sorte de primauté qui permet aux prêtres d'intervenir dans différents lieux et processus de décisions. Loin d'être méconnue, cette influence est cependant à la fois déniée et renforcée par le discours religieux qui, dans un cadre d'idéaux incontestés, justifie et interprète les actions et décisions des prêtres dans le sens d'une obéissance à l'ordre divin. Morale chrétienne et morale laïque sont indissociables. L'éducation chrétienne transmet une « *conception du monde totalisante* » (Lambert, 1985, p. 84) : « *pas d'ordre sans morale, pas de morale sans religion* » (*ibid.*, p. 85), l'histoire humaine est ramenée à l'histoire du christianisme et du salut, l'histoire de France lue dans le sens du rôle de la providence et du rôle premier de l'Eglise (*ibid.*). L'Eglise apparaissant comme l'instrument du bien et du salut, l'ordre chrétien conditionne l'ordre social et politique.

Les valeurs accompagnant la reconnaissance exclusive de l'ordre chrétien sont celles de la fidélité, de l'union, du renoncement à la révolte et de

l'acceptation de sa condition terrestre. La Révolution apparaît ainsi comme une hérésie du point de vue chrétien, la solution face aux injustices se situant, du point de vue de l'Eglise, dans la réforme dirigée d'en haut (Lambert, 1985). Représentant la Civilisation, le christianisme organise « *une conception tout à la fois religieuse, morale, sociale et politique* » (ibid., p. 98). La socialisation religieuse rejoint l'ensemble de la socialisation, engendrant un « *habitus religieux* » dont Yves Lambert extrait trois composantes principales : la supériorité du sacré sur le profane, l'observation scrupuleuse et régulière d'observances, de rites et de prières, le « *fidéisme, c'est-à-dire la confiance totale que le fidèle doit vouer à son Eglise* » (ibid., p. 69). Cette dernière caractéristique implique le sens de l'obéissance et de la hiérarchie.

L'univers religieux apporte à la vie sociale locale la spécificité d'une logique du « *tous ensemble, chacun à sa place* » (Lambert, 1985, p. 168). L'idéologie de l'union est opposée à celle de la lutte des classes. L'infériorisation sociale du pauvre trouve dans la valeur de résignation son renversement symbolique. La réussite morale, la bonne réputation compensent la pauvreté et font de nécessité vertu. La religion valorise ainsi les misères et compense les injustices. On peut donc voir ici la concordance entre les valeurs découlant de l'ordre religieux et la double composante éthique dans le Bocage (voir chapitre VII, tableau 18, p. 415).

Ainsi, la collusion des pouvoirs est permise par le partage d'un fond commun de valeurs qui font passer au second plan les inégalités économiques et sociales. Accepter sa condition, taire les conflits, respecter l'autorité, se rencontrent dans la vie familiale, la vie religieuse et dans les rapports entre paysans et propriétaires. Chacun dans cette société peut faire appel aux sentiments religieux pour faire pression sur les autres. Un ancien agriculteur précise ainsi comment il a obtenu la construction d'un puits à proximité de sa maison, rappelant au châtelain qu'allant à la messe, il ne pouvait pas laisser vivre un paysan sans eau à proximité de sa maison. C'est ainsi qu'il a pu le faire céder. Les prêtres égratignent les « riches » en faisant appel à une morale catholique dans laquelle la condition de privilégiés doit se payer d'efforts plus importants que les autres pour gagner le salut. La religion fournit un cadre commun de lecture des rapports sociaux, elle renforce ainsi le sentiment d'une communauté unie et solidaire. A contrario, elle impose un cadre idéologique qui délimite très étroitement l'expression des oppositions et des conflits d'intérêts.

2) Entre « riches et pauvres » : la médiation des prêtres

Quand on parle de « l’alliance du trône et de l’autel » (Siegfried, 1913) pour parler des rapports entre nobles et curés, il serait exagéré de voir une dépendance totale du clergé aux intérêts des possédants. Sans prétendre pouvoir discuter de ce problème sur un plan global, l’étude des châtelains à Saint-Hilaire montre qu’ils sont tenus au respect des obligations morales qu’impose leur ferveur religieuse. Il en va d’une nécessité de « tenir leur rang » et d’obtenir de la population une reconnaissance de leur position. Le respect qu’impose à tous la religion, l’obligation de contribuer aux oeuvres charitables, celle de rendre des comptes sur sa conduite auprès des représentants de Dieu, offrent aux clercs des possibilités d’action et de direction sur la vie paroissiale qui ne se résument pas à une pure soumission aux châtelains. On garde ainsi à Saint-Hilaire le souvenir de prêtres qui ont marqué plus que d’autres la vie paroissiale par l’influence qu’ils ont exercée¹⁵⁸. Derrière les quelques portraits qui vont suivre se dessinent un rôle d’intermédiaire du clergé entre les différentes couches de la population.

Singulièrement, deux prêtres ayant officié avant la guerre restent encore présents dans la mémoire des anciens habitants de Saint-Hilaire : l’abbé Morain et l’abbé Giraudet.

a) L’emprise du curé Morain

L’abbé Morain a été curé de la paroisse de 1913 à sa mort, en 1941. Cette longévité a certainement contribué à son influence sur les paroissiens et l’attachement que manifestent vis-à-vis de lui les habitants qui l’ont connu. Ce clerc incarne certaines des contradictions de l’Eglise d’autrefois. Il était issu d’un milieu

¹⁵⁸ Cette partie, qui s’appuie sur les souvenirs des habitants, remonte au plus loin à l’entre-deux guerres. Il y a eu d’autres figures marquantes de prêtres avant 1914 et au XIXe siècle. On peut citer ainsi Benjamin Garnier (curé de 1902 à 1913). Son extrême intolérance : vexations infligées aux instituteurs laïcs, exigence du renvoi d’ouvriers ayant participé aux fêtes du 14 juillet, refus de bénir un reposoir construit par un acheteur d’un bien de fabrique, refus de faire intervenir les pompiers de Montaigu pour un incendie, moqueries des paroissiens... en fait une cible de choix pour la presse laïque nantaise (voir les articles rassemblés par le docteur Mignen (Archives départementales, 36J68). On pourrait, dans un autre registre, examiner attentivement l’influence exercée par Benjamin Gouraud dans la première moitié du XIXe siècle. Fils de métayers de Saint-Hilaire, il est devenu supérieur du grand séminaire de Luçon et vicaire général du diocèse. Toutes les grandes cérémonies religieuses sont honorées de sa présence. Sa place pourrait être rapprochée de celle d’un Pierre Monnereau, inspirateur de vocations, fondateur de la communauté proche de Mormaison (Vrignaud, 1998), dont l’influence sur la foi des Loulaysiens mériterait d’être approfondie.

bourgeois et aisé, ce qui, pour les habitants de Saint-Hilaire expliquait sa grande proximité avec les riches, en l'occurrence les châtelains de la paroisse. Cependant il était aimé de tous car, comme l'exprime une habitante, « *il aimait les riches, mais les pauvres en avaient autant* ». Ainsi on l'appréciait car si « *il savait parler aux riches* », cependant « *il se donnait pour tout le monde* ». Un ancien bordier cite son intervention auprès de l'expert foncier et secrétaire de mairie, Jean Delhommeau, à qui il aurait dit : « *Monsieur Delhommeau, vous êtes un usurier* », en raison de ses spéculations foncières réalisées sur le dos des petits propriétaires paysans. Selon ce même bordier, l'autre en avait été « *mortifié* ».

Le curé Morain était donc aussi redouté. On le décrit d'un côté comme un homme « *sage* », « *tolérant* », « *diplomate* ». « *C'était un père* », qui « *s'occupait de tout* » et de tout le monde. Du fait qu'il « *essayait de sortir les familles de la peine* », il se rendait très proche des gens et pénétrait l'intimité des familles. Ceux qui ont connu le curé Morain ne voient pas là un abus de pouvoir. Au contraire, quelqu'un cite plutôt le fait positif d'avoir favorisé ainsi le mariage de ceux qui s'entendaient bien. Il reste simplement un curé d'une autre génération. Pour autant, le curé Morain disposait d'un pouvoir considérable. Dans le cadre paroissial, l'individuel et le privé prennent inévitablement un caractère public, « *avec lui, tout le monde participait aux joies des gens et aux peines* ». Le cadre religieux autorise à mêler différents registres : privé et public, le spirituel et le matériel. On verra l'abbé Morain intervenir directement pour sanctionner la liste d'opposition de paysans et artisans aux municipales de 1925 (voir chapitre XI). Une connaissance intime des familles, une capacité à communiquer avec toutes les couches de la population et se faire comprendre d'elles, une autorité largement acceptée et suivie pour récompenser comme sanctionner chacun, sont autant de fondements du pouvoir du clerc. De plus, avec le curé Morain la collusion avec les familles châtelaines reste totale, quoique ce ne soit pas le trait dominant du souvenir que conservent les Loulaysiens de lui.

b) L'ouverture apportée par l'abbé Giraudet

L'abbé Giraudet a été vicaire à Saint-Hilaire de 1932 à 1942. Son souvenir est encore plus vif que celui du curé Morain, car c'est un prêtre « *avant-gardiste* », mort en martyr et resté un modèle de chrétienté. Il a introduit les premiers loisirs dans la commune et il a lancé la J.A.C. dans le secteur. Toute la génération des enfants et adolescents des années précédant la seconde guerre

mondiale a été profondément marquée par lui. Il a formé les premiers militants du mouvement réformateur qu'est devenue la J.A.C. d'après-guerre, terreau de l'innovation agricole. L'abbé Giraudet est resté pour eux un guide spirituel et un modèle de comportement social. Par la profondeur de son engagement et une mort « en martyr », certains de ses adorateurs voient en lui un saint et se rassemblent régulièrement autour de son souvenir.

L'abbé Giraudet est un exemple d'abandon de soi au service de la vocation chrétienne. A partir de son entrée au séminaire, il n'avait qu'un rêve : s'engager dans les Missions étrangères et continuer l'oeuvre des prêtres-martyrs en Chine et au Vietnam. Sa vocation missionnaire fut cependant contrariée par une santé fragile qui le fit déclarer inapte aux missions par les autorités religieuses. Après son passage à Saint-Hilaire-de-Loulay, il a été nommé curé dans sa commune natale de Saint-Hilaire-du-Bois¹⁵⁹. Mais n'ayant pas abandonné le projet d'offrir à Dieu le martyr de sa vie, il se porte volontaire pour partir comme ouvrier et prêtre clandestin auprès des prisonniers en Allemagne. Il est accepté pour cette mission en 1943. Les rassemblements clandestins d'un mouvement scout, qu'il a créé à Berlin dans le cadre de l'Action catholique, le font arrêter puis interner comme meneur dans un camp de concentration. Il est décédé en 1945, après la libération du camp, des suites de l'épuisement et des maladies contractées (voir Guéry, 1948, pour l'histoire de l'abbé Giraudet).

Les garçons et filles de Saint-Hilaire, enfants et adolescents du temps du vicariat de l'abbé Giraudet, ont gardé le souvenir extraordinaire d'une découverte toute neuve de plaisirs et de loisirs alors inexistants ou impensables dans la commune. Le chanoine Guéry, qui a recueilli de nombreux témoignages sur l'abbé Giraudet après sa mort, évoque son action : « *il les emmenait en longues promenades dans la campagne, en de grands jeux dans le parc du Fonteny, chez Mme la Baronne Taylor, ou dans les prairies de la Filolière, chez M. le Comte de Sauzaie* » (1948, p. 36). Dans le cadre du Patronage et des Coeurs vaillants, l'abbé Giraudet les emmène en groupe jouer au foot, glisser sur la glace l'hiver, apprendre à nager dans la Maine et plonger d'un pont. Il organise des séjours en colonie de vacances au bord de la mer pour soulager les parents, avec des moyens de fortune : « *des matelas de crin fabriqués à Saint-Hilaire et des sommiers de ficelle sur cadre de bois [...] Les enfants*

¹⁵⁹ Commune du sud-est du Bocage vendéen, à ne pas confondre avec la commune de Loire Atlantique limitrophe de Saint-Hilaire-de-Loulay, s'appelant autrefois Saint-Hilaire-du-Bois et renommée maintenant Saint-Hilaire-de-Clisson.

emportaient des couvertures et des draps. Des cageots de lapins, des paniers de beurre et d'œufs, tous fruits de la charité, ont été chargés sur un camion » (Guéry, 1948, p. 37). Les enfants de Saint-Hilaire sont presque les seuls alors dans le Bocage à connaître ce privilège. L'abbé Giraudet s'est révélé un précurseur de l'animation culturelle, intervenant dans un milieu où presque rien n'existait.

Tout en bouleversant les conventions et les habitudes, l'action du vicaire auprès des jeunes est restée inscrite dans le cadre religieux et a été menée à son service. Les devoirs religieux restent présents au travers même des activités de loisirs. Il oblige les jeunes à se confesser toutes les semaines. Mais, là aussi, il apporte des innovations qui suscitent des réactions négatives auprès des adultes. Il pratique ainsi avec les enfants la confession « *dans le bas du bourg* » plutôt qu'à l'église, à l'occasion de sorties, derrière une statue de Saint Joseph dans un champ, chacun s'isolant tour à tour avec le prêtre. Louis Guéry note que l'abbé sait « *en profiter pour les attirer au Christ [...] Au retour des promenades, à l'église, la troupe chantait à tue-tête les vers de l'abbé sur les airs connus de la liturgie* » (1948, p. 37). La colonie de vacances est une occasion privilégiée de « *vivre la vraie vie chrétienne* » (ibid.). Il se fait aider par les petits séminaristes de Saint-Hilaire et deux abbés du grand séminaire de Luçon et, travaillant incessamment, il ne perd pas de vue de « *surtout diriger, reprendre et faire prier tout son petit monde. Il a prévu des messes dialoguées, une brève instruction avec consigne matin et soir, des équipes avec une étape pour chaque jour sur le modèle du Tour de France, afin d'obtenir par émulation, le bon esprit, la charité, l'entraide et toutes les vertus du bon chrétien* » (ibid., p. 38). En mélangeant de cette manière les contraintes de la vie chrétienne à des pratiques nouvelles et audacieuses, les faisant passer grâce à une personnalité charismatique utilisant les ressorts de la vie des groupes, l'abbé Giraudet a enthousiasmé la jeunesse, tout en restant accepté par les habitants et les représentants de l'autorité.

L'abbé Giraudet agissait comme un leader d'exception, suscitant auprès de la jeunesse l'attrait enthousiasmé et sans limites qu'exerce Dieu pour lui. « *Avec des éléments empruntés à l'éducation scout* », « *il les encourageait à la confiance et à la simplicité, cherchant tous les moyens de les familiariser avec le prêtre* » (Guéry, 1948, p. 37). On retrouve par la suite les mêmes méthodes et les mêmes traits dans son action auprès des jeunes prisonniers en Allemagne, il est décrit ici comme un directeur d'âme admiré pour son enthousiasme et sa détermination. A Berlin, simple continuité d'une forme d'apostolat, son mouvement

reste inoffensif du point de vue de la résistance active aux Allemands. Mais après leur capture, il appelle ses camarades à « *être des saints* », « *à vivre à la manière de nos premiers frères, les chrétiens* ». « *Désormais les sacrifices lui sont un délice* » (ibid., p. 239) et, à l'instar de sa détermination, ses camarades et lui affirment aux interrogatoires leur fidélité au pape, seule autorité qu'ils reconnaissent.

Nul doute que l'abbé Giraudet correspond aux traits du leader intégré (Raveleau, 1997 et chapitre III) que l'on retrouvera ensuite chez les dirigeants agricoles et industriels formés à l'école de la J.A.C. et de la J.O.C. Leur inventivité, leur forte personnalité, un dynamisme hors du commun, une capacité à faire front aux tenants des coutumes, s'accommodent tout à fait d'un respect scrupuleux des cadres sociaux existants. L'abbé Giraudet garde ainsi un grand respect pour ses « pères ». Après avoir réussi des démarches entêtées pour faire revenir ses supérieurs sur le diagnostic de sa mauvaise santé, il renonce en dernier ressort aux Missions étrangères parce que le curé Morain s'est « *démené pour mettre fin à cette fureur missionnaire* » (Guéry, 1948, p. 34), le convainquant de rester au service des Loulaysiens. Il avait auparavant renoncé à partir comme prêtre libre dans les missions, préférant « *passer par la Société* » (ibid.), entendu par les autorisations hiérarchiques normales. En 1943, alors qu'il a obtenu l'autorisation du prêtre chargé d'organiser le départ des clandestins, il exige l'aval de l'évêque de son diocèse pour partir en Allemagne.

La fidélité au modèle, que l'on s'efforce d'incarner pour, à son tour, susciter l'imitation, est une des caractéristiques du paternalisme. La logique de l'exemple est bien celle qui prime ici, l'individu est reconnu dans sa personnalité propre à condition qu'elle se modèle aux attentes du groupe et qu'elle serve en même temps de référence pour les autres.

Ne croyons pas pour autant à une obéissance passive de l'abbé Giraudet. Il se distingue durant son enfance par un tempérament fougueux. Il n'est pas considéré comme un saint au séminaire, bravant l'autorité, provoquant le clergé traditionnel, se faisant remarquer par sa légèreté et son insouciance (Guéry, 1948). Son action comme vicaire est contestée et l'évêque lui impose une deuxième période de trois années avant sa réintégration comme prêtre du diocèse. Aux yeux des Loulaysiens, il apparaît d'abord comme « *un Fontenaysien léger, optimiste, primesautier, spirituel, et les Vendéens du Bocage sont des gens graves, réservés, qui n'aiment pas entendre sur les lèvres du prêtre une plaisanterie gavroche ni remarquer*

dans son attitude l'air dégagé d'un monsieur Sans-Souci » (Guéry, 1948, p. 36). Un des premiers à lancer une section de la J.A.C. dans sa paroisse en Vendée, il devient promoteur du mouvement dans tout le secteur de Montaigu. Avec l'image de « *propagande extérieure, révolution sociale et glissement vers le naturalisme* » (ibid., p. 39) de l'action catholique d'alors, l'abbé Giraudet se sert aussi de la J.A.C. pour provoquer les curés hostiles. C'est à tel point que, du fait de leur méfiance, son influence auprès des jeunes hommes dans la J.A.C. reste limitée.

L'abbé dirige avec plus d'unanimité les filles de la confrérie des Enfants de Marie. Il leur fait appliquer les règles de vie sévères : se donner des horaires journaliers précis, avec des temps réservés à la prière, mener quotidiennement un examen de conscience à l'aide d'une grille à remplir... Son idéal est de ne pas imposer les contraintes, c'est en appliquant ses méthodes pour lui d'abord qu'il se donne en modèle. La contrainte devant venir de soi-même, il encourage à la volonté personnelle sur laquelle il insiste beaucoup (Guéry, 1948). Conseiller sans imposer, valoriser à la fois l'exemple et la liberté personnelle, relèvent d'une double contrainte en partie faussée par la force des convictions du prêtre. Une Loulaysienne, admirative de l'abbé Giraudet, note bien que s'il faisait montre d'une force de conviction à toute épreuve et « *d'un dévouement extraordinaire* », il exigeait aussi beaucoup des autres à l'image de ce qu'il exigeait de lui-même. Ainsi, il demande aux plus ferventes des jeunes filles de s'engager dans la piété et l'abstinence, en se formulant à elles-mêmes, par degrés successifs d'exigences, des vœux analogues à ceux des religieuses qui s'engagent dans les communautés (Guéry, 1948).

Le curé Morain, alors à la tête de la paroisse, considère l'abbé Giraudet avec une bienveillance paternelle. Les Loulaysiens rappellent la tolérance du curé, pardonnant les excès du jeune vicaire. Les difficultés sont en fait plus grandes avec une partie des paroissiens qui acceptent difficilement ses prises de risque avec les enfants et ses pratiques chrétiennes non conventionnelles. Mais « *il désarmait tout le monde* », parce qu'il entraînait les autres dans ses convictions et que sur le plan chrétien « *on sentait en lui quelque chose d'extraordinaire* ». Son assistance dévouée aux malades et aux mourants, surtout les plus jeunes, forcent particulièrement l'admiration.

Comme les autres paroissiens, les familles châtelaines réagissent semble-t-il différemment les unes des autres aux actions de l'abbé Giraudet. Il a

obtenu de la baronne Taylor les fonds manquants pour l'achat d'une petite voiture, afin de faciliter ses déplacements dans le secteur. Justifiant son goût pour vivre avec les enfants, le chanoine Guéry note que « *volontiers, il acceptait d'aller chaque semaine à Fonteny, à 4 kilomètres de Saint-Hilaire, où il disait la messe et expliquait le catéchisme aux nombreux petits-enfants de la baronne Taylor* » (1948, p. 38). On l'aurait accepté plus difficilement au château de la Filolière. Une Loulaysienne rappelle les ennuis subis par elle à la maison du fait de suivre activement l'abbé Giraudet à la J.A.C., son père étant conseiller municipal sous le maire noble de la Filolière qui considérait mal le jeune vicaire. Cependant, on ne note aucun fait d'opposition de l'abbé Giraudet envers les châtelains, il respecte aussi l'autorité de ce côté-là.

L'action innovante de l'abbé Giraudet s'exerce donc à l'intérieur d'un cadre des croyances et valeurs religieuses qu'il défend ardemment, et à l'intérieur d'une organisation cléricale et sociale qu'il respecte. Il bouscule les habitudes, réforme des pratiques anciennes et innove par de nouvelles, mais son opposition aux hiérarchies en place tient plus du conflit de générations que d'une contestation fondamentale de l'ordre établi. Personnalité d'exception; l'abbé Giraudet, s'inscrit tout à fait dans la ligne réformiste des jeunes vicaires de paroisses qui s'exercera surtout après la seconde guerre mondiale. Il en a été un précurseur. Tout en relayant les valeurs de la société locale, il leur a donné un élan nouveau qui caractérisera le christianisme progressiste de la J.A.C.

3) Pédagogie de l'exemple et rapports sociaux personnalisés

a) Charité, don de soi et sacrifice

L'exemple de l'abbé Giraudet permet de le montrer : même dans une société où la contrainte collective est particulièrement forte, des individus, par leur réussite et leur exemple, servent de référence au groupe. Ces individus émergent d'autant mieux que leur sont attribués des potentiels personnels ne devant rien aux conditions sociales leur permettant de les exprimer. Certains individus acquièrent un statut de personnalités d'exception, exemples incarnant plus que les autres les valeurs collectives.

Les rassemblements collectifs extériorisent le sentiment religieux de manière strictement encadrée et contenue. Ils mêlent au religieux une fonction de mise en scène de l'identité locale. En deçà, la religiosité renvoie à une relation personnelle entre l'individu et Dieu, que guide le prêtre comme intermédiaire et qui lui donne cette possibilité de maîtrise et de contrôle sur les individus. L'autorité du prêtre envers les paroissiens se joue dans une série de relations individuelles isolées les unes des autres. Ce qui n'est pas étranger à cette absence, chez les paysans, d'une conscience collective de classe aux intérêts antagonistes à ceux des grands propriétaires.

Les « saints » et les personnes vertueuses dans la paroisse servent d'exemple à la conduite de chacun, s'exprimant par l'admiration vouée aux personnes dotées de qualités exceptionnelles, ou reconnues comme telles. Les talents naturels de meneur d'un abbé Giraudet sont dépassés par la reconnaissance d'une foi chrétienne inébranlable et d'une conduite engagée qui forcent le respect comme modèle et exemple s'imposant aux jeunes d'alors. Ce sont des personnes parfaitement intégrées, adhérant aux valeurs dominantes et les relayant, qui en même temps suscitent des changements et innovent tout en restant dans un cadre idéologique convenu. L'existence de ce type de leadership commande, à contrario, à ceux qui ne sont pas dotés de ces qualités reconnues et portées par le milieu, une acceptation de leur place mineure avec un sentiment de bien-fondé de cet ordre.

Le don de soi, le sacrifice et la charité silencieuse sont des traits d'une vision catholique qui rejoignent l'effacement, déjà souligné, de l'individu face à la communauté qui l'encadre. Cette conception traverse toutes les couches sociales, quoique les usages diffèrent entre châtelains et milieux populaires. Chacun doit, à sa manière, donner de sa personne à la communauté. Certains en retirent du prestige : les châtelains qui font des oeuvres charitables un devoir inséparable de leur condition sociale, ceux qui, de conditions plus modestes, se sacrifient pour les autres et accèdent à la sainteté pour la collectivité. On pourrait citer, parmi ces derniers, les missionnaires et religieuses quittant le pays pour l'Inde et l'Asie, parfois sans retour. L'abbé Giraudet aurait dû être un de ces missionnaires dont la vocation a été contrariée par une santé fragile. Les lettres que les missionnaires envoient dans leurs familles, les nouvelles d'eux qui sont transmises par le relais des prêtres de la paroisse, entretiennent le climat d'admiration et suscitent l'imitation.

Dans ce domaine également, des documents circulent toujours à Saint-Hilaire, rappelant comment la paroisse a pu relayer l'exemple prestigieux des personnes qui ont sacrifié leur vie pour leur engagement chrétien et charitable. Ainsi, au début des années 1980, le journal de bord de Prudence Bonnet, fille de métayers de la grande ferme châtelaine de la Gendrère et partie comme missionnaire au Tonkin, a été ressorti des archives paroissiales par le curé d'alors. Le fascicule, distribué aux paroissiens, reprend les lettres que la religieuse adressait à ses parents durant le voyage qui l'a conduite, en 1911, de Marseille à son lieu de mission. Elle y exprime sa détermination à accomplir son oeuvre et la vitalité de sa foi, parmi les détails relatant la découverte d'un monde inconnu et la pénibilité du long voyage. Voici comment Prudence Bonnet conclut la suite épistolaire : « *J'attendais des réponses pour Pâques mais je n'en ai reçues aucune, aussi les nombreux alléluia ont pu faire retentir les voûtes de la cathédrale ce jour là, mais ils n'ont pu dissiper le petit nuage gris qui planait sur ma tête, car la distance ne brise pas les liens d'affection, mais plutôt les resserre. L'éloignement des êtres chers laissés au pays natal en fait ressentir davantage la privation. Mon sacrifice, fait de bon coeur, je le renouvelle chaque jour à la Messe, je l'offre à Dieu pour la sanctification de tous ceux que j'ai quittés, et le bien de ceux auprès desquels ma vocation de missionnaire m'appellera à me dévouer. Cependant, malgré mon ardent désir des missions, souvent j'ai senti une larme perler au bout de mes paupières, en songeant à notre France bien-aimée. Pourtant je l'aime mon Tonkin, trop heureuse d'y dépenser mes forces, ma santé, ma vie* ». A une époque où la société bocagère affirme sa tendance obsidionale, où l'exode est condamné par les élites politiques et religieuses, les missionnaires symbolisent un exode salutaire : celui d'une société sûre de ses principes et qui trouve, dans l'exportation de son prosélytisme, les raisons de renforcer sa cohésion interne.

b) Henriette Bossard : une « héroïne de la charité »

La vie d'Henriette Bossard est un autre exemple édifiant à Saint-Hilaire. Les *Souvenirs d'une héroïne de la charité* ont été rassemblés par l'abbé Henri Bretaudeau (1905), prêtre originaire de la paroisse¹⁶⁰. Née en 1823 dans une famille d'ouvriers pauvres du bourg, Henriette Bossard devient elle-même lingère, ouvrière puis patronne d'un petit atelier. Dans le quartier pauvre d'ouvriers-

¹⁶⁰ Le récit de l'oeuvre d'Henriette Bossard m'a, une nouvelle fois, été transmis par une Loulaysienne sous forme de photocopies.

journaliers où elle vit, elle se distingue par les soins qu'elle prodigue aux malades de son entourage et son aide aux nécessiteux. Ainsi « *ramasser à la place de l'infirmé, qui ne le pouvait plus, le pain de chaque jour dans les fermes où elle allait travailler, dans les villages par où elle passait, demeurait son lot exclusivement à elle* » (Breteau, 1905, p. 5).

Vivant dans le célibat mais en dehors d'une communauté religieuse, Henriette Bossard se distingue autant par sa ferveur religieuse que par sa charité. Des conversions sont dues à son exemple, « *bien que ceux-ci [les mécréants] soient nécessairement rares dans une paroisse où tout le monde se fait un honneur de pratiquer ses devoirs de chrétiens* ». Parmi elles, « *celle d'un notable de la paroisse. Ce que ni les recommandations, ni les attentions multipliées de sa famille, ni les prières, ni les bons exemples n'avaient pu faire, l'exquise sollicitude de la douce infirmière l'opéra sans trop de difficultés* » (Breteau, 1905, p. 26).

L'éloge d'Henriette Bossard met en exergue un ensemble de valeurs essentielles dans la société locale. Sa piété et son service auprès des malades la conduisent à un don total de soi, marqué par une activité quasi ininterrompue au service des autres. Dans ce domaine singulier de l'assistance charitable, son ardeur à la tâche, sa souffrance silencieuse - « *elle ne se plaindra jamais* » (Breteau, 1905, p. 20) - « *une grande simplicité* » (p. 22), rejoignent les traits de la vaillance relevés par Bernadette Bucher (1995) à propos des comportements familiaux et sociaux des Bocains. Sa modestie, sa discrétion, son « *tact exquis* », sa dignité « *qui commandait le respect* », « *un jugement sûr et droit* »... la font également apprécier dans les couches aisées de la population. Tout comme la vaillance est une norme reconnue par les messieurs, le comportement charitable, qui ici la prolonge, rejoint ces signes de reconnaissance communs qui permettent aux gens de s'entendre. Alors que les niveaux de richesse, d'éducation, de mode de vie opposent les couches de la population, les valeurs religieuses et les normes de conduite en découlant les rassemblent.

En 1858, Henriette Bossard abandonne son métier de lingère et rejoint la Maison de la charité, créée deux ans plus tôt. La fondation de la Maison de la charité est relatée dans les Actes de la paroisse. L'impulsion est donnée par le curé, les familles châtelaines rendent le projet réalisable et assurent la subsistance des soignantes et soignés : « *L'an de Notre-Seigneur 1856 et le 19 juillet, fête de Saint Vincent de Paul, M. Raballand curé, après avoir pris l'avis de M. Dugast maire, de*

M. le Comte de Nacquard de la Rondais, de M. Joseph de Monti de la Voie, de M. et Mme Victor de Cornulier du Fonteny, mais surtout de M. le Comte Auguste de Cornulier de la Filolière, légataire universel de feu M. Allain, ancien curé de cette paroisse, et qui lui offrait de se charger, pour le bien des pauvres, de l'administration de la borderie de M. Allain : donna à la maison du défunt le nom de Maison de la Charité et y établit deux filles de dévouement auxquelles il donna le titre de gardes-malades»¹⁶¹.

La Maison de la charité est fondée parallèlement au Bureau de bienfaisance, lequel est institué par décision municipale suite au « *legs de 2000 francs offert par feu Melle de Tressay de la Sicandais, ancienne maîtresse de la métairie de Riaillé, aux pauvres de la paroisse de Saint-Hilaire-de-Loulay* »¹⁶². Des membres du conseil municipal et du conseil de fabrique composent la commission qui gère le Bureau de bienfaisance. Le châtelain de la Grassière, Louis Armand Dugast, dirige en tant que maire cette commission. Le curé, comme mandataire pour l'administration de la Maison de la Charité, y représente le châtelain de la Filolière. Ainsi, action municipale et action paroissiale se confondent « *pour le plus grand bien des pauvres, et dès lors, les dépenses de la Maison de Charité et du Bureau de Bienfaisance se firent en commun, quoique chacune de ces oeuvres, distincte l'une de l'autre, conservât son règlement de compte particulier* »¹⁶³.

Les premières gardes-malades sont des femmes célibataires issues du milieu paysan. D'autres, de même origine, leur succéderont. Lorsque Henriette Bossard les rejoint, l'institution d'une Maison de la charité n'a pas encore fait l'unanimité et il est fait allusion dans les Actes de la paroisse à une « *certaine opposition de la part d'esprits légers* ». Bien que le but de la Maison de la charité fut de « *secourir les pauvres malades de préférence aux malades riches* », sa reconnaissance est acquise suite aux « *soins pieux et délicats qu'Henriette Bossard a prodigués jour et nuit au château du Fonteny et à son hôtel à Nantes à feu Madame Victor de Cornulier pendant huit mois* ». Dès lors « *la population entière n'a eu qu'une voix pour bénir leur oeuvre* »¹⁶⁴.

¹⁶¹ Actes de la paroisse.

¹⁶² Actes de la paroisse, le 16 octobre 1862.

¹⁶³ Ibid.

¹⁶⁴ Actes de la paroisse.

Magdeleine Pavageau, une des premières femmes à avoir pris en charge la Maison de la charité, laisse par testament au comte de Cornulier « *sa petite succession consistant dans son mobilier et dans 21 boisselées de terres qu'elle possédait près du village des Bretèches [...] partie par reconnaissance pour les services importants et dispendieux qu'il avait rendus à l'un de ses frères mort serviteur à la Filolière ; partie dans la pensée qu'il userait généreusement de ce petit legs pour faire du bien aux plus pauvres de ses parents et aux autres nécessiteux de la paroisse* »¹⁶⁵. Cette donation réitère celle du curé Allain, à l'origine de la fondation de la Maison de la Charité.

On trouve d'autres exemples de donations aux châtelains émanant de personnes pieuses. Les donations aux châtelains, et surtout à ceux de la Lande, qui occupent la place la plus importante dans la commune, montrent que l'échange et la confiance réciproques ne sont pas seulement un mythe. Des personnes donnent aux châtelains pour alimenter des oeuvres qu'ils gèrent et parce qu'elles leur reconnaissent une légitimité dans ce rôle social. De nouveau cependant, l'organisation verticale de la société prend le pas sur une solidarité s'organisant à l'échelle de la commune entre gens de même condition.

Son dévouement d'infirmière, notamment durant l'épidémie de variole de 1870, vaut à Henriette Bossard de recevoir en 1888, sur la recommandation des notables de la commune et d'un médecin de Montaigu, le Prix de la Vertu alors décerné par l'Académie française. Le prix est censé opérer le rapprochement entre les oeuvres d'art et les oeuvres de bienfaisance. La Semaine religieuse, journal du diocèse relaye cette renommée en consacrant à Henriette Bossard un article rédigé par le curé de Saint-Hilaire. Henriette Bossard y est considérée comme « *la sainte de la paroisse* » (Bretaudeau, 1905, p. 46) qui « *jouit de l'estime et de l'affection générale* » (p. 45). Elle est restée jusqu'à sa mort au service de la Maison de la charité, soit 46 ans.

Les *Souvenirs d'une héroïne de la charité* comportent un autre intérêt pour notre propos. Le rédacteur y justifie l'ordre social dans lequel la religion réalise l'unité de la collectivité. Le constat de la misère et de l'inégalité face à la maladie et à la mort, l'opposition entre les « riches » et les « pauvres » maintes fois soulignée, trouvent ici leur dépassement dans une oeuvre de charité chrétienne. Le prêtre fait

¹⁶⁵ Actes de la paroisse, le 18 avril 1864.

l'éloge de la « *charité sans calculs* » (Bretaudeau, 1905, p. 6) d'Henriette Bossard, une femme d'un milieu des plus défavorisés. Il justifie au passage le traitement charitable de la misère dans cette société hiérarchisée : « *tant que l'infirme pourrait aller solliciter de porte en porte ce « nécessaire » du pauvre, elle irait : car c'est la loi, c'est l'ordre que chacun s'aide selon ses forces, que le riche aide le pauvre, et que le pauvre s'aide lui-même* » (ibid., p. 7). A propos de la création de la Maison de la charité, il explique que « *Les pauvres ne seraient plus exposés à demeurer sans une oreille pour entendre la plainte de leurs maux, ou le cri de leurs besoins, sans une main pour panser leurs plaies, ou leur fermer les yeux. Et les riches, en même temps qu'ils pourraient être la Providence de cette institution charitable, bénéficieraient de l'avantage d'une main exercée et sûre d'elle-même, dans les cas troublants, parce qu'ils sont plus rares* » (ibid., p. 17). Après s'être étonné que « *des personnes d'une certaine aisance, à qui semblait tout sourire* » (ibid., p. 23) fassent appel à Henriette Bossard, la justification en est trouvée dans la capacité à soigner les douleurs morales autant que physiques, ce en quoi Henriette Bossard accède à une supériorité spirituelle qui transcende les clivages sociaux.

La mise en oeuvre d'une pédagogie de l'exemple ressort du récit bâti autour de la mémoire d'Henriette Bossard. Cette même pédagogie s'est exercée autour de l'action des religieuses, prêtres et missionnaires de la commune. « Admirer pour imiter », le procédé est ici abondamment utilisé. Cette pédagogie renvoie à l'exercice d'une autorité de type charismatique (Enriquez, 1983 a et b) modélisée précisément à partir du fondement divin de l'autorité qui opère dans la religion catholique.

4) Exemplarité religieuse et exemplarité noble

Cette pédagogie de l'exemple est à l'oeuvre aussi dans les rapports entre la paysannerie et le monde des châtelains. Eric Mension-Rigau dévoile la logique de l'excellence sur laquelle se fonde l'appartenance aristocratique : « *affermie par les exploits des ancêtres - au sens latin d'exempla - gravés dans la mémoire familiale, cette certitude originelle inscrit l'enfant, dès sa naissance, dans une lignée par rapport à laquelle il lui est imposé de ne pas déchoir. L'éducation a pour fonction d'actualiser, c'est à dire de mettre en acte, des données potentielles a priori considérées comme hors du commun, dont l'endurance physique et la maîtrise de soi, le sens du devoir et du service d'autrui, de l'honneur et de la transcendance spirituelle, sont les*

composantes principales » (1994, p. 411). Pour la noblesse, la mémoire familiale est un réservoir d'exemples. On en élabore des récits édifiants, qui, tout en s'appuyant sur des faits historiques, procèdent d'une construction idéologique qui correspond aux valeurs du groupe. Ces récits renforcent la conviction d'appartenir à un groupe minoritaire, mais de rang supérieur (Mension-Rigau, *ibid.*).

Dans la Vendée culturelle, les faits d'armes héroïques de la contre-Révolution, partagés par la noblesse et la paysannerie, deviennent des récits, qui en plus des fonctions précisées par Eric Mention-Rigau, confortent le sentiment de proximité entre la noblesse et la paysannerie. L'histoire-mythe des guerres de Vendée a facilité, dans l'idéologie, l'appropriation des vertus du premier groupe par le second. En se recherchant des ancêtres qui ont participé aux guerres de Vendée, les généalogistes amateurs, par exemple, reconstruisent des lignées comparables à celles, prestigieuses, des familles nobles.

Avec les objets et lieux-souvenirs qui perpétuent la mémoire collective, la mémoire familiale contribue ainsi à forger l'identité de groupes sociaux se reconnaissant une histoire commune, au-delà des clivages économiques et de modes de vie. Autour d'ancêtres engagés dans le même combat héroïque, ce sont les valeurs morales, religieuses et politiques qui se transmettent à travers les lignées. Les automatismes religieux et politiques qui se perpétuent aujourd'hui sont aussi à placer dans ce cadre d'héritages (Martin, 1989a).

L'histoire commune et la fidélité réciproque entre lignées nobles et lignées paysannes autorise même, dans la vision de Jean Yole, ces derniers à prendre le relais du pouvoir local. Dans un de ses romans, *Les Arrivants* (1909), le futur sénateur progressiste, apporte une démonstration imaginaire que le fils instruit d'un fermier peut prendre la place du maire-châtelain, tout en continuant sur la même lignée que lui et en respectant les vertus ancestrales du pays, notamment la fidélité religieuse. Cependant, dans ce roman, le jeune Bocain, devenu avocat, renoue avec les habitants, contrairement au châtelain, prisonnier de ses privilèges de classe et déchu de sa place de maire pour cette raison au profit de républicains cupides. Dans son idéalisme romanesque, Jean Yole permet que se réalise une union matrimoniale - dans la réalité impensable -, celle d'un héros issu d'une lignée de paysans fidèles, avec la fille unique du châtelain, assurant ainsi la pérennité du château.

La réalité renvoie plutôt au maintien des hiérarchies où se transmet, par une pédagogie de l'exemple, appuyée sur la mémoire de la Grande guerre, un antagonisme de même nature que celui qui traverse l'identité noble (voir chapitre IX). La population est assimilée à la supériorité des « Géants » des guerres de Vendée, qui, comme pour la noblesse, lui est donnée par le privilège de descendre d'ancêtres glorieux. En même temps, elle reste, de fait, dans un monde inférieur, par ses conditions économiques et la privation d'autres critères de distinction qui élèvent la noblesse.

IV - DE LA PRATIQUE OSTENSIBLE À L'ATTACHEMENT RELIGIEUX

1) Ardeurs et rigueurs d'hier

Le zèle passé des habitants de Saint-Hilaire en matière religieuse se dévoile par le nombre des vocations sacerdotales (voir chapitre VII). En outre, la pratique religieuse est quasi-unanime jusqu'aux années 60-70. La ferveur religieuse atteint des sommets durant une longue période qui va de la fin du XIXe siècle à l'après seconde guerre mondiale.

L'enquête diocésaine de 1876¹⁶⁶ en donne une image précise. Les 2162 habitants de la paroisse sont tous catholiques et « *on assiste régulièrement à la messe* ». Néanmoins, « *l'assistance aux vêpres laisse beaucoup à désirer surtout de la part des hommes et garçons, depuis la guerre de 1870 et la nouvelle loi sur l'armée* ». A la communion pascale, on retrouve « *tout le monde* », moins tout de même « *une cinquantaine de personnes et comprenant les employés de la gare (dite de Montaigu), des cafés et hôtelleries du voisinage* ». Le curé signale les abus de boisson, « *les virées du dimanche et des fêtes depuis la Toussaint jusqu'au Carême* », « *la passion des noces, de la danse, de la toilette et des foires* » et « *certains désordres de fréquentation entre jeunes gens et jeunes personnes, dans les champs, aux foires ou seuls à la maison* ». Cependant, on compte 14 confréries chrétiennes, quatre Sociétés dont

¹⁶⁶ Archives du diocèse de Luçon, Questions sur l'état du personnel du clergé et des paroisses du diocèse, 1876.

« *L'oeuvre de la propagation de la foi* »¹⁶⁷ qui compte 200 adhérents et « *L'oeuvre de la Sainte Enfance* » qui en compte 250. Même si le tableau de la ferveur catholique est présenté de façon contrastée par le curé à cette date, la pratique religieuse est quasi-unanime.

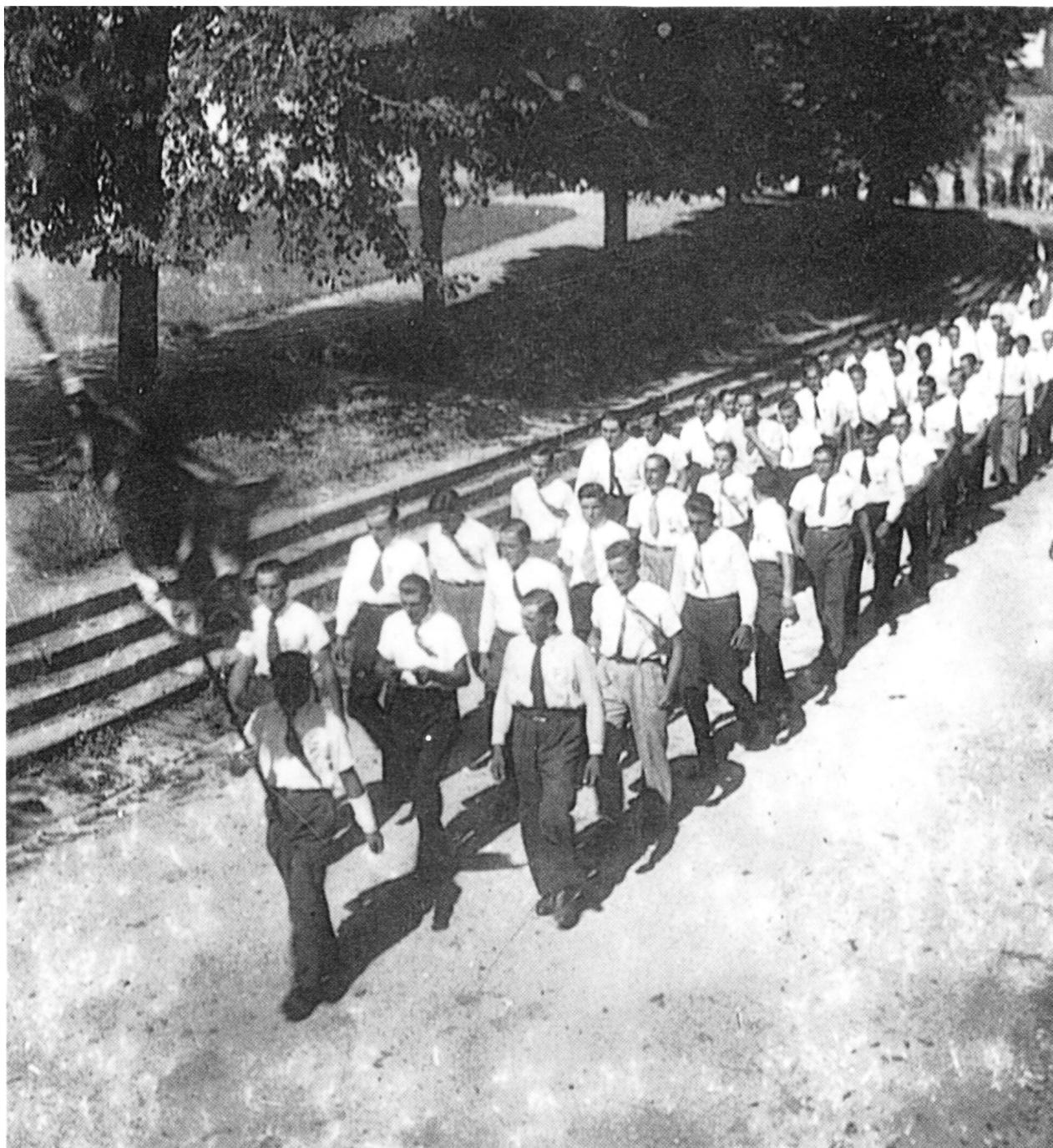
Les enquêtes menées par le diocèse au début du siècle confirment ce tableau. En 1920, sur une population catholique de 1929 personnes, le curé note que tous vont à la messe « *sauf une douzaine d'hommes et quatre ou cinq femmes* » ; à Pâques, tous font leur communion sauf dix-neuf hommes et neuf femmes¹⁶⁸.

La fin du XIXe et le début du XXe siècles marquent l'accélération de la cléricatisation qui s'était manifestée dès la fin de la Révolution. La résistance même à la Révolution en est une raison majeure : « *l'église va continuer d'incarner et de légitimer ce refus, tout au long du XIXe siècle. La Révolution a ainsi fondé l'alliance du conservatisme et du catholicisme, qui n'allait pas forcément de soi. En se référant à cette période et en luttant contre l'Eglise, la IIIe République, anticléricale, a tout fait pour enraciner la droite en Vendée* » (Gérard, 1990, p. 226). Mais Alain Gérard souligne aussi l'insuffisance de cette explication, selon lui il faut « *descendre au niveau du microcosme paroissial. Ici l'investissement religieux peut apparaître comme la sublimation de contraintes socio-économiques d'une exceptionnelle intensité* » (ibid.) pour une population qui refuse l'exode rural.

Avant les changements des années 1960-70, l'enquête sur la pratique religieuse de 1956 révèle encore une très forte participation des Loulaysiens aux offices du dimanche et à Pâques (voir tableau 3). Tous les habitants de la commune sont baptisés, tous ceux qui en ont atteint l'âge sont catéchisés. Majoritaire dans la commune, la population agricole est aussi la plus assidue : 97% des femmes et 78% des hommes sont habituellement présents à la messe du dimanche, 99% des femmes et 96% des hommes font leurs Pâques. Inversement, les ouvriers de l'artisanat et de l'industrie, les petits commerçants, les artisans et les quelques employés et fonctionnaires, qui habitent en général le bourg, sont relativement moins assidus : dans ces groupes confondus, 84% des femmes et 55% des hommes assistent régulièrement à l'office du dimanche, 93% des femmes et 88% des hommes font la communion pascale.

¹⁶⁷ Relative aux missions étrangères. Cette large participation aux Oeuvres qui les font connaître expliquerait le succès des missions auprès des Bocains et le nombre de vocations de missionnaires. Tout le contraste d'une société, à la fois désireuse d'ouverture et repliée sur ses convictions profondes, s'y retrouve.

¹⁶⁸ Actes de la paroisse.



Illustr. 61 - Défilé de la J.A.C. en 1938

Tableau 3 - La pratique religieuse en 1956 (Saint-Hilaire-de-Loulay, Montaigu et canton)

	messe du dimanche			communion pascale		
	hommes	femmes	ensemble	hommes	femmes	ensemble
Saint-Hilaire	75.7%	92.1%	83.9%	90.7%	97.6%	94.2%
Montaigu	52.3%	73.6%	63%	59.8%	79.8%	69.8%
canton	77.4%	90.1%	83.8%	86.4%	93.5%	90%

Source : enquête du chanoine F. Boulard., archives diocésaines de Vendée

La comptabilité de l'assistance aux cérémonies, à laquelle se livrait le clergé paroissial autrefois, était, selon le curé actuel de Saint-Hilaire, le seul critère de religiosité qu'on se donnait alors. Elle pouvait prendre l'allure d'une compétition - au début du siècle chaque nouveau record de communions distribuées est noté dans le livre de la paroisse - et elle a quelque chose d'excessif compte tenu de la contrainte que pouvait ressentir une partie de la population à accomplir ses devoirs religieux. Les agriculteurs le soulignent : les métayers et fermiers auparavant pouvaient être renvoyés s'ils n'assistaient pas aux cérémonies. L'assistance aux offices est une condition entendue pour l'accès à une ferme châtelaine, et un agriculteur décrit les quelques familles qui ont été notoirement connues pour être non pratiquantes comme de petits propriétaires de quelques hectares, mais aucun fermier.

Cependant, la question de la contrainte et l'assistance formelle à la messe reste très relative. Tous les Loulaysiens qui en ont parlé ont souligné une adhésion largement partagée à la religion catholique, et un allant de soi des pratiques que résume bien cette assertion d'un agriculteur : « *Le monde était comme ça, à cette époque on ne se posait pas de questions* ». Dans ce domaine, comme dans celui de la politique, le consensus domine, et par l'observance religieuse se joue la place que chacun occupe dans la société locale.

Dans les fermes, on se relaie pour aller à la messe dominicale tout en assurant le travail à la maison et sur la ferme : « *quand j'étais gamin, les femmes allaient souvent à la messe de sept heures, à la première messe qu'elle s'appelait. Nous les enfants on allait à la messe de neuf heures, et puis les grands parents allaient plutôt à la messe de onze heures, c'est comme ça. Systématiquement y'avait un membre de la famille qu'allait pas à une messe au moins. Et c'était un peu la tradition, les femmes c'était la première messe le matin. Comme ça elles revenaient pour habiller les petits pour la messe de neuf heures, et puis elles servaient le repas du midi. Les enfants, c'était la messe de neuf heures. Quand on était un peu plus grand. Tant qu'on était en bas âge, d'abord on allait à l'école rejoindre tous nos camarades de classe et on venait avec les frères de Saint Gabriel¹⁶⁹ à la messe ensemble* ».

La ferveur religieuse passée se révèle dans l'attribution des prénoms. L'étude des recensements de 1911 à 1936 montre que 32% de la population féminine se prénomme Marie, proportion qui s'accroît encore si on y ajoute les prénoms composés à partir de Marie. En 1936, le nombre des Marie a diminué, elles ne sont plus que 19% de la population féminine. Néanmoins, les Thérèse et Marie-Thérèse, du fait de la popularisation du culte de Sainte Thérèse de Lisieux¹⁷⁰, deviennent le deuxième prénom le plus répandu. Chez les hommes, avec des proportions moins écrasantes, ce sont les Pierre qu'on rencontre le plus fréquemment (10% en 1911), supplantés par les Joseph à partir de 1931. Le conformisme des prénoms et la récurrence des mêmes noms de famille entraînent de nombreuses homonymies. Ce qui explique partiellement le recours systématique aux surnoms, l'adjonction du lieu-dit d'habitation quand on désigne une personne et l'usage répandu du deuxième ou troisième prénom de baptême dans la vie quotidienne.

Les fêtes religieuses fournissent les occasions des plus grands rassemblements villageois, pratiquement les seuls dans une société où les fêtes profanes sont quasiment absentes¹⁷¹. Expression d'une émotion populaire, les fêtes religieuses mobilisent, pour leur préparation et dans les cérémonies proprement

¹⁶⁹ Congrégation des frères enseignant à Saint-Hilaire (voir plus loin).

¹⁷⁰ Probablement renforcé par le fait qu'une enfant de Saint-Hilaire est devenue entre les deux guerres supérieure du Carmel de Lisieux.

¹⁷¹ Les kermesses et les courses de chevaux qui sont citées comme les seuls loisirs collectifs connus autrefois n'apparaissent qu'à l'entre-deux-guerres. Tandis que, jusqu'à une période récente, les événements et rites de la sociabilité laïque prennent communément une dimension religieuse : bénédictions et messe au départ de la tournée des conscrits ou de l'ouverture de la chasse par exemple, cloches sonnées pour tout événement sortant de l'ordinaire.

dites, la majeure partie de la population. Pour ceux qui les ont connues, les missions ont fait partie de ces grands rassemblements qui revivifiaient la foi par présence d'une foule massive, la beauté des décorations et la grandeur des cérémonies. Une Loulaysienne a rappelé son souvenir de la mission de 1936 - mémorable également pour le discours prononcé par le maire-châtelain (voir chapitre XI) -, l'église avait été illuminée avec des bougies reliées entre elles par des mèches les enflammant d'un seul mouvement. Une autre femme a évoqué les processions des Rameaux, où on « *chantait avec un brin de romarin : "chers amis, tressaillons d'allégresse !" C'est des souvenirs d'enfance, vous savez ça, c'est formidable* ». Ces réactions ne sont pas étrangères à l'audience rencontrée par les mouvements intégriste et traditionaliste. Sans être actives dans ces mouvements, des personnes manifestent un attrait et une tolérance à leur égard qui s'expliquent en partie par l'attachement à l'ambiance d'enthousiasme collectif rassurant de la religion d'autrefois.

Les Actes de la paroisse relatent avec exaltation certaines des missions et grands rassemblements religieux. La mobilisation des habitants de Saint-Hilaire et des environs y paraît impressionnante, comme dans cette mission de 32 jours en 1838, dirigée par les pères Monfortains de Saint-Laurent-sur-Sèvre : « *pendant laquelle, à la grande édification des Missionnaires, tous les habitants de la paroisse ont assisté aux instructions et tous, une dizaine exceptée, se sont approchés du Tribunal de la Pénitence et un très grand nombre de la Table Sainte, faveurs auxquelles ont également pris part les habitants des paroisses voisines qui, malgré le mauvais temps, ont rivalisé de zèle pour profiter des grâces extraordinaires accordées dans ces jours de salut à plus de trois mille personnes qui ont eu le bonheur de s'asseoir à la Table du Seigneur aux Communions générales [...] La procession de Clôture dite des Etendards, au nombre de dix-huit cents à deux mille, présidée par sa Grandeur [l'évêque][...] qui a donné la Bénédiction solennelle du Très Saint Sacrement dans la cour du château de la Filolière* »¹⁷².

La splendeur des cérémonies religieuses, le nombre des participants, sont aussi à replacer dans l'image de piété que la paroisse offre à ses voisines. La paroisse est, jusqu'au déclin de la pratique religieuse, le centre de la vie sociale. L'unité de la population, par ailleurs dispersée dans les multiples hameaux et opposée entre bourgadiens et paysans des villages, se réalise dans la vie religieuse et autour des prêtres. La fréquentation de l'église est le critère d'appartenance à un

¹⁷² Actes de la paroisse.

territoire alors que les frontières administratives sont reléguées à un second plan. L'appartenance à une paroisse et la vie religieuse qui lui est propre servent aux habitants à se situer et se définir vis-à-vis de ceux des collectivités voisines.

Si, de l'extérieur, toutes les paroisses peuvent paraître à certains égards identiques, les différences sont, de l'intérieur, affirmées à travers les grandes fêtes religieuses qui donnent ou non de la collectivité une image d'unanimité et de cohésion sociale. Les signes de richesse d'une église comme celle de Saint-Hilaire remplissent une même fonction, grâce à la générosité des familles châtelaines : distinguer la paroisse de ses voisines tout en démontrant la réalité de la ferveur. Dans les rituels contemporains des fêtes de la foi (communions) dans le Haut Bocage, Laurence Hérault souligne que les différences entre les paroisses permettent de « *mettre en exergue la cohésion interne de chacune de ces communautés paroissiales* » (1992, p. 264), et « *la référence privilégiée au corpus de la paroisse institue des spécificités cérémonielles aussi sûrement que l'existence d'une volonté de distinction par rapport aux modèles des autres paroisses* » (ibid., p. 292). Unificatrice dans ses principes universels de croyances et de pratiques, la religion sert aussi aux collectivités et à leurs individus à se différencier. A Saint-Hilaire, cette différenciation prend une importance encore plus grande dans l'opposition de la campagne à la ville de Montaigu, où les valeurs chrétiennes se relâchent.

La religion impose une morale stricte aux individus. Ils sont séparés par âge et par sexe et encadrés par diverses associations et confréries. En 1920, le curé de Saint-Hilaire comptabilise dans les Actes de la paroisse la participation aux oeuvres catholiques et aux associations. On y retrouve dans ces dernières les femmes en plus grand nombre : 864 Enfants de Marie, 218 dans la Confrérie des Mères Chrétiennes, 900 dans la Confrérie du Saint Rosaire. L'affluence aux grandes cérémonies, et l'image de bel ordonnancement qu'elles offrent, tiennent à tout un travail préalable auprès des groupes d'âge et de sexe, via les associations et les confréries. Voici comment les filles de Marie ont été préparées pour la fête de proclamation de l'Immaculée Conception en 1854 : « *Afin de rendre cet anniversaire à jamais mémorable, Monsieur Raballand prêcha lui-même pendant trois jours à la Société des Filles de Marie une retraite destinée à les préparer à la célébration de ce touchant anniversaire. Les instructions avaient lieu chez les Religieuses dans la salle ad hoc, où se tiennent les réunions ordinaires de la société. Les Congréganistes suivirent avec empressement ces pieux exercices et c'est à la clôture de cette retraite, le jour même de la fête de l'Immaculée-Conception qu'elles ajoutèrent à leur costume*

blanc l'écharpe bleue d'azur qu'elles continuent à porter dans leurs grandes cérémonies»¹⁷³. Voici le déroulement de la préparation des hommes à la cérémonie de bénédiction d'une statue de Saint Joseph, acquise en souvenir d'une mission : « cette retraite consistait en deux instructions par jour, l'une à six heures du matin, l'autre à six heures du soir. Six cents hommes et garçons ont suivi cette retraite avec une grande édification et ont communié tous ensemble à une messe dite exprès pour eux, le dimanche matin 16 novembre par M. de Suyrot. A une heure de l'après-midi, M. Gabriel Remaud, Vicaire Général, a présidé le transport solennel de la statue, placée sur un vaste lit d'honneur supporté par quatre madriers de dix-huit pieds, et porté alternativement par six compagnies de trente hommes chacun ; l'installation de la statue et la bénédiction eut lieu au milieu du concours de tout ce qui pouvait marcher dans la paroisse »¹⁷⁴.

Cette rigueur de la vie religieuse passée est encore évoquée par les Loulaysiens âgés. On ne demandait pas aux filles si elles voulaient être enfants de Marie, elles y étaient automatiquement. Même chose pour la J.A.C. qui, avant de devenir ce mouvement de progrès et d'innovation en milieu agricole, tenait lieu d'un mouvement de patronage au sein duquel le vicaire mêlait, pour les jeunes de la paroisse, les loisirs en communs aux rappels de la bonne conduite religieuse. « On vivait pour la religion catholique » rappelle un homme, « dans nos campagnes c'était strict. A ce moment là y'avait la messe le dimanche, les vêpres, chacun rentrait chez soi et terminé ! ». La stricte séparation des sexes est évoquée à travers le spectre de la honte absolue que pouvait représenter pour une jeune fille le fait de se retrouver enceinte hors mariage. Une Loulaysienne se rappelle, enfant, avoir assisté à un double mariage où, dans le cortège, une des deux mariées ne portait pas un bouquet de fleurs mais son missel, signalant à tous qu'elle se trouvait enceinte. On rappelle le sort de jeunes filles mises à la porte du domicile parental, celles mariées sans festivités et à la dérobée au petit matin, portant une robe noire et contraintes d'accéder à l'église par la petite porte.

Les chiffres étonnamment élevés de participation aux offices religieux, qu'on relève encore dans les années 50, posent la question de savoir comment une telle unanimité est possible. On ne peut pas réduire le phénomène à la seule

¹⁷³ Actes de la paroisse, le 8 décembre 1854.

¹⁷⁴ Actes de la paroisse, le 9 novembre 1873.

contrainte exercée par le curé, ou celle des maîtres des terres sur leurs fermiers ou métayers.

2) Intériorité d'aujourd'hui

Le rigorisme dans le respect des principes religieux est une constante que rappellent les Loulaysiens concernant leurs parents ou les générations précédentes. C'est l'autre face d'une piété généralisée. Comme dans l'ensemble du Bocage, la pratique religieuse a décliné rapidement depuis la seconde guerre mondiale. Sous son aspect d'obligation contraignante, elle a été délaissée au profit d'une pratique souple, épisodique ou restreinte aux grandes fêtes : Noël, Pâques, Toussaint. Un Loulaysien note cette souplesse chez sa mère, laquelle tient pourtant à la pratique dominicale : aller au bourg pour retrouver ses amies, « *faire le tour de la commune* » en conversations, y compris pendant l'office, comptent tout autant que l'aspect religieux.

Le rassemblement et la transmission des informations évoquées ici prolongent une fonction ancienne de l'office dominical. A Saint-Hilaire, la sortie de la messe était le moment où le secrétaire de mairie transmettait les informations municipales. Il montait sur une pierre et faisait ses annonces. De façon formelle ou informelle, pendant les offices ou en dehors, une bonne part de l'information sur la vie communale passait par le canal religieux. Ce qui n'était par ailleurs pas incompatible avec la rigueur et la gravité des rassemblements paroissiaux.

Aujourd'hui on compte une moyenne de 250 personnes à la messe du dimanche, moins d'1/10ème de la population, contre la quasi-intégralité jusque dans les années 60. L'église est fréquentée environ une fois par mois pour la messe, 500 personnes en moyenne sont présentes dans l'église lors des grandes fêtes. On ne peut pas pour autant en conclure à une indifférence religieuse. La fin de l'exubérance collective passée participe à l'impression d'une perte de la vitalité religieuse. Elle a cependant, pour une part, laissé la place à une plus grande discrétion de la foi chrétienne. D'autres faits et permanences contredisent, en Vendée, l'absence de ferveur apparente, comme le succès des pèlerinages (principalement celui de Lourdes qui continue de rapprocher les générations de catholiques, Galipeau, 1990), l'audience de la littérature catholique ou d'inspiration catholique, la scolarisation encore majoritaire dans les écoles privées, une large

adhésion, en milieu rural, aux mouvements d'aide et de soutien catholiques: Familles Rurales, Secours Catholique..., l'attachement aux dimensions religieuses des rituels qui marquent les grandes étapes de l'existence : baptêmes, communions, mariages, anniversaires de mariage¹⁷⁵.

Selon le curé de Saint-Hilaire aujourd'hui, privée du respect des rituels, la foi religieuse demeure problématique. L'Eglise s'inquiète par ailleurs du décrochement des enfants, qui échappent de plus en plus à son influence. Cependant, si elle n'occupe plus le devant de la scène, la religion catholique reste en arrière plan de la vie quotidienne des Bocains. Une nostalgie de la rigueur religieuse d'autrefois demeure et n'est pas uniquement le fait des personnes âgées. Dans les entretiens, la critique de la pratique conventionnelle du passé est régulièrement suivie d'une volonté de souligner les aspects positifs de l'éducation et de l'encadrement religieux qui ont eu cours. Comme l'explique un Loulaysien qui a dû se plier aux observances religieuses jusqu'à l'âge adulte : « *comme beaucoup, quand on en a mangé son comptant étant gosse, après ça on délaisse un peu le truc. Mais enfin c'est comme ça. Enfin c'était peut-être pas une mauvaise chose* ». Car, comme le reprend une autre personne, cette rigueur a apporté une « *très bonne éducation* » qui « *faisait respecter son semblable* ». De nouveau, cette nostalgie n'est pas étrangère aux sympathies exprimées envers les mouvements intégriste et traditionaliste.

Plus communément, la religion reste mobilisable lors des difficultés qui surviennent dans l'existence. Elles sont l'occasion d'un retour sur l'éducation reçue et de rappels adressés aux plus jeunes. Cet agriculteur né en 1950, et issu d'une famille pieuse, explique ainsi la place qu'occupe le religieux dans la vie familiale, notamment depuis un double accident de voiture : « *quand au niveau éducatif étant jeune on a eu une certaine éducation, quand ça va bien c'est vrai que ça passe au-dessus de la tête, mais quand une épreuve nous retombe sur le nez comme ça*

¹⁷⁵ On évoque, pour illustrer le dynamisme et la modernité des comportements en Vendée, le succès remporté par le concubinage auprès des jeunes couples (Raveleau, 1998). Sur cette question les statistiques ne donnent qu'une vue transversale, or le fait doit être saisi dans le cycle de la vie familiale. Quelle proportion de couples se maintient en concubinage, et après la période concubinage, combien passent par le mariage religieux ou le mariage civil uniquement ? Je connais par ailleurs des couples vendéens qui, tout en refusant le mariage, civil ou religieux, accordent une grande importance au baptême des enfants. Selon le curé de Saint-Hilaire, entre 12 et 15 mariages religieux sont célébrés chaque année, 90% des enfants sont baptisés. Une observatrice étrangère à la région me signalait la dimension passionnelle qui reste ici attachée au mariage, on décide ou on refuse de se marier par référence au passé, notamment par acceptation ou refus du mariage religieux. Ce dernier reste un motif d'attachement ou de rejet de l'institution matrimoniale dans son ensemble.

un peu par surprise et que ça dure dans le temps, on aurait tendance à revenir un peu aux sources ». Ce retour aux sources ne se traduit pas sous la forme d'une astreinte plus grande dans la pratique. Le même agriculteur cité ne va à la messe qu'une fois sur deux, mais il a intensifié ses prières personnelles. Auprès de ses enfants, la transmission du sentiment religieux respecte cette souplesse, mais les difficultés que connaît la famille ou les difficultés des enfants eux-mêmes, comme le passage d'un examen scolaire, sont l'occasion pour les parents de rappeler des messages religieux : incitation à la prière, lectures pieuses. Comme le constate Yves Lambert (1985) pour Limerzel, on est passé d'une religion du commandement et de la peur à une religion de l'incitation et de la séduction. La nouvelle pédagogie, à l'école comme dans la famille, consiste « à obtenir une adhésion consentie pour qu'elle soit durable, alors qu'il s'agissait autrefois de modeler une fidélité acquise d'avance étant donné l'emprise de la religion » (ibid., p. 284).

La référence aux valeurs et préceptes de la religion catholique continue d'imprégner la vie courante des Bocains. L'instruction chrétienne est instituée au sein des écoles catholiques massivement fréquentées. Dans nombre de familles, on a encore des oncles et tantes, religieux et religieuses, qui relaient le message chrétien. Des cadeaux de nature religieuse sont offerts dans le cadre familial à l'occasion des rituels du cours de la vie ou au retour de pèlerinages : statuette de la Vierge, croix, bible... Même si la référence religieuse ne s'affiche plus de façon ostensible, elle continue de s'imposer dans l'environnement de chacun.

Que la religion soit vécue aujourd'hui sur un mode intime n'entre pas en contradiction avec les comportements d'autrefois. Elle privilégie, au contraire, la relation personnelle à Dieu, occultée par la dimension voyante des manifestations collectives du passé. Or l'idée d'une foi indicible et propre à chaque individu rencontre la pudeur des Bocains à l'égard de l'expression du sentiment religieux. Une Loulaysienne a révélé cette dimension en parlant de son souvenir de l'abbé Giraudet qui l'a profondément marquée, comme d'autres jeunes avant la seconde guerre mondiale. Le culte qui lui est voué comporte des manifestations collectives, principalement la fête anniversaire, rassemblant chaque année ceux qui l'ont côtoyé dans les paroisses de Saint-Hilaire-de-Loulay et Saint-Hilaire-du-Bois. Il comporte aussi une dimension individuelle. Cette femme voue ainsi une adoration à ce prêtre qu'elle considère comme un saint. Elle dit quotidiennement des prières face à l'image du prêtre sur son lit de mort. L'abbé Giraudet, dont elle loue les qualités hors du commun, est pour elle un exemple qui a guidé sa vie. Elle était en même

temps, face à moi, partagée entre le plaisir d'évoquer la mémoire de l'abbé Giraudet et la retenue qu'impose une relation considérée, à ses yeux, comme relevant d'une confiance intime que vient trahir la parole.

La crise de la religion qui a frappé le Bocage, après d'autres régions rurales françaises, depuis la seconde guerre mondiale, a entraîné une déconnexion du champ religieux vis à vis des enjeux sociaux. Avec sa démocratisation, le religieux n'est plus un lieu d'expression des hiérarchies sociales. Avec le desserrement des liens d'interconnaissance, la religion n'est plus également un lieu d'emprise de la communauté sur les individus, avec une éthique religieuse qui était alors en adéquation avec les rapports interpersonnels de la société passée (Lambert, 1985). Tout a contribué à questionner le « cela va de soi » d'autrefois, il en a résulté soit une foi plus personnalisée, soit une indifférence plus grande (Lambert, *ibid.*) qui est devenue la principale préoccupation de l'Eglise. Pourtant, alors que le religieux s'est déconnecté du champ politique, les corrélations constatées depuis le début du siècle entre pratique dominicale, scolarisation primaire privée et vote à droite se maintiennent dans l'Ouest rural, ce qui suggère que la religion conserve de ses fonctions sociales anciennes (Lambert, *ibid.*).

3) Les tendances traditionaliste et intégriste

Les familles châtelaines restent attachées à leur paroisse. Même quand elles ne vivent pas vraiment à Saint-Hilaire, y venir à la messe le dimanche reste un signe d'attachement et une façon de signifier le lien avec la commune.

Deux familles châtelaines ont néanmoins peu d'affinité avec le prêtre et les paroissiens du fait de leur attachement aux principes et aux rituels qui ont précédé la réforme du Concile Vatican II. A Saint-Hilaire, l'appartenance aux schismes traditionaliste et intégriste se circonscrit à ces familles de l'ancienne noblesse et quelques rares domestiques et métayers qui leur sont restés proches. Un des enfants d'une famille châtelaine est devenu lui même « *prêtre soutaniste* », selon sa propre qualification, ordonné en Espagne et non reconnu par l'Eglise officielle. Il officie dans les dépendances d'un château de la famille à une vingtaine de kilomètres de Saint-Hilaire, rassemblant chaque dimanche une foule venant de toute la région.

Ici, l'appartenance aux mouvements traditionaliste et intégriste a entraîné une rupture définitive avec la population de Saint-Hilaire. Le lien ne s'opère plus par la voie religieuse, puisque dans ce cadre l'opposition est totale et le contact évité. Dans la noblesse et la grande bourgeoisie, l'adhésion aux mouvements de traditionalisme religieux et aux idées d'extrême droite provoquent des scissions à l'intérieur des familles de la noblesse et entre familles auparavant liées. Elles séparent celles qui veulent défendre à tout prix les valeurs et modes de vie du passé et celles qui se conforment à l'évolution générale des moeurs (Mension-Rigau, 1994). Nous retrouvons cette scission à Saint-Hilaire.

Deux enterrements de membres de ces familles châtelaines ont cependant donné lieu ces dernières années à des funérailles dans la paroisse. A chaque fois, le curé a dû négocier le protocole du déroulement de la cérémonie. Quelques aspects du rituel latin ont été refusés par le curé, et il s'est contenté d'assister à la cérémonie sans y prendre une part active, suivant la consigne de sa hiérarchie : laisser agir en évitant de provoquer les différends.

Une Loulaysienne qui a assisté au récent enterrement de la comtesse Marie de Sauzaie, souligne la beauté des chants latins d'autrefois, ce qui soulève chez elle un relent de nostalgie. Cette même nostalgie ressort chez une ancienne domestique des Sauzaie qui se réclame de l'appartenance au mouvement intégriste : selon elle, l'anonymat religieux d'aujourd'hui est insupportable : les prêtres disent notamment des messes pour plusieurs personnes à la fois. Cette même personne fait en outre ressortir son attachement aux émotions de l'enfance, retrouvées intactes dans les rituels traditionalistes.

Leurs motivations religieuses mises à part, on peut rattacher chez les nobles le respect des anciens rituels religieux au refus d'abandonner une position de domination dans la société. Elle ne s'exerce plus maintenant que dans un monde clos, au sein de mouvements dissidents qu'ils contrôlent, dont ils restent les acteurs principaux, alors que parallèlement dans une paroisse comme celle de Saint-Hilaire, les prêtres refusent leur interventionnisme dans la vie religieuse. Les anciennes pratiques de l'Eglise sont également conformes à leurs manières d'être idéales : rigorisme des attitudes et discrétion des gestes. Manières réservées et distancées de la noblesse qui sont elles-mêmes rattachées à leur conception de l'ordre et de la hiérarchie sociale (voir chapitre IX). Selon Eric Mention-Rigau (1994), elles rendent inacceptables aux yeux d'une partie de la noblesse les nouvelles pratiques

catholiques favorisant la communication directe et l'expression émotionnelle des fidèles.

4) La fidélité à l'école privée

a) Une forte fréquentation actuelle des écoles catholiques

L'attachement religieux peut se lire dans la fréquentation des écoles privées, et on pourrait reprendre sur ce plan aujourd'hui cette remarque de Jean Renard concernant l'emprise passée de l'Eglise : « *si l'Eglise est ainsi présente dans tous les actes de la vie sociale et si elle englobe dans le même moule toutes les familles de la paroisse, c'est qu'elle s'appuie sur un solide pilier qui vivifie et conforte les attitudes et enferme les esprits dans un cadre aux limites dictées par la morale et le conformisme. Ce support, c'est l'école libre* » (1975, p. 184). La formule est forte dans la mesure où la morale et le conformisme n'ont plus le caractère aussi strict d'il y a 30 ans, comme on ne peut plus reprocher aux écoles catholiques d'enfermer les esprits dans le même cadre moral étroit. L'école privée reste malgré tout un relais efficace de la transmission du sentiment religieux et des valeurs catholiques. En témoignent l'attention portée par la hiérarchie diocésaine au recrutement de futurs instituteurs croyants et pratiquants, le conflit qui reste particulièrement vif entre le privé et le public et les réflexes de sauvegarde de l'école privée quand elle est menacée par l'Etat¹⁷⁶.

L'école publique n'est ouverte que depuis l'année scolaire 1983/84 à Saint-Hilaire, quoiqu'il y ait eu plusieurs tentatives pour l'implanter depuis que l'enseignement primaire est obligatoire. Preuve de la vitalité de l'enseignement catholique, en 1996/97, l'école privée accueillait toujours 80% des enfants. La préférence pour l'école privée n'est pas directement un indicateur de l'attachement religieux, c'est un tout qui mêle à la volonté de transmettre le catéchisme aux enfants, la confiance dans le sérieux des maîtres du privé et, à contrario, l'hostilité envers tout ce qui touche à l'administration d'Etat. Les conditions du recrutement des instituteurs privés et leur engagement dans l'école catholique sont une garantie explicite de leur choix religieux, et implicite de leur orientation politique. La

¹⁷⁶ Les manifestations de 1984, par exemple, contre la laïcisation tentée par le gouvernement socialiste de l'époque ont mobilisé massivement les habitants de la région.

population est sûre qu'avec l'école privée l'éducation qui est transmise est celle qu'elle-même a reçue. A côté de cela, chacun connaît et colporte des exemples de manquements des instituteurs du public qui discréditent continuellement l'enseignement laïc.

b) L'héritage de « l'école de la cure et du château »

L'histoire de l'implantation des écoles dans une commune telle que Saint-Hilaire permet de comprendre la prééminence du privé¹⁷⁷. Seules écoles véritablement présentes et acceptées dans la commune, leur fréquentation allait de soi jusqu'aux années 80, et il en est encore largement ainsi malgré l'arrivée de la concurrente publique. On ne retrouve pas à Saint-Hilaire cette opposition constatée en Bretagne (Burguières, 1975) ou par Christian Hongrois (1992) à Antigny, près de la Châtaigneraie, entre l'école des pauvres (l'école laïque) et celle des bourgeois (l'école privée), séparant la collectivité en deux clans dont les choix se poursuivent à l'identique de génération en génération. A ce titre, les enfants des couches modestes de Saint-Hilaire ont pu, par le passé, se considérer comme des favorisés, partageant durant la scolarité les mêmes bancs que les enfants des moyens et grands propriétaires. Cet aspect souligne une fois de plus l'importance de la religion et de l'école dans la cohésion de la collectivité et le sentiment d'harmonie sociale.

Pendant longtemps ce sont les châtelains qui ont financé les écoles. La quasi-gratuité, que rendaient possible les dons des châtelains, a permis à l'école privée de supplanter l'école publique, obligeant même à la fermeture de cette dernière. Les deux bâtiments qui abritent toujours les deux écoles privées, maternelle et primaire, ont été donnés par des nobles de la commune. Les bâtiments d'origine de la plus ancienne, l'école Saint Gildas, maintenant école maternelle après avoir été celle des filles, étaient une maison appartenant à Marie de Jousbert (principale donatrice pour la reconstruction de l'église, voir chapitre IX). Les soeurs de la congrégation de Saint Gildas, basée dans le Maine-et-Loire, s'y sont installées en 1841. Les actuels bâtiments de l'école des garçons appartenaient aux châtelains de la Filolière, qui les ont mis à disposition de l'école catholique, chassée en 1891 du bâtiment municipal par la promulgation de la loi instituant obligatoirement l'école laïque dans chaque commune.

¹⁷⁷ Les Actes de la paroisse permettent de retracer partiellement l'histoire des écoles catholiques de Saint-Hilaire.

Depuis 1836, un frère de l'Instruction Chrétienne de Saint Gabriel, congrégation de Saint-Laurent-sur-Sèvre, remplaçait dans l'école des garçons l'ex-instituteur communal. La classe a d'abord été donnée dans la cure, avant que l'école ne soit installée dans une nouvelle salle communale à partir de 1842, accompagnant l'ouverture d'une seconde classe. Le curé avait été à l'origine de la venue de Frères. Ils sont logés dans la cure jusqu'en 1857, puis le conseil municipal leur attribue une petite maison offerte par Henriette Boudeau, alors servante de la cure, issue d'une grande ferme de Saint-Hilaire.

L'école des filles est d'abord tenue par des filles célibataires de Saint-Hilaire, rassemblées en communauté religieuse paroissiale dirigée par le curé. Les biens de l'une d'elles sont transmis à la communauté Saint Gildas pour assurer le fonctionnement de l'école sous l'égide de cette congrégation enseignante. Une deuxième classe est ouverte en 1887.

L'école des garçons est de nouveau réinstallée dans des nouveaux et vastes bâtiments communaux pour la rentrée de 1873. L'école est placée sous la protection de la Vierge Marie, ce qui explique la présence incongrue de cette statue sur le haut de la façade d'un bâtiment devenu, depuis, celui de l'école publique. Voici la description de la cérémonie qui a accompagné l'installation de la statue : *« le 15 août 1873, saint jour de l'Assomption, M. l'Abbé de Suyrot était venu prêcher la touchante cérémonie d'installation de la statue en bronze de la Ste Vierge sur le sommet du frontispice de la maison nouvelle de l'Ecole des garçons, et bénir en même temps l'établissement. A cause de la grande chaleur, l'instruction a eu lieu à l'église à la suite des Vêpres, d'où l'on est parti processionnellement avec la statue portée sur un brancard par quatre jeunes gens anciens élèves de l'école chrétienne des Chers Frères, dont l'un, Gabriel Mauvilain de Maigre Souris, avait été l'entrepreneur adjudicataire de la nouvelle école. La statue venue de Paris a été payée par Monsieur le Comte Auguste de Cornulier qui assistait à la cérémonie à la tête du Conseil Municipal »*¹⁷⁸.

Lors de l'enquête de 1876 sur les paroisses du diocèse, il est relevé que *« 100 et quelques enfants »* fréquentent les deux classes de l'école des garçons. Le nombre est le même pour l'école des filles, dirigée par les quatre religieuses de Saint Gildas, école où sont hébergées une dizaine de pensionnaires. Même si l'école n'est pas gratuite pour tous les enfants, il est noté qu'un très petit nombre seulement ne

¹⁷⁸ Actes de la paroisse.

fréquente aucune école. Dix enfants poursuivent alors des « *études classiques* » hors de la commune, cinq d'entre eux sont séminaristes, quatre sont dans une école nantaise et un est chez les Jésuites de Toulouse. En hiver, des cours du soir pour adultes où sont accueillies vingt-cinq personnes, sont dispensés par les frères.

Avec la laïcisation de l'enseignement, voulue par l'Etat, et la guerre qui s'engage alors autour de la question scolaire, la protection de l'école privée devient un enjeu majeur dans la région bocagère. A Saint-Hilaire, derrière le maire noble, le conseil municipal et les prêtres, c'est toute la population qui se mobilise pour faire échec à l'implantation de l'école publique. Le long extrait des Actes de la paroisse qui va suivre montre bien la mécanique à l'oeuvre : donations importantes des châtelains, appel à l'adhésion et à la contribution des habitants, enracinement par le discours et les rites - dans un climat d'hostilité ouverte avec l'administration publique - de la nécessité de sauvegarder un enseignement catholique d'inspiration sacrée, renforcement de l'excellence de l'école confessionnelle.

« La loi fatale prescrivant l'instruction laïque dans toute la France devant avoir son accomplissement pour l'école des garçons de St Hilaire de Loulay au commencement d'octobre mil huit cent quatre-vingt-onze, il était nécessaire de parer le coup en songeant à établir une école libre religieuse.

Déjà, Madame la Comtesse de Cornulier de la Filolière avait fait construire, de ses propres deniers les classes et le logement nécessaire aux Frères. Il fallait pourvoir à la subsistance des maîtres et aux dépenses diverses pour le chauffage, les impôts, l'entretien des bâtiments, etc...

La première pensée était bien de suivre le conseil de Monseigneur, en établissant le paiement scolaire ; mais le Conseil de Fabrique et le Conseil Municipal réunis ad hoc ayant déclaré que ce mode d'agir était impossible en face de la mauvaise opinion des paroissiens contre le Frère Supérieur dont la discipline laissait grandement à désirer, il fut décidé que l'école serait entièrement gratuite.

Une réunion de tous les Chefs de Famille ayant été convoquée, Monsieur Louis de Cornulier, Maire, et Monsieur Louis Lefevre prirent la parole pour exciter la générosité en faveur de l'oeuvre, à l'occasion de la quête que les prêtres devaient faire dans la paroisse.

Pour aller facilement, il fallait annuellement une somme de trois mille trois cents francs. Déjà, la souscription faite par les grandes maisons montait à deux mille francs : M. Le Comte de Cornulier, maire, mille francs ; M. le Comte de Villebois du Fonteny, trois cents francs ; le Vicomte de Villebois, cent francs ; M. Lefevre de la

Grassière, deux cents francs ; Monsieur le Curé, quatre cents francs. Il restait donc treize cents francs à trouver parmi les paroissiens.

C'était peu, et cependant c'était trop, puisque le produit de la souscription n'a été que de six cents francs. C'était pitié ; cependant, c'était comme cela !

Impossible par conséquent d'avoir trois frères ; il fallait se contenter de deux, ce qui était extrêmement regrettable.

Pour plus de sûreté, Mgr l'Evêque de Luçon fut consulté : il fut d'avis de commencer avec deux frères et d'aller autant que le permettraient les ressources.

Cependant, une somme de mille francs ayant été secrètement remise au nom de M. le Curé, il fut possible d'avoir trois frères.

Comme le bon Frère Supérieur, Directeur de l'école depuis vingt-six ans, avait manqué d'énergie, il fut remplacé par le Frère Clovis qui se fit afficher le 24 août.

Mgr. l'Evêque de Luçon vint bénir les classes le 20 septembre au milieu d'un concours admirable de paroissiens. La cérémonie commença à l'église à l'issue de la grand'Messe par la bénédiction des trois Christs qui devaient orner les trois classes.

Ces Christs furent triomphalement portés sur des brancards jusqu'aux classes par des enfants.

Monseigneur, après avoir remercié la famille de Cornulier de la Filolière ainsi que toutes les autres familles qui avaient contribué à l'oeuvre, manifesta son espérance que tous les enfants viendraient à cette école et que les parents se feraient honneur de soutenir à l'avenir cette fondation faite pour la plus grande gloire de Dieu et le salut de la jeunesse.

Le lundi 28 septembre, avait lieu la rentrée de l'école religieuse : cent cinquante enfants se présentèrent ; huit jours après, cent soixante-dix.

Le jeudi suivant, l'instituteur ouvrait également ses classes ; mais les trois premiers jours, pas un élève. Le lundi, quatre seulement vinrent consoler le pauvre solitaire !

Le triomphe de la bonne cause surpassait toutes les espérances.

Le 15 octobre, le nombre des enfants des Frères montait à 170, celui des enfants de l'instituteur était resté à quatre. Depuis ce moment, l'instituteur a ses élèves au nombre de trente, sans le dépasser.

Le 8 juin 1901 : le nombre des élèves laïcs est descendu à huit. »

Ce récit emporté du curé de l'époque montre que la sauvegarde de l'école privée tient à la détermination des châtelains et du clergé local. Ici, la notion

d'alliance de la cure et du château prend toute sa mesure face à un évêque modéré et des paroissiens plutôt passifs. Les familles châtelaines résidentes d'alors unissent leurs efforts financiers à celui de la cure. Mais la somme équivalente espérée de la part de la population n'arrive pas. On est habitué à ce que les châtelains participent de façon massive dans les oeuvres, pas à ce qu'ils partagent « à moitié » les frais avec les habitants.

Cela traduit-il un manque d'engouement des paroissiens pour la question scolaire, alors que l'instruction reste un problème accessoire dans la plupart des familles ? En tout cas le fait est là : la cohésion et l'unanimisme scolaire sont le fruit de la volonté des châtelains et du clergé local, c'est leur détermination et leur engagement qui comptent. A l'occasion des obsèques du Comte de Cornulier, en 1922, le curé note dans le registre des actes paroissiaux qu'il offrait 2500 francs chaque année pour les écoles catholiques de Saint-Hilaire. Avant que les habitants n'adhèrent massivement et restent fidèles à l'école privée, celle-ci est imposée matériellement et idéologiquement par l'action conjointe du clergé et des châtelains.

La nouvelle école catholique des garçons est restée l'école Sainte Marie, implantée juste en face des bâtiments de l'école publique. Comme dans bien d'autres endroits, les instituteurs laïcs subissent des brimades et sont stigmatisés par le curé¹⁷⁹. Faute d'un nombre suffisant d'élèves, « la laïque » ferme en 1932 et les bâtiments deviennent le secrétariat de mairie. Elle est rouverte durant la guerre pour accueillir les enfants de réfugiés ardennais. Lorsque la querelle scolaire se rallume en 1945, l'Inspection d'académie oblige la commune à la rouvrir contre l'avis du conseil municipal. A la fin de l'année 1947, l'école laïque n'accueille que 2 élèves contre 287 à l'école libre. Elle ferme de nouveau dans les années 50.

Instruction et domination sociale

Pour une population bocagère longtemps restée dotée d'un faible niveau d'instruction, l'apprentissage scolaire n'avait une importance que très relative. Les anciens habitants de Saint-Hilaire soulignent, en parlant de l'école, le fait qu'on suivait comme on pouvait, le seul but étant de poursuivre jusqu'au

¹⁷⁹ Voir les articles des journaux républicains *Le progrès de la Vendée*, *Le populaire* et *L'étoile de la Vendée*, rassemblés par le docteur Mignen, Archives départementales, 36J68.

certificat d'études, qu'on le décroche ou non. Pour la plupart des enfants, l'entrée au travail, à la ferme ou en atelier, se fait aussitôt cette étape franchie.

Les responsables municipaux le reconnaissent encore aujourd'hui ; la commune, à l'image du Haut Bocage, a souffert du manque d'une scolarisation prolongée de ses habitants, les industries ne pouvant pas recruter localement le personnel d'encadrement. Le développement de l'industrie a permis, à partir des années 60, un maintien massif des jeunes au pays. La poursuite d'études longues est restée longtemps un retard caractéristique de cette région de bocage. Si bien qu'un niveau d'études élevé reste une marque de privilège et de prestige. Une entrée au travail aussitôt que possible a longtemps été la norme, en continuant une activité agricole ou par l'apprentissage d'un métier, tandis que poursuivre une scolarité secondaire reflétait une condition de nanti. C'est pourquoi aussi, des personnes rencontrées à Saint-Hilaire et dans la région, des femmes notamment, manifestent une forte volonté de « rattraper » par la formation adulte une scolarité dont elles estiment avoir été injustement privées.

L'école a surtout été jugée importante pour la transmission des valeurs religieuses et des règles de la vie en société. Yves Lambert (1985) le constate à Limerzel, l'école privée est l'instrument de l'acculturation religieuse. Elle conforte les hiérarchies sociales dans la poursuite de la scolarité (sauf en cas de vocation religieuse) et protège la masse des habitants contre les influences extérieures néfastes. La plupart des parents de leur côté « *ne demandent rien d'autre à l'école que d'enseigner aux enfants le catéchisme, la lecture, l'écriture et le calcul* » (Lambert, *ibid.*, p. 57).

Le soutien des châtelains à l'école privée s'explique par ce contexte. En contrôlant l'instruction, ils ont maintenu leur emprise sur la population. A Saint-Hilaire, hormis au plan de la pratique religieuse des fermiers, personne ne constate de contrôle moral direct des châtelains sur les familles. Leur influence transite indirectement, et de façon presque invisible, par l'intermédiaire de la paroisse et de l'école. L'absence d'une école concurrente maintient l'isolement culturel, et les relations qui se tissent entre les châtelains et le clergé paroissial permettent la continuité sans heurt de cette emprise. Selon un ancien fermier, « *on ne s'en rendait pas compte en tout cas, ils détenaient les finances, donc ils détenaient un petit peu l'orientation, mais ça ne paraissait pas, ça allait de soi* ». Plus qu'une véritable inconscience du poids effectif des grands propriétaires, l'allant de soi évoqué ici est à replacer dans la réciprocité des relations, soumission contre avantages.

Plusieurs Loulaysiens ont évoqué les réactions négatives des châtelains lorsque les enfants de leurs propres fermiers ont commencé à suivre des études secondaires. Selon un agriculteur, « *c'était pas normal que nos enfants aillent à l'école plus longtemps* ». Une femme évoque le fait que la comtesse de Sauzaie ne comprenait pas que les enfants des paysans poursuivent une scolarité secondaire en pension, privilège habituel des familles bourgeoises. Un ancien fermier considère même l'accès à l'instruction comme la véritable révolution qui s'est produite après-guerre. Prenant conscience après-coup que « *si vous voulez exploiter un peuple, il faut pas l'instruire. Donc moins les gens étaient instruits plus ils étaient faciles à exploiter et plus un homme se développe, commence à s'instruire, il commence à relever la tête et puis dire : "de quel droit... ?"* ».

Ceci explique l'importance que des fermiers ont accordé à l'éducation scolaire de leurs enfants, à commencer par la participation au développement des Maisons Familiales. Chez les enfants des anciens fermiers de châtelains rencontrés, les professions de l'enseignement, de techniciens ou d'ingénieurs ne sont pas rares. Ceux qui ont continué le métier d'agriculteur ont souvent les niveaux les plus faibles. L'éducation est une forme de capital que les autres ont reçu en compensation.

A Saint-Hilaire, tout concourt à ce que pouvoir municipal et pouvoir religieux soient liés. L'architecture singulière des édifices publics symbolise l'unité du civil et du religieux. Les instances collectives influentes (conseil municipal et conseil paroissial, administration des oeuvres, écoles...) sont étroitement imbriquées les unes dans les autres et dirigées par les châtelains. La paroisse constitue la « collectivité » en une « communauté » soudée où s'exercent à la fois solidarités et contrôle. De ce point de vue, la collectivité paroissiale se livre à une forte pression à conformité sur les individus, et toute déviance conduit à l'exclusion : marginalisation ou émigration. Le leadership est reconnu dans ce cadre religieux ; les individus, même innovants, qui dirigent la collectivité, se montrent étonnamment intégrés au système. La vie municipale ne peut pas se comprendre sans cette large adhésion religieuse qui explique le soutien aux maîtres nobles et la cohésion de la population.

CHAPITRE XI :

CHATELAINS ET PAYSANS

DANS LA REPRÉSENTATION POLITIQUE

« Rouzeau, qui n'ignorait aucun dicton du pays et qui émettait fréquemment des idées sous forme de proverbes, prononça gravement :
- Mieux vaut grêle au printemps que politique en toute saison. »

Jean Yole, *Les arrivants* (1909, p. 304).

Entre des couches sociales, que la richesse économique, le niveau d'instruction et les modes de vie éloignent radicalement, le lien s'établit par une adhésion largement partagée aux valeurs religieuses. Dans le cadre paroissial, la cohésion sociale se trouve renforcée par le mythe vendéen qui rattache les habitants à leurs ancêtres héroïques de 1793. L'unanimisme religieux fait pendant à l'absence de divisions politiques traversant ailleurs les communautés rurales. Ici, pas d'opposition rouges / blancs, républicains / conservateurs ou gauche / droite. L'opposition se joue et se rejoue entre la ville et la campagne, entre la « *Région-Vendée* » des guerres contre-révolutionnaires et la France républicaine (Martin, 1989a). La plupart des habitants se reconnaissent dans des choix politiques et religieux analogues, vécus en continuité avec ceux de leurs ancêtres. L'orientation politique ne pose pas véritablement de questions, elle relève d'un allant de soi qu'ont formé deux siècles d'imprégnation identitaire autour de l'héritage de 1793 (Martin, *ibid.*). L'unanimisme politique officiel est donc une tradition, certes construite, mais vécue sous le mode de l'authenticité et qui prend la forme d'un ton apolitique les élections locales.

Avec Saint-Hilaire-de-Loulay, nous sommes dans un contexte où, jusqu'aux élections municipales de 1971, qui virent s'instaurer une nouvelle distribution du pouvoir, le poste de maire a été occupé sans discontinuer par les châtelains. Cette situation singulière repose pour l'ethnologue la question de l'influence des appartenances familiales sur la constitution de clientèles politiques locales. En l'absence de luttes politiques, qui reproduisent à l'échelle municipale les clivages nationaux, comment les relations de parenté interviennent-elles dans les jeux d'accès au pouvoir local ? Le lien de parenté et les réseaux d'alliance peuvent-ils seulement agir avec une quelconque efficacité ? Répondre par la négative à cette question, ce serait reconnaître l'impossibilité pour les paysans de se constituer en force politique autonome et durable.

I - DU TEMPS DES MAIRES-CHÂTELAINS

1) Les conseils municipaux de 1840 à 1970

a) Les maires

Le premier constat, qui ne surprendra pas, est la quasi-constance de la maîtrise du pouvoir municipal par les châtelains. De 1843 à 1971 le poste de maire ne leur échappe que durant deux courtes périodes. Il est détenu une première fois par un marchand du bourg, de 1835 à 1843, et une seconde fois, entre 1862 et 1865, par un artisan bourgadin également. Encore, dans ce dernier cas, s'agit-il du remplacement de l'ancien maire décédé par son adjoint en attendant les élections suivantes. La liste des maires (tableau 4) permet de visualiser la succession des châtelains au poste de premier magistrat de la commune.

Tableau 4 - Les maires de Saint-Hilaire-de-Loulay depuis 1815

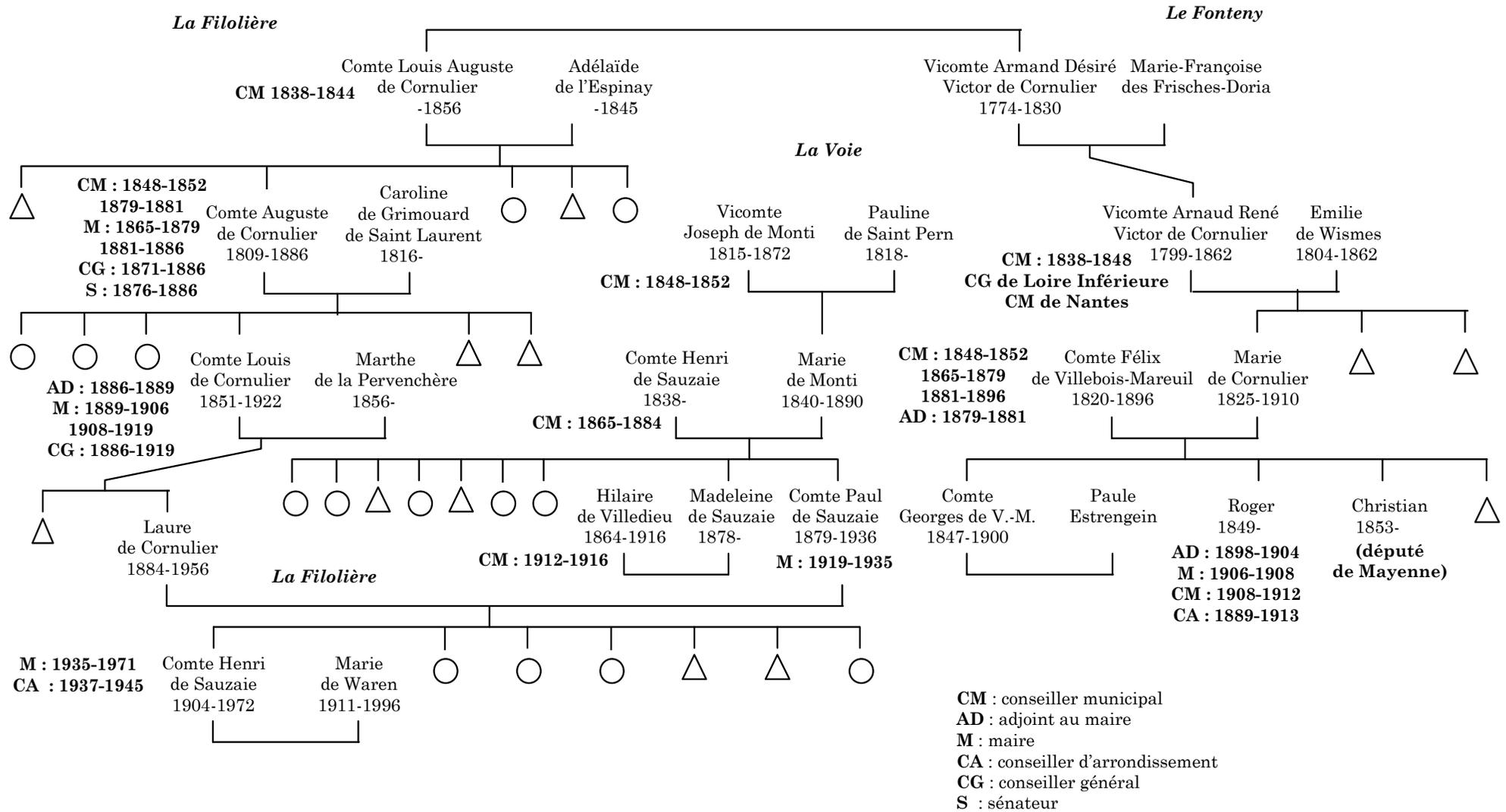
dates	maire	profession	lieu de résidence	liens de parenté
1815-1830	Louis-Augustin de Goyon	propriétaire châtelain	La Voie	
1830-1832	Louis-Armand Dugast	idem	La Grassière	
1832-1835	Augustin Bossard	propriétaire paysan	hameau	
1835-1844	Pierre-Paul Chauveau	marchand	bourg	
1844-1848	Louis-Armand Dugast	propriétaire châtelain	La Grassière	
1848-1852	Dominique de Nacquard	idem	La Rondais	
1852-1862	Louis-Armand Dugast	idem	La Grassière	
1862-1865	Augustin Pairaudeau	idem	bourg	
1865-1879	Auguste de Cornulier	idem	La Filolière	
1879-1881	Alfred Lefeuvre	idem	La Grassière	gendre de L.-A. Dugast
1881-1886	Auguste de Cornulier	idem	La Filolière	
1886-1889	Alfred Lefeuvre	idem	La Grassière	
1889-1906	Louis de Cornulier	idem	La Filolière	fil d'Auguste
1906-1908	Roger de Villebois-Mareuil	idem	Le Fonteny	
1908-1919	Louis de Cornulier	idem	La Filolière	
1919-1935	Paul de Sauzaie	idem	idem	gendre de L. de Cornulier
1935-1971	Henri de Sauzaie	idem	idem	fil de Paul
depuis 1971	André Pichaud	aviculteur	hameau / bourg	

Les principaux domaines châtelains ont, à un moment ou à un autre, un de leur propriétaire présent à la tête de la commune. Les mandats sont parfois courts, mais l'alternance des maires-châtelains ne reflète pas une opposition entre eux, elle suit les révocations qu'entraînent ici l'agitation royaliste. Ainsi, en 1830, le soulèvement provoqué par la duchesse de Berry dans la Vendée anciennement insurgée entraîne une révocation massive des maires (Hello, Regourd, 1982). Louis de Cornulier est révoqué en 1906 pour avoir participé à un banquet royaliste. Comme premier adjoint, il avait déjà été révoqué en 1887 pour avoir distribué des manifestes du Comte de Paris.

Comme nous le verrons plus loin, les châtelains alternent aux places de maire et d'adjoint jusqu'au début du XXe siècle. Plusieurs châtelains font régulièrement partie du conseil municipal, leur permettant de se substituer les uns aux autres dans les postes principaux, surtout pour la place de maire qui ne peut revenir qu'à l'un d'eux. Lorsque la répartition des voix obtenue lors d'élections nous est connue, on peut qui plus est constater que le maire n'est pas toujours celui qui arrive en tête, même si c'est quand même le plus souvent le cas. En 1848, Dominique de Nacquard a obtenu 291 voix, contre 270 pour son adjoint, le meunier Baptiste Moreau. En 1908, l'adjoint : Abel Brunet, propriétaire du bourg et un cultivateur, Jean Bonnet, devançant respectivement de 12 et 9 voix l'héritier de la dynastie des Cornulier.

Deux domaines dominant dans l'attribution de la fonction de maire : la Grassière dont l'extension a été continue au XIXe siècle (voir chapitre VIII), et surtout la Filolière, plus grand domaine de la commune durant toute cette période. A partir de la fin du XIXe siècle, les propriétaires partagent leur résidence de la Grassière avec celles de Nantes où ils exercent des professions juridiques. Leur implication dans la vie locale devient moindre. Le fils cadet d'Alfred Lefeuvre, futur acquéreur du domaine de la Fuilerie, poursuit une carrière politique à partir de la Rocheservière où il reprend le domaine familial (voir généalogie, ch. VIII, p. 442). A partir de là, les Cornulier puis les Sauzaie, seuls châtelains à vivre de façon permanente à Saint-Hilaire, n'ont pas de concurrents pour diriger la commune. Saint-Hilaire devient le « fief » électoral du château de la Filolière (voir généalogie, fig. 3).

Figure 3 - Mandats politiques dans une parentèle châtelaine depuis 1838



Les propriétaires des autres domaines ne sont pas pour autant absents du conseil municipal, mais le destin des familles et des terres a entraîné une moindre présence sur la commune et par conséquent l'occupation épisodique des fonctions municipales. On peut citer en premier lieu Le Fonteny. Si le vicomte de Cornulier est la principale fortune de la commune en 1846¹⁸⁰, son investissement est plus important dans la vie paroissiale que dans la vie municipale. Il s'opère un partage des responsabilités entre les cousins Cornulier, celui de la Filolière, porteur du titre familial de Comte, exerçant un pouvoir municipal que continuera sa lignée. A la suite du vicomte de Cornulier, les Villebois-Mareuil ne sont qu'adjoints et conseillers municipaux, hormis Roger de Villebois, devenu maire pour une très courte période (de 1906 à 1908, suite à la révocation de Louis de Cornulier). La prédilection pour les carrières militaires éloigne les Villebois-Mareuil de la politique locale. Sauf avant la période considérée, à la Voie également on est seulement conseiller municipal. Il en va ainsi jusqu'au mariage de Paul de Sauzaie et Laure de Cornulier, qui avec la succession à la tête du domaine de la Filolière, permet à Paul de Sauzaie « d'hériter » du mandat de maire au décès de son beau-père, sans même avoir été conseiller au préalable. La Voie devient ensuite un domaine secondaire que les propriétaires n'occupent pas durablement.

La seule élection pour laquelle on ait trace au XIXe siècle de deux listes en opposition est celle de 1860¹⁸¹. Le conseil sortant, avec à sa tête Louis Armand Dugast, est reconduit, tandis que la liste présentée par Auguste de Cornulier est battue. Il est possible que cette élection traduise une rivalité entre les deux maîtres. Auguste de Cornulier avait été conseiller municipal de 1848 à 1852, mais la place d'adjoint lui échappait. Le fait est compréhensible au sein du conseil siégeant de 1848 à 1852 : Nacquard, ancien maire et propriétaire du domaine de la Rondais, y figure comme adjoint. Mais de 1852 à 1855, la hiérarchie de la fortune n'est pas respectée : sans autre concurrence châtelaine, Baptiste Moreau, épicier du bourg, est l'adjoint d'Armand Dugast, alors qu'il est moins ancien au conseil qu'Auguste de Cornulier et de six ans seulement son aîné. Cette période est celle du grand procès qui a divisé la commune à propos de l'appropriation des Landes de Roussais (voir chapitre III). Il semble que les châtelains se soient divisés à ce moment-là entre ceux qui en revendiquaient la division au profit des petits paysans et ceux qui, Dugast en tête, ont voulu les conserver dans le domaine public.

¹⁸⁰ Liste des électeurs censitaires, Archives départementales, 3M50.

¹⁸¹ Archives départementales, Dossiers d'élections municipales, série 3M.

Le passage du pouvoir s'opère à la suite du décès de Louis Armand Dugast. Aux élections de 1865, Auguste de Cornulier devient maire alors que le gendre de Dugast, Alfred Lefeuvre, prend la place d'adjoint. Lorsque, de 1879 à 1881, Alfred Lefeuvre devient maire, la carrière politique d'Auguste de Cornulier a pris une extension nouvelle avec son élection en 1871 au conseil général de Vendée, puis comme sénateur à partir de 1876. A son décès, en 1886, il sera remplacé par son fils comme conseiller général, suivant la même voie légitimiste. Là encore, l'alternance comme maire entre Lefeuvre et Cornulier tient plus, hormis le problème des révocations, à un partage des mandats entre les deux châtelains, alors les plus présents dans la commune, qu'à une improbable opposition politique.

Succédant aux Cornulier, les Sauzaie ne continuent plus cependant la même carrière politique extra-communale. Signe précurseur de la marginalisation d'une noblesse extrémiste, Paul de Sauzaie, est battu aux cantonales de 1919. Pour les Sauzaie, le conseil général sera de nouveau un but à atteindre, mais sans succès. La chaîne qui devait les relier aux Cornulier est rompue, hormis sur le plan communal où le pouvoir noble s'installe désormais dans la continuité et la stabilité : à partir de 1935, avec 36 années passées à la tête de la commune, Henri de Sauzaie a connu la longévité la plus importante des maires de Saint-Hilaire.

Sur un fond d'accord sur les grandes options idéologiques (voir plus loin), les questions de rivalités entre « maisons » nobles ou grandes bourgeoises interviennent peu à Saint-Hilaire. Comme le constate Yves Pourcher (1987) en Lozère, il semble bien ici aussi que l'assise patrimoniale et sa transmission jouent un rôle décisif dans la transmission du mandat politique. S'y ajoutent des éléments non moins importants comme l'éducation politique, qui commence dès la prime enfance. André Siegfried le traduisait par l'observation des « *remarquables qualités électorales* » (1913, p. 500) des membres de la noblesse : « *goût de l'intrigue et de la lutte* », proximité et familiarité avec les habitants, « *imperturbable confiance en sa propre supériorité sociale* » (ibid., p. 503)¹⁸². Yves Pourcher évoque également la renommée des familles, elle donne la faveur des électeurs aux candidatures « *héritières d'un capital politique longuement enraciné [...] Elle distingue le patronyme, la maison, la réputation de foi et de générosité qui rendent inutiles toute analyse de l'exposé politique* » (1987, p. 283). La renommée, l'ancienneté de la famille, son dévouement et le respect de la hiérarchie sont autant d'éléments qui

¹⁸² Parmi deux autres moyens d'action dont disposent les nobles pour établir leur influence : la possession du sol et la résidence effective sur les terres, la considération qu'elle inspire en tant que noblesse (Siegfried, 1913).

interviennent dans la « transmission » des mandats de maire au sein d'une même lignée.

b) Les adjoints

L'examen de la distribution des mandats de maire révèle la domination des châtelains, avec l'application d'une règle lignagère. Au milieu du XIXe siècle, Danièle Naud constate le phénomène dans toutes les régions naturelles du département de la Vendée : « *les trois quarts des membres des conseils municipaux étaient composés de gens ayant succédé à leur père, à leur oncle ou à un autre membre de la famille* » (1977, p. 72). L'observation conduit ainsi « à découvrir l'existence de véritables dynasties de familles se perpétuant aux fonctions de maires ou d'adjoints » (ibid.).

La lecture de la liste des adjoints de Saint-Hilaire révèle un autre fait : la hiérarchie foncière est respectée, les adjoints sont des propriétaires terriens, châtelains ou bourgadins, tandis que les paysans n'accéderont à cette fonction que tardivement.

Dans les études sur la répartition du pouvoir municipal, on s'attarde rarement sur la fonction d'adjoint. Il s'agit pourtant d'une fonction essentielle, dans un contexte où le maire est régulièrement un grand propriétaire multi-résidentiel, absorbé par des activités ou des mandats politiques extra-communales. Au cours du XIXe siècle, le pouvoir est concentré dans les mains du maire et de l'adjoint désignés par le préfet parmi les conseillers. Par la suite cependant, l'adjoint reste le délégué du maire, celui qui le relaie dans les tâches quotidiennes, comme tend à le montrer cet extrait d'un texte de Jean Yole¹⁸³ consacré à « *Monsieur l'adjoint* » : « *Le maire peut habiter loin de sa commune, et n'y venir qu'à la belle saison. L'adjoint, lui, réside. C'est même pour cela, qu'on l'a choisi. Dans le civil, il est homme de profession essentiellement sédentaire. Le bureau, l'atelier ou l'échoppe le livre sans défense aux sollicitations des administrés. Sa maison est proche de la mairie [...] Le maire est parti quelques jours après le scrutin. Aux bonnes gens qui voulaient, avant son départ, l'intéresser à leurs petites affaires, il a répondu négligemment : « Vous arrangerez cela avec l'adjoint. » Le maire est parti, mais l'adjoint reste. Dès le lendemain, il entre en fonction et les clients affluent [...] C'est lui, en somme, qui porte*

¹⁸³ Jean Yole (1878-1956), écrivain et essayiste, chantre de la « civilisation rurale » et de la Vendée, fut sénateur, représentant la droite chrétienne progressiste de ce département. Son expérience politique donne une valeur d'observation au texte présenté ici, tout comme son roman *Les Arrivants* comporte une dimension ethnographique précieuse.

le drapeau de l'équipe. C'est à lui de réaliser le programme « de justes réformes » rédigé dans l'enthousiasme de la bataille, et Dieu sait si on a été généreux ! C'est donc de lui que dépendra la réélection des amis. » (Yole, 1933, pp. 67-68).

Tableau 5 - Les adjoints au maire de Saint-Hilaire-de-Loulay de 1848 à 1971

dates	adjoint(s)	profession	lieu de résidence	liens de parenté
1848-1852	Baptiste Moreau	épicier	bourg	
1852-1862	Augustin Piraudeau	maréchal Ferrant	bourg	
1862-1865	Jacques Frelin	boulangier	bourg	
1865-1879	Alfred Lefevvre	propriétaire châtelain	La Grassière	
1879-1881	Félix de Villebois-Mareuil	idem	Le Fonteny	
1881-1886	Alfred Lefevvre	idem	La Grassière	
1886-1889	Louis de Cornulier	idem	La Filolière	
1889-1896	Louis Lefevvre	idem	La Grassière	fil d'A. Lefevvre
1896-1898	Alfred Lefevvre	idem	La Grassière	fil d'A. Lefevvre
1898-1904	Roger de Villebois-Mareuil	idem	Le Fonteny	fil de Félix
1904-1919	Abel Brunet	propriétaire	hameau ¹	
1919-1925	Alexandre Marnier	marchand	bourg	
1925-1935	1er : Auguste Dugast	propriétaire- viticulteur	hameau	
	2ème : Joseph Grelier	bordier	hameau ¹	
1935-1947	1er : Joseph Grelier	idem	idem	
	2ème : Pierre Chiron	sabotier	bourg	
1947-1954	1er : Pierre Chiron	idem	idem	
	2ème : Gabriel Gauthier	fermier	hameau	
1954-1965	1er : Gabriel Gauthier	idem	idem	
	2ème : Patrice Mercier	construct. mach. agric.	bourg	
1965-1971	1er : Patrice Mercier	idem	idem	
	2ème : Clément Baudon	aviculteur	hameau ¹	gendre de J. Grelier

¹ hameaux jouxtant le bourg

Jusqu'en 1865, les adjoints sont des commerçants ou artisans du bourg. Ils forment cette catégorie de la petite bourgeoisie bourgadine dont on retrouve d'autres représentants au sein du conseil municipal. La fonction est occupée ensuite par des châtelains, puis à partir de 1904, ce sont des propriétaires bourgadiens qui l'occupent de nouveau. A l'image des Dugast du bourg (voir chapitre VI), ils forment une population de moyens propriétaires relativement aisés. Sur le plan démographique, ils se singularisent par une faible fécondité et des alliances nouées dans la même catégorie sociale des bourgs voisins ou dans la couche aisée des propriétaires paysans. Abel Brunet, entré au conseil municipal en 1892, restera, à partir de 1904, 15 ans adjoint au maire. Il est minotier à Cugand jusqu'à son mariage, en 1883, avec Rose Chatellier, fille d'un propriétaire bourgadin lui-même ancien conseiller municipal. Ils ont 39 et 35 ans à leur mariage et restent sans descendance.

La petite bourgeoisie bourgadine tend à vivre de ses rentes terriennes, ou combine une activité libérale, marchande ou artisanale avec la possession d'exploitations mises en location. Son comportement tend à se rapprocher de ceux des maîtres des grands domaines. Elle a le souci de se distinguer des paysans par un mode de vie « urbanisé » qui s'ajoute à la considération et au prestige attachés à la possession foncière.

L'opposition, et la hiérarchie qui en découle, entre « *pésans* » et « *bourgadiens* », est restée longtemps vive dans le Bocage, facteur de rivalités et d'identification à l'un ou l'autre groupe dans chaque commune (Hérault, 1992). La logique de la distinction chez les propriétaires du bourg se manifeste par leur présence importante au sein du conseil municipal et l'accès à des positions de pouvoir effectif : maire exceptionnellement, adjoint plus couramment.

Il faut attendre 1925 pour voir apparaître des agriculteurs aux postes d'adjoints au maire, et 1947 pour y rencontrer pour la première fois un exploitant d'une grande ferme. L'absence de ce groupe social est à relier à un triple handicap vis à vis de la bourgeoisie : la propriété foncière, la déconsidération des paysans vis-à-vis des bourgadiens et l'isolement géographique. La propriété paysanne, sauf dans le cas des paysans propriétaires les plus aisés, se fait en général plus discrète que celle de la petite bourgeoisie bourgadine. Élément de sécurité plus que de prestige, elle s'inclut dans la logique de transmission du statut d'agriculteur. Et, différence essentielle, un agriculteur ne vit pas de rentes terriennes, même s'il loue tout ou

partie de ses biens propres à d'autres. La quasi-totalité des paysans travaillent de façon ininterrompue, leurs conditions d'existence sont modestes et leurs manières apparaissent comme frustes aux yeux des bourgadins. L'éloignement culturel est renforcé par l'éloignement géographique. Dans l'habitat dispersé qui caractérise le Bocage, la population paysanne vit dans les villages et les fermes d'écart. Ces villages sont pour la plupart distants de plusieurs kilomètres du bourg. Ce qui tend à favoriser la vie propre de village, ou les contacts entre villages directement voisins, au détriment des relations avec le bourg et d'une participation plus grande aux décisions municipales. Outre qu'ils se considèrent comme propriétaires, les premiers agriculteurs à occuper les deux postes d'adjoints, en 1925, habitent dans des villages directement voisins du bourg.

Avec l'arrivée des agriculteurs comme adjoints, une autre logique se dessine : à partir de 1925 les adjoints sont systématiquement les plus âgés parmi les conseillers. Le second adjoint remplace le premier à son décès et on prend le plus âgé parmi les conseillers restants pour remplacer le second. Dans ces conditions, comme l'élection du maire au sein du conseil, celle des adjoints obéit à un vote formel qui respecte un code préétabli. Alors que la distribution du pouvoir se fige à partir du début du XXe siècle avec la reconduction systématique du mandat de maire du châtelain de la Filolière, un même processus se reproduit au sein du conseil municipal, où s'applique une règle gérontocratique et la transmission des mandats de père en fils.

c) Les autres conseillers

Absents des fonctions principales, la place des paysans dans le conseil municipal retiendra particulièrement notre attention. Comment jouent les mécanismes de la parenté ? Les statuts de propriétaires ou fermiers sont-ils favorisés les uns vis-à-vis des autres ? Y-a-t-il une influence des grands propriétaires ?

D'une majorité écrasante dans la population, les paysans sont cependant minoritaires dans le conseil municipal au XIXe siècle (voir tableau 6). Au XXe siècle, ils deviennent progressivement majoritaires pour finalement représenter les 3/4 des conseillers après la seconde guerre mondiale (jusqu'en 1971).

Tableau 6 - Nombre de paysans parmi les conseillers municipaux de Saint-Hilaire-de-Loulay de 1848 à 1965

année	nombre de conseillers	nombre de paysans
1848	16	7
1865	17	7
1896	15	8
1912	16	10
1935	16	11
1947	17	13
1959	17	12
1965	17	13

En raison du contrôle de la fonction de maire, de la maîtrise de la composition du conseil par les châtelains, de l'absence de listes d'opposition, un fait apparaît clairement : aucune parentèle paysanne n'est en mesure de maîtriser l'accès au pouvoir municipal, ne serait-ce que dans les fonctions de simple conseiller. Quand on regarde les liens de parenté au fil des différents scrutins, seul le lien vertical de descendance intervient de façon récurrente. Tandis que le lien horizontal de cousinage est absent de la composition des conseils municipaux, ou alors à un degré éloigné, ce qui le rend inopérant quant aux alliances d'intérêt qu'il est censé susciter. Les liens de parenté par alliance ou cousinage les plus fréquents ne concernent que les propriétaires-artisans ou commerçants bourgadiens, qui seuls, semble-t-il, ont pu représenter une force d'opposition au pouvoir châtelain.

On est loin du « *conseil de familles* » observé à Grand Frau en Lorraine, regroupant sur une seule liste cousins germains ou sous-germains et des représentants jeunes au conseil municipal, mais choisis en réalité par les « *chefs de famille* » (Karnouh, 1980). On est loin aussi, en ce qui concerne le milieu paysan, des parentèles aisées stables au pouvoir, avec des conseillers municipaux apparentés à chaque époque, comme à Saint-Jean-Trolimon (Segalen, 1985). On ne constate pas non plus comme à Corcelles-les-Arts, dans le pays de Beaune, des parentèles situées sur des sphères économiques concurrentes qui se partagent en deux clans opposés au sein du conseil municipal (Lévi-Strauss, 1975). Les exemples pourraient être multipliés (voir chapitres I et VII).

Vis-à-vis de bon nombre de ces communes rurales, Saint-Hilaire se distingue sur quatre points :

- aucun groupe ne peut rivaliser avec les châtelains sur le plan économique,
- les châtelains forment un groupe soudé (voir plus loin) et la hiérarchie du rang qui met la noblesse au premier plan est respectée,
- une seule idéologie politique s'impose à l'ensemble des habitants, reléguant les oppositions à des marges non structurées ou silencieuses,
- la défense de l'ordre religieux et le souvenir commun de la guerre contre-révolutionnaire maintiennent cette cohésion politique, malgré les décalages évidents sur le plan des conditions de vie et des enjeux politiques entre les châtelains et les paysans.

Ces différents paramètres, rassemblés, permettent d'expliquer pourquoi les parentèles n'interfèrent pas avec la vie municipale, qui reste donc relativement indépendante des jeux d'affrontements entre familles. On retiendra particulièrement ici la conjonction du pouvoir économique et de la cohésion idéologique. Ainsi, à Scignac, commune des Monts d'Arrée étudiée par Patrick le Guirriec (1988 et 1994), connaissant une opposition droite / gauche virulente, les jeux de parentèles n'interviennent aussi que faiblement et seulement en complément des solidarités politiques qui dominent. « *Aux relations qu'impliquent la consanguinité et l'alliance, les Scignaciens préfèrent les relations qui les unissent aux membres de leur famille politique* » (1988, p. 178). Dans cette commune, le parti communiste, légitimé depuis la libération par le mythe fondateur de la Résistance, agit lui-même comme une grande famille. Le cas est intéressant pour son caractère opposé à Saint-Hilaire : la politique municipale épouse les enjeux nationaux, le débat politique n'a pas le caractère de sujet tabou et d'oppositions stériles que lui confère l'apolitisme revendiqué dans le Bocage. A Saint-Hilaire, au contraire, tout se passe comme si la seule logique verticale de la hiérarchie foncière agissait dans l'accès au pouvoir municipal. Il obéit à l'ordre social imposé du château et de la cure.

A l'image de la société qu'il représente, le conseil municipal est fortement hiérarchisé, comme nous avons pu le voir à travers l'attribution des fonctions de maire et d'adjoint. Chaque équipe municipale ne représente donc pas une parentèle dominante, mais elle respecte une répartition inégalitaire des différents groupes sociaux. Les paysans qui accèdent au conseil municipal sont, assurément, parmi les plus aisés des fermiers et des bordiers. Néanmoins, leur

présence n'obéit pas à une logique d'alliances de familles. C'est leur notoriété dans la commune, et la considération acquise aux yeux des châtelains, qui leur permet d'accéder au conseil. Quand on regarde, en fonction du maire en place ou des châtelains présents dans le conseil, si ces derniers privilégient leurs propres fermiers, on se rend compte que ce facteur intervient peu. Les fermiers au conseil sont issus des différents domaines châtelains, comme les bordiers sont issus de différents hameaux. Tout porte à penser, par conséquent, que le choix des conseillers respecte une logique de panachage qui tend à ménager différents réseaux de clientèles sur tout le territoire communal, dans un type de rapport qui se caractérise par sa verticalité, c'est-à-dire la relation personnelle du châtelain-maire aux individus et aux familles. Comme nous avons constaté l'impossibilité des familles de s'unir durablement sur le plan foncier, en raison de la domination châtelaine, la parenté n'est pas plus un facteur de cohésion sur le plan politique.

A l'exception des maires châtelains, et dans une bien moindre mesure, les propriétaires bourgadins, les parentèles existantes sur le territoire, singulièrement celles des grands fermiers, ne permettent pas de contrôler l'accès au conseil municipal. A l'inverse, un principe de lignée est largement appliqué : on se succède au conseil de père en fils, comme on succède sur l'exploitation, les deux allant d'ailleurs de pair. Le conseil respecte ouvertement la loi gérontocratique : au sein des lignées de conseillers, un individu reste en fonction aussi longtemps que possible et il n'est remplacé que tardivement, quand ce n'est pas après son décès (voir les tableaux 6, 7 et 8 pour l'âge des conseillers). Le phénomène des conseillers âgés perdure ainsi jusqu'en 1965.

Cette logique est déjà celle idéalement appliquée par les châtelains. Lorsque Auguste de Cornulier décède en 1886, âgé de 77 ans, son fils entre au conseil municipal comme adjoint, puis il devient à son tour maire à partir de 1889. Le gendre de Louis de Cornulier, Paul de Sauzaie, prend le relais comme maire en 1919, sans même avoir été conseiller. A son décès en 1935, son fils lui succède aussi directement comme maire.

Tableau 7 - Le conseil municipal de Saint-Hilaire-de-Loulay en 1865

nom prénom	profession	domicile	âge	présent au C.M. (années)	
				depuis	pendant
Augereau Jean	paysan-propriét.	hameau	49	5	36
Belliard Pierre	aubergiste-propr.	bourg	53	17	22
Coquillard Jean-Baptiste	charpentier	bourg	56	nouv.	14
de Cornulier Auguste (maire)	propriétaire châtelain	La Filolière	56	17	38
de Sauzaie Henri	propriétaire châtelain	La Voie	27	nouv.	19
de Villebois Félix	propriétaire châtelain	Le Fonteny	45	17	48
Dugast François	paysan-propriét.	hameau	41	13	52
Gouraud Jean	cultivateur ²	hameau	60	13	26
Guieau Mathurin	paysan-propriét.	hameau	60	nouv.	19
Lefevre Alfred (adjoint)	propriétaire	La Grassière	40	nouv.	27
Mauvilain J.-Augustin	maçon	hameau	56	21	40
Merlet Jean	tisserand-march.	bourg	46	nouv.	5
Moreau Baptiste	meunier-épicier	bourg	58	17	22
Moreau François	meunier	hameau	?	5	10
Orieux Pierre	cultivateur	hameau	57	17	36
Pavageau Jean	cultivateur	hameau	74	17	22
Rineau Jean	cultivateur	hameau	50	5	26

¹ fermier ou métayer

Tableau 8 - Le conseil municipal de Saint-Hilaire-de-Loulay en 1912

nom prénom	profession	domicile	âge	présent au C.M. (années)		succes- seur ¹
				depuis	pen- dant	
Borderon Armand	cultivateur ²	hameau	60	nouveau	7	
Brizard Pierre	jardinier- journalier	bourg	74	24	31	
Brunet Abel (adjoint)	propriétaire	hameau ³	68	20	27	oui
de Cornulier Louis (maire)	propriétaire châtelain	Filolière	61	26	33	oui
de Villedieu Hilaire	propriétaire châtelain	La Voie	48	4	8	oui
Dugast Auguste	paysan- propriétaire	hameau	44	8	31	
Dugast Henri	propriétaire	hameau ³	41	12	35	
Durand Pierre	cultivateur	hameau	27	nouveau	35	oui
Gauthier Henri	cultivateur	hameau	67	16	23	
Gouraud Jean	cultivateur	hameau	74	26	33	oui
Grégoire Pierre	cultivateur	hameau	51	4	17	
Hervouet Pierre	journalier	bourg	42	nouveau	7	
Marnier Alexandre	marchand de boeufs	bourg	60	16	33	
Orieux Pierre	cultivateur	hameau	72	28	41	oui
Pairaudeau Armand	propriétaire	bourg	69	4	11	oui
Micheau Auguste	cultivateur	hameau	55	4	11	oui

¹ dont le grand-père, le père, le beau-père ou un frère a été conseiller municipal

² fermier ou métayer

³ hameau jouxtant le bourg

Tableau 9 - Le conseil municipal de Saint-Hilaire-de-Loulay en 1959

nom prénom	profession	domicile	âge	présent au C.M. (années)		successeur ⁵
				depuis	pendant ⁴	
Deslandes Jean	agriculteur ¹	hameau	38	nouv.	12	
Bezieau Auguste	agriculteur ¹	hameau	65	24	30	
Boudaud Constant	agriculteur ¹	hameau	69	14	20	
Boudeau Pierre	agriculteur ¹	hameau	54	14	26	
de Sauzaie Henri (maire)	propriétaire châtelain	La Filolière	55	24	36	oui
Grelier Emile	agriculteur ¹	hameau ³	57	12	18	oui
Dugast Pierre	agriculteur ²	hameau	47	nouv.	12	
Gauthier Gabriel (1er adjoint)	agriculteur ²	hameau	64	24	30	
Goulet Jean-Baptiste	agriculteur ²	hameau	38	nouv.	12	oui
Guillet Léon	agriculteur ²	hameau	61	14	26	
Jaufrineau Paul	industriel	bourg	?	nouv.	6	
Mercier Patrice (2ème adjoint)	construct. mach. agric.	bourg	42	nouv.	18	
Pavageau Eugène	agriculteur ¹	hameau	75	14	20	
Perocheau Célestin	agriculteur ¹	hameau	58	12	18	
Pichaud Edmond	agriculteur ²	hameau	58	24	30	
Poiron Antoinette	négociante	hameau ³	?	0	6	
Micheau Georges	ouvrier de l'industrie	bourg	50	6	12	oui

¹ exploitation issue de la propriété paysanne

² ferme dépendante ou anciennement dépendante de la grande propriété terrienne

³ hameaux jouxtant le bourg

⁴ les élections de 1965 et 1971 entraîneront un renouvellement important des membres du conseil municipal

⁵ dont le grand-père, le père, le beau-père ou un frère a été conseiller municipal

Sans être le cas général, les lignées de paysans conseillers municipaux, de père en fils ou de beau-père en gendre, valent la peine d'être relevées. Ces successions familiales sont restées, aux yeux des Loulaysiens, un trait caractéristique des conseils municipaux du temps des maires nobles : un fils remplaçait son père dans le conseil, logique qui, pour les habitants, illustre bien la soumission au maire-châtelain et l'immobilisme de ces conseils d'anciens. Cette tendance a d'autant plus marqué les Loulaysiens qu'elle s'est accentuée dans la première moitié du XXe siècle. Le successeur portant régulièrement le même prénom que son père, c'en est au point qu'il est difficile de retrouver, à la seule lecture de la composition des conseils municipaux et en l'absence des dates de naissance ou de connaissances sur les familles, à quel moment le relais est pris par un fils de conseiller. Jean Duret, paysan-propriétaire aisé (voir chapitre VI), est entré au conseil en 1848, à 47 ans, et y reste au moins jusqu'en 1878. Son fils lui succède sur l'exploitation et au Conseil. Il se maintient jusqu'à son décès, en 1906. Cependant, la famille s'est alors appauvrie et le troisième des Jean Duret ne devient pas conseiller municipal. Frédéric Durand est un fermier qui rentre au conseil municipal en 1878. Son fils aîné, Pierre, lui succède en 1888, mais comme la ferme revient finalement au cadet, Gabriel, ce dernier remplace son frère au conseil en 1912 et y reste jusqu'à la seconde guerre mondiale. A l'image de la stabilité relative des familles fermières, les lignées se maintiennent en général sur deux générations, plus rarement trois.

Cette tendance tend à faire coïncider la transmission du mandat politique avec celui de l'exploitation agricole. Ce sont les aînés qui reprennent les mandats en même temps qu'ils accèdent à l'autorité sur la ferme, autorité qui n'est véritablement acquise qu'avec l'invalidité ou la mort du père.

d) Conseil municipal et conseil paroissial

L'accession au conseil municipal accorde la considération et le prestige. Mais, dans cette commune fortement marquée par la religion, les registres décisionnels tendent à superposer les niveaux de la municipalité et de la paroisse. Jean Renard constatait que, dans cette région où la religion est l'affaire de tous, jusque vers 1960-65 « *le conseil paroissial regroupe les élites de chaque commune, et par sa composition il rappelle étrangement le conseil municipal* » (1975, p. 184). On peut alors examiner la composition du conseil de fabrique, devenu conseil curial et conseil paroissial, avec les mêmes questions que pour la composition du conseil

municipal : Qui en fait partie ? Les « mandats » se transmettent-ils de la même manière que dans le conseil municipal ? Retrouve-t-on les mêmes individus dans les deux sphères de gestion et d'encadrement de la collectivité ?

Le conseil de fabrique regroupe un nombre restreint d'individus : cinq à Saint-Hilaire. Le maire et le curé, lorsqu'ils ne sont pas directement fabriciens, assistent aux réunions du conseil. Les trois fonctions principales sont celles de président, secrétaire et trésorier.

Bien entendu, les élections au conseil de fabrique ne suivent pas la même procédure que celles des élections municipales. Les nouveaux entrants au conseil sont cooptés par les membres déjà en place. Un nouveau marguillier* est désigné ou élu sans qu'il ait à porter candidature. On voit ainsi dans les comptes-rendus de séances des registres du conseil de fabrique des personnes refuser la fonction qui leur a été offerte. De même, pour les membres du bureau, on ne procède pas toujours à élection. Les comptes-rendus font apparaître une alternance de désignations par entente et par vote. En théorie, le conseil est renouvelé partiellement par périodes triennales, le bureau est renouvelé annuellement, cependant la tacite reconduction est la règle généralement appliquée.

Comme dans les conseils municipaux, on trouve dans le conseil de fabrique des propriétaires terriens, des commerçants propriétaires du bourg, des bordiers aisés, des métayers et fermiers des grandes exploitations. La hiérarchie sociale y est de la même façon respectée. La présidence est toujours attribuée à un grand propriétaire. Elle revient transitoirement une première fois à un propriétaire-rentier du bourg, Abel Brunet, en 1892, puis de nouveau à partir de 1906 avec le refus du maire-châtelain Cornulier de siéger, faute de temps, au conseil de fabrique.

**Tableau 10 - Composition du conseil de fabrique / conseil curial de
Saint-Hilaire-de-Loulay (1835-1936)**

année¹	nom prénom	profession	domicile	succession
1835 présid. secrét. trésor.	Victor de Cornulier ⁴	propriétaire	Fonteny	
	Pierre Poiron	pays.-propr.	hameau	
	Mathurin Guieau ⁵	pays.-propr.	idem	
	Charles Orieux	fermier ²	idem	
	Pierre Chasseloup ⁴	idem	idem	
1850 présid. secrét. trésor.	Louis-A. Dugast ³	propriétaire	Grassière	
	François Orieux ⁵	fermier	hameau	
	Mathurin Guieau ⁵	idem	idem	
	Victor de Cornulier ⁵	propriétaire	Fonteny	
	Jean Gouraud ⁵	fermier	hameau	
1864 présid. secrét. trésor.	Félix de Villebois ⁵	propriétaire	Fonteny	gendre de Cornulier
	Gendron	curé	bourg	
	Mathurin Guieau ⁵	pays.-propr.	hameau	
	Pierre Belliard ⁵	auberg.-propr	hameau	
1892 présid. secrét. trésor.	Jean Gouraud ⁵	fermier	hameau	
	Abel Brunet ⁴	propriétaire	bourg	
	Cousseau	curé	bourg	
	Pierre Vinet ⁴	fermier	hameau	
	Pierre Gouraud ⁵	fermier	hameau	
1894 présid. secrét. trésor.	Arthur de Marcé ⁴	propriétaire	Perverie	
	Cousseau	curé	bourg	
	Pierre Vinet ⁴	fermier	hameau	
	Abel Brunet ⁴	propr.	bourg	
	Pierre Gouraud ⁵	fermier	hameau	
1906 présid. secrét. trésor.	Abel Brunet ⁴	propriétaire	bourg	
	Cousseau	curé	idem	
	Augustin Dugast ⁴	pays.-propr.	hameau	
	Pierre Orieux ⁴	fermier	idem	petit-fils de François petit-fils de Jean
	Jean Gouraud ⁴	idem	idem	
1919 (bureau non précisé)	Paul de Sauzaie ⁴	propr. / maire	Filolière	
	Augustin Dugast ⁴	pays.-propr.	hameau	
	Pierre Orieux ⁴	fermier	hameau	
	Alexandre Marnier ⁴	marchand	bourg	
	Jean-M. Bretaudeau	pays.-propr.	bourg	
1936 (bureau non précisé)	Henri de Sauzaie ⁴	propr. / maire	Filolière	fils de Paul
	Clément Poisson	propriétaire	bourg	
	Joseph Grelier ⁴	pays.-propr.	hameau	
	Armand Bretaudeau	commerç.	bourg	fils de J.-M.
	Henri Gouraud	pays.-propr.	bourg	

¹ Les dates retenues sont celles des changements de présidence

² = métayer ou fermier

³ de 1853 à 1857, Victor de Cornulier redevient président

⁴ membres du conseil municipal à cette date

⁵ a été ou sera membre du conseil municipal

De façon encore plus évidente qu'au sein des conseils municipaux, les marguilliers occupent leur place jusqu'à leur décès, sauf s'ils démissionnent ou ne peuvent plus siéger en raison d'invalidité ou de vieillesse. Cette règle en fait là encore un conseil d'anciens dans la paroisse. Mathurin Guieau, qui rentre comme trésorier en 1835, siège au conseil jusqu'en 1887. Il est remplacé alors par un fermier en raison de son infirmité, il a 82 ans. Les fils remplacent régulièrement leur père ou beau-père (même si le tableau 10, ne présentant que quelques assemblées, ne fait pas apparaître clairement cet aspect). Les Gouraud de la ferme de la Fuilerie sont conseillers de père en fils durant trois générations. Jean Gouraud rentre en 1853. A son décès en 1877, son fils de même prénom le remplace. Il démissionne en 1883 et un autre fermier le remplace. Mais en 1902, le troisième de la lignée des Jean Gouraud prend place au conseil de fabrique, à la suite d'un autre fermier. Longuement présents au conseil municipal, les Orioux se succèdent également au conseil de fabrique. Une génération est sautée cependant entre François Orioux, marguillier de 1843 à son décès en 1859, à l'âge de 93 ans, et Pierre Orioux, à partir de 1900.

Conseil municipal et conseil de fabrique appliquent donc les mêmes règles de recrutement et les mêmes personnes qui sont présentes dans le conseil de fabrique occupent également un poste au sein du conseil municipal, comme le montre le tableau 10. Il s'agit bien de sphères de pouvoir imbriquées entre elles et dominées par les grands propriétaires fonciers, permettant à une élite propriétaire et paysanne, d'obtenir considération et prestige au sein de la municipalité comme de la paroisse.

2) Tendances et votes politiques dans la commune et ses environs

a) Jusqu'en 1914 : le légitimisme des notables

Sur le plan municipal, la puissance et la cohésion des grands propriétaires châtelains contiennent les oppositions et les cantonnent à la marge. Les élections municipales permettent donc assez peu de saisir les enjeux de la lutte politique nationale. C'est en abordant les élections législatives et les comportements des notables dans ces dernières que nous saisissons comment se jouent ces oppositions sur le plan local.

Yves Hello et Florence Regourd (1982) notent la montée du légitimisme en Vendée de 1815 à 1848, dans un collège électoral dominé par les grands propriétaires terriens. Dès 1830, la bourgeoisie se retrouve aux côtés de la noblesse et du clergé, alliance à trois pérennisant la Réaction et le mythe contre-révolutionnaire de l'harmonie sociale (Renard, 1975).

Durant le Second Empire, les Vendéens font confiance aux notables et la tendance légitimiste se confirme en 1849. Aux législatives de 1852 à 1876, le candidat royaliste arrive en tête dans le canton de Montaigu, alors que ce sont les candidats bonapartistes qui sont élus comme députés dans le département. L'opposition entre le sud du département, démocratique, égalitaire et anticlérical, et le Bocage, royaliste, hiérarchique et clérical, apparaît clairement durant cette période et se renforce sous la 3^{ème} république avec les luttes religieuses et scolaires.

Les résultats aux élections législatives de 1877 à 1906 révèlent, dans ce Bocage légitimiste, une opposition tout aussi tranchée entre la ville de Montaigu et la campagne. En 1877, Paul Bourgeois, le candidat monarchiste clérical n'obtient que 55 voix à Montaigu, contre 306 au candidat républicain de gauche, de Grancourt. A Saint-Hilaire, les résultats sont inversés : 405 voix pour le monarchiste contre 62 pour le républicain. En 1906, le candidat réactionnaire, de Lavrignais, obtient 134 voix à Montaigu, contre 244 pour le républicain de gauche, Alcime Roit. A Saint-Hilaire, 443 votants se prononcent pour de Lavrignais et 44 pour Alcime Roit. Sur le plan de la politique locale, la véritable opposition est celle qui se joue donc entre la campagne et la ville, prolongeant celle qui s'est révélée durant la contre-Révolution et les conflits de délimitation de territoire.

Le légitimisme des notables de Saint-Hilaire ne fait pas de doute. La famille Dugast du château de la Grassière est connue pour sa participation à la contre-Révolution et son opposition à la branche républicaine des Dugast-Matifeux de Montaigu. Le comte de Nacquard participe à la tentative de soulèvement de 1832 et accueille la duchesse de Berry au château de la Rondais. Le comte Louis-Auguste de Cornulier avait été un fidèle de Charette jusqu'à la capture de ce dernier. Auguste de Cornulier puis son fils, Louis, se présentent aux élections supra-municipales sous l'étiquette légitimiste.

A partir de 1883, les notices des services préfectoraux destinées au ministère de l'intérieur, qui accompagnent la liste des élus¹⁸⁴ au conseil général, donnent quelques éléments sur la position et l'activité des Cornulier. Sur Auguste de Cornulier, on peut lire en 1883 : « *sérieuse influence sur la majorité réactionnaire par son âge, sa grande situation de fortune, la vivacité de son intelligence et son ardeur d'opposition. Tacticien habile, il intervient souvent dans les débats avec une apparente franchise qui dissimule sa pensée - s'occupe spécialement des finances - pas de rapports avec le préfet* ». En 1889, la notice concernant Louis de Cornulier est la suivante : « *Le comte Louis de Cornulier est un esprit d'une portée moyenne, son élocution est difficile, il n'a été appelé aux honneurs de l'assemblée départementale qu'en souvenir de son père « qui avait tant de talents », et qui était un des sénateurs du département. M. Louis de Cornulier avait été révoqué en 1887 de ses fonctions d'adjoint de Saint-Hilaire-de-Loulay pour distribution de manifestes du Comte de Paris* » ; on lit en 1901 : « *occupe une situation très effacée au conseil général. Montre peu d'activité dans son canton où seule le maintient l'influence de sa famille. Très soutenu par le clergé* » ; en 1906 : « *réactionnaire clérical, riche, et très difficile à combattre. M. de Cornulier est assuré pour longtemps de son siège. Pas de rapports avec l'administration* » ; puis en 1910 : « *M. de Cornulier est assuré de garder pour longtemps son siège, le canton ayant une très forte majorité réactionnaire. Il n'entretient pas de relations avec mon administration* ». Tout en confirmant le royalisme actif des Cornulier, malgré leur côté tendancieux ces notices soulignent l'antiétatisme des notables locaux, l'alliance avec le clergé et l'élection quasiment de droit par la fortune et la lignée.

b) De 1919 à 1936 : droite modérée dans l'arrondissement, commune conservatrice

La question religieuse a permis au début du siècle le retour en force des légitimistes aux élections législatives. En 1902, « *La vieille noblesse vendéenne conservatrice et monarchiste se taille la part du lion* » (Hello, Regourd, 1982, p. 329). Aussi, jusqu'à la guerre 14-18, il est probable que la faveur accordée par la population aux royalistes tient plus à l'attachement religieux qu'aux convictions politiques. C'est pourquoi à partir de 1910, si la division nord / sud s'accroît en Vendée, la République est acceptée et les professions de foi des candidats sont

¹⁸⁴ Archives départementales, 3M274.

désormais marquées par le thème de l'attachement à la terre vendéenne (Hello, Regourd, *ibid.*).

En 1919, le comte Paul de Sauzaie, lui aussi royaliste et successeur de Louis de Cornulier sur le domaine de la Filolière, se présente aux élections cantonales. Mais il est battu par l'industriel et maire de Cugand, Auguste Durand, candidat de la démocratie chrétienne et défenseur du progrès social. Aux législatives de 1924, les résultats montrent toujours l'opposition entre Montaigu et la campagne environnante. La droite, qui emporte naturellement les élections, n'obtient que 187 voix à Montaigu, contre 223 aux républicains. A Saint-Hilaire, ce sont 374 voix qui vont à l'élu de droite, contre 35 au républicain et 5 voix communistes. A partir de 1928, Auguste Durand représente l'arrondissement comme député.

c) De 1936 à 1946 : le réflexe conservateur

S'il conserve son poste de conseiller général, Durand est cependant battu aux législatives de 1936 par le conservateur de Suzannet. Les résultats de 1936 préfigurent le rapprochement des tendances politiques entre Montaigu et Saint-Hilaire. De Suzannet arrive en tête à Montaigu et la droite arrive largement devant la S.F.I.O. A Saint-Hilaire, de Suzannet fait 258 voix, mais Durand acquiert quand même 167 suffrages ; une voix va au candidat de la S.F.I.O. et quatre vont au candidat communiste.

Quoiqu'il en soit, la région se distingue en 1936 par la lutte et le succès du Front national contre le Front populaire. A Saint-Hilaire, cette même année est marquée par une mission restée dans les mémoires. Elle a été clôturée sur le perron de la mairie (voir illustration), l'événement religieux se doublant d'une symbolique politique par l'introduction solennelle d'une statue du Christ dans la mairie. Le discours du maire qui accompagne l'installation de la statue (voir ci-dessous) contient tous les ingrédients idéologiques qui ont fédéré les habitants du Bocage par le passé : la fidélité à la foi catholique, le rejet de l'Etat républicain persécuteur, le souvenir des combattants de 1793 dans une Vendée depuis lors résistante et autonome. En 1936, Saint-Hilaire suit un mouvement général dans le Bocage, et « *l'appel à la nouvelle croisade chouanne* » des élus de droite (Hello, Regourd, 1982, p. 340) n'est pas seulement une réponse à la montée de la gauche sur le plan national. Dans le Bocage, la population est déjà moins docile ; à l'amertume laissée par la guerre 14-18 se sont ajoutées les difficultés économiques se traduisant par « *une irritation latente sous le vieux fond de résignation* » (*ibid.*, p. 337). Cette situation explique que « *le temps n'est plus aux grands propriétaires fonciers* » (*ibid.*)

et favorise l'arrivée d'hommes politiques nouveaux comme Auguste Durand. A Saint-Hilaire cet état de fait explose lors des élections municipales conflictuelles de 1925 et une seconde opposition en 1935 (voir plus loin).

Illustr. 62 - Discours prononcé par M. le Comte Henri de Sauzaie, maire de Saint-Hilaire-de-Loulay, à l'occasion de la réception officielle du Christ, à la mairie.¹⁸⁵

« Monsieur le curé,
Monsieur l'abbé,
Mes Révérends Pères,
Habitants de Saint-Hilaire, Mes chers amis

Autrefois le Christ avait toujours la place d'honneur dans tous les monuments publics. C'est lui qui présidait aux destinées du pays ; dans les tribunaux on jurait de dire la vérité, la main tendue vers lui ; dans les écoles, il encourageait les maîtres à apprendre la droiture et la vertu aux jeunes élèves.

Mais depuis la loi de séparation, le Christ a été enlevé, chassé de tous les monuments publics par un gouvernement radical et franc-maçon.

Et pourtant... n'aurait-il pas encore été à sa place pour présider aux destinées de notre malheureuse France dans les heures si dures qu'elle traverse... n'aurait-il pas été à sa place dans les tribunaux... n'aurait-il pas été à sa place dans les écoles publiques où l'on apprend souvent la haine plutôt que la charité ?

Eh bien, vous, habitants de Saint-Hilaire, vous, Vendéens, dont le nom de votre petite patrie, la Vendée, est en lettres d'or dans l'histoire pour l'héroïsme avec lequel vos aïeux ont lutté en 93 pour la défense de leur Dieu et de leur Roi très Chrétien, vous, vous n'oubliez pas ce glorieux passé, vous n'acceptez pas ces lois laïques et vous voulez au contraire profiter d'un retour de mission pour rendre publiquement hommage au Christ, en lui offrant la place d'honneur de votre mairie.

De ce geste, j'ai déjà remercié vos représentants, Messieurs les Conseillers Municipaux ; permettez-moi, comme Maire, de vous remercier et de vous féliciter à votre tour.

Ce Christ, emblème de la droiture et de la Charité, sera toujours à sa place. Il présidera toutes les réunions des différentes sociétés de la commune: il sera notre sauvegarde et notre soutien.

Et si ce geste d'aujourd'hui est un acte de foi, il est aussi un symbole d'espérance ! Vous, enfants d'aujourd'hui, la génération de demain, c'est vous qui l'aurez apporté sur vos épaules : SOUVENEZ-VOUS EN.

Ce que je souhaite, voyez-vous, c'est que tant que nous vivrons, tant que ceux qui nous suivront vivront, le Christ, qui prend en ce jour la place d'honneur à la Maison Commune, y demeure et y reste le Roi aimé et adoré.

Qu'il protège la commune, c'est mon dernier souhait ! »

¹⁸⁵ Supplément au Bulletin Paroissial du 23 février 1936.



Illustr. 63 - 1936 : retour de mission

Sous l'Occupation, les thèmes vichystes font écho à ceux de la droite conservatrice en Vendée. Aux yeux des notables vendéens, le département fait figure de modèle pour la reconstruction nationale souhaitée par le gouvernement de Vichy que soutient aussi la hiérarchie catholique (Hello, Regourd, 1982). A Saint-Hilaire, on ne note pas de mouvement de résistance, la guerre n'introduit donc pas de scissions dans la population. Si bien que la vie politique ultérieure se déroulera dans la continuité de l'avant-guerre. Comme en de multiples autres lieux, le conseil municipal rend hommage à Pétain en 1941 et à de Gaulle en 1945¹⁸⁶.

La cohésion est encore exprimée à propos de la guerre 39-45. Un fermier a expliqué ainsi comment les jeunes gens de la classe 1942 dont il faisait partie, réquisitionnés pour le Service du Travail Obligatoire, ont été réunis avant leur départ dans un café par le maire et le curé. Les propos du discours auraient été alors d'encouragement pour aller combattre le communisme. Dans cette commune sans mouvement de résistance, ce même fermier explique que des personnes auraient pu être mises en difficulté après la guerre. Mais il a choisi pour sa part de n'en jamais parler, préférant étouffer un conflit potentiel.

Si on prend en compte l'estimation des tendances politiques des conseillers municipaux, telle qu'elle est relevée par les services préfectoraux¹⁸⁷, seul le maire de Saint-Hilaire s'inscrit dans un courant ultra-conservateur. En 1935 et 1939, 14 conseillers sur 16 sont considérés comme appartenant à la droite modérée du Mouvement des radicaux de droite. Un seul est affiché du côté de la Démocratie populaire d'Auguste Durand. A la même demande du préfet, en 1945, le radical Marc Gaillard répond de Montaigu à propos de Saint-Hilaire : « *en regard de chaque nom j'ai porté, comme demandé, la nuance politique, bien que celle-ci soit le plus souvent très difficile à déterminer. Je crois même que, dans bien des cas, l'intéressé ne la connaît même pas lui-même ; il est le plus souvent ou du côté du curé, ou contre* ».

De façon caricaturale, la remarque de Gaillard traduit l'écart qui sépare les conseillers de l'élite dirigeante : le combat des partis nationaux peut rester étranger aux habitants, alors que la question religieuse reste un sujet de discorde. Entre les nobles et les autres habitants, la perception de la politique locale n'est pas analogue. Les Loulaysiens sont d'abord préoccupés par les problèmes qui

¹⁸⁶ Registre des délibérations du conseil municipal, 20 avril 1941 et 18 mai 1945.

¹⁸⁷ Archives départementales, 3M310, Composition politique des conseils municipaux, 1926-1939.

les touchent quotidiennement, alors que chez les nobles, s'engager dans la vie politique locale constitue un fondement à la participation à la vie publique nationale, au même titre que de garder un ancrage dans un coin de campagne où la famille a son origine (Mension-Rigau, 1994). Le légitimisme, « *ardent défenseur des unités politiques restreintes, attaché aux communautés à dimension humaine* » (ibid., p. 167) est aussi à comprendre dans ce cadre d'enracinement local.

d) De la guerre aux années 70 : du conservatisme au gaullisme

L'après-guerre n'entraîne donc pas de rupture dans les comportements électoraux. Aux législatives de 1946, 65% des voix vont en Vendée aux partis de droite, 80% dans les cantons du nord-est. La question scolaire mobilise de nouveau à travers la suppression des subventions au privé. Sur le plan des affrontements politiques, « *la ligne de démarcation a bien toujours été au-delà de la pratique religieuse et des fidélités personnelles - celle de la laïcité* » (Hello, Regourd, 1982, p. 346). Le poids des notables fonciers (et à travers eux, celui de la religion et de l'école privée) s'exerce surtout dans les élections municipales, « *il suffit de comptabiliser le nombre de mairies rurales détenues dans le Bocage par les membres de l'aristocratie foncière résidente* » (Chauvet, Renard, 1982, p. 408).

En 1958 et 1969, le gaullisme s'installe en Vendée. Les députés sont renouvelés au détriment des notables conservateurs, en même temps que disparaissent durant cette période les candidats d'extrême droite à visée antirépublicaine (Chauvet, Renard, 1982). Dans le Nord-Vendée, le candidat gaulliste, Vincent Ansquer, est élu en 1962 aux législatives contre le sortant, Guitton, indépendant de droite. A partir de là, il sera toujours réélu au premier tour avec des suffrages de 62 à 86.5% des voix, jusqu'à son remplacement par Philippe de Villiers en 1988. Aux élections présidentielles de 1965, De Gaulle, opposé à Mitterrand, recueille à Saint-Hilaire 87 % des suffrages.

A Saint-Hilaire, l'antirépublicanisme demeure en arrière-plan chez le maire noble qui refuse que soit fêté le 14 juillet et oblige son secrétaire de mairie à travailler ce jour-là.

3) Une opposition prématurée aux municipales de 1925

En 1925, les élections municipales mettent en présence deux listes, dans un contexte où la puissance châtelaine est bien établie et n'a pas été remise en cause depuis la seconde moitié du XIX^e siècle. La liste du maire-châtelain reconduit, à deux personnes près, le conseil élu en 1919. On y trouve évidemment une représentation qui suit l'échelle de hiérarchie et de prestige : un seul châtelain, dans la personne du maire, des propriétaires et artisans et commerçants-propriétaires du bourg, des paysans-propriétaires aisés, le régisseur d'un grand domaine et cinq exploitants de grandes fermes châtelaines (deux sur des fermes du maire). En face d'eux se présente une liste menée par trois petits artisans du bourg. Elle reste cependant majoritairement constituée de paysans avec douze des candidats présentés. Mais, parmi eux, sept sont des bordiers et les fermiers restants tiennent en fait des exploitations qui ne relèvent pas d'un domaine châtelain et leurs propriétaires ne résident pas à Saint-Hilaire.

Ces élections ont laissé un souvenir vivace, alors qu'une autre liste d'opposition, incomplète, s'est aussi présentée en 1935 sans susciter un souvenir aussi fort. Les élections de 1925 se situent dans un après-guerre qui a laissé des hommes aigris et désireux de se libérer de la tutelle noble. Elles sont les premières élections qui voient se constituer un semblant d'opposition organisée, dans un contexte où sur le plan cantonal, le maire noble de Saint-Hilaire, légitimiste, a laissé la place au progressiste Durand.

Il faut dire aussi que Jean-Baptiste Boudaud, sabotier, chantre paroissial, poète et humoriste, était des opposants. De lui seul les habitants se souviennent bien. On a même décrit cette liste comme une aventure humoristique, la campagne électorale étant menée au son du violon au coin des rues de Saint-Hilaire. Ce n'était donc pas, selon beaucoup de gens, une opposition sérieuse. Dans une famille d'agriculteurs, on considère que la liste rassemblait des compagnons de bringue du dimanche qui s'étaient entraînés les uns les autres par défi. Pour eux, ces opposants n'étaient pas capables de diriger la commune et aucun d'entre eux ne pouvait prétendre assumer la fonction de maire. Opinion qui ressemble à celle largement exprimée à Sainte-Christine-en-Mauges dans les années 60 où on considère que « *pour être maire il faut des capacités* » (Brouard, 1978, p. 24). Dans ces communes où la hiérarchie sociale semble intangible, les élites traditionnelles sont les mieux placées pour gérer les affaires collectives, le maire disposant de capacités dont se sentent privés la plupart des habitants.

Le sens politique de l'opposition n'est pas clairement perçu. La liste concurrente de celle du maire s'oppose à la gestion coutumière de la commune et à ses aspects clientélistes. Un ancien bordier estime cependant que les reproches au maire sortant et à sa liste étaient plus ou moins valables, car « *ça n'allait pas mal pourtant la commune* ».

L'élection a été un complet échec pour la liste des opposants : ils perdent en essayant des démissions de dernière minute. Le premier de la liste obtient 163 voix sur 440 votants alors que les sortants obtiennent de 256 à 299 voix. Perçus comme subversifs et combattus vigoureusement, les opposants ne disposaient ni de la faveur idéologique (aux élections législatives de 1924, le légitimiste Baudry d'Asson arrive en tête à Saint-Hilaire), ni du prestige et de l'assise économique, ni des moyens culturels de s'imposer.

Dans les familles qui ont eu un des leurs dans cette liste, ces élections sont restées dans le souvenir un événement douloureux. Les enfants de candidats que j'ai rencontrés en parlent soit avec de la rancune à l'encontre du maire-châtelain de l'époque, soit en reconnaissant que leur parent et ses colistiers étaient allés trop loin dans l'affront au maire. Les descendants continuent d'évoquer entre eux ces élections lorsqu'ils se rencontrent. Les poèmes de Jean-Baptiste Boudaud sur les élections de 1925 (voir plus loin) restent encore plus ou moins cachés. Leur existence est connue de tous, on sait que des conseillers municipaux y sont moqués pour leurs travers de comportements, mais peu de gens possèdent ces poèmes et ils ne sont pas diffusés de peur d'agiter à nouveau des conflits et des rancunes.

Que s'est-il passé ? Humoristique ou non, la liste est perçue comme menaçante. Des pressions sont exercées sur plusieurs opposants. Une affiche est placardée la veille des élections, présentant la démission de cinq candidats, qui approuvent et signent le texte suivant : « *Commune de Saint-Hilaire-de-Loulay. Elections municipales du 03 mai 1925. Nous, soussignés, affirmons avec énergie que notre consentement nous a été arraché par surprise ; protestons contre l'emploi qui est ou serait fait de nos noms ; déclarons enfin que nous ne sommes pas candidats aux élections municipales* »¹⁸⁸. Une contre-affiche est alors apposée à côté de l'autre, qui dit « *Electeurs : Malgré les agissements déloyaux et la parole arrachée à de braves gens, notre liste n'a pu être abolie. Votez pour la liste des candidats qui sans ambition et sans faiblesse vous crient avec leurs camarades tombés de 1914 à 1918 - LIBERTE. Votez pour la liste complète, le vote sera toujours valable. Faites votre devoir nous ferons le nôtre* ».

¹⁸⁸ Archives départementales, 3M440.

Illustr. 64 - Elections municipales du 03 mai 1925 : liste du comte Paul de
Sauzaie

DÉPÔT LÉGAL
Verde
n° 51
19 25

COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-DE-LOULAY

Elections Municipales

Du 3 Mai 1925

Messieurs les Electeurs et chers Concitoyens,

Les Conseillers sortants se représentent à vos suffrages pour se voir confirmer le mandat que vous leur avez confié, à une imposante majorité, aux dernières élections. Nous pouvons sans crainte vous témoigner, avec preuves à l'appui, que nous l'avons fidèlement rempli. Voici à nouveau notre programme :

I. — Au point de vue Catholique :

Notre passé répond de notre avenir ; nous avons été et nous serons toujours les défenseurs de la Religion ; aussi, est-ce avec empressement que nous avons favorisé l'établissement dans notre commune, comme dans toutes les communes de France, de l'Association de Défense religieuse dont vous faites partie, et dont quelques membres du Bureau ont été choisis parmi les Conseillers municipaux.

2. — Au point de vue Familial :

Nous avons toujours accueilli, examiné avec soin et approuvé toutes les demandes d'assistance de n'importe quel genre, et, quand la Préfecture a voulu restreindre le chiffre de ces allocations, M. le Maire en a obtenu le maintien par ses démarches personnelles et autorisées.

3. — Au point de vue Social :

Les Membres des Bureaux du Syndicat agricole, de la Mutuelle-Bétail, de la Mutuelle-Incendie et de la Caisse Rurale, dont M. le Comte de *Sauzaie* est Président, et qui rendent des services si appréciés dans la commune, sont pris en partie dans le sein du Conseil municipal et, par chacune de ces œuvres, nous avons travaillé à la prospérité et au bien-être de nos concitoyens. D'autre part, les membres de la Société de Secours Mutuels ne sauraient oublier que le budget, dont les dépenses dépassent souvent les recettes, est, chaque année, équilibré grâce aux générosités de M. le Maire, son Président.

4. — Au point de vue Communal :

Malgré la pénurie de main-d'œuvre, deux routes ont été entreprises et vont être bientôt terminées. Tous les chemins ruraux ont été subventionnés en raison des demandes formulées par les intéressés. Une horloge a été placée à l'église, et le cimetière passe, et avec raison, pour l'un des mieux entretenus des environs. C'est l'honneur de la Municipalité sortante d'entourer de tant de soins la dernière demeure de nos chers défunts.

5. — Au point de vue du Progrès :

L'électricité va bientôt éclairer le bourg sans que les dépenses occasionnent aux contribuables aucuns frais supplémentaires.

Les deux nouveaux candidats de notre liste acceptent notre programme comme nous acceptons leur précieux concours.

Messieurs les Electeurs, vous nous renouvellez, dimanche, la confiance que vous nous avez témoignée. Notre dignité ne saurait être atteinte ni par les plaintes, ni par les manœuvres de quelques mécontents, car nous avons conscience d'avoir toujours agi **avec justice**, en faisant passer les intérêts généraux des habitants de la commune avant les intérêts de quelques particuliers.

Aux Urnes, PAS D'ABSTENTIONS !

et tous pour la concorde et la plus grande union.

Comte de SAUZAIE ; CHATELLIER ; CHIRON ; COSSAS ; GRELIER ; DUGAST, AUGUSTE ; DUGAST, HENRI ; DUGAST, JACQUES ; DURAND ; GOURAUD ; GUIEAU ; MARNIER ; RICHARD ; VINET ; GALLOT ; JEAN, EPIARD, EUGÈNE.

Illustr. 65 - Elections municipales du 03 mai 1925 : liste des opposants

COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-DE-LOULAY

Élections Municipales

DIMANCHE 3 MAI 1925

Cher Concitoyen,

Nous vous demandons de venir nombreux déposer dans l'urne le bulletin qui nous apportera votre confiance.

C'est : premièrement, comme pères de familles catholiques que nous nous présentons à vos suffrages.

Vous n'en doutez pas, nous sommes prêts à défendre les intérêts de la religion.

Deuxièmement, comme ouvriers des champs et de l'atelier, car nous sommes tous des travailleurs.

Notre but est de marcher la main dans la main ; nous voulons dire par là : que les cultivateurs, les ouvriers et les commerçants ont besoin de s'unir plus que jamais.

Et maintenant, cher Concitoyen, à tous, nous vous donnons rendez-vous pour le dimanche 3 mai.

LISTE DES CANDIDATS

MM.

1. ALBERT GABRIEL, cultivateur, à la *Rondais*
2. BONNIN NARCISSE, forgeron, au *Bourg*.
3. BOUDAUD JEAN-BAPTISTE, sabotier, au *Bourg*.
4. BROCHARD JOSEPH, cultivateur, à *Bel Air*
5. DURAND BAPTISTE, cultivateur, à la *Petite-Roulière*.
6. DUGAST PIERRE, cultivateur, à la *Haute-Roulière*.
7. FIOLEAU EUGENE, cultivateur, à l'*Épinnassière*.
8. GILLOT HENRI, cultivateur, aux *Bretèches*

MM.

9. GOULET JEAN-BAPTISTE fils, cultivateur à la *Martinière*
10. GOURAUD PIERRE, commerçant, au *Bourg*.
11. GRÉGOIRE PIERRE, cultivateur, à la *Libaudière*
12. LECLERC ALEXIS, cultivateur, à la *Haute-Roulière*.
13. ORIEUX PIERRE, cultivateur, à la *Grange*.
14. PABOEUF JEAN, cultivateur, à *Roussay*.
15. *CAILLAUD* ALCIME, cultivateur, à la *Louisière*.
16. POISSON ALCIME, bourrelier, au *Bourg*.

Le dimanche des élections, le curé Morain fustige les opposants pendant la messe et leur demande de démissionner. Il note dans le journal paroissial : « *excités par un ambitieux, quelques braves gens ont donné leurs noms pour former une liste opposée à celle de M. le comte de Sauzaie. Le matin du scrutin six donnèrent publiquement leur démission et les autres obtinrent un nombre infime de voix* »¹⁸⁹. Dès le début donc, les opposants sont considérés comme des égarés que le verdict a confirmé dans ce statut. Attribuer une image de « rigolos » aux opposants, qui est restée attachée à cette liste, est aussi la manière par laquelle la collectivité et ceux qui la dirigent ont réagi à la menace de déstabilisation de sa cohésion.

Un recours en annulation est déposé à la préfecture par les opposants. L'objet en est le nom d'un fermier de la liste d'opposition qui a été porté sans son consentement sur l'affiche présentant la démission de cinq candidats. Il s'agit d'un exploitant d'une grande ferme, détenue par une famille noble apparentée aux propriétaires de la Voie et de la Filolière. Pour un autre fermier qui l'a connu, il a reçu quelques jours après son adhésion à la liste d'opposition une lettre de sa propriétaire nantaise lui ordonnant de se retirer, sous peine d'être renvoyé. La position du candidat est ambiguë, d'après les éléments de l'audition publique, il aurait effectivement démissionné puis s'est ravisé en s'associant de nouveau aux opposants dans leur demande d'annulation. Les pressions de part et d'autre sur le fermier sont évidentes. L'audience publique conclut cependant à la confirmation des résultats du scrutin ; motivée par l'argumentation suivante : compte tenu du grand écart de voix entre les deux listes (le premier de la liste des opposants arrive loin derrière le dernier de la liste des sortants), les faits reprochés, même démontrés, n'auraient pas modifié les résultats.

La liste des opposants de 1925 ne se situe pas dans une opposition radicale d'idées politiques avec l'ancienne municipalité. Pour autant qu'on puisse en déceler les traces, les oppositions aux municipales ne suivent jamais les conflits nationaux entre droite et gauche. La profession de foi des opposants de 1925 (voir p.) rappelle les thèmes communs de la défense de la famille et de la religion. Implicitement dans le texte cependant, l'opposition se joue dans l'appel à se défaire

¹⁸⁹ Actes de la paroisse, le 02 mai 1925.

de la tutelle noble¹⁹⁰. La tentative d'unir les « *travailleurs* », union ordinairement absente au titre de conscience et d'organisation de classe, est ici manifeste : l'appel est lancé à tous les petits : « *ouvriers des champs et de l'atelier* », « *cultivateurs* » et « *commerçants* » pour « *marcher main dans la main* » et « *s'unir plus que jamais* ». Comme tentative de briser un consensus, de se défaire du lien de dépendance au noble-châtelain, il n'est pas besoin de s'inscrire dans un courant politique de gauche - et foncièrement inacceptable pour la société locale - pour que la liste des opposants apparaisse comme une véritable menace de déstabilisation de l'ordre établi.

Officiellement pour avoir distribué des tracts de Durand, Jean-Baptiste Boudaud est déchu de sa place de chantre à l'église (prélude à une déchéance professionnelle et personnelle qui le conduira, pour un temps, à une vie d'errant hors de sa région). Sans préjuger de la distance de conceptions qui peut alors séparer les courants de la droite, Durand est un industriel progressiste qui incarne l'acceptation du progrès et de la République vis-à-vis des anciennes notabilités de la noblesse royaliste.

Jean-Baptiste Boudaud laisse deux textes concernant ces élections. L'un, humoristique, s'en prend à chaque conseiller de la liste sortante en ironisant sur leurs défauts personnels : soumission, intérêts personnels, indécision, peur de perdre leur place au conseil... L'autre s'adresse au curé Morain, il révèle les tensions auxquelles ont donné lieu les élections et donne une version des rapports de force en présence. Voici le texte en question :

Illustr. 66 - « Lette ouverte à mon ami, M. le Curé Morain »

Ceux qui très rarement vous faisaient une approche,
Jamais un de ceux-là vous fera des reproches
Vous saviez dans leurs jours, de gaieté ou d'alarmes,
Faire augmenter leurs joies, ou déborder leurs larmes,
Toujours sentimental ; puis vous aviez bon coeur.
Vous trouviez en ceux-ci, que des adorateurs.
Moi ! je vous connaissais, j'étais votre proche,
Voici des compliments, voici des reproches...
Je connais vos défauts, je sais vos qualités,
Et je veux en parler avec sincérité.

¹⁹⁰ But que confirme la fille de Jean-Baptiste Boudaud pour qui son père voulait lutter contre les nobles et faire évoluer la commune, mais ne cherchait pas à devenir maire. Cf. aussi plus loin la *Lettre ouverte à mon ami, M. le Curé Morain*.

Là ! je chante pour vous, je vous acclame ;
 Ici ! tout au contraire, je vous blâme...
 Eh oui ! je vous connais, j'étais souvent chez vous.
 Vous ménagiez toujours, et la chèvre et le chou.
 Pieux mensonges, c'était votre langage.
 Mais ce fut la cause de bien du tapage.
 Vous vouliez faire plaisir à tout le monde.
 Cela ne vaut rien à cent lieues à la ronde.
 Vous étiez chez les uns, et selon vos visites,
 Démocrate chez Jean et, chez Louis, Royaliste.
 Et ce fut la cause de pénibles ennuis.
 Voilà comment l'ami devient un ennemi.

Ecoutez cette histoire racontée sans passion.
 Une petite histoire de pauvres élections.
 Quel tintamarre, quel potin huit jours durant,
 Entre des catholiques, tous des pratiquants.
 Adieu la politesse : on ne s'en souvient plus ;
 Adieu les longs bonjours, adieu les longs saluts.
 Depuis le château, comme à l'humble chaumière.
 On s'énerve partout, jusqu'au presbytère.
 On traite les hommes de fortes têtes ;
 On les appelle des trouble fêtes.
 On se dit beaucoup de paroles méchantes,
 Pour des élections des plus insignifiantes.
 De tous côtés on sonde les âmes, les coeurs,
 Comme pour fonder un couvent de bonnes-soeurs.
 Ah ! que ferions-nous si en famille nous votions ?
 Impossible de nommer un chef à la maison.
 Faisons donc, comme l'animal, l'oiseau, le poisson :
 Ils obéissent entre eux et n'ont point d'élections.
 De ce troublant récit, plein de bon sens ou non,
 Je veux pour mon besoin, tirer des conclusions.
 Beaucoup ne savent point, ni le oui, ni le non
 De ces agitations. Bien voici la raison :

Certains riches, ont toujours la parole de Roi.
 La Vendée a encore plusieurs de ces endroits.
 Oh ! ne touchez jamais à ces gens haut perchés.
 J'ai dû le faire un peu. Voilà bien mon pêché.
 Un de ces riches, sans doute voulait tout,
 Orgueilleux il voulait commander partout.
 Cet homme vous a dit : Boudaud s'en ira !
 Alors ! qu'avez-vous répondu à cela ?
 Et vous n'avez point craint faire des malheureux.
 Et tout ça : pour sauver des poltrons, des peureux.
 On a pris le fouet pour me chasser du Temple.

Le méritais-je ? Non, mais fallait un exemple.
 Vous, si maître, si calme en votre presbytère ;
 Obéir à cet homme ! auriez-vous dû le faire ?
 Hier j'étais votre ami ! et presque sans défauts.
 Aujourd'hui : plus d'ami ; partir car il le faut.
 Hier : vous m'estimiez, vous vouliez mon honneur.
 Aujourd'hui, rien ; pas même mon défenseur !
 J'ai dû subir toutes sortes d'anicroches.
 Voilà d'où viennent mes amers reproches.
 Je termine : en oubliant tous ces bruits, tous ces cris.
 Je suis pauvre : mais je m'en fiche, de l'or je ris.
 Monsieur le Curé pardon ! car je vous aimais.
 Pendant toute l'éternité : soyez en paix.
 Mais pourtant ces petites histoires,
 Valent bien un jour de Purgatoire.

Les commerçants de la liste perdent à la suite des élections une partie de leur clientèle, surtout des fermiers du maire. Cependant, chez l'épicier-bourrelier, Alcime Poisson, tous les anciens clients, sauf un, reviendront.

Pour réintégrer la société, les colistiers ont dû faire amende honorable. Le curé et le maire jouent ici un rôle important. Dans leur « union sacrée », l'association d'un laïc à un clerc le soutenant contrecarre efficacement l'opposition. Ils réinterviennent après coup pour remettre les opposants dans le droit chemin. Le maire donne la preuve de ses bonnes dispositions envers le bourrelier, Poisson, en venant l'inviter personnellement au mariage de son fils. La fille d'Alcime Poisson, qui garde un vague souvenir de cette invitation, reconnaît encore aujourd'hui la capacité de pardon du maire de Sauzaie. Alors qu'elle jouait sur les chevaux de bois lors de ce mariage, elle se souvient de l'intervention d'une maîtresse de la Filolière auprès d'invités qui s'interrogeaient sur cette présence inopportune : « *elle est du château* » avait répondu la châtelaine.

Alcime Poisson est intégré au conseil municipal de 1945. Le fermier Jean-Baptiste Goulet fait partie du conseil municipal élu en 1947. La société locale retrouve sa cohésion.

Les dernières paroles du fermier Alcime Caillaud au curé Morain, au cours de son extrême-onction, sont rapportées dans le bulletin paroissial. Dans le langage allusif auquel le prêtre recourt, les initiés que sont les paroissiens peuvent

détecter le repentir du fermier pour s'être présenté parmi les opposants aux élections de 1925 : « *Les dernières paroles et volontés d'un défunt sont sacrées, et on doit y être fidèle. Or voici ce que mardi dernier, Alcime Caillaud m'a prié de vous dire : - M. le Curé, je vous ai fait venir parce que je veux me confesser à vous. Vous direz à mes amis que je meurs dans la Religion, que je demande pardon à tous ceux à qui j'ai fait de la peine et que j'ai pu scandaliser. Je vous demande aussi pardon de vous avoir parfois contristé. Je sens que la mort vient et que ce sera bientôt fini. Vous veillerez sur mes enfants pour qu'ils soient toujours de bons chrétiens. - Et après avoir communié et demandé qu'on le laissât seul pour faire son action de grâces, il a vu venir la mort avec courage : car il avait la foi... »¹⁹¹. Par le pouvoir d'intervention dans l'intimité individuelle et familiale des habitants dont dispose le prêtre, mais surtout par le pouvoir de rendre cette intimité publique, la soumission de l'individu à la collectivité est renforcée en même temps que justifiée par nécessité religieuse. L'individu est contraint ici à un assujettissement présenté et pensé comme un acte de liberté, effaçant les pressions effectivement exercées pour l'obtenir. Les derniers passages du texte soulignent cette liberté individuelle venant de la nécessité suprême de la foi. Ce qui est présenté comme une liberté confine à l'isolement de l'individu qui « demande » qu'on le laisse face à lui-même pour prouver sa foi. Le rapport vertical de soumission et la personnalisation du conflit social s'expriment ici pleinement.*

4) Le patronage des maires nobles

Les responsabilités politiques des nobles s'enracinent dans le devoir social et le respect de la « tradition ». Ils exercent un rôle de protection et de service rendu à la collectivité qui fait partie de leur mission initiale : « *s'associer à la vie locale, se laisser facilement aborder par les paysans, défendre les intérêts de la communauté rurale, prolonge l'image ancestrale du seigneur qui protège ses paysans et défend le territoire à la tête des armées* » (Mension-Rigau, 1994, p. 158). Le rôle protecteur de la noblesse, qui s'attache anciennement à la notion de service militaire et religieux, va se retrouver, avec des nuances de style, dans les différents aspects du patronage qui caractérise leur autorité et leur mode d'action dans la vie municipale.

¹⁹¹ Bulletin paroissial n° 36, du 08 septembre 1929. Les passages soulignés le sont dans le texte original.

a) Le cumul des pouvoirs : trait essentiel du clientélisme local

Conseiller général de Maine-et-Loire, le marquis de Geoffre résume, du point de vue du noble, les raisons d'une obligation sociale attachée à la condition de grand propriétaire terrien : « *Leurs intérêts sont les mêmes que ceux des cultivateurs qui les entourent. Ils sont à la tête des groupements et organisent fêtes et réunions. Comme ils doivent donner l'exemple, ils essaient les machines et les procédés nouveaux. Et surtout, parce qu'ils se déplacent facilement et qu'ils ont plus de temps que leurs citoyens, c'est à eux qu'incombe la tâche de défendre les intérêts collectifs et corporatifs de leur petite patrie. Ils vont à la ville voisine, à la Préfecture ou à la Sous-Préfecture, tenter des démarches, faire connaître des doléances, réveiller les revendications et les demandes qui sommeillent dans les dossiers. Enfin, ils sont les représentants désignés, naturels d'une population qui a confiance en eux* » (1935, p. 9). Les attributs du groupe : désignation par l'ordre naturel des choses, privilège de l'aisance et du temps libre sont les premières justifications du pouvoir noble. Pour le reste, le discours met en avant la communauté d'intérêts et la capacité du châtelain à intervenir auprès des instances administratives pour défendre ses administrés.

On a ici les différents ingrédients du clientélisme, défini classiquement « *comme un échange de biens et/ou de services inégaux entre un inférieur et un supérieur, inclus dans une relation interpersonnelle* », avec ses trois caractéristiques fondamentales : « *inégalité, réciprocité, caractère interpersonnel* » (Guillemin, 1976, p. 137). Patronage et clientélisme vont de pair. Pour demeurer le maître absolu et conserver sa domination économique, le patron doit étendre son pouvoir à d'autres sphères sociales, principalement dans le domaine politique, et consacrer une partie de la richesse dont il dispose à s'attacher sa clientèle éléctrice et consolider le système qui le sert (Morel, 1975). Clients et patrons usent chacun de stratégies pour tirer le mieux possible leur épingle du jeu. Aussi le clientélisme se base-t-il sur des liens personnels permettant aux clients de manipuler la relation à leur avantage, afin de se mettre à l'abri d'un pouvoir omnipotent et d'obtenir protections et faveurs contre le soutien accordé au patron-représentant de la collectivité.

Une idéologie commune est aussi un élément indispensable au maintien d'un tel système, comme le montre Alain Morel à propos du village picard de Vercourt. Dans l'idéologie, les habitants considèrent le châtelain comme « *un protecteur, un modèle et un guide* », le notable « *se crée une mission à accomplir* »

(1975, p. 164). « *L'idéologie de l'effort qui fait du travail la mesure de toute chose* » (ibid., p. 161) fait obstacle à l'explosion sociale. On retrouve ainsi dans ce village picard la « *vaillance* » du Bocage vendéen et les références morales qui l'accompagnent. Les individus se valorisent par la seule chose qu'ils possèdent face aux messieurs : l'ardeur au travail, la force et le courage, dans lesquels ils voient la solution à leurs problèmes. Dans ce cadre, l'effort personnel est le seul recevable et l'opposition collective « *se heurtait à l'idéologie paysanne du travail qui a pour principe de ne pas juger l'individu autrement qu'en fonction de ses activités laborieuses, de ses efforts personnels pour surmonter les obstacles* » (ibid., p. 165). L'idéologie commune rejoint ainsi la personnalisation des rapports sociaux et forme le masque qui permet, derrière les relations de clientèle, d'occulter les rapports de classe.

Pour Alain Morel, deux traits caractérisent le clientélisme dans les sociétés paysannes européennes : le patron doit en premier lieu « *masquer le rapport de classe et maintenir le statu quo en contrôlant les forces antagonistes qui pourraient remettre en question le consensus* » ; en second lieu, il doit « *assurer son pouvoir et accroître sa puissance* » (1975, p. 175) pour préserver sa domination matérielle. Dans cette seconde visée, les sources du pouvoir sont cumulées en donnant l'illusion d'un pouvoir inné. Le pouvoir est assimilé à celui du père face à des enfants protégés.

A Saint-Hilaire, la profession de foi de la liste du maire sortant aux élections de 1925 (voir p. 617) précise les avantages que les paysans retirent de la municipalité. On insiste sur la satisfaction des demandes par la capacité à obtenir des subventions et la générosité du maire. Une gestion économe, permettant aux habitants de bénéficier d'avantages ou du Progrès « *sans que les dépenses occasionnent aux contribuables aucuns frais supplémentaires* », intervient aussi de façon décisive dans le maintien de cette dépendance au maire-châtelain. Ainsi, deux lignes définissent l'action du maire-noble : accéder aux demandes individuelles, inscrire son action dans une gestion économe de la commune satisfaisant les électeurs tout en servant ses intérêts de principal contribuable. Limiter les frais supplémentaires est aussi une façon de ralentir l'entrée du Progrès auquel il est fait référence, considéré comme source de dégradations des rapports sociaux.

Ce clientélisme serait inefficace s'il ne s'accompagnait pas de la réaffirmation des valeurs de la société locale, dont certaines sont dévoilées dans le texte : la référence au passé de défense de la religion, la générosité, la justice, la

fidélité, la légitimité et l'antériorité de l'équipe municipale, enfin le soin apporté à « *la dernière demeure de nos chers défunts* ».

La description de la relation clientéliste n'apporte jusqu'ici rien de spécifique. Après tout, le clientélisme n'est-il pas un mode normal d'exercice du politique, en tout lieu et à toute époque, permettant de lier intérêts individuels et intérêts collectifs dans un cadre idéologique partagé ? La profession de foi du maire noble montre cependant ici un aspect singulier : sa capacité personnelle à agir et à intervenir comme intermédiaire entre la commune et le monde extérieur. Face à la volonté préfectorale de restreindre les allocations familiales, il a obtenu leur maintien « *par ses démarches personnelles et autorisées* ». Comme président du syndicat agricole, des mutuelles et de la caisse de crédit, il exerce encore ce lien en même temps que le cumul des pouvoirs lui permet d'exercer un rôle décisionnaire dans toutes les instances. La puissance économique personnelle du noble intervient aussi directement : la Société de Secours Mutuels équilibre ses comptes grâce à la « *générosité* » du maire.

Les sociétés, syndicats et associations qui tournent autour d'objets religieux ou agricoles fonctionnent comme un réseau d'instances de pouvoir auquel accèdent en priorité les membres du conseil municipal. Le pouvoir réel, aux multiples ramifications, est détenu par le maire noble, les conseillers municipaux le secondent et forment un groupe restreint de privilégiés au service d'une masse d'assistés.

Ainsi la personnalisation de l'autorité et le cumul des pouvoirs seraient les caractéristiques propres au clientélisme bocager. Comme le notent Gérard Lenclud (1993a) et Denis Vidal (1993), définir le clientélisme comme on le fait ordinairement (voir plus haut) revient à préciser un type de rapport politique que l'on a de bonnes chances de rencontrer partout. En ce qui concerne la société rurale, le recours à la notion de clientélisme est teinté d'un évolutionnisme qui oppose faussement le pouvoir « traditionnel », conservateur et corporatiste du passé, à la démocratie locale d'aujourd'hui.

Selon Denis Vidal, la définition classique du clientélisme, en portant l'accent sur la relation de dominant à dominé, mésestime la dépendance du patron à l'égard de ses clients et le contrat négocié entre les parties pour la rémunération du patron ou ses services rendus dans l'échange. « *Ainsi le clientélisme ne témoigne-t-il*

pas de la confiance que les membres d'une société placent dans les valeurs qui leur sont collectives et par le biais desquelles ils façonnent leur identité et entrent en relation les uns avec les autres. Il manifeste davantage une défiance si manifestement ressentie - quand se présente l'obligation de dépendre ou de se mettre au service d'un autre» (Vidal, 1993, p. 32).

Le clientélisme noble ne s'applique pas de façon égale avec tous les habitants de Saint-Hilaire. Au premier chef, les fermiers relèvent du type de rapport négocié avec le châtelain qu'évoque Denis Vidal (1993). Le châtelain est rendu en partie dépendant des fermiers pour des raisons économiques et idéologiques : confirmer des relations ancestrales d'harmonie avec les fermiers. Le fermier sait négocier avec le maître et il est apprécié pour cela (voir chapitre II). Cette relation châtelains / fermiers que j'ai décrite comme ambivalente, mêle constamment distance et proximité. La participation au conseil municipal, la place d'adjoint, le secrétariat de mairie, peuvent relever également du contrat négocié dont bénéficient les couches supérieures de la paysannerie et la petite bourgeoisie bourgadine : reconnaissance de la légitimité et de l'autorité du maire contre fonctions honorifiques et délégations de pouvoir. Une grande partie des habitants échappe cependant à ce cadre. S'ils peuvent escompter, comme électeurs, des avantages personnels à élire un châtelain, ils ne sont pas en position de négocier quoi que ce soit.

Pour Gérard Lenclud (1993a), le clientélisme dans toutes ses dimensions se restreint à quelques sociétés, il s'agit alors plutôt d'examiner quels sont les mécanismes particuliers et partiels qui agissent différemment d'une société à l'autre. L'auteur présente l'ancien système clanique corse (1993b) qui, par contraste avec Saint-Hilaire, met en évidence la seule dimension du clientélisme propre à la commune bocagère : une personnalisation du pouvoir incluse dans une reconnaissance consensuelle de l'autorité noble et de l'étendue de ses prérogatives. En Corse, le clanisme politique suppose le bipartisme et l'affiliation obligée. Ainsi on est toujours membre d'un clan, opposé à un autre clan, et la neutralité est interdite dans la règle du jeu. On est aux antipodes de l'unanimité de Saint-Hilaire et de l'apolitisme qui caractérise le Bocage. L'exercice partisan du pouvoir est un troisième élément du système corse. Chaque parti est structuré en un système pyramidal de patronage et de protection ; tous les individus occupent une place dans un réseau d'intégration vertical, avec des intermédiaires qui agissent comme relais successifs de communication entre les partisans villageois et l'autorité suprême du

clan. Par cette organisation, la relation est directe entre la base des villages et le sommet de la hiérarchie. La recherche du consensus est étrangère à cette société car, dans un cadre fondamentalement partisan, la légitimité politique d'un chef se mesure à sa capacité à protéger les siens contre les autres. On est de nouveau à l'opposé du consensus qui prime dans le Bocage.

L'exercice du pouvoir est personnel en Corse comme à Saint-Hilaire, à ce titre il ne se partage pas et tend à se transmettre dans les mêmes lignées. Mais en Corse, l'organisation hiérarchique permet un rapport direct entre le villageois et le chef de clan au sommet. Le dignitaire du clan n'est pas « *une puissance lointaine qui se dérobe à la vue, un mythe, un nom propre, un symbole* » (Lenclud, 1993b, p. 86). De la base au sommet, le rapport entre clients et patron est vécu dans une proximité directe. A Saint-Hilaire, le noble est un intermédiaire entre les habitants et des niveaux extra-communaux qui leur échappent. La proximité avec le noble est essentielle, mais s'exerce uniquement à l'intérieur de la commune. Seul le noble a le pouvoir d'agir auprès de l'administration et dans un réseau d'élus, univers foncièrement lointains, étrangers et incompréhensibles pour les villageois. Le maire-noble est reconnu dans un statut de personnage hors du commun, disposant des capacités à agir en dehors de la commune dans l'intérêt des habitants. Ce statut tend à s'imposer comme un allant de soi, un pouvoir naturalisé par l'antériorité sociale de la noblesse et sacralisé à travers le mythe de la Vendée chouanne.

b) Charité et contrôle

La charité, le don de soi, le service rendu personnellement aux habitants se retrouvent dans l'action politique en mêlant le pouvoir à des devoirs moraux supérieurs. Ce sont autant d'éléments de sacralité et d'adhésion (Balandier, 1967), comme d'attachement réciproque dans la relation patron / clients qu'on ne peut pas réduire aux seuls intérêts personnels et immédiats (Lenclud, 1993b). A propos du comte Auguste de Cornulier, l'abbé Aillery souligne que « *ceux qui l'on connu, ont encore présentes à la mémoire ces soirées du dimanche consacrées à recevoir une foule de visiteurs qui venaient chercher à la Filolière parfois un arrangement d'affaires, la solution d'un conflit, un conseil dans une circonstance difficile. Sa franchise, un peu brusque quelque fois, mettait vite à l'aise, et chacun s'en retournait d'auprès de lui heureux de son dévouement, aussi sincère au fond qu'il était franc dans la forme* » (ibid.). Sans qu'on sache vraiment s'il s'agit du père ou du fils, le chanoine Guéry évoque la nuit passée par le comte de Sauzaie à courir la

région pour trouver une place dans un hôpital à un vagabond mourant qu'avait fait ramener l'abbé Giraudet (Guéry, 1948).

A propos de l'action municipale des maires nobles dans le souvenir oral, on doit cependant distinguer entre Paul de Sauzaie, maire jusqu'en 1935, et son fils qui lui a succédé jusqu'en 1971. Ceux qui se souviennent de Paul de Sauzaie en parlent comme d'un maire tout puissant. Selon un ancien agriculteur, « *de Sauzaie à ce moment là était tout. Pourvu qu'on soit sur la liste à de Sauzaie, on était sûr de passer* ». L'opposition aux élections municipales de 1925 était d'ailleurs avant tout dirigée contre son pouvoir absolu. En 1925 et dans les années d'entre-deux-guerres, le sentiment demeure « *qu'on ne pouvait rien entreprendre, c'était toujours « oui Monsieur le maire »* ». Les conseillers étaient principalement des fermiers qui ne pouvaient pas s'opposer aux décisions du maire.

En même temps, la charge de maire demeurait encore honorifique et la gestion de la commune au quotidien était déléguée aux hommes de confiance : secrétaire de mairie et adjoint. Comme l'exprime un ancien agriculteur, « *à chaque réunion le maire, il foutait un billet de mille dans la caisse. Il s'occupait pas de grand chose, c'est le secrétaire qui faisait tout. Il était moitié infirme* ».

Entre les deux guerres, le pouvoir municipal peut paraître inébranlable : une emprise foncière maximale (deux grands domaines appartiennent à une même parentèle), un curé acquis à la conception noble du pouvoir, un secrétaire de mairie à la fois régisseur du domaine du maire et expert foncier (voir chapitre II), un conseil municipal dominé par des fermiers dépendants des maîtres châtelains. Tous les déterminants du pouvoir sont maîtrisés ou concentrés entre les mains du maire châtelain. « *Si on remonte à cette période-là, il était le maire, il était le président de la mutuelle bétail, il était je ne sais plus qui encore, mais enfin tous les postes clés c'est lui qui les détenait, et puis il soutenait les écoles* » (ancien agriculteur). La domination est aussi culturelle : les cadres de pensée sont délimités et maintenus tels par le relais efficace du clergé paroissial et de l'école catholique. Au bout du compte, la majeure partie de la population soutient bon gré mal gré le maire noble face auquel aucune concurrence solide n'émerge. Il est assuré de la pérennité de son pouvoir malgré quelques velléités d'opposition.

Avec Henri de Sauzaie, le style change mais l'action reste inscrite dans un même cadre idéologique. Il est ce maire-noble qui a marqué les habitants pour sa proximité relationnelle (voir chapitre IX) et son engagement direct dans la gestion

communale. *« Après [le père] ça marchait bien, il allait tous les matins à la mairie »,* implication qui a pu laisser le sentiment qu' *« il s'occupait bien de la commune »*. Malgré cet engagement, la visée de devoir charitable demeure, un conseiller se souvient ainsi que : *« son traitement de maire il le considérait comme n'étant pas pour lui, donc il le donnait pour les oeuvres, il achetait des prix pour la fin de l'année »*.

Les points de vue sont partagés sur l'action de Henri de Sauzaie. Ils traduisent la double face de son pouvoir : d'une part l'engagement personnel, la proximité sociale, les initiatives pour le développement de la commune ; d'autre part la protection jalouse des terres et du territoire et le refus de toute ingérence extérieure. De par son engagement personnel, certains lui reconnaissent d'avoir fait des choses : il avait fondé le syndicat des bouilleurs de cru, *« il s'était donné du mal »* pour l'électrification des campagnes, il avait tenté l'implantation de nouvelles industries. Pour d'autres, le bilan reste négatif : *« c'était quelqu'un de « brave » mais qui ne voulait rien changer », « Monsieur Henri ne faisait rien. Il était très bon pour ceux qui avaient besoin. Il avait très bon coeur », « Monsieur de Sauzaie était gentil mais il ne fallait pas toucher à ses terres et à ses fermes »*.

Un Loulaysien interprète avec justesse la logique du maire noble à propos de l'initiative de prospection pour une entreprise de céramique (voir chapitre III) : *« il avait des visées Henri de Sauzaie, assez humanitaires, à condition que lui, il contrôle. Mais pas pour le plaisir : « je suis un peu le père, le maître, mais pas pour en tirer du bénéfice au plan financier ». Il avait un souci du développement. Il offrait des prix pour les écoles, il avait construit l'école en haut¹⁹². Il voulait développer tout ce monde-là en restant dans son statut de noble extérieur »*.

Le développement n'est pas rejeté par le maire noble, mais il doit être maîtrisé, adapté au rythme lent de la campagne et conforme à un cadre idéologique : *« tout ce qui était ouvrier et autres risquaient d'être des gens un peu en opposition à sa philosophie [...] on cherchait à rester dans un domaine beaucoup plus rural, beaucoup plus traditionnel »*. L'action municipale butte donc sur des conceptions inchangées : préserver la commune des influences extérieures, garder le contrôle du développement économique, conserver au maire-noble une position dominante.

¹⁹² En réalité sa famille, bien antérieurement (voir chapitre IX).

Même s'il n'avait plus rien à voir avec le pouvoir intangible de l'avant-guerre, Henri de Sauzaie a conservé des traits communs avec son prédécesseur. Les réélections au poste de maire continuent d'être dues à la docilité des conseillers. Des fermiers évoquent des menaces de renvoi réitérées aux élections de 1965 et 1971 aux fermiers qui auraient voulu se présenter sur les listes concurrentes. Comme les fermiers, les artisans présents dans le conseil municipal dépendent du maire châtelain pour travailler, ils sont de fait acquis à sa cause.

Le conseil municipal reste dominé par les fermiers. La moyenne d'âge reste élevée et certains se succèdent toujours de père en fils. Les principes de succession et d'ancienneté ne sont pas remis en cause, tout comme le choix d'un conseiller pour faire partie de la liste du maire le légitime de fait. Selon un ancien fermier, du temps des maires nobles, on votait pour la liste entière sans se permettre de rayer ou d'ajouter des noms. Un autre fermier raconte comment il avait été choisi pour faire partie de la liste du maire sortant :

« - c'était lui le maire qui vous choisissait ?

- oui, le maire avec son premier adjoint, qu'était mon oncle, qu'était le frère de mon beau-père. Ils étaient venus me demander là, on habitait là bien sûr. Ils étaient venus puis ils demandaient si j'aurais pas accepté de... Alors ils choisissaient leurs têtes de clients comme ça. Je sais pas pourquoi ils sont venus ici, bon ils sont venus, ils ont été ailleurs aussi »

Jusqu'aux années 70, le pouvoir noble se maintient. Il est à la fois constitué d'une puissance effective et de pressions à conformité exercées sur la population. En même temps cet état de fait satisfait encore une majorité d'habitants pour lesquels la hiérarchisation de la société par le statut social, la richesse et le savoir est vécue naturellement.

5) Rivalités et cohésion des familles nobles

L'absence d'opposition émanant d'autres grands propriétaires de la commune est une raison essentielle de la stabilité du pouvoir noble à Saint-Hilaire et de sa concentration dans les mains d'une seule famille. Au cours du XIXe siècle la noblesse redevient dominante parmi les châtelains. Au cours du XXe siècle, les familles de la bourgeoisie sont éloignées du pouvoir par les partages de terres et la non résidence. Jamais depuis 1860, les élections municipales n'opposent deux listes conduites par des propriétaires châtelains.

A partir de la fin du XIX^e siècle, les familles de la bourgeoisie semblent abandonner le pouvoir local à la noblesse. Cette dernière est cependant constituée à Saint-Hilaire de trois familles apparentées, de la Filolière, le Fonteny et la Voie. Ce dernier domaine devient une propriété secondaire au XX^e siècle. Son nouveau châtelain, après le déplacement de la lignée Sauzaie sur la Filolière, aurait pu jouer un rôle dans la commune, mais il meurt sur le front durant la guerre 14-18. Le châtelain actuel de la Voie, « immigré » de Bourgogne, gendre et beau-frère des maires nobles de la Filolière, ne s'est jamais présenté aux élections municipales. La rivalité s'est donc uniquement jouée entre les châtelains de la Filolière et ceux du Fonteny. Cependant, les carrières militaires entreprises à partir de la génération de Félix de Villebois-Mareuil (voir chapitre VIII et fig. 3, p. 591) éloignent les châtelains du Fonteny d'une implication directe dans la vie communale. La proximité de Montaigu partage également l'investissement de la famille entre cette dernière ville et Saint-Hilaire.

Roger de Villebois-Mareuil est le seul, au Fonteny, qui conduit une carrière politique locale parallèlement à celle des Cornulier de la Filolière. Célibataire, ancien lieutenant de Cavalerie en Algérie, Chevalier de la légion d'honneur, il s'engage dans l'action politique à son retour en France. Il a été adjoint au maire et maire pendant deux ans, à la place de Louis de Cornulier, révoqué en 1908. Mais son plus long mandat est celui de conseiller d'arrondissement, qu'il remplit de 1889 à 1913. Sa tendance politique nous est connue à ce titre par les notices préfectorales¹⁹³. Elle contraste sérieusement avec le légitimisme des châtelains de la Filolière. En 1889, il est considéré comme un républicain modéré, mais « *plutôt un libéral qu'un républicain et en conseil d'arrondissement, il vote avec la droite dans les questions se rattachant avec les lois scolaires. Son élection du mois de juillet au conseil d'arrondissement qu'avait précédé son élection à la présidence de la Société de Secours Mutuels de Montaigu a été appuyée par la municipalité républicaine de Montaigu qui avait déjà contribué à cette dernière ainsi que par le Libéral de la Vendée, journal républicain de la Roche-sur-Yon. Il a battu à 600 voix de majorité le conseiller sortant, M. Pequin, royaliste, grand industriel* ».

Les positions idéologiques de Roger de Villebois oscillent entre tendances républicaine et réactionnaire. En 1901, on le dit républicain devenu nationaliste. En 1904, il est qualifié de républicain modéré, la notice préfectorale indique que « *M. de Villebois-Mareuil a des idées fort indépendantes qui le mettent*

¹⁹³ Archives départementales, 3M301, Etat des personnels des conseils d'arrondissement.

aussi souvent d'accord avec les réactionnaires qu'avec les républicains. Mais en toute circonstance, il entretient de bonnes relations avec l'administration». En 1907, la question religieuse jouant son rôle fédérateur, il « *s'est complètement rangé parmi les réactionnaires depuis la période des inventaires* ». En 1910, on ajoute au même commentaire : « *pas de rapports avec l'administration* ».

La notice qui le décrit en 1898 montre cependant le mieux les contraintes de son appartenance à une famille noble apparentée aux Cornulier et l'obligation de solidarité qu'elle implique : « *bien que soutenant dans sa région les écoles laïques, est devenu nationaliste en raison de sa situation d'ancien officier et frère du colonel tué au Transvaal [...] Emploie sa très grande activité dans les réunions hippiques et dans les concours de race canine. Jouit d'une fortune personnelle de 15000 francs de rentes environ. Très intelligent, très remuant, le seul qui pourrait lutter, avec des chances sérieuses de succès, contre M. Bourgeois, député, et M. de Cornulier, au conseil général, si ses relations de famille très étroites ne s'y étaient pas opposées. Relations ouvertes avec l'administration* ». Hésitations chez Roger de Villebois ou adoption dans un premier temps des idées républicaines pour démarrer une carrière politique de façon opportune ? Les évolutions de ses positions qui ont suivi montrent en tout cas la primauté de l'appartenance sociale et familiale, et sa conformité au durcissement politique de l'époque dans la région autour des questions religieuses et scolaires. Le Royaliste de Carheil est élu à la suite de Roger de Villebois comme conseiller d'arrondissement.

Depuis longtemps, les châtelains du Fonteny entretiennent une image d'ouverture au monde extra-régional et au progrès, caractéristique familiale opposée à l'ancrage local et au royalisme de ceux de la Filolière. Ceci n'apparaît pas clairement à la plupart des habitants de Saint-Hilaire pour qui les châtelains restent d'une même sphère dominante et soudée. Pour la propriétaire actuelle du Fonteny, il s'agit au contraire d'une évidence qui permet de se situer vis-à-vis d'une certaine noblesse qui n'a pas su évoluer et vit sur la nostalgie de sa domination.

L'opposition des deux familles du Fonteny et de la Filolière a cependant transparu plus récemment dans la vie communale. Lors de l'élection municipale de 1965, les opposants au comte de Sauzaie sont venus chercher la petite fille de la baronne Taylor, héritière du château, pour qu'elle entre sur leur liste. Mais la chose était alors inconcevable pour les gens du Fonteny. Ils ont refusé, d'autant que la comtesse de Sauzaie, qui avait eu vent de la démarche, est venue elle-même supplier les gens du Fonteny de refuser. Selon la châtelaine du Fonteny,

on ne se mêlait alors pas de politique car on pensait que l'évolution n'était pas favorable aux châtelains. Ce qui ne l'empêche pas d'estimer anormal que les châtelains de la Filolière ne les sollicitent pas. Le maire noble se contentait d'introduire au sein du conseil un des fermiers du domaine du Fonteny. Il évitait ainsi de solliciter directement les châtelains et se gardait l'exclusivité de la représentation politique.

Sans briser le consensus, les châtelains rivalisent d'influence dans la vie politique et auprès de la population locale. Sans s'impliquer directement dans la politique, la baronne Taylor a tout de même vendu des terres touchant Montaigu pour la construction d'un collège et la création d'un lotissement. L'acte n'est pas anodin quand on sait que, dans le même temps, le maire noble de Saint-Hilaire refusait l'entrée dans le district et la vente de terres prises sur son domaine.

II - L'INSTAURATION DU NOUVEL ORDRE MUNICIPAL

L'après seconde guerre mondiale représente pour les habitants une période d'ouverture. Le repli conservateur du maire châtelain de Saint-Hilaire devient peu à peu inacceptable. Les oppositions aux municipales se réitérent, mais, intervenant en plein développement industriel et agricole, les élections municipales de 1965 et 1971 ont plus particulièrement marqué la mémoire collective. Elles remettent en cause des vieux principes de gestion de la commune, singulièrement le maintien de l'autonomie de la commune rurale vis-à-vis de la ville voisine.

1) La liste des industriels de 1965

En 1965, une liste d'opposition, « *Liste d'action pour l'expansion de Saint-Hilaire-de-Loulay* », est menée par un fils de bordier. Félix Chatellier est un ancien responsable de la J.A.C., créateur d'un atelier de production avicole qui a poursuivi depuis une activité d'industriel hors de la commune. Son père avait été conseiller municipal avant la guerre. Selon ceux qui l'ont côtoyé et connaissaient ses projets, Félix Chatellier affichait la volonté de renverser le maire noble en place et ne cachait pas ses ambitions de devenir maire.

Il s'adjoint Paul Duguy, industriel loulaysien dont l'activité est en pleine expansion (voir chapitre III). Paul Duguy avait été demandé par le maire noble, Henri de Sauzaie, pour remplacer son grand-père maternel qui atteignait alors 80 ans. Selon Paul Duguy, dans l'esprit du maire, on prenait le fils ou le petit-fils d'un conseiller pour le remplacer, ce qui ne lui paraissait pas être une raison valable d'adhérer à liste sortante.

La liste compte seize candidats, le dix-septième, un fermier, se serait retiré suite aux pressions de son propriétaire. L'unique femme de la liste est aussi le seul conseiller sortant à rejoindre les opposants. Les principaux corps professionnels sont représentés : à côté des deux industriels et des artisans, qui se présentent au nom des chefs d'entreprise, on trouve pour la première fois des salariés et des ouvriers. Les agriculteurs restent cependant les plus nombreux avec cinq représentants dans la liste, dont quatre exploitants de grandes fermes.

Face à cette liste, le conseil municipal sortant se renouvelle. Le maire Sauzaie propose neuf nouveaux candidats. C'est pourquoi en 1965, le conseil municipal est en bonne partie renouvelé et la moyenne d'âge plus jeune qu'en 1959 (voir tableau 9, p. 603, et tableau 11, p. 649). La liste s'inscrit malgré tout dans la continuité des conseils municipaux précédents : les agriculteurs sont largement majoritaires, ouvriers et employés sont complètement absents, cinq des neuf nouveaux candidats succèdent à leur père ou beau-père.

Chatellier et Duguy ont pour projet de rapprocher Saint-Hilaire de la ville de Montaigu. Dans la ville voisine, Henri Joyau, patron d'une entreprise de transports se présente aux municipales pour remplacer Laronze, un ancien notable, magistrat de profession. En plein essor industriel, le problème de la municipalité montacutaine est de trouver de nouveaux terrains pour implanter des zones d'accueil des entreprises. Dans la liste Chatellier-Duguy, on propose donc de favoriser les implantations industrielles à Saint-Hilaire, à proximité immédiate de Montaigu. Des contacts ont été pris avec des industriels, comme l'entreprise Michelin, pour venir s'installer. La proximité de la ville de Nantes et de l'aéroport représente pour eux un atout qui doit faciliter l'attraction.

Paul Duguy reconnaît la naïveté du projet à l'époque, malgré une liste présentée comme équilibrée, constituée aussi avec des agriculteurs dynamiques qui passent bien auprès de la population. Le rapprochement avec Montaigu et

l'implantation industrielle sur Saint-Hilaire remet non seulement en cause la domination exercée par le maire noble, il se heurte aussi à une population encore majoritairement agricole, soucieuse de préserver le caractère rural de la commune et hostile à la ville de Montaigu. Soucieux avant tout des problèmes agricoles, les conseillers municipaux sortants ne comprennent pas « *pourquoi on venait les embêter avec Montaigu* ». Des commerçants ont craint la fuite de leur clientèle vers la ville.

Avant la campagne électorale, Félix Chatellier avait créé un comité d'expansion économique propre à Saint-Hilaire. Ce fut le point de départ d'un conflit avec le maire-noble qui a été porté sur la place publique sous la forme de lettres-circulaires adressées aux habitants. Au-delà des accusations réciproques de mensonges, l'objet principal du conflit porte sur le rapprochement avec Montaigu. La liste Chatellier prévoit la création d'un district. A-t-il été question d'un syndicat de communes ou de fusion qui ferait disparaître Saint-Hilaire ? La chose est comprise ou retraduite comme telle par l'autre bord et exploitée dans ce sens pour combattre le projet.

L'opposition a donc échoué. Au premier tour, la liste du maire sortant emporte 16 sièges sur 17. Les électeurs ont massivement panaché les listes. Un seul candidat parmi les opposants est élu au second tour sur un des postes en ballottage. Il s'agit d'un garagiste et Chatellier lui-même n'est pas retenu par les électeurs.

L'échec tient en partie à la volonté affirmée de renverser le maire-châtelain. Ce dernier est attaché à sa commune et dévoué pour elle, il jouit d'une bonne renommée et il est encore perçu comme le détenteur légitime du pouvoir municipal. A contrario, Chatellier n'a pas bénéficié d'une position de prestige et de l'assise d'une notabilité reconnue malgré le passage de son père au conseil municipal. Même si à Saint-Hilaire on a, depuis, plus ou moins suivi le programme tracé par les opposants de 1965, on considère toujours avec méfiance ses ambitions d'alors pour la commune, confirmation trouvée dans les déboires industriels qui ont jalonné sa carrière. Par ailleurs, le contexte est encore marqué, à l'époque, par la rivalité avec Montaigu. Les opposants voulaient le rapprochement avec Montaigu alors que Saint-Hilaire avait permis l'établissement d'un lotissement sur son territoire, à la périphérie de Montaigu, et que l'opération s'était soldée par une demande de rattachement à la ville de la part des habitants.

Illustr. 67 - Elections municipales du 14 mars 1965 : liste d'action pour l'expansion de la commune de Saint-Hilaire-de-Loulay

Elections Municipales du 14 Mars 1965

LISTE D'ACTION

pour l'Expansion de la Commune de St-Hilaire-de-Loulay

Chères Electrices, Chers Electeurs,

L'année 1965 sera pour ST-HILAIRE-DE-LOULAY une année décisive. Notre Commune a besoin d'un renouveau, les décisions que vous allez prendre contribueront à la réussite de ST-HILAIRE-DE-LOULAY, car il y va des intérêts de tous que nous ayons une Commune vivante, prospère, dynamique, forte, et tournée vers l'avenir.

C'est pour ces raisons que nous vous présentons une nouvelle liste, composée d'hommes et de femmes de valeur, décidés à œuvrer en équipe, dans l'intérêt de notre Commune.

C'est une équipe très homogène, équilibrée suivant les diverses proportions de la population, représentant toutes les professions et situations : les Agriculteurs, les Salariés, de plus en plus nombreux à ST-HILAIRE, les Commerçants et Artisans.

Il y a à ST-HILAIRE-DE-LOULAY 1008 inscrits dont 513 électeurs et 495 électrices, 505 sont de l'Agriculture, 345 Ouvriers-Salariés et 158 dépendent de l'Artisanat et du Commerce.

Nous vous proposons de nouvelles méthodes de gestion municipale, en travail d'équipes avec responsabilités spéciales et en contact direct avec tous les habitants de ST-HILAIRE, afin de connaître au mieux vos besoins.

Nous vous proposons également la création d'un Bulletin Municipal, faisant suite à toutes les réunions du Conseil, afin de vous tenir tous au courant des propositions et des décisions.

Il nous faut prévoir l'expansion de ST-HILAIRE, sur le plan industriel et artisanal, afin de résorber les excédents de main-d'œuvre qu'il y aura (267 emplois nouveaux à prévoir dès maintenant), et également faire en sorte d'en créer de nouveaux.

Prévoir une politique du logement, réellement adaptée aux besoins de ST-HILAIRE, afin de garder et d'augmenter ensuite la population, ceci en respectant les droits de propriété de chacun. Création également d'emplacements réservés en jardins pour ceux qui le souhaiteraient.

Parce que ceci n'est pas encore fait, plus de la moitié des jeunes gens qui se sont mariés dernièrement à ST-HILAIRE, sont partis habiter ailleurs.

Il nous faut prévoir, dans le secteur agricole, qui est le plus important de ST-HILAIRE, une amélioration progressive des structures (entretien des routes, habitat rural, adduction d'eau, favoriser les échanges amiables, etc...).

Favoriser tout ce qui contribuera au développement économique de notre Commune (soutien des initiatives privées, etc...).

Développer l'équipement sportif et culturel.

Notre Commune pourra ainsi permettre une collaboration fructueuse entre tous, en fonction de l'évolution actuelle, car nous devons préciser que :

- nous sommes contre la fusion de communes qui nous placerait en position d'infériorité ;
- contre le Syndicat de communes qui ne correspond pas à nos besoins.

Mais nous sommes pour une collaboration financière de communes, dans le cadre du district, avec partage des recettes et des dépenses, ce qui éviterait les anomalies actuelles ; c'est exactement ce que nous faisons lorsque nous achetons à plusieurs, soit de la marchandise, soit du matériel.

L'Individualisme, à l'heure du Marché Commun, mène à la faillite.

L'entraide permet une amélioration de toutes les conditions humaines, économiques et sociales.

Il ne faut pas que vous le refusiez aujourd'hui à **ST-HILAIRE-DE-LOULAY**, car les hommes passeront mais la commune elle, restera.

Cette équipe, dont la plupart des membres sont des gens engagés sur le plan professionnel ou social, ce qui est une preuve supplémentaire de leur compétence, œuvrera afin de vous aider tous à acquérir encore plus de moyens, dans le respect de votre personnalité humaine, dans **L'UNION** la plus totale.

Votez la Liste d'Action pour l'Expansion de la Commune de SAINT-HILAIRE-DE-LOULAY ! Vous n'en serez pas déçus, les Candidats vous le promettent.

Vive Saint-Hilaire-de-Loulay !

Liste des Candidats qui demandent VOTRE CONFIANCE :

- | | | |
|--|---|---|
| Représentant les Artisans,
Commerçants et Industriels | } | CHATELLIER Félix , <i>Roblinières</i> <small>Président Départl du Syndicat de Producteurs de Poussins
Membre de la Commission Nationale
Administrateur Association Familiale</small> |
| | | CHARRIER Joseph , <i>le Bourg</i> , garagiste |
| | | DUGUY Paul , <i>le Bourg</i> , industriel |
| | | RINEAU Constant , <i>le Bourg</i> , entrepreneur de maçonnerie |
| Représentant
les Salariés-Ouvriers | } | CHAMPAIN Jacques , <i>Roblinières</i> <small>Administrateur Association Familiale</small> |
| | | DURAND Henri , <i>Beauséjour</i> , <small>Administrateur Association Familiale
Administrateur Caisse Rurale</small> |
| | | GAUTHIER Gabriel , <i>le Bourg</i> , <small>Membre du Bureau des Sports - Contremaître Vendéenne</small> |
| | | SÉCHER Marcel , <i>la Baudrie</i> , <small>Membre du Bureau des Sports</small> |
| Représentant les Agriculteurs | } | DELHOMMEAU Gabriel , <i>La Grassière</i> |
| | | FIOLEAU Joseph , <i>l'Epinassière</i> , <small>Responsable Cercle Local Jeunes Agriculteurs</small> |
| | | <i>GOURAUD Pierre</i> , <i>la Burgaudière</i> |
| | | <i>FAUREAU Baptiste</i> , <i>le Chaillou</i> , <small>Administrateur Caisse Rurale</small> |
| | | RAUTUREAU Joseph , <i>les Perveries</i> |
| | | RIVIÈRE Pierre , <i>la Fuilerie</i> , <small>Administrateur Association Familiale</small> |
| | | Mmes |
| Représentant le Service Social | } | AIRIAU Marie-Hélène , <i>la Richardière</i> , <small>Ancienne Aide Familiale
Administrateur Association Familiale</small> |
| | | POIRON Antoinette , <i>les Genêts</i> , <small>Conseiller sort., Administrateur Association Familiale</small> |

Cette liste a été faite volontairement incomplète, car nous pensons que vous pourrez ainsi ajouter à cette liste, l'homme que vous souhaiteriez y voir.

Vous pouvez également voter seulement pour 16 candidats ou moins.

Illustr. 68 - Elections municipales du 14 mars 1965 : liste Henri de Sauzaie

Elections Municipales du 14 Mars 1965

Electricites, Electeurs de St-Hilaire-de-Loulay,

Arrivé à la fin de son mandat, le Conseil Municipal de Saint-Hilaire-de-Loulay, que vous avez élu voici SIX ans, vient vous rendre compte de ce qu'il a fait des deniers de la Commune durant ce laps de temps :

AU BOURG.....	Dans l'agglomération ..	<ul style="list-style-type: none"> Réparations importantes à l'horloge de l'église Construction d'une station d'épuration Création de nouveaux égouts Aménagement de la place de l'Eglise Eclairage du bourg Adduction de l'eau de la Loire Ramassage des ordures Grosses réparations aux bâtiments communaux
	Au terrain de sports ..	<ul style="list-style-type: none"> Goudronnage du terrain de basket-ball Eclairage d'un but de foot-ball pour permettre l'entraînement des équipes la nuit W.-C. sur le terrain Mains courantes en bordure des terrains de basket et de foot. Construction d'un vestiaire sur le terrain Aménagement du vestiaire des visiteurs.
	A l'étude.....	Aménagement d'un lotissement aux GUINEVESSES en vue de développer le commerce local de la Commune
A LA CAMPAGNE.	Chemins construits et goudronnés ..	<ul style="list-style-type: none"> R 59 : Les Places R 51 : Petite Barillère R 58 : Buonnière R 58 bis : Hautes Preuilles R 50 : Bois Pin R 57 : Sénard R 19: Les Noues R du Genétais R de la Grande Barillère R de la Marche R de la Boutrie Caillaud Ruages de Roussais Ruages des places R de la Tournière R de la Grande Bernerie
	Chemins goudronnés ..	<ul style="list-style-type: none"> V 12 Chemin neuf V 16 De Saint-Hilaire au Genétais V 25 De Sénard à Heudin V 31 De la Bonninière V 32 De la Marionnière V 7 Du Bois Pin V 8 Du Bec d'Oie à la RN 137 R 25 Du Poiron Babonneau R 34 De la Pinelière R 38 De la Haute Preuille R 1 De la Haute Roulière R 2 De la Soultière à la Richardière R 9 De la Dictière R 27 Des Brosses R 26 De la Jannière R 29 Du Noyer R 30 De Roussais R 33 De la Bretinière R 35 De la Peinerie R 36 Du Petit Rorthais R 37 Du Butais
	Rechargés et goudronnés }	<ul style="list-style-type: none"> V 6 du Pontereau R 17 De la Tégrie R 16 Du Bois Noir

Nous avons mis des plaques indicatrices à tous les croisements des villages.

La réfection du Cadastre, qui datait de 1818, est enfin terminée. Il rendra nous l'espérons de grands services à ceux qui s'en serviront.

A
LA CAMPAGNE. } **A suivre** }
Maisonneuve
La Mussetière
Le Mesnil
La Petite Roulière
Le Palnais, etc...
REGOUDRONNAGES

C'est avec regrets que, pour des raisons diverses, nous voyons NEUF Conseillers nous quitter. Nous tenons à les remercier de l'aide précieuse qu'ils nous ont apportée pour accomplir tous ces travaux **qui parlent plus que les paroles.**

Aux HUIT qui restent, se sont joints NEUF **nouveaux** pris parmi des jeunes dont DEUX **dames.**

Cette liste, où s'alliera la pondération des anciens et le dynamisme des jeunes, ne veut pas vous faire de vaines promesses électorales. Elle vous assure cependant que si vous votez pour elle, elle fera TOUT son possible pour prendre partout et toujours les intérêts de SAINT-HILAIRE-DE-LOULAY.

Suivant les dispositions financières de la Commune et aussi, il ne faut pas l'oublier, de l'agrément de tutelle, elle continuera la construction et l'entretien des routes, parachèvera le réseau d'égout, écoutera la voix des jeunes pour l'amélioration du terrain de sports et de tout ce qui les intéresse, fera paraître plusieurs fois par an un bulletin d'information municipale, mettra en route le LOTISSEMENT DES GUINEVESSES, pour lequel nous venons de recevoir l'agrément préfectoral et l'acceptation d'emprunter à la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, et SECONDERA toutes les initiatives susceptibles de faire venir des INDUSTRIES VALABLES à SAINT-HILAIRE-DE-LOULAY.

VOILA LES PRINCIPALES QUESTIONS QUI ATTIRERONT SPECIALEMENT NOTRE ATTENTION.

Si vous avez confiance en cette liste, votez TOUS pour elle ENTIEREMENT. Vous lui donnerez un encouragement pour travailler, avec l'aide de Dieu, et autant qu'elle le pourra, de tout son cœur, dans une indépendance TOTALE de vote, mais aussi dans une union complète de travail, pour le BIEN, la PAIX et la PROSPERITE de notre chère COMMUNE !

De SAUZAIÉ Henri, la Filolière, Maire sortant
MERCIER Patrice, le Bourg, Adjoint sortant
DELANDES Jean, Bretèches, Conseiller sortant
BEZIEAU Auguste, Roussais, Conseiller sortant
BOUDEAU Pierre, le Butais, Conseiller sortant
DUGAST Pierre, Grassière, Conseiller sortant
GOULET Jean-Baptiste (fils), Martinière, Conseiller sortant
GUILLET Léon, La Barre, Conseiller sortant
BAUDON Clément, la Choriandière
M^{me} BOUDAUD Constant (fils), Maigre Souris
CAILLAUD Joseph (fils), la Maritière
M^{me} DENIS Ernest (fils), la Thomasière
DENIS Louis (fils), la Cantinière
GAUTHIER Pierre, le Génétais
PICHAUD André, le Point du Jour
BROCHARD Auguste, la Libaudière
NICHEAU Camille, la Ménardière

Illustr. 69 - Elections municipales du 14 mars 1965 : lettre ouverte du
comte Henri de Sauzaie

Electrices, Electeurs de St-Hilaire-de-Loulay,

Désirant que la PAIX règne le plus possible dans la Commune, je me suis promis de n'aller dans **aucune** réunion politique. Je suis obligé cependant, devant les **grosses** erreurs qui y ont été dites, de vous adresser ce mot, **pour mettre certaines choses au point.**

Avant de commencer, je veux vous donner la définition qui me parait la meilleure du CONSEILLER MUNICIPAL et du MAIRE :

Un CONSEILLER MUNICIPAL est un électeur, pris parmi d'autres électeurs devant qui se posent des problèmes concernant sa Commune, **qu'il aime**, et qu'il devra résoudre en oubliant TOUJOURS son intérêt personnel.

Un MAIRE est un Conseiller Municipal, élu comme tel par les électeurs de sa Commune, **mais élu maire** par la MAJORITE du **Conseil Municipal**. A Saint-Hilaire-de-Loulay, Commune de près de 1900 habitants, ou il y a 17 Conseillers Municipaux, le Maire, pour être élu, DOIT OBTENIR au moins les voix de NEUF Conseillers Municipaux de **sa liste**.

Son ROLE est d'exécuter les décisions du Conseil Municipal, de préparer et de proposer le budget, de diriger et de gérer les biens de la Commune, de pourvoir aux mesures relatives à la VOIRIE, de représenter la Commune **partout** où besoin en sera et **aussi** et **surtout** d'être, **autant qu'il le peut**, le serviteur zélé de ses habitants.

Cette année, deux listes dont l'une prise dans un Comité d'Expansion Economique, qui n'a de Comité que le NOM, puisqu'il n'a pas été élu par la population MAIS simplement **choisi** par son Président **désigné**.

A la première réunion **publique** de ce Comité, le 3 Février dernier, le Président a dit publiquement : « On raconte que ce Comité est une **seconde** liste. Je puis vous assurer que cela n'est pas vrai ! » Qu'avons-nous vu quelques jours après... **Pourquoi un si grossier mensonge ?**

Pour la réunion du 16 Février dernier, le Président m'a demandé la salle de la Mairie pour faire une réunion de son Comité d'Expansion Economique. Alors qu'il savait très bien que la **Campagne électorale** n'était pas encore autorisée par la Préfecture, il invitait sur la place publique de Saint-Hilaire-de-Loulay « Les ÉLECTEURS et MEME ceux qui sont trop jeunes encore pour l'être » à venir nombreux à cette réunion, **ou** l'on ne parla pratiquement que de politique et même la **seconde** liste, qui a été plusieurs fois remaniée depuis, fut présentée.

Il commença par montrer ma signature au bas d'une page, en disant que je m'étais engagé à prendre son Comité sur ma liste. Sur la demande de M. Patrice MERCIER, de lire ce que précédait ma signature, il fut obligé de convenir que ce n'était seulement que le compte rendu de la séance me nommant Président d'honneur.

A QUOI ALLAIT SERVIR SON MENSONGE ???

A cette réunion, le Président accusa le Conseil Municipal sortant de « PATERNALISME ». Entendez par là un Maire qui dicte ses ordres et un Conseil Municipal qui dit : AMEN !

Si la chose était encore vraie, l'accusation pourrait être légitime, mais TOUS CEUX qui ont assisté aux réunions du Conseil (une ancienne conseillère qui ne peut me contredire...) pourront vous dire le contraire. Les Conseillers Municipaux ont TOUJOURS exprimé LIBREMENT leurs idées sur les sujets traités et leurs votes, à main levée ou secrètement, n'ont subi l'influence de personne, encore moins du Maire...

POURQUOI TRANSFORMER TOUJOURS LA VÉRITÉ ???

Toujours à cette réunion, le Président annonça une GRANDE NOUVEAUTÉ : il allait **instaurer** au Conseil des **Commissions**... et il désignait ceux qui en feraient partie (même ceux qu'il avait inscrits sur sa liste et qui se sont recusés depuis...)

Comme nouveauté, c'en était une, car voilà plus de 80 ans que la Loi de 1884 a institué ces **commissions** dans son texte.

A Saint-Hilaire-de-Loulay, comme du reste dans TOUTES les Communes de France, depuis 1884, ces Commissions existent et je puis vous assurer qu'elles rendent de très grands services pour prendre les décisions.

AVANT DE VOULOIR PRÉTENDRE PRENDRE LA DIRECTION D'UNE COMMUNE, IL FAUDRAIT AU MOINS EN CONNAITRE LE FONCTIONNEMENT.

Nous fiant sur la parole du Président du Comité d'Expansion Economique en date du 3 février disant que celui-ci n'était pas un Conseil Municipal déguisé, nous avons cherché parmi certains de ses membres des personnes susceptibles d'être sur notre liste (ce qui aurait mis un lien entre le Conseil et le Comité). Nous nous sommes heurtés à un refus des personnes contactées, refus qui nous a surpris au début, mais que nous avons vite compris, lorsque le Président annonça à sa réunion, QU'IL NE VOULAIT PAS ENTRER AU CONSEIL **comme un numéro**.

OTES-TOI DE LA QUE JE M'Y METTE !!!

Que diriez-vous de personnes que vous enverriez au Conseil pour **défendre vos intérêts**, qui prendraient la délibération suivante :

ARTICLE 1 - Le Conseil Municipal de X demande le rattachement de la Commune à Y.

ARTICLE 2 - Le Conseil Municipal de X se dissout en conséquence.

ARTICLE 3 - Il sera procédé ultérieurement au vote de 4 à 5 (tout au plus) Conseillers Municipaux pour être rattachés à ceux d'Y.

RÉSULTATS : Hypothétiques subventions . augmentations d'impôts assurés... le bourg d'X deviendrait mort... artisans et commerçants n'auraient plus qu'à aller ailleurs... à quoi serviraient les écoles, le terrain de sports, le patronage??? Vraiment les avantages seraient bien maigres pour la Commune de X..

Sentant que le rattachement à Montaigu n'avait pas l'approbation qu'il escomptait, le Président du Comité d'Expansion Economique a dit (les témoins étaient ses écouteurs) que le rattachement **ne devait pas se faire tout de suite** MAIS qu'il fallait accélérer le courant d'affaires avec Montaigu et construire entre Saint-Hilaire-de-Loulay et Montaigu (en un mot laisser tomber le projet des Guinevesses...).

ET VOILA LE PLUS BEAU : « Lorsque Saint-Hilaire-de-Loulay, a-t-il ajouté, aurait un NOMBRE **d'habitants supérieur** à Montaigu, ALORS ON DEMANDERAIT LA FUSION ».

Quelle UTOPIE... Quelle NAIVETÉ... ALLER CROIRE QUE MONTAIGU, qui est une Commune très dynamique, S'ENDORMIRAIT AU POINT DE SE FAIRE COLONISER PAR ST-HILAIRE-DE-LOULAY!!!

Voici ce que je puis vous dire : Lorsque M. JOYAU a été nommé Maire de Montaigu, il a réuni les Maires du Canton chez lui. Il nous a demandé de participer au développement de sa Ville en faisant avec nos Communes des SYNDICATS DE COMMUNES. Nous avons TOUS accepté le principe, **après que nos Conseillers Municipaux respectifs auraient donné leur avis**.

Il est évident que si l'apport du nombre de nos habitants oblige l'autorité de tutelle à accorder à Montaigu une plus vaste piscine, un hôpital plus important, ou même autre chose, ET CECI DANS L'INTERET DE TOUS, ce serait une **FAUTE énorme** que de ne pas vouloir voter son adhésion à un SYNDICAT DE COMMUNES.

Du reste, n'avons-nous pas déjà des exemples : LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRIFICATION DE LA RÉGION DE MONTAIGU, qui groupe 25 Communes, LE SYNDICAT D'EAU DU NORD VENDEEN, qui groupe 17 Communes, sont des SYNDICATS DE COMMUNES, et je suis président de chacun d'eux.

SYNDICATS DE COMMUNES ne veut pas dire FUSION...**il y a une nuance**. J'AI ÉTÉ PRISONNIER AUSSI JE SAIS **trop** CE QUE C'EST QUE LA LIBERTÉ !

J'ajoute qu'à cette réunion chez M. JOYAU, sur la demande d'un de mes collègues, M. JOYAU nous a affirmé que Montaigu n'aurait AUCUNE ambition territoriale.

Au lieu d'exciter les convoitises, qui s'étaient atténuées, ne croyez-vous pas qu'il est bien préférable de continuer à vivre en excellents termes avec nos voisins. Nous avons entre les Communes, NON PAS des FRONTIÈRES, MAIS seulement des séparations, bien légères, qui nous permettent d'entretenir avec ses habitants une franche cordialité.

Un jour me direz-vous... Dans 50 ans, peut-être moins, il faudra peut-être des routes de 100 mètres de large... Pourquoi les construire tout de suite ? Un jour peut-être nous irons passer nos vacances dans la lune... Faut-il pour autant renoncer à prendre des vacances d'ici ce temps-là ..

UN JOUR.. UN JOUR...

Ce que je puis vous assurer c'est que CHAQUE JOUR AMÈNE SA PEINE ET QUE L'HOMME PROPOSE ET QUE DIEU DISPOSE.

Saint-Hilaire-de-Loulay est la 49^e Commune de Vendée par le nombre de ses habitants, laissant derrière elle 250 Communes, dont 11 CHEFS-LIEUX de CANTON. Elle est la plus étendue du Canton de Montaigu. Ne croyez-vous pas qu'elle a encore le temps de faire le LOTISSEMENT DES GUINEVESSÉS et même d'autres lotissements, de voir **s'implanter** d'autres usines sur son SOL et de faire vivre sur ses ressources personnelles de NOMBREUSES FAMILLES.

C'est sur ces réflexions que je vous laisse...

MAIS, si vous trouvez qu'il a été fait quelque chose sur Saint-Hilaire de Loulay (améliorations dans le bourg : Eclairage, trottoirs, égouts, station d'épuration, réparations de toutes sortes aux bâtiments communaux, terrain de sports, cantine scolaire, routes construites et goudronnées, colis aux prisonniers durant toute la guerre, le dispensaire, les douches etc..) je vous demande de VOTER POUR MA LISTE qui A MIS SAINT-HILAIRE-DE-LOULAY TOUJOURS A LA POINTE DU PROGRÈS DES COMMUNES DE VENDÉE

Henri de SAUZAIE

Illustr. 70 - Elections municipales du 14 mars 1965 : « Réponse à Monsieur le Maire... »

Réponse à Monsieur le Maire...

Chères Electrices, Chers Electeurs,

Vous avez dû recevoir une circulaire, laquelle a plutôt fait une impression déplorable sur tous ; ce qui n'est pas sans porter jugement sur son auteur.

NOUS VOUS REMERCIONS de votre assiduité aux dernières réunions qui ont eu lieu. Vous avez pu remarquer la haute tenue de ces réunions et vous rendre compte qu'aucune critique ne fut portée dans ces réunions ; au contraire, nous avons eu la satisfaction d'avoir l'approbation du premier adjoint sortant, lequel a approuvé publiquement notre droit et a même dû intervenir pour ramener à la raison quelques conseillers sortants peu maîtres de leurs paroles ; Il est franchement déplorable de constater, dans ces conditions, la valeur de nos élus.

Nous aurions aimé avoir en face de nous des hommes courageux auxquels nous aurions pu répondre directement, mais ils ont préféré se mettre en infraction avec le Code Electoral (article R-29), il est dommage qu'un maire sortant ne connaisse même pas son Code Electoral (alors, qui parle de connaître le fonctionnement d'une commune?). Nous usons, nous, du droit de réponse. Quant au grossier mensonge, nous pensons que nous nous sommes suffisamment expliqués à ce sujet ; vous avez déjà pu juger s'il s'est agi d'un mensonge ou non, alors que le rôle du Comité d'Expansion Economique était de proposer et le Conseil Municipal de décider.

Si Monsieur le Maire, à titre personnel, n'avait pas manqué à sa parole, il n'y aurait pas eu rupture.

Nous n'avons pas voulu que vous nous reprochiez dans un an notre impossibilité de collaborer avec le Conseil Municipal, en raison de l'obstruction de quelqu'un qui avait des intérêts personnels à sauvegarder avant les intérêts de toute la population de Saint-Hilaire.

Est-ce un mensonge que de se justifier dans l'intérêt de notre Commune ? Nous aurions encore été plus coupables si nous ne l'avions pas fait.

Quant aux numéros, au paternalisme, aux commissions, et à la marche actuelle du Conseil Municipal en général, Madame POIRON, qui peut en parler savamment, tient d'ailleurs à préciser qu'elle n'a jamais su dire AMEN à qui que ce soit ; sa présence sur notre liste prouve cette affirmation.

Une fois pour toutes, il n'a jamais été question de fusion ; évidemment, cela arrangerait beaucoup nos amis de l'autre liste si nous le disions, mais nous tenons à protester de la façon la plus formelle contre cette affirmation mensongère, qui en dit long sur les moyens qu'ils sont prêts à utiliser ; il est quand même surprenant de constater que nous, nouvelle liste, nous nous fassions attaquer AVEC AUTANT DE BASSESSE, alors que le contraire serait plus normal, mais une fois de plus, ceux qui sont dans la raison n'ont pas besoin d'attaquer. Nous vous demandons donc de vous en tenir qu'à ce que nous avons écrit, et, comme le signataire de telle affirmation mensongère dit lui-même n'avoir jamais assisté à aucune réunion, les propos lui ont été sans doute transmis de façon détournée INTENTIONNELLEMENT.

Pourquoi ne souhaiterions-nous pas être Loulaysiens à part entière ?.

Et maintenant... qui parle de la liberté ?

Ceux qui ont été VRAIMENT PRISONNIERS... OUI.

Beaucoup de nos amis de St-Hilaire auraient bien voulu faire que quelques mois de captivité en France !

Les fermiers de notre Commune sur qui il a été fait pression pour qu'ils se retirent de la nouvelle liste ont sûrement leur mot à dire sur la liberté.

Les candidats de notre liste, qui ont été menacés de représailles professionnelles, ont, eux aussi, leur mot à dire sur ce qu'ils pensent de la liberté.

Les épouses de candidats que l'on a été trouver (Monsieur de SAUZAIE s'est déplacé personnellement dans ces cas là), parce que l'on avait pas le courage de le dire aux maris, et que l'on pensait FAIRE FLÉCHIR plus facilement... Que pensent de cela les épouses de St-Hilaire ?.

Les ouvriers et salariés qui ne sont pas représentés sur l'autre liste, n'existent-ils pas ; peut-être ne sont-ils pas du monde ; N'ONT-ILS PAS BESOIN DE LA LIBERTÉ ?.

Nous regrettons d'être obligés de faire cette mise au point, mais notre honneur est en jeu.

Si nous avons pu vous présenter cette liste, c'est que cela correspondait à un besoin pour St-Hilaire, autrement, cela n'aurait pu se faire.

Loulaysiennes, Loulaysiens,

IL S'AGIT DE VOS INTÉRÊTS, non pas des intérêts personnels d'un seul, mais de notre Commune et... non de la lune ;

Du développement économique et social ;

De défendre les emplois ;

De développer l'agriculture et d'en augmenter le niveau de vie ;

De développer les moyens culturels et sportifs ;

De faire en sorte, enfin, que tous les habitants de Saint-Hilaire connaissent un plus grand bonheur familial, qu'ils se sentent des hommes et des femmes considérés ;

QUE TOUTES LES OPINIONS SOIENT ENFIN RESPECTÉES.

Quoi qu'il adienne, nous souhaitons travailler la main dans la main avec tous ceux que vous aurez élus avec votre jugement, votre intelligence, votre cœur, pour que vive notre Commune LIBRE ET PROSPÈRE.

Vive Saint-Hilaire-de-Loulay !

Votez notre Liste d'Action pour l'Expansion de Saint-Hilaire-de-Loulay.

Nous souhaiterions y voir ajouter un homme qui n'a pas jouit de son entière liberté pour faire partie de notre liste.

Signé :

LISTE D'ACTION POUR L'EXPANSION DE SAINT-HILAIRE-DE-LOULAY

2) L'opposition de la ville à la campagne

Les conflits de territoire entre Montaigu et Saint-Hilaire se sont renouvelés au cours des XIX^e et XX^e siècles. Ancienne ville-bastion dont le territoire est borné par les remparts, Montaigu souffre depuis toujours de son étroitesse. Le caractère essentiellement urbain de Montaigu (deux ou trois familles exploitantes et des journaliers-ouvriers occupant les faubourgs) font, des rapports de Saint-Hilaire à Montaigu, une bonne illustration de l'antagonisme ville / campagne. La vieille opposition a été renforcée à l'occasion des troubles révolutionnaires. Un gros bourg rural comme Montaigu (dont la population est moindre que celle de Saint-Hilaire jusqu'en 1914, voir chapitre III), qui rassemble fonctionnaires, commerçants, négociants-manufacturiers, professions juridiques, représente, aussi bien que la grande ville, tout ce que les ruraux haïssent dans la bourgeoisie urbaine. Cette dernière est rationaliste, anticléricale, elle s'enrichit au détriment des campagnes environnantes, accapare les biens nationaux après la Révolution. Le soulèvement des campagnes est tourné contre cette classe urbaine (Bois, 1960, Tilly, 1964) (voir également chapitre X). Jusqu'à l'entre-deux-guerres, Montaigu est le territoire des républicains opposés aux blancs des campagnes (voir plus haut).

Dès le début du XIX^e siècle, la municipalité montacutaine demandait la réunion civile de Montaigu et Boufféré et l'extension vers Saint-Hilaire jusqu'au ruisseau de Riaillé. Cette seconde exigence est en partie satisfaite en 1809 : au nord des remparts, les lieux-dits des Olivettes, du Champ de foire et le quartier des Rochettes sont annexés à la ville. La question des impôts et l'obstacle dressé par la puissante noblesse terrienne sont déjà au coeur du débat qui oppose les deux municipalités. A Montaigu, le conseil municipal évoque en 1808 « *l'égoïsme de quelques individus influents [...] touchés du honteux privilège de payer moins à Saint-Hilaire qu'ils n'auraient fait à Montaigu* »¹⁹⁴.

Le problème de l'étroitesse de Montaigu n'est pas pour autant réglé et une nouvelle demande d'annexion est formulée en 1867, à l'occasion de l'achèvement de la ligne de chemin de fer Nantes-Napoléon Vendée (La Roche-sur-Yon). Le chemin de fer ne traverse pas la ville et la gare a en effet été installée à l'extérieur, sur le territoire de Saint-Hilaire que la voie ferrée empreinte largement. Montaigu

¹⁹⁴ Archives départementales, 1M318, Annexions de Saint-Hilaire. Voir aussi pour la question des annexions, Laronze (1958).

demande que le ruisseau du Riaillé serve de nouvelle délimitation, incluant la gare et un village limitrophe. Mais elle demande aussi que soit rattachée une large portion du territoire encerclant la ville : les deux fermes autour de la ruine du château de la Perverie et la majeure partie du domaine du Fonteny : château et six fermes. En tout ce sont 420 ha, plus que n'en fait son territoire, que réclame la ville de Montaigu. Le conseil municipal s'appuie sur les relations journalières des habitants des différents villages concernés avec Montaigu. Une pétition est signée en faveur du rattachement par les habitants de maisons situées entre la gare et Montaigu.

Le conseil municipal de Saint-Hilaire, dirigé par Auguste de Cornulier, s'oppose naturellement à l'annexion. En plus du domaine du Fonteny, l'annexion concerne une partie du domaine du maire noble. Lors de la séance du conseil municipal de mai 1867, le maire propose un texte déclarant que la plupart des habitants s'opposent à l'annexion car *« ils ne veulent pas se séparer de concitoyens qui leur sont unis par les liens du sang et de la confraternité »*¹⁹⁵. L'argumentation qui est développée ensuite, justifiant qu'il soit *« naturel que l'immense majorité des habitants de cette portion de territoire s'oppose à l'annexion »*, traduit de façon latente l'opposition politique entre la commune rurale et la ville :

« Il n'y a jamais eu de sympathie ni presque d'alliance entre les deux populations distinctes des deux communes, l'une exclusivement une petite ville, l'autre une commune exclusivement rurale.

Tous parents et très attachés les uns aux autres, très attachés également à leur antique commune, à leur paroisse, les habitants de Saint-Hilaire ne le sont pas moins au souvenir de leurs ancêtres, à leur cimetière, et ils ne souhaitent rien tant que de mourir assurés que leurs dépouilles mortelles reposeront auprès de celles de leurs pères ».

La défense des paysans est ensuite l'argument utilisé, face à une commune urbaine sans ressources, *« dont les bien minimes intérêts de la faible population rurale seront par la force même des choses sacrifiés aux intérêts urbains infiniment supérieurs [...] Il y a au contraire pour eux un intérêt manifeste à rester dans une commune riche en dehors de ses ressources ordinaires d'un revenu net de 6000 francs (prix qu'un vaste commun, dit les Landes de Roussais, est affermé par bail authentique), où l'imposition d'aucun centime additionnel n'est jamais à*

¹⁹⁵ Registre des délibérations du conseil municipal, le 19 mai 1867.

craindre». A côté d'autres arguments, comme la commodité des chemins menant à Saint-Hilaire, la fréquentation de l'école et de l'église, le rattachement de la gare à Saint-Hilaire, l'argument principal qui est repris est bien celui d'une dénonciation de l'ambition exclusive de Montaigu d'augmenter ses ressources au détriment des communes voisines. Le maire noble rappelle donc ici son rôle protecteur d'une population paysanne qui retire avantages à demeurer rattachée à Saint-Hilaire.

En 1886, un nouveau projet d'annexion est déposé. Il touche une moindre partie du territoire de Saint-Hilaire, 195 ha, mais prévoit de retirer 200 ha à la commune de la Guyonnière. Auguste de Cornulier s'oppose vigoureusement au maire bourgeois de Montaigu et proteste au sein du conseil général, dont il est un élu, ainsi qu'auprès du préfet. Les habitants du Petit Saint-Hilaire (paysans propriétaires et meunier), ainsi que ceux de la Gare (employés des chemins de fer et commerçants) signent leur volonté d'être rattachés à Montaigu. Les châtelains et habitants du domaine du Fonteny refusent, bien que les Villebois fréquentent l'église de Montaigu et y paient leurs bancs. Sous la pression de Cornulier, le conseil général propose finalement une emprise restreinte d'environ 60 ha, au sud du Riaillé, qui concerne les villages signataires du rattachement et une très faible partie du domaine de Fonteny (voir cartes 5 et 6, chapitre I, p. 79 et 80). L'annexion est officialisée en 1891.

Le problème se répète de nouveau en 1959 pour une portion moindre, déjà urbanisée, du territoire Loulaysien. Il s'agit d'un nouveau lotissement situé entre deux voix d'accès à Montaigu. Des habitants, dont le futur maire de Montaigu, demandent leur rattachement à la ville et signent une pétition. Le conflit s'envenime lorsque la ville de Montaigu coupe l'eau aux habitants et reproche les impôts moins lourds de Saint-Hilaire. Le conseil municipal de Saint-Hilaire affirme de son côté que « *depuis plus d'un siècle Montaigu cherche à s'agrandir aux dépens de Saint-Hilaire-de-Loulay. Un premier grignotage a eu lieu le 07 février 1809. Un second, plus important, le 17 février 1891. Maintenant à travers le lotissement Saint Pierre, c'est toute une section de Saint-Hilaire qui est visée* »¹⁹⁶.

Le conflit de territoire entre Saint-Hilaire et Montaigu est un problème ancien et répétitif. Il sera le déclencheur, à travers la question de l'adhésion au district et des implantations industrielles, de l'échec du maire-

¹⁹⁶ Registre des délibérations du conseil municipal, 1959.

châtelain Sauzaie aux élections de 1971. La protection de son domaine, des terres agricoles de la commune et, au-delà, de toute une conception des rapports sociaux via la possession foncière, achoppe à ce tournant des rapports entre les deux communes.

En 1968, le maire de Saint-Hilaire refuse à l'industriel en confection, Paul Duguy, le transfert de l'usine montacutaine sur le territoire loulaysien, là où Duguy souhaite s'installer : à proximité de Montaigu. Paul Duguy argumente la nécessité par le fait que ses ouvrières viennent en partie du sud de Montaigu. Le conflit est ouvert entre le maire noble et l'industriel. Ce dernier déplore « *qu'en 1968 on en soit encore aux idées d'antan* » et accuse le maire de lui faire obstacle car il est un enfant du pays¹⁹⁷. Le patron de l'usine de chaussures La Vendéenne serait déjà parti s'installer dans une commune du Bas Bocage par manque de personnel. Selon Paul Duguy, le maire craignait l'envahissement de Saint-Hilaire par Montaigu et craignait les emprises sur son domaine, situé entre les deux agglomérations. Toujours selon Duguy, le maire affichait alors un accord de façade pour le transfert de l'unité de Montaigu à l'endroit voulu, mais faisait pression ensuite sur son conseil pour qu'une décision contraire soit prise.

3) 1969 : la division au sein du conseil

a) Composition du conseil élu en 1965

La liste de Henri de Sauzaie emporte les élections en 1965. Le maire-noble et quatorze autres candidats de sa liste sont élus dès le premier tour, un seul candidat de la liste d'opposition intègre le conseil municipal à l'issue du scrutin de ballottage. L'opposition de 1965 a contraint le maire à faire des ouvertures dans la composition de son conseil, notamment en introduisant des jeunes. Pour bien montrer l'importance du changement, ces jeunes exposent leur point de vue (voir plus loin le document *Les jeunes vous parlent*). Néanmoins, autant que précédemment, les conseillers tendent à se succéder dans la parenté descendante, y compris parmi les nouveaux venus. Les conseillers restent en majorité des fermiers, respectant la double logique contradictoire des rapports aux châtelains : dépendance économique et sociale, prestige et considération acquis par des fermiers-conseillers

¹⁹⁷ Registre des délibérations du conseil municipal, le 6 sept. 1968.

installés sur les grandes exploitations (voir la composition du conseil élu en 1965, tableau 11).

Tableau 11 - Le conseil municipal de Saint-Hilaire-de-Loulay en 1965

nom prénom	profession	domicile	âge	présent au C.M. (années)		succes- seur ³
				depuis	pen- dant	
Deslandes Jean	agriculteur ²	hameau	44	6	12	
Baudon Clément (2ème adjoint)	agriculteur ²	hameau	?	nouv.	12	oui
Boudaud Denise	agricultrice ²	hameau	?	nouv.	6	oui
Boudeau Pierre	agriculteur ²	hameau	60	20	26	
Caillaud Joseph	charpentier	bourg	40	nouv.	6	oui
Charrier Joseph	garagiste	bourg	?	nouv.	12	
de Sauzaie Henri (maire)	propriétaire châtelain	Filolière	61	30	42	oui
Denis Louis	agriculteur ¹	hameau	35	nouv.	6	
Denis Marie-Joseph	agricultrice ²	hameau	?	nouv.	6	
Dugast Pierre	agriculteur ¹	hameau	53	6	12	
Gauthier Pierre	agriculteur ¹	hameau	40	nouv.	18	oui
Goulet J.-Baptiste	agriculteur ¹	hameau	44	6	12	
Guillet Léon	agriculteur ¹	hameau	67	20	26	
Mercier Patrice (1er adjoint)	constructeur mach. agric.	bourg	48	6	18	
Pichaud André	agriculteur ¹	hameau	32	nouv.	(30) ⁴	oui
Brochard Auguste	agriculteur ¹	hameau	42	nouv.	24	
Micheau Camille	agriculteur ¹	hameau	32	nouv.	18	oui

¹ exploitation issue de la propriété paysanne

² ferme ou ancienne ferme dépendante de la grande propriété terrienne

³ dont le grand-père, le père, le beau-père, un frère ou le conjoint a été conseiller municipal

⁴ réélu en 1995, actuel maire de Saint-Hilaire

Illustr. 71 - Elections municipales du 14 mars 1965 : « Les jeunes vous parlent »

ELECTRICES,
ELECTEURS,

LES JEUNES VOUS PARLENT

Pourquoi sommes-nous candidats avec les Anciens ?

- Nous avons été sollicités bien sûr, mais sans aucune pression ... et c'est après mûre réflexion que nous avons accepté cette responsabilité ... Il nous a paru aussi plus sage d'apprendre l'art d'administrer et de répartir les biens communaux d'une façon équitable pour chacun au contact d'hommes qui ont déjà fait leurs preuves.

Que vous apportera ce rajeunissement de votre Conseil Municipal ?

- Sans esprit de polémique, nous pouvons affirmer que ce sang nouveau ajoutera le dynamisme nécessaire au jugement et à la sagesse des anciens.

- Connaissant bien les jeunes pour avoir tous milité dans divers mouvements (Action Catholique, Association Familiale, Patronage, Sports etc ...), nous entretiendrons le dialogue permanent avec leurs représentants pour résoudre au mieux leurs problèmes d'avenir, de travail, de loisir, etc ...

Nous ne vous faisons pas de promesses, mais nous nous engageons à servir toujours pour le mieux les intérêts de la commune de St-Hilaire et de ses habitants dans un esprit de justice et d'impartialité.

Electrices,
Electeurs,

Faites de nouveau confiance à la liste de
Monsieur le Maire, LA VOIE DE L'AVENIR ET DE LA SAGESSE.

LES NEUF NOUVEAUX CANDIDATS

Parmi les jeunes entrants au conseil de 1965, se trouvent cependant des agriculteurs innovants, ils font partie de cette génération des fermiers de châtelains dynamiques et porteurs du développement agricole (voir chapitre III). Une appartenance à une famille fermière déjà plus aisée, ou bénéficiant d'atouts culturels, la continuité familiale au sein du conseil municipal pour certains, leur assurent une réelle considération auprès de la population.

Au départ ces conseillers ne manifestaient naturellement pas d'opposition. En acceptant de figurer sur la liste du maire noble, ils montraient plutôt leur acceptation du modèle proposé par leurs « pères » (voir *Les jeunes vous parlent*, illustr.). On trouve pareillement parmi les jeunes conseillers des gens qui avaient refusé d'entrer dans la liste Chatellier, « à cause de ses ambitions ». Mais, avec un programme très proche de celui des opposants de 1965, on trouve parmi eux le futur maire, André Pichaud, qui sera élu en 1971, et d'autres conseillers qui partageront ses idées et qui continueront à oeuvrer pour lui.

André Pichaud n'avait pas été sollicité par Chatellier pour figurer sur la liste d'opposition de 1965, alors qu'il figurera parmi les opposants lors de l'affaire du district en 1969 (voir plus loin). Tous deux sont de petits exploitants novateurs qui ont monté un atelier d'accoupage. Cependant, André Pichaud était le fils d'un fermier du maire noble et il a été contacté par le Comte de Sauzaie pour remplacer son père en 1965¹⁹⁸. C'est peut-être la raison d'une opposition sourde entre lui et Chatellier, certains habitants considérant même, à tort, qu'ils se sont affrontés directement¹⁹⁹.

b) Le refus d'adhérer au district de Montaigu, déclencheur de la crise

Les opposants de 1965 avaient créé le précédent. Le refus du remembrement, puis celui d'entrer dans le district nouvellement créé (alors que des terrains sont parallèlement cédés à Montaigu), provoquent une scission dans l'équipe municipale. L'affaire du district, dont dépend le développement industriel

¹⁹⁸ Son frère, l'aîné de la famille, avait en réalité d'abord été sollicité, mais avait refusé l'offre.

¹⁹⁹ Il faut cependant préciser que les élections municipales de 1977 ont opposé la liste de Pichaud, maire sortant, à celle du frère de Félix Chatellier (voir plus loin). D'où l'idée d'un affrontement Pichaud/Chatellier qui est restée dans les esprits. Ce que traduit ici la mémoire collective, c'est l'affrontement de parentèles paysannes s'exprimant pour la première fois en 1977, alors que les châtelains ont disparu de la scène publique.

de Saint-Hilaire, déclenche la crise. Cinq conseillers, dont quatre des nouveaux élus de 1965, présentent leur démission peu de temps avant la fin du mandat. Parmi les cinq conseillers, on retrouve le garagiste Charrier, unique élu de la liste d'opposition de 1965, les quatre autres sont des agriculteurs, dont trois exploitent une grande ferme châtelaine. D'autres, parmi les fermiers, auraient suivi le mouvement d'opposition, mais ils craignent les représailles de leurs propriétaires. La démission est trop proche des élections, aussi la préfecture ne donne pas de suite à la demande. Néanmoins, les mêmes conseillers constituent une nouvelle liste d'opposition aux élections municipales de 1971, qui cette fois aboutira à la destitution du maire noble.

Le district est fondé en 1969 entre Montaigu, Saint-Georges et la Guyonnière, dont les maires sont décrits par un ancien conseiller municipal de Saint-Hilaire comme « *des gens à pousser un petit peu de l'avant* », particulièrement Henri Joyau, le maire de Montaigu, qui tient lieu de personnalité-phare. Le district devient une structure incontournable pour le développement industriel. Ses compétences sont multiples, mais la création de zones industrielles est la priorité et dès 1969, 17 ha sont aménagés par le district au nord de Montaigu. Cette même année, à neuf voix contre sept, le conseil municipal de Saint-Hilaire se prononce contre l'entrée de la commune dans le district²⁰⁰. Durant la séance en question, les conseillers acceptent, à douze voix contre quatre, de céder des terrains à Montaigu et de considérer positivement les pétitions d'habitants demandant le rattachement de leur lotissement à la ville. C'est là que le bât blesse, pour les partisans du district, il s'agit d'une logique sans fin qui obligera à céder continuellement des terrains à Montaigu pour préserver l'indépendance de Saint-Hilaire.

²⁰⁰ Registre des délibérations du conseil municipal, le 11 juillet 1969.

Illustr. 72 - 1969 : Lettre ouverte des conseillers municipaux démissionnaires à la population de Saint-Hilaire-de-Loulay

Lettre ouverte à la population de St Hilaire -de-Loulay

Chers Conchytoyens ,

Le vendredi 3 Octobre , le journal " Presse-Océan " , publiait un article annonçant la démission de cinq membres du Conseil Municipal de notre commune . Quelques jours plus tard , paraissait " L'Action Municipal " , qui n'en faisait pas mention..? Qu'en est-il exactement .

Aussi, sans esprit de polémique du tout , désirant de plus garder un caractère strictement local à cette affaire en s'adressant directement à vous , plutôt que par voix de presse . Nous avons décidés , pour vous informer sur les motifs ^{précis} qui nous ont amenés à prendre cette décision , de rendre publique la lettre de démission que nous avons adressée à Monsieur le Maire, en date du 21 Septembre dernier et acheminée par ses soins à la Préfecture de Vendée . Nous en profitons également pour vous préciser les raisons que nous avons de défendre l'entrée de notre commune dans le district .

En effet , au moment où certains plans (Manscholt, Vedel) , qui font tant de bruit et qui prévoient une diminution massive du nombre d'exploitation , ce qui entraînera forcément une forte libération de main d'oeuvre , beaucoup d'agriculteurs et de parents se posent avec anxiété cette question : Que ferons-nous de nos enfants ?... Ne croyez-vous pas que tous les responsables ont pour devoir , et encore plus une Municipalité que tout autre , de se préoccuper et de l'avenir de ses administrés et de l'expansion de sa commune comme de sa région .

Estimant que notre commune seule n'avait pas les moyens financiers nécessaires pour réaliser une zone industrielle et y construire des usines , ne fallait-il pas dépasser un peu cet esprit de clocher et de prérogatives communales qui n'ont plus cours à notre époque , au moment où les échanges entre communes d'une même région sont si importants et s'accroissent sans cesse dans tous les domaines : (commercial , main d'oeuvre , scolaire etc...) 150 enfants de St Hilaire ne fréquentent-ils pas les différents établissements scolaires de Montaigu ...) , et rechercher le dialogue et l'association avec les Municipalités voisines , également soucieuses de leur expansion et vivant souvent trop à l'étroit dans leurs limites territoriales , particulièrement pour l'une d'entre elles .

L'association de Montaigu , St Georges , la Guyonnière , déjà faite au sein d'un district , nous pensons que la meilleure solution pour St Hilaire était de les y rejoindre . Formule d'association peut-être pas sans inconvénient , mais efficace et certainement bien préférable à l'isolement...

.../...

.../...

Car pour nous , la véritable but du district a été défini par Monsieur le Ministre de l'intérieur lors d'une de ses interventions à la Tribune du Sénat le 10 Mai 1960 -
Monsieur le Ministre déclarait :

" Il semble y avoir de faux problèmes et de vrais problèmes . Les faux problèmes c'est de faire apparaître le district comme une construction de superposition , une espèce de luxe qui nécessitera des taxes nouvelles , puisqu'il comporte des charges nouvelles . Il faut tout de même voir que le district est destiné à venir relayer les collectivités locales dans ce qu'elles peuvent faire mieux , associées , qu'elles ne le feraient isolées. Par conséquent , il faut bien voir qu'il y a toute une partie des problèmes de financement du district qui paraissent avoir été vus avec l'idée d'un organisme de superposition alors que , dans une large mesure , cela doit être un organisme de coordination et de substitution " .

Le Ministre ajoutait :

" Le Gouvernement se doit , et il le fera , d'apporter aux communes , aux collectivités locales , ainsi groupées , une aide plus grande que la simple juxtaposition des aides qu'il devrait donner aux collectivités isolées . Je crois que cela est indispensable . C'est dans l'esprit même de la création du district et mes paroles constituent à la fois une conséquence de cet état d'esprit et un engagement pour une certaine politique ."
- fin de citation .

(Nous vous précisons que ce texte a été également puisé dans le livre de Monsieur BOURIOL).

^{En refusant} d'apporter sa collaboration à cette association , en restant isolée , notre commune profitera beaucoup moins de l'expansion de notre région , à plus forte raison maintenant que la zone industrielle du district s'est installée au Sud de Montaigu . Alors que notre adhésion , pouvait vraisemblablement entraîner l'extension de la zone Nord industrielle de Montaigu , vers St Hilaire , favorisant du même coup , l'expansion et la prospérité de notre commune , de son commerce , de ses entreprises industrielles et artisanales , en fixant sur place , à proximité de son lieu de travail , la main d'oeuvre et la population excédentaire .

Voici donc , brièvement exposées , nos idées et les raisons que nous avons de les défendre ...

C'est à vous , Chers Concytoyens , qu'il appartient de juger .

Madame BOUDAUD Denise
Monsieur DUGAST Pierre
Monsieur CHARRIER J.
Monsieur PICHAUD A.
Monsieur MICHEAU C.

P.S. La Préfecture de Vendée , n'ayant pas encore fait connaître sa décision au sujet de notre demande de démission , nous ne sommes donc pas en mesure de vous préciser son acceptation ou son refus . Si toutefois , cette réponse devait être négative , sachez assurés que nous ne nous associerons jamais à une politique de gestion communale traditionaliste , qui préfère l'isolement au dialogue , et qui est beaucoup plus tournée vers le passé que vers l'avenir .

**Illustr. 73 - Elections municipales du 14 mars 1971 :
« ELECTRICES, ELECTEURS ! »²⁰¹**

Ayant toujours désiré voir la paix régner dans la Commune, avant d'entreprendre une Campagne Electorale, j'ai rendu visite à certaines personnes qui étaient VOILA 6 ANS, sur la FAMEUSE LISTE D'EXPANSION ECONOMIQUE, elle qui devait tout révolutionner et donner, déjà à ce moment là, Saint-Hilaire-de-Loulay en holocauste par une FUSION avec Montaigu (!), et dont les DEUX PRINCIPAUX LEADERS ont quitté la LISTE électorale de la Commune pour d'autres cieux...

Elles ont refusé et préférer construire une LISTE D'OPPOSITION, présentée celle-là, par des Conseillers QUI LE SONT TOUJOURS - au moins jusqu'à dimanche prochain - et qui ont quitté, DE LEUR PROPRE CHEF, voilà 1 an 1/2, l'Assemblée Communale, SANS QUE LEUR DEMISSION AIT ETE ACCEPTEE PAR M. LE PREFET.

La preuve en est que la Mairie n'a été informée de rien et que DES ELECTIONS COMPLEMENTAIRES, QUI AVAIENT ETE ANNONCEES A SON DE CLOCHE, n'ont pas eu lieu.

Voilà pourquoi, à leur grand étonnement peut-être, sur le conseil d'une personne haut placée, je leur ai adressé, comme aux autres Conseillers, depuis leur « ABANDON », des convocations pour toutes les séances du Conseil, ainsi que pour celles des Commissions dont ils faisaient partie. Cela leur rappelait qu'ils étaient TOUJOURS Conseillers Municipaux et, qu'en abandonnant leur poste, ils commettaient une Faute Grave vis-à-vis de ceux qui leur avaient accordé leur confiance lors des dernières élections.

On peut avoir des moments d'impatience : J'EN AI EU COMME LES AUTRES, mais après avoir réfléchi, on fait machine en arrière. CE N'EST PAS UNE ERREUR, QUE JE SACHE, DE RECONNAITRE S'ETRE TROMPE...

Au lieu de cela, ils se représentent à nouveau pour obtenir vos suffrages... Vraiment, ils n'ont pas de complexes !

Si vous les nommez Conseillers, et dans un vote - peut-être dès la première Séance - ils n'obtiennent pas la majorité, ALORS, ils repartiront à nouveau, et, DANS SIX ANS, ils se représenteront... CELA N'EST PAS SERIEUX !

Je vous présente une liste composée de Conseillers sortants, qui eux n'ont pas failli à leur devoir ; de 3 Dames ; qui auront un ROLE IMPORTANT à jouer dans la vie municipale pour représenter les nombreuses électrices de la Commune ; de Cultivateurs, d'Industriels, pour nous aider à implanter des usines, et de Commerçants...

Puisse cette Liste être agréée par vous !

LE TRAVAIL NE MANQUE PAS : Logements pour jeunes ménages, Foyer pour retraités, construction d'un secrétariat de Mairie, extension du réseau d'égouts, trottoirs, routes, goudronnages... QUE SAIS-JE ? A ajouter à cela ce qui n'est pas prévisible actuellement et qui peut s'avérer comme indispensable plus tard.

Cependant, nous ne voulons pas vous faire des promesses électorales pour ne pas les tenir plus tard. Ce que nous pouvons vous promettre, c'est de faire tout notre possible pour travailler pour le Bien de TOUS et le bonheur de Saint-Hilaire-de-Loulay.

Permettez au Maire à qui, DEPUIS 36 ANS, vous avez accordé votre confiance, de VOUS DEMANDER DE VOTER pour la LISTE ENTIERE, car, NE L'OUBLIEZ-PAS : LES ELECTEURS NOMMENT LES CONSEILLERS ; CE SONT LES CONSEILLERS QUI NOMMENT LE MAIRE.

Un conseil, composé de différentes Commissions, doit former UNE EQUIPE HOMOGENE, où la confiance doit régner, où chacun DOIT s'efforcer de travailler dans L'INTERET GENERAL de la Commune, CE QUI NE VEUT PAS DIRE que tout le monde doit être toujours du même avis. Au contraire, le Conseil EST CREE pour connaître l'avis LIBREMENT EXPRIME DE TOUS, le Bon SENS et la Raison devant seuls s'imposer à tous.

C'est donc pleins d'espoir que nous nous présentons à vos suffrages et que vous nous ferez confiance pour continuer le développement de SAINT-HILAIRE-DE-LOULAY, tel qu'il a été entrepris depuis de nombreuses années.

H. de SAUZAIE.

²⁰¹ La lettre ouverte est retranscrite pour des raisons de lisibilité. La mise en forme a cependant été respectée, singulièrement l'emploi des majuscules.

L'affaire du district met en exergue les principes de l'administration noble : personnalisation du pouvoir et autosuffisance de la commune. L'accusation de paternalisme ne ressort pas, comme en 1965, dans les lettres qu'adressent les opposants au maire. Par contre réapparaissent les reproches d'« *isolement* », « *manque de dialogue* », « *esprit de clocher* », « *traditionalisme* »... (voir p. 653 la *Lettre ouverte à la population de Saint-Hilaire-de-Loulay*). Le maire justifie le refus d'entrer dans le district par la volonté de maintenir l'indépendance communale, il écrit ainsi : « *il ressort que le district est l'antichambre très proche de la fusion des communes, objectif tant recherché par le gouvernement qui veut à tout prix voir la disparition de bien des communes en France* »²⁰² (voir p. 655 l'appel du maire sortant aux élections, intitulé *Electrices, Electeurs*). Chaque partie reprend les débats nationaux concernant la création des districts, déclaration du ministre de l'intérieur au Sénat en 1960 contre ouvrage d'un opposant au projet de loi.

Une adhésion de Saint-Hilaire au district mettrait en difficulté le contrôle personnel du maire sur le développement de la commune. L'emprise d'Henri de Sauzaie s'inscrit dans l'héritage d'une conception globale de la direction d'un domaine et du territoire communal : « *c'était donc ce monsieur de Sauzaie qui voulait gérer sa petite commune, puis il avait à la fois un petit peu peur du développement parce que, qui dit district dit développement dit usine, qui dit usine, dit main-d'oeuvre étrangère un petit peu à la région, voir de l'immigration, donc il voulait pas être perturbé comme ça dans son petit milieu, qui fait qu'il se trouvait heureux comme ça [...] Il tenait à rester un peu le patron parce que adhérer à un district c'est aussi pas être tout à fait le patron* » (ancien conseiller). Les déclarations conservatrices n'apparaissent jamais dans les débats publics, mais en privé, le maire exprime, selon d'anciens conseillers municipaux, sa crainte de voir s'installer à Saint-Hilaire une population ouvrière partisane des syndicats de gauche et de l'école publique.

Le refus de l'industrialisation de la part du maire noble, mis en avant par ses opposants, est cependant exagéré. Le problème résidait plus dans la volonté de contrôle du développement et le rapport de force qui s'installait alors entre les anciennes notabilités terriennes et les nouvelles élites industrielles locales en phase d'accéder aux mandats politiques. On considère à Saint-Hilaire qu'il préférerait rester

²⁰² Registre des délibérations du conseil municipal, le 11 juillet 1969, et bulletin municipal n° 9 de septembre 1969.

le premier dans sa commune que de devenir le deuxième au sein d'un district dirigé par le maire industriel de Montaigu.

Réclamée par deux équipes d'opposants depuis 1965, l'entrée différée de Saint-Hilaire dans le district de Montaigu a retardé le développement industriel de la commune. La zone industrielle-nord de Montaigu ne pouvant s'étendre sur Saint-Hilaire, le sud du canton bénéficie dans un premier temps de l'implantation d'usines nouvelles par la création de la zone de Saint-Georges-de-Montaigu. Même si ce retard est relatif, il faudra attendre les années 80 pour que Saint-Hilaire attire de nouveaux industriels sur son territoire, via l'aménagement des Landes de Roussais. En attendant, le kilomètre qui sépare le bourg de Saint-Hilaire de la ville voisine reste occupé par les terres agricoles du domaine de la Filolière. Le château continue à se dresser comme un rempart entre la ville et la campagne.

4) La courte victoire de 1971

Le coup de force des quatre conseillers pour l'entrée dans le district se heurte à la composition même du conseil municipal. Les fermiers, majoritaires, s'inscrivent dans une ligne de soumission aux maîtres. Un ancien conseiller exprime bien le cas de conscience qui se présentait à lui au regard de ses intérêts personnels : *« moi, j'avais pas été dans le coup, j'étais presque d'accord avec eux, mais ils ne sont pas venus me demander. Dans un sens j'étais bien content parce que j'aurais été bien en peine de prendre une décision et étant donné les relations que les deux propriétaires avaient, le maire et mon propriétaire. Et encore en ce temps là, j'aurais pas été mis à la porte, mais on pourrait rentrer dans les petits détails de ce genre là qui fait que j'aurais pas été à l'aise. Y'avait quatre hectares qui se louaient là, si j'avais donné mon adhésion à celui qu'était contre le maire, ces quatre hectares je les aurais pas eus »*.

Cet état d'esprit n'est pas seulement celui de conseillers municipaux. Dans une commune dont les habitants sont encore majoritairement Loulaysiens de naissance, il ne va pas de soi de remettre en cause la légitimité du maire noble. Au sein du conseil municipal, le conflit oppose une jeune génération au maire et à ses adjoints, mais aussi aux plus anciens des conseillers. Cette période est celle de changements importants dans les techniques agricoles, dans les modes de vie, les relations familiales et sociales. La municipalité reproduit les conflits de générations qui sont le lot de bon nombre d'exploitations et de familles.

Pour constituer une liste d'opposition aux élections de 1971, André Pichaud se dit avoir été poussé par la jeune génération. Les démissionnaires ne croyaient pas trop, apparemment, à une victoire possible. Leur premier réflexe avait d'abord été de demander au maire, comme leurs prédécesseurs de 1965, de constituer une liste ouverte, comportant plus de noms que de conseillers possibles, charge à chaque électeur d'en rayer. Le refus du maire les a donc décidés à former leur propre liste.

S'ils se disent plus faibles, peu convaincus de leur entreprise et n'escomptant pas devenir majoritaires, les opposants de 1971 disposent d'atouts que n'avaient pas leur prédécesseurs de 1965, pour un programme à peu près identique. En 1971, les principaux meneurs sont des « successeurs », entrés légitimement au conseil municipal à la suite de leurs « pères » et choisis par le comte de Sauzaie. Leur intention n'est pas, explicitement, de mettre à la porte le maire noble. Peut-être même arrivent-ils à se convaincre sincèrement du contraire. Jusqu'au bout, c'est à dire jusqu'à l'élection du maire lors de la première séance du nouveau conseil, ils tenteront de maintenir un compromis avec Henri de Sauzaie. Le maire actuel continue d'affirmer que les opposants au sein du conseil avaient alors d'excellentes relations avec le comte.

Les opposants ont, de plus, acquis l'expérience de la gestion de la municipalité. L'argument d'expérience, conforme à l'autorité de type paternaliste (Enriquez, 1983b), avait été déterminant dans le rejet des industriels en 1965 (comme dans celui des artisans et paysans en 1925). Usant largement dans les derniers temps de son mandat des ressorts affectifs, le comte a bien rappelé aux opposants qu'ils sont entrés au conseil municipal grâce à lui. Il s'agit symboliquement d'une opposition au Père sur un plan personnel et, sur un plan social, d'une opposition du groupe des fermiers aux propriétaires nobles qui les maintenaient jusqu'alors sous leur tutelle. Les opposants ont disposé de ressources affectives pour supporter le coût du conflit, ils ont bénéficié également de ressources sociales : un contexte économique porteur, l'encouragement d'une partie de la population, un milieu de nouveaux élus du canton favorables à leurs projets.

Les quatre démissionnaires proposent donc une liste complète. On y retrouve quatre opposants de 1965 : le garagiste entré au conseil, un assureur, un technicien avicole et un fermier. Les deux industriels, têtes de liste en 1965, n'en font pas partie. Cette nouvelle liste d'opposition ne comporte en fait aucun

industriel. Outre trois artisans et quatre employés de secteurs divers, la liste est dominée par les agriculteurs. En cela, de nouveau, elle diffère de celle de 1965 et s'inscrit dans la continuité des conseils municipaux précédents, atout supplémentaire dont elle dispose dans une société qui continue de se penser comme rurale. Les exploitants d'anciennes grandes fermes et d'anciennes borderies figurent en nombre partagé. Une bonne partie des candidats est engagée dans les organisations professionnelles agricoles et l'Association Familiale Rurale.

Dès le premier tour, dix-sept candidats obtiennent la majorité absolue, dont 10 de l'opposition de la « *liste d'action sociale pour le renouveau et le progrès* ». La liste des opposants obtient ainsi une majorité de sièges au sein du conseil municipal, leur assurant d'élire un maire parmi eux. En dehors du maire sortant et un adjoint, tous les élus de l'autre liste sont des agriculteurs, donnant cette nouvelle domination agricole dans le conseil municipal de 1971 (voir tableau 12). Les sept élus de la liste du maire-noble sont tous d'anciens conseillers, parmi les dix qui se représentaient. Cet élément traduit l'importance accordée à l'expérience municipale. Parmi les non-élus de la liste de Sauzaie, on notera surtout la présence du châtelain de la Grassière, industriel nantais semi-résident, qui se présentait pour la première et unique fois.

A 67 ans, l'ancien maire-noble est le plus âgé des conseillers. A ce titre, il dirige la première séance de conseil municipal où on procède à l'élection du maire. André Pichaud est élu avec neuf voix sur dix-sept, contre cinq à Henri de Sauzaie. Le maire-châtelain quitte alors la séance en refusant de continuer à siéger comme simple conseiller et bien que le nouveau maire lui ait demandé de rester. Il avait décidé de participer à cette première séance uniquement pour ne pas invalider l'élection du maire. A l'annonce du résultat, le comte a été hué par certains des spectateurs présents, qui n'étaient somme toute qu'une dizaine. En général, les Loulaysiens sont plutôt partagés. Une habitante, présente lors de cette réunion, dit avoir eu pitié pour lui et ne pas comprendre les réactions des spectateurs. Un ancien bordier rapporte, à propos de la déception du comte, le sentiment de partage entre le respect dû au grand propriétaire et son choix aux municipales : « *qu'est-ce qu'il a été vexé de quitter cette place de maire : "tout ce que j'ai fait pour la commune, puis maintenant..."*. *J'ai dit : "c'est vrai, vous avez bien travaillé, mais les jeunes ils s'en fichent pas mal"*. *A mon avis sa liste ne valait pas l'autre. Tout de Sauzaie qu'il soit, j'en avais rayé sur sa liste* ». Avec plus de 90% des inscrits qui s'étaient déplacés pour

les municipales, les élections de 1971 n'ont en tout cas pas laissé les habitants indifférents.

Tableau 12 - Le conseil municipal de Saint-Hilaire-de-Loulay en 1971

nom prénom	profession	domicile	présent au C.M. (années)	
			depuis	pendant
Baudon Clément (2ème adjoint)	agriculteur ¹	hameau	6	12
Boudaud Thérèse	agricultrice ¹	hameau	nouv.	12
Champain Jacques (1er adjoint)	technicien avicole	bourg	nouv.	12
Charrier Joseph	garagiste	bourg	6	12
de Sauzaie Henri	propriétaire châtelain	La Filolière	36	36 démission.
Gauthier Gabriel	agent d'assur.	bourg	nouv.	12
Gauthier Pierre	agriculteur ²	hameau	6	18
Guillet Léon	agriculteur ²	hameau	nouv.	6
Hervouet Louis	agriculteur ²	hameau	nouv.	12
Lardière Paul	agriculteur ²	hameau	nouv.	24
Mercier Patrice	constructeur machin. agric.	bourg	12	18
Pavageau Joseph	agriculteur ¹	hameau	nouv.	6
Pichaud André (maire)	agriculteur ²	hameau	6	(30) ³
Favreau Jean-Marie	agriculteur ²	hameau	nouv.	6
Brochard Auguste	agriculteur ²	hameau	6	24
Rouillé Marie-Ange	aide-ménagère	bourg	nouv.	12
Micheau Camille	agriculteur ²	hameau	6	18

¹ exploitation issue de la propriété paysanne

² ferme ou ancienne ferme dépendante de la grande propriété terrienne

³ réélu en 1995, actuel maire de Saint-Hilaire

5) Le renversement venu des fermiers : un nouveau mythe fondateur?

Le changement municipal à Saint-Hilaire consacre la montée d'une classe de fermiers qui devient alors dominante sur les plans économique et technique (voir chapitre III). La réforme du fermage, les solidarités qui se sont mises

en place dans ce groupe, les soutiens qu'il reçoivent de l'extérieur comme représentants du progrès (autres élus, chambre d'agriculture, industriels...) leur donnent une nouvelle légitimité. Le changement municipal correspond donc à une prise de conscience, née de l'opposition aux grands propriétaires terriens comme aux petits propriétaires exploitants, tous trop attachés à la reproduction de la vie paysanne et locale ancienne. L'accès au pouvoir des agriculteurs procède de changements mentaux liés à une ouverture et à une maîtrise de l'environnement naturel, économique et social qui les rendent de moins en moins dépendants.

De nombreuses équipes municipales du monde rural en France ont été renouvelées en 1971. Nicole Chambron (1976) a montré pour la commune de Saint-Allouestre, dans le Morbihan, le rôle de mécanismes qui ont certainement agi de manière proche à Saint-Hilaire. Les innovations adoptées par les agriculteurs, en l'occurrence dans le domaine de l'élevage avicole et porcin, ont été accompagnées par la mise en place d'un réseau d'encadrement (techniciens, firmes, banques, groupements de producteurs...). Ce dernier s'inscrit dans une politique agricole volontariste, qui a eu pour effet d'affecter de façon vitale l'agriculture artisanale. Ces nouveaux relais ont agi comme intermédiaires entre le pouvoir central et le niveau local, et le sort des agriculteurs est désormais lié à ces institutions, dont les décisions, vitales pour le devenir des exploitations, sont prises en dehors du cadre étroit de la commune. A Saint-Allouestre en 1971, la liste des jeunes, éconduite six ans plus tôt, passe sans concurrence. Ce sont en majorité des éleveurs possédant des ateliers industrialisés. Dès lors, le maire et le conseil municipal incarnent le modernisme contre une agriculture artisanale dépassée, alors que les familles représentées dans le conseil municipal sont approximativement les mêmes. Les jeunes agriculteurs incarnent une génération de « chefs d'entreprises » dont le capital d'exploitation a pris le pas sur le capital foncier. Pour les nouveaux élus, l'action municipale s'intègre dans une volonté d'agir sur les institutions toutes puissantes mises en place par l'Etat en investissant les lieux de pouvoir.

Mais cette analyse, menée en termes de reconnaissance d'une nouvelle légitimité économique et de stratégies d'insertion dans les réseaux extra-communaux de pouvoir, serait insuffisante dans le cas de Saint-Hilaire. Les élections de 1971 comportent ici une forte charge symbolique qui renvoie à l'emprise châtelaine. Le fils d'un de ses fermiers prend la place du maire noble. Les exploitants d'anciennes fermes châtelaines sont majoritaires dans le conseil (voir tableau 12). Un an plus tard, le châtelain de la Filolière décède des suites de

maladie. On sait que sa défaite l'avait beaucoup affecté et, aux yeux de la population, l'idée est accréditée qu'elle l'a fait mourir. A Saint-Hilaire, le changement n'intervient pas à la suite d'une désaffection des élites terriennes, il s'agit d'un véritable renversement. La nature des événements, leur importance dans le souvenir, le fait que ce soit engagée depuis une nouvelle stabilité communale sur cette base, laisse penser à l'instauration du mythe fondateur d'un ordre nouveau.

Le maire de Saint-Hilaire n'est-il pas ce fermier parmi les moins bien lotis²⁰³, ayant eu le courage d'affronter le maire noble, réparant ainsi la sujétion qui avait été imposée jusque-là aux paysans ? L'éviction du noble au profit d'un fermier s'apparente à un parricide symbolique. Une nouvelle hiérarchie sociale est instituée, qui accorde la place principale aux paysans tenus anciennement sous la tutelle des châtelains.

L'histoire et les représentations qui se forgent à son propos sont une source de légitimation du pouvoir. Georges Balandier (1967) a établi que dans toutes les sociétés, le pouvoir s'établit par la manipulation des mythes, symboles, rituels. Ils renvoient à une dimension sacrée qui suscite adhésion et enthousiasme. A l'instar des religions, le mythe politique permet le désamorçage des angoisses. Patrick le Guirriec (1988) analyse de cette manière le pouvoir dans la commune de Scignac, dans les Monts d'Arrée. L'engagement des communistes dans la Résistance a permis l'accès du groupe au pouvoir, par l'élaboration d'un discours mythique faisant de la Résistance une source de légitimité incontestable qui, dans une vision manichéenne de l'histoire, fait l'impasse sur les zones d'ombre d'exécutions sommaires et de règlements de compte. A l'échelle de la Vendée culturelle, la guerre contre-révolutionnaire remplit une fonction identique d'embellissement du soulèvement dans les représentations. A Scignac, l'égalitarisme agit comme valeur dominante, et la « *lutte des classes* » est apparue à la fin du XIXe siècle dans un contexte où les messieurs imposaient leur humiliation sans le contrepoids des avantages de relation d'échange clientéliste.

A Saint-Hilaire, le bouleversement est nuancé par la faible avance des opposants et une certaine continuité avec le conseil précédent (du fait qu'il s'agit d'anciens élus, eux-mêmes arrivés au pouvoir avec l'assentiment du maire noble). Le changement repose sur des choix pragmatiques de gestion de la commune, mais les

²⁰³ Sa famille exploitait une petite ferme châtelaine, cumulant la faiblesse des moyens propres aux bordiers modestes et la soumission des fermiers.

tendances idéologiques fondamentales restent inchangées. Le cas pourrait se rapprocher de celui de Sainte-Christine-en-Mauges (Brouard, 1978) où, la même année, le châtelain qui se présente n'est pas élu ; c'est un agriculteur, engagé dans la vie locale et issu d'une famille aisée et respectable, qui est désigné comme maire. Aussi, au-delà des personnes, c'est le château comme symbole de l'ancienne notabilité qui est écarté, et le choix se reporte sur quelqu'un qui continue d'exprimer « *on ne peut mieux les valeurs profondes de la communauté : sagesse, intelligence, coeur : « bon gars »* »²⁰⁴ (ibid., p. 255).

A Saint-Hilaire, le renversement du maire-noble par un fermier ne contredit pas le mythe fondateur de la Vendée, il en est une variante : celle de fermiers autrefois valorisés par le maître et maintenant devenus plus compétents que lui. On se situerait plutôt dans le cas de figure que présente Jean Yole dans *Les Arrivants* (1909) (voir chapitre X). Comme « *représentation symbolique d'un certain idéal de la communauté et des valeurs qui la fondent* » (Le Guirriec, 1994, p. 31), la légitimité du pouvoir municipal est assujettie à la référence régionale d'appartenance à la Vendée insurgée et du singulier équilibre auquel elle a donné lieu, entre respect de la « tradition » et adoption de la « modernité ». Le plein accord entre la municipalité et le réseau plus large d'élus de la droite inclut tout à fait, sur un plan plus vaste, les éléments du mythe vendéen. La venue régulière du député de la circonscription et président du conseil général, Philippe de Villiers, à chaque nouvelle inauguration de réalisation communale, en est une expression rituelle concrète.

III - PERMANENCES ET CHANGEMENTS

Les élections de 1971 font figure d'événement historique et symbolique dans la vie loulaysienne. Elles marquent l'évincement officiel d'une classe de notables terriens, déjà affaiblis sur les plans économique et social. La vie politique municipale frappe cependant par son étonnante stabilité depuis : le maire-fermier élu en 1971 a toujours été reconduit avec sa liste, au point de détenir une longévité parmi les plus importantes des maires de Saint-Hilaire. Autre fait surprenant : une seule liste d'opposition s'est manifestée depuis 1971, aux élections suivantes de

²⁰⁴ L'auteur précise ailleurs que « *bon gars* », expression abondamment utilisée, signifie « *bon fils, bon époux, bon père et reconnu membre dévoué pour la commune* » (Brouard, 1978, p. 251). A cela s'ajoute la réputation de sage gestionnaire, avec une touche d'initiative qui ne conduit pas pour autant à une brillante réussite économique. Ce sont les critères d'usage pour se faire élire conseiller municipal.

1977. Il semble donc bien qu'il y ait une forme de continuité malgré les changements survenus. Il me reste à examiner quelles en sont les lignes de force.

1) L'attachement à la droite

La stabilité des opinions politiques dans le Bocage profite aux équipes en place, qui se raccrochent plus ou moins ouvertement à la droite traditionnelle française. Malgré un affaiblissement progressif, l'ancrage à droite du Haut Bocage, et dans la commune de Saint-Hilaire, ne se dément pas depuis 1971. J'ai déjà souligné la réélection constante, dès le premier tour, du candidat R.P.R., aux élections législatives depuis 1967. Lorsqu'il remplace Vincent Ansquer, Philippe de Villiers se fait lui aussi élire en 1988 dès le premier tour, avec 74,6% des suffrages, son score est proche de 74,4% des voix à Saint-Hilaire. Sous la bannière de l'U.D.F., il recueille encore, en 1993, 66% des voix dans la circonscription et 66,3% des voix à Saint-Hilaire. Se représentant au titre du Mouvement Pour la France, il est, par contre, mis en ballottage en 1997 avec un peu plus de 47% des suffrages. Au deuxième tour, de Villiers bat cependant le candidat de la gauche avec 68,4% des voix. Il en recueille 61,4% à Saint-Hilaire.

**Tableau 13 - Résultats au premier tour des législatives de 1993
(Saint-Hilaire-de-Loulay, Montaigu et circonscription)**

candidat	tendance	Saint-Hilaire- de-Loulay	Montaigu	ensemble de la circonscription
de Villiers	U.D.F. ¹	66.3%	58.8%	66%
Laumont	verts	10.2	10.5	7.7
Burneleau	P.S. ²	6.3	7	6.3
Soudet	F.N. ³	5.9	7.6	5.7
Hourès	M.R.G. ⁴	3.8	5.5	3.6
Coherne	défense des animaux	3.2	3.6	2.8
Lelièvre	centre droit	2.9	4.4	6.2
Deau	P.C.F. ⁵	1.4	1.6	1.2
Demay de Goustine	royaliste	0.2	1.1	0.6

¹ Union pour la Démocratie Française

² Parti Socialiste

³ Front National

⁴ Mouvement des radicaux de gauche

⁵ Parti Communiste Français

**Tableau 14 - Résultats au premier tour des législatives de 1995
(Saint-Hilaire-de-Loulay, Montaigu et circonscription)**

candidat	tendance	Saint-Hilaire- de-Loulay	Montaigu	ensemble de la circonscription
de Villiers	M.P.F. ¹	47.2%	41.3%	47.4%
Boursier	verts et socialistes	26.3	30.1	20.6
Albert	M.P. ²	12.7	14.4	18.7
Proust	F.N. ³	7.3	7.2	7.7
Burgaud	P.C.F. ⁴	4.5	4.3	3.2
Lelièvre	divers droite	2.1	2.7	3.2

¹ Mouvement pour la France

² Majorité Présidentielle

³ Front National

⁴ Parti Communiste Français

Le détail des élections législatives de 1993 et 1997 (voir tableaux 13 et 14) permet, par la variété des candidats en présence (dont un royaliste en 1993), d'approcher la répartition des différentes forces politiques. A cette échelle, les résultats sont fortement dépendants des personnalités qui se présentent. Quelques éléments forts peuvent cependant être extraits : la faiblesse de l'extrême droite (Front National) vis-à-vis de son score en France, la montée de la gauche en 1997 (mais qui correspond aussi à un vote-sanction du gouvernement de droite), l'incapacité pour l'industriel, maire des Herbiers, Marcel Albert, de rivaliser avec Philippe de Villiers dans le fief de ce dernier. Albert réalise un score particulièrement bas à Saint-Hilaire.

Les présidentielles ne contredisent pas le rapport de force droite / gauche constaté aux législatives. Le tableau 15 (voir ci-dessous) montre les différents résultats depuis 1974 à Montaigu et à Saint-Hilaire. A l'image du département de la Vendée, les suffrages ne suivent pas les oscillations des résultats nationaux entre droite et gauche. Assimilable à la tendance du Haut Bocage, le score du candidat de droite est toujours plus élevé qu'au niveau départemental, quoiqu'il tend à s'en rapprocher. On peut noter également le rapprochement des résultats de Saint-Hilaire et de Montaigu depuis 1988, confirmant la fin de l'opposition de la campagne à la ville sur le plan politique.

Tableau 15 - Résultats au second tour des élections présidentielles depuis 1974 (Saint-Hilaire-de-Loulay, Montaigu et département)

	Saint-Hilaire-de-Loulay	Montaigu	département de la Vendée
1974			
Giscard	79%	68.2%	66.9%
Mitterand	21	31.8	33.1
1981			
Giscard	66.6	61.4	60.4
Mitterand	33.4	38.6	39.6
1988			
Chirac	55.7	54.3	53.9
Mitterand	44.3	45.7	46.1
1995			
Chirac	60.9	60.9	60.4
Jospin	39.1	39.1	39.6

2) La domination agricole au sein du conseil municipal

Malgré une certaine violence sous-jacente aux élections de 1971, la composition du conseil municipal reflète la continuité avec le passé. On a vu que les agriculteurs, particulièrement les fermiers, se retrouvent dans une position dominante qui traduit politiquement leur nouvelle domination sur le plan économique. A l'intérieur de ce groupe, entre anciens partisans du maire-noble et partisans du Renouveau, l'union se réalise sans difficultés. Le premier adjoint de l'ancien maire a obtenu le plus grand nombre de suffrages de la part des électeurs et conserve un poste d'adjoint. Deux autres élus de la liste Sauzaie se représenteront avec le nouveau maire en 1977, l'un d'eux deviendra adjoint. A contrario, dans la liste d'opposition qui se formera en 1977, on ne retrouvera aucun ancien candidat de la liste du comte.

En même temps, s'il s'est fait au service de l'industrialisation, le renversement de la municipalité châtelaine a eu lieu sans les industriels de la commune. Certains industriels estiment toujours que la vie politique municipale n'est pas leur affaire. Si on considère que les élus reflètent la représentation que les habitants veulent donner des valeurs dominantes de la société locale (Le Guirriec, 1994), la commune de Saint-Hilaire ne rompt pas, à l'occasion de ces élections, avec l'affirmation de son caractère rural et agricole (voir tableau 12).

En 1977, une nouvelle liste d'opposition se manifeste contre celle du maire sortant, la dernière que l'on ait vue à Saint-Hilaire à l'occasion de municipales. L'opposition ne présente pas cette fois-ci de projet foncièrement novateur. La liste est conduite par un agriculteur : Jean-Noël Chatellier, le frère de l'industriel-tête de liste en 1965. Les partisans du maire présentent les opposants comme des personnes déçues de ne pas avoir été associées à la gestion de la commune. Excepté le lien de parenté entre les deux leaders des listes d'opposition de 65 et 77, on ne retrouve en 1977 qu'un ancien candidat de 1965, tous les autres sont des nouveaux venus dans la politique municipale. La présence dominante de personnes issues d'anciennes borderies caractérise par contre cette nouvelle opposition. Face à eux, neuf conseillers de l'ancienne municipalité se représentent et ce sont en majorité des agriculteurs exploitant des grandes fermes. L'élection municipale de 1977 révèle donc plutôt une opposition de réseaux familiaux et sociaux, structurés autour d'un noyau dur d'agriculteurs et de leurs alliés dans le monde des artisans et des employés. L'opposition de 1977 échoue, un seul candidat, un agriculteur, est élu au second tour.

La représentation des professions au sein des conseils municipaux reflète l'évolution des façons de concevoir la démocratie locale : après une période où les agriculteurs ont continué à être massivement présents, s'est instituée, comme ailleurs, une pratique du panachage socioprofessionnel et géographique, censé représenter la variété des habitants de la commune.

Malgré sa diminution constante, la profession agricole reste cependant la mieux représentée au sein du conseil municipal (voir tableau 16 ci-dessous). On peut y voir l'effet de l'histoire de Saint-Hilaire, commune rurale d'abord. L'influence de la personnalité du maire-agriculteur est aussi déterminante. Il s'agit également d'une expression des valeurs dominantes et de l'identité communale. Intéressés au premier chef, les agriculteurs se sont, en outre, impliqués directement dans la

gestion du territoire. L'enjeu est de taille : dans une commune périurbaine où les agriculteurs sont devenus minoritaires, il ne s'agit pas de se laisser dépasser par les revendications d'usage de la nature et de sauvegarde de l'environnement, que s'approprie une part croissante des habitants de Montaigu et des environs.

Tableau 16 - Agriculteurs et para-agricoles parmi les conseillers municipaux de Saint-Hilaire-de-Loulay depuis 1971

année	nombre de conseillers	agriculteurs (a)	techniciens agricoles (b)	nombre d'adjoints au maire	(a) et (b) parmi les adjoints
1971	17	11	1	2	2
1977	17	9	0	2	2
1983	23	7	1	4	3
1989	23	5	1	4	2
1995	23	5	1	5	2

Cette présence importante d'agriculteurs et de techniciens agricoles contraste avec la diminution des professions agricoles dans la commune. A l'inverse, les représentants du secteur secondaire : chefs d'entreprise, cadres et ouvriers de l'industrie, ne sont pas entrés au conseil municipal dans une proportion analogue à celle qu'ils occupent dans la population. Aucun responsable d'une entreprise industrielle loulaysienne ne fait partie du conseil municipal. Les élections de 1989 et 1995 ont par contre vu arriver des représentants des professions de services. Les trois secteurs : primaire, secondaire et tertiaire se partagent en parts à peu près équivalentes dans la dernière équipe élue en 1995 : un tiers chacun.

Tableau 17 - Les adjoints au maire de Saint-Hilaire-de-Loulay depuis 1971

dates	adjoints au maire	profession	lieu de résidence
1971-1977	1er : Jacques Champain	tech. avicole	bourg
	2ème : Clément Baudon	aviculteur	hameau
1977-1983	1er : Jacques Champain	tech. avicole	bourg
	2ème : Auguste Brochard	agriculteur	hameau
	3ème : Paul Lardière	agriculteur	hameau
1983-1989	1er : Jacques Bouchet	tech. agricole	hameau
	2ème : Auguste Brochard	agriculteur	hameau
	3ème : Paul Lardière	agriculteur	hameau
	4ème : L.-G. Fonteneau	tech. en bât.	bourg
1989-1995	1er : Jacques Bouchet	tech. agricole	hameau
	2ème : Danielle Liaigre	formatrice	hameau
	3ème : Jean-Cl. Albert	agriculteur	hameau
	4ème : Daniel Rousseau	cadre entreprise	bourg
dep. 1995	1er : Jacques Bouchet	tech. agricole	hameau
	2ème : Danielle Liaigre	formatrice	hameau
	3ème : Jean-Cl. Albert	agriculteur	hameau
	4ème : Daniel Rousseau	cadre entreprise	bourg
	5ème : Bernard Deborde	formateur	hameau

On peut noter aussi, depuis seulement les dernières élections municipales, l'intégration de deux conseillers habitant des lotissements excentrés. Le fait est nouveau et traduit une prise en compte nouvelle des habitants jusque-là rattachés administrativement à Saint-Hilaire, mais plus proches de Montaigu dans la vie courante. Les hameaux sont toujours bien représentés au sein du conseil, mais le phénomène est lié directement à la dominante des agriculteurs. Les autres conseillers étaient jusque-là, soit du bourg, soit de lotissements attenants au bourg.

Outre leur représentation encore forte au sein du conseil municipal, les agriculteurs continuent d'occuper des postes clés. A part le maire, réélu sans discontinuer depuis 1971, les adjoints nommés au sein du conseil sont également,

en majorité, des agriculteurs jusqu'en 1989 (voir tableau 17). Ancien cadre de la Chambre d'Agriculture, le premier adjoint demeure au même poste depuis 1983. Le maire et les adjoints du secteur agricole président les commissions-clés : la commission « *finances / développement / emploi* » est présidée par le maire, la commission « *urbanisme* » par le premier adjoint, (dans les conseils élus en 1989 et 1995). L'autre adjoint, de profession agricole, préside la commission « *espace rural* » dans ces mêmes conseils.

3) Les nouveaux rapports de force

a) Gestion de la municipalité et tiraillements locaux

L'enquête ne permet pas de rentrer valablement dans les considérations d'appréciation de l'action municipale depuis 1971. Les sensibilités et les intérêts étant forcément divergents, une telle enquête impliquerait la prise en compte d'un vaste échantillon de Loulaysiens. Les commentaires suivants ne reflètent donc pas une opinion générale, il s'agit de propos tenus par les informateurs au cours de nos entretiens.

Les quelques témoignages dont je dispose insistent sur la longévité du maire à son poste. On parle d'une inertie qui s'est installée à la longue, malgré le côté révolutionnaire du début. Le maire et son premier adjoint étant là depuis longtemps, la vie municipale apparaît verrouillée pour certains habitants. D'autres personnes insistent cependant sur le fait que la commune est bien menée, avec une équipe de « *gens bien* » parce que ce sont « *des gens du pays* ». La prééminence des Loulaysiens de souche explique aussi pourquoi la commune peut apparaître à des nouveaux venus encore relativement fermée en ce qui concerne les postes de responsables municipaux et associatifs.

L'association culturelle Lolayo, créée en 1984, dénoterait par contre dans le tableau d'une vie municipale figée. Elle semble fédérer, depuis sa création, de nouvelles volontés d'expression, en même temps qu'elle joue un rôle de régulation politique. Selon un de ses créateurs, Lolayo a été lancée avec l'aide de la municipalité pour promouvoir le plan culturel, mais les responsables municipaux se sont montrés méfiants au début. Sur le terrain culturel, les responsables de la puissante Association des Familles Rurales, ancrée à l'origine dans la droite

catholique, se sont demandés, au lancement de Lolayo, ce qu'on pouvait bien apporter de nouveau en la matière.

Une caractéristique de Lolayo est d'avoir accueilli parmi ses responsables et adhérents des nouveaux habitants des lotissements. La création même de l'association est le fait d'un prêtre ayant exercé son ministère à Paris, d'une institutrice revenue dans sa commune natale pour sa retraite, de commerçants et employés installés à Saint-Hilaire pour leur travail. Quoique sans but politique, on a vu s'y exprimer des opinions de gauche dans une commune qui, à l'image du Haut Bocage, connaît plutôt l'apolitisme silencieux de droite.

L'Atelier Mémoire collective a eu une action déterminante pour faire reconnaître l'association : fêtes à succès, recherches sur le passé... La création d'un jeu sur la commune et son passé paysan lui vaut l'attribution d'une subvention municipale exceptionnelle en 1992. Le maire signale devant l'assemblée municipale « *l'intérêt tout particulier de cette initiative pour le renom de la commune, intérêt servi par une grande qualité de réalisation du jeu par les entreprises locales* »²⁰⁵. L'intérêt de l'association culturelle pour l'intégration des nouveaux habitants est pris en compte. La municipalité réaménage pour les activités de l'association un ancien atelier de confection. Le local est inauguré en 1997, en présence de Philippe de Villiers.

Le rôle de régulation de Lolayo est bien exprimé à propos de son Atelier Nature. Il rassemble surtout des adolescents et des jeunes adultes. Il n'existe pas à Saint-Hilaire d'association de protection de l'environnement. « Association dans l'association », l'Atelier Nature poursuit à la fois un but d'animation : rassembler des jeunes pour les initier à la protection de la nature, et un but militant : agir pour la protection de la nature. L'Atelier Nature adhère à une fédération écologique qui, selon un des animateurs de l'atelier, souhaiterait plus de militantisme chez ses membres de Saint-Hilaire. Mais les responsables de Lolayo obligent les membres de l'atelier à se cantonner au domaine de l'animation. Ce qui n'a pas empêché quelques rapports difficiles dans la commune : avec des agriculteurs pour préserver des sites transformés en étang, avec les chasseurs pour l'usage d'une friche, avec des riverains du ruisseau du Loulay pour l'aménagement d'une prairie sauvage. Plutôt que de se transformer en rapports d'affrontement, ces

²⁰⁵ Registre des délibérations du conseil municipal, janvier 1992.

conflits sont réglés au sein de la municipalité, via les dirigeants de l'association Lolayo.

b) La commune et le district

L'adhésion au district est votée en 1972 par douze voix contre une²⁰⁶. Le district est une instance supra-municipale déterminante, puisque c'est là que se joue le devenir du territoire loulaysien, compris dans un vaste ensemble urbain et périurbain. En 1994, la majorité des communes du canton sont adhérentes au district (voir carte 4, p. 12) qui dépasse désormais les seuls territoires limitrophes de Montaigu. Outre ses compétences économiques, par la création de zones industrielles et d'ateliers relais, le district crée et gère des équipements sociaux et culturels. Il intervient dans l'aménagement des rivières, de la voirie, dans la constitution de réserves foncières, dans l'amélioration de l'habitat, la construction des établissements scolaires (Coll., 1995). L'adhésion au district représente pour chaque commune un abandon de souveraineté effectif, puisque le district décide en lieu et place de la commune du Plan d'Occupation des Sols, des logements sociaux, de l'aménagement de zones industrielles, des équipements divers, de l'aménagement des structures foncières et des voiries (notamment le problème du contournement routier de Montaigu).

L'adhésion au district consacre l'intégration des élus municipaux à un réseau large de représentants politiques et d'industriels qui s'étend désormais au moins à tout le département (Abélès, 1989).

En 1995, le président du district est Henri Joyau, désormais ancien maire de Montaigu et co-fondateur du district. Les maires des communes adhérentes sont vice-présidents. De 1972 à 1989, les quatre représentants de la municipalité de Saint-Hilaire au district sont des agriculteurs et para-agricoles. Parmi les cinq conseillers représentant Saint-Hilaire en 1989, outre le maire, on trouve son premier adjoint, la seconde adjointe et deux simples conseillers : un chef d'entreprise et un agriculteur. Là encore, les conseillers de sensibilité professionnelle

²⁰⁶ Registre des délibérations du conseil municipal, le 07 janvier 1972.

agricole sont majoritaires. En 1995, les mêmes sont présents, plus un conseiller dirigeant d'entreprise²⁰⁷.

Henri Joyau a quitté le conseil municipal de Montaigu en 1989, mais la ville souhaitant conserver la suprématie dans le district, Joyau en a gardé la présidence, alors les représentants au district sont normalement des conseillers municipaux des communes. Il avait pourtant été question que le maire de Saint-Hilaire remplace celui de Montaigu à la présidence du district, André Pichaud étant le représentant le plus anciennement présent dans l'assemblée après Henri Joyau. On parle à ce propos de rivalité entre les deux hommes. Pour André Pichaud, cette rivalité n'existe pas sur les plans personnel et politique, il est clair par contre selon lui que le maintien de l'ancien maire de Montaigu à la tête du district exprime de nouveau la vieille rivalité entre les deux municipalités.

Si les industriels sont relativement absents de la municipalité de Saint-Hilaire, le district reste par contre toujours présidé par un représentant du monde industriel. La suprématie du monde industriel se maintient avec celle de la ville. Auprès des habitants comme des élus du secteur agricole, les industriels incarnent une nouvelle domination économique. Un élu de Saint-Hilaire m'a parlé du pouvoir des industriels, ressemblant un peu à celui des châtelains d'autrefois du fait de leur emprise économique et politique. Cette comparaison peut aussi s'appuyer sur le transfert des relations de patronage : les créateurs d'entreprise de la génération d'après-guerre ayant calqué les relations avec les ouvriers sur le modèle des relations maîtres / paysans (Bucher, 1995, Raveleau, 1997).

Au niveau de la commune et du district, les agriculteurs de Saint-Hilaire restent fortement représentés. En cela, le phénomène ne fait que suivre la stabilité de la vie politique municipale. Si le conseil se renouvelle à un rythme plus rapide qu'auparavant, un noyau stable demeure avec le maire et les adjoints. On peut invoquer la complexité de la gestion municipale, qui réclame de nos jours de la disponibilité, voire de l'expérience. Le maire et le premier adjoint au maire de Saint-Hilaire sont désormais à la retraite et consacrent l'essentiel de leur temps aux instances représentatives locales. La réussite économique de Saint-Hilaire, sa vitalité démographique, les nombreux équipements dont elle bénéficie aujourd'hui,

²⁰⁷ Après Montaigu, Saint-Hilaire dispose du nombre le plus élevé de conseillers au district, proportionnellement à la population.

expliquent, par ailleurs, la confiance renouvelée dans ses représentants élus. Ces arguments risquent cependant toujours de paraître insuffisants si on ne fait pas appel à d'autres ressorts - culturels - pour expliquer la stabilité politique.

Avant les élections municipales de 1971 et la perte du pouvoir du dernier maire-châtelain, tout concourt à Saint-Hilaire à ce que l'accès au Conseil municipal suive une logique hiérarchique que maîtrisent les grands propriétaires fonciers. Si on peut parler de « démocratie impossible », ce n'est pas en raison des jeux d'alliances entre familles, déterminant l'accès au pouvoir, mais en raison de la reproduction de contraintes ancestrales : primauté de la propriété foncière et du rang social, privilège de l'âge et de l'ancienneté avec transmission des mandats de pères en fils. Les paysans, s'ils sont massivement et depuis longtemps présents dans le conseil municipal - représentés par leur frange aisée : fermiers et moyens propriétaires - n'ont guère de possibilité d'en maîtriser l'accès. La situation des fermiers au sein du conseil municipal reproduit leur condition dans les rapports économiques : leur stabilité est relative, elle tient à la relation entre une lignée paysanne et une lignée châtelaine et, dans un cadre de dépendance économique et culturelle, ils reconnaissent l'autorité noble en échange de la notoriété et des avantages individuels.

La dépendance paysanne s'est ici disloquée tardivement en raison de la collusion du clergé et de la noblesse. Les engagements politiques des nobles montrent que sur le plan communal, une entente tacite maintient leur cohésion. Ils se répartissent des zones d'influence mais ne s'affrontent pas directement. Le clergé paroissial, comme le montrent les premières velléités de renversement des nobles avant la seconde guerre mondiale, soutient pleinement la cause du château, dans le partage d'une conception paternaliste des rapports sociaux. L'issue des différentes oppositions aux maires nobles montre également que la population trouve son compte dans le maintien des tutelles coutumières : elles la confortent dans sa spécificité rurale face à Montaigu, elles servent d'intermédiaire avec les instances externes, elles maintiennent, par la charité et les largesses des nobles, un cadre d'intérêts réciproques. En outre, l'application de logiques verticales : l'extrême personnalisation du pouvoir noble, le contrôle paroissial des conduites individuelles, l'unanimité idéologique et l'imprégnation d'un sentiment d'allant de soi de l'ordre

social, font obstacle à la constitution des couches modestes en un groupe soudé et agissant dans le sens d'intérêts antagonistes à ceux des grands propriétaires.

Le changement de 1971 consacre en politique les renversements qui se sont produits sur les plans économique et social. Mais, dans une commune de plus en plus industrialisée, la domination depuis lors des agriculteurs au sein du conseil municipal révèle certaines continuités sous-jacentes. Il semblerait bien que la symbolique politique du mythe de la Vendée chouanne s'exprime sous un autre versant : la figure valorisée du paysan fidèle. Le fermier assure la pérennité de l'attachement aux valeurs ancestrales et établit le pont entre le passé d'une identité rurale et le présent des adaptations à l'économie sans frontières et à la modernité urbaine. Saint-Hilaire n'échappe pas à la règle : très largement tributaire de tutelles politico-administratives externes, « *le pouvoir municipal apparaît plus comme la consécration d'une autorité que comme la détention d'un pouvoir réel* » (Chambron, Hervieu, 1972). Cependant, les agriculteurs ont continué à être représentés majoritairement, car ils incarnent l'idéologie dominante (Karnouh, 1980, Le Guirriec, 1994), mélange du mythe d'origine de la Vendée chouanne et de la modernité industrielle.

* *

*

L'autorité dans le Bocage possède une composante patriarcale très affirmée : elle s'incarne dans des figures individualisées, reliées au groupe par la confiance accordée à des personnalités fortes exprimant les valeurs de la collectivité. Avec la perte d'influence des châtelains, ce sont ces personnalités, déjà sous-tendues par les idéaux de la société locale, qui ont émergé.

Aussi, la question de la dépendance paysanne et la continuité des fidélités religieuse et politique se relie-t-elle à celle de ce lien singulier entre l'individu et la collectivité. Le pouvoir, qu'il soit économique ou politique, fait l'objet d'une personnalisation extrême occultant les inégalités sociales et les processus d'intériorisation des valeurs collectives. Comme le remarquait Charles Suaud (1978) à propos de la vocation religieuse, l'inculcation de la vocation consistait à amener certains individus à se percevoir eux-mêmes comme des personnes hors du commun, sans ressentir de pression directe des milieux familial et clérical. La perception de la vocation, comme tenant à une histoire personnelle et comme don du ciel, n'en est que plus efficace.

Une des clés de continuités frappantes : cohésion sur fond d'apolitisme, reconduction répétée du maire sortant, pourrait se trouver dans l'explication que donne Michel Bussi (198) au rôle de la mémoire. Si la référence à l'histoire n'est plus directement présente dans les discours électoraux²⁰⁸, elle a produit un système capable de s'autogénérer. Le cycle serait le suivant : le souvenir (celui du traumatisme des guerres de Vendée à l'échelle de la région, celui du renversement de la noblesse à l'échelle de Saint-Hilaire) unifie l'électorat qui se retrouve dans un représentant incarnant le mythe. Elu pour longtemps, le leader peut se détacher d'une politique locale électoraliste et atteint une notoriété qui renforce sa puissance²⁰⁹ et le fait entrer à son tour dans la légende des « héros » du pays. Sauf

²⁰⁸ Elle l'est indirectement dans les manifestations culturelles et touristiques que met en place ou soutient le monde politique.

²⁰⁹ Michel Bussi cite la considération régionale ou nationale et les projets originaux pensés à long terme. Je pense qu'au niveau communal, le maire est aussi plus libre de travailler sur le consensus des

incident, son image et son prestige permettent au successeur de son courant d'obtenir de nouveau une majorité écrasante, et le cycle se reproduit ainsi.

Ne serait-ce finalement pas tout le système social qui fonctionne sur ces modèles ? On aurait ainsi un comportement proche du « self made man » à l'américaine, expliquant aussi l'exceptionnelle vitalité des entreprises vendéennes et leur régénérescence constante. La société locale produit des « élites naturelles » aux qualités individuelles perçues comme innées. Par le passé, les châtelains, singulièrement les nobles, étaient par le sang, donc par nature, amenés à occuper cette place d'élites. La distance irréductible entre la collectivité et ses dirigeants, mais l'exemple que ces derniers représentent et l'adhésion aux valeurs de communauté soudée, oeuvrent à maintenir les choses en l'état et font obstacle à la mise en place d'autres modes de régulation sociale.

habitants : « *l'esprit d'ensemble* » ou de « *l'esprit de bon sens* » entendu chez des conseillers municipaux pour qualifier l'attitude dominante des habitants.

CONCLUSION :

LA PERMANENCE SYMBOLIQUE DU CHATEAU

Cette recherche se proposait de relier les modes de dévolution des terres à l'organisation sociale d'une commune du Bocage vendéen depuis 150 ans. Pour cela, j'ai examiné la diversité des groupes sociaux en présence sur le territoire, dont trois émergent principalement : les maîtres des vastes domaines châtelains, les petits propriétaires paysans, les métayers ou fermiers des grandes exploitations châtelaines. L'examen des continuités entre le passé et le présent a été privilégié. L'étude visait en cela à approfondir le paradoxe, maintes fois souligné, du Bocage contemporain : un dynamisme économique et une reconversion industrielle s'harmonisant avec l'attachement aux références du passé rural.

Le titre de la thèse se réfère explicitement au Bocage vendéen à partir de l'étude d'une commune. Avec les nuances liées à l'organisation foncière de chaque commune, les mécanismes de transmission des terres ont toutes les chances de se réitérer de manière analogue dans l'ensemble de la région bocagère. Dans le domaine de l'organisation sociale, Saint-Hilaire reste un cas particulier. Dans le Bocage, l'importance plus ou moins grande prise par la vie paroissiale, l'influence de grands propriétaires, les affrontements locaux pour le pouvoir municipal, la pénétration plus ou moins rapide d'influences extérieures : syndicats, mutualisme, associations d'entraide ou de loisirs..., tous ces éléments semblent varier assez considérablement d'une commune à l'autre. Il n'en demeure pas moins que le cas de Saint-Hilaire permet de cerner à une petite échelle des phénomènes qui sont considérés comme caractéristiques de la région.

Les grandes fermes et les lignées paysannes

Jusqu'aux changements agricoles des années 1950-70, une double réalité foncière caractérise la région : une très grande propriété domaniale, concentrée entre les mains d'une élite sociale minoritaire, nobles et grands bourgeois, et une multitude de petites exploitations familiales détenues par les paysans. Par leur présence et leur importance, les métayers et fermiers s'intercalent entre les deux précédents groupes, complexifiant les schémas dualistes dominants /

dominés, gros / petits, possédants / non possédants, inégalité / égalité. Comment aborder la transmission des terres en prenant en compte ceux qui, par définition, sont dépossédés de la propriété foncière ? Peut-on se contenter de les regarder comme une classe servile, « survivance » propre aux régions tenues plus longtemps que les autres sous la coupe des élites traditionnelles ? Or, la théorie des survivances conduirait ici à nier une dimension spécifique : la façon dont la société locale s'est représentée elle-même, via le mythe chouan, faisant des métayers et fermiers le modèle valorisé d'une paysannerie vivant en harmonie avec les maîtres châtelains.

Les « grands fermiers », loin de représenter un groupe entièrement soumis aux intérêts des châtelains, ont occupé une position enviée parmi les paysans. Dans un contexte où la grande propriété foncière, dominante par la surface, s'est structurée et stabilisée en vastes domaines, ces grands fermiers retirent un avantage substantiel à l'intérieur d'un système ne laissant pas s'installer la concurrence d'une propriété paysanne d'importance.

Les modalités de transmission des exploitations chez les fermiers confirment ce premier constat, déjà entrevu à travers le recueil des témoignages sur les conditions de vie des paysans autrefois. Les stratégies auxquelles recourent les grands fermiers se situent au noeud d'un ensemble de comportements et de valeurs qu'on prête à l'ensemble des classes modestes dans le Bocage. Les grandes fermes assurent une meilleure aisance à ceux qui les exploitent, elles permettent de dégager des bénéfices aussitôt réinvestis dans la terre, elles sont une source de considération et de prestige dans la société locale. En revanche, le statut des métayers et fermiers n'offre aucune garantie, jusqu'à la sortie de la seconde guerre mondiale, pour s'installer de manière pérenne sur une exploitation. Les fermiers courent constamment le risque de devoir quitter leur exploitation, entraînant une forte soumission aux exigences des propriétaires. A l'encontre d'une éthique égalitaire prédominante dans la région, les grands fermiers, pour se maintenir, sont contraints d'adopter des stratégies tendant à installer durablement le groupe domestique et à transmettre le bail à fermage ou à métayage dans la lignée.

Les fermiers recourent ainsi à une double stratégie de dévolution des biens. Elle consiste à assurer la transmission du droit au bail dans la lignée tout en répondant à une exigence égalitaire dans la transmission du statut d'agriculteur comme dans celle de la dévolution des biens. Pour maintenir la cohésion familiale autour du couple détenteur du bail, nous avons pu voir le rôle joué par la

constitution de sociétés d'exploitations. De même, le couple âgé maintient tardivement son autorité sur un ou plusieurs couples de frères et soeurs mariés. Le retard au mariage et le célibat définitif sont ici des éléments centraux dans la régulation de l'accès aux terres. Plus généralement, on constate à l'intérieur de la famille fermière cette soumission de l'individu à l'intérêt de la communauté. Ce qui compte, c'est que la famille fermière en tant que groupe se reproduise, quitte à repousser tardivement la désignation d'un successeur ou à modifier un choix de succession en fonction des conjonctures démographiques.

Les propriétés secondaires que constituent les fermiers sont une autre réponse à l'instabilité. Contrairement à la grande majorité des propriétaires-paysans, les fermiers dégagent des surplus financiers aussitôt réinvestis dans la terre. Ils se constituent ainsi des biens de sécurité compensant le risque de faillite sur des exploitations ne leur appartenant pas. Ces biens permettent également d'installer ceux et celles qui ne succèdent pas sur la ferme, jouant cette fois un rôle compensateur dans la transmission du patrimoine. Le couple successeur hérite ainsi du capital et de droits dans la communauté exploitante, les autres héritent de petites exploitations en propriété ou en fermage familial. Ainsi, contrairement à la manière dont on a souvent décrit le Bocage, ce ne sont pas deux régimes fonciers distincts qui apparaissent, mais deux faces complémentaires d'un même système, dont la réalité se fait jour en prenant en compte les cycles de la vie familiale. Réseaux de parenté et réseaux de voisinage mettent la ferme au centre de tout un ensemble d'exploitations, les petits propriétaires-parents des environs apportant à la grande ferme les compléments de main d'oeuvre et de service occasionnels qui sont nécessaires à sa bonne marche. Dans l'organisation hiérarchique stricte caractérisant la communauté fermière, le couple détenteur de l'autorité occupe une véritable position de maîtres-patrons qui s'étend au-delà des limites de l'exploitation.

Ce système permet la reproduction de véritables lignées fermières dont le modèle idéal est, jusqu'à une période récente, celui de la transmission de la ferme ou de la métairie à l'aîné des garçons. Si ce dernier ne possède pas la terre qu'il exploite, il assume la charge de tout un patrimoine familial, social et symbolique, dont des aspects remarquables sont l'identité des prénoms père / aîné des garçons et la transmission de fonctions électives au sein de la municipalité et de la paroisse.

L'étude de la transmission des terres chez les fermiers / métayers aboutit ainsi à mettre en évidence un système complexe faisant coexister des exigences d'apparence contradictoires : respect conjoint d'un principe inégalitaire d'autorité et d'un principe égalitaire de solidarité. Ces principes agissent aussi bien à l'intérieur des familles qu'entre les familles dans la collectivité locale.

Une faiblesse chronique de la propriété paysanne caractérise également cette commune, en raison des partages égalitaires, de la domination foncière et économique des grands propriétaires terriens et de leurs fermiers. Les réseaux de parenté semblent plus efficaces chez les fermiers et dans la frange supérieure de la paysannerie propriétaire. Les réseaux matrimoniaux, comme ceux où s'échangent main d'oeuvre, services et informations, facilitent l'accès aux grandes fermes à l'intérieur des parentèles déjà dominées par les fermiers. Dans le même sens, le climat d'harmonie sociale entretient des contacts privilégiés entre les tenanciers des grandes fermes et les grands propriétaires châtelains. La domination sans partage de ces derniers, et l'absence d'oppositions politiques sur la commune, agissent à l'encontre de la formation de parentèles de paysans-propriétaires concurrentes de celles des fermiers.

Des fermes aux domaines châtelains : imitation et emprunts réciproques

Aborder le lien entre la transmission du foncier et l'organisation de la société locale, c'est aussi s'interroger sur la part d'imitation et d'emprunts réciproques dans les stratégies auxquelles recourent les individus et les groupes familiaux pour accroître et pérenniser leur patrimoine.

L'étude de la transmission des grands domaines fonciers révèle chez les châtelains des stratégies proches de celles des fermiers, dont elles pourraient bien constituer une source organisatrice. Le partage d'un domaine est évité autant que faire se peut et les fermes qui en dépendent ne sont pas davantage divisées entre héritiers. S'agit-il pour autant de l'application stricte d'un droit d'aînesse dont la noblesse terrienne est habituellement citée comme l'exemple type ? Les 150 années étudiées à Saint-Hilaire nous ramènent au contraire à l'éthique égalitaire en milieu châtelain comme en milieu paysan. C'est la puissance et la maîtrise du foncier qui font la différence. Chez les châtelains, le successeur sur le domaine est avantagé, surtout s'il s'agit de l'aîné des garçons. En héritant du domaine, ce dernier s'inscrit dans une lignée familiale à laquelle s'attache une position dans la collectivité locale, se traduisant notamment par la succession dans les charges

électives. Néanmoins, ce sont là encore les propriétés secondaires, domaines hérités ou constitués par le couple de maîtres châtelains qui permettant d'installer les autres enfants sans pour autant les exclure de l'héritage.

Des différences se font jour entre les familles de la noblesse d'Ancien Régime et celles de la grande bourgeoisie, deux catégories présentes à Saint-Hilaire. Si on constate généralement une tendance malthusienne (contrairement aux familles paysannes), certaines générations de familles nobles se distinguent par une descendance nombreuse conforme aux idéaux catholiques. C'est alors l'étendue des fortunes, le célibat et le choix des alliances matrimoniales qui permettent de ne pas disperser le patrimoine. De telles différences entre la noblesse et la grande bourgeoisie mériteraient néanmoins des approfondissements à une échelle plus vaste, départementale ou régionale. Il semble nécessaire en effet, pour appréhender les liens entre les châtelains (réseaux matrimoniaux et de sociabilité, investissement des cercles politiques, religieux, agronomiques...) de prendre en compte les vastes étendues à l'intérieur desquelles s'organisent leurs échanges.

Si, à travers les notions de propriété principale et propriété secondaire, la correspondance est troublante entre les modalités de transmission des domaines fonciers et celle des fermes, d'autres proximités se font jour entre châtelains et paysans. Sur le plan de l'autorité, la famille châtelaine fonctionne sur une conception ordonnée des rapports familiaux et sociaux. La hiérarchie du sexe et de l'âge, le respect de l'autorité paternelle, la place tenue par chacun selon des règles intangibles, sont des constantes qui traversent toutes les couches de la société. Selon cette hiérarchie des places, les maîtres des domaines, singulièrement dans la noblesse, détiennent « naturellement » l'autorité dans la vie communale. Leur ascendant est reconnu par la plupart des habitants et accordé de fait par la fortune, l'étendue des possessions foncières, le prestige du nom et l'ancienneté de la famille. Les capacités à encadrer la collectivité sont perçues comme naturelles et imposées comme telles. Avec la cure, le château constitue ainsi un point central autour duquel s'organise la vie collective. Du fait des dépendances économiques, du rôle d'intermédiaire qu'exercent les châtelains entre la ville et la campagne, du contrôle des instances de décision et de la personnalisation du pouvoir, chacun dans la collectivité rurale est plus ou moins l'obligé des châtelains qui étendent ainsi un mode d'autorité paternaliste et patronal sur l'ensemble de la commune.

L'étude des domaines châtelains révèle cependant un mouvement inverse qui permet de mieux comprendre les soubassements de la cohésion sociale.

Si on peut considérer que les règles hiérarchiques inégalitaires s'imposent du haut vers le bas, c'est-à-dire des châtelains vers la paysannerie, les principes égalitaires tendent au contraire à s'imposer du bas vers le haut de l'échelle sociale. Pour se faire accepter dans la collectivité, les châtelains n'interviennent pas seulement par des avantages accordés à leurs électeurs-clients. Ils adoptent aussi des traits de cette « vaillance » propre à la culture paysanne bocaine : ardeur dans leurs activités, fusent-elles de d'encadrement et de représentation, don de soi, proximité avec les habitants, acceptation de certaines formes de contestation, reconnaissance de pratiques populaires de sociabilité, échanges réciproques...

Le sentiment de proximité entre les châtelains et les autres couches de la population s'effrite bien entendu à mesure qu'on s'éloigne du château. Mais, là encore, entre une dépendance quasi totale, qu'incarnent les domestiques et métayers les plus proches, et des rapports réduits à des intérêts électoralistes ou de subsistance chez les autres habitants, les fermiers occupent une position intermédiaire. Leurs comportements et modes de pensée traduisent le mieux l'oscillation entre deux forces contraires : la soumission et la contestation conjointe de l'ordre châtelain. Ambiguïté qui est au fondement même des paradoxes du Bocage contemporain.

La cohésion sociale : conjonction du système de la paroisse et du système du château

Avec le clergé, les châtelains remplissent une fonction d'encadrement dans la collectivité. Les nobles se pensent et agissent comme des exemples pour la collectivité. Leur culture représente la culture « légitime », celle qui est donnée en modèle aux autres. Néanmoins, les inégalités économiques, le cloisonnement des groupes et l'apprentissage familial de la distinction font obstacle à sa diffusion. La noblesse considère sa culture comme un privilège de la naissance, elle demeure inaccessible car elle renvoie à l'ancienneté de la famille et à un héritage prestigieux dont sont dépourvus les autres groupes sociaux.

C'est dans cette contradiction, au coeur même de la culture nobiliaire, que se situe le « mode d'être en représentation » des châtelains face à la société locale. Régénérée, comme dans les milieux plus modestes, par les circonstances dramatiques de l'histoire révolutionnaire, la ferveur religieuse des châtelains s'affiche singulièrement sous le mode de l'exemple et de l'occupation des places d'honneur affirmant la hiérarchie sociale. Ils sont, bien entendu, les principaux donateurs dans les oeuvres catholiques : reconstruction et entretien des biens

paroissiaux, donation d'objets précieux du culte, aides aux plus démunis, scolarisation des enfants dans les écoles catholiques. Mais leur charité ne se substitue jamais totalement à la collectivité, elle appelle à la charité de l'ensemble des habitants comme à la participation de tous aux rituels religieux.

En cela, quand on parle de « l'alliance du trône et de l'autel » ou de celle du « noble et du curé », on doit prendre en compte un ensemble de pressions indirectes et la réactivité même des habitants aux questions religieuses, indissociables des pressions manifestes pour obtenir leur conformité. Il est probable que les châtelains ont accompagné et stimulé une ferveur religieuse qui existait en dehors d'eux ou qui pouvait se passer d'eux. La transmission du sentiment religieux emprunte largement le canal des vocations sacerdotales ordinaires et des exemples que représentent les missionnaires et les personnes exceptionnellement charitables ; autrement dit tous les « enfants du pays » accédant à un statut de sainteté aux yeux des paroissiens, dont l'action est louée et le souvenir largement entretenu.

En matière religieuse, le rôle particulier des châtelains s'est exercé dans leur contribution à la mise en place et au maintien de l'unanimité qui a régné jusqu'aux années 50-70. Des Loulaysiens me le rappelaient encore tout récemment : le « qu'en dira-t-on » dissuadait quiconque de manquer à ses devoirs chrétiens, sauf quelques marginaux. L'assistance religieuse touche nécessairement aux intérêts de chacun, dans une société où l'intimité des individus et des familles est connue du clergé, où les châtelains contrôlent la vie économique comme l'accès aux fonctions honorifiques.

Les propriétaires châtelains agissent de façon unie en dépit des oppositions qui pourraient les séparer. La hiérarchie terrienne et sociale conduit, dès la seconde moitié du XIXe siècle, à une occupation par la noblesse des fonctions importantes dans la commune : mairie et présidence du conseil de fabrique. Aucune opposition politique majeure n'apparaît entre les châtelains. On a vu au début de ce siècle un représentant de la noblesse se rallier à la cause de la défense de l'école privée et abandonner, comme élu, la tendance républicaine qu'il tendait à adopter. Les familles nobles font corps. La vie politique se rattache à l'héritage contre-révolutionnaire du légitimisme et de la défense des intérêts religieux. Même sans activisme, les couches modestes participent de ce mouvement et l'opposition se joue ailleurs, entre la campagne et la ville, entre la Vendée culturelle et la nation française.

Au second plan derrière les nobles depuis les dernières décennies du XIXe siècle, les bourgeois, châtelains et bourgadiens, se sont retrouvés au poste

secondaire d'adjoint au maire quand ils ne figuraient pas comme simples conseillers. On rencontre en outre depuis longtemps les grands fermiers et la couche aisée de la paysannerie propriétaire au sein des conseils municipal et paroissial. Dans le domaine politique, la logique verticale, inégalitaire et hiérarchique, s'impose clairement. Parallèlement à la succession sur le domaine ou l'exploitation, on tend à se succéder de père en fils dans l'exercice des charges municipales et paroissiales. La lignée et le rang d'âge guident la formation des conseils. Sous le contrôle du maire-noble, le conseil municipal ne se structure pas plus autour de parentèles paysannes qu'il n'était le résultat de tendances politiques opposées. Il faudra attendre les années 70 et la fin du « règne » de la noblesse pour que deux listes opposées mettent en évidence des regroupements de parentèles paysannes, dont l'une, constituée surtout de grands fermiers, a conservé son pouvoir déjà acquis contre le maire-noble.

L'alliance du noble et du curé se révèle crûment au niveau politique. C'est dans ce domaine que la conjonction du système du château et du système de la paroisse prend pleinement effet. Comme guides pour les habitants, les nobles et le clergé paroissial s'appuient réciproquement. Avec le couple curé / châtelain les zones d'influence se chevauchent largement et permettent le contrôle des comportements religieux et politiques. Les élections municipales de 1925 à Saint Hilaire sont à ce sujet révélatrices. Le curé de l'époque a non seulement combattu activement l'opposition au maire-châtelain, mais, par l'usage d'un pouvoir moral, il a aidé ce dernier à souder de nouveau la collectivité.

Contradiction et équilibre entre l'individu et le groupe

Une des questions de la recherche consistait à se demander pourquoi la paysannerie a émergé si tardivement comme groupe organisé autour d'intérêts communs et antagonistes à ceux des châtelains ? Les manifestations d'opposition existent de longue date. Elles sont même inhérentes à la condition des grands fermiers, qui s'affirment et sont reconnus dans une forme de soumission / contestation aux maîtres. Malgré leur indépendance foncière, les petits paysans-propriétaires se sont révélés à contrario, dans la période d'ouverture et d'expansion économique de l'après seconde guerre mondiale, étonnamment fidèles à un ordre et à un système qui pourtant leur nuisaient.

Dans ce domaine, les explications se complètent plus qu'elles ne s'opposent, car il s'agit là encore de conjonctions favorables agissant dans le Bocage. L'alliance du noble et du curé, soudés autour de leurs intérêts communs, a déjà été évoquée. Une hiérarchie sociale fondée sur la propriété semble aussi un trait fort : dans un mouvement d'imitation de grands propriétaires fonciers disposant de la

puissance économique, du pouvoir et du prestige, chacun tend à devenir à son tour propriétaire et à en tirer prestige et considération. L'explication s'applique bien au cas des paysans-proprétaires, moins à celui des grands fermiers qui, après tout, n'ont pas attendu la modernisation agricole de l'après seconde guerre mondiale pour distinguer le capital d'exploitation du capital foncier. Le souvenir des guerres de Vendée est également déterminant. Même s'il s'est imposé par une pédagogie soutenue de la part des notables, laïcs et religieux, il agit à travers la symbolique du mythe fondateur, demeurant de nos jours un facteur d'identité et de cohésion sociale renouvelées.

Dans le Bocage, l'individu est pris dans un ensemble d'obligations groupales qui contiennent les oppositions. Pour s'en sortir et s'affirmer face à la classe possédante, les couches modestes font jouer de multiples solidarités, tissant des liens solides et durables entre individus dans les familles, entre les familles d'un même hameau et entre les hameaux. La communauté de la grande ferme et ses extensions locales en sont une forme caractéristique dont on observe des prolongements dans le sentiment filial et les solidarités actuels.

Dans un contexte de soumission de l'individu aux intérêts de la communauté, les conflits sont minimisés. Les luttes électorales de 1925 et 1971 montrent pour Saint-Hilaire comment les opposants au maire-noble sont amenés à combattre un ordre social par ailleurs respecté, ce qui ne va pas sans dissonances pour l'individu. Selon Bernadette Bucher (1995), la cohésion sociale a été sauvegardée dans le Bocage par l'émigration, le silence, la parenté déniée, le suicide, la folie, l'alcoolisme et les conduites originales. Un Jean-Baptiste Boudeau, leader de l'opposition aux municipales de 1925, illustrerait cette difficulté à se maintenir dans une frange de contestation acceptable. L'actuel maire de Saint-Hilaire incarne un fermier au départ respectueux, mais dans le fond rebelle, qui a su, dans un contexte alors porteur, prendre la place du maire-noble sans jamais se situer ouvertement sur le terrain de la revanche sociale. Depuis ce renversement, la municipalité est restée stable et la fidélité des élus, comme de la population, aux orientations « apolitiques » de la région ne s'est pas démentie.

Illustrée par les circonstances de l'accès au pouvoir du dernier maire de Saint-Hilaire, une double position contradictoire des fermiers dans la société ne permettrait-elle pas de les situer symboliquement comme « héritiers du château », et ce en dépit d'un certain affranchissement vis-à-vis la tutelle châtelaine ? Ils seraient ainsi devenus les modèles d'une forme renouvelée de représentation politique consensuelle. Le secret de l'équilibre social, et l'absence d'éclatement de la société

autour d'affrontements de groupes aux intérêts contradictoires, pourrait reposer sur l'absence d'une perception collective de ces mêmes contradictions. Ce sont des individus particuliers, engagés dans des positions fortement personnalisées d'autorité (s'inscrivant dans la lignée de la personnalisation du pouvoir des maîtres-châtelains), qui supportent pour le groupe la charge des pressions contraires. La dimension consensuelle de la vie politique prolonge ainsi le souci constant d'une recherche d'équilibre entre les intérêts des propriétaires et ceux des tenanciers des fermes, entre les intérêts de la communauté familiale et ceux de l'individu, permettant de dépasser les contradictions de classes et les inégalités statutaires. Même s'il est du ressort de tout élu de rechercher des points d'accord, « l'équilibre dans l'instabilité » marquant l'ancienne condition des fermiers et métayers pourrait bien constituer un facteur initial de la cohésion sociale dans le Bocage.

Sur le plan des structures anthropologiques, le dynamisme économique du Bocage s'enracine dans des liens qui avaient pour cadre la famille communautaire, l'environnement paroissial et celui des grands propriétaires fonciers. Mais, de manière analogue à la conclusion à laquelle arrive Emmanuel Matteudi (1997) pour expliquer les différences de développement touristique entre régions savoyardes, c'est la situation intermédiaire du Bocage dans les schémas habituellement reconnus qui pourrait bien expliquer son dynamisme. En générant des positions médianes entre des types figés et des couples opposés tels que famille souche et famille communautaire, lignée et parentèle, stabilité et instabilité, égalité et inégalité, dépendance et indépendance, autorité et justice..., le système du Bocage, représenté idéalement par la communauté familiale de la grande ferme, a surtout favorisé les capacités d'adaptation des individus comme des groupes. En dépit des allures de rigorisme des options idéologiques et d'affirmation identitaire forcenée, la recherche de portes de sortie à des situations de soumission ont généré un pragmatisme tirant partie de toutes les ressources disponibles et faisant fi des cadres idéologiques contraignants. A ce titre, l'ancienne dépendance aux élites terriennes a fait place à un esprit d'indépendance et de « débrouillardise » qui ne s'observe pas seulement dans les taux de création d'entreprises²¹⁰.

²¹⁰ Les circonstances de la création de l'association Lolayo en apportent un exemple à Saint-Hilaire dans le domaine culturel. Les promoteurs de Lolayo voulaient que se crée un office culturel municipal, mais les élus ont refusé, le justifiant par le fait qu'une association conserverait son indépendance vis-à-vis de la municipalité, mais permettant en même temps à cette dernière de ne pas s'emprisonner dans un engagement financier lourd et durable. Si le dynamisme de l'association ne s'est pas démenti depuis, c'est par ailleurs grâce au soubassement d'engagements bénévoles et d'habitudes de ne compter que sur soi-même qui caractérise la population bocaine, la municipalité apportant son appui après constat des réalisations effectives.

Le maintien de la cohésion sociale a impliqué que la société locale se reproduise avec des traits d'identité en dépit des changements qui l'ont affectée. L'efficacité de cet héritage passe désormais par une appropriation collective du passé dans laquelle les châteaux se voient assigner de nouvelles fonctions.

Que vont devenir les châteaux ?

Les grands domaines fonciers n'ont pas aujourd'hui complètement disparu à Saint-Hilaire, et nous avons pu voir que le démembrement des grandes propriétés ne suit pas, pour de multiples raisons, le mouvement aussi généralisé et linéaire que les ruralistes ont pu un temps percevoir. Pour y voir plus clair, dans un contexte où le domaine foncier n'est plus la condition de l'accès au pouvoir, où son destin n'est plus associé à celui de toute la collectivité environnante, il semble désormais nécessaire de distinguer une dimension privée et une dimension publique du château.

La grande maison domaniale et son parc constituent un élément de distinction sociale et de préservation d'un vaste espace à soi pour des élites anciennes ou nouvelles. Mais on doit reconnaître aussi que le château s'intègre dans un univers rural que de plus en plus de citadins et néo-ruraux cherchent à s'approprier. Même s'ils réussissent à en conserver la propriété, et quand ils ne les ouvrent pas pour des raisons économiques (visites, reconversion hôtelière, activité agricole...), on peut penser que les propriétaires de châteaux auront de plus en plus de mal à rester indifférents aux appels de la population à connaître et à investir le passé châtelain.

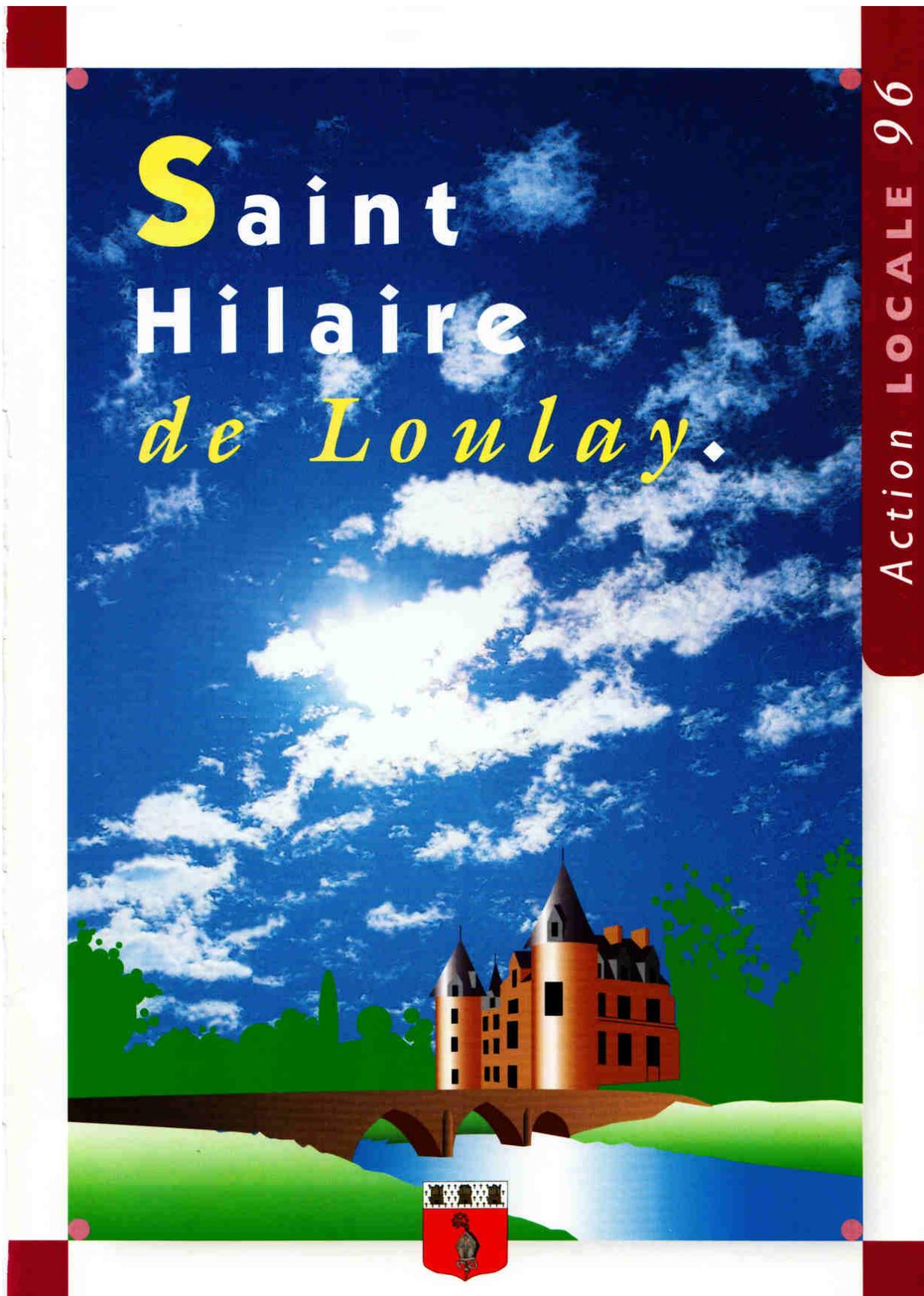
Saint-Hilaire-de-Loulay constitue là encore un exemple particulièrement intéressant et un observatoire des évolutions du monde rural contemporain. L'univers périurbain renforce un sentiment d'identité qui s'appuie sur ce que Saint-Hilaire garde en propre : ses châteaux. Alors qu'on n'observe plus d'oppositions politiques fortes avec Montaigu, que les populations et les activités se sont largement rapprochées, que reste-t-il à Saint-Hilaire pour s'affirmer vis à vis de la petite ville, sinon un espace rural encore préservé et des références historiques originales ?

Depuis les années 80, le patrimoine rural fait l'objet d'un engouement nouveau à Saint-Hilaire. Le passé châtelain s'en trouve directement ou indirectement mis en valeur. Indirectement, le patrimoine religieux a été

redécouvert. Ainsi les calvaires ont été rénovés à l'initiative de bénévoles du club du troisième âge. L'association Lolayo a organisé en 1997 une exposition des objets du culte dans l'église de Saint-Hilaire, la richesse de ces objets rappelant l'importance des donations châtelaines. La présence de la Vierge sur la façade de l'école publique interroge les habitants et suscite régulièrement des demandes d'explications. Plus directement, le conseil municipal a classé les châteaux en sites protégés, interdisant des transformations ou des constructions « sauvages » à proximité. Une représentation du château de la Rondais, le plus ancien et considéré comme le plus beau de Saint-Hilaire figure, avec le pont moyenâgeux de Sénard, sur la couverture du journal municipal (voir illustration). Depuis cette année, une grande fresque orne tout un pan de mur de la salle de réception communale. Réalisée par un artiste amateur de Saint-Hilaire, elle représente la commune dans son paysage bocager : collines aux pentes adoucies et champs clos de haies. On voit Saint-Hilaire du sud, c'est-à-dire de Montaigu. L'église et l'ancien bourg rural (sans les lotissements et les ateliers industriels) ont été disposés au centre de la fresque. Les sept châteaux sont les seules bâtisses émergeant du territoire rural. Surdimensionnés, les deux principaux châteaux nobles de la Filolière et du Fonteny occupent le premier plan (voir illustration). Peut-on trouver un meilleur condensé de symboles ?

En entrant dans un patrimoine local à sauvegarder, les châteaux restent présents dans l'univers collectif des Loulaysiens. On peut penser qu'avec eux se transmettent ainsi des références culturelles qui ont trait aux attaches terriennes et culturelles. D'une manière différente du passé, les châteaux demeurent ancrés dans la vie publique car ils en deviennent une référence historique. Entre le passé et le présent, le château trace une ligne de filiation et devient un élément médiateur, symbolisant à la fois la fidélité à la Vendée chouanne, les vertus religieuses, la solidarité des grandes familles et l'harmonie sociale. En cela, tant que la référence aux châteaux se maintiendra, elle signifiera également une certaine permanence des comportements et des modes de pensée dans le Bocage. Le souci de conservation de l'ancien dans notre société agit dans ce sens. Les filiations maintenues entre les habitants du Bocage et leur passé pourrait très bien se doubler également d'une « affiliation » de nouveaux habitants, trouvant ici des sources d'identification à une région au passé fortement valorisé.

Illustr. 74 - Couverture du journal municipal





Illustr. 75 - 1999 : réalisation d'une fresque ornant la salle communale





Illustr. 76 - 1997 : exposition des objets du culte dans l'église
(Le patrimoine religieux s'associe à la richesse des donations châtelaines)



BIBLIOGRAPHIE

Articles et ouvrages généraux

- ABELES M., (1989), *Jours tranquilles en 89. Ethnologie politique d'un département français*, Paris, Odile Jacob.
- AGULHON M., (1976), La propriété et les classes sociales, in Duby G., WALLON A. (dir.), *Histoire de la France rurale. 3. Apogée et crise de la civilisation paysanne. De 1789 à 1914*, Paris, Seuil, 74-95.
- AUGUSTINS G., (1981), Mobilité résidentielle et alliance matrimoniale dans une commune du Morbihan au XIX^{ème} siècle, *Ethnologie française*, XI, 4, 319-328.
- AUGUSTINS G., (1985), Choix matrimonial et réseaux d'alliance en Beauce au XIX^{ème} siècle, *Terrain*, 4, mars, 50-61.
- AUGUSTINS G., (1989), *Comment se perpétuer ? Devenir des lignées et destin des patrimoines dans les paysanneries européennes*, Paris, Société d'ethnologie.
- BALANDIER G., (1967), *Anthropologie politique*, Paris, P.U.F., 1995 (3^{ème} éd.).
- BARTHELEMY T., (1984), Les formes actuelles de l'entraide agricole dans une communauté de Basse-Bretagne, *Ethnologie Française*, 4, oct.-dec., 363-376.
- BARTHELEMY T., (1985), Partages égalitaires en Basse-Bretagne, *Terrain*, 4, mars, 42-49.
- BARTHELEMY T., (1988), Les modes de transmission du patrimoine. Synthèse des travaux effectués depuis quinze ans par les ethnologues de la France, *Etudes rurales*, 110-111-112, avr.-dec., 195-212.
- BARTHELEMY T., PINGAUD M.-C. (dir.), (1997), *La généalogie entre science et passion*, Paris, CTHS.
- BOIS P., (1960), *Paysans de l'Ouest, des structures économiques et sociales aux options politiques depuis l'époque révolutionnaire dans la Sarthe*, Paris, Flammarion, coll. Champs, 1971 (rééd. Paris-La Haye, Mouton et Co).
- BONNAIN R., BOUCHARD G., GOY J. (dir.), (1992), *Transmettre, hériter, succéder. La reproduction familiale en milieu rural, France-Québec, XIII^{ème}-XX^{ème} siècles*, Lyon, P.U.L.
- BOURDIEU P., (1962), Célibat et condition paysanne, *Etudes rurales*, 5-6, 32-135.

- BOURDIEU P., (1980a), *La terre et les stratégies matrimoniales*, in *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 249-270, (version remaniée de *Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction*, *Annales E.S.C.*, 4-5, 1972).
- BOURDIEU P., (1980b), *Les usages sociaux de la parenté*, in *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 271-331.
- BOURDIEU P., (1985), *De la règle aux stratégies*, *Terrain*, 4, mars, 93-100.
- BOZON M., HERAN F., (1987), *La découverte du conjoint I et II*, *Population*, 6, 943-986, et 1, 1988, 121-150.
- BRANDT A. de, (1901), *Droits et coutumes des populations rurales en matière successorale*, Paris, Larose (trad.).
- BRAUDEL F., LABROUSSE E. (dir.), (1993a), *Histoire économique et sociale de la France. Tome III. Années 1789-1880*, Paris, PUF (rééd. 1976).
- BRAUDEL F., LABROUSSE E. (dir.), (1993b), *Histoire économique et sociale de la France. Tome IV. 1-2. Années 1880-1950*, Paris, PUF (rééd. 1979, 1980).
- BRAUDEL F., LABROUSSE E. (dir.), (1993c), *Histoire économique et sociale de la France. Tome IV. 3. Années 1950-1980*, Paris, PUF (rééd. 1982).
- BURGUIERES A., (1975), *Bretons de Plozévet*, Paris, Flammarion.
- BUSSI M., (1998), *Éléments de géographie électorale. A travers l'exemple de la France de l'Ouest*, Rouen, Publications de l'Université.
- CHAMBRON N., (1976), *Pouvoir municipal, pouvoir économique et patrimoine. Le cas de Saint-Allouestre (Morbihan)*, *Études rurales*, 63-64, juil.-déc., 247-252.
- CHAMBRON N., HERVIEU B. (dir.), (1974), *Le pouvoir au village*, Université de Paris X-Nanterre, Groupe de sociologie rurale (inédit).
- CHAMPAGNE P., (1979), *Jeunes agriculteurs et vieux paysans. Crise de la succession et apparition du "troisième âge"*, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 26-27, mars-avr., 83-107.
- DECHAUX J.-H., (1990), *Les échanges économiques au sein de la parentèle*, *Sociologie du travail*, 1, 73-94.
- DELPHY C., (1974), *La transmission du statut à Chardonneret*, *Ethnologie française*, IV, 1-2, 47-66.
- DEROUET B., (1989), *Pratiques successorales et rapport à la terre : les sociétés paysannes d'Ancien Régime*, *Annales ESC*, 1, janv.-fév., 173-206.
- DESCOLA P., LENCLUD G., SEVERI R., TAYLOR A.-C., (1988), *Les idées de l'anthropologie*, Paris, Armand Colin, coll. Anthropologie au présent.
- DESERT G., (1976), *La grande dépression de l'agriculture*, in DUBY G., WALLON A. (dir.), *Histoire de la France rurale. 3. Apogée et crise de la civilisation paysanne. De 1789 à 1914*, Paris, Seuil, 359-382.

- DUBY G., WALLON A. (dir.), (1976), *Histoire de la France rurale. 3. Apogée et crise de la civilisation paysanne. De 1789 à 1914*, Paris, Seuil.
- DUBY G., WALLON A. (dir.), (1977), *Histoire de la France rurale. 4. La fin de la France paysanne. Depuis 1914*, Paris, Seuil.
- DUPUY F., (1996), *Le pin de la discorde. Les rapports de métayage dans la Grande Lande*, Paris, Maison des sciences de l'homme.
- DURKHEIM E., (1897), *De la division du travail social*, Paris, P.U.F., 1967 (rééd.).
- DUSSOURD H., (1978), *Les communautés familiales agricoles du Centre de la France*, Paris, G.-P. Maisonneuve et Larose.
- ELIAS N., (1969), *La société de cour*, Paris, Calmann-Lévy, 1974 (traduit de Die Hofische Gesellschaft, Berlin, Hermann Luchterhand Verlag).
- ENRIQUEZ E., (1983a), *De la horde à l'Etat. Essai de psychanalyse du lien social*, Paris, Gallimard.
- ENRIQUEZ E., (1983b), *Structures d'organisation et contrôle social*, Connexions, 41.
- FLEURY M., HENRY L., (1956), *Des registres paroissiaux à l'histoire de la population. Manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien*, Paris, I.N.E.D.
- FOX R., (1967), *Anthropologie de la Parenté. Une analyse de la consanguinité et de l'alliance*, Paris, Gallimard, 1972 (traduit de *Kinship and marriage*, Harmondsworth, Penguin).
- GODELIER M., (1971), *Rationalité et irrationalité en économie*, Paris, Maspéro.
- GODELIER M., (1984), *L'idéal et le matériel*, Paris, Fayard.
- GONOD P., (1995), Les modalités du partage égalitaire. L'exemple du Val de Saône aux XVIIIème et XIXème siècles, *Etudes rurales*, 137, janv-mars, 73-87.
- GOSSELIN G., (1979), *Changer le progrès*, Paris, Seuil.
- GOTMAN A., (1988), *Hériter*, Paris, P.U.F.
- GOY J., LAMAISON P., (1985), La transmission des propriétés agricoles en France, *Terrain*, 4, mars, 91-92.
- GUILLEMIN A., (1976), Patrimoine foncier et pouvoir nobiliaire : la noblesse de la Manche sous la Monarchie de Juillet, *Etudes rurales*, 63-64, juil.-déc., 117-140.
- GUILLEMIN A., (1985), Rente, famille, innovation. Contribution à la sociologie du grand domaine noble au XIXème siècle, *Annales E.S.C.*, 1, janv.-fév., 54-70.
- HENRY L., (1982), Comment mesurer la fécondité des couples mobiles ?, *Population*, 1, 9-28.
- HERITIER F., (1981), *L'exercice de la parenté*, Paris, Seuil.

- HOBSBAWM E., RANGER T. (dir.), (1983), *The invention of tradition*, Cambridge, University Press, Past and present publications.
- JOLAS T., PINGAUD M.-C., VERDIER Y., ZONABEND F., (1990), *Une campagne voisine. Minot, un village bourguignon*, Paris, Maison des sciences de l'homme, coll. Ethnologie de la France.
- JOLAS T., ZONABEND F., (1970), Cousinage, voisinage, in JOLAS T., PINGAUD M.-C., VERDIER Y., ZONABEND F., *Une campagne voisine. Minot, un village bourguignon*, Paris, Maison des sciences de l'homme, coll. Ethnologie de la France, 1990 (réédition de l'article original).
- KARNOUOH C., (1980), La démocratie impossible : parenté, politique et communauté, in LAMARCHE H., ROGERS S. C., KARNOUOH C., *Paysans, femmes et citoyens. Lutttes pour le pouvoir dans un village lorrain*, Paris, Actes Sud, (forme remaniée d'un article paru dans *Etudes Rurales*, 52, 1973).
- KAYSER B., (1989), *Les sciences sociales face au monde rural. Méthodes et moyens*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail.
- LAMAISON P., (1979), Les stratégies matrimoniales dans un système complexe de parenté : Ribennes en Gévaudan (1650-1830), *Annales E.S.C.*, 4.
- LAMAISON P., (1987), La parenté 2 : filiation et alliance, in CHIVA I., JEGGLE U. (dir.), *Ethnologues en miroir. La France et les pays de langue allemande*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 109-198.
- LAMAISON P., (1988), La diversité des modes de transmission : une géographie tenace, *Etudes Rurales*, 110-111-112, avr.-déc., 119-175.
- LAMAISON P., SELZ-LAURIERE M., (1985), Généalogies, alliances et informatique, *Terrain*, 4, mars, 3-14.
- LAMBERT Y., (1985), *Dieu change en Bretagne. La religion à Limerzel de 1900 à nos jours*, Paris, Cerf.
- LASLETT P., (1972), La famille et le ménage : approches historiques, *Annales E.S.C.*, 4-5, juil.-oct., 847-872.
- LE BRAS H., (1986), *Les trois France*, Paris, Odile Jacob.
- LE GUIRRIEC P., (1988), *Paysans, parents, partisans dans les Monts d'Arrée*, Brasparts, Beltan.
- LE GUIRRIEC P., (1994), *Le pouvoir en campagne. Formes locales du politique en Bretagne*, Rennes, Apogée.
- LE WITA B., (1988), *Ni vue, ni connue. Approche ethnographique de la culture bourgeoise*, Paris, Ministère de la culture et de la communication. Direction du patrimoine et Maison des sciences de l'homme.
- LENCLUD G. (1979), Des feux introuvables, *Etudes rurales*, LXXVI, 7-50.

- LENCLUD G., (1987), La tradition n'est plus ce qu'elle était... Sur les notions de tradition et de société traditionnelle en ethnologie, *Terrain*, 9, oct., 110-123.
- LENCLUD G., (1993a), Avant propos [à Liens de pouvoir ou le clientélisme revisité], *Terrain*, 21, oct., 5-8.
- LENCLUD G., (1993b), S'attacher. Le régime traditionnel de la protection en Corse, *Terrain*, 21, oct., 81-96.
- LEVI-STRAUSS C., (1949), *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris, P.U.F.
- LEVI-STRAUSS C., (1962), *La pensée sauvage*, Paris, Plon, coll. Presses-pocket.
- LEVI-STRAUSS C., (1987), La notion de maison (entretien réalisé par Pierre Lamaison) *Terrain*, 9, oct., 34-39.
- LEVI-STRAUSS L., (1975), Pouvoir municipal et parenté dans un village bourguignon, *Annales E.S.C.*, janv.-fév. 1975, 149-159.
- MATTEUDI E., (1997), *Structures familiales et développement local*, Paris, L'Harmattan.
- MAUSS M., (1909), La prière, in *Oeuvres. Tome 1. Les fonctions sociales du sacré*, Paris, Minuit, 1968, 357-558 (rééd. F. Alcan).
- MEDICK H., (1976), The proto-industrial family economy : the structural function of household and family during the transition from peasant society to industrial capitalism, *Social History*, 3, october, 291-315.
- MENDRAS H., (1963), *La fin des paysans*, Paris, Actes Sud, 1984 (rééd.).
- MENDRAS H., (1976), *Les sociétés paysannes. Eléments pour une théorie de la paysannerie*, Paris, Gallimard, 1995 (rééd.).
- MENDRAS H., (1983), *Le changement social. Tendances et paradigmes*, Paris, A. Colin.
- MENSION-RIGAU E., (1990), *L'enfance au château. L'éducation familiale des élites françaises au XXème siècle*, Paris, Rivages, coll. Histoire.
- MENSION-RIGAU E., (1994), *Aristocrates et grands bourgeois. Education, traditions, valeurs*, Paris, Plon.
- MERTON R. K., (1957), L'analyse fonctionnelle en sociologie, in *Eléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Plon, 1965 (2ème ed.) (traduit de *Social Theory and Social Structure*), 65-139.
- MOREL A., (1975), Pouvoirs et idéologies au sein du village Picard hier et aujourd'hui, *Annales E.S.C.*, 1, janv.-fév. 1975, 161-176.
- PINCON M., PINCON-CHARLOT M., (1996), *Grandes fortunes. Dynasties familiales et formes de richesse en France*, Paris, Payot.
- PINGAUD M.-C., (1978), *Paysans en Bourgogne. Les gens de Minot*, Paris, Flammarion.

- PINGAUD M.-C., (1981), Terres et familles dans un village du Châtillonnais, in JOLAS T., PINGAUD M.-C., VERDIER Y., ZONABEND F., *Une campagne voisine. Minot, un village Bourguignon*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 151-214, 1990 (article paru dans *Etudes Rurales*, 2, 1981).
- POURCHER Y., (1985), Parenté et représentation politique en Lozère, *Terrain*, 4, mars, 27-41.
- POURCHER Y., (1987), *Les maîtres de granit. Les notables de Lozère du XVIIIème siècle à nos jours*, Paris, O. Orban.
- POURCHER Y., (1997), Un ethnologue dans l'histoire, in ABELES M., JEUDY H.-P. (dir.), *Anthropologie du politique*, Paris, A. Colin, 211-232.
- RAVIS-GIORDANI G., SEGALEN M., (1994), Introduction, in RAVIS-GIORDANI G., SEGALEN M. (dir.), *Les cadets*, Paris, CNRS, 1994.
- RIBERT E. (1997), La généalogie comme confirmation de soi, in BARTHELEMY T., PINGAUD M.-C. (dir.), *La généalogie entre science et passion*, Paris, C.T.H.S., 377-391.
- SAHLINS M., (1972), *Au coeur des sociétés. Raison utilitaire et raison culturelle*, Paris, Gallimard, 1980 (traduit de *Stone age economics*).
- SALITOT M., (1988), *Héritage, parenté et propriété en Franche-Comté du XIIIe siècle à nos jours*, Paris, A.R.F. Editions, L'Harmattan.
- SALITOT M., LABAT P., (1986), Rapports de production et parenté dans un village du Bassin parisien, *Ethnologie française*, XVI, 1, 77-87.
- SEGALEN M., (1977), Household Structure, the Family Life Cycle over Five Generations in a French Village, *Journal of Family History*, 2, 3, 223-236.
- SEGALEN M., (1978), Cycle de la vie familiale et transmission du patrimoine en Bretagne. Analyse d'un cas, *Ethnologie française*, VIII, 4, 271-278.
- SEGALEN M., (1981), *Sociologie de la famille*, Paris, Armand Colin, 1993 (3ème éd.).
- SEGALEN M., (1985), Le partage du savoir sur la parenté. A propos d'une exposition à la chapelle de Notre-Dame de Tronoen, *Terrain*, 4, mars, 101-105.
- SEGALEN M., (1985), *Quinze générations de Bas-Bretons. Parenté et société dans le pays bigouden Sud. 1720-1980*, Paris, P.U.F.
- SEGALEN M., (1987), Diversité des systèmes d'héritage en Finistère : le cas contrasté du pays bigouden et du pays léonard, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, CXVI, 171-190.
- SEGALEN M. (dir.), (1991a), *Jeux de familles*, Paris, Presses du C.N.R.S.

- SEGALEN M., (1991b), L'imaginaire familial. A la recherche de son passé, *Sciences Humaines*, 9, aout-sept., 36-38.
- SEGALEN M., (1992), La parenté : des sociétés "exotiques" aux sociétés modernes, in ALTHABE G., FABRE D., LENCLUD G., *Vers une ethnologie du présent*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 175-193.
- SEGALEN M., (1994), La notion d'avantage dans les sociétés égalitaires, in RAVIS-GIORDANI G., SEGALEN M. (dir.), *Les cadets*, Paris, C.N.R.S., 195-208.
- SEGALEN M., MICHELAT C., (1991), L'amour de la généalogie, in SEGALEN M. (dir.), *Jeux de familles*, Paris, Presses du C.N.R.S., 193-208.
- SIEGFRIED A., (1913), *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République*, Paris, A. Colin.
- SINGLY F. de, (1993), *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Nathan.
- SOLINAS G., (1994), L'ultimo e il pinzo. Ordre de naissance et ordre de scission chez les métayers toscans, in RAVIS-GIORDANI G., SEGALEN M. (dir.), *Les cadets*, Paris, CNRS, 1994.
- THEBAULT V., (1992), Le Bourgeois de la terre, *Ethnologie française*, XXII, 4, 431-441.
- THEBAULT V., (1995), *Les bourgeois de la terre. Stratégies foncières et mobilités sociales dans le midi toulousain. XIXème et XXème siècles*, thèse de doctorat de géographie, Université de Toulouse le Mirail (inédit).
- TODD E., (1990a), *La nouvelle France*, Paris, Seuil.
- TODD E., (1990b), *L'invention de l'Europe*, Paris, Seuil.
- TÔNNIES F. (1887), *Communauté et société. Catégories fondamentales de la sociologie pure*, Paris, Retz, 1977 (trad.).
- VIDAL D., (1993), Le prix de la confiance. Les renaissances du clientélisme, *Terrain*, 21, oct., 9-32.
- YVER J., (1966), *Egalité entre héritiers et exclusion des enfants dotés. Essai de géographie coutumière*, Paris, Sirey.
- ZONABEND F., (1980), *La mémoire longue. Temps et histoire au village*, Paris, P.U.F., coll. Croisées.
- ZONABEND F., (1981), Le très proche et le pas trop loin. Réflexions sur l'organisation du champ matrimonial des sociétés à structures de parenté complexes, *Ethnologie française*, XI, 4, 311-318.
- ZONABEND F., (1986), De la famille. Regard ethnologique sur la parenté et la famille, in BURGUIERE A. et coll., *Histoire de la famille. 1. Mondes lointains, mondes anciens*, Paris, A. Colin, 15-75.

ZONABEND F., (1987), La parenté 1 : Origines et méthodes de la recherche ; usages sociaux de la parenté, in CHIVA I., JEGGLE U. (dir.), *Ethnologues en miroir. La France et les pays de langue allemande*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 95-107.

Articles et ouvrages se rapportant à la Vendée et au Bocage

- A.F.R., (1989), *Un siècle d'histoires de familles. 1850-1950*, La Roche sur Yon, Fédération Départementale des Associations Familiales Rurales de Vendée.
- AILLERY E.-L. et al., revues et augmentées par PONDEVIE P.-F. et HAUTE BOUTIN H., (1895), *Chroniques paroissiales. Tome 2*, Luçon, Archives du diocèse.
- ANTOINE A., (1988), Le bocage : un paysage inutile ?, Nantes, 303, LVI, 171-178.
- AUTEXIER M.-L., (1947), *Les droits féodaux et les droits seigneuriaux en Poitou de 1559 à 1789*, Fontenay le Comte, Lussaud.
- BARAUD A., (1905), *Le clergé vendéen victime de la révolution française*, Luçon, Bideaux.
- BORDONOVE G., (1974), *La vie quotidienne en Vendée pendant la Révolution*, Paris, Hachette.
- BOSSIS P., (1972), Le milieu paysan aux confins de l'Anjou, du Poitou et de la Bretagne. 1771-1789, *Etudes rurales*, 47, juil-sept, 122-147.
- BOSSIS P., (1973), Recherches sur la propriété nobiliaire en pays vendéen avant et après la révolution, Fontenay le Comte, *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 125-145.
- BOUDAUD J.-B., (1946), *Voici poésies et chants*, inédit.
- BOULARD M., HELLO Y. et al., (1987), *Vendée*, Paris, Christine Bonneton.
- BOURRAS A., (1986), *Enquête sur l'état du souvenir oral des guerres de Vendée*, La Roche sur Yon, Ecomusée de Vendée (inédit).
- BRETAUDEAU H., (1905), *Souvenirs d'une héroïne de la charité. 1823-1904*, Luçon, Pacteau.
- BRISSEAU J.-Y., (1984), *Au pays des fariniers. Au fil du Petit Lay*, Angers, inédit.
- BROCHET L., (1902), *La Vendée à travers les âges*, Luçon, Pacteau.
- BROUARD J., (1978), *Sainte Christine en Mauges (1965-1975). Contribution à l'étude du changement social dans un village français*, Thèse de doctorat de 3ème cycle de sociologie, Université de Paris-X Nanterre (inédit).

- BUCHER B., (1980), La vaillance et l'honneur. Femmes et codes culturels dans une société rurale atlantique (Vendée), *L'Homme*, XX, 3, 5-31.
- BUCHER B., (1982), Rites et stratégies d'adaptation : la chasse à courre en bocage vendéen, *Etudes rurales*, 87-88, juil.-déc., 269-286.
- BUCHER B., (1995), *Descendants de Chouans. Histoire et culture populaire dans la Vendée contemporaine*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, coll. Ethnologie de la France.
- BUCHER B., (1996), Les bruits et les silences de l'amour en pays rabelaisien, *Terrain*, 27, sept., 27-36.
- CARTERON B., (1986), *Le dernier passage. Rites autour de la mort dans le canton de Mareuil sur Lay en Vendée. 1900-1970*, mémoire de maîtrise de psychologie sociale, Angers, Université Catholique de l'Ouest (inédit).
- CARTERON B., (1991), *Inventaire et lexique des outils agricoles en Vendée*, rapport de stage, Paris, Musée National des Arts et Traditions Populaires (inédit).
- CARTERON B., RAVENEAU G., (1998), *Des agriculteurs entre tradition et modernité*, Aguiaine, Saint Jean d'Angély, nov.-déc., 3-25.
- CAVOLEAU J.-A., FONTENELLE DE VAUDORE A.-D. de la (annotée et considérablement augmentée par), (1844), *Statistique ou description générale du département de la Vendée*, Marseille, Lafitte Reprints, 1978 (rééd. Fontenay le Comte, Robuchon, Paris, Dumoulin).
- CHABOT-TRAMECOURT V. de, (1981), *En ce temps là, si vous saviez. La vie de tous les jours dans une famille vendéenne aux environs de 1920. Maîtres et domestiques*, Maulévrier, Hérault.
- CHAUVET A., RENARD J., (1982), La Vendée d'aujourd'hui, in SARRAZIN J.-L. et coll., *La Vendée des origines à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 409-452.
- CLEMENT-MAINARD M. (1985), *La fourche à loup de Marie Therville*, Paris, Mazarine.
- COLLECTIF, (1859), *Usages locaux du département de la Vendée*, La Roche sur Yon, L. Gasté, 1872 (3ème édition).
- COLLECTIF, (1869), *Enquête agricole. Deuxième série. Enquêtes départementales. 7ème circonscription. Vendée. Deux-Sèvres. Loire-Inférieure*, Paris, Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, Imprimerie Impériale.
- COLLECTIF, (1897), *Usages locaux du canton de Montaigu*, La Roche sur Yon, Servant-Mahaud.
- COLLECTIF, (1988), *Saint-Hilaire-de-Loulay. Le temps des saisons*, Saint-Hilaire-de-Loulay, Association Lolayo.

- COLLECTIF, (1991), *Dictionnaire des communes de Vendée*, Rennes, Ouest-France.
- COLLECTIF, (1994a), *Une agriculture mutante. I. Aspects chiffrés*, La Roche sur Yon, Chambre d'agriculture de la Vendée.
- COLLECTIF, (1994b), *Economie Vendéenne*, La Roche sur Yon, Chambre d'agriculture de la Vendée.
- COLLECTIF, (1995), *Bulletin du district de Montaigu*, 27, déc.
- DUBREUIL J., (1942), *Economie rurale de l'Anjou*, Angers, L'imprimerie de l'Anjou.
- DUPE F., (1978), Le métayage dans le canton de Palluau aux dix-neuvième et vingtième siècles, Fontenay le Comte, *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 55-78.
- FILHOL R., (1956), *Le vieux coutumier du Poitou*, Bourges, Tardy.
- G.R.E.A. (Groupe de Recherches Ethnologiques de l'Anjou), (1996), *Paroles et parcours de paysans. Nous avons cru au progrès*, Paris, L'Harmattan.
- GALIPEAU N. (dir.), (1990), *Emotions religieuses en Vendée*, Parthenay, UPCP - Geste paysanne.
- GEOFFRE Marquis de, (1935), *L'agriculture en Maine et Loire en l'An de crise 1935. Etude économique et sociale*, Angers, Siraudeau.
- GERARD A., (1990), *Pourquoi la Vendée ?*, Paris, Armand Colin.
- GUERY L., (1948), *Volontaire pour le Christ. L'abbé René Giraudet. Curé en France. Ouvrier à Berlin. 1907-1945*, Angers, Siraudeau.
- HELLO Y., REGOURD F., (1982), Un long XIXème siècle. De 1793 à 1946, in SARRAZIN J.-L. et coll., *La Vendée des origines à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 257-403.
- HERAULT L., (1984), *Les mariés de Chambretaud*, mémoire de maîtrise d'ethnologie, Université d'Aix-en-Provence (inédit).
- HERAULT L., (1987a), *Etre femme, devenir homme. Rites du cours de la vie dans le Haut-Bocage vendéen*, rapport pour la Mission du Patrimoine Ethnologique, Paris, Ministère de la culture (inédit).
- HERAULT L., (1987b), La cheville et le brandon. Rituels de fiançailles et de mariage dans le haut bocage vendéen, *Terrain*, 8, avr., 42-51.
- HERAULT L., (1992), *L'espace de la variation. Etude des variations et des transformations de deux rites de passage dans le Haut-Bocage vendéen*, Thèse de doctorat d'ethnologie, Université de Provence, 3 vol (inédit).
- HONGROIS C., (1988), *Faire sa jeunesse en Vendée*, Maulévrier, Hérault.
- HONGROIS C., (1992), *Le chemin de famille. Faire sa jeunesse en pays de Vendée. Aspects de sociabilité juvénile masculine et féminine en pays de bocage*

- Vendéen*, Thèse de doctorat, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (inédit).
- HUGUET J., (1990), *Les vins de Vendée. Des origines à demain*, La Mothe-Achard, E. F. A.
- HUITZING A.M. I., (1978), *Bezitters, Patchers en eigenerfde Boeren in Saint-André-Goule-d'Oie (Propriétaires, fermiers et propriétaires-exploitants à Saint-André-Goule-d'Oie)*, Thèse d'Anthropologie, Amsterdam (inédit).
- HUITZING A. M. I., (1980), Modes de faire-valoir et changement social à Saint-André-Goule-d'Oie de 1840 à 1976, Fontenay le Comte, *Annuaire de la société d'émulation de la Vendée*, 41-82.
- JAUFFRINEAU C., (1997), *Les industries dans le canton de Montaigu*, mémoire de maîtrise de géographie, Université de Nantes (inédit).
- JOLLY Père L., (1997), *Rencontres avec le Christ*, document autobiographique inédit.
- LARONZE G., (1958), *Montaigu-Vendée. Ville d'histoire (IVème-XXème siècle)*, La Roche sur Yon, Imprimerie centrale de l'Ouest.
- LE QUELLEC J.-L. (dir.), (1989), *Coutumes en Vendée. 2*, Prahecq, U.P.C.P. / Geste paysanne.
- LE QUELLEC J.-L., (1996), *La Vendée légendaire et mythologique*, Mougou, Geste Editions.
- LIU T. P., (1995), *The Weaver's Knot. The contradictions of class struggle and family solidarity in Western France, 1750-1914*, New York, Cornell University Press.
- MARTIN A., (1987), Economie, in *Vendée*, Paris, Christine Bonneton, 343-413.
- MARTIN J.-C., (1983), Aux origines de l'industrie vendéenne, *Cahiers Nantais*, 22, 37-48.
- MARTIN J.-C., (1989a), *La Vendée de la mémoire. 1800-1980*, Paris, Seuil.
- MARTIN J.-C., (1989b), *Les Vendéens de la Garonne*, Vauchrétien, Yvan Davy.
- MARTIN J.-C., SUAUD C., (1992), Le Puy du Fou. L'interminable réinvention du paysan vendéen, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 93, juin, 21-37.
- MARTIN J.-C., SUAUD C., (1996), *Le Puy du Fou, en Vendée. L'histoire mise en scène*, Paris, L'Harmattan.
- MAYNARD D. de, (1998), Les châteaux et leurs estrages ou l'organisation spatiale de leurs domaines, Nantes, *303*, LVI, 97-112.
- MERLE L., (1958), *La métairie et l'évolution agraire de la Gâtine poitevine de la fin du Moyen Age à la révolution*, Paris, S.E.V.P.E.N.
- MINGUET G., (1985), *Naissance de l'Anjou industriel*, Paris, L'Harmattan.

- NAUD D., (1977), *Les structures familiales en Vendée au XIXème siècle*, Fontenay le Comte, *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 49-74.
- PASCALON E., (1999), *Les enjeux des opérations de replantation de haies. Entre bocage-outil et bocage-paysage. L'exemple des Mauges*, Mémoire de maîtrise de sociologie, Angers, Université Catholique de l'Ouest (inédit).
- PEROCHON E., (1913), *Les creux de maisons*, La Crèche, Geste Editions, 1999 (rééd.).
- PERREIN C., (1984), *Morphogénèse d'un finage de hameau, L'Epinassière, Saint Hilaire de Loulay. Perspectives de Recherche, objet et méthode*, projet de mémoire, E.H.E.S.S. (inédit).
- RAGON M., (1992), *Le cocher du Boiroux*, Paris, Albin Michel.
- RAIGNIAC G. de (dir.), (1993), *De châteaux en logis. Itinéraires des familles de la Vendée. Les archives de Guy de Raigniac, Tome V*, Aizenay, Eds de Bonnefonds.
- RAUTUREAU M.-A., (1980), *Les transformations des comportements quotidiens des paysans en Vendée. 1950-1980*, mémoire de maîtrise de sociologie, Université de Paris VIII (inédit).
- RAVELEAU B., (1998), *Les entrepreneurs industriels du Bocage Vendéen. Essai sur la contribution des chefs d'entreprise au développement industriel du nord-est de la Vendée*, thèse de doctorat en sociologie, Paris, Conservatoire National des Arts et Métiers (inédit).
- RENARD J., (1966), *La Vendée industrielle du Nord-Est (cantons de Mortagne, Montaigu, Les Herbiers). Un exemple d'industrialisation en milieu rural. I. Présentation, géographique*, Paris, Ministère de l'agriculture, Centre d'étude pour le ruralisme et l'aménagement des campagnes.
- RENARD J., (1975), *Les évolutions contemporaines de la vie rurale dans la région Nantaise*, Les Sables d'Olonne, Le Cercle d'Or.
- REZEAU P., (1990), *Dictionnaire du français régional de Poitou-Charentes et de Vendée*, Paris, Bonneton.
- RINEAU E., (1993), *La dynamique agricole sur la commune de Vieillevigne*, mémoire de maîtrise de l'Institut de géographie et d'aménagement régional, Université de Nantes (inédit).
- ROUILLE J., (1982), *Châteaux de Vendée. Leur histoire. Leur site*, Saint Gilles Croix de Vie, Echos du passé.
- ROUX S., (1990), *Destins individuels et appartenances sociales dans deux familles agricoles vendéennes*, rapport de licence de sociologie, Université de Nantes (inédit).

- SARAZIN T., MARTIN R., (1937), *Monographie agricole de la Vendée*, La Roche sur Yon, Imprimerie Yonnaise.
- SARRAZIN J.-L. et coll., (1982), *La Vendée des origines à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules.
- SAUVAGET D., (1966), *Les industries du Nord-Est de la Vendée. Un exemple d'industrialisation en milieu rural*, mémoire de D.E.S. de géographie, Université de Nantes (inédit).
- SUAUD C., (1978), *La vocation. Conversion et reconversion des prêtres ruraux*, Paris, Minuit.
- SUAUD C., LELIEVRE J., (1994), *La diversité de l'agriculture vendéenne face aux changements économiques et professionnels*, Chambre d'agriculture de la Vendée, La Roche sur yon.
- TILLY C., (1964), *La Vendée, Révolution et Contre-Révolution*, Paris, Fayard, 1970 (traduit de *The Vendée*, Harvard University Press).
- VIOLLIER Y., (1996), *Les saisons de Vendée*, Paris, Robert Laffont.
- VITAL C., (1987), *Ethnographie*, in *Vendée*, Paris, Christine Bonneton, 93-209.
- VRIGNAUD M., (1998), *La Vendée aux lèvres closes... Pierre Monnereau, le saint oublié (1787-1856)*, La Roche sur Yon, Centre vendéen de recherches historiques.
- WISMES (baron de), (1846), *La Vendée*, Paris, Jean-Pierre Gyss, 1983 (rééd. Prosper Sébire).
- WISMES A. de, (1975), *Histoire de la Vendée*, Paris, Hachette.
- WYLIE L., (1966), *Chanzeaux, village d'Anjou*, Paris, Gallimard, 1970 (traduit de *Chanzeaux, a village in Anjou*, President and Fellows of Harvard College).
- YOLE J., (1909), *Les arrivants*, Les Sables d'Olonne, Le cercle d'or, 1972 (rééd.).
- YOLE J., (1933), *Monsieur l'adjoint*, in *Chronique d'une civilisation. Inédits*, Les Sables d'Olonne, Le cercle d'or, 1977.

GLOSSAIRE

(mots du français régional, sigles et vocabulaire spécialisé suivis d'une astérisque dans le texte)

Agnatique : parenté en ligne paternelle ou par filiation patrilinéaire.

Amenage : fermes autour d'un château qui en dépendent.

Arpent : ancienne mesure correspondant à 35 à 50 ares suivant les localités.

Besoche : houe ou serfouette (équivalent de bedoche et binoche)

Borderie : petite exploitation agricole (5-15 ha en moyenne), généralement (mais pas nécessairement) identifiée à la propriété paysanne.

Boisselée : ancienne mesure équivalent à environ 1/10ème d'hectare (10 ares).

Bujée : lessive.

Butteur : petite charrue employée au buttage.

Caillebot ou caillebotte : dessert fait de lait caillé accompagné de lait ou de café.

Camérier : ecclésiastique au service de la chambre du pape ; les rôles sont strictement répartis entre différentes catégories de camériers dont celle de camérier secret

Cognatique : parenté transmise de façon indifférenciée en ligne maternelle et paternelle.

Communauté taisible : regroupement fondé sur un accord tacite et non sur un contrat écrit et notarié, d'unités conjugales, au même pot et au même feu, parentes ou non, pour exploiter un bien en commun.

Colon : métayer.

Colonat partiaire : forme de désignation du métayage.

Complant, droit à complant : de « planter ensemble », forme de propriété viticole d'origine féodale distinguant la propriété du sol et la propriété de son usage. Le propriétaire du foncier cède l'usage des vignes aux complanteurs qui possèdent les plants et retirent les bénéfices des trois quarts de la vendange contre services rendus au propriétaire.

Couvoir : atelier de production des jeunes volailles (incubation des oeufs).

C.U.M.A. : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole.

Double : mesure équivalente à 20 litres.

Ecobuage, écobuer : peler la terre en arrachant les mottes, avec les herbes et les racines, que l'on brûle ensuite pour fertiliser le sol avec les cendres.

Fabricien : membre du conseil de fabrique (devenu conseil curial), équivalent de marguillier*.

Faire-valoir (direct / indirect) : mode d'exploitation du sol, direct : dans lequel l'exploitant est propriétaire du sol, indirect : exploitation en fermage ou métayage.

Fief : 1° au moyen-âge, domaine concédé à titre de tenure noble par le seigneur à son vassal, à charge de certains services.

2° au sens figuré, domaine où quelqu'un est maître.

3° dans le Bocage, désigne spécifiquement les terrains où sont groupés les parcelles de vignes (voir complant).

Finage : territoire sur lequel une communauté exerce ses droits agraires. Par extension : étendue d'une exploitation, d'un hameau, d'une paroisse...

Fournille : fagots de petit bois.

Frèrèche : regroupement, au même pot et au même feu, de couples mariés de frères et soeurs pour exploiter un bien.

G.A.E.C. : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun.

Galtia : faux grenier.

G.D.A. : Groupe de Développement Agricole.

Grand pas : charrue à deux versoirs.

Grêle : gros tamis pour les haricots.

Guéret : terre labourée et non ensemencée.

G.V.A. : Groupe de Vulgarisation Agricole.

Herse ronde : herse passant dessus un sillon et de chaque côté.

J.A.C. : Jeunesse Agricole Catholique.

Jarosse : céréale servant à nourrir les animaux.

Jede : mot patois pour jade ou jatte, plat en bois pour brasser le beurre.

J.O.C. : Jeunesse Ouvrière Catholique.

Maie : meuble en forme de coffre sur pied servant à pétrir et conserver le pain.

Marguillier : membre du conseil de fabrique, équivalent de fabricien*.

Méteil : seigle et froment mêlés qu'on sème et qu'on récolte ensemble.

Métairie : 1° ferme exploitée en métayage.

2° dans le Bocage, la métairie désignait la ferme châtelaine, quelque soit son mode de faire-valoir.

Ouche : jardin potager, verger ou petite pâture proche d'une maison.

O.P.A.H. : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

P.A.C. : Politique Agricole Commune.

Pâtis : terre inculte ou pâture naturelle sur laquelle on fait paître le bétail.

Pièce rapportée : désigne celui ou celle qui arrive dans une famille par mariage.

Préciput / préciputaire : avantage patrimonial accordé à l'un des héritiers.

Prée : grande prairie.

Redevances : terme général qualifiant les services et les produits dus au propriétaire dans le cadre des contrats de métayage et de fermage.

Ruelles : roulettes du chevalet de la charrue.

S.A.F.E.R. : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural.

Sororat : remariage d'un homme avec la soeur de sa femme défunte.

Souillarde : pièce où on lave la vaisselle.

Taille : mot et expression qui désigne le chantier de travail en cours ; encore fréquemment utilisé dans le Haut Bocage, y compris chez les employés et ouvriers.

Tenure : tenir une terre en échanges de corvées.

Tènement : terres tenues d'un seigneur ; par ext. : regroupement de propriétés.

Topines : topinambours.

Trousseau : linge de maison confectionné pour la jeune fille en milieu paysan en vue de son mariage. Dans certains cas, le trousseau est complété de parcelles foncières.

TABLE DES CARTES, FIGURES ET TABLEAUX

Première partie

Carte 1 - Localisation géographique	9
Carte 2 - La commune de Saint-Hilaire-de-Loulay	10
Carte 3 - Principales localités citées.....	11
Carte 4 - Le canton de Montaigu	12
Tableau 1 - Les domaines châtelains en 1824	72
Tableau 2 - Répartition de la propriété terrienne en 1824.....	74
Carte 5 - Fermes des domaines châtelains vers 1825.....	79
Carte 6 - Fermes des domaines châtelains vers 1895.....	80
Carte 7 - Fermes des domaines châtelains vers 1930.....	81
Carte 8 - Fermes des domaines châtelains vers 1960.....	82
Tableau 3 - Comparaison des grandes propriétés en 1824 et 1966.....	83
Carte 9 - Structure foncière de Saint-Hilaire en 1975	90
Carte 10 - Sièges des exploitations agricoles de Saint-Hilaire en 1995.....	91
Fig. 1 - Evolution de la Population de Saint-Hilaire de 1841 à 1990.....	164
Tableau 4 - Natalité et mortalité à Saint-Hilaire-de-Loulay de 1841 à 1990.....	165
Tableau 5 - Le territoire cadastré de Saint-Hilaire-de-Loulay	169
Tableau 6 - Nombre d'exploitations agricoles à Saint-Hilaire-de-Loulay de 1846 à 1936.....	173
Tableau 7 - Structure socioprofessionnelle de Saint-Hilaire-de-Loulay de 1851 à 1931.....	178
Tableau 8 - Nombre d'exploitations agricoles à Saint-Hilaire-de-Loulay de 1966 à 1995.....	196
Tableau 9 - Structure socioprofessionnelle à Saint-Hilaire-de-Loulay de 1968 à 1990.....	210
Tableau 10 - Répartition de la population active par secteur d'activité à Saint-Hilaire-de-Loulay en 1954 et 1990.....	211

Deuxième partie

Tableau 1 - Types de dévolution du patrimoine	234
Tableau 2 - Taille et structure des groupes domestiques de la Barre.....	260
Figure 1 - Ménages de la Barre en 1846.....	262
Figure 2 - Ménages de la Barre en 1876.....	262
Figure 3 - Ménages de la Barre en 1901.....	263
Figure 4 - Généalogie Borderon à la Louisière	270
Tableau 3 - Taille et structure des groupes domestiques de la Denisière (1841-1911).....	273
Figure 5 - Généalogie Brochard à la Denisière.....	276
Figure 6 - Les Sociétés Egron et Montassier.....	280
Figure 7 - Généalogie Montassier au Chaillou	294
Fig. 8 - Transmission des terres à la Brecholière	305
Fig. 9 - Transmission des terres à la Barangerie	306
Fig. 10 - Transmission des terres Fradin au Beugnon	309
Fig. 11 - Généalogie Dugast	311
Tableau 4 - Répartition de la population des Roblinières de 1841 à 1936.....	318
Tableau 5 - Taille et structure des groupes domestiques de la borderie Gouraud..	321
Tableau 6 - Taille et structure des groupes domestiques de la borderie Mornet....	322
Fig. 12 - Transmission des terres aux Roblinières	324
Tableau 7 - Répartition de la population du Plessis Duranceau de 1841 à 1936....	330
Fig. 13 - Circulation des terres dans les borderies Duret du Plessis Duranceau	332
Tableau 8 - Taille et structure des groupes domestiques de la borderie Jean Duret.....	334
Carte 1 - Localisation des villages autour de la Louisière.....	343
Fig. 14 - Héritages Borderon dans les villages	344
Fig. 15 - Parenté et G.A.E.C. dans trois villages	349
Tableau 9 - Fréquence et types de dispenses pour les mariages célébrés à Saint- Hilaire-de-Loulay entre 1840 et 1890.....	359
Fig. 16 - Consanguinité Pineau-Bossard.....	360
Tableau 10 a - Professions des pères dans les mariages célébrés à Saint-Hilaire-de- Loulay entre 1840 et 1890.....	362

Tableau 10 b - Professions des pères dans les mariages célébrés à Saint-Hilaire-de-Loulay entre 1840 et 1890 (pourcentages selon la profession du père de l'homme)	362
Tableau 11 - Profession du fils et profession du père dans les mariages célébrés à Saint-Hilaire-de-Loulay entre 1840 et 1890	363
Tableau 12 - Profession de la fille et profession du père dans les mariages célébrés à Saint-Hilaire-de-Loulay entre 1840 et 1890	364
Tableau 13 - Lieux de naissance des conjoints dans les couples mariés à Saint-Hilaire-de-Loulay entre 1840 et 1890.....	364
Carte 2 - Principales communes d'origine des conjoints.....	366
Tableau 14 - Milieux professionnels et redoublements d'alliance dans les mariages célébrés à Saint-Hilaire-de-Loulay entre 1840 et 1890	368
Fig. 17 - Liens de parenté et réseau de trois G.A.E.C.....	373
Tableau 15 - Taux de nuptialité : Saint-Hilaire-de-Loulay et les cas bretons	378
Tableau 16 - Age moyen au premier mariage : Saint-Hilaire-de-Loulay et les cas bretons	379
Fig. 18 - Prêtres et religieuses dans la parenté Bretaudeau.....	387
Tableau 17 - Typologie des systèmes familiaux selon Emmanuel Todd	413
Tableau 18 - Le couple égalité / inégalité dans les rapports sociaux du Bocage vendéen.....	415

Troisième partie

Figure 1 - Transmission des terres du Fonteny.....	434
Figure 2 - Transmission des terres de la Grassière et la Fuilerie.....	442
Tableau 1 - Habitants de la Filolière de 1841 à 1936.....	451
Tableau 2 - Habitants du Fonteny de 1841 à 1936.....	452
Tableau 3 - La pratique religieuse en 1956 (Saint-Hilaire-de-Loulay, Montaigu et canton)	569
Tableau 4 - Les maires de Saint-Hilaire-de-Loulay depuis 1815.....	589
Figure 3 - Mandats politiques dans une parentèle châtelaine depuis 1838	591
Tableau 5 - Les adjoints au maire de Saint-Hilaire-de-Loulay de 1848 à 1971	595
Tableau 6 - Nombre de paysans parmi les conseillers municipaux de Saint-Hilaire-de-Loulay de 1848 à 1965.....	598
Tableau 7 - Le conseil municipal de Saint-Hilaire-de-Loulay en 1865.....	601
Tableau 8 - Le conseil municipal de Saint-Hilaire-de-Loulay en 1912.....	602
Tableau 9 - Le conseil municipal de Saint-Hilaire-de-Loulay en 1959.....	603

Tableau 10 - Composition du conseil de fabrique / conseil curial de Saint-Hilaire-de-Loulay (1835-1936).....	606
Tableau 11 - Le conseil municipal de Saint-Hilaire-de-Loulay en 1965.....	649
Tableau 12 - Le conseil municipal de Saint-Hilaire-de-Loulay en 1971.....	660
Tableau 13 - Résultats au premier tour des législatives de 1993 (Saint-Hilaire-de-Loulay, Montaigu et circonscription)	664
Tableau 14 - Résultats au premier tour des législatives de 1995 (Saint-Hilaire-de-Loulay, Montaigu et circonscription)	665
Tableau 15 - Résultats au second tour des élections présidentielles depuis 1974 (Saint-Hilaire-de-Loulay, Montaigu et département).....	666
Tableau 16 - Agriculteurs et para-agricoles parmi les conseillers municipaux de Saint Hilaire de Loulay depuis 1971	668
Tableau 17 - Les adjoints au maire de Saint-Hilaire-de-Loulay depuis 1971	669

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Illustr. 1 - Vue aérienne de Saint-Hilaire-de-Loulay en 1945**	47
Illustr. 2 - « Chemin creux » au départ d'un sentier pédestre*	48
Illustr. 3 - A proximité d'un ancien village de bordiers : petite parcelle entourée de haies*	48
Illustr. 4 - Vieille haie du bocage le long d'un lotissement*	49
Illustr. 5 - « Haie bocagère » reconstituée aux abords d'une ferme*	49
Illustr. 6 - Le bourg vers 1950**	50
Illustr. 7 - Une partie du centre-bourg aménagé*	50
Illustr. 8 - La route nationale*	51
Illustr. 9 - Maison du bourg rénovée dans le cadre de l'O.P.A.H.*	51
Illustr. 10 - Ancien village de bordiers des Bretèches*	52
Illustr. 11 - Ferme isolée du Chaillou*	52
Illustr. 12 - Anciennes maisons de bordiers - journaliers à la Choriandière*	53
Illustr. 13 - Un « creux de maison »*	53
Illustr. 14 - Château du Fonteny*/***	58
Illustr. 15 - Château de la Filolière***	59
Illustr. 16 - Château de la Voie*	59
Illustr. 17 - Château de la Rondais*	60
Illustr. 18 - Château de la Fuilerie*	60
Illustr. 19 - Château de la Grassière*	61
Illustr. 20 - Château de la Perverie***	61
Illustr. 21 - Les prix de fermage à la Denisière de 1915 à 1995	116
Illustr. 22 - Inventaires juxtaposés d'une grande ferme et d'une borderie	143
Illustr. 23 - Plan de maison de la ferme de la Louisière	146
Illustr. 24 - Ferme de la Louisière*****	147
Illustr. 25 - Plan de maison de la borderie du Plessis Duranceau	148
Illustr. 26 - Borderie « Jean Duret » au Plessis Duranceau*	149
Illustr. 27 - Les landes de Roussais*	215

Illustr. 28 - L'ancienne fabrique de chaussures dans le bourg*	215
Illustr. 29 - L'ancienne maison de la ferme de la Denisière*	289
Illustr. 30 - La Denisière : la nouvelle salle de traite et les anciennes étables*	289
Illustr. 31 - Les maisons des exploitants à l'entrée du Chaillou*	290
Illustr. 32 - Le Chaillou : boxes des torillons et une partie des bâtiments*	290
Illustr. 33 - A la Thomasière, l'imposante maison des Dugast*	312
Illustr. 34 - 1901 : triple mariage de frères et soeurs Egron et Montassier****	370
Illustr. 35 - 1932 : mariage de Victor Montassier et Marie-Jeanne Lardière****	370
Illustr. 36 - Arbres généalogiques : La ferme comme point de référence*	409
Illustr. 37 : Arbres généalogiques*	410
Illustr. 38 - Le château du Fonteny (gravure du baron de Wismes)	435
Illustr. 39 - Châtelains et domestiques à la Filolière**	459
Illustr. 40 - Châtelains et paysans : une battue aux blaireaux à la Filolière (1938)**	459
Illustr. 41 - Dépendances du Fonteny : la cour*	478
Illustr. 42 - Dépendances du Fonteny : la basse-cour*	478
Illustr. 43 - Entrée et dépendances de la Grassière*	479
Illustr. 44 - Une dépendance de la Fuilerie*	479
Illustr. 45 - Dépendances en forme de rue de la Voie*	480
Illustr. 46 - Dépendances viticoles de la Rondais*	480
Illustr. 47 - Dans le bourg, maison des familles Cornulier - Sauzaie*	504
Illustr. 48 - Au cimetièrre : une tombe de châtelains près de la croix centrale*	504
Illustr. 49 - Chapelle du Fonteny*	505
Illustr. 50 - Convoi funèbre lors de l'enterrement du Comte de Sauzaie en 1936**	514
Illustr. 51 - « Vers l'allée d'la [Filolière] » (extrait)	515
Illustr. 52 - « Les deux boeufs rouges »	522
Illustr. 53 - Le presbytère*	538
Illustr. 54 - La partie ancienne de la mairie*	538
Illustr. 55 - L'école publique*	539
Illustr. 56 - Calvaire du bourg (1833)*	539
Illustr. 57 - A l'intérieur de l'église : le monument aux morts*	540
Illustr. 58 : croix de famille aux Bretèches (1986)*	540

Illustr. 59 - Sainte Anne (1894, château de la Grassière)*	541
Illustr. 60 : Le chêne creux de la Grassière*	541
Illustr. 61 - Défilé de la J.A.C. en 1938**	568
Illustr. 62 - Discours prononcé par M. le Comte Henri de Sauzaie, maire de Saint-Hilaire-de-Loulay, à l'occasion de la réception officielle du Christ, à la mairie. .	611
Illustr. 63 - 1936 : retour de mission**	612
Illustr. 64 - Elections municipales du 03 mai 1925 : liste du comte Paul de Sauzaie	617
Illustr. 65 - Elections municipales du 03 mai 1925 : liste des opposants	618
Illustr. 66 - « Lette ouverte à mon ami, M. le Curé Morain ».....	620
Illustr. 67 - Elections municipales du 14 mars 1965 : liste d'action pour l'expansion de la commune de Saint-Hilaire-de-Loulay	637
Illustr. 68 - Elections municipales du 14 mars 1965 : liste Henri de Sauzaie	639
Illustr. 69 - Elections municipales du 14 mars 1965 : lettre ouverte du comte Henri de Sauzaie	641
Illustr. 70 - Elections municipales du 14 mars 1965 : « Réponse à Monsieur le Maire... »	643
Illustr. 71 - Elections municipales du 14 mars 1965 : « Les jeunes vous parlent »	650
Illustr. 72 - 1969 : Lettre ouverte des conseillers municipaux démissionnaires à la population de Saint-Hilaire-de-Loulay	653
Illustr. 73 - Elections municipales du 14 mars 1971 : « ELECTRICES, ELECTEURS ! »	655
Illustr. 74 - Couverture du journal municipal	690
Illustr. 75 - 1999 : réalisation d'une fresque ornant la salle communale*..	691
Illustr. 76 - 1997 : exposition des objets du culte dans l'église*	692

* Photos B. Carteron

** Fonds Lolayo

*** Fonds L. Bossard

**** Fonds M.-T. Fonteneau

***** Photos O. Huchet

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	6
AVERTISSEMENT	8
INTRODUCTION	13
Mythe vendéen, dynamisme agricole et dynamisme industriel	13
Des premières investigations au choix de l'objet d'étude	17
La transmission du patrimoine foncier : des pratiques différenciées	22
Fermiers et métayers : entre dépendance et indépendance.....	25
De la terre au pouvoir local : la prégnance du système châtelain	28
L'étude d'une commune.....	31
L'enquête sur le terrain.....	34

PREMIERE PARTIE

ESPACE REGIONAL, ESPACE LOCAL	39
--	-----------

CHAPITRE I : LA COMMUNE AUX SEPT CHATEAUX.....	42
I - LE TERRITOIRE	43
1) Le bocage transformé	43
2) Les hameaux : métairies et borderies.....	45
3) Châteaux et domaines.....	55
a) Les châteaux de la noblesse résidente.....	62
b) La propriété bourgeoise.....	64
II - PROPRIETE AGRICOLE ET STRUCTURE FONCIERE	66
1) La propriété foncière de la Révolution à 1824.....	67
a) Les biens nobles	68
Le cas des vignes.....	68
La grande propriété de la Révolution à 1824	70
b) La propriété foncière dans les trois catégories paysannes.....	73
2) L'évolution de la propriété jusqu'en 1970	76
a) L'affaiblissement de la grande propriété foncière à la fin du XIXe siècle ?.....	77
b) La structure foncière de Saint-Hilaire vers 1970.....	83
La grande propriété : dominante	83
La moyenne propriété : marginale.....	84
La petite propriété : nombreuse et éclatée.....	86
d) Répartition numérique des fermes et borderies.....	88
3) Saint-Hilaire, un cas particulier ? Les diversités communales dans le Bocage.....	92
a) Saint-André-Goule-d'Oie.....	93

b) Chanzeaux.....	96
c) Sainte-Christine-en-Mauges.....	97

CHAPITRE II : STRUCTURE FONCIERE ET CONDITIONS

PAYSANNES 100

I - LA STRATIFICATION SOCIALE..... 101

1) Grands et moyens propriétaires.....	101
2) Paysans et gens de métiers.....	102

II - LA CONDITION DES FERMIERS ET METAYERS 106

1) Qu'est-ce qui différencie fermiers et métayers ?.....	107
2) L'importance du métayage	108
3) Fonctionnement du métayage et du fermage.....	111
a) Les règles du métayage.....	111
b) Le partage détourné	113
c) Le paiement du fermage	115
4) Les marqueurs de la dépendance.....	118
a) Le recrutement, l'installation sur une nouvelle ferme	118
b) La crainte de l'expulsion	121
c) Les redevances et charrois	124
d) Le respect et l'adresse	126
e) La surveillance	130
L'intrusion chez le fermier.....	130
Les intermédiaires : régisseur, expert, notaire	131
f) Nuancer la dépendance.....	133
5) Les évolutions récentes des relations propriétaires / paysans.....	137

III - LA CONDITION DES BORDIERS 139

1) Une indépendance très relative	139
2) La vie de village : solidarités et rivalités.....	141
3) De faibles moyens d'exploitation.....	142
4) Faire des journées dans les fermes et les châteaux	150
Du bordier au journalier	151
5) Le moindre niveau de vie.....	152
6) L'évolution des borderies : disparition ou développement original.....	154

IV - LA MAIN-D'OEUVRE TEMPORAIRE 156

1) Les journaliers.....	156
2) Les domestiques.....	157

CHAPITRE III : LA TERRE ET L'ECONOMIE..... 162

I - 1840-1890 : CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE ET EXPANSION

AGRICOLE 166

1) Evolution agricole tardive et spécialisation bovine.....	166
2) L'appropriation conflictuelle des landes communes	168
3) Avant l'exode : l'accumulation de main-d'oeuvre agricole.....	172
4) Les bases de l'industrie locale.....	173

II - 1890-1950 : EXODE ET TRANSITION..... 175

1) L'exode jusqu'à la première guerre mondiale	175
a) La surpopulation agricole	175
Le délestage des villages : journaliers, domestiques, bordiers... ..	175
Le phénomène migratoire et l'attrait de la Garonne.....	176
Mais une domination constante de la population agricole.....	178
b) L'apparition d'une nouvelle industrialisation	179
c) L'apogée du système nobiliaire.....	184
2) La transition de l'entre-deux-guerres	188
a) L'état de l'agriculture et de la vie rurale.....	188
b) La spécialisation du bourg et le premier atelier industriel.....	191
c) Sur le plan social : les indicateurs de la transition.....	193
III - DEPUIS 1950 : LE DYNAMISME AGRICOLE ET INDUSTRIEL.....	195
1) La modernisation agricole	196
a) Les structures foncières	196
La disparition des borderies	197
Le remembrement	198
Les recompositions récentes des exploitations	199
b) L'évolution des productions	201
c) Les mouvements de coopération	203
d) La décohabitation	208
2) Le développement industriel	209
a) Une industrie intégrée au milieu rural	211
b) Le prolongement des relations de patronage.....	216
c) La singularité de la « classe » ouvrière	218

<p>DEUXIEME PARTIE</p> <p>LES MODES DE DEVOLUTION DES BIENS</p> <p>DANS LA PAYSANNERIE :</p> <p>DES STRATEGIES DIFFERENCIEES</p>	<p>223</p>
--	-------------------

CHAPITRE IV : L'ETHIQUE EGALITAIRE DANS LA TRANSMISSION DU PATRIMOINE

226

I - LES SYSTEMES DE DEVOLUTION DES BIENS	227
1) Le système préciputaire	227
2) Le système égalitaire.....	229
3) Systèmes purs et types intermédiaires	232
a) Un modèle comparatif des modes de dévolution du patrimoine	232
b) Le cas particulier de la comparaison des fermes et des propriétés paysannes ...	234
II - LE BOCAGE : COMPOSANTES D'UN SYSTEME EGALITAIRE	237
1) La transmission des biens.....	238
a) Inégalité noble, égalité roturière.....	238
b) Conséquences sur la structure foncière	241
c) La dot.....	243
2) La transmission des statuts.....	244
a) La préférence à l'aîné	244
b) La communauté	245

3) Un système de complémentarité fermiers / bordiers	247
III - EGALITE / INEGALITE : DES TENDANCES AUX FRONTIERES	
MOUVANTES	249
1) En Bretagne : deux variantes de l'égalité	249
2) Egalité et inégalité à Saint-Hilaire-de-Loulay	253
3) Le statut hybride de la communauté	255
4) Que faire de l'opposition égalitaire / inégalitaire ?.....	256
CHAPITRE V : METAYERS ET FERMIERS, LA COMMUNAUTE	
POUR PERPETUER LA LIGNEE	258
I - MENAGES MULTIPLES ET MAIN-D'OEUVRE NOMBREUSE	259
Un exemple : la ferme de la Barre au XIXe siècle.....	259
II - LES ALEAS DE LA TRANSMISSION.....	264
1) Stabilité dans les fermes et structure foncière	264
2) Continuité à la Louisière.....	268
3) Ruptures à la Denisière.....	272
a) De 1840 à 1913.....	273
b) Depuis 1913 : la famille Brochard	274
III - SOCIETES AGRICOLES ET DEVOLUTION DU PATRIMOINE.....	278
1) Les Sociétés Egron-Montassier	279
a) Les Montassier du Chaillou.....	279
b) L'échange équilibré entre deux fermes.....	280
Le contenu d'une Société.....	281
Société agricole et logique de la transmission	282
2) Sociétés de la Grande Pinaudière : dots et avantages.....	283
IV - DEVENIR DE GRANDES FERMES DEPUIS 1950.....	285
1) La Denisière : transmission et extensions d'une ferme de château.....	286
a) La modernisation.....	286
b) Successions et G.A.E.C.	287
c) Le besoin de nouvelles terres.....	291
d) Usage des bâtiments et dépendance continuée au propriétaire.....	291
2) Le Chaillou : parentèle et maîtrise du territoire.....	293
a) L'occupation des deux fermes du hameau	293
b) G.A.E.C. et prolongement des anciennes solidarités.....	295
c) Habitat et exploitations agricoles.....	298
CHAPITRE VI : LA PROPRIETE PAYSANNE, HERITAGE EGALITAIRE	
ET DISPERSION DU PATRIMOINE.....	301
I - PARTAGES, DISPERSIONS ET RECOMPOSITIONS	
D'EXPLOITATIONS	302
1) La Brecholière : une division définitive.....	303
2) La Barangerie : un regroupement récent.....	306
3) Concurrence pour les terres et conflits de passage au Beugnon	308
Les Dugast, propriétaires bourgadins.....	309
Une ferme de trop ?	314

II - FORTUNE ET INFORTUNE DES BORDIERS	317
1) Regroupement de deux exploitations aux Roblinières	317
a) Taille et structure des groupes domestiques du village	317
b) L'exploitation Gouraud de 1840 à 1916	322
Le dernier des Pierre Gouraud à la Burgaudière	325
b) L'exploitation Mornet de 1916 à 1974	326
L'exploitation depuis 1974.....	327
2) Des exploitations en vases communicants au Plessis Duranceau	328
a) La borderie « Jean Duret ».....	331
b) La borderie « Jacques Duret »	336
Une ascension de marchands-paysans	337
Le métier : les hommes vendent, les femmes travaillent la terre	339
III - DE LA FERME AUX BORDERIES.....	341
1) La Louisière : achats répétés dans les villages alentour.....	342
2) L'extension de la borderie de Bel Air.....	346
a) De 1920 à 1973 : la structuration difficile d'une petite propriété familiale.....	346
b) Depuis 1973 : un G.A.E.C. original.....	348
CHAPITRE VII : SYSTEME DE TRANSMISSION ET CONCEPTION DE LA	
FAMILLE.....	353
I - MARIAGE ET CELIBAT	354
1) La question des stratégies d'alliance et les évolutions du mariage	355
2) Des conjoints de même condition	358
a) Une faible consanguinité proscrite	359
b) L'homogamie professionnelle	361
c) La proximité géographique	364
3) L'importance des réseaux familiaux.....	367
a) Doubles et triples mariages simultanés entre deux familles.....	367
b) Des renchaînements d'alliance aux réseaux de parenté	372
4) Du célibat imposé à la vocation religieuse	377
a) Des mariages retardés	377
b) La semi-marginalité des célibataires	380
c) Les effets diversifiés de la vocation religieuse	382
4) Un double capital dans la hiérarchie de la succession chez les fermiers : la	
démographie et le travail	390
II - L'EQUILIBRE DE L'INDIVIDU ET DE LA COMMUNAUTE : DE LA	
FERME AUX RAPPORTS SOCIAUX	391
1) La communauté fermière comme prolongement des anciennes communautés	
taissables.....	392
2) Principes verticaux et principes horizontaux	393
a) Le compromis des impératifs de la lignée et du groupe domestique : une synthèse	
de la transmission du patrimoine	394
b) Hiérarchies et solidarités obligées	399
La hiérarchie au fondement de la cohésion	399
Une cohésion qui se traduit en solidarités.....	403
3) Un prolongement contemporain : de la communauté à la famille-référence	
406	

- 4) A la recherche d'explications : quel est le poids des structures familiales dans la double logique égalité / inégalité ? 412

TROISIEME PARTIE
EMPRISE ET DEPRISE DES CHATELAINS 421

CHAPITRE VIII : L'ORGANISATION DU DOMAINE CHATELAIN 424

I - LA TRANSMISSION DES BIENS FONCIERS	425
1) La logique précipitaire dans la noblesse et la grande bourgeoisie terriennes	425
2) Tour d'horizon de la transmission des domaines à Saint-Hilaire	428
3) Trois domaines de 1840 à nos jours : égalité et avantages	432
a) Le Fonteny : devenir d'un grand domaine noble	432
Le XIXe siècle : la gestion domaniale d'une grande fortune	433
Le château de la baronne au XXe siècle.....	438
b) La Grassière : expansions et fragmentations d'un domaine bourgeois	441
c) De la Grassière à la Fuilerie : la composition d'un nouveau domaine au XXe siècle	445
II - LE MONDE PRIVE DU CHATEAU.....	449
1) Les groupes domestiques du château et des dépendances.....	450
2) La condition des domestiques de châteaux.....	454
a) Le recrutement	454
b) Statuts et rôles	456
c) La rémunération	457
d) Hiérarchie, attachement et fidélité chez les domestiques.....	460
Une vie de famille	460
L'adresse et l'étiquette	463
3) Fragments de vie quotidienne des châtelains	466
a) L'éducation et l'apprentissage de la vie rurale	466
b) Les relations parents-enfants.....	468
c) L'autorité féminine dans les fermes et les châteaux.....	469
d) Les réceptions	472
III - LE DOMAINE ET LA PRODUCTION ECONOMIQUE	475
1) Les cercles d'influence châtelaine	475
2) Le domaine en semi-autarcie	477
3) Le devenir des domaines châtelains.....	485

CHAPITRE IX : LES CHATELAINS AU CENTRE DE LA VIE LOCALE ... 491

I - AU SEIN DE LA PAROISSE : L'EXPRESSION DE LA HIERARCHIE SOCIALE	491
1) Les dons et l'opulence de l'église loulaysienne	492
2) Les bancs.....	498
3) Au cimetière.....	499
4) Le devoir de charité	500
5) Les chapelles.....	507

II - FETES ET RITUELS.....	508
1) Noces et funérailles.....	508
a) Les mariages	508
b) Les enterrements.....	512
3) Cadeaux et remises de prix dans les écoles	517
III - CODES DE CONDUITE.....	519
1) Les relations aux habitants : distance et déférence.....	519
a) L'adresse et le respect	519
b) La perception des changements.....	525
2) Les châtelains et leur réputation : être simple et tenir son rang.....	526
3) Du côté des châtelains : la nostalgie des relations harmonieuses.....	529
IV - PATERNALISME OU PATRONAGE ?	531
CHAPITRE X : UNITE CIVILE ET COHESION RELIGIEUSE.....	536
I - L'INSCRIPTION DU RELIGIEUX DANS LE PAYSAGE ARCHITECTURAL	537
II - L'HERITAGE CONTRE-REVOLUTIONNAIRE.....	543
III - PRETRES ET FIGURES DE SAINTETE DANS LA PAROISSE	548
1) Le pouvoir du clergé local.....	548
2) Entre « riches et pauvres » : la médiation des prêtres	552
a) L'emprise du curé Morain.....	552
b) L'ouverture apportée par l'abbé Giraudet.....	553
3) Pédagogie de l'exemple et rapports sociaux personnalisés	558
a) Charité, don de soi et sacrifice.....	558
b) Henriette Bossard : une « héroïne de la charité ».....	560
4) Exemplarité religieuse et exemplarité noble.....	564
IV - DE LA PRATIQUE OSTENSIBLE A L'ATTACHEMENT RELIGIEUX ...	566
1) Ardeurs et rigueurs d'hier.....	566
2) Intériorité d'aujourd'hui	574
3) Les tendances traditionaliste et intégriste	577
4) La fidélité à l'école privée	579
a) Une forte fréquentation actuelle des écoles catholiques	579
b) L'héritage de « l'école de la cure et du château »	580
Instruction et domination sociale	584
CHAPITRE XI : CHATELAINS ET PAYSANS DANS LA REPRESENTATION POLITIQUE.....	587
I - DU TEMPS DES MAIRES-CHATELAINS.....	588
1) Les conseils municipaux de 1840 à 1970	588
a) Les maires	588
b) Les adjoints	594
c) Les autres conseillers	597
d) Conseil municipal et conseil paroissial	604
2) Tendances et votes politiques dans la commune et ses environs.....	607
a) Jusqu'en 1914 : le légitimisme des notables	607

b) De 1919 à 1936 : droite modérée dans l'arrondissement, commune conservatrice.....	609
c) De 1936 à 1946 : le réflexe conservateur	610
d) De la guerre aux années 70 : du conservatisme au gaullisme.....	614
3) Une opposition prématurée aux municipales de 1925	615
4) Le patronage des maires nobles	623
a) Le cumul des pouvoirs : trait essentiel du clientélisme local.....	624
b) Charité et contrôle	628
5) Rivalités et cohésion des familles nobles.....	631
II - L'INSTAURATION DU NOUVEL ORDRE MUNICIPAL.....	634
1) La liste des industriels de 1965.....	634
2) L'opposition de la ville à la campagne	645
3) 1969 : la division au sein du conseil.....	648
a) Composition du conseil élu en 1965.....	648
b) Le refus d'adhérer au district de Montaigu, déclencheur de la crise	651
4) La courte victoire de 1971	657
5) Le renversement venu des fermiers : un nouveau mythe fondateur?	660
III - PERMANENCES ET CHANGEMENTS	663
1) L'attachement à la droite	664
2) La domination agricole au sein du conseil municipal	666
3) Les nouveaux rapports de force.....	670
a) Gestion de la municipalité et tiraillements locaux	670
b) La commune et le district	672
CONCLUSION : LA PERMANENCE SYMBOLIQUE DU CHATEAU.....	678
Les grandes fermes et les lignées paysannes.....	678
Des fermes aux domaines châtelains : imitation et emprunts réciproques	681
La cohésion sociale : conjonction du système de la paroisse et du système du château	683
Contradiction et équilibre entre l'individu et le groupe.....	685
Que vont devenir les châteaux ?.....	688
BIBLIOGRAPHIE.....	694
Articles et ouvrages généraux.....	694
Articles et ouvrages se rapportant à la Vendée et au Bocage.....	701
GLOSSAIRE	707
TABLE DES CARTES, FIGURES ET TABLEAUX	710
Première partie.....	710
Deuxième partie	711
Troisième partie	712
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	714